MEMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE

CHRISTINE

REINE DE SUEDE.

TOME SECOND.

MEMOIRES
CONCERNANT
CHRISTINE
REINE DE SUEDE,
POUR SERVIR
D'ECLAIRCISSEMENT
A L'HISTOIRE DE SON REGNE ET PRINCIPALEMENT DE SA VIE PRIVEE, ET AUX EVENEMENS DE L'HISTOIRE DE SON TEMS CIVILE ET LITERAIRE:

SUIVIS DE DEUX
OUVRAGES
DE CETTE SAVANTE PRINCESSE,

QUI N'ONT JAMAIS ETE' IMPRIME'S.

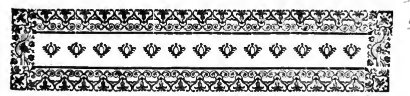
Le tout fondé fur fes Lettres, & recueilli des Hiftoriens & des Monumens les plus Authentiques, tant manufcrits qu'imprimés, accompagné de Remarques Hiftoriques, Politiques, Critiques & Litéraires; avec des Médailles & un Appendice de Pièces Juftificatives ou Inftructives.

Et pius eft Patriæ facta referre labor. Ovid. Trift. Lib. II. vs. 322.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,
Chez PIERRE MORTIER, Libraire.
MDCCLI.
Avec Privilège de Sa Maj. Impériale & de Sa Maj. le Roi de Pologne Electeur de Saxe &c.



AU LECTEUR.



SI je dois juger par la réception que le Public a fait au prémier Tome de ces MEMOIRES *concernant* CHRISTINE, Reine de *Suède*; j'ai lieu de me flatter, que la ſuite ne lui déplaira pas. J'oſe au moins dire, que ce ſecond Tome ne cédera en rien au prémier, quant aux choſes intéreſſantes qu'il contient & à l'éxactitude qui l'a produit. Après un mûr éxamen des apparences du vrai & du faux, par rapport aux circonſtances, dont les affaires, qui y ſont rapportées, ont été accompagnées; je ne me ſuis déterminé ſur la concluſion, qu'en conſéquence de la nature de la choſe, appuïée de raiſons & d'autorités les mieux aſſorties, qu'il m'a été poſſible de découvrir. Malgré un ſoin ſi appliqué, je n'ai pas aſſez de complaiſance pour moi-même, pour m'imaginer, que je ne ſois pas tombé en fautes & que je ne me ſois pas trompé quelquefois. S'agiſſant dans cet Ouvrage bien moins de morale ou de raiſonnement, que de faits hiſtoriques, je n'ai pas perdu de vûë l'axiome qui dicte: que les circonſtances plus ou moins importantes qu'on ignore, peuvent faire changer de face à l'affaire, & par conſéquent donner de la force, ou déroger à la vérité qu'on cherche.

C'eſt proprement contre cette variation des faits rapportés, que les fauteurs du Pyrrhoniſme hiſtorique ſe récrient le plus, en ſoutenant, qu'il n'y a qu'incertitude dans ce que nous repréſente le grand Théatre de l'Hiſtoire. Ce n'eſt pas à moi à ramener ces Sceptiques, emportés preſque toûjours par le feu d'une imagination ſi échauffée, qu'elle pourroit les faire doûter de leur propre éxiſtence & de la réalité de tout ce qui les environne. Mais quoique je ne prétende pas avoir atteint un plus haut dégré d'infaillibilité, que tout autre, qui a voulu courir le hazard de compoſer une eſpèce d'Hiſtoire; j'oſe pourtant aſſurer, qu'il n'a pas tenu à moi, ſi je n'ai pas toûjours avancé des vérités inconteſtables, & quand le contraire me ſera arrivé, ce n'aura été que faute d'avoir pû être mieux informé.

Ceux donc, qui auront une connoiſſance plus complette que je n'ai euë des particularités qui regardent la vie de la Reine CHRISTINE,

obligeront ſans doute le Public, s'ils veulent lui communiquer leurs lumieres ſur un ſujèt auſſi intéreſſant. La même voïe, dont je me ſuis ſervi, leur étant ouverte, je ſerai ravi de voir ſon hiſtoire perfectionnée par un concours de Perſonnes mieux inſtruites d'anecdotes, qui concernent cette Princeſſe, que je ne l'ai été. Je ſerai même le prémier à prendre part à l'applaudiſſement qu'ils remporteront. Car loin de croire que j'aïe épuiſé tout ce qui reſtoit à dire de cette illuſtre Reine; je me perſuade plûtôt, qu'il y a encore bien des choſes également curieuſes & intéreſſantes qui ont échappé à mes recherches.

Je n'ai pas non plus les yeux ſi fermés ſur mes propres défauts, que je croïe, que je n'euſſe pû faillir dans quelques traits, qui ſe trouvent rapportés dans ces Mémoires. Si donc quelcun trouvoit à propos de me conteſter la vérité de quelques-uns; je proteſte que je ſuis prêt de reconnoître mes fautes auſſitôt qu'on m'en aura montré la fauſſeté par des preuves ſupérieures & plus fortes que celles que j'ai pû produire. Bien éloigné de rejetter des vérités développées de cette manière; je les apprendrai avec plaiſir, comme des choſes nouvelles, que j'ai ignoré juſqu'à préſent, & dont le Public ſera également redevable.

Cependant auſſi diſpoſé que je le ſuis à être docile & prêt à écouter ceux-mêmes qui voudront former des doutes & des objections contre mon Ouvrage: autant voudrois-je être diſpenſé d'avoir à faire à ces Cenſeurs hériſſés de difficultés, que l'Auteur le plus éxact & le plus ſcrupuleux a de la peine à contenter. Ce n'eſt pas que je les craigne aſſez pour renoncer dès à préſent à leur jamais répondre. Au contraire, je les verrai tranquillement venir, quoique je ſouhaite de ne trouver que des Adverſaires qui combattent mes ſentimens avec cette douceur & cette politeſſe qui font honneur aux Citoïens de la République des Lettres. Leur manière d'agir avec moi réglera ma conduite à leur égard. L'occaſion de m'expliquer avec eux ſe trouvera dans la ſuite, & elle ſe préſentera aſſez naturellement dans le Supplément que je me propoſe de donner à ces Mémoires. Un homme curieux, poſſeſſeur de quelques écrits rélatifs à cette hiſtoire, & dont je pourrai faire uſage, a eu la bonté de me les céder, & ſi les promeſſes, qui m'ont été faites d'ailleurs, ont leur effèt, j'ai lieu d'eſpérer que j'en aurai encore d'autres.

Je choiſirai la voïe de Supplément pour completter ces Mémoires, plûtôt que de renvoïer les matériaux raſſemblés à une nouvelle Edition, en cas qu'il y en ait jamais une. Ceux qui ont fait l'acquiſition de celle-ci ſemblent avoir droit de prétendre, que ce qu'on pourroit ajoû-



ajoûter de nouveau à la vie de cette Reine, leur soit communiqué séparément, afin que l'achat de cette Edition ne leur soit pas à pure perte. Or rien ne me paroissant plus équitable que de les faire jouïr d'un avantage qu'ils ont acquis à si juste titre; je m'y prêterai d'autant plus volontiers, que je profiterai, comme je viens de le dire, de cette occasion, pour tâcher d'éclaircir les doutes qui auront été formés contre cet Ouvrage.

Ce qui me reste à demander au Public, c'est que ceux, qui sont en possession de lettres & de papiers, en quelque genre que ce soit, qui ont rapport à la vie de la Reine CHRISTINE de *Suède*, & que l'on trouvera par les différentes Tables de ces Mémoires m'avoir manqué jusqu'à présent, veuillent bien avoir la bonté de me les communiquer, soit en droiture, ou par la voïe de mon Libraire. Comme celui-ci ne manquera pas de leur en donner des marques réelles de gratitude, je m'oblige de même à leur en témoigner ma plus vive reconnoissance.

En attendant je vais donner la Table des différentes Pièces dont ce Volume a été formé. C'est par-là que le Lecteur pourra juger de quelle manière j'ai tâché de remplir l'engagement, auquel je me suis obligé envers le Public, dans la préface du prémier Tome de ces Mémoires. J'ai ajoûté au Num°. VII. la Pastorale d'*Endymion* d'*Aléxandre Guidi*, en Italien, dont je n'avois pas fait mention alors. C'est que je n'avois pas reçu en ce tems-là l'édition de cette pièce, où les vers de la composition de CHRISTINE, sont marqués par des guillemets, pour les distinguer de ceux que *Guidi* avoit faits: & la bonne Edition m'étant parvenuë depuis, j'ai d'autant moins balancé de l'adopter comme un troisième Ouvrage, ensuite des deux autres de cette savante Reine, que l'Abbé *Guidi* lui-même, aussi bien que tous ceux qui ont parlé de ce Poëme Dramatique, conviennent, que CHRISTINE non seulement en a formé l'idée & en a réglé l'ordonnance, mais l'a aussi embelli de Strophes & de Vers de sa façon. Ceux-ci se distingueront assez du reste dans la pièce-même, où on les trouvera imprimé en plus gros caractère & italique; & la Préface, qui la précède, éclaircira le Lecteur d'autres circonstances qui y ont du rapport.

ARCKENHOLTZ
Conseiller & Bibliothécaire de S. A. S. Mgr. le Landgrave de Hesse-Cassel.

TA-

TABLE
DES
PIECES

Contenuës dans ce Volume.

PRI-

PRIVILEGIUM

IMPRESSIONIS AD DECEM ANNOS
super *Mémoires concernant Christine Reine de Suède*, Französisch und Teutsch in 4to.
Pro *PETRO MORTIER*, Bibliopola Amstelodami.

NOS FRANCISCUS Divina Favente Clementiâ Electus Romanorum Imperator Semper Augustus, ac Germaniæ, & Hierosolymarum Rex, Dux Lotharingiæ & Barri, Magnus Hetruriæ Dux, Princeps Carolopolis, Marchio Nomenei, Comes Falckensteinei &c. &c. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium Universis, quod, cum nobis fidelis dilectus *Petrus Mortier*, Bibliopola Amstelodami, humillime exponi curârit, quem in modum quendam Librum, cui Titulus: *Mémoires concernant Christine Reine de Suède*, in quarto, in idiomate Gallico & Germanico, prelo committere resolverit; vereatur autem, ne æmulorum invidia hanc editionem imitantium, impendii & laboris sui fructu frustretur, ideoque nobis demisse supplicârit, quatenus ejus indemnitati Privilegiô nostrô Cæsareô succurrere clementissime dignaremur. Nos submissæ pariter ac æquæ ejus petitioni annuendum censuerimus; Ac proinde Authoritate nostrâ Cæsareâ omnibus & singulis Bibliopolis, Bibliopegis, Typographis & aliis quibusque rem Librariam seu negociationem exercentibus firmiter inhibemus, vetamus, & interdicimus, ne quis supra nominatum Librum: *Mémoires concernant Christine Reine de Suède*, sub hoc aliove titulo, aut hac aliave forma, in toto vel in parte, nec in Gallico, nec in Germanico idiomate, & sub quocunque demum prætextu, per decem annorum spatium ab hodierno die computandum, intra Sacri Romani Imperii fines recudere, vel aliis recudendum dare, aliorsumve impressum apportare, vendere vel distrahere, citra præfati Impetrantis, ejusdemque hæredum ac successorum voluntatem & assensum, in scriptis obtentum, ausit vel præsumat. Si quis vero secus faciendo Privilegium, hoc nostrum seu Interdictum violare contemnereque præsumpserit, eum non solùm ejusmodi Exemplaribus, ubicunque iocorum repertis, perperam quippe recusis seu apportatis (quæ dictus *Petrus Mortier*, ejus hæredes & Successores sive propria authoritate, sive Magistratus illius loci auxilio sibi vindicare poterint) de facto privandum, sed & quinque marcorum auri puri pœnâ ærario seu fisco nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendenda, omni spe veniæ sublata, mulctandum decernimus, dummodo tenor hujus nostri Privilegii in fronte Libri impressus reperiatur, & consueta quinque Exemplaria utriusque editionis Consilio Nostro Imperiali Aulico exhibeantur.

Mandamus itaque omnibus & singulis Nostris & Sacri Romani Imperii Subditis, & fidelibus dilectis tam Ecclesiasticis, quam Secularibus cujuscunque Status, gradus, dignitatis, aut ordinis fuerint, præsertim vero iis, qui in Magistratu existentes, vel suo vel superiorum suorum loco aut nomine jus justitiamque administrant, ne quemquam Privilegium hoc Nostrum Cæsareum violare, spernere, aut transgredi patiantur, sed si quos contumaces compererint, constitutâ à nobis mulcta eos puniri, & quibuscunque modis idoneis coërceri curent, quatenus & ipsi gravissimam Nostram indignationem, prædictamque pœnam evitare voluerint. Harum testimonio literarum manu nostra subscriptarum & Sigilli Nostri Cæsarei appressione munitarum, quæ dabantur Viennæ die vigesima secunda Martii Anno millesimo septingentesimo quinquagesimo primo; Regni nostri Sexto.

(L. S.)

FRANCISCUS.
V. A. Comes Colloredo.
Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium
Math. Wilh. Haar.

PRIVILEGE.

DEr Aller Durchleuchtigſte Groſsmächtigſte Fürſt und Herr, Herr FRIEDERICH AUGUST, König in Pohlen: des heiligen Römiſchen Reichs Erz-Marſchal und Chur-Fürſt zu Sachſen, auch Burg Graf zu Magdeburg: &c. &c. hat auf *Pierre Mortier*, Buchhändelers in Amſterdam, beſchehenes unterthänigſtes Anſuchen gnädigſt bewilliget, daſs er nachgeſeztes Buch betitult,

> *Mémoires, concernant Chriſtine, Reine de Suède, fondés ſur ſes Lettres, & recueillies des Hiſtoriens & des Monumens les plus autentiques, tant Manuſcrits qu'imprimés, pour ſervir d'éclairciſſement de ſa Vie privée, depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa mort; & en même tems aux évènemens de l'Hiſtoire étrangère de ce temslà, tant Littéraire que Civile, qui y ont du rapport: Le tout accompagné de remarques hiſtoriques & littéraires, avec des Médailles, & un Appendice des Pièces Juſtificatives ou inſtructives. 2. Vol. in 4.* in Franzöſiſch und Teutſcher Sprache.

unter höchſtgedachter Sr. Königl. Majeſt. und Chur-Fürſtl. Durchl. *Privilegio* druken laſſen und führen möge, dergeſtalt daſs in Dero Churfürſthum Sachſen, deſſelben incorporirten Landen und Stiftern kein Buchhändeler noch Druker oberwehntes Buch in denen nächſten, von untengeſezten dato an Zehn Jahren, bey Verluſt aller nachgedrukten Exemplarien, und bey Vierzig Rheiniſchen Gold gülden Strafe, welche den zur helfte der Königl. Renth Kammer, der andere halbe theil aber ihm *Pierre Mortier* verfallen, weder nachdruken, nog auch, da daſſelbe an andern Orthen gedruket wäre, darinnen verkauffen und verhandelen, worgegen er mehrgemeldtes Buch fleiſſig corrigiren, aufs zierlichſte druken und gut weiſs Papier darzu nehmen zu laſſen, auch, ſo oft es aufgeleget wird, von jeden Druk und format, Zwantzig Exemplaria in Sr. Königl. Majeſt. und Churfürſtl. Durchl. Ober-Conſiſtorium, ehe es verkauft wird, auf ſeine koſten einzuſchiken ſchuldig, und dieſs *Privilegium* niemanden, ohne höchſtgedachter Sr. Königl. Majeſt. und Churfürſtl. Durchl. Vorwiſſen und Einwilligung zu cediren befügt ſeyn ſoll; Geſtalt er bey ſolchen *Privilegio* auf die bewilligten Zehen Jahr geſchützet und gehandhabet, auch, da dieſem jemand zu wiederhandelen, und er um Execution deſſelben anſuchen würde, ſolche ins Werk gerichtet und die geſezte Strafe eingebracht werden ſoll; Jedoch das er, und zwar bey Verluſt des *Privilegii*, von jetziger und iederkünftigen Auflage die geſezte Anzahl derer Exemplarien richtig liefere; Immittelſt und ſtatt deſſelben in Sr. Königl. Majeſt. und Churfürſtl. Durchl. Kirchen-Rath und Ober-Conſiſtorio unterſchrieben und beſiegelt, ausgeſtellet worden, welchen er durch den beſtalten Bücher Inſpectorn, *Chriſtian Ernſt Hauboldem*, denen Buchhändelern zu inſinuiren, wiedriegenfals die Inſinuation vor nul und nichtig erkannt werden ſoll; So geſchehen zu Dresden, am 3ten Martii 1751.

(L. S.)

Gottlob Henrich Heidenreich.

Chriſtian Friederich Teucher.

LIS-

VI

L I S T E
D E S
P E R S O N N E S

Qui ont bien voulu favoriser le débit de cet Ouvrage pendant trois Mois que le tome prémier en a paru, suivant le Plan qui a été publié pour cet effèt.

NB. Les Etoiles défignent les Exemplaires en grand Papier.

MESSIEURS.

A.

Aderkafs (*Madame la Générale d'*) à Caffel.
Adlerberg (*Olave*) Chambellan du Roi de Suède.
Andreæ (*J. B.*) Libraire à Francfort fur le Main pour 9 Exemplaires.
* un Anonyme.
* Appelroth (*Charles*) Négociant à Stockholm.
Archinto (*le Marquis d'*) Nonce du Pape à la Cour de S. M. Polonoife à Dresden.
* Arckenholtz (*Jean*) Confeiller & Bibliothécaire de S. A. S. M. le Landgrave de Heffe pour Sept Exempl.
Arckitée & Merkus, Libraires à Leipzig & à Amfterdam pour 55 Exemplaires.
Arrhenius (*Jaques L.*) en Suède pour deux Exemplaires.
Arvidfon (*Nicolas*) Etudiant en Suède.
Arundell (*Richard*) } en Angleterre.
Ashburnham (*le Comte d'*) } en Angleterre.
Afp ( ) Le Profeffeur de l'Univerfité d'Upfal.
Affebourg (*le Baron d'*) Confeiller Privé de S. M. le Roi de Suède.
Augier (*Daniel*) à Amfterdam.

B.

Balguerie (*Pierre*) Agent de S. M. le Roi de Suède pour 3 Exemplaires.
* ——— le même pour 2 Exemplaires.
Barbauld (*Theophile*) Chapelain de S. A. R. de Heffe.
Barber (*Thomas*) à la Douane à Jarmouth.
Bart (*Thomas Robinfon*) } en Anglet.
Bart (*Clément Cotterell Dormer*) } en Anglet.
Bart (*Thomas Moftyn*) } en Anglet.
Bartholomei & Fils, Libraires à Ulm pour 7 Exemplaires.
Bauer (*J. G.*) Libraire à Strasbourg.
Beauffort (*Louis de*) Gentilhomme.
Beeman (*Jean Daniel*) Libraire à Rotterdam pour 2 Exemplaires.

MESSIEURS.

Benzelftierna (*Laurent*) Profeffeur de l'Univerfité d'Upfal.
Berch (*Reinhold*) Sécrétaire du Collège des Antiquités de Suède.
Berckenun (*le Comte de*) Miniftre du Confeil du Roi à Coppenhague.
Berger ( ) Libraire à Roftock.
Bergius (*Benoit*) Maitre es Arts en Suède.
Berkley of Stretton (*Mylord*) en Angleterre.
Bernard (*Jean Eftienne*) Docteur en Médecine à Amfterdam pour 3 Exemplaires.
Bernftorff (*le Baron de*) Membre du Confeil Privé de S. M. Danoife & Sécrétaire d'Etat au département des affaires Etrangères &c. &c. &c. à Coppenhague.
Beit (*Thomas*) Efqr. en Angleterre.
Bibliothèque Roïale de Suède.
* ——— d'Upfal.
——— de Caffel.
Bicker (*Mademoifelle*) à Amfterdam.
* Bielke (*le Comte Charles Guftave*) Préfident au Comptoir d'Etat, Chevalier & Commandeur des Ordres du Roi de Suède.
Bielke (*Comte Thuro Gabriël*) Sénateur de Suède, Chevalier & Commandeur des Ordres du Roi.
Bielke (*le Comte*) Chambellan du Roi de Suède.
Blome (*Guillaume Balthazar*) Confeiller privé de Guerre à Caffel.
Bocy (*Th.*) Sécrétaire de la Cour de Juftice à la Haye.
Bohm (*Jean Daniel*) à Amfterdam.
Bohn (*Jean Charles*) Libraire à Hambourg pour deux Exemplaires.
Borck (*Frederic Guillaume de*) Confeiller privé de S. M. le Roi de Suède
Bofe (*de*) Chambellan de S. M. le Roi de Pologne Electeur de Saxe.
Bourdeaux (*Etienne*) Libraire à Berlin pour 12 Exemplaires.
* ——— le même pour 2 Exemplaires.

LISTE DES PERSONNES.

MESSIEURS.

Bourgsdorff (*de*) Chancelier de l'Evêché de Zeitz.
Brandell (*Elias*) en Suède.
Bressolle (*Matthieu*) à Dresden.
Brienen (*Guillaume van*) à Amsterdam.
Briffaut (*Etienne*) Libraire à Vienne pour 4 Exemplaires.
*Broedelet (*Jean*) Libraire à Utrecht.
Broman (*Charles*) Gouverneur de Province } en Suède.
Bromann (*Erlandt*) Président & Chevalier de l'Ordre des Seraphins } en Suède.
*Bruhl (*Comte de*) Ministre de Cabinet & Conseiller privé de S. M. le Roi de Pologne Elect. de Saxe.
Buckingham (*le Comte de*) en Angleterre.
Burman (*Pierre*) Professeur à Amsterdam.

C.

Calckhoff (*Henri Otton de*) Conseiller privé de Mgr. le Landgrave de Hesse.
Calckoen ( ) Envoïé & Ministre Plénipotentiaire de LL. HH. PP. les Etats Généraux &c. à Dresden.
Callemberg (*J. Alex. Comte de*) Seigneur de Moska.
*Carteret (*Mylord*) Comte de Granville Président du Conseil privé de S. M. le Roi de la Grande Bretagne.
Cedercrantz (*Isaac Jean*) Colonel } en Suède.
Cedercrantz (*Freule Charlotte Marie*) } en Suède.
Cedercreutz (*Le Baron*) Chambellan de S. M. le Roi de Suède.
Cederstedt ( ) Gentilhomme de la Cour en Suède.
Celsius (*Olave O.*) Professeur de l'Université d'Upsal.
Chamblain ( ) à Amsterdam.
Changuion (*François*) Libraire à Amsterdam pour 16 Exemplaires.
Chatelain & fils (*Zacharie*) Libraires à Amsterdam pour 34 Exemplaires.
Chaufepié (*Jaques George de*) Pasteur de l'Eglise Wallonne à Amsterdam.
Chesterfield (*le Comte de*) à Londres.
Clifford (*George*), à Amsterdam pour deux Exemplaires.
Corn (*Joh. Jac.*) Libraire à Breslau pour 3 Exemplaires.
Cramer (*Jean Pierre*) Libraire à Cassel pour 6 Exemplaires.
Creutz (*le Baron*) Sécrétaire des Commissions de S. M. le Roi de Suède, à la Haye
Cronhielm (*Comte Laurent*) Senechal } en Suède.
Cronholm (*Christophle*) Recteur d'Ecole. } en Suède.
Cronstedt ( ) directeur des Mines en Suède.

MESSIEURS.

Cronstedt ( ) Capitaine au Service de Suède.

D.

Dahlman (*Olave Jean*) Assesseur au Parlement de Suède.
Dahlman (*Laurent*) Professeur de l'Université d'Upsal.
Desforges ( ) Chanoine à Rheims
Desmazures (*Jaques Jean*) Pasteur de l'Eglise Wallonne à Amsterdam.
Donop (*Auguste Maurice*) Conseiller privé de Mgr. le Landgrave de Hesse.
Dubb (*Guillaume Jean*) Sécrétaire en Suède.

E.

Eberstein (*le Comte d'*) en Saxe
Eggers (*le Colonel*) en Saxe.
Egremont (*Comte d'*) en Angleterre.
Ehrenpreus (*Baron Charles*) en Suède.
Einsiedel (*d'*) Gentilhomme de Chambre en Saxe.
Ekholm (*Eric*) Commis de la Bibliothèque Roïale à Stockholm.
Ewing (*G. & A.*) Libraires à Dublin.

F.

Falck (*Charles*) Négociant à Stockholm.
Falckenberg (*Gabriël*) Chambellan de S. M. le Roi de Suède.
Felbier ( ) Directeur des Postes à Anvers pour 6. Exempl.
*Finch (*Edouard*) Chambellan de S. M. Britannique à Londres.
Finch (*Madem. Isabella*) à Londres.
Fleetwood (*Madame la Baronesse de*) en Suède.
Fleischer (*J. F.*) Libraire à Franckfort sur le Main pour 2. Exempl.
Fontenay (*le Général Major de*) à Dresden.
Formey (*Samuel*) à Berlin.
Forsner ( ) Fourrier de la Cour de Suède.
*Forster (*la Librairie de*) à Hanovre.
——— la même pour 12 Exempl.
Francke (*Charles Fréderic*) Lieutenant de la Garde de S. M. le Roi de Suède.
Franckenberg (*le Baron de*) Conseiller de la Régence à Rodenburg.
*Fredenstierna (*Adam*) Conseiller du Parlement de Suède.
Frid (*Jean Fréderic*) Professeur de l'Université de Strasbourg.
Friesendorff (*Baron de*) Gouverneur & Chevalier de l'Etoile Polaire en Suède.
Fritsch (*le Baron de*) Conseiller de l'Empire à Dresden.
Fromery ( ) à Berlin pour 5. Exemplaires.

G.

Geer (*Charles de*) à Utrecht.

Geer



MESSIEURS.

Geer de Hamelien (*Louis de*) à Utrecht.
Gersdorff (*le Comte de*) Chevalier de St. Aléxandre en Saxe.
Gersdorff (*le Comte de*) Seigneur de Kauppa &c. à Dresde.
Gersdorff (*le Baron de*) Chambellan de S. M. Polonoise, Electeur de Saxe.
Gersdorff (*Léopold de*) Colonel en Saxe.
Geuder (*de*) Seigneur de Heroldtsberg à Neuenberg pour 3. Exemplaires.
Gezelius, Secretaire de l'Academie Royale à Abo.
Giefeke ( ) en Saxe.
Gleditsch (*la Librairie de*) à Leipsig, pour 7. Exemplaires.
Gleim ( ) Sécrétaire en Saxe.
Gosse Junior (*Pierre*) Libraire à la Haye pour 11 Exemplaires.
Gottsmann (*Pierre*) à Stockholm.
Grabin (*Joachim*) Négociant en Suède.
Graiath (*Daniel*) à Dantzig.
Green ( ) en Angleterre.
Grill (*Nicolas*) } en Suède.
Grill (*Jean Abraham*) }
Grill (*Antboine*) } à Amsterdam.
Grill (*Jean*) }
Grill (*les Freres*) pour 2 Exempl. }
Groth (*Olave Gustave de*) en Suède.
Gudeborn ( ) à Amsterdam.
Gyllenborg (*Comte Henning Adam*) Chancelier de la Cour de Suède, pour deux Exemplaires.
Gyllenborg (*Comte Job.*) en Suède.

H.

Hahr (*Henri Guillaume*) Négociant en Suède.
Halenius (*Engelbert*) Professeur de l'Université d'Upsal.
Hamilton (*le Baron Charles Otton*) Chancellier de la Cour en Suède.
Hamilton, Balfour & Neill, Libraires à Edinbourg pour 7 Exemplaires.
Hammarschöld ( ) Colonel en Suède.
Hård (*Comte Jean Louis*) Colonel au service des Provinces Unies à Stockholm.
Hardenberg (*le Baron de*) Gentilhomme de Chambre à Hanovre.
Harding (*Nicolas*) Efqr. à Londres.
Harleman (*Baron Charles*) fur-Intendant de la Cour en Suède.
Harn (*Jean van*) Confeilier ordinaire de la Principauté de Gueldre & Comté de Zutphen.
Haude & Spener, Libraires à Berlin pour 4 Exempl.
*Haufwolf (*Benoit Reinbold de*) Chevalier & Commandeur des Ordres de S. M. le Roi de Suède } en Suède.
Haufwolff ( ) Docteur en Theologie }

MESSIEURS.

Haufwolf (*J.*) Docteur en Médecine en Suède.
Haxthaufe (*le Général de*) en Saxe.
Heemskerke (*Renier*) à Zierickzée.
Hein (*Levin*) Confeiller de la Régence de Hesse.
Hein (*Herman Adolphe*) Sécrétaire au Tribunal des Appels, à Cassel.
Heins (*Jacob*) Confeiller de la ville de Leiden.
Heroldt ( ) Libraire à Hamburg pour 11 Exemplaires.
*Hoepken (*Baron André*) Sénateur de Suède & Commandeur des Ordres du Roi.
Hoffsten (*B*) Confeiller du Collége de Commerce en Suède.
Hoffman (*de*) en Saxe.
Hondt (*Pierre de*) Libraire à la Haye pour 8 Exemplaires.
Hoofd-Gérard fils (*Gérard*) Echevin de la ville d'Amsterdam.
Höpken (*le Baron Anders*) en Suède.
*Hoppener (*Jean Pierre*) Commis en Suède.
Huber (*Jean Jaques*) Confeiller & prémier Médecin de la Cour de Cassel.
Hubrig (*Ernest Guillaume Baron de*) en Saxe.
Humbert & fils (*Pierre*) Libraires à Amsterdam pour deux Exemplaires.
Husson (*la Veuve*) Libraire à la Haye.

I.

Ichfell (*Jaques*) Notaire de la Cour en Suède.
Jenigs (*Franç. de*) Seigneur des Mines en Suède.
Ihringk (*Jean Conrad*) Confeiller à la Cour de Cassel.
Ilchester (*Mylord*).
Innys (*William*) Libraire à Londres pour 103 Exemplaires.
* —— le même pour 2 Exempl.
*Isenbourg (*Comte d'*) Commandeur de l'Ordre Teutonique de Marbourg.
Isenbourg & Budingen (*Chretien Louis*) Comte du Saint Empire, Chevalier de l'Ordre Allemand & Colonel de S. A. S. le Landgrave de Hesse-Cassel.
Justice ( ) Libraire à Rotterdam.

K.

Keese ( ) Confeillier de la Chambre des Domaines en Saxe.
Kincaid & Donaldson, Libraires à Edinbourg pour 4 Exempl.
Kingston (*le Duc de*) en Angleterre.
Kittlitz, (*le Baron de*) Seigneur d'Ottendorf, à Breslau.
Klaffstschenkel (*Veuve de Phil. Ludw.*) Libraire à Augsbourg, pour 4 Exempl.
Knoch & Esslinger, Libraires à Francfort sur le Main, pour 3 Exempl.
Knorring (*Baron Isaac*) Chambellan de la Cour de Suède, pour deux Exemplaires.

MESSIEURS.

Kochen (*Baron de*) Chancelier de la Cour de Suède.

Kolthoff ( ) Assesseur au Conseil de Commerce en Suède.

Kopp ( ) Libraire à Rostock, pour 2 Exempl.

* Korff (*Baron Jean Albrecht*) Chevalier de l'Ordre St. Anne, Conseiller privé & Chambellan actuel de Sa Maj. Impér. de Russie Envoïé Extraord. & Ministre Plenipotentiaire à Coppenhague.

Krok (*Jean*) Sécrétaire en Suède.

* Kroligk (*le Collonel de*) à Ascherfleben.

Krüger (*Jean Frederic*) Commissaire en Suède.

Kuntze ( ) à Leipzig.

L.

Lagerberg (*le Comte*) Chambellan de S. M. le Roi de Suède.

Lanckisch (*la Librairie de*) à Leipzig.

Lantingshausen (*Jaques Albrecht*) Major Général & Chevalier de l'Ordre du Glaive en Suède.

Leuhusen (*Charles*) Chambellan de S. M. le Roi de Suède.

La Librairie de la Maison des Orphelins à Halle.

Lillie (*Baron Claude*) Chambellan de S. M. le Roi de Suède.

Lindau (*Juilles de*) Maréchal de la Cour de Hesse-Cassel.

Linderstedt ( ) Avocat Fiscal à Stockholm.

Linroth (*Jean Gustave*) Gentilhomme de la Cour en Suède.

Lincoln (*le Comte de*) en Angleterre.

Littleton (*George*) Esq. en Angleterre.

Lochner (*Johann Frederic*) Libraire à Stockholm pour divers Exemplaires.

Löffman (*Renaud*) Sécrétaire en Suède.

Löfwenfckiöld ( ) Conseiller de la Chambre en Suède.

Löwen (*Fabien*) Collonel au service de Suède pour deux Exemplaires.

Luchtmans & fils, Libraires à Leide pour 5 Exemplaires.

Luhe (*von der*) Conseiller privé de Mgr. le Prince Stadthouder des Provinces Unies.

Luzac Junior (*Elie*) Libraire à Leide pour 3 Exemplaires.

M.

Mackenzye (*Stewart*) à Londres.

Malborough (*le Duc de*) à Londres.

* Malesherbes (*Lamoignon de*) Prémier Président de la Cour des Aides, Directeur Général de la Librairie de France à Paris.

Manderströ n (*Christophle*) Sécrétaire en Suède.

Marquette (*Louis Daniel d'Hartaing de*) Commis à l'Amirauté à Amsterdam.

MESSIEURS.

Mascou ( ) Conseiller à Leipzig.

Massuet (*Pierre*) Docteur en Medecine à Amsterdam.

Maximilien (*S. A. S. Madame Fréderique Charlotte Epouse de*) Landgrave de Hesse.

Meitner (*Jean Christoffle*) Libraire à Wolffenbuttel pour 4 Exemplaires.

* Mılander (*Daniel*) en Suède.

Mencke (*le Conseiller*) à Leipsig.

Mevius senior (*Jean Paul*) Libraire à Gotha pour 4 Exemplaires.

* —— le même pour deux Exemplaires.

Minnz (*de*) en Saxe.

Mitchell (*André*) Esq. à Londres.

Moetjens (*Adrien*) Libraire à la Haye.

* Möhlman (*J*) Seigneur des Mines en Suède.

Momma (*Pierre*) Directeur des Imprimeries à Stockholm.

Montagne (*Edouard*) Esq. à Londres.

Morehead ( ) à Londres.

Mortier (*Sara Amelie*) à Amsterdam.

Mortier fils (*Pierre*) à Amsterdam.

* Mosheim (*le Chancelier*) à Gotsingue.

Mulot fils ( ) Négociant à Rheims.

Murray ( ) Solliciteur Général en Angleterre.

N.

Newcastle (*le Duc de*) à Londres.

Nicolai ( ) Libraire à Berlin pour 3 Exemplaires.

Nolthenius (*Guillaume*) à Amsterdam.

Noordbeck ( ) Libraire à Leeuwarde.

Nordmann (*Eric*) Négociant en Suède.

Nourse (*Jean*) Libraire à Londres pour 32 Exemplaires.

Nugent (*Robert*) Esq. à Londres.

Nyhoff (*Jacob*) Libraire à Arnhem.

O.

Oldenkop ( ) Agent de S. M. Impériale de toutes les Russies à Amsterdam.

Orville (*Jaques Philippe d'*) Professeur à Amsterdam.

Oxenstierna (*Baron Eric*) Gouverneur & Chevalier de l'Etoile Polaire à Stockholm.

P.

Palbitzki (*Baron*) Chambellan de S. M. le Roi de Suède, pour deux Exemplaires.

Palmstierna (*le Baron Nils*) en Suède.

* Panin (*de*) Envoïé Extraord. de la Cour de Russie à celle de Suède.

—— pour le même.

Pels (*Daniel*) Précepteur de l'Ecole Latine à Amsterdam.

Petit & Dumoutier, Libraires à Hambourg pour 20. Exemplaires.

Plom-



LISTE DES PERSONNES.

MESSIEURS.

Pforthus (*Chrétien Henri*) Négociant à Stockholm.
Piper (*le Comte Charles Fréderic*) Préſident en Suède.
Pitt (*Guillaume*) en Angleterre.
Ploos van Amſtel (*Jean*) Advocat à Amſterdam.
Polhem (*Gabriël*) Gentilhomme de la Cour en Suède.
Ponikau (*de*) Chambellan en Saxe.
Porte (*André*) Profeſſeur & Paſteur à Marbourg.
Portland (*le Duc de*) en Angleterre.
Poſſe (*le Comte*) Sénateur de Suède & Commandeur des Ordres du Roi.
Poſſe (*Comte Arfwed*) Sénateur de Suède.

R.

Rabbé (*Stenon*) Protonotaire au Conſeil de la Chancelerie à Stockholm.
Racknitz (*le Baron de*) en Saxe.
Rayner ( ) en Angleterre.
Reſtelius (*Jean*) Aſſeſſeur en Suède.
Reguleth (*David*) Avocat, à Amſterdam.
Reifſteln (*Jean Fréderic*) Gouverneur des Pages de Caſſel.
Rendorp (*Pierre*) Bourguemaitre & Conſeiller de la Ville d'Amſterdam.
Reuterholm (*Baron Nicolas*) Gouverneur & Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Polaire à Stockholm.
Rey (*Marc Michel*) Libraire à Amſterdam.
Riedeſel (*Madame la Baronne Cathérine Eléonore de*) à Caſſel.
Rifell (*Nicolas*) Profeſſeur adjoint } en Suède.
Rifell (*Olof*) }
Robinſon ( ) en Angleterre.
Roderiques (*Jeannette*) à Cologne.
Röhrig ( ) Négociant à Amſterdam pour 4 Exemplaires.
* ——— le même 1 Exempl.
Roman le Jeune (*Jean*) Libraire à Amſterdam.
Roſenhane (*le Baron de*) à Stockholm.
Rouſſet (*Jean*) de Miſſy, Conſeiller de la Chancelerie de l'Impératrice de Ruſſie.
* Rudenſchöld (*Benoit*) Commiſſaire d'Etat. } en Suède.
Rudenſchöld (*Charles*) Sécrétaire d'Etat. }
Ruth ( ) Vice préſident à Stockholm.

S.

Saldern (*de*) Sous-Gouverneur de Mrs. les Comtes de Heſſenſtein.
Sancturoc ( ) à Leipſig.
Sandwich (*Comte de*) en Angleterre.
Sandys (*Edwin*) à Londres.
Sauveur (*Saint*) Commiſſaire de la Marine de

MESSIEURS.

France à Amſterdam.
Schmeer (*Balthaſar*) Négociant en Suède.
Schmidt ( ) Libraire à Hanovre.
Schmincke (*Frederic Chriſtoffle*) Licencié à Caſſel.
* Schomberg (*Ralph*) Docteur en Médecine à Yarmouth.
Schomberg (*le Maréchal de*) en Saxe.
Schönberg (*Jean Thierry de*) Seigneur de Rothſchönberg.
Schreuder (*Jean*) à Amſterdam.
Schoepflin (*Jean Daniel*) Conſeiller Hiſtoriographe du Roi de France, & Profeſſeur à Strasbourg.
Schrœter (*Roland*) Negociant en Suède.
Schürer (*Joſeph*) Négociant en Suède.
Schwitlicky (*Paul*) à Dantzig.
Sernander (*Samuel*) Sécrétaire }
Seth (*le Baron Gabriël de*) } en Suède.
Simolin (*de*) Sécrétaire de Commiſſions de Ruſſie. }
Söfſtröm (*André*) en Suède.
Solbrich (*Wolfgang*) en Saxe.
* Spalding (*Charles J.*) Négociant en Suède.
Spens (*Comte Jaques*) Chambellan de S. M. le Roi de Suède pour deux Exemplaires.
Spilcker (*Baron de*) à Potsdam.
Stiernman (*André Antoine*) Conſeiller de la Chancellerie & Sécrétaire des Archives en Suède.
Stiernwall (*Charles-Guſtave*) Gentilhomme de la Cour en Suède.
* Stille (*le Général de*) en Saxe.
Stockhauſe ( ) Sécrétaire en Saxe.
Stone (*André*) Efqr. à Londres.
Streyen (*Jacob van*) Conſeiller & Echevin de la Ville d'Amſterdam.
* Ström (*Jean Frèderic*) Négociant } en Suède.
Swahn (*Martin*) Senechal }

T.

Taxere de Mattos (*Jacob d'Abram*) à Amſterdam.
* Teſſin (*le Comte*) Préſident au Sénat de Sa Majeſté le Roi de Suède.
Tifverman (*Henri*) Négociant }
Torpadius (*Jean*) Advocat Fiſcal. } en Suède.
Totton (*the Reverend Mr*) } en Angleterre.
Townſend (*Thomas*) }
Tronchin (*Mad. la Veuve*) à Amſterdam.
Tronchin (*Theodore*) Docteur en Médecine à Amſterdam.
Tunberg (*Pierre*) Négociant en Suède.
Tweedale (*le Marquis de*) en Angleterre.

V.

Verbeek (*Jean & Herman*) Libraires à Leide.

Ugla

MESSIEURS.

Ugla (*Charles Fréderic*) Chambellan de S. M. le Roi de Suède.
Vick ( ) Libraire à Halle.
Vieroot (*Henri*) Libraire à Amſterdam.
Villiers (*Thomas*) en Angleterre.
Viſcher fils & Birr, à Basle pour divers Exempl.
Unruhe (*le Comte d'*) en Saxe.
Voltemat (*Henri Jullet*) Profeſſeur de l'Univerſité d'Upſal.
Voſſ( ) Libraire à Potsdam pour 4 Exemplaires.
Uytwerf (*Meinard*) Libraire à Amſterdam pour 4 Exemplaires.

W.

Wadenſtierna (*Charles*) Gentilhomme de la Cour, en Suède.
Waesberge (*la Librairie de*) à Dantzig pour 12 Exemplaires.
* Wagner ( ) Conſeiller Aulique, Médecin du Corps & Bibliothécaire de LL. AA. SS. & R. de Brandenbourg Culmbach.
Walgrave (*le Comte de*) en Angleterre.
Wallen (*Jeremie*) Senechal, en Suède.
Wallin (*Fréderic Ulric*) Sécrétaire en Suède.
Walpole (*Horace*) en Angleterre.
Walther (*Jean Conrad*) Libraire à Dresden pour six Exemplaires
* Warmholtz (*Charles Guſtave*) Conſeiller de la Cour, en Suède.

MESSIEURS.

Weidman (*la Librairie de*) à Leipzig pour 6 Exemplaires.
Weiſſenfels (*S. A. S. Madame la Princeſſe de*)
Weſtberg (*Joh. Jac.*) Intendant du Comptoir des Manufactures des Etats du Royaume de Suède.
Wetſtein (*J. J.*) Profeſſeur des Remonſtrans à Amſterdam
Wetſtein (*Jacob de*) Libraire à Amſterdam pour 9 Exemplaires.
Widegreen (*C. F.*) Inſpecteur de la Douane en Suède.
Williams (*le Chevalier de*) à Dresden.
Wilmott (*le Docteur*) en Angleterre.
Wind (de) Envoïé Extraord. de la Cour de Dannemarck à celle de Suède.
Wolff (*Baron de*) Chanceller de l'Univerſité de Halle.
Wolff (*le Conſeiller de*) à Gera.
Wolff (*Samuel*) à Dantzig.
Wrede (*le Baron Fabian*) en Suède.

Y.

Yorck (*Charles*), Yorck (*Philippe*) } en Angleterre.

Z.

Zegg (*le Baron de*) Conſeiller Privé en Saxe.
Zimmerman ( ) Libraire à Wittenberg.

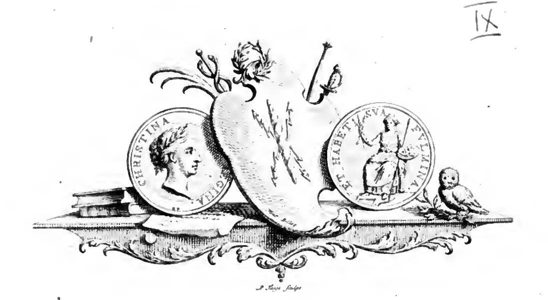
Calcul du Prix du Second Tome de cet Ouvrage.

104	Feuilles y compris le Titre Rouge, chargées extraordinairement avec diverſes notes de différens & petits Caractères, Additions, Citations, Sommaires, & pluſieurs Tables, à dix dutes la feuille fait	*f* 6· 10· 0
8	Vignettes, Sçavoir au Titre, à la Tête de ce Tome & au commencement de l'Ouvrage de Loiſir	*f* - 6· 0
8	Médailles dans le Corps de l'Ouvrage à un demi ſols	*f* - 4· 0
		f 7· 0· 0
	Et pour le Grand Papier	*f* 10· 10· 0

Ce qui fait argent d'Allemagne petit Papier Rixd. 3 - 18. bon gros
Et pour le Grand Papier —— 5 - 16.

Ceux qui ont bien voulu favoriſer le debit de cet Ouvrage, pendant quatre mois que le *Tome prémier* en a paru, ſelon le Plan publié, ne paieront pour ce *ſecond Tome*, en le retirant & reſtituant le Billet qu'ils ont reçu pour cet effet que le même prix qu'ils ont paié pour le Tome prémier, ſavoir en argent d'Hollande *f* 5 — ce qui fait Rixd. 2 - 16 bon gros
Et pour le grand papier *f* 7· 10 —— 4 · 0

MEMOI-



MEMOIRES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE
CHRISTINE
REINE DE SUEDE.



Ers le mois de Septembre de cette année 1657. la Reine prit la résolution de faire un second tour en *France*. Pour cet effêt elle fonda le terrain, & fit comprendre, que la curiosité qu'elle avoit de voir le Ballèt où le Roi de *France* devoit danser, au Carnaval, lui donnoit grande envie de s'y trouver. Quoique ce prétexte cachât probablement quelque autre dessein, si l'on en croit le Sr. *Aitzema*, qui dit positivement (*a*) que le Cardinal *Mazarin* la soupçonna de

L'an 1657.

Retour de Christine en France.

(*a*) *V.* Aitzema *Saaken &c. Libr. XXXVII. pag.* 165.

L'an 1657.

de vouloir s'entremettre pour procurer la paix entre la *France* & l'*Espagne*; en quoi il croïoit pouvoir bien se passer de ses bons offices; cependant il ne s'opposa pas à son retour en *France*, bien loin de-là, elle y fut invitée (*).

Massacre du Marquis de *Monaldeschi* & diverses Rélations là-dessus.

Elle arriva donc au mois d'Octobre à *Fontainebleau*, où, environ quinze jours après, se fit le triste massacre du pauvre Marquis *Monaldeschi*, son Grand Ecuïer. Comme on a parlé & écrit si diversement sur la cause & la maniére de cette éxécution; on ne sauroit mieux faire que d'insérer dans cet Ouvrage les deux Relations, aux quelles on a lieu de se fier plus qu'à aucune des autres, qui en ont été publiées (†). La prémière semble avoir été renduë publique par la Cour de *Christine* peu après l'éxécution: & la seconde a été faite par le Père *le Bel*, Prieur des Maturins ou Trinitaires de *Fontainebleau*, qui y assista; (*a*) Les voici de suite.

„ En parlant des affaires de *Suède*, il ne faut pas oublier la maniére dont „ la Reine *Christine* a, cette année, puni la trahison du Marquis *Monaldeschi*, son Grand Ecuïer. Il a bien paru que cette Princesse du *Nord* „ n'avoit pas fait le meilleur choix, en recevant auprès d'Elle des gens du „ *Sud*, je veux dire des *Italiens*. Partie par curiosité, partie pour montrer le zèle qu'elle avoit de travailler au rétablissement de la paix entre „ les deux Couronnes, elle étoit venue de *Rome* à *Paris* dans le mois d'Octobre. Comme elle avoit gouverné longtems un Roïaume, elle ne pût „ tout

(*a*) *La prémière de ces Relations se trouve vre Part. IV. p.* 165. *&c. & la seconde dans en Flamand dans* Aitzema *au XXXVII. Li- l'histoire de la vie de* Christine *pag.* 134. *&c.*

(*) Le Sr. de *Limiers* dit là-dessus: „ on prétendoit qu'elle alloit négocier à la Cour „ de *France* quelque chose pour la paix, ce qui étoit fort agréable à ceux qui la desiroient de toute leur affection, tellement que ceci la faisoit aimer davantage de beaucoup des gens". (1) Aussi avons nous produit dans le Tome précédent T. I. p. 281. une de ses lettres au Roi d'*Espagne* où elle offroit sa médiation pour moïenner la paix entre lui & le Roi de *France*.

(†) On en trouve aussi des récits plus ou moins étendus & exacts dans les ouvrages suivans. Recueil de diverses Piéces curieuses pour servir à l'histoire de *Christine*, à *Cologne* 1662. pag. 107. 132.

Histoire des intrigues galantes de la Reine *Christine* pag. 12. &c.
Leben der Königin Christina pag. 95. &c.
Het leven van Christina *Koninginne* pag. 19. &c.
Lettres galantes de Mad. du *Noyer*, lettre 69. p. 197. &c.
Mémoires de Mad. de *Motteville* T. IV. pag. 498-503.
Bruzen de la Martinière Histoire de *Louis XIV*. copiée sur les Mémoires de *Motteville* ad ann. 1658. p. 395 & 396.
Lettres de *Guy Patin à Spon* Tom. II. pag. 322. 326. 330. 347.
Carpentariana ou Remarques de *Charpentier* pag. 317. &c.
Mém. de Mademoiselle de *Montpensier* T. IV. pag. 106.
Mém. pour l'*histoire Universelle* Tom. III. pag. 523.
Basnage Annales des Provinces Unies ad Ann. 1658. p. 488.
Zieglers *Tagl. Schauplatz der Welt* Part. II. p. 1244.
Mém. de la vie du Comte D*** avant sa retraite Tom. III. p. 110-130.

(1) V. son Histoire de la Monarchie *Françoise* Tom. II. pag. 301.

„ tout d'un coup s'abstenir entiérement de se mêler des grandes affaires „ d'Etat, quoique la jalousie, vice ordinaire des *Italiens*, qui étoit entre „ le Marquis *Monaldeschi*, & le Comte *Sentinelli* un autre de ses Officiers, „ y donnât aussi occasion. Cette jalousie vint même au point, qu'elle „ causa la perte du prémier. L'on parle & l'on écrit diversement de la „ maniére dont la Reine le fit mourir, aussi bien que de la cause de sa „ mort. Voici ce qu'on en mande de sa propre Cour.

„ Depuis le mois d'Octobre à peu près, la Reine de *Suède* avoit conçu „ quelque soupçon du Marquis, son Grand Ecuïer, & elle s'y confirmoit „ de jour en jour par différens indices qu'elle avoit de son infidelité. Observant toutes ses démarches, & les lettres qu'on lui écrivoit, elle y „ trouva qu'il trahissoit ses interêts, & que par une double perfidie, il „ travailloit à faire retomber sur un absent, aussi Officier de la Reine, le „ crime dont lui seul étoit coupable. La Reine fit semblant de croire que „ la trahison venoit de cet autre, & elle témoigna au Marquis qu'elle n'a„ voit aucun doute de lui, afin de mieux découvrir le tout. Le Marquis „ pensant avoir réussi, dans son projèt, dit un jour à la Reine: Madame „ Votre Majesté est trahie, & celui qui la trahit, est l'absent connu de „ Votre Majesté, ou moi-même; cela ne peut venir d'aucun autre: Vo„ tre Majesté saura bientôt lequel c'est, & je la prie de ne point pardon„ ner au coupable. La Reine répondit: que mérite un homme qui me „ trahit de la sorte? Le Marquis dit: Votre Majesté doit sans pitié le fai„ re mourir sur le champ, & je m'offre moi-même à être ou l'éxécuteur „ ou le patient; car c'est un acte de justice. Bon, dit la Reine, souve„ nez-vous de ces paroles, & pour moi je vous déclare que je ne lui par„ donnerai pas. Cependant elle avoit cacheté les lettres interceptées, „ qu'elle remit entre les mains du Prieur des Maturins de *Fontainebleau*, a„ fin de les présenter au Marquis, quand il seroit tems. Lui de son côté, „ considérant qu'il s'étoit passé plusieurs ordinaires sans qu'il reçut de let„ tres, commença à entrer en méfiance, & chercha à trouver à *Lyon* „ un autre correspondant plus sûr, donnant à penser par différentes dé„ marches qu'il méditoit de prendre la fuite. C'est pourquoi la Reine vou„ lut le prévenir, & le fit appeller le 10. de Novembre dans la *Galerie* „ *des Cerfs* selon sa coûtume. Le Marquis tarda un peu, & vint enfin „ tremblant, pâle, défiguré, le visage changé, tel que toute la Cour le „ remarqua avec surprise depuis plusieurs jours. La Reine lui tint d'a„ bord quelques propos indifférens. Cependant elle avoit donné ordre de „ faire venir le Prieur dans la Galerie, où il entra par une porte qui fut „ refermée sur le champ, & le Capitaine de ses gardes vint par une autre „ avec deux soldats. Alors la Reine changea de discours, & s'étant fait „ remettre par le Prieur les propres lettres du Marquis, elle les lui mon„ tra, & lui reprocha son énorme félonie & son horrible trahison, elle „ lui fit tirer de la poche tous les papiers qu'il avoit sur lui, parmi les„ quels elle trouva deux lettres contrefaites, l'une addressée à la Reine, „ l'autre au Marquis lui-même, où elle découvrit une nouvelle trahison „ contr'elle, encore plus noire que la précédente, dont il vouloit se ser-

L'an. 1657.

„ vir pour confirmer la mauvaiſe impreſſion qu'il avoit tâché de donner
„ contre ſon ennemi. Parmi les lettres qu'il avoit compoſées & fait écri-
„ re d'une fauſſe main, il s'en trouva d'originales écrites de ſa main pro-
„ pre. Alors confus & convaincu d'être un fauſſaire & un traitre, il ſe
„ jetta aux piés de la Reine, & confeſſa que peu de jours auparavant, il
„ avoit prononcé ſa ſentence de mort dans cette même place, de même
„ que *David* fit au Prophête *Nathan*. Ainſi la Reine ordonna au Prieur
„ de le confeſſer, & au Capitaine d'éxécuter la ſentence. *Monaldeſchi* tout
„ épouvanté, retomba aux piés de la Reine, la priant de changer la
„ ſentence de mort en un banniſſement perpétuel de l'*Europe*, mais la
„ Reine lui répondit, qu'il valoit mieux pour lui de mourir, que de vivre
„ infame. Après quoi elle lui tourna le dos, & s'en alla en diſant: Dieu
„ vous faſſe miséricorde, comme je vous fait juſtice. L'éxécution fut un
„ peu différée par les ſupplications que le Confeſſeur fit à Sa Majeſté, pour
„ ſauver la vie au Marquis. Celui-ci refuſa opiniâtrément de ſe confeſſer;
„ mais ſe voïant enfin ſans eſpérance, il demanda pour Confeſſeur l'Au-
„ monier de la Reine, ſon ancien ami. La Reine y conſentit. Lorſqu'il
„ fut entré, il trouva dans cette extrémité le Marquis, qui le pria de vou-
„ loir bien encore intercéder pour lui auprès de Sa Majeſté. L'Aumonier
„ le fit, & les larmes aux yeux il ſe proſterna pour une troiſième fois aux
„ piés de la Reine. Mais elle demeura inéxorable; alors le Marquis ſe
„ tourna vers ceux qui étoient préſens, & leur dit: Mes amis, regardez
„ mon malheur, & apprenez par mon éxemple à ne jamais faire de mau-
„ vaiſes actions. L'ordre de l'éxécuter étant encore venu, il ſe confeſſa
„ à l'Aumonier, & le ſupplia de vouloir bien avec la plus profonde ſoumiſ-
„ ſion demander pardon pour lui, d'abord à Sa Majeſté, enſuite à tous
„ les innocens contre leſquels il avoit conſpiré, reconnoiſſant que tout ce
„ qu'il avoit dit à leur préjudice, étoit de pures impoſtures de ſon inven-
„ tion; & il pria le Confeſſeur de leur en faire réparation d'honneur. Le
„ Marquis agité par les remords de ſa conſçience, avoit quelques jours au-
„ paravant brûlé beaucoup d'écrits & de papiers, & s'étoit armé d'une
„ Cotte-de-maille qui prolongea l'éxécution. Il reçut enfin le coup mor-
„ tel à la gorge; (*). Un autre coup porté un moment plûtôt, non à
„ deſſein, mais par un ordre ſecrèt de la juſtice divine, lui avoit abattu
„ les doigts dont il s'étoit ſervi pour écrire tant de fauſſetés. Sa perfidie
„ à l'égard de la Reine n'avoit rien d'étrange, puiſqu'il avoit donné d'au-
„ tres preuves d'infidélité envers le Pape *Aléxandre*, ſon Souverain natu-
„ rel, contre qui il avoit fait des Satires & des Paſquinades qu'on a trou-
„ vé écrites de ſa main.

„ Re-

(*) *Andr. Caroli* ſe trompe en diſant: que *Monaldeschi* fut attaché à une colomne & qu'en cet état un *Italien* lui ôta la vie (1).

(1) V. ſes Memorab. Eccleſ. ad. h. ann. p. 179.

Relation *du Père* le Bel *touchant la mort de* Monaldeschi.

L'an 1657.

„ Le 6. Novembre dernier, à neuf heures & un quart du matin, la Rei-
„ ne étant à *Fontainebleau*, logée dans la Conciergerie du Château, envo-
„ ïa quérir le Père *le Bel*, par un Valèt de chambre, qui étoit chargé de
„ faire venir le Prieur de la Communauté. Il arriva aussitôt seul, de crain-
„ te de faire attendre la Reine, & il se tint dans l'antichambre, où il resta
„ quelque tems. Ensuite il fut introduit dans l'Appartement où, la Rei-
„ ne étant seule, lui dit: que pour lui parler plus librement, il n'avoit
„ qu'à la suivre, comme il fit jusqu'à la *Galerie des Cerfs*. Là elle lui de-
„ manda si elle lui avoit jamais parlé. Il répondit, que Sa Majesté lui a-
„ voit fait cet hônneur. Elle ajouta: vous portez un habit qui m'assure
„ que je puis vous parler confidemment; & elle lui fit promettre sous le
„ Sceau de la Confession, de garder le secrèt sur ce qu'elle alloit lui dire.
„ Il répondit que dans des choses de cette nature il étoit aveugle & muèt.
„ Ensuite elle lui mit entre les mains un paquèt de papier cacheté en trois
„ endroits sans addresse, à charge de le lui remettre en présence de qui il
„ lui plaisoit, l'avertissant de bien remarquer le jour, l'heure & la place où
„ elle lui donnoit ce paquèt, qu'il emporta avec lui.

„ Samedi à une heure après midi, la Reine envoïa de nouveau le cher-
„ cher par un Valèt de chambre. Le Prieur dans la pensée que c'étoit
„ pour avoir son paquèt, le prit avec lui; & suivant le Valèt de chambre
„ par la porte de Donjon, il vint dans la *Galerie des Cerfs*. A peine fut-il
„ entrée, que le Valèt de chambre ferma la porte si fort, que le Prieur
„ s'en effraïa un peu, & voïant au milieu de la Galerie la Reine qui par-
„ loit à un de sa suite, que l'on nommoit Marquis, c'étoit *Monaldeschi*:
„ il s'approcha d'elle. Sa Majesté prénant un ton de voix assez haut, lui
„ demanda le paquèt en présence du dit Marquis, & de trois autres per-
„ sonnes, dont deux étoient environ à quatre pas de la Reine, & le troi-
„ sième à côté d'elle. Mon Père, dit-elle, donnez-moi le paquèt que je
„ vous ai confié, afin que je le lise. Le Prieur le lui donna, & la Reine
„ l'aïant un peu considéré, l'ouvrit & en tira des lettres & des papiers,
„ qu'elle fit voir & lire au Marquis, lui demandant avec une voix forte &
„ pleine de chaleur, s'il les connoissoit. Le Marquis tout tremblant, nia
„ que ce fut autre chose, que des copies qu'elle avoit faites elle-même.
„ Vous n'avez, lui dit-elle, aucune connoissance de ces lettres & de ces
„ écrits? Et l'aïant laissé penser un peu, elle tira & produisit les originaux
„ qu'elle lui montra, en disant, O le traitre! Lorsqu'il eut reconnu son
„ écriture & sa main, elle lui fit plusieurs questions. Le Marquis s'excu-
„ sa du mieux qu'il pût, jettant la faute sur différentes personnes. En-
„ fin il se prosterna aux piés de la Reine, lui demandant pardon, & au
„ meme instant les trois dont il a été parlé, tirérent leur épée du four-
„ reau, où ils ne la remirent qu'après avoir éxécuté le Marquis. Mais
„ avant cette expédition il se leva, & tirant la Reine tantôt dans un coin
„ de la Galerie, tantôt dans un autre, il la supplioit sans relâche de le
„ vouloir bien entendre dans sa justification. Ce qu'elle ne lui refusa
„ point, mais elle l'écouta avec beaucoup de patience & de modération,

L'an 1657.

„ ſans marquer, par le moindre ſigne, que ſon importunité lui fut à charge. Alors elle s'approcha un peu du Marquis, s'appuïant ſur une canne d'ébene à pomme ronde, & s'étant auparavant tourné vers le Prieur, elle lui dit; Mon Père, voïez, & ſoïez témoin que je ne précipite rien, mais que je donne à ce perfide plus de tems qu'il ne pourroit en demander d'une perſonne offenſée, pour ſe juſtifier s'il lui étoit poſſible. Le Marquis preſſé par la Reine, lui donna quelques papiers, & deux ou trois petites cléfs liées enſemble, qu'il tira de ſa poche. Cette conférence aïant durée plus d'une heure, & le Marquis ne ſatisfaiſant point la Reine, elle s'approcha du Prieur, & lui dit d'une voix aſſez haute mais grave & modérée: Mon Père, je vous laiſſe cet homme entre les mains, diſpoſez-le à la mort, & aïez ſoin de ſon ame. Le Prieur à ces mots auſſi effraïé que ſi la ſentence avoit été portée contre lui-même, ſe jetta à ſes piés, de même que le Marquis, pour demander ſon pardon. Elle dit ne pouvoir l'accorder, ajoutant que ce traitre étoit plus criminel, que ceux que l'on condamne à être rompus; qu'il ſavoit bien qu'elle lui avoit confié les plus importantes affaires & ſes penſées les plus ſecretes, comme à un fidèle ſujèt, ſans vouloir lui reprocher d'ailleurs les bienfaits dont elle l'avoit comblé, même davantage qu'elle n'eut pû faire à un frère, l'aïant toûjours regardé pour tel; & que ſa propre conſcience devoit lui ſervir de bourreau.

„ Elle s'en alla auſſitôt, laiſſant le Prieur avec les trois hommes qui tenoient toûjours l'épée nuë, dans la réſolution de le tuer. La Reine étant ſortie, le Marquis ſe jetta aux piés du Prieur, qu'il conjura d'aller demander ſon pardon; mais les trois hommes le preſſoient de ſe confeſſer, lui tenant l'épée ſur les reins, quoique ſans le toucher. Le Prieur l'exhorta les larmes aux yeux, à demander pardon à Dieu. Le chèf des trois alla trouver la Reine, afin d'implorer ſa miſéricorde pour le pauvre Marquis; mais il revint tout triſte, & dit en pleurant: Marquis penſe à Dieu & à ton ame, il faut mourir. Le Marquis hors de lui, ſe jetta pour la ſeconde fois aux piés du Prieur, le preſſant d'aller encore demander ſa grace à la Reine. Il le fit, & trouvant la Reine dans ſon appartement, le viſage ſerein & ſans altération; il ſe proſterna à ſes piés les yeux baignés de larmes; & la voix entre-coupée de ſanglots, il la conjura par les ſouffrances & les plaïes du Sauveur, de vouloir uſer de miſéricorde envers le Marquis. Elle lui témoigna combien elle étoit fachée de ne pouvoir lui accorder ſa demande, & lui repréſenta la noirceur de la perfidie & de la cruauté que ce miſérable avoit voulu commettre à ſon égard; qu'ainſi il n'avoit ni pardon, ni grace à eſpérer; qu'on en rouoit beaucoup, qui ne l'avoient pas tant mérité que ce traitre.

„ Le Prieur voïant qu'il ne gagneroit rien par priéres, prit la liberté de lui repréſenter, qu'elle étoit dans le palais d'un Roi, & qu'elle ne pouvoit trop réfléchir ſur ce qu'elle alloit faire, & ſi le Roi le trouveroit bon. Elle répondit qu'elle avoit droit de faire juſtice, & prit Dieu à témoin qu'elle n'avoit rien de perſonel contre le Marquis, qu'elle avoit écarté toute haine contre lui, qu'elle n'en vouloit qu'à l'énormité de ſon

„ crime

„ crime & de sa trahison qui étoit sans pareille, & qui touchoit tout le „ monde; outre que le Roi ne la logeoit pas comme une prisonnière ou „ une fugitive; qu'elle étoit maitresse de sa volonté, & pouvoit faire justi„ ce de ses Officiers par tout & en tout tems; qu'elle n'avoit à répondre „ de sa conduite qu'à Dieu seul, ajoutant, que cette action n'étoit pas „ sans exemple. Le Prieur repliqua qu'il y avoit une différence, que si des „ Reines avoient fait quelque chose de semblable, ç'avoit été dans leur „ Roïaume, & non ailleurs. Mais craignant de l'irriter, il poursuivit. „ Madame, c'est par l'honneur & la réputation que Votre Majesté s'est „ acquise dans ce Roïaume, & par l'espérance que la Nation a conçue dans „ sa négociation, que je la supplie très-humblement de considérer que cet„ te action toute juste qu'elle est du côté de Votre Majesté, pourra être „ regardée des autres comme violente & précipitée. Que Votre Majesté „ fasse plûtôt un acte de générosité & de miséricorde envers ce pauvre „ Marquis, ou qu'au moins Elle le mette entre les mains de la justice du „ Roi, & lui fasse faire son procès dans les formes. Votre Majesté aura „ toute satisfaction, & conservera par ce moïen le titre d'Admirable, que „ toutes ses actions lui ont acquis. Comment, mon Père, dit-elle, moi „ qui dois avoir une justice souveraine & absoluë sur mes sujèts, je serois „ réduite à solliciter contre un traitre domestique, du forfait & de la per„ fidie duquel, j'ai preuves en main, écrites & signées de la sienne pro„ pre? Cela est vrai, Madame, dit le Prieur, mais Votre Majesté est „ partie intéressée. Non, non, mon Père, repliqua-t-elle, je le ferai sa„ voir au Roi; retournez & aïez soin de son ame, je ne puis en consçien„ ce faire ce que vous demandez; & le renvoïa ainsi. Le Prieur remar„ qua par le changement de ton avec lequel elle prononça ces dernières „ paroles, que si elle eut pû remettre & changer l'état des choses, elle „ l'auroit indubitablement fait; mais que s'étant trop avancée, elle ne „ pouvoit plus reculer, sans se mettre en péril de la vie, si le Marquis „ échapoit.

„ Dans cette extrêmité le Prieur ne sut plus que faire, il ne pouvoit „ s'en aller, & quand même il l'eût pû, le devoir de la charité & de la „ consçience l'engageoit à disposer le Marquis à une bonne mort. Ainsi „ il retourna dans la Galerie, & embrassant ce pauvre malheureux qu'il „ baigna de ses larmes, il l'exhorta avec les mots les plus énergiques & les „ termes les plus pathétiques que Dieu lui inspirât, à se résoudre à la mort, „ & à penser à sa consçience, puisqu'il n'y avoit plus d'espérance de vie „ pour lui, & qu'offrant & souffrant sa mort par la justice, il devoit en „ Dieu seul jetter ses espérances pour l'éternité où il trouveroit ses con„ solations.

„ A cette triste nouvelle, après avoir poussé deux ou trois grands cris, „ il se mit à genoux aux piés du Confesseur qui s'étoit assis sur un des bancs „ de la Galerie, & commença sa confession: mais l'aïant bien avancée, „ il se leva deux fois & s'écrioit en même instant; le Confesseur lui fit „ faire les actes de foi: renonçant à toutes pensées contraires, il acheva „ sa confession en *Latin*, *François* & *Italien*, ainsi qu'il se pouvoit mieux ex-

„ pli-

L'an. 1657.

„ pliquer, dans le trouble où il étoit. L'Aumonier de cette Reine arriva „ comme le Confesseur l'interrogeoit en éclaircissement d'un doute. Ce „ Marquis l'aïant apperçu sans attendre l'absolution, alla à lui, espérant „ grace de sa faveur, ils parlérent bas assez longtems ensemble se tenant „ les mains & retirés en un coin, & après leur conférence finie, l'Aumonier „ sortit, & emmena avec lui le chêf des trois commis pour cette éxécu- „ tion. Un peu après l'Aumonier étant demeuré de hors, l'autre revint „ seul & lui dit, Marquis demande pardon à Dieu, car sans plus tarder il „ faut mourir, es-tu confessé? Et lui disant ces paroles le pressa contre la „ muraille du bout de la Galerie, où est la peinture *St. Germain*. Le con- „ fesseur ne se pût si bien détourner, qu'il ne vît qu'il lui porta un coup „ dans l'estomac du côté droit. Le Marquis le voulant parer, prit l'épée „ de la main droite, dont l'autre en la retirant lui coupa trois doigts & „ l'épée demeura faussée, & pour lors il dit à un autre, qu'il étoit armé „ dessous, comme en effêt il avoit une Cotte-de-maille qui pésoit neuf à „ dix livres. Le même à l'instant redoubla le coup dans le visage, après „ lequel ce Marquis cria, mon Père, le Confesseur s'approcha de lui, & „ les autres se retirérent un peu à quartier, & un genoux à terre il de- „ manda pardon à Dieu & lui dit encore quelque chose où il lui donna „ l'absolution avec la pénitence de souffrir la mort patiemment pour ses „ péchés, pardonnant à tous ceux qui le faisoient mourir, laquelle reçuë, „ il se jetta sur le quarreau & en tombant un autre lui donna un coup sur „ le haut de la tête, qui lui emporta des os & étendu sur le ventre faisoit „ signe, & marquoit qu'on lui coupât le col. Le même lui donna deux „ ou trois coups sur le col, sans lui faire grand mal, parce que la Cotte- „ de-maille, qui étoit montée avec le col du pourpoint, para & empêcha „ l'excès des coups. Cependant le Confesseur l'exhortoit de se souvenir „ de Dieu & d'endurer avec patience & autres choses semblables. En ce „ tems-là le chêf lui vint demander s'il ne le feroit pas achever, le Confes- „ seur le rembarra rudement, & lui dit qu'il n'avoit pas de conseil à lui „ donner là-dessus, qu'il demandoit sa vie & non pas sa mort, surquoi il „ demanda pardon & confessa avoir eu tort de lui avoir fait une si belle „ demande.

„ Sur ce discours le pauvre Marquis, qui n'attendoit qu'un dernier coup, „ entendit ouvrir la porte de la Galerie, reprenant courage se retourna & „ aïant vû que c'étoit l'Aumonier qui entroit, se traina du mieux qu'il pût, „ s'appuïant contre le Lambris de la Galerie, demanda à parler à lui, „ l'Aumonier passa à la main gauche de ce Marquis, le Confesseur étant „ à la droite & le Marquis se tournant vers l'Aumonier, & joignant les „ mains lui dit quelques choses comme se confessant, & après l'Aumonier „ lui dit, demande pardon à Dieu, & après lui avoir demandé permis- „ sion, il lui donna l'absolution.

„ Ensuite il se retira, lui disant de demeurer auprès du Marquis & qu'il „ s'en alloit voir la Reine de *Suède*, en même tems celui qui avoit frappé „ sur le col du dit Marquis & qui étoit avec l'Aumonier à sa gauche, lui „ perça la gorge d'une épée assez longue & étroite, duquel coup le Mar-

„ quis

L'an 1657.

„ quis tomba fur le côté droit & ne parla plus, mais demeura plus d'un
„ quart d'heure à refpirer, durant lequel le Confeffeur lui crioit & l'exhor-
„ toit du mieux qu'il lui étoit poffible, & ainfi ce Marquis aïant perdu fon
„ fang, finit fa vie à trois heures & trois quarts après midi. Le Confeffeur
„ lui dit le *de profundis* avec l'oraifon, & après le Chêf des trois lui remua un
„ bras & une jambe, déboutonna fon haut-de-chauffe & fon calleçon, fouil-
„ la dans fon gouffet & ne trouva rien, fi non en fa poche un petit livre
„ d'heures de la Vierge & un petit coûteau. Ils s'en allèrent tous trois &
„ le Confeffeur après, pour recevoir les ordres de Sa Majefté. Cette Rei-
„ ne affurée de la mort du dit Marquis, témoigna du regrêt d'avoir été
„ obligée de faire faire cette éxécution en la perfonne de ce Marquis,
„ mais qu'il étoit de Juftice de le faire pour fon crime & fa trahifon &
„ qu'elle prioit Dieu de lui pardonner. Elle commanda au Confeffeur
„ d'avoir foin de le faire enlever de-là & de l'enterrer, & lui dit qu'elle
„ vouloit faire dire plufieurs Meffes pour fon ame: le Confeffeur fit faire
„ une bière & le fit mettre dans un tombereau à caufe de la brune, de la
„ péfanteur & du mauvais chemin & le fit conduire à la paroiffe par fon
„ Vicaire & Chapelain affifté de trois hommes, avec ordre de l'enterrer
„ dans l'Eglife, près du Bénitier, ce qui fut fait & éxécuté à cinq heures
„ trois quarts du foir, le lundi douzième jour de Novembre. Cette Rei-
„ ne envoïa cent livres par deux de fes valêts de pié au Couvent pour
„ prier Dieu pour le repos de l'ame du dit Marquis, du quel le Mardi
„ treizième du dit mois on publia le fervice par le fon des cloches, qui fut
„ célèbré le Mercredi quatorzième avec toute la folemnité & dévotion pof-
„ fibles dans l'Eglife paroiffiale d'*Avon*, où ce Marquis eft enterré, & con-
„ tinuames *un Credo* & les Meffes que cette Reine avoit donné ordre de
„ dire, pour fupplier la Bonté divine qu'il lui plaife mettre l'ame de ce pau-
„ vre défunct dans fon Paradis ".

Questions de Droit au fujèt de la mort de *Monaldefchi*.

Ce coup hardi, dit *Vigneul Marville* (a), de condamner & faire éxécuter à mort *Monaldefchi* Gentilhomme *Italien*, fon Domeftique, donna lieu à plufieurs queftions de Droit. Savoir 1. fi un Souverain dans le Roïaume d'un autre Souverain, qui lui donne l'hofpitalité, a droit de vie & de mort fur fes propres domeftiques en cas des forfaits? 2. Si ce Souverain peut faire mourir un criminel fon domeftique, qui eft un des fujèts du Prince chez qui il demeure, ou le fujèt d'un Prince étranger? Et en 3. lieu, fi un Prince, qui a renoncé au Sceptre & à la Couronne, peut prétendre avoir encore, nonobftant fon abdication, *jus gladii*, c'eft-à-dire, le pouvoir légitime de faire éxécuter à mort fon domeftique pour fujèt d'infidélité ou d'attentât à fon honneur ou à fa perfonne?

Sentiment de *J. Tefmar* fur ces queftions.

Ces queftions qui ne font pas moins curieufes qu'intéreffantes fourniroient matière à une ample difcuffion. Mais comme elles ont été traitées par des hommes très-favans dans le Droit de la Nature & des Gens, & particulièrement par le célèbre *Jean Tefmar* dans fa belle differtation, *Tribunal*

(a) *V. Mélanges d'Hiftoire & de Litérature Tom. III. p.* 309 & 311. *item l'Auteur de Mélanges hiftoriques pag.* 82. & 83.

L'an 1657.

nal Principis peregrinantis, d'un Prince voïageant où le cas de *Monaldeschi* est discuté à fond, (*) Nous en rapporterons seulement le précis, & après avoir touché, en peu de lignes, les sentimens d'autres savans ; nous nous contenterons d'y ajouter quelques traits raisonnés, qui nous paroissent avoir échappé à ces Messieurs-là.

Si *Christine* en France avoit droit de vie & de mort sur ses Domestiques.

C'est touchant la prémière question, que *Tesmar* allègue le cas de *Monaldeschi*, rapportant en propres termes les répliques de *Christine* au Confesseur, qui la prioit *de prendre bien garde à ce qu'elle alloit faire éxécuter, & si le Roi le trouveroit bon?* sur quoi (dit le Père *le Bel*) la Reine me fit réponse, *qu'elle avoit cette justice auprès de l'Autel, & qu'elle prénoit Dieu à témoin si elle en vouloit à la personne de ce Domestique & si elle n'avoit pas déposé toute haine, ne s'en prénant qu'à son crime & à sa trahison, qui n'auroit jamais de pareille & qui touchoit tout le monde: outre qu'elle étoit maitresse de ses volontés pour rendre & faire justice à ses domestiques en tous les lieux & en tous les tems, & qu'elle ne devoit répondre de ses actions qu'à Dieu seul &* plus bas *je supplie très-humblement V. M. d'éviter que cette action (quoiqu'à l'égard de V. M. Madame, elle soit de justice) ne passe néanmoins dans l'esprit des hommes pour violente & pour précipitée: faites encore un acte généreux & de miséricorde envers ce pauvre homme, ou du moins mettez-le entre les mains de la justice du Roi & lui faites faire son procès dans ses formes: Vous en aurez toute satisfaction & conserverez, Madame, par ce moïen le titre d'Admirable que Vous portez en toutes vos actions parmi tous les hommes. Quoi, mon Père,* me dit cette Reine, *Moi, en qui doit résider la justice absoluë & souveraine sur mes sujèts, me voir réduite à solliciter contre un traitre domestique, du crime & de la perfidie duquel j'ai entre les mains les preuves écrites & signées de la sienne propre. Non, non, mon Père, je le ferai savoir au Roi &c. &c. &c.*

On voit par ces réponses de la Reine, dit *Tesmar*, qu'elle en appelle courageusement au caractère de la Majesté absoluë, comme à un bouclier impénétrable à toutes les objections que l'on pouvoit lui faire.

Après ceci Mr. *Tesmar* se propose les difficultés qu'on peut former, comme celle-ci. „ Que nul Roi, ni Nation Souveraine ne souffrira patiemment, qu'une Puissance étrangère éxerce dans son territoire, la jurisdiction qui est comme la plus éclatante marque de la souveraineté: „ d'où il paroit s'ensuivre: qu'un Prince ou Souverain, qui se trouve dans „ le territoire d'un autre, ne peut jouir de son droit, & est, par conséquent, sujèt du Souverain du lieu, tout le tems qu'il y demeure, desorte, que s'il y commet quelque crime, non seulement il s'en rend responsable, mais aussi il en peut justement être puni?

„ A cela *Tesmar* répond: qu'un Souverain se trouvant avec la permission

(*) Le titre tout au long est: „ *Tribunal Principis peregrinantis, sive ex illustris facti* „ *specie disputata juris quæstio:* An absolutæ Majestatis Caracter Possessori suo etiam in „ alieno territorio liberum jurisdictionis in suos exercitium præstet? *Cujus explicatam* „ *affirmativam sub præsidio Dni.* Joh. Tesmari *tuebitur* J. Alers *Marpurgi Cattorum* „ MDCLXXV. in 4.

„ fion d'un autre Souverain dans fon territoire, ne fauroit par-là devenir fon fujèt. La raifon en eft: que l'obéiffance, qui conftitue l'effentiel d'un fujèt, ne fauroit avoir lieu ici, parce que l'intention de le devenir, n'eft pas à préfumer dans la perfonne d'un Souverain étranger. Si le Souverain du païs vouloit regarder l'étranger comme fon fujèt, on ne voit pas, comment il pourroit traiter l'étranger d'égal à égal: de la manière que cela fe fait en de telles rencontres, & dont l'Empereur *Charles-quint* à fon paffage par la *France* eft un éxemple.

„ 2. On ne fauroit foutenir, dit enfuite Mr. *Tefmar*, qu'un tel Souverain peut être puni. Car la punition fuppofe la violation des loix: celle-ci l'obligation, & l'obligation préfuppofe la fujettion. Or aucune de ces qualités ne quadre avec la perfonne d'un Souverain. On dira en vain, qu'un tel Prince peut commettre des crimes & même des crimes de lèze-Majefté contre les loix du païs. Mais, en ce cas-là, le Prince étranger deviendroit ennemi du Prince territorial, & alors on a recours à une guerre & à la décifion des armes, qui eft l'unique Tribunal de Souverain à Souverain.

„ De même 3. il feroit inutile de prétendre, que pour faire des actes de jurisdiction, il faut qu'il y ait quelque territoire, où ils puiffent fe faire? Car par éxemple, la jurisdiction militaire dans une armée, fe peut éxercer hors du territoire de celui qui en eft le maitre. Il fuffit qu'un Souverain ait admis un autre Souverain dans fon territoire, pour que celui-ci y conftitue en même tems une Société toute féparée. C'eft auffi fur ce fondement, que tout Ambaffadeur eft cenfé comme demeurant hors du territoire de celui où il réfide, & que par conféquent le Prince étranger ne peut pas être privé d'un droit, en vertu duquel il eft réputé Souverain. Le droit de vie & de mort fur ces domeftiques en fait une partie, & ceux-ci reftent toûjours les fujèts & membres de fon Etat, pour ainfi dire, ambulatoire ou voïageant.

„ 4. Par cette même raifon, les Domeftiques d'un tel Souverain voïageur ne font pas non plus réputés fujèts aux loix de l'Etat d'un autre Souverain. Mais s'ils commettent des crimes contre le Souverain du païs ou contre fes fujèts, ils peuvent être punis comme ennemis, & non comme fujèts.

„ 5. C'eft toute autre chofe, s'ils pêchent contre leur Maitre: le jugement & la punition en doit dépendre de lui. Autrement il feroit fort incommode & dangereux même au Maitre, d'être obligé de les foumettre à la juftice du Souverain du païs, ou de fes tribunaux, puifque non feulement leur Souverain naturel perdroit par-là un droit dont la perte lui ôteroit une partie de fa fouveraineté, mais auffi qu'un tel Souverain voïageur ne trouveroit guères de fûreté pour fa perfonne, & courroit même grand rifque de la part de fes propres domeftiques. Car ou par haine contre lui, ou excités par d'autres mécontens ils pourroient fe fervir de l'occafion d'attenter à fa vie, en cas qu'ils fçuffent, que leur Souverain n'a, ni un pouvoir, ni un droit fuffifant pour fe vanger lui-même, & qu'ils puffent efpérer une entière impunité dans le territoire d'un autre.

„ 6. Ce

L'an 1657.

„ 6. Ce qui ſuivroit encore de cela, c'eſt, que la dignité du Souverain „ voïageur ſeroit extrêmement avilie & expoſée au mépris des particu- „ liers, s'il ſe trouvoit obligé de plaider ſa cauſe devant le Souverain du „ païs ou devant ſes tribunaux, contre ſes ſujets ou ſes domeſtiques. La „ condition du Souverain ne ſeroit alors en rien meilleure que celle d'un „ particulier: & le Souverain étranger étant obligé à produire contre le „ coupable, devant une Cour étrangère, ſes preuves de crimes ſouvent „ commis en cachette: ſi de tels ſecrèts devoient être relevés, à quel dom- „ mage ne ſeroit pas expoſé par-là ſon Etat, & à quelle confuſion, &, „ qui pis eſt, à quelle infamie, ne ſeroit pas expoſée la perſonne du Sou- „ verain même?

„ 7. Bien-que nous prétendions qu'une juriſdiction entière appartienne „ à notre Souverain voïageur ſur ſes domeſtiques; notre intention n'eſt „ pas pourtant qu'elle s'étende au de-là des ſujèts & domeſtiques de ſa ſui- „ te: car pour ſes autres ſujèts, qui pourroient y venir ou ſe trouver déja „ établis dans ce païs-là: comme ils y ſont reçus ſous la condition expreſ- „ ſe ou tacite de reconnoitre la juriſdiction du Seigneur territorial, en con- „ ſéquence de la protection dont ils y jouiſſent; ils ſont en même tems ré- „ putés ſujèts du Souverain du païs, durant le tems qu'ils demeurent dans „ ſes Etats.

„ 8. Enfin nous voulons de même, que notre Souverain voïageur, dans „ l'exercice de ſa juriſdiction ſur ſes domeſtiques, uſe de deux précautions, „ ſavoir, que la punition ne ſe faſſe que pour des cas bien graves & bien „ preſſans, & en ſecond lieu, qu'elle ſe faſſe ſans éclat, puiſqu'une puni- „ tion, qui ſe fait aux yeux du public, devant ſervir d'éxemple & de cor- „ rection aux autres, demande ordinairement un territoire propre au Sou- „ verain. Il ſuffit donc pour le Souverain voïageur qu'il inflige la puni- „ tion ſans éclat, bien entendu que le crime ſoit avéré, ou au moins, „ qu'il y ait de fortes préſomptions à la charge du coupable, & que pour „ prévenir ſes mauvais deſſeins, l'affaire ne ſouffre point de délai ".

Et comme toutes ces précautions ont été éxactement obſervées de la part de la Reine *Chriſtine* dans le cas de *Monaldeſchi*, nous croïons que les raiſons ci-deſſus alléguées auront ſuffiſamment juſtifié l'action de cette Princeſſe, & nous ne balançons pas de dire, que juſques-là c'eſt avec autant de juſtice que de courage, qu'elle a ſoutenu ſon droit de Souverain voïageur dans le païs d'un autre Souverain.

Si *Chriſtine* en renonçant à la Couronne, n'avoit pas renoncé à cette juriſdiction ſouveraine ſur ſes Domeſtiques.

Il nous reſte pourtant une autre queſtion à éxaminer à ſon égard, ſavoir ſi cette Reine, qui avoit renoncé au Sceptre & à la Couronne, a pû, nonobſtant ſon abdication, jouir encore du pouvoir légitime de faire éxécuter ſon domeſtique pour cauſe d'infidélité ou autre forfait? Car à ce que nous venons de dire, ajoute *Teſmar*, on pourroit faire cette objection, qu'un Souverain qui a réſigné ſa ſouveraineté, n'en paroit avoir retenu que le nom, qui ne ſeroit alors qu'une ombre ſans corps. Ce raiſonnement eſt ſans doute juſte à l'égard d'un Souverain, qui par force, ſoit juſtement ou injuſtement, aura réſigné ſa Couronne, comme fit *Childeric* Roi de *France*, à qui *Pépin* ôta la Couronne Roïale & donna la Monachale par les mains des Prêtres.

Il

L'an 1657.

Il en eſt tout autrement de ceux, qui de plein gré & ſans aucune contrainte en font l'abdication, puiſqu'ils ſont cenſés s'être réſervé tacitement cette autorité ſouveraine. Or, ſi on en doit juger par l'intention de la Reine *Chriſtine*, on ne peut douter, qu'en réſignant la Couronne, elle n'ait voulu retenir la ſplendeur Roïale & la jurisdiction ſur ſes domeſtiques (*). Comme une preuve de cela on rapportera, non ſeulement qu'elle ſe ſert actuellement du droit d'envoïer de ſa propre part des Miniſtres aux Princes ſouverains: mais qu'elle en entretient même en différentes Cours: ce qu'elle ne pouvoit faire, ſi elle ne jouiſſoit plus de la dignité Roïale.

Mais, l'intention ſeule de celui qui a abdiqué, & le droit de fait d'envoïer des Miniſtres, pourroient encore laiſſer des doutes par rapport à l'éxercice même de la puiſſance ſouveraine. Pour moi, dit *Teſmar*, je ſuis plus porté à défendre qu'à combattre cette action de *Chriſtine*, en conſidération de la perſuaſion, vraïe ou erronée, où elle étoit, que cette entière ſouveraineté ſur ſes domeſtiques lui appartenoit de droit. Au reſte, le ſilence, que le Roi de *France* garda ſur l'éxécution de *Monaldeſchi*, paroit donner un grand poids à l'autorité de la Reine. Car ſi ce Prince n'avoit pas regardé la Reine, malgré ſon abdication, dans un plus haut dégré d'éminence que celle d'une perſonne particulière, il n'eſt pas à préſumer qu'il n'eut pû ni voulu conniver à une action, qui d'ailleurs donnoit une ſi grande atteinte au droit de la ſouveraineté.

Mr. *Teſmar* finit ſa diſſertation par cette réfléxion judicieuſe: que quelque tâche d'iniquité qu'un cenſeur rigide puiſſe découvrir en cette action, la ſentence de *Tacite* la lavera: „ *Habet aliquid ex iniquo omne magnum exem-* „ *plum* ". Quand il s'agit de donner un grand éxemple, il faut s'élever au-deſſus des règles ordinaires de la juſtice. Cet exemple que fit la Reine, eſt ſans doute grand, &, par les circonſtances qui l'ont accompagné, le droit d'un Souverain étranger dans le païs d'un autre Souverain, ſe trouve mieux affermi, que par tous les éxemples antérieurs qu'on en peut alléguer.

Sentimens d'autres Auteurs ſur le droit de cette action de *Chriſtine*.

Voilà ce que nous avons trouvé à propos de rapporter de cette Diſſertation de *Teſmar*, & voici ce qu'ont penſé ſur le même ſujet d'autres Ecrivains célèbres. Nous citerons, en prémier lieu, Mr. *Bynckersboek*, (†) parce

(*) On fera voir ci-après qu'elle ſe l'étoit expreſſément réſervé cette jurisdiction ſur ſes domeſtiques.

(†) Mr. *Winckler* eſt du même ſentiment que Mr. *Bynckersboek* & dit qu'on doit juger de cette ſorte de cas par les circonſtances dont ils ſont accompagnés (1). C'eſt auſſi par ce principe qu'avant lui le nommé *Stephanus Caſſius* a défendu la cauſe de *Chriſtine* dans une belle Diſſertation qui porte le titre *de Jure & Judice Legatorum* (2). Sur quoi nous remarquerons en paſſant que le nom de *Stephanus Caſſius* cache celui du Comte *Cronbielm* fils du Sénateur de *Suède* de ce nom. L'Auteur de la Diſſertation eſt Mr. *Ja-*

(1) V. Ses Inſtitut. Philoſophiæ *Wolfianæ* P. II. Sect. III. cap. IV. §. 2575 & 2576. cfr. *Haſſen* de Conditione Principis pag. 22 & 25. *I-dem* de pœnis occulte ſumtis pag. 37.

(2) Dans la ſection §. 27.

L'an 1675.

ce qu'en disant son sentiment sur l'éxécution de *Monaldeschi*, (*a*) il paroit trouver juste que la Cour de *France* fut mécontente de l'action de *Christine*, comme attentant à l'autorité & à la jurisdiction du Roi, quoique dans un autre endroit du même chapitre en rapportant ces paroles de *Christine* pour sa défense: „ qu'elle étoit Reine relévant de Dieu, & que quoiqu'elle fut „ sur les terres de *France*; elle n'y étoit pas prisonnière & ne laissoit pas „ d'avoir une autorité souveraine sur ses gens"; ce même Auteur approuve que la Cour de *France* ne poussât pas la chose plus loin, afin de suivre éxactement une des règles les plus inviolables du Droit des Gens. Pour Mr. *Barbeyrac*, qui a illustré le Traité de *Bynckershoek* de bonnes remarques, il dit, au contraire, qu'il seroit bien difficile de décider par l'usage, si les Princes, qui, comme la Reine de *Suède*, ont renoncé à la Couronne, doivent après cela être regardés par tout sur le même pié, que quand ils la portoient. Leur condition en elle-même, dit-il, semble fort approcher de celle de simples particuliers d'une naissance distinguée. (*).

Mr. de *Wicquefort* paroit assez incliner à ce sentiment de *Barbeyrac*, en disant, (*b*) „ que le droit de la souveraineté ne peut être réservé par celui „ qui abdique, renonce, ou résigne, & qui, après l'abdication, la renon- „ ciation ou résignation, n'a plus d'affaires d'Etat à faire négocier...... que „ si on veut bien avoir quelque considération pour les Ministres de la Rei- „ ne *Christine*, c'est parce qu'elle possède un mérite & une grandeur d'a- „ me, dont elle n'a pû se défaire avec la Couronne de *Suède*, & quant à „ l'éxécution de *Monaldeschi* qu'elle a fait faire à *Fontainebleau*, je ne doute „ point, dit *Wicquefort*, que la Reine n'ait fait faire la justice, & je sais „ que les Souverains passent souvent par-dessus les formes. Je sais aussi, „ que sans une très-forte raison d'Etat, ils ne doivent ni ne peuvent s'en „ dispenser: & je ne crains point d'ajouter, qu'en cette rencontre la Rei- „ ne n'a pû agir en Souveraine (†). Je veux bien dire encore, qu'une „ Puis-

(*a*) *V. son Traité de Juge Compétant des Ambassadeurs Chap. III. §. IV. p.* 11. *&* §. *XVI. p.* 21. *cfr.* Ludolfs Schaub. *ad. ann.* 1657. *pag.* 844. *not.*

(*b*) *Dans son Ambassadeur L. I. Sect. III. p.* 32.

Jacob Wilde, célèbre Historiographe de *Suède*, qui accompagna ce Comte en ses voïages du tems que le Comte *Gyllenbourg*, Envoïé de *Suède* à la Cour de la *Grande-Bretagne*, y fut arrêté.

(*) Mr. *Barbeyrac* admèt pourtant, qu'un Prince peut éxercer certains actes de souveraineté par rapport à ses propres sujèts qui se trouvent dans le territoire d'un autre, par éxemple d'annoblir un de ses sujèts, le faire Duc, Baron, &c. car cela ne donne aucune atteinte à la souveraineté du maitre du païs (1). Nous verrons bientôt que l'Empereur *Sigismond* éxerça un pareil acte en *France*, & on trouve que *Christine* annoblit une famille *Italienne* en lui donnant le nom de Justiniani (2).

(†) Mr. *Némeitz* dit aussi à cette occasion: „ La Reine n'étoit pas Souveraine en „ *France*: elle ne pouvoit pas y avoir *jus vitæ & necis*: elle aussi bien que *Monaldeschi* „ y étoient *subditi temporarii* (3). C'est décider bien vite une question aussi grave sans „ soutenir sa thèse par de bonnes raisons.

(1) L. c. dans *Bynckershoek*. item *Chalons* hist. de *France* T. II. p. 66.

(2) V. Hist. de la Reine *Christine* pag. 139. cfr. son Testament ci-dessous. item Mémoires d'*Artigny* Tom. I. pag. 141.

(3) V. son Sejour de *Paris* pag. 411. not.

„ Puissance légitime, quelque absolue qu'elle soit, si elle n'est despotique, „ ou pour parler plus intelligiblement, tout à fait tirannique, ne se donne „ jamais cette étenduë, non plus qu'à sa jurisdiction, qui ne s'éxerce ja„ mais dans le territoire d'autrui ".

L'Auteur des Mélanges historiques dit à ce sujet (*a*). Si *Grotius* eut décidé cette question, il n'eut pas décidé en faveur de la Reine *Christine:* car il soutient dans son Traité du Droit de la Guerre & de la Paix, qu'un Roi, qui quitte sa Couronne, devient Personne privée. Je suis persuadé, ajoute-t-il, que le Roi de *France* y trouva à redire : mais si d'un côté l'action lui parut nouvelle & hardie, d'un autre, les flateurs la lui firent regarder comme un éxemple nécessaire pour démontrer aux infidèles, que les sujets ne sont, à proprement parler, que des Esclaves & que les Rois sont maitres de leurs vies. On lit, continue-t-il, dans l'histoire de *France*, que l'Empereur *Sigismond* éxerça des actes de souveraineté dans la Capitale même de ce Roïaume. Il prit séance au Parlement, il tint Tribunal durant l'audience, & il y créa un Chevalier. Surquoi *Mézerai* dit, (*b*) que „ le „ Roi voulut bien qu'il tint sa place dans le Parlement, mais que cepen„ dant on ne trouva pas bon, qu'il eut pris l'autorité d'y donner par oc„ casion l'ordre de Chevalier à un Gentilhomme ". Que n'eut-on pas dit si *Sigismond* eut entrepris de faire quelque chose d'approchant de ce que fit la Reine *Christine*.

Mais l'illustre *Leibnitz*, décide cette question d'une toute autre manière. Il dit, entr'autres raisons (*c*), „ que si un Prince ou un Etat Souverain au„ quel un autre Prince envoïe un Ministre ou Ambassadeur, n'a nulle ju„ risdiction sur les domestiques de ce Ministre, il faut que cette jurisdic„ tion appartienne au Ministre, ou au moins à son Maitre (*) d'où il s'en„ suit, que puisque cette jurisdiction sur les domestiques du Ministre qui „ résident dans le territoire d'un autre Prince, appartient au Prince, „ qui le lui a envoïé : à plus forte raison doit cette pleine jurisdiction sur „ ses domestiques appartenir au Maitre & au Souverain même, quand il „ se trouve sur les terres d'un autre Souverain (†).

Ce

(*a*) *L. c. pag.* 83.
(*b*) *Abregé Chronolog. Tom. III. pag.* 196.
(*c*) *V. Son Traité de Jure Supremat. ac Legat. Principum German. imprimé sous le nom de* Cæsarinus Furstenerius *Cap. VI. p.* 14. *Mr.* Struvius *est du même sentiment que* Leibnitz. *V. sa Jurisprud. Heroica Part. II. pag.* 431. *not.*

(*) Mr. de *Callières* rapporte l'éxemple d'un Ambassadeur d'*Espagne* à *Venise*, qui fit pendre un de ses Valêts aux fenêtres de son Hôtel, pour un crime énorme que ce domestique avoit commis chez lui. Cependant la Seigneurie de *Venise* affecta de ne l'avoir pas apperçu (1).

(†) L'Histoire d'*Angleterre* fournit un autre éxemple de la sentence de mort prononcée par une Personne Roïale & éxécutée en conséquence, hors de ses Etats & dans le tems qu'elle n'étoit pas en possession de la Roïauté. C'étoit *Charles II.* qui pendant son éxile & le séjour qu'il fit à *Cologne* en 1655. avoit découvert qu'un de ses Domesti- ques

(1) V. *Callieres* manière de négocier avec les Souverains P. II.

L'an 1657.

„ Ce principe posé, *Leibnitz* justifie entièrement l'action de *Christine*. „ Tout ce qu'on peut, à son avis, reprocher à la Reine de *Suède*, c'est „ qu'elle ne respecta pas assez le lieu où elle fit faire l'éxécution, c'est-à- „ dire la Maison Roïale de *Fontainebleau*; encore, ajoute-t-il, peut on „ la disculper à cet égard par la nécessité où elle étoit de se dépêcher dans „ cette affaire, *Christine*, dit-il, trouva *Monaldeschi* coupable de mort: on „ peut sans peine juger, que son crime étoit d'une nature à ne le pouvoir „ commodément soumettre à d'autres juges: & il auroit été ridicule de „ prétendre de la Reine, qu'elle laissât une affaire comme celle-là au libre „ arbitre de quelque autre, ce qui ne pourroit se faire sans léser sa haute „ dignité. Si la Cour de *France* le trouva mauvais, c'est, selon *Leibnitz*, „ qu'elle ne lui portoit plus cette même affection, & que l'éxécution se fit „ dans un Palaïs du Roi (*).

Après avoir consideré les diverses raisons de ces habiles gens; nous ne pouvons qu'approuver les idées de *Leibnitz*. Il paroit même que les Juris-Consultes de *France* ont été en ce tems-là du même sentiment. Car, à ce que dit *Marana*, (a) le jugement de cette action a été remis aux Docteurs de la Loi Civile, qui ont prononcé en faveur de la Reine: „ Qu'étant „ Souveraine & indépendante & aïant permission du Roi de *France* de „ demeurer en ce Roïaume, on ne pouvoit lui contester les droits de la „ Souveraineté sur ses sujets: puisque tous ceux qui sont à son service & „ à ses gages sont réputés tels, à la réserve de ceux qui sont sujets de l'E- „ tat où elle réside". Mais quelque bien fondé que ce jugement nous paroisse par toutes ces considérations, nous allons rapporter d'autres circonstances, qui en confirmeront la solidité. Celle-ci entr'autres, que nous avons

(a) Espion Turc *Tom. IV. pag.* 245. *de l'édition de* 1715.

ques nommé *Manning* venu depuis peu d'*Angleterre*, entretenoit une correspondance secrete quoique fausse avec *Thurloco* Sécrétaire de *Cromwel*, & lui faisoit savoir ce qui se passoit à la Cour du Roi. Il fut pris & arcquebuzé sur l'ordre de *Charles II.* & les instances de toute sa Cour, dans un Château du Duc de *Neubourg* (1).

(*) Mr. *Leibnitz*, pousse sa thèse encore plus loin & prétend „ que tons ceux qui „ sont de la famille d'un Prince souverain, ont toûjours le même privilège d'indépen- „ dance & d'inviolabilité même par rapport au Souverain régnant, qui ne les peut sou- „ mettre à sa jurisdiction que pour les affaires civiles (2). Un autre Auteur parle ain- „ si sur ce même sujèt. (3) Si ce qui donna lieu au départ, en quelque façon précipi- „ té, de *Christine* hors de *Paris*, fit, qu'on trouva quelque chose à redire à sa condui- „ te, on sait pourtant que ce fut pour vanger son honneur de la médisance d'une per- „ sonne, qui l'outrageoit, qu'elle commit l'excès de le faire mourir en un lieu, où l'on „ prétendoit, qu'elle n'avoit pas une autorité suffisante pour se faire justice à elle-même". Surquoi l'on remarqnera pourtant, que le départ de *Christine* de *Paris*, que cet Auteur appelle *précipité*, ne le fut nullement. Au contraire, y étant venu de *Fontainebleau* après l'éxécution de *Monaldeschi*, elle y passa tout le tems du Carnaval, sans que personne lui dit rien de cette éxécution comme nous le verrons ci-après.

(1) V. L'Hist. d'*Angleterre* par *Rapin Thoyras* T. IX. p. 76. Mém. de *Clarendon* T. VI. p. 360-372. & *Baker* p. 624.

(2) L. 6. Cap. XIII. §. 35. & Cap. XVIII. p. 87-90.

(3) De l'Etat du Siége de *Rome* pag. 94.

vons déja indiquée eſt très-importante & très-digne d'attention. La Reine *Chriſtine*, avant que d'abdiquer, ſe réſerva non ſeulement toutes les immunités, libertés & indépendances dûës à ſa naiſſance, en vertu deſquelles elle ne ſeroit reſponſable à qui que ce fut de ſes actions, à moins qu'elles ne tendiſſent au déſavantage de la *Suède*, mais qu'auſſi, elle ſe réſerva un pouvoir entier ſur les domeſtiques de ſa Maiſon, pour les punir ſelon l'éxigence des cas (*). Les ſujèts des terres de ſon appanage lui prêtérent auſſi ſerment de fidélité (†) (ſauf pourtant celui qui les lioit au Roi & au Roïaume de *Suède*) & dans la formule de leur ſerment, ils promirent de ſe comporter envers la Reine *Chriſtine* en fidèles ſujèts. D'où il ſemble s'enſuivre qu'ils pouvoient commettre le crime de léze-Majeſté contr'elle: qu'en outre, elle nomma & conſtitua dans tous les païs de ſes domaines tels Gouverneurs, Intendans, Juges, Echevins & autres Officiers *Suédois* de nation, que bon lui ſembla, & les dépoſa de leurs charges, lorſqu'ils ne ſe comportoient pas dûëment (‡).

Toutes ces Roïales prérogatives, lui appartenoient donc de plein droit, puiſqu'elle ſe les réſerva expreſſément en reſignant le pouvoir ſouverain à la Nation *Suédoiſe*, où il réſidoit radicalement. On ne ſauroit non plus douter que les Etats du Roïaume de *Suède*, qui les lui laiſſérent, ne puſſent auſſi les lui accorder, & qu'elle pouvoit les conſerver & les faire valoir. De plus tout cela ſe paſſa en pleine Diète, & en préſence des Miniſtres des Cours étrangères qui par conſéquent n'en ignorérent rien (*a*), ſans que pourtant aucun d'eux y ait formé la moindre difficulté & trouvé la moindre

(*a*) *Le précis s'en trouve dans les Mém. de* Chanut *T. III. p.* 409 & 410.

(*) Auſſi fit Elle entendre au Prince *Adolphe*, ſon Couſin, qu'il n'auroit pas dû citer ſon Sécrétaire *Davidſon* devant un Tribunal de *Suède*, étant Domeſtique de la Reine, quoique le cas ne fut que civil (1).

(†) Il en eſt parlé dans pluſieurs de ſes lettres à ſes Gouverneurs & Officiers en *Suède*: & quand on éxigea foi & hommage au Roi & à la Couronne des Sujèts de ſes domaines, cela ſe fit ſans préjudicier à l'obéiſſance qu'ils devoient à la Reine *Chriſtine* (2).

(‡) On n'a qu'à lire là-deſſus Mr. de *Pufendorf* (3). L'acte de l'abdication de *Chriſtine* & celui de ſes réſervations ſont du 1. Juin 1654. Voici les paroles du 1. article: „ *Ipſam omni ſuo jure ad Coronam* Sueciæ *cedere idemque in* Carolum Guſtavum *transferre bis legibus; ut ab omni ſubjectione & obſequio libera ſit, ac ſoli Deo teneatur rationem reddere de Actionibus ſuis tam prioribus quam poſt abdicationem futuris, utque adeo omni jure, libertate ac independentia gaudeat per natales ſibi competente, nec reſpondere neceſſum habeat de quopiam quod neque Regis nec Patriæ ſalutem ſpectet.* Art. VII. *Si quæ delicta in ipſius Aula aut à cuſtodibus corporis patrentur, ipſi per ſe poenam exigere integrum ſit, ni iſta ad forum regium remittere malit. Si quis è regio Præſidio adverſus Ipſam conſpirare aut quid tentare velit juri ipſius repugnans, id à Rege plectetur non ſecùs ac ſi in hunc & Regnum patratum foret* (4).

(1) V. Sa lettre ci-deſſous du 10. Sept. 1661. cfr. celle au ſujèt du Sr. *Roſenbach* du 17. Juil. 1688.

(2) V. Sa lettre au Gouverneur Général *Olivecrans* du 13 Mars 1688. &c.

(3) V. Ses Commentar. de Reb. Suec. Libr. XXVI. §. 28. pag. 1042.

(4) Plura vid. in art. IV. V. XX. &c. cfr. *Wagenſeil* Hiſt. Univ. Part. II. p. 824 & 825. item *Bibl. German.* T. X. en 1725. p. 140.

L'an 1657.

dre chose à redire. (*) Sur ce fondement non seulement *Christine*, après son abdication & son départ de *Suède*, entretint des Ministres accrédités, & elle vouloit qu'ils allassent de pair avec ceux des autres Puissances, dans les Cours étrangères, (*a*) qui les reconnurent sur ce pié-là, & les firent jouir des privilèges dûs aux Ministres publics (*b*) (†), mais aussi les Princes Souverains lui envoïèrent des Ministres, même du prémier rang (‡) & par tout où elle passa, elle fut reçue & traitée en Souveraine (§).

Tous

(*a*) *V. Ses lettres ci-dessous du 21. Janv. 1679. & du 20. Nov. 1688. &c.*

(*b*) *V.* Wicquef. *Amb. L. I. Sect. III. p.* 32. & *Diar.* Eur. *ad ann.* 1673. *p.* 279.

(*) De nos jours nous avons eu un éxemple très-remarquable d'une autre Reine de *Suède*, lequel a quelque rapport avec l'abdication de *Christine*. C'est celui de la Reine *Ulrique Eleonore*, Epouse de Sa Majesté *Fréderic* Roi de *Suède* & Landgrave de *Hesse* de glorieuse mémoire. Elle résigna l'administration du Roïaume en sa faveur, renonçant à y participer tant qu'il vivroit : mais elle se réserva son droit à la Couronne en cas qu'il mourut avant elle. Les Etats y donnérent leur consentement, & pour marque de la réversion de son droit à la Couronne, pas un Ministre des Cours étrangères n'eut audience d'elle, qu'il ne lui produisit une lettre de créance particulière de sa Cour. En conséquence de cela, Elle pouvoit aussi s'informer de ce qui se traitoit au Sénat, tant par rapport aux affaires intérieures du Roïaume de *Suède*, qu'à l'égard des affaires étrangéres. On peut lire les actes de l'acquiescement au Droit & à la résignation de la Régence d'*Ulrique Eléonore*, Reine de *Suède* & l'assurance des Etats de ce Roïaume en date du 24. & 29. Février & du 20 Mars 1720. imprimés en *Suédois* (1).

(†) Le Sr. *Gilbert* étoit Résident de *Christine* auprès de la Cour de *France* à son arrivée à *Paris* (2). Le Sr. *Silfwerkrona* étoit en même tems son Envoïé auprès de *Charles-Gustave* Roi de *Suède* (3). Le riche Juif *Texeira* étoit depuis plus de vingt ans son Résideut à *Hambourg*, voïez les Lettres de *Christine* du 18 Juin 1685 (4). Les Marquis *del Monte* Père & fils furent plusieurs années ses Envoïés Extraordinaires en *Suède* (5). Mr. de *Rosenbach* de même, voïez ses lettres des années 1667 & 1668 *item* du 17 Juillet. 1688. Le Comte *Gal. Gualdo* étoit accrédité par la Reine dans plusieurs Cours de l'*Europe* (6). Elle ordonna à Mr. d'*Olivekrans*, son Gouverneur Général en *Suède*, sous peine d'indignation, de ne céder qu'aux Sénateurs du Roïaume & de se faire donner le titre d'Excellence par qui que ce fut (7).

(‡) Le Roi d'*Espagne* lui envoïa à *Bruxelles* en 1655. un Maitre de Camp qui étoit Gouverneur de *Nieuport*, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire (8). Mr. de *Pimentel* étoit revêtu du même caractère auprès d'Elle; & l'Empereur, qui lui avoit envoïé le Comte de *Montecuculi* à *Anvers*, le lui envoïa de nouveau à *Augsbourg*, comme son Ministre pour l'accompagner à *Rome* (9).

(§) Comme à *Bruxelles*, à *Inspruck*, à *Rome*, par toute la *France*, à *Paris*, à *Turin*, à *Coppenhague*, à *Stockholm* &c. Ses prémières réceptions à *Rome* & à *Paris* furent, pour ainsi dire, plus que Roïales, & l'on en a transmis la mémoire à la postérité par plusieurs Médailles (10) quoique, pour le dire en passant, dans la nouvelle édition des Médailles sur les principaux événemens du Règne de *Louis le Grand*, on ait ôté la prémière sur l'entrée de cette Reine à *Paris* en substituant à sa place une autre, moins belle quant à l'inscription: comme nous l'avons fait voir ci-dessus.

(1) cfr. Les Actes publics de *Suède* par *Stiernman* T. III. p 2300. item la suite de *Pufend.* Hist. de *Suède* T. III. p. 295 & 256.

(2) V. *Menagiana* T. I p. 41. & Poësies diverses de *Gilbert* ou il s'inscrit Secretaire des Commandemens de la Reine de *Suède*, & son Resident en *France*.

(3) V. Mem. de *Terlon* pag. 18.

(4-6) Voïez ses lettres inserées ci-dessous l. c.

(7) V. Sa lettre du 11. Avril. 682. ci-dessous.

(8) *Gal. Guaido* hist. di *Christina* p. 51. & Oper. *Conringii* T. VI p. 784.

(9) *Gal. Gualdo* l. c. p 80 & 74.

(10) V. du *Moulinet* Hist. Pontif. per Numism. p. 179 & 194. n. ed. Médailles, du Règne de *Louis le Grand* en 1702. p. 43, &c.

L'an 1657.

Justification du procedé de *Christine* quoique blâmé furtout par les *François*.

Tous ces articles confidérés ensemble ou féparement, font manifeftement des portions des droits & des immunités d'un Souverain. Et il ne faut pas douter non plus que la Reine *Chriftine* n'ait voulu être regardée comme jouiffant, par droit de naiffance, même après la réfignation de fa Couronne, des prérogatives d'un Souverain? Elle a donné tant de marques de fon intention à cet égard en plufieurs rencontres, & on n'en trouve aucune, où perfonne le lui ait voulu difputer. Si le cas de *Monaldefchi* a été difcuté problématiquement, c'eft, parce que cette action peut-être appellée unique au monde dans toutes fes circonftances. Il ne faut pas non plus s'arrêter au jugement vague qu'en ont porté des gens, qui n'ont regardé que le fait, fans éxaminer le droit. On ne leur difpute pas, qu'il eut été plus féant à la Reine de diffimuler fon reffentiment: vû que le monde eft naturellement enclin à regarder les chofes du mauvais côté; d'où il eft auffi arrivé, que l'on a blâmé cette action comme cruelle, & que l'on a tâché de diminuer par-là l'opinion, que tout le monde avoit euë jufques-là de la grandeur d'ame de cette Princeffe. Plufieurs de la Nation *Françoife* ont été les prémiers à la blâmer là-deffus, comme ils l'avoient été peu auparavant à l'éxalter de toute part (*). Ce qui les aura frappé le plus, aura

(*) Voici par éxemple comment Mad. de *Motteville*, Mad. de *Montpenfier*, & *Guy Patin* dépeignirent cette mort de *Monaldefchi* avec des circonftances vraïes ou fauffes qui ne fe trouvent pas dans les deux Rélations que nous venons d'en donner „ (1). „ Cette Reine, dit Mad. de *Motteville*, ne fe contenta pas de montrer qu'elle fe laif„ foit aller à toutes fes fantaifies fans trop de réfléxion: elle fit voir encore, qu'elle „ avoit beaucoup de cruauté & qu'ainfi fes défauts égaloient du moins fes vertus. Elle „ fit maffacrer dans *Fontainebleau* un homme qui lui avoit déplu..... Cette Princeffe après „ une action auffi cruelle que celle-là, demeura dans fa chambre à caufer auffi tranquille„ ment, que fi elle avoit fait une chofe indifférente. La Reine Mère très-Chrétien„ ne, qui avoit eu tant d'ennemis, qu'elle avoit pû faire punir, & qui n'avoient reçu „ d'elle que des marques de fa bonté, en fut fcandalifée. Le Roi & Monfieur la blâ„ mérent, & le Miniftre, qui n'étoit point cruel, en fut étonné. Enfin toute la Cour „ eut horreur d'une fi laide vengeance, & ceux qui avoient tant eftimé cette Reine fu„ rent honteux de lui avoir donné des louanges; mais ce ne fut pas fans fe mocquer „ du pauvre mort, qui n'avoit pas eu le courage ni de fe fauver, ni de fe défendre, „ & d'avoir eu contre cet accident une précaution fi inutile. Car du moins il devoit „ avoir un poignard & s'en fervir avec valeur. *Guy Patin* parle de cette affaire en ces „ termes (2). Comme le Roi étoit prêt de faire un voïage à *Fontainebleau* pour y al„ ler voir la Reine de *Suède*, il en eft venu une nouvelle, qui l'en a empêché, c'eft, „ qu'elle a fait poignarder fon prémier Ecuïer pour des fourberies & des impoftures, „ & pour des lettres fuppofées & falfifiées, que cet Ecuïer lui a fait voir, dont elle a été „ tant plus irritée, qu'elle a reconnu, que même fon honneur y étoit engagé. Celui „ qui a tué s'appelle *Sentinelli*, & celui qui a été tué s'appelle *Monaldefchi*.... Cette „ action eft fort tragique, auffi paroit-elle fort noire & fort vilaine de deçà.... On dit, „ qu'elle a écrit au Roi, que c'eft ainfi que les Princes doivent punir & traiter leurs „ Officiers, lorfqu'ils viennent à tromper leurs Maitres & à manquer envers eux de „ refpect & de fidélité. Néanmoins je ne vois ici perfonne, qui n'interprête & ne „ prenne

(1) V. fes Mém. Tom. IV. p. 498 & 501.
(2) V. Ses lettres à *Charl. Spon* T. II. p. 322. 330 & 347.

1657. L'an

ra apparement été, que ce funeste coup arriva si près de la Cour & de la Capitale du Roïaume.

Mais aussi ne peut-on pas dire, pourquoi *Monaldeschi* fut-il assez sot, pour se prononcer à lui-même la sentence de mort, quand *Christine* lui proposa le cas en question, & qu'il conseilla à la Reine de faire mourir sans délai celui qui trâmoit contre elle une action si noire, dont lui-même pourtant étoit coupable? Ou étoit il aveugle au point de ne pas comprendre que *Christine* en étoit déja informée, la prémière fois qu'elle lui demanda là-dessus des éclaircissemens (*)? Et ne faut-il pas que l'esprit malin se serve d'ordinaire d'un Moine ou de gens de cette trempe pour des semblables desseins, comme il arriva ici? Car l'Auteur de la défense de *Monaldeschi* dit positivement, (*a*) qu'un Père de la rédemption des Captifs, lequel le Capitai-

V. l'Append. N. LXXV. (*a*) *Elle se trouve dans l'hist. de la Vie de* Christine *p. 166. &c. & sera inserée dans l'Appendice.*

„ prenne cette action en mauvaise part & qui n'en tire quelque méchant augure...: On „ dit, que la Reine de *Suède* par ordre de la Cour, a envoïé hors d'auprès de soi ce„ lui qui a poignardé & les quatre autres qui lui ont aidé.... On dit que si *Monaldes*„ *chi* eut eu une épée ou un poignard, ils n'en fussent jamais venu à bout, & néan„ moins il n'a pas laissé d'avoir fort cruellement vingt sept coups de poignard, qui font „ cinq plus que n'eut *Jules Cesar, in medio Senatus*.... Le Poignardeur a été mandé „ par le Pape à *Rome* pour lui rendre compte de cet attentat, dont il se gardera bien. „ Il a quitté la Reine, mais on ne sait pas encore ce qu'il est devenu. Ce seroit un „ beau miracle, si le Pape resuscitoit ce pauvre poignardé *Monaldeschi*, & qu'il ne pa„ rut aucune cicatrice des coups de poignard à sa gorge.

„ Mad. de *Montpensier*, en rapportant ce même fait, ajoute, Comme je parlois à la „ Reine de *Suède* à *Fontainebleau*, je songeai à ce qu'elle avoit fait, & le bâton du „ Capitaine de ses gardes, qui étoit dans sa ruelle, me fit bien penser à celui à qui „ je l'avois vû porter & aux coups qu'il avoit faits.... La Reine avoit conté à *Mo*„ *naldeschi* les sujets qu'elle avoit de se plaindre de lui, pour lui faire comprendre que „ de lui faire couper le cou en *Suède*, ou de le faire tuer dans la Galerie de *Fontaine*„ *bleau*, c'étoit pour elle la même affaire.... *Sentinelli* eut peine à le tuer. Il avoit „ une Jacque-de-maille: il lui donna plusieurs coups, de sorte que la Gallerie fut plei„ ne de sang, & quoique l'on l'ait fort lavée, il y en reste toûjours des marques. Cet„ te action fut trouvée fort mauvaise & on trouva beaucoup à redire qu'elle l'eut osé „ commettre dans la Maison du Roi. Elle prétendoit, comme j'ai dit, que c'étoit fai„ re justice, & comme les Rois ont droit de vie & de mort, ce même pouvoir s'étend „ au lieu où ils vont, comme sur ceux qui leur appartiennent. Ce genre de mort est „ bien cruel à toutes sortes de personnes & particuliérement aux femmes (1) ".

(*) il est dit en termes précis dans la Rélation de la cause de la mort de *Monaldeschi* (2) „ que la Reine lui demandant: quelle punition a mérité à votre avis celui qui me „ trahit si méchamment? Que Votre Majesté, repliquât-il, le fasse tuer sans compas„ sion & sans aucun retardemment, & je m'offre moi-même, dit-il, d'être l'éxécuteur „ ou le patient d'une justice si nécessaire. Souvenez vous bien de ce mot, lui repartit „ la Reine, car je vous déclare que je ne pardonnerai point". Mr. *Patin*, parlant de la Jacque-de-Maille dont *Monaldeschi* s'étoit couvert le corps, dit „ (3) Ce pauvre „ misérable avoit apparemment quelque dessein, ou se doutoit de quelque chose, car „ il avoit une Cotte-de-maille, à cause de quoi, celui qui eut charge de le tuer, n'en „ pût venir sitôt à bout ".

(1) Mem. de *Montpensier* T. IV. p. 106.
(2) Inserée ci-dessus pag. 3.
(3) Dans sa lettre à *Spon* l. c. p. 323.

taine *Sentinelli* venoit de consulter sur le cas, avoit été du sentiment, que l'action de *Monaldeschi* méritoit le dernier supplice : desorte, que ce Moine & ce Capitaine n'eurent pas peu de part à cette violente éxécution, & surtout cette Dame *Françoise*, qui, si l'on en doit croire un Auteur de la même Nation, avoit fait remettre entre les mains de *Christine*, les lettres infamantes pour cette Reine qu'il lui avoit écrites (*a*). On ne sauroit non plus passer sous silence la conduite que tenoit avant ce coup-là, à l'égard de la Reine *Christine*, la Cour de *France*, qui au rapport de Mad. de *Motteville* elle-même, avoit fait dire à la Reine de s'arrêter à *Fontainebleau* où on la laissoit s'ennuïer beaucoup: & où peu de personnes lui alloient faire visite (*b*). Mad. de *Motteville* ajoute, que son voïage, sans précautions & sans sûreté d'etre bien recuë, eut la destinée des actions imprudentes, qui d'ordinaire apportent du chagrin. Mais nous avons vû, que ce voïage de la Reine en *France* ne s'étoit pas fait à l'insçu de la Cour, (†) non plus que le prémier, y aïant été invitée l'une & l'autre fois, desorte qu'elle ne mérita point par-là d'être chagrinée, n'étant pas d'ailleurs d'humeur à souffrir qu'on la traitât avec indifférence.

(†) V. ci-dess. pag. 1.

Quoiqu'il en soit, il paroit toûjours que cette Princesse n'y avoit pas bien pensé de ne prendre a son service & auprés d'elle que des gens du Sud, & d'autres nations étrangères. Avec tout l'esprit qu'elle avoit, elle ne pouvoit empêcher les cabales qui se forment ordinairement dans les Cours entre des personnes d'une humeur si différente. Sans doute qu'elle en aura vû plusieurs se former & qu'elle aura pensé au péril, où sa personne seroit exposée dans la suite, si elle ne les arrêtoit de bonne heure & ne déconcertoit promtement de tels complots. Il est donc plus que probable, que pour y remédier une fois pour toutes, elle se détermina à tirer de *Monaldeschi* une vengeance proportionnée à l'atrocité du crime, afin d'apprendre, par sa punition éxemplaire, au reste des Officiers, de sa Maison, à lui être plus affectionnés & plus fidèles. Enfin, nous ne balançons pas de dire, que l'action de la Reine *Christine* à l'égard de *Monaldeschi* peut bien se justifier tant par le Droit de Souverain qu'elle s'étoit réservé sur ses domestiques, que par les autres considérations qu'on vient d'alléguer. Mais ce qu'il y a encore là-dessus de remarquable, c'est, qu'on n'a jamais pû savoir au vrai le détail de ce qu'avoit commis le Marquis *Monaldeschi*, par où il avoit si fort irrité *Christine* contre lui. Presque tous ceux qui nous ont laissé quelque chose par écrit de cette affaire, l'ont raportée diversement. *Guy Patin*, selon les différentes rélations qu'il pouvoit en avoir entenduës à *Paris*, dans les maisons qu'il fréquentoit, en parle ainsi: (*c*) *Christine* avoit découvert, que *Monaldeschi* la trahissoit, & qu'il servoit d'espion au *Mazarin* près d'elle. D'autres disent, que c'est un mistère du Cabinèt & *Arcanum Principis*, qui ne se saura jamais bien. Peut-être que non

On ne sait pas au juste le détail de la cause de l'éxecution de Monaldeschi.

(*a*) *V. Mém. du Comte D***. Tom. III. pag.* 110. *&c. item* Ludolfs Schaub. *ad ann.* 1657. *p.* 843. *not. &* Reise van Christine *p.* 60. *&c.*

(*b*) *Mém. l. c. p.* 497. *& après elle* Bruzen-Mart. *l. c. p.* 395.

(*c*) *V. Sa* 144 *lettre* à Spon *T. II. p.* 326.

L'an 1657.

non. D'autres disent, que c'est qu'il la trompoit en plusieurs façons, en quoi il avoit grand tort, vû qu'il avoit grande part en ses bonnes graces, & qu'elle se résolut de s'en défaire, aïant reçu une lettre du Roi de *Suède*, & aïant appris qu'il la vouloit quitter & s'en retourner en *Italie*. *Charpentier* paroit toucher de plus près la cause de la mort de *Monaldeschi*; Il se rapporte à Mr. de *Sainte Marthe*, qui lui avoit dit (*a*): Que *Monaldeschi*, jaloux de la bienveillance, que *Christine* témoignoit avoir pour le Grand-Maitre de sa Maison appellé *Sentinelli*, publioit d'elle par les lettres qu'il écrivoit en *Italie*, plusieurs faux bruits & calomnies préjudiciables à l'honneur de cette Reine, qui en aïant enfin eu la connoissance, par l'interception même de lettres que *Monaldeschi* écrivoit en *Italie*, résolut d'en tirer vengeance.... Ceci s'accorde assez avec ce que nous trouvons dans les mémoires de Mad. de *Montpensier* & de Mad. de *Motteville*. L'une & l'autre disent, (*b*) que le Comte *Sentinelli* étoit celui qui paroissoit être le mieux avec la Reine de *Suède*. Elle l'avoit envoïé en *Italie*, & disoit que *Monaldeschi* s'étoit voulu prévaloir de son absence & lui rendre de mauvais offices. Pour cela, il avoit pris de ses lettres qu'il avoit ouvertes & même de celles de la Reine sa Maitresse. Mais après tout, Mad. de *Montpensier* dit: qu'on n'a point sçû le détail de cette affaire; & Mad. de *Motteville* ajoute à son récit: que nul n'avoit été bien instruit de la vérité de cette histoire. C'est pourquoi je ne puis, dit-elle, parler que de l'action, & point de sa cause. Cependant malgré le mistère, dont on a cru que cette affaire avoit été enveloppée, pour en dérober la connoissance au public, l'Auteur des *Mémoires de la vie du Comte D***. avant sa retraite* (*c*) prétend de l'avoir développé entièrement: mais outre que la Relation étenduë qu'il en a publiée renferme, comme la plus grande partie de ses mémoires, des circonstances trop romanesques & peu vraisemblables; cependant quand même on supposeroit, que le fond de ce récit fut juste & véritable, il servira toûjours d'Apologie pour la Reine & donnera du poids aux raisonnemens déja rapportés en sa faveur (*).

Il

(*a*) *V.* Carpenteriana *pag.* 318.
(*b*) *Dans leurs Mém. l. c. p.* 106 & 499.
(*c*) *Ce sont les Mém. cités ici dans les notes Tom. III. pag.* 110-130.

(*) Ils ont été publiés plusieurs fois sous le titre de *Mémoires de la vie du Comte D***. avant sa retraite.* Ils passent faussement sous le nom de *St. Evrémont.* L'Auteur en est l'Abbé de *Villiers*, connu par son *art de prêcher*, & par d'autres Ouvrages, qui ont eu l'aprobation du Public (1). Non seulement les deux Auteurs de la vie de *Christine*, (dont l'une porte le titre de *Leben der Weltberühmten Königin Christinæ von Schweden* & l'autre se trouve dans le *Curieuses Bücher-und Staats-Cabinets LI. & LII. Eingang*) ont adopté tout le récit de l'Abbé de *Villiers*, au sujèt du Massacre de *Monaldeschi*, comme une histoire très-véritable, mais ils ont aussi produit les trois lettres que Mr. l'Abbé suppose avoir été écrites par cet infortuné *Italien* (2). Cependant on a tout lieu de douter de

(1) V. *Recueil* des piéces fugitives d'hist. & de literature P. I. p. 114. item la Bibliothèque des Romans pag. 93.
(2) V. l. c. pag. 97-99 & l. c. LII. *Eingang* §. IX. pag. 193 & 194.

L'an 1657.

Il a été dit ci-dessus, que sitôt que la Cour de *France* eut eu nouvelle de cette action, elle ne la dissimula pas si bien, (*) que *Christine* ne s'apperçût qu'elle y étoit de trop, & pour le lui faire comprendre, on la fit languir longtems à *Fontainebleau*. C'aura sans doute été dans cet intervalle, que, comme le rapporte *Gregorio Leti*, (*a*) elle aura dépéché à *Cromwel*, son Sécrétaire & son Gentilhomme de Chambre qui étoit fort aimé à *Londres*, sous prétexte de complimenter le Protecteur, mais en effêt, pour d'autres desseins plus cachés. La Reine avoit envie de voir la Cour d'*Angleterre*, mais comme ce n'étoit pas sa coûtume d'aller dans aucune Cour, qu'elle n'y fut invitée de la part du Prince, qu'elle avoit soin de disposer sous mains à la prier de venir, ensorte qu'il ne parut pas qu'elle l'eut demandé, elle choisit *Madalschi* (*b*) pour porter *Cromwel* à lui demander une visite. Véritablement ce Seigneur fut fort bien reçu de *Cromwel*. Ce qui lui fit espérer qu'il seroit écouté favorablement sur la commission sécrete dont il étoit chargé. D'abord il lui éxagéra l'estime toute extraordinaire que la Reine faisoit de son mérite. Il lui fit connoitre qu'elle se feroit un plaisir extrême de voir un si grand Héros; il ajouta, que Sa Majesté ne pouvoit se lasser de parler de Son Altesse, & qu'elle ne pouvoit assez admirer le bonheur de l'*Angleterre*, d'avoir pour Protecteur un homme tel que *Cromwel*. Il espéroit de l'engager par ces flateries à inviter la Reine Sa Maitresse, à venir passer quelque tems à sa Cour, mais il se trompa dans son attente. Le Protecteur feignit de ne pas comprendre ce qu'il souhaitoit. Il lui rendit compliment pour compliment, & par des paroles étudiées & des détours ambigus, dont il savoit se servir avec beaucoup d'addresse, il évita de s'engager à rien. Desorte que *Madalschi* comprit aisément qu'il n'avoit pas grande envie de voir la Reine *Christine* à *Londres*. Trois raisons, ajoute *Leti*, faisoient souhaiter à *Cromwel* qu'elle n'y vint pas; il voïoit qu'une telle visite l'engageroit dans de grandes dépenses. Le bruit courroit que plusieurs Princes s'étoient extrêmement incommodés pour lui faire une réception magnifique. De plus, il ne pouvoit se résoudre à voir dans sa Cour une Reine, qui avoit renoncé à trois Couronnes pour embrasser une Religion qu'il haïssoit mortellement. Outre qu'il craignoit qu'elle ne lui demandât quelque grace en faveur des Catholiques. Enfin, jaloux comme il

Christine pense a aller en Angleterre vers Cromwel.

(*a*) *V. Sa vie d'*Oliv. Cromwel *p.* 381. *&c.* *son* Theatro Britannico *Parte V. p.* 116 & 117.
(*b*) *Le Sr.* Leti *l'appelle* Maldeschi *dans*

de leur autenticité. Mais quand même elles auroient été composées dans les termes que ces Auteurs les ont publiés ; on ne sauroit assez s'étonner de l'orgueil & de l'arrogance brutale & insupportable, où *Monaldeschi* s'est laissé emporter, à l'égard d'une Reine, à qui il avoit des obligations infinies.

(†) *Marana* prétend même (1) que le Sr. *Chanut* avoit été envoïé à *Christine* pour lui en faire des plaintes... Mais il ajoute, que les Docteurs de la loi civile avoient prononcé en faveur de la Reine comme il a été dit ci-dessus.

(1) V. l'*Espion Turc* T. IV. pag. 231 & 214 mais pag. 245. de l'Edit. de 1719.

L'an 1657.

il étoit du sécrèt de ses affaires, il n'avoit garde de recevoir dans sa Cour une femme qui se faisoit un plaisir de pénétrer dans les secrets d'autrui, & de démêler les desseins les plus cachés. Mais il faut dire ici quel étoit le principal motif qui faisoit souhaiter à la Reine *Christine* d'aller passer quelque tems à *Londres*. Après la conclusion de la Ligue entre la *France* & l'*Angleterre*, le Cardinal *Mazarin* aïant appris que le Parlement avoit rendu la qualité de Protecteur héréditaire dans la famille de *Cromwel*, il forma le dessein, pour rendre son autorité plus ferme & l'engager plus fortement à la continuation de la Ligue, en s'alliant avec lui, de l'obliger à répudier sa femme pour épouser une de ses Niéces. La Reine *Christine* paroissoit seule propre à faire réussir ce dessein. Elle étoit adroite, fine, intriguante, spirituelle, très-habile à conduire une intrigue aussi délicate que celle-là. Ce fut ce qui l'obligea d'envoïer *Madalschi* à *Londres* pour traiter & disposer *Cromwel* à la prier d'y venir. C'est sur la foi de *Gregorio Leti* historien fort sujèt à caution, qu'on a transcrit ce passage de sa vie d'*Olivier Cromwel*.

Christine vint de Fontainebleau à Paris & y visita l'Académie Françoise.

Ce ne fut que le 24 de Février de l'année suivante que *Christine* vint de *Fontainebleau* à *Paris*. Deux jours après elle assista à un Balèt, où le Roi de *France* dansa. On la logea au Louvre dans l'appartement du Cardinal *Mazarin*, ce qui fut concerté exprès, dit Mad. de *Motteville*, (*a*) pour lui montrer qu'il faloit qu'elle quittât promptement. Mais malgré toutes les précautions de la Reine de *France*, elle y passa les jours gras, qu'elle emploïa le mieux qu'elle pût. Rien ne parut en elle, ajoute Madame *Motteville*, contraire à l'honneur, je veux dire à cet honneur, qui dépend de la chasteté; &, si elle s'étoit laissée entamer sur ce chapitre, les charitables gens de la Cour, n'auroient pas oublié de le publier: mais en tout le reste, elle montra peu de régularité dans sa conduite & beaucoup d'emportement pour le plaisir (*).

Ce qui a été marqué le plus précisément, pendant le séjour qu'elle y fit, est la visite qu'elle rendit au mois de Mars à l'Académie *Françoise*. Voici ce que deux Ecrivains en ont rapporté (*b*). Traversant la *France* en 1658. la Reine de *Suède* voulut honnorer l'Académie de sa présence, mais sans pompe & sans avoir donné le tems de se préparer à la recevoir d'une manière plus digne, & d'elle & de l'Académie. Elle choisit un jour ordinaire d'assemblée & ne déclara son dessein que le matin même. Ce qui fut cause que plusieurs Académiciens ne purent être avertis à tems, & que ceux qui s'y trouvérent, n'eurent rien à lire, où la Princesse fut intéressée.

(*a*) *Mém. l. c. p.* 502. *cfr. Mém. pour l'Hist. Univ. T. III. p.* 524. Filibien *Hist. de* Paris *T. II. p.* 1458. *& Lettres de* Patin *T. II. p.* 347 *&* 353.

(*b*) d'Olivet *Hist. de l'Acad.* Franç. *p.* 5. *&c. tirée de* Pelisson *& de la Description de* Paris *T. I. p.* 38.

(*) Voïez ci-dessus les remarques qui ont été faites sur les Mém. de Mad. de *Motteville* par rapport à la Reine *Christine* T. I. p. 548.

fée (*). Alors, dit Mr. d'*Olivet*, l'Académie s'assembloit chez Mr. le Chancelier *Séguier*, son protecteur. La Princesse, en arrivant dans la Salle, où on devoit la recevoir; lui demanda tout bas, de quelle sorte les Académiciens seroient devant elle, ou assis, ou debout? Un d'eux, consulté par le Chancelier, dit que du tems de *Ronsard*, il se tenoit une assemblée de gens de lettres à *Saint Victoir* où *Charles IX.* alla plusieurs fois, & que tout le monde étoit assis devant lui. On se régla là-dessus, de manière, que la Reine s'étant assise dans son fauteuil, tous les Académiciens sans en attendre l'ordre, s'assirent sur leurs chaises autour d'une longue table (†). Quand on fut placé le Directeur (c'étoit Mr. *de la Chambre*) se leva pour faire son compliment. Tous les autres se levérent aussi, & l'écoutérent debout, excepté Mr. *Séguier*. Pendant le reste de la séance, qui fut d'environ une heure, ils demeurérent assis, mais découverts, & le tems se passa à lire diverses piéces de leur composition en vers & en prose (‡). Une chose assez plaisante, & dont la Reine se mit à rire toute la prémière, (*a*) ce fut, que le Sécrétaire voulant lui montrer un essai du Dictionnaire, qui occupoit alors la Compagnie; il ouvrit par hazard son portefeuille au mot *Jeu*, où se trouva cette phrase: *jeux de Prince, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, pour signifier des jeux, qui vont à fâcher ou à blesser quelqu'un. A quoi le Sr. *Patru* ajoute ceci: on acheva, dit-il, le mot qui étoit au net, où pourtant il y avoit bien des choses à dire. Il eut été mieux, de lire un mot à éplucher, & de choisir quelque beau mot, parce que nous eussions tous parlé. Mais on fut surpris, & les *François*, dit-il, le font toûjours. Cela fit aussi, qu'il n'y eut pas beaucoup de piéces prêtes pour lire. Cela néanmoins se passa fort bien & la Reine en témoigna grande satisfaction. Après que le mot de *Jeu* eut été lû, la Princesse qui voïoit, qu'il n'y avoit plus rien à lire, fit une révérence à la Compagnie & s'en alla comme elle étoit venuë. Madame *de Brégis* étoit de sa suite.

Christine part de Paris pour retourner en Italie.

Par ce que nous avons rapporté des Mémoires de Mad. de *Motteville*, aussi bien que par une lettre de *Guy Patin* on remarque, que la Reine de *France*

(*a*) d'Olivet *l. c. p.* 7. Patru *l. c. p.* 516. *& lettres de* Guy Patin *T. II. p.* 357.

(*) Mr. *Patru* marque dans sa lettre à Mr. d'*Ablancourt* „ (1) que Mr. le Chancelier „ avoit oublié de faire mettre dans la salle le portrait de la Reine *Christine*, qu'elle a- „ voit donné à la Compagnie: car, dit-il, à mon avis, cela ne se devoit point oublier".

(†) On voit par cette même lettre, que le fameux *Bourdelot* étoit présent à cette assemblée. La Reine, ajoute *Patru*, voïant que les Académiciens étoient un peu éloignés de la table, nous dit, que nous pouvions nous en approcher. On s'en approcha un peu, mais on ne joignit pas la table, comme si on eut été-là pour banqueter.

(‡) On lut en la présence de la Reine une partie d'un Traité de la douleur, plusieurs pièces en vers, entr'autres deux traductions par le *Sr. Cotin* de deux endroits de *Lucrèce*, l'un où il attaque la Providence: l'autre où il décrit l'origine du Monde, suivant l'opinion d'*Epicure*, par la rencontre des atomes: & de sa façon il y avoit une vingtaine de vers pour soutenir la Providence (2).

(1) V. Oeuvres div. de *Patru* T. II. p. 513 & 514. (2) V. *Patru* l. c. p. 515.

L'an 1658.

ce souffroit impatiemment que *Christine* restât si longtems à *Paris*. La Reine de *Suède* en partit donc mais mécontente de celle de *France*. Il n'en fut pas de même à l'égard du Cardinal *Mazarin*, qui non seulement lui avoit fait avoir une bonne somme d'argent, mais qui faisoit aussi préparer son Palais à *Rome* pour la loger (*). Elle partit de *Paris* un des prémiers jours du Carême & passa par *Fontainebleau* & par *Avignon* pour aller s'embarquer à *Toulon*. Quoiqu'elle eut à la Cour de *France* des Censeurs, elle y conserva pourtant, comme par tout ailleurs, grand nombre de Partisans, même parmi les Dames (†). Voici le portrait que fit d'elle Mad. la Comtesse de *Brégis* au mois de Juin 1658, & qu'on trouvera peut-être un peu exagéré (‡).

Portrait de la Reine de Suède par Mad. la Comtesse de Brégis.

„ La divine Reine, que vous voulez que je dépeigne, n'est pas une chose qui le puisse être; & quand la fortune vous ôta l'occasion de la voir, „ vous ne dûtes pas vous promettre que tout ce qui est en elle vous pût „ jamais être représenté, puisqu'il faudroit des yeux propres à regarder fixement le Soleil, pour les ôser lever sur elle, sans en être ébloui. Ne „ jugez donc pas de la Reine du Nord par ce que je vous en vais dire: „ mais seulement de mon amitié pour vous, qui me fait entreprendre au-„ de-là

Christine tire de Mazarin deux cents mille livres.

(*) *Guy Patin* écrivit à *Charles Spon* „ *Christine* est partie mal contente de la Reine, „ aïant appris qu'elle avoit dit, que si la Reine de *Suède* ne s'en alloit, elle sortiroit „ du Louvre. Elle lui a dit adieu avec quelque esprit de braverie & a obtenu de *Mazarin* deux cents mille livres ". *Guy Patin* dit pourtant dans une lettre précédente „: „ que c'étoit de l'argent qu'on prêtoit à la Reine *Christine* sur des bagues qu'elle avoit „ en *Hollande* " (1). Mais c'étoit plûtôt quelque restant bon des subsides que la *France* devoit à la *Suède* depuis la guerre de 30 ans. Nous en avons parlé ci-dessus, & le prouverons encore ci-après.

V. Tom. I. p. 550. n.

Christine estimoit beaucoup la Marquise de Ganges.

(†) Entr'autres, *Christine* avoit beaucoup d'estime pour la Marquise de *Ganges* qui fut empoisonée & massacrée inhumainement dix ans après, par l'Abbé & le Chevalier de *Ganges*, ses Beaufrères. Cette Dame, dit l'Auteur, (2) s'acquit à cause de sa beauté & de sa vertu, le titre de *belle Provençale*, par lequel elle étoit mieux connuë, que par celui de Marquise de *Ganges*. Elle reçut encore cet honneur dans une autre occasion d'ouïr dire à la Reine de *Suède*, qu'elle n'avoit rien vû d'égal à sa beauté dans les divers Roïaumes, qu'elle avoit parcouru, & que si le Ciel l'avoit fait naitre d'un sexe différent du sien, elle lui voueroit tout son amour & toute sa tendresse.

(‡) Ce Portrait de *Christine* se trouve imprimé dans les Mémoires de Mad. de *Montpensier* (3). Mad. de *Bregis* étoit Epouse de l'Ambassadeur de *France* en *Pologne*. Elle entretenoit commerce de lettres avec la Reine, depuis bien des années. Nous avons produit une lettre de *Christine* à cette Dame du 2. Avril 1653. C'est la même qui accompagnoit la Reine quand cette Princesse honnora l'Académie *Françoise* de sa présence. Nous donnerons dans l'Appendice la jolie lettre que Mad. la Comtesse *de la Suze* écrivit en ce tems-là à l'Abbé *Bourdelot* au sujèt de *Christine*. Nous avons rapporté la belle ode qu'elle composa pour cette Reine & nous ajouterons ici, que la Comtesse *de la Suze*, fille de *Gaspar de Coligni*, Maréchal de *France*, abjura la Religion Protestante qu'elle professoit, comme son Mari. Mais comme le motif en étoit la jalousie que son Mari conçut contr'elle, cela fit dire à *Christine*, „ que la Comtesse *de la Suze s'étoit* „ *fait Catholique pour ne voir son Mari ni en ce monde ni en l'autre* (4).

V. l'Append. N. LXXVI.

(1) Lettres T. II. p. 317 & 333.

(2) V. Les véritables circonstances de la mort de la Marquise de *Ganges* pag. 6. &c. item *Pitaval* causes célebres T. V. p. 259-310.

(3) Tom. VIII. pag. 134. &c & dans la Galerie des Peintures ou Recueil des Portraits pag. 58-64.

(4) V. *Moreri* Dict. hist. art. *Suze*.

„ de-là du possible, vous donnant un portrait qui seroit, dans son entre-
„ prise, trembler les plus hardis pinceaux.

„ Ma main pour vous plaire commence une ébauche, en vous disant
„ que cette Princesse est plus petite que grande: mais qu'il semble qu'elle
„ se seroit défenduë de croitre davantage, afin qu'il fut plus extraordi-
„ naire de lui voir dans cette taille une mine si haute & si majestueuse,
„ on la connoit d'abord pour maitresse de tout ce qui l'environne. Ses
„ cheveux sont du plus beau blond cendré: son teint est fort blanc mal-
„ gré toutes les saisons à quoi elle s'expose: son nez est un peu grand,
„ mais fort bien fait: sa bouche petite: ses dens blanches: la forme de son
„ visage un peu longue, mais fort agréable: & tous les traits y étant a-
„ gréablement placés, y font un assemblage qui plairoit infiniment à re-
„ garder, si les beaux yeux de cette Reine en laissoient la hardiesse: mais
„ il n'en est point que la rencontre des siens ne fasse baisser: ils sont bleus
„ & de ce bel azur dont nous paroit le ciel: ils sont grands & de la plus
„ belle forme, & plus brillans que la lumière même: ils se font des sujets
„ de tous ceux qu'ils regardent: & s'ils voïent moins bien que les autres,
„ la nature ne leur a laissé ce petit défaut, que pour donner le tems, a-
„ vant que d'en être vû, de les voir: ce que le respect auroit toûjours em-
„ pêché sans cela. Sa gorge, ses bras & ses mains sont de la couleur de
„ la neige. Voilà ce qui fait sa personne, & la rend aimable à tout au-
„ tre, hors à elle-même, qui n'a jamais regardé sa beauté, ni songé à la
„ conservation de sa personne, ne s'étant appliquée qu'à se rendre digne
„ d'être immortelle, sans se soucier du tems, ni de sa durée, qui lui pa-
„ roitra toûjours assez longue, pourvû qu'elle ne fuïe point la mort par des
„ soins & des craintes qui feroient honte à sa belle vie. Pour son esprit
„ il est si grand & si merveilleux, qu'il faudroit de nouveaux termes pour
„ parler d'une chose qui n'eut jamais de semblable: car elle est née si ca-
„ pable, qu'elle ne trouve dans le monde que ce qu'elle nous y auroit lais-
„ sé de sçiences, s'il n'y en avoit point eu devant elle. Elle possède une
„ si profonde & si véritable connoissance de toutes choses, que sans s'ar-
„ rêter à ce que l'erreur, ou la coûtume les a fait valoir, elle ne les prend
„ que pour ce qu'elles sont. Elle fait mieux l'art de régner, que tous les
„ politiques ne l'ont jamais sçu: mais son grand cœur le méprise, puis-
„ qu'elle a rendu à la fortune le Roïaume, qu'elle en a reçu en naissant,
„ comme étant le partage d'une aveugle Puissance, qui n'a pas sçu con-
„ noitre, que toute la terre devoit être soumise à *Christine*, pour lui don-
„ ner envie de s'abbaisser à régner ailleurs que sur elle-même, & non pas
„ dans un coin du monde, qui en étant un des grands Roïaumes, n'étoit
„ néanmoins pas ce qu'il falloit pour borner cette grande Princesse, qui
„ s'est donné un Successeur avant sa mort: à condition qu'il occuperoit
„ assez dignement le trône où elle s'étoit assise, pour continuer d'en ren-
„ dre le sceptre redoutable à tous ceux qui en portent, & apprendre à ses
„ voisins à demeurer ses amis, ou à devenir ses tributaires: & c'est avec
„ tant de discernement qu'elle a fait son choix, que le Prince qu'elle a mis
„ en sa place surpasseroit la gloire de ses devanciers & de ses descendans,

 „ si

L'an 1658.

„ si *Christine* & son Père ne l'arrêtoient dans le chemin, & s'ils ne lui laissoient cueillir des lauriers seulement pour en apporter la couronne à leurs piés, puisqu'il n'éxécute que les projèts de la grande *Christine*, qu'elle n'a abandonné ni faute de cœur, ni par la crainte des travaux, qui accompagnent les grandes entreprises, mais seulement pour se trouver touchée de la prétension d'une plus haute gloire, que celle que se sont proposée *Alexandre* & *Gustave*. Elle s'est attachée à une solide vertu, dont la récompense est distribuée par de plus justes mains, que ne sont celles de la Renommée, qui souvent arrache ses présens lorsqu'ils sont devenus des biens, dont elle ne nous sauroit plus priver sans injustice. Ainsi la grande *Christine* ne vivant plus que pour connoître la vérité, & pour suivre la vertu, elle se fait de sa propre gloire une plus digne couronne, que celle qu'elle avoit reçue de ses Pères ".

Seconde arivée de *Christine* à *Rome*.

Christine s'étant embarquée à *Toulon* dirigea sa route vers *Livourne* où elle fut magnifiquement traitée, & d'où elle arriva à *Rome* le 15 Mai. Et quoique cette seconde entrée n'approchât pas de la pompe de la prémière, elle ne laissa pourtant pas d'être assez superbe. Quantité de Noblesse vint la recevoir hors de la ville & lui fit un beau cortège (a) (*). Elle alla se loger au Palais de *Mazarin*. Les *Espagnols* & leurs partisans en conçurent une très-grande jalousie, se persuadant, qu'elle n'étoit retournée à *Rome* que dans la vûë de favoriser en toute façon les bien intentionés pour la *France*. Ses ennemis firent courir le bruit, qu'elle machinoit quelques mauvais desseins, que les *François* & les *Anglois* devoient mettre en éxécution par mer, contre le Roïaume de *Naples*, ou l'Etat Ecclésiastique (†). La Reine ne s'émut point de tous ces discours (‡). Elle remit sa Cour sur le bon pié & prit pour Gentilshommes & pour Pages, des personnes de la prémière qualité. Mais il y avoit ordinairement peu d'œconomie dans ses dépen-

(a) *V.* Diar. Eur. *ad. h. ann.* 1658. *p.* 755. *it.* Theatr. Eur. *E. A. p.* 998. & Merc. Holl. *Mars* 1658. *p.* 40 & 60.

Rafraichissement que le *Pape* envoïe à *Christine*.

(*) Mr. *Patin* écrivit alors à Mr. *Spon*: (1) „ La Reine de *Suède* est arrivée à *Rome*. Le Pape qui étoit à *Castelgandolfo*, lui a envoïé des rafraichissemens, savoir des bouteilles de vin &c. peut-être des médailles, des chapelèts, des indulgences & autres bagatelles de ce païs de Papolatrie. Dès le lendemain qu'elle fut arrivée, les Cardinaux la furent visiter. On trouve à *Rome* qu'elle est devenuë plus traitable & moins superbe qu'elle ne l'étoit en l'autre voïage. Je ne sais pourtant, si quelques uns de la parenté du pauvre *Monaldeschi*, qu'elle fit assassiner, ne lui fera point quelque querelle d'*Allemand* ".

(†) Peut-être, étoit-ce par cette raison que le Pape lui refusa par deux fois la permission de faire voir la forteresse du Château St. Ange à quelques *François*, comme elle le lui avoit fait demander. *Christine* piquée de ce refus, fit répondre au Pape: qu'elle ne laissoit pas pour cela d'être fille du *Grand Gustave* (2).

(‡) On ne se borna pas à de simples discours. On fit même courir contr'elle une piéce piquante sous le titre d'*Il ritorno della Regina di Suetia in Italia*, où entr'autres choses on la taxe de trop de penchant pour les intérêts de la *France*.

(1) V. Ses Lettres l. c. p. 361. (2) V. *Theatr. Europ.* l. c. & Gottfrieds Chron. II. Th. p. 1238.

L'an 1658.

Mauvais état des finances de *Christine* rétabli par le Cardinal *Azzolini*.

penses, & ses rentes ne suffisoient pas pour entretenir sa Cour, trop nombreuse. La pension qu'elle s'étoit stipulée en quittant la Couronne ne se païoit pas exactement. La *Suède* étoit alors impliquée dans une guerre avec la *Pologne*, le *Dannemarck* & le *Brandenbourg*. La *Poméranie*, d'où elle tiroit la plûpart de ses revenus, étoit en partie occupée par les troupes Impériales & celles de l'Electeur de *Brandenbourg*. Ainsi *Christine* étoit obligée d'engager sa vaisselle d'Argent & même ses joïaux, quand elle ne trouvoit point d'argent sur de simples billets. Dans cet embarras elle envoïa le Comte *Sentinelli* à la Cour de *Vienne*, avec ordre de faire cette proposition à l'Empereur (*a*),, Que puisque *Charles-Gustave* Roi de *Suède* ne lui païoit ,, pas la pension stipulée de deux cents mille écus par an, & la laissoit man- ,, quer de l'argent nécessaire: Elle prioit l'Empereur de lui vouloir prêter ,, vingt-mille hommes sous la conduite du Général *Montecuculi*, moïennant ,, quoi elle espéroit de conquérir la *Poméranie*, où elle avoit grand nombre ,, de partisans". Elle s'en réservoit les revenus, sa vie durant, & après sa mort la *Poméranie* retourneroit à l'Empire. La Cour de *Vienne* ne manqua pas de prêter l'oreille à cette proposition & en fit négocier à *Rome* par le Résident Impérial *Suramonti*. Mais la Reine changeant de sentiment, donna ordre à son Envoïé de s'en désister (*).

Toute fois le Pape informé de l'état où se trouvoient les finances de la Reine, lui fit toucher douze mille Scudi par an, & lui donna le Cardinal *Azzolini* pour avoir la direction & l'intendance de sa Maison. L'histoire dit, (*b*) que ce sage œconome, en retranchant une partie des dépenses superflues, qui se faisoient au Palais de la Reine, remit en peu de tems les choses dans le bon ordre, retirant tous les effets de Sa Majesté, & même il fit ensorte, qu'elle eût toûjours de l'argent de reste. Cet habile Politique ne s'opposoit point aux volontés de la Reine, au contraire il donnoit dans tous ses desseins, & il continua d'avoir un si grand soin des affaires de *Christine*, que par reconnoissance non seulement elle lui conserva toûjours ses bonnes graces, mais lui tint aussi à sa mort la parole qu'elle lui avoit donnée, de le faire son héritier universel (†). Pour connoitre ce Cardinal

(*a*) Pufend. *de* Frider. Wilh. *Libr. VIII.* §. 21. *& en Allemand. p.* 108-115. *item* Moreri *Dict. art.* Azzolini.

(*b*) *Hist. de la R.* Christine *pag.* 16-22.

(*) *Pufendorf* ajoute l. c. à ce que ci-dessus ,,. Fantomius *quoque Abbas referebat: cum* ,, *Romæ egisset* Gniesniensi *Archiepiscopo pallium allaturus*, Christinam *aliquoties ipsi ad se* ,, *advocato de offensâ suâ in* Carolum Gustavum *testatam ob coeptum in* Poloniâ *intempestivum bellum & gravia damna inde in* Sueciam *devoluta, addito: si Cæsar & Elector exercitum ipsi tradere velint, eum à se ipsa in* Carolum Gustavum *ducendum, eripiendæ* ,, Pomeraniæ & Bremæ, *eâ lege ut ipsa, dum viveret, earum proventibus frueretur: quæ* ,, *post fata sua imperio consolidanda sint. Id se Legato Hispanico communicasse, sed qui* ,, *negarit, ob ejus inconstantiam ac mox deflagrantes impetus ejusmodi dictis aliquid consiliorum superstrui posse.*

(†) Il n'y a eu que trois hommes dit *Marville*, qui ont arraché l'estime de la Reine *Christi-*

L'an 1658.

nal, voici le portrait qu'on en a fait „ Le Cardinal *Dece Azzolini* naquit à
„ *Termo* ville Archiepiſcopale dans la Marche d'*Ancone* l'an 1623. Il étoit
„ bel homme & avoit la phiſionomie heureuſe. Les qualités de ſon eſ-
„ prit étoient extraordinaires. Il avoit grande connoiſſance des belles-let-
„ tres, de la délicateſſe & de la force d'eſprit: il parloit ſur toutes les ma-
„ tiéres aſſez bien, il écrivoit juſte, & il exprimoit ſes penſées ſi noble-
„ ment, qu'on liſoit ſes brèfs plus d'une fois avec plaiſir. Il n'étoit pas
„ éxemt de tous défauts, ſon eſprit étoit fourbe & défiant: il étoit ſouple
„ & patient juſqu'à l'excès quand ſes affaires le demandoient: avare & in-
„ téreſſé, mais habile à manier les affaires les plus difficiles & à découvrir
„ les intrigues les plus ſecrètes (*a*). Ce fut lui qui découvrit au Pape *In-*
„ *nocent X.* l'intrigue du Cardinal *Aſtalli* neveu adoptif de S. S., qui révé-
„ loit aux *Eſpagnols* les ſecrèts de l'Etat, au préjudice du Pape. Sa ré-
„ compenſe fut un chapeau de Cardinal que ce Pape lui donna en 1654.
„ Il fut Sécrétaire d'Etat ſous le Pape *Clément IX.* & dans les quatre Con-
„ claves, où il ſe trouva, il eut bonne part à l'élection des Papes *Alexan-*
„ *dre VII.*, *Clément IX.*, *Clément X.*, & *Innocent XI.* car il étoit un des Cardi-
„ naux des plus eſtimés de ſa faction, que l'on appelloit l'*eſquadron volant*
„ (*). *Angelo Corraro* Ambaſſadeur de *Veniſe* à la Cour de *Rome* en parle en
„ ces termes: (*b*) *Azzolini* de la Marche fut porté au Cardinalat par les vo-
„ ïes qui prévalent à *Rome*, c'eſt-à-dire, en découvrant les défauts des au-
„ tres. Je ne m'arrête point ici à répéter l'hiſtoire de la chute d'*Aſtalli*,
„ qui fut cauſée en partie par les rapports vrais ou faux de cet homme.
„ Il eſt certain qu'il n'y a en lui aucune vertu éminente: & ſi vous en ô-
„ tez quelques jolis traits de plume qu'il a appris dans l'éxercice de la char-
„ ge de Sécrétaire, je ne vois rien en lui de relevé. Il paſſe la plûpart du
„ tems en des entretiens amoureux, ſans que tout ce qu'il fait, apporte au-
„ cun profit au public. Je n'ai pas fait grand cas de tout ſon empreſſement
„ à exprimer la dévotion qu'il a pour la République, parce que je ſais bien,
„ que toute autre choſe lui paſſe plûtôt par l'eſprit que la penſée des tra-
„ vaux que prennent les autres, tandis qu'il lui ſemble n'avoir jamais aſſez
„ de tems pour ſe donner du plaiſir ".

Quoi-

(*a*) *V. Li Conclavi de Pontif.* Rom. *T. III. p.* 93. *item Part. II. p.* 70. 74. 115-177.

(*b*) *V. Sa Relation à la République p.* 91. & 92.

Chriſtine: Mr. le Prince de *Condé* par ſes actions héroïques; le Cardinal de *Reetz* par les rares qualités de ſon eſprit; & le Cardinal *Azzolini* par ſes complaiſances (1).

(*) Mr. *Nodot* Agent de *France* à *Rome* dit de lui: „ le Cardinal *Azzolini* eſt un eſ-
„ prit de feu, qui éxécuteroit très-bien lui ſeul ce que font tous les autres Miniſtres".
Ce qui feroit d'une grande utilité à la Cour & ſoulageroit beaucoup le Cardinal-Patron (2). Mais comment accorder ce caractère d'*Azzolini* avec celui que l'Ambaſſadeur *Corraro* lui donne ici?

(1) V. Mélanges d'hiſt. & de litér. par V. *Marville* T. II, p. 394.

(2) Relation de la Cour de *Rome* pag. 114.

L'an 1658.

Manière dont *Christine* vit à *Rome*.

Quoiqu'il en soit de ce Cardinal, la Reine *Christine* libre du soin de ses affaires œconomiques reprit le goût pour les études (*a*). Elle tenoit chez elle des Académies de belles-lettres, où les plus savans hommes de *Rome* se trouvoient pour y faire voir & lire leurs ouvrages; qu'elle écoutoit avec plaisir. La chymie n'étoit pas aussi un de ses moindres divertissemens, bien qu'elle lui fit convertir une bonne partie de ses revenus en fumée. Elle ne laissoit pas pour cela d'augmenter son cabinet de Médailles, de Statues, de peintures, de plus précieuses Piéces antiques & modernes, autant que ses finances le pouvoient supporter. Mais ce qui lui causa du chagrin, c'est qu'elle fut croisée dans les mesures qu'elle avoit prises pour faciliter le mariage du Comte *Sentinelli*, son Majordome avec la Duchesse de *Ceri*. Le Pape n'en fut pas content & en voulut dissuader la Reine. Elle répondit: qu'elle ne vouloit rien faire en cela de contraire à l'Eglise Romaine, où le mariage étoit regardé comme un sacrement. Le Pape se mit peu en peine de ses raisonnemens, & fit mettre la Duchesse de *Ceri* dans un Cloitre, en même tems que *Sentinelli* fut obligé de sortir de *Rome* avec son Père (*) (*b*). Ce ne fut pas l'unique raison du réfroidissement entre la Reine & le Pape. Une autre & la principale, c'est qu'elle paroissoit avoir embrassé les intérêts de la *France*: ce qui n'offensa pas peu les *Espagnols* & le Pape même, qui vouloit lui en faire sentir son mécontentement. On prétendoit même qu'elle vouloit lever du monde pour ce Roïaume: contre celui de *Naples*. Le Pape fit publier là-dessus un édit que sous peine de la vie personne n'osât lever des soldats du nom de qui que ce fut, & fit éclairer de fort près les actions de la Reine faisant poser des gardes autour de son Palais. La Reine choquée de ce procédé licentia tous ses domestiques *Italiens*, prit une garde composée d'étrangers: & voïant d'où procédoient ces brouilleries, résolut à la fin de quitter le Palais du Cardinal *Mazarin*, comme trop proche de la Cour du Pape & de se défaire peu à peu des intrigues de la *France* (*c*). Elle s'alla loger dans un Couvent (†) mais le Pape

(*a*) *V.* Leben Christinæ *p.* 90. *item Hist.* de Christ. p. 32. Theatr. Eur. *ad h. ann, p.* 998. *&* Diar. Eur. *p.* 755. *item* Reyse van Christine *p.* 66.

(*b*) Gottfrieds *Chron. P. II. p.* 1231.

(*c*) *V.* Diar. Eur. *l. c. & ad ann.* 1659. *p.* 154.

(*) C'est le même qui avoit poignardé *Monaldeschi* à *Fontainebleau* & le Pape vouloit ménager pour tout autre que pour lui un aussi riche parti, que l'étoit la Duchesse de *Ceri*. *Christine* n'abandonna pas pour cela *Sentinelli*. Elle fit lever un Régiment pour le service des *Vénitiens* & l'en fit Colonel (1).

Bruit qui se répand que *Christine* veut se faire Religieuse.

(†) C'est de-là sans doute, que le bruit s'étoit répandu qu'elle alloit se renfermer dans un Couvent & s'y faire religieuse. Surquoi Mr. *Patin* écrivit: „ La Reine *Christine* fera toute sorte de métiers dans sa vie, si elle ne meurt bientôt. Elle a déja joué „ bien des personnages différens & fort éloignés de son prémier état, quand on l'ap„ pelloit la *Dixiéme Muse* & la nouvelle *Sibylle du Septentrion*. (2).

(1) V. Lettre de *Patin* à *Spon* T. II. p. 402. & Rélation de *Cerrare* pag. 100.

(2) V. Lettres de *Patin* T. II. n. 136. & du 26. Juill. 1658. n. 158.

L'an. 1658.

pe la fit encore épier là par des Ecclésiastiques & des Moines. Cela piqua sensiblement la Reine, qui connoissoit l'esprit de minuties de ce Pape (*). Toutefois pour ne pas laisser éclater sa rancune contre ce Pontife, elle alla quelque fois dans les processions publiques, où elle reçut sa bénédiction. Par cette conduite elle ferma la bouche à ceux qui vouloient parler mal d'elle, desorte que bien loin de la blâmer, tout le monde la louoit disant: qu'elle avoit le visage plus gai & plus agréable qu'auparavant: que la vivacité lui étoit commune avec les *François*: la finesse d'esprit avec les *Italiens*, l'intrépidité avec les *Suédois*, & la courtoisie avec les *Romains*. Qu'elle étoit en tout plus agréable, plus Majestueuse & plus magnifique que par le passé. Elle entretenoit une jolie Cour. Elle avoit jusqu'à vingt Gentilshommes: des équipages fort propres, & grand nombre de Pages & de Laquais, tous habillés à l'*Italienne*, mais pour ne pas rebuter tout à fait les *Espagnols*, elle fit porter à ses domestiques des écharpes *à la Castillane*: pour faire comprendre, qu'elle estimoit également toutes les nations, quoiqu'elle n'eût pas besoin d'elles (*a*) (†).

Une femme nommée *Gyldener* se donne en *Suède* pour être la Reine *Christine*.

Sur ces entrefaites Mr. le Baron de *Bååth*, son Gouverneur Général en *Suède*, lui donna avis (*b*) qu'une femme nommée *Anne Gyldener* s'étoit donné le

(*a*) *V.* Parival *Hist. du Siécle de fer T. III. p.* 139 *& T. IV. p.* 17. 169. *&c. item* Holl. Merc. *Mai & Juin* 1658. *p.* 40. 88.

(*b*) *Dans sa lettre de* Borgholm *le* 25. *Juin* 1658. *V. ses Régitres P. II p.* 42.

Petitesse d'esprit & artifices du Pape *Alexandre VII.*

(*) Voici le caractère que le Cardinal de *Reetz* a fait de ce *Pape* ,, J'étois assis, ,, dit-il, au Scrutin du Conclave immédiatement au-dessus du Cardinal *Chigi*......... Il ,, ne se pouvoit lasser de m'entendre parler des maximes de la *Sorbonne*. Comme l'on ,, ne se peut jamais si bien contraindre, qu'il n'échappe quelque chose du naturel, il ,, ne se pût si bien couvrir, que je ne m'aperçusse qu'il étoit homme de minuties: ,, ce qui est toûjours signe non seulement d'un petit génie, mais encore d'une ame basse. Il me parloit un jour des études de sa jeunesse, & il me disoit, qu'il avoit été ,, deux ans à écrire d'une même plume. Cela n'est qu'une bagatelle: mais comme j'ai ,, remarqué souvent, que les petites choses sont quelque fois des meilleures marques ,, que les grandes, cela ne me plût pas. Ce même Pape me parla dans une audience ,, amphibologiquement: je lui répondis sur le même ton. Au sortir de-là, dit le Cardinal de *Reetz*, je ne manquerai pas de faire des éloges da Sa Sainteté à Mgr. *il Maestro di Camera*, qui m'accompagnoit. Il le dit le soir au Pape, qui lui répondit d'une mine refrognée: *Questi maledetti francesi sono piu furbi di noi altri* (1). Mr. *Nodot* Agent de *France* à *Rome*, écrivit à Mr. de *Lionne*, Sécrétaire d'Etat: " qu'*Aléxandre VII.* avoit été toute sa vie un homme purement artificiel, & avoit mis tous les stratagémes en pratique pour arriver au Pontificat, qui avoit été aussi un règne plein d'artifices (2).

(†) A cela se rapporte le jugement de Mr. *Wagenseil* quand il dit: (3) ,, *Moribus exterorum Regina* Christina *se aptavit. Cum in Belgio esset ut Hispanos representaret, nigros* ,, *crines adscititio capiti imposuit & atro colore tinxit vultum, quem etiam habuit cum* Romam *intravit. Verùm cum in* Galliam *transiisset, suasu Reginæ Matris detersa illa fuligine, cum* Romam *pervenisset, vix agnita fuisset.*

(1) V. Mém. du Card. *Reetz* T. III. p. 374. 375 & 414. cfr. La Relat. de *Corraro* pag. 80 & 81.

(2) V. sa Relation de la Cour de *Rome* pag. 61.

(3) Dans son *Directorium Aulicum* de Ratione Status pag. 55. On tient au moins *Mr. Wagenseil* pour Auteur de ce Traité.

le nom & la qualité de la Reine *Christine*, étant à *Norköping*, où s'étoit trouvé quelques bonnes gens qui l'avoient prise pour telle. Mais que la fourbe aïant été découverte, le Roi avoit aussitôt donné ordre au Parlement de *Gothie* de s'informer de sa personne & de procéder juridiquement contr'elle. Il est dit dans les Enquêtes du dit Parlement (*a*), que cette *Anne Gyldener* agée de 26. ans avoit pour Père un *André Gyldener* domicilié en *Nylande*, & que son mari *André Hochmuth* de *Courlande* étoit Capitaine de Cavalerie au Régiment de *Kruus*: qu'en courant le païs elle s'étoit comportée en Reine *Christine*, & que quand les Païsans lui avoient demandé, si elle l'étoit, elle leur avoit répondu: Vous le dites: qu'elle avoit fait accroire la même chose à plusieurs personnes à *Norköping*, disant que son Père s'appelloit *Gustave-Adolphe* & sa Mère *Marie Eléonore*, & qu'elle étoit *Christina Rex*: que nombre de gens s'étoient joints à elle la prénant pour la Reine & en faisant des gageures: qu'elle avoit toûjours témoigné de la bonté pour ceux qui s'étoient déclarés pour elle: qu'elle avoit tiré quelques coups de pistolet en buvant à la santé de son bon frère *Charles* &c. Aïant avoué tout cela & n'aïant apporté pour sa défense, que l'ignorance où elle avoit été, que cette manière d'agir seroit regardée sur un pié si sérieux: elle implora la grace du Roi & le supplia de vouloir lui pardonner sa faute: mais elle fut condamnée au pain & à l'eau pendant quatre semaines & après bannie du Roïaume & des Provinces y appartenantes (*b*). Mais voici d'autres choses qui firent plus de peine à *Christine* que celle-là. Par la nonchalence de son cocher, *Bourguignon* de nation, le feu prit à ses Ecuries & les réduisit en cendres avec les chevaux & les équipages (*c*). La guerre que la *Suède* avoit alors avec tant d'ennemis à la fois ne pouvant pas cette année-là être convertie en une paix: les arrérages de sa pension restérent encore en arriére. Le *Pape* & les *Espagnols* continuérent à la chagriner: mais de son côté elle ne manqua pas de leur rendre la pareille, quand l'occasion s'en présenta. Elle tenoit sur tout ferme sur ses immunités & sur la *franchise des quartiers*. Sous prétexte que ses domestiques en abusoient, le Cardinal *Farnese*, qui faisoit la fonction de Gouverneur de *Rome*, en fit châtier quelques-uns. Elle en demanda satisfaction au Pape, mais sans l'obtenir. Elle témoigna en partie son ressentiment à ceux qui lui en vouloient, en partie aussi elle dissimula sagement pour ne pas trop se découvrir à ceux qui ne devoient savoir que l'extérieur de ses affaires, & qui emploïoient toutes leurs finesses pour pénétrer jusqu'au fond de ses sentimens. . . .

L'an 1659.

Chagrins de *Christine*.

Mais la nouvelle de la mort de son Cousin *Charles-Gustave* Roi de *Suède* coupa court à tout cela, (*) en donnant occasion à *Christine* & lui faisant pren-

A la mort du Roi *Charles-Gustave*, *Christine* pense à retourner en *Suède*.

(*a*) *V. Les Régitres des Procès criminels de la Province d'*Ostrogothie *de l'annee* 1658. *l. c.*
(*b*) *La Sentence est datée du* 18. *Nov.* 1658.
(*c*) *V.* Jægeri *Histor. L. IX. c. I. p.* 132. & Thuld. *L. I. Enead. II.*

(*) Il n'y avoit presque point de Cour de l'*Europe* qui n'apprît avec plaisir la mort de

L'an 1660.

prendre la résolution de retourner en *Suède* pour y mettre ordre à ses affaires (*). Avant que de partir de *Rome*, elle écrivit à son Cousin *Adolphe-Jean* frère du Roi *Charles-Gustave*. Cette lettre est sans doute une des plus belles de *Christine*. On ne pouvoit pas donner à ce Prince une meilleure instruction que celle-là, sur l'éducation du jeune Prince *Charles*, son Neveu, dont le Roi son Père l'avoit nommé un des Tu-

de ce vaillant Roi, & la *France* elle même, dit *Larrey* après *Nani* (1) s'en réjouït plus qu'aucun autre, bien aise que les *Suédois* lui servissent dans ses desseins, & ne souhaitant rien moins que de les voir arbitres de sa fortune. *Larrey* ajoute, que c'est au Monarque *Suédois* (*Charles XII.*) qui remplit aujourd'hui, (lorsque *Larrey* écrivoit) si dignement le Trône de son Aïeul, à faire là-dessus ses réfléxions. A ceci nous ajouterons que *Charles Gustave* après avoir assez humilié la Couronne de *Pologne*, pour la faire repentir de sa prétention sur la sienne, emploïa l'année 1658. à se venger du *Danois*, qui étoit venu troubler ses conquêtes.... Il passa en *Dannemarck* à la tête de son Armée, après avoir mis *Cromwel* dans ses intérêts pour tenir les *Hollandois* en échec. Il n'attendit pas le printems pour commencer la campagne: & bien loin que l'hiver retardât sa marche, ses glaces au contraire lui servirent de pont pour entrer dans l'isle de *Funen* & pour en faire la conquête. Expédition hardie, dit *Larrey*, à qui les plus téméraires d'*Alexandre* sont à peine comparables. Passer un bras de mer affreux sur les glaces: ne craindre ni d'en être englouti, ni d'être accablé par les ennemis rangés en bataille de l'autre côté, c'est ce qui semble incroïable: & c'est pourtant ce qui fut heureusement éxécuté. Ce fut aussi sur cette entreprise qu'on vit paroitre plusieurs belles Médailles, entr'autres une bien grande où on voit en perspective le Roi marcher avec son Armée & l'attirail nécessaire sur la glace & autour cette inscription: *Natura hoc debuit uni.* Une autre dit que Dieu fit voir à cette occasion, qu'il fit ce pont de glace sur la Mer, qu'il étoit le vrai *Pontifex Maximus.* Les Poëtes n'oubliérent pas non plus de célébrer cet exploit hardi. Nous ne mettrons ici que ces quatre vers:

„ Le Ciel des *Suédois* le dessein favorise:
„ Sur les eaux il les fait marcher:
„ Lui, qui fit de la Mer un rempart à Moïse:
„ En fait à *Charles* un plancher.

Cependant les assauts devant *Coppenhague* réussirent mal par la trahison d'*Ulfelt* & *Fuyetta*, & ses troupes dans l'isle de *Funen* furent défaites l'an 1659. Il en dissimula le chagrin & en se préparant à se venger de ce revers, la mort le coucha dans le tombeau le 7. Févr. 1660. au milieu de la carriére d'une si belle vie & illustrée par tant de triomphes. Avide de la gloire, dit le même *Larrey*, peut-être avec excès, civil à tout le monde & fier seulement avec les autres Souverains, toûjours vaillant, toûjours sage, fin, secrêt, politique, sans qu'il en coûtât rien à sa vertu: mais qui ne pût cesser d'être heureux, sans qu'il lui en coûtât la vie.

(*) *Heinsius* écrivit à *Gronovius* au sujet du départ de la Reine de *Rome* (2), „ *Pontificem non nihil offendisse dicitur dicacitate sua, cum alias ob causas, tum quod insignibus, seu armis ejus, quæ tres (Sex) montes præseferunt subscripserit.* Parturiunt „ Montes, *nosti cetera.* *Portnerus* manda aussi en ce tems-là à *Christ. Forstnerus* au sujet de ces brouilleries de la Reine: *Christina Sueca, dum reliquias Sanctorum negligentius spectat, ac erga Pontificem ejusque Ministros irreverentius se gerit, Odium Pontificis ac tædium incurrit* (3).

(1) *Larrey* Hist. d'*Angl.* Tom. IV. & *Pufend.* Hist. *Caroli Gustavi* Libr IV. §. 24. Libr V. §. 2-7. Lib. VI. §. 4. 5. Lib VII. §. 3. item *Ejusd.* Hist. *Brandenb.* Lib. VI. §. 43. etc. Mem. de *Melvil* pag. 200 & Relation d'un voïage en *Dannemarck* pag 160.

(2) V. *Burmani* Syll. Ep. T. V. p. 287.

(3) V. Epist. ad *Lessium* pag. 518.

Tuteurs. Par le teſtament que le Roi *Charles-Guſtave* avoit ſigné peu d'heures avant ſa mort, la Reine-Mère devoit être Tutrice du jeune Prince, avec d'autres (*a*). Le Duc *Adolphe-Jean* étoit du nombre & y étoit déclaré Connétable de *Suède*. Néanmoins au réglement de l'adminiſtration tutélaire, il y eut des débats d'autant plus vifs, ſur l'article du Duc *Adolphe-Jean*, que l'on regardoit cette affaire comme étant de la dernière conſéquence. On ſait, dit *Aitzema*, ce que peuvent ceux, qui ont les troupes à leur diſpoſition, & qu'une Couronne a trop de charmes pour ne pas exciter de violens deſirs, pour peu qu'on ſoit ambitieux & qu'il y ait du jour à s'en pouvoir emparer. Ce qu'on appréhendoit le plus, étoit l'eſprit impétueux & les manières bruſques qu'on avoit remarqué depuis pluſieurs années en ce Duc. Le feu Roi, qui connoiſſoit ſon caractère, n'en étoit pas lui-même content, & un jour il ſe fâcha tout de bon contre lui, de ce qu'il avoit abandonné à ſon inſçu ſon gouvernement de *Pruſſe*. Les Etats ne trouvérent donc pas à propos de lui laiſſer l'adminiſtration tutélaire du jeune Prince. La principale objection qu'on fit contre le teſtament du Roi, fut, qu'il avoit été dreſſé à l'inſçu des Etats (*b*) & ſans leur conſentement, & que des pareilles diſpoſitions qui concernoient le gouvernement du Roïaume, n'étoient point valables ſans leur approbation, parce que la *Suède* n'eſt pas un Roïaume patrimonial, mais libre, & qu'auſſi la Couronne n'avoit été donnée à *Charles-Guſtave* que du gré des Etats. Nous verrons pourtant ci-après les tentatives que fit le Duc *Adolphe-Jean* l'an 1664. pour participer à la tutele du jeune Prince ſon Neveu. Pour le Comte *Magnus de la Gardie*, que le feu Roi avoit établi Tuteur & Chancelier du Roïaume, il reſta en place: la famille de ce Comte étant encore en ce tems-là regardée comme une des étrangéres, *Charles-Guſtave* voulut lui confier cette charge pour l'obliger par-là à chercher l'appui de la Maiſon Roïale, qui ſeule pouvoit le ſoutenir (*c*) (*). Voici cette lettre au Duc *Adolphe-Jean* du 12 Juin 1660.

MOn Couſin. Quoique durant la vie du feu Roi de Suède, *j'aie eu quelques fois ſujèt d'être malſatisfaite de ſon procédé, je n'ai pas laiſſé de conſerver pour lui toute entière & inaltérablement cette*

(*a*) *V.* Aitzema *l. c. ad. ann.* 1659. *pag.* 430. *item les* Anecd. de Suède *p.* 96. *&c.* & *Mém. de* Brahé *ad. ann.* 1659 & 1660.

(*b*) *Cfr.* Wilde *Hiſt. pragm. Sueciæ Cap. III. Sect. IV.* §. 43. *pag.* 779. *V.* Puſend. *Hiſt.* Brandenb. *Libr. XIV.* §. 46.

(*c*) *V. Les Mém. de* Terlon *pag.* 310.

(*) On a auſſi remarqué que ce Comte étoit fort conſidéré de la Reine-Mère. Car en 1662 qu'il ſurvint une diſpute à l'enterrement du Sénateur *Kagge*, laquelle des deux Princeſſes, l'une Epouſe du Duc, *Adolphe-Jean*, l'autre du Chancelier, auroit le pas; la Reine-Mère décida en faveur de la dernière, au grand chagrin de la Ducheſſe & du Duc qui, à cauſe de cela, ſe retirérent tous deux comme *Nic. Heinſius* le manda à *Christine* (1).

(1) V. *Burman* l. c. pag. 787. & *Puſend.* Hiſt. *Brandenb.* Lib. XIV. §. 46.

L'an 1660.

te affection & amitié, dont il avoit reçu d'assez belles preuves pour n'être pas exposé à l'oubli, & cette amitié m'a donné un très-sensible déplaisir de sa perte, d'autant plus qu'elle est arrivée en un tems où j'espérois quelque changement en sa conduite, qui me fût avantageux. Mais puisqu'il faut acquiescer à la volonté & disposition de Dieu sans murmurer, je ne veux pas m'amuser à d'inutiles plaintes, souhaitant que Dieu nous console de cette commune perte par d'autres prospérités, que nous pourrons desirer de sa bonté. Je vous remercie des sentimens d'affection, que vous me témoignez par votre obligeante lettre & vous proteste, que vous trouverez de mon côté une disposition telle que vous la pouvez souhaiter à faciliter le dessein, que vous dites avoir d'entretenir une bonne intelligence entre moi & le Roi mon fils & Neveu & la Reine sa Mère. Ce dessein est pour moi tout à fait obligeant & je vous suis redevable si vous le mettez en éxécution, & puisque le Roi vous a donné le soin de servir & d'assister la Reine durant la minorité, & l'éducation du Roi son pupille, jugeant qu'il ne pourroit la mettre en de meilleures mains; je me rejouis avec vous de la digne occupation qu'il vous a donnée. Obligez-moi de vous en bien acquitter, & d'assister la Reine sa Mère dans le soin de son éducation. Toute autre que moi vous exborteroit à le faire souvenir de ce que j'ai fait pour lui, mais je vous proteste que je le tiens quitte de tout ce qu'il me doit, à condition qu'il n'ignore pas un jour ce qu'il doit à la Suède. *Tâchez par vos soins de lui faire connoître son devoir & de l'en rendre si amoureux qu'il fasse sa gloire & son ambition du bien de son Etat & de la félicité de son peuple: rendez-le digne du Trône de mes ancêtres & du mien, & faites qu'il remplisse dignement notre place, lui inspirant s'il se peut, par une belle & noble éducation, les grandes & heroïques vertus du Roi mon Père. Je vous serai redevable de l'obligation que vous aura la* Suède *de lui avoir formé par vos soins un grand & équitable Roi, & je vous en serai obligée plus que de nul autre bon office que vous me pourrez rendre. Je vous prie de croire que l'amour que je porte à ce jeune Prince ne cède point à celui de sa propre Mère. J'ai le même sentiment pour elle, dont je plains d'autant plus la perte, qu'elle est irréparable. Je lui ferai connoître que je suis incapable de foiblesse & de repentir & que je conserverai toûjours pour elle & pour vous la même affection qui m'oblige d'offrir au Roi mon Neveu & à la Reine sa Mère tout ce qu'ils pourront juger capable en moi de leur rendre service & si, durant la minorité d'un jeune Roi, la Reine, sa Mère*

re me donne les occasions de la servir, je le ferai avec un zéle si passionné qu'elle avouera un jour que j'étois digne d'un autre traitement que celui que j'ai souvent reçu jusqu'ici, dont je ne prétens ni de me plaindre, ni de me venger. Le changement, que j'ai vû arriver dans les ordres qu'on a donnés après la mort du Roi pour mes intérêts, me fait croire, que le Roi auroit changé de stile en ma faveur, s'il eut vecu plus longtems, & j'attribue aux bons offices de la Reine les ordres que la nouvelle Régence a donnés pour mon païement. Je vous prie de lui en faire mes remerciemens de ma part, l'assurant que je suis disposée à l'honnorer & à la servir, comme si elle étoit ma propre sœur. J'aime la tendresse que j'ai pour elle & pour le Roi son fils, parce que je les vois dignes de moi, & que je connois que c'est contribuer à ma gloire & au bien de l'Etat que de les servir. Je souhaite de rencontrer les occasions de le faire utilement; & pour en avoir de la satisfaction. Je vous donne avis, que je suis résolue de m'approcher de plus près des lieux où je pourrai me rendre moins inutile à Leurs M^{tés} espérant de pouvoir terminer heureusement mes prétentions & régler mes intérêts dans la bonne disposition où l'on est de me rendre justice. Je vous donne cette nouvelle, m'assurant que vous en aurez de la joïe & que vous contribuerez à ma satisfaction par vos bons offices auprès de la Reine-Mère, afin que je puisse voir l'effèt de tant de promesses dont on a voulu me repaître jusqu'ici. Je vous serai tout-à-fait obligée si par vos bons offices j'obtienne le bien d'un prompt retour à Rome, *dont je ne parts qu'avec regrèt, forcée par la présente nécessité de mes affaires qui m'obligent à donner ordre moi-même à mes intérêts. Mais attendant que je m'approche de plus près du lieu où je veux traiter mes intérêts, souffrez que je vous exhorte de vous souvenir de l'obligation que vous avez à la* Suède *d'avoir consenti à l'honneur que l'on vous a fait de mettre une Couronne en votre Maison. Que ne lui devez-vous pas après un si grand bienfait? Vous devriez regarder avec respect & reconnoissance le moindre des* Suédois *& quand vous prodigueriez tout votre sang pour leur intérêt, vous ne satisferiez qu'à peine à ce que vous leur devez. Les guerres du feu Roi vous ont fait voir qu'il n'est pas aussi aisé de conquérir les Roïaumes qu'on se l'imagine. C'est ce qui vous doit faire estimer davantage la grace que la* Suède *vous a faite de se donner à votre Maison & vous devez reconnoître l'obligation que vous lui avez d'avoir consenti que votre frère & votre neveu occupassent son Trône. Aiez-en de la gratitude envers elle & je vous serai obligée de tout ce*

 que

L'an 1660.

que vous ferez pour la servir, puisque les qualités d'un bon & véritable Suédois *vous rendront plus cher à moi que ne font les liens du sang qui nous attachent, & j'aurai une véritable amitié pour vous, si vous avez une véritable reconnoissance pour la* Suède. *Vous êtes trop bien né pour y manquer, & sur cette assurance je vous promèts une éternelle & sincère amitié, de laquelle je vous ferai connoître les effèts avec une générosité que vous admirerez si vous m'en donnez l'occasion. Cependant faites-moi la justice de croire que je suis.*

Mon Cousin

Rome ce 12. Juin 1660.

Votre très-affectionnée Cousine & serviable Amie

CHRISTINE ALESSANDRA.

Au reste *Christine*, dans sa lettre au Prince *Adolphe-Jean*, ne lui donna pas à connoitre qu'en voulant s'approcher de la *Suède*, elle eût autre intention que d'y terminer ses prétentions & régler ses intérêts. Mais la suite fera voir que sous le mot de *prétentions*, elle entendoit qu'au cas que le jeune Roi vint à mourir, elle pourroit reprendre la Couronne. Quoiqu'il en soit, après avoir pris congé du Pape & des Cardinaux, elle se mit en chemin pour la *Suède*, le 20. de Juillet, laissant toutes ses affaires œconomiques aux soins du Cardinal *Azzolini*, qui se défit de ses équipages & de quantité de meubles, païa & congédia plusieurs domestiques de la Maison de la Reine.

Voïage de *Christine* de *Rome* en *Suède* & la manière dont on en parle.

Pour hâter son voïage elle ne prit qu'un petit train. Elle passa par *Nuremberg* & arriva à *Hambourg* le 18. d'Août (*a*). Le Magistrat & les principaux de la ville furent à sa rencontre avec cinquante Carosses. Entr'autres Ministres publics, Mr. de *Terlon* & le *Lord Sidney*, (*) Ambassadeurs de *France* & d'*Angleterre*, allérent aussi au devant d'elle & l'accompagnérent

(*a*) *V.* Parival *Hist. T. IV. pag.* 101. *pag.* 71 *&c. & p.* 236. *item* Aitzema *l. c. &c. item* Theatr. & Diar. Eur. *ad. h. ann.* p. 574 & 575.

(*) C'est le même qui fut Ambassadeur d'*Angleterre* près de *Charles-Gustave* Roi de *Suède*. Ce fut un Grand Génie, Savant, sur tout dans l'Histoire & dans la Politique. Il s'attacha fortement au parti de *Cromwel*, parce qu'il crut que c'étoit celui de la *liberté*. Malgré l'amnistie de *Charles II.* en faveur de ceux qui avoient été opposés à son Père & à lui, on le condamna à perdre la tête. On l'accusoit entr'autres d'avoir écrit ces mots dans l'*Album* que l'Université de *Coppenhague* lui présenta, & d'avoir mis son nom au bas:

- - - - „ *Manus hæc inimica Tyrannis*
„ *Ense petit placidâ cum libertate quietem* (1).

(1) V. la préface de son traité du gouvernement.

rent chez elle. S'étant repofée un peu, elle écrivit cette lettre à Mr. de *Bååth*, Gouverneur Général de fes domaines en *Suède*, où elle n'a garde de s'énoncer qu'en des termes généraux fur le fujèt de fon voïage.

MOnfieur Bååth. J'ai reçu vos lettres avec beaucoup de joïe & je fuis ravie de la bonne difpofition où Meffieurs les Régens font envers moi. Je ne doute pas que tous les bons & vrais Suédois *ne me donnent toute forte de fatisfaction dans mes juftes* prétentions, *& je vous affure que je me rendrai fi raifonnable, que l'on connoitra que je préfére les avantages de la Couronne à tous autres intérêts, auffi bien qu'aux miens propres. Je n'ai pas changé mes réfolutions que je vous ai données durant que j'étois à* Rome. *Je ne doute pas que vous ne les éxécutiez avec la même fidélité que vous avez euë pour mon fervice, & j'efpère de vous voir bientôt en* Suède, *où je me rendrai infailliblement avant que la Diète commence, n'aïant aucune incommodité ni danger qui me puiffe empêcher de rendre à la Patrie le fervice que je lui dois en une occafion fi importante. Et quoique votre lettre me faffe connoître que l'on fouhaite que je n'y vienne pas: Je vous prie de juftifier mes intentions à la Régence & d'affurer tous les bons* Suédois *qu'ils ont tort d'empêcher mon arrivée, puifque ma préfence ne fera affurément pas tout à-fait inutile au bien de l'Etat & ne nuira non plus aux intérêts particuliers, pourvû qu'ils ne foient pas contraires à celui de la Couronne, car je me déclare ennemi irréconciliable des ennemis de l'Etat. Je m'affure qu'il n'y a aucun Membre du Sénat qui ne fe rende caution de bon cœur pour moi, que je ne fuis pas capable d'avoir d'autres fentimens, ou s'il y a quelqu'un qui foit dans l'erreur fur ce fujèt, le tems & mes actions le forceront à me rendre juftice & à connoître que j'ai plus de paffion & d'amour pour le bien de l'Etat, moi feule, que tout le refte des hommes. Je vous prie de fuivre les ordres que je vous ai donnés & de vous affurer que j'aurai toute la reconnoiffance que vous méritez par vos fervices.* Hambourg *le* 21 *d'Août* 1660.

CHRISTINE ALESSANDRA.

Nous joignons ici deux autres de fes lettres de la même nature, au Comte *Pierre Brahé* (*) du mois de Septembre: Les voici:

Mon

(*) Mr. *Koebler* rapporte la belle Médaille de ce Comte, Droffart du Roïaume de *Suède* (1). Au revers il y a un homme habillé à la Romaine levant avec une perche une Pierre

(1) V. Ses *Müntz Bel.* l. c. pag. 277. & *Stiernm*, Bibl. Sueo-Goth. Tom. II. p. 418.

L'an 1660.

MOn Cousin. J'ai voulu vous assurer, avant mon arrivée, de la joïe que j'aurois de vous revoir en bonne santé après un si long éxil. J'espère de retrouver en vous cette amitié que vous avez toûjours euë pour ma personne, & que le tems n'y aura pas apporté aucun préjudice. L'estime, que j'ai toûjours euë pour votre personne, s'est notablement accruë par l'action généreuse que vous avez faite après la mort du Roi, où Vous vous êtes rendu seul le libérateur de la Suède. *Je vous en rends des graces infinies & vous prie d'être persuadé, que je resterai toute ma vie votre obligée. Continuez de servir notre Patrie & soïez persuadé, que je vous serai plus obligée de ce que vous ferez pour le service de la* Suède, *que de ce que vous aurez la bonté de faire pour mes intérêts: me promettant de votre amitié toute l'assistance que la justice de mes prétentions en peut espérer. Je vous prie cependant d'être persuadé, que votre mérite, & les services que vous avez rendus de tout tems à la Couronne m'obligent à vous promettre la continuation d'une amitié qui me rend à jamais*

Mon Cousin

Hambourg ce 5. Septemb. 1660.

Votre bonne & véritable Amie,

CHRISTINE ALESSANDRA.

MOn Cousin. J'ai commandé à Silfwercron *de vous parler pour mes intérêts & de vous communiquer une partie de mes intentions. J'ai tant de confiance en votre amitié, que je ne doute pas de votre appui, & j'espère un bon succès de la seule autorité que vous avez & qui vous est justement duë: je me reserve à vous communiquer de bouche mes sentimens, & cependant je vous prie de croire, que j'ai seule plus d'affection pour le bien de l'Etat, que tout le reste des hommes, & que je suis avec une passion inviolable*

Mon Cousin

Hambourg ce — Sept. 1660.

Votre plus affectionnée & véritable Amie

CHRISTINE ALESSANDRA.

Par les remarques que ce Comte & prémier Sénateur de *Suède* a faites de sa propre main sur les originaux de ces lettres, il se voit qu'il les avoit pro-

Pierre carrée. Pour légende: *Cubum utcunque volvas, stat.* c. à. d. *Roulez un Cube, comme vous voudrez, il est toûjours droit.*

produites dans le Sénat: la Reine l'appelle *le seul libérateur de la Suède* après la mort du Roi, sans doute parce qu'il avoit contribué à faire modifier le testament du feu Roi, par rapport à l'administration de la tutele du jeune Roi son fils: la Reine *Christine* trouvant sans doute convenable à ses vûës & intérêts particuliers, que l'on apportât du changement dans la disposition testamentaire du Roi *Charles-Gustave*, afin de pouvoir former les prétentions, dont il sera parlé ci-après.

Au reste elle n'eut pas sitôt quitté *Rome* que chacun se mit à raisonner sur les motifs de son voïage; voici comment le Sr. *Parival* en parle: (*a*) Quelques-uns disoient, que le Roi *Charles-Gustave* étant décedé sans avoir laissé d'autre héritier qu'un jeune Roi, âgé d'environ quatre ans, elle pourroit bien revenir à la Couronne, en cas que ce jeune Prince vint à mourir: qu'elle régnoit encore dans les cœurs de la plûpart des *Suédois*, tant grands que petits, pour avoir régné sur eux avec beaucoup de modération, de libéralité & de justice: qu'au contraire *Charles-Gustave* les avoit surchargé de tailles & d'une sanglante guerre, & épuisé le Roïaume tant d'hommes que de moïens: qu'il n'y avoit que le Clergé qui pourroit s'opposer à elle, à cause de la Religion, mais qu'en reprénant celle, qu'elle avoit quittée, elle feroit remise dans la faveur de tous les Sujèts du Roïaume en général. Que si l'Empereur *Charles-Quint* s'étoit repenti d'avoir quitté ses Couronnes en sa vieillesse, pourquoi elle, qui étoit jeune, ne se repentiroit-elle pas, & ne reprendroit-elle pas la Couronne, si l'occasion favorisoit ses desseins?.... A *Rome* même, on publioit, qu'elle ne reviendroit plus pour des raisons qu'on ne savoit pas dire. On jugea ainsi, à cause des déplaisirs, & des chagrins, qu'elle y avoit eues en dernier lieu: & que prénant tant de part aux intérêts de la *Suède* & de la *France*, dont les *Espagnols* étoient grandement jaloux, on croïoit entrevoir du mistère dans une pareille conduite de la Reine.... Mais ceux, qui avoient si mal parlé de *Christine* sur ce qu'elle avoit embrassé la Religion Catholique-Romaine, ne balancérent pas de dire, qu'elle iroit en *Suède* pour brouiller le Roïaume, & qu'elle tâcheroit d'y introduire les Jésuites: & que pour détourner un pareil malheur & pour pourvoir à la sûreté du jeune Roi & du Roïaume, le remède le plus efficace seroit, de ne pas permettre à *Christine* de rentrer en *Suède*.... L'opinion la plus probable de toutes étoit, que le Roi étant mort, elle se trouvoit obligée de s'y rendre, pour veiller à ses intérêts & pour faire confirmer par les Etats du Roïaume les Actes passés du tems qu'elle avoit résigné la Couronne, surtout par rapport à la pension annuelle & aux revenus qu'elle s'étoit réservés pour son appanage.

Dans le tems que chacun raisonnoit à sa façon du voïage de *Christine*, elle partit de *Hambourg*, (*b*) & arriva par le *Holstein* en *Funen*, accompagnée du même Mr. *Terlon*, Ambassadeur de *France*, qui lui étoit allé au devant à son arrivée à *Hambourg*. C'est lui qui a mis au jour plusieurs circonstances de ce voïage de *Christine*, desquelles nous ferons usage, en suppléant ce qui y manque, par d'autres remarques également intéressantes.

Quand

(*a*) *L. c. ci dessus.*
(*b*) *V. Mem.* de Terlon *pag.* 306. *&c.* & Holberg Dän. *Hist.* *ad h. ann. p.* 472.

L'an 1660.

Quand le Roi de *Dannemarck* fût, qu'elle approchoit de *Coppenhague*, il envoïa le Sieur *Hannibal Seestedt*, son Grand Trésorier, à sa rencontre pour lui faire compliment de sa part & l'inviter à venir à *Coppenhague*. Le Roi fut lui-même hors de la ville avec la Reine & toute la Maison Roïale & la régala si splendidement, qu'il n'oublia rien de tout ce qu'il falloit faire en cette occasion. Le Roi mena la Reine *Christine* dans son carosse où elle occupa la première place. Je fus témoin, continue le Sr. *Terlon*, de tout ce qui se passa, & je puis assurer qu'elle fut reçuë avec tous les honneurs qu'on lui pût faire jusqu'à ce qu'elle fut embarquée sur une des Galéres du Roi de *Dannemarck*, (*) pour passer en *Scanie*, où on lui fit aussi une réception digne d'elle. Ce débarquement se fit le 27. de Septembre, & le lendemain, elle écrivit de *Helsingbourg* cette Lettre au Comte de *Brahé*.

MOn Cousin. Tout ce qui me vient de vous, m'est si cher que je ne puis m'offenser d'aucun de vos sentimens, & vous expliquez si avantageusement pour moi ceux que vous m'avez témoignés dans votre lettre par la seconde que j'ai reçuë de vous, que je suis au désespoir de m'être trouvée en des conjonctures qui ne m'ont pas permis avec bonneur de suivre votre conseil. J'espère de me justifier bientôt moi-même & de vous faire voir que j'ai tant de déférence pour vos conseils que j'en ferai la règle de ma conduite. Cependant je vous prie d'être persuadé que mes intentions sont conformes à la fidélité inviolable que j'ai jurée à cet Etat, que j'ai pour vous une estime qui vous est dûë comme à celui qui s'est rendu le glorieux Libérateur de sa Patrie, *& que je suis avec toute la sincérité de mon cœur*

Mon Cousin

Helsingbourg ce 28. Septembre 1660.

Votre plus affectionnée & véritable Amie

CHRISTINE ALESSANDRA.

Dès que l'on fût à *Stockholm*, dit le Sr. *Terlon*, que la Reine *Christine* s'étoit résolue à revenir en *Suède*, le Sénat, qui ne savoit pas ses desseins, en fut étonné (†). Il témoigna toutefois beaucoup de satisfaction de la voir, &

(*) On a remarqué que la Galére, qui avoit transporté la Reine de *Helsingoer* à *Helsingbourg*, s'étoit brisée au retour, en mille piéces par une tempête & par la négligence du Pilote (1).

(†) Il y a sur cela des passages fort remarquables dans les Régîtres du Sénat en 1664 & 1667. pag. 743. & 817. dans *Palmsköld*.

(1) V. *Theatr. Eur.* l. c. p. 94. & *Holberg* l. c. p. 524.

& les moins affectionnés ne purent s'empêcher de la considérer, quoiqu'ils appréhendassent que les choses ne prissent pas le chemin qu'ils souhaitoient: mais il étoit bien difficile qu'on n'eut pas pour elle tous les sentimens de vénération & de reconnoissance qui lui étoient dûs. La *Suède* lui devoit sa grandeur & sa gloire, le Roi sa Couronne, & les Particuliers leurs biens & leurs fortunes. Ainsi comme cette nation est généreuse & sensibles aux bienfaits, & particuliérement les gens de qualité, on ne songea qu'à lui rendre tous les honneurs possibles: mais d'autant que cette Diète étoit la prémière qui s'étoit tenuë depuis la mort du Roi de *Suède*, & qu'il falloit approuver le testament de ce Prince, ou le modifier; cette Diète étoit remplie d'intrigues, & l'on appréhendoit que *Christine* n'eut dessein de soutenir, par son crédit & par son autorité, ceux qui étoient contraires à ce testament. En quoi l'on ne se trompoit pas; car cette Princesse ne s'attacha qu'à tout ce qui étoit de ses intérêts & de ceux de l'Etat, ne pouvant séparer les siens de ceux de la *Suède*.

Cette Princesse, continue Mr. *Terlon*, (*a*) me fit la grace de me donner une place dans sa caleche, & j'étois avec elle, quand elle arriva au Château d'*Alnestedt* (*Halmstad*) où le Maréchal *Linde* s'étoit rendu pour lui faire civilité de la part du Roi de *Suède*, de la Reine Régente sa Mére & du Sénat, car la Régence n'étoit pas encore réglée: & l'on connut par la manière, dont on la recevoit, que les envieux de la gloire de la Couronne de *Suède*, avoient faussement publié, que ce Maréchal avoit ordre de la retenir à *Halmstad*, pour l'empêcher d'aller à *Stockholm* (*).

Arrivée & séjour de *Christine* à *Stockholm*.

Pendant cette entrée où tous les Sénateurs & les Régens allérent au devant d'elle, les *Bourgeois* étoient sous les armes, & toutes les troupes en bataille; tout le Canon la salua, & le Roi & la Reine de *Suède* la conduisirent dans le plus bel appartement du Château: qui étoit le même qu'elle avoit occupé pendant son glorieux règne, & où le Roi de *Suède* loge présen-

(*a*) *L. c. item* Lunig. Theatr. Cerem. *T. I. p.* 56. *&c.*

(*) Il y a pourtant une lettre de ce Sénateur à la Régence de *Suède*: (que Mr. *Corylander* Bibliothécaire de l'Université de *Lund* m'a communiquée) datée de *Linköping* le 25 Sept. 1660, d'où il n'est pas difficile de comprendre que ce Maréchal de *Linde* avoit été chargé de tâcher par des bonnes maniéres de disposer la Reine à ne pas poursuivre sa route pour *Stockholm*. Mais comme elle s'étoit expliquée positivement, que rien ne l'empêcheroit pas d'y aller, & que *Linde*, en conséquence du nouvel ordre qu'il avoit reçu, lui avoit fait entendre, qu'on pourroit peut-être l'empêcher de le faire; elle s'en étoit trouvée grandement offensée & hâtant d'autant plus son voïage lui avoit reproché le grand foible que la Régence faisoit paroître, comme si elle craignoit sa présence: qu'elle étoit entre les mains du Roi, en cas qu'elle fit quelque chose contre le Réces passé entr'Elle & le Roïaume: que la *France* offroit sa garantie qu'elle n'entreprendroit rien de contraire au bien de la *Suède*: qu'elle étoit aussi bonne Patriote que qui que ce fut, & que pour cela elle souhaitoit qu'on ne la contraignit pas de penser à des choses qui jusques-là ne lui étoient pas venuës en idée.... Mr. de *Linde* demande là-dessus des ordres ultérieurs à l'égard de *Christine*; laquelle faisant toûjours diligence, arriva peu de jours après, à *Stockholm*.

L'an 1660.

fentement (*). Elle fit dire tous les jours la Meffe dans une des Salles de fon appartement, où elle avoit fait dreffer une Chapelle. Après que cette Princeffe eut donné tous les ordres qu'elle croïoit néceffaires, elle envoïa prefque tous fes domeftiques par mer à *Lubek*, avec ordre de l'aller attendre à *Hambourg*. Ce qu'elle fit pour être moins à charge, & pour s'en pouvoir aller plus vîte. Elle fit partir jufqu'à fon Aumonier, ne croïant pas faire un auffi long féjour en *Suède*, qu'elle fit, pendant lequel elle vint, tous les jours de fetes, entendre la Meffe chez moi, (*Terlon*) où elle me fit l'honneur de diner fouvent, elle communia le jour de *Noël* publiquement dans ma Chapelle, & donna toute l'édification qu'on pouvoit attendre de la pieté d'une fi grande Princeffe.

Comme Mr. de *Terlon* a paffé ici trop légérement fur le renvoi des Domeftiques de la Reine *Chriftine* & fur ce qui y donna occafion, nous trouvons neceffaire d'y fuppléer par des rapports que nous ont fourni des pièces manufcrites, & d'autres auteurs de ce tems-là.

La Reine *Chriftine*, dit le Sr. *Parival*, (*a*) faifoit dire la Meffe affez librement, & les Prêtres voulant poffible faire paroitre leur zèle, fe prirent à murmurer, puis à prêcher ouvertement contre les fcandales que la dite Reine donnoit: ce qui caufa peu à peu du refrodiffement & puis de l'averfion pour elle.... Le Mémoire qu'elle envoïa au Sénat contenoit deux propofitions (*b*. La prémière étoit, que les conditions paffées à *Upfal* en 1654. approuvées par le Roi & les Etats, fuffent confirmées par le préfent gouvernement. Après cela, elle prétendoit être affurée des revenus qu'on lui avoit accordés, fans que le changement de Religion lui fut en façon quelconque préjudiciable. Le Sénat & la Nobleffe conclurent que fa demande étoit

(*a*) *L. c. pag.* 226. 232. (*b*) *V. Mfc. de* Palmsköld *ad h. ann.*

Circonftances du voïage de *Chriftine*.

(*) On fuppléera ici au journal du voïage de *Chriftine* (1). Elle arriva le 18 d'Août à *Hambourg*, avec une fuite de feize perfonnes. Le 24. Sept. elle fit fon entrée à *Coppenhague* accompagnée de dix huit caroffes. Le Roi de *Dannemarck* alla à fa rencontre à une demie lieuë de fa Capitale. *Chriftine* occupa la place du côté droit du Roi, la Reine & la Princeffe de *Dannemarck* celles de devant & l'Ambaffadeur de *Terlon* avoit celle de la portière à gauche. Le Prince de *Dannemarck* & plufieurs Seigneurs de la Cour fuivirent le Caroffe à cheval. La Reine *Chriftine* arrivée en *Suède* paffa par *Malmoe* à *Nyköping*, où elle arriva le 3. Octobre nouveau ftile reçuë par toute la Bourgeoifie en armes. De-là elle fe mit en chemin pour *Stockholm* & le $\frac{1}{12}$ du même mois quelques-uns des Sénateurs la reçurent à *Elffiö* à demie lieuë de la Capitale, où il y avoit de la Cavalerie poftée. Le jeune Roi & le Prince *Adolphe-Jean* fon oncle l'attendoient à la porte de la ville avec une grande fuite. La Bourgeoifie étoit rangée en haïe. Tout le Canon du Château & de la Flote la falua. Le Chevalier de *Terlon* étoit auprès d'elle. Leurs Majeftés la conduifirent du bas de l'Efcalier du Château dans fon appartement, où elle fit dire la meffe. On lui offrit pour cela la maifon du Comte de *Torftenfon*. Elle tint table ouverte avec fix Sénateurs, & tous les gens de diftinction lui allérent rendre leurs refpects. Le 19. d'Octobre commença la Diète des Etats.

(1) V. *Holl. Merc.* ad h. ann. p. 139 & 149. & *Theatr. Europ.* l. c. item *Parival* l. c. & *Rudings* Defcript. de *Stockh.* au fuppl. p. 330.

Les Ordres du Clergé & des Païsans s'opposent vivement aux pretentions de *Christine.*

étoit juste (*a*). L'Ordre des Païsans y trouva quelque difficulté: mais le Clergé avec son zèle ordinaire, & peut-être poussé secrètement par des machines, dont on ne voïoit point les ressorts, s'écria qu'il falloit avoir du tems pour y aviser, étant une affaire de très-grande importance. Il ne falloit que le prétexte de la Messe, qu'elle faisoit célébrer assez ouvertement, pour la rendre odieuse: & voici en racourci comment le Clergé s'expliqua sur le Mémoire de la Reine *Christine:* il dit: (*b*) „ Quand nous faisons reflexion sur le testament du *Grand-Gustave*, sur le recès de *Norköping* de l'an „ 1604., & sur le droit d'*Orebro* 1617. Nous trouvons en termes très-exprès, que celui qui se départira de notre doctrine & embrassera la Papistique, perdra ses héritages, droits & avantages par tout le Roïaume „ de *Suède* (*). Toutefois nous consentons que Sa Majesté jouïsse de ses „ Biens & revenus accordés, non en vertu du Recès fait à la résignation „ de sa Couronne, mais purement en considération de sa réputation, & „ des grands mérites de ses Ancêtres envers la Couronne de *Suède*. Ils disoient que le Pape, étoit ennemi de leur Religion Evangelique, & par „ conséquent l'Ennemi le plus irréconciliable de la Couronne de *Suède*: „ qu'elle avoit abjurée la Religion de ses Ancêtres à *Insprurk* & avoit promis par serment de chercher les avantages de celle de la Catholique-Romaine. Qu'on connoissoit la doctrine de cette Eglise, qu'il ne faut pas „ garder la foi donnée aux hérétiques: que *Christine* avoit eu si peu d'égard à la Religion de son Père, qui l'avoit scellée de son sang, qu'elle „ ne portoit plus le nom d'*Augusta*, qui par transposition de sillabes étoit „ tiré de celui de son Père, mais qu'elle se nommoit d'après son nouveau „ Pè-

(*a*) *V.* Becmanni *Hist. Orbis pag.* 650. *&c* Parival *l. c.*

(*b*) *V. la Relation de l'Evêque* Terserus *Msc. en* Latin *&* Suédois *sur ce qui se passa en cette Diète à l'égard de* Christine.

(*) *Fornicetto Carini* se trompe donc fort quand il dit à cette occasion (1), que celui qui change de Religion en *Suède* & se fait Catholique-Romain est condamné à mort. Une pareille condamnation seroit contraire à l'humanité & c'est le jugement qu'en porte l'Evêque *Burnet* quand il parle des Chèfs de Familles Catholiques en *Suisse*, qui font serment de demeurer jusqu'à la mort fidéles à l'Etat & à la Religion, & ceux qui y contraviennent ont la tête tranchée. Cependant le Sr. *Ker de Kersland* (2) approuve la méthode comme usitée en *Suède* pour garantir ce Roïaume, que Mrs. les Jésuites ne vinssent pas s'y établir; c'est, dit-il, que, par une ordonnance des Etats, tout Jésuite, qui se laisseroit trouver dans l'enceinte de *Suède*, seroit châtré & renvoïé: mais quoique le remède fût sans doute très-efficace au mal, l'*ordonnance*, à laquelle le Sr. *Ker* en appelle, n'a pourtant éxistée que dans son cerveau. *Carini* se trompe de même en plusieurs circonstances dans le récit qu'il fait de ce voïage de *Christine:* par éxemple que tout le monde Grands & Petits s'étoient plû à entendre la messe dans la Chapelle de *Christine* à *Stockholm*, & que les *Suédois* adorent chez eux le Corps de *St. Eric* leur ancien Roi &c. &c. Tout cela est avancé gratuitement faute d'avoir été mieux informé de l'Etat de *Suède*, soit pour le Civil, soit pour l'Ecclésiastique.

(1) Dans sa Lettre à *Bulison* l. c. p. 255. 257 & 258 & *Burnet* voïage en *Italie* p. 47, & 49.

(2) V. Ses Mém. Tom. I. p. 206. &c. & Tom. III. pag. 249.

L'an. 1660.

„ Père le Pape, s'appellant *Christina Alexandra* (*). Que tant que la Nation *Suèdoise* a été ferme dans sa Religion, le Ciel l'avoit fait triompher des ennemis des vérités Evangeliques: ce qui ne lui pouvoit pas permettre de souffrir l'idolâtrie Papistique qui se faisoit même au Château Roïal tout vis-à-vis des appartemens du jeune Roi, ni de consentir à l'exercice de cette Religion soit clandestinement, soit en public, pour ne pas pêcher contre Dieu, contre leur conscience & contre les Eglises Evangeliques, tant en *Suède* qu'en *Allemagne*, qui leur reprochoient de n'être ni froids ni bouillants " (†). *Parival* ajoute. Cette harangue, trouvant l'approbation des Etats du Roïaume, jettoit la Reine dans de grandes craintes: laquelle voïant que son autorité étoit sans pouvoir, eut recours aux larmes, priant à mains jointes les Ecclésiastiques de lui vouloir accorder son droit (‡). Un des Sénateurs, dit-il, se joignant au Clergé, lui osa dire, qu'elle étoit déchuë entièrement de tous ses droits & pretentions pour avoir embrassé la Religion Romaine. A la réponse qu'elle fit de n'être responsable à personne de ses actions, comme étant Souveraine; il lui fut repliqué, que par son Contract elle ne pouvoit pas annuler les Constitutions fondamentales du Roïaume (§).... Les Etats approuvant le sentiment du Clergé, (*a*) on abbâtit sa Chapelle, le 23. Decembre, (⁎) malgré elle, &

La Chapelle, où *Christine* faisoit dire tous les jours la Messe, est abbatuë.

(*a*) *V.* Diar. Eur. *ad h. ann. p.* 25. *&c.* *Diplom. T. VI. P. II.* p. 341. Ludolf *l. c. p.* 1218. *&* Du Mont *Corps*

(*) *Matth. Tabbers* dit à ce sujèt dans la dédicace de son livre au Roi *Charles XI.* (1) „ *Dolendum quod Regina* Alexandram *se nominare passa fuerit ab* Alexandro *Papa*, cuius „ *antecessores, maximè qui* Alexandri *vocati, Regibus ac Principibus infensissimi hostes* „ *fuere &c.*

(†) On passe au Sr. *Parival* plusieurs invectives qu'il débite & plusieurs réfléxions peu sensées qu'il fait sur ces remontrances du Clergé de *Suède*, „ qu'il appelle *Rabbis* d'une „ nouvelle réformation, qui s'attribuent plus d'autorité que le Clergé de *France*"... Peut-il y avoir un plus grand manque de sens & plus d'ignorance en si peu de paroles? Il y cite le Clergé de *France* comme le modèle de tout autre, pendant qu'il dépend d'un Roi Souverain & d'un Souverain Pontife avec tout cela on trouve que ce *Parival* est mis au nombre des illustres savans de *France* par Mr. *Rocolles* (2).

(‡) L'Auteur du Mercure Hollandois dit de même (3), que *Christine* eut recours aux priéres: „ Quoique la veille elle eut répondu aux Députés du Clergé, quand ils lui „ avoient représenté les ruses du Pape: qu'elle le connoissoit mieux qu'eux tous: & „ qu'il ne voudroit pas donner quatre Ecus pour eux tous, tant qu'ils étoient (4)".

(§) C'est à ce sujèt que Mr. *Bayle*, en citant cet endroit de *Parival* dit entr'autres choses (5). „ Les *Suédois* ne feroient pas apparement plus traitables que les *Anglois* „ sur la compatibilité de la Couronne avec le Catholicisme, car lorsque la Reine *Christine* retourna en *Suède* après la mort de *Charles-Gustave* en 1660, elle eut lieu de „ remarquer, que la seule Religion l'auroit excluë de la Couronne, en cas de vacance, „ si l'envie de régner lui avoit repris... & selon le sentiment du Clergé du Roïaume, „ ce n'étoit plus par droit, mais par grace qu'elle pouvoit jouir de quelque pension en „ *Suède*".

(⁎) Il est dit dans la susdite Relation de *Tersérus* comme aussi dans le *Theatr. Europ.* que

(1) V. son *Constantinus Magnus* redivivus &c.

(2) V. l'introduction à son Hist. T. II. p. 327. & *Bayle* réponse à un Provincial T. III. chap. VIII. not. (*b*).

(3) V. Décembr. 1660. pag. 165.

(4) V. *Theatr. Eur* l. c. pag. 74. *Ludolf* l. c. pag. 1220. & *Leben Christinæ* pag. 117.

(5) V. Avis aux Refugiez Tom. II. pag. 61.

L'an. 1660.

& on fit repasser la mer aux Prêtres & aux *Italiens* de sa suite. Elle n'étoit plus Reine, dit *Parival*, que de nom, & celui, qu'elle avoit fait Roi, & qui se vantoit d'avoir tout *de Dieu & de Christine* n'étoit plus (*). Il y avoit un autre Soleil qui paroissoit sur l'horizon Gothique, d'autres maximes. J'ose dire, continue-t-il, que ceux, qui avoient l'administration de l'Etat, n'eussent pas desiré qu'elle se fût remise au Giron du Luthéranisme, pour des raisons fort politiques. Elle avoit régné avec beaucoup de prudence, même dans le cœur de ses sujèts, de façon, que sa présence ne pouvoit apporter que de l'ombrage, & il n'y avoit point de plus assuré moïen d'empêcher qu'elle ne regagnât les cœurs, qu'en faisant agir le Clergé contr'elle.... A cela Mr. de *Terlon* ajoute, que la longueur, avec laquelle les affaires se traitent ordinairement en *Suède* aïant arreté la Reine plus longtems qu'elle ne s'étoit proposé & l'hiver l'empêchant de partir, elle fut obligée de demeurer à *Norköping*, où elle demanda mon Aumonier, jusqu'au retour du sien, qui cette année fut trois fois en *Suède*, pour différentes affaires. Cependant cette Princesse envoïa à *Rome* le Sr. *Adæmi*, son Capitaine des Gardes, pour préparer toutes choses pour son logement. Mais la jalousie, que sa présence donna à la Cour de *Suède*, fit qu'on lui déclara, qu'on ne lui permettroit plus de faire dire la Messe chez elle, comme elle faisoit tous les jours (†). Cette déclaration obligea cette Reine à partir de *Norköping* après

que cette Chapelle fut abbatuë le 13. d'Octobre au lieu du ⁞⁞ Décembre. C'est un anachronisme ou une faute de Copiste.

(*) Parival fait ici allusion à la Médaille frappée au couronnement du Roi *Charles-Gustave*, où il y a cette légende autour d'une Couronne: *A Deo & Christina.* Nous l'avons marquée ci-dessus.

V. Tom. I. pag. 415.

Desseins de *Christine* de reprendre la Couronne, regardant comme nulle son abdication.

(†) Ce qui pût porter la Régence de *Suède* à prendre cette résolution, c'est la découverte qu'on fit, que *Christine* avoit des vûës sur la Couronne de *Suède*. Voici ce que Mr. *Pierre de Groot*, Ambassadeur des *Provinces Unies* à la Cour de *Suède* en écrivit au Grand Pensionaire *de Witt* (1): „ Lorsque le Roi *Charles-Gustave* mourut en 1660 le „ fils qu'il laissa étoit fort jeune & fort délicat. Cette Reine revint ici, pendant que la „ Diète étoit assemblée, dans la vûë de se faire des Partisans & d'obtenir la permission „ de reprendre, au cas que le jeune Roi vint à mourir, la Couronne qu'elle avoit „ quittée. Mais comme une pareille proposition ne pût être goûtée de ceux qui „ avoient alors le gouvernement des affaires, outre que les loix fondamentales du „ Roïaume ne permettent pas que l'on confiât la Régence à un Catholique-Romain; „ elle se laissa persuader, de ne point présenter l'écrit qu'elle avoit fait dresser pour ce „ sujèt, & bien loin de-là (2), elle confirma par un nouvel acte qu'on nomma la ratification de 1660, son abdication de 1654, se reservant seulement le libre exercice de „ sa Religion pour elle, ses Domestiques & les habitans qui voudroient y assister, au „ cas qu'elle voulut venir ici en personne, avec promesse néanmoins de n'emmener ni Jésuites, ni Moines dans le Roïaume & de ne donner l'administration de ses „ biens à aucune personne d'une Religion défenduë...". On étoit même averti en *France* & en *Allemagne* de pareils desseins de la Reine *Christine* en *Suède*. *Guy Patin* en écrivit une lettre le 9 Nov. 1660. & dit entr'autres choses. „ La Reine de „ *Suède* est enfin entrée à *Stockholm* & y a été bien reçuë. On dit, qu'elle y brigue la „ qualité de Tutrice du petit Roi qui n'est que fils de son Cousin". Et comme elle pré-

(1) V. Lettres & Négoc. de *de Witt* T. IV. pág. 350 & 351.

(2) Mr. *de Groot* se trompe ici, comme on le verra bientôt.

L'an 1660.

après avoir fait ses dévotions publiquement le jour de Pâques, dont elle envoïa des certificats à *Rome*, quoiqu'elle n'y fût obligée que par un esprit de soumission à l'Eglise (*). Ses intérêts demandoient sans doute un plus long séjour en *Suède*; mais comme elle n'a quitté la Couronne que pour la Religion, elle a fait voir par toutes ses actions, qu'aucun intérêt n'étoit capable de l'empêcher d'en faire une profession authentique. Il arriva continue Mr. de *Terlon* (a) une chose assez remarquable pendant le séjour de cette Reine à *Stockholm*, & que je ne dois pas oublier ici. Après qu'on lui eut donné toutes les sûretés pour les domaines, qu'elle s'étoit réservés, cette Princesse donna un acte par écrit, par lequel elle déclaroit: Que si le Roi de *Suède* à présent régnant, mourroit sans enfans mâles, sa Couronne lui appartenoit, & qu'on n'en pouvoit disposer qu'en sa faveur. Elle remit cet acte le 16 de Novembre entre les mains des Députés des trois Etats; ce qui causa une grande affaire. On y conclut, après avoir délibéré là-dessus: Que pour la sûreté du Roi de *Suède*, & le repos de l'Etat, on devoit éxiger d'elle un nouvel acte de Renonciation. Ce qu'elle accorda avec joïe, n'aïant aucun dessein, pendant la vie de ce Prince de revenir à la Couronne, aïant trop de cœur pour se repentir jamais de ce qu'elle avoit fait pour le feu Roi & pour *Charles XI.* son unique fils & héritier, qui lui avoit succédé, & n'eut aucune peine à ratifier au jeune Prince, ce qu'elle avoit donné au Roi son Pére. Les gens mal intentionnés, ajoute *Terlon*, se sont flâtés de s'être opposés en cette occasion à un grand avantage qui la regardoit, & ont cru que c'étoit se précautionner pour l'avenir; mais le tems nous fera voir qui s'est trompé. Quoiqu'il en soit, elle fit volontairement un second acte de Renonciation, qui étoit une espèce de ratifica-

Second Acte de renonciation de *Christine* à la Couronne.

(a) *V. ses Mém. pag.* 306-312.

prétendoit que son abdication étoit invalide, le célèbre *Conring* parle ainsi de cette question. „ *De renunciatione Reginarum quæstio hodie est vexatissima, & forte armis* „ *ac sanguine humano tandem definienda*". Le Sr. *Gœbelius* fait aussi là-dessus cette re- „ marque: „ *Hæc quæstio, Regina* Christina *Sceptris se abdicante, enata est*: vid. *Gro-* „ *tius* de J. B. & P. libr. II. cap. VII. §. 26. *Poenitebat Reginam abdicationis & ad te-* „ *monem imperii redire molita est, sub prætextu renunciationem esse nullam ob pactum sibi* „ *cum subditis suis intercedens. Sed iste prætextus eo magis invalidus fuit, quo minus re-* „ *fragantibus subditis Regnum deposuit. Addebatur etiam, conditionem sub qua Regina se* „ *abdicasset, nimirum ut ipsi quotannis ducenties mille uncialium solveretur, non esse com-* „ *pletam. Hanc* Viennæ A. 1659. *allegari curavit rationem cum sibi ab Imperatore viginti* „ *millia militum sub* Montecuculi *ductu ad occupandam Pomeraniam commodari peteret &* „ *se quamdiu superstes provinciæ reditibus fruituram, postmodum autem eam ad Imperium* „ *Germanicum redituram* (vid. Pufendorf) *sed mox mutavit Regina sententiam.*

(*) Ce fut sans doute par ce même esprit de dévotion extérieure qu'elle demanda à son Gouverneur Général de lui procurer quelques Reliques qu'on avoit emportées des Monastères de *Pologne* & qu'on croïoit se trouver chez un particulier *Lars Larsson Eiid*, qu'elle les païeroit si elles lui convenoient, si non, elle les lui feroit fidellement rendre (1).

(1) V. les Régitres de *Båås* le 30. Janv. 1661. p. 165.

cation de tout ce que contenoit le prémier: enforte, que l'on fut content de part & d'autre.

Sur ce rapport de Mr. de *Terlon*, il eſt néceſſaire de remarquer, que la Reine *Christine* aïant préſenté l'Ecrit ſur ce ſujèt, il n'étoit pas difficile de comprendre ce qu'elle avoit en vûë & que c'eſt pour cela que le Sénat & les Etats lui renvoïèrent l'original de cet Acte en moins d'une heure, après qu'elle le leur eut fait préſenter (*a*). Cela ſe fit le 16 de Novembre & le 19 les Etats non ſeulement expédiérent un Acte, où le contenu du Mémoire de *Christine* eſt tout à fait rejetté, (*) mais ils éxigérent encore d'elle un ſecond acte de Renonciation: où elle déclaroit expreſſément „ que comme „ elle ſe trouvoit à préſent & dans tous les tems à venir détachée & ſéparée de la Couronne, du Sceptre & de la Régence de *Suède*, comme auſſi de tout droit à cet égard ſans aucune exception, elle reconnoiſſoit de „ plus, que quelque changement que pût ſubir le Roïaume de *Suède* & ſon „ Gouvernement, elle n'avoit rien à y prétendre ſous quelque prétexte que „ ce pût être en vertu de quoi elle déclaroit en outre, qu'elle y renonçoit „ de bonne-foi & totalement pour toute ſa vie, ſans y admettre nulle autre interprétation que celle qui tendoit à la ſûreté du Roi d'à préſent, à „ l'affermiſſement du droit du Roïaume & au bien de tous les habitans, ne „ voulant aucunement y contrevenir en manière quelconque, ſoit de vive „ force ou d'avis, ſoit par écrit, proteſtations, ou réſervations, directement ou indirectement, & que nulle puiſſance Eccléſiaſtique ou temporelle ne la pouvoit diſpenſer de cette obligation "....

Caufe de ces tentatives de *Christine* pour reprendre la Couronne.

Comme c'étoit ſans doute la Cour de *Rome*, qui avoit fait faire ces tentatives à *Christine*, il y en avoit là aſſez, pour que la Régence fût ſur ſes gardes & tachât de pourvoir à la ſûreté du jeune Roi & au repos du Roïaume.... *Christine* avoit partout des Partiſans & le nombre en étoit d'autant plus grand en *Suède*, qu'elle s'y étoit attaché une infinité de gens par ſes bienfaits & par ſes libéralités (*b*). Mais le Sénat, aïant devant lui les règles qui lui étoient preſcrites par les Etats aſſemblés à la Diète qui venoit de finir; il fit tout ce qu'il pût pour éloigner *Christine* des affaires qui concernoient l'adminiſtration du gouvernement. Et comme, malgré le nouvel acte de Renonciation, qu'elle avoit donné, la Régence découvrit qu'elle entretenoit toûjours des brigues ſecrètes dans le Roïaume, le Sénat jugea néceſſaire de lui déclarer, qu'on ne lui permettroit plus de faire dire la Meſſe chez elle. C'étoit ſans doute la toucher par l'endroit le plus ſenſible.

(*a*) *V.* Palmsköldiana *ad h. ann. où il y a une relation en Mſc. ſur cette affaire.*

(*b*) *V.* Palmsk. *Régitres du Sénat ad ann.* 1668. *p.* 818.

(*) Voïez le Recès particulier de la Régence & des Etats du Roïaume de *Suède*, par lequel la prétention de la Reine *Christine* à la Couronne & ſa proteſtation de pouvoir y parvenir en cas que le Roi régnant vint à mourir ſans enfans, eſt rejettée & contre proteſtée (1).

(1) Dans le Corps Diplomatique de *du Mont* Tom. VI. Part. II. p. 341.

L'an 1660.

ble. Car par-là il lui faloit ou renoncer à la profession publique de la Religion Catholique, ou quitter le Roïaume (a). L'un ou l'autre pas doit avoir été également embarrassant pour elle. Pour surcroit de chagrin elle reçut durant son séjour à *Norköping* des avis, que l'Evêque d'*Abo* s'étoit vanté dans une lettre, qu'il avoit écrite en *Allemagne*, de lui avoir vû pousser des soupirs & répandre des larmes sur son changement de Religion, d'où il vouloit inférer, qu'elle se repentoit de tout ce qui s'étoit passé, & que s'il étoit à refaire, il n'en feroit rien (*). Ceci piqua au vif la Reine *Christine*, d'autant plus, que de pareilles insinuations pouvoient faire soupçonner à la Cour de *Rome*, qu'elle pourroit quitter la Religion Romaine. Elle en porta des plaintes au Roi & lui en demanda une ample satisfaction. Voici la lettre qu'elle lui en écrivit.

Démêlé de *Christine* avec l'Evêque d'*Abo*.

Stormäcktigste Konung, Elskelige Käre Herr Son. Eders Kongl. Majestet kan iag ei underlåta at tilkänna gifwa, mig hafwa med största förundran måst erfara, hurulunda Biskopen i åbo sig den förmätenheten underfångit, bifogade relation om min Person utrikes at spargera, hwarut innan han jemte deruti författade osanning, icke mindre min Autoritet och ära fast imprudent och hårdeligen angriper. Eburu wäl iag nu fuller occasion och lägenhet hafwa kunde, den fördenskul af mig twungne revenge uppå honom at sökia; så har iag ändoch sådant, så uti respect af Eders Kongl. Mts. Person, som the monga courtoisier och wänskaper, hwilka mig bewiste äro, ei giöra, utan mycket mera afbida welat, den samma genom Eders

Très-puissant Roi, très-cher Seigneur & fils. Je ne puis me dispenser de faire connoitre à Votre Majesté ce que je viens d'apprendre avec le plus grand étonnement: que l'Evêque d'*Abo* a eu la témérité de divulger hors du païs la relation cijointe sur ma Personne, où par les faussetés qu'elle renferme, il n'attaque pas moins mon autorité que mon honneur, d'une manière grossière & imprudente. Quoique l'occasion ne puisse pas me manquer à l'heure qu'il est, de tirer de lui la vengeance à laquelle son procédé me force d'avoir recours: néanmoins par le respect que j'ai pour la personne de V. M., comme aussi en considération des honnêtetés & de plusieurs marques d'amitié que j'ai reçuës d'Elle, je n'ai pas voulu me laisser emporter jusques-là, mais plûtôt m'en remettre à

V.

(a) V. Parival l. c. Tom. V. pag. 44.

(*) Cette Relation de Mr. l'Evêque *Terserus*, en latin, telle qu'on prétendoit qu'elle avoit été envoiée en *Allemagne*, sera inserée dans l'appendice.

V. l'Append. N. LXXV.

Eders Kongl. Mts. höge myndighet och förordning, delachtigen at blifwa.

Aldenstund jag nu fasteligen försäkrad är, at Eders Kongl. Mt. med största misbag uptager, det en sådan person skal fördrista sig at utrikes divulgera slike saker, som så högeligen touchera min ära och respect, i det stället han mig en märckelig tacksamhet billigen skyldig är, för det han genom min Nåd ännu har sit hufwud behållit, hwilket jag honom i warande min Regements tjd, för hans olofliga comportementer, med lag och största raison bade kunnat förlustigen giöra låta; Alt så beder iag Eders Kongl Mt. på det allerkärligste, det Eders kongl. Mt. denna, igenom förbemälte skrift, mig och min heder så obilligen wederfarne tort, således wille låta gå sig til biertat, at bemälte Biskop för sådant sit brott, exemplariter måtte blifwa affstraffad, och det så mycket mera, som han ingalunda meriterar possidera den förnäma charge han nu innehafwer, eliest ock uti Swerige *ingen manquement finnes på de Personer som honom uti capacitet mycket öfwergå och således samma ämbete fast bättre än han äre wärdige at beklåda.*

Jag förlåter mig säkerligen, at blifwa i detta fallet hos Eders Kongl. Mt. bönbörd, och fördenskul at nå den satisfaction, hwar med iag, som så högt læ-de

V. M. en conséquence de sa haute autorité & de ses ordonnances.

L'an 1660.

Etant donc entiérement persuadée, que V. M. regardera avec indignation, qu'une telle personne ait eu la hardiesse de répandre hors du païs des choses qui blessent si sensiblement mon honneur & le respect qui m'est dû, au lieu de me témoigner la reconnoissance qu'il me doit à si juste titre, en ce que ce n'est qu'à ma grace toute particulière, qu'il est redevable de sa tête, que durant mon Règne je lui aurois pû faire sauter, selon les loix & avec la plus grande raison, à cause de ses comportemens illicites: c'est pourquoi je prie V. M. de la manière la plus tendre, qu'il lui plaise de prendre à cœur cette injure faite par le susdit Ecrit à ma personne & à mon honneur, enforte que cet Evêque souffre une punition éxemplaire de son crime, d'autant plus, qu'il ne mérite pas de posséder la charge si honorable, dont il est pourvû, & qu'on ne manque pas en *Suède* de sujèts qui le surpassent en capacité, & qui s'acquiteront plus dignement que lui de cet emploi.

Je m'assure que V. M. m'accordera ma demande à cet égard, & que j'obtiendrai une satisfaction proportionnée à l'outrage qui m'a été fait, surtout comme cela s'accorde avec le

L'an 1660.

derad är, kan wara tilfrids; så gör iag mig uti sådan tilförsickt så mycket fastare hopp som det med Recessen öfwerens kommer, och Eders Kongl. Mt. derigenom märckeligen confirmerar mina tanckar, hwilka iag altid hast och ännu hafwer, at Eders Kongl. Mt. dem aldrig utan straff warder låtandes undslippa, som med osanning sökia kunna, min autoritet och heder at besläckia: Men på den händelse iag så olyckelig blifwa skulle genom Eders Kongl. Mts. förordning i detta fallet icke at nå en sådan satisfaction, så iag med kan förnögd wara, så beder iag kärligen Eders Kongl. Mt. icke wela mig förtänckia, det iag sielf min revenge på honom, Biskopen, således taga låter, som det med hans delictum och mig tilfogade stora och olideliga wanheder concorderer och öfwerenskommer.

I det öfriga må likwäl Eders Kongl. Mt. altid förwissad wara, det iag å min del intet högre åstundar, än huru iag werckeligen må befordra hwad Eders Kongl. Mt. och dess stat städse kan til synnerligit wälbehag och all säkerhet lända, efter såsom Jag altid förblifwa täncker.

Eders Kongl. Maysts.

Norköping den 6 Febr. 1661.

Affectionerade Moder.

CHRISTINA ALEXANDRA.

le Recés, & que V. M. me confirmera sensiblement par-là dans la pensée où j'ai toûjours été & suis encore, que V. M. ne laissera jamais échapper sans punition ceux qui oseront par des faussetés mettre des tâches sur mon autorité & mon honneur. Mais si contre toute attente je suis si malheureuse que de ne pas obtenir en cette rencontre une satisfaction suffisante selon l'ordonnance de V. M., je la prie amiablement, de ne pas trouver étrange, que je fasse moi-même tirer de cet Evêque une vengeance qui réponde à l'énormité de son crime & au deshonneur insupportable qu'il a tâché de me faire.

Au reste Votre Majesté peut être très-persuadée, que pour moi je ne souhaite rien tant, que de m'emploïer en toute occasion à tout ce qui peut contribuer au bien être & à la sûreté de Votre Majesté & de son Etat, puisque je me suis proposé d'être à jamais

De Votre Majesté

à Norköping ce 6. Fevr. 1661.

L'affectionnée Mère

CHRISTINE ALEXANDRA.

Christi-

Christine dans cette lettre reproche comme on voit à l'Evêque d'*Abo* son ingratitude envers elle, puisque, dit-elle, c'étoit par sa grace, qu'il avoit encore la tête sur les épaules, que, durant son régne elle auroit pû lui faire sauter avec justice & selon les loix. Elle vouloit parler de la conspiration des *Messenius*, Père & fils, en 1651. où cet Evêque, alors Doïen de la Cathédrale de *Westerås*, fut impliqué comme complice, & mis en prison (*a*) (*).

La Régence répondit poliment à cette lettre de *Christine*, (*b*), en lui promettant toute la satisfaction & toute la justice que les loix du païs admettent en de pareils cas. L'affaire fut communiquée au Docteur *Terserus*, qui se trouvoit alors dans son Evêché d'*Abo* en *Finlande*. Il ne tarda pas de se justifier sur l'accusation intentée contre lui. Le précis de cette justification étoit (*c*) „ qu'aïant mis par écrit, sur les instances du Clergé, „ tout ce qui s'étoit passé à la Diète par rapport à la Reine *Christine*; cet „ écrit étoit tombé à son insçu entre les mains d'un nommé *Taubenfeldt*: „ que celui-ci en aïant fait part à la Reine *Christine*, qui l'avoit fait traduire du *Suédois* en latin, lui avoit par-là fourni le moïen de porter des „ plaintes de lui, *Terserus*. Mais que comme tout ce qui y est dit ne contenoit que des faits avérés, & qu'au reste *Christine* s'étoit déclaré non „ seulement ennemie de la Religion de sa Patrie, mais aussi du Roïaume „ en voulant s'arroger quelque droit à la Couronne, que Dieu & la Nature avoit réservée au Roi seul: il espéroit que Sa Majesté regarderoit „ gracieusement ce qui s'étoit passé à cet égard "...... L'écrit de *Terserus*, dont *Christine* se plaignit, lui fut envoïé par son Sécrétaire *Davisson*, & par cette lettre-ci, qu'elle lui en écrivit, on voit assez, que quelque courage & quelque grandeur d'ame, qu'elle fasse paroitre, elle en étoit pourtant dans le fond fort irritée (†).

Vous

(*a*) *V. ci dessus T. I. p.* 213. *item* Pufend. *de* Reb. Suec. *Libr. XXIII.* §. 7. *p.* 979. & *Mém. de* Chanut *T. II p.* 376. & 377.

(*b*) *V les Régitres de B.i.it du* 6. & 16. *Fevr.* 1661.

(*c*) *V. sa lettre au Roi du* 14. *Mars* 1661. *dans* Palmsköld.

(*) Quelques années après ce même Evêque fut suspendu de sa fonction à cause de ses opinions étranges sur la Religion du Païs. Il les révoqua & devint après Evêque de *Linköping*, où il mourut. Gesammelter Briefwechsel der Gelehrten à *Hambourg* 1750. N. V. pag. 66 69.

(†) Mr. de *Terlon* rapporte ceci de particulier touchant ce *Davisson* (1), qu'étant envoié en 1658. de *Rome* de la part de *Christine* au Roi *Charles-Gustave*, celui-ci ne l'avoit pas voulu admettre avant qu'il déclarât par serment qu'il n'étoit pas Catholique-Romain: sur quoi *Davisson* avoit répondu par écrit que n'aïant été porté à embrasser la Religion Catholique ni par ambition, ni par désespoir, il vouloit vivre & mourir tel, quoiqu'il eut espéré, qu'en considération de S. M. la Sérénissime Reine, sa bonne Maitresse & sous son autorité il pourroit jouir d'un privilège, que tous les Rois & Princes accordoient réciproquement à leurs Domestiques.

(1) Dans ses Mém. pag. 353-355.

L'an 1661.

*Vous m'avez rendu un service très-agréable en m'envoïant ce papier mal fondé de l'Evêque d'*Abo*: & bienque la diligence que vous y avez emploiée soit un effèt de votre devoir, je ne laisse pas pourtant de vous en remercier & de vous en rendre compte, comme si j'étois obligée de le faire. Je vous assure que les absurdes mensonges dont ce papier est rempli ne m'ont causé que du mépris pour l'auteur, le jugeant indigne de ma colère. Il se détruit lui-même par ses mensonges. Car la* Suède *qui me connoit, sait assez que je suis incapable de faire des bassesses, & d'user de termes honteux & que par conséquent l'auteur ne peut soutenir les mensonges qui sont sortis de sa boutique. Certes je ne crois pas qu'une semblable sottise puisse avoir aucun poids à mon desavantage, ni en* France, *ni en* Espagne, *ni en* Italie. *Je suis bien connuë & mon visage ne se peut troubler par les blasphêmes d'un Prêtre Luthérien. Faites passer cette bagatelle pour une raillerie en la compagnie de tous ceux qui vous en parleront, & attendez avec patience quel salaire il en recevra: car ce serpent ne mordra pas longtems, & son venin lui étant oté il sera rendu doux comme un agneau. Je m'étonne fort que les Allemans, qui ne manquent pas d'esprit, se puissent résoudre d'ajouter foi à ces faux bruits. Ne prenez pas la peine de les desabuser, donnez leur le tems de s'endormir dans ces folies. Les fumées du vin s'étant évaporées, ils auront une meilleure vûë, & le tems qui digère tout pendant qu'ils s'enivrent, leur fera voir la vérité. Je vous aprens, si vous ne le savez pas, que le Roi de* France *est mon ami, non mon Protecteur, & que les personnes de ma condition ne reconnoissent que Dieu en cette qualité. Je lui suis obligée, je l'avoue avec joïe, mais son amitié m'a été moins nécessaire en* Suède *que partout ailleurs. On me connoit, & il n'y a personne, pour téméraire qu'il soit, qui osât manquer au respect qui m'est dû. Du reste je serai encore aussi longtems ici, que la nécessité de mes intérêts, qui vous sont connus, le réquerra, & si je part vous me verrez infailliblement à* Hambourg *quand je le trouverai bon, ou plûtôt quand mes intérêts le permettront: car vous savez, que si je les perds de vûë, sans y avoir mis la dernière main, toute la peine que j'ai prise sera perduë. C'est pourquoi ne vous tourmentez pas, & consolez mes pauvres Italiens, lesquels comme étrangers, seront assez fols pour s'affliger de ces bruits; si vous voïez* Adami *il vous dira la vérité de tout ce qui se passe ici, & priez Dieu que je ne sois jamais plus malheureuse que je suis maintenant. Il est vrai que le desir de m'en retourner à* Rome *me donne quelques inquiétudes,*

des, mais je les donne à la disposition de mes affaires &c. Adieu.

à Norköping le 13 Février 1661. CHRISTINE ALESSANDRA.

Le Testament du feu Roi est reglé & on fait les Funerailles.

On régla dans la Diète, dit le Chevalier de *Terlon*, la Régence & le Testament du feu Roi, & quoique ce Prince en mourant eut dit, qu'il vouloit que le Prince *Adolphe* fut Connétable, & le Sénateur *Flemming* Grand Trésorier; la Diète en ordonna autrement, & mit en leur place le Maréchal *Kagge* & le Sénateur *Bonde* (a). La Régence étant établie & toutes choses réglées prudemment en cette Diète, on fit les funérailles du feu Roi, avec beaucoup de pompe & de magnificence. La Reine *Christine* fut conduite dans la procession par le Prince *Adolphe-Jean*, mais elle sortit avec les siens de l'Eglise sans entendre le sermon funèbre & fut reconduite par l'Ambassadeur de *Terlon*.

Quelque tems après cette cérémonie, continue Mr. de *Terlon*, je pris mes audiences de congé. Mais la Reine *Christine* me fit différer mon départ, souhaitant que j'eusse l'honneur de faire une partie du voïage avec elle. Le jour étant venu pour son départ, on lui rendit les mêmes honneurs qu'on lui avoit faites à son entrée: ce que les uns firent avec bien de la joïe, & les autres, dont le nombre étoit bien plus grand, la virent sortir de *Suède* avec beaucoup de tristesse & de douleur. Leurs Majestés de *Suède*, la Régence, plusieurs Sénateurs, & quantité de Dames l'accompagnérent hors de la ville, & le Grand Amiral *Wrangel*, le Grand Chancelier, le Maréchal *Linde*, le Comte *de Tott* & plusieurs Sénateurs, furent jusqu'à quatre lieuës de *Stockholm*, où on lui donna à souper. Le lendemain cette Princesse en continuant sa route alla chez le Prince *Adolphe*, qui l'attendoit pour la régaler à son passage. Ce qu'il fit fort splendidement. De-là elle alla à *Norköping*, qui lui appartient & y demeura le reste de l'hiver. Ce fut-là, dit le Chevalier de *Terlon*, en finissant ses mémoires, où je pris congé d'elle. Je lui laissai le Sr. *Vacquier*, mon Aumonier, pour lui dire la Messe, dont la Reine se loua comme d'un très-homme de bien.

Christine étant à Norköping & ensuite à Hambourg travaille de-là à régler ses affaires avec la Régence de Suède.

Pendant que cette Reine fut à *Norköping*, elle tâcha de régler ses affaires domestiques, avec la Régence, le mieux qu'elle pût: Entr'autres elle écrivit à son Gouverneur Général de *Bååth* la lettre suivante.

CHristina Alexandra &c. Tro man General Gouverneur wälborne Herr Sewedt Bååt. Hermed afreser nu architecteuren Nicodemus Tessin *åt* Stockholm, *sedan han mig hersamma stä-*

Christine Alexandra &c. A notre féal Noble Mr. *Sevedt Bååt* Gouverneur Général de nos Domaines. L'Architecte *Nicodème Tessin* s'en retourne d'ici à *Stockholm*, après m'avoir donné des éclaircissemens nécessai-

(a) Pufend. *de R. S. Libr. VII. §. 2. ad h. ann. p.* 76. & Gal. Gualdo *Hist. di Ferdinando III. T. I. p.* 611. Parival *l. c. T. III. p.* 226. Theatr. Eur.

L'an 1661.

ſtädes nöiachtigt beskedh gifwit hafwer, af det ſom iag hans underrättelſe har nödigen pröfwat: och ſåſom iag mycket gerna ſee skulle, at Bygningswerket wid Borgholm *måtte igen komma at gå för ſig, och i det närmaſte nå des perfection, alt därföre är min nådige willje at j hos Kongl. Regeringen flitigen påminnelſe göre, det, tilfölje af des mig skrifteligen gifne reſolution, wiſſe medel därtil måge oförtöfwat blifwa deputerade, förmedelſt hwilke, ſamma bygning, må des werbörliga framgång winna kunna, hwarutinnam mig af Eder en angenäm tienſt bewiſes, efterſåſom Jag, jämwäl ock will, at J af mine medell låthe betala och tilſtälla bemälte* Teſſin, *ſå myckit, ſom J pröfwa kunne honom både i dit-och åter reeſan, uti skiutz ferd och förtäring, ſig hafwa föromkåſtadt. Och iag befaller Eder i det öfrige Guds trogne beskydd, til all god wälgång. Datum* Norköping *den* 21 *Januarii A.* 1661.

CHRISTINA ALEXANDRA.

JOACHIM STROPP.

faires ſur ce que j'ai requis de lui (*). Et comme je verrois avec plaiſir, que l'on reprît la réparation des bâtimens à *Borgholm*, afin de les perfectionner au poſſible; c'eſt pourquoi je vous ordonne gracieuſement de faire des remontrances réïtérées à la Régence Roïale, afin qu'en conſéquence de la réſolution qu'elle m'a donnée par écrit, elle envoïe au plûtôt les ſommes néceſſaires pour achever ces bâtimens. Vous me rendrez par-là un agréable ſervice, comme j'entends auſſi, que vous faſſiez païer & compter de mon argent au dit *Teſſin*, autant que vous jugerez qu'il aura dépenſé pour faire ce voïage & pour ſon retour, y compris les chevaux de relais & ſa nourriture. Sur cela je prie Dieu qu'il vous ait en ſa ſainte garde & qu'il vous faſſe proſpérer. Donné à *Norköping* ce 21 Janvier 1661.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Joachim Stropp.

Mais

(*) Ce même *Nicodème Teſſin* portoit le titre d'Ingénieur l'an 1647. qu'il fut envoïé à *Elfkarleby* pour bâtir un pont ſur la riviére qui y paſſe (1). L'an 1658. le Baron de *Bååt* le recommanda à la Reine pour lui faire obtenir une penſion de deux ou trois cens Ecus, pour avoir perfectionné un bâtiment dans l'Iſle d'*Oelande*, compriſe dans les Domaines de *Chriſtine* & l'an 1674. il mourut Architecte & Echevin de la Ville de *Stockholm* (2).

(1) V. les Régitres du Gouvernement d'*Upſal* de cette année où ſe trouve la lettre de *Chriſtine* en original à ce ſujet.

(2) V. les Régitres de *Bååt* Part. II. pag. 44. & *Radlings* Deſcr. de *Stockh.* p. 47. & au ſuppl. p. 623.

Mais ne pouvant pas réussir en ce qui lui tenoit le plus à cœur, savoir l'exercice de sa Religion, elle lui écrivit là-dessus une autre lettre assez vive & menaçante, que voici.

L'an 1662.

Monsieur Bååt. Je suis étonnée du procédé de la Cour, & sachant que j'ai mérité quelque chose de plus doux & de plus civil, je fais un dernier effort pour adoucir la bizarrerie de mes ennemis. Emploiez-vous auprès du Sénat & faites-le souvenir que s'il m'arrive un affront, la honte en sera pour le Roi & pour l'Etat plus que pour moi. Si les Ministres étrangers n'avoient aucun privilége, je ne me plaindrois pas, mais que je sois traitée plus mal que le plus petit Ministre étranger, c'est ce qui répugne à la Raison, au Droit des Gens & à toutes les Loix divines & humaines. Je ne puis ni ne veux m'opposer à la violence que par des priéres, mais enfin faites-les souvenir de leur propre honneur, & qu'ils se souviennent que quelque malheureuse que je sois, je ne puis jamais devenir leur sujette. Je leur abandonne mon bien & ma vie, & ne demande autre grace, que de pouvoir sortir de Suède *sans voir blesser mon honneur & violer le Droit des Gens, qui doit être si sacré envers les personnes de ma condition. Qu'ils m'ôtent plûtôt la vie à moi & à mes gens, & qu'ils se souviennent que la mort me sera moins rigoureuse que le deshonneur & l'affront qu'ils me feront en violant le Droit des Gens en ma personne ou en celles de mes domestiques. Je suis plus criminelle que mes pauvres domestiques, & vous verrez, que je hazarderai la vie pour eux, en conservant ma religion. Que fais-je autre chose que de confirmer tous les jours ce que j'ai promis aux Etats de n'avoir jamais aucune prétention ni espérance à l'avenir, puisqu'il suffit de professer la Religion Catholique pour n'avoir plus rien à espérer en* Suède. *Au nom de Dieu empêchez que la Nation* Suédoise *ne se rende abominable par une action si indigne que de manquer de respect à une Princesse qui ne l'a pas méritée. Mais au nom de Dieu hâtez-vous de remettre mon argent, afin que je puisse sortir au plûtôt de ce païs, où je suis si cruellement persécutée; car je vous assure, que si mon argent étoit remis, je ne demeurerois pas une heure en ce lieu, & que j'aimerois mieux mourir misérable ailleurs, que de vivre en* Suède *sujette à recevoir tous les jours des affronts. J'attendrai vos réponses, & si l'on viole tous droits divins & humains, enfin si l'on oublie ce que l'on me doit, je souffrirai cet affront avec tant de constance, que j'en tirerai de la gloire pour moi & de la honte pour eux, qui sera suivie d'un*

L'an 1661.

d'un repentir, qui peut-être leur prendra trop-tôt, & je m'assure que les Etats mêmes, qui ont permis aux Ministres étrangers ce que l'on me dispute à moi, trouveront étranges les procédures de la Régence, & auront peut-être quelque compassion de me voir maltraité contre la raison & le droit des gens, qui sont plus anciens que vos loix, qui vous causeront mille malheurs, que vous ne prévoïez pas à présent, & que le tems vous fera voir, puisqu'elles ne vont qu'à empêcher la grandeur & la prospérité de la Suède. *Je souhaiterois de pouvoir la garantir de tous ces malheurs au prix de mon sang & de ma vie. Si vous aimez mon service & mon contentement, tâchez de disposer mes affaires de façon, que je puisse sortir au plûtôt d'ici, car je vous jure sur mon honneur, que dès qu'elles seront rangées je n'y resterai pas une heure.*

Norköping le 7/17 Mars 1661.

CHRISTINE ALEXANDRA.

A la fin, la Régence tâcha de la contenter autant que les Résolutions, que les Etats du Roïaume venoient de prendre à son égard, le lui pouvoient permettre. Voici comment *Christine* s'en explique dans la lettre ci-jointe (*).

Monsieur Bååt. Je viens de parler au Comte Gualdo *qui m'a fait le récit des conférences qu'il a eûës avec ceux de la Régence pour l'affaire qui vous est connuë. Je suis très-satisfaite de la réponse que l'on m'a donnée. Et quoique raisonnablement j'en pourrois espérer une meilleure, je ne me plains pas. Je vous prie de demander un passeport à la Régence pour l'homme que vous savez, afin qu'il puisse passer sans crainte. Je l'envoïerai aussi-tôt que je l'aurai reçu, & je partirai moi-même dans peu de jours. Je vous prie, hâtez-vous de vous rendre ici au plûtôt, afin que je puisse vous parler avant mon départ, & apportez-moi de l'argent pour mon voïa-*

(*) On voit par une autre lettre de *Christine* à Mr. de *Bååt*, que le Comte *Galeazo Gualdo* étoit en ce tems là en *Suède*, chargé de quelques affaires pour la République de *Venise*, alors en guerre avec le *Turc* (1). L'année suivante il eut une pareille commission à la Cour de *France*, où il fut aussi envoïé de la part de la Reine, comme il le marque lui-même dans son histoire de l'Empereur *Leopold*, en s'égarant pourtant dans le récit qu'il y fait du séjour de *Christine* en *Suède* (2).

(1) Elle est du 18. Févr. dans les Régitres de *Bååt* p. 289.

(2) L. c. Libro VI. pag. 611 & 612.

L'an. 1661.

voiage; car aussitôt que j'en aurai, je partirai sans attendre une heure. Je desire fort de vous voir avant que de partir. Adieu. Norköping ce 16 Mai 1661.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Aïant mis ordre à ses autres affaires *Christine* reprit le chemin de *Hambourg* à l'entrée du mois de Mai l'an 1661 (*). Avant que de partir, elle fut régalee du Prince *Adolphe-Jean*, dont elle lui fit ses remerciemens dans les deux lettres ci-jointes

De *Norköping* le 13. d'*Avril* 1661.

Mon Cousin. Je serois au désespoir d'être cause que la fête, que vous préparez, fut troublée en ma considération, & puisque l'on souhaite que Vous la différiez, je Vous prie aussi de donner cette satisfaction à vos amis. Je serois ravie de pouvoir différer mon voiage jusques au mois de Mai: mais mes affaires ne me permettant pas de différer plus longtems mon départ, m'obligent d'une nécessité absoluë de me rendre au plûtôt à Hambourg. *J'espère que vous recevrez mes excuses aussi bien que celles de ces Messieurs, & que Vous me permettrez de partir, sans vous causer autre incommodité que celle de vous dire adieu par une lettre, que je vous écrirai avant que de partir, pour vous assurer que je suis*

Mon Cousin

Votre très-affectionnée & véritable Amie & Cousine

CHRISTINE ALEXANDRA.

Je

(*) Au départ de la Reine de *Suède*, Mr. *Heinsius* la rencontra près de *Halmstad*, où elle s'arrêta un jour. Il se louë fort de la réception gracieuse qu'elle lui fit: & voici ce qu'il écrit à Mr. J. Fr *Gronovius* de cette entrevûë: „ *Occurri in ipsa via Reginæ nostræ, „ quæ invitum quodammodo compulerit ad relegendum leucarum quatuor Suecicarum iter.... „ adfui illi assiduus & una pransus sum ...* Hamburgi *in proximum autumnum est moratura: „ inde per* Bataviam *nostram iter Romanum meditatur. Mores & sermones satis compositos „ præ se ferebat, tum literarum quoque amorem.... Omnia ex sententia apud illam cum „ mihi cesserint, illud unum parùm pro exspectatione contigit quod in ære meo se esse non „ quidem inficiabatur, sed dissimulabat... De successore suo sic loquebatur non semel, ut „ notis minime occultis ejus odium proderet. Præsertim temeritatem ejus culpabat, stultitiam „ ut verbis ejus utar, qui nostros homines infensos sibi reddidisset & cum illis navali certa„ mine aujus esset congredi. De proelio Fionico laudabat fortitudinem & bellandi peritiam „ in milite nostro, tum addebat τ' ἀλλὰ, primum omnium orbi universo revelasse horribile ar„ canum, Suecos videlicet non esse invictos (1)".* Tout ceci fait assez voir qu'elle ne sortit pas contente de *Suède.*

Entrevûë de Christine & de Heinsius.

(1) *Barman* Syll. Epist. T. III. p. 454 & 455.

L'an 1661.

Je vous prie d'embrasser ma Cousine, la Princesse votre femme de ma part, pour l'assurer de la tendresse de mon amitié.

Norköping le 20 d'*Avril* 1661.

Mon Cousin. Je me rendrai auprès de vous pour le tems que nous avons concerté, puisque Vous le souhaitez ainsi. Il me semble pourtant, que je ne serai propre qu'à vous importuner. Mais puisque vous le voulez, il faut s'y résoudre. Je Vous prie d'excuser toute l'incommodité que je Vous donnerai, Vous souvenant que je suis & serai

Mon Cousin

Votre affectionée & véritable amie & Cousine

CHRISTINE ALEXANDRA.

Quelques mois après elle lui fit réponse au sujèt de l'argent que le Prince avoit à prétendre du Sr. *Davisson* Sécrétaire de la Reine (*a*). Elle lui fit comprendre le mauvais gré qu'elle lui savoit, d'avoir fait citer son domestique *Davisson* devant un Tribunal de *Suède*, comme elle le marqua dans la lettre que voici.

Mon Cousin. J'ai reçu la votre du 4me Juillet & ce que Vous me mandez touchant la somme que Vous doit mon Sécrétaire Davisson. *Sur quoi je Vous puis dire, qu'après lui en avoir parlé, j'ai trouvé en lui une promtitude à vous la païer si grande, que je ne doute nullement qu'il ne vous eut déja satisfait, s'il eut eu des moïens pour le faire, lesquels je lui faciliterai d'autant plus, que je desire que vous aïez satisfaction au plûtôt, & pourvoirai à son établissement ensorte qu'il lui sera plus aisé de vous contenter, qu'il ne lui a été par le passé. Il Vous plaira donc d'avoir encore quelque patience & de vous assurer que vous en serez entièrement satisfait. Je vous en veux être caution. Quant à l'excuse que Vous me faites d'avoir fait citer ledit* Davisson *devant le Tribunal de* Suède, *je la reçois comme une preuve du respect que vous me portez & je veux croire après tant de marques que vous m'en avez données, que vous n'eussiez pas voulu y manquer, si vous eussiez été informé qu'il étoit à mon service. Au reste soïez assuré que je vous ferai avoir satisfaction & que je Vous donnerai des marques de l'amitié, dont je fais*

(*a*) *Mém. de* Terlon *pag.* 354.

fais profession envers Vous, quand les occasions se présenteront de Vous faire voir que je suis

Mon Cousin

Hambourg ce 10 Sept. 1661.

Votre plus affectionnée Cousine & véritable Amie

CHRISTINE ALEXANDRA.

Christine de retour à *Hambourg*, y demeura assez longtems pour faire des Réflexions sur tout ce qui s'étoit passé à son égard en *Suède*. Quelques-uns à la vérité eussent mieux aimé, qu'elle s'y fut arrêtée tout-à-fait & qu'elle y eut consommé ses revenus au profit du païs: mais d'autres jugeoient son éloignement plus nécessaire à l'Etat, pour couper racine à toutes les factions, que sa présence y auroit pû exciter (*a*). Pendant le séjour de près d'un an qu'elle fit à *Hambourg* le principal objet de sa correspondance roula sur l'arrangement de ses affaires en *Suède* & le réglement de ses revenus. De cette nature est le Contract qu'elle passa avec son Résident *Texeira* pour se faire païer promptement l'argent qui lui étoit nécessaire. Le voici (*).

„ Moi *Manoël Texeira*, je fais savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que „ j'ai contracté avec Sa Majesté la Sérénissime Reine de *Suède Christine Alexandra*, touchant la subsistance de Sa Majesté dans la forme qu'il suit.

„ 1. Sa Majesté se contente que les remises qui viendront de *Suède* jusqu'au prémier jour d'Août 1661. soient emploïées pour me païer de l'avance que j'ai faite de dix neuf mille cent & cinquante quatre Rs. trente „ & un sols, & de celle que je ferai encore jusqu'au dit prémier jour „ d'Août, & en cas que lesdites remises ne suffissent pas à me païer de cela, Sa Majesté me permet de compter l'intérêt de ce que j'aurai avancé jusqu'au dit jour le 1. d'Août 1661. à six pour cent.

„ 2. Comme le Contract touchant la subsistance de S. M. doit prendre toute sa vigueur de part & d'autre au prémier jour d'Août 1661. Sadite „ Majesté s'est obligée de me faire païer depuis ce dit jour jusqu'au 1. jour „ d'Août 1662, ce qui est un an, & ainsi consécutivement tous les ans „ tant que ce contract sera en sa vigueur, cent & sept mille Rs. par an, „ qui sont maintenant les revenus assurés de Sa Majesté. Laquelle somme Sa Majesté me fera païer par le Gouverneur Général de ses domaines, qui s'obligera de la remettre à moi ou à mes ordres, de tems en „ tems, commençant dudit 1. d'Août 1661. & de faire ensorte qu'à la fin „ de l'an, j'aïe effectivement toute la dite somme.

„ 3. Surquoi moi *Manoël Texeira*, je m'oblige en vertu de la présente, dans la meilleure forme de faire païer à Sa Majesté, ou „ à ses

(*a*) Parival *l. c. Tom. IV. Chap. VIII. p.* 367 & 368.

(*) Tiré des Régitres du Sénateur *Bååt* pag. 416. &c.

L'an 1661.

„ à ſes ordres, en quel lieu qu'il lui plaira, au prémier jour de chaque „ mois précisément huit-mille Rs. par mois, & de commencer ce dit pa- „ ïemment au prémier jour d'Août 1661. ſans regarder au retardement des „ lettres de change de *Suède*.

„ 4. Puiſque la ſomme de huit-mille Rs. par mois ne ſe monte qu'à nonan- „ te & ſix mille Rs. par an, & qu'il y a encore onze mille Rs. de plus, „ qui ſont le complément de cent & ſept mille Rs. par an, je m'oblige de „ païer de ces onze mille Rs. l'intérêt de la dette que Sa Majeſté a ſur ſes „ pierreries aux Païs-Bas de ſix en ſix mois, à ſix pour cent, laquelle det- „ te ſe monte en capitale à quarante ſix mille neuf cent nonante neuf Rs.

„ 5. Après que j'aurai païé l'intérêt de cette dite dette, Sa Majeſté ſe „ contente que je me ſerve de ce qui reſte encore des dits onze mille Rs. „ & de ce qui proviendra de plus des revenus de Sadite Majeſté pour me „ païer de ce que j'aurai avancé.

„ 6. Quand je ſerai ſatisfait de mes avances, je m'oblige d'emploïer tous „ les ans les onze mille Rs. & ce que les Domaines de S. M. porteront de „ plus, à païer la dette que Sa M. a ſur ſes pierreries aux Païs Bas, & a- „ près que la dite dette ſera tout à fait païée, & que les joïaux de S. M. „ ſeront entièrement déchargés & libres, de faire païer à S. M. ou à ſes „ ordres, où il lui plaira, de quatre mois en quatre mois, les onze mille „ Rs. & les ſurplus de ſes revenus.

„ 7. Sa Majeſté s'eſt auſſi déclarée, que quand à cauſe des huit-mille Rs. „ que j'aurai fournis par mois, je ſerai en avance de ſix mois; elle m'ac- „ corde l'intérêt à quatre pour cent, de la ſomme de laquelle je ſerai en „ avance, & que s'il arrivoit par quelque accident, ce qui hors de-là, eſt „ tout à-fait impoſſible, que toutes les remiſes des revenus de Sa Majeſté „ vinſſent à manquer; je ne ſerai pas obligé d'avancer plus que deux mois.

„ 8. Puiſque Sa Majeſté m'aſſure qu'elle ne contractera avec qui que ce „ ſoit pour ſa ſubſiſtance, avant que je ne ſois entièrement ſatisfait de ce „ qui me ſera dû, je m'oblige d'accomplir ponctuellement ce contract en „ toutes ſes clauſes & m'engage à ne point manquer à ce à quoi je me ſuis „ obligé.

„ En foi de quoi j'ai ſigné la préſente de ma main & j'y ai appoſé mon „ Cachet fait à *Hambourg* le 8 Juillet 1661.

L. S.

Manoël Texeira.

Si ſes revenus ordinaires de deux cent mille écus par an ſe trouvent ici réduits à cent ſept mille écus, c'eſt, que ſes domaines avoient ſouffert conſidérablement dans la guerre que la *Suède* venoit de finir, & que non ſeulement ſes Gouverneurs & autres Officiers *Suédois*, mais auſſi pluſieurs Penſionaires furent païés du ſurplus de ſes revenus (*).

Pour

(*) Elle ſe plaint amérement dans pluſieurs de ſes lettres du peu de fidélité de ſes Officiers,

L'an 1661.

Pour se délasser l'esprit elle alla quelques fois à *Bréme* & à *Verden*. Comme ces Etats dépendoient alors de la Couronne de *Suède*, on lui fit par-tout de grands honneurs. Elle y fut reçuë par les Magistrats qui lui présentoient les clefs. La *Bourgeoisie*, aussi bien que les troupes réglées, tant Infanterie que Cavalerie, étoient sous les Armes. Retournant à *Hambourg*, elle se divertissoit dans les recherches chimiques, & ce fut-là qu'elle fit travailler chez elle le fameux Alchimiste *Jean François Borri* (*). Ceux qui ont publié des rélations de la vie de cette Reine, la blâment hautement d'avoir dépensé de grandes sommes dans cette vaine science. Quelques-uns de ces Ecrivains auront peut-être été fachez, de n'avoir point eu part eux-mêmes à l'argent qui avoit été ainsi converti en fumée. Mais on ne doit pas reprocher cette foiblesse à *Christine*, sans considérer qu'elle l'a eu en commun avec tant d'autres Rois & Princes, qui ont épuisé & épuisent encore leurs tré-

Christine fait travailler chez elle à la Chimie.

Officiers, nommément d'un *Appelman*, *Liewen*, *Sparre*, *Sack* &c. &c. (1) quant à ses Pensionaires, sa nourrice *Anne von der Linde*, son Précepteur l'Evêque *Jean Matthiæ*, ses fils, les Evêques *Emporagrius* & *Enander* & le Professeur *Schafer* étoient du nombre, & furent exactement païés: comme on le voit dans les lettres que nous venons de citer.

Ce qui porta *Christine* a continuer ses libéralités envers l'Evêque *Jean Matthiæ* & ses Enfans, étoit autant par reconnoissance & tendresse pour son Précepteur, qu'à cause des enquêtes qu'on fit contre lui en *Suède*, étant soupçonné d'avoir contribué en quelque façon à la résolution que la Reine avoit prise de changer de Religion. Nous en avons rapporté ci-dessus des circonstances (2), & nous ajouterons ici, que les ennemis de l'Evêque ne l'aïant pas pu convaincre d'y avoir eu aucune part, lui firent d'autres querelles, qui au fond ne vouloient rien dire, si on n'eut pas eu envie de le perdre. Celui, entr'autres, qui se préta le plus à cette belle manœuvre, étoit un des Subalternes de l'Evêque. Il s'appelloit *Fogdonius*, Doïen du Chapitre de *Strângnâs*. homme sordide & plein de ruses & de bassesses. On en peut juger par ce trait de son caractère. Voulant s'allier dans la précédente Maison Episcopale de ce Diocése, où il eut un refus, il s'en alla tout droit à *Stockholm* & épousa la prémière servante qu'il rencontra dans la rue en entrant dans la Capitale. Tout le monde s'en moqua comme de raison. Mais notre Doïen pour se faire valoir par quelque endroit, fit un complot avec ses Confrères du Consistoire pour accuser leur propre Evêque de plusieurs fautes commises dans l'administration de sa charge. L'Evêque se justifia en homme d'honneur & de probité, en faisant voir, que tout ce que ces Gens-là mettoient sur son dos n'étoit que des calomnies controuvées & destituées de vérité. Les Actes en Manuscrits, écrits par Mr. *Peringer* & qui se conservent parmi ceux de *Palmsköld* & du Consistoire de *Strângnäs*, font voir toute cette trame au doit & à l'œil. Il ne se pouvoit pourtant autrement que le Vénérable Evêque n'en eut beaucoup de chagrin, surtout en s'apperçevant que ses Adversaires étoient soutenus de plus haut, où les innovations, dont il fut accusé de vouloir introduire dans son Diocése, lui furent mises à charge. Ce fut donc pour se débarrasser de toute poursuite ultérieure, qu'il se demit de son Evêché, & passa le reste de ses jours en repos, en jouissant des bienfaits de *Christine*, qui ne le laissa manquer de rien.

(*) Mr. *Bayle* & *Moreri* parlant de ce *Borri* disent (3), qu'il se sauva d'*Amsterdam* en 1661. & se retira à *Hambourg* où étoit alors la Reine *Christine*, se mit sous sa protection & lui persuada de hazarder bien de l'argent pour le travail du grand œuvre: ce qui n'abou-

Du Chimiste Borri.

(1) V. le I. Tome de ces Mémoires p. 320. & 506.

(2) V. Ses lettres au Sénateur *Bååt* du 2. Mars du 6. & 11. Mai & du 17. Déc. 1661. dans lesdits Régitres Part. II. pag. 15. 44 & 519. item sa lettre à Mr *Charles Sparre* du $\frac{4}{14}$ Août 1661. dans la Bibliothèque d'*Upsal*.

(3) Dans leurs Dict. Histor. art. *Borri*.

L'an 1661.

trésors à rechercher la pierre Philosophale (*). Ou peut-on trouver extraordinaire, qu'une Princesse, qui possédoit de si grandes lumières, & qui vouloit savoir tout, ait eu la curiosité, dans le loisir qu'elle avoit, de rechercher ce que c'étoit que la Chimie & l'Alchimie?

Christine est sensible au malheur du Comte Ulfelt.

Dans ce tems-là *Christine* écrivit au Comte *Ulfelt* la lettre suivante. Car quoique nous n'aïons pas pû en découvrir précisément la date nous ne croïons pourtant pas nous tromper, en supposant, qu'elle lui a été écrite l'an 1661 dans le tems que la Reine demeuroit à *Hambourg*. Nous la donnons ici sur la copie qui en a été tirée des Archives de *Suède*.

MOnsieur Ulfelt. *Je ne Vous écris pas pour vous plaindre dans l'état où vous êtes, ne pouvant vous rendre pour le présent aucun office, qui soit digne de moi. Je ne m'amuserai pas à Vous inquiéter par des plaintes, qui me semblent indignes de vous. Je suis persuadée que la prison ni la mort n'ont rien de si affreux que l'on ne puisse trouver en soi-même de quoi s'en consoler, & je crois que quand on a le cœur fait comme le vôtre, l'on est rarement malheureux, lorsque l'on n'est pas coupable. Je vous écris donc seulement pour vous assurer que la fortune, en vous ôtant la liberté, ne vous a pas ôté mon estime, ni mon amitié. Et pour vous prier de me*

n'aboutit à rien. Il passa ensuite à *Coppenhague* & inspira une forte envie à Sa Majesté *Danoise* de faire chercher la Pierre philosophale. Il aquit par ce moïen les bonnes graces de ce Prince, pour qui il avoit aussi écrit *instruzzioni politiche al Rè di Danemarca*; mais il devint très-odieux à tous les Grands du Roïaume. Immédiatement après la mort de ce Roi, auquel il avoit fait faire des dépenses infinies, il sortit de *Dannemarck* de crainte d'y être mis en prison. Un autre Auteur ajoute qu'il fit dépenser au Roi de *Dannemarck* des millions d'écus dans cette espéce de frénésie: l'aïant induit à faire fabriquer une Maisonette portative de bois avec tous les instrumens nécessaires pour le grand œuvre. Quand le Roi alloit d'un endroit à l'autre, il faisoit toûjours transporter cette maison avec lui, tirée par des bœufs (1).

De la Pierre Philosophale.

(*) Mr. *Köhler* appelle le grand œuvre ou l'Alchimie un *Fursten-lust* c. à. d. un plaisir de Princes, en rapportant les éxemples de quatre Empereurs & de plusieurs Princes d'*Allemagne*, dont quelques-uns y ont emploïé plus de tems qu'au gouvernement de leurs Etats, & y ont distillé de grands trésors (2). L'auteur d'un livre intitulé les *Caprices de l'Imagination* a joliment discuté cette matiére (3). Il cite un endroit de *Moncony* où il parle de la vraie poudre de projection, que Mr. le Comte *Königsmark* doit avoir trouvée à la prise de *Prague* l'an 1648. On garde un précieux Manuscrit in fol. avec des belles peintures dans la Bibliothéque de *Cassel* & d'*Oxford*, qui a appartenu autrefois à l'Empereur *Rodolphe*, où le grand œuvre doit être contenu. L'une & l'autre de ces Bibliothéques prétendent de posséder le véritable Mscr. en original. Celui qui lira avec attention un traité en *Anglois* intitulé *Chrysopolea, being a Dissertation on the Hermetical science*, pourra se guérir de cette maladie Herméticale (4).

(1) V. *Agost. Paradisi* Ateneo del huomo nobile Part. I. Cap. XIII. p. 50 & 51. *Holl Merc.* Febr. 1670. p. 14. *Brusoni* Hist. Lib. XXIX. p. 730. *Paschius* l. c. p. 30. Relat. von *Engeland* p. 462. *Blocks* Anmärkn. p. 105. &c. l'*Ambasciata* di Romolo a' Romani pag. 689-727.

(2) V. Ses *Müntz-Bel.* Tom. X. pag. 2. &c.

(3) V. Voïages de *Moncony* T. II. p. 378.

(4) Imprimé à *Londres* 1745. in 8.

me faire la justice de croire que tout ce qui se passe dans l'affaire de Bart, *a été fait plûtôt pour votre intérêt, que pour le mien, & qu'il m'a falu mettre cette terre à couvert pour moi, afin qu'elle ne fût pas entièrement perduë pour vous, si la fortune & vos ennemis se lassent un jour de vous persécuter. Je ne puis m'expliquer plus clairement pour cette fois, Vous me connoissez assez pour me croire incapable d'une bassesse & je croirois m'offenser, si je me donnois plus de peine à m'en justifier. Après cela je vous dirai encore, que je ne suis pas la seule personne, qui s'intéresse à Vous. Monsieur le Cardinal* Barbarini *m'a témoigné par ses lettres de souhaiter votre liberté, & m'a même priée de m'y emploïer. Je dois rendre ce témoignage à ce* Grand *Cardinal & vous dire, qu'un tel homme fait encore profession d'être votre ami. Je souhaiterois de trouver occasion de vous servir utilement, & vous assure, que je m'y emploïerois avec toute affection. Le tems qui apporte du remède à tous les maux, en produira aussi à ce que j'espère à l'égard de ceux qui vous persécutent, & donnera à vos amis la joïe de vous voir en liberté. Vous le devez même espérer de la clémence, & de la générosité du Roi qui vous tient en son pouvoir, quand il connoitra que vous n'êtes pas capable de lui être ingrat, après qu'il vous aura fait une grace si signalée. Pour moi, si j'étois capable d'obtenir de lui cette faveur, je me rendrois volontiers votre caution auprès de lui, afin qu'il ne mît jamais vôtre fidélité ni vôtre reconnoissance en doute. Quoiqu'il en arrive, le tems vous fera connoitre, que je vous conserverai toute ma vie l'amitié que je vous ai donnée.*

CHRISTINE ALEXANDRA.

On conviendra facilement que cette lettre est belle, & qu'elle renferme de grands sentimens. Nous avons touché ci-devant quelques circonstances qui regardent ce Comte, pendant que *Christine* étoit encore sur le Trône. La vie & le sort de ce Seigneur infortuné fourniroient ample matière à une digression. Mais comme plusieurs auteurs en ont publié des relations étenduës, qui sont entre les mains des curieux (*a*), nous ne toucherons ici que quelques faits bien constatés selon le rapport de personnes dignes de foi. Mr. *Terlon* dit, qu'*Ulfelt* étoit si bien auprès du Roi *Charles-Gustave*, qu'il l'avoit nommé Commissaire de la part de la *Suède* aux négociations de *Coppen-*

(*a*) *V.* Holl. Merc. *ad ann.* 1661. 1663 & 1664. *passim.* Aitzema *l. c. ad ann.* 1660. 1661. & 1663. *p.* 574. 843. & 1064. *&c. item le Comte* d'Ulfelt *par de* la Valette. *item Relation einer Reise nach* Engeland *p.* 456. *&c.* Holberg Dän. *Hist. p.* 345. *&c.* & *T. III. p.* 565. Höyers Dän. *Hist. ad h. ann. item* Parival *Hist. T. V. p.* 141. *&c.* Des Roches *Hist. de Dann. T. VI. p.* 12. 28. & 234. *&c. item Mém. de* Terlon *p.* 187. 301. *&c.*

L'an 1662.

penbague en 1658, mais qu'à son instance, (de lui *Terlon*,) le Roi avoit mis le Sr. *Coyet* à sa place, pour ne point donner le chagrin au Roi de *Dannemarck* de voir un de ses sujets, qui étoit mal avec lui, traiter dans le lieu de sa Résidence pour ses ennemis, & braver son Souverain, qui étoit dans le malheur & dans l'infortune.... Que malgré la confiance que *Charles-Gustave* avoit en *Ulfelt*, il eut lieu de le soupçonner bientôt après, de l'entreprise que le Roi de *Dannemarck* avoit formée pour surprendre la forteresse de *Malmö*: que c'étoit la raison pour laquelle le Comte *Ulfelt* fut arrêté avec quelques *Bourgeois* de la ville, qui étoient d'intelligence avec les *Danois*: nous avons en main une lettre écrite en ce tems-là, & où l'on voit de quelle manière merveilleuse cette conspiration fut découverte (*a*). Ce fut le 16. Septembre 1659., qu'un brûleur de chaux trouva une boëte hors de la forteresse, de *Malmö*, près d'une montagne à chaux, qu'on présumoit avoir été tirée de terre & d'entre les pierres en gratant, par quelque Renard, qui y poursuivoit des sourris. Dans cette boëte étoient renfermés plusieurs papiers en brouillon, contenants le projet de remettre la Forteresse aux *Danois* & de réduire en cendres la flotte *Suédoise*, qui se trouvoit alors à *Landskrona*. De plus, on y trouva quatre lettres en original de l'autre côté du *Sond*, & un billet de *Corvitz Ulfelt* écrit par lui-même (*) au Chef de la conspiration nommé *Barthelemi Michelson*, où *Ulfelt* marquoit que ceux qui étoient du complot fussent bien sur leurs gardes. Dans l'enquête qu'en fut fait ledit *Barthelemi* avoua aussitôt le fait. Dix sept de ces complices furent condamnés à mort, mais eurent grace, excepté trois à qui on trancha la tête (†). La guerre entre la *Suède* & le *Dannemarck* étant finie l'année après, le Roi de *Dannemarck* demanda la liberté de ce Comte alors prisonnier à *Malmö*, comme étant compris dans le Traité. *Terlon* ajoute (*b*). Qu'*Ulfelt* feroit sorti de prison d'une manière glorieuse pour lui, sans l'impatience qu'il eut & sans la croïance qu'il ajouta à quelques

(*a*) *Elle est écrite par Mr. le Baron.* Eric Sparre *au Gouverneur* Benoit Horn *de* Wilnäs *le* 10. *Oct.* 1650. *V.* Palmsk. & Pufend. *Hist.* Caroli. Gust. *Libr. VI.* §. 52.

(*b*) *Mém. pag.* 112. 187. 301. & 302.

(*) Cela ne fut donc pas une chose feinte, comme Mr. de *Hölberg* veut faire accroire l. c. p. 557. Mr. *Höyer* dit aussi positivement que *Corvitz Ulfelt* avoit trahi la *Suède*. Voïez son Hist. de *Dann.* p. 444. 456. 468. 475. &c. item *Pufend.* Hist. *Car. Gust.* Libr. VI. § 52.

Dissimulation surprénante du Comte *Ulfelt* dans sa prison en *Suède*.

(†) Le Comte *Ulfelt* étant directement impliqué dans cette affaire fut mis en prison avec les autres. Mr. de *Terlon* en fait le détail & dit entr'autres choses (1). „ Ce „ prisonnier depuis le jour de sa détention, sçut faire le muet si adroitement & l'insen- „ sible à tous les maux qu'on lui fit, qu'il fut impossible de tirer une seule parole de „ lui quand on l'interrogea pour lui faire son procès: & la manière dont il a sçû par sa „ dissimulation tromper ses gardes, qui étoient toûjours près de son lit, où il faisoit le „ malade, est une chose presqu'incroïable. Cependant il fit lui-même l'habit avec le- „ quel il se sauva à *Copenhague*, & qui fut sa perte: car s'il eut pris confiance en ce que „ je

(1) Dans ses Mémoires p. 303.

ques-avis qu'on lui donna (*) que les *Suédois* lui alloient faire son procès: ce qui ne pouvoit être, dit-il, puisque j'avois reçu une lettre du Roi de *Suède*, sur l'instance que je lui avois faite, par laquelle il me donna des marques de sa bonté, m'assurant, qu'il étoit dans le dessein de lui donner la liberté, & l'ordinaire suivant j'en reçu la confirmation par une lettre de la Reine de *Suède* avec promesse positive de son élargissement (†). Cela n'empêcha pas, continue *Terlon*, que ce Comte ne donnât plus de foi à ces faux avis, qu'à ce qu'on avoit fait pour lui. Il se sauva de *Malmö*, & s'en alla à *Coppenhague*, sans avoir une abolition de tout ce qu'il avoit fait contre le Roi de *Dannemarck* pour le service de la *Suède*..... Ce Prince en fût la nouvelle & ne fit aucune démarche qui pût faire soupçonner le dessein qu'il avoit de le faire arrêter; mais il attendit, que la Comtesse sa femme y fut arrivée aussi, & alors il les fit arrêter tous deux, & les envoïa dans l'isle de *Bornholm*.... C'est ici qu'on livra cet infortuné Comte & la Comtesse son Epouse aux durs traitemens du Gouverneur de cette Isle appellé *Fuchs*, qui après leur élargissement, fut tué par leur fils à *Bruges*. La Cour de *Dannemarck* fit ensuite faire le procès au Comte, comme aïant conspiré contre la Maison du Roi pour mettre un autre sur le Trône de *Dannemarck*. Ce Roi en écrivit en 1663. aux Etats Généraux & les pria, si *Corvitz Ulfelt* se trouvoit alors, ou qu'on pût le trouver après, dans leur territoire, de l'emprisonner & d'en donner avis au Roi, pour le faire punir de mort, à quoi il avoit été condamné (*a*). Ce Comte ne se trouvant plus nulle part en sûreté, se retira à *Basle*, où il passa quelque tems *incognito* comme Gouverneur de ses propres fils, mais craignant d'être découvert, il se mit tout malade qu'il étoit dans une petite barque sur le *Rhin* pour se sauver à *Neubourg*. A peine eut il fait deux lieuës sur cette rivière, que le grand froid aïant pénétré son corps déja à demi mort & privé de sa chaleur naturelle, il finit cette vie languissante que ses ennemis avoient tant de fois tâché de lui ravir par leurs persécutions (‡). Nous finirons ce récit par

(*a*) Aitzema *l. c. ad ann.* 1663. *p.* 1066.

„ je lui avoit fait dire, ajouté le Chevalier de *Terlon*, touchant la bonté du Roi de
„ *Suède* pour sa liberté, il auroit évité la disgrace qui lui arriva, & on ne lui auroit pas
„ confisqué ses biens en *Suède*, comme on fit, & ensuite en *Dannemarck*.

(*) Mrs. *Bayle*, de la *Valette* & *Höyer* conviennent que ce fut son propre Beaufrère Mr. *de Seestedt* qui lui donna l'avis de s'évader, afin de l'éloigner de la Cour de *Dannemarck* où il craignoit son retour & qu'il ne le supplantât, s'il y revenoit avec l'approbation de son Roi. Mr. de *Holberg* pourra aussi dissiper le doute qu'il paroit avoir de ce fait (1), en consultant ce qu'en dit Mr. de *Pufendorf* (2).

(†) Mr. de *Terlon* produit l. c. la lettre de la Reine de *Suède* sur l'élargissement du Comte *Ulfelt*. conf. *Pufendorf de Reb. gestis Caroli Gustavi* libr. VII. §. 23.

(‡) L'Auteur du *Hollandse Mercurius* semble attribuer la mort subite du Comte *Ulfelt* à toute autre chose (3).

(1) En sa *Dänis. Hist.* T. III. ad ann. 1663. p. 558.

(2) *Pufend.* Hist. *Car. Gust.* Libr. VI. §. 52. & Libr. VII. §. 27.

(3) Ad ann. 1664. pag. 55.

L'an. 1662.

par la réfléxion d'un judicieux Hiſtorien là-deſſus ,,. Il dit, que quoique ,, toutes ces procédures contre le Comte *Ulfelt* aïent été pouſſées avec tant ,, d'éclat, & que la préſomption ſoit en faveur du Juge & de la ſentence: ,, il ſe trouve pourtant beaucoup de gens, qui doutent, qu'*Ulfelt* ait jamais ,, eu un deſſein tel que celui dont il a été accuſé. Ce deſſein, dit-on, é- ,, toit d'ôter la vie à ſon Roi par poiſon, qu'un *Otto Sperling* Docteur en ,, Médecine prépareroit, & de donner un Roi *Allemand* au *Dannemarck*; ,, qu'il en avoit communiqué le ſecrèt à un Miniſtre de l'Electeur de *Bran-* ,, *denbourg*, aſſurant que le grand nombre de ſes Créatures, dans ledit Roïau- ,, me appelleroit Son Alteſſe Electorale ſur le Trône (*). Du moins, dit ,, *Aitzema*, n'auroit-il jamais pû effectuer ce projèt tout ſeul, & il faut ,, qu'il ait eu des complices en *Dannemarck*, dont néanmoins pas un n'a été ,, nommé. *Ulfelt* étoit trop ſage & avoit trop de jugement pour donner ,, dans de pareils complots... Toute la faute qu'il commit, c'eſt, qu'il ,, s'évada de *Fuhen* contre ſon ferment donné par écrit. Peut-être auſſi ,, qu'il s'étoit plaint quelque fois, des injuſtices qu'on lui avoit faites, & ,, que la Nobleſſe en *Dannemarck* étoit trop opprimée. Il avoit rendu un ,, ſervice ineſtimable à ſa Patrie, enclavée comme elle eſt entre la *Suède* & ,, la République de *Hollande*. Ces deux Etats étoient étroitement liés enſem- ,, ble contre le *Dannemarck*. Mais par les conſeils & le ſoin d'*Ulfelt*, le ,, *Dannemarck* rentra en bonne harmonie & alliance avec la *Hollande*. De- ,, puis ce tems-là l'amitié entre la *Suède* & la *Hollande* a conſidérablement di- ,, minué & n'a plus été ſi bien cimentée. D'où on ſe perſuaderoit que le ,, Roi en uſa de la ſorte, pour intimider par l'éxemple de ce Seigneur la ,, Nobleſſe Danoiſe, & la contenir dans la ſoumiſſion, dans un tems qu'elle ,, voïoit avec chagrin ſon abaiſſement & la perte qu'elle avoit fait de ſes ,, anciens droits & privilèges (†).

Chriſ-

(*) *Pufendorf* pourtant rapporte ce fait avec bien des circonſtances, qui le rendent aſſez croïable, par rapport aux perſonnes qui en ont entendu parler. Mais il blâme le Roi *Charles II.* d'*Angleterre* d'avoir connivé à l'extradition de la Comteſſe d'*Ulfelt*, dont le mari avoit aſſiſté le Roi dans ſon éxil & ſes détreſſes (1). De la *Valette* rapporte une lettre que la Comteſſe d'*Ulfelt* avoit écrite à ſon Mari à cette occaſion, où elle lui dit: ,, Ne ſoupirez point en apprenant ma captivité; tous nos enfans ſont auprès de vous, & ,, s'il eſt vrai, que l'éxemple ſoit la choſe du monde qui perſuade le plus, apprenez ,, leur de bonne heure à ſupporter courageuſement leur mauvaiſe fortune, puiſque c'eſt ,, le ſeul bien que vous leur puiſſiez faire en l'état où vous êtes. Embraſſez-les auſſi ,, pour l'amour de moi, & de crainte qu'ils ne m'oublient par la longue abſence, ac- ,, coutumez-les à me nommer ſouvent, afin qu'ils ſe ſouviennent, que je ſuis leur ,, Mère &c. Quand à la Reine *Chriſtine* elle eut toûjours de la bonté pour les fils de ce Comte infortuné. Il y a une lettre à ſon Gouverneur Général, où elle lui mande (2), qu'elle leur avoit donné tout ſon argent comptant pour ſubvenir à leur grand beſoin, le priant de lui faire au plûtôt de nouvelles remiſes de *Suède*.

(†) Dans le *Diarium Europ.* ſe trouve un Ecrit dreſſé au nom de la Nobleſſe de *Dan-*

(1) *Puſend.* Hiſt. *Brandenb.* Libr. IX. §. 6. & 33. item *Paſchius* de Nov. Inventis pag. 484. item de la *Valette* l. c. p. 119. &c.

(2) Elle eſt du 19. Déc. 1665. dans les Régiſtres de Mr. de *Bâât* pag. 811.

L'an 1662.

Quistorpius addresse un écrit à Christine & Lambecius deux épigrammes.

Christine n'avoit pas encore quitté *Hambourg* lorsqu'on lui remit un écrit en forme de lettre, signée d'un Docteur & Professeur en Théologie mais anonime, qu'on apprit ensuite, avoir été *Quistorpius* de *Rostock* (*a*). Il s'addresse à la Reine, & en tâchant de réfuter le formulaire de la profession de la Religion Catholique, que *Christine* avoit signée à *Inspruck* 1655., il lui conseille de retourner à l'Eglise Protestante, dont elle s'étoit séparée, & la prie de considérer, que c'étoit pour cette croïance que ses Ancetres avoient combattu contre les Papistes, & que *Gustave-Adolphe* son Père, de glorieuse mémoire, l'avoit défenduë, au prix de son sang & de sa vie.... On ne trouve nulle part, quelle réfléxion fit la Reine sur cet écrit, qui est daté le 9 Janvier 1662 (*). Mais à la fin de l'imprimé il est marqué, que ledit Ecrit avoit été remis en mains propres à la Reine, le 5. Février de la même année....

Lambecius se laisse persuader à devenir Catholique.

Parmi d'autres Savans de *Hambourg*, le célèbre *Pierre Lambecius* se loue fort de la réception gracieuse que *Christine* lui fit plus d'une fois qu'il alla lui faire sa revérence. Il lui en témoigna sa reconnoissance dans deux *Epigrammes*, qu'il lui addressa (†). On fait (*b*) qu'il eut mille chagrins à essuïer dans sa patrie, tant parce que les Ecoliers ne vouloient pas lui obéir, qu'à cause que ses ennemis l'accusérent d'Hétérodoxie & même d'Athéisme, & critiquérent aigrement ses études & ses ouvrages. Un malheureux mariage qu'il contracta cette même année 1662.

a-

(*a*) *V.* And. Caroli. *Memorab. Ecclef. T. Hist. Eccles. p.* 429. *II. p.* 6. & 112. *item* Heidegger *ad* Hornii (*b*) *V.* Moreri Diction. *art.* Lambecius.

nemarck, à leur Roi, où elle proteste de n'avoir jamais trempé dans les desseins pernicieux d'*Uifelt* (1).

(*) Cet Ecrit Allemand n'a pour titre que l'addresse. „ *Der Durchleuchtigsten, Gros-* „ *mächtigsten Fürstin und Frauen CHRISTINA Königin der Schweden &c. Hamburg ad Serenissimæ Reginæ manus proprias in* 4to.

(†) *Petrus* Lambecius *sæpe ad audientiam Reginæ Christinæ admissus summa Regiæ Majestatis clementia exceptus fuit.* Il dit après (2) „ *quis rerum mearum status sub principium* „ *superioris anni* 1662. *fuerit, omnium optime in memoriam revocabunt Epigrammata illa* „ *duo ad Serenissimam Suecorum Reginam missa.*

Perfugium Musis, quo non præstantius ullum
Sol oriens terris, sol videt occiduus,
Lambecium, Regina, tuum quæ sortis iniquæ
Casibus & tristi subtrahis invidiæ.
Ecce tuas docto jam promet pectore laudes
Præmia virtutis qualiacunque Tuæ:
Illa quidem superat quidquid sublime vocamus,
Atque sibi pretium dicere sola potest;
Sed tamen hic reddet mortalia qualia possunt
Præmia. Sic superis thura minuta damus.

Et rursus Græce in eundem fere sensum.

χαῖρέ μοι, ὦ Δέσποινα, τεον κλέος ὑπέρ᾽ ἀλεῖται
Σῆς ἀρετῆς γὰρ ἔχεις μάρτυρα Λαμβέκιον

(1) L. c. ad h. ann. pag. 513. &c.
(2) V. *Lambecii* Commentar. Bibl. Vindobon. T. I. p. 2, 3, 14. & 15.

L'an 1662.

avec une vieille femme riche & avare, aïant mis le comble à ses infortunes, il écouta volontiers les propositions de la Reine de *Suède* qui lui conseilla de se retirer ailleurs & se faire Catholique (*a*). Il quitta donc & sa femme & sa patrie & passa à *Rome*, où il fit profession publique du Catholicisme, comme l'avoit fait son Oncle *Luc Holstenius* bien des années auparavant. Il retourna à *Vienne* en 1662 où il fut très-bien reçu de l'Empereur qui le fit d'abord son Bibliothècaire en chêf, & il s'y acquit une très-belle réputation par les ouvrages qu'il publia.

La Chapelle de Christine à Hambourg est volée.

Les journalistes de ce tems-là ont aussi noté (*b*), que vers la fin du mois de Février un Moine défroqué s'étoit laissé enfermer un soir dans la Chapelle de la Reine à *Hambourg*, où la nuit il se saisit de vases d'argent & de quelques ornemens précieux, qui'l jetta par la fenêtre & emporta en s'enfuïant. Mais qu'il avoit été attrapé & transporté en *Flandres* pour y être puni.

Christine revient à Rome ou elle remet sur un bon pié ses affaires domestiques & ses études.

Christine fit tout préparer pour son retour à *Rome*; (*c*) mais avant que de partir de *Hambourg*, elle donna un magnifique repas à quelques Princes, aux Ministres Etrangers, & au Magistrat de la Ville: après quoi elle prit vers le milieu d'Avril le chemin d'*Erfort*, accompagnée de seize carosses... Arrivée à *Rome* le [illegible] Juin de la même année elle mit ordre à ses affaires domestiques, qui trainoient toûjours par la négligence de ses Officiers, dont elle se plaint dans sa lettre suivante à son Gouverneur Général.

JE ne puis comprendre Monsieur le Gouverneur Général Sevedt Bååt pourquoi vous tardez tant à remettre de l'argent à Texeira, *& que contre l'ordre que je vous avois donné de lui faire tenir tout droit de mes provinces, l'argent que s'y pourroit trouver, vous en avez fait transporter une partie de* Gothland *à* Stockholm. *Vous savez pourtant que ce n'est pas le moïen d'avancer mes affaires & que cette façon d'agir me sera plûtôt préjudiciable que d'utilité, puisque le Contract requiert de promtes & exactes remises de bonnes sommes d'argent. Ne manquez donc pas d'y être plus ponctuel, & exécutez dorénavant mieux mes ordres, afin que* Texeira *puisse de son côté accomplir ce à quoi il s'est obligé dans le nouveau Contract. Il se plaint de ceux qui gouvernent mes provinces, qu'il n'en peut tirer ni lettres, ni argent, & partant je leur en ai écrit, & commandé, que pour l'avenir ils soient plus assidus, & veux que Vous établissiez un tel ordre par toutes mes provinces qu'ils s'acquittent mieux de leur devoir, & qu'ils entretiennent avec lui une exacte correspondance, sur ce qui touche mes affaires: priant Dieu qu'il Vous conserve. à Rome ce 8 Juillet 1662.*

CHRISTINE ALEXANDRA

G. Davisson.

Elle

(*a*) *V. Vita* Lambecii *p.* 31. & Bruckers *Ehrentempel II. Zeb. pag.* 82.

(*b*) *V.* Holl. Mercur. *Avril* 1662. *p.* 37.

& Parival *Hist. T. V. p.* 192.

(*c*) Holl. Merc. *l. c. p.* 53. & Theatr. Eur. *p.* 819.

L'an 1662.

Elle ne tarda guères à reprendre le fil des études & des belles-lettres, interrompu jusques-là par des distractions que lui avoit causé son dernier voïage & les affaires qui l'avoient tenu continuellement en haleine. Son Palais devint, même plus qu'auparavant le lieu brillant des Assemblées de tout ce qu'il y avoit à *Rome* de Gens distingués parmi les Savans & les étrangers: mais cette vie literaire ne lui plaisoit pas tant, qu'elle ne voulut aussi avoir part aux grandes affaires, qui se traitoient dans les cabinets des Souverains. Sans doute qu'elle avoit intention d'y concourir de son côté, par le canal du Ministre qu'elle envoïa en 1663. à plusieurs Potentats Chrêtiens (*a*).

Christine envoïa le Comte *Gal. Gualdo* en Ambassade à plusieurs Princes Chrêtiens.

Venise étoit alors en guerre avec le *Turc*. Quoique les forces de cette République ne fussent nullement comparables à celles qu'elle avoit euës, en possedant presque seule tout le commerce des *Indes*, elle ne laissoit pourtant pas de se soutenir, & surtout de bien defendre l'Isle de *Candie* contre les *Turcs*, qui s'étoient emparé plusieurs années auparavant de la *Cané*, la principale forteresse de cette Isle: d'où on concluoit que la puissance de cet ennemi juré du nom Chrêtien, qui venoit aussi de déclarer la guerre à l'Empereur, n'étoit pas si redoutable, qu'on vouloit communément le faire croire, & que pour le détruire, ou au moins pour le chasser de l'*Europe*, les Puissances Chrêtiennes n'avoient qu'à s'accorder & à convenir entr'elles, du moins pour quelque tems, de combattre par leurs forces réunies cet ennemi commun, qui depuis plus de mille ans avoit porté les plus rudes coups à la Chrêtienté... Voilà le sujêt de cette démarche de la Reine, mais de la manière qu'elle fut reçuë, il parut, que ceux, qui y étoient les plus intéréssés, y prénoient la moindre part, ou qu'elle n'étoit qu'un prélude, qui devoit être suivie d'une négociation plus sérieuse (*). Quoiqu'il en soit, un Comte *Italien* (*Galeazo Gualdo*) avoit trouvé moïen de se faire donner pour cela des lettres de créance, en forme de lettres circulaires. En conséquence, il commença à solliciter de l'assistance pour la République de *Venise*. Celle-ci ne sembloit pas y concourir, puisqu'elle n'avoit pas donné ses plein pouvoirs. Mais la Reine, qui étoit bonne, les avoit fournis à ce Comte sans qu'on sçût s'il avoit en même tems reçu d'elle les moïens nécessaires pour une pareille Ambassade (†).

Ce Comte ne faisant pas grand fond sur l'effêt que cette commission pourroit

(*a*) *V.* Aitzema *l. c. ad ann.* 1663. *Libr. XLIII. p.* 1186. & Theat. Europ. *E. A. p.* 1047.

(*) Il s'en ensuivit aussi une l'an 1672. comme nous le rapporterons ci-dessous.

(†) Mr. *Basnage* dit à ce sujêt (1). „ On soupçonna même qu'il y avoit de l'artifice „ dans cette mission. On ne savoit si la Reine n'avoit point de dessein de suivre son „ Ambassadeur, afin de courir le monde, sous le prétexte d'agir avec plus de force „ pour la Religion, ou bien si elle n'espéroit pas de tirer des sommes d'argent dont „ elle & son Ministre profiteroient.....". Quoiqu'il en soit de ces raisonnemens de Mr. *Basnage*, ils seront détruits par ce que nous dirons ci-aprés l'an 1672. *Christine* fit même

(1) V. ses Annales ad h. ann. p. 708.

L'an 1662.

roit produire, s'en servit toute fois comme d'un moïen d'attraper quelque chose, & de pouvoir, sans dépenser du sien, se promener par plusieurs païs. Car par tout, où il venoit, le moins qu'on put lui faire, c'étoit de le défraïer avec sa suite. Il s'étoit fait connoitre par son histoire de la guerre entre l'Empereur & le Roi *Gustave-Adolphe*: heureux en cela, puisqu'il avoit sçu flatter les deux partis (*). Il étoit Comte, Envoïé d'une Reine, & pour une affaire des plus plausibles, mais ne produisant pas des lettres de créance de la République même, on avoit lieu de soupçonner que le tout étoit forgé. En attendant, par tout, où il venoit, il s'informoit du nom des prémiers Ministres & des personnes en place: comme aussi des choses les plus remarquables de chaque endroit. Il disoit, qu'il en feroit une relation qu'il publieroit à la louange de ceux, à qui il appartenoit. Pour cette fin il ne tarda pas de faire entendre, que cela demandoit de l'argent. Il en reçut par tout: mais la relation n'a jamais paru. Tout ce qu'il publia fût un petit traité, sous le titre *de la pace frà le Corone* ou la Paix entre les Couronnes, qu'il dédia au Comte d'*Oldenbourg*, qui avoit la réputation d'être généreux: & voilà à quoi aboutit cette mission... Il se peut pourtant, qu'en conséquence de ce projèt, la *France* envoïa ses troupes en *Hongrie*, où l'année suivant 1664. elles aidérent à gagner la grande victoire près de *St. Gotthard* contre les *Turcs*.

Christine intriguée au sujet de l'insulte faite à l'Ambassadeur de *France*.

Une autre affaire, qui intrigua la Reine *Christine* à *Rome*, est l'accident fâcheux qui y arriva au Duc de *Créqui*, Ambassadeur de *France*, le 20 d'Août 1662. De bons Auteurs rapportent, que l'insulte fait à ce Duc venoit originairement de quelque galanterie, que le Cardinal-Patron avoit en tête (a). Les Domestiques de l'Ambassadeur avoient pris querelle avec les *Corses*, dont la garde du Pape étoit composée. Ceux-ci pour se venger investirent non seulement le Duc de *Créqui* dans le Palais *Farnese*, mais ti-

(a) *V.* Bayle Diction. *art.* Chigi. *item Histoire des Démêlés des* Corses *par* Regnier Desmarais *passim. item Racconto frà il Duca* de Crequi *& la Militia* Corsa *passim.* Secreti Del Principi *revelati Part. II. p.* 50. *&c. &* 129. *&c. l'Etat du Siége de* Rome *T. I. p.* 95. *&c.* Brusoni *Hist. Lib. XXX. p.* 743. Köhiers *Müntz bel. T. VI. p.* 42.

même alors quelque chose en faveur de *Venise*, pendant que les autres Puissances ne firent rien de tout. Elle fit lever un Régiment pour le service de la République, dont elle fit Colonel Mr. *Sentinelli*, son prémier Ecuïer (1).

(*) Cette histoire a été imprimée plusieurs fois malgré les differens jugemens qu'en ont porté les Savans (2) Il y a d'autres ouvrages de sa composition, comme le journal du voïage de la Reine *Christine* depuis la *Suède* jusqu'à *Rome*. Nous l'avons cité souvent sous le titre qu'il porte: „ *Historia di Christina Regina di Suetia*". Il se peut qu'en reconnoissance *Christine* lui ait donné cette commission, dont il est parlé ici. Nous avons remarqué ci-dessus (3) qu'elle l'avoit aussi envoïé à la Cour de *France*, & qu'il avoit été chargé d'affaires tant à cette Cour qu'à celle de *Suède* de la part de la République de *Venise*.

(1) V. Lettres de *Patin* à *Spon* T. II. p. 402. cfr. la Relation de *Cerraro* pag. 100.

(2) V. *Dict.* Hist. de *Moreri* art. *Gualdo*.

(3) Tom. II. pag. 58.

L'an 1662.

tirérent même plusieurs coups de mousquèts sur l'Ambassadrice son Epouse, en pleine rue. Le Pape crut en être quitte pour une satisfaction médiocre, & disproportionnée aux griéfs touchant ces *Corses*. Mais la Cour de *France* n'entendant point de raillerie là-dessus, rappella son Ambassadeur de *Rome*, & fit transporter le Nonce du Pape, *Piccolomini* sur les frontières de *Savoïe*. De plus, *Louis XIV.* écrivit au Pape une lettre qui ressembloit assez à un manifeste. Il y dit entr'autres choses (a),, Nous ne demandons à „ V. S. en cette rencontre que ses explications, puisqu'Elle a fait une si „ longue habitude de nous refuser toutes choses & a témoigné jusqu'ici tant „ d'aversion pour ce qui regarde notre Personne & notre Couronne, que „ nous croïons qu'il vaut mieux remettre à sa prudence propre ses résolu- „ tions, sur lesquelles les nôtres se régleront, souhaitant seulement que „ celles de V. S. soïent telles, qu'elles nous obligent à continuer de prier „ Dieu, qu'il vous conserve, Très-Saint Père, au régime de notre Mè- „ re la sainte Eglise ". Le Roi de *France* se saisit ensuite de la principauté d'*Avignon* & donna ordre à ses troupes de marcher vers l'*Italie*. Ces mesures firent plier le Pape, après avoir tenté inutilement toute autre voïe d'accommodement. La Reine *Christine* s'entremit. Elle en écrivit au Roi de *France* & à Mr. de *Lionne*, son Ministre, se servant de toutes sortes d'argumens pour appaiser le couroux du Roi offensé. Elle disoit entr'autres choses,,, qu'il n'avoit pas besoin pour sa satisfaction, d'un sang aussi vil „ & impur que celui des *Corses*, & que leur châtiment ne pouvoit entrai- „ ner aucune compensation ou réparation dûë à Sa Majesté de l'offense „ qu'avoit reçû sa dignité Roïale "... De plus, *Christine* dépêcha au Roi son Sécrétaire d'*Alibert* pour lui expliquer ses sentimens sur toute cette affaire. Sans doute qu'elle fit ce pas par égard aux instances de la Cour de *Rome*. Voici la lettre de créance qu'Elle donna à cet Envoïé.

Monsieur mon Frère. J'envoïe à V. M. le Sr. d'Alibert *Sécrétaire de mes commandemens pour Vous informer de tout ce qui s'est passé ici dans les conjonctures présentes, pour faire connoitre à V. M. par les vérités qu'il vous dira, qu'en toute ma conduite j'ai donné à V. M. des véritables preuves de l'amitié que je professe envers vous, & j'espère que Vous serez si pleinement satisfait de moi, que Vous me ferez l'honneur de m'aimer comme auparavant, malgré tous les mauvais offices, qu'on m'a voulu rendre auprès de Vous. Je renouvelle à V. M. en cette occasion toutes les offres d'amitié & de service, que je Vous ai jamais faites, & n'y mets pas d'autre reserve, que celle, que mon devoir envers l'Eglise me prescrit. V. M. est trop forte pour avoir besoin de se servir d'une si foible assistance contre elle, que la mienne, & Vous êtes trop équitable pour exiger*

(a) Meiern *Acta T. P. W. T. VII. pag. 4. art.* Fab. Chigi.

L'an 1662.

exiger de moi un manquement qui me rendroit indigne de votre amitié. J'ai ordonné audit Sr. d'Alibert *de vous expliquer mes sentimens là-dessus, & vous prie de lui donner entière créance, & d'être persuadé que je suis &c.* Rome *le X. Novembre* 1662.

A en juger par la réponse que *Louis XIV.* fit à cette lettre, on diroit, qu'il tenoit l'entremise de *Christine* pour un peu suspecte, & qu'elle panchoit plus du côté du Pape & de ses Neveux. Voici cette réponse:

„ Madame ma Sœur. Je suis faché que V. M. se soit mise en peine de „ me dépêcher le Sieur d'*Alibert* pour un sujet, qui ne méritoit pas de lui „ donner ce soin. Je sai qu'il est juste que les personnes de votre rang ne „ se contraignent jamais en rien; ainsi aux occasions, où elle voudra bien „ me donner des marques de son affection, je les estimerai beaucoup, „ comme j'ai fait en celle-ci les civilités que le dit *Alibert* m'a faites de sa „ part. Aux occurences, où d'autres intérêts lui feront plus chers & plus „ considérables que les miens, je ne me plaindrai que de ma mauvaise for- „ tune, & n'en ferai pas moins véritablement,

Madame ma Sœur, &c.

à Paris, le 12 Décembre 1662.

LOUIS.

Christine ne rompît pas pour cela la correspondance avec le Roi de *France*. Elle ne cessa pas de lui recommander toutes sortes de moïens d'une composition amiable avec le Pape. Mais par la réponse que le Roi & le Comte de *Lionne* lui firent dans leurs amples lettres du 16. Septembre de l'année suivante 1663. on voit, jusqu'à quel point la Cour de *France* étoit irritée contre celle de *Rome* & qu'on ne vouloit pas entendre parler d'accommodement. *Louis XIV.* paroit surpris de trouver les sentimens de la Reine si différens & lui dit: „ que les prémiers qu'elle lui avoit témoignés sur „ cette action des *Corses*, étoient ses sentimens naturels & les véritables „ mouvemens de son cœur, mais les derniers, étrangers & empruntés, „ qu'on avoit éxigés de sa bonté. Si V. M., ajoute-t-il, avoit reçu quel- „ que mauvais traitement en la personne du dernier de ses domestiques, „ incomparablement moins outrageant, que celui qui m'a été fait en celle „ de mon Ambassadeur, je m'assure, qu'elle a tant de cœur & d'amour „ pour la gloire, qu'elle ne suivroit pas le conseil qu'elle me donne de pas- „ ser l'éponge (comme elle dit) sur ce désagréable tableau, ni qu'elle ne „ perdroit pas en cette nature d'affaires pour une victoire fort honnorable, „ celle de vaincre son ressentiment " (*). Le

(*) Le Roi de *France* pour convaincre la Reine de la justice de son ressentiment, lui fit part de nouvelles circonstances qui paroissoient rendre cette affaire d'autant plus grave. Voici cette lettre en *Italien* (1).

Ma

(1) Communiquée par feu Mr. le Conseiller *Gram*.

Le Comte de *Lionne* ne manque pas aussi de relever cet attentat des *Corses*, avec ses circonstances les plus aggravantes de la part du Pape même. Il critique, dans sa réponse à la Reine, les termes captieux dont il accuse le Sécrétaire de ses Brêfs, de s'être servi dans celui au Roi de *France*, où, dit-il, „ l'on a voulu ajouter la mocquerie à l'offense: mais il ajoute, „ qu'il pouvoit assurer, qu'en toute cette affaire son Roi ne feroit jamais „ le personnage de postulant: & que c'étoit en vain que l'on tâchoit de „ persuader à Sa Sainteté, que *la colère des François étoit un feu de paille*, & „ qu'il n'y avoit qu'à éluder les mouvemens de leur prémiére impétuosité. „ Car la suite feroit voir, que l'on se feroit abusé de de-là les Mons en cet- „ te opinion, sur le sujet d'un jeune Monarque, aussi sensible, dit-il, au „ point d'honneur, & aussi ferme & éclairé que le nôtre, si on ne le sa- „ tisfaisoit pleinement. Voilà ce que contenoit la lettre de Mr. de *Lionne* „ à *Christine* ". Voici la belle réponse qu'elle fit à celle du Roi.

MOnsieur mon Frère. Je viens de recevoir la lettre, que Votre Majesté m'a voulu écrire de St. Germain *le* 16. 7*bre*, *& comme son commencement me surprend, je suis obligée de m'expliquer à V. M. mieux que je n'ai fait dans mes précédentes. J'écrivis à V. M. le lendemain de l'accident des Corses une lettre de civilité, offrant à V. M. toutes mes amitiés, & mes offices sans autre reserve, que celle de la prier de n'éxiger rien de moi, qui fût contraire aux intérêts du St. Siége, ni au respect, dont tous les Princes Catholiques,*

„ Madama mia Sorella, dopo d'hauere scritta la mia lettera hò hauuto auuiso per „ uno sta ordinario che 3. Corsi dell'assassinio, che presero la fuga, essendo stati reduti „ à *Firenza*, si prese cura di sapere da loro, per mezzo d'altra gente della sua natione, „ qual era stata l'origine, e la vera causa dell'enorme delitto ch' haueuano commesso, „ e gli hanno risposto e confessato molto ingenuamente, che dopo la picciola mischia „ ch' hebbero alcuni di loro còi Francesi, *D. Mario* hauendo incontrato dei Soldati „ della sua compagnia gli haueua fatti accostare alla portiera della sua carozza, e det- „ togli queste precise parole; Canaglia non ui sapete più seruire delle vostre carabine, „ fate tutto quello ch' occorrerà alla più picciola occasione, che capiterà, se non „ uolete che tutti vi mandi in galera; hanno soggiunto, che l'*Imperiale* facceua loro „ tutto il giórno mille brauate di questa sorte, e quando gli è stato dimandato come „ haueuano potuto fare aduscire di *Roma* essendo stati subito inuestiti, hanno risposto „ con la medesima franchezza; che gli era stato facile, poiche non si tosto furono en- „ trati ne' loro quartieri che *D. Mario* fece publicar' questa parola, che chi si uoleua „ saluare le porte non sareblero state chiuse a nissuno. Da queste circonstanze, delle „ quali non si può dubitare, uedrete, Madama, di qual maniera mi hanno trattato, e „ quale è la giustitia del risentimento che io ne voglio hauere.

Toute cette correspondance de lettres entre *Christine*, *Louis XIV.* & son Ministre de *Lionne*, se trouve chez *Parival* & dans l'histoire de la vie de *Christine* (1).

(1) L. c. Tom. V. Part. II. p. 141. &c. & dans *Europ.* ad ann. 1662. p. 211. &c. la vie de *Christine* pag. 178-203. item *Theat.*

L'an 1662.

ques, & V. M. même ont toûjours fait profession à son égard. J'ai beaucoup de joïe de voir que V. M. est satisfaite de ces civilités aussi bien que de celles que Mr. de Bourlemont *a faites de ma part à son Ambassadeur, puisque V. M. a la bonté de s'en reconnoître obligée. Mr.* de Bourlemont, *que je connois pour homme d'honneur, me sera témoin, que je ne lui ai jamais rien dit qui fut contraire à ces sentimens, ni qui puisse avoir témoigné un oubli de mon devoir envers l'Eglise, ni envers l'amitié, que je professerai toute ma vie à l'égard de V. M., & je ne pense pas que V. M. puisse m'accuser avec justice d'avoir témoigné des sentimens différens par mes dernières lettres, ni contraires aux protestations que je vous avois faites dans ma prémière lettre. Pour les conseils que j'ai donné à V. M. j'ai cette consolation qu'ils ont été autorisés par le sentiment commun de tous les Princes Catholiques, qui, aussi bien que moi, ont tâché d'adoucir V. M. en cette occasion, & j'ai cette satisfaction d'avoir tous les Ministres des Princes, qui sont à* Rome *pour témoins, que j'ai fait mon devoir envers l'Eglise, sans manquer à l'amitié dont je fais profession envers Vous. C'est pourquoi je Vous prie de croire que mes dernières lettres n'ont pas été écrites par cette complaisance que V. M. appelle bonté. Si V. M. me connoissoit bien, je m'assure, qu'elle ne me feroit pas le tort de m'en soupçonner, & croiroit qu'en Vous disant les vérités, dont je suis témoin, je n'ai eu autre intention, que de les faire passer à Vous sans déguisement. Cependant, si j'ai donné à V. M. des conseils de modération, je suis en quelque façon excusable, puisque non seulement je les ai pratiqués, mais que de plus je les ai vû pratiquer à V. M. même en des occasions semblables, sans qu'on puisse Vous accuser pour cela de foiblesse, & ce même amour de la gloire, que V. M. me fait l'honneur de m'attribuer, m'a si fortement persuadée, qu'on ne peut tirer une juste vengeance contre l'Eglise, que je ne pense pas me tromper dans mon opinion. Je n'entreprendrai pas en cette occasion de justifier auprès de V. M. le* Népotisme, *contre lequel Vous témoignez tant de colère. Je dirai bien à V. M. que les Neveux de ce Pape ne sont pas indignes de la fortune qu'ils possèdent, & que je les excuse, s'ils ne laissent pas échapper cette aveugle inconstante de leurs mains, sans lui faire païer quelque rançon pour la liberté qu'elle prendra d'aller un jour ailleurs. J'eusse souhaité comme Vous, que Dieu eut donné assez de force au Pape pour se passer d'eux. Toute fois puisque le Pape les a voulu avoir; je crois que c'est à nous de souffrir cette humanité en lui, comme nous l'avons soufferte en plusieurs*

ſieurs autres, & qu'il ne nous eſt pas permis de donner des remédes à ce mal pire que le mal même; & je crois qu'il eſt de votre gloire & même de votre intérêt de ne donner pas cette joïe aux ennemis de la Foi Catholique de Vous voir tirer des vengeances préjudiciables à l'Egliſe ſous ce prétexte. Je pourrois dire beaucoup de vérités ſur ce propos à V. M. mais je les tairai, craignant qu'elles ne vous ſoïent rendues ſuſpectes, & je me contenterai de vous faire ſouvenir, que vos Ancêtres ſe ſont rendus les Protecteurs de l'Egliſe, que Vous devez imiter leur gloire, & que ſi vous êtes plus puiſſant qu'eux, Vous devez auſſi être plus généreux. Après vous être fait craindre juſques dans Rome, *faites que l'on vous y adore, & ne prétez plus votre nom glorieux ni vos forces à ſes ennemis ſecrèts, qui ſe ſervent de cette occaſion, pour lui donner ſon coup mortel. Donnez-moi donc la joïe de pouvoir cultiver votre amitié ſans la crainte de bleſſer mon devoir envers l'Egliſe, Vous proteſtant que comme il n'y a rien qui me puiſſe faire manquer à ce devoir auſſi n'y a t-il rien, qui me puiſſe détacher de l'amitié que je Vous voüe, car je veux être toute ma vie &c.*

L'an 1663.

Cette affaire devenant de jour en jour plus ſérieuſe entre les Cours de *France* & de *Rome*, *Chriſtine* commença à craindre, qu'étant devenuë ſuſpecte au Roi de *France*, en plaidant la cauſe du Pape & de l'Eglise Catholique, il ne voulut lui en témoigner quelque reſſentiment. C'eſt pourquoi elle écrivit pluſieurs lettres au Sénateur de *Bååt* Gouverneur Général de ſes Domaines en *Suède*, lui enjoignant de s'informer ſi (comme le bruit en couroit alors à *Rome*) le Roi de *France* en avoit porté des plaintes en Cour, & demandé, en ſatisfaction du prétendu tort que la Reine lui avoit fait, qu'on mît ſes revenus en ſequeſtre. Dans d'autres lettres Elle lui dit: „ qu'elle ne pouvoit jamais croire que le Roi ni la Régence de *Suède* vou„ luſſent permettre que le Roi de *France* s'arrogeât quelque pouvoir ſur el„ le, comme ſi elle dépendoit de lui: Que cela étant incompatible avec „ ſa naiſſance & ſa qualité, parce qu'elle égaloit à cet égard tous les Po„ tentats du monde, elle ne reconnoiſſoit aucun ſupérieur que Dieu ſeul: „ Que ſi le Roi de *France*, dans le tems qu'elle avoit quelque démélé avec „ le Pape, s'étoit déclaré pour elle, il pourroit avoir quelque raiſon de ſe „ plaindre d'elle, ſi elle ne s'intéreſſoit pas plus qu'elle ne faiſoit dans le „ différend qu'il avoit avec Sa Sainteté: mais que comme il ne prit alors „ ſon affaire aucunement à cœur, elle ne voïoit pas qu'elle dût s'intéreſſer „ pour lui plus qu'il ne l'avoit fait pour elle. Au reſte elle ajoutoit, qu'el„ le ne pouvoit pas s'imaginer: que la Régence de *Suède* permit jamais „ que le Roi de *France* la rendit eſclave de ſes caprices mal fondés, & pria „ Mr. de *Bååt* de faire de ſon mieux pour détourner l'effêt de la mauvaiſe „ volonté, qu'il pouvoit avoir contr'elle, & de lui remettre au plûtôt

 l'ar-

L'an 1663.

„ l'argent nécessaire pour se retirer de *Rome* & retourner en *Suède*, en cas
„ que la brouillerie entre le Roi de *France* & le Pape allât jusqu'à une rup-
„ ture ouverte. (*a*) Mr. de *Bååt* ne manqua pas de répondre à *Christine* en
„ conséquence, en l'assurant que la Cour de *France* n'avoit porté à la Cour
„ de *Suède* aucune plainte semblable, & que si contre toute attente on en
„ venoit jusques-là, il ne pouvoit pas croire que cela pût apporter aucun
„ préjudice à ses intérêts en *Suède*" (*b*)..

Comment se termina l'affaire de cette insulte faite à Mr. de *Créqui*.

Les menaces du Roi de *France* contre la Cour de *Rome*, ne se bornèrent pas à de simples paroles: elles furent suivies de toutes les dispositions nécessaires pour se venger efficacement de l'affront qui lui avoit été fait en la personne de son Ambassadeur. Sur quoi le Pape ne voïant pas comment s'en tirer avec plus d'honneur, fut obligé de consentir à un accommodement à *Pise*, sous des conditions très-dures & flétrissantes en quelque façon, savoir: Que son Neveu le Cardinal *Flavio Chigi* & le Gouverneur de *Rome* le Cardinal *Lorenzo Imperiali* seroient envoïés à *Paris* faire des excuses de ce qui étoit arrivé à l'Ambassadeur de *Créqui*, & qu'on érigeroit à *Rome* un Monument de l'expulsion des *Corses*, qui en seroient bannis à cause de la violation du Droit des Gens envers le Duc & sa suite. Ce qui fut exécuté. Tout le monde n'approuva pas également cette reparation, que le Roi de *France* se fit donner (*c*). Au contraire, on trouva qu'elle étoit poussée trop loin (*). Il semble d'abord que *Christine* s'interposant auroit été bien aise, que sa médiation eut pû porter la Cour de *France* à modérer ses prétentions à cet égard. Mais d'un autre côté *Louis XIV*, alors encore jeune, ne voulant se désister en rien de l'ample satisfaction qu'il croïoit lui être dûë, on peut croire, que la Reine se consola aisément de l'humiliation, où le Pape qui la chagrinoit souvent, se trouva réduit. Le Monument des *Corses* fut pourtant ôté trois ans après, au commencement du règne du Pape *Clement IX*. & la Cour de *Rome* ne fit que se prêter à cet affront, qu'elle se fit païer sous le Pontificat d'*Innocent XI*. comme nous le verrons ci-après. *Christi-*

(*a*) *V. les Régitres de Bååt Part. I. p.* 364. 452. 454. 486 & 511.

(*b*) *L. c. Part. II. pag.* 487 & 515.

(*c*) *V. les Réfléxions sur les Mémoires de* Wicquefort *Tom. II. de son Ambassadeur p.* 12. 13. & 14.

Alexandre VII rudement traité par *Louis XIV*.

(*) Voici comment s'écrie là-dessus un Ministre de l'Empereur: Catholique zèlé
„ *Gravissime autem à* Ludovico XIV. *perculsus fuit* Alexander VII. *aut enim experiri de-*
„ *bebat bellum atrox, quod Rex minabatur, aut indignas Romano Pontifice ferre conditio-*
„ *nes. Et quia illi impar erat, bis subjecit Apostolicos humeros. O! rem abominandam,*
„ *indignam, numquam auditam! Quid igitur? Infamiæ Cyppum ferre debuit, dictatum decre-*
„ *tumque à Rege Franciæ in dominante urbe, & in foro* Farnesio *propter immunitatem Le-*
„ *gati Regii, ex livore Nepotum per publicos satellites violatam.* Corsi *milites* Romà *pulsi*
„ *& in perpetuum abrogati.* Castri, *cujus ditio ad Patrimonium Ecclesiæ spectabat, redem-*
„ *tio, Duci Parmensi permissa. Cardinalis* Imperialis Romà *proscriptus.* Marius *è Curia*
„ *abactus.* Flavius Ghisius *in Franciam deprecabundus missus: quorum omnium autorem*
„ *unicum fuisse Pontificis Nepotem, in publico Consistorio objecit* Alexandro *Cardinalis* O-
„ deschalchus: *& ita revera fuit* (1).

(1) C'est Mr. *Pelzhoffer* dans ses Arcana Status Libr. VII. cap. XXVI. pag. 563.

L'an 1663.

Christine entretenoit toûjours des correspondances en *Suède*. La plûpart regardoient ses affaires particuliéres & le réglement des revenus qu'elle s'étoit reservés. Le reste n'étoit que civilités; comme ces deux lettres au Prince *Adolphe-Jean* son Cousin, le font voir.

Le Prince *Adolphe-Jean* ne pût reussir à être Tuteur du jeune Roi & Connêtable du Roïaume de *Suède*.

Mon Cousin. Je m'intéresse avec beaucoup d'affection au bonheur qu'a apporté à votre Maison la naissance du fils, dont Dieu Vous a voulu gratifier. C'est une occasion assez importante (ce me semble) qui donnera sujèt à tous vos amis de vous témoigner leur joïe. Pour moi je Vous prie de juger de la grandeur de la mienne par la tendresse que j'ai toûjours eu pour tout ce qui vous touche. Je tâcherai de vous en donner des preuves plus amples par celui qui de ma part s'acquittera des offices requis pour le bâteme. Cependant aïez pour moi & pour les assurances que je Vous donne la confiance que mérite la profession que je fais d'être

Mon Cousin.

Vôtres très-affectionnée Cousine

CHRISTINE

Mon Cousin. J'ai reçu Vôtre obligeante lettre & puisque Vous prénez la peine de me témoigner tant d'amitié: je prens cette occasion de vous en remercier & de Vous en demander très-instamment la continuation. Le sang qui nous lie n'est pas si foible en moi, que je ne souhaite d'avoir les occasions de Vous obliger, & je m'assure sur votre parole qu'il contribuera en vous tout ce qui servira à mes intérêts. Je vous demande la continuation de votre amitié & vous proteste que je serai toute ma vie

Mon Cousin

Votre affectionnée Cousine

CHRISTINE ALEXANDRA.

A cette occasion nous ajouterons, à ce que nous avons marqué ci-devant au sujèt de la tutéle du jeune Roi *Charles XI.*, que le Prince *Adolphe*, aïant trouvé à la Diète de l'an 1660 les Païsans, qui composent le quatrième Ordre des Etats de *Suède*, bien disposés en sa faveur, il avoit pris ses mesures pour parvenir à cette tutéle, à l'Assemblée des Etats qui devoit se tenir cette année-là à *Stockholm*. Pour cette fin il s'addressa par un mémoire au Roi, & par un autre de la même dâte, savoir, du onze Mai, à l'Ordre des Païsans, faisant entendre, qu'il ne croïoit pas s'être rendu indigne de la confiance que le feu Roi *Charles-Gustave* son frère avoit euë en lui, en le nommant & le constituant Tuteur du Roi son Neveu, & qu'ainsi il prioit

L'an 1663.

prioit Sa Majesté, & demandoit à la Communauté des Païsans, de le maintenir en cette fonction, aussi bien que dans la charge de Connétable, à laquelle le feu Roi l'avoit nommé (a). Ces écrits firent grand bruit à la Diète. Le Sr. *Nic. Heinsius*, qui y étoit présent en a laissé un rapport dans sa lettre au Sr. *Vincent Fabrice*. Voici ce qu'il en dit: „ L'Assemblée des Etats qui devoit s'ouvrir le 1. de Mai ne commença que le 14. de Juin. „ La raison en a été les disputes entre la Noblesse & les Païsans, qui avoient pû exciter de grands troubles, si Dieu ne les avoit détournés. Le „ Prince *Adolphe-Jean* avoit été constitué dans le testament du feu Roi „ *Charles-Gustave*, Tuteur du jeune Roi son Neveu, & Connétable du „ Roïaume. Cette disposition fut pourtant alors désapprouvée des Etats, „ & la charge de Connétable donné à *Laurent Kagge*, fort versé dans le „ métier de la guerre. Prévenu par la mort, il ne jouit pas longtems de „ cet honneur. Pendant qu'on lui choisissoit un successeur, le Prince *Adolphe* se présenta, insistant sur la disposition que le feu Roi son frère en „ avoit faite en sa faveur, & qui ne pourroit être enfreinte sans blesser la „ mémoire du Roi défunct. Il menaça même le Général *Wrangel*, à qui „ il remarqua qu'on destinoit cette charge ". (b). Mais les Etats trouvèrent ces démarches fort irréguliéres, & le firent sentir au Prince, qui peu après leur présenta un tout autre écrit où il révoquoit tout ce qu'il avoit mis dans les susdits deux mémoires, & renonçoit solemnellement à tous les prétendus droits & prérogatives qui s'y étoit formées, s'obligeant de regarder comme perturbateurs du repos public tous ceux en général, & un chacun en particulier, qui directement ou indirectement trameroient quelque chose contre ce décret des Etats, duquel aucune puissance Ecclésiastique ou Civile ne feroit capable de le dispenser, ni aucun autre quel qu'il fut.... Depuis ce tems-là, il ne fut plus parlé pour ce Prince, ni de la charge de Tuteur du jeune Roi, ni de celle de Connétable du Roïaume, & il ne faut pas douter, que *Christine*, qui étoit bien avertie de tout ce qui se passoit à la Diète, ne fut contente du changement qu'on fit à cet égard au testament du feu Roi.... *Heinsius* étoit un de ses Correspondans particuliers. Il lui manda dans une lettre peu de tems après, que quoique les Etats n'eussent pas gratifié la Reine en tout ce qu'elle avoit desiré à leur dernière Assemblée elle pourroit pourtant s'attendre à quelque chose de plus fâcheux, si elle ne se rendoit pas elle-même en *Suède*. Il l'exhorte même à quitter tout à fait *Rome*, où l'on faisoit si peu de cas de ses rares qualités (*). Le Sr. *Heinsius*

Christine encouragee par *Heinsius* demande de revenir en *Suède* & sous quelle condition la Regence de *Suède* le lui accorde.

(a) *V.* Pufend. *Hist.* Brandenb. *Libr. XIV.* §. 46., *V. la Relation en Msc. dressée dans l'Ordre du Clergé à la Diète l'an* 1664. *dans* Palmsköld.

(b) *Cette lettre de* Heinsius *est du* 15. *Juin* 1664. *v.* Burman *Syll. T. III. p.* 804. & 805. *cfr.* Felleri *otium Han.* §. 127.

(*) *Fateor, Princeps Augusta*, lui écrivit le Sr. Heinsius *de* Stockholm, *proximis* „ *Comitiis Ordines Regni desideriis tuis per omnia haud quaquam gratificatos esse, sed duriora his videri possent expectanda, si abesse pergis, & dubito jam pridem, an virtutes* „ *tuas* Roma *satis capiat. Sed Tu, quod Tibi facto opus sit, omnium optime videbis. Puer* „ *diebus*

Heinsius écrivit en même-tems à *Gronovius* & lui dit entr'autres choses (*a*). Notre Reine, lasse des choses étrangères, surtout depuis qu'elle s'est mélée des affaires d'autrui & que par-là elle s'est attirée le mépris tant des *François* que des *Romains*, paroit travailler à son retour dans la Patrie. Elle en a fait faire les insinuations auprès des Etats par *Appelman*, pour qu'ils lui en donnassent la permission, qu'aussi ils ne lui ont pas refusée. Mais le Sénat y a ajouté une condition assez dure, savoir, qu'il ne lui sera pas permis d'éxercer sa Religion selon les rites Romains par le ministère de quelques Prêtres *Italiens*... Si malgré cela elle veut venir ici, on a raison de craindre, que le Pape la soupçonnant capable de changer de Religion, ne lui défende de sortir de *Rome* (*). Peut-être que *Christine* pour en ôter le soupçon aux plus zèlés à *Rome* continua d'assister aux *Congrégationes bonæ mortis* chez les Pères Jésuites, moins apparemment par dévotion que par curiosité de voir ce qui se passoit dans ces Assemblées (*b*). Mais *Christine* fit négocier à *Stockholm* par son Envoïé *Adami* Capitaine de ses Gardes, au sujèt de son retour en *Suède* & de l'éxercice libre de la Religion Catholique tant pour elle que pour ses domestiques. Elle en écrivit au Sénateur de *Bååt* en ces termes (*c*) „ Je vous recommande mes intérêts en cette conjonćture, espérant de votre fidélité & zéle que vous y veillerez de bonne sorte. Si vous pouvez me faire avoir la dépêche de l'éxercice de la Religion, vous me rendrez un service si important, que je ne vous en pourrai jamais dignement récompenser. Mais en cas qu'on me le refuse, cela n'empechera pas, que je ne continue mon voïage, car je suis impatiente de revoir le Roi & la Reine sa Mère & mes Amis & vous en particulier "... *Heinsius* lui apprit que difficilement on le lui accorderoit non que l'on voulut lui défendre entièrement l'éxercice de la Religion qu'elle professoit depuis dix ans, mais qu'il faloit que cela se fit à la sourdine, & que le Prêtre, dont elle se serviroit, ne fut pas *Italien*, & ne se montràt en public qu'en habit séculier. On ne veut rien avoir à faire ici, ajoute *Heinsius* avec les *Italiens*; leur nom étant dans ce païs-ci en aversion, parce que l'on craint, qu'ils n'y viennent dans nul autre dessein, que pour tâcher de découvrir les secrets du Roïaume & pour exciter le peuple à se révolter (*d*). On vous soupçonne aussi, dit *Heinsius* à *Christine*, de ne pas songer tout de bon à vouloir vous établir jamais en *Suède*, puisqu'en ce cas-là vous ne vous serviriez

(*a*) Burman *l. c. Tom V. p.* 506.

(*b*) *V.* Diar. Europ. *ad ann.* 1665. *p.* 81.

(*c*) *Sa lettre est du I. Mai* 1664 *dans les Régitres de Bååt p.* 833.

(*d*) *V.* Burman *l. c. T. V. p.* 794 & 795.

„ *diebus proximis Principi Palatino* Adolpho Johanni *prognatus est. Vale Domina, & si* „ *quid mihi concredis*, omitte mirari beatæ fumum & opes strepitumque Romæ (1).

(*) Mr *Heinsius* dit à ce sujèt. „ *Si illa nihilo minus huc pergit, metuo, ne Papa suspicatus de palinodia cogitare, manum abiturienti injiciat* (2).

(1) *Burm.* l. c. pag. 792.

(2) *Burm.* l. c. p. 506.

L'an 1664.

viriez pas du miniſtère des *Italiens*. Il avoue pourtant, qu'*Adami* faiſoit tout ce, à quoi on pouvoit s'attendre d'un ſerviteur fidèle, mais qu'il ne connoiſſoit pas aſſez le génie de cette Cour, & qu'il ſe fioit trop aux promeſſes flateuſes même de ceux qui diſoient toute autre choſe que ce qu'ils penſoie (*). Voici la lettre de créance que *Chriſtine* avoit fait expédier au dit Sr. *Adami* pour ſon Gouverneur Général.

Monſieur Sevedt Båât. J'envoïe le Sr. Adami, *Capitaine de mes Gardes Suiſſes, en* Suède, *afin qu'il prenne une très-éxacte connoiſſance de tous mes intérêts, & qu'il tâche de remédier autant qu'il eſt poſſible au retardement qu'on fait des païemens de mes revenus, & aux deſordres qu'il trouvera, lui aïant donné plein pouvoir pour cet effèt comme auſſi pour revoir les comptes, afin que les aïant éxaminés il ſoit mieux informé de l'état de mes affaires, pour m'en faire rapport. Et combien que je ſois perſuadée que vous ne manquerez pas de donner audit* Adami *toute votre aſſiſtance, où elle lui ſera néceſſaire pour recouvrer les paiemens qui me ſont dûs, & pour en faire les remiſes à mon Réſident* Texeira, *qui doit être ſatisfait de ſon avance; néanmoins j'ai voulu vous faire la préſente pour vous ordonner d'agir en cette occaſion de toute vigueur, afin que ledit* Adami *puiſſe plus aiſément par votre moïen éxécuter les ordres & les inſtructions que je lui ai données, aux quelles je me remèts, vous aſſurant que vous me rendrez un ſervice très-agréable, & que je vous en témoignerai ma reconnoiſſance. Cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde. Rome ce* 30 *Mai* 1665.

CHRISTINE ALEXANDRA

M. Santini.

Malgré tout cela, la Reine *Chriſtine* avoit fermement réſolu de retourner en *Suède*, & d'y tenter fortune & quoiqu'on puiſſe dire, que les conditions, que la Régence lui propoſa, quant à l'éxercice de ſa Religion, paroiſſoient trop limitées, & en quelque ſens trop dures: on fera pourtant voir dans la ſuite, que la Régence ne crut pas pouvoir prendre aſſez de précautions contre les menées ſecrètes de la Cour de *Rome*.... Le Roi de *Suè-*

(*) *Facit profectò*, „ dit Mr. *Heinſius* ſur la fin de ſa lettre: *in tua deſideria tuumque in* „ *propoſitum* Adamus, *quicquid ab homine fido induſtrioque ſedulitatis accuratæ expectari* „ *potuit. Sed an indolem hujus aulæ habeat plane perſpectam, dubitare merito fas eſt, præ-* „ *ſertim cum de promiſſis ac verbis officioſis nonnullorum Magnatum optime mihi viſus eſt* „ *ſentire, quos in comperto eſt longe diverſa ſentire ab iis, quæ apud illum præ ſe ferunt.....* „ *quæ nunc a me proferuntur ab omni ſimultate odioque aliena ſunt habenda.*

Suède, étoit alors en bas âge: la Régence étoit résponsable de tout ce qui pourroit arriver. Elle étoit avertie, que *Christine* n'avoit pas abandonné l'idée de ravoir la Couronne, fondant ses espérances sur la constitution fort délicate du jeune Prince. On savoit de bonne part que le Pape, secondé des conseils des Jésuites, avisoit aux moïens, d'introduire la Religion Catholique dans le Roïaume, & on étoit persuadé en *Suède*, qu'ils n'épargneroient ni soins ni dépenses pour parvenir à leur fin. On soupçonnoit, que la Reine s'y pourroit prêter d'autant plus facilement, qu'elle aimoit naturellement à surmonter des obstacles qui se rencontroient dans des choses difficiles, & qu'elle tâcheroit de se venger dans la suite des chagrins qu'elle avoit essuïés, pendant son dernier séjour à *Stockholm*. C'étoit-là les appréhensions que l'on avoit en *Suède*, mais on les couvroit, comme si on ne les sentoit pas, & qu'on n'eut absolument rien à craindre.

L'an 1664.

Comment *Christine*, en attendant que cette condition fut levée passoit le tems à *Rome*.

Cependant, tandis que l'affaire se négocioit à *Stockholm*, *Christine* tâchoit de passer son tems à *Rome* le plus agréablement qu'il lui étoit possible. Les revenus affectés à son entretien lui étoient païés plus réguliérement que par le passé. Cela lui fournissoit le moïen de faire les dépenses convenables, (*) & comme elle avoit repris le goût des Etudes & des Belles-Lettres: non seulement nombre de savans eurent part à ses libéralités, mais elle augmenta aussi considérablement ses Cabinèts des piéces les plus rares & les plus précieuses de la belle antiquité & en peinture (†). Entr'autres, l'illustre *Ezechiel Spanheim*, qui étoit en ce tems-là à *Rome* profita de l'entrée libre que *Christine* lui accorda dans sa Bibliothèque & dans son Cabinèt de Médailles, d'où il prit occasion de composer son excellent traité sur les monnoïes antiques, qu'il dédia à la Reine, en avouant, que c'étoit elle qui lui avoit inspiré le dessein d'y travailler (‡). Ce

(*) Les Comédies, est-il dit dans le *Diarium Europ.* (1), les Ballèts & d'autres Fêtes ne furent pas oubliées. Le même auteur remarque aussi: que la Cour de *France* avoit fait offrir par le Cardinal *de Reetz* à *Rome*, sa médiation pour disposer celle de *Suède* à païer à *Christine* ses arrérages du tems passé, afin de rendre par-là le Cardinal *Azzolini* d'autant plus favorable & attaché aux intérêts que la Cour de *France* avoit à démêler à *Rome*.

(†) Mr. *Heinsius* écrivit là-dessus en réponse à Mr. *Spanheim* le 18. Février. 1665. „ Chriſtinam *Augustam de promovenda re literaria etiamnum cogitare, vehementer lætor,* „ *quod rumor publicus spargebat negligi ac contemni ab illa eruditionis nomen: quamquam* „ *ultimo congressu in Suecia* (1661) *talem omnino sese mihi sistebat, qualis à te describitur* (2).

(‡) Mr. *Spanheim* le dit lui-même dans sa belle préface & dédicace à la Reine (3). „ *Conscriptus hic liber non solum tuo nutu, sed gazæ tuæ opibus instructus se tibi sistit....* „ item: *sciat præsens ætas nec taceat postera*, Christinam *in relaxationem animi & curarum requiem admittere frequenter hæc monumenta, quibus præclara prisci ævi cum memoria, tum elegantia continetur &c*". Dans l'ouvrage même Mr. *Spanheim* dit: „ *Fas mihi sit in uno* Christinæ *Augustæ imperio, ab omni me reprehensionis molestia liberare,* „ *& in sola obsequii gloria, universam hujus tumultuariæ scriptionis, ut laudem, sic* „ *veniæ spem collocare*".

(1) Ad ann. 1666. pag. 31. 118. & 193 item ad ann. 1665. p. 288.
(2) *Burman* l. c, T. III. p. 828.
(3) V. *Spanheim* de præstantia & usu Numismatum Antiquor. editione prima Romæ 1664. in 4. & pag. 3.

L'an 1665.

Medaille finguliere que Christine fit alors frapper à *Rome*.

Ce fut en ce tems-là que *Christine* fit frapper une Médaille qui fit beaucoup de bruit dans la République des lettres, d'où certains Auteurs ont pris sujèt de dire, que *Christine* se plaisoit quelquefois à tourner en ridicule les savans (*a*) (*). On y voit sa tête en profil, présentant le côté droit, couverte du casque de *Minerve*, & couronnée de laurier par-dessus le casque. Le revers présente un *Phœnix* sur un bucher allumé, qui regarde fixement le soleil, & au haut de la médaille est écrit en lettres majuscules Grecques ce mot: ΜΑΚΕΛΩΣ.



Un auteur dit, que la Reine n'avoit donné à deviner le sens de ce mot qu'aux J fu es à *Rome*: d'autres disent, que cette espèce d'énigme a été propo-

(*a*) *V.* Köhler Müntz Bel. *T. V. p.* 146. *&c. item* Biblioth. German. *T. XLIII.* Tenzel *Mon. Unterr. Aug.* 1694. *p.* 653. *& en* 1705. *p.* 430. Histor. Numism. *en* Allemand *p.* 183. Nova Maris Balt. 1703. *p.* 252. Nettelbl. Schwed. *Bibl. Part. II. p.* 227. & Keislers *Reisen T. II. pag.* 59.

Christine hait les Pedans.

(*) Aussi le méritoient-ils quelquefois, & entr'autres les deux Personnages dont parlent Mrs. *Wicquefort* & *Colomiés* (1). Le prémier dit: „ On ne se peut rien figurer „ de plus impertinent, que le Docteur, qui aïant ordre de seconder la négociation, „ que le fils puîné du Duc de *Mecklenbourg* devoit faire en *Suède*, fit à la Reine „ *Christine* une harangue latine de deux heures, s'étendant sur les lieux communs „ & rabattant à tout moment sur la Politique des *Italiens*, opposée aux Règles du „ Christianisme, en ce qu'elle préfére l'utile à l'honnête. C'étoit bien tenter la discrétion d'une Princeffe, qui ne pouvoit souffrir les Pédans, ni la Pédanterie, depuis „ qu'elle en eut reconnu le foible. Ceux, qui la connoissent, savent que ce n'est pas „ un esprit à lieux communs". *Colomiés* raporte l'autre histoire en ces termes: „ j'ai „ oui

(1) V. son Ambassadeur Liv. I. Sect. XIX. p. 245 & *Colomesii* Opuscula pag. 114.

L'an 1665.

proposée aux antiquaires & aux savans d'*Italie*, & particuliérement à *Athanase Kircherus* qui tous, en feuilletant leur Dictionnaires & Scholiastes pour en trouver le sens, ont enfanté des explications plus ridicules les unes que les autres: ce qui a extrémement diverti la Reine. Aussi cette énigme seroit-elle restée longtems indéchiffrable pour eux, si *Christine* ne leur eut dit à la fin, que *MAKELOS* est un mot purement *Suédois*, qui admèt un double sens & signifie *incomparable* ou *sans pareil*, comme aussi *une personne nonmariée*. Dans l'un & l'autre sens cette epithéte convenoit fort au génie & à la personne de la Reine (*). Aussi paroit-il qu'elle y a pris beau-

,, oui dire à Mr. *Vossius* que la Reine de *Suède* aïant écouté une harangue dont la longueur l'avoit ennuïée, comme il vint à la supplier de témoigner sa libéralité à celui, ,, qui l'avoit fait: cela est trop juste, dit-elle, quand ce ne seroit qu'à cause qu'ils ,, vient de finir". On jugera encore mieux de ce qu'elle pensoit de cette sorte de gens, par ce qu'elle dit dans un autre endroit (1): ,, Parlant d'*Aristote*, qui n'a dit ,, mot dans ses ouvrages d'*Alexandre*, quoique l'éducation de ce Prince fut ce qui lui ,, donna le plus de gloire, & qu'il l'en recompensa si libéralement depuis; elle ajoute, ,, qu'on trouveroit cela étrange, si la suffisance & l'ingratitude des Pédans étoit moins ,, connuë, qui regardent toûjours du haut en bas tout le genre humaine, & estiment ,, si fort leur caquèt, qu'ils s'imaginent, que tout doit être soûmis à leur cervelle". Ceci peut servir de réponse à ceux qui ont critiqué la conduite qu'a tenu *Christine* envers les Savans.

Sur le mot *MAKELOS* de cette Médaille de *Christine*.

(*) La signification la moins propre qu'en a rapportée feu Mr. de *Meiern* & après lui les Auteurs de la Bibliothèque Germanique, se trouve ainsi rectifiée (2). On peut lire là-dessus dans *Köbler* une lettre de l'Auteur de ces Mémoires au même Mr. *Meiern* (3)...

Mr. *Warmboltz* Conseiller de la Cour & Mr. *Berch* Chèf & Sécrétaire du Collège des antiquités de *Suède*, fort entendu en fait de Médailles, m'ont fait observer, que cette Médaille, dessinée par Mr. *Brenner* (4), est celle qui a été faite à *Rome* en 1665. par *Travanus*, mais que ce n'est pas la prémière de cette devise; *Homeranus* le Père en aïant donné une pareille déja en 1659. que c'étoit la moindre de deux, l'une & l'autre n'étant que moulée. Mr. *Warmboltz* remarque encore: que la plus petite de ces Médailles, où le *Phœnix* a la tête tournée vers la gauche, n'a pas été faite à *Rome*, mais probablement par le célébre Graveur *Karlsten* à *Stockholm*. Qu'il y a deux différentes sortes de la grande Médaille *MAKELOS*, l'une parfaitement semblable à celle de *Brenner*, à l'exception du nom de *Travanus*, qui ne s'y trouve pas: l'autre aïant une espéce de brodure ou de quadre qui entoure la Médaille. A celle-ci l'année n'est pas marquée, non plus que le nom du graveur. Que c'est-là peut-être la plus authentique de toutes ces Médailles. Car ajoute Mr. *Warmboltz*, s'il est vrai, que la Reine s'est voulu divertir des Savans d'*Italie*, en leur donnant à deviner le sens du mot *MAKELOS*, elle ne pouvoit mieux faire, pour les tourmenter davantage, que de supprimer l'année que la piéce étoit faite & le nom du Graveur. Ils auroient été bien autrement attrapés, si elle avoit supprimé pareillement son nom autour du Buste. J'ajouterai à ceci, que feu Mr. le Baron *Rålamb* Président du Conseil des mines, qui possédoit le plus riche Cabinèt de Monnoïes & de Médailles de *Suède* seules, estimé plus de vingt cinq mille écus, m'a assuré, que le vieux Docteur *Olave Rudbeck*, célèbre entr'autres écrits par son *Atlantica*, a fourni l'idée de cette médaille à *Christine*. Il se peut aussi que l'inscription que le célèbre *Emanuel Thesaurus* fit sur elle à son entrée à *Turin*, l'année avant que cette Médaille parut pour la prémière fois à *Rome*, ait fait resouvenir la Reine de la prémière Médaille qui fut faite sur elle après la mort de son Père. Toutefois

(1) V. Ses Réflexions sur *Alexandre* vers la fin de cet Ouvrage.

(2) V. *Muntz-Bel.* T. VIII. p. 429: &c.

(3) *Brenneri* Thes. Num. Tab. IV. num. 2.

(4) V. *Brenner* l. c. p. 187.

L'an 1665.

beaucoup de plaisir : car je me souviens d'avoir vû au Palais du Cardinal *Ottoboni* à *Rome* non seulement un magnifique Dais broché d'or & d'argent, qui a autrefois appartenu à la Reine, sur lequel le soleil est représenté aïant dessus le mot *MAKELOS* en gros caractères Grecs, mais aussi plusieurs de ses livres avec ce même mot au dos.

Différend de *Christine* avec le Magistrat de *Hambourg* par rapport à son Resident *Texeira*.

Pour revenir aux divertissemens de *Christine* à *Rome* ils furent pourtant un peu interrompus par le différend qu'il y avoit depuis deux ans entre son Résident *Texeira* & le Magistrat de *Hambourg*, qui ne vouloit pas le laisser jouir de tous les avantages dont jouissent les Ministres des autres Puissances. Il y avoit déja quelques années que cette difficulté duroit. *Christine* en avoit écrit elle-même en 1663. à son Gouverneur Général : (*a*) ,, Remontrez au Roi, lui marquoit-elle, que *Texeira* est un homme ,, qui mérite sa protection, non seulement parce qu'il est mon servi- ,, teur, mais aussi parce qu'il est capable de rendre des services considé- ,, rables à la Couronne en fait d'argent, & que je m'intéresse sensiblement ,, en ce qui le touche". Quelque tems après elle eut sujèt de remercier le Roi des remontrances qu'il avoit fait faire par son Ministre Mr. *Möller* au Magistrat en faveur de *Texeira* (*). Mais comme il y eut une nouvelle contestation entre lui & les Magistrats, qui ne vouloient pas permettre qu'il se retirât de *Hambourg* sans leur consentement, voici la lettre assez seche que la Reine leur écrivit à ce sujèt (*b*).

Messieurs. J'ai été fort surprise d'apprendre le procédé dont vous avez usé envers mon Résident le Dr Manoel Texeira, *en l'obligeant de vous donner parole de ne pas se retirer de votre ville sans votre consentement & je le trouve d'autant plus étrange, qu'il est tout à fait contraire aux droits dont les Ministres publics jouissent par tout. Il a tenu ce rang auprès de vous plusieurs années & vous lui avez fait les*

(*a*) *V. les Régitres de Bilât pag.* 562.
(*b*) *C'est feu Mr. le Conseiller* Gram *qui me l'a communiqué.*

fois est-il certain que ledit *Rudbeck* a (1) proposé au Roi *Charles XI.* une autre Médaille dans ce goût. Ce fut à la mort de l'incomparable Reine *Ulrique Eléonore*, son Epouse l'an 1693. On y représenteroit un *Pelican* ouvrant son sein à ses trois petits avec l'inscription: ΜΕΝΕΛΑΟΣ ΜΑΚΕΛΩΣ qui feroit allusion à l'état du veuvage du Roi & à ses trois jeunes Princes. *Olave Rudbeck* disoit, comme il est vrai, que l'un & l'autre mot étoient purement Gothiques, conservés en leur entier depuis trois mille ans: le prémier signifiant l'*innocent* & l'autre aïant le sens que nous avons marqué ci-dessus.

(*) Ce *Texeira* étoit puissamment riche & fort honnoré des Savans Juifs de sa nation. Le célèbre Jacob *Jehuda Leon* lui dédia sa traduction des Pseaumes de *David* avec ses paraphrases en *Espagnol*. Elle est imprimée à *Amsterdam* 1670 in 8. & *Texeira* y porte le titre de Résident de la Reine *Christine* de *Suède* &c. Celui de ce nom, qui vivoit encore en *Hollande* il y a quelques années étoit son fils, dont la veuve, qui étoit sa niéce est fort considérée.

(1) V. Son Mémoire présenté là-dessus qui se trouve dans *Palmskold*.

les honneurs qui sont dûs au Caractère qu'il porte. Maintenant vous prétendez de l'empêcher de se servir du privilège d'une personne qui ne dépend pas de vous. Je me serois plutôt imaginé toute autre chose que de vous voir venir à cette extrémité, & m'étois persuadée que pour accroitre les obligations que je vous devois avoir des civilités que vous lui avez faites par le passé, vous ne voudriez pas manquer envers lui dans les marques du Respect, que vous avez toûjours eu pour moi, mais cette façon d'agir m'a désabusé entièrement, & parce qu'elle blesse trop ma réputation, je ne la puis souffrir sans vous en témoigner mon ressentiment, le mauvais traitement que vous lui avez fait me touchant au vif, & je le prends comme si vous me l'aviez fait à moi-même. Il est mon Ministre, & dépend entièrement de moi, & je prétends de m'en pouvoir servir en tous les lieux, où mes intérêts pourront requérir ses soins & sa présence, sans que vous présumiez que votre consentement y soit nécessaire. Je ne me mettrai pas à vous montrer l'intérêt de votre ville, auquel vous préjudiciez si notablement, par un éxemple qui va à la ruine de votre Commerce, qui est fondé en bonne partie sur la liberté & la sûreté des particuliers qui les viennent chercher chez vous. Croïez-vous d'avantager vos intérêts en changeant ce refuge en prison, par cet éxemple? Outre cela, pouvez-vous oublier les facheuses suites que tire après soi le manque de respect aux Ministres publics? Vous voïez donc que vous êtes obligés de changer de procédé avec Texeira, *le considérant non seulement comme Ministre, mais aussi comme particulier & Citoïen de votre ville. Je ne suis pas en état de vous menaçer en cette occasion, aussi n'en suis-je pas d'humeur. Je fais gloire de m'être désarmée depuis long-tems de tout ce qui vous pourroit faire craindre, mais quand je serois encore plus puissante que je ne fus jamais, je serois d'humeur, de vous faire ressentir plûtôt les effèts de mon indignation que les paroles. Telle que je suis, vous ne devez pas mépriser mon amitié, car dans les révolutions étranges d'un siècle aussi bigarré que le notre, il pourroit arriver, que vous eussiez sujèt de vous repentir de m'avoir offensée. Je n'éxige de vous que le respect, qui m'est dû en la personne de mon Ministre, & je ne demande pour lui que la liberté de pouvoir disposer de sa personne & de son bien de la manière, que mes intérêts & les siens propres le requerront, & ce sont des graces que vous n'avez jamais réfusées à aucun de vos particuliers, & que vous ne pouvez lui réfuser sans commettre une injustice & une violence qui m'offenseroit griévement. Expliquez-vous là-dessus, de la manière que*

L'an 1666.

que je me le promèts de votre amitié & justice, & faites que je sache bientôt comment je dois régler à l'avenir mes sentimens envers vous. Je prie Dieu cependant qu'il vous tienne en sa sainte garde. Rome, *ce* 17. *Nov.* 1663.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Christine se met en chemin pour retourner en Suède & comment on raisonne sur ce voiage.

Ce différend s'étant accommodé à l'amiable & *Christine* aïant fermement résolu de faire cette année un voïage en *Suède*, congédia une partie de ses domestiques & remit le reste de sa Maison aux soins du Cardinal *Azzolini*, lequel elle recommanda aux bonnes graces du Pape, en prénant congé de lui. Elle fut convoïé à quelque distance de *Rome* par les Cardinaux *Mario* & *Agostini Chigi*, proches parens du Pape, outre le Cardinal de *Reetz*, l'Ambassadeur de *Venise* & autres personnes de la prémière distinction (*a*); car pour le Cardinal *Azzolini* il l'accompagna jusqu'à *Castelnuovo*, & le Pape la fit défraïer & traiter magnifiquement par tout l'Etat Ecclésiastique.

On raisonna différemment de ce voïage de *Christine*, & des desseins sécrets qu'il pouvoit cacher. On disoit à *Rome*; que *Christine* n'entreprenoit ce voïage que dans l'intention d'assister à la Diète des Etats de *Suède* & au couronnement du Roi *Charles XI.* son Neveu. Mais on s'apperçut que la Cour de *Rome* en étoit intriguée & en témoignoit quelque inquiétude. Le savant *Falconieri* le fait entendre, dans une lettre au Sr. *Heinsius*, où il marque, que le départ de *Christine* de *Rome* aïant été inopiné, on croïoit qu'il cachoit des vûës plus grandes, que ses affaires particulières. Il conjure donc son ami *Heinsius*, de lui apprendre, tout ce qu'il pourroit au sujet de la Reine: & il faut remarquer qu'il date sa lettre de *Castro-Gandolfo*, Maison de plaisance, où le Pape étoit alors avec sa Cour (*).

Lettres que Christine écrit de Hambourg en Suède, surtout pour ses revenus.

Christine étant arrivée à *Hambourg* renouvella les habitudes qu'elle avoit en *Suède*, par une correspondance de lettres, dont elle étoit fort à portée dans cette ville-là. Le Principal sujet en étoit, autant qu'on a pû le savoir, le réglement de ses revenus: la lettre ci-jointe à son Gouverneur Général fait voir qu'elle vouloit donner à ferme ses domaines en *Suède* à des personnes particulières & que cette affaire lui tenoit fort au cœur.

Mon-

(*a*) Holland. Mercur. *Mai* 1666. *p.* 73.

(*) Mr. *Falconieri* dans sa lettre à Mr. *Heinsius*, met à la date, *Castro-Gandolfi*, *ubi apud Pontificem rusticamur* (1): „ *De Serenissimæ Reginæ*" lui marque-t-il, „ *inopinata ad vos* „ *profectione & istuc adventu multi multa dicunt, majoraque latere arbitrantur, quam quæ ad* „ *privatas ipsius rationes pertineant. Ego certe non parum commodi ex eo mihi auguror,* „ *quod quamdiu Regina apud vos commorabitur, frequentiores ac longiores abs te literas* „ *postulare jure posse mihi videor, ac mihi sane rem gratissimam feceris. si quantum commode* „ *abs te fieri poterit, omnia quæ hominem Reginæ res cognoscendi cupidum scire intersit ad* „ *me diligenter scribes. Literas si opportunum videbitur,* Marchiato *ipsi trades, ut ad* „ *me in Reginæ fasciculo mittendas curet*".

(1) V. *Burman* l. c. Tom. V. p. 511 & 512.

L'an 1666.

Monsieur le Baron Sevedt Bååt. Aiant apris par le Sr. Adami *l'état de mes affaires & particulièrement qu'il a trouvé à affermer mes biens d'*Oesel *& de* Gothland *à* Jacques Momma *qui offre de païer tous les ans* 20. *mille Rixdalers pour la ferme d'*Oesel *&* 21. *mille pour celle de* Gothland, *& que* Drakenhielm *prendra aussi à ferme la province d'*Oeland *pour* 17. *mille Rixdalers tous les ans; je suis résoluë d'en établir les contracts avec eux sous les conditions que vous trouverez ici jointes, les connoissant & les jugeant suffisantes. Mais voïant que le prix est un peu trop bas, je voudrois l'augmenter, c'est-à-dire, avoir pour* Oesel 24. *mille Rixdalers, pour* Gothland 25. *mille Rsr., pour* Oeland *jusqu'à* 20. *mille, espérant que les susdits se disposeront encore à ce surplus. Tâchez donc de m'avantager le plus que vous pourrez dans le prix de ces fermes, de quoi je me repose sur votre fidélité, & après que vous n'aurez rien négligé pour cela ne manquez pas de passer les contracts de la manière & aux conditions les plus avantageuses, que vous pourrez obtenir, vous laissant un plein arbitrage d'en passer avec eux selon les conditions présentes ou d'autres, que vous jugerez les plus avantageuses ou les plus praticables à obtenir. Je m'assure que vous aurez tout l'égard qu'il faut à la sûreté de mes intérêts & de mon avantage, concluant sur ma ratification ce traité qui est l'affaire du monde qui me tient le plus au cœur, & dans laquelle je me promèts que vous agirez avec l'application, le zèle & la fidélité, que j'ai accoûtumé d'éprouver de votre part, vous assurant que c'est le plus grand service, que je puisse jamais recevoir, que de voir ces contracts passés solidement & avantageusement selon les conditions préscrites ou d'autres que vous y pourriez ajouter, m'en remettant à votre prudence & fidélité. Je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde.* Hambourg, *le* 7. *d'Août* 1666.

CHRISTINE ALEXANDRA.

M. Santini.

Conditions des nouveaux Contracts, pour les fermes d'*Oesel*, *Gothlande*, & *Oelande*.

1. *Qu'on tâche d'établir le contract pour le tems le plus long qu'il sera possible & durant la vie de la Reine.*

2. *Que le contract commence d'avoir son effèt à la St. Michel prochaine.*

3. *Que les fermiers donnent des cautions valables dans cette ville*

L'an 1666.

de Hambourg, *dont le Résident* Texeira *puisse être satisfait, & que les dites cautions soïent renouvellées tous les ans.*

4. *Que les fermiers soïent obligés de païer de six mois en six mois & s'ils manquent à païer à un terme, le contract de la ferme cessera, & la Reine rentrera en possession de ses biens.*

5. *En cas qu'il se trouve après le Contract fait, d'autres personnes qui fassent des offres de donner pour le prix de la ferme, des sommes plus considérables, que celles dont on est demeuré d'accord dans ce contract, les fermiers seront avertis une année auparavant pour leur donner loisir de se résoudre ou à quitter leur ferme ou à la continuer en avantageant la Reine selon qu'on demeurera d'accord, mais qu'ils seront toûjours préférés à tous autres pourvû qu'ils satisfassent Sa Majesté.*

6. *Que les fermiers soïent obligés de donner les provisions à tous les Ministres, la Reine se réservant la disposition des Charges & des Personnes qui les doivent remplir; S. M. voulant avoir la bonté de faire toûjours réfléxion sur leurs sentimens touchant les personnes & de n'emploïer pas des gens, qui ne leur soïent agréables.*

7. *Que la somme fixée dans les Contracts soit tout à fait franche de toutes dépenses pour la Reine.* Hambourg, *ce* 7. *d'Août* 1666.

CHRISTINE ALEXANDRA.

M. Santini.

Apostille de la main propre de la Reine.

M*R. Bååt, concluez cette affaire le plûtôt que vous pourrez: ne perdez pas un moment de tems & ne vous arrêtez pas tant à la rigueur des conditions que cela vous empéche de conclure, car je vous donne pouvoir de les modérer, m'assurant que vous m'avantagerez le plus que vous pourrez sans rompre l'affaire de la ferme, qui est la chose du monde que j'ai le plus à cœur. Envoïez-moi le dessein de la maison de* Rosenhane, *afin que je puisse donner ordre pour mon logement.*

Encore une autre Apostille *du* 17 *Sept.* 1666.

Vous ne pourrez jamais me rendre un service plus important que de conclure le contract incontinemment, car je souhaiterois que tout soit arrêté pour la St. Michel *prochaine: car je ne puis me résoudre à partir d'ici sans voir éxécuter l'ordre que je vous ai donné pour cela. Je veux aussi que vous fassiez païer à* Stropp *la sottise qu'il*

qu'il fait de prêter mon argent contre l'ordre que je lui ai donné, car je ne suis nullement d'humeur à la lui pardonner.

CRHISTINE ALEXANDRA

G. Gammal

La Régence de *Suède* ne voulant pas permettre cette sorte de fermes particulières: elle écrivit là-dessus une lettre fort étenduë à son Gouverneur Général en termes bien secs sur les autres articles contestés entr'elle & ladite Régence. La voici (*a*).

CHristina Alexandra &c. Jag bar, wälborne Herr Général Gouverneur Seved Bååt, förr skolat swara til copian af Hans Kongl. Majests min älskelige K. Herr Sons til Eder afgångne Bref, angående förarrenderingen af mina underhålds länder til Kronan, som J mig uti Edar skrifwelse af den 6. Oct. näst förl. tilskickadt, där iag icke förft badeförwäntat min secret. Stropps *ankomst, at mig om ett och annat, som wid bans commission i* Stockholm *förelüpit är, particularius informera. Hwad nu den bandelen anbelangar, som Riksens Regering på Hans Kongl. Mts. wägnar anbringar, at iag til Hans Kongl. Mt. och Cronan mina underbålds länder förarrendera och afträda wille, oprepandes dèt, som uti Hans Kongl. Mts. Herr Faders, Glorwyrdig st i åminnelse, regements tjd, uti egard til Pommerska ämbterna, i så måtto är incaminerat, williandes det samma icke allenast*

Christine Alexandre &c. à mon amé & féal Gouverneur Général, le Sieur *Sevedt Bååt*. Salut. J'aurois plûtôt fait réponse à la lettre que le Roi mon fils vous a écrite au sujèt de mes Etats d'entretien à donner à ferme à la Couronne, & dont vous joignez copie à votre lettre du 6. Octobre dernier, si je n'avois pas attendu auparavant le retour de mon Sécrétaire *Stropp*, & le rapport circonstancié qu'il devoit me faire de plusieurs commissions dont je l'avois chargé à *Stockholm*. Pour ce qui regarde cet accommodement, proposé au nom du Roi par Messieurs de la Régence, comme quoi je céderois & affermerois à la Couronne les Domaines assignés à mon entretien, par le motif que du règne du feu Roi, de glorieuse mémoire, une pareille convention avoit été entamée à l'égard des baillages situés dans la *Poméranie*, qu'on voudroit maintenant reprendre le fil de cette négociation interrompuë, & apprendre, par vous, mon avis si je ne ferois pas portée à un abandonnement général de toutes mes Seigneuries & Terres d'entretien au Roi & à la Couronne, moïennant une somme fixe en argent à païer annuellement. Je me rappelle d'avoir fait

(*a*) *Elle est tirée des Régitres de Bååt. Part. I. pag.* 879. *&c.*

L'an 1666.

nast reassunnera låta, utan ock genom Eder förnimma, om Jag icke skulle wara til freds, at emot årligit erläggande af en wiss summa penningar, alla mina underbålds provincier och Gods Hans Kongl. Mt. och Cronan öfwerlåta; så påminner iag mig wäl, at hafwa icke långt efter abdicationen andragit högst bemälte Hans Kongl. Mts. Herr fader först Pommerska Godsen och sedan, hwilka som hälst mer af mina underbålds länder begeras kunde, och det för en wiss summa penningar, uti ett för alt: och oansedt Hans Kongl. Mt. sig nogsamt bemöda månde, och på det högsta contestera, at wilja min begäran i så måtto nöye giöra; så befinner Jag ljkwäl i des particuliere swar de wiktigheter som förfarenheten mig i längden hafwer lärdt bättre at eftertänka, än Jag då giöra kunde, som Jag aldrig förmodat, hwad mig sedermera är wederfarit, och är des innehåld korteligen detta: 1. at omskönt Hans Kongl. Mt. gärna wille mig efterkomma min åstundan, så kunde det ljkwäl med min säkerhet icke fogeligen utan på en algemen Riksdag sig giöra låta. 2. Fast Hans Kongl. Mt. de medel äntelig opbringa kunde, som til Godsens inlösande behöfdes, så wiste Hans Kongl. Mt. icke wäl om Jag i längden dermed synnerligen wore betient, eller om det Hans Kongl. Mts. obli-

fait l'ouverture, peu de tems après mon abdication, au dit Seigneur le Roi, Père de Sa M. d'un échange des baillages de *Poméranie*, & puis de mes autres Seigneuries qui feroient de sa convenance, contre une certaine somme en argent, une fois païée. Sa Majesté se prêtoit à ma demande, & me donnoit les plus fortes assurances de vouloir contribuer à mon contentement. Il me fit pourtant remarquer, dans sa réponse particulière, des difficultés, que l'expérience m'a appris depuis à mieux connoitre, & que je ne pouvois alors prévoir; n'aïant pas encore été exposée à des incidents peu attendus.

La substance de l'Ecrit du feu Roi étoit: 1. que malgré la bonne volonté de S. M. de m'accorder ma demande, la secreté pour moi ne pouvoit pourtant pas s'obtenir qu'à une Diète générale. 2. Que S. M. pourroit bien, s'il le faloit absolument, trouver les fonds pour le rachat de mes domaines; qu'elle ne savoit pourtant pas trop, si cela me feroit profitable par la suite du tems, ou s'il étoit compatible avec l'obligation qu'Elle m'avoit & la reconnoissance qu'Elle me devoit, de me conseiller la cession des dits domaines: attendu que l'argent se dépensoit aisément, & que si je manquois le but que je me proposois, mes Seigneuries feroient perduës & il n'y auroit point de recours à la Patrie à espérer. Que quoique Sa Majesté ne souffriroit point, que de son vivant je fusse jamais réduite à l'indigence; Elle ne ré-

obligation och tacksamhet emot mig likmätigt wore, mig at råda til at afträda Godsen; i dy penningar kunde lätteligen förskingras, och där mit anslag därmed icke nådde den effect, som Jag intenderade, så wore icke allenast Godsen förlorade, utan ock all tilflyckt til fäderneslandet därmed afskuren. Och eburuwäl på al oförmodelig händelse, Hans Kongl. Mt. i Des lifstid mig ingalunda i någor nöd sticka låta wille, så kunde dock Hans Kongl. Mt. icke weta, huru de samma emot mig sinnade wara kunde, som efter des dödeliga afgång komma til Regementet: derföre wille Hans Kongl. Mt. som en opricktig och näst Gud obligerad Konung, för alting råda, at Jag sielf på Riks recessen intet lock giöra wille, utan hålla mig fast och stadigt wid den garantie och försäkring som mig därigenom så af dy sielf, som Riksens-ständer gifwen wore. 3. där iag i min frånwaro befunne, at mine underhålds länder och gods, icke som sig borde, til min nytto administrerades och beräknades; at Jag då måtte förarrendera dem åt particuliere Personer, som under tjden der så behöfdes, arrendet anticipera kunde, och sådane som man med lag och andre medel twinga kunde, där de wid deras skyldighet manquera skulle, offererandes sig Hans Kongl. Mt. at sielf willia däröfwer hand hålla,

L'an 1666.

répondoit pourtant pas des sentimens pour ma personne de ceux, qui viendroient après sa mort au timon du gouvernement. Que par cette considération Sa Majesté me conseilloit sincérement, & en Roi qui après Dieu me devoit tout, de ne pas commencer à me départir de la convention faite à la Diète, mais de me tenir étroitement à toutes les clauses de l'Acte solemnel garanti par Sa Majesté Elle-même, & par les Etats du Roïaume. 3. Que si je remarquois, que la règie de mes terres d'entretien ne se fit pas bien & à mon profit, pendant mon absence; je n'avois qu'à les donner à ferme à des particuliers, qui anticiperoient quelquefois le terme du païement, & qu'on pourroit forcer par la justice & autres moïens à remplir leurs engagemens, s'ils y manquoient: Sa Majesté promettant d'y vouloir Elle-même pourvoir & de faire indemniser les Traitans, qui auroient avancé les rentes: ce que fit Sa dite M., en leur délivrant une telle garantie. Je suivis donc les conseils sincéres du Roi, & ordonnai d'abord aux Gouverneurs de mes provinces, de donner toutes les terres à ferme à des gens bien accrédités. Ce qui fut mis en éxécution dans la *Poméranie* & sur l'isle d'*Oesel*. Mais comme les circonstances d'alors n'admettoient point un pareil arrangement avec l'*Oeland* & la *Gothland*, je fus nécessi-

L'an 1666.

la, och pensionerne på al oförmodelig händelse öfwer deras förskott skadeslöse hålla, som ock skedt är, at Hans Kongl. Mt. en sådan förjäkring dem gifwit hafwer. Uppå sådane Hans Kongl. Mts. wäl mente och högst berömlige consilier, månde Jag då straxt gifwa ordres til mine Gouverneurs i provincierne, at de alle godsen åt wisse männer förpensionera skulle, som på Öfel *och i* Pommern *skedt är, men efter sådant i likamåtto med* Öland *och* Gottland *icke på den tjden lät sig practicera, så hafwer Jag dermed så länge måst hero låta, och kan Hans Kongl. Mt. min kär-älskelige Herr Son icke så fremmant förekomma, at Jag nu arriperar den lägenhet, samma underhålds länder at förarrendera, som mig på denna tjden wid handen gifwes, ej heller fogeligen säjas, at de tankar mig nu först äro ankomme, som Jag redan i så månge åhr med umgått hafwer. At Jag genom secreteraren* Strop *hafwer mig temoignerat wara benägen til at handla med Hans Kongb Mt. och Cronan om Pommerska godsen, går der uppå ut, som Jag nogsamt hafwer låtit förmärkia, at Jag därföre will hafwa fasta gods i* Sweriget *och at den handel efter Hans Kongl. Mts. Herr faders intention uppå en Riks dag företagas och således stabilieras skulle, at intet lock därigenom på*

tée de m'arrêter à ce qui avoit été fait. De cette façon le Roi mon fils ne pourra jamais regarder comme une chose étrange, que je profite des conjonctures, & me serve de l'occasion qui se présente pour affermer les dites provinces, & on ne pourra pas dire avec raison, que les projèts, que j'ai combinés depuis tant d'années, ne viennent que maintenant à se former. Si j'ai fait entendre par le Sr. *Stropp*, que je serois assez portée à entrer en négociation avec le Roi & la Couronne, pour ce qui concerne les baillages de *Poméranie*, le sens en est, comme je l'avois touché fort distinctement, que j'en souhaite la valeur en biens immeubles dans la *Suède* même, que l'affaire, suivant l'intention du feu Roi, soit mise sur le tapis à une Diète, & établie d'une manière, qu'aucune infraction ne se fasse à l'Acte de Cession, qui du consentement général des Etats ne soit réparée par un équivalent en terres situées dans le Roïaume; & qu'on me rendit aussi assurée de leur possession tranquile, que je la suis à présent de celle de la *Poméranie* & de mes autres domaines. C'est-là la raison principale, pourquoi j'ai fait annoncer par le dit *Stropp*, que je voulois me rendre à la Diète prochaine, savoir, pour me débarrasser

une

på recessen giordes, som icke igenom ett jemgodt wederlag i fasta gods i Sweriget *med ständernes enhälliga samtycke och wettskap, således igen stoppas kunde; at Jag så försäkradt om deras garantie i det fallet wore, som nu uti egard til* Pommern *och andre mina underhålds länder: och är detta största orsaken til den proposition Jag genom* Stropen *giort haswer, at willia mig sielf på nästa Riks dag infinna, därmed til at af hielpa mig ifrån den wederwärdighet, som Jag wid mine Pommerska* Gods *alt sedan Hans Kongl. Mts. H. faders död haswer ljda måst, och icke til at melera mig med några publique Konungen och Regementet angående affaires, som mina weder parter af en osunderad suspicion det utsprida wela, hwilken Jag icke utan surprise och största förundran befinner enteligen så wjda sig inrotadt och utbredt haswa, at man wil däraf orsak taga, mig antingen helt och hållit utur mit fädernesland at stänga, eller ock sådane conditioner at föreskrifwa, som fuller haswa skenet af en admission, men* in rei veritate *så beskaffade äro, at Jag antingen min Kongl. respect måste tilbaka lämna eller ock aldeles utsluten blifwa, förty* 1. *at förbiuda det Jag någon af mina Catholske tienare uti private werf in i Riket skicka måtte, och* 2. *hota de andre af swenska nation med så-*

une bonnefois de tout le chagrin, qu'il m'a falu essuïer dans mes Etats de *Poméranie*, depuis la mort du Pére du Roi: & nullement par envie de me mêler d'affaires publiques qui ne regardent que le Roi & la Régence; comme mes ennemis, sur un soupçon mal fondé, tâchent de le faire accroire. J'apprends même avec une surprise extrême, que pareilles insinuations se répandent & trouvent du crédit, au point, qu'on en veut former des raisons, soit pour me défendre entièrement l'entrée dans ma Patrie, soit pour dresser des conditions, qui sous l'apparence d'admission, seroient dans le fond d'une nature à me faire perdre le respect qui est dû à ma personne Roïale. Comment pourrois-je regarder autrement le dessein qu'on a 1. de défendre qu'aucun de mes gens de la Religion Catholique-Romaine, soit envoïé dans le Roïaume pour des commissions particulières. 2. de menacer ceux de la nation *Suédoise* d'un danger, qu'ils croïent ne pouvoir éviter qu'en se refusant à mon service. 3. d'arrêter mes revenus: 4 de ne pas permettre que j'afferme mes terres à des particuliers, & par ce moïen mette mes finances sur un

meilleur

L'an 1666.

sådan fara som afskräcker hwar och en at sig i mina commissioner mer bruka låta, 3. bindra mincgen inkomst och 4. icke kunna tålas at Jag mina gods åt wisse particuliere personer förpensionera måtte, och således mina intrader bättre än härtils skedt är, åtniuta, hwad är det annat än söka at mig til oanständige ting forcera och al commercium med mit K. fädernesland afskära? desse intentioner äro så hårde, at Jag mig aldrig inbilla kan, at de ifrån H. Kongl. Mt. härröra, eller af någon annan, som af opassionerat hierta judicera och bekänna måste at min medfödda dygd, godhet och meriter emot fäderneslandet och des ledamöter sådant ingalunda förskyllat. Om ock någre raisons emot slike suspicioner och de däraf följande inconvenientier gälla skulle; så förmenar Jag min revers de A. 1660. således inrättad och affattad wara, at ingen om mit opriktige hierte lag emot Hans Kongl. Mt. samt Riket och Riksens Regering mer twifla skulle: och fast Jag en af mina Italienska tienare af Catholska Romerska läran åt Swerige *skickat, at inhemta af mina Ministris egentclige efterrättelse om Entradernes uteblifwande i mina underbålds länder, så kunne de honom commiterade inquisitioner och beställningar Riksens stadgar så litet præjudicera, som han Nordiske Språken intet wet eller*

meilleur pié que par le passé. Car n'est-ce pas-là manifestement vouloir me forcer à des démarches deshonnorantes, ou me couper toute liaison avec ma Patrie? Pareilles conditions sont trop onéreuses, pour que je puisse m'imaginer, qu'elles partent du Roi, ou de personnes qui aïent le cœur bien placé, & qui doivent avouer que mes sentimens naturels, ma bonté, & le bien que j'ai fait au païs & à ses Citoïens n'ont en aucune façon mérité un pareil traitement. S'il faut encore d'autres raisons pour détruire les susdits soupçons & les inconvéniens qui en sont la suite; je crois qu'on les trouvera dans mes lettres de renonciation de l'année 1660. dont tous les articles & clauses prouvent la sincérité de ma conduite envers S. M. & le Roïaume, de même qu'envers Messieurs de la Régence. D'avoir envoïé en *Suède* un de mes domestiques *Italiens* de la Religion Catholique-Romaine, pour y faire des perquisitions parmi mes Intendans sur le retardement des revenus de mes terres d'entretien, ne pourra jamais être pris pour une atteinte aux Loix fondamentales du Roïaume, d'autant moins que la personne chargée des informations & des affaires mentionées n'entend pas les Langues du Nord, & doit de nécessité, pour être éclairci dans ses commissions, avoir recours aux sujèts du Roi, qui par serment & des liens sacrés

ler förstår, utan al information af dem hafwa måste, som äro Hans Kongl. Mts. egne undersåtare, och Dy med Ed och plikt fast högre än mig förbundne: ehuruwäl Jag tro måste, at Hans Kongl. Mt. och Rikſens Regering sig icke få mycket därom bekymra, som til äfwentyrs mine egne Ministri sig däröfwer piquera, hwilke mig likwäl därtil orsak gifwit. Huru nu därom är, så skal dock förmodeligen intet bewisas kunna, at det är en sådan person, som sig bemödar eller är beordrad at någon persuadera til min religion, mycket mindre den samma någon at påtränga; hoppas altså därutinnan intet wara committeradt, som sträfwer emot Rikſens beslut eller ofwan bemälte revers. Hafwer dock min Resident i Antwerpen *uti Hans Kongl. Mts. H. faders lifstjd affärdigat åt* Pommern *och til* Swerige *en* Spanier *at indrifwa entraderne som honom för sit giorde förskott af mig assignerade woro: hwarföre Hans Kongl. Mt. så litet som någon annan temoignerade at hafwa den ringaste disgusto eller missbag. Men nu at Jag sielf en Italienare inskickar, wil sådant mig reprocheras, och där af tagas tilfälle at söka emot mig Sak, där ingen är.*

Jag beder at J willien desabusera H. Kongl. Mt. och Rikſens Regering så härutinnan som uti

L'an 1666.

crés sont plus attachés à S. M. qu'ils ne sont à ma personne. J'aime pourtant mieux demeurer dans la croïance, que j'ai moins donné de l'ombrage au Prince & à la Régence qu'à mes propres Intendans & Officiers, qui sont piqués de ma démarche, quoiqu'ils se la soïent attirée eux-mêmes.

Quelqu'en puisse être le ressort secrèt, personne ne pourra soutenir que la personne en question est autorisée de moi, ou qu'elle se donne des mouvemens, pour attirer quelqu'un à ma Religion, encore moins qu'elle pense à y contraindre personne: desorte que de ce côté-là, mes ordres ne portent point contre les Constitutions, ou les susdites lettres, que j'ai signées.

Mon Résident à *Anvers* ne constitua-t-il point, du vivant du Père de S. M., un *Espagnol* pour faire en *Poméranie* & en *Suède*, le recouvrement des revenus que je lui avois assignés en paîement de ses avances? Et ni le Roi ni d'autres n'en témoignérent alors le moindre mécontentement. Maintenant qu'un *Italien* est envoïé, muni de mes pleinpouvoirs, on me fait des reproches, & on me suscite une affaire sans qu'il y en ait aucun sujèt.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir désabuser le Roi & la Régence tant sur les points ci-dessus, que sur les

L'an 1666.

uti de apprehensioner man hafwer öfwer hwad som Jag Stroppen *af den* 15. *Aug. och* 1. *Sept. emot relation af de öfwer min inkomst och exercitio Religionis wederwärdige och oförskylte resolutioner, uti Riket at kundgiöra, beordra månde, considererandes at min närvarande estats conservation och säkerhet uppå ingen mans garantie sig funderar än som den, hwilken näst konungen, Sweriges Rikes Ständer och Inbyggare præsterat. J wete sielfwe och är hwarjom och enom bekant, hwad för murrande några åhr bortåt hafwer gått under gemene man öfwer det at mine underhålds medel, utan om Riket och på fremmande orter consumeras: jemwäl hwad för widt utseende judicia däröfwer af en och annan falne äro; om Jag nu hade låtit notificera Riksens Inwånare de obstacula som mig emot någon min skuld afhålla, at Jag in i Riket intet komma kan, eller därsammaställes med den respect, som mig anstår, residera, därmed at förekomma, det Ständerne mit continuerliga uteblifwande icke för någon yppighet eller egit wållande uttyda, och däröfwer mig aldeles abandonera, och den tillsagde garantie fara låta måtte; så tror Jag fult och fast, at Hans Kongl. Mt. och alla andre sådant excusera, som considerera, at man då sin wälfärd nogast i akt taga bör när den samma*

les appréhensions, dont on est agité chez vous, de la suite, qu'auront les ordres que j'envoïai à *Stropp* le 15. Août & le 1. Sept. dernier de mettre toute cette affaire devant les yeux du public, engagée à cet expédient par le rapport qu'il venoit de me faire des Résolutions fâcheuses & peu méritées qu'on venoit de prendre sur mon admission & l'éxercice de la Religion que je professe. Vous trouverez vous-même que la conservation & la sûreté de mon état présent n'est fondée que sur la garantie, que le Roi, les Etats & la nation *Suédoise*, m'ont donnée.

Il est notoire, & par conséquent vous ne pouvez pas l'ignorer, que depuis quelques années un murmure du peuple s'est fait entendre sur ce que l'argent qui se levoit dans mes Seigneuries, sortoit du Roïaume & se dépensoit dans les païs étrangers, dont on a pris occasion de juger d'une manière qui donne à penser. Or si j'avois fait publier dans le païs les obstacles, qui m'empêchent, bien malgré moi, de revenir dans la patrie, & d'y fixer mon séjour sur un pié convenable à ma dignité; pour empêcher par ce moïen que les Etats ne regardassent plus mon absence continuelle comme un attachement aux plaisirs, & comme ma propre faute, qui méritoit qu'on m'abandonnât & qu'on revoquât la garantie promise: je suis toute convaincuë, que Sa Majesté auroit excusé cette dé-

mar-

ma måst pericliterar. Enteligen synes Hans Kongl. Majestät hafwa condolence däröfwer at Jag sielf en gång efter annan mig sådane långa och mödosamma resor in åt Rjket företaga måste, och förmenar, at där Jag det mig giorde förslag om mina underhålds länders förarrenderande och afträdande wille behaga låta, at icke allenast sljk möda, utan ock de irringar som emellan Cronans och mine Ministrer uti Provincierne förelöpa, därmed aldeles upböra skulle, och Jag på sådant sätt så mycket mer om Hans Kongl. Mts. Sonkärliga affections perpetuerande försäkrad wara kunna: Men twert emot kunde Hans Kong. M. icke tola eller befinna; at Jag befogad wore at adjoustera det som mina under hålds länder angår, på allmänna Rjks dagar, och där öfwer tractera något med Hans Kongl. Mts. trogne Män och underfåtare, Rjksens Ständer, efter Hans Kongl. Mt. af sig sielf altjd wore öfwerbödig de irringar som därwid kunna wara förelupne, at remediera: Hwarpå Jag detta swara will: at Hans Kongl. Mts. sentimenter öfwer förfparingen af den möda Jag wid så många resor hafwa måste, och sedan öfwer de expedientier, som tiena Kunde til controversiers opbörande, emellan Des och mine Ministros i provincierne, äro i sig sielfwa gode, och skulle

marche, & tous ceux aveo Elle, qui considérent ce qu'on est en droit de faire pour sa conservation, quand le danger est pressant.

L'an 1666.

Enfin, il paroit que Sa Majesté partage avec moi les peines, que me causent de tems en tems ces voïages longs & pénibles pour arriver dans son Roïaume; & qu'Elle est du sentiment, que si je voulois goûter les propositions qu'on me fait de la Ferme & la cession de mes terres d'entretien, non seulement je m'épargnerois toutes ces fatigues, mais que les différends dans les provinces entre les Officiers de la Couronnne & mes Officiers particuliers, cesseroient d'abord, & que je pourrois d'une manière plus directe reçevoir des preuves de l'affection filiale & inaltérable de Sa Majesté. D'un autre côté il semble que le Roi ne pourra pas consentir, ni trouver que je sois en droit de faire passer à une Diète générale ce qui regarde mes terres & domaines & d'entrer sur cet article en négociation avec les Etats du Roïaume, sujets de Sa M. étant Elle-même toûjours disposée à corriger les abus qui se seront glissés & à y porter remede par son autorité. Surquoi je replique; que je respecte beaucoup les sentimens de S. M., qui veut m'épargner l'embarras de ces voïages réïtérés, & songer à des expédiens pour terminer les disputes survenuës dans les provinces entre ses gens & les miens. Il me seroit encore fort a-

L'an. 1661.

skulle mig intet kärare wara, än at kunna Hans Kongl. Mts. willia med godsens afträdande åt Cronan, efterkomma, på det Jag därigenom des affection conserverا måtte: Allenast at sådant i min presence på en Riksdag icke må adjousteras, och afhandlas, kommer mig så fördächtigt före, at Jag mig så lättelig, och särdeles wid Hans Kongl. Mts. minorennitet, där til icke resolwera kan. Eljest är H. Kongl. Mts. affections perpetuerande mig så nödig och kär, at Jag för des conservations skuld, giärna giör alt hwad mig någon tjd möjeligit är, allenast Jag sielf däröfwer icke til grund går: vestigia me terrent*: J wete sielfwe, Herr General Gouverneur, hwad för möda och omkostnad erfordras til at få penningar betalta i* Sweriget*, och huru swårt det hafwer warit, och än är, til at obtinera betalningen af de ringa poster, som härtil i mina underhålds länder til Hans Kongl. Mts. och Cronans tienst äro emploierade wordne. Hwad skulle füller fölia, där Jag al min tilstående inkomst, på det sättet hafwa skulle? Hans Kongl. Mts. förordningar äro altjd gode, och sådane, som Jag intet, hwarcken i sådan eller annan måtto kan mig öfwer beswära, allenast effecten därpå wil icke så följa, som det sig wäl borde, och Hans Kongl. Mts. respect det fordrade. Däraf kommer at Jag*

gréable, si je voïois les moïens de remplir les desirs de Sa M. par la cession de mes domaines à la Couronne, afin de me conserver davantage dans son affection Roïale. Mais que cette affaire ne doive pas être réglée en ma présence à une diète générale, c'est ce qui paroit à mes yeux une condition trop équivoque pour que je puisse facilement y consentir, sur tout pendant la minorité du Roi. Au reste la continuation de l'amitié de S. M. m'est si nécessaire & précieuse, que pour ne pas la perdre je ferai volontiers tout ce qui est possible & qui n'entraine point ma personne en ruine: *Vestigia me terrent.* Vous savez vous-même, Monsieur, quelle peine on a, & combien il en coûte pour se faire païer en *Suède:* & vous n'ignorez pas non plus les tracasseries, par lesquelles il a falu passer pour obtenir le rembourssement de quelques petites sommes, qui dans mes domaines avoient été avancées pour le service du Roi & de la Couronne. Que n'arriveroit-il point, si tout le revenu qui m'est assigné, devoit être sollicité de la même manière? Les ordonnances du Roi sont fort bonnes, & telles que ni dans le cas présent, ni dans d'autres je ne pourrois m'en plaindre, pourvû qu'elles eussent l'effêt qu'il faut, & que l'obéïssance dûë au Prince l'exige. Ce mal m'a plusieurs fois obligée d'envoïer mes serviteurs pour insister sur l'exécution

Jag den ena tjden efter den andra mina tienare inskicka måste, at sollicitera om manutenenz af det som H. K. M. ofta lofligen resolverat. Men såsom förfarenheten utwjsar, at des résolutioner och gode förordningar dels differeras, dels limiteras, dels ock efter hwars och ens passion uttydes, så at Jag de samma fögo til goda niuta kan; så är Jag nödgad worden, at taga mig sielf den mödan uppå, som Jag giärna bade sedt mig förskont med; dock skal förmodeligen intet bewisas, at Jag någan resa bemåt til H. K. Mts. eller Cronans préjudice företagit, eller min intention någon tjd därmed hafwer warit, at öfwer mina particuliere affairer och inkomster något med Rikjens Ständer och Hans Kongl. Mts. undersåtare, utan des egen wettskap och interposition at trastera och afhandla: och där sådant mit upsåt för annat än ett teckn af godt förtroende til Hans K. M. sielf, uttydes, så sker mig därmed största tort, och räknar Jag mig det för en stor affront, at man om mig judicera wil, at Jag min kongliga parole, loswen och starka försäkring intet bättre skulle hålla willja eller kunna. Jag menar, at Hans Kongl. Mt. af mit sidsta handbref i detta fallet nogsamt désabuserad, och om mit redeliga och uprichtiga hiertelag til öfwerflöd försäkrad wara kan. Hans Kongl. M. hafwer sedt af mina

cution de ce que le Roi avoit décidé en ma faveur. Après cela, aïant été d'ailleurs convaincuë par l'expérience que les meilleures ordonnances sont ou différées, ou limitées, & interprêtées par la passion de chacun, de sorte qu'il ne m'en est revenu que peu d'utilité; la nécessité m'a obligé de prendre moi-même un travail pénible dont j'aurois fort souhaité d'être exempte. Néanmoins, personne ne pourra soutenir, que jamais, j'aïe fait voïage en *Suède*, au préjudice du Roi & de la Couronne, ni que mon intention ait été de traiter mes affaires particulières & ce qui concerne mes revenus avec les Etats du Roïaume, sujèts de Sa Majesté, sans préallablement lui en faire part & demander son interposition. Sur ce principe, si le dessein que j'avois formé se prend autrement, que pour une preuve de ma confiance au Roi, on me fait assûrément beaucoup de tort: outre que je me sens vivement offensée par les jugemens de quelques-uns, comme si je n'étois capable ni n'avois la volonté de tenir ma parole Roïale, & mes plus forts engagemens. Je me flatte pourtant que Sa Majesté sera désabusée sur cet article, par une lettre de ma main, que je lui envoïai il n'y a pas longtems, & que par-là Elle pourra être entièrement

L'an. 1666.

L'an 1666.

mina sidsta propositioner, det Jag först och främst sökt des samtycke til min hemkomst, och derhos, at Jag indet annat wille negotiera, än det som Hans Kongl. Mts. och Rjksens stadgar aldeles oprejudicerligit, och Cronan sielf nyttigt wore, intenderandes därigenom at på en gång sättia mit Oeconomie och underhålds wäsende uti ett sådant tilstånd, at Jag kunde därom hädan efter bättre wara försäkrad, och intet mer behöfwa Hans Kongl. Mt. antingen med min présence eller ock med commissioner genom mina tienare at beswära.

Så framt nu Hans Kongl. Mt. min älskelige K. H. Son wille giöra någon reflexion på min godhet och meriter emot des Herr fader, hwilken effect redunderar på Hans Kongl. Majestet och des Kongl. hus (det Gud med många efterkommande Konungar förunna wille) så wil Jag wisserligen förmoda, at Hans Kongl. Mt. haswer orsak fast mera at manutenera mig wid det ringa, som uti comparaison af det stora Jag quitterat, til mit Kongl. underhåld efter abdicationen är reserveradt, än som at begära, det Jag det samma aldeles afträda och Cronan igen öfwerlåta skulle, och därigenom sättia mit underhåld i större osäkerhet än härtil warit. Jag håller wid denna tjdsens tilstånd för fast giörligare at Hans Kongl. Majestet mig låter

convaincuë de la sincérité de mes sentimens. Sa Majesté aura bien remarqué dans ma dernière proposition, que je demandois en prémier lieu son consentement pour mon retour, & que je n'avois intention de traiter que des choses, qui ne fussent point préjudiciables au Roi & aux Constitutions du Roïaume; bien au contraire, dont la Couronne auroit de l'avantage: mon bût étant d'arranger mon oeconomie & les revenus pour l'entretien de ma Maison d'une telle manière, qu'à l'avenir je pusse être mieux assurée & ne plus avoir besoin d'être à charge au Roi, par ma présence, & par les commissions confiées ci-devant à mes Officiers.

Si Sa Majesté, mon cher fils, fait réflexion sur mes bontés & sur l'obligation que m'avoit le Roi son Père, dont Sa Majesté & Sa Maison Roïale (que Dieu veuille bénir d'une nombreuse suite de Rois) recueille à présent le fruit: je ne doute point, que S. M. ne trouve plus conforme à l'équité de me maintenir dans la jouissance de ce qui m'est réservé après mon abdication, & qui est très-petit, en comparaison de tout ce que j'ai quitté; que d'insister sur la cession du tout à la Couronne, & de vouloir que je rende mon entretien encore plus précaire que par le passé.

Dans la situation présente il sera plus commode au Roi de me laisser jouir de mes terres & revenus suivant le sens litéral de l'Acte solemnel, & donner mes biens à ferme

ter com-

ter niuta mina gods och inkomster efter klara bokstafven, uti Rjksens recess och med des förarrenderande hafwa min fria willia, än som at sielf det åhrliga arrendet uti rättan tjd at afdraga låta. Hans Kongl. Mt. giorde mig i detta fallet fast större wänskap at bielpa til hålla band däröfwer, at mig intet intrång sker wid mina gods och at mina tienare och arrendatores mine inkomster i rättan tjd inskaffa. J kunne på mina wägnar försäkra Hans Kongl. Mt. at der mig blifwer oryggeligen hållit hwad i recessen så solemniter är stipuleradt, och mig ingen turbation mer däremot tilfogas; at hwarken Jag sielf eller genom mine tienare Hans Kongl. Mt. någon tjd mera öfwer mina interesser molestera wil, utan sökia på alla möjeliga sätt mig således emot dy at comportera, at Hans Kongl. Mt. må orsak hafwa, des affection och manutenenz emot mig, uti följe af Hans Kongl. Mts. Herr faders däröfwer gifne starka revers, framgent at continuera. Hwarmed Jag Eder Gud allsmäcktig befaller til all god wälgång. Hamborg *den* 1⁄1 *Novembr.* 1666.

CHRISTINA ALEXANDRA

J. Gammal.

comme bon me semble, que de païer lui-même les rentes annuellement & dans les termes fixés.

Sa Majesté me donneroit une marque plus évidente de sa bienveillance, si Elle vouloit seulement défendre qu'on empiéte sur les Seigneuries qui me sont accordées, & ordonner que mes Officiers & Intendans ne soïent plus troublés dans le recouvrement de mes déniers. Vous pouvez assurer le Roi en mon nom, que si on observe religieusement ce qui a été stipulé & qu'on n'y fasse point d'infraction, ni moi, ni mes serviteurs ne viendrons jamais troubler Sa Majesté sur l'article de mes intérêts; au contraire que tous mes soins aboutiront à me comporter d'une façon que Sa Majesté me continuera son amitié & l'appui que le Roi son Père l'a autentiquement engagé à me donner. Sur ce, Monsieur, je prie Dieu qu'il Vous ait dans sa sainte garde. Fait à *Hambourg le* 1⁄1 *Novembre* 1666.

CHRISTINE ALEXANDRA

J. Gammal.

Les

L'an 1666.

Les autres lettres de *Christine* n'étoient que de compliment & de civilité, du nombre desquelles sont celles au Prince *Adolphe* & à l'Electeur de *Brandebourg* (*).

Mon Cousin. Je Vous remercie des marques, que je reçois de votre amitié dans la lettre, que vous m'avez écrite sur la naissance du Prince votre fils. Et comme je conserve toûjours de l'affection pour votre Maison; vous pouvez aussi vous assurer de la joïe particulière, avec laquelle j'ai apris cette heureuse nouvelle, & que je souhaite les occasions de vous faire connoitre, par des effèts, mon estime envers Votre Personne, priant Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde. Hambourg *ce* 21 *Septembre* 1666.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Mon Cousin, j'ai reçu avec joïe l'obligeante lettre que V. A. m'a voulu écrire & Vous rends grace des témoignages, que Vous me donnez de votre amitié, que j'estime par le mérite de votre personne, & par la proximité du sang, qui nous lie. Je vous prie d'être persuadé que je suis prête à cultiver cette amitié dans toutes les occasions, qui se pourront présenter, pour Vous faire connoitre que je réponds à votre amitié avec l'estime & la reconnoissance que V. A. mérite, & c'est là-dessus que je ne désavouërai jamais ni le Sr. Maximilien Raggi, *ni aucun autre, qui me rendra le service d'en assurer V. A. & je suis au désespoir de n'avoir pas sû que ce Gentilhomme eut l'honneur de la permission de Vous écrire, car je n'aurois pas manqué de le charger de mes civilités pour Vous, si je l'eusse sû plutôt; mais je crois qu'à son défaut, votre Ministre en cette ville, qui me rend souvent ses assiduités, me sera témoin auprès de V. A. que je m'efforce en toutes les occasions de faire connoître autant qu'il m'est permis l'estime & l'amitié dont je fais profession envers vous, étant*

Mon Cousin

Votre bonne Cousine
CHRISTINE ALEXANDRA

Comment *Christine* passa le tems à *Hambourg*.

Pendant que *Christine* séjourna à *Hambourg*, elle alla, comme autrefois, faire de tems en tems de petits voïages à *Bremen*, à *Verden* & à d'autres villes

(*) Cette Lettre à l'Electeur de *Brandebourg* aussi bien qu'une autre ci-dessous à la même A. S. E., m'a été communiquée des Archives de *Berlin*.

L'an 1667.

les du voisinage & du domaine de la *Suède*.... A *Hambourg* même elle s'entretint avec les Savans du païs & entr'autres avec le célèbre Astronome *Lubieniets* (*). Elle alla aussi voir deux fois le magnifique Cabinèt de Médailles du Sr. *Luders* (†), à qui elle fit un joli présent en or. On a remarqué que la Reine étant chez lui & éxaminant ses Médailles, celle de son abdication lui tomba sous la main; il y a sur le Revers une Couronne avec cette inscription: ET SINE TE.



Mais la Reine ne vit pas plûtôt cette médaille, qu'elle la jetta sur la table comme avec indignation: ce qui fit juger, aux assistans, surtout dans la situation où ses affaires étoient alors, qu'elle se repentoit de s'être démise de gaïeté de cœur de sa Couronne héréditaire (*a*) (‡). Durant le Carnaval, elle donna dans cette ville un grand repas le 11 de Février 1667. qui fut servi uniquement par des Bourgeois de la ville, comme elle l'avoit demandé. Il y eut abondance de tout, & une Lotterie gratuite, dont les prix en or, argent, bijoux & nipes montoient à quatre mille écus (*b*). Avant

(*a*) *V.* Brenner. *thes. num. pag.* 191. *item* Theatr. Europ. *ad h. ann. p.* 460. *item* Lochners *merckw. Medaill. VI. Th. p.* 205. Weberi *abdicat. Imperii Progr. III.* Tentzel *Mon. Aug.* 1694. *p.* 653.

(*b*) Diar. Eur. *ad h. ann. p.* 100. *&c.* Holl. Merc. *Mars, April, Mai. en* 1667. *pag.* 24. 53. *&* 71. *item versuch einer zuverl. Nachricht von* Hamburg *Part. III. p.* 931.

(*) Il en écrivit à *Hevelius* en 1666. „ *Proximo die Sabbathi cum adessem Ser. Reginæ Suecorum* Christinæ *eique, prout Princeps illa magnanima literas assiduo amat fovet-„ que, rationem de opere meo redderem, fecit sua Majestas mentionem tui honorificam, „ teque ut excellentissimum Astronomorum gratia sua prosequi testata est:* " v. Lubienietz. *Theatrum Cometicum* pag. 948.

(†) Mr. le Dr. *Rud. Capellus* a donné un Description de ce Cabinèt sous le titre de *Numophylacium Luederianum*.

(‡) Déja quelques années auparavant elle avoit fait faire à *Rome* trois autres Médailles qui devoient marquer son indifférence pour la Roïauté, qu'elle avoit résignée. Sur l'ue étoit représenté le globe terrestre avec l'inscription: NON SUFFICIT & sur l'autre le globe céleste avec ce mot: *Sufficit*. La troisième Médaille plus grande que

L'an 1667.

vant le repas on repréſenta une eſpèce d'Opéra maſqué, auquel on donna le nom de *Godefroy de Bouillon*, ou *Jéruſalem délivrée* (*). La Reine *Chriſtine*, les Comteſſes *Königsmarck*, *Lillie*, *Wrangel*, *Wittenberg* repréſentoient les Eſclaves: *Chriſtine* étant liée elle-même de chaines d'or: la Princeſſe *Charlotte de Saxe-Lauenbourg* étoit *Armide*: La Lantgrave de *Heſſe*, le Connétable *Wrangel*, les Comtes *Königsmarck*, le Maréchal *Würtz*, & d'autres joueoient chacun leur perſonnage. La Muſique étoit très-belle & la danſe, que la Reine commença avec *Wrangel*, dura bien avant dans la nuit (†). Elle partit de *Hambourg* le 29 d'Avril (*a*), Tout le monde croïoit qu'elle prendroit le chemin de *Stockholm*, mais elle alla à *Schleſwig* & à *Gottorp*, où on la reçut avec grandes marques d'honneur. Elle y reſta juſqu'au 8. de Mai, qu'elle paſſa le grand *Belt* & arriva le lendemain à *Sora* (‡). Se trouvant incommodée d'une fiévre elle y reſta juſqu'au $\frac{4}{14}$ du même

Chriſtine va de Hambourg à Norkoping où on éxigea d'elle qu'elle n'eut point de Prêtre Catholique à ſa ſuite.

(*a*) *Theatr. Eur. l. 6. p. 561. & Diar. Europ. ad h. ann. p. 220. & 442.*

---

les deux autres n'eſt pas moins héroique. Sur le revers ſe voit l'hemiſphère entier & ces paroles autour. NE MI BISOGNA, NE MI BASTA: c. à. d. *Je n'en ai pas beſoin, il ne me ſuffit pas.* Nous donnons ici la dernière.



(*) Dans le Théatre Europ. ce Ballet eſt appellé le *Palais Enchanté d'Armide*. Il a été mis en vers *François* par Mr. *de la Serre* & en vers *Allemands* par Mr. le Colonel *Werden* (1).

(†) Un autre Auteur dit: que la Reine ouvrit le bal en danſant avec une des prémières Dames (2).

(‡) Il y avoit autre fois à *Sora* une bonne Univerſité à laquelle le célèbre *Meurſius* donna

(1) L. c. ad h. ann. pag. 460.   (2) *Holl. Merc. l. c.*

L'an 1667.

même mois & arriva par *Roſchild* à *Frédericsbourg* & le jour ſuivant à *Helſingöbr*, où le Sr. *Terlon* Ambaſſadeur de *France* & le Sr. *Lilliecrona* Réſident de *Suède*, ſe rendirent auprès d'elle. Elle y fut complimentée au nom du Roi de *Dannemarck*, par le Gouverneur *Eyler Holken*.... Elle y tint table ouverte, à laquelle elle invita le Gouverneur & autres perſonnes de diſtinction. Le lendemain eſcortée en bon ordre par le corps des Trabans du Roi de *Dannemarck*, elle alla en caroſſe au pont, où une galère de ce Prince à neuf paires de rames, très-proprement appareillée, l'attendoit. Dès qu'elle y fut entrée la galère prénant le large, tira trois coups de Canon. La Citadelle de *Cronebourg* y répondit par neuf coups: la galère tira encore trois coups, après quoi les vaiſſeaux & navires, qui étoient à la rade du *Sond*, tirérent tous leurs Canons. Arrivant le $\frac{1}{11}$ de Mai à *Helſingbourg* où Mr. le Comte *Pontus de la Gardie* l'attendoit de la part du Roi de *Suède* depuis le $\frac{4}{14}$ de Mars avec une ſuite de cinquante perſonnes, *Chriſtine* fut ſaluée de deux cent vingt quatre coups de Canon, ce qui fut réitéré à ſon départ.

Le journaliſte, que nous avons ſuivi, auſſi bien que d'autres Auteurs de ce tems-là ont rapporté (*a*), que malgré la bonne réception qu'on avoit juſques-là fait à la Reine *Chriſtine* en *Suède*, à peine étoit-elle arrivée à *Jönköping*, qu'un Courier de la Cour avoit apporté l'ordre au Sgr. Comte *Pontus de la Gardie* de déclarer à la Reine, qu'on ne ſouffriroit aucun Prêtre Catholique dans ſa ſuite, & qu'on la prioit de renvoïer celui qu'elle avoit: qu'à moins de cela on procéderoit contre lui ſelon les loix du païs.... Qu'au reſte on avoit fait des préparatifs convenables à *Stockholm* pour la recevoir ſelon ſa haute dignité: mais que la Reine ſans autre conſidération s'étoit miſe incontinent en chemin pour retourner à *Hambourg*, auſſi précipitamment que nous le rapporterons ci-deſſous. En attendant, comme il y aura peu de perſonnes aſſez informées des véritables motifs, qui avoient porté la Régence à faire faire à *Chriſtine* cette déclaration, qui lui fit prendre la réſolution de rebrouſſer chemin vers l'*Allemagne*, on juge à propos de rapporter ici le précis d'une Convention que la Reine Douairiére, Mère du jeune Roi, ſes Tuteurs & le Sénat du Roïaume avoient fait entr'eux au mois de Mai 1667., ſur la manière dont la Reine *Chriſtine* (étant en chemin pour venir en *Suède*) ſeroit reçuë & entretenuë pendant ſon ſéjour à *Stockholm*, en conformité de l'avis que les Etats du Roïaume avoient donné à la précédente Diète le 23. Août 1664. Voici cette Convention (*b*).

Réglement fait en *Suède* ſur la maniére dont y ſeroit reçuë la Reine *Chriſtine* & meſures priſes en conſéquence.

„ Les Etats de *Suède*, aïant fortement recommandé à la Reine Douairiére & aux autres membres de la Régence du Roïaume, en cas de re- „ tour

(*a*) Aitzema *ad ann.* 1667. *p.* 233. *&c.* Holl. Merc. *item p.* 71. *&* Theatr. Eur. *ann.* 1664. *&* 1668.

(*b*) *V.* Palmsköldii *Memoriale in S. C. l. c.*

donna un grand luſtre. Elle fut ruinée dans la précédente guerre par les *Suédois*. Le Roi d'aujourd'hui l'a rétablie en Académie illuſtre & Mr. le Baron de *Holberg* y a légué quelques terres.

L'an 1667.

„ tour de la Reine *Christine* dans la Patrie, de prendre à tems tous les
„ soins réquis pour la sûreté de la haute personne du Roi, pour le bien &
„ la tranquilité du Roïaume & de ses Etats, comme aussi pour l'éxercice
„ pur de notre Religion Chrétienne; en y ajoutant les conditions sous les-
„ quelles Sa Majesté la Reine *Christine* pourroit venir & rester dans le
„ Roïaume; Nous soussignés de la Regence de *Suède* avons arrêté & som-
„ mes convenus entre nous, de tenir la main à l'éxécution des dits arti-
„ cles & conditions, dont ladite Reine, avant que de se mettre en che-
„ min pour ici a eu part préallablement à *Hambourg*.

1. Que nul éxercice d'aucune Religion étrangère ne sera permis à la Reine *Christine* ni à ses Domestiques: mais que là-dessus Sa Majesté & sa suite seront obligées de se régler sur tous les Décrets des Etats du Roïaume & sur toutes les Ordonnances, qui ont été faites pour l'affermissement & la défense de notre Religion Chretienne.

2. De prendre bien garde que Sa Majesté ou autre quiconque n'entreprenne rien ni en cachette ni ouvertement, qui soit contraire à son acte d'abdication, & à son assurance réitérée en 1660.

3. De ne point souffrir, que Sa Majesté se mêle ni à la Cour ni dans les Provinces d'aucunes affaires ou conseils, qui regardent le Gouvernement de l'Etat.

4 D'avoir un soin tout particulier de la personne du Roi, desorte que tout danger, tant par rapport à son éducation, qu'à l'égard de sa santé, soit sûrement prévenu & détourné: la Régence trouvant nécessaire pour cette fin, qu'aussitôt après l'arrivée de la Reine *Christine* & les complimens de felicitations faits de part & d'autre, Sa Majesté le Roi aille pour ses études à *Upsal* avec le Grand Maréchal son Gouverneur & autres Domestiques, qui seront tenus de prendre tous les soins imaginables de la personne du Roi, & en resteront responsables.

5. Que si S. M. la Reine *Christine* veut rester dans le Roïaume au de-là de peu de semaines, qu'elle a fait entendre par le Sr. *Adami*, qu'elle y vouloit demeurer, elle sera tenuë de congédier ses Officiers & domestiques étrangers, &

6. Que si la nécessité ou le bien de l'Etat demande, que les Etats du Roïaume soient convoqués, pendant le séjour de la Reine *Christine* en *Suède*, il ne sera pas permis à Sa Majesté d'être présente au lieu de leur Assemblée encore moins d'entretenir quelque communication de bouche ou par écrit, avec les Etats du Roïaume ou avec quelqu'un d'eux en particulier.

Que si contre toute attente Sa Majesté la Reine *Christine* veut entreprendre ou commencer quelque chose de contraire à ce que ci-dessus; la Régence du Roïaume est d'accord d'aviser, sans perte de tems, aux moïens sérieux (*), &

(*) Un de ces moïens *serieux* auroit pû être de s'assurer de sa Personne. Aussi y a-t-il un passage dans les Régitres du Sénat, où le Comte *Magnus de la Gardie* Chancelier de *Suède* dit. „ Que la derniére fois que *Christine* fut en *Suède* elle y trembla de peur (1).

(1) V. *Palmskold* ad ann. 1668. pag. 120.

L'an. 1662.

& aux mesures proportionées à l'exigence des cas, pour prévenir & détourner tout ce qui sera jugé nuisible au bien & au salut du Roïaume: comme nous déclarons aussi par la présente Convention, que celui ou ceux qui prêteront la main ou assistance quelconque à la Reine *Christine*, en ce qui pourroit être jugé contraire à ce que ci-dessus, seront juges & punis selon les loix du Païs.....

En conséquence de ceci, non seulement on publia au même mois en *Suède* un Placard contre tous les *Suedois* qui changeroient de Religion, à quoi, comme on disoit, un Jésuite les avoit encouragés dans un sermon, ce qui avoit scandalisé beaucoup de gens en *Suède*: mais il fut aussi défendu sous une rigoureuse peine à tous les *Suédois* d'assister au service divin des Ambassadeurs & des Ministres étrangers (*a*).

Ce qui donna sujet à ce reglement & à ces mesures contre *Christine* & raisons de la Regence à cet egard.

Ces mesures & sur tout les conditions prescrites à la Reine *Christine* paroitront sans doute trop dures à ceux qui ne font pas informés à fond de ce qui avoit pû donner occasion à la Régence de prendre de pareils arrangemens, comme on ne manqua pas non plus de le faire entendre à *Christine* elle-même. Mais comme alors on ne trouva pas à propos, surtout à cause des ménagemens qu'on vouloit avoir pour elle, de publier les motifs qui avoient porté la Régence à cette résolution, le Lecteur sera sans doute bien aise de voir ici un abrégé des considérations que la Régence fit coucher par écrit l'année suivante 1668. quand elle délibera sur la réponse à donner au Mémoire du Sr. *Rosenbach* Envoïé Extraordinaire de la Reine, au sujet des éclaircissemens qu'il demandoit sur de certains articles & entre autres sur les conditions sous lesquelles elle pourroit revenir & demeurer en *Suède*.

La Régence y dit entr'autres choses (*b*) qu'à la vérité il paroit bien dur qu'on ait quelque mauvaise opinion de Sa Majesté la Reine *Christine*, puisque pendant tout le tems de son règne on n'a remarqué en elle que de la bonté, tant envers le Roïaume qu'envers chacun en particulier: mais qu'il est aussi à remarquer que Sa Majesté a beaucoup changé depuis ce tems-là étant présentement accoûtumée aux artifices *Italiens* (*assuefacta artibus Italicis*) ce qui a paru dans l'éxécution de *Monaldeschi*: de plus, se trouvant obligée par la Religion Papiste qu'elle a embrassée, à chercher son accroissement & à suivre ses maximes, selon que le Chéf & ses adhérans le lui conseillent & le lui suggèrent; desorte, que l'on peut dire avec raison que Sa Majesté ressemble peu à ce qu'elle étoit autrefois. Par cette considération, aussi bien qu'à l'égard de la conduite extraordinaire qu'on a remarquée en Sa Majesté, il est hors de doute, que l'on ne sauroit permettre, que la Reine amène avec elle dans le Roïaume quelques Prêtres Catholiques, ou y éxerce la Religion Papiste, puisque la sûreté du Roïaume dépend en grande partie de l'unité dans la Religion. L'éxemple des Ministres étrangers ne peut pas s'appliquer à Sa Majesté, de quelque manière qu'on la regarde. Car si on la considére comme régnicole, elle est tenuë aux loix du Païs; & comme étrangère, elle n'a pas le droit de séjourner dans ce païs,

(*a*) *V.* Hollan. Mercur. *May.* 1667. *pag.* 71. (*b*) *Msc. de* Palmsköld *l. c.*

L'an 1667.

païs, & par conféquent elle n'a pas befoin de fe ftipuler la liberté de Religion. Mais fuppofé même, que la Reine *Chriftine* confentît à ne pas exercer librement fa Religion Papifte, en venant dans le Roïaume; il ne s'enfuit point, qu'elle abandonne pour cela cette Religion & les maximes de la Cour de *Rome*: lefquelles ne tendant qu'à l'affermiffement & à l'augmentation de la tirannie du Pape, qui compte pour rien la foi donnée & les promeffes faites, ces maximes feroient en la Perfonne de Sa Majefté d'autant plus dangereufes, qu'elle eft douée d'un efprit éclairé & d'une grande vivacité, connoiffant à fond tout l'Etat du Roïaume en général & tous les Membres en particulier: appuïée outre cela d'une autorité de dehors, qui donneroit du poids à tout ce qu'elle voudroit entreprendre. On auroit même de la peine à fe fier à la fincérité de Sa Majefté, fi elle faifoit paroitre quelque envie de retourner à l'Eglife Proteftante; car on connoit la pratique des Catholiques, de diffimuler leur Religion fur la difpenfe qui leur en eft donnée; comme la Reine *Chriftine* l'a fait elle-même, quelques années avant fon abdication: car quoiqu'elle entendoit les Sermons & qu'elle communiât dans nos Eglifes, elle avoit néanmoins déja apoftafié & s'étoit déja rangée à l'Eglife Romaine quelques annees auparavant, comme elle l'avoua elle-même après. Il femble auffi qu'on ait d'autant plus de raifon de craindre pour le Roïaume, quand on fe rappelle à quelle intention la Reine vint ici l'an 1660. puifque Sa Majefté fit alors entendre affez clairement dans fa lettre au Cardinal *Mazarin* la prétention qu'elle croïoit avoir fur la tutéle, & fur la Couronne même en cas que le jeune Roi vint à mourir: ce qu'elle donna auffi à connoitre, en arrivant en *Suède*, quand elle préfenta à tous les Etats du Roïaume fon mémorable Ecrit de *proteftation*, quoiqu'elle fut obligée de le reprendre avec une *reproteftation* des Etats & de le retracter par une affurance réïtérée à la même Diéte de l'an 1660. La communication que le Cardinal *Mazarin* fit d'une lettre datée de *Rome* le 5. Avril en 1660. fait affez voir que la fource & la direction de tout cela ne venoit que du confeil du Pape même & de fon Miniftère, qui à la mort du Roi *Charles-Guftave*, qui étoit arrivée peu auparavant, avoit délibéré, par quels moïens l'Eglife Papifte en tireroit avantage, & qu'il y avoit été réfolu, que Sa M. iroit en *Suède* & y agiroit en conféquence des ordres & de l'inftruction qu'on lui avoit donnée. Le Pape régnant étoit alors Sécrétaire d'Etat, & le Cardinal *Azzolini*, qui a la direction des affaires de la Reine à *Rome*, y eft préfentement Sécrétaire d'Etat du Pape, & fans doute, ils poufferont la même pointe. On fait même, que des Jéfuites & d'autres gens de ce levain fe font gliffés à *Stockholm* & ailleurs dans le païs, & qu'on a fait accroire à S. M., qu'une grande partie des fujets du Roïaume font bons Papiftes dans le cœur, fans faire mention de tant d'autres artifices, dont ces gens-là fe fervent pour cacher leur venin & féduire les innocens..... On ne fauroit non plus laiffer paffer, fans réfléxion, l'idée, que Sa Majefté a conçuë de la conftitution délicate du Roi, & qu'elle a cherché, dit-on, de trouver, par des prédictions aftrologiques, combien de tems il vivroit; & fi on confidére la patience qu'elle a euë, de fe renfermer fi longtems dans la ville de *Hambourg*, & qu'on y ajoute

joute l'Apostille de sa lettre au Sénateur *Sevedt Bååt*, où elle dit, *qu'elle avoit appris à souffrir & à dissimuler: & qu'elle avoit de grands intérêts à ménager*, il paroit par toutes ces circonstances prises ensemble, que Sa Majesté la Reine s'attendoit à quelque occasion dont elle vouloit profiter.... La réponse qu'elle donna au Sécrétaire *Stropp* de *Hambourg* le 1. de Septembre en *1666*. mérite de même quelque réfléxion, car elle lui enjoignit de communiquer & divulguer par tout le Roïaume (en éxagérant l'affection particulière qu'elle avoit pour la Patrie & ses Habitans) le refus, qu'on lui feroit de l'éxercice de sa Religion & d'autres choses qu'elle demandoit afin que chacun pût voir par-là, que la cause de son absence de *Suède* ne provenoit que de la Régence, qui l'en vouloit éloigner sous prétexte de la Religion (*). C'est aussi une chose digne de remarque, que quoique Sa Majesté fût d'avance, qu'en conséquence du Décrét des Etats, à la dernière Diète, l'éxercice de la Religion Papiste lui étoit défenduë, elle avoit pourtant amené ici en dernier lieu le Prêtre qui déservoit sa chapelle; & que quand on l'en avoit fait souvenir, non seulement elle avoit écrit au Roi d'une manière très-forte, croïant qu'il ne pouvoit pas lui commander en quoi que ce fût: mais qu'elle en avoit fait aussi de durs reproches à la Régence, comme si l'expedition de ce Décrét des Etats n'avoit pas été fidélement faite; & que tout ce qui se faisoit en conséquence, partoit de la Régence & des Sénateurs du Roïaume, qui ne cherchoient par-là que leur intérêt & leur grandeur. De plus, la confiscation que la Reine a tentée des navires *Hambourgeois*, aussi bien que des terres dans les païs de son appanage, est d'une conséquence également fâcheuse, comme si elle vouloit s'attribuer une indépendance, qui ne peut pas être compatible avec la Souveraineté & la sûreté du Roïaume. On ne disconvient pas que tant les mérites personels de Sa Majesté, que ceux de ses Ancêtres requiérent, qu'on aille au devant d'elle, & qu'on lui fasse toutes les avances de respect, de bienveillance & de gratitude: mais comme le bien & la sûreté du Roïaume est le prémier & unique but auquel on doit viser en tout ceci, & que par la conduite qu'elle a tenuë dehors, on a lieu d'appréhender, que Sa Majesté, de retour en *Suède*, ne se méle, en dedans, d'affaires, qu'il ne feroit ni séant à Elle d'entreprendre, ni au Roi de souffrir qu'elle entreprît. Ainsi le véritable intérêt & le bien du Roi-même feroit sans doute, qu'elle ne revint plus ici, & par ces motifs & raisons susdites, Nous tous de la Régence & du Sénat de *Suède* avons arrêté pour conclusion de nos délibérations tenuës là-dessus, ce qui suit:

„ 1. De ne pas souffrir ni permettre à Sa Majesté la Reine *Christine* de „ rentrer en ce Roïaume ou en quelqu'une de ces provinces, à l'exception „ de la *Poméranie*, de *Bremen* & de *Verden*, encore moins qu'elle vienne à „ la Cour de Sa Majesté. „ 2. Et

(*) Sa lettre là-dessus à Mr. le Baron de *Bååt* du 8 Mai 1666. est fort remarquable sur cet article (1) & ne lui laisse pas tout le tort.

(1) V. Ses Régitres Part. I. p. 136.

L'an 1667.

„ 2. Et afin que tout prétexte soit levé pour ce retour, de chercher „ à faire consentir Sa Majesté d'une bonne manière à l'admodiation de tou- „ tes ses terres appanagées, pour une rente fixe à elle païable régulière- „ ment tous les trois mois. Sauf pourtant le droit que Sa Majesté s'est ré- „ servé en vertu de l'acte de son abdication de se tenir aux dites Terres, „ en cas que la dite somme des admodiations vint à manquer.

„ 3. Enfin on laissera au choix de Sa Majesté tel endroit ouvert dans „ les Provinces de *Bremen*, de *Verden* ou de *Poméranie*, où il lui plaira de „ se fixer & où il lui sera libre non seulement de rester & demeurer en „ toute liberté, selon son bon plaisir, mais aussi d'y jouïr de l'éxercice pri- „ ve de sa Religion.

„ La sûreté du Roi & le bien du Roïaume, comme aussi le salut de Sa „ Majesté, la Reine *Christine*, demandant nécessairement, qu'on procède „ dans cette importante affaire, de la manière, qui a été dite ci-dessus; „ la Reine Régente & les autres Seigneurs de la Régence & du Sénat de „ *Suède* veulent néanmoins dans l'éxécution de ces articles user de toute „ sorte de respect & de connivence envers Sa Majesté, & non seulement „ se prêter à toutes les choses extérieures & qui frappent les yeux du Pu- „ blic, mais aussi soutenir autant qu'il sera possible sa haute dignité & sa- „ tisfaire au respect qui lui est dû.

Voilà en quoi consistoient proprement les mesures que la Régence de *Suède* trouvoit à propos de prendre par rapport à la Reine *Christine*, & pour prévenir les desseins dangereux, qu'on craignoit que la Cour de *Rome* ne lui eut inspirés: mais ces précautions ne plûrent pas également à tous ceux qui en furent informés (*a*). *Christine* avoit toûjours & par tout ses Partisans. Elle en avoit grand nombre en *Suède* qui firent entendre qu'on la traitoit trop durement. Ils dirent même qu'il y entroit quelque ressentiment de la part de quelques personnes qui pouvoient avoir eu quelque sujèt de chagrin pendant son règne. Que ce zèle apparent de Religion cachoit d'autres vûës & qu'on n'avoit pas encore abandonné les idées qu'on avoit euës du tems, que le Roi *Charles-Gustave* devoit être déclaré Successeur à la Couronne après la Reine *Christine*. Aussi vit-on une meilleure disposition pour la Reine à la Diète des Etats, l'année suivante 1663. qu'à celle de 1664.

Nous en parlerons ci-après. Car comme ce voïage de *Christine* en *Suède* en 1667. eut lieu jusqu'à un certain point, nous croïons devoir inférer ici une Relation qui en a paru, (*b*) l'accompagnant, comme à notre ordinaire de quelques remarques (*). Voici comme elle commence.

Relation de ce voiage de *Christine* & de la manière dont elle y prit ce que la Regence lui fit declarer sur son Prêtre Catholique.

„ La

(*a*) Pufend. *de Reb.* Car. Gustavi *Lib. I.* §. 3. Idem *de Reb. gest.* Friderici Wilh. *L. II.* §. 49.

(*b*) *Elle se trouve à la fin de l'hist. de* Christine *R. de* Suède *pag.* 204. *&c. & chez* Aitzema *l. c. XLVII. p.* 233. *&c. it.* Basnage *T. II. p.* 36. *&* Bulison *p.* 259. *&c.*

(*) Par ce qui a été dit ci-dessus, on s'appercevra sans peine que cette Relation n'a pas été faite à la Cour de *Suède*, mais dictée à celle de la Reine *Christine*. Le tour en paroît

L'an 1667.

„ La Reine aïant résolu d'aller en *Suède* donna part au Roi & à la Ré-
„ gence de sa résolution, déclarant qu'elle n'y iroit pas sans amener avec
„ elle son Prêtre, & qu'elle vouloit se servir de la liberté de l'éxercice de
„ la Messe, que les Etats de *Suède* lui avoient accordé dans la dernière Diè-
„ te. Elle fit cette déclaration par des lettres écrites au Roi & au Sr. Ba-
„ ron *Bååt* Gouverneur Général de ses Etats & Provinces; le Sr. *Adami*
„ son Capitaine des Gardes Suisses, qui étoit à *Stockholm*, eut ordre de
„ parler en conformité à tous ceux de la Régence & du Conseil de *Suède*,
„ & pour montrer qu'elle y procédoit avec franchise, elle envoïa à la
„ Cour la liste des personnes qu'elle avoit destinées à la suivre dans ce voïa-
„ ge. Elle fit mettre sur cette liste un Sécrétaire *Italien*, une personne
„ connuë de tout le monde en *Suède* dès le prémier voïage de Sa Majesté,
„ qui lui devoit servir aussi d'Aumonier en ce voïage, le déclarant en ter-
„ mes exprès son Prêtre (*).

„ Le Sr. *Adami* donna cette liste au Grand-Maitre de la Maison du Roi,
„ trois mois avant l'arrivée de la Reine, on ne fit aucune difficulté là-des-
„ sus, on répondit à la Reine, qu'on l'attendoit avec civilité & respect;
„ on dépêcha aussitôt le Sgr. Comte *Pontus de la Gardie* avec une nom-
„ breuse suite de la Cour du Roi pour l'aller recevoir à *Helsingbourg*, & la
„ servir jusqu'à *Stockholm*, comme la Personne de leur Roi même. Tou-
„ te cette nombreuse suite attendit l'arrivée de Sa Majesté trois mois du-
„ rant à *Helsingbourg*. Pendant tout ce tems on ne témoigna que de l'im-
„ patience de la voir, & pour la mieux témoigner on fit déloger le Roi
„ de son appartement peu de tems après, pour y loger la Reine; l'on ne
„ parla pas de l'affaire de l'éxercice de la Religion, & l'on agit d'une ma-
„ nière qui persuada Sa Majesté, qu'on ne la chicaneroit pas sur ce point
„ & qu'on useroit avec elle de la même honnêteté sur ce sujet, qu'on lui
„ témoignoit en toutes les autres.

„ La

paroît fort naturel. Mais si l'on se souvient que la Régence avoit fait communiquer à *Christine* la Résolution prise en conséquence du Décrèt de la Diète 1664. „ qu'on ne „ souffriroit en *Suède* aucun Prêtre Catholique à la suite de la Reine", il faut ou qu'elle ait fait semblant de l'ignorer, ou que cette Résolution ne contint pas une défense si précise, puisqu'autrement le Comte *Pontus de la Gardie* n'auroit pas manqué de le lui dire tout aussitôt qu'elle mit pié à terre à *Helsingbourg*.....

(*) Cet homme s'appelloit *Santini* Abbé & Prêtre Toscan. Les Ecrivains de la vië de *Christine* disent (1), qu'elle avoit amené cet Abbé en *Suède*, contre le conseil du Cardinal *Azzolini*, qui lui avoit donné deux Prêtres de l'Oratoire pour diriger sa conscience, & pour lui dire la messe. Qu'autant que ces bons Prêtres étoient sages & recueillis, autant l'Abbé *Santini* étoit déréglé & peu digne de son caractère, étant fort adonné à la galanterie. Mais *Bulifon*, qui étoit sur les lieux, rend à cet Abbé ce témoignage (2) „ que les gens de bien trouvoient en lui les belles qualités qui rendent „ les hommes aimables & leur attirent du respect: *Godo presso tutti i buoni il fregio di „ quelle amabili qualità che rendon' gli huomini amabili & meritevoli di rispetto*". Quoiqu'il en soit, ce qu'on sait pour sûr, c'est, qu'il fit la fonction de Sécrétaire de la Reine jusqu'à ce qu'elle mourut comme on le voit par sa signature au bas des lettres de *Christine*.

(1) V. Hist. de *Christine* p. 29 & 30.

(2) V. Ses *Lettres Histeriq.* polit. pag. 277.

L'an 1667.

„ La Reine donc sans se mettre en peine de les faire expliquer davan-
„ tage là dessus, se résolut de soutenir le droit des Gens, & celui de sa Per-
„ sonne sacrée aussi longtems qu'elle pourroit, & de ne céder qu'en par-
„ tant, en cas qu'on voulût le lui disputer. Elle déclara son intention là-
„ dessus au Sgr. Chevalier de *Terlon* Ambassadeur de *France* qui étoit venu
„ jusqu'à *Helsingöhr* à sa rencontre & l'accompagna jusqu'au *Sond*, & c'est
„ lui qui peut être un témoin irréprochable de ses propres paroles qu'il en-
„ tendit de Sa Majesté, qui lui dit, *J'espère qu'on aura assez d'amitié & de*
„ *considérations pour moi, pour ne me chicaner pas sur ma Messe, mais si contre*
„ *mon espérance l'on s'y oppose, je suis résoluë de tout quitter & de m'en retour-*
„ *ner au même moment sur mes pas.* La Reine passa avec cette résolution le
„ *Sond* & arriva à *Helsingbourg*, où on la reçut, comme on avoit ordon-
„ né, & comme méritoit de l'être une Personne de sa qualité. Sa Majes-
„ té fit dire la Messe tous les jours à son ordinaire, sans aucune opposi-
„ tion : elle vint jusqu'à *Jönköping*, où se trouva un Courier de la Cour,
„ qui porta l'ordre au Seigneur Comte *Pontus de la Gardie* de déclarer à la
„ Reine, qu'on ne souffriroit pas un Prêtre & qu'on la prioit de le ren-
„ voïer, qu'à moins de cela on procéderoit contre lui selon les Loix du
„ Païs. Le Comte *Pontus* exposa cette commission avec tant d'honnêteté
„ & de respect à Sa Majesté, qu'elle n'usa envers lui que de termes, dont
„ elle sait se servir, quand elle veut obliger les gens qu'elle estime. Et
„ pour la chose même, elle lui répondit sur le champ, qu'elle ne consen-
„ tiroit pas à la proposition de la Régence, & qu'elle ne renvoïroit pas
„ son Prêtre, mais que pour la contenter, elle s'en retourneroit elle-même
„ dans ce moment, (*) ordonnant au dit Seigneur Comte *Pontus* de con-
„ gédier tout le train du Roi, puisque cette déclaration l'empêchoit de plus
„ reçevoir aucune civilité de sa part, & donna à l'instant ordre de prépa-
„ rer le Chariot de poste pour son retour, quoiqu'il fut plus de minuit son-
„ né. Le Comte *Pontus* supplia la Reine de suspendre sa résolution pour
„ lui donner le tems d'écrire à la Cour & d'attendre du moins le retour du
„ Courier. La Reine consentit à cela, Elle écrivit une lettre de sa pro-
„ pre main au Roi, digne de son cœur & de sa condition, dans laquelle
„ elle confirma tout ce qu'elle avoit dit au Seigneur Comte *Pontus;* on ex-
„ pédia le Courier cette même nuit. Le lendemain la Reine déclara au
„ Sgr. Comte *Pontus* qu'elle avoit envie d'aller à sa ville de *Norköping* y at-
„ tendre le retour du Courier, disant, je serois bien aise de m'avancer jus-
„ ques-là. Si la réponse m'est favorable, je continuerai mon voïage jus-
„ qu'à *Stockholm* & si elle m'est contraire je m'en pourrai aussi bien retour-
„ ner de-là, comme d'ici, puisque je ne considére pas la fatigue de dix
„ huit

(*) *Fornicetto Carini* dit que la Reine avoit répondu: „ *se' il Rè non vuole il Prete,*
„ *non haverà ne meno* Christina". Si le Roi ne veut pas avoir le Prêtre, il n'aura pas
non plus *Christine* (1).

(1) V. *Baillon* l. c. pag. 260.

L'an 1667.

„ huit lieuës de plus pour mon retour. Le Comte approuva cette pro-
„ position, croïant gagner beaucoup en la faisant avancer; l'on régla le
„ départ après deux jours de repos qu'il faloit donner aux Chevaux. La
„ Reine passa ces deux jours à la chasse, à deux lieuës de la ville, & ne
„ manqua pas de faire dire tous les jours la Messe, comme elle avoit fait
„ auparavant; même elle ordonna à ceux de sa Maison qui restérent à
„ *Jönkiöping* durant sa petite promenade, de la faire dire, pendant le tems
„ de son absence, comme il fut éxécuté, quoiqu'il ne fût pas fête, &
„ qu'elle ne s'en seroit privé en ce cas. Sa Majesté partit le jour après
„ son retour de la chasse de *Jönkiöping* après avoir fait célébrer la Messe &
„ alla continuant de même à *Linköping* dans le Palais du Roi, où elle la fit
„ dire avant que d'en partir, & se rendit à *Norköping*, où le Courier arriva
„ au même tems, qui apporta au Sgr. Comte *Pontus* la résolution de la Ré-
„ gence qui étoit, qu'on ne pouvoit changer celle qu'on avoit prise, &
„ qu'on lui ordonnoit de déclarer à la Reine, que non seulement on ne
„ souffriroit pas son Prêtre; mais qu'on empêcheroit Sa Majesté d'aller
„ à la Messe chez l'Ambassadeur de *France* & chez tous les autres Ministres
„ publics, à qui il étoit permis de la faire dire à *Stockholm*. On lui ordonna
„ aussi de faire des excuses à Sa Majesté de ce qu'on ne répondoit pas à sa
„ lettre, & que c'étoit pour lui épargner la douleur d'un refus; on ajou-
„ toit à cela quantité de belles choses, de promesses & d'espérances pour
„ la faire consentir à la proposition de la Régence, mais la Reine répon-
„ dit sans se désister de ce qu'elle prétendoit, qu'elle remercioit de ces of-
„ fres, &, qu'après cette déclaration il ne lui convenoit plus de les re-
„ çevoir, ni de souffrir qu'on lui fit plus aucune civilité de leur part. El-
„ le commanda à l'instant de congédier tout le train du Roi, & qu'on
„ mit ordre à son départ. Le Comte *Pontus* la voïant inébranlable en son
„ dessein, la supplia de lui permettre au moins de la servir pour sa person-
„ ne jusqu'aux Confins; La Reine y consentit en le remerciant de cette of-
„ fre, & disant qu'elle souhaitoit même, qu'il prit cette peine, pour ser-
„ vir de témoin de ses actions, & pour faire voir au reste du monde,
„ qu'elle ne s'étoit pas dérobée de la *Suède*. Après cela la Reine lui dit
„ sur le sujet tout ce qu'elle crut digne d'elle & de son cœur, l'assurant
„ toûjours que l'offre de toutes les Couronnes du monde ne la feroit jamais
„ consentir à se priver de l'éxercice de sa Religion, & après une longue
„ conversation, qu'ils eurent ensemble là-dessus, on souppa & la Reine
„ congédia tout le monde & se retira pour vacquer à ses affaires & à son
„ départ, (*) Elle emploïa toute la nuit en cette occupation, & toute la
„ mati-

(*) Elle écrivit entr'autres cette lettre à son Gouverneur Général (1).

Monsieur Sevedt B[illegible]. *Aiant ordonné au Sr.* Adami *de faire embarquer tous mes domestiques avec tout mon bagage qui présentement se trouve à* Stockholm *pour me* ve-

(1) V. Ses Régitres Part. I. p. 917.

L'an 1667.

„ matinée suivante, sans autre interruption que pour faire dire la Messe, „ laquelle étant dite, on déjeuna & on partit immédiatement après le di- „ ner. Les gens du Roi ne prirent pas congé de la Reine sans avoir les „ larmes aux yeux, toute la ville en pleura & la *Suède* qui avoit reçu la „ Reine par tout avec joïe & applaudissement, accompagna son départ „ de ses larmes. Sa Majesté passa comme un éclair par tout, & ne s'ar- „ rêta qu'à *Helsingbourg*, d'où pour montrer qu'elle ne craignoit rien, el- „ le ne partit qu'après avoir fait dire la Messe. C'est-là qu'elle congédia „ le Seigneur Comte *Pontus*, lui témoignant la satisfaction qu'elle avoit de „ sa personne, & le priant d'assurer le Roi de sa part, que son orgueil „ l'empêcheroit toûjours de se plaindre & que l'amour & l'attachement, „ dont elle faisoit profession à l'égard de la *Suède*, l'empêcheroit de se „ venger de ce qui s'étoit passé. Après cela elle passa le *Sond* & les au- „ tres Mers heureusement & en dix jours elle revint à *Hambourg* (*) avec „ plus de diligence, qu'elle n'étoit passé de-là en *Suède* ".

Christine revenuë a Hambourg se propose d'y rester jusqu'à la premiere Diete de Suède.

Telle est la Relation imprimée du dernier voïage de *Christine* en *Suède*. Il n'y a point de doute qu'elle ne fût bien sensible à ce qui venoit de lui y arriver. De retour à *Hambourg* elle en témoigna son ressentiment sur tout dans une lettre au Roi de *Suède* où elle se plaignit, comme si la Régence par des vûës particuliéres l'avoit voulu éloigner de la Patrie. Mais comme *Christine* par ses plaintes ne se rendoit pas le Sénat du Roïaume plus favorable, elle prit la résolution d'attendre à *Hambourg* jusqu'à la prémiére Assemblée des Etats de *Suède*, dans l'espérance, qu'ils apporteroient quelque modification à la résolution de la Régence.

Cependant elle entretenoit ses correspondances & écrivoit à ses amis dans les occasions qui s'en présentoient. Voici trois lettres qu'elle écrivit alors de *Hambourg*. La prémiére en date, est écrite aux Médiateurs de *Suède* au Traité de *Bréda*, pour les féliciter de la bonne issuë de leur négociation (†). C'étoient Messieurs de *Flemming*, de *Dohna*, & de *Coyet*, qui avoient été envoïés là de la part de la *Suède* (*a*).

Mes-

(*a*) *V. les lettres & Negociat.* d'Estrades *T. V. p.* 344. 346. & 377. & *T. VI. p.* 17.

---

venir trouver à Hambourg, *J'ai voulu vous faire la présente afin que vous lui donniez toute votre assistance dont il aura besoin, pour l'exécution dudit ordre, & je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte Garde.*

Norköping ce 30 Mai 1667.

CHRISTINE ALEXANDRA

(*) Mr. de *Holberg* se trompe quand il dit: „ que *Christine* passa par mer de *Suède* à *Lubeck* (1).

(†) Dans les Mémoires du Comte de *Guiche* pag. 32. &c. & p. 299. &c. il est parlé des intrigues qui précédérent cette paix à la Cour de *Suède*, par rapport à la guerre qu'on fit alors à la ville de *Bremen*.

(1) Dans ses parallèles des Dames T. II. p. 293.

L'an 1668.

Messieurs, Vous avez raison de croire que l'heureux succès de votre médiation me donnera de la joïe, me connoissant intéressée comme je le suis dans la gloire & l'intérêt de la Suède. *Je vous remercie de la peine que vous avez prise de me témoigner sur ce sujèt votre amitié & de l'occasion que vous m'avez donnée de vous témoigner mon estime, vous assurant que vos complimens ont été reçus comme le mérite votre affection & mon amitié sur laquelle je vous prie de faire fond comme étant entiérement acquise à votre mérite, priant Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde.* Hambourg *le* 30. *Août* 1667.

CHRISTINE ALEXANDRA
M. Santini.

L'autre lèttre est écrite à L. H. P. les Etats Généraux des Provinces-Unies, avec lesquels la Reine tâchoit d'entretenir toûjours une bonne amitié (*).

Hauts & Puissans Seigneurs, mes bons amis: J'ai reçu avec toute l'estime, qui est dûë à vos civilités & à l'amitié, dont Vous me donnez des marques si fréquentes, la lettre que le Sr. Godart Adrian *Baron* de Rhede, *Sr.* d'Amerongen, Ginckel, Elst, *Votre Député Extraordinaire m'a présentée par votre ordre, & Vous remercie des paroles obligeantes, qu'il m'a dites de Votre part, Vous priant de vous assurer qu'en tout tems, & en toutes les occasions, je serai prête à Vous témoigner vivement la sincère reconnoissance, avec laquelle je répons à Votre amitié, & me servant de cette conjoncture, je prens l'occasion de Vous congratuler sur l'avantageuse paix, que Vous venez de conclure, dont je Vous félicite de tout mon cœur, & me remets aux témoignages, que le Sr.* de Rhede d'Amerongen, *Vous en donnera de ma part, qui me sera témoin, que je m'intéresse avec amitié en tout ce qui touche la gloire & la félicité de Votre Etat, priant Dieu qu'il Vous tienne, Hauts & Puissans Seigneurs, mes bons amis, en sa sainte & digne garde.* Hambourg le quatrième Octobre mille six cent soixante sept.

Votre bonne & véritable Amie
CHRISTINE ALEXANDRA.
M. Santini.

La

(*) Mr. *Aitzema* fait grand cas de cette lettre. Il en a inséré double copie dans ses Collections (1).

(1) V. Ses Saaken van Staat en *Oorlogh* T. VI. pag. 199 & 234 ad h. ann.

P 3

L'an 1668.

La troisième lettre de *Christine* est au Sénateur Baron *Bielke* du 23. Mars 1668 (*).

Monsieur le Baron Bielke, *je fais profession de trop d'amitié, & d'estime pour mon Cousin le Duc de* Julliers *pour ne m'intéresser pas dans tout ce qui le regarde, & comme j'ai beaucoup de confiance en vous, j'ai voulu vous recommander ses intérêts pour lesquels il a envoïé en* Suède *son Conseiller d'Etat le Docteur* Chimans. *Je vous prie de lui donner l'assistance de votre faveur, dans sa négociation, & de croire que je vous tiendrai compte de tout ce que vous ferez dans cette rencontre en ma considération : priant Dieu qu'il Vous tienne en sa sainte garde.* Hambourg 23. *Mars* 1668.

CHRISTINA ALEXANDRA.

M. Santini

Ce que *Christine* fit représenter à cette Diète, où le Clergé surtout lui fut favorable.

C'est en ce tems-là que les Etats de *Suède* s'assemblérent en Diète à *Stockholm*. La Reine *Christine* ne manqua pas de faire insinuer par son Envoïé *Rosenbach*, combien elle souhaiteroit que les Etats voulussent prendre des résolutions plus favorables que par le passé sur les propositions qu'elle avoit fait faire, sur tout par rapport aux revenus des Terres affectées à son entretien, dont elle avoit été obligée de se passer en partie, à cause de la dernière guerre, où la *Suède* avoit été engagée: demandant au reste, qu'au lieu des rentes viagéres, qu'elle s'étoit reservées sur la Province de *Poméranie*, elle pût toucher pour autant des fonds du Duché de *Bremen*, comme plus à sa porté pour en pouvoir disposer commodément.

Elle trouva en ceci les Etats plus portés en sa faveur, que d'autres qui ne lui vouloient pas trop de bien, ne l'avoient crû, & peût-être ne le souhaitoient (*a*). Car les Etats dans le préambule de la résolution sur cette af-

(*a*) Altzema *l. c. Livr. XLVII. p.* 928. *&c.*

(*) Il s'appelloit *Stenon Bielke* fils d'un autre *Bielke*, dont nous avons parlé ci-dessus, descendu d'une des plus anciennes & des plus illustres familles de *Suède*, dont *Brigitte* & *Gunila Bielke* ont été Reines de *Suède* (1). Un Descendant *Nicolas Thuro* eut sous le Duc de *Bavière* le commandement de la Cavallerie au siége de *Bude*, & ce fut en cette occasion, qu'il se signala tant que l'Empereur *Léopold* le fit Comte. L'an 1689. les *Vénitiens*, après la mort du Général de leurs Armées le Comte *Königsmarck*, aussi *Suédois*, lui offrirent cette haute dignité, qu'il refusa. Il devint Grand Maréchal de la Cour de *Suède* & Gouverneur Général de la *Poméranie*. Quelque tems après il encourut la disgrace du Roi *Charles XI.* qui ensuite fut addoucie en quelque maniére. Ses deux fils *Charles Gustave* & *Thuron Gabriel Bielke*, l'un Sénateur de *Suède* & l'autre Président du Comptoir des Etats, se sont fort distingués tant dans le Militaire que dans le Civil.

(1) V. *Messenii* Théatr. Nob. Suec. p. 40. 45. 59 & *Moreri* Dict. art. *Bielke* item *Mercure Ga-lant* Août en 1679. p. 346. V. aussi *Lamberti* Memoires Tom. III. pag. 674. 675.

L'an 1668.

affaire, non feulement font une ample mention du glorieux règne du Roi *Guftave-Adolphe* Père de la Reine, & des grands mérites perfonnels de cette Princeffe, dont le règne n'a pas été moins heureux ni moins avantageux à la *Suède*: mais auffi en donnant leur confentement à ce que *Chriftine* fouhaitoit à cet égard, ils ajoutent cette claufe: „ qu'en cas que la Reine „ trouvât dans la fuite moins de fatisfaction dans les fonds & les terres du „ Duché de *Bremen*; qu'elle n'en a eu jufques-ici dans celles de *Poméranie*, „ l'option lui fera laiffée toûjours libre, de jouir, fans aucun changement „ ni altération, des conditions qu'elle s'étoit réfervées, à l'abdication de „ la Couronne.

Il y a des Auteurs qui ont été furpris de ce que le Clergé de *Suède*, qui conftitue le fecond Ordre des Etats du Roïaume, donna en cette occafion des marques fi éclatantes de fa gratitude envers la Reine, fans égard à la profeffion publique qu'elle faifoit de la Religion Romaine, en dépit de celle qui eft établie en *Suède*.... Mais au lieu de critique, le Clergé *Suédois* mérite la louange de s'être déclaré pour l'accompliffement d'un Contract paffé entre la Reine & le Roïaume, qui n'avoit rien de commun avec l'une ou l'autre Religion. Outre cela, comme les Députés du Clergé à la Diète ne pouvoient ignorer les avances que *Chriftine* avoit faites depuis quelques années pour venir s'établir en *Suède*, d'où le Clergé avoit conçu de bonnes efpérances de ramener la Reine à la Religion de fes Ancêtres (*); on ne peut rien trouver d'irrégulier dans cette démarche de l'Ordre du Clergé, qui d'ailleurs n'aura pas ignoré par quels motifs certaines perfonnes s'étoient laiffé emporter à des fentimens fi peu favorables au defir de *Chriftine*.

Mr. de *Witt* écrit en faveur de *Chriftine* à Mr. de *Groot* & la réponfe que celui-ci lui fit.

Mr. *Pierre de Groot* Ambaffadeur des *Provinces-Unies* alors à *Stockholm* a marqué dans fes dépêches, quelque chofe fur cette affaire qui peut y fervir d'éclairciffement...... Par la lettre, que Mr. *de Witt* Penfionaire de *Hollande* avoit écrite le 8 Février 1669 au dit Mr. *de Groot*, on voit, que *Chriftine* s'étoit addreffée au premier, pour qu'il interpofât en fa faveur fes bons offices à la Cour de *Suède*. Voici ce que Mr. *de Witt* mande à Mr. *de Groot* (a).

„ Un des Domeftiques de la Reine *Chriftine* m'a fait favoir, que la Régence de *Suède* avoit ôté à Sa Majefté la difpofition directe des fonds „ affectés à fon entretien, & qu'on avoit ordonné à tous les Comptables, „ dans

(a) *V. lettres & Négoc. de* de Witt. *Tom. IV. p.* 323. & 324.

(*) On continuoit toûjours de faire dans les Eglifes de *Suède* des priéres publiques à Dieu pour la converfion de la Reine à la Religion de fes Ancêtres (1). Auffi trouve-t-on dans plufieurs de fes lettres des expreffions qui le font comprendre. Au moins vouloit elle tout de bon retourner en *Suède* & y fixer fa demeure pour le refte de fes jours: d'où il eft à préfumer que dans la fuite elle fe feroit rangée à la Religion du païs (2).

(1) V. *Rango* Suecia Orthodoxa p. 199.

(2) V. Les Régitres de *Dübe* P. I. p. 649. 679. 833. 836. &c. item Mém. de la famille de *Brahe* p. 15. & la lettre de *Chriftine* à lui du [illegible] Juin 1668.

L'an 1669.

„ dans les Terres qui lui avoient été assignées pour cet effet, de porter les
„ revenus directement au Trésor Roïal, qui les fera compter à cette Prin-
„ cesse. Comme cette résolution a été prise seulement sur une lettre que
„ cette Reine a écrite de *Hambourg* à la Régence avec un peu trop de
„ chaleur, on se flatte que l'on pourroit obtenir par l'intercession de quel-
„ ques amis, que les affaires fussent remises dans leur état précédent. Je
„ Vous prie donc d'y emploïer vos bons offices. Je me suis chargé de
„ vous informer de ce que je viens de vous marquer, afin que Vous vous
„ intéressiez pour cette Princesse, au cas que vous villiez jour à réussir.
„ Mais je craindrois qu'on ne traitât cela d'affaire domestique, & qu'on
„ ne trouvât mauvais, que les Ministres étrangers s'en melassent. Ainsi
„ je laisse à votre sage disposition de faire à cet égard ce que vous jugerez
„ convenable.

„ Voici la réponse que le Sr. *de Groot* fait à cette lettre. Il la date de
„ *Stockholm* le 1/11 Mars 1669 (*a*).

„ Venons, dit-il, aux affaires de la Reine *Christine*. Je Vous dirai
„ d'abord qu'à mon arrivée ici, cette Princesse m'a fait complimenter par
„ plusieurs personnes des deux sèxes, avec lesquelles elle est en correspon-
„ dance, & m'a fait prier de prendre ses intérêts dans l'occasion. Quoi-
„ que je m'y trouve assez obligé, par reconnoissance des bienfaits que mon
„ Père à reçus de cette Reine (*), de contribuer de tout mon pouvoir à
„ ce qui peut l'obliger; cependant je n'ai pas voulu jusqu'à présent me
„ mêler d'une affaire, qui pouvoit ne me pas rendre agréable à plusieurs
„ dans un tems où l'intérêt de mes Maîtres veut, que je ne desoblige
„ personne dans la Régence. Quant à l'affaire en elle-même, il me paroît
„ qu'on fait injustice à cette Reine: ce qui est arrivé en partie par son im-
„ prudence, en partie par l'animosité de quelques Sénateurs, outre quelques
„ intérêts d'Etat qui se trouvent joints à ceux de quelques Seigneurs, qui
„ ne sont pourtant pas ses ennemis. Lorsqu'en 1654. cette Princesse quitta
„ la Couronne, après avoir comblé de bienfaits la plûpart des grands
„ Seigneurs du Roïaume, elle eut un pressentiment, mais trop tard, du
„ repentir que *Charles-Quint* eut, après qu'il eut fait la même démarche:
„ ainsi elle se réserva, par une convention expresse, l'entière disposition
„ des Biens qu'elle s'étoit réservés pour son entretien sa vie durant, & en
„ même tems le choix de ceux qui en auroient la direction & la recette,
„ ensorte qu'elle avoit nommé à cet effet, sans aucune contradiction,
„ des personnes, que leurs mérites personels & leurs alliances ne pouvoient
„ rendre que fort agréables.

„ Lorsque le Roi *Charles-Gustave* mourut en 1660. le fils qu'il laissa étoit
„ fort

(*a*) *V. lettres de* de Witt. *l. c. p.* 349-355.

(*) Ce Mr. *Pierre de Groot* étoit fils de l'illustre *Hugo Grotius* Ambassadeur de *Suède* à la Cour de *France*, sous le règne de *Christine*. Nous avons parlé amplement de lui dans le Tome I. de ces *Mémoires* p. 73.

L'an 1669.

„ fort jeune & fort délicat. Cette Reine revint ici pendant que la Diéte
„ étoit assemblée, dans la vûë de se faire des Partisans & d'obtenir la per-
„ mission de reprendre, au cas que le jeune Roi vint à mourir, la Cou-
„ ronne qu'elle avoit quittée. Mais comme une pareille proposition ne
„ pût être goutée de ceux, qui avoient alors le gouvernement des affaires,
„ outre que les Loix fondamentales du Roïaume ne permettent pas que
„ l'on confie la Régence à un Catholique-Romain; Elle se laissa persuader
„ à ne point présenter l'écrit qu'elle avoit fait dresser pour ce sujèt; & bien
„ loin de-là, elle confirma par un nouvel acte (*), qu'on nomme la
„ *Ratification* de 1660, son abdication de 1654. se réservant seulement le
„ libre éxercice de sa Religion, pour Elle, ses Domestiques & les habitans
„ qui voudroient y assister (†), au cas qu'elle voulut venir ici en personne
„ avec promesse néanmoins de n'amener ni Jésuites, ni Moines, dans le
„ Roïaume, & de ne donner l'administration de ses biens à aucune per-
„ sonne d'une Religion défenduë. Depuis ce tems-là, elle n'a eu aucune
„ correspondance avec la Régence: néanmoins il s'est passé quelque chose,
„ dont cette Régence a été ravie de se servir à son préjudice. C'est un
„ mal universel, dit Mr. *de Groot*, & dont tous les hommes sont attaqués,
„ de devenir orgueilleux & insupportables à proportion de l'éclat qui les
„ environne. Mais la Maison de *Wasa*, dont est cette Reine, a eu un
„ vice particulier. Plus ceux de cette famille deviennent vieux, plus ils
„ sont fiers & cruels. Le Roi *Eric*, grand Oncle de cette Reine, en
„ fournit un éxemple. Après une longue & insupportable tirannie, il
„ perdit en prison la Couronne & la vie. Le Roi *Gustave-Adolphe*, dont la
„ mémoire est ici en vénération, tant à cause des grandes Conquêtes
„ qu'il a faites, que par les loix salutaires qu'il établit avant son départ, &
„ que l'on observe encore avec beaucoup de respect, avouoit, quelque
„ tems avant sa mort, qu'il s'apperçevoit que les grands succès de ses armes
„ l'enorgueillissoient, & qu'il craignoit, s'il devenoit vieux, de tomber
„ dans le vice de sa famille. Et en effèt on a remarqué qu'il commençoit
„ à pancher vers la cruauté (‡). Le dernier Roi *Charles-Gustave* étoit un
„ grand Prince, sans contredit, son esprit égaloit son courage. Mais
„ comme il étoit, par sa Mère, de la même famille, il n'a pas été éxemt
„ de ce vice. On peut conjecturer ce que l'on peut attendre à cet égard
„ de

(*) Mr. de *Groot* n'accuse pas juste ici, car *Christine* produisit cet acte aux Etats, comme nous l'avons dit. Le Sr. *Terlon* le dit de même. Mais celui-ci s'est abusé lui-même en disant, que ceux qui avoient cru se précautionner pour l'avenir, par ce nouvel acte de rénonciation de *Christine*, se trouveroient trompés: puisque la Reine s'y obligeoit à perdre tous ses avantages stipulés dans l'acte de son abdication l'an 1654. en cas qu'elle formât ci-après aucune prétention à la Couronne.

V. ci-dessus pag. 48.

(†) Il est vrai qu'elle s'étoit réservé le libre éxercice de Religion pour elle-même & pour ses Domestiques: mais ce point ne lui fut pas accordé par aucun acte public des Etats & de la Régence de *Suède*.

(‡) Nous ferons bientôt voir dans une notte ci-dessous que Mr. de *Groot* avance tout ceci gratuitement & sans nulle autorité.



L'an 1669.

„ de la Reine *Christine*, de ce qu'elle a fait à *Fontainebleau*, & en dernier „ lieu à *Hambourg*. Elle prétendoit d'avoir des sujèts de plaintes contre le „ Magistrat de cette ville, qui ne lui avoit pas donné toute la satisfaction „ qu'elle desiroit sur un démêlé qu'il y avoit entre ses Domestiques & quel- „ ques *Bourgeois* à l'occasion d'un feu de joïe qu'elle avoit fait faire pour „ l'élection du Pape régnant (*). C'est pourquoi Elle envoïa ordre au „ Magistrat de *Norköping* qui est une ville comprise dans ce qu'elle s'étoit „ réservé pour son entretien, d'arrêter & de confisquer tous les vaisseaux „ de *Hambourg*, qui y aborderoient (†). Il s'est passé plusieurs choses de- „ puis

(*) C'est Mr. *de Groot* seul, que l'on sache, qui prétend que le sujèt des plaintes de *Christine* provenoit de ce démêlé. Au contraire elle remercia le Magistrat de *Hambourg* de son assistance & fit du bien à ceux des *Bourgeois* qui y avoient souffert, comme nous le dirons ci-après, aïant montré ci-dessus toute une autre source de la brouillerie entre la Reine & le Magistrat.

pag. 16. &c.

Si ceux de la Maison de *Wasa* devenoient fiers & cruels en vieillissant.

(†) Mr. *Pierre de Groot* est l'unique Ecrivain, que je connoisse, qui ait noté la famille de *Wasa* du caractère distinctif de devenir *fière & cruelle*, en vieillissant Feu Mr. le Conseiller *Gram* m'a cité un *Charles Danzé*, Ambassadeur de *France* auprès du Roi *Frédéric II.* de *Dannemarck*, du tems du Roi *Jean III* en *Suède*, qui a porté le même jugement, lequel *Mr. de Groot* aura peut être emprunté de lui, pour faire semblant de dire quelque chose de nouveau. Les Auteurs que j'ai trouvé, qui ont parlé de ce *Danzé*, sont *Bircherodius* & *Messenius*. Le prémier assure que le Roi *Eric* de *Suède* avoit écrit le 13. Mars 1566. à ce *Charles Danzé* qu'il avoit l'intention d'envoïer son Ordre de Chévalerie au Roi de *France*, comme une marque de l'amitié particulière qu'il avoit pour lui. L'autre auteur qui parle de *Danzé*, est *Messenius*, Historiographe de *Suède*: mais celui-ci dit: (1), que *Danzé* étoit entiérement porté pour les *Danois*: *Carolus Danzæus Danorum causæ fuit addictissimus.* Cependant Mr. *de Groot* avance tout cela gratuitement & sans preuves. Car si nous passons en revuë ceux des Descendans du Roi *Gustave I.* tige commune de cette famille, qui ont régné en *Suède* & en *Pologne*; nous ne trouverons pas dans les règnes de neuf ou dix, jusqu'au tems de Mr. *de Groot*, autant de traits de fierté ou de cruauté, qu'on en pourroit citer dans presque tous les Etats Monarchiques ou Républiquains pendant une ou deux générations seulement, dans cette époque-là: & si Mr. *de Groot* avoit mûrement réfléchi sur la cruelle persécution qu'avoit essuïée son Père dans sa propre Patrie, ou s'il avoit pû prévoir ce qui lui arriva à lui-même, à son retour de sa mission de la Cour de *France* (2); je m'assure qu'il n'auroit pas hazardé le jugement qu'il porte ici sur la famille de *Wasa*. Car en prémier lieu on n'en citera aucun éxemple durant le règne de quarante ans du Roi *Gustave I.* quoique la *Suède* prit, sous lui, une forme toute nouvelle, tant dans l'Ecclésiastique que dans le Politique. Nous convenons avec Mr. *de Groot*, quant au Roi *Eric* son successeur, qui quoique fort versé dans les Belles-Lettres & les Sçiences il étoit d'une humeur bien bizare; mais l'histoire paralléle de son tems en *Espagne*, en *France*, en *Angleterre*, en *Brabant*, en *Russie*, en *Italie* & autrepart en fournit des éxemples également & même plus frappans. Le Roi *Jean III.* frère de celui-ci fut au contraire toute sa vie, un Prince très-doux. *Gustave Adolphe* étoit le Prince le plus généreux & le plus magnanime, dont parlent les histoires de toutes les nations, & elles sont généralement contre Mr. *de Groot*, en ce qu'il dit au sujèt de ce Roi. La lettre de ce Héros que nous avons alleguée au commencement de cet ouvrage, aussi bien

(1) V. *Bircherod. Alexandr.* in Acto Th. XII. p. 25. apud *Rosenst.* de Ord. Equestr. p. 51. & *Messenii Scondia* illustrata T. VI pag. 31. cfr. *Thuani* hist. L. XLVII. §. 7. p. 752.

(2) V. les Mémoires de *du Mont* T. IV. pag. 216. &c & *Moreri* Dict. hist. art. *Pierre de Groot* item *Wicquefort* Ambassadeur Livr. II. pag. 216.

„ puis ce tems-là, & furtout pendant la dernière Diète, qui ont irrité les
„ esprits de part & d'autre. D'un côté les obstacles, que l'on a formés i-
„ ci pour l'empêcher de revenir, quoiqu'elle se fût déja renduë de *Rome* à
„ *Hambourg*, pour cela. Or, on n'avoit d'autres raisons si non, que sa
„ Personne étoit à craindre dans un païs, où d'un côté elle étoit haïe à
„ cause de ses crimes, & où de l'autre elle étoit aimée, sur-tout du Cler-
„ gé, à cause des grands services rendus par son Pére: d'un autre côté,
„ la lettre offensante qu'elle a écrite au Roi, à son départ de *Hambourg*,
„ & dans laquelle elle attaque sans aucun ménagement tous les Seigneurs
„ de la Régence, qui à cause de cela ne l'ont laissé voir à personne. On
„ allégue ces actions & celles qu'on auroit lieu de craindre encore, pour
„ justifier la conduite que l'on tint à son égard, & qu'elle regarde comme
„ une injustice. Mais on dissimule les véritables raisons de cette condui-
„ te, & qui sont fondées sur le ressentiment, qu'elle a témoigné par paro-
„ les, écrits, & actions contre les Seigneurs de cette Régence; dont la
„ moins offensante n'est pas le changement qu'elle a fait parmi les Admi-
„ nistrateurs & les Receveurs de ses revenus, qui étoient tous Parens ou
„ amis des Sénateurs, & qu'elle a déposés de leurs Emplois pour insulter
„ à

bien que le discours qu'il tint peu avant sa mort, prouvent incontestablement, qu'il n'étoit rien moins qu'*orgueilleux* ou *cruel*. Ce que Mr. *de Groot* dit de *Charles-Gustave*, qu'il n'avoit pas été éxemt du vice de la famille, est aussi imaginaire que ce vice même, qu'il lui attribue. Il ne suffit pas de le dire, il faut en apporter des preuves, & on le défie d'en produire une seule. Quant à l'éxécution que la Reine *Christine* fit faire à *Fontainebleau*, nous nous en rapportons aux raisons pressantes, que nous avons touchées ci-dessus, qui la mirent dans la nécessité d'en user; comme elle fit. Pour bien juger de cette affaire, il faut l'avoir approfondie avec toutes ses circonstances, qui apparemment n'étoient pas bien connuës à Mr. *de Groot* même. A quoi nous ajouterons encore, que ce n'est ni le prémier ni l'unique éxemple dans l'Occident de faire mourir des gens sans leur faire leur procés. Il semble que *Christine* l'avoit appris dans le païs même où elle étoit alors. Tout le monde fait la maniére dont le Roi *Charles IX.* se défit de plusieurs milliers de ses propres sujèts à la St. *Barthélemi*, comme *Henri III.* Roi de *France* du Duc & du Cardinal *de Guise*. Mr. *de Groot* ne pouvoit ignorer non plus, que *Louis XIII.* qui se mit à pleurer à chaudes larmes en voïant la flamme de quelques villages, où les *Croates* avoient mis le feu, fit massacrer le Maréchal d'*Ancré*, sans autre formalité qu'en commandant ou faisant signe de l'éxécuter (1). C'est pourtant ce Roi à qui on a donné le surnom de *Juste*, & le Père de Mr. *de Groot*, l'a honoré de cet epithète dans la belle dédicace de son excellent Traité *du Droit de la Guerre & de la Paix*, appellant ce Roi à cet égard, quoique trop amphibologiquement, *l'image de Dieu* même. Ce qui est justice pour l'un, le doit être aussi pour l'autre. La conclusion qu'on prétend tirer de cette remarque se réduit à ceci. Que Mr. *de Groot* s'est laissé prévenir en ce qu'il a avancé au sujèt du prétendu vice de la famille de *Wasa*. Peut-être que des ennemis de cette famille & de la Reine *Christine* le lui auront voulu faire accroire. Mais on auroit bien pû leur dire, qu'ils étoient trop éloignés de jamais porter une Couronne aussi dignement, que l'ont fait les Descendans de la très-illustre famille de *Wasa*.

(1) V. la vie de *Richelieu* par le *Clerc* T. II. p. 231. & l'*Espion Turc* T. IV. p. 234. item l'hist. de *France* par *Chalons* T. III. p. 297. & la suite de l'histoire de *Mézerai* T. I. p. 306. & T. II. p. 129. item hist. de *France* par l'Abbé de *Choisi* Tom. IV. pag. 518-521. du Massacre de *Jean* Duc de *Bourgogne*, sous le Règne du Roi *Charles VI.*

L'an 1669.

„ à ces Régens, en mettant à leurs places des personnes de bien plus bas-
„ se condition: c'est pour s'en venger que ces Seigneurs lui ont ôté, sous
„ les prétextes allégués ci-dessus, la Direction entière des Biens qu'elle s'é-
„ toit réservés en quittant la Couronne: ce qui a été résolu d'autant plus
„ aisément, que les sentimens des deux principaux de la Régence, qui
„ ont toûjours été de Partis opposés, se sont trouvés réunis dans cette af-
„ faire. C'est Mr. le Comte *Magnus de la Gardie*, à présent Grand Chan-
„ celier & Mr. *Steno Bielke*, qui selon toutes les apparences, le deviendra
„ avec le tems. Le prémier y a donné les mains pour des raisons qu'il a
„ par devers lui: & l'autre pour faire tort à une personne qui lui en a fait
„ un considérable. Le Trésorier de la Couronne Mr. *Bonde*, (*) étant
„ mort l'année dernière, il y avoit apparence que la pluralité des voix se-
„ roit pour élever Mr. *Bielke* à cette dignité: cependant elle fut donnée à
„ Mr. *Sevedt Bååt*, qui étoit Receveur Général des Biens de la Reine
„ *Christine*, parce que Mrs. *Kurck*, qui avoient absolument promis leurs voix
„ à Mr. *Bielke*, du parti duquel ils sont, se laissérent gagner par l'espéran-
„ ce qu'on leur donna, que la Charge de Mr. *Sevedt Bååt* passeroit à l'un
„ d'eux, s'il obtenoit par leur moïen celle de Trésorier Général ensorte
„ que Mr. *Bielke* fut obligé de consentir lui-même à un acte, qui lui ô-
„ toit un emploi, qui lui paroissoit destiné. Vous conclurez sans peine de
„ tout ceci, qu'on ne pût pas se flater de réussir ici en faveur de cette Rei-
„ ne, parce qu'il y a un si grand nombre des principaux qui se sont ligués
„ contr'elle; ensorte qu'il seroit à craindre, que je ne m'engageasse dans
„ une affaire qui pourroit me faire regarder de mauvais œil dans un tems
„ où je ne néglige rien de tout ce qui peut contribuer à rétablir l'ancienne
„ confiance entre cette Couronne & Leurs H. H. P. P. dans la conclusion
„ du Traité de garantie. Il est vrai que, selon toutes les apparences, ce
„ qu'on a fait par rapport aux Biens de cette Princesse, ne restera pas sur
„ ce pié-là, parce qu'immanquablement plusieurs Princes écriront en sa fa-
„ veur, & que les raisons, dont ceux de la Régence se servent pour ju-
„ stifier leur conduite, ne suffisent point pour exclure une Princesse de ce
„ rang, des Biens qu'elle s'est réservés en quittant la Couronne. Il est
„ vrai

(*) C'est une des plus illustres familles de *Suède*, dont les Rois *Eric le Saint* & *Charles VIII.* fils de *Canut Bonde* ont eu l'honneur de porter la Couronne Roïale. Le Roi *Charles VIII.* mourut en 1470. (1). Par une longue suite de postérité en ligne directe, elle peut compter vingt dégrés de Péres en fils, qui ont été Sénateurs & revêtus d'autres grandes Charges du Roïaume. Cette famille a de tems immémorial aimé les Belles-Lettres, & les Sciences, & S. E. Mr. le Comte *Gustave Bonde*, Sénateur de *Suède*, encore vivant, est si bien versé en toutes sortes de Litératures, (ce dont les Ouvrages qu'il a publiés font foi) qu'il ne le céde à cet égard à personne de sa qualité, possédant outre les langues vivantes de l'*Europe*, celles de l'*Orient*, & entendant fort bien la Philosophie, l'Histoire, la Jurisprudence, les Antiquités, la Chimie & les autres sciences, les plus nobles & les plus utiles.

(1) *Messen.* Theat. Nob. Suec. p. 29 & 64. & logicus, dressé par S. E. Tab. VI. pag. 8. Conspectus Sueciæ Regum & Reginarum Genea.

L'an 1669.

„ vrai que la lettre, dont on lui fait un crime est un peu forte, mais elle „ n'est pas si criminelle, comme vous le verrez par la copie ci-jointe, & „ les autres actes, entr'autres la ratification de 1650. sur laquelle les Seig„ neurs fondent leur conduite, ne renferme pas un mot qui les y autorise: „ car quoiqu'on tienne toutes ces piéces fort secrétes, je les ai lûës sous „ main, & j'en ai tiré copie moi-même.... Lorsque je verrai jour à réus„ sir, je ne manquerai point de vous en informer, afin que vous & tou„ te la République puissiez avoir part à l'obligation que cette Princesse en „ auroit ".

Il y a bien de l'apparence, que le sentiment de la Régence de *Suède* à l'égard de la Reine *Christine*, étoit alors tel, que Mr. *de Groot* vient de le détailler. Cette Princesse en tira le meilleur parti que la conjoncture lui pouvoit permettre, sans faire connoitre ce qu'elle en pensoit, elle continua de passer à *Hambourg* un tems raisonnable, qu'elle partagea entre des affaires plus sérieuses.

Mort d'Alexandre VII. & réflexions sur ce Pape.

Sur ces entrefaites le Pape *Alexandre VII.* mourut à *Rome* (*a*). Il étoit savant, aimoit les Belles-lettres & s'entretenoit avec des personnes doctes sur la Poësie, sur l'Histoire & sur la Politique. Il y a des livres imprimés dans lesquels on rapporte, (*b*) que dans le tems de sa Nonciature d'*Allemagne*, il avoit résolu d'abjurer la Religion Romaine & d'embrasser la Protestante, mais, que la mort du Comte *Pompée* son parent, qui fut empoisonné en passant par *Lion* pour se retirer en *Allemagne*, après avoir fait son abjuration, lui fit différer l'éxécution de son dessein, & que son élévation au Cardinalat, le fit tout à fait changer de sentiment. On y ajoute, qu'il étoit Parent au cinquiéme degré de *Mahomet* Empereur des *Turcs* de son tems.... *Bayle* fait aussi mention du Népotisme d'*Alexandre VII.* qui a été des plus énormes (*c*).

„ *Quamquam vultus erat multa & præclara minantis.* (*d*) ". On voit, dit-il, dans une histoire de son Conclave traduite d'*Italien* en *Latin* par Mr. *Schwartzkopfius*, qu'on lui trouva un rude Cilice sur la peau, quand on le revêtit des habits Pontificaux; qu'étant Cardinal il avoit toûjours couché sur un lit fort dur, & jeuné deux fois la semaine, qu'après son éxaltation il ne changea rien dans ce genre de vie austére; que pendant la cérémonie de l'adoration, il voulut à toute force se tenir au coin de l'Autel, & non pas au milieu, comme font les autres Papes; que pendant que cette cérémonie dura, il fut prosterné à terre, un Crucifix entre les bras: qu'étant arrivé au *Vatican*, il fit mettre sous son lit le cercueil dans lequel il vouloit être enséveli: qu'il refusa la visite della *Donna Olympia*, en lui faisant entendre, qu'il n'étoit pas de la bienséance, que des femmes entrassent dans le Palais Pontifical; qu'il refusa tous les présens qu'on lui voulut faire, & qu'en-

(*a*) *V. le* Dict. *de* Moreri *art.* Alexandre *VII.*

(*b*) Bayle *dans sa Républ. des Lettres Octobre* 1688. & Tentzel *Mon. Unterr. Junii* 1696. *p.* 523.

(*c*) *Dans sa XIX. lettre critique sur l'Hist. du Calvinisme. Dans la* Religio Turcica *écrite en* Allemand *par* Wallich *on voit pag.* 319. *la table généalogique de cette parenté d'*Alexandre VII. & *de* Mahomed IV.

(*d*) Horat. *Sat. III. L.* II.

L'an 1669.

qu'enfin il défendit à tous ses Parens de venir à *Rome* sans son ordre. Il y en a qui ajoutent (*a*), qu'il s'engagea par serment sur le Crucifix, à ne pas recevoir dans *Rome* sa parenté. On se promettoit des merveilles d'un si beau commencement, pour le moins l'abolition du *Népotisme*. Mais on fut bien étonné peu de tems après, quand on vit venir à *Rome* toute la famille *Chigi*, & recevoir du St. Père, leur Parent, les marques de la plus excessive libéralité. Le serment lui avoit fait quelque peine, mais on dit, que le Jésuite *Pallavicini*, son Confesseur, qui a depuis été Cardinal, lui leva la difficulté. Le Pape lui répondit sur ses premières instances: „ *Culpas nostras absolvere vestri est officii, peccatorum autem admissionem suadere minimè*".. Vous pouvez bien m'absoudre de mes péchez, mais nullement me conseiller d'en faire. Néanmoins le Confesseur en lui faisant voir, que son serment ne l'engageoit, qu'à ne point recevoir ses Parens dans *Rome*, & qu'ainsi pour ne point le violer, il faloit, qu'il leur allât au devant, & qu'il les reçut en chemin; ce conseil fut trouvé bon. Il en coûta un prologue fort travaillé au P. *Pallavicini*. Car comme il trouvoit une grande matière de louanges dans la prémière conduite du Pape, il ne manqua pas de composer un panégyrique sur ce que sa Sainteté s'étoit élevée au-dessus de la chair & du sang. Ce panégyrique devoit être mis au devant de l'histoire du Concile de *Trente*, & il étoit déja imprimé. Il falut le supprimer nécessairement, quand on vit le désordre du Népotisme, & changer de lieux communs (*). *Pasquin* trouva ample matière de critique dans cette conduite contradictoire du Pape. Les Romains mêmes s'en scandalisérent. Voïant un de ses Parens, qui étoit le Chevalier *Brichi*, avec sa Croix de *Malte* arrivé à *Rome*, ils dirent hautement *Ecco la Croce, verrà tosto la Processione*. Voilà la croix, nous verrons bientôt la procession. Ce Parent fut aussi suivi de tous les autres que le Pape fit venir à *Rome* (*b*).

Exaltation de *Clément IX.* & joïe inconsiderée que *Christine* en fit eclater à *Hambourg*.

On prétend que dans l'appréhension que *Christine* avoit, que le Cardinal *Farnese*, avec lequel elle n'etoit pas bien, fut élevé au Pontificat, elle n'avoit pas grande envie de retourner à *Rome*, mais qu'elle méditoit plûtôt de se retirer à *Venise* ou en *Hollande*. Elle apprit néanmoins peu après, que le Cardinal *Jules Rospigliosi* avoit été créé Pape sous le nom de *Clément IX.* le

(*a*) *V.* Menagiana *T. I. p.* 270. Heidegger *Hist. Papatus* §. 170. & 263. *p.* 964. item *V.* Meiern *acta P.W. T. VII. p.* 3. *art.* Fab. Chigi.

(*b*) *V.* Menagiana *l. c.*

(*) Mr. le Conseiller *Pelzhoffer* zèlé Catholique Autrichien dit tout ce que l'on a rapporté ci-dessus & encore plus sur le compte d'*Alexandre VII.* Il ajoute (1). „ *Sanctissimus* „ *iste Pater tandem homo factus est, admissis Romam Consanguineis, ditatis in immensum* „ *Nepotibus, constituto in Curia Cardinali Patrono.... Sic affectus humanus prævaluit* „ *Apostolico proposito! indeque tandem publicis satyris campus apertus, quarum una suggil-* „ *labat Papam* Alexandrum *subitaneâ hac metamorphosi perdidisse existimationem apud omnes* „ *fere Principes Catholicos & Protestantes, Christianos & Turcas, homines & fœminas...*

(1) Dans ses *Arcana Status* L. VII. Cap. XVIII. pag. 336. &c. & cap. XXVI. p. 562. &c. cfr. *Zenners* Nouvellen des Frühlings 1692. p. 20. &c.

L'an 1667.

le 20. Juin 1667. Comme *Christine* avoit toûjours été en bonne correspondance avec lui, & que d'ailleurs c'étoit un sujêt de beaucoup de mérite, elle voulut témoigner publiquement la joïe qu'elle ressentoit de son élévation, nonobstant les remontrances du Landgrave de *Hesse-Hombourg*, de ne pas donner au peuple de la ville de *Hambourg* quelque occasion de commettre des insolences & de manquer au respect dû à Sa Majesté. Mais elle aima mieux suivre le conseil du Marquis *Del Monte* (*), qui, à ce qu'on prétend, la poussoit toûjours à faire de la dépense, où il trouvoit son compte, parce que toutes choses passoient par ses mains. La Reine *Christine* ordonna donc de préparer pour le 15 de Juillet 1667. (*a*) un beau feu d'artifice, fit illuminer la façade de son Palais, où elle avoit fait peindre une belle décoration avec les armes du Pape *Clément IX.* & plusieurs personnages qui représentoient ses vertus. Mais il y avoit au dessus une figure de l'Eucharistie dans un nuage, adorée par les Anges, & plus bas l'Eglise en habit Pontifical, qui fouloit aux piéds l'héréfie. On peut s'imaginer l'effêt que devoit faire une telle représentation dans un ville protestante, où l'éxercice de la Religion Catholique n'est pas permis publiquement. Aussi quantité de matelots *Anglois*, *Hollandois* & *Danois* joints à la populace de *Hambourg*, attirés par la nouveauté du spectacle, remplirent bientôt la place, qui étoit devant le Palais de la Reine, où pour surcroit de malheur, elle avoit fait faire deux fontaines de vin, dont la liqueur les anima davantage, à jetter des pierres contre la décoration, & à chasser la sentinelle dans la Maison. Un domestique de la Reine pour reprimer la hardiesse de ces gens, tira un coup par la fenêtre qui en blessa un. Mais au lieu de les faire écarter, cela les excita davantage à

(*a*) *V.* Merc. Holl. *l. c. Julius* 1667. *p.* 10. *item* Versuch *einer Nachricht von* Hamburg *III.* Th. *p.* 936. &c. Hist. de Christine *p.* 50. Theatr. & Diar. Eur. *ad h. ann. p.* 471. & 242.

Portrait du Marquis *Del Monte.*

(*) Tous les *François* qui ont parlé de ce Marquis, depuis que *Christine* le retint à son service, disent bien du mal de lui, & lui donnent ce caractère (1). „ Qu'il étoit „ bon par politique, méchant par intérêt, homme de jugement, mais plus enclin au „ mal qu'au bien, adonné aux femmes avec excès, passionné pour le jeu, dont il „ savoit toutes les tromperies, artificieux & malin avec esprit, vindicatif & cruël. „ Pour de la Religion, ses mœurs faisoient connoitre, qu'il n'en avoit guéres, néan- „ moins il se confessoit & communioit comme les autres. Il savoit parler & se taire à „ propos: il étoit gal auprès des Dames, faisoit de la dépense pour elles, mais quel- „ quefois aux dépens des Marchands & des Artisans. Tout lui étoit propre aussi bien „ le sacré que le profane. Il disoit, qu'il faloit se venger sans menaçer, de peur „ d'être prévenu....". Ces Ecrivains citent plusieurs faits, qui conviennent avec ce caractère. Mais ils ne sont pas autrement constatés. Au contraire nous produirons ci-dessous quelques lettres de *Christine*, où elle plaint amérement la mort de ce Marquis & louë extrêmement ses bonnes qualités & les services fidèls qu'il lui avoit rendus. Avant cela & peu après la conclusion de la Paix de *Nimégue*, elle l'envoïa comme son Ministre extraordinaire en *Suède*, où il tâcha de régler le prompt païement des revenus de *Christine*, que la guerre précédente avoit interrompu. Le fils du Marquis *del Monte* lui succéda dans ce poste, comme nous le verrons ci-après.

(1) Hist. de la R. *Christine* pag. 27. &c. *Leben Christina* passim.

L'an 1667.

à redoubler leurs insultes. On fut obligé de fermer les portes du Palais, dont les fenêtres furent caſſées en moins de rien, & ils voulurent enfoncer les portes, ſans doute dans l'intention de piller l'hôtel. Alors la Reine connut, mais trop tard, qu'elle avoit mal fait de n'avoir pas ſuivi le conſeil qu'on lui avoit donné, & de crainte de tomber entre les mains de ces inſolens, elle prit le parti de ſortir par une porte de derrière qui répondoit à une autre ruë (*). Conduite par le Prince de *Heſſe-Hombourg* & le Felt-Maréchal von *Würtzen*, & enveloppée dans une ſorte de Robbe que portent les femmes *Hambourgeoiſes* elle ſe ſauva dans la maiſon de *Möller* Réſident de *Suède*. Le Commandant de la ville fit avancer les ſoldats de la garniſon & les Capitaines de la *Bourgeoiſie* firent battre la caiſſe. Cela fit ceſſer le tumulte, & le lendemain le Magiſtrat conduiſit la Reine dans ſon hôtel, comme en triomphe. *Chriſtine* eut la bonté de faire diſtribuer deux mille écus aux bleſſés, dont, on dit, qu'il y en eut deux qui moururent.

Ce fâcheux accident n'empêcha pas que *Chriſtine* ne paſſât encore plus d'une année à *Hambourg* juſqu'à ce qu'elle eut mis ordre à ſes affaires en *Suède*. Mais du commerce de lettres, qu'elle continua d'entretenir en ce tems-là, nous n'avons pû trouver que ces deux lettres. L'une eſt la réponſe qu'elle fit à S. A. S. l'Electeur de *Brandenbourg;* qui a été copiée ſur l'original qui eſt dans les Archives de *Berlin* (†).

Monſieur Mon Frère. C'eſt avec toute l'eſtime qui eſt duë à V. A. que j'ai reçu la lettre que le Sr. Laurent Chriſtophle de Somnitz *Votre Ambaſſadeur m'a préſentée par Votre ordre, & Vous remercie des obligeantes expreſſions, qu'il y a ajoutées de la part de V. A. Vous priant de croire qu'en tous tems, & en toutes occaſions je ne manquerai pas de répondre à l'amitié dont Vous me donnez des marques ſi particulières. Je me perſuade que ledit Sr.* de Somnitz *aura déja donné à V. A. les aſſurances de l'amitié &*

(*) Mr. *Arnold* & après lui *Zenner* ſe trompent quand ils diſent que la Reine ſe ſauva par le toit dans une autre maiſon (1). Au contraire la porte, par laquelle elle s'eſquiva eſt appellée encore aujourd'hui la porte de *Chriſtine*. Elle eſt dans la ruë des Boulangers derriére la nouvelle Egliſe de St. *Michel*.

(†) On voit dans cette lettre, que *Chriſtine* donna à l'Electeur le titre de *Frère* au lieu de celui de *Couſin*, qu'elle lui avoit donné dans ſes précedentes lettres. La Cour de *Berlin* le lui avoit fait remarquer & lui avoit donné à entendre, qu'autrement on pourroit ne pas accepter les lettres qu'elle écriroit dans la ſuite à l'Electeur. Dans une autre conjoncture *Chriſtine* n'auroit peut-être pas été ſi fléxible, quoique le Roi de *France* eut déja, avant ce tems-là, traité tous les Electeurs en Frères. V. *Wicquef*. Hiſt. des *Prov. Unies* T. II. P. II. p. 419.

(1) V. Sa *Kirch.* und *Ketzer* Hiſt. Liv. XVII. p. 916. & *Zenners* Nouvellen pag. 7111.

& *de l'estime, dont je fais profession à l'égard de Votre mérite & que je suis sincérement.*

Monsieur mon Frère

Votre bonne Sœur

CHRISTINE ALEXANDRA.

Voici l'autre lettre qu'elle écrivit au Sénateur Comte *Pierre Brahé* en faveur de la Princesse de *Hesse*, belle-sœur de *Charles-Gustave* Roi de *Suède*.

MOnsieur. Je prens part à la satisfaction de la Princesse de Hesse *avec toute l'amitié & l'affection qu'Elle mérite de moi. C'est pourquoi je vous recommande de tout mon cœur les prétentions qu'elle a à démêler avec la Couronne de* Suède, *Vous priant de les considérer & les favoriser encore pour l'amour de moi. Ce sera, je Vous assure, un témoignage des plus singuliers, que vous me puissiez donner de votre amitié, duquel je vous serai aussi redevable, que l'estime & l'affection que j'ai pour cette Princesse, peut éxiger de moi. Cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte & digne garde.* Hambourg ce 11 Septembre 1668.

CHRISTINE ALEXANDRA.

M. Santini.

Christine va à Stade dans le Duché de Bremen, puis s'en retourne à Rome.

L'affaire de ses revenus aïant été assez bien réglée en *Suède*, elle fit le 21 de Septembre 1668. un tour par eau à *Stade* dans le Duché de *Bremen*, où elle fut reçuë avec toutes sortes de démonstrations de respect, par le Felt-Maréchal *Wrangel* (*a*). Le 22. il y eut un magnifique feu d'artifice, auquel la Reine prit grand plaisir, & le 23. elle alla voir à cheval près de *Stade* un Camp d'environ onze mille Cavaliers & Fantassins qui y firent leurs éxercices & évolutions à la grande satisfaction de *Christine*. L'Auteur de son Histoire dit à cette occasion, que la Reine en juste-au-Corps de velours noir, le chapeau sur la tête orné de belles plumes blanches, montée comme un Cavalier sur un excellent cheval, courut au travers les rangs, où elle reconnut plusieurs vieux Officiers, qui avoient servi pendant son règne, & quelques-uns même sous le règne de *Gustave-Adolphe* son Père. Elle s'ingéra de donner les ordres pour les évolutions de l'infanterie & pour faire caracoller la Cavallerie, mais comme elle étoit plus propre pour conduire une intrigue que pour commander une Armée, elle donnoit les ordres à rebours, ce qui faisoit rire *Wrangel*, qui fut obligé d'aider à la lettre & d'interpréter les ordres pour ne pas déconcerter l'art militaire... Ces éxercices furent suivis d'un *Wirtschaft*, qui est une espèce de Bal, & le 24 du mê-

(*a*) Holl. Merc. *Sept. & Oct.* 1668. *p.* 154. & 166. Theatr. & Diar. Europ. *ad h. ann. p.* 790. & 146. *item* Hist. de Christine *pag.* 33.

L'an 1668.

même mois la Reine retourna à *Hambourg*. Avant que de quitter cette ville, elle donna un magnifique repas à plusieurs grands Seigneurs & Dames, où tout fut servi somtueusement.

Enfin elle partit au mois d'Octobre conduite par le Landgrave de *Hesse-Hombourg*, le Felt-Maréchal *Wrangel* & autres personnes de distinction. Elle arriva le 11/21 du même mois à *Lunebourg* avec une suite de 40. personnes & le jour suivant à *Gifhorn*, où un Canon créva en mille pièces & dont une l'auroit touchée, si elle avoit fait encore un pas plus avant. Elle arriva le [illegible] à *Brunswick* & fut défraïée par tout le païs de *Lunebourg*. De-là elle dirigea sa route par *Nuremberg*, *Augsbourg* & *Inspruck*: & approchant des Etats du Pape, elle expédia son prémier Valèt de Chambre vers le Pontife pour lui porter la nouvelle de son retour à *Rome*. Le Pape reçut cet Envoïé de si bonne grace, qu'il lui fit présent d'une Médaille d'or & d'une autre d'argent, (*) & ordonna que la Reine seroit défraïée dans tout l'Etat Ecclésiastique.

Pompe avec laquelle Christine est reçuë à Rome par Clément IX. dont le Pontificat fut si brillant.

Elle arriva enfin le 22 Novembre à *Rome*. Cinquante Carosses à six chevaux étoient allés à sa rencontre, le Pape ne voulant manquer en rien de tout ce qui pourroit servir à une entrée magnifique (*a*). *Christine* étoit assise dans le carosse du Pape, & vis-à-vis d'elle le Cardinal Patron & le Cardinal *François Barberini*. Sa Majesté avoit un Innocente violette brodé d'or, une péruque blonde, le chapeau en tête orné d'un plumage noir & autour du Col un Mantelet à la *Holsteinoise*, avec un point de *Venise*. La garde du Pape à cheval, avoit été envoïée au devant d'elle au de-là de dix milles d'*Italie*, & la garde des Suisses l'attendoit à la porte *del Popolo*. La Reine arrivant à *Monte Cavallo* sortit du carosse & alla faire sa révérence au Pape, avec lequel elle s'entretint plus d'une heure. Elle fut conduite de chez lui à

(*a*) *V.* Holl. Merc. *Nov.* 1668. *p.* 174. Theatr. Eur. *ad h. ann. p.* 716. Hist. de Christine *p.* 56. Lunig. Theatr. Cerem. *T. I. p.* 70. & 71. *où il y a une Relation détaillée de cette entrée.*

(*) Ce Valèt de Chambre s'appelloit *Clairet Poissonnet*, *François* de nation. Ceux qui ont fait des relations de la Reine *Christine*, donnent à ce *Poissonnet* plusieurs bonnes qualités, quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire (1). Ils louent surtout sa fidélité, sa discrétion & l'art qu'il avoit de tirer les sécrèts des autres. La Reine l'avoit envoïé en plusieurs missions en *Italie* & en *France*, dont il s'étoit fort bien acquitté, jusqu'à exciter la curiosité du Cardinal *Mazarin* de s'informer de la Reine du génie de cet homme, qui n'avoit eu aucune éducation, & qui étoit pourtant propre à conduire des affaires d'importance & d'intrigues. On prétend que lui seul étoit le dépositaire du véritable sécrèt de la Reine au sujèt de l'affaire de *Monaldeschi*, mais que personne n'a pû le tirer de lui. Il entretenoit commerce de lettres par tout, pour s'informer de ce qui se passoit & ne pouvant lui-même y répondre, il faisoit faire ses réponses par d'autres. Il y a une lettre de *Christine* à Mr. le Baron *de B[illegible]* (2) pour qu'il fit compter à *Clairet Poissonnet* cinq mille écus pour s'acheter une charge en *France*. Mais il mourut à *Rome* & laissa la Reine héritiére de ses dettes qu'elle païa tout aussi tôt éxactement.

(1) V. Hist. de *Christine* pag. 166-177. *Diar. Europ.* ad. ann. 1668. p. 145. & *Leben Christina* pag. 247. &c.

(2) Elle est du 9. Juillet 1661. V. les Régitres de *B[illegible]s* pag. 216.

L'an 1668.

à son Palais par le même cortège, dans son propre Carosse, accompagnée de plusieurs Princes & Princesses. Plusieurs ont appellé le Pontificat de *Clément IX*, (*) *l'âge d'or de Rome*, comme le Pontificat d'*Innocent XI.* en a été *l'âge de fer* (*a*). En effet sous le Règne des *Rospigliosi*, qui étoit la famille de *Clément IX*, la Cour de *Rome* fut si brillante, qu'elle surpassa toutes les autres en splendeur. On y voïoit tous les jours de nouveaux spectacles, tantôt une entrée d'Ambassadeur, tantôt une promotion de Cardinaux, les divertissemens se succédoient les uns aux autres: on donnoit le matin à la dévotion & aux affaires; après le repas, qui étoit d'ordinaire abondant, on alloit à la Comédie ou à l'Opera, ou bien on entendoit une Sérénade composée d'une excellente musique, mêlée de concerts & d'une simphonie charmante. Le Pape, qui étoit naturellement généreux & bienfaisant, inspiroit ces belles qualités à ses neveux; l'avarice ne dominoit point ces Seigneurs, comme elle a coûtume de faire sous les autres Pontificats, au contraire ils dépensoient plus que leurs revenus ne permettoient: cependant ils ont si bien sçu faire par leurs alliances, qu'ils sont encore aujourd'hui des plus riches Princes de *Rome*. C'est en ce tems-là que ce qu'on appelloit *le tour à la mode* y fut introduit. Les Dames se parérent d'habit *François* & d'*Amazônes*. L'une renchérit en cela si bien sur l'autre, que le luxe devint aussi excessif à *Rome* qu'en aucune autre Cour de l'*Europe*. Ce bon

(*a*) *V.* Holl. Merc. *Mars 1669. p.* 38. & 39. *item* Octobre *p.* 147. & Hist. de Christine *p.* 57.

De l'élection & du Pontificat de Clément IX.

(*) Voici quelques particularités de l'Election de *Clément IX* (1). Il y avoit dans son Conclave soixante quatre Cardinaux, dont il se trouva trois qui étoient Papables, savoir les Cardinaux *Bonvisi*, *Rospigliosi* & *Farnese*. La faction de *Pamphili*, ou l'*Esquadron volant*, excluoit le prémier; & le troisième quoique fort estimé du Pape *Alexandre VII.*, étoit réputé trop hautain & trop porté pour la *France*, pour que les *Espagnols* ne s'opposassent pas à son élection. Le Cardinal *Impériali* secondoit son Confrère *Bandinelli* de trente six voix, dont il disposoit seul. Mais après le décès de ce Cardinal au Conclave, les dites voix s'accrurent en faveur de *Rospigliosi*, qui fut élu Pape le 20. de Juin 1667. Alors *Barberini* Doïen des Cardinaux lui demanda s'il vouloit accepter le Pontificat, auquel il venoit d'être élu? *Rospigliosi* demandant un peu de répit & aïant fait sa priére, répondit: J'accepte: *Barberini* continua, quel nom choisissez-vous? L'autre répliqua: celui de *Clément IX.* Son régne, de prés de deux ans & demi a été fort louable. Il commença par décharger le peuple de l'Etat Ecclésiastique des tailles & d'autres subsides. Il donna des Evêques au *Portugal* qui en étoit privé depuis longtems par les intrigues des *Espagnols*. Enfin il emploïa la plus grande partie de ses revenus à envoïer du secours contre les *Turcs* & s'entretint souvent avec *Christine* sur le danger où seroit exposée *l'Italie* & une grande partie de l'*Europe*, si les *Turcs* emportoient l'Isle de *Candie*, & les *François* la *Lorraine*, par la rupture de la paix. *Christine* fut toûjours en bonne harmonie avec ce Pape, qui lui sçût bon gré du présent qu'elle fit à sa Sœur. C'étoit une Croix de Cristal, entourée de bijoux de la valeur de vingt quatre mille Couronnes d'*Espagne* (2). *Clément IX.* mourut le 9. Décembre 1669. en sa 71. année.

(1) V. *Pelzhoffer* l. c. L. VII. c. XVIII. p. 337. item *Conclavi* de Pontif *Rom.* T. III. p. 1. &c. *Nodot* Rélat. de *Rome* p. 92. &c. *Holl. Merc.* Juin 1669. p. 82. *Diar. Europ.* 1669. p. 40. & en 1670. p. 166. 245 & 330.

(2) V. *Diar. Europ.* ad ann. 1671. p. 493.

L'an 1668.

bon tems ne dura pourtant guères. La mort prématurée du Pape fit changer la fortune & les intérêts de bien des Gens.

Christine écrit en Suède pour ses arrérages & les revenus de ses Domaines.

Cependant *Christine* qui avoit besoin de bonnes sommes d'argent pour fournir à des dépenses si extraordinaires, fit solliciter la Régence de *Suède* de lui faire promptement toucher ses arrérages & les revenus de ses Domaines. Elle ne cessa pas d'en écrire tantôt à l'un tantôt à l'autre des Sénateurs du Roïaume. Mais comme les remises d'argent ne venoient pas sur le champ, elle prit feu, s'expliqua quelques fois trop vivement & tâcha ensuite d'accommoder les affaires le mieux qu'elle pût. Voici quatre lettres de cette espèce-là, qu'elle écrivit à Mr. le Comte *Brahé* & à Mr. le Baron *J. Gyllenstierna*.

Mon Cousin. J'ai reçu les dépêches des résolutions prises dans la Suède *sur mes affaires, & comme je sçai que Vous y avez emploïé votre crédit, je vous en remercie par la présente, Vous priant de croire, que je suis redevable à l'affection dont vous m'avez donné des marques obligeantes en cette occasion. Conservez-moi toûjours votre amitié, puisque je l'estime autant que vous le méritez, priant Dieu, qu'il Vous tienne en sa sainte garde.* Rome *ce* 8. *Déc.* 1668.

CHRISTINE ALEXANDRA

M. Santini.

Mon Cousin. J'ai tant de confiance en votre amitié que je ne fais pas difficulté de demander votre secours pour l'intérêt dont il s'agit entre le Roi votre Maître & moi; Je me persuade que Vous remédierez par votre autorité aux préjudices réciproques qui pourroient arriver & à moi & au Roi votre Maître par la résolution qu'on a prise à notre commun préjudice, & je Vous crois trop prudent pour vouloir vous charger de toutes les facheuses suites de notre mesintelligence. Il me semble que nous devons être amis & on devroit ne se brouiller pas pour des bagatelles. Si Vous prênez la peine de considérer toute l'importance de l'affaire, je ne doute pas que votre prudence & votre amitié ne vous parlent en ma faveur, d'autant plus que je suis persuadée que c'est rendre un service au Roi votre Maître que de le faire souvenir, qu'on ne peut toucher à mes droits sans préjudicier notablement aux siens, & que ce n'a pas été l'intention des Etats de Suède *de m'outrager si sensiblement. Au surplus je me remèts à ce que vous dira le Sr. de* Rosenbach, *priant Dieu, qu'il vous tienne en sa sainte garde.* Rome *ce* 9. *Février* 1669.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Mon

L'an 1669.

MOn Coufin. C'eft avec étonnement que j'ai appris la violence dont on a ufé pour me dépoffféder de mes droits contre la juftice & la raifon. Mais ce qui me confole, eft de favoir que vous n'avez pas foufigné cette éxécution, étant perfuadé que votre prudence auffi bien que l'amitié que vous avez pour moi ne vous ont pas permis de confentir à une fi injufte & dangereufe réfolution. Je fpére que vous foutiendrez toûjours la juftice de mes intérêts & que Vous tâcherez par votre autorité d'apporter reméde à un tel défordre pour me rendre d'autant plus redevable à votre affection, & me remettant à ce que vous dira le Sr. Rofenbach *de ma part, je prie Dieu qu'il vous tienne en fa fainte garde.* Rome *ce* 16. Févr. *1669.*

CHRISTINE ALEXANDRA.

M. Santini.

MOnfieur le Baron Jean Gyllenftierna. *J'ai tant de confiance en l'amitié que vous m'avez toûjours témoignée, & en la juftice de ma caufe, que je fuis perfuadée que vous favoriferez mes intérêts avec affection, lorfque le Sr.* Rofenbach *tâchera de folliciter ce qui lui refte pour achever fa commiffion & la préfente n'eft que pour Vous affurer de la reconnoiffance particulière que je vous en témoignerai & pour vous faire connoître l'état que je fais de votre perfonne & de votre crédit, priant Dieu qu'il Vous tienne en fa fainte garde.* Rome *ce* 16. Novembre 1669.

CHRISTINE ALEXANDRA

Divertiffement de *Chriftine* à *Rome* fous le Pontificat de *Clément X.*

Clément X. aïant été créé Pape en 1670. après cinq mois de Conclave (*), on reprit le même train de vie qu'auparavant, car le Cardinal *Altieri*,

De l'élection du Pape *Clément X.*

(*) Mr. *Peltzhoffer*, cité ci-deffus, a remarqué (1), que le Conclave de *Clément X.* fut plein d'intrigues & d'impoftures. La fource en étoient *Barberini* le Doïen des Cardinaux & le Cardinal Patron *Chigi* partagés entre les factions *Françoife* & *Efpagnole.* Ils effaïérent plufieurs fcrutins pour la formalité feulement, afin de fonder où inclineroient les fentimens du facré Collège. Il en fortoit quelquefois jufqu'à trente billèts blancs, ou bien marqués des noms de ceux qui ne pouvoient pas afpirer au Pontificat. Plufieurs autres fcrutins étoient fi difformes, qu'on ne pouvoit pas confpirer à l'élection d'un digne fujèt. A la fin les deux factions convinrent de choifir une tierce perfonne, dont les fentimens ne féroient connus ni *François* ni *Efpagnols.* Le fort décida alors en faveur du Cardinal *Emile Altieri*, agé de quatre vingt ans: chaque parti s'imaginant qu'il ne furvivroit pas longtems à cet honneur. Mais ils fe trompérent, car il

(1) L. c. pag. 339 & 340.

L'an 1670.

ri, qui gouverna l'Etat Ecclésiastique sous son Pontificat, après avoir été adopté neveu de *Clément X*, ne se mettoit pas beaucoup en peine de réforme, pourvû qu'il amassât du bien. On ne vit dans ces commencemens que des réjouïssances dans *Rome*, des Promotions de Cardinaux & des entrées superbes d'Ambassadeurs. La prémière fut celle de l'Ambassadeur de *Portugal*, qui fut fort solemnelle, parce qu'elle se fit en cavalcade, à cause que c'étoit une Ambassade d'obédiance, c'est-à-dire, que c'étoit la prémière fois que le Roi de *Portugal* envoïoit une Ambassade à *Rome*, depuis que sa famille étoit remontée sur le trône, & que le Pape l'avoit reconnu au nombre des Têtes Couronnées. On vit après cela l'entrée du Duc d'*Estrées*, Ambassadeur de *France*, qui ne fut pas moins pompeuse que la précédente quoiqu'elle ne se fit qu'en carosse. Ce Duc fit visite à la Reine qui le reçut fort poliment au grand chagrin de ceux qui étoient réputés bons *Espagnols* (a). On introduisit alors à *Rome* les comédies publiques durant le Carnaval, à *Torre di Nova*. On y pratiqua une grande loge pour la Reine d'une magnificence extraordinaire. Cette loge pouvoit contenir 15 ou 16. personnes, & il y avoit toûjours dix ou douze Cardinaux qui y venoient pour lui faire honneur & Compagnie, aussi bien qu'en sa gallerie vitrée au bout du cours à la place *St. Marc*, où elle avoit loué un petit Palais, pour voir les mascarades dont tout le cours est rempli durant le Carnaval. Les Théatres réussirent au gré de tout le monde, d'autant plus que *Christine* y fit introduire de belles Chanteuses, qui charmoient les oreilles par la douceur de leur personnes & la magnificence de leurs habits. Entre les Cardinaux qui fréquentoient la loge de la Reine, le Cardinal *Benoit Odeschalchi* n'y manqua presque jamais, durant les cinq années qu'elle garda sa loge au théatre; mais ce Cardinal, après son élevation au Pontificat, changeant tout d'un coup d'humeur & de conduite, entreprit de détruire le Théatre où il avoit pris jusques-là tant de plaisir.

Démêlés de *Christine* avec les principales familles de *Rome*.

Nous aurons ci-après occasion de parler de ce Pape, & en attendant nous dirons ici quelque chose des démêlés qu'il y eut entre la Reine & les grandes familles de *Rome* (b). *Christine* s'appuïant sur la faveur & la politesse

(a) *V.* Diar. Eur. *ad ann.* 1669. *p.* 151. *item* Holl. Merc *Janv.* 1671. *p.* 12. *Juillet* 1673. *p.* 126. *Nov.* 1675. *p.* 276. & *Fevr.* 1676. *p.* 30. *it.* Hist. de Christine *l. c.*

(b) *Il en est parlé dans le* Theatr. Europ. *ad h. ann.* 1668. *p.* 917. & 1669. *p.* 112. *item* Diar. Eur. 1669. *p.* 228. 353. & 401. & *ann.* 1670. *p.* 77.

Il vecut assez pour enterrer lui-même plusieurs des principaux factieux du Collège des Cardinaux. Il mourut le 12. Juillet 1676. Comme il étoit trop caduc il avoit pris pour son Adjudant le Cardinal *Pauluccio Paulucci-Alberoni* Romain, Créature d'*Aléxandre VII.* qui, par gratitude, adopta le nom *Altieri*, qui étoit celui de la famille du Pape: mais qui donna occasion à *Pasquin* de répondre à *Marforio* qui demandoit sous quel Pontificat on vivoit alors à *Rome? Sumus*, répliqua Pasquin, *sub Pontificatu Alterius*, faisant allusion au nom d'*Altieri* (1).

(1) V. Les Mém. des intrigues de *Rome* p. 173. &c. *Hist. de Christine* p. 241. & *Conclavi de Pontif.* T. III. p. 95. &c.

L'an 1670.

tesse du Pape envers elle, en traitoit, dit-on, plusieurs, comme s'ils étoient de ses Domestiques. Elle ne vouloit pas souffrir que la Princesse *Colonna* tint sa loge vis-à-vis de la sienne, dans la ruë du cours. Le Connêtable menaça de faire transporter autrepart les spectacles, puisqu'il les donnoit à ses Parens, disoit-il. La Reine eut recours au Pape, mais n'en eut d'autre réponse, que celle-ci, que ne pouvant pas empêcher que quantité du menu peuple ne se présentât aux spectacles devant ses yeux, elle pouvoit bien souffrir, que des personnes des familles distinguées s'y trouvassent. Néanmoins pour la contenter, il fut réglé, que tous ses Seigneurs y fussent à tête découverte. Mais comme le concours des Cardinaux étoit si grand sur le Balcon de la Reine, quoiqu'ils fussent obligés d'y rester de bout, on trouva un jour sur une affiche au-dessous dudit Balcon ces mots marqués *indulgentia plenaria pro Purpuratis:* indulgence pléniére pour ceux qui portent la pourpre (*).

Commerce de *Christine* avec les Savans de son *Académie Arcadienne* & de plusieurs Savans hommes qui en étoient membres.

Christine n'aimoit pas tant les plaisirs & les divertissemens du théatre, qu'elle n'emploïât aussi une bonne partie de son tems aux belles-lettres & aux sciences, en comblant les savans de ses bienfaits ordinaires (†), & s'entretenant familiérement avec eux sur des matières sublimes, qu'on ne croiroit guéres du ressort d'une Dame de sa qualité. Comme sa réponse à Mr. *Otto de Guericke* le fils en est une nouvelle preuve, on ne balance pas de la produire ici:

MOnsieur de Guericke. *J'ai reçu le livre de votre Père, que vous m'avez envoïé, dont je vous remercie de tout mon cœur, & vous dis en réponse, que je l'ai lû dès le commencement jusqu'à la fin avec une attention & un plaisir inconcevable. D'autres que moi seront capables de mieux juger de son prix & de l'admirer: mais toute mon ignorance n'empêche pas, que je n'estime cet ouvrage un*

(*) C'est apparemment de-là que quelques Ecrivains ont pris occasion de raconter plusieurs histoires de galanteries & d'amour, comme s'étant passées entre les Dames & les Seigneurs de *Rome*, dont ils mettent même quelques-unes sur le compte de *Christine* (1). Mais qui est ce qui ajouteroit foi à de pareils rapports sans autres preuves? La jalousie & l'émulation entre la Reine & les familles de *Rome* suffisoient pour donner cours à ces bruits, & il y a bien apparence que la famille *Colonna* surtout n'avoit pas encore pû digérer le Manifeste que *Christine* avoit publié contr'elle, il y avoit dix à douze ans.

V. ci-dessus T. I. pag. 520.

(†) Entr'autres *Fernicetto Carini* dit là-dessus dans sa lettre à *Bulifon* (2). „ *Impiegava* Christina *le sue sostanze in servigio de' più bisognosi, e de' più meritevoli, non essendovi mendico, che non fosse sollevato delle miserie, ne' letterato, che non fosse colmato d'onori, e di mercedi, non havendo sperimentato* Roma, *dopo i tempi d'*Augusto, *più benefico Mecenate, e si potevano replicar le lodi di* Traiano; *sub te spiritum, & sanguinem, & patriam receperunt studia.*

(1) V. l'Auteur de l'hist. de *Christine* p. 57. &c. item les Mémoires pour l'hist. Univ. T. III. p. 324.

(2) L. c. pag. 261. item *Wagenseil* l. c. pag. 829.

L'an 1672.

un des plus dignes & admirables, qui soit produit en notre siécle. Ses expériences toutes belles qu'elles sont ont été faites par d'autres à Paris, *à* Londres, *à* Florence *& ici à* Rome *même, mais les conséquences & les nouvelles opinions, ou plûtôt conjectures, qu'il en tire, lui sont particulières, à ce qu'il me semble; au moins n'ai-je lû rien de semblable: si l'Astronomie Britannique, que je n'ai pas encore eu le loisir d'examiner, ne me fait voir quelque chose de pareil, à ces mêmes opinions. Quoiqu'il en soit, il me semble que nul autre ne nous a donné une idée de cet Univers si digne de son adorable Auteur, que celle de votre Père. Je laisse aux Mathématiciens & Astronomes à disputer avec lui sur son Systéme, pour moi je souscris volontiers à la plûpart de ses belles conjectures, toute fois autant qu'il m'est permis par l'autorité de l'Eglise Romaine. Cependant je vous remercie plus qu'aucun autre de votre présent & du plaisir que la lecture d'un si beau livre m'a donné, & Dieu vous fasse prospérer.* Rome *ce 9 Juillet* 1672.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Le livre, dont il est ici question, contient les expériences du Pére de celui-ci, faites par lui-même avec la pompe pneumatique. On n'ignore pas qu'il avoit inventé cette admirable machine & que l'an 1654. il en fit plusieurs expériences à la Diète de *Ratisbonne* en présence de l'Empereur *Ferdinand III.* & de tous les Etats de l'Empire, qui en témoignérent leur admiration. L'Electeur de *Maïence* la fit transporter à *Würtzbourg*, où étoit alors le célèbre Mathématicien *P. Schottus*, qui la fit connoitre au public en 1664 (*). Mr. de *Guericke* après avoir perfectionné son ouvrage & poussé les expériences plus loin, en donna au jour une description plus éxacte & plus étenduë, accompagnée de raisonnemens & de consequences pour établir son nouveau Systéme (†). C'étoit justement cet ouvrage que le fils avoit envoïé à *Christine* à *Rome*, & dont elle porta le jugement solide qu'on a lû dans sa lettre que nous venons de donner (‡).

Nous

(*) Voïez ses *Technica Curiosa* Libr. 1. *de mirabilibus Magdeburgens*: où il dit: „ *se* „ *nihil unquam in eo genere mirabilius aut vidisse aut audivisse, legisse aut mente concepisse. nec putare similia unquam, nedum mirabiliora à condito orbe solem illustrasse: idemque esse Magnorum Principum judicium &c.*

(†) Le titre en est: „ OTTONIS DE GUERICKE *experimenta Nova, ut vocantur,* „ *Magdeburgica, de vacuo, spatio, nunc ab ipso autore perfectius edita, variisque aliis* „ *experimentis aucta &c.* Amstelodami *apud* Jo. Jansonium à Waesberge A. 1672. fol.

(‡) *Otto de Guericke* le Père mourut à *Hambourg* en 1686. honnoré par l'Electeur de *Brandenbourg* du titre de Conseiller dans l'Ordre de la Noblesse. Il étoit d'une des meilleures familles patriciennes de la ville de *Magdebourg*, où il devint Bourguemaitre après avoir été député au congrès du Traité de Paix de *Westphalie*. Du tems de la guerre

L'an 1672.

Nous avons promis de faire mention des Savans *Italiens* qui eurent l'honneur de quelque liaison avec *Christine*, durant le tems qu'elle passa à *Rome*. Nous en nommerons quelques-uns qui sont venus à notre connoissance & particuliérement ceux qui furent membres de son Académie.

Sgr. *Giovanni Marco Crescimbeni* en a conservé la mémoire, & comme il dit (*a*), que c'est à *Christine*, la grande Reine de *Suède*, notre immortelle *Basilisse*, (*) à qui l'Académie des *Arcades* est redevable de son origine & du fondement de sa grandeur ; on nous permettra de faire une petite digression sur l'histoire de cette Académie (*b*).

C'est le nom d'une société de Savans, beaux esprits, en *Italie*, dont le but est de contribuer au rétablissement des Belles-lettres & particuliérement à la perfection de la poësie *Italienne*. Ils se conduisent tous en Bergers d'*Arcadie* & chacun prend à sa réception le nom de quelque Berger de l'*Arcadie* ancienne. Leur gouvernement est Démocratique. Ils élisent tous les quatre ans un Président d'entr'eux, qu'on appelle *Custos* ou le Gardien: Celui-ci se choisit tous les ans douze Assesseurs, qui conjointement avec lui décident sur toutes les affaires, qui se présentent dans la société. Cependant les Académiciens ont la liberté d'annuler leurs décisions, s'ils le veulent. Leur Résidence est proprement à *Rome*. Cette fameuse Académie se forma par les soins de quatorze personnes, que le goût des Sciences & des Belles-lettres avoit souvent rassemblées chez la Reine *Christine*. Cette Princesse, quoique morte, en fut toûjours reconnuë Protectrice (†). Ce fut en

(*a*) *V. ses* Vite degli Arcadi illustri *dont il a publié plusieurs Parties: & ses* Commentaires Intorno alla sua Historia della volgare Poësia *Libr. IV. pag.* 235.

(*b*) *V.* Bibliothèque Italique *T. I. p.* 223. *&c.* Acta Erud. Lipf. *Suppl. T. III. Sect. X. p.* 459. Moreri Dict. *art.* Arcad.

---

guerre de 30 ans il avoit été prémier Ingénieur au service de *Suède*, y aïant une Compagnie franche & place à la table du Felt-Maréchal *Baner*, qui se plaisoit fort à s'entretenir avec lui. Son fils unique, qui lui survécût & qui envoïa cet Ouvrage du Père à *Christine*, s'appelloit aussi *Otto de Guericke*. Il étoit Conseiller & Résident de *Brandebourg* dans le Cercle de la *Basse-Saxe*. Il laissa sept fils, dont il y a un Neveu actuellement au service militaire de *Suède* (1).

(*) *Crescimbeni* dit là dessus: (2) „ CHRISTINA *la gran Regina di Suezia*, *la nostra* „ *immortale* BASILISSA, (c'est le nom que *Christine* portoit dans cette Académie d'*Arcadie*, comme la Reine *Marie Casimire de Pologne* celui d'*Amirisia Telea*) *quella, dal* „ *cui real genio riconosce* Arcadia *e la sua origine ed il fondamento di sua grandezza*, *travidde in* Albani *ancor da lontano quei pregi, che il conducevano al sommo imperio &c.*

„ (†) *Crescimbeni* le dit l. c. positivement: quoique la Societé des *Arcades* ne fut „ instituée qu'après la mort de cette Grande Reine néanmoins sa mémoire a été & est „ encore fort chére aux Savans de *Rome:* & comme dans les prémiéres années de l'institution de cette Académie, ils s'assemblérent dans le jardin du Palais que *Christine* „ occupoit, ils la reconnurent, quoique déja morte, comme leur Protectrice & célébrérent souvent son anniversaire par de somtueuses funérailles poëtiques... Voici les

(1) V. *Meiern* T. VII. l. c. item *Nova liter. Germ.* 1704. pag. 357. &c. item *Fontenelle* Eloges des Acad. T. II. p. 191. & *Allgem. Historis. Lexicon* art. *Guericke.*

(2) L. c. Part. IV. p. 5. item *Agost. Paradisi* Ateneo Part. II. p. 134. *Niceron* Mem. T. XXXI. p. 132. *Maiansii* vita *Eman. Martini* p. 9. *Heymans Geschichten* cap. XX. pag. 465. &c.

lequel ils ont signé (*a*) de leur propre main, & qui tous ont été d'un si grand favoir, que leur choix ne fait pas moins d'honneur à *Christine* qu'à eux-mêmes. L'original, dit-il, s'en conserve à *Rome* dans la Bibliothèque du Cardinal *Ottoboni*, & nous le transcrivons ici:

L'an. 1674.

24 *Juillet* 1674.

Angelo della Noce Arcivescovo di *Rossani*
Giojeppe Maria Svares Vescovo di *Vasone* (*)
Frà *Antonio Cottone* del terzo Ordine di S. *Francesco*
Giorolamo Cattaneo Segretario della Compagnia de *Gesù*
Nicolao Pallavicini Gesuita
Antonio Vieyra item
Ludovico Casale Romano
Stephano Gradi di Ragusa
Stephano Pignatelli
Francesco Camelli Segretario
Ottavio Falconieri (†).

En l'an 1675.

Pietro Possino della Compagnia di *Gesu*
Giov. Batista di Lucca
Silvestro Mauro Gesuita
Marchese di *Pianezza*
Gio. Franc. Albani poi Papa *Clemente XI.*
P. Frà *Enrico Noris* Agostiniano

En l'an 1679.

Carlo Catone de Court
F. *Enrico di Gusman*
Francesco Ridolfi
F. *Angelo Giuliani* Domenicano
Miche Cappellari
Emanuelo a Schelestrate primo Custode della Libraria di Vaticano

Alberto

(*a*) *L. c. Parte I. pag.* 209. & *l. c. della volgare Poësia.*

(*) On peut lire la liste des ouvrages de ce savant homme dans *Niceron* (1). Il embrassa dans un de ses écrits une opinion fort singulière quant au fameux livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, prétendant que chaque partie de ce livre a son Auteur particulier. Mais cette imagination se détruit par la seule conformité du stile des quatre parties de cet ouvrage.

(†) C'étoit un fort savant homme. Mr. *Nicolas Heinsius*, qui lui dédia le troisième livre de ses élégies, entretenoit une correspondance familière avec lui. Nous avons produit quelques morceaux des lettres de ces deux Savans.

(1) Mém. T. XXII. pag. 298. & *Moreri* Dict. art. *Svares.*

L'an. 1674.

Alberto Conte Caprara
Ubertino Carrara Gesuita
Benedetto Menzini
Alessandro Guidi
Nicolò Rodolovio Arcivescovo di Chieti.

Nous ferions trop longs si nous voulions parler de tous les ouvrages de ces Savans; & cela ne répondroit point à notre but qui n'est autre, que de faire connoitre, comme nous allons le faire, la relation qu'il y eut entre *Christine* & ces Savans, autant que nous l'avons pû découvrir.

Nous commençons par l'Archevêque *Angelo della Noce*: au sujèt duquel *Crescimbeni* dit, (*a*) que *Christine* le mit au nombre des fondateurs de son Académie Roïale, à cause de son profond savoir dans les Belles-Lettres, où la Reine se plaisoit tant, & dont *Noce* a laissé grand nombre de beaux discours. *Christine*, ajoute *Crescimbeni*, lui fournit le nécessaire pour vivre & vivre en Prélat, lui assignant l'argent qu'il lui faloit pour subsister, & un Carosse, dont il pouvoit toûjours disposer. La Reine apprénant un jour le grand besoin d'argent qu'avoit cet Archevêque, lui envoïa deux cent ducats accompagnés de ce billet: „ Je vous envoïe deux cent Ducats, qui „ ne répondent ni à votre mérite ni à mon desir. Mais sachez que vous „ êtes vangé en me faisant rougir. N'en dites mot à personne si vous ne „ voulez pas offenser mortellement la Reine ".

Nicolo M. Pallavicini avoit composé une introduction à son ouvrage intitulé: „ *La défense de la Providence divine par la grande acquisition qu'a fait la* „ *Religion Catholique dans la personne de la Reine de Suède*". Mais ce Traité ne fut pas imprimé à cause de cinquante quatre héréfies que l'on disoit s'y trouver (*b*). Son discours récité dans l'Académie, sur le *parallele de la* Gothie & *autres païs de* Suède *avec le territoire de* Génes, se trouve encore dans la Bibliothèque d'*Ottoboni*. L'Auteur y fait voir que les habitans des païs stériles & naturellement plus pauvres, sont plus ingénieux & par conséquent plus riches (*).

Antonio Vieyra, Jésuite Portugais, fut appellé de *Lisbonne* à *Rome* par son

(*a*) *L. c. Parte I. pag.* 18. 19. & 209. (*b*) *V.* Crescimb. *l. c. pag.* 93. & 99.

(*) Ce fut le P. *Pollioni*, dit le même *Crescimbeni* (1), qui prononça l'oraison funèbre du *P. Pallavicini*. Il y dit au sujèt de *Christine*: „ *quam* (*intende* Christinam) *si alia* „ *tulissent secula, reducem e Coelo* Minervam *credidissent. Hæc ut pacatæ sapientiæ, ita* „ *bellicæ fortitudinis gloria præcellens, lingua præstans & mente, ingenio valens & pec-* „ *tore, adeo Nicolai Mariæ* Pallavicini *laudavit ingenium, venerata est innocentiam,* „ *ut pluries palam asseruerit, tantum nunquam sapientiæ cognovisse se decus, cum pietate* „ *conjunctum*". Avec toutes les grandes choses que ce panégyriste dit de *Pallavicini*, il n'a garde de parler de la belle subtilité, avec laquelle ce Confesseur d'*Alexandre VII*. sçut lever les scrupules, que ce Pape avoit sur le serment, qu'il avoit fait de ne pas reçevoir ses Neveux à *Rome* comme nous l'avons vû ci-dessus.

v. ci dessus pag. 116.

(1) L. c. pag. 98.

L'an 1674.

ſon Général. L'ordre en fut donné, dit le P. *Niceron*, (*a*) à la conſidération de la Reine *Chriſtine* de *Suède*, toûjours curieuſe de voir & entendre les hommes extraordinaires, car il étoit le plus célèbre Prédicateur de ce Roïaume. Elle l'entendit: Elle l'invita aux conférences ſavantes, qui ſe faiſoient dans ſon Palais, elle le goûta de telle ſorte, qu'elle réſolut de le fixer à *Rome* & de ſe l'attacher à titre de Confeſſeur. Mais *Vieyra* fut obligé de retourner à *Lisbonne* pour y reſpirer ſon air natal, celui de *Rome* lui étant contraire.... *Vieyra* partit de *Rome* 1676. muni d'un Brêf de Protection du Pape *Clément* X. contre l'Inquiſition de *Portugal* & ſes autres perſécuteurs dans ſa patrie.... On a dit, ajoute le P. *Niceron*, que la Reine *Chriſtine* étoit changeante, elle ne le parut pas à l'égard de *Vieyra*: elle perſiſta dans la penſée de l'avoir pour Confeſſeur. Elle engagea le Général des Jéſuites à lui écrire. Il le fit le 1. de Décembre 1678. Mais il ſe contenta de propoſer & d'inviter, laiſſant du reſte à ſon Inférieur une pleine liberté de faire ce qu'il jugeroit le meilleur. Celui-ci s'excuſa d'aller remplir le poſte que la Reine lui offroit, & pour terminer tout d'un coup la difficulté, auſſitôt que ſes forces furent un peu rétablies, il s'embarqua pour le *Bréſil* en qualité de Miſſionnaire. Ce fut en 1681. que ſes Sermons ont été imprimés à *Lisbonne* en douze volumes, & l'on aſſure que c'eſt ce qu'il y a de mieux écrit en *Portugais*.

Franceſco Camelli étoit en même tems Gardien du Cabinèt de Médailles de *Chriſtine*, deſquelles il publia un Catalogue, qui donna quelque idée au public des tréſors que ce Cabinèt renfermoit (*b*) (*).

Nous

(*a*) *V. Mém. des Hommes illuſtr. T. XXXIV. p.* 281. *item* Moreri Dict. *art.* Vieira.

(*b*) *Impr. à* Rome 1690. *in* 4. *v.* Acta Lipſienſ. 1691. *p.* 207.

(*) Voici ce qu'en dit entr'autres, le Savant Franc. *Mediobarba Biſago*: comme auſſi l'illuſtre Cardinal *Henr. Noris* (1). „ *Inter cætera, quæ inclyta & clementiſſima* Chriſtina
„ *Suecorum Vandalorumque Regina, ſæculi decus & miraculum, poſt regna ſpreta, poſt*
„ *Purpuram peſſundatam, Ejuſdem vel ſtudiis, vel ſtudiorum levamine comparavit theſau-*
„ *rum ingentem & vere tanta Principe dignum numismatum antiquorum, nullis parcens*
„ *ſumtibus congeſſit, cujus cura quondam* Franciſco Gothifredo *antiquariorum Urbanorum*
„ *Phœnici primum, poſtea* Franciſco Camello, *mirabilis eruditionis viro, & qui ſolus*
„ *tanto anteceſſore dignus ſucceſſor habitus eſt, quoad cæcitatis tenebris exſolutus fecit, poſt-*
„ *modum eruditiſſimo* Jo. Petro Bellorio *demandata fuit. Ex hoc theſauro mirum, quot*
„ *& quanta ad illuſtrandam antiquam hiſtoriam poſſent erui, quædam ex* Spanheimii *&*
„ Vaillanti *ſcriptis hauſimus: Clementiſſimæ Principis benignitate plura, quibus Græcorum*
„ *numismatum volumen illuſtrari poſſit, excerpturi ſperantes.*
„ Le Cardinal *Henri Noris* dit „ *Alterum numisma in honorem Caji* Cæſaris *à* Colonia
„ Julia *traducta ſculptum, in Cimeliarchio* Chriſtinæ *Auguſtæ viſitur, cujus iconem ad*
„ *me Reginarum maxima, eademque ſeris poſteris, ut* Plinii libr. V. cap. I. *verbis utar;*
„ *ſtudiorum claritate memorabilior etiam quam regno, transmiſit. Itaque regia beneficentia*
„ *qua precioſa eruditi theſauri cimelia ad uberrimum literarum quæſtum recludens, Romana*
„ *antiquitatis ſtudium fovet, ac promovet, jure poſcit, ut in præclaro numismate explican-*
„ *do, properantem ad alia ſtylum pauliſper ſiſtam &c. &c.* (2).

(1) V. *Franc. Mediob.* Numiſm. Imperat. ad calcem operis pag. ult. 624.

(2) V. Cenotaph. Piſana *Henr. Noris* p. 8.

L'an 1675.

Non feulement la Reine affocia à fon Académie, comme digne Membre, *Benedetto Manzini*, mais encore cette généreufe Protectrice des beaux-Arts fubvint gracieufement à tout ce qui lui étoit néceffaire pour fa fubfiftance, de quoi il fait mention lui même dans fes poëfies, entre lefquelles les Satires font encore très-eftimées (*a*).

Alexandre Guidi vint à *Rome* en 1683. où il étoit déjà connu par fes belles Poëfies. *Chriftine* voulut le voir & fut fi contente d'une pièce de vers qu'il compofa fur un fujét qu'elle lui avoit donné, qu'elle le retint à fa Cour. (*). Etant entré dans l'Académie, qui fe tenoit chez la Reine, il fit connoif-

(*a*) *V.* Crefcimbeni *l. c. p.* 175.



Traits du Poëme de *Capellari* à l'honneur de *Chriftine*.

„ *Foeminceæ laurus dextræ: Sexumque minorem*
„ *Transgreffum virtute Mares: terraque marique*
„ *Victos marte Duces: Herebique hinc inde dolofi*
„ *Sæpius clufas artes: fufceptaque Regna*
„ *Aucta manu, tandemque animo majore relicta*
„ *(Magnum opus, & gratum fuperis, Coeloque repenfum)*
„ *Ordiri & feclis amor eft mandare futuris.*
„ *Mufa pares animos majuro fume labori*
„ *Et patrio confide Polo... &c. &c.*

Et en décrivant l'entrée fuperbe de la Reine à *Rome*, comme en triomphe, il lui donne ce beau cortège.

„ . . . . *Niveo comitata Sororum*
„ *Agmine: præibat Pietas, Aftræa, Fidefque*
„ *Caftaque virginitas, atque una & plurima virtus.*
„ *Pone catenatæ Peftes, Vis, Luxus & Exlex*
„ *Aulai ambitio, velitataque incenfa libido &c. &c.*

Enfin *Capellari* finit ainfi tout cet ouvrage.

„ *Dixerat, & teftis propenfi numinis Aether.*
„ *Intonuit lævum, radiifque refulfit Olympus*
„ *Aureus, & niveo* Chriftinam *circuit igne.*
„ *Ingeminant terræ plaufus: fed trifte remugit*
„ *Orcus, & excuffis fonuerunt antra catenis.*

Voici le jugement que les auteurs des *acta Lipfienf.* portent de ce poëme (1). „ *Hoc* „ *opus inventionis æque ac auguftæ dictionis laudem apud omnes confequetur. Non mira-* „ *buntur verò Evangelica facra profeffi ubi religionem orthodoxam ubique fub hærefeos nomi-* „ *ne traduci & profcindi viderint: cum a viro Pontificeæ addicto Religioni, & cui Heroi-* „ *næ fuæ laudes vel maxime ex eo, quod fidem, pro qua afferenda Pater gloriofe occubue-* „ *rat, deferuiffet, arceffendæ erant, expectari alia non potuerint. Etfi mallemus inter* „ *alia,* Plutonem *fub* Guftavi *fpeciem introductum non fuiffe: quam fictionem* Chriftinam „ *ipfam, fi fuperftes effet, magno applaufu excepturam fuiffe multi forte dubitant.*

(*) Nous nous rapportons ici au *Tom. I. pag.* 347. de ces Mémoires, où nous avons marqué, qu'au tems même que cet *Alexandre Guidi* compofoit fa belle Paftorale de l'*Endymion*, *Chriftine* y ajoutoit plufieurs beaux traits de poëfie de fa façon: lefquels dans

(1) L. c. p. 95.

L'an 1675.

noiſſance avec pluſieurs ſavans hommes qui en étoient. *Chriſtine* le combla de biens juſqu'à ſa mort, & obtint pour lui du Pape un bénéfice conſidérable (*a*) nous parlerons ci-après encore plus au long de lui.

Autres Savans *Italiens* fort conſidérés de *Chriſtine*.

Il y eut d'autres ſavans *Italiens*, que *Chriſtine* conſidéra, quoiqu'ils ne fuſſent pas Membres de cette Académie, du moins que l'on ſache. Nous allons auſſi en parler.

Chriſtine fit tant de cas du célèbre *Jean Juſtin Ciampini* (*b*) qu'elle lui permit l'an 1677. d'établir une autre Académie de Phyſique & de Mathématiques ſous ſa protection, La compagnie s'aſſembla dans la grande ſale du Palais de la Reine. *Hierome Fuſchi*, arrière petit-fils du Cardinal *Fuſchi*, fut fait Sécrétaire de cette Académie, qui étoit compoſée des meilleurs Phyſiciens, Mathématiciens & Aſtronomes de *Rome*, dont nombre d'obſervations ont été publiées. Cette Société s'aſſembloit d'abord tous les Dimanches, mais en ſuite, elle ne s'aſſembla que le prémier Dimanche de chaque mois. *Ciampini* jugeant que cela avançoit peu les affaires, en établit une autre qui fut appellée *Converſatio Nocturna*, & qui s'aſſembloit les ſoirées dans une maiſon ſéparée, cinq fois par ſemaine. On y traitoit de toute ſorte de litérature & de ſçiences.

Antonio Caraccio, autre Savant *Italien*, compoſa un Poëme fameux ſous le nom d'*Aſſemblea de Fiumi*, à l'occaſion de l'entrée de *Chriſtine* à *Rome* (*c*). Cette Princeſſe l'eſtima beaucoup & lui donna des marques de ſa bienveillance. Il fit encore à l'honneur de la Reine un autre Poëme intitulé: *la Regina di Atlante*, qui commence:

„ *Celebre ancor ſotto le ſagre piante*
„ *Memoria in Pindo han le Pierie Suore...*

Par ces compoſitions il a montré l'heureux talent qu'il avoit pour toutes ſortes de Poëſies *Italiennes*.

Chriſtine entretenoit auſſi commerce de lettres avec le ſavant Médecin *Lio-*

(*a*) Idem *l. c. P. III. p.* 232. & Niceron *T. XXVII. p.* 181.

(*b*) *V.* Luiſcius *algem. Woordenboek art.* Ciampinus.

(*c*) Creſcimb. *l. c. p.* 160.

dans l'Edition citée ſont diſtingués du reſte du poëme de *Guidi* par des guillemèts mis à la marge. Voici ce qu'en dit *Creſcimbeni* lui-même „ *Tutte le ſcienze e le belle Arti, come babbiam dette, poſſedè* Chriſtina, *e trà eſſe non fù l'ultima la noſtra volgare Poëſia; nella quale adoperò uno ſtile ſuo proprio tutto ſublime, pieno d'altiſſimi penſieri, e di vive e gagliarde imagini, ed eſſendo peritiſſima nella lingua Toſcana, tutto ciò che ſcriſſe in verſi, ed anche in proſa, è a maraviglia purgato, e culto. Quantunque faceſſe ſtima di varj Rimatori viventi, alcuni de' quali ſtavano al ſuo ſervigio, non dimeno lo ſtile dell' abbate* Aleſſandro Guidi, *uno de' ſuoi ſervidori, talmente gli attalentava, che in occaſione, che egli componeva la célébre Favola dell'* Endimione, *onorollo Ella di non pochi ſuoi ſentimenti eſpreſſi in verſi da inſeriſſi in quella, i quali nella ſtampa, che và ſotto'l nome d'E*rilo Cleonco, *Paſtore Arcade, ſi veggono contraſegnati nel margine. Mà il ſaggio noi l'abbiamo cavato dalla noſtra* Arcadia *ove di lei ſi parla diffuſamente'...*"

Lib. IV. pros. 7.

Lionardo di Capoa, elle consulta en fait de Philosophie aussi bien que de Médecine (*a*). C'étoit pour lui témoigner son obéïssance, qu'il ajouta à ses huit raisonnemens sur l'*incertitude de la Médecine*, encore trois autres discours sur l'*incertitude des Médicamens*, où il philosophe avec tant de force & de fermeté, que de nos jours il n'y a point de Médecin sensé, qui ne soit d'accord avec lui.

Vincenzio da Filicaia avoit fait un Poëme sur l'abdication de *Christine*, qui lui attira de grandes libéralités de cette Princesse, doublement louable, dit *Crescimbeni*, (*b*) en ce qu'elle soulageoit l'indigence d'un homme, que ses grands talens ne rendoient pas plus riche, & qui avoit de la peine à faire subsister sa famille, & en ce qu'elle voulut qu'on ignorât entièrement sa générosité, qui en effet n'a été connuë qu'après sa mort, qu'elle a été révélée au public par celui qui en étoit l'objet dans une ode latine qu'il composa à la louange de cette Reine (*) „ Elle fit élever ses deux fils (*pour me servir des termes de Christine:*) comme s'ils avoient été ses propres fils, ne „ voulant pas que personne le sût, afin, disoit-elle, qu'elle n'eut pas lieu „ de rougir, d'avoir fait si peu de chose, en faveur d'un homme qu'elle „ estimoit autant que lui". Elle l'honnora souvent de ses lettres, & nous en rapporterons ci-après trois en *Italien*, qui nous sont tombées entre les mains.

Le savant Cardinal *Joseph-Marie Thomasi*, dédia à *Christine* ses *Codices sacramentorum nongentis annis vetustiores*, dont la Reine lui avoit fourni les Manuscrits de sa Bibliothèque (*c*). Elle accepta cette dédicace avec plaisir, mais ne fut pas contente du titre de *Sérénissime* qu'il lui avoit donné, disant, que son nom de *Christine* disoit plus tout seul qu'avec cette épithété. Cela engagea aussi l'Auteur à faire ôter ce titre & à rectifier sa Dédicace (†). La même chose arriva peu après au Père *Mabillon*, quand il lui dédia

(*a*) Idem *Part. II. p.* 20. & 23. *Voïez aussi la Dédicace que son fils* Cesare di Capoa *fit à la Reine des Leçons du Père* intorno alla natura della Mosete.

(*b*) *V.* Crescimb. *l. c. p.* 70. & 74. & Niceron *Mém. T. I. p.* 384.

(*c*) *Imprimés à* Rome 1680. *in* 4. *v. Giornali leter.* d'Italia *T. XIX. p.* 16 &*c. item* Niceron *T. X. p.* 119.

(*) Cette belle Ode sera inférée quelque part ci-après.

(†) Voici cette Epitre Dédicatoire rectifiée au gré de *Christine.*

„ Christinæ, *Suecorum*, *Gothorum & Vandalorum Reginæ*
„ *Joseph Maria Thomasius*
„ *Congreg. Cler. Reg. Presbyter S. D.*

„ *Quos Codices abhinc complura sæcula conscriptos munificentia tua mihi concessit edendos,* „ *hos nunc sui fœcundos exempli majestati Tuæ jure restituo. Qua in re utrunque gratu-* „ *lor, & sine prisci characteris molestia in hoc uno volumine eos lectitare te posse, & de* „ *re sacra optime meritam ex iisdem apud eruditos omnes haberi. Accipe ergo quod præcla-* „ *ram decet sapientiam religionemque tuam, atque in eo summæ observantiæ in te meæ obse-* „ *quium humaniter admitte. Vale* (1).

(1) V. Giornali leter l. c. p. 18.

L'an 1676.

dédia à *Rome* ſon livre de la *Liturgie Gallicane*, où il lui donna la même épithéte de *Sérénissime Reine de Suède*. *Christine* lui fit remarquer qu'elle n'en étoit pas contente & lui dit: que ſon nom lui ſuffiſoit ſans autre titre ou éloge (*). Cependant la Reine avoit ordonné qu'on paiât la dépenſe faite pour l'impreſſion de l'ouvrage du Cardinal *Thomasi*, mais il ne voulut rien recevoir.

Christine à ſon ſervice deux grands Mathématiciens & ſe plait aux Obſervations Aſtronomiques.

Il faut que nous parlions auſſi de deux célèbres Mathématiciens qui étoient au ſervice de *Christine*, c'étoient Mrs. *Cassini* & *Giordani*. Le premier lui dédia en 1655. un Ecrit ſur l'uſage de ſa Méridienne de St. *Petrone* à *Bologne* (a). Cette Reine, dit Mr. de *Fontenelle* à ce ſujèt, étoit alors nouvellement arrivée en *Italie*, & par ſon goût pour les ſçiences, elle méritoit bien qu'on lui fit une pareille réception.

A la fin de l'année 1664. il parut une Comète que *Cassini* obſerva à *Rome*, dans le palais *Chigi*, en préſence de *Christine*, qui quelquefois obſervoit elle-même & ſacrifioit ſes nuits à cette curioſité (†). Après quelques obſervations, il traça hardiment à la Reine ſur le globe céleſte la route que

(a) *V. Hist. & Eloges des Académiciens pag.* 117. 122. & 141. & *T. I. p.* 248. *edit. d'Holl.*

(*) *Christine* déclara au Père *Mabillon* ſon ſentiment là-deſſus, en ces termes l. c. „ *Se invitam in hanc querelam deſcendere, ſed coactam indignitate rei, ut omnes demum intelligant, ſuum ſibi nomen ſufficere, abſque alio titulo aut elogio*".

(†) Elle étoit alors ſi prévenuë en faveur de cette ſçience, que pour en conſerver la mémoire à la poſterité, elle fit frapper là deſſus une Médaille avec cette inſcription: *Non fit tamen inde minor* (1) ce qui, par rapport au ſoleil dans ſon Apogée, fait une juſte emblême du ſoleil ſelon le ſiſtême de *Copernic*, car le ſoleil, qui pour paroître plus petit par ſon élevation, qui l'éloigne de nous, n'en perd néanmoins rien de ſa grandeur: & par rapport à la Reine-même, elle vouloit ſans doute faire connoitre, que quoiqu'éloignée à l'autre bout de l'*Europe*, à l'oppoſite de ſa Patrie, où elle avoit régné autrefois; ſa gloire ne laiſſoit pas pour cela d'être dans ſon Apogée, ou dans une élévation à ne pouvoir aller plus haut, ni plus loin.



(1) *V. Brenneri* Theſ. Num. p. 191. & *Meneſtrier* hiſt. de Louïs XIV. par Médailles pag. 35. edit. 1691.

L'an 1676.

que la Comète devoit tenir, & il ne se trompa pas: car *Christine* aïant reçu de *France* les éphemerides du mouvement de la Comète, qu'avoit faits Mr. *Auzout*, profond Mathématicien & habile observateur, & l'aïant communiquée à *Cassini*, il y reconnut avec joïe le succès de son hypothése. Il fut appellé en *France* & n'en revint pas, malgré les offres très-pressantes & très-avantageuses de la Reine de *Suède*. Il pria son ami *Campani*, encore en 1658. d'en faire à *Christine* ses très-humbles remerciemens & de l'assurer que s'il pouvoit connoitre que cela fut au gré du Roi Très-Chrêtien, il ne tarderoit pas de se rendre à *Rome* pour se mettre aux piés de Sa Majesté (*). *Christine* se plût tant aux observations Astronomiques, qu'à l'occasion de la fameuse Comète de l'an 1680. elle fit courir des billets par toute l'*Italie*, où elle promettoit mille pistoles à celui qui expliqueroit ce que prognostiquoit la Comète & qui en donneroit une idée assez juste, sur laquelle on pût asséoir un jugement solide (*a*).

Pour Mr. *Vitale Giordani*, *Crescimbeni* dit, que *Christine*, qui étoit fort versée dans les Mathématiques, le déclara son Mathématicien, & lui assigna une Pension convenable. Il fit ses leçons en présence de plusieurs Auditeurs de grande distinction, jusqu'au départ de la Reine pour *Hambourg*, & quelque tems après le Roi de *France* le nomma Lecteur en Mathématiques dans son Académie de Peinture, de Sculpture & d'Architecture à *Rome*.

Autres Savans tant d'*Italie* que d'ailleurs connus alors particulièrement de *Christine*.

Outre ces Savans *Italiens*, il y en avoit nombre d'autres avec qui *Christine* étoit en relation, même avant son arrivée en *Italie*. Nous avons déja parlé entr'autres de *Fortunatus Licetus*, *Octavio Ferrari*, *Vicence Noghera* (†), le Duc de *Bressia*, *François Gottifredus*, *Pierre Bellorius*, tous gens de grand savoir, & fort connus dans la République des lettres. Au nombre desquels nous mettons aussi le célèbre Philosophe & Mathématicien *Jean Borelli* qui étoit en grande estime auprès de *Christine* (*b*). Après son ar-

(*a*) *V. Vie de Rozelli T. II. p.* 38.

(*b*) *V. la Dédicace de* Lionardo di Capoa *de ses leçons.*

(*) Cette lettre de Mr. *Cassini* à Mr. *Campani* n'étant pas imprimée, que l'on sache, on l'insérera dans l'appendice. Elle est datée du 13. Août 1685.

V. l'Append. N. LXXVIII.

(†) Ce *Noghera* étoit Portugais de nation, mais établi à *Rome* (1). Voici ce que *Heinsius* écrivit en 1652. à *Christine* à son sujèt. „ Vincentium Nogheram in carcere „ detineri proximè monui. Sine ejus opera in Manuscriptis conquirendis nihil agi po- „ test, cum aliis in hac urbe viris literatis minime fidam, qui videntur indignari in „ ultimum septentrionem hæc eruditionis instrumenta abiegari, ut illorum verbis utar". Mr. *Oct. Ferrarius* fait la même plainte à *Carcavius*, Bibliothécaire du Roi de *France* (2) *Vossius* marque à *Heinsius* que *Christine* avoit écrit en 1652. audit *Noghera*, & Mr *Jordan* dit dans l'histoire de Mr. *de la Croze*: „ Fuit *Vincentius Noghera* Eques Lusitanus, „ Transmisit *Christinæ* Catalogum Bibliothécæ *Althæmsianæ* & promittit Catalogum li- „ brorum *Farnesianorum*, videtur in carceres Inquisitionis *Romæ* conjectus ob Judaismi „ suspicionem, anno 1652 (3)".

(1) V. *Burman* Syll. T. V. p. 746.
(2) *Ferrar.* Op. T. II. p. 212.
(3) *Burman* l. c. T. III. p. 630 & 636.

L'an. 1676.

arrivée en *Italie*, elle fut auſſi en liaiſon avec des Savans des autres Nations (*), dont quelques-uns reſtoient à *Rome* pour profiter de ſa belle Bibliothèque & de ſes beaux Cabinèts de Médailles & d'Antiques (†). *Ezechiel Spanheim* (a), *Thomas Chifflet*, *Jean Chriſtople Wagenſeil*, *Luc Holſtein*, *Athanaſe Kircher*, le Docteur *Krauſen* (‡) étoient de ce nombre: & nous aurons peut-être occaſion de parler d'eux dans la ſuite, comme auſſi du ſavant *Waſmuth*, de *Gilbert Burnet*, depuis Evêque de *Salisbury*, de *Miſſon*, de *Sparvenfeldt* & d'*Olivekrans*, deux ſavans *Suédois*.

Nous ajouterons à ce que nous avons déja dit du célèbre *Octavio Ferrario*, que comme il fut un des prémiers ſavans d'*Italie*, avec lequel *Chriſtine* entra en commerce de lettres, auſſi ne manqua-t-elle pas de lui écrire de tems en tems (b). Il lui envoïa en 1669. ſon Panégyrique de *Louïs XIV*. qui lui valut une penſion de cinq cens Ecus par an, durant ſept années de ſuite. Quoique *Chriſtine* ne fût pas en ce tems-là trop bien avec la Cour de *France*, elle ne manqua pas pour cela d'en remercier l'Auteur, par cette réponſe laconique qu'elle lui fit en *Italien*. La voici avec ſa traduction (§).

Sig-

(a) *V.* Spanheim *præfat. Diſſert. de Uſu & præſt. Num. edit. prima* Romæ *in* 4.

(b) *V.* Moreri Diction. *art.* Ferrario.

(*) Nous remarquerons ici en paſſant que ce fut en 1681. que le célèbre J. G. *Grævius* apprit à *Chriſtine* la mort de *Nicolas Heinſius*, & lui marqua, que celui-ci lui avoit donné en commiſſion d'aſſurer la Reine, qu'il mourroit plein de ces ſentimens de reſpect & de dévouement qu'il avoit eu pour elle pendant toute ſa vie. *Grævius* ajoute, que *Heinſius* avoit ordonné peu de jours avant ſa mort de jetter au feu un paquet aſſez grand de papiers & d'écrits.... C'eſt de-là que quelques ſavans ont pris occaſion de dire, qu'il y avoit dedans nombre de lettres de *Chriſtine* à *Heinſius*, leſquelles nous auroient mis au fait de pluſieurs particularités intéreſſantes.... Quoiqu'il en ſoit de la conſéquence que l'on en tire, toutefois eſt-il certain, que le témoignage que *Grævius* rend dans ſa lettre à la Reine de l'attachement inviolable que *Heinſius* conſervoit toute ſa vie pour elle, il nous donne toute une autre idée de ces deux perſonnages, que celle que Mr. *P. Burman* a tâché de perſuader au monde, & lequel par conſéquent ſervira d'une nouvelle preuve de ce que nous en avons dit ci-deſſus. Cette lettre de *Grævius* aura place dans l'appendice.

V. Tom. I. pag. 283-288. V. l'Append. N. LXXIX.

(†) *Chriſtine* n'épargna rien pour embellir & augmenter ſes cabinèts de Piéces les plus rares & les plus précieuſes. Nous en parlerons ci-après. Sa curioſité alla juſqu'à faire creuſer les Campagnes autour de *Rome* pour en tirer des Antiques. Le *P. Mabillon* dit là-deſſus: (1) „ *Proximè* S. Vitalem *in villa* Horatii Muti, Chriſtina *Regina* „ *Sueciæ diù multumque excavari fecit, nullo fructu ſaltem ſuo: nam operæ, niſi ſummâ* „ *curâ obſerventur, omnia ſubducunt.*

(‡) Ce *Krauſen* Profeſſeur en Méd. à *Jéne* ſe louë beaucoup de la grace & des politeſſes de *Chriſtine* envers lui à *Rome*. Il dit qu'elle lui avoit conſeillé de baiſer la mule du Pape, regardant cela purement comme une cérémonie civile ou politique (2).

V. l'Append. N. LXXX. LXXXI. LXXXII.

(§) Nous mettrons dans l'Appendice la belle lettre de *Ferrario* dont il accompagna ſon Panégyrique, auſſi bien que deux autres de ſes lettres à *Chriſtine*, qui ſervent de preuves que cette Reine ne diſcontinua pas d'eſtimer ce grand Orateur & de protéger les belles-Lettres.

(1) V. Son Diar. *Ital.* pag. 195 & 196.

(2) V. *Bader* Recueil ou Samlung p. 698.

L'an 1677.

Signore Ottavio Ferrari. Ho ricevuto con particolar gradimento il vostro panegirico, e vene ringrazio. Mi sarà però carissimo di ricevere in auvenire ogn' altra vostra compositione, per la stima, ch' io fò della virtu vostra, e Dio vi prosperi. Roma *li XIV. Sett. MDCCLXIX.*

CHRISTINE ALESSANDRA.

Mr. Octavio Ferrari. J'ai reçu avec un plaisir particulier votre Panégyrique, dont je vous fais mes remerciemens. Je ferai pourtant bien aise, de recevoir dans la suite quelqu'autre de vos Ouvrages, par l'estime que je fais de votre capacité. Dieu vous fasse prospérer. à *Rome* le 14. Sept. 1669.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Nous remarquerons encore au sujèt de *Luc Holsten*, natif de *Hambourg*, que *Christine* eut une grande relation avec lui à *Rome*. Non seulement il y mit sa Bibliothèque en ordre & dressa un Catalogue des Manuscrits de la Reine, dont les anciens seuls faisoient alors le nombre de deux mille, cent & quarante cinq, mais encore il s'en servit avantageusement en composant ses Ouvrages (*a*). Par reconnoissance, il laissa à *Christine* par testament une partie de ses propres Manuscrits, qu'elle ne fit nulle difficulté de communiquer aux Savans pour les rendre publics (*b*) (*). L'auteur de la vie de *Holsten* ajoute, que ce Chanoine de St. *Pierre* fit un legs en faveur des *Suédois* Catholiques, pour subvenir aux plus nécessiteux de cette nation qui se trouvoient alors à *Rome* (†).

Quant

(*a*) *V.* Montfaucon *Bibliotheca Bibl. Msc. pag.* 14·98. *où tous ces Msc. sont marqués en double & Leben, ou la vie de* Luc. Holsten *p.* 41.

(*b*) *L. c. p.* 41. & Brietii *annal. Mundi pag.* 927.

(*) Entr'autres *Christine* fit part à *Theod. Ryckius* des nôtes de la propre main de *Holsten*, ad *Stephanum Byzantinum de Urbibus*, que l'Editeur dédia à la Reine en 1684. *in fol.* (1).

(†) Il est remarquable que ce savant *Hambourgeois* avoit dit positivement, qu'il y avoit au de-là de huit mille fautes de Chronologie, d'Histoire, de Critique & de Théologie, qu'il avoit observées dans les annales Ecclésiastiques du Cardinal *Baronius* (2). Mr. *Guy Patin* dit là-dessus: „ qu'il n'en déplaise à ce Chanoine; qui lui a „ dit que ces faussetés fussent plûtôt dans *Baronius* que dans les manuscrits? A moins „ que *Baronius* n'assure avoir travaillé sur ces manuscrits, il est incertain de quel côté „ est ou la vérité ou le mensonge....". Mais qu'il n'en déplaise à Mr. *Patin*. Son raisonnement cloche & il ne va pas droit en bésoigne. Car supposé, que *Baronius* se soit servi de manuscrits plus autentiques que ceux qui se trouvent au *Vatican*, il faut que ceux-ci perdent toute foi, & qu'on indique l'endroit d'où *Baronius* a tiré les siens; & encore resteroit-il incertain, de quel coté est la vérité ou le mensonge, puisque les deux partis pourroient en appeller aux preuves des Manuscrits. Mais sans aller plus loin, chacun sait, & de grands hommes l'ont montré incontestablement, que *Baronius* s'est trompé & en a voulu tromper d'autres en plusieurs faits tant historiques que dogmatiques.

Des huit mille fautes que *Holsten* trouve dans les Annales Ecclésiastiques de *Baronius*.

(1) V. Leben *Holstenii* p. 71 & 75 & 25. (2) V. *Mageri Ecloga* pag. 246. & l'Esprit de *Patin* p. 58.

L'an 1677.

Quant à *Kircher*, autre savant *Allemand*, qui s'étoit fixé à *Rome*, nous ajouterons à ce que nous avons dit de lui autrepart, la remarque que Mr. *Kœhler*, après tant d'autres a fait de ses études & de son savoir. Il dit: (*a*) *Kircher* étoit un des plus crédules, mais aussi des plus charlatans & des plus extravagans parmi les Jésuites. Il se piquoit surtout de savoir à fond plusieurs langues orientales, même l'*Egyptienne* & la *Chinoise*, quoique plus d'une fois des gens d'un savoir solide lui ont fait sentir le contraire. *André Muller*, par exemple, s'avisa de tracer des caractères fort bizares, & lui envoïa ce manuscrit, disant, qu'il étoit écrit en lettres antiques d'*Egypte*. Il pria *Kircher* de lui en dire son sentiment. Celui-ci ne tarda pas de le lui expliquer d'un bout à l'autre. Mais qu'elle fut sa confusion, quand *Muller* lui dit, que ce n'étoit que des caractères qu'il avoit tracés lui-même à plaisir? *Kircher* n'en rougit pas, ajoute *Kœhler*. Il avoit le front d'airain & le don d'arrogance. Il l'avoit manifesté en plusieurs rencontres, comme quand il donna à *Christine* les explications, l'une plus ridicule que l'autre, sur sa Médaille de *MAKELOS*, dont nous avons parlé ci-dessus.... pag. 14. &c. Cependant on ne sauroit nier, qu'il n'ait eu des connoissances fort étenduës, & qu'il n'ait été d'un travail infatigable (*b*). Le grand nombre de livres qu'il a publiés en font foi, aussi bien que son Cabinet, où il y avoit des choses très-belles & très-curieuses, que *Christine* n'a pû manquer d'admirer (*).

En général, *Christine* fit tant de bien & d'honneur aux Savans, que l'aïant fort respectée, aimée & admirée pendant sa vie, sa Mémoire leur fut encore extrêmement chère après sa mort, surtout aux *Italiens*: car outre la belle Ode latine que Sgr. *Filicaia* fit à sa louange, (†) le célèbre *Antoine Malagonelli* composa en cette même langue un très-beau Panégyrique qu'il dédia au Roi *Charles XI.* de *Suède*. Ces pièces trouveront place à la fin de cet ouvrage.

Affaires œconomiques & politiques que *Christine* fait traiter en *Suède* par le Marquis *del Monte*.

Parmi tous ces amusemens litéraires *Christine* ne négligea pas ses affaires en

(*a*) *Dans ses* Muntz Bel. *T. VIII. p.* 431. Bonnani *Musæum Kircher* & Greg. a Sepibus *Mus. Jesuit. Kircher.*
(*b*) *V.* Moreri Dict. *art.* Kircherus. *item*

(*) Voici le jugement que Mr. *Fourmont* l'aîné, profondément savant dans les langues Orientales & dans les antiquités, porte d'une partie des connoissances du *P. Kircher* (1). „ Laissant-là, dit-il, de certaines fautes de *Kircher*, il y a dans son *Oedipe* quantité de „ choses, & absolument nouvelles, & d'une érudition très-recherchée; & de tous les „ livres composés sur l'*Egypte* en général, sans en excepter *Marsham*, l'*Oedipe* de *Kircher* est l'Ecrit, dont on tirera les plus grandes lumiéres ".

(†) *Christine* admira les genies Florentins préférablement aux autres d'*Italie* (2). Le Sgr. *Filicaia* étoit de Florence & *Jo. Targioni* aussi Florentin, en parle de cette sorte: „ *Heroinæ profectò* Christinæ, *optimarum quarumcunque disciplinarum fautricis summæ memoria nobis debet esse sacra, eo præcipuè nomine, quod* Florentina *ingenia solita fuerit, præ cæteris, admirari, & plures è nostratibus aperta favoris significatione prosecuta sit....*".

(1) V. Ses Réflex. sur l'hist. ancienne T. I. p. 171 & 379.

(2) V. Préfat. Epistol. *Heinsii* ad *Magliabechium*.

en *Suède*, ni celles qui intéressoient les autres Cours en *Europe*. Ce fut dans cette époque qu'elle expédia pour *Stockholm* le Marquis de *Bourbon del Monte*, prémier Gentilhomme de sa Chambre, en qualité de son Envoié Extraordinaire. Avec sa lettre de créance au Roi, elle donna à ce Marquis des *Duplicata* pour le Comte *Pierre Brahé*, premier Sénateur, & pour le Comte *Gustave Otto Stenbock*, Grand Amiral de *Suède*, par où elle les prioit d'avoir ses intérêts à cœur. La voici (*).

L'an 1672.

Mon Cousin. J'ai donné ordre au Marquis de Bourbon del Monte, *prémier Gentilhomme de ma Chambre & mon Envoïé Extraordinaire en* Suede, *de vous renouveller les assurances de mon estime & amitié envers votre Personne, aussi bien que de la confiance que j'ai en votre affection & zèle, pour appuïer mes intérêts. Je Vous recommande la personne du Marquis, vous priant de l'aider à réussir en sa commission, pour m'obliger fort particulièrement, & au surplus me remettant à ce qu'il Vous dira de ma part, je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte & digne garde.* Rome, *ce 15 Juin, 1672.*

CHRISTINE ALEXANDRA.

M. Santini.

Quoique ce Marquis fût chargé principalement de presser le paîement des revenus affectés à l'entretien de la Reine, il eut pourtant une autre négociation aussi importante à conduire, que le Pape fit entamer à la Cour de *Suède* en faveur de la République de *Pologne*. L'histoire de ce tems-là fait connoître que ce Roïaume étoit agité de grands troubles. Non seulement les *Cosaques* s'étoient soustraits de son obéïssance, mais encore les *Turcs*, voulant profiter du désordre, s'étoient rendu Maitres de la forteresse de *Caminiec*, estimée jusqu'alors imprénable. La Cour de *Rome*, craignant que ce succès de l'ennemi juré des Chrêtiens ne lui inspirât le courage de subjuguer toute la *Pologne*, jugea nécessaire de faire sonder le Roi de *Suède*, s'il ne vouloit pas prêter son secours à la République, dont la perte entraineroit la ruine & la désolation de plusieurs autres Etats dans la Chrêtienté. Nous avons rapporté ci-dessus la proposition que *Christine* fit faire là-dessus en 1663. à plusieurs Cours de l'*Europe*. Il ne faut pas douter que celle, dont nous parlons, ne soit une suite de celle-là, n'en étant pas fort éloignée. Et comme la Cour de *Rome*, qui rafine tant sur la politique, jugea cette affaire digne de son attention, jusqu'à la traiter fort sérieusement à la Cour de *Suède*, quoique réputée si peu orthodoxe à *Rome*,

(*) Cette lettre est tirée de la copie écrite de la main de Sa M. feuë la Reine *Ulrique Eléonore*.

L'an 1672.

me, on me permettra de remarquer ici, que c'eſt à tort que les Hiſtoriens ſe ſont tant recriés ſur la propoſition que *Chriſtine* en fit faire, onze ans auparavant, & qu'abſtraction faite des vûës politiques, que ces deux négociations pouvoient cacher au fond, elles n'étoient pas ſi blâmables, ni ſi déraiſonnables, que quelques-uns l'ont voulu faire accroire.. Le Pape d'alors lui-même en écrivit directement en 1672, au Roi *Charles XI.* Mais comme on n'a pas pû avoir copie de cette lettre, (†) nous donnerons ici la traduction de la réponſe que ce Roi fit en *Suédois* à *Chriſtine* ſur cette propoſition.

V. T. I. pag. 431. & ci-deſſus p. 71. &c.

„ Madame, j'ai appris, par l'agréable lettre de Votre Majeſté, que „ l'état préſent de la *Pologne* & de la Chrêtienté en général a porté le Pa- „ pe à jetter les yeux ſur moi, pour demander ſecours d'ici contre le dan- „ ger que le Roïaume de *Pologne* & d'autres Païs voiſins ont à craindre, „ en ce tems-ci, de l'ennemi héréditaire du nom Chrêtien, le *Turc* & ſes „ adhérans: comme auſſi par quel motif V. M. s'eſt chargée d'inſinuer & „ de pouſſer cette affaire auprès de moi, ce que votre Envoïé Extraor- „ dinaire, le Marquis *del Monte*, m'a expliqué plus amplement de bouche.

„ Comme je ne puis que louer le ſoin que le Pape de *Rome* fait paroître „ à cet égard pour la ſûreté & le bien-être de la Couronne de *Pologne*, de „ crainte que ce Roïaume, qui du tems paſſé a été le boulevart & la bar- „ rière de toute la Chrêtienté, ne tombe inopinément entre les mains du „ *Turc*, qui par-là ſe fraïeroit le chemin à la ruine & à la déſolation des „ païs circonvoiſins; de même il m'eſt fort agréable, qu'il ait plu à V. „ M. de s'emploïer dans cette affaire, puiſque ſon affection envers moi „ & la connoiſſance qu'elle a de mes intérêts & de ceux de mon Roïaume, „ m'aſſurent qu'elle eſt mieux en état que qui que ce ſoit, de conduire „ cette affaire à une fin déſirable.

„ En m'expliquant là-deſſus avec V. M., il ne me ſera pas difficile de „ montrer aux yeux de tout le monde, qu'il y a déja longtems que de mon „ propre mouvement j'ai pris cette affaire à cœur, & que dans mes déli- „ bérations j'ai enviſagé le bien général de la *Pologne*, en faiſant de meu- „ res réflexions ſur l'invaſion dont le *Turc* l'a menacée. J'en puis donner „ pour preuves non ſeulement mes miſſions réïtérées à la Couronne de

„ *Po-*

(†) Mr. *Palmsköld* a remarqué dans ſes Extraits des Régitres du Sénat (1), qu'au lieu de *ſalutem & Apoſtolicam benedictionem & ſanctam illuminationem à Spiritu ſancto*, il y avoit ces mots dans le Brêf du Pape: *Salutem & lumen gratiæ*, & dans le titre. *Sereniſſimo Regi Sueciæ.* Le même *Palmsköld* a auſſi obſervé: que le Roi *Charles IX.* dans ſa lettre au Pape l'an 1599. l'avoit appellé *Sanctiſſime Romanæ Ecclesiæ Pontifex & Pater*, & dans le corps de la lettre *Sanctitati tuæ.* Ce ſera ſans doute à cauſe de ce Cérémonial que le Sénat de *Suède* n'aura pas trouvé à propos que le Roi entrât directement en commerce de lettres avec le Pape: ce que le Roi fait auſſi entendre ſur la fin de ſa réponſe à la Reine *Chriſtine.*

(1) Ad ann. 1672. pag. 1033.

„ *Pologne*, mais aussi mes réponses données par écrit aux sollicitations, que „ deux de ses Rois ont faites de mon secours. C'est aussi à cette même „ fin que j'ai emploïé ces années passées mes soins, & que je les emploïe „ encore actuellement pour porter la Chrêtienté à la Paix & à l'union: „ c'est à ce même but que tend particulièrement la mission que j'ai faite „ nouvellement au Czar de *Moscovie*, & la négociation que j'ai entamée à „ la Cour de l'*Empereur*, par mon Ministre Plénipotentiaire, à qui j'ai „ donné des instructions relatives à cette affaire, dans l'espérance, que „ comme l'Empereur, & par l'égard de la Couronne de *Pologne*, & par „ rapport à la sûreté de ses propres païs, a un grand intérêt à faciliter „ l'assistance qu'on pourroit donner contre le *Turc*, je le trouverois égale- „ ment disposé à concourir au même bût salutaire: & quoique jusques ici „ on n'ait pas répondu à mon attente par une coopération sérieuse, & „ que par-là on m'eut mis en état de penser ou d'effectuer quelque chose „ pour la défense & la sûreté de ceux qui paroissent eux-mêmes s'en sou- „ cier si peu; néanmoins le bien général de la Chrêtienté prévaudra toû- „ jours sur moi, & en conséquence, je ne refuserai rien de ce que je ju- „ gerai convenable à cette fin, pourvû seulement que j'y puisse trouver „ ma propre sûreté. Or m'apperçevant que l'affaire même ne s'éloigne „ pas beaucoup des idées que j'en ai euës de tout tems: tout ce que je „ souhaite c'est que l'on facilite les conditions desorte, qu'il me soit possi- „ ble de les accepter.

„ V. M. connoit assez la situation de mon Roïaume & que je ne puis „ me prêter à une affaire de cette importance, à moins qu'en même tems „ je ne mette mes affaires du dedans dans une posture à avoir le dos libre, „ & que je sois sûr contre tout accident imprévû. L'entretien d'une Ar- „ mée éloignée du païs, demande outre cela plus de dépenses & de plus „ grandes sommes d'argent comptant, qu'une armée à portée d'être toûjours „ fournie & secouruë: les provinces de mon Roïaume ne sont pas enco- „ re à beaucoup près si exposées au danger d'une invasion des *Turcs*, qu'à „ cause d'elles je sois obligé de m'embarquer dans une affaire qui peut a- „ voir de si grandes suites.

„ Toutes ces considérations faisant voir d'un côté les grandes dépenses „ & le hazard dont cette entreprise seroit accompagnée, & de l'autre, „ le peu de prudence qu'il y auroit à vouloir moi-même en porter seul „ tout le poids; je remets au jugement de V. M. si je n'ai pas toute la „ raison du monde de prétendre préallablement un gros subside en argent, „ comme aussi de pourvoir autant qu'il est possible à ma propre sûreté.

„ Quant au prémier point, l'Envoïé de V. M. s'est déja expliqué en „ sorte, qu'on ne s'attend, au secours demandé, qu'à condition de four- „ nir de certains subsides. Ce que j'ai à y remarquer, c'est qu'en ce cas- „ là, je me rapporte aux éxemples d'autres Puissances, avec lesquelles j'ai „ conclu ci-devant de pareils traitez, surtout à celui de la *triple Alliance*, „ d'où on peut apprendre & appliquer au cas dont il s'agit ici, la propor- „ tion stipulée entre mon secours & les subsides.

„ Mais pour ce qui regarde la sûreté, puisqu'elle ne consiste pas seule- „ ment

L'an 1672.

„ ment dans l'assurance, qui me sera donnée pour que les subsides soïent païés
„ immanquablement pendant tout le tems que le secours sera fourni, mais
„ aussi en ce qu'il soit donné au dit secours telle garantie, dont il aura
„ nécessairement besoin dans un païs étranger; J'espère que V. M. vou-
„ dra bien considérer ces deux points & réfléchir surtout sur le dernier,
„ qui dépend uniquement du traité à conclure avec la *Pologne*, à laquelle
„ je voudrois que cette affaire fût proposée en termes pressans, & qui le-
„ vassent toute la défiance, où elle paroit être entrée, afin qu'elle n'y mît
„ plus d'obstacle, en me refusant la sûreté requise, sans laquelle je ne sau-
„ rois faire marcher une armée considérable au hazard de la ruiner dans un
„ païs si éloigné. Ce qui ne faciliteroit pas peu cette affaire, ce seroit
„ d'emploïer les mêmes bons offices à la Cour Impériale, laquelle y est in-
„ téressée plus que nulle autre. Je souhaiterois qu'elle visât au même but,
„ en se liant étroitement avec moi, en conséquence des promesses réïté-
„ rées qu'elle m'a faites là-dessus. Cette négociation pourroit même se fi-
„ nir plus commodément à cette Cour-là, à cause des obstacles, qui s'y
„ trouvent ici, V. M. sachant, que je ne saurois entrer moi-même direc-
„ tement en négociation & en commerce avec le Pape.

„ Quoique j'aïe fait remontrer ce que ci-dessus à l'Envoïé de V. M.,
„ qui est actuellement à ma Cour, je n'ai pas voulu manquer de le répéter
„ ici en racourci, afin que V. M. puisse par-là juger de la sincérité de mon
„ intention & ménager cette affaire avec d'autant plus de secrèt & de pru-
„ dence: ce que je me promèts sûrement de l'affection maternelle que V.
„ M. a pour moi, & à cause de cela, si on vient à bout de conclure quel-
„ que chose de bon dans une affaire aussi salutaire au bien de toute la Chrê-
„ tienté; je voudrois que l'honneur d'y avoir le plus contribué en revint
„ préférablement à V. M.

„ Au reste, je recommande V. M. à la protection du Tout-puissant,
„ en lui souhaitant toute sorte de prospérité. à *Stockholm*, ce 27. Décem-
„ bre 1672.

De Votre Majesté
le bien affectionné fils
CHARLES

Jean Olivekrans.

Nous verrons bientôt qu'en moins de deux ans après la *Suède* fut engagée elle-même dans une guerre onéreuse par des principes étrangers, qui avoient pris le dessus dans son Ministère. C'est la raison naturelle qui y fit cesser la négociation entamée en faveur de la *Pologne*. Nous donnerons préallablement l'original d'une lettre de *Christine* au Grand Trésorier de *Suède*, que nous tenons d'une personne qui nous a toûjours honoré de son amitié & que nous estimons infiniment. C'est Mr. le Baron *Lillie*.

*MOn Cousin. Puisque l'on a bien éxaminé le procés d'*Appelman*, & que l'on a clairement connu la justice de mes prétentions; Je vous prie de me faire obtenir promptement l'éxécution de la sentence afin que je puisse être satisfaite après tant de longueurs & de pré-*

préjudices que j'ai soufferts en cette affaire. Je me promets cela de votre amitié & de votre justice, vous assurant que je vous en serai redevable, & priant Dieu qu'il vous tienne en sa sainte & digne garde. Rome *ce* 30 *Décembre* 1673.

CHRISTINE ALEXANDRA.

l'Abbé Santini.

Il faut que Mr. d'*Appelman*, qui étoit un des Administrateurs de *Christine*, l'eut offensée bien griévement, puisqu'on a plusieurs lettres, où elle se plaint amérement de lui. Entr'autres, elle écrivit de sa main à son Gouverneur Général (*a*) „ que toute personne, qui voudroit le protéger contre „ elle, se ressentiroit de sa témérité: qu'elle ne respectoit personne pour „ les menaçes; qu'elle connoissoit trop la foiblesse des gens pour les crain- „ dre: qu'au reste elle étoit étonnée, qu'on voulut l'outrager & l'affronter „ pour favoriser un tel homme contre la justice & les plus saints & invio- „ lables droits du monde ".

La lettre que nous venons de donner ci-dessus fait pourtant voir, qu'elle avoit gagné son procès contre lui, & dans une autre à Mr. d'*Olivekrans* (*b*) elle le prie „ de témoigner au Roi sa reconnoissance de ce qu'il avoit „ voulu lui-même décider ce procès contre *Appelman*, en lui enjoignant de „ païer au plûtôt ce qui lui étoit dû ".

Vives plaintes de *Christine* sur un livre injurieux fait contr'elle en *France*.

Voici une lettre d'une toute autre espèce que *Christine* écrivit au fameux *Bourdelot*, de qui nous avons déja assez parlé. On y voit par quelle sorte de découvertes cet Abbé tâcha de rentrer dans les bonnes graces de *Christine*. Avec tout cela, on n'a pû découvrir au juste, quel est le livre dont la Reine se plaint, & dont elle se trouve si offensée; à moins que ce ne soit les Mémoires tirés des dépêches du Sr. *Chanut* par *Linage de Vauciennes*, puisque la Reine dit, que ce livre porte le nom, de *Mr. Chanut*. Mais cet ouvrage n'aïant été imprimé qu'en 1677, (*) que je sache & la lettre de *Chris-*

(*a*) *Déja l'an* 1667. *V. les Rég. de* Bält *p.* 944. & 950.

(*b*) *Elle est du* 23. *Févr.* 1688. *Mr.* Höller *Sécrétaire du Gouvernement d'*Upsal *en a l'original.*

(*) Ces Mémoires sont aussi traduits en Allemand & insérés dans le *Diarium Europæum* de l'Appendice de la XXXVI. XXXVII. & XXXVIII. Partie pag. 1-192. p. 1-212. & p. 1-213. Mr. de *Wicquefort* parlant de lui, dit fort judicieusement: „ que *Chanut* „ étoit un Ministre de la prémière classe & qu'il y en a fort peu qui puissent prendre „ rang sur lui...... Ses Négociations, toutes estropiées & défigurées qu'elles sont, „ ne laissent pas de porter des marques de ce qu'il étoit en effêt: quoique celui qui les „ a publiées & mutilées, lui ait fait un tort irréparable. Ceux qui se donnent l'auto- „ rité de retrancher des Ouvrages de ces grands hommes, ce qu'ils jugent ne devoir „ pas être communiqué, feroient bien mieux de ne rien donner au Public, que de „ produire des Extraits imparfaits & peu judicieux, où on ne voit ni l'air ni le génie „ du Ministre (1).

(1) V. *Wicquefort* Ambassadeur Livr. II. Sect. XVII. p. 216.

L'an 1674.

Christine à *Bourdelot* aïant été écrite trois années auparavant; on reste également dans l'incertitude, quel pourroit être le livre dont elle porte de si vives plaintes. Toutefois il faut convenir, que dans ces Mémoires mêmes de *Chanut*, il y a par-ci par-là, des traits qui ne paroissent pas trop éloignés de la calomnie, que *Chanut* étoit incapable d'écrire, & qu'un prémier Président au Parlement de *Paris*, à qui cet ouvrage a été dédié, n'auroit vû qu'avec peine, à moins qu'on n'eut alors envie de chicaner *Christine*, qui avoit ses raisons de n'être pas bien avec la Cour de *France*.

J'Approuve tout ce que vous avez fait touchant le livre dont vous me parlez. Ne laissez pas de poursuivre si bien l'affaire, que vous en obteniez un châtiment exemplaire. Je l'espère de la justice & de l'amitié du Roi de France, *& puisque le Ministre de* Suède *a fait son devoir, vous pouvez l'en remercier de ma part, vous assurant, que je vous sai gré du zèle & de la passion que vous témoignez en cette rencontre pour mes intérêts. J'ai tout le panchant qu'il faut avoir pour mépriser & pardonner ces sortes de sottises, qui ne font du tort qu'à ceux qui les forgent. Mais il me semble que je dois à ma gloire quelque ressentiment que je ne veux pas lui refuser. Je vous assure pourtant que c'est sans chagrin & sans inquiétude que je m'y porte. Le Siècle où nous sommes, me console; l'on n'y donne quartier à personne, & la calomnie s'attaque pour l'ordinaire aux plus grands mérites. Pour moi, je me suis accoûtumée à l'ingratitude du genre humain, & suis exposée depuis longtems à l'envie & à l'imposture. Ma consolation est, que ma conscience ne me reproche rien. La* Suède, Rome, *& tous les autres lieux de la Terre où j'ai passé ma vie, rendront du moins après ma mort témoignage de la fausseté de ces calomnies. Ma gloire & ma réputation étant, Dieu merci, assez bien établie pour ne les craindre pas. J'en appelle même à la conscience de ceux qui les ont inventées, & je suis persuadée, qu'ils ne croïent pas eux-mêmes ce qu'ils disent. Ce qui me fache, c'est que le livre porte le nom de Mr.* Chanut. *Je suis assurée qu'il ne l'a pas fait, & je suis fachée de ce que l'on a imprimé une si noire tâche à la mémoire d'un si honnête homme. Car enfin quand Dieu m'auroit abandonnée jusqu'à permettre que je fusse capable de toutes les indignités, dont on m'accuse; il est certain que ce seroit pour moi le dernier malheur, dont sa Miséricorde m'a préservée. Mais cela n'empêche pas que tout homme, qui est capable de publier de telles choses, ne soit indigne de vivre, & qu'il ne faille que ce soit le plus infame de tous les hommes. Cependant les sentimens que la* Suède *témoigna pour moi*

en

en notre première féparation, & ceux qu'Elle m'a confervés jufques à ce moment, me font fi glorieux qu'ils me juftifient affez. J'efpère auffi que ma vie paffée & celle de l'avenir donneroit un ample démenti à tout ce que l'envie & l'impofture pourront dire de moi, & je donnerai fur ce fujet la fentence définitive que donna autrefois un Auteur Italien *fur des médifances*: Il Papa è papa, e Tu fei furfante (*). *Toutefois je fuis perfuadée, que j'aurai toute ma vie pour votre zèle la reconnoiffance que vous méritez, & je prie Dieu qu'il vous préferve. A* Rome, *ce 6 Novembre*, 1674.

CHRISTINE ALEXANDRA.

L'an 1674.

Un des principaux fujèts du mécontentement de *Chriftine*, c'étoit que ne pouvant pas ignorer, que la *Suède* s'embarqueroit bientôt, par les inftigations du Miniftère de *France*, dans une nouvelle guerre en *Allemagne* (*a*): Elle preffentoit mieux que perfonne, combien elle lui feroit defavantageufe, en ce que les revenus de fes domaines ne lui feroient pas païés plus éxactement, que durant la précédente guerre. Auffi les Partifans de la *France* en *Suède* la lui firent-ils entreprendre fort mal à propos (†) & l'iffuë en fut telle, que l'avoient prédit ceux du Sénat qui avoient été pour la Paix (‡). Ceux

Pourquoi Chriftine n'étoit pas contente alors de la Cour de France.

(*a*) *Cfr.* Diar. Eur. *ad ann.* 1671 & 1672. p. 536. & 630. Du Mont *Mém. de la Paix de* Ryfwig. *T. II. p.* 27. &c. *T. III. p.* 402. 418. 447. *item. Hift. des intrigues de* France *Tom. I. p.* 140. 141. 224. & *T. III. p.* 11. 261. 265.

(*) Celui qui avoit fi maltraité le Pape & fa Cour, étoit le fameux *Pietre Aretin*, lequel aïant eu déni de juftice, comme il croïoit, du Pape *Clément VII.* qui avoit rejetté la requette contre un *Achille della Volta*, qui lui avoit porté quelques coups de poignard, *Aretin* jura de punir une Cour ingrate en la privant de fa préfence & fignala fon départ par les plaintes les plus aigres. Elles lui attirérent une réponfe de *Berni* Sécrétaire de *Gilbert Evêque de Verone*, dont les termes, quoique fort addoucis dans la traduction *Françoife* de Mr. *de Boifpreaux* (1) ferviront à prouver avec quelle décence les Gens de lettres fe font traités dans tous les tems. Voici le paffage traduit, auquel *Chriftine* fe rapporte dans fa lettre citée ci-deffus:

„ Sache, qu'à quelqu'excès, que ta fureur s'échappe
„ Le Pape fera toûjours Pape;
„ Et que tu n'eft qu'un franc pied-plat,
„ Ingrat, & traitre envers ton Maître,
„ Subfiftant aux dépens du plat
„ Du fot qui peut te méconnoître.

(†) Le Marquis de *Feuquiéres* Ambaffadeur en *Suède*, dit auffi tout net (2): „ que la „ *Suède* entra dans cette guerre pour les intérêts de la *France*".

(‡) Voïez l'avis de quelques Sénateurs donné dans le Sénat Roïal à *Stockholm* le 18. de Septembre 1671. touchant le Traité qu'on faifoit avec le Roi d'*Angleterre* & le Roi de

(1) V. *Boifpreaux* Vie d'*Aretin* p. 26-26. & Rime piac. del *Berni* Lib. II. p. 12.

(2) V. Ses Mémoires T. I. p. 80.

L'an 1674.

Ceux qui veulent être instruits à fond des intrigues auxquelles on eut recours alors pour faire entrer la *Suède* dans cette guerre-là, n'ont qu'à lire l'excellente Histoire de *Pufendorf*, sur les affaires de *Brandenbourg*, dont il y a aussi un bon abregé publié de notre tems par Mr. *Rousset* avec plusieurs autres piéces qui y sont relatives (*). Cette époque est d'autant plus remarquable dans l'histoire de *Suède*, qu'elle y occasionna dans la suite un changement total dans la forme du gouvernement.

Les Etats de *Suède*, las de voir le Roïaume si souvent exposé aux factions qu'y excitoient les Ministres des Cours étrangéres & surtout de celle de *France*, offrirent la Souveraineté au Roi *Charles XI.* pour gouverner le Roïaume indépendenment des remontrances que lui en pourroient faire les Chéfs de l'un ou de l'autre Parti (†). A la tête de l'un disent les Auteurs cités ci-

---

de *France* contre la *Hollande*. Cette piéce est imprimée dans le Recueil de Mr. *Rousset* p. 65. 117. que nous citerons bientôt.

(*) V. SAM. PUFENDORFFII *Commentarius de Rebus gestis* FRIDERICI WILHELMI Libr. VII. §. 54. IX. §. 33. XII. §. 54. XIII. §. 37 XIV. §. 46. &c. & Libr. XVIII. §. 9. &. 76. &c. Voici ce que *Pufendorf* lui-même écrivit à son ami *Pregitzer*, au sujèt de son Histoire de *Brandenbourg*.... „ *Ex historia mea* Friderici Wilhelmi „ *posteritas incorrupta fide cognoscet, quo consilio bellum novissimum gestum fuerit, & penes quos hæreat culpa, ut* Neomagi *tam indecora pax fieret: cum si integra fide & solida constantia ab omnibus res gesta fuisset, orbis Christianus bello hocce funestissimo supersedere potuisset. Equidem cum periculo conjunctum est, vera de Potentibus dicere: sed non deerunt qui me protegent; & ipsa senectus audaciam addit: ac interest patriæ priores errores cognoscere, ne deinceps in eundem lapidem impingatur, aut saltem ut cujusque decora juxta ac dedecora posteritas recognoscat. Id tamen multi mirabuntur, quare ego potissimum, qui pro ingenii modulo partam* Suecicæ *genti bello Germanico gloriam tradidi, ejusdem funeri memorando adhibitus sim. Equidem tu speciosam causam conjectas amorem recti: sed qui penitius ista norunt, plerique indignationem, multi risum continere non possunt. Equidem postquam* Sueci *ob me dimissum erubescere cæperunt, sollicite id agunt, ut post absolutum hic susceptum opus ad ipsos iterum remeem; sed scrupulosæ res consultationis est, num mihi hac præsertim ætate eo revertendum sit, ubi natio, exteris alias admodum iniqua, me adspectura sit præconem vel infelicitatis suæ, vel prave consultorum. Sed istam quoque difficultatem Deus superare dabit....*" (1).

L'abregé des intrigues de cette guerre se trouve dans les „ Recherches sur les alliances entre la *France* & la *Suède*, publiées par Mr. *Rousset* (2). Il y a en Manuscrit une piéce fort intéressante intituiée. „ *Civis Suecici de præsenti Patriæ suæ statu judicium A.* 1675". L'Etat où se trouvoit alors la *Suède*, y est fort détaillé.

(†) Nous remarquerons à cette occasion, que si Mr. *Köhler* avoit voulu prendre la peine de s'informer plus particuliérement du Droit Public de *Suède*, il n'auroit pas comparé à ce changement de Gouvernement, les *Suédois*, aux *Egiptiens* Esclaves de leurs Rois (3). Jamais les Etats de *Suède* n'ont donné aux Leurs un pouvoir despotique (4): & depuis le Christianisme jamais il n'y a eu dans ce Roïaume de ces pauvres serfs ou *Glebæ adscripti*, qui fourmillent en *Allemagne* & dans d'autres païs de l'*Europe*: au

V. ci-dessus Tome I. p. 127. n.

(1) V. *Nettelblad* Biblioth. *Suéd.* V. partie pag. 95.

(2) Ce traité fait le supplément du XVIII. Tome de son Recueil d'Actes &c. voiez y pag. 176. &c. item Lettres choisies de *Bayle* par *Marchand* pag. 81. 95. &c. item Diar. *Eur.* ad. ann. 1680. in Append. p. 120. &c. & p. 174. &c. & *Valckeniers* Verwirtes *Europa* passim ad. h. ann..

(3) V. Ses *Müntz-Bel.* Tom. XIV. p. 52-56.

(4) V. *Wilde* Hist. prag. Sueciæ passim. item *Dalin* hist. de *Suède* T. I. Cap. 3. §. 61. & n. & cap. 7 §. 22 & 26. Il est dit dans le 1. art. du Code des loix de *Suède* publié par le Roi *Christoffle*: Nul Serf soit en *Suède*, parce que *Christ* nous a racheté nous tous.

ci-dessus, étoit alors le Comte *Magnus de la Gardie*, Chancelier du Roïaume, entièrement dévoué à la *France*. A la tête de l'autre étoit le Sénateur *Mathias Biörnklo*, qui avec ses adhérans ne trouvoit rien de plus salutaire pour le bien de l'*Europe* en général, & de la *Suède* en particulier, que de s'opposer à tems aux desseins démésurés de la *France*, de les traverser, & de s'allier avec l'Empereur & l'Empire, & avec tous ceux qui concouroient au meme bût... La nonchalance de la *Hollande* & de quelques autres Etats, à l'égard de la *Suède*, donna occasion au Ministre de *France* de se prévaloir de la conjoncture, & porta la *Suède* à envoïer des troupes en *Allemagne*. Ce Ministre fit répandre dans le Roïaume par ses Créatures, que les troupes, qu'on transportoit en *Poméranie*, ne devoient point agir, mais seulement donner du poids à la médiation de la *Suède*, & avancer par-là la conclusion de la paix, bien assuré pourtant, qu'y étant arrivées, elles ne pourroient y subsister longtems sans périr de misére, à moins qu'elles ne fissent une invasion dans les païs voisins. Ce que de bons Patriotes craignoient arriva, car la *France*, trainant en longueur le païement des subsides, le Général *Suédois* fut comme contraint d'entrer dans le païs de *Brandenbourg* sous des prétextes que l'Electeur ne trouva nullement valables. Celui-ci accourut au secours de ses Etats & eut le bonheur de défaire les troupes *Suédoises*, qui furent obligées de vuider précipitamment toutes les Terres de *Brandenbourg* (*). La consternation que cette déroute causa en *Suède*, étoit peu propre à réparer la breche que venoit de souffrir la gloire ancienne des armes *Suédoises*. Les suites en furent encore plus fatales. La *Suède* fut mise au ban de l'Empire, & l'Electeur, assisté de ses Alliés, chassa

L'an 1675.

au lieu que les Paisans même de *Suède*, représentans le quatrième Ordre des Etats du Roïaume ont joui & jouissent en corps & par leurs Députés aux Diètes des mêmes libertés, que les trois autres Ordres des Nobles, du Clergé & des Bourgeois. Les abus, comme on fait, ne font aucun droit.

(*) Ce fut à cette occasion qu'on fit battre des Médailles, qui font si peu d'honneur à la *Suède*, & que le Sr. *Köhler* s'efforce de rélever (1). On fit mine ensuite de les retirer. Mais comme il y en eut de trois différentes sortes qui furent dispersées alors, il n'y a guères de Cabinets de Médailles où l'on n'en voïe quelques-unes. On en fit peu après une autre Médaille, sans doute avec l'agrément de la *France*, puisqu'elle est adoptée dans un livre imprimé à *Paris* avec Privilège (2) quoiqu'aussi peu honnorable à la *Suède* que celles de *Brandenbourg*. Car un côté représente la Gerbe ou la poignée d'épis qui est les Armes Roïales *de Wasa*, avec cette inscription *Gallus Protector*, & sur l'autre on voit un Globe où il y a trois Couronnes & au-dessus un *Coq*, (emblème de la *France*) entouré de ces mots: *Sub umbra alarum Suetia*, comme si la *Suède* étoit alors sous la tutèle de la *France*. Et cette même année 1679. le Prince *Louis de Turenne*, fit représenter, sur la taille douce mise au frontispice des thêses qu'il soutint en *Sorbonne* son Roi *Louis XIV.* & *Charles XI.* Roi de *Suède* couvert du *Bouclier* de la *France* avec ces mots: *Suscepta Sueciæ tutela*: ce qui vient au même de ce qui est exprimé sur la médaille ci-dessus.

(1) V. ses *Münz-Bel.* T. I p. 355. &c. T. IX. p. 66. &c & T. XIV. p. 226-227. & 250. cfr. l'hist. de l'Acad de *Berlin* en 1747 p. 408. &c.

(2) V. *Menestrier* hist. de *Louis XIV.* par Médailles édit. de *Paris* 1691. p. 29. & l'édit de 1694. Tab. XX. n. 109. où il accuse faux quand il veut faire accroire que cette Médaille a ete faite en *Suède*. C'auroit été remercier la *France* des grandes pertes qu'elle permit que la *Suède* fit dans cette guerre-là.

L'an. 1675.

fa tout à fait les *Suédois* de l'*Allemagne*. La paix fe fit quelques années après. Cependant la *Suède*, outre la perte qu'elle venoit de faire de la confiance que les Etats Proteftans en *Allemagne* avoient en elle jufqu'à ce tems-là, fut obligée par des négociations particulières de la *France* de faire ceffion des morceaux fi confidérables de fes Provinces dans l'Empire & de Droits fi importans, que fes revenus en diminuèrent de plufieurs milliers d'écus par an (*a*) (*).

Embarras de *Chriftine* fur fes revenus, dans la guerre, ou alors la *France* engagea la *Suède*

Chriftine fe reffentoit en fon particulier du malheur de la *Suède* pendant le cours de cette guerre. Aïant à percevoir la meilleure partie de fes revenus des provinces nouvellement conquifes par les Ennemis, elle jettoit les hauts cris de ce que faute de pouvoir toucher de l'argent de *Suède*, elle fe trouvoit dans une extrème néceffité, & avoit grande raifon de dire dans

(*a*) *Dans l'extrait de Pufendorf que Mr.* Rouffet *a publié l. c. pag.* 195. *il eft dit que la perte de* Suède *alloit à quarante mille écus par an.*

(*) Le Sr. *Disdier*, qui a publié l'hiftoire de la Paix de *Nimégue*, en parlant de cette guerre fi fatale à la *Suède*, ne balance point de rapporter (1) „ qu'il ne faloit pas s'attendre, que la *Suède* fe hâtât de finir fitôt cette guerre, puifque les fubfides, qu'elle „ tiroit de la *France*, lui valoient plus que tous fes revenus en *Allemagne*". Car à cet égard *Disdier* & tous ceux qui ont fait valoir les fubfides de la *France* fe mécomptent certainement; & pour s'en défabufer, on n'a qu'à remarquer ce que le Comte *Bénois Oxenftierna*, Grand Chancelier de *Suède*, & inconteftablement plus digne de foi qu'un petit Ecrivain *François*, en difoit en ce tems-là. „ que ce ne fut que trois millions, „ que la *Suède* avoit tirés de la *France*, & que cette alliance avoit non feulement coûté „ à la *Suède* cinquante autres millions, mais lui avoit auffi fait perdre l'ancienne réputa-„ tion de fes armes...". Voici fes propres termes rapportés par *Pufendorf* (2). „ *Idem* „ *Cancellarius* (Benedictus Oxenftierna) Brandio, *Ablegato Electoris Brandeb. ita differe-* „ *bat: Regem Sueciæ, falvo cum Cæfare fœdere, cum Gallo amicitiam colere non poffe, ac* „ *ultro abhorrere pro fumma pecuniæ Galli fe libidini addicere, quod & ejufdem rebus haut* „ *confultum fit. A* Guftavi Adolphi *temporibus ad noviffimum ufque bellum infinitis docu-* „ *mentis conftare*, Gallum *fœderatorum fuorum operâ ad proprias duntaxat utilitates ac per-* „ *niciofa deftinata uti: ex affectu in hofce, aut grati animi impulfu ne hilum facere, ac* „ *demum illorum fimplicitatem illudere. Gallicam pecuniam habere inftar pennarum aquili-* „ *narum, quæ & jufte parta fecum confumant. Tres milliones, quos Rex noviffimo bello* „ *à Gallo acceperit, quinquaginta millionibus Sueciæ conftitiffe, fama infuper armorum Sue-* „ *corum imminuta. Et tamen Gallum ob exhibitam promte operam, ac tolerata damna, nec* „ *facta pace, nec deinceps vel minimum redhoftimentum exhibuiffe...*". Et fi l'on veut mettre en ligne de compte la fomme que la *Suède* a perdu depuis l'an 1675. jufqu'à nos jours par les ceffions que la *France* moïenna en ce tems-là, en faveur de la Cour de *Brandenbourg*, de *Brunswick* & de *Munfter* (3), on verra fans peine où panchera la balance des fubfides tant vantés par le Sr. *Disdier* & autres perfonnes qui s'y rapportent. A ceci nous ajoûterons ce que le Chevalier *Temple*, Ambaffadeur d'*Angleterre*, à ce traité de Paix rapporte de la difpofition de la *France* à l'égard de la *Suède* en ce tems-là. Il dit; „ Les Ambaffadeurs de *France* avoient traité les affaires de *Suède* avec beaucoup „ d'indifférence, difant même, que leur Maître ne voudroit pas céder une ville en „ *Flandres*, quand il ne faudroit que cela pour remettre les *Suédois* en poffeffion de ce „ qu'ils avoient perdu (4) ".

(1) *Disdier* l. c. pag. 267.

(2) Comment. de Reb *Brand.* Libr. XVIII. §. 76. *Rouffet* l. c. p. 197. item *Pufend.* l. c. Libr. XIV. §. 46. & Libr. XVIII. §. 9. cfr. *Pufend* de Reb. Suec. Libr. IV §. 19. & Libr. XIII. §. 75. *Idem* de Reb. *Caroli-Guft.* Libr. IV. §. 96.

(3) Ces ceffions fe trouvent dans le Corps Diplomat de *du Mont* T. VII. p. 394. 409. &c. cfr. *Disdier* l. c. p. 279. & l'hift. de l'Acad. de *Berlin* en 1747. p. 417.

(4) V. Ses Mém. de la Chrêtienté pag. 330.

dans une de ses apostilles (a). „ Dieu pardonne à ceux qui sont „ cause de cette malheureuse guerre ". Elle eut pourtant lieu dès le commencement de se louer de l'Electeur de *Brandenbourg*, qui avoit accordé des sauvegardes pour ses domaines dans la *Poméranie.* Elle lui en témoigne sa reconnoissance dans sa lettre ci-jointe.

Monsieur mon Frère. J'ai sçû que vous avez eu assez d'amitié pour moi pour m'accorder les Sauvegardes que mes Ministres ont demandées à V. A. pour mes Domaines dans la Poméranie. *Cela m'oblige de Vous en remercier par la présente & de vous prier de continuer dans les égards, & considérations, que vous avez témoigné avoir pour moi en cette occasion. Je l'espère de votre amitié & je serai infiniment obligée à V. A. si dans la suite Vous avez en considération mes intérêts; Je vous les recommande, & vous prie d'écouter toûjours favorablement tout ce que mes Ministres vous représenteront de ma part durant mon absence, vous protestant que je vous ferai connoitre par une reconnoissance digne de moi, & de vous, que je suis,*

Monsieur mon Frère

Votre bonne Sœur

Rome, *ce* 26. Oct. 1675.

CHRISTINE ALEXANDRA

L'Abbé Santini.

Mais les ennemis de la *Suède* faisant les Maitres dans toute la *Poméranie Suédoise*, les Domaines de *Christine* ne furent guéres ménagés. Au reste, comme cette matière si peu agréable ne peut pas beaucoup intéresser le Lecteur, il suffira sans doute qu'en produisant quelques-unes de ses lettres, où elle s'en plaint, dans leur entier, on ne donne que les extraits des autres traduits du *Suédois*.

Monsieur le Gouverneur Général &c. Je confie à vos soins particuliers que mes revenus soient levés à tems, les dettes de tous mes créanciers païées, & le tout remis à Texeira *sans retardement. Je vous assure, que le bon service, que vous me rendrez dans les conjonctures présentes, retournera à Votre propre bien. Dieu vous conserve.* Rome *le* 5. *Octobre* 1675.

CHRISTINE ALEXANDRA.

André von Brobergen.

Apo-

(a) *V. ci-dessous sa lettre du* 5. *Octobre* 1675.

L'an 1675.

Apostille de la main propre de la Reine.

JE souhaite que les affaires de Suède *aïent un heureux succès; mais dans l'état où sont les choses, je crains fort pour Elle, & Dieu pardonne à ceux qui sont cause de cette malheureuse guerre.*

MOnsieur le Gouverneur Général, le Baron de Gyllenstierna. *J'ai fondé mes espérances sur les résolutions & les promesses du Roi, que je toucherois avant ce terme-ci trente mille Ecus des subsides & soixante mille autres, des revenus fixés à la place des miens, qu'on avoit emploïés au besoin présent de la* Suède. *Cette somme m'auroit été de quelque soulagement dans l'état nécessiteux & le manque d'argent où je me trouve depuis quatre ans. Mais j'ai été bien surprise d'apprendre par vos dernières lettres; combien je suis éloignée de l'accomplissement de mes espérances à cet égard. Soit que ce défaut de païement vienne de l'opiniâtreté ou de l'avidité d'*Adlercrona, *soit qu'il y ait d'autres raisons de ce retardement, je ne saurois pourtant me dispenser de vous en faire de grands reproches, car c'est par votre nonchalance, qu'à mon cuisant chagrin, je souffre plus qu'on ne sauroit croire, non seulement par rapport au nécessaire pour mon entretien, mais encore en mon crédit & en ma réputation, puisque l'on me jugé hors d'état de tenir ma parole Roïale & de remplir mes promesses sur les avances que d'autres, touchés d'une affection, ou pour mieux dire d'une compassion plus louable, m'ont faites dans la situation fâcheuse où j'ai été ces années-ci par rapport aux espèces... Si ces considérations ne sont pas capables de ranimer en vous le zèle que vous m'avez témoigné par le passé à l'égard du soin qu'il vous convient d'avoir de mes affaires & de vous faire réparer votre faute par une conduite plus supportable; aïez au moins cet égard à ma prière gracieuse & à mes ordres les plus forts, que vous ne préniez nul repos & que vous ne vous donniez nul loisir, que je ne sois promptement secouruë du païement des sommes ci-dessus mentionnées. Je vous recommande en même tems mes autres intérêts, d'avoir l'œil ouvert & de détourner toute l'atteinte à mes droits & tous les préjudices que, pour surcroît de tant d'autres difficultés que j'ai souffertes jusques ici, on ne se lasse pas de me faire, contre le droit & les prérogatives qui m'appartiennent incontestablement, lesquelles je vous prie de soutenir par des remontrances fondées en équité, & en vertu de la stipulation arrêtée entre moi & la* Suède.

Au reste, comme la situation de mes affaires, aussi bien que de cel-

celles du Roi & de la Suède, *demande, qu'on veille à tems au Traité de paix sur ce qui regarde & peut avancer notre intérêt commun & inséparable, je vous ordonne, en conséquence de mes précédentes, de procurer un plein pouvoir du Roi, à ses Ambassadeurs sur le lieu, de traiter avec mon Agent, ou le Ministre Plénipotentiaire que j'y pourrai envoïer ci-après, de ce que l'un ou l'autre aura à proposer pour mon bien & l'avantage du Roi & du Roïaume. J'attends sur tout ceci votre réponse promte & satisfaisante, priant Dieu qu'il vous conserve*

Rome ce 6 d'Août 1676.

CHRISTINE ALEXANDRA

André Galdenblad.

Apostille de la main propre de la Reine.

Je suis fachée d'avoir à me plaindre de vous, après vous avoir tant loué dans mes précédentes. Mais on ne sauroit être satisfaite quand on manque d'argent: c'est pourquoi hâtez-vous de m'en envoïer au plûtôt, pour mériter de moi la justice que je suis prête à vous rendre sur votre bonne conduite, & que je ne refuse jamais à ceux qui me servent bien, comme vous avez fait jusques ici.

Monsieur le Gouverneur Général. Je vous fais savoir par la présente, que d'accord avec S. M. le Roi, j'ai consenti au sujèt de mes Domaines (la ville de Norköping *y non comprise) à la transaction que vous verrez par l'instrument ci joint: C'est à votre zèle sincère, à votre fidélité & à vos seuls soins en mon service, que je confie tous mes intérêts à cet égard. Je vous ai donné parlà occasion de réparer ce qu'on pouvoit imputer aux conjonctures d'y avoir mis d'obstacle dans le passé. J'espère que, comme ma grace envers vous & les vôtres est inébranlable, je ne me tromperai pas dans la confiance, que j'ai, que vous la mériterez par des effèts, & que j'y trouverai tout l'avantage qu'il vous sera possible de m'en procurer, ce que je me promèts de votre droiture, sachant que ma bienveillance & votre devoir l'éxigent de vous & que le zèle & le soin infatigable que vous aurez à me satisfaire, tournera aussi à votre propre avantage.*

Cedercrantz *qui va présentement à* Paris *pour mes commissions & ira en* Suède, *vous apportera, entr'autres, un Mémoire sur ce que je veux que vous fassiez pour mon service. Il vous apprendra de bouche ma volonté sur chose & autre, sur quoi vous le croirez. Vous éxécuterez le tout selon mes souhaits avec tel empressement*

 que

L'an 1679.

que je sois satisfaite de vous, & que j'aïe sujèt d'attribuer à vos soins la juste satisfaction que je m'en promèts. Avant toutes choses faites ensorte, que mes prétentions auprès du Roi & de la Couronne sortissent un prompt effèt en conséquence dudit Mémoire. Je voudrois bien que vous fussiez présent quand Cedercrantz *aura Audience du Roi. Vous pourrez convenir entre vous là-dessus & pour vous obliger d'autant plus à vous acquitter bien de votre devoir, je vous fais présent de six mille Ecus de ce que* Bauman *me doit païer pour l'admodiation de mes Domaines en* Poméranie *: & quand je verrai votre assiduité à prendre garde à mes intérêts, comme aussi à liquider & à faire païer les prétentions qui me restent bonnes du Roi & de la Couronne, desorte que j'en puisse être contente, non seulement je vous gratifierai de ce que* Bauman *me reste devoir, mais encore vous pourriez vous attendre à d'autres marques réelles de ma grace envers vous. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa digne garde* Rome *le* 20 *Juillet* 1679.

CHRISTINE ALEXANDRA
André Galdenblad.

Apostille de la main propre de la Reine.

JE suis fachée de n'être pas en état de vous faire plus de bien, je suis si disposée à vous faire de plus grandes graces, & vous n'avez qu'à souhaiter, & je ne saurois avoir de plus grande joïe que de combler de mes bienfaits ceux qui le méritent, aussi bien que vous. Priez Dieu que je sois en état de le pouvoir.

MOnsieur le Gouverneur Général. Il est peu consolant pour moi de voir par votre lettre du 8. *Mai, qu'avec tous les soins & toute la peine que vous vous êtes donné pour me procurer le païement des quarante six mille écus qu'on m'avoit promis de tems à autre; vous n'en apportez autre chose que l'excuse, qu'il vous a été impossible de me les faire avoir, le Roi les aïant emploïés à d'autres usages par une résolution postérieure, sans que vous aïez pû l'empêcher d'aucune façon. Je tiens néanmoins Sa Majesté pour trop généreuse, & j'ai trop haute idée de ses résolutions, pour croire, qu'Elle veuille se dispenser de païer cette somme & de satisfaire à toutes ses autres promesses, quand elle en est duëment requise, & qu'on lui représente, qu'elle s'y est obligée par la signature de sa propre main & par son sceau, & que dans l'état pitoïable, où je suis, je ne saurois autrement être satisfaite. C'est pourquoi je vous enjoins gracieuse-*

cieusement, de concerter & d'aviser précisément avec le Marquis, aux moïens les plus courts & les plus sûrs, pour que lesdites résolutions & promesses sortissent un prompt effèt: comme aussi de concert avec lui d'esprit & de bouche, d'agir & d'insister, qu'on finisse, à ma satisfaction, les négociations, que je lui ai confiées & dont il vous aura fait part. Je ne doute nullement du succès, puisqu'en tout ce que je demande, il n'y a rien qui ne se rapporte à ce qui m'est dû & à quoi je ne puisse prétendre de plein droit, & le Roi même se reconnoit obligé par ses propres résolutions à m'en faire jouir. Vous savez ce qu'il a promis lui-même le 21. *Février* 1678, *qu'aussitôt après la paix je serois satisfaite sur tous les revenus de mes domaines en* Poméranie *& à* Gothlande, *qui n'avoient pas été païés à cause de la guerre, que la neutralité que j'avois offerte n'avoit pas été acceptée, & qu'en vertu de cela, le Roi & la Couronne répondroient du restant des contributions imposées par le* Dannemarck. *De quel droit peut-on donc m'obliger & mes Sujets de les païer ou d'admodier la* Gothlande *jusqu'à ce qu'elles soïent païées de mes revenus?. Faites donc les derniers efforts pour détourner une injustice si grande & si insupportable, & donnez-moi des preuves de votre zèle, de votre attention & de votre dextérité. Que de pareils abus soïent abolis, & que j'obtienne une entière satisfaction. Je vous assure qu'en avancant mes intérêts vous avancerez en même tems les vôtres. Dieu vous conserve!*

L'an 1680.

CHRISTINE ALEXANDRA

Rome ce 29 Juin 1680.

André Galdenblad.

Nous n'avons garde de ne pas donner ici séparément la belle lettre qu'elle écrivit à son Gouverneur Général le Baron & Sénateur *George Gyllenstierna*, du 26. Mars 1678. Elle servira d'une nouvelle preuve du beau caractère d'esprit & de cœur de cette Princesse, malgré les traverses qu'elle avoit à essuïer en ce tems-là.

Monsieur le Gouverneur Général. Vous m'avez rendu le plus agréable service que je pouvois recevoir dans l'état où je suis, en m'envoïant l'Assignation que j'ai reçuë sur les subsides de France. *Il est vrai que c'est peu de chose, mais cela vaut toûjours mieux que rien, & j'espère que vous ne manquerez pas de me faire tenir d'autres Remises par la même voïe, comme je vous commande de faire tous vos efforts afin de m'envoïer le plus que vous pourrez. Ce sera me faire connoitre votre zèle & fidélité par les effèts, qui me satis-*

L'an 1679.

satisfont mieux que les paroles. Ne vous mettez pas en peine de Texeira*; il ne peut se plaindre avec raison, ni de moi, ni de vous. Il aura toûjours, comme vous dites, son intérêt ponctuellement païé, & reçevra toûjours quelque petite chose sur le Capital, qui peu à peu le diminuera; aussi est-il assuré que je ne lui manquerois jamais, car j'aimerois mieux manger du pain sec, que de ne pas païer mes dettes; Je ne saurois m'engager à boire de l'eau, car je n'ai bû autre en ma vie, & quand j'aurois les Trésors de* Crœsus, *je ne boirois jamais autrement; ainsi vous ne devez pas avoir de l'inquiétude pour* Texeira, *car je pense plus à lui, qu'à moi, & mes inquiétudes sont uniquement mes dettes, car je serois au désespoir de manquer à ceux qui se sont fiez à ma parole; mais si par le retour de* Clairet *je reçois de favorables réponses de la* Suède, *comme je l'espère; je redresserai bientôt mes affaires, & les mettrai dans un meilleur état qu'elles n'ont encore été. Je vous recommande sa bonne & prompte expédition, comme la chose du monde qui m'importe le plus. Je vous dirois beaucoup de choses de plus, mais je n'ose confier à la plume d'autres affaires dans l'état où sont les choses, ne sachant pas quel destin aura cette lettre qui court risque de tomber en d'autres mains, ce qui me déplairoit fort s'il arrivoit. Cependant, ne vous mettez plus en peine à me chercher un Sécrétaire. J'ai trouvé ici un jeune* Suédois *qui est assez à mon gré, & j'ai eu de plus malhabiles gens que lui, que j'ai fait devenir bons Sécrétaires, car les deux* Brobergs *n'étoient rien quand ils sont venus à mon service; cependant je les ai dressés tels qu'ils l'ont été du depuis, mon destin étant, de faire non seulement la fortune, mais aussi de former l'esprit des hommes qui me servent. Ne vous amusez pas à écrire à* Vasano (*) *pour affaires; c'est un tems perdu. Je ne lui donne nulle part en mes affaires, & il n'oseroit jamais me parler de rien. Ecrivez à moi-même, & soïez certain que pour vous maintenir en mes bonnes graces dans le point où vous êtes, il ne faut que m'envoïer de l'argent & me servir fidellement, car quoiqu'on puisse me dire pour ou contre vous, ce ne sont que vos propres actions & services qui vous peuvent rendre de bons ou mauvais offices auprès de moi, outre que votre intérêt est de me bien servir, car si je suis en état de vous faire des graces, il n'y a rien que je ne fasse pour vous*

(*) Il étoit fils naturel du Roi de *Pologne*. Nous parlerons de lui ci-après.

vous récompenser de vos services; mais quand je n'ai rien, je ne saurois rien donner. Dépêchez moi Clairet *au plûtôt & réglez moi un revenu certain sur lequel je puisse faire un état assuré, & laissez moi faire. Cependant envoïez moi à l'avenir tout l'argent que vous pourrez avoir sur* Adlercrona *& envoïez les Assignations droit à moi. J'aime mieux que* Texeira *dépende de moi, que de dépendre de lui, d'autant plus qu'en conscience je ne lui ferai pas de tort, mais que je le satisferai ponctuellement, car j'aimerois mieux mourir que d'abandonner ou trahir un serviteur qui m'a servi si fidellement tant d'années, mais quand il ne m'auroit servi qu'un moment, cela suffiroit pour m'en faire souvenir éternellement. Ce sont des sentimens avec lesquels j'ai vécu toute ma vie & qui mourront avec moi, quand il plaira à Dieu. C'est pourquoi continuez à me bien servir, & fiez-vous à moi. Je me porte bien, graces à Dieu, & si l'on vous dit jamais que je suis morte, n'en croïez rien, jusqu'à ce qu'on vous le fasse savoir de ma part, dites à ceux qui se sont réjouis en* Suède *de ma mort, qu'ils me sont pitié en leur fausse joïe, & assurez-les, que pour m'en vanger, j'aurai une véritable douleur quand la leur arrivera, & que je suis ravie de voir, par de si belles expériences, que la sage nature a marqué nos ames à un coin si différent.* à Rome, *le* 26 *Mars* 1678.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Apostille de la propre main de la Reine.

L'original de la présente étoit écrit de ma propre main, & je vous envoïe ce Duplicat, pour m'assurer que l'un des deux vous soit rendu.

Environ ce même-tems elle écrivit à son Gouverneur une lettre, où elle lui réïtéroit ses instances pour lui faire promptement toucher quelque somme. Elle y joignit une Apostille de sa propre main, où elle addoucissoit joliment ce qu'il y avoit de vif dans la Mercuriale qu'elle venoit de lui faire. Le Gouverneur ne laissa pas de s'en plaindre en lui faisant voir, qu'il n'y alloit pas de sa faute, si l'argent nécessaire ne lui étoit pas remis. *Christine* trouva sa justification valable & lui fit une réponse qui sans doute l'aura satisfait. Quoiqu'il en soit, voici l'une & l'autre de ces lettres.

QUand je vous ai choisi, je croiois que vous feriez merveille & avez commencé votre carrière d'un air, qui me rendit fort contente de vous. Cependant je vois que vous commencez à vous relacher, & vous traitez assez cavalièrement mes affaires. Je vous excuse, car je vois

L'an 1679.

vois que les affaires du Roïaume sont traitées de même air. Mais j'ai à vous dire, que le Roi & le Roïaume ont beaucoup à perdre, sans se mettre fort en peine. Mais moi qui ai peu, je ne suis pas d'humeur de perdre plus rien. Je vous prie d'être plus assidu aux affaires, & de vous souvenir, que pendant que vous autres Messieurs beuvez à ma santé à la campagne, mes affaires se ruinent ou du moins se négligent à Stockholm, *& je cours risque de mourir de faim à* Rome, *si Dieu ne m'aide.* Texeira *ne reçoit plus d'argent. On ne parle pas de mes revenus. Je ne reçois de l'argent de nulle part. Que faut-il devenir? Personne ne me païe & cependant il faut que je païe tout le monde. Jugez de l'état où je me trouve. De grace apprenez-moi le secrèt de pouvoir vivre sans argent, ou gouvernez-vous mieux en mon service.*

MOnsieur le Gouverneur Général. Votre dernière lettre du 10. *de Juin m'a bien été renduë. J'y ai appris que vous avez été mécontent de la mienne du* 29. *d'Avril passé, puisque vous vous plaignez tant des expressions qui s'y trouvent. Vous imaginant qu'elles viennent d'un sinistre & faux rapport que quelqu'un de vos envieux a fait sur votre personne & sur vos fonctions pour vous mettre mal dans mon esprit & se faire un mérite auprès de moi. C'est pourquoi vous demandez d'avoir part d'un pareil rapport, afin de pouvoir prouver votre innocence, protestant que vous étes entièrement incapable de m'offenser de dessein formé, ou de me causer le moindre préjudice dans mes revenus.... Je suis bien aise de connoitre par ces protestations & plusieurs autres semblables, que je puis compter d'avoir trouvé en vous un serviteur fidèle & acquis. Je m'assure aussi que du jour méme que je vous choisis & que je vous confiai l'intendance de mes intérêts, en considération de votre droiture; vous aurez suffisamment compris, que j'avois en votre personne une gracieuse & entière confiance. La lettre dont vous parlez ne vous donnera point non plus de sujèt d'en penser autrement, à moins qu'on ne voulut tourner le vrai sens des paroles à votre desavantage, par une interprétation sinistre: car il n'y est pas dit, que vous vous étes saisi & servi pour vous-même de mes revenus de* Norköping; *mais que je savois qu'il y avoit une partie perçuë de mes rentes, qui ne m'étoit pas envoiée: ce que vous ne pouvez pas nier vous-même, puisque votre lettre du* 24. *de Décemb. de l'année passée, que j'ai reçuë depuis & dont je ne savois rien alors, fait voir, que cette somme d'argent avoit été perçuë & remise à* Texeira.

xeira. *Encore moins entre-t-il dans ma dite lettre quelqu'accusation d'aucune trame ou mauvais dessein. Je vous y exhorte uniquement à faire tous vos efforts pour me procurer les sommes assignées & promises par la Chambre des finances &* à Halmstadt, *il y a longtems, pour subvenir à mes besoins pressans, afin qu'on ne dise pas que vous me faites languir à dessein. Tels sont les termes mêmes de la lettre, & ils ne vous paroitront pas étranges, si vous considérez les grandes incommodités que j'ai essüiées, durant cette misérable guerre, qui m'a été plus fatale qu'à qui que ce soit, & que je n'ai pas pû passer seulement une année sans chagrin, pendant lequel tems vous ne m'avez donné dans nulle de vos lettres, la moindre espérance de quelque changement favorable de la facheuse situation où se trouvoient mes affaires. Mais tout cela a été oublié depuis, & quand* Cedercrantz *arrivera, vous comprendrez pleinement, jusqu'à quel point je me repose, sur votre affection & sur votre zèle pour mon service, & combien je suis éloignée de vous causer quelque disgrace. Ainsi c'est sans raison que vous craignez que de faux rapports ne vous aïent mis mal dans mon esprit: car jusques ici, personne n'a tâché de vous nuire auprès de moi en quoique ce fût: & si quelqu'un s'y portoit témérairement, mon humeur a été de tout tems & sera toujours, de ne condamner personne, sans l'entendre préallablement. Vous n'avez qu'à éxécuter tous mes ordres & commandemens, & à continuer toüjours dans le dévoûement & la soumission, que vous me promettez en toutes vos lettres; je saurai tout de suite reconnoître vos bons & fidèles services & je vous donnerai des marques réelles de ma grace & de ma bienveillance. Sur cela je vous recommande à la sainte protection du Tout-Puissant*

Rome, le 26 d'Août 1679.

CHRISTINE ALEXANDRA.

André Galdenblad.

Christine fait traiter pour ses affaires à la Cour de France, à Nimégue & en Suède.

On aura remarqué ci-dessus dans deux de ses lettres, (*a*) qu'un nommé *Cedercrantz*, *Suédois* de nation, étoit engagé en ce tems-là à son service, & qu'elle l'avoit chargé de ses commissions, tant pour la Cour de *France*, que pour celle de *Suède*. Aïant eu part de quelques pièces en original assez intéressantes, relatives à ces négociations: nous balançons d'autant moins à les produire ici, qu'elles servent d'éclaircissement à l'histoire de ce temslà & surtout à celle de notre grande Reine. On se rappellera qu'elle a dit dans une de ses lettres,,, que le jeune *Suédois*, nouvellement engagé à son ,, service, étoit assez à son gré & que de plus malhabiles gens que lui, el- ,, le

(*a*) *Elles sont du 20 de Juillet & du 26 d'Août 1679.*

L'an 1679.

„ le les avoit fait devenir bons Sécrétaires. C'étoit justement ce même „ *Cedercrantz*, au sujet duquel elle dit aussi, que son destin a été de faire „ non seulement la fortune, mais aussi l'esprit des personnes qui la ser- „ voient". Elle le fit son Sécrétaire pour le département des affaires de *Suède*. L'aïant instruit de ses intentions, elle lui donna ses lettres de créance & ses passeports pour les Cours de *Suède* & de *France*, en lui enjoignant de passer par *Nimègue*, où l'on traitoit alors de la paix générale (*). *Cedercrantz*, étant arrivé à *Paris*, se mit en devoir d'éxécuter ses commissions. Il ne s'agissoit pas moins, que de disposer cette Cour, & les autres intéressés dans la guerre d'alors, de céder à *Christine* les provinces que la *Suède* avoit autrefois conquises en *Allemagne*. La Reine prétendoit d'avoir découvert de très-bon lieu, que les Confédérés avoient résolu de ne rendre rien à la *Suède* de ce qu'elle y avoit perdu. Dans cette supposition, *Christine* se flattoit que la *Suède* laisseroit plûtôt ces provinces en dépôt entre ces mains, que de les voir passer dans celles de ses ennemis. Les lettres & les instructions qu'elle donna là-dessus à *Cedercrantz*, exposent cette affaire plus particulièrement, & de quelle manière il devoit tâcher, selon les idées de *Christine*, de faire goûter aux intéressés la facilité, la justice & la gloire de cette proposition. Voici comment la Reine s'en explique à lui.

Outre tout ce que je vous ai écrit aujourd'hui dans ma dépêche Suèdoise, *j'ai encore à vous dire pour votre véritable information ce que je vous découvrirai en grande confiance pour mon service. Sachez-donc que j'ai découvert de très-bon lieu, que les Confédérés sont résolus de ne rendre rien à la* Suède *de tout ce qu'elle a perdu, & sachez que c'est une résolution prise si unanimement & si fermement, que rien ne peut les ébranler: qu'il n'est pas au pouvoir de la* France *de la changer & qu'elle abandonnera sûrement la* Suède, *& qu'elle a déja promis de l'abandonner quelque mine qu'elle fasse; & toutes ces belles paroles dont on repait la* Suède, *ne servent qu'à l'amuser & à disposer mieux ses affaires, lesquelles quand elles seront faites, on ne pensera pas plus à la* Suède, *que si elle n'étoit pas au monde. Ce que je vous dis, je le sais de science certaine; croïez cet avis comme l'Evangile, & faites le savoir aux* Suédois, *afin qu'ils prennent vite leurs mesures là-dessus. Rien (dans l'état où est la* Suède) *ne la peut sauver que la paix, & je lui conseille de la recevoir à quel prix que ce soit, car la* France *la trahira tôt ou tard. De-là il pourroit arriver que toutes les parties se pour-roient*

(*) Les passeports de *Cedercrantz* sont datés du 1. Juin & du 13. Juillet 1678. & les Pleinpouvoirs du 24. Juillet & du 21. Octobre 1679. L'année d'après, la Reine le fit son Intendant des Isles d'*Oelande* & de *Gothlande*, qui faisoient partie de ses Domaines.

*roient disposer en ma faveur à me céder les provinces d'*Allemagne *pourvû que la* Suède *y consente ; & l'on me presse déja de déclarer mes prétentions sur ces provinces qui sont mes conquêtes, & puisque le malheur de la* Suède *l'en a privé, ce seroit toujours pour elle une consolation, ce me semble, de les voir retirer d'entre les mains de ses ennemis & les mettre en dépôt entre les miennes ma vie durant, & cet expédient seroit glorieux & avantageux à toutes les parties & faciliteroit la paix : même la* Suède *y gagneroit toutes mes provinces & toutes mes autres prétentions que je lui céderois en revanche. C'est pourquoi il faut que vous tâchiez d'en faire la proposition en* France, *à* Nimègue, *en* Hollande, *& partout, & que vous fassiez goûter la facilité, la justice & la gloire de cette proposition.*

1. *Prémièrement elle est glorieuse à la* Suède *& utile, puisqu'elle peut espèrer après ma mort de retourner en ces droits & qu'elle la céde comme à soi-même en me les donnant, puisqu'aussi bien elle ne pourra jamais les ravoir par d'autres moïens.*

2. *C'est aussi glorieux à la* France, *puisqu'elle les conservera à moi & à la* Suède *en même-tems, & qu'elle sort de tout engagement avec honneur.*

3. *Cela est aussi glorieux aux alliés, parce qu'ils embrassent un tiers parti qui ne leur a pas été imposé comme une loi de la* France, *& qu'ils remettront par-là les Traitez de* Westphalie *sur les piés, ce qui est si important à tous les intéressés & agréable à toutes les parties. De plus j'ai d'autres raisons qui m'obligent à produire mes prétentions sur ces provinces, espérant de l'affection du Roi de* Suède *& du Roi de* France, *qu'ils m'aideront dans mes justes prétentions, considérant, que puisqu'il est impossible de conserver pour la Couronne de* Suède *ces provinces, il est juste qu'elles demeurent ou retournent à moi, qui suis celle qui en ai fait la prémière conquête, & je tiens que Dieu ne m'a conservé en vie si longtems, que pour rendre un service si signalé à ma patrie. Il faut que vous parliez partout de ce projèt de ma part & que vous vous serviez d'amis & d'ennemis pour faire mes affaires & en venir à bout, & pour tâcher d'obtenir pour moi tout ce qui étoit autrefois à la* Suède *en* Allemagne. *C'est la plus belle transaction qu'on pourra faire entre moi, le Roi de* Suède *& le Roi de* France, *& si vous pouvez l'obtenir, il n'en faut point d'autre. Je vous le rédis de nouveau, que si la* Suède *n'y consent, elle n'obtiendra jamais, & croïez cet Evangile, & travaillez là-dessus. Je vous envoïe un nouveau Mémoire, qui contient en peu de paroles votre nouvelle commission. Je*

L'an 1678.

J'abandonne à votre direction pour agir selon que vous trouverez les dispositions favorables, ou contraires, comme vous le jugerez le plus à propos pour mon service, étant assurée de votre zèle & habilité. Il suffit de vous avoir donné le plan de mes intentions. Je travaille déja ici & partout sur ce projèt, & je trouve les dispositions assez favorables partout, & si la Suède *me seconde, tout ira bien. Adieu, servez-moi comme il est nécessaire, & souvenez-vous que votre fortune dépend de la mienne. Adieu.*

Quand vous serez à Nimègue, *vous verrez la vérité de ce que je dis, & vous connoitrez clairement que toute espérance raisonnable est perduë pour la* Suède. *Mais je prétends la servir, & elle devroit aussi me servir, puisqu'elle ne peut rien gagner par d'autres moïens, & que par celui que je lui propose, elle ne perd plus rien & que ses espérances ne s'éloignent pas tout à fait: aussi ce projèt ne lui coûtera rien, & elle peut me satisfaire aux dépenses de ses ennemis, car il faut qu'elle me satisfasse, & il faut que je vive & vive en Reine & qu'on ne me mette pas au désespoir, car on seroit sujèt à s'en repentir*

Rome 27. Juillet 1678.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Mémoire pour Cedercrantz. Rome 27. *Juillet* 1678.

1. *Il faut qu'il fasse connoitre les droits de la Reine sur les provinces d'*Allemagne *que chacun sait être ses conquêtes, sur lesquelles Elle s'est réservé le droit de la réversion: que si la* Suède *par quelque violence ou malheur, a perdu ses droits, ceux de la Reine ne peuvent jamais être perdus, n'aïant jamais contrevenu au traité de* Westphalie.

2. *Que la Reine les prétends encore en satisfaction de désolation de ses provinces, de la perte de ses revenus, en récompense de ses justes prétentions qu'elle a sur la couronne de* Suède, *qui montent à des sommes immenses, pour la satisfaction des fraix, dépenses & pertes immenses qu'elle a faites & fera encore durant cette guerre.*

3. *Elle le propose comme un expédient propre à faciliter la paix générale, par un projèt qu'elle juge être de la bienséance & de la gloire de toutes les parties intéressées.*

4. *Il ira de la part de la Reine y travailler de toutes ses forces, en* France, *à* Nimègue *& à* la Haye, *& rendra un compte exact à la Reine de tout le succès de sa commission.*

5. *En*

5. *En cas qu'il le juge nécessaire, il pourroit passer aussi en* Angleterre *pour y insinuer ses commissions & pour demander aussi l'assistance de cette Couronne.*

Rome 27. Juillet 1678.

CHRISTINE ALEXANDRA.
André Galdenblad.

Mémoire pour Cedercrantz *fait à* Rome *le* 22. *Sept.* 1678.

1. *Il faut supposer pour fondement indubitable que la Reine ne prétendra jamais rien en préjudice de la* Suède, *& qu'elle ne voudra jamais rien de ce qui peut se conserver pour cette Couronne.*

2. *Il faut donc tâcher de sauver pour S. M. uniquement ce que la* Suède *perdra en* Allemagne *& ailleurs du débris de la* Suède, *& rien de plus.*

3. *Il faut aussi savoir que Sa Majesté n'aïant nulle intention de préjudicier aux intérêts de la* Suède, *ni de lui donner jalousie, la* Suède *auroit tort de s'opposer aux justes satisfactions de la Reine, & ce seroit être jalouse de sa propre gloire & d'elle-même, que de prendre jalousie ou de s'offenser de ce que S. M. cherche, dans un tems si facheux ses avantages de la manière qu'il lui sera permis sans préjudice de la Couronne, & c'est là-dessus qu'il faut que vous régliez vos pensées, paroles & actions en tous lieux & en tous tems.*

4. *Si la* Suède *n'a autre moïen de recouvrer ses états que celui de l'argent que la* France *donnera pour elle, ils seront perdus pour jamais, & c'est se flatter en vain que de l'espérer, & l'on vous assure de nouveau que la* Suède *les perdra sans ressource, & que le tems viendra dans lequel la* France *fera ses affaires, sans se souvenir non plus de la* Suède, *que si elle n'étoit plus au monde & l'on verra enfin le reste de la* Poméranie *perdu; la* Suède *chassée de l'*Allemagne, *si bien qu'il n'y paroitra plus qu'elle y ait jamais été, & quand cela sera fait, toute la Puissance de la* France, *ni celle de toute l'*Europe *ne la rétabliront plus. Deux ou trois années de guerre avec le* Danois *mettront la* Suède *bien bas, & la* France *même vient de recevoir un coup en* Flandres *qui la mettra aussi en un très-méchant état. L'on se flatte en vain, & vous verrez ces prédictions bientôt accomplies. On souhaite toutefois de se tromper.*

5. *L'intention de la Reine est donc d'agir avec la* Suède *& de faire travailler à leurs communs intérêts en même tems. Mais si la* Suède *veut l'amuser & se moquer d'Elle, on n'y réussira pas, car la Reine veut des satisfactions réelles & solides. Si on les lui*

 donne

L'an 1678.

donne en Suède, *elle sera contente & ne demandera pas mieux. Mais si on lui refuse ses justes satisfactions, elle tâchera de se satisfaire elle-même par quelque endroit, étant résoluë de pousser ses affaires, forcée comme elle y est par des procédés malbonnêtes & désobligeans, dont on a usé jusqu'ici à son égard: aussi bien ne peut elle plus rien perdre & est-elle en état de bien gagner.*

6. *Il faut savoir aussi qu'on n'est pas si sot que de compter sur l'argent de* France, *Sa Majesté sait qu'elle n'en a plus guères: mais quand elle en auroit, on sait très-bien que la* France *n'en a pas pour la Reine.*

7. *Ce sont-là les sentimens justes & raisonnables de la Reine dont elle ne fait point de secrèt. On vous permèt de les publier partout, car étant dignes de Sa Majesté, elle ne craint pas de les faire paroitre aux yeux de toute la terre. Il faut pourtant user de prudence & de circonspection & prendre garde à qui l'on parle, & ne dire à chacun que ce qui est agréable & utile à ses desseins & intérêts.*

CHRISTINE ALEXANDRA.

André Galdenblad.

Mémoire pour les affaires que le Sr. *Cedercrantz* doit négocier à la Cour de *France.*

1. *Il rendra à Mr. de* Pompone *la lettre de la Reine, l'informera du sujèt de sa commission, & le priera d'obtenir du Roi son Maitre une lettre de recommandation pour le Roi de* Suède.

2. *Il sollicitera en* France *l'acception de la dette des subsides que la* France *doit à la Couronne de* Suède *des guerres en* Allemagne *passées, qui montent à la somme de neuf cent-mille Riksdalers de Capital, en sollicitant le Capital ou du moins un intérêt raisonnable à huit pour cent durant la vie de la Reine à fond perdu.*

3. *Il faut savoir que cette dette fut reçuë quand Sa Majesté fut en* France, *& qu'on lui païa* 100. *mille livres là-dessus à bon compte, quoique l'ordre du Roi étoit de* 300. *mille, & on la pria d'avoir patience, en promettant de lui païer quand on seroit en meilleur état. Depuis, on lui païa encore ici trois ou quatre mille pistoles, & depuis on ne lui a rien païé par sa faute, parce qu'elle ne l'a plus sollicité, n'étant pas d'humeur de demander de l'argent aux gens, que dans l'extrême nécessité où elle se trouve à présent, & il semble qu'il est de la justice & de la générosité du Roi très-Chrétien,*

tien, d'avoir égard à la modestie de la Reine, de lui en faire un mérite, & d'être d'autant mieux disposé à la satisfaire dans une occasion si pressante.

4. *Il sollicitera aussi la cassation du Testament du Roi* Casimir, *faisant en forme contre ce Testament en* France *toutes les protestations & actes publics qui pourront servir à le rendre nul & à conserver à la Reine ses droits.*

5. *Il communiquera à Mr. de* Pompone *le projèt de la Reine sur les affaires publiques, & tâchera de le faire goûter.*

6. *Il proposera la médiation de la Reine: tâchera de la faire reçevoir à la* France *& à la* Suède, *en cas que le projèt ne soit pas agréé & que la guerre dure.*

7. *Il exprimera le mieux qu'il pourra au nom de la Reine l'amitié & l'affection que Sa Majesté porte à la* Suède *& à la* France, *avec lesquelles ses intérêts sont unis pour jamais.*

8. *Il excusera la Reine de n'avoir pas communiqué ces affaires aux Ministres de* France, *informant en général Mr. de* Pompone *du sujèt de mécontentement & des justes soupçons, que Sa Majesté a de Mrs. les* Estrées, *en qui elle ne peut jamais avoir aucune confiance après ce qui s'est passé.*

9. *Il faut qu'il confère de toutes les affaires de S. M. avec Mr. le Nonce, & lui demande son appui & assistance: mais il faut qu'il se garde de lui rien communiquer du projèt secrèt de la Reine & pour ne rien hazarder, il faut qu'à son départ, il laisse ce Mémoire bien cacheté entre les mains de quelque personne fidelle écrivant dessus,* Affaires de la Reine Christine, *pour le lui garder jusques à son retour.*

Il doit éxécuter tout cela avec la plus grande diligence qu'il pourra sans perdre un moment de tems pour se rendre au plûtôt auprès du Roi de Suède, *& y achever avec zèle & fidélité tout ce qui lui a été ordonné.*

CHRISTINE ALEXANDRA

Il ne faut pas que ces affaires, quelques importantes qu'elles soient, vous arrêtent longtems en France; *il suffit de les proposer pour cette fois & d'y travailler après tout de bon à votre retour, me rendant un compte éxact de la disposition de la Cour de* France *à mon égard, afin que je prenne de justes mesures là-dessus, après que vous m'aurez fait savoir ce que je pourrai espèrer de l'assistance de la* France.

Mé-

L'an 1679.

Mémoire pour *Cedercrantz* sur ce qu'il doit faire à la Cour de *France*.

Il présentera les lettres: donnera part au Roi de France *de sa négociation en* Suède, *& de la transaction qui a été réciproquement agréée par la Reine & le Roi de* Suède, *le priant de vouloir donner sa garantie là-dessus pour la plus grande sûreté de la Reine.*

Il demandera pour la Reine tout ce que la Suède *sera obligée de céder en* Allemagne, *& son assistance pour l'obtenir, & les ordres nécessaires pour cela aux Plénipotentiares à* Nimègue *ou ailleurs. Il informera aussi le Roi de* France *de tout ce qui s'est passé en* Suède *sur ce point.*

Il demandera le païement du Capital & de l'intérêt des restes des anciens subsides, qui sont dûs à la Reine.

Il fera tous les efforts possibles pour tâcher de disposer la Cour de France *en faveur de la Reine pour travailler auprès des parties, afin que le projèt, qu'on a envoïé à* Nimègue, *soit agréé & exécuté pour obtenir une entière indemnisation à la Reine de tous ses griefs, représentant qu'il est raisonnable, qu'aïant été dépouillée par la guerre, la paix rende à S. M. ce qu'elle a perdu, aussi bien qu'à la* Suède.

Il fera au reste tout ce qui lui a été commandé dans ses autres instructions & hâtera son retour en Suède, *pour achever tout ce qui a été heureusement commencé.* Rome, *ce* 29. *Juillet* 1679.

CHRISTINE ALEXANDRA.

L'Abbé Santini.

Cedercrantz ne tarda pas d'insinuer ses commissions à la Cour de *France* sur quoi le Roi *Louis XIV.* & son Ministre de *Pompone* firent à la Reine les réponses suivantes.

„ Madame ma Sœur. Le Sécrétaire *Cedercrantz* m'a rendu la lettre de
„ V. M. & j'ai vû avec attention tout ce qu'elle contient. Mais sans en-
„ trer ici dans le détail, il suffit de me remettre à ce que j'ai fait dire au
„ même Sécrétaire, & d'assurer V. M. que je suis toûjours, avec les sen-
„ timens qu'elle peut souhaiter,

Madame ma Sœur

A St. Germain en Laye, le 12 *Août*, 1678.

Votre bon Frère

LOUIS.

MA-

MADAME,

„ Votre Majesté sera informée par Mr. *Cedercrantz* combien le Roi a „ reçu favorablement ce qui lui a été dit de la part de V. M. Je lui dois „ témoigner qu'il l'a trouvé très-disposé à contribuer aux choses que V. M. „ peut desirer, autant que les conjonctures & les dispositions le pourront „ permettre. Mais parce que Sa Majesté vous en écrit plus particulière- „ ment elle-même, il ne me reste rien que de vous assurer.

POMPONE.

Christine, ne trouvant pas ces réponses assez à son gré, écrivit incontinent après à *Cedercrantz* une lettre en *Suédois*, dont on donne ici le précis en *François*.

MR. Cedercrantz. *J'ai appris par votre dernière lettre vos occupations à la Cour de* France, *votre Audience du Roi & votre conférence avec Mr.* Pompone. *J'en suis contente à cet égard & comme ma principale intention a été plûtôt de déclarer mon amitié & affection à ce Roi, que de m'attendre de sa part à quelque assistance réelle pour avancer mes intérêts, que je lui ai voulu recommander comme à un allié avec la* Suède *plûtôt qu'à un autre; il auroit au moins dû s'apperçevoir que mes intérêts & ceux de* Suède, *loin d'être contraires l'un à l'autre, ne sont que les mêmes & s'accordent fort bien ensemble. C'est aussi pour cela que le discours de Mr.* Pompone *me paroit fort étrange, quand il a dit, qu'il ne pouvoit pas savoir, comment le Roi son Maitre s'en pourroit mêler, à cause de l'alliance qui l'attache à la* Suède. *Je regarde aussi sa réponse vacillante & son ignorance affectée au sujet du restant des subsides, que la* France *doit depuis la guerre de 30 ans à la* Suède, *comme une pure défaite, de peur qu'en les reconnoissant il ne s'oblige à les païer. Je suis néanmoins persuadée qu'il connoit cette affaire à fond. Mais toutes ces grimaces n'empêchent ni ne diminuent point mon droit & mes prétentions, qu'on fera valoir dans une conjoncture plus favorable.*

Rome, le 10 Septembre 1678.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Cedercrantz continua encore quelque tems à faire le solliciteur à la Cour de *France* en conséquence de ses instructions: mais perdant peu à peu l'espérance de réussir au gré de *Christine*, il eut ordre de se rendre au Congrès de *Nimègue*, en même tems que la Reine lui manda en réponse, (*a*) qu'elle

(*a*) *Elle est du* 30. *Sept.* 1679.

L'an 1679. le se confirmoit de plus en plus dans son opinion, qu'il y avoit d'autant moins à faire pour elle en *France*, que durant tout le tems passé elle avoit pû juger par des preuves très-évidentes, que l'inclination & la conduite de cette Cour-là lui avoient été aussi peu avantageuses, qu'à la *Suède*.

Christine étoit au reste fort contente de la conduite de *Cedercrantz*. Cependant comme elle lui avoit commandé de dresser un Mémoire pour être présenté à la Cour de *Suède*, lequel il envoïa à la Reine pour avoir son approbation, elle y fit quelques remarques dans cette *Apostille* du 12 Novembre 1678.

Ce qui me déplait dans votre écrit est le terme de (des Fädernesland) *la Patrie, c'est comme parlent tous nos* (Skattebönder) *Païsans. Il faut donc dire* (des Rike och Fädernesland) *son Roïaume & sa Patrie, voilà comme on doit parler quand on parle en mon nom, & ce langage ne doit choquer personne. Le Roïaume de* Suède *est à moi & au Roi. Je ne lui dispute point son droit: car je ne révoquerai jamais ce que je lui ai une fois donné, & je le lui conserverai au prix de mon sang si l'occasion s'en présentoit. Mais la différence qu'il y a entre moi & lui, est, que je dois tout ce que je suis à Dieu seul, & que le Roi doit à Dieu & à moi tout ce qu'il est; de quoi il est bon de faire souvenir les gens. Car rien ne s'oublie sitôt qu'un bienfait, & en* Suède *on se hâte fort d'en effacer le souvenir. La générosité du Roi ne lui permettra pourtant pas d'oublier ce qu'il me doit, & moi, qui suis telle que je ne reproche jamais mes bienfaits à personne, je serai la première à l'oublier quand on me fera justice, & ne m'en souviendrai jamais que pour le bien & le service de notre commune Patrie & Couronne. Je ne pense pas qu'il y ait personne qui osât me contester mes justes droits: mais en cas qu'on fût assez déraisonnable pour prétendre de me les disputer, j'ai dequoi les maintenir, en quelque malheureux état que je puisse me trouver. Voilà ce que j'ai à vous dire sur votre Mémoire. Vous êtes* Suédois *& vous craignez peut-être de dire la vérité, mais en ce cas dites* (Sweriges avantage,) *l'avantage de* Suède; (Sweriges nytta) *l'utilité de* Suède; *& sachez que je suis extrêmement délicate sur ce chapitre, & que dans les écrits publics où l'on parle aux Ministres étrangers, il faut être très-circonspect & choisir bien ses paroles. Le reste de l'écrit est très-bien composé & je l'approuve entièrement. Continuez à me bien servir & vous aurez sujet de vous louer de moi.*

Sa délicatesse en fait du Cérémoniel alla si loin, qu'elle donna là-dessus ces avertissemens à *Cedercrantz*. *Quand vous m'écrirez ne mettez autre*

chose

chose dans la souscription que, A la Reine (a). *N'acceptez pas des lettres pour moi de qui que ce soit avec le titre de* Sérénissime, *ni en latin, ni en* Italien, *ni en* François. *Dans vos lettres écrivez moi* Madame, *& le reste en* Suédois. *Réglez-vous là-dessus. Aux autres Rois donnez leur le* Sérénissime, *mais gardez-vous bien de me le donner. Ne manquez pas de donner aussi le* Sérénissime *aux autres Reines, quand l'occasion s'en présentera.*

De plus, *Cedercrantz*, se trouvant à *Nimègue*, eut ordre de présenter là-dessus ce Mémoire au Nonce du Pape de la part de la Reine (b).

Son Excellence est priée d'observer dans les conjonctures, & quand il faudra parler de la Reine ma Maitresse & de ses intérêts dans l'instrument du Traité de Nimègue, *que Sa Majesté desire qu'on fasse réflexion sur les articles suivans.*

1. *Qu'on ne donne jamais le titre de* Sérénissime *à Sa Majesté, mais qu'on dise seulement* la Reine.

2. *Qu'on ne souffre pas que Sa Majesté soit jamais nommée après un autre Prince, sauf le Pape & l'Empereur, auxquels seuls elle cède, & prétend d'être traitée du pair avec tous les autres Monarques du monde.*

3. *Pour prévenir toutes difficultés, on pourroit faire un écrit particulier sur les intérêts de la Reine, où en faisant mention de sa sacrée personne, on traiteroit S. M. de la manière la plus convenable & on pourroit consigner cet écrit à S. M. en la plus ample forme, en y déclarant comme quoi tous les intéressés d'un commun & mutuel consentement, seroient convenus unanimement de satisfaire en telle & telle façon aux justes prétentions & intérêts de la Reine, avec la garantie de toutes les Puissances & Parties intéressées dans la guerre, & de cet instrument, réciproquement signé de toutes les Parties, les originaux seroient consignés à la Reine dans lesquels on nommeroit S. M. au prémier rang, & S. M. réciproquement signeroit un semblable instrument, par lequel elle s'obligeroit à telle & telle condition, dont on seroit d'accord, & dans lequel Sa Majesté se nommeroit en la manière que les autres Princes ont accoûtumé de se nommer dans leurs écrits;*

Et qu'on prenne garde qu'en toute occasion où l'on doit parler au nom de la Reine, même si l'on doit nommer deux Couronnes, le Roi de

(a) C'est une Apostille de sa main du 7. Sept. 1679.

(b) V. Diar. Europ. a. 1677. p. 499. & 1678. p. 15. & en 1679. pag. 365.

L'an 1679.

de Suède *& celui de* France, *ou d'*Espagne *ou autres, il faudra donner la préséance au Roi de* Suède, *mais que quand on nommera la Reine & le Roi de* Suède, *la Reine doit être mise au prémier rang.*

Tout ceci est confié à la prudente attention de son Excellence, espérant qu'elle aura soin de soutenir la décence de la Reine & la gloire de son grand nom, en la plus haute manière, que son rang élevé & la qualité de S. M. le demande, de quoi elle sera infiniment redevable à son Excellence, insinuant en même tems que Sa Majesté n'a pas voulu charger de ces articles son Eminence le Cardinal Azzolini, *comme elle a fait de ses autres intérêts de grandissime importance, estimant ne pas devoir le mêler dans des affaires si délicates, mais elle a voulu elle-même faire donner ce Mémoire par moi à son Excellence à laquelle il servira d'avis.*

André Galdenblad.

On entrevoit par le préambule de ce Mémoire que *Christine* s'attendoit fûrement qu'on parleroit d'elle & de ses intérêts dans l'instrument du Traité de *Nimègue*. Aussi n'y avoit-il encore que peu d'apparence que la *Suède* recouvrât tous les païs que ses ennemis avoient conquis sur elle, & auxquels, à ce défaut, *Christine* prétendoit. Ses deux lettres à *Cedercrantz*, que nous donnons ici, font voir, qu'elle étoit encore dans cette opinion au commencement de l'année 1679.

JE suis ravie de voir que vous aïez tâché d'ouvrir les yeux à Mrs. les Suédois. *Plût à Dieu qu'ils m'eussent crû plûtôt; ils ne seroient pas dans l'état pitoïable où ils sont présentement. Mais Dieu a voulu punir l'ingratitude de la* Suède, *& mes péchés. J'espère encore un jour d'être assez heureuse pour pouvoir me vanger par de nouveaux bienfaits de leur ingratitude, & leur faire avouër que je méritois d'eux un meilleur traitement que je n'ai reçû. Veillez à mes affaires & ne perdez pas de tems, s'il se peut. Mais consultez surtout le Nonce, à qui je ferai savoir mes sentimens par le Cardinal.* Rome, *ce* 21. Janvier, 1679.

J'Approuve jusques ici votre conduite & j'espère qu'à l'avenir vous me donnerez sujet d'être satisfaite de moi. Si par un miracle que je ne comprens pas, on rend à la Suède *ses Etats, je ne saurois qu'admirer le plus, ou le malheur de la* Suède *de les avoir perdûs si misérablement, ou la sottise des* Allemands, *qui leur rendront ce qu'aucune force ne peut leur ôter: & à la fin vous verrez vérifier*

fier mes prognostiques & que la France *ne fera rien pour la* Suède, *qui fait pénitence de son ingratitude envers moi. Mais cette ingratitude n'empêche pas que je ne voulusse la tirer de ses malheurs au prix d'une bonne partie de mon sang.* Rome, *le* 18 *Mars*, 1679.

Mais le Roi *Charles XI.* aïant gagné trois batailles sur les *Danois* en moins d'un an, ce qui les contraignit de vuider la *Scanie*: (*) & en même tems la *France* aïant obligé l'Electeur de *Brandenbourg* de se désister de la plus grande partie de ses prétentions; *Christine* se vit peu à peu déchuë de l'espérance de sauver pour elle les débris des païs qu'elle croïoit que la *Suède* perdroit en *Allemagne*. Ce fut là un coup assez heureux pour la *Suède*, à cela près qu'elle courut risque de perdre son vaillant Roi, par une facheuse maladie. Les fatigues de la guerre & le chagrin qu'il avoit de voir ses Provinces insultées de toute part par plusieurs ennemis puissans, lui donnérent sans doute la grosse fièvre, qui mit sa vie en grand danger. Cependant il fit voir au fort de la maladie tant de fermeté & envisagea les approches de la mort avec tant de constance, que nous croïons faire plaisir au Lecteur d'en inserer ici une Relation, qui fut envoïée en ce tems-là de *Stockholm* à *Paris*, en forme de lettre (*a*). La voici tout au long.

JE ne puis laisser passer cette occasion, sans vous mander l'entier rétablissement de la santé du Roi de Suède, *qui a été si bas, que les Médecins en ont désespéré. Je ne doute point aussi que je ne vous fasse plaisir de vous mander le cours de sa maladie, & les beaux sentimens de ce Prince, lequel tomba malade le 6. de Mars, d'une fièvre qui augmenta de jour en jour jusqu'au* 23. *Pour cacher sa maladie, Sa Majesté se bottoit, & ne discontinuoit point d'assister aux Conseils; mais la douleur le pressant d'une manière à ne le pouvoir plus cacher, elle avoüa qu'elle se portoit fort mal, & qu'elle se sentoit le cœur attaqué. Ce Prince se mit donc au lit, & la fièvre venant à redoubler la nuit, accompagnée d'une chaleur intolérable, lui causa une grande oppression & battement de cœur. S'apperçevant que sa fin approcha, il songea à sa conscience, & satisfit à tous les devoirs de sa Religion avec une dévotion sans exemple, car c'est un Prince qui a toûjours été vertueux. En-*

(*a*) *Tirée du Mercure Gal. Mai.* 1679. *pag.* 228-234.

(*) Ce fut à cette occasion que ce distique fut fait.

SVED Deus est retro, sed DANJA versa Diana:
Ne mirere DEAM succubuisse DEO.

L'an 1679.

Ensuite il envoïa chercher son prémier Prédicateur, qu'il fit asseoir sur son lit. Il lui dit qu'il voïoit bien qu'il falloit mourir, qu'avant que de quitter le monde, il avoit voulu le remercier de tous les soins & peines qu'il avoit prises pour lui, & qu'étant dans l'impuissances de les reconnoitre, il prioit Dieu, qui étoit si juste, de le récompenser. Après cela, il le chargea de choses toutes tendres pour la Reine de Suède, *que je ne pûs pas bien entendre, à cause qu'il s'expliquoit en* Suédois. *Comme il vit tous ses Officiers & Généraux autour de lui, il les remercia en termes fort obligeans des services qu'ils lui avoient rendus; leur dit, qu'il se souvenoit fort bien des dangers qu'ils avoient courus dans les batailles, & qu'après Dieu, il en attribuoit à eux seuls les heureux succès. Il remercia de même les Officiers de sa Maison, s'étendit sur l'impuissance où il étoit de récompenser comme il souhaitoit leurs bons services, & leur marqua que c'étoit la chose qu'il regrettoit le plus. Il demanda pardon s'il avoit chagriné quelqu'un, pria ceux, qui pouvoient se plaindre de lui, d'avoir égard qu'il étoit homme comme eux, & qu'il avoit ses foiblesses, les assurant que s'il les avoit offensés, il n'en avoit jamais eu l'intention. Comme la douleur & le mal redoublèrent: il faut que j'avouë, dit-il, que tout ce que j'ai souffert en cette guerre, n'approche en rien de tout ce que je souffre présentement, & que la guerre qui se fait dans mon cœur est bien plus rude que celle que j'ai faite, & l'Ennemi qui m'attaque, bien plus terrible que tous mes ennemis ensemble. Il pria Dieu d'avoir pitié & miséricorde de lui, lui recommanda son Roïaume, répétant plusieurs fois:* „ Ah, pauvre *Suède*, que tu vas être malheureuse, si Dieu ne te prend en sa protection ". *Il regréta fort de la laisser en guerre, fit ressouvenir tous les Assistans de la manière qu'il s'étoit attiré cette guerre, & de son bas âge; qu'il n'y avoit pû apporter les remèdes nécessaires pour faire tourner autrement les choses* (*). *Comme il vit que tout le monde fondoit en larmes, il leur dit,: Pourquoi vous affligez-vous? Je ne suis pas tant à plaindre. Je sens que je suis un enfant du Père Eternel. Je n'ai jamais voulu du mal*

(*) *Pufendorf* rapporte aussi dans son histoire de *Brandenbourg* (Libr. XIV. §. 46.) que le Prince Palatin *Adolphe Jean*, oncle du Roi, avoit dit par tout en *Allemagne*, que son Neveu, étant jeune avoit été induit en cette guerre par le mauvais conseil de ceux qui manioient alors les affaires, & qu'à cette considération il étoit prêt de rétablir la paix & la bonne intelligence avec l'Empereur & l'Empire.

mal à personne. J'ai gardé ma foi à mes Alliés, & ma parole à mes Peuples. Enfin je n'ai rien à me reprocher; j'ai aimé tendrement mes Sujèts. Je me suis volontiers exposé pour leur salut. Vous aurez après moi un Roi sage, mais jamais qui vous aime comme je vous ai aimé. Se ressouvenant que c'étoit l'heure de là prière, il fit entrer le Prédicateur, qui la vouloit racourcir, mais il lui dit, que ce n'étoit pas le tems, qu'il n'en avoit jamais eu plus de besoin, & demanda à tous les Assistans de prier Dieu qu'il eût pitié de son ame. Les prières finies, il s'entretint de la mort, témoignant qu'il ne la craignoit pas. Comme tout le monde le vouloit quitter, à cause que l'effort qu'il faisoit pour parler, augmentoit son mal; il les rappella, & leur recommanda de le faire enterrer sans aucune magnificence, que ce n'étoit pas le tems de faire des dépenses inutiles, qu'il n'avoit jamais aimé le faste, & qu'il desiroit être enterré comme il avoit vécu. Après il donna sa main à baiser, il accompagna l'Adieu qu'il nous dit, des termes fort touchans & fort tendres. Quelque tems après, il lui prit une sueur qui dura bien deux heures. La douleur, qu'il sentoit au cœur, diminua. Il s'endormit, & passa quatorze heures dans un sommeil fort tranquille. Sa fièvre se convertit en tierçe, diminua d'accès en accès, & cessa enfin entièrement. Ainsi, voilà la Suède *délivrée d'une grande inquiétude. Imaginez-vous sa joïe de voir ce jeune Monarque hors de danger, après l'avoir vû agonisant.*

Après la lecture de cette lettre, on avouera sans doute, que ce jeune Prince, qui avoit de si beaux sentimens, qui aimoit tendrement ses Sujèts, & son Roïaume, qui gardoit la foi donnée à ses Alliés, même à ses dépens, & qui étoit si brave & si courageux, méritoit, s'il fut mort ainsi à la fleur de son âge, d'être d'autant plus sensiblement regretté. Revenons aux affaires & aux négociations de *Christine*.

La paix étant faite entre les parties belligérantes & *Cedercrantz* étant arrivé en *Suède*, on lui proposa, que la Reine tireroit chaque année une certaine somme de la *France* à compte de ses prétentions. Mais *Christine* lui répondit là-dessus: „ (*a*) que comme elle s'étoit fermement proposée, de „ n'avoir jamais aucun intérêt à démeler avec la Cour de *France*, bien „ loin de vouloir dépendre d'elle en manière quelconque, ce projèt-là ne „ pouvoit que lui être fort désagréable, & qu'elle lui disoit rondement une „ fois pour toutes: *Non erit alterius qui suus esse potest:* que celui qui peut être „ son maître ne dépende pas d'un autre.

„ Quant à l'autre projèt de troquer, disoit-elle, le Duché de *Brême* con- „ tre ses prétentions, elle l'agréoit infiniment. Mais comme ses préten- „ tions

(*a*) *La lettre est datée de 13. Avr. 1680.*

L'an 1679.

„ tions montoient au de-là de la moitié de ce que ce Duché valoit; elle di-
„ soit, qu'elle seroit contente si le Roi y vouloit ajouter le Duché de *Deux-
„ ponts*, à condition de pouvoir le vendre à qui bon lui sembleroit & de
„ posséder *Brémen* en pleine souveraineté sa vie durant, enjoignant en mê-
„ me tems à *Cedercrantz* d'exposer à la Cour de *Suède* le juste état de ses
„ prétentions depuis son abdication 1654. jusqu'à l'an 1680. Elle les fit
„ monter à neufs millions, septante trois mille & quarante trois Ducats de
„ Banque de *Venise* ". Mais on n'avoit garde d'en reconnoitre toute la
validité.

Jusques où alloient les pretentions de *Christine*.

La Cour de *Suède*, au lieu d'examiner en détail ces prétentions, trouva un moïen plus facile de contenter *Christine* (*a*). Elle commença par lui remettre de bonnes sommes d'argent comptant, de sorte qu'elle reçut, dès que la paix fut concluë, cinq mille Couronnes par mois à compte de ses revenus, qui allérent en augmentant, à mesure que la *Suède* & ses provinces se remirent de la désolation de la guerre passée. La Reine étant par-là mise en état de fournir aux dépenses qu'elle ne pouvoit pas se dispenser de faire, sa Cour à *Rome* reprit son ancien lustre & redevint aussi brillante qu'elle eut jamais été (*).

Le Pape *Clement X.* étoit déja mort depuis environ quatre ans. *Christine* l'étoit allé voir peu avant sa mort, & à ce qu'un Ecrivain dit, (*b*) Elle lui avoit fait de grandes instances avec les Cardinaux *Altieri*, & *Colonna* pour qu'il voulut faire la promotion des Cardinaux qui n'étoient pas encore remplacés dans leur Collège. Mais le Pape moribond n'y avoit pas voulu consentir.

De l'élection d'*Innocent XI.* & du caractère de ce Pape.

Innocent XI. fut élu pour lui succéder, quoique *Christine* s'intriguat fort dans le Conclave en faveur de son Cardinal favori. C'étoit le Cardinal *de Conti* d'une des quatre principales familles de *Rome*. Ce qui étoit cause que la Reine s'intéressoit tant pour lui, étoit que *Charles Conti*, Duc *de Poli*, frère de cette Eminence étoit son Majordome & prémier Gentilhomme de sa chambre, comme sa Sœur, la Duchesse *Muti*, étoit sa prémière Dame d'honneur (†). Mais ce fut-là justement une des raisons, qui porta le Conclave à lui donner l'exclusion. La faction *Françoise* y concourut de sa part. Cette Cour craignant, que comme les Parens de *Conti* avoient rendu de grands

(*a*) *V.* Diar. Eur. *ad. ann.* 1681. *p.* 32. *III. P. II. pag.* 83. 84. 115. 133. 139. 160.
(*b*) *V. il Conclave de Pontifici Rom. T.* & 176.

(*) Cette même année, *Christine* fit épouser à une de ses filles d'honneur, nommée *Octavia* Pesarese, un Marquis *Ferdinand François Capponi*, avec le revenu de trois mille écus (1).

(†) *Crescimbeni* (2) nomme encore d'autres Seigneurs *Italiens* qui étoient en ce tems-là engagés à la Cour de *Christine*, comme le Marquis *del Monte*, le Comte *Grassi*, le Marquis *Palombara* les Marquis *Malaspina*, Pompée *Azzolini* &c. tous Gens de lettres.

(1) V. *Diar. Eur.* l. c. p. 114.
(2) Dans les vite degli *Arcadi* Part. III. p. 196. & hist. de *Christine* p. 149. &c.

grands services à la Maison d'*Autriche*, le Cardinal *Conti* devenant Pape ne fut trop affectionné à l'Empereur & à l'*Espagne*.

Voilà les raisons qui favorisérent le Cardinal *Benoit Odeschalchi* qui fut préféré au Cardinal *Conti*, & ce qui engagea la *France* à consentir à son élection. La suite fera néanmoins voir, que ce Pape se montra moins docile à l'égard de *Louis XIV.* qu'aucun de ses prédécesseurs.

Ce que remarqua feu Mr. *Burnet* Evêque de *Salisburi*, qui étoit alors à *Rome*, fera connoitre le caractère de ce Pape ; ,, Il étoit, ,, dit-il (*a*) soupçonneux & timide. Il s'étoit enrichi avec sa famille, ,, par les Banques, & il n'entendoit rien que les finances, fils d'un ,, Banquier de *Come*, qu'il étoit. Ce talent fit regarder, comme un bon- ,, heur pour le Siège de *Rome*, que ce Pape y fut élevé; car la Chambre ,, Apostolique étoit chargée de tant de dettes, contractées par les grandes ,, dépenses de ses Prédécesseurs, qu'il étoit tems d'avoir un Pontife aussi ,, œconome que l'étoit celui-ci. Il étoit de notoriété publique qu'il n'enten- ,, doit pas même le latin; & lorsque j'étois à *Rome*, continue *Burnet*, on ,, me dit, que quand il fut promu au Cardinalat, il lui falut un Maitre, ,, pour lui apprendre ce qui lui étoit nécessaire pour officier aux grandes ,, Messes. La Théologie lui étoit aussi entièrement inconnuë, & cela me rap- ,, pelle ce que me dit à *Venise* un Jésuite, que j'y voïois quelquefois chez ,, l'Ambassadeur de *France*. Un jour que nous nous entretenions de l'infail- ,, libilité des Papes, il m'avoua qu'*Altieri* avoit été tout à fait en enfance ,, pendant ses dernières années, & qu'il faloit avoir une grande provision ,, de foi pour croire ce Pape infaillible. Mais, ajouta-t il en riant, plus ,, la chose est difficile à croire, & plus la foi a de mérite. Si *Innocent* haïs- ,, soit les Jésuites & témoignoit faire grand cas des Jansenistes, ce n'étoit ,, point qu'il entendit leurs démélés théologiques. C'étoit uniquement, que ,, les prémiers appuïoient *Louis XIV.* & que les Disciples de St. *Ignace* é- ,, toient ennemis des Disciples de *Jansenius*. On croit, dit un autre Au- ,, teur, (*b*) que Messieurs les Jésuites, pour chagriner ce bon Pape, firent ,, ensorte, que l'inquisition donna Commission le 13. Février 1687. à ,, quelques-uns de son Corps d'éxaminer le Pape, lui-même, & de lui fai- ,, re rendre raison de sa foi, non en qualité de Vicaire de *Jesus-Christ*, ,, mais simplement en qualité de *Benoit Odeschalchi*. Ce fut aussi en con- ,, séquence des trames du parti des Loïolistes, dit un autre Auteur (*c*) que ,, quelques-uns du sacré Collège voïant que S. S. ne pouvoit vaquer à tou- ,, tes les grandes affaires qui dépendent de sa conduite, proposérent dans ,, un Consistoire d'élire un Vicaire général, qui suppléât au défaut du Pa- ,, pe tant que ses incommodités dureroient. Mais tous les Cardinaux ne ,, furent pas de cet avis. Ceux qui avoient le plus à cœur les intérêts de ,, S. S., s'y opposérent fortement & le Pape lui-même en aïant été informé, ,, en fut fort scandalisé & protesta que, bienque son corps fut infirme, son ,, es-

(*a*) *Dans son Voïage* d'Italie *&* de Suisse Tom. II. p. 141-145.

(*b*) *V. l'hist. de* Christine *pag.* 250.

(*c*) *Hist. Abregée de l'année* 1683. *p.* 123. 124.

L'an 1679.

„ esprit étoit aussi sain qu'il eut jamais été. Cette différence de sentimens anima les deux Partis les uns contre les autres, mais enfin les „ esprits furent appaisés par les soins charitables de la Reine de *Suède*, qui „ calma tout cet orage, par sa bonne conduite & rétablit la bonne intelligence parmi les Membres du sacré Collège". Ce fut sans doute par ressentiment que les ennemis du Pape & les siens propres la firent soupçonner d'entrer dans les sentimens de *Molinos*, (*) puisqu'elle lui fit toûjours envoïer de sa cuisine tout ce dont il avoit besoin dans sa prison: (*a*) le Cardinal *Azzolini* s'en étoit même rendu fort suspect, & *Pertrucci* étoit accusé d'y incliner plus qu'aucun autre par des Ecrits qu'il avoit mis au jour. C'est pourquoi le Pape, pour le soustraire à l'Inquisition le déclara Cardinal, & on trouva aussitôt après ce distique affiché à Pasquin.

Christine soupçonnée de Quietisme & pourquoi Molinos fut si vivement persécuté.

„ *Crimine sunt similes ambo, sed dispare sorte.*
„ *Ostrum Pertrucius: Vincla Molinus habet.*

Mais le grand crime de *Molinos* regardoit principalement les Jésuites & consistoit en deux choses (*b*). La première, de s'être érigé en Directeur de quantité de personnes tant de l'un que de l'autre sexe; l'autre de s'être montré en plusieurs rencontres des sentimens différens de ceux des bons Pères Jésuites. Ceux, qui ont quelque connoissance des affaires du monde, savent, que voilà deux crimes capitaux à leur égard: & c'étoient ceux-là, dit *Burnet*, qui firent mettre *Molinos* avec quelques-uns de ses disciples à l'inquisition, moïennant l'assistance d'un grand Roi, qui étoit alors dans les intérêts des Enfans de St. *Ignace*. *Molinos* fut pourtant bien traité dans sa prison: ce qu'on crut venir de la bonne opinion que le Pape avoit de lui, & de qui il disoit, *Molinos peut errer, mais au fond c'est très-certainement un homme de bien*. Mr. *Burnet*, ajoute, que sur cet emprisonnement de *Molinos*, Pasquin avoit débité un jour quelque chose de plaisant: „ un homme aïant été condamné aux galères pour quelques „ paroles, qu'il avoit dites: un autre aïant été pendu pour quelque chose „ qu'il avoit écrit, & *Molinos* aïant été en même tems mis en prison, sa „ doctrine consistant principalement en ce qu'il enseignoit, qu'on doit tra„ vailler à mettre son esprit dans une parfaite quiétude, (d'où vient que ses „ dis-

(*a*) *V.* Holl. Mercur. *en* 1687. *p.* 304. *item Hist. abregée ad h. ann. Novembr. p.* 484.

(*b*) Burnet *l. c.*

(*) Il est dit dans le *Theat. Europ.* (1) que *Christine* jetta au feu en présence de ses Domestiques toutes les lettres & tous les livres de *Molinos*. Mais si cela est vrai, elle l'aura fait par précaution voïant que le Pape même n'étoit pas à l'abri des poursuites du soi-disant le *Saint Office*. Cependant il fait pitié de lire les horribles injures dont les zélés Loyolistes ont chargé le pauvre *Molinos*. L'Auteur de l'histoire de *Christine* y met du sien & exalte le service important qu'un Cardinal, son Compatriote, a rendu à l'Eglise Romaine en denonçant *Molinos*, à l'inquisition (2).

(1) Ad ann. 1687. p. 215. (2) L. c. p. 246 &c.

„ disciples ont été appellés *Quiétistes* "): il fit sur cela cette pasquinade: *Se parliamo, in galere; se scrivemmo, impiccato; se stiamo in quiete, all' sant officio, e che besogna fare?* c'est-à-dire: „ si nous parlons, les Galéres; si nous „ écrivons, le gibet, si nous nous tenons en repos, le saint office: que „ faire donc "?

Fermeté d'Innocent XI.

Une autre affaire qui faisoit alors grand bruit à *Rome*, étoit celle de la *Regale*. Mais comme elle intéressoit le temporel, elle étoit plus de la compétence d'*Innocent XI*, & il la soutint vertement „. Il ne s'étonna „ point, dit *Burnet*, (a) du bruit que l'on faisoit en *France* à ce sujet ". Ce bruit étoit pourtant porté fort loin, puisque l'on ne parloit pas de moins que de se soustraire au Siége Romain: & cela surtout après les quatre propositions de l'Assemblée du Clergé de *France*, en 1682. où on avoit renouvellé les dix Maximes des Conciles de *Constance* & de *Basle*, contre les prétentions des Evêques de *Rome*. *Louis XIV*, qui n'étoit pas accoûtumé à la résistance, fit de grandes menaces qui allarmérent les Cardinaux & qu'*Innocent* méprisa. On dit qu'un jour, ces Cardinaux le pressant fortement de devenir plus traitable, ils lui demandérent ce qu'il feroit au cas que le Roi de *France* lui détachât une puissante armée: il répondit: „ qu'il se sentoit „ assez de courage pour souffrir le Martyre (*) ".

L'affaire des *Franchises* fournit une autre preuve de sa fermeté. Comme la Reine *Christine* y fut aussi intéressée, nous aurons occasion d'en parler ci-après, & on verra que *Louis XIV*. n'en sortit pas mieux que de toutes ses autres querelles avec ce Pape.

Particularités de Mad. Dacier.

En attendant on nous permettra de placer ici la belle réponse que fit *Christine* à une lettre que Mad. *Dacier* lui écrivit l'an 1678, & de rapporter à cette occasion quelques circonstances de la vie de cette savante, & en particulier celles qui produisirent un commerce de lettres entre *Christine* & cette Dame. Nous les tirons des Mémoires du Pére *Niceron* & du Journal de *Trevoux* (b). Mad. *Dacier* étoit fille de *Taneguy le Févre*, Professeur en *Belles-Lettres* à l'Académie de *Saumur*. Elle nâquit à *Saumur* sur la fin de 1657.

(a) Burnet *Hist. pendant sa vie ad ann.* 1687. *pag.* 750. *&c.*

(b) *V. Tom. III. p.* 111. *&* *Janv.* 1721. *p.* 88-115.

De la vie d'Innocent XI.

(*) Mr. *Burnet* rend aussi un bon témoignage à ce Pape, disant (1); que comme sa conduite a toûjours été fort innocente & exemte de tous les scandales qui font bruit dans le monde, il a sçu encore donner ordre que le vice ne régnât point à *Rome*. En quoi il a été si bien obéi, que la maniére réguliére, en laquelle on vit aujourd'hui à *Rome* est extraordinaire & lui doit faire honneur. Il est d'une sobrieté entr'autres très-singuliére, car on m'a assuré, dit *Burnet*, que la dépense de sa table ne monte point à un écu par jour, ce qui est bien peu: quoique cela passe la dépense de *Sixte V.* qui avoit donné ordre à son Intendant de ne pas passer tous les jours pour sa nourriture vingt cinq bajokes, c'est à dire dix huit sols d'*Angleterre*. Cependant le Pape a grand soin de sa santé, laquelle il n'expose jamais &c. *Aulus Apronius* dit (2), que la dépense journaliére d'*Innocent XI.* ne passoit pas un demi écu & qu'à cause de son génie ménager on lui avoit appliqué le lendemain de son élection, ce qui est dit de *S. Mathieu* dans les actes des Apôtres: *Et inveniebant hominem sedentem in telonio.*

(1) Voïage d'*Italie* & de *Suisse* T. II. p. 395.

(2) Voïage d'*Italie* &c. p. 352.

L'an 1678.

1657. Il avoit un fils, qu'il élevoit avec grand soin, *Anne le Fèvre*, la fille dont nous parlons, avoit alors onze ans. Pendant qu'il faisoit des leçons à son fils, elle étoit la plûpart du tems présente. Il arriva un jour, que le jeune Écolier répondant mal aux questions de son Père, sa Sœur le soufloit tout en travaillant à sa tapisserie & lui suggéroit ce qu'il devoit répondre. Le Père l'entendit, & ravi de cette découverte, il résolut d'étendre sur elle ses soins & de l'appliquer aux lettres. Elle fit en peu de tems de très-grands progrès. Elle apprit d'abord le latin, & s'appliquant aussi au grec, cette langue eut pour elle tant de charmes, qu'elle fut en état de travailler dès l'année 1673. sur *Callimaque*. L'année d'après, elle se laissa disposer à travailler sur *Florus*, qu'elle mit aussitôt au jour, avec des commentaires latins, à l'usage du *Dauphin*. Cet ouvrage fut bientôt suivi d'*Eutrope*. Ce Phénoméne litéraire (car elle n'avoit alors que dix sept ans) fit beaucoup de bruit. La Reine *Christine* en fut frappée & lui fit faire des complimens par le Comte de *Königsmark* alors Ambassadeur de *Suède* à la Cour de *France*. Mad. *le Fèvre*, pour témoigner à la Reine sa reconnoissance d'un si grand honneur, écrivit à Sa Majesté une lettre latine & lui envoïa son *Florus* (*). La Reine reçut son présent avec bonté & daigna l'en remercier par une lettre très-honnorable, telle que nous la donnons ici.

Mademoiselle le Fèvre. *Vos expressions pleines de zèle & d'affection pour moi, aussi bien que vos livres ont été aussi agréablement reçus que vous le pouvez souhaiter, a'ant voulu vous en assurer moi-même en vous remerciant des agréables heures que votre* Florus *m'a fait passer. Il vous est bien glorieux d'avoir contribué en traduisant un Auteur de cette importance à l'instruction de Monsieur le* Dauphin *& d'être de part avec les Savans hommes qui travaillent avec tant de soin & de succès à ce grand ouvrage. Je vous avouë, que si j'étois capable d'envie, ce ne seroit ni la fortune présente de la* France *qui fait tant de jaloux, qui m'en donneroit, ni je n'envierois même à ce jeune Prince la succession d'un des plus beaux & des plus grands Roïaumes de l'*Europe *qui l'attend: mais j'avouë sincérement que je suis capable de porter une espèce de noble envie au bonheur & à la gloire de son admirable éducation; Qu'il est heureux & qu'il doit avoir des obligations inestimables au Roi son Père? Mais vous, de qui on m'assure que vous êtes une belle & agréable fille, n'avez-vous pas de honte d'être si savante? En vérité c'est trop, & par quel charme secrèt avez-vous sçû accorder les Muses avec les Graces? Si vous pouviez attirer à cette alliance la For-*

V. l'Append. N.LXXXIII.

(*) Nous donnerons cette lettre dans l'Appendice.

Fortune, ce seroit un accroissement presque sans exemple, auquel on ne sauroit rien souhaiter de plus, si ce n'est la connoissance de la vérité qui ne peut être longtems cachée à une fille, qui peut s'entretenir avec les Saints Auteurs dans leurs langues naturelles. J'espére, & je le souhaite avec l'aide de Dieu, qu'un jour ils vous persuaderont si vous les consultez sans préoccupation, qu'environ 1500. *années avant que les* Luthers *& les* Calvins *eussent renoncé à la vérité, tout ce qu'il y avoit de Gens raisonnables & grands dans notre monde étoient aussi Catholiques que nous le sommes tous aujourd'hui ici à* Rome, *& comme l'est la plus saine & la meilleure partie de votre* France. *A quoi peut servir toute votre science si vous ignorez ce point si important? Donnez-vous la peine d'y faire une réflexion sérieuse & priez Dieu qu'il ouvre un jour vos yeux & votre cœur à la vérité.* A Rome ce 22. Mai 1678.

L'an 1678.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Les Biographes des Savans ont marqué, que *Christine* lui avoit fait l'honneur de lui écrire encore quelque tems après pour la presser de faire profession de la Religion Catholique-Romaine, & pour l'attirer auprès d'elle avec des offres très avantageuses: Qu'en 1685. elle avoit fait cette profession avec son mari, & qu'elle mourut dans la Communion Romaine le 17 Avril 1720. Ils ont ajouté, que les talens de son esprit, quelques considérables qu'ils fussent, étoient cependant inférieurs aux qualités de son cœur. Qu'on n'a jamais vû dans une femme plus de courage, de fermeté, de bonté, d'égalité d'ame, de piété, de sagesse & de modestie, & qu'elle avoit surtout une charité ardente pour les pauvres.

Les Auteurs attribuent ces mêmes belles qualités à l'Evêque Prince de *Munster* Mr. *Ferdinand de Furstenberg* à qui *Christine* écrivit la lettre suivante.

De l'Evêque de Munster & de ses belles qualités.

Monsieur l'Evêque & Prince de Munster. *Je prens la confiance de Vous recommander l'Avocat* Antonio Maria Fede *pour lui obtenir la qualité de votre Agent en cette Cour, en cas qu'il s'en présente la vacance. Je vous puis assurer qu'il est fort honnête homme, qui par ses qualités & par sa capacité s'est acquis ici beaucoup d'estime. Ce sont les raisons qui m'engagent à le favoriser avec soin auprès de vous, & qui vous doivent persuader de la satisfaction qu'il vous donnera par ses services. Je vous serai bien obligée, si vous disposez à ma considération de cet emploi en faveur dudit Avocat. Cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde.* Rome ce 5. Août 1679.

CHRISTINE ALEXANDRA.

L'Abbé Santini.

L'an 1676.

Le Prédéceſſeur de cet Evêque de *Münſter* étoit le fameux *Chriſtophle Bernard de Galen*, auſſi guerrier (*) que celui-ci étoit pacifique (a). *Ferdinand* fut le Mécéne de tous les gens de lettres, qu'il aidoit par tous les ſecours qui dépendoient de lui. Ses *Monumenta Paderbornenſia* lui ont fait beaucoup d'honneur & ſes poëſies latines font avouër, que depuis le ſiècle d'*Auguſte*, peu de gens ont égalé, dans ce genre d'écrire, la pureté de ſon ſtile & la beauté de ſes penſées. Il mourut en 1683. lorſque le Roi de *France* venoit de faire achever, à l'imprimerie Roïale, une impreſſion magnifique de ſes ouvrages.

Du Comte *Vaſano* à qui *Chriſtine* veut perſuader de ſe faire Religieux.

On ſe rappellera peut-être, que la Reine a parlé dans deux de ſes lettres précédentes d'un Comte *Vaſano* où *Waſanau*, (†). Nous ajouterons ici, quoique un peu tard, une autre de ſes lettres au ſujet de ce Comte. Elle eſt du 7 *Novembre* 1676.

Monſieur le Gouverneur Général. J'ai donné l'ordre le 17. d'Octobre paſſé, & je le réitère à préſent, que le Comte Waſano *prenne congé en forme de la Cour de* Suède, *& vienne ici auplûtôt puiſque ſa préſence n'y eſt plus néceſſaire, & je vous recommande qu'il ſoit promtement expédié. Vous apprendrez ci-après ſelon les occurrences ce qu'il y aura à négocier pour mes affaires, & Vous en ſerez amplement inſtruit. Je vous accorde volontiers la demande*

(a) *Il y a un abregé des Vies de ces deux Prélats dans le Mercure Gal. Octobr.* 1678. *p.* 95. *&c.* 101. *&c. V.* Puſend. *Hiſt. Brand. L.* X. §. 9. 20. 50. 51. & Moreri Dict. *art.* Galen. & Furſtemberg.

(*) Il avoit commandé un Régiment au ſervice de l'Electeur de *Cologne* & fait une campagne en *Hongrie*. Devenu Evêque de *Munſter* en 1650. il ſe rendit Maitre de cette ville en 1661. L'an 1665. il ſe ligua avec le Roi d'*Angleterre* contre les Etats des *Provinces-Unies* & ſe déclara de nouveau contr'eux en 1672. à cauſe de la Seigneurie de *Borkelo*. Il aida le Roi de *France* de prendre pluſieurs villes & places fortes ſur eux, & quelques années après, il ſe joignit au Roi de *Dannemarck* & à l'Electeur de *Brandenbourg* contre le Roi de *Suède*, ſur lequel il prit quelques places du Duché de *Bremen*, aïant le deſſein d'unir ce Duché à ſon Evêché. Les *Hollandois* étoient ſurtout fort irrités contre lui, & comme il portoit dans ſes Armoiries trois crochets, trois poutres & trois oiſeaux, ils firent ce diſtique là-deſſus.

„ *Tres unci, totidem volucres, orbeſque trabeſque*
„ *Trinum eſt, perfectum eſt: Zoile dic, quid abeſt?* (1).

(†) Ce nom du Comte fait voir qu'il étoit iſſu de la Maiſon Roïale de *Suède*, qui eſt celle de *Waſa*, qui veut dire *un bouquet d'épis de blé*, qu'elle porte dans ſes armes. *Guſtave Ericſſon de Waſa* fut le prémier Roi de *Suède* de cette famille. *Sigiſmond*, Roi de *Suède* & de *Pologne*, étoit ſon Neveu & Pére du Roi d'*Uladiſlas VII.* Pére du Comte de *Waſanau*. *Guſtave le Grand* avoit auſſi un fils naturel, dont la poſtérité fleurit encore & porte le nom de Comtes de *Waſaborg* qui tient du nom de la même famille, & dont nous avons parlé ci-deſſus.

(1) V. Le *Merc. Gal.* l. c. pag. 100. *Moreri* l. c. & *Lillienthal* vollſtänd. Thaler Cab. p. 287-288.

de que vous me faites dans votre lettre du 11. *d'Août passé, de vouloir bien que le Comte* Wasano *assiste en ma place au baténe de votre fille, vous assurant, que je n'oublierai pas, mais que je reconnoîtrai même gracieusement envers vous & votre maison, les bons services que vous me rendrez. Dieu vous ait en sa sainte garde.*

L'an 1676.

CHRISTINE ALEXANDRA.

André von Brobergen.

Ce Comte de *Wasanau* étoit fils naturel d'*Uladislas VII.* Roi de *Pologne*, & arriére Cousin de la Reine *Christine* (*a*). On le loue sur la délicatesse & la force de son esprit & sur les manières nobles, qu'il tiroit de sa naissance. Aïant perdu son Père dans un tems, où il n'avoit encore rien fait pour lui, il prit le dessein de voïager. Le Roi *Casimir*, frère du Père du Comte, vouloit le reconnoître pour son Neveu au Parlement de *Paris*, où ce Roi s'étoit retiré après son abdication. Mais on l'en détourna. Après la mort du Roi *Casimir* dans l'Abbaïe de St. *Germain-des-Près*, (*) le Comte se retira à *Rome* auprès de la Reine *Christine*, qui le reconnut pour son Parent, & le mit au nombre des Seigneurs de sa Cour. La destination que *Christine* fit de lui, donna de l'ombrage au Cardinal *Azzolini* & au Marquis *del Monte*, qui l'eussent voulu voir bien loin, craignant qu'il ne leur ravît toute la faveur de la Reine. Cette Princesse l'envoïa depuis en *Suède* pour ses affaires, où il fut bien reçu, & se comporta en homme de probité. A son retour la Reine l'entretint honnorablement, & lui augmenta le nombre des Gens de sa livrée, qui étoit la même que la sienne, honneur, qu'elle ne fit jamais qu'à lui seul. Il se peut qu'il pensât à se marier, ou qu'il cherchât quelqu'autre établissement, puisque la Reine lui conseille de se retirer du monde, dans la lettre que nous allons produire. Quoiqu'il en soit, il paroit, qu'il n'en avoit rien fait encore quand *Christine* mourut. Au contraire, on trouve que le Pape *Alexandre VIII.* le fit un de ses Chevaliers d'honneur, après la mort de la Reine, & que le Pape *Innocent XII.* le confirma dans cette charge, où il subsista de ses appointemens & de la pension viagére de cinq cents Ecus que la Reine lui laissa par testament. Nous croïons bien faire de donner place ici à la belle lettre que *Christine* lui écrivit, pour lui persuader d'embrasser l'Etat Ecclésiastique (†).

L'état

(*a*) *Hist. de* Christine *p.* 124. *&c. p.* 146. *item Mém. d'*Artagnan *p.* 488. 489.

(*) On aura remarqué ci-dessus, que Mr. *Cederkrans* avoit ordre d'insister à la Cour de *France* sur la cassation du testament de ce Roi, & que *Christine* avoit approuvé les projets des Comtes de *Bielke* & de *Lillieroth*, Ambassadeurs de *Suède*, pour faire valoir ce testament en faveur de *Christine*, comme aussi pour lui faire toucher le restant bon des vieux subsides que la *France* devoit à la *Suède*. V. ci-dessus la lettre de *Christine* du 30. Sept. 1679.

(†) Nous n'avons pas pû découvrir la date de cette lettre de *Christine*. Peut-être sera-t-elle un peu postérieure au tems que nous lui assignons. C'est de Mr. le Baron de *Peni-*

L'an 1676.

L'Etat de mes affaires & des vôtres m'oblige de vous donner un conseil charitable, qui vous surprendra peut-être. Mais si vous y faites de sérieuses réfléxions, Vous serez convaincu que c'est un effèt de ma bonté ou plûtôt de celle de Dieu envers vous, qui m'inspire de vous persuader par la présente à quitter le monde & la Cour au plûtôt. Il me semble que le meilleur parti pour vous seroit d'aller à Monte Cassino, *ou bien à la* Valle Ombrosa, *qui sont deux beaux lieux près d'ici, vous consacrer au service de Dieu pour le reste de vos jours, en y prennant l'habit. Vous êtes bienheureux de le pouvoir faire, & je porte envie à votre état, qui vous permèt de prendre une si belle résolution. Il n'y a rien de si grand, rien de si glorieux, rien de si beau, que de se donner à Dieu sans réserve, & si vous embrassez cette vocation avec joïe & courage, vous vous en trouveriez bien. Dans le monde & à la Cour il n'y a rien à espérer pour vous, vous êtes misérable, vous n'avez pas de quoi soutenir votre naissance, je ne suis pas en état de faire votre fortune: je suis selon le monde encore plus misérable que vous, parce que je suis plus grande, & que je ne suis pas assez heureuse, pour pouvoir prendre une semblable résolution, que je voudrois peut-être pouvoir éxécuter moi-même.*

Ne vous flatez pas de vaines chimères, croïez de bonne foi, qu'il n'y a rien à espérer pour moi, ni pour vous dans le monde, & qu'il est fait d'une manière, que l'on est trop heureux, quand l'on n'y prétend, & n'y espère rien. Sachez que l'homme est fait pour quelque chose de plus grand, & que le monde n'a rien qui puisse contenter. Quand vous pourriez devenir le seul Monarque de toute la terre, quand vous seriez environné de tout l'éclat, de toute la gloire, de toutes les grandeurs, de toutes les fortunes, & de tous les plaisirs du monde; vous n'en seriez pas plus content, que vous êtes à présent. Je vous parle d'expérience, vous n'en seriez pas plus heureux, au contraire, vous auriez des chagrins, des dégoûts, qui vous sont encore inconnus, & qui sont pires que tout ce que vous avez essuïé jusqu'ici. Ainsi après avoir goûté tous les biens, que vous désirez, vous seriez si fortement persuadé de la misère, & du néant

---

Ponikau Gentilhomme de la Cour de *Gotha* que nous la tenons. On la trouve traduite en Allemand (1). S'il est sûr, comme un Auteur le dit (2), que le Cardinal *Albani* a recueilli l'héritage de ce Comte l'an 1698. il est apparent qu'il est mort cette année-là.

(1) Dans le Leben der Kön. *Christina* p. 449. &c. (2) *Loebner Med. Saml.* 1739. p. 291.

néant de tout cela, que vous auriez honte de vous-même d'avoir estimé & desiré tant, ce qui est si peu de chose, & qui ne sert qu'à rendre aux hommes & la vie & la mort également insupportables. Si vous étiez persuadé, comme il faut, de cette vérité, vous vous approcheriez avec joïe du port, que la providence de Dieu vous ouvre, pour vous retirer du naufrage. Pourtant avant que de vous déterminer à une si grande résolution, examinez & consultez bien votre cœur & vos forces; mais ne vous y fiez pas, fiez-vous à Dieu, & si vous êtes convaincu de sa vocation, sortez du monde au plûtôt, mais sortez en comme d'une maison, qui brûle & dont il faut se sauver au plus vite, si l'on n'aime à y périr. Disposez de vos affaires & donnez courageusement le peu que vous avez à Dieu, ne craignez pas de rien perdre, il vous rendra tout avec usure. Ce sacrifice est le meilleur usage qu'on sauroit faire, de tout ce qu'il y a dans le monde, & Dieu est si bon, qu'il nous en récompense, lorsque nous lui donnons ce qui n'est qu'à lui. Qu'il y a de gloire & de plaisir à servir un si bon maitre, & que je suis heureuse, d'avoir tout quitté, d'avoir tout perdu pour lui. Cette satisfaction vaut mieux que l'Empire du monde, faites de même, & vous vous en trouverez aussi heureux & aussi content que moi, puisque l'unique secrèt de l'être parfaitement, est, de tout abandonner. Croïez-moi, c'est le meilleur parti, qu'on puisse prendre, puisqu'aussi bien il faut mourir tôt ou tard. Cependant, si vous aviez quelque dessein pour quelque habit ou profession, je ne m'y oppose pas, suivez votre instinct, & priez Dieu, qu'il vous inspire ce qui est le plus avantageux pour sa gloire & pour votre salut. J'avois dessein de vous faire Chevalier de Malte, *mais je considére que cet habit vous engageroit à la dépense d'un train, & d'un équipage, à laquelle vous ne pouvez fournir.*

D'aller tenter fortune à la guerre, c'est tout de même, il y faut aussi de la dépense, sans argent l'on ne fait rien dans le monde, en quelque profession qu'on s'engage. Enfin ce n'est qu'entre les bras de Dieu, qu'on peut se jetter dénué de tout, sans crainte de se deshonorer. Si vous le faites de la bonne sorte, vous y trouverez & la gloire & le bonheur, & une satisfaction qui surpasse tout ce que l'on goûte dans le monde. Dieu vous fasse la grace de vous persuader ces vérités. Vous me direz peut-être que ne faites vous de même; vous avez raison: mais quoique je ne sois ni d'humeur, ni de condition à rendre compte de moi à personne; je veux bien vous ôter tout sujèt de scrupule là-dessus, en vous déclarant, que la même Pro-

L'an 1676.

Providence, qui vous appelle à ce bonheur, me défend d'y aspirer, comme je l'explique par les effèts. Tout ce qui m'est arrivé ma vie durant, me persuade, qu'il ne veut pas que j'y pense; que ce seroit être Rébelle à ses ordres que de vouloir s'engager en une profession où on n'est pas appellé, selon toutes les apparences. Si cette même Providence en dispose autrement un jour, je suivrai aveuglement ses ordres, puisqu'aussi bien il y a longtems, que je me suis abandonnée à sa conduite. Faites de même & vous serez heureux

CHRISTINE ALEXANDRA.

De la piété de Christine.

En lisant cette lettre avec attention, quelqu'un pourra-t-il douter, que *Christine* n'eut été & ne fut encore pénétrée des plus vifs sentimens de Religion? Il s'est pourtant trouvé plusieurs de ses envieux & des Ecrivains malins, qui ont voulu persuader le contraire au Public. On voit ce qu'ils ont débité sur ce chapitre dans les divers endroits de leurs écrits que nous avons cité ci-devant (*). Mais outre le témoignage, que cette lettre nous rend de la piété de cette Reine, nous en trouvons encore dans ses autres lettres & maximes, que nous insérerons ci-dessous, (*a*) des traits si beaux & si marqués, qu'ils ne doivent laisser aucun doute sur ce que Mr. *Chanut* en avoit dit d'elle, bien des années auparavant, savoir „ que cette Reine „ avoit de grands sentimens de la Divinité & un attachement fidèle au „ Christianisme ". C'est donc avec grande raison que l'Auteur de l'état du Siège de *Rome* a réfuté *Moreri*, qui dans les prémières éditions de son Dictionnaire historique avoit parlé avec si peu de ménagement & de respect de cette Princesse, de qui, dit cet Auteur, il ne sembloit faire guères plus de cas que d'une *Messaline* & d'une femme sans Religion (†). C'est à tous ces Ecrivains (‡) que nous opposons ce que notre Au-

(*a*) *Lisez ses lettres du* 21. *Oct.* 1684. *du* 2. & 12. *Mai* 1686. *du* 1. *Juin* 1686. *du* 21. & 25. *Sept.* 1688. *du* 23 *Oct. de la même année, du* 20. *Mars* 1689. &c. *Mr.* Chanut *Mém. T. I. p.* 241. & *ci-dessus Tom. I. pag.* 424.

(*) Voïez là-dessus la préface & d'autres endroits de cet Ouvrage.

On taxe sans fondement Christine d'avoir été sans Religion.

(†) L'Auteur des Mélanges historiques dit pourtant au sujèt de ce que *Moreri* a débité de *Christine* (1), „ qu'il a voulu dire par-là, qu'elle n'étoit pas fort bonne Catholique, „ & en cela l'Auteur croit, que *Moreri* avoit raison, ajoutant, que comme *Christine* „ n'avoit embrassé la Religion Romaine, que par des vûës que tout le monde fait, elle „ ne pouvoit pas s'empêcher de parler un peu librement de son culte ". Mais n'en déplaise à notre Loïoliste, défenseur de *Moreri*, s'ensuit-il raisonnablement, comme il lui semble, que celui qui parle un peu librement d'un culte, & ne croit pas au Pape ou ne mange pas les piéds aux Saints, doit aussitôt être regardé comme une personne sans Religion? Ou veut-il faire l'ignorant tout seul, dans sa Patrie, où des Millions de Gens de bien parlent aussi librement que dans aucun païs au monde, des choses que les enfans d'*Ignace* voudroient faire passer pour des articles de foi, & en conclura-t-on avec raison, que toutes ces personnes-là n'ont point de Religion?

(‡) Mrs. *Basnage* & de *Holberg* sont compris dans ce nombre, en tant qu'ils se font con-

(1) L. c. pag. 84. & ci-dessus Tom. I. pag. 473. & 474.

Auteur a remarqué à ce sujet (*a*) „. Que de parler si mal de cette Princes-
„ se, c'est n'avoir eu aucune connoissance de la vie qu'elle a menée, ou
„ vouloir la noircir à plaisir, contre sa propre connoissance & l'évidence
„ d'une vérité, dont il y a des millions de témoins. Ce n'étoit pas à *Ro-*
„ *me*, ajoute-t-il, où elle eut pû vivre sans Religion & y être épargnée
„ par la médisance, à moins que de vouloir percer dans le fond de l'ame,
„ par un jugement tout à fait téméraire, on ne disconviendra jamais qu'el-
„ le n'ait pratiqué, même très-assidûment & exemplairement, tous les de-
„ voirs d'une personne attachée à la Religion qu'elle professoit. Si ce qui
„ donna lieu à son départ de *Paris*, en quelque façon précipité fut cause
„ qu'on trouva quelque chose à redire à sa conduite, on sait pourtant que
„ ce fut pour venger son honneur de la médisance d'une personne, qui
„ l'outrageoit, qu'elle commit l'excès de le faire mourir en un lieu, où
„ l'on prétendoit, qu'elle n'avoit pas une autorité suffisante pour se faire
„ justice à elle-même. Au reste tout le tems qu'elle a vecû à *Rome*, elle
„ a été si exempte de soupçon du côté de la débauche & du libertinage,
„ que ceux qui y vont, ou qui y vivent, quasi dans la seule vûë d'épier les
„ in-

(*a*) *L'état du Siége de* Rome *T. I. p.* 93. *&* 94.

conformés aux sentimens de ces autres Ecrivains, le prémier dans ses Annales & l'autre dans son parallele de *Christine* & de *Marie Stuart* (1): „ où ils ménagent si peu cette „ grande Princesse, qu'ils ne sont point de scrupule de dire qu'elle n'avoit guéres de „ Religion, qu'elle n'étoit connuë à *Rome* que par les desordres qui se commettoient „ dans sa Cour, & qu'elle n'aimoit pas plus une Religion que l'autre". On ne disconvient pas qu'il y a des Auteurs, (dont nous avons allégué nous même, les témoignages ci-dessus (2), qui prétendent d'avoir entendu quelque fois, que la Reine avoit lâché des expressions à la vérité bien libres & peu chrétiennes. Mais nous avons remarqué en même tems, quels étoient ces misérables savans libertins (3), qui les lui avoient mises à la bouche, dans une époque, où sa jeunesse en a pû être susceptible. Or supposé même, que ces faits fussent bien constatés; en faut-il pour cela tirer cette conclusion, qu'elle a gardé toûjours ces sentimens & qu'elle n'est pas revenuë de ses égaremens, & que par conséquent elle a passé sa vie sans morale & sans Religion? Que ceux, qui ont porté des jugemens si téméraires de cette Princesse, éxaminent leurs propres vies dans les époques différentes où ils se sont trouvés, & les idées qui ont passé par leurs esprits, & dans leurs discours, même en fait de Religion; ils trouveront peût-être, de quoi se condamner eux-mêmes en plus d'une manière, & en y réfléchissant sérieusement l'envie leur passera de critiquer de gaïeté de cœur les défauts d'autrui. Et il faut que ceux-mêmes, qui n'auront point de reproches à se faire de ce côté-là, reconnoissent également en gens raisonnables ce principe de l'équité naturelle, qui éxige de s'abstenir de juger & de condamner des Personnes, qui ne sont pas de leur compétence & de leur jurisdiction. Car autrement on leur feroit avec raison la même demande que St. *Paul* fit aux *Romains* (4): *Qui es-tu toi, qui juges le Serviteur d'autrui? s'il se tient ferme ou s'il tombe, c'est l'affaire de son Maitre.*

(1) V. *Basnage* Annales. des *Prov. Un.* ad ann. 1654. p. 365. *Holbergs* Vergleichn. T. II p. 257. 280. 263-266. item *Koeblers Münz-Bel* T. V. p. 346. & l'hist. de *Louis XIV.* par *la Hode* T. IV. p. 240. &c. item *Voltaire* dans sa lettre à S. A. R. de *Suéde* du 2. Mai 1743. *Bierling* de Pyrrhonismo histor. p. 41. &c. *Tenzel* entretiens Juillet 1692. pag. 556. *Weber* sur les *Athées* pag. 44.

(2) V. Tom. I. pag. 476. not.

(3) V. Tom. I. pag. 240. 246. 274. 468. 473 & 474 not.

(4) Chap. XIV. V. 4.

L'an 1679.

„ intrigues de cette grande ville, remplie d'un monde de toutes les na-
„ tions, n'ont pû assurement fournir des Mémoires véritables pour avan-
„ cer ce que *Moreri* en a dit ".

Mais rompons là-dessus & passons à d'autres choses. La Paix étant rétablie en *Europe* & la *Suède* commençant à en goûter les fruits, le Roi *Charles XI.* fit une réforme dans le Ministére, remercia de ses Services Mr. le Comte *Magnus de la Gardie*, jusqu'alors Chancelier du Roïaume, & conféra cette charge à Mr. le Comte *Benoit Oxenstierna*, & *Christine* en étant informée l'en félicita par la lettre suivante (*):

Mon-

Grand mérite du Comte Benoit *Oxenstierna*.

(*) Nous avons remarqué ci-dessus, que Mr. le Comte *Benoit Oxenstierna* avoit l'esprit cultivé par les belles-lettres (1). Il eut l'honneur de servir quatre Têtes Couronnées, dont il fut chéri & estimé. *Christine* lui offrit la charge de son prémier Chambellan en 1647. mais il demanda permission d'assister au Congrès d'*Osnabrug*, & de *Munster*, où il fut admis. Il fut ensuite un des Ministres plénipotentiaires de *Suède* au Traité d'éxécution de *Nuremberg*. De retour de son Ambassade à la Cour de *Vienne*, il fut fait Président du Tribunal de *Wismar* & l'an 1688. Président de la Chancelerie & Chancelier de *Suède*. Les Lettres que *Christine* aussi bien que le Roi *Charles XI.* lui ont écrites, ne laissent nul lieu de douter de la haute considération, que son mérite éminent lui avoit acquise. Grand Ministre, Grand Politique, il n'y avoit point d'affaire d'importance sur le tapis, sur laquelle on ne demandât son avis. Plût à Dieu qu'on eut suivi ceux qu'il donna peu avant sa mort en 1702. au commencement de la guerre en *Pologne*: la *Suède* s'en feroit bien mieux trouvée. Ces salutaires avis se trouvent imprimés traduits en *François* (2).

Voici l'Epitaphe qui se trouve gravée sur son Mausolée dans la Cathédrale d'*Upsal*. Cette inscription fut faite par Mr. *de Staude*, Conseiller de la Chancelerie de *Suède* alors son Sécrétaire (3).

„ *BENEDICTUS Comes ab OXENSTIERNA.*
„ *Quatuor Regum Minister*,
„ *Trium Senator*,
„ *Duorum Primarius Rerum Præses*,
„ *Singulorum Amor.*
„ *In Regno subditus, extra Regnum Civis Universi.*
„ *Curator boni publici*,
„ *Pacis vel suasor, vel Conciliator, vel servator.*
„ *Ecclesiæ Orthodoxæ Antistes*,
„ *Politicus & Vir probus;*
„ *Minister & Vir bonæ fidei*,
„ *Aulicus & Vir pius.*
„ *Non simulator, non Insidiator, non Prævaricator.*
„ *In consulendo Providens, in agendo Dexter.*
„ *In utroque Felix.*
„ *Postquam ultra dimidium seculi*
„ *Foris per Legationes, Domi per sua Munia*,
„ *Res maximas egregie gessit*,
„ *Supra Fortunam, supra Invidiam*
„ *Gloriæ & Vitæ satur*,
„ *Cineres Tumulo, Animam Cœlo, Famam Orbi*,

Ho-

(1) V. *Palmskiöld* Msc. att. *Oxenstierna* Orat. *Norrmann* & Laudatio funebr. *Oxenst.* p. 289. &c. *Stiernm.* Bibl. Suec. p. 245.

(2) Dans les Mém. de *Lamberti* T. II. p. 10-22.

(3) *Nemeitz* Inscript. singul. p. 355. 356. & *Peringskioldii* Monumenta Ullerak. cum *Upsalia* nova p. 105. 106.

L'an 1680.

Félicitation de *Christine* à Benoit *Oxenstierna* devenu Grand Chancelier de *Suède* & réponse de ce Comte.

Monsieur le Comte d'Oxenstierna. *Aïant appris par le rapport du Marquis* del Monte, *prémier Gentilhomme de ma Chambre, & mon Envoïé Extraordinaire en* Suède, *que le Roi, votre Maître, vous avoit appellé au timon des affaires: J'en ai ressenti beaucoup de joïe par plusieurs considérations que vous ne pouvez ignorer. Connoissant comme je sais le mérite, & la capacité de votre personne, & le nom de votre Maison m'étant de très-bon augure* (*) *pour le rétablissement de mes intérêts; J'espère tout de vous & de ce nom si illustre en* Suède; *duquel Dieu se servit autrefois pour combler de bonheur mon enfance & mon éducation. J'avoue même, qu'après Dieu une partie de la gloire & de la félicité du reste de mon règne est dûë aux leçons, que m'ont données ces grands Maitres dans l'art de régner, aïant toûjours écouté non seulement avec estime mais avec plaisir ces sages Vieillards, qui après avoir commandé si heureusement, savoient obéïr si parfaitement à une fille encore enfant, mais enfin à une Fille, qui étoit née pour la gloire de commander à la* Suède *en un tems, où elle donnoit si glorieusement des loix au reste de l'*Europe *comme vous le savez.*

Vous avez cet avantage sur ces grands hommes de votre Maison, d'agir sous les ordres d'un Prince, qui s'est déja signalé dans les batailles, & qui est prêt à donner à la Suède *une succession de Princes qui lui ressembleront. Cependant j'espère, que vous vous rendrez toûjours d'autant plus digne de ce poste & de ce nom si heureux pour moi, que, sachant qui je suis, vous aurez pour mes intérêts les considérations qui me sont dûës, & que vous inspirerez aussi des sentimens si justes à tous ceux qui pourroient ou ignorer le passé, ou l'a-*

„ *Honesti exemplum Posteritati*
„ *Reliquit,*
„ *Civium heu! dolor, Gentium desiderium,*
„ *Quisquis es,*
„ *Si bonam mentem, si virtutem, si merita publica*
Amas,
BENEDICTO *benedic,*
„ *Et tales usque Publico Curatores opta;*
„ *Natus in Arce avita Mörbii d. 16. Julii 1623.*
„ *Obiit Holmiæ d. 12. Julii 1702.*

Voïez aussi dans *Norrmanni orationes panegyricæ* l. c. l'oraison funèbre que cet Evêque prononça à son honneur.

(*) Des cinq Tuteurs de *Christine*, que les Etats de *Suède* lui avoient constitués, il y en eut trois du nom & de la famille d'*Oxenstierna*, Grands Officiers & Sénateurs du Roïaume v. ci-dessus Tom. I. pag. 27.

L'an: 1680.

l'avoir oublié. Je me rapporte à ce que vous en dira le susnommé Marquis, vous priant de donner entière créance aux témoignages d'estime & d'amitié, qu'il vous donnera de ma part. Je prie Dieu, qu'il vous tienne en sa sainte garde. Rome, *ce* 17me. *Septembre* 1680.

CHRISTINE ALEXANDRA.

A l'égard de la *France*, comme les politesses que cette Cour avoit faites à *Christine* pendant qu'elle étoit sur le Trône, avoient pour principe l'intérêt commun des deux Etats & l'avantage particulier que la *France* pouvoit tirer des alliances étroites qu'elle cultivoit avec la *Suède*; *Christine*, quand elle eut abdiqué, ne tarda pas à trouver du changement dans les manières de la Cour de *France* envers elle. Aussi changea-t-elle de son côté de sentimens par rapport à la *France*, & d'autres sujets de refroidissement, qui survinrent, bannirent de plus en plus de son esprit le grand panchant qu'elle avoit eu autrefois pour cette Cour, préférablement à toute autre. Il n'y a donc nul lieu de douter, qu'elle ne vit avec plaisir que le Comte *Benoit Oxenstierna*, digne Descendant du Grand Chancelier *Axel Oxenstierna*, lui succedât dans le même poste, se flattant qu'il avoit adopté, & qu'il conserveroit, les mêmes sentimens que son Ayeul, à l'égard de la *France*, de laquelle elle n'avoit plus sujet d'être contente. Elle ne se trompoit pas dans son opinion, & étoit d'autant plus charmée du choix que le Roi avoit fait de la personne du Comte *Benoit*, qu'elle croïoit, que c'étoit son Prédécesseur qui en grande partie, étoit cause du chagrin qu'elle avoit essuïé à son dernier voïage en *Suède*. La réponse que le Chancelier *Oxenstierna* fit à cette lettre de *Christine* n'est pas moins bien écrite, c'est pourquoi nous la donnons ici.

„ La lettre que Votre Majesté a daigné de m'écrire m'a été rendue par „ Mr. le Marquis *del Monte*, prémier Gentilhomme de sa Chambre & son „ Envoïé Extraordinaire en cette Cour, & comme elle est remplie d'une „ infinité de marques de graces pour moi, j'en ai été si sensiblement tou- „ ché, que je ne trouve pas d'expressions assez fortes pour lui en témoig- „ ner toute ma reconnoissance. Cependant V. M. aura la bonté de croi- „ re, qu'elle est infinie, après la faveur qu'elle m'a faite de m'assurer elle- „ même, de la part qu'elle prend à l'honneur où le Roi mon Maitre m'a „ appellé pour son service. J'avoue que la connoissance que j'ai de mes „ forces m'avoit obligé à m'en excuser autant que mon respect me le peut „ permettre. Mais enfin je me suis vû contraint de céder à la volonté du „ Maitre pour occuper une place que beaucoup d'autres auroient pû rem- „ plir plus dignement que moi. Quelque succès que je doive m'en pro- „ mettre, je m'estimerai toûjours très-heureux, s'il me donne lieu de fai- „ re connoitre à V. M. l'extrême vénération que j'ai pour sa Personne sa- „ crée, & le zèle ardent que je dois à son service. C'est par-là, Mada- „ me, que j'espère me rendre digne de la continuation des graces de V. M. „ & c'est-là le seul endroit par lequel il me soit permis d'imiter ces bienheureux

„ morts

L'an 1680.

„ morts qu'elle me propose pour éxemple à suivre, par le témoignage que V. „ M. rend à leur mérite: puisqu'il est vrai qu'ils n'en ont pas eu de plus „ grand que celui d'obéïr à une grande Reine, dont le règne & toutes les „ actions ont été pleines de gloire & de générosité. V. M. me permet- „ tra, s'il lui plait, de garder religieusement ces marques d'un souvenir si „ avantageux à toute ma Maison, comme la plus chère & la plus précieu- „ se succession que mes Ancêtres m'aïent laissée. Ils m'ont aussi laissé cel- „ le de leur sang par lequel je ne me sens pas moins animé à emploïer tous „ mes soins & toutes mes forces au service de V. M. Mr. le Marquis me „ pourra rendre témoignage avec quelle ardeur je m'y prens dans les con- „ jonctures présentes. Je l'ai entretenu plus particuliérement sur les affai- „ res de V. M. & sur la bonne volonté où le Roi mon Maitre est pour „ tout ce qui regarde ses intérêts. J'espère qu'il lui en fera un rapport fi- „ dèle & conforme à la dextérité, qu'il fait paroitre en toute sa conduite. „ Comme je m'en rapporte entiérement à sa sincérité, il ne me reste qu'à „ supplier V. M. d'être persuadée que je suis avec tout le zèle imaginable „ & avec un très-profond respect &c. *Stockholm* ce 9 Novembre 1680.

Benoit Oxenstierna.

Olivekrans est fait Gouverneur Général des Domaines de Christine en Suède, malgré les intrigues d'autres, & est en faveur auprès d'elle.

Christine aïant de même trouvé à propos de faire quelque changement parmi les Administrateurs & Receveurs de ses finances (*), il fut question de pourvoir à l'emploi de son Gouverneur Général en *Suède*. *Charles Broberg* (†) fut un des principaux Concurrens, qui briguérent ce poste. On a en main des preuves, qu'il se faisoit fort de s'insinuer dans l'esprit de *Christine* aux dépens de ses Competiteurs & le Marquis *del Monte* Envoïé Extraordinaire de *Christine* à la Cour de *Suède*, aïant proposé de la part de la Reine sa Maîtresse, le Sr. *Jean Paulino Olivekrans*, auparavant Ambassadeur & Ministre Plenipotentiaire de *Suède* au Congrès de *Nimégue* (a); *Broberg* fit tout ce qu'il pût par ses remontrances auprès de *Christine* pour le supplanter. Il imputa à un nommé *Silfwercrona* de s'être laissé persuader par *Leyonberg*, Beaupére de *Cederkrans* de nommer à la Reine ledit *Olivekrans* qui, à ce qu'il dit, n'étoit point au gré du Roi de *Suède*. Tout ce que *Broberg* en pût dire n'aboutit à rien (‡) *Olivekrans* fut agréé de la Cour & on

(a) *V. les lettres & Négoc.* d'Estrades *T. VII. p.* 122. 298. *T. VIII. p.* 243. *T. IX. p.* 330. *&c.*

(*) Nous avons vû ci-dessus pag. 123. quelles brouilleries un pareille changement avoit causées dix ou douze ans auparavant.

(†) Les *Broberguen* annoblis par la Reine *Christine*, avoient été de Père en fils à son service. *Charles*, dont il est fait mention ici, étoit Controlleur des revenus destinés à l'entretien de la Reine après son abdication. Les originaux des preuves qu'on indique, sont entre les mains de S. E. Mr. le Comte de *Cronstedt*.

(‡) Il y avoit plusieurs autres personnes d'un haut caractére qui envioient ce poste à Mr. d'*Olivekrans* & qui tachoient de le perdre. Il le marque dans un beau Mémoire qu'il présenta au Roi *Charles XI.* & où il lui demanda sa protection. Il se trouve dans les *Palmsköldiana.*

L'an 1680.

on verra par plusieurs lettres que *Christine* lui écrivit, qu'elle étoit fort contente du choix qu'elle avoit fait de sa personne. Aussi étoit-ce un homme de beaucoup de savoir & d'un grand mérite (*). Il remercia la Reine de la grace qu'elle venoit de lui faire & voici en quels termes étoit conçue sa lettre.

Madame

„ Du reste, j'ai eu le bonheur de recevoir ici cinq lettres de V. M. & „ avec elles les brevèts pour les nouveaux honneurs, qu'il a plû à V. M. „ de me faire la grace de me conférer. Il semble que V. M. veuille m'accabler de marques de sa bonté Roïale, & quoique je ne puisse que les recevoir avec le respect, qui lui est dû & que les compter pour autant de liens „ qui m'attachent à ses intérêts, mon peu de mérite néanmoins & l'embarras qui les suit, fait que je n'en puis pas ressentir toute la satisfaction qu'un „ autre peut-être en auroit. Mais la persuasion que j'ai, qu'il ne m'arrive „ rien sans la volonté de Dieu, est si forte dans mon esprit, qu'elle efface „ toutes les autres considérations & ne me laisse que la résignation seule, „ qui

Mérite distingué d'Olivekrans.

(*) Nous en avons dit quelque chose ci dessus. Nous y ajouterons ceci (1). *Olivekrans* étant à *Londres* auprès de Mr. le Comte *Christer Bonde*, Ambassadeur de *Suède*, en qualité de Sécrétaire, du tems que *Christine* faisoit son séjour à *Bruxelles*, eut la permission de lui faire sa revérence. L'an 1659., il assista au Traité des *Pyrenées*. L'an 1674., il fut fait Sécrétaire d'Etat & deux ans après il fut envoïé en qualité d'Ambassadeur en *Angleterre* & aux Etats-Généraux des *Provinces-Unies* où il signa le Traité de Paix à *Nimègue*. L'an 1681. *Christine* en fit son Ministre, & en 1682. elle le nomma Gouverneur Général de ses Domaines, l'invitant à la venir voir à *Rome*, comme il fit. Il en revint en *Suède* comblé des marques de sa bienveillance Roïale, qu'elle lui conserva entiére, sa vie durant. Il mourut le 10. Janvier 1707. Voici l'Epitaphe qu'il se fit à lui-même & qui est à *Strägnäs*; ville Episcopale en *Sudermannie*.

„ *Ego cujus hic superstat effigies*
„ *JOHANNES OLIVEKRANS*
„ *ab ipsis initiis*
„ *Sapientiæ non fucatæ, sed veræ, amore exarsi,*
„ *Quam in ipso bonitatis fonte etiam precibus quæsitam*
„ *Mihi propriam dicavi, hac tessera:*
„ *NEMINI NISI DEO.*
„ *Cætera nihil æstimata adeo indifferenter habui,*
„ *Ut nihil horum concupiverim, nihil timuerim unquam,*
„ *Et quem divina providentia exhibuit vitæ cursum*
„ *Lubens lætusque tenuerim.*
„ *Oblata munia, bona fide, felici manu executus.*
„ *Bonos fovi, malos vitavi, invidos non curavi:*
„ *Honorem & ultionem in nulla re mihi sumsi.*
„ *Officia, quæ debui, non neglexi: quietem colui,*
„ *Et in mundo me peregrinum sciens Cælos petii,*
„ *Ubi mea patria, & Dominus, & Deus, & omnia &c.*

(1) V. *Musai* Lection. super tabulas *Olivekrans* p. 2-21. & *Holmia liter.* p. 31. &c. item *Palmskoldiana*.

„ qui me donne en tout un parfait contentement. C'eſt pourquoi je ne „ manque pas de l'avoir dans cette rencontre, me ſentant obligé de rendre „ graces très-humbles à V. M. de toutes ſes bontés exceſſives, que je reſ- „ pecte & honnore de tout mon cœur, en demeurant juſqu'au tombeau,

L'an 1682.

Madame,

de Votre Majeſté

à Pondagla ce 26 d'Août 1682.

le très-humble, très-obéïſſant & très-fidèle ſerviteur

J. Olivekrans.

Il s'inſinua encore plus avant dans les bonnes graces & dans la confidence de la Reine, après le voïage qu'il fit à *Rome* à ſa réquiſition. Voici la réponſe qu'elle fit à *Leyonberg*, qui ſe rapporte à ce que nous venons de dire.

Monſieur Leyonberg. *En réponſe à votre lettre du* 18. *de Mai, je vous dirai, que je ſuis perſuadée de votre innocence au ſujèt des mille Ecus dont il eſt queſtion, ſachant fort bien que tout ce que* Broberg *a dit là-deſſus eſt faux. Pour* Cederkrans *s'il s'acquitte bien à l'avenir de ſon devoir dans mon ſervice, comme je veux l'eſpérer, il n'aura rien à craindre des mauvais offices d'autrui. Au reſte j'ai agréé les offres que vous me faites de vos ſervices, priant Dieu qu'il vous faſſe proſpérer* Rome *le* 5. *Juillet* 1681.

CHRISTINE ALEXANDRA.

L'Abbé Santini.

Nous ajouterons ici un Mémoire dudit *Broberg* qu'il remit à la Reine, étant venu à *Rome*. Par les notes marginales qui ſont de la propre main de *Chriſtine*, on verra de quelle manière elle avoit accoûtumé de former ſes réſolutions ſur les demandes & les remontrances qu'on lui faiſoit. Nous avons d'autres écrits ſemblables, concernant ſes affaires domeſtiques. Mais nous ne les jugeons pas aſſez intéreſſans pour les communiquer au Lecteur:

Mémoire que *Broberg* remèt à *Chriſtine* & les réſolutions qu'elle prend ſur les divers articles qu'il contient.

Rapport du Mémoire de *Charles Broberg* (*).

Les Sommaires en marges ſont écrits de la main de la Reine

Conſidérant que ſon Père & tous ſes frères ont eu l'honneur & le bonheur de ne ſervir que la Reine, & que la plûpart d'eux ont même fini la vie dans ſon ſervice, il aſſure, que la ſeule appréhenſion d'en être privé ſera capable de faire mourir de douleur &

(*) L'original eſt entre les mains de S. E. M. le Sénateur Comte *Cronſtedt*.

L'an 1682.

& lui, & ſon frère, *Antoine*, & que rien autre n'a été la cauſe des grandes maladies de l'un & de l'autre, dont celle d'*Antoine* ne peut pas manquer de l'achever, étant tout à fait irremédiable. C'eſt auſſi ce qui l'a obligé d'entreprendre ce pénible voïage, non obſtant l'indiſpoſition où il ſe trouve, afin de ſupplier Sa Majeſté de lui continuer ſes bonnes graces, & de vouloir par ſa bonté le relever lui & ſon frère de leurs peines.

Qu'ils ne faſſent pas des ſottiſes, & je les conſerverai toûjours dans mes bonnes graces.

La grace que lui, *Charles Broberg*, demande très-humblement en ſon particulier, c'eſt, qu'il plaiſe à la Reine de lui accorder ſous le titre de Directeur, la charge de Préſident de *Norköping*, puiſque déjà depuis l'an 1678., Sa Majeſté lui en a donné ſon brévet, laquelle charge il ſe promèt de pouvoir éxercer non moins pour le bon ſervice de la Reine, que pour le bien & l'utilité de la ville, qu'il aura à cœur.

Cela ne ſe peut. Je le révoque.

Et puiſque la penſion de 800. Ecus argent de *Suède*, dont par la grace de la Reine il a joüi juſqu'à préſent, ne peut lui ſuffire pour y ſubſiſter ſelon le reſpect dû à la Reine; il ſupplie très-humblement Sa Majeſté de la vouloir augmenter de 400. Ecus & d'ordonner qu'il la puiſſe avoir par les mêmes moïens qu'on la lui a païée juſques ici.

Je ne veux ni la lui ôter ni l'augmenter.

Il repréſente auſſi que durant trois ans une facheuſe maladie l'a tenu la plûpart du tems au lit, & lui a fait conſumer plus qu'il n'a au monde, pour ſa guériſon, deſorte qu'il ſe trouve fort en detté, & que ſi Mr. *Texeira* ne lui eut fourni, ſur l'obligation de ſon frère *Antoine*, de quoi faire le voïage, il n'auroit jamais eu le bonheur d'expoſer, comme il fait, ſes néceſſités à S. M. qu'il ſupplie très-humblement d'uſer de compaſſion & de lui faire charité de quelque choſe dont il puiſſe ſatisfaire à ſes dettes.

Il pouvoit s'épargner ce voïage. Je ſuis pourtant diſpoſée à lui faire quelque gratification. Voïez & projettez ce qu'on pourra faire.

Pour ſon frère *Antoine*, il prend Dieu à témoin qu'il a toûjours eu l'intention de bien ſervir la Reine. Il avoue qu'il eſt très-juſte que chacun rende compte de ſes faits, & ſe réjouït de ce que ſon Excellence le Gouverneur Général, qui rigoureuſement a fait revoir & éxaminer tous ſes livres & Comptes dans le Conſeil de la Chambre, auſſi bien que par des Perſonnes privées & très-verſées dans ces matières, n'a pourtant pas trouvé qu'il ait commis aucune infidélité, ni aucune faute digne d'être notée. Seulement il a fait quelque obſervation ſur une ſomme de mille écus, qu'il avoit reçuë pour aller rencontrer S. E. Mgr. le Marquis en *Skonen*. Mais après que lui *Broberg* a remontré que cet argent fut emploïé pour défraïer S. E. Mgr. le Marquis tant pour ſa demeure à *Helſing-*

Il ne fait qu'éxécuter mes ordres, & on fait bien de s'y ſoumettre.

L'an 1682.

ſingbourg que pour tout ſon voïage juſqu'à *Stockholm*, & que S. E. a témoigné que c'eſt la vérité, le Gouverneur Général lui en a donné auſſi ſa décharge, & *Broberg* ſupplie très-humblement S. M. de la vouloir confirmer, afin que ſa femme & ſes enfans, qui n'en ſont point informés, n'en ſoïent point inquiétés après ſa mort qu'il voit prochaine.

J'approuve tout ce qu'a fait le Gouverneur Général.

De plus, ſe voïant chargé de femme & d'enfans & d'une grande famille, & n'aïant d'autre refuge que la ſeule bonté & clémence de la Reine dans ſa néceſſité, qu'il proteſte être plus grande qu'on ne ſauroit croire; il ſupplie très-humblement S. M. d'augmenter ſa penſion de ſeulement cent écus par an, & lui faire la grace de la pouvoir toucher à la *St. Jean*, afin qu'il puiſſe faire à tems la proviſion de ſon ménage.

J'y conſens.

Enfin, il ſupplie très-humblement S. M. de lui renouveller ſes graces & de lui octroïer la confirmation de celle qu'Elle lui fit ſi bénignement il y a quelques années par la donation de *Carris*, pour pouvoir ſe relever des procés & des embarras, où innocemment il eſt tombé, & pour pouvoir laiſſer, en mourant quelque peu de ſubſiſtance à ſa femme & à ſes enfans qui ſans cette grace & la protection de S. M. reſteront infailliblement miſérables.

J'y conſens, mais je veux auparavant ſavoir, ſi le Gouv. Gén. n'a rien de contraire à me repréſenter là-deſſus. Enfin, il aura cela, ou quelque autre grace.

Faites voir cette réſolution au Gouverneur Général.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Chriſtine écrit à Olivekrans ſur le bruit qui avoit couru de la mort de Sa Maj. & de celle du Roi Charles XI. & touchant le Teſtament de ce Prince.

Mr. d'*Olivekrans* étant devenu Gouverneur Général des Domaines de *Chriſtine*, elle entra d'abord dans un commerce de lettres fort familier avec lui, débuta par un ſujet fort délicat: ſavoir ſur un double bruit, l'un qui avoit couru à *Rome* de la mort du Roi de *Suède*, *Charles XI.* (*) l'autre qui s'étoit répandu à *Stockholm* de ſa propre mort. A

(*) Ce Roi avoit accoûtumé de faire quelquefois des courſes forcées à cheval, comme l'an 1681. quand il alla de *Stockholm* à *Kongſær*, diſtans l'un de l'autre 15. lieuës de *Suède*, ou 22. lieuës d'*Allemagne*, avec un ſeul cheval, en neuf heures & 33. minutes. Mais auſſi le cheval créva-t-il bientôt après l'arrivée du Roi au Palais *Kongſær*, où il y a un des meilleurs Haras de *Suède*. Ce Courſier étoit de *Finlande* & le Païſan qui l'avoit préſenté au Roi, affranchit par-là ſa terre pour lui & ſa poſtérité. Tout cela eſt marqué ſur un tableau à *Drotningholm*, belle Maiſon Roïale ſituée à deux lieuës de *Stockholm*, où ce Courſier eſt peint avec grand nombre d'autres. Il y a dans *Palmsköld* une lettre de condoléance du Sénat de *Suède* au Roi *Charles XI.* ſur la chute qu'il avoit faite en courrant la poſte. Il y louë fort le courage avec lequel le Roi ſupportoit cet accident & le prie de ménager ſa précieuſe vie, pour le bien de ſon Roïaume & de ſes fidéles Sujèts & d'avoir ſoin de ſon entiére guériſon. Le Roi prit cela en bonne part & ſe ménagea aſſez après la mauvaiſe chute qu'il venoit de faire, où il ſe caſſa la jambe (1).

(1) La lettre du Sénat eſt du 20. Oct. 1681. dans *Palmskold*. V. auſſi l'Almanac hiſtor. de *Suède* ad ann. 1700. V. Klein, *Samtal* ou entretien des Reines *Ulriques*, *Eléonores* pag. 42. not.

L'an 1682.

A l'égard du prémier, il faut remarquer, que, comme on le voit par une autre de ses lettres au même *Olivekrans*, elle n'avoit pas encore abandonné son ancienne pensée proposée en 1660. à la Diète de *Suède*, d'obtenir des Etats, qu'il lui fût permis de reprendre la Couronne au cas que le Roi vint à mourir. Du moins vouloit-elle qu'on ne prit aucune résolution que préallablement ses droits ne fussent mis en sûreté & qu'on l'écoutât, même en cas de minorité d'un Prince. Par rapport au second bruit, qui étoit de sa mort à elle-même, on trouvera sans doute que les sentimens qu'elle fait paroître dans cette lettre-ci s'accordent avec ceux qu'elle avoit déja manifestés sur un bruit pareil dans sa lettre ci-dessus à son Gouverneur Général feu le Baron *Gyllenstierna*. En particulier ces paroles-ci sont très-dignes d'elle: „ que si elle ne mouroit que de crainte ou d'inté-„ rêt, elle seroit immortelle & que sa mort ne démentiroit jamais sa vie." Elle tint parole, car jamais Princesse ne témoigna à sa mort plus de fermeté & de grandeur d'ame qu'elle, comme on le verra ci-après. En attendant voici les deux lettres, dont nous venons de parler, avec une Relation du testament qu'on disoit qu'avoit fait *Charles XI.*

à Rome ce 25. Février 1682.

J'Ai reçu votre lettre du 10 passé dans laquelle j'ai vû avec plaisir l'assurance de l'entière guérison du Roi qui m'a fort réjoui, car ici en nos quartiers nous en avions eu de très-méchantes nouvelles, & j'ai eu toutes les peines du monde de désabuser de sa mort les gens qui s'en croioient bien informés. Mais Dieu merci votre lettre avec un témoignage si authentique de vûë, a tiré tout le monde hors de doute & confirmé mes nouvelles précedentes, qui étoient les seules qui nous assuroient de sa guérison. Pour la nouvelle de ma mort je n'en suis pas surprise. Il y a tant de gens qui la desirent que je ne trouve pas mauvais qu'ils s'en flatent quelques fois. Elle arrivera quand il plaira à Dieu, mais jusqu'ici, je ne suis pas encore assez en grace pour l'espérer. Je suis dans la plus parfaite santé & vigueur où j'aie été en toute ma vie, mais cela n'empêche pas, que je ne puisse mourir, quoique selon les apparences bien des gens mourront avant moi, qui ne se l'imaginent pas. Je vous assure que j'attends la mort avec beaucoup de tranquilité & que je ne la crains ni ne la desire, mais je vous assure aussi, que je ne mourrai jamais du mal qu'on publie en Suede, *& que ni l'intérêt, ni la crainte ne me feront jamais mourir, comme on l'a dit, & c'est mal connoître la Reine* Christine *que de la croire capable d'une telle bassesse d'ame. En quelque tems qu'il plaise à Dieu de finir ma vie, je vous assure, qu'on sera authentiquement averti en* Suède *de mon décès, & on aura la joie de l'apprendre d'une manière à n'en pouvoir*

voir douter. J'ai des amis & des serviteurs en bon nombre ici, qui feront leur devoir, en cette occasion comme en toute autre. N'en croïez rien jusqu'à ce qu'on vous mande ma mort de la manière que je vous le dis & surtout soïez persuadé, que si je ne meurs que de crainte ou d'intérêt, je ferai immortelle. Faites mes complimens au Roi sur tout ce qu'il vous a dit d'obligéant sur mon sujèt, & assurez-le, qu'il auroit tort, s'il n'avoit pour moi tous les sentimens qui me sont dûs, car je lui suis toute acquise. Les particularités de son accident m'ont fait horreur, je n'ai pû lire votre lettre sans frémir. Dieu soit loué de sa guérison. Je suis très-satisfaite de vous, continuez à me bien servir. Adieu.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Apostille

JE vois bien qu'on m'a tout à fait oubliée en Suède *puisqu'on est capable d'avoir de si indignes sentimens de moi, je m'en console toutefois, sachant qu'il y a une nécessité qui fait oublier les absens. Je mourrai quand il plaira à Dieu, mais ce sera d'une manière digne de moi, & en quelque tems qu'arrive ma mort elle ne dementira jamais ma vie, s'il plait à Dieu.*

Rome ce 14 *Mars* 1682.

MR. d'Olivekrans. *Il court ici un Testament fait par le Roi de* Suéde, *étant dans l'extrémité de sa vie, que je crois fait à plaisir par quelqu'un qui aura voulu faire tort à sa réputation. Je n'ai jamais rien vû de si ridicule que ce testament. La politique en est nouvelle, & celui qui en est l'auteur peut se vanter d'avoir trouvé une nouvelle méthode de gouverner les peuples. C'est une belle manière de recommander un Prince, qui est encore dans le ventre de sa Mère, que de priver en mourant un Sénat entier de leurs bonneurs & d'ôter à toute la Noblesse leurs biens. Peut-on espérer ou se flater qu'on sera obéi quand on sera mort après une telle conduite. Mais quoiqu'il en soit, je veux espérer qu'on n'oubliera pas, que la Couronne qu'on possède est un don d'une pure grace, qui ne fut accordée qu'au Roi* Charles-Gustave *& à ses légitimes Descendans, par Moi & par la* Suède, *qui y donna son consentement, & en cas que le présent Roi* Charles *vint à manquer, la* Suède *ne peut, sans être criminelle envers Dieu & envers Moi, choisir d'autres Rois, ni d'autres Reines, que mes droits ne soient mis en sûreté. Faites sou-*

L'an 1682.

venir la Suède *de son devoir*, *&* *persuadez lui bien*, *que tant que je vivrai*, *je souhaiterai sa prospérité* *&* *son bonheur*, *&* *si l'on vouloit m'écouter*, *en cas d'un interrègne*, *ou d'une minorité*, *on éprouveroit avec avantage la sincérité de mes sentimens. Au moins la* Suède *est obligée de ne procéder pas à une nouvelle élection*, *sans que mes droits soïent en leur entière sûreté*, *c'est uniquement en les conservant qu'elle trouvera sa gloire & sa sûreté. Protestez en tems & lieu contre tout ce qui pourroit être fait au préjudice de mes droits & obtenez du moins qu'on ne prenne aucune résolution sans m'écouter*, *même en cas d'une minorité d'un Prince. Je me repose sur votre zèle & fidélité*, *de laquelle le Marquis me répond pour vous*, *m'assurant que vous ferez votre devoir. Je vous envoïe une copie de ce ridicule testament. Ditez-moi la vérité de ce qui en est*, *& ne négligez rien. Je consens à la grace que le Comte* Oxenstierna *me demande*, *mais à condition qu'il s'oblige d'être de mon parti*, *& de prendre toûjours en* Suède *la défense de mes droits. Si le malheur de la mort du Roi arrivoit*, *ne manquez-pas de m'en avertir aussitôt. Il y a des gens qui disent que la Princesse ne vivra pas. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu*, *& je suis de ceux qui ne croïent pas aux prédictions. Si celles qu'on publie sont véritables*, *écrivez-moi tout ce que vous en savez*, *car quoique je n'y croïe pas*, *ma curiosité veut pourtant tout savoir. Adieu.*

Je me sers de la main du Marquis pour vous faciliter l'intelligence de cela, *ma main n'étant pas intelligible à moi-même*, *j'emploïe celle dudit Marquis.*

CHRISTINE ALEXANDRA.

Du prétendu testament de *Charles XI.* & reflexions qu'y fait *Christine.*

Relation envoïée à la Reine Christine *quand le Roi* Charles XI. *eut le malheur de se casser la jambe* (*).

Les notes marginales sont de sa propre main.

J'ai quelque soupçon que ce testament a été fait à plaisir par les François, *qui me haïssent mortellement. Dites-moi la vérité de ce qu'il en est?*

Le Roi a eu des douleurs très-vives tout le tems que la jambe n'a pas été remise, & lorsqu'on devoit la remettre, il a couru risque de succomber. Il s'étoit préparé à la mort, & par un testament il avoit ordonné la forme du Gouvernement. Le Comte *Jean Stenbock* devoit être *Drotset*, *Aschenberg* Connêtable, *Hans*

(*) L'Original s'en trouve chez S. E. le Sénateur Comte *Cronsteds.*

Hans Wachtmeister Amiral, le Comte *Bengt* Chancelier, *Clas Flemming* Trésorier. Tous les vieux Sénateurs seroient congédiés & à leur place il y en auroit huit nouveaux, & entr'eux *Christopher Gyllenstierna*, *Hastfer*, *Lilliecron*, *Gyldenhoff*, *Drenstée*, *Ehrensten*, *Cronschiöld* & le Bourguemaitre *Tegner*. *Lindschöld* devoit-être le Chancelier de la Cour. Quelques-uns comptent *Axel Wachtmeister* entre les Sénateurs à la place d'*Ehrensten*, d'autres disent qu'il seroit Général des Maisons ou des Gardes du Roi, qui est la charge qu'il ambitionnoit à présent. Le dessein étant de faire *Hastfer* Gouverneur Général de *Scanie* après qu'*Ascbenberg* seroit devenu Sénateur, mais comme ce dernier a protesté de ne vouloir pas quitter le Gouvernement, *Hastfer* demeure où il est, & *Axel* de même, lequel aïant aussi brigué la Charge du Grand Ecuïer, en est écarté par l'opposition du Comte *Stenbock*, qui l'a présentement & la posséde avec celle de Grand Maître. La Reine étant enceinte de plus de quatre mois, si elle avoit un Mâle, il étoit destiné Successeur, si non, la Princesse étoit recommandée à l'éxemple de ce qui fut fait à la mort du Grand *Gustave*. Au maintient de ce testament tous les Officiers des Gardes se devoient obliger par serment sur peine de la vie. Mais le mal du Roi aïant cessé, le testament a été mis au feu.

L'an 1682.

Belle recommandation pour l'enfant qui est à naître.

Ceci est incomparable.

On a fait courir le bruit d'une autre Cabale contre la précédente sous la protection de la *France*, dont Mr. *Königsmarck* seroit le Chèf, lequel en étant aigri, aura, s'il peut, satisfaction, de ceux qui ont semé ce bruit.

Il y a des Sénateurs qui maintenant sont menaçés d'actions criminelles à la Grande Commission, principalement le Grand Drotset, le Maréchal *Baner* & *Gustave Kurck* & l'Acteur est parti pour *Kongsoer* pour en prendre les ordres On donne sous main avis aux vieux Sénateurs de faire des soumissions au Roi, & *deprecando causam*, de demander d'être *licentiés* de leurs charges, moïennant quoi & avec l'aveu d'être coupables, on leur fait espèrer leur grace, mais on doute fort que ce conseil soit suivi. Il semble qu'on est un peu embarrassé par la nouvelle alliance avec la *Hollande* & on voudroit bien éviter qu'elle fut suivie d'une guerre, pourquoi il faudra une prudence consommée. Ceux qui se mêlent de prédire les choses à venir, prétendent que le Roi aura bientôt un malheur plus grand que celui qu'il a eu: duquel pour le moins il portera des marques toute sa vie, & on dit que le malheur passé a été aussi prédit, & que le Roi même a été averti dans une vision de ne point aller à *Kongsoer*. Com-

Si on demeure dans le parti de l'Empire on n'aura rien à craindre, mais s'y l'on le quitte on perdra tout infailliblement.

Ecrivez moi tout ce que vous en savez si les prédictions sont véritables.

L'an 1682.

Christine injustement taxée d'ajouter foi à l'Astrologie judiciaire.

Comme *Christine* sur la fin de sa seconde lettre à Mr. *Olivekrans* parle de prédictions, auxquelles elle dit, qu'elle ne croïoit pas; on croit, que c'est ici l'endroit de citer ce que les auteurs rapportent là-dessus. Selon ce que porte la copie qu'on a euë (*) d'un discours tenu au Sénat de *Suède* en 1668 (*a*), un des Sénateurs y dit, que la Reine estimoit fort un Mathématicien à *Rostock* & l'avoit prié de dresser son horoscope. Qu'après bien des instances & des assurances de la part de la Reine, qu'il n'avoit rien à craindre, &, quelques que puissent être ses prognostics, il pouvoit les dire librement, il lui avoit prédit, qu'elle finiroit ses jours en beaucoup de détresses & enfin dans le désespoir. Mais que *Christine* s'étoit là-dessus tellement irritée contre lui, qu'elle avoit voulu lui faire donner des coups de bâton, malgré les assurances qu'elle lui avoit données.

L'Auteur de l'histoire de *Christine*, qui presque par tout interprète en maltout ce qu'elle a dit ou fait, en y ajoutant du sien, qui s'accorde si peu avec la bonne-foi d'un Historien; ne manque pas non plus au sujet des prédictions de déclamer contre le panchant de la Reine pour les sciences vaines & curieuses, comme la Chimie, l'Astrologie, la Baguette divinatoire; disant, qu'elle aimoit ceux qui se vantoient de les posséder, & qu'elle ajoutoit foi à tout ce que disoient les Astrologues (*b*). Un autre Auteur en rapporte ce trait, vrai ou faux; que *Christine*, à son entrée à *Paris* en 1656, avoit dit au Maréchal *de l'Hopital* de remonter aussitôt à cheval, d'où il étoit descendu, pour la complimenter, de crainte de quelque malheur, puisque les Astrologues à *Rome* lui avoient prédit, qu'elle mourroit dans une grande foule de monde (*c*). Le célèbre *Burnet* dit de même, que cette Princesse s'étoit appliquée, pendant quelques années, à l'Astrologie judiciaire, & qu'elle lui avoit dit, sur la foi de son art chéri, que le Roi d'*Angleterre* vivroit encore longtems, mais qu'il n'auroit point d'enfans mâles (*d*). Nous n'avons garde de révoquer en doute ce que *Burnet* vient de rapporter, comme l'aïant oui dire de la bouche même de *Christine*. Nous le croïons aussi en ce qu'il dit, qu'elle s'étoit appliquée à l'Astrologie judiciaire; mais il ne s'ensuit point de-là, que la Reine ajoutât foi à tout ce que disoient les Astrologues, surtout puisqu'elle même déclare positivement dans sa lettre rapportée ci-dessus, „ *qu'elle n'étoit pas de* „ *ceux qui croïoient aux prédictions, mais que c'étoit sa curiosité qui vouloit savoir* „ *tout:*" & que dans sa lettre à *Olivekrans* du 22 Janvier 1689. trois mois avant qu'elle mourut, elle dit, „ *que l'Astrologie terrestre est meilleure que la* „ *cé-*

(*a*) *Des Manuscrits de Mr. le Comte* Charl. Gust. Bielke *item* Palmsköld *Extrait des Régitres du Sénat p.* 868. 869. *ad h. ann.*

(*b*) *Leben* Christinæ *p.* 279. 280 & 364.

(*c*) Holl. Merc. *ad ann.* 1656. *p.* 114.

(*d*) *Hist. de son tems ad ann.* 1687. *p.* 732.

(*) Ce récit a été fait sur un oui dire sans qu'on ait marqué le tems & le lieu où cela s'étoit passé. Une autre raison qui fait douter de la vérité de cette histoire, c'est que celui qui la fit au Sénat n'étoit pas bien disposé pour la Reine. Au moins cette prédiction s'est-elle démentie elle-même, car loin que *Christine* ait fini ses jours dans le désespoir, elle mourut doucement à *Rome*.

L'an 1682.

„ *céleste*". Aïant au reste adopté pour principe: *qu'il faut savoir assez de la Médecine & de l'Astrologie pour n'être pas la dupe des Médecins & des Astrologues* (a). Y a-t-il donc ici raison de la blâmer? Pas plus que sur la Chimie ou l'Alchimie: elle, qui avoit assez de tems & de loisir, & plus de connoissance & de moïens que mille autres pour rechercher ce qu'il y avoit de vrai ou de faux dans ces sçiences? Car quoique grand nombre de gens sensés aïent dit & disent encore, qu'il n'y a en tout cela rien que de vain & de faux, ces sçiences ne laissent pas pour cela d'avoir encore de nos jours des Sectateurs & des protecteurs considérables (b), & en ne remontant qu'au milieu du siécle passé, ne trouvons-nous pas que l'Astrologie avoit plus de vogue & de faveur à la Cour de *France* (*) que par tout ailleurs. On n'a qu'à consulter *Bayle*, pour voir que cette Cour étoit pleine de ces gens-là, & que la Reine-Mère demanda souvent leurs avis toute étonnée des funestes prédictions qu'ils lui avoient faites: que le Cardinal de *Richelieu*, qui vouloit savoir si le Roi *Gustave-Adolphe* vivroit longtems, avoit fait faire son horoscope par le fameux *Morin* (†): que cette même Emi-

(a) *Cet Apophtegme se trouve dans l'Ouvrage de Loisir de* Christine. *Cent VI.* 2. *p.* 21.

(b) Bayle *sur les Comêtes T. I.* §. 21. *T. III. p.* 40.

(*) Du tems de *Cathérine de Médicis* Reine de *France*, la Négromantie étoit fort en vogue, & on voit encore à l'Hôtel de *Soissons*, la fameuse Colomne, dont Elle se servoit pour ses opérations négromantiques. Le Jésuite *Gresset* projetta l'an 1749. de poser là-dessus la statuë de *Louïs XV.* mais Mr. *Pirron* en prit occasion de dire:

„ La Colomne de *Médicis*
„ Est odieuse à notre histoire:
„ Pour en effaçer la mémoire
„ On ne doit point être indécis.
„ Il faut être un Hétéroclite
„ Pour vouloir y placer le Roi;
„ C'est du Vainqueur de *Fontenoy*
„ Faire un Saint *Siméon Stylite* (1).

(†) C'est ce fou-là, & demi enragé, comme *Guy Patin* l'appelle (2), qui prétend que *Gustave-Adolphe* avoit eu une Epée magique à laquelle *Morin* attribue la vertu des exploits militaires que ce Héros a faits. L'absurdité en saute aux yeux & Mr. *Morhoff* dit sensément: que ce qu'on en a débité ne vient que de quelques envieux de la gloire de *Gustave-Adolphe*, lesquels ont cru pouvoir par-là flétrir sa réputation. Mr. *Wallin*, Evêque du Diocése de *Gothembourg* soutient le même sentiment par des raisons très-solides, disant entr'autres (3): que comme le Roi n'a pû porter qu'une épée à la bataille de *Lutzen*, la multiplicité qu'on lui en a donné, prouve visiblement la fausseté de la chose, soupçonnant au reste qu'elles ont été forgées dans les fabriques de Mrs. les Jésuites. Dans les Relations de l'enterrement de *Gustave-Adolphe*, dont l'une est en Manuscrit de l'an 1633 & l'autre imprimée à *Leyde* en 1635; il est dit pag. 5. en termes positifs, „ que „ dans le Convoi funèbre de ce Héros, le Baron *Horn* avoit porté *la vraie Epée* du feu Roi „ toute sanglante encore, comme on l'avoit trouvée après la bataille de *Lutzen*" (4) ce qui ré-

Dans la préface de son *Astrologia Gallica.*

(1) V. *Freye* Urtheile de *Hambourg* N. 91. de l'année 1749. pag. 718. Ce *Siméon* fut un des Anachorétes d'*Antioche* qui demeura, dit-on, sur une Colomne élevée à faire ses oraisons & autres exercices de penitence v. aussi Mém. d'*Artigny* T. II. p. 406 not. &c.

(2) V. Ses lettres N. 108 & 233. item *Bayle* l. c. & *Glaffei* Dissert. de Gladio *Gustavi-Adolphi* l. c. *Morhoff* Polyhist. T. II. p. II. cap. II. p. 309. & P. III. cap. I. §. 12. pag. 455.

(3) V. *Wallini* Dissertat. de Gladio *Gustavi Adolphi* p. 116. 147. 166. 171. 151. &c. item *Chemnitz* Hist. *Belli Sueco German.* P. I. §. 11 & 12. de *Prade* hist. de *Gust. Adolphe.* p. 132. & *Gal. Gualdo* hist. di *Gustavo* II. p. 76. 116. 220.

(4) *Lunig* dit le même dans son Theatr. Ceremon. T. II. p. 556. 557. item *Kevenhuller* Annal. *Ferdinand.* Tom. XII p. 735 & 1518.

L'an 1682.

minence ne partit point pour le voïage de *Perpignan* ſans conſulter cet oracle Aſtrologique (*a*). Il eſt vrai, que *Bayle* ajoute, que quand la Reine *Chriſ-*

(*a*) Dict. Crit. *art.* Morin *lit. E. F. &* *art.* Stoſler *lit. B. item le Veritable* P. Joſeph *Capucin T. II. p.* 97. Eſpion du Turc *T. I. p.* 133. Wallini *Diſſert. de* Gladio Magico Guſtavi-Adolphi *p.* 105. Larrey *Hiſt.* d'Angl. *T. IV. p.* 142. *cfr. Mém. de l'Acad. de* Berlin 1748. *p.* 437. 438.

---

réfute auſſi invinciblement tout ce que Mr. le Prof. *Glaſſei* a prétendu en dernier lieu, que c'eſt lui qui conſerve dans ſon Cabinèt la véritable Epée de *Guſtave-Adolphe* (1).

Quoique Mr. l'Evêque *Wallin* ait épuiſé dans ſes trois Diſſertations preſque tout ce qu'on auroit pû dire ſur ce ſujèt & qu'il y ait auſſi publié en empreintes les deux ſoidiſant Epées ou ſabres magiques attribués à *Guſtave-Adolphe*, dont l'une ſe trouve à la Bibliothèque de *Leipſig* & l'autre dans le Cabinèt de *Boniface Borille* à *Aix* en *Provence*, en produiſant l'explication cabaliſtique, que le Jéſuite *Kircherus* a hazardé de donner ſur les caractères de celle-ci (2), cependant comme les figures qui ſe trouvent ſur une troiſième Epée également aſſignée à *Guſtave-Adolphe*, ont échappé aux recherches de Mr. *Wallin*, & que nous avons les découvertes parmi les papiers du Chancelier *Oxenſtierna*, telles qu'elles auront été tirées de l'original même, que le ſavant *Everte Jollyvet* les lui avoit envoïées en 1634. de *Paris* avec ſa lettre & une Epigramme qu'il avoit faite là-deſſus, nous nous flattons que le Lecteur ne trouvera pas mauvais, qu'en guiſe de ſupplément aux Diſſertations de Mr. l'Evêque, nous ajoutons ici ces deux piéces & que nous produiſions en même tems l'empreinte de cette troiſième Epée ou ſabre avec ſes caractères des deux tiers moins grands que ſont ceux que *Jollyvet* a copiés. Celui qui a vû les caractères des deux autres conviendra, que ceux-ci leur reſſemblent aſſez en gros, mais auſſi qu'ils différent entr'eux tant en nombre, qu'en forme & en arrangement, deſorte que le fabricateur de cette dernière Epée ou ſabre ſemble être le plus ancien, & avoir donné occaſion aux ſourberies des deux autres, ſans doute pour eſcroquer quelques ſommes de quelque Catholique zélé & bigot.

Voici ce qu'en dit *Jollyvet* dans ſa lettre au Chancelier.

Celſiſſimo, Magnificentiſſimo Domino, D. Axelio Oxenſtiernio, *Regnorum Succiæ Maximo Cancellario, Bellorum & Exercituum fœderis Evangelici Directori ſupremo S. P. D.*

„ *Bonis mentibus fortuito nihil evenit. Enſis* Guſtavi Maximi, *cum quo in* Lutzenſi „ *pugna feliciſſime Victor miſerrime occubuit, tali ratione mihi* Pariſiis *obtigit. Vir Ger-* „ *manus, clariſſimo Juris conſultiſſimo D.* Marco Antonio Millotetio, *germanice callenti,* „ *Regis noſtri Chriſtianiſſimi a Secretioribus Conſiliario, nec non Sæ Maj. in ſupremo Bur-* „ *gundiorum ſenatu Advocato generali & primario, Enſem illum ſine manubrio & vagina,* „ *venum expoſuit, quæ precioſiſſimis ante gemmis ac lapidibus ornata, ut ajebat, ſibi per in-* „ *fauſtum iter a latronibus ablata, enſemque nudum ſuo maximo damno relictum fuiſſe aegre* „ *deflebat. Germanus qui in pugna prope Regem tuum interfuiſſe gloriabatur nunc abeſt,* „ *evaſit. Enſis eſt ſub acumine recurvus, ex chalybe Damaſceno fabricatus, ſanguineis ad-* „ *huc maculis illuſtratus. Praeſides, Senatores & iſtius Urbis Magnates viderunt, lauda-* „ *runt, de characteribus & ſtatu genethliaco docti diſputarunt. At propter inconcuſſam* Gu- „ ſtavi *fidem & intemeratam pietatem plerique dubitarunt. Quicquid ſit, characteres in u-* „ *troque latere enſis ex auro cum nomine Regis inſculptos imitatus praeſtantiſſimi Domini* Joh. „ Heppii *Coronae Suecicae ad Chriſtianiſſimum Regem Legati conſilio fultus Celſitudini Tuae* „ *eum Epigrammate mitto, ut muſis noſtris omnino Regalibus faveas, & Laurigerum illud* „ Fulmen in Aquilam *glorioſum opus, duodecim libros, duodecim Herculis labores, Orbes* „ *Coeleſtes in quibus Sereniſſimi* Guſtavi *geſta immortalia pro Syderibus micant, fauſtis au-* „ *ſpiciis ſuſcipias & protegas. Fac ergo Celſiſſime ut ad perpetuam tanti Monarchae gloriam* „ *excudatur, vulgetur: hoc tantum pro Suecorum fama ſupplex expectat & rogat.*

Lutetiæ Pariſiorum
20. Junii 1634.

Evurtius Jollyvet Aurelius.

Voici

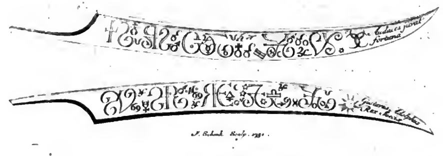
(1) V. ce qui a été dit au 1. Tome de ces Mém. pag. 11. not.

(2) Elle ſe trouve dans *Wallin* l. c. diſſert. II. p. 124. ſs.

Christine fut à *Paris* pour la prémière fois, elle voulut voir *Morin*, & qu'elle témoigna qu'elle le prénoit pour l'Astrologue le plus éclairé : ce qui est une marque dit *Bayle*, qu'elle lui avoit donné à faire des horoscopes, ou qu'elle avoit pris la peine d'étudier ceux qu'il avoit composés. Mais jamais on ne trouvera tant de foiblesse sur cet article en elle, que dans le prémier homme d'Etat de *France*, qui, quoiqu'en même tems un des prémiers

L'an 1682.

Voici la figure de cette épée en petit, comme aussi l'Epigramme faite là-dessus par *Jollyvet* :



Epigramma.

„ *Fulminis authorem Magni beat ensis* Adolphi
„ *Ensis erat fulmen: fata charactèr habet.*
„ *Arte Damasceni chalybis fabricatus in auro est;*
„ *Fortior at sculptis dextera Sydoribus.*
„ *Maximus* Oxenstiern *mirabitur omina vatis*
„ *Fulmine quem misso Regius ensis adit.*
„ Gustavum *cecini, Viri lauros orbis adoret:*
„ *Regia* Jollyveti *fulmina Suecus amat.*

Obsequentissimus, humillimus,
Evurtius Jollyvet Aurelius.

Pour ce que Mr. *Jollyvet* souhaite dans sa lettre que son poëme composée à l'honneur de *Gustave-Adolphe* fut imprimé au plûtôt; nous remarquerons, que cet ouvrage portoit le titre de *Fulmen in Aquilom*, en vers héroïques, dans lequel il décrit les exploits du *Grand Gustave*, & qui sert de preuve, que *Jollyvet* s'étoit aussi appliqué à la Poësie latine, mais non qu'il y réussit. Le gros volume qu'il a écrit de l'histoire de *Suède*, sur des Mémoires qu'il avoit tirés de ce païs-là, se conserve encore dans la Bibliothèque d'*Upsal*. Nous dirons aussi en passant, qu'il mourut l'an 1662. au jour de sa naissance, en quoi ses souhaits furent ponctuellement accomplis; car on avoit trouvé après sa mort ce vers écrit de sa propre main:

O utinam nativa dies sit meta dolorum!

C'est-à-dire: Dieu veuille que le jour de ma naissance soit celui de la fin de mes douleurs (1).

(1) V. Diction. hist. de *Moreri* art. *Jollyvet.*

L'an 1682.

miers hommes d'Eglise, je veux dire le Cardinal de *Richelieu*, se laissa infatuer de l'Astrologie judiciaire (*).

Du rang que *Christine* veut que prenne *Olivekrans* & de l'attention de cette Reine au Cérémonial.

Pour revenir à *Olivekrans*, par les deux billets du .... & de l'onzième d'Avril, que nous allons donner ici, on verra, combien *Christine* étoit jalouse des courtoisies qu'elle vouloit qu'on fit à son Gouverneur Général.

MOnsieur Olivekrans. *J'ai reçu vos lettres du* 18. *&* 22 *Févr. mais le tems me manquant pour vous y faire réponse à présent, je vous l'envoïerai par l'ordinaire prochain. Cependant comme je vous ai déja ordonné de ne céder qu'au Sénateur du Roïaume & de vous faire donner par tout le monde l'*Excellence: *ainsi je vous ai voulu rêïtérer ici le même ordre, vous enjoignant de le suivre, sous peine de mon indignation, & Dieu vous fasse prospérer.* Rome, *ce* 11 *Avril* 1682.

CHRISTINE ALEXANDRA.

*P. S. J'oubliois de vous ordonner sous peine de ma disgrace de ne donner le titre d'*Excellence *qu'à ceux qui vous le donneront: étant fort jalouse de ma gloire en ce qui regarde votre personne. Vous savez aussi fort bien qu'il y a des personnes qui vous donneroient ce qui vous est dû, auxquelles vous ne serez pas obligé de leur rendre la pareille. Mais je ne vous donne pas des Leçons là-dessus: sachant que vous êtes très-bien informé de tout ce qu'il faut faire.*

CHRISTINE ALEXANDRA.

Pour entendre ce que *Christine* prétend-là, à l'égard d'*Olivekrans*, il faut être un peu au fait de l'usage de *Suède* par rapport au rang, que les Officiers du Roïaume gardent entr'eux. On saura donc que les Sénateurs de *Suède* ont de tout tems été au-dessus de tout rang, comme des personnes à

(*) Voici encore d'autres exemples de la Cour de *France* par rapport à l'astrologie judiciaire *Segrais* rapporte dans ses œuvres, comment Mad. de *Monspensier* l'envoïa chez un fameux Astrologue pour savoir de lui, si elle se marieroit &c.... *Menestrier* rapporte au long la nativité que *Morin* & *Campanelle* avoient tiré de *Louis XIV.* & le Cardinal d'*Estrées* fit faire un globe, où l'on plaça toutes les figures des Planétes aux mêmes lieux où elles étoient à la naissance de ce Monarque. Mr. l'Abbé *Duguet* montre pourtant en raccourci, que l'Astrologie judiciaire est un reste d'idolatrie; qu'elle est défenduë par la loi de Dieu, & fondée sur des suppositions arbitraires, ne pouvant l'être sur l'expérience (1). On peut aussi lire là-dessus l'Auteur des Caprices d'imagination pag. 358. &c. item l'*Espion Turc*, T. VI. p. 325. &c. qui en montrent la vanité & la fourberie.

(1) V. Oeuvres de *Segrais* T. I. p. 41. 49. & 137. *Menestr.* Hist. de *Louis XIV.* par Méd. pag. 4. &c. Cette Médaille a même été adoptée par l'Académie *Françoise* parmi celles qu'elle a publié sur le Regne de *Louis* le Grand pag. 2. *Duguet* dans l'institut. d'un Prince T. III. p. 74. &c.

à qui la préséance ne sauroit être disputée par aucun autre sujet du Roïaume, quel qu'il puisse être, desorte que ceux qui sont couchés au prémier nombre de l'ordonance qui règle le rang, sont les Feltmaréchaux, & les Présidens des Tribunaux suprêmes du Païs & des autres Conseils ou Collèges de *Suède*, dont la préséance varie selon l'ancienneté des patentes qu'ils ont eu du Roi. Après ceux-là viennent les Lieutenans Généraux, les Chanceliers de la Cour & de Justice, les Gouverneurs des Provinces & ainsi du reste sans égard à leur naissance. Sur ce pié-là, voici à quoi se réduit l'ordre que *Christine* donna à *Olivekrans*: c'est que ne cédant qu'aux Sénateurs du Roïaume, il rouleroit par conséquent avec les prémiers Officiers de l'Etat couchés sur la liste de l'ordonnance du rang, comme on l'appelle, ou qu'il passeroit même devant eux: car comme le titre d'*Excellence* n'est proprement dû qu'aux Sénateurs de *Suède*, il semble que l'intention de *Christine* a été que son Gouverneur Général, le prenant & se le faisant donner, eut par-là, la préséance sur tous les autres. Et quoiqu'on ne puisse dire au juste, si elle a été contestée au Sr. d'*Olivekrans*, il est pourtant sûr qu'avant lui c'étoit toûjours un Sénateur, qui étoit Administrateur ou Gouverneur Général des Domaines de *Christine*. Quoiqu'il en soit, on ne peut que voir par-là, ce qu'on a déja eu occasion de remarquer, que cette Reine étoit fort rigide sur le Cérémonial, dont elle soutint en tout tems les pointilleries & même jusques dans *Rome*. Car là il étoit réglé que les Ambassadeurs & les Cardinaux qui arrivoient pour la prémière fois, visitoient d'abord le Pape, puis l'Eglise de St. *Pierre*, ensuite le Doyen des Cardinaux, & immédiatement après la Reine *Christine*. S'ils faisoient quelqu'autre visite auparavant, la Reine ne leur donnoit point d'audience. Elle venoit au haut de l'escalier recevoir & conduire les Ambassadeurs & les Cardinaux, les Princesses Nièces du Pape régnant, & les Ambassadrices, & envoïoit ses gentilshommes les accompagner jusqu'à leur carosse, mais elle descendoit jusqu'au bas de l'escalier pour recevoir le Pape, & le reconduisoit de même. Car les quattre Pontifes, qui ont régné de son tems, la visitérent plusieurs fois, & elle tenoit une chambre exprès pour eux seuls, où ils se mettoient sous un dais en broderie d'or. Elle ne visitoit aussi que le Pape, à qui, entr'autres visites, elle ne manquoit jamais d'en rendre deux régulièrement chaque année, savoir à *Noël* & à la saint-*Pierre*, & s'il arrivoit quelque fois, que l'argent lui manquât pour fournir aux dépenses des festins qu'elle avoit accoûtumé de donner dans de pareilles occasions, elle faisoit plûtôt semblant de vivre *incognito* dans cette ville, que d'y souffrir le moindre changement dans le cérémonial une fois établi (*a*) (*).

C'est

(*a*) *Hist. de* Christine *p.* 150. Des Maisseaux *Vie de* Bayle *pag. XLII.*

(*) Voici ce que dit là-dessus Mr. *Wagenseil*: „ Christina *post abdicationem ad extremum usque vitæ halitum ne hilum de dignitate remisit, semper pro Regina se gerens, sui honoris intaminati custodiendi, unice sollicita.... Quin nec* Romæ *Legatos exterorum Regum aliter quam post scrupulosissimum de ceremoniis in ingressu & egressu, de verbis* „ *con-*

L'an 1682.

Christine & la Suède s'étoient trouvées mal de la dernière guerre où la Suède avoit été allié avec la France.

C'est par cette même raison qu'elle ne vouloit pas qu'on lui donnât le titre de *Sérénissime*, le trouvant au-dessous d'elle, comme nous l'avons remarqué ci-dessus.

Nous avons aussi dit, que *Christine* sentit une grande diminution dans ses revenus pendant la guerre de 1674. jusqu'à 1680. De son côté la *Suède* y perdit de bons morceaux de ses possessions en *Allemagne*, & cette dernière guerre coûta aux Etats du Roïaume la meilleure partie de leurs privilèges & libertés. Cela fut regardé en ce tems-là comme l'unique remède capable d'arrêter les diverses saillies de leurs assemblées, en réduisant les intérêts particuliers de tous les membres au bien commun de l'Etat, qui est le seul objèt que l'on devroit considérer, quand les Députés de tous les Ordres du Roïaume sont assemblés. *Charles XI.* allant à la source des malheurs que la *Suède* venoit d'essuïer dans la dernière guerre, trouva, qu'il n'étoit plus de l'intérêt de son Roïaume de se liguer avec la *France*, laquelle toûjours attentive à ses propres avantages oublioit souvent ceux de ses amis; s'en croïant quitte pour renouveller les alliances avec eux, quand bon lui sembleroit, & se flatant qu'ils ne pouvoient pas se passer d'elle. *Charles XI.* lui fit voir le contraire. Jamais il ne se ligua depuis avec la *France*, malgré toutes les tentatives qu'elle fit pour l'y engager. Il suivit heureusement en cela les sages conseils du Chancelier *Benoit Oxenstierna* (*).

Christine veut changer ses revenus & tous ses domaines pour le Duché de Brême.

La proposition qu'avoit fait la Reine *Christine* de prendre le Duché de *Breme* en échange de tous ses autres revenus stipulés en *Poméranie*, en *Gotlande*, *Otsel* & ailleurs, fit naitre au Chancelier l'idée, que cet échange pourroit être utile au bien de l'Etat, dans la conjoncture des affaires en ce tems-là. Il regardoit *Breme*, dit un Ministre étranger (†), comme trop éloigné pour être secouru par la *Suède*, & trop difficile pour être conservé en cas de rupture avec ses voisins. On craignoit quelque chose de la part du *Dannemarck*, que la *France* par dépit contre la *Suède* animoit contr'elle, envoïant même une Flotte au *Sond* à la Disposition du Roi de *Dannemarck* (*a*). Dans cette conjoncture cet échange de *Breme* se négocia à *Stockholm*.

Mais

(*a*) *V.* Rousset *Recherches &c. p.* 198. *&c.* & Pufend. *hist.* Brandenb. *ibi cit.*

„ *conceptis & seliarum generibus conventionem, sub uranisco toto aureo, & cui parem apud*
„ *alios Reges haud offendi, admisit, & quoties (quod sæpe factum est) sumtus ad aulam cum*
„ *splendore & magnificentia adornandi, eam destituebant, agebat in urbe incognita. Legi*
„ *epistolam ejus jussu* Romæ *exaratam, qua librum illi in germania dicaturus, monebatur,*
„ *caveret sibi, ne Reginam eloquio, recepto quidem, sed humili,* Serenissima *vocaret, verum una hac* Christinæ Augustæ *inscriptionis uteretur formula* (1).

(*) Ses raisonnemens & conseils sur les alliances de *Suède* avec les Puissances de l'Europe se trouvent surtout dans les Régitres du Sénat de l'an 1680. 1682. & 1683 (2) l'avis que ce Chancelier donna en 1692. au Roi *Charles XI.* au sujèt des Alliances de *Suède* avec la *France* est imprimé dans *Rousset* (3).

(†) C'est un Ministre de *Dannemarck* dans une Relation de *Suède*, manuscrite en *François*, en 1686.

(1) *Wagenseil* Hist. Univers. P. II. p. 224. 225. p. 445. &c.
(2) V. la Rélation des Archives de *Suède* en *Allemand* p. 17. item *Lunigs* Staats Consilia T. II.
(3) V. Ses Recherches l. c. pag. 217. &c.

Mais cette affaire s'accrocha à deux difficultés. La prémière étoit qu'on ne vouloit pas accorder l'entière souveraineté de la province de *Breme* à *Christine*, comme elle le souhaitoit; & qu'en second lieu, elle ne pouvoit pas obtenir de tous les Princes voisins la neutralité pour ce Duché en cas de guerre entre la *Suède* & eux. C'est là-dessus que roule cette lettre de *Christine* à son Gouverneur Général.

MOnsieur Olivekrans. *Pour réponse à votre lettre du prémier du passé, je vous dirai touchant l'échange de mes domaines de* Poméranie, *que je vous ai ordonné de le négocier sur ce que vous me l'avez proposé vous-même dans votre lettre en en parlant, comme d'une affaire traitable, & que le Comte* Oxenstierna *en avoit écrit de même au Marquis* del Monte; *mais outre cela il faut considérer non seulement ce que je possède présentement en* Poméranie, *mais encore ce que je devrois y posséder, qui est un domaine si considérable, qu'il répondra peu s'en faut à ce qui reste en* Breme, *outre les avantages que la* Suède *& le Roi en tireront, qui sont d'une importance qui n'est ignorée de personne. Mais si cela ne suffisoit pas je suis prête de donner tout ce que je possède en* Suède, *excepté* Norköping *pour obtenir cet échange, c'est-à-dire* Gottlande, *&* Oesel *aussi, pourvu qu'on me cède la Souveraineté entière de cette province, & je suis encore prête à céder à la Couronne le reste de mes prétentions pécuniaires, qu'on ne peut me refuser sans une injustice horrible, & je n'en prétendrai jamais plus rien. Ainsi par une telle offre je prétends d'avoir acheté le Duché de* Breme *plus qu'il ne vaut. Si vous pouvez me négocier cet échange, vous me rendrez le plus important service, que je puisse recevoir d'homme au monde, & je n'en serai pas ingrate envers vous.*

Pour l'affaire du Sécrétaire & du Camerier, je vous accorde tout ce que vous desirez. Mais je n'ai pas assez de dureté pour ôter le pain à des gens, qui ne l'ont pas mérité, & je veux toutefois leur continuer leur pension jusqu'à ce qu'ils aïent trouvé dequoi vivre ailleurs. Pour la charge du Camerier je la tient tout à fait inutile, puisque je veux tout affermer, & celui que vous choisirez pour Sécrétaire pourroit en tout cas faire l'une & l'autre.

Les Brobergen *sont d'une famille qui m'a longtems servie. C'est pourquoi je ne puis me résoudre à les abandonner tous. J'assigne donc leur pension sur la gabelle de* Barsunt, *aussi bien que vos gages. Mais souvenez-vous que par des gages que vous me ferez païer au double, vous serez obligé envers moi de me faire assez profiter mes revenus pour que je n'en sois pas trop incommodée, & à cette condition*

je

L'an 1682.

je consens à tout ce que vous voulez, afin qu'il ne vous reste plus d'excuse pour me bien servir. Au reste soïez persuadé, que j'ai pour vous toute l'estime & toute la confiance, dont je suis capable, espérant que vous répondrez, comme vous y étes obligé en homme d'honneur, à mon attente & avec tout le zèle & toute la fidélité que je me promèts de vous. Dieu vous fasse prospérer. Rome, *ce* 18 *Avril* 1682.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Apostille. *Je pense m'être assez expliquée. C'est à vous de ménager le tout à mon avantage. Je ne vous oblige pas à l'impossible, mais il me semble que ce que je propose au Roi, lui est si avantageux qu'on devroit condescendre à cet échange, & je suis préte à le faire, quand il me couteroit* Norköping *même avec tout le reste.*

CONDITIONS DE L'ECHANGE.

1. *J'offre au Roi tout ce que je posséde & tout ce que je dois posséder en* Poméranie, *en échange du Duché de* Breme.

2. *Je lui offre encore* Gottlande & Oesel *pour le même échange.*

3. *Je lui offre aussi toutes mes justes prétentions pécuniaires pour cet échange.*

Pourvû qu'on m'accorde la souveraineté entière de la dite Province de Breme.

Je crois avoir assez expliqué mes intentions là-dessus, & acheté Brême *au double de ce qu'il vaut. Mais n'importe, je serai contente pourvû que cette affaire réussisse.*

CHRISTINE ALEXANDRA.

L'Abbé Santini.

Maxime commune de *Christine* & de *Charles XI.* que la *Suède* ne devoit plus s'allier avec la *France.*

Cette autre lettre-ci du 30 de Mai fait assez connoître la conformité de ses sentimens avec ceux du Ministère de *Suède* par rapport aux intérêts qu'elle devoit suivre.

Monsieur Olivekrans. *Si vous aimez la* Suède *travaillez de toute votre force à rompre le renouement d'alliance qu'on nous fait craindre entre la* Suède *& la* France. *Si l'on quitte le parti des Alliés, la* Suède *va se perdre sans ressource, & souvenez-vous que je l'ai prédit. L'unique moïen de conserver la* Suède *est de se tenir ferme dans le parti de la* Hollande *& de l'*Empire, *si elle le quitte elle périra infailliblement. Au reste vous êtes si fort appliqué à mon service & vous faites si bien toutes les choses, que je ne puis*

puis me lasser de vous témoigner la satisfaction que vous me donnez. Continuez à me bien servir & soïez certain que je n'en serai pas ingrate. Rome, *ce* 30 *Mai* 1682.

CHRISTINE ALEXANDRA.

La maxime politique, que *Christine* propose ici, est la maxime favorite que suivit constamment le Roi *Charles XI.* depuis l'année 1680. jusqu'à sa mort, qui lui valut l'honneur de même qu'à son Successeur le Roi *Charles XII.*, de devenir Médiateurs à la Paix de *Ryswyck*. La perte que la *France* permit que *Charles XI.* fit dans la guerre précédente lui en fit comprendre la vérité (*a*). Il étoit si pénétré de ce sentiment, qu'étant attaqué d'une grande maladie, d'où il ne comptoit plus de revenir, il écrivit une lettre aux Sénateurs, qui est un bon garant de ce qu'on avance. La voici datée du 1. Février 1682. dans une traduction Françoise, quoique la date de la copie Suédoise, qu'on en a, soit du 1. Février 1689 (*).

„ Messieurs. Comme je suis très-bien informé que parmi Mrs. les Sé-
„ nateurs que j'ai établis Tuteurs de mon cher Fils, le Seigneur Prince
„ *Charles*, aussi bien qu'entre le reste des Sénateurs, il s'en trouve plu-
„ sieurs, qui sont entièrement livrés à la *France*, je ne puis me dispenser de
„ les éxhorter à rester fermement attachés aux alliances que j'ai conclues,
„ les trouvant les plus sûres & les plus avantageuses à la *Suède*. La *France*
„ m'a trompé une fois & après y avoir été attrapé, je n'y retournerai plus.
„ Je vous conseille de même, Messieurs, de vous tenir en garde contre
„ les intrigues & contre les factions, de rester *Suédois*, & en recherchant
„ la bienveillance de mon fils, de demeurer attachés à l'intérêt & au bien
„ de la Patrie. C'est à quoi je vous éxhorte tous en général & chacun en
„ particulier, vous priant au nom de Dieu, de ne pas oublier ce dernier
„ avis (*b*)".

Cette

(*a*) *V.* Disdier *Négociat. de* Nimègue *p.* 152. 166. 256. 321. *&c. & Lettres & Négoc.* d'Estrades *T. IV. p.* 212. *T. VII. p.* 102. 170. & 354. *T. VIII. p.* 144. 159. & 241. *T. IX. p.* 47. *&c.* & 343. *&c. La suite de l'hist. de* Mezerai *Tom. III. p.* 148.

(*b*) *On sait que cette Lettre en original s'est trouvée parmi les Manuscrits de feue la Reine de* Suède Ulrique Eléonore.

(*) Elle est aussi imprimée dans les Recherches de Mr. *Rousset* (1). Il y fait cette remarque sur les mots *entiérement livrés à la France*, que dans l'original, qui est *Suédois* l'expression est, qui ont des *Estomacs François*. „ C'est une maladie, dit-il, que l'éx„ hortation de ce grand Prince n'a point guérie. Elle faisoit assez de dégât du tems de „ *Pufendorf*, qui en trouve l'origine dans une espéce d'argument éblouissant.". Il se peut pourtant que Mr. *Rousset* donne ici une explication plus étenduë aux mots d'*Estomacs François* que leur vrai sens n'admèt. D'ailleurs on peut lire dans *Pufendorf* par quelles finesses le Roi *Charles XI.* fut alors entrainé dans cette guerre si fatale à la *Suède* v. ci-dessus p. 182. n.

(1) L. c. p. 201. & *Pufendorf* Hist. *Brandenb.* Libr. XIV. §. 46. &c.

L'an 1682.

Cette règle étoit fondée sur une heureuse expérience, puisque tant que la *Suède* l'avoit suivie, elle avoit joui de la Paix, dix huit ans de suite, que son commerce avoit été plus florissant que jamais, & elle même estimée de ses amis, & redoutée de ses envieux. Et comme ce Grand Roi savoit combien les sages avis du Chancelier *Benoit Oxenstierna* (*) avoient contribué à cette heureuse situation de son Roïaume, voici en quels termes il lui en témoigna sa reconnoissance.

Grands services que le Chancelier *Benoit Oxenstierna* a rendus à la *Suède*.

„ Je ne trouve point de termes assez forts pour vous exprimer ma reconnoissance du service que vous m'avez rendu; puisque c'est vous, après Dieu, qui avez garanti notre chere Patrie des calamités de la guerre, & qui nous avez fait jouir d'une heureuse paix pendant sept années consécutives. Tout l'or du monde ne peut suffire à païer un si grand service, & c'est, après Dieu, à vos fidèles avis, à vos soins infatigables & à votre prudence consommée que j'en suis uniquement redevable. Je vous conjure donc, Monsieur, de persister constamment dans un dessein si salutaire & de ne vous en écarter jamais. C'est en vous que je mets toute ma confiance, & je suis &c. (†).

le 27 Juin 1687.

Nobles sentimens de *Christine*.

Christine n'avoit pas de moins justes ni de moins beaux sentimens de reconnoissance & d'admiration pour les belles actions, que de politique & d'affection pour la *Suède*. Témoins les deux lettres suivantes l'une qu'elle écrivit à la Reine *Ulrique Eléonore*, Epouse du Roi *Charles XI.* l'autre à *Jean III.* Roi de *Pologne*. Car si l'on ne peut que louer la vive gratitude qu'elle témoigne dans la prémière de ces lettres à cette pieuse & vertueuse Reine, on ne peut aussi refuser les éloges qui sont dûs à la manière dont elle

(*) Les avis de ce Grand Ministre étoient tout à fait conformes à ceux de son grand Oncle le Grand Chancelier *Axel Oxenstierna*, qui dans un long discours au Sénat en présence de la Reine *Christine* fit comprendre: „ que la *Suède* ne se devoit pas témerairement obliger à une alliance avec la *France*. Que les deux Roïaumes étoient trop éloignés l'un de l'autre & qu'il faloit faire un long trajet par le milieu de l'*Allemagne* avant que de pouvoir joindre leurs forces: Que les Maisons d'*Autriche* & de *France* si puissantes & si voisines, ne pouvoient demeurer longtems en paix, & que s'allier avec la *France*, c'étoit comme épouser une guerre éternelle contre l'Empereur, dans l'amitié duquel nous trouverions mieux notre compte: Que les affaires en *France* étoient rarement sur un pié stable, & que le sistême y changeoit souvent: & enfin. Que les alliances qui avoient une suite perpétuelle, & où le plus foible pouvoit perdre plûtôt que gagner, ne devoient point être fondées sur les affections que les Souverains prennent les uns pour les autres, ni sur l'inclination, qu'on a pour une nation plûtôt que pour une autre, puisque les intérêts d'Etat ne se ménagent pas comme des offices de bienveillance & de civilité (1).

(†) Cette lettre est imprimée en latin dans l'*oratione funebri in Benedictum Oxenstierna habita ab Episc. Laurentio Norrmanno* (2) & se trouve tout au long dans le 11 tome des Mscrs. de *Petræus*. La traduction *Françoise* est tirée de *Rousset* (3) où le Chancelier *Oxenstierna* se fait honneur de cette lettre dans son Mémoire au Roi même en 1692.

(1) V. les Mém. de *Chanut* T. II. p. 194-196. (2) Pag. 308.
(3) L. c. p. 202. cfr. ibid. p. 261.

le célèbre dans la feconde, l'éclatante délivrance que ce Roi avoit procurée à la ville de *Vienne*.

L'an 1683.

Madame ma Sœur. Je me crois obligée de remercier V. M. de la bonté qu'elle a eu de protéger le Sr. Olivekrans *en faveur de mes intérêts, puifque tout ce que V. M. dit dans fa lettre, & tout ce que vous avez fait, eft fi obligeant, que vous m'avez mis dans l'impatience de vous en témoigner ma reconnoiffance. J'ai ordonné audit* Olivekrans *d'aller la témoigner à V. M. de la plus forte manière dont il fera capable. Je vous prie de lui donner une entière créance, furtout lorfqu'il vous proteftera de ma part, que je n'ai pas d'autre prétention dans ce monde, que celle de jouïr tranquillement du repos que je me fuis acheté à un fi haut prix. Il me femble que j'ai droit de le prétendre, & que je mérite qu'on s'efforce à me le conferver. Je ferai obligée à V. M. de tout ce qu'elle contribuera à cette heureufe tranquillité, qui m'eft fi chère & fi glorieufe, & en revanche j'embrafferai avec joïe les occafions de Vous perfuader la fincérité de mon affection par toutes les actions de ma vie: priant Dieu qu'il conferve la votre durant de longues & heureufes années. Je fuis de tout mon cœur*

Madame ma Sœur

Rome, 22 Mai 1683.

Votre bonne & fidèle Sœur

CHRISTINE ALEXANDRA (*).

UN grande e raro fpettacolo diede almondo la M. V. in quel memorabile, e vittoriofo giorno del Soccorfo di Vienna, *per il quale deve tanto a lei, la fanta fede, & il mondo tutto, che l'applaudere alle fue glorie pare obligo d'ogni Chriftiano, che confeffi il.*

Votre Majefté vient de donner à tout le monde un grand & rare fpectacle par la journée du fecours de *Vienne*, dont la mémoire fera immortelle dans les monumens de la foi Catholique & du Chriftianifme. La reconnoiffance qui en eft dûë à V. M. eft fi univerfelle, & fi fingulière tout

(*) L'original de cette lettre fe trouve dans la Bibliothèque Electorale à *Hanovre*, d'où feu Mr. le Confeiller & Bibliothécaire *Gruber* m'en a communiqué une copie. Mais comme il s'en trouve une autre auffi tirée fur l'original dans les *Palmsköldiana*; il eft probable, qu'il étoit encore du tems de *Palmsköld* dans les Archives de *Suède*, & qu'après fa mort il en a difparu. Auffi y a-t-il des Perfonnes encore en vie, qui fe fouviennent du tems où les dits Archives ont fouffert des pertes de papiers bien plus importans que celui de cette lettre, par un certain *quidam*, qui a trouvé moïen d'y porter les mains.

L'an 1683.

il suo nel commun giubilo. In quel fortunato giorno V. M. si rese degna non solamente della Corona di Polonia, *alla quale Iddio già l'haveva inalzata, mà si meritò l'imperio del mondo, quando dal Cielo fosse destinato ad un solo Monarca. Jo vorrei sapere exprimere à V. M. i miei sentimenti particolari, e son' certa, ch' Ella conoscerebbe che niuno più di me fà giustitia alla gloria, & al merito suo. Jo mi vanto di conoscere, quant' ogni altro, il preggio e l' importanza dell' insigne vittoria da V. M. riportata sopra il Monarca dell'* Asia; *havend' io conosciuto piu d'ogn' altro il nostro pericolo, e più temuta la rouina, e l'esterminio minacciatoci da quella si formidabile potenza, della quale Iddio hà voluto trionfare per mezzo dell' Eroico valore di V. M., à cui da qui avanti tutti gli altri Ré devono, doppo Dio, la conservatione de loro Regni, Mà io che regni più non ho, le' devo la conservatione della mia independenza, e della mia quiete, che io piu stimò di tutt' i Regni del mondo. E pure bisogna che io confessi l'ingratitudine mia verso d'un si gran Ré, quale è V. M. mentre io le porto*

tout ensemble, que l'applaudissement à toute la gloire qui l'environne paroit d'obligation indispensable à chaque Chrêtien, qui trouve & confesse sa joïe particuliére dans la générale. Cet heureux événement a rendu V. M. digne non seulement de la Couronne de *Pologne* à laquelle Dieu l'a déja élevée, mais il y a joint le mérite de l'Empire de tout l'Univers, supposé que Dieu l'eut destiné à un seul Monarque. Je voudrois qu'il me fut possible d'exprimer à V. M. mes sentimens en cette occasion, & je suis certaine qu'elle connoitroit, que personne ne rend plus de justice que moi à son mérite extraordinaire. Je puis me vanter de connoitre mieux qu'aucun autre le prix & l'importance de l'insigne victoire remportée par V. M. sur l'Empereur de l'*Asie*. Car le danger que nous courrions dans *Rome*, & la crainte d'une ruine & d'une entière désolation dont cette formidable puissance nous menaçoit, m'ont paru dans une plus grande évidence, qu'à telle pénétration que ce puisse être. Dieu qui a voulu nous en garantir, y a emploïé la valeur héroïque de V. M. en la faisant triompher d'un si redoutable ennemi, dont la défaite & la fuite engagent les autres Rois & Princes (*) à etre redevable à V. M. après Dieu de leurs Etats. Mais pour moi, qui n'ai plus de Roïaume, je ne suis pas pour cela dispensée de l'obligation que tous ces Monarques ont à V. M. car je lui dois la sûreté de mon indépendance

(*) **Aux endroits de ces deux étoiles de cette lettre, il y avoit d'ajouté les mots du *Nord* & *dans le Septentrion*,** que le Traducteur *François* y avoit fourrés par flaterie apparemment pour en excepter la *France* comme n'aïant rien à craindre du *Turc*. Mais ces mots ne se trouvent pas dans l'original de *Christine* en *Italien*, ni dans la traduction en latin faite par le Chancelier de *Pologne* Mr. *Zaluski*, qui sera cité ci après.

porto un' invidia, la quale mi è tanto più insopportabile, quanto più mi è nuovo quell' affetto. A nissuno vivento portai io invidia già mài, solo V. M. mi ha fatta provare questa per me incognita passione, della quale mi credèi fin' ad hora incapace. Sappia però la M. V. che la mia invidia è di quella, che fà nascere nel cuore quella somma stima, & ammiratione che a V. M. sono dovute. Jo non le invidio il suo Regno, ne quanti tesori, e spoglie Ella s'acquistò: Jo invidio solo à V. M. le sue fatiche, i suoi pericoli; io le invidio il bel Titolo di Liberatore della Christianità, il gusto di dar ogni hora la vita, e la libertà a tanti sfortunati, degli amici, e nemici, i quali devono a l'ei, ò la vita loro, ò la libertà. E però si gloriosa à V. M. questa mia invidia, che quasi mi displacerebbe il non haverla, e so che V. M. me la perdonnèra. Il Sig^re *Iddio, il quale è unico merito, e premio delle attioni Eroiche, e grandi, sia quella che rimuneri la M. V. in questo mondo, e nell' eternità, poiche solo può degnamente ricompensare da se stesso. Egli conservi e prosperi La M. V.*

ce Roïale, & de mon repos, que je préfére à toutes les dominations de la terre. Il faut néanmoins que j'avouë mon ingratitude envers un si grand Roi que l'est V. M. puisque je lui porte une envie, qui m'est d'autant plus insupportable, qu'il m'est plus nouveau de me soumettre à cette passion. Il n'y a aucune créature vivante (*) qui ait pû l'exciter dans mon cœur. V. M. seule me l'a fait éprouver, puisqu'elle me fut si inconnuë que je me croïois incapable d'en ressentir jamais aucune atteinte. V. M. doit pourtant savoir pour ma justification, que le mouvement dont je suis agitée ne provient pas d'une jalousie envieuse, puisqu'au lieu de supprimer, de déguiser, ou de cacher la justice qui est dûë à V. M. je me sens touchée vivement de la souveraine estime & de l'admiration sans restriction qui lui appartiennent si légitimement. Il n'y a que les périls & les fatigues de V. M. qui eussent excité mes desirs au préjudice de ma tranquilité. Je ne lui envie point son Roïaume, ni tant de trésors, & de dépouilles dont elle a sçu profiter avec tant de valeur, j'envie seulement à V. M. le beau titre de Libérateur de la Chrêtienté & le plaisir de donner à chaque moment la vie ou la liberté à tant de malheureux soit Chrêtiens ou Infidéles, qui ne vivent ou ne sont éxemts de l'esclavage que par l'ordre de V. M. Enfin, l'envie, dans laquelle V. M. m'a engagée, lui est si glorieuse que j'aurois en quelque sorte un grand déplaisir de ne la pas ressentir, & qu'assurément V. M. me la pardonnera. Dieu, le Seigneur Tout-puissant, duquel on doit rechercher la gloire comme l'unique mérite & la récompense des grandes & héroïques actions, veuille récompenser V. M.

L'an 1683.

M. V. per la gloria, e per il servitio della Catholica Chiesa, e la renda sempre trionfante di tutt' i suoi nemici. In tanto gradisca Vostra Maestà questi miei affettuosi sentimenti, mentre io resto &c. 23. Ott. 1683.

CHRISTINA ALESSANDRA (*).

V. M. dans le monde & dans l'éternité, puisqu'il est le seul qui par lui-même le peut faire dignement. Je le prie qu'il la conserve, & continuë ses prospérités pour la gloire & le service de l'Eglise Catholique & qu'il la fasse toûjours triompher de tous ses ennemis. V. M. agréera cependant ces sentimens, qui lui marquent sincérement mon affection & l'assurent que je suis &c. Ce 23. d'Oct. 1683.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Le Père *Bouhours* n'a pas pû s'empêcher de relever les beaux endroits de cette dernière lettre dont les idées & les expressions sont également nobles & justes (*a*). Tout le monde sait, que l'Empereur *Léopold* fut redevable à ce Roi de *Pologne* de la levée du siège de *Vienne*, qui étoit prise sans son secours (†). Les *Turcs* vinrent assiéger cette ville au mois de Juillet 1683, avec une Armée de plus de deux cent mille hommes. Le 14 du même mois ils ouvrirent la tranchée du côté de la porte Impériale, & enfermérent peu après la ville de toutes parts, desorte, que le Prince *Charles* de *Lorraine* ne pouvoit plus donner de ses nouvelles aux assiégés, ni en apprendre de leur part. Un espion qu'il avoit envoïé le 21. arriva néanmoins heureusement à la ville, après avoir traversé à la nage les quatre bras du *Danube* sans avoir été apperçu par les gardes *Turques*. Il avoit ses lettres penduës au col, qui apprenoient au Gouverneur, qu'il seroit bientôt sécouru, & qu'il arrivoit tous les jours des troupes des Cercles de l'Empire, aux quelles le Roi de *Pologne* devoit se joindre le 23 d'Août. *Kemper*, fort habile ingénieur, travaillant à une contre mine sous la porte du château y trouva un Cercueil d'Etain, plein de pièces d'or & d'argent, de bijoux & de

(*a*) Bouhours *Pensées ingénieus. des Anc. & Mod. p.* 21. & 189.

(*) Nous tenons de Mr. le Baron de *Ponikau* la copie de cette lettre en *Italien*, qui est la langue originale & la traduction *Françoise* est tirée d'un Recueil (1). Mrs. les *Polonois* s'en faisant beaucoup d'honneur, c'est apparemment pour cela que Mr. le Chancelier *Zaluski* l'a insérée, traduite en latin, dans son grand Recueil de lettres. Nous l'insérerons dans l'appendice.

V. l'Append. n. LXXXIV.

(†) L'Evêque *Burnet* (v. ses Mém. T. II. p. 570.) remarque pourtant à ce sujèt: que la gloire de la délivrance de *Vienne* est plûtôt dûë à l'Epouse de *Sobieski* pour se venger de *Louis XIV.* qu'au Mari. *Pufendorf* dit, (dans son hist. de *Brandenb.* Libr. XVIII. §. 94. & 96.) que les Jésuites avoient occasionné le siége de *Vienne* & qu'après sa délivrance on avoit trouvé dans les tentes du Grand-Vizir une lettre du Roi de *France*, où celui-ci avoit persuadé la Cour *Ottomane* d'aller assiéger la Capitale de l'Empereur.

(1) V. *Recueil* de piéces d'histoire T. III. p. 133. &c. *Zaluski* Epist. Histor. familiares T. I. P. II. p. 841. & *Lunig* Epist. Proc. T. III. p. 39.

de pierreries, avec une boëte qui renfermoit un parchemin, où il y avoit des mots latins écrits en vieux caractères, auxquels on donna ce sens: „ que „ celui qui trouveroit ce trésor, en bâtiroit des Eglises: mais que ce ne „ seroit pas sitôt, parce que la Cavallerie *Ottomanne* assiégoit la ville: „ qu'il devoit attendre que cette ville eut repoussé ses ennemis par la force „ de ses bastions & de ses Soldats, & par le secours de divers Princes „ qui se joindroient pour faire lever le siége (*)": Le 12 Septembre le Roi de *Pologne* vint à la Chapelle de St. *Léopold*, où il fut conduit par le Prince *Charles*. Il y entendit la Messe. Apres y avoir communié & reçu la bénédiction, qui fut donnée à toute l'armée, ce Prince se leva & dit tout haut: *Nous pouvons marcher présentement avec une entière assurance que Dieu nous assistera.* L'armée Chrêtienne descendant des montagnes s'avança vers le Camp des *Turcs*, qui après avoir soutenu quelque tems le combat, se retirérent de l'autre côté du *Danube*, avec tant de précipitation, qu'ils laissérent l'Etendart de l'Empire Ottoman, toutes leurs tentes, toute leur munition de guerre & de bouche & toute leur Artillerie, montant à 180 pièces de Canons & de mortiers, dont plusieurs étoient marqués aux armes des Empereurs *Ferdinand I.* & *Rodolphe II.* Aussitôt que l'Empereur *Léopold*, qui s'étoit retiré à *Lintz*, eut reçu l'heureuse nouvelle de la défaite des *Turcs* il s'embarqua sur le *Danube*, & aïant fait toute la diligence imaginable, il arriva le 14 Septembre à *Vienne*, où après avoir visité les travaux des ennemis, il fit chanter le *Te Deum*, avec toute la solemnité possible. Quoique cette action mémorable de la levée du siége de *Vienne* acquit au Roi de *Pologne* beaucoup de gloire, elle lui attira pourtant peu de marques de reconnoissance de ceux-même qui lui en devoient infiniment (*a*). Mais *Christine* qui savoit estimer le vrai mérite par tout où elle le trouvoit, le reconnut en la personne du Roi *Jean Sobieski*, qui avoit toutes les qualités d'un Héros. Aussi pourra-t-on regarder cette lettre de *Christine*, comme le plus glorieux panégyrique qui jamais ait été fait de ce Roi.

L'an 1683.

On s'assure qu'on lira les trois lettres de *Christine* à Mr. *Vincenzio Filicaia*, que nous allons donner, avec leur traduction, avec autant de plaisir que les précédentes. On a dit ci-dessus, combien la Reine avoit pris ce grand homme en affection, jusqu'à faire élever ses deux fils à ses dépens (*b*) (†). Ce qui occasionna la prémière lettre que *Christine* lui écrivit, fut le présent qu'il

Christine écrit à Vincenzio Filicaia & ce qu'étoit ce savant homme.

(*a*) *V. Relation du siége de la ville de Vienne passim. item* Kuchelbecker *Nachricht von* Wien & Moreri *Dict. hist. art.* Vienne.

(*b*) *V.* Crescimbeni *Vite degli Arcadi P. II. pag.* 70. &c.

(*) Quelqu'un demandera peut-être: s'il n'y a pas eu quelque fraude pieuse dans cette affaire ci?

(†) *Filicaia* lui-même en parle très-poliment dans la belle ode latine qu'il composa après la mort de la Reine: & cette ode est le meilleur Commentaire de ces trois lettres de *Christine* (1). Nous la donnerons à la fin de ces *Mémoires*.

(1) V. *Crescimb.* l. c. pag. 74.

L'an 1684.

qu'il lui envoïa de ses compositions poëtiques, qu'il avoit fait imprimer cette même année 1684. Voici cette lettre:

SIgnor Vincenzo Felicaia. *Le vostre Canzoni uguagliano, a mio giudizio, quanto io viddi mài di bello delle Poesie Liriche si ne' moderni, e si negli antichi. Quanto son' belle, e quanto sapete voi lodar' chi lo merita! se il bene operare potesse ricevere guiderdone fuori d'Iddio, e di se stesso, non vi sarebbero quaggiù pochi premi più degni della vostra penna, che non sà dare se non sublimi, e vere lodi. Se vivesse ora il grande* Alessandro, *con ragione invidierebbe ai Principe del nostro secolo più voi, che non invidiò già il suo* Omero *ad* Achille. *Molto vi devono quei Principi, non per averli lodati, mà per aver' saputo lodarli. Jo ho lette, e rilette più volte le vostre Canzoni con mio sommo gusto; e confesso a dispetto di quella mia natural malignità, che mi rende tanto svogliata, di non aver trovato nelle vostre rime, se non materia d'aplauso. Jo non vi posso exprimere quanto mi piacciono. In voi mi pare risuscitato l'incomparabil* Petrarcha, *mà risuscitato con un corpo glorioso senza i suoi defetti. Voi avete dell' arte, dell' ingegno, del giudizio, e del sapere, e maneggiate il sacro, ed il profano da Maëstro: è bellissimo è purissimo il vostro stile: le vostre fantasie, e figure sono nobili, e sublimi. Non finirei mai se io volessi*

Monsieur *Vincent Filicaia.* Vos Sonnèts égalent à mon avis, tout ce que j'ai jamais vû de beau dans la poësie lyrique, tant des modernes, que des anciens. Qu'ils ont de beautés? & que vous savez louer ceux qui le méritent. Si de belles actions pouvoient s'attendre à des récompenses hors de Dieu, & de soi-même, certes, il y en auroit peu de ces récompenses plus dignes que celle de votre plume qui ne sait donner que des louanges sublimes & véritables. Le *Grand Alexandre* même, s'il vivoit de nos jours, vous envieroit plus, & avec raison, aux Princes de notre siécle, qu'il n'envioit *Homère* à *Achille* dans le sien. Ces Princes vous ont une grande obligation non d'avoir chanté leurs louanges, mais d'avoir sû les louer dignement. J'ai lû & relû plus d'une fois tous vos Sonnèts avec le plus grand plaisir, & j'avouë en dépit, de ma malignité naturelle, qui me rend mal intentionnee, n'avoir trouvé dans vos poësies que matière d'applaudissement. Je ne puis vous exprimer combien elles m'ont charmé. L'incomparable *Pétrarque* me paroit résuscité en votre personne; mais résuscité avec un corps glorieux sans aucun de ses défauts. Vous avez de l'art, du génie, du jugement & du savoir, & vous maniez en maitre le sacré & le profane. Votre stile est très-beau & très-pur: vos traits d'imagination & vos figures sont nobles & sublimes. Je ne finirois jamais si

je

lessi dirvi tutto quello, che io ne sento. Il Signor Iddio, con prosperar sempre più l'armi de' Principi Cristiani, vi faccia diventare così gran Profeta, quanto siete un Poëta incomparabile. Da voi solo può sperare il nostro secolo la gloria d'un Poema Eroico uguale a quello del Gran Tasso. *Intanto vi ringrazio a nome mio, e del publico, di aver stampato queste vostr' opere, e d'avermele mandate accompagnate colle espressioni del vostro affettuoso, e cordiale ossequio, avendomi fatto conoscere in tal occasione, che in versi, & in prosa, in latino, ed in volgare, voi sapete scrivere da Uomo grande: ed Jo voglio, che restiate persuaso del mio gradimento, e della giustizia, che io rendo al merito vostro. Dio vi prosperi, e conservi, come io desidero.* Roma 12 *Agosto* 1684.

CHRISTINA ALESSANDRA.

je voulois vous détailler, tous mes sentimens là-dessus. Dieu veuille faire prospérer de plus en plus les armes des Princes Chrêtiens & vous faire devenir aussi grand Profête, que vous êtes Poëte incomparable. C'est à vous seul que notre siècle est redevable de pouvoir se flatter de la gloire d'avoir un Poëme héroïque égal à celui du grand *Tasse*. Au surplus. Je vous remercie tant pour moi qu'au nom du Public de ce que vous avez fait imprimer ces productions de votre plume, & que vous me les avez envoïées accompagnées des expressions de vos sentimens affectueux & cordiaux envers moi. Vous m'avez fait connoitre par-là, que vous savez écrire en grand homme tant en vers qu'en prose, soit en latin, soit en langue vulgaire. Je veux que vous soïez persuadé, que j'ai agréé tout cela & que je rends justice à votre mérite. Dieu vous garde & vous fasse prospérer comme je le desire. *Rome* 12 Août 1684.

CHRISTINE ALEXANDRA.

La seconde lettre est la réponse de *Christine* à la permission qu'il lui avoit demandée de composer quelque chose à sa louange.

Signor Vincenzo Filicaia. *Jo hò gradite l'espressioni della vostra replica, ma mi dispiacerebbe, che voi credeste, che io pretendessi da voi lodi per me; e chi unque ve l'avesse dato ad intendere, m'averebbe fatto un gran torto. Jo non lo pretesi mai da nessuno, perche troppo sò di meritarle poco; ed il non sapere lodare se non chi lo merita, è un si gran*

Monsieur *Vincent Filicaia*. J'ai agréé votre réponse. Mais je serois fachée, que vous crussiez que je prétends d'être louée de vous: & quiconque vous l'a donné à entendre, m'a fait un grand tort. Je ne l'ai jamais prétendu de qui que ce soit, puisque je connois trop mon peu de mérite, & de ne savoir louer que celui qui en est digne, est chez vous une qualité d'un si grand prix, que je

L'an 1684.

gran pregio vostro, che io non vorrei farvelo perdere: onde se volete darmi gusto non perdete il tempo, ed i talenti vostri intorno a me, benche io non lasci d'accetare congradimento l'offerta, che mi fate, di voler faticar per me in auvenire. Sapiate però, che senza adular nème, nè i miei diffetti, voi faticherte per me ogni volta, che farete in ogni genere opere digne di voi: anzi io vi farò debitrice dell' unica gloria, alla quale posso pretendere senza temerità, che è quella, di conoscere il buono, e di gustarlo dovunque si troua. E poiche non vi dispiace d'esser stimolato da me, fatemi il servizio d'occuparvi sempre più in arricchire il secolo nostro dell' opere vostre. Questo lo dovete a Dio, all' Italia, a voi stesso, ed a me, giacchè cosi volete; & io mi preggierò, che si dica un dì: „ Christina, *benche „ straniera, lesse, e gustò l'ope- „ re del gran* Filicaia ". *Dio vi conservi e prosperi sempre più, comme io desidero.* Roma 9 *Settembre* 1684.

CHRISTINA ALESSANDRA.

je ne voudrois pas vous la faire perdre. Si vous voulez donc me faire plaisir, n'emploïez pas vainement le tems & vos talens sur mon sujèt, quoique je ne refuse pas l'offre que vous me faites de vouloir travailler pour moi ci-après. Sachez néanmoins que sans me flatter ni moi ni mes défauts, vous travaillerez pour moi toutes les fois, que vous composerez en quelque genre que ce soit, des ouvrages dignes de vous. Aussi vous ferai-je redevable de l'unique gloire à laquelle je puis prétendre sans témérité, qui est, de connoitre le bon & de le goûter où il se trouve. Et puisqu'il ne vous déplait pas d'être encouragé de moi, faites-moi ce plaisir de continuer de plus en plus à enrichir notre siècle de vos ouvrages. Vous devez cela à Dieu, à l'*Italie*, à vous même & à moi, aussi, puisque vous le voulez. Pour moi je tiendrai à honneur qu'il soit dit un jour: „ que *Christine, quoique Etran- „ gère, a lû & goûté les ouvrages du „ grand* FILICAIA ". Dieu vous garde & vous fasse prospérer comme je le desire. *Rome* 9. Septembre 1684.

CHRISTINE ALEXANDRA.

S'il étoit glorieux à la Reine d'être louée dignement par la plume d'un homme, dont les poësies sont très-estimées par leur délicatesse & par leur politesse; sans doute de son côté ce grand Poëte se sera trouvé extrémêment flatté du magnifique témoignage que *Christine* rend à son mérite en ces termes „ *mi preggierò, che si dica un dì,* Christina: „ *benche straniera, lesse, „ e gustò l'opere del gran* FILICAIA: je me tiendrai à honneur, qu'il soit dit „ un jour que *Christine*, quoiqu'étrangère, a lû & goûté les œuvres du grand „ *Filicaia* ". Dans la troisième lettre qui contient les remerciemens que *Christine* lui fait, elle s'exprime de la manière suivante.

Sig-

Signor Vincenzo Filicaia. *La vostra ultima, e maravigliosa Canzone fatta per me, è tale, che io non sò, che dirvi. M'avete fatto perdere la parola. Jo vorrei mostrarvi il mica gradimento, ma non hò termini da esprimerlo. Ditemi voi come hò da fare a persuadervi, che, a mio gusto, avete superato voi stesso, dopo aver superato tutti. Come fate a scrivere, e comporre così maravigliosamente? Non vi stupite, se io chiamo aiuto per dirvi quello, che jo ne penso. Vi mando però copia d'un' biglietto, che mi scrisse a questo proposito il maggior Cardinale, ed il maggior Uomo del mondo, quest è il Cardinale* Azzolino, *il quale con tanta gloria vostra vi rende giustizia; ma senza creder quelle, che dice di me, perche m'è troppo parziale; Vantatevi pure della giustizia, che rende à voi, essendovi sommamente gloriosa, benche dovuta. Quanto a me io procurerò di rendermi sempre più degna delle vostre gloriose fatiche, e più simile all' alta idea, che avete formata di mè. Aiutatemi a ringraziare Iddio di tutto quello, che io sono frà tutti i mortali la più favorita, e la più ingrata creatura, che sia uscita dalla sua omnipotente mano. Da questo argomentate quanto poco io sono degna della gloria, alla quale mi volete innalzare col vostro*

Monsieur *Vincent Filicaia.* Votre dernier Sonnèt, que vous avez fait pour moi est si merveilleux, que je ne sai que vous en dire. Vous m'avez fait perdre la parole. Je voudrois vous témoigner combien il me plait, mais je ne trouve pas de termes pour vous l'exprimer. Ditesmoi comment faire pour vous persuader, qu'à mon avis, vous vous êtes surpassé vous-même après avoir surpassé tous les autres: comment faites vous pour écrire & composer si merveilleusement? Ne vous étonnez pas, que j'aïe appellé quelqu'un à mon aide pour vous dire ce que j'en pense. Je vous envoïe pour cela la copie d'un Billèt, que le grand Cardinal & le plus grand homme du monde, c'est-à-dire, le Cardinal *Azzolini*, m'a écrit à ce sujèt, en vous rendant justice, à votre grande gloire: mais sans ajouter foi à ce qu'il y dit de moi puisqu'en cela il est trop partial, tirez vanité seulement de la justice qu'il vous rend, laquelle, quoique dûë, vous est trés-glorieuse. Quant à moi je tâcherai de me rendre de plus en plus digne de vos glorieux travaux, & plus ressemblant à la haute idée que vous vous êtes formée de moi. Aidez-moi à rendre graces à Dieu de ce que je suis de tous les mortels la plus favorisée, mais étant en même tems la plus ingrate Créature qui soit sortie de sa main souveraine, jugez par-là combien peu je mérite la gloire à laquelle vous vou-

lez

L'an 1684.

ſtro canto. Dio vi proſperi. Roma 21. *Ottobre* 1684.

CHRISTINA ALESSANDRA.

lez m'élever par votre Poëme. Dieu vous faſſe proſpérer. *Rome* 21 Octobre 1684.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Cette lettre peut ſervir de réponſe à ceux qui ont taxé *Chriſtine* d'avoir été trop avide de gloire & de louange: car on y voit des ſentimens très-modeſtes, & combien peu elle s'eſtimoit aux yeux de celui à qui tout eſt à découvert: „ aidez-moi, dit-elle, à rendre graces à Dieu de ce que je „ ſuis de tous les mortels la plus favoriſée, mais étant en même tems la plus „ ingrate Créature qui ſoit ſortie de ſa main ſouveraine, concluez de-là, „ combien peu je mérite la gloire à laquelle vous voulez m'élever par „ votre poëme".

Au reſte à ce que nous avons déja dit de ce *Vincent Filicaia* nous ajoûterons ceci. Il étoit d'une noble famille de *Florence*. Le grand Duc le fit Sénateur. Il étoit de l'Académie de la *Cruſca* & de celle des *Arcadiens*. Son fils *Scipion de Filicaia* a donné une édition complette de ſes belles poëſies *Italiennes*, que le Père avoit lui-même commencé à faire imprimer un peu avant ſa mort ſous ce titre: „ *Poëſie Toſcane di Vincenzo da Filicaia Senatore Florentino &c. e Academico della Cruſca in Fierenze* 1707. 4to". Nous donnons ici tout de ſuite une Apoſtille d'une lettre de *Chriſtine* au Roi *Charles XI.* & deux de ſes lettres à Mr. *Olivekrans*.

Lettres de *Chriſtine* ſur ſes affaires à *Charles XI.* & à *Olivekrans*.

Jag kan förſäkra Eders Kongl. Mt. at det går mig mycket til ſinnes, det de deſordres af mina affaires, hwilke mine Miniſtrer uti de förflutne åren förmedelſt deras otrohet och förſummelſe förorſakat intet gifwa mig tilfälle recompenſera twänne perſoner, ſom mig ſå wäl hafwa tient, at der ſom detta ei wore, ſkulle Jag för dem giöra det ſom wore conſidérablare än denna Bagatellen, hwar med Jag ſkulle ſkämmas at recompenſera deras trohet. Deſſe äre de ſentimenter hwar med Jag är född, och hoppas Jag at Gud lärer giöra mig den nåden med de ſamma at dö. Rome 26. *Mai* 1685.

CHRISTINA ALEXANDRA.

Je puis aſſurer V. M. que je ſuis bien fachée de ce que les déſordres de mes affaires, cauſés par l'infidélité & la négligence de mes Miniſtres des années paſſées, ne me donnent pas lieu de récompenſer aſſez deux hommes qui m'ont ſi bien ſervi. Si cela n'étoit pas, je ferois quelque choſe de plus conſidérable pour eux que cette bagatelle, dont j'aurois honte de récompenſer leur fidélité. Ce ſont les ſentimens avec leſquels je ſuis née & avec leſquels j'eſpère que Dieu me fera la grace de mourir. *Rome* le 26 Mai 1685.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Mon-

Monsieur le Gouverneur Général. Aïant considéré que la Maison que j'ai achetée à Hambourg *de mon Résident* Texeira *m'est fort à charge; j'ai résolu d'en venir à quelque conclusion pour sortir tout à fait de cette dette avec lui. C'est pourquoi je vous ordonne d'examiner avec ledit mon Résident le contract de vente, qui a été fait entre nous, & selon que vous savez mes intentions & que vous trouvez les choses raisonnables, de les lui proposer, & faire connoître, & de conclure & arrêter avec lui en vertu du plein pouvoir que je vous donne par la présente, les moïens les plus propres pour me délivrer de cette charge, laquelle en considérant le prix excessif, les intérêts païés, & la ruine de la maison, je ne trouve nullement supportable. Outre cela comme ledit mon Résident doit encore avoir chez lui plusieurs Documents & Ecritures qui concernent ma Sécretairie, & les intérêts de mes Domaines, vous les lui demanderez & les ferez garder là où vous le jugerez nécessaire pour mon service. Dieu vous conserve & fasse prospérer.* Rome *ce* 18. *Juin* 1685.

Je suppose que la maison est déja païée. Si je me trompe, vous pouvez y mettre l'ordre que je vous ai donné de vive voix.

CHRISTINE ALEXANDRA.

L'Abbé Santini.

Monsieur le Gouverneur Général. Considérant que mes joïaux, qui sont entre les mains de mon Résident Texeira, *mangent annuellement un grand intérêt à six pour cent, & ne doutant point qu'on ne les puisse engager à un moindre prix, je suis bien dans l'intention de ne les pas retirer des mains dudit* Texeira, *puisque je les crois être-là en bonne garde & sûreté. Mais je veux néanmoins qu'en passant par la* Hollande, *vous cherchiez à combien moins on pourroit les engager, & qu'ensuite vous offriez audit mon Résident* Texeira, *de les tenir au même intérêt qu'un autre les voudra prendre, étant persuadée, que comme un zélé serviteur il sera autant porté pour mon avantage qu'un étranger: & Dieu vous conserve & vous fasse prospérer.* Rome *ce* 18. *Juin* 1685.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Mon intention n'est nullement de les tirer d'entre les mains de Texeira, *mais il est nécessaire de le disposer à me faire le même avantage que je pourrois espérer de qui que ce soit.*

L'Abbé Santini.

L'an 1686.

Ces deux lettres ne regardent, comme on l'aura remarqué, que ses affaires Domestiques: & par l'Apostille de la prémière lettre à *Olivekrans*, on en peut fixer à peu prés le tems, quand il avoit été lui faire la révérence à *Rome*, parce que la Reine y parle d'un ordre qu'elle lui avoit donné de vive voix.

Au reste on voit clairement par l'une & l'autre de ces lettres, que le Sr. *Texeira* (*) riche Juif *Portugais* à *Hambourg*, étoit honnoré du caractère de son Résident, & qu'il occupoit la maison qu'elle avoit achetée de lui. Il ne doit point paroître étrange, à ceux qui savent cette circonstance, que quand cette Princesse fut à *Hambourg* elle se logea dans cette maison, quand elle se trouvoit à *Hambourg*; car à proprement parler, elle habitoit alors sa propre maison. C'est aussi pourquoi le célèbre *Arnold* a trouvé les Ministres Luthériens à *Hambourg* peu raisonnables, d'avoir déclamé dans leurs sermons contre *Christine* sur ce qu'elle avoit logé dans la maison où demeuroit ce Juif *Texeira* (a). On voit de plus, que *Christine* avoit été contrainte par les circonstances du tems à engager ses bijoux à ce *Texeira* pour trouver de l'argent, même à gros intérêt. Mais on ne doit pas non plus s'en étonner. C'est un malheur qui lui a été commun avec nombre d'autres Princes & Souverains, même de nos jours (†).

Sentimens de *Christine* touchant les persécutions de *France* exprimés dans des lettres qu'elle écrivit au Chancelier de *Terlon*.

Une des belles lettres de *Christine* est sans doute celle au Chevalier de *Terlon*, au sujèt des persécutions de *France* en ce tems-là, contre ceux de la Religion protestante. Voici cette lettre:

PUisque Vous desirez de savoir mes sentimens sur la prétenduë extirpation de l'hérésie en France, *je suis ravie de vous le dire, & comme je fais profession de ne craindre & de ne flatter personne, je vous avouerai franchement que je ne suis pas fort persuadée du succès de ce grand déssein & que je ne saurois m'en rejouir comme d'une chose fort avantageuse à notre Ste Religion: au contraire je prévois bien le préjudice qu'un procedé si nouveau fera naitre par tout. De bonne foi, êtes-vous bien persuadé de la sincérité de ces nouveaux convertis. Je souhaite qu'ils obéissent sincérement à Dieu & à leur Roi. Mais je crains leur opiniâtreté & je ne voudrois pas avoir*

(a) Arnolds *Kirch. u. Ketzer Hist. P. II. cap. XVII. §. 14.*

(*) Une petite fille de ce Résident, veuve de son fils cadèt, Benjamin *Texeira*, qui s'étoit retiré en *Hollande* avec son frère ainé, tous deux héritiers de ce Riche Juif, vit encore à la *Haye*, où elle est fort estimée des Personnes du prémier rang.

(†) Il y a une lettre de *Christine* à Mr. le Baron *Bååt*, laquelle approprie à Mr. *Leyonkrona*, Intendant de la Cour, une partie de ses bijoux engagés en *Hollande*, en païement d'une bonne somme d'argent qu'elle lui devoit (1).

(1) Elle est du 29 Août 1665. dans les Régitres de *Bååt* p. 779.

avoir sur mon compte tous les sacrilèges que commettront tous ces Catholiques, forcés par des Missionaires qui traitent trop cavalièrement nos saints mistères. Les Gens de guerre sont d'étranges Apôtres, & je les crois plus propres à tuer, à voler & à violer, qu'à persuader: aussi des relations (desquelles on ne peut douter) nous apprennent qu'ils s'acquittent de leur mission fort à leur mode. J'ai pitié des gens qu'on abandonne à leur discrétion, je plains tant de familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à l'aumone & je ne puis regarder ce qui se passe aujourd'hui en France *sans en avoir compassions. Je plains ces malheureux d'être nés dans l'erreur, mais il me semble qu'ils sont plus dignes de pitié que de haine, & comme je ne voudrois pas pour l'empire du monde, avoir part à leur erreur, je ne voudrois pas aussi être cause de leur malheur. Je considère la* France *comme un malade à qui l'on coupe bras & jambes pour le guérir d'un mal qu'un peu de patience & la douceur auroit entiérement guéri; mais je crains fort, que ce mal ne s'aigrisse, & qu'il ne se rende enfin incurable: que ce feu caché sous la cendre ne se rallume un jour plus fort que jamais & que l'hérésie masquée ne devienne plus dangereuse. Rien n'est plus louable, que le dessein de convertir les hérétiques & les infidèles, mais la manière dont on s'y prend est fort nouvelle; & puisque notre Seigneur ne s'est pas servi de cette méthode, pour convertir le monde, elle ne doit pas être la meilleure. J'admire & je ne comprends pas ce zèle & cette Politique qui me passent. Je suis de plus ravie de ne les pas comprendre* (*). *Croïez-vous que ce soit à présent le tems de convertir les Huguenots & de les rendre bons Catholiques, dans un siécle, où l'on fait des attentats si visibles en* France *contre le respect & la soumission qui sont dûs à l'Eglise Romaine? qui est l'unique & l'inébranlable fondement de notre Religion, puisque c'est à elle que notre Seigneur a fait cette magnifique promesse,* que les portes de l'enfer ne prévaudront point contr'elle. *Cependant la scandaleuse liberté de l'Eglise* Gallicane *n'a jamais été poussée plus près de la rébellion qu'elle l'est à présent. Les dernières propositions signées & publiées*

(*) Madame du *Noyer* pense d'une manière assez conforme à celle-là, disant: „ Il y „ a longtems que le Soleil & le Croissant sont de bonne intelligence. *Teckeli* s'en est „ ressenti autrefois, & nos *Louis* ont aidé à soutenir les Protestans en *Hongrie*, pen„ dant qu'on les dragonnoit en *France*. Politique que je n'ai jamais bien comprise (1).

(1) V. Lettres de Mad. du *Noyer* N. LXIX. p. 197.

L'an. 1686.

bliées par le Clergé de France *sont telles, qu'elles n'ont donné que trop apparent triomphe à l'héréſie, & je penſe que ſa ſurpriſe doit avoir été ſans égale ſe voïant peu de tems après perſécutée par ceux, qui ont ſur ce point fondamental de notre Religion des dogmes & des ſentimens ſi conformes aux ſiens. Voilà les plus puiſſantes raiſons qui m'empêchent de me réjouir de cette prétenduë extirpation de l'héréſie. L'intérêt commun de l'Egliſe m'eſt ſans doute auſſi cher que ma vie, mais c'eſt ce même intérêt qui me fait voir avec douleur ce qui ſe paſſe, & je vous avouë auſſi, que j'aime aſſez la* France *pour plaindre la déſolation d'un ſi beau Roïaume. Je ſouhaite de tout mon cœur de me tromper dans mes conjectures, & que tout ſe termine à la plus grande gloire de Dieu & du Roi votre Maitre. Je m'aſſure même que vous ne doutez pas de la ſincérité de mes vœux. à* Rome *le 2. Février* 1686 (*a*).

CHRISTINE

Ce ne fut pas *Chriſtine* ſeule qui desapprouva ces cruautés-là. Il y eut des millions de Proteſtans, & même de Catholiques-Romains (*) qui en firent

(*a*) *Cette lettre ſe trouve imprimée dans les Nouv. de la Républ. des lettres Mai 1686. p. 629. & Juin de la même année p. 726. &c. item dans la Bibliothèque volante P. VI. pag. 452. &c.*

Des horribles cruautés de la *France* & en particulier à la St. *Barthélemi.*

(*) Ce n'eſt pas l'unique fois que la *France* a uſé de pareils traitemens, qui font horreur, envers ſes propres Concitoïens. La journée de la *St. Barthélemi* arrivée environ cent ans auparavant en eſt un autre éxemple. Et quoique la Cour de *Rome* ne la blâmât pas alors, mais au contraire l'approuvât au grand ſcandale même des bons Catholiques (1), *Grégoire XIII.* p. e. faiſant encourager *Charles IX.* Roi de *France*, par ſon Légat le Cardinal *Urſin*, de continuer d'uſer de la même cruauté qu'il avoit déja emploïée, pour extirper tous les Huguenots. „ *Flavium Cardinalem* Urſinum *Legatum à latere*, „ dit le Jéſuite Bonnani, *in Galliam deſtinat, qui Carolum Regem admoneat, ut cæptis* „ *inſiſtat fortiter neque curam aſperis remediis incboatam proſperè, perdat leniora miſcendo*". Néanmoins l'Empereur *Maximilien II.* fut d'un tout autre ſentiment & écrivit à ſon Général *Lazari de Schwendi* le 22 Février 1574. une lettre mémorable ſur cette tragique journée. Il lui dit: „ Je ne ſaurois louër l'action que les *François* ont tranniquement „ commiſe, contre l'Amiral & les ſiens, & j'ai appris avec un grand chagrin, que mon „ Beau-fils a conſenti à un tel maſſacre. Plût à Dieu qu'il eut demandé mon avis, je „ l'en aurois diſſuadé de mon mieux, & en Père. Mon conſeil auroit été bien diffé- „ rent. Mon Beau fils a, par cette action, tellement terni ſa réputation, qu'il ne pourra „ jamais effacer cette tache. Dieu veuille pardonner à ceux qui en ſont les auteurs. „ Ces fanatiques devoient avoir vû & appris depuis tant d'années, que les Aſſaſins ti- „ ranniques & les Incendiaires ne peuplent guéres le Ciel. Au reſte je ne puis approu- „ ver

(1) V. la préface des Mém. d'*Auberi du Maurier* item *Bonnani* Numiſm. Pontif. T. I. p. 336. ſur la médaille de *Gregoire XIII. Hugenotorum ſtrages.* Le Pape *Clément VIII.* dit pourtant au Cardinal d'*Oſſat* à ce ſujèt: que *c'étoit la plus lâche trahiſon dont on ait jamais ouï parler* V. *Wicquefort* Ambaſſ. L. II. Sect. VI. p. 63.

firent autant. Mr. *Bayle* rapporte (*a*), que plusieurs disoient alors, que qui liroit dans le cœur du Pape *Innocent XI.* y verroit la condamnation de la *Croisade Dragonne* & qu'ils se confirmeroient dans ce sentiment par une lettre qui couroit sous le nom de la Reine *Christine*. Un autre Auteur de ce tems-là qui étoit alors à *Rome*, remarque, que cette Reine aïant demandé à un *François* des nouvelles de ces *Dragonades* & aïant écouté sa réponse avec assez d'attention, elle lui avoit reparti. „ *Je sais bien tout cela, & bien* „ *davantage encore, car des témoins oculaires & des* Jesuites *mêmes m'ont ra-* „ *conté là-dessus des choses infâmes* (*)". *On a mêlé la raillerie & l'insulte à la dé-*

(*a*) *V. Nouv. de la Rép. des Lettres Maï* 1686. *art. IV. p.* 553. *&c. it. Comment. sur* Contrain-les d'entrer *T. II. p.* 343 383. *item* Pufend. *Hist.* Brand. *L. XIX.* §. 16. Chalons *Hist. de* France *T. III. p.* 114 *suite de l'hist. de* Mézeral *T. III. p.* 164. 166. *&* 248. Misson *Voïages T. II. p.* 39 *it.* Larrey *Hist.* d'Angl. *T. IV. p.* 594. 611. 655. *&c. Il y dit* qu'on délibéra déja 1679, si on devoit massacrer tous les Protestans à la fois en *France*.

„ ver ceci ni y applaudir, sans devenir un furieux, & un insensé: c'est pourquoi je „ prierai Dieu de m'en garantir. Que la *France* fasse ce que bon lui semblera, elle „ sera obligée d'en répondre devant Dieu, ce juste Juge. Quant à moi je suis résolu „ d'agir honêtement, en Chrêtien, avec candeur & sincérité (1)". Mr. de *Thou* en „ racontant cette horrible scene, ne peut retenir ces plaintes ni cacher ces soupirs:

„ *Excidat illa dies ævo, nec postera credant*
„ *Secula! Nos certe taceamus, & obruta multa*
„ *Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis* (2).

(*) Des Jésuites *Allemands*, dit la Reine, me racontérent il y a quelque tems, qu'ils avoient vû des *Dragons François* „ *priapos suos immanes in os feminarum intromittentes* „ *ibique urinam fundentes*". Je les grondai bien, ajouta-t-elle, de ce qu'ils avoient souffert une telle insolence, mais ils ne firent qu'en rire (3). On peut lire entr'autres l'histoire d'*Etienne Cambolive* de divers événemens, contenant en abrégé les persécutions en *France*, les moïens Diaboliques dont on s'est servi pour détruire les Protestans & plusieurs jugemens de Dieu sur quelques-uns des Persécuteurs pag. 48. &c. & p. 106. &c. Voïez aussi le Traité de Mr. *de la Chapelle de la nécessité du Culte public parmi les Chrêtiens.* Il y a un extrait des dures cruautés exercées contre les Protestans en *France* en 1744 & 1745. traduit en *Allemand* par Mr. *Rambach*, dans sa préface au Traité de *Sherlock*, traduit par *Franzen.* Il y est dit entr'autres choses: *qu'on a d'autant plus de raison de s'étonner, qu'on admette & fasse faire de pareils traitemens si peu humains, dans un païs comme la* France, *qui veut être regardée comme la source de politesse & de l'humanité.* On sait l'histoire qui se passa dans ce tems de persécution avec le Comte *Königsmarck.* Le Roi de *France* voulant en 1686. lui persuader de changer de Religion, pour lui donner un bâton de Maréchal. Il répondit: *Sire je suis trop vieux pour aller au Catechisme des Jesuites*: mais le Roi insistant là-dessus & lui disant: *qu'il devoit avoir appris les nouvelles qui venoient de toutes les provinces de* France, *que les Herétiques rentroient de toute part dans le giron de l'Eglise Catholique Romaine.* Le Comte répliqua: *que cela pourroit bien être malgré eux, mais que s'il plaisoit à Sa Majesté de lui laisser dix mille hommes qui suivissent aveuglément ses ordres, il rendroit en moins de six mois toute la France Tur*

(1) Cette lettre se trouve dans *Goldasti* Constitut. Imperii T. II. p. 182. item la *France* d'après nature p. 80. &c.

(2) V. *Thuanus* Hist. sui temp. T. II. ad ann. 1572. pag. 140. &c.

(3) *Misson* l. c. T. II. p. 39.

L'an 1686.

déloyauté & à l'inhumanité. Il est facile de comprendre par-là, que le sujèt dont *Christine* raisonne dans sa lettre, lui étoit bien connu, & qu'elle en a jugé avec connoissance de cause.

Le Chevalier *Terlon*, Ambassadeur de *France*, qui avoit été à sa suite dans son voïage en *Suède* en 1660. & qu'elle avoit bien connu avant & après ce tems-là, lui avoit demandé ses sentimens sur cette prétenduë extirpation de l'héréſie en *France*, & c'est sur cela qu'elle lui fit cette belle réponse. Elle ne tarda pas d'être renduë publique & cela occasionna deux autres lettres de la Reine là-dessus dont la derniére semble être écrite à Mr. *Olivekrans* alors sur son retour d'*Italie*. Au moins est-ce à quelqu'un qui n'étoit pas de la Religion Catholique-Romaine. Les voici.

Ce que *Christine* pensa de la publication de sa lettre au Chevalier de *Terlon*.

C'Est avec étonnement que j'ai vû que ma lettre est devenuë publique en vos quartiers. Je ne comprens pas, comment cela s'est fait. Je puis vous assurer, que ce n'est pas moi qui l'ai publiée. Je ne puis croire aussi que celui, à qui elle étoit écrite, ait fait si mal sa Cour à son Maitre, qu'il ait voulu me faire ce plaisir. Quoiqu'il en soit, je ne me répens pas de l'avoir écrite, car je ne crains personne, & je prie Dieu de tout mon cœur, que ce faux triomphe de l'Eglise ne lui coûte pas un jour de véritables larmes. Cependant pour la gloire de Rome *il faut savoir, que tout ce qu'il y a ici de gens d'esprit & de mérite, qui sont animés d'un vrai zéle, ne sont non plus que moi les Duppes de la* France *à ce sujèt, & qu'ils regardent comme moi avec pitié tout ce qui se passe dans ce monde, où l'on donne aux spectateurs tant de sujèt de pleurer & de rire. Notre seule consolation est, que Dieu n'abandonnera pas son Eglise, & qu'il donnera une glorieuse fin à tous ces malheurs, qui sont plus grands, qu'on ne pense. Mais il faut adorer Dieu en tout ce qui arrive, & les dispositions incomprébensibles de la Sainte Providence. Je souhaite qu'il vous fasse prospérer.* Rome *le* 18. *Mai* 1686.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Je

Turque. Cette réplique déplût au Roi, comme on peut croire, & le Comte aïant quitté peu après le service de *France* se rendit à *Venise*, où il fut fait Généralissime des Armées de la République. C'est lui qui la commanda en Chèf dans la Guerre de la *Morée*, où il mourut. Son corps fut transporté de-là à *Stade* dans le Duché de *Breme* où il est enséveli. Le Sénat de *Venise* fit mettre, au-dessus du Portail de l'Arsenal & sur un grand marbre blanc, cette magnifique inscription;

OTTONI WILHELMO à KOENIGSMARCK
Terrestrium copiarum contra Turcas Præfecto
Semper Victori.
S. C. (1).

(1) Dans *Nemeitz* Inscript. singulares pag. 51.

JE Vous ordonne d'assurer le Chevalier Terlon *de ma part, que je ne l'ai pas soupçonné d'avoir publié ma lettre, & suis très-persuadée qu'il n'a eu garde de me faire la Cour aux dépens de la sienne. Il est vrai, que je ne comprens pas comment cela s'est fait n'aïant pas eu la moindre pensée de la publier. Mais je vous avouë que je ne suis pas fachée, que d'autres aïent pris ce soin, & que je ne me répens pas de l'avoir écrite. Dans tout l'Univers je ne crains, & ne respecte que Dieu, & nulle considération ne m'empêchera de dire la vérité, quelque désagréable qu'elle puisse être à ceux, qui n'écoutent que la flatterie. Du depuis rien n'est arrivé, qui m'ait fait changer de sentimens. Je plains ces malheureux, qu'on persécute si cruellement par tout, & je n'ai pas moins de pitié de ceux, qui se font une espéce de mérite & de gloire de la cruauté qu'ils éxercent sur des misérables. Je prie Dieu, qu'enfin tout se termine à sa plus grande gloire, & qu'il vous convertisse, mais non pas par des Missionnaires si peu charitables, desquels vous pouvez vous mocquer, étant à moi &c.* Rome *ce 4. Juin* 1686.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Elle s'y tient d'autant plus à ses prémiers sentimens sur ce sujèt, que des gens sensés & des Personnes de grand mérite en pensoient comme elle (*). Mr. *Bayle*, qui s'étoit déja rendu fort célèbre dans l'*Europe* par ses beaux ouvrages, fut un des prémiers, qui eurent part de la prémière lettre de *Christine* au Chevalier de *Terlon*. Etant intéressé dans l'affaire, non seulement comme né en *France*, mais aussi comme auteur de plusieurs écrits qu'il avoit publiés sur ces persécutions, il ne manqua pas de produire la lettre de la Reine & d'en porter ce jugement, *que c'étoit un reste de Protestantisme*. Ce fut là-dessus, dit Mr. *des Maizeaux*, qu'on fit à Mr. *Bayle* des reproches auxquels il fut très-sensible, tant par la manière dont ils furent faits, que parce qu'il s'agissoit d'une Tête Couronnée. C'est un des événemens les plus mémorables de la vie de Mr. *Bayle*, & qui mérite bien d'être rapporté ici (*a*).

Reproches faits à Mr. *Bayle* sur la manière dont à l'occasion de cette lettre, il avoit parlé de *Christine*, & sa justification là-dessus.

Dans les nouvelles du mois d'Avril 1686. il parla d'un imprimé qui couroit

(*a*) *Tout ce rapport est tiré de la vie de* Bayle *par* des Maizeaux, *mise devant son Dict. Hist. & Crit. pag. XXXVIII. &c.*

(*) Mr. *Larrey* dit à ce sujèt (l. c. ad ann. 1689. p. 801.) „ Si *Christine* embrassa de „ bonne foi la Religion Romaine, elle n'en adopta pas au moins le zèle persécuteur, „ & la lettre qu'elle écrivit en 1686. au Chevalier *Terlon* touchant la Dragonnade de „ *France*, pour contraindre les Réformés à changer de Religion, est un beau monu„ ment de la bonté de son cœur là-dessus, aussi bien que de la justesse de son esprit....

L'an 1686.

roit sous le nom de la Reine *Christine* de *Suède*. C'étoit une Réponse au Chevalier de *Terlon*, où cette Princesse condamnoit la persécution de *France*. Il y a beaucoup d'apparence, dit-il, que tous les Confessionaux *François* seroient rigides pour la Reine de *Suède*, s'il étoit vrai, qu'elle eut répondu au Chevalier de *Terlon* la lettre qu'on fait courir, où elle condamne hautement le procédé de la *France* convertissante & surtout lorsqu'elle fait réflexion sur la conduite du Clergé *François* contre le Chêf de l'Eglise. Il y a bien des Protestans qui n'osent croire, qu'une Reine, qui fait profession de la Catholicité, ait écrit une telle lettre. On pria Mr. *Bayle* de placer cette lettre dans son journal & il l'inséra dans celui du mois de Mai, telle, que nous l'avons donnée ci-dessus. Dans ce même mois, dit ensuite Mr. *Bayle*.: „ Nous avons été assuré de bonne part que la Reine *Christine* „ a écrit la lettre que nous avons inserée ci-dessus " & dans celui de Juin il dit encore on nous confirme de jour en jour ce que nous avons touché dans le mois dernier, que *Christine* est le véritable Auteur de la lettre, qu'on lui attribuë contre les persécutions de *France*. *C'est un reste de Protestantisme.*

Peu de tems après Mr. *Bayle* reçut la lettre suivante.

Monsieur.

„ Vous ne trouverez pas mauvais, j'espère, que l'on vous donne un „ petit avis qui pourra dans la suite vous être de quelque utilité, comme „ vous verrez. Vous êtes un homme d'esprit, & ceux qui lisent vos nou„ velles de la République des Lettres, pour peu qu'ils s'y connoissent, a„ vouent que vous en avez parfaitement. Mais, Monsieur, ne sauroit on „ être bel esprit sans offenser les gens & sans s'attirer des affaires? Et vous „ qui savez tant de choses, devriez-vous ignorer le respect qu'on doit aux „ têtes couronnées, & que ce sont des choses sacrées, où l'on ne touche „ pas sans danger du foudre, & du tonnère? Je vous dis ceci au sujèt de „ la Reine de *Suède*, de qui vous avez pris la liberté de parler bien cava„ lièrement dans vos nouvelles, à propos d'une lettre qu'on a imprimée „ sous son nom. Vous en faites mention en quatre endroits: mais le der„ nier est assurément d'un Esprit qui a pris l'essor un peu plus loin qu'il ne „ falloit.

„ Quant au nom illustre de *Christine* vous auriez au moins ajouté celui „ de Reine, vous n'auriez fait que votre devoir. Ne m'allez pas dire que „ les grands Historiens, comme vous, traitent ainsi les plus grands Mo„ narques & qu'ils disent tout court *Louis XIV.* & *Jaques II.* en parlant du „ Roi de *France* & de celui d'*Angleterre*. Le nombre de quatorze & de „ deux porte avec soi quelque distinction, & corrige en quelque manière „ la liberté de cette expression. Mais qui diroit par éxemple. *Louis* s'est „ mis en tête de convertir les Protestans, avec une Mission de dragons; „ ou, *Jaques* veut par la douceur rétablir, s'il peut, sa Religion dans son „ Roïaume; ce seroit une manière de parler bien ridicule. Il ne l'est pas „ moins, Monsieur, de dire comme vous faites dans votre dernier mois „ de Juin page 726. On confirme que *Christine* est le véritable auteur „ &c.

„ &c., en parlant d'une des plus illustres Reines qu'il y ait eu, & qu'il „ y aura peut-être jamais dans le monde. Il falloit assûrement, accompag- „ ner ce Nom de quelque Titre, non seulement par le respect que vous „ devez à une si grande Princesse en parlant de Sa Majesté, mais même „ selon le stile des gens qui se piquent de bien écrire.

„ Mais ce n'est pas encore ce qu'il y a de plus défectueux dans cet en- „ droit de vos nouvelles. Ce sont, Monsieur, deux ou trois mots avec „ lesquels vous finissez cet article. *C'est un reste*, dites vous, *de Protestan-* „ *tisme*. Vous vous seriez bien passé de dire cela. La passion de faire le „ bel esprit vous a emporté; mais vous vous êtes trompé, il n'y a point „ d'esprit là-dedans, il n'y a que de l'insolence. On ne parle point ainsi „ d'une Reine, qui fait profession, avec tant de zèle & de bon éxemple, „ d'une Religion contraire à celle des Protestans, qui a tout sacrifié pour „ elle & dont toutes les actions démentent ce que vous dites, qu'il y ait „ en Sa Majesté aucun reste de votre Religion. Il ne faut pour s'en con- „ vaincre que lire cette même lettre dont vous parlez dans vos nouvelles, „ il n'en faudroit que lire plusieurs autres qu'elle a encore écrites sur le mê- „ me sujèt. Elle n'est point Catholique à la manière de *France:* elle l'est „ à la manière de *Rome*, c'est-à dire, de *St. Pierre* & de *St. Paul*. C'est „ pourquoi elle est contre ces persécutions, parce qu'effectivement cette „ manière de convertir les Hérétiques, n'est pas originaire des Apôtres.

„ Au reste tout ce que je vous dis ici est de mon chef, & parce que mon „ devoir m'oblige de vous le dire, étant un des Serviteurs de la Reine. „ Que s'il arrive que Sa Majesté vienne à lire vos Nouvelles, je ne sais „ pas ce qu'elle dira, ni ce qu'elle fera; mais, Monsieur, croïez-moi, „ de quelque protection dont vous vous vantiez auprès des Magistrats de „ la ville de *Rotterdam* cela ne vous sauveroit pas du ressentiment d'une si „ grande Princesse, si elle l'avoit entreprise. Et Messieurs les Magistrats „ de *Rotterdam* sont trop justes & trop raisonnables pour vouloir vous pro- „ téger dans une pareille occasion.

„ Sa Majesté ne désavouë pas la lettre qu'on a imprimée sous son nom, „ & que vous rapportez dans vos Nouvelles. Il n'y a que le mot de *Je suis* „ à la fin, qui n'est pas d'elle. Un homme d'esprit, comme vous, de- „ voit bien avoir fait cette réfléxion, & l'avoir corrigé. Une Reine, „ comme elle, ne peut se servir de ce terme qu'avec très peu de person- „ nes, & Mr. de *Terlon* n'est pas de ce nombre. Cette seule circonstan- „ ce vérifie assez que ce n'est pas la Reine qui s'est avisée de faire Impri- „ mer cette lettre, comme tout le monde sait. Si vous en voulez faire „ mention dans vos nouvelles; vous le pouvez, mais point de plaisante- „ rie là-dessus, comme vous avez fait dans le mois d'Avril page 472. pro- „ fitez seulement de l'avis & croïez qu'en cela je suis véritablement

Monsieur

Votre très-humble Serviteur.*

P. S. Si je ne mèts pas ici mon nom, c'est seulement parce que cela n'est pas nécessaire & que ma lettre n'a pas besoin de réponse. Quand il

 fera

L'an 1686.

sera tems de me faire connoitre à vous, je le ferai: mais c'est à vous de vous corriger si vous le trouvez à propos.

Mr. *Bayle* se justifia dans un article des nouvelles du mois d'Août intitulé, „ Réfléxion de l'Auteur de ces nouvelles sur une lettre qui lui a „ été écrite touchant ce qu'il a dit de la Reine de *Suède*: voici sa réponse".

Celui qui m'a écrit cette lettre ne se nomme point, & ne marque ni le tems, ni le lieu où il l'a écrite. Il marque seulement que *tout ce qu'il me dit est de son chêf & que son devoir l'y oblige étant un des Serviteurs de la Reine*. Voïons de quoi il se plaint & puis qu'il s'agit d'une tête couronnée, ne croïons pas que l'aigreur & la colére qu'il témoigne soit une raison de ne lui pas justifier notre conduite bien tranquillement.

Il se plaint en 1. lieu de ce qu'au nom Illustre de *Christine* je n'ai pas ajouté du moins celui de Reine dans mon dernier mois de Juin p. 726. Mais je suis fort assuré que les gens un peu raisonnables ne penseront point que ce soit avoir manqué de respect à cette grande Princesse. Elle a rendu son nom si fameux, que mon expression en cet endroit-là ne doit point passer pour équivoque. Nommer les gens par leur nom sans y ajouter quelque Titre est pour l'ordinaire une marque ou de mépris, ou de familiarité, mais ce n'est pas une règle générale, car il y a des personnes, dont le nom seul réveille toutes les idées de leur grande élévation, & alors il est indifférent de leur donner leurs principaux titres, ou de les passer sous silence. On ne gâte rien en les leur donnant, c'est une superfluité tout au plus qui ne nuit point. Si on les supprime, on ne gâte rien non plus, c'est une omission sans conséquence. Les Têtes couronnées sont de ce nombre de personnes, & de-là vient qu'on dit plus souvent dans la conversation & dans l'histoire. *François I. Charles-Quint*, *Henri IV. Philippe II.* que *le Roi François I. l'Empereur Charles-Quint &c.* On suppose que le rang où Dieu a élevé ces Princes ne souffre pas que le Lecteur interprête pour une incivilité la suppression de leurs qualités, ainsi on va au plus court sans scrupule. Je sai bien, comme le remarque l'Auteur de la lettre, que le nombre de Prémier, ajouté au nom de *François*, porte avec soi quelque distinction; mais cela même fait voir qu'en cas que le seul nom de *François* renfermât une distinction, il ne seroit pas nécessaire d'ajouter le nombre prémier. C'est ainsi qu'on dit tous les Jours qu'*Alexandre* a été disciple d'*Aristote*, que *Soliman* s'est saisi de la *Hongrie*. On n'a que faire ni de dire que le prémier étoit Roi de *Macedonie* & que le second étoit Sultan, ni d'ajouter le nombre ordinal, qui leur convient. Nos Ecrivains les plus éxactes diroient sans scrupule. *Constantin*, *Théodose*, *Justinien* sont les véritables Auteurs d'une telle loi. Veut-on un éxemple domestique? Qui est-ce qui n'a point dit ou écrit, soit durant la vie du Roi de *Suède Gustave-Adolphe*, soit après sa mort: *Gustave* a fait ceci ou cela? Et d'où vient qu'il n'est pas nécessaire en parlant de lui d'ajouter le titre de Roi, ni le nombre ordinal qui lui convient dans la suite des Rois de *Suède*? C'est parce qu'il a rendu si fameux le nom de *Gustave*, qu'il se distingue suffisamment par ce seul nom. Nous voilà dans le cas. La Reine de *Suède* sa fille a donné un tel éclat au nom de *Christine*, qu'il suffit de lui donner ce nom-là pour re-

réveiller toutes les idées de Sa Roïauté, de ses qualités & de ses actions. Comme donc ce n'est point manquer de respect pour le Père, que le nommer simplement *Gustave*, ce n'est point en manquer pour la fille, que de la nommer simplement *Christine*, mais au contraire c'est vouloir insinuer qu'ils méritent leur nom par Excellence, & qu'il renferme lui seul tout leur éloge.

La 2. Plainte roule sur ce que j'ai dit que la lettre de cette Reine contre les persécutions de *France est un reste de Protestantisme*. On se plaint de cela fort violemment. Mais c'est qu'on n'a pas compris la force de ces paroles. On s'est imaginé que j'ai voulu dire, que cette Princesse n'avoit pas abjuré sincèrement la Religion Protestante, & c'est à quoi je n'ai pas seulement songé. Il n'est pas nécessaire pour quitter sincèrement une Religion, de se dépouiller de tout ce qu'on y a appris, & d'embrasser généralement tout ce qui s'enseigne dans la Communion où l'on passe. Je trouverois fort injustes ceux qui tiendroient pour suspecte la conversion d'un Catholique-Romain, qui après s'être rangé à la Communion des Protestans déclareroit qu'en certaines choses l'Eglise Romaine lui semble meilleure que la Protestante, comme dans le Célibat des Prêtres, dans le Carême, dans les jeunes du Vendredi & du Samedi. On auroit raison de croire que ce seroient *des restes de Catholicisme* mais on pourroit dire cela sans cesser de croire qu'il auroit abjuré de bonne foi son Catholicisme, & embrassé le Protestantisme comme la seule Religion qui méne au port de salut. C'est donc juger des choses sans les comprendre, que de donner à mon expression le sens, qu'on lui donne. Voici le sens qu'on doit lui donner.

Que si la Reine de *Suède* desapprouve la conduite des Convertisseurs de *France*, c'est en vertu des principes de Religion qu'elle avoit appris avant son voïage de *Rome*, & non pas à cause des nouvelles instructions qu'on lui a données en ce païs-là. Ce n'est point à *Rome* qu'on peut apprendre à blâmer les persécutions. Il est même vrai, que l'esprit général du Catholicisme est d'exterminer les sectes, car non seulement on a fait à *Rome* des réjouissances publiques pour ce qui s'est fait en *France*, & le Pape en a fait l'éloge en plein Consistoire & par des Brefs, mais aussi tous les Catholiques de l'*Europe* y ont donné leur approbation du moins par leur silence. Comment est-ce donc que la Reine de *Suède* auroit les maximes qu'elles a, si elle ne les avoit apportées de son Païs. C'est, dit l'auteur de la lettre, qu'*elle n'est point Catholique à la manière de* France, *Elle l'est à la manière de* Rome, *c'est à dire*, de *St. Pierre* & de Saint *Paul*. Mais c'est ce que l'on a appellé restes de Protestantisme, & ainsi cet Auteur & moi avons réellement la même pensée.

La dernière chose dont il me blâme, c'est de n'avoir pas ôté *je suis* de la lettre que j'ai inférée dans mes nouvelles. *Il n'y a que ce mot*, dit-il, *qui ne soit pas de Sa Majesté. Une Reine comme elle ne peut se servir de ce terme qu'avec très-peu de personnes & Mr.* Terlon *n'est pas de ce nombre. Cette seule circonstance vérifie assez que ce n'est pas la Reine qui s'est avisée de faire imprimer cette lettre, comme tout le monde fait.* A cela j'ai à répondre, que je n'ai pas crû que la bonne foi voulût, que je retranchasse cette conclusion. *Je suis*, par-

L'an 1686

parce qu'en la retranchant je donnois lieu de soupçonner que j'avois écarté de cette lettre une marque de supposition, afin de faire trouver plus vraisemblable au Public qu'elle avoit été écrite par la Reine de *Suède*. Au reste, il m'est tombé entre les mains la Copie d'une lettre où cette Princesse témoigne qu'elle est étonnée & fâchée de la publication de l'autre, quoiqu'elle soit encore dans les mêmes sentimens. Les Curieux seroient bien aises de voir ici tout du long cette seconde lettre (*), mais le droit des gens ne souffre pas, que je m'accommode à ce desir. Ce sont deux choses bien différentes d'insérer une piéce fugitive déja imprimée ou d'insérer un Ecrit non imprimé. Il faut pour de simples manuscrits ou attendre le consentement de ceux qui y ont quelque droit, ou avoir lieu de supposer qu'ils ne se soucient pas de ce que l'on en fera.

L'inconnu ne fut pas entièrement satisfait de la Réponse de Mr. *Bayle*, il lui écrivit encore une lettre:

Monsieur.

„ La Reine a vû la réponse que vous avez faite à ma lettre, & il faut „ vous rendre justice d'un côté, si vous avez eu tort de l'autre. Sa Majesté „ ne trouve pas que ce soit manquer au respect qu'on lui doit, que de ne „ l'appeller simplement que du nom de *Christine*. Elle a rendu en effet ce „ nom si illustre, qu'il n'a plus besoin d'aucune autre distinction, & tous „ les Titres les plus nobles & les plus augustes, dont on pourroit l'accom„ pagner, ne sauroient rien ajouter à l'éclat qu'il s'est déja acquis dans le „ monde. J'avois cru que ce n'étoit pas bien parler, que de traiter ainsi „ un Prince pendant qu'il vivoit, mais je me suis abusé, & ceux qui sont „ du rang, & aussi pleins de gloire que la *Grande Christine*, ont des règles „ à part, & n'ont besoin que de leur nom pour répandre dans l'esprit des „ gens, ce respect & cette vénération, que les Titres des autres impri„ ment. Vous l'emportez sur cela, Monsieur, & je me rends.

„ Mais il n'en est pas de même du mot de *Protestantisme*, qui vous est „ échappé un peu mal à propos, & où vous emploïez toute la finesse de „ votre Esprit pour vous justifier. Il faut suivre mon éxemple & confesser „ que vous avez tort. La Reine qui pour tout le reste est assez contente „ de vos excuses, ne l'est point du tout de cet endroit de vos justifications. „ Ce n'est pas devant un esprit comme le sien qu'il faut chercher des faux „ fuïans. Quand on a commis quelque faute auprès d'elle, le plus court „ & le plus sûr est de l'avouër; & en tout cas votre esprit ingénieux com„ me il est, devoit vous avoir suggéré quelque chose de plus digne de Sa „ Majesté, que les raisons que vous avez apportées pour vous justifier. Ce „ n'est pas qu'elle se mette en peine de tout ce que vous sauriez dire d'elle. „ Une Reine comme elle ne peut que mépriser également les louanges & „ les blasphêmes de certaines gens: mais elle est née pour rendre justice, „ &

(*) C'est sa lettre du 18 Mai, insérée ci dessus.

„ & vous pourriez vous vanter d'être le ſeul au monde qui l'eut offenſé
„ impunément, ſi vous n'aviez pas pris le parti, que vous avez pris, qui
„ eſt celui de la juſtification.

„ Mais il faut achever, Monſieur, & vous dédire entièrement & net-
„ tement, ſi vous voulez qu'on ſoit tout à fait ſatisfait de vous. La Reine
„ veut du moins que vous ſachiez & toute la terre avec vous, qu'elle ne
„ doit rien à la Religion des Proteſtans; & que ſi Dieu permit qu'elle y
„ nacquit, elle y renonça depuis qu'elle eut atteint l'âge de raiſon, & ſans
„ aucun retour: que la Religion Catholique lui parut dès ce tems-là l'uni-
„ que & la véritable; & que c'eſt ſur les ſaintes maximes de celle-ci & non
„ pas ſur celles des Proteſtans que Sa Majeſté a condamné dans ſa lettre
„ les manières, dont on en uſe en *France* pour convertir les Huguenots,
„ & le Pape a rendu à cette lettre la juſtice qu'elle méritoit.

„ Vous n'avez pas raiſon de dire, comme vous faites, que dans celle
„ que je vous ai écrite, on vous traite avec un peu trop d'aigreur & de
„ colére; car je crois que vous m'avez quelque obligation, & que vous
„ pourriez avoir bien plus ſujèt de vous plaindre, ſi je ne vous avois pas
„ écrit. Et afin que vous le ſachiez, je vous donne avis que je ſuis un
„ des moindres Serviteurs de la Reine, & qu'il y a dans ce païs nombre
„ de perſonnes qui font gloire d'être dans les intérêts de Sa Majeſté, &
„ qu'ils ſont gens à vous parler bien d'un autre ton, que moi, ſi vous ne
„ vous corrigez pas à l'avenir.

„ Je ne vous ai rien dit du mot de *fameuſe* dont vous vous êtes encore
„ ſervi en parlant de la Reine (*) & qui n'a pas plû à Sa Majeſté. Je ſai
„ que ce mot n'a pas tout à fait la même ſignification dans notre langue
„ que dans le latin & dans l'*Italien*, & que nous le prennons plus ſouvent
„ en bonne qu'en mauvaiſe part. Mais il faut ſur toutes choſes éviter ces
„ ambiguités en parlant des Têtes couronnées; au ſujèt desquelles vous
„ n'ignorez pas, qu'on a dit, qu'*on ne devoit emploïer que des paroles d'or & de*
„ *ſoïe*. Et ſurtout à l'égard d'une Reine comme celle dont nous parlons,
„ qu'on peut dire hardiment & ſans craindre d'offenſer les autres, qu'elle
„ n'a point d'égale. Je dis même pour le rang, car les autres Reines, à
„ proprement parler, ne ſont que les prémières ſujettes de leurs maris ou
„ de leurs fils, mais la grande *Chriſtine* eſt Reine d'une manière ſi noble
„ & ſi relevée qu'elle ne connoit que Dieu au-deſſus d'elle.

„ Voilà, Monſieur, ce que j'avois encore à vous dire, & la réponſe
„ que je puis faire à la vôtre. J'eſpére que vous continuerez de profiter
„ de mes avis, & le tems vous pourra faire voir que je ſuis plus que vous
„ ne pouvez croire

Monſieur

Votre très-humble Serviteur

„ *P.*

(*) Mr. *Bayle* ne s'étoit point ſervi de cette expreſſion: il avoit ſeulement dit, que *Chriſtine* avoit rendu ſon nom ſi fameux &c; comme il le dit enſuite de *Guſtave-Adolphe.*

L'an 1686.

„ *P. S.* Au reste comme vous parlez dans vos nouvelles du mois d'Août, „ de la Copie d'une seconde lettre de la Reine, qui vous est tombée „ entre les mains, & que vous faites difficulté de mettre au jour; Sa Ma- „ jesté seroit assez curieuse de voir cette lettre, & vous lui feriez plaisir „ de la lui envoïer. Vous pourriez même prendre de-là occasion de lui „ écrire. Cet avis est à suivre & vous pourroit être de quelque utilité, ne „ le négligez pas. Mais j'ai à vous avertir; en cas que vous en profitiez, „ qu'il ne faut point vous servir du Titre de *Sérénissime* avec la Reine. Il „ est un peu trop commun pour elle; & Sa Majesté n'en veut point du „ tout. Vous metirez simplement au-dessus de votre lettre: *A Sa Maje-* „ *sté la Reine Christine à Rome.*

Mr. *Bayle* profita des ouvertures qu'on lui donnoit & il écrivit à la Reine *Christine* le 14. de Nov. la lettre qui suit:

Madame,

„ Je ne prendrois pas la hardiesse d'écrire aujourd'hui à Votre Majesté, „ si une personne, qui a l'honneur d'être à son service, ne m'eut conseil- „ lé de le faire, & de lui envoïer une Copie d'une lettre, qui m'est tom- „ bée entre les mains. J'ai cru, Madame, qu'un conseil comme celui-là „ justifieroit ma témérité, & que je devois profiter de cette occasion de „ témoigner à la plus illustre Reine du monde, mon très-profond respect. „ Je ne sai pas le nom de celui qui me procure ce glorieux avantage. Il „ n'a pas trouvé à propos de se faire connoitre à moi, que par le titre „ d'un des Serviteurs de Votre Majesté, & il faut lui rendre ce témoig- „ nage, qu'il répond par son zèle pour vos intérêts à la qualité qu'il se „ donne.

„ C'est de lui que j'ai appris qu'il y avoit certaines choses dans les *Nou-* „ *les de la République des Lettres*, qui ne paroissent pas conformes au Re- „ spect, que tout le monde doit à Votre Majesté, non seulement à cau- „ se de ses qualités héroïques & extraordinaires, mais aussi à cause du „ Rang sublime où Dieu l'a fait naitre. Comme je me sentois innocent, „ je me sentis saisi d'une surprise, que je ne saurois exprimer, & en mê- „ me tems d'une douleur accablante, lorsque je vis qu'on interprêtoit mes „ paroles d'une manière si opposée à mes véritables intentions, & à tout „ ce que le sens commun doit inspirer à toute personne raisonnable. Car, „ Madame, y a-t-il un homme, qui ait tant soit peu de lumière & de rai- „ son, qui ne sache la gloire presqu'infinie qui environne Votre Majesté, „ & les hommages respectueux que toute la Terre lui doit, & quand on „ est capable d'oublier son devoir à cet égard, qu'elle honte ne doit „ on pas se faire à soi-même? Je puis protester à Votre Majesté, „ Madame, que depuis que je sai lire, je sai qu'elle est l'admiration de „ tout l'Univers, & qu'il n'y a point d'homme de lettres qui soit plus „ pénétré & plus rempli des justes éloges que les savans lui ont don- „ né. Je puis dire que je sai encore par cœur tous les endroits de l'*Ala-*

ric

„ *ric* (*) qui regardent Votre Majesté, dont l'Auguste nom brille de
„ toutes parts. Ainsi je n'avois garde de rien dire, ni de rien penser
„ que je crusse contraire à ce qui est dû à une si grande Reine. Ma
„ douleur fut donc très-grande, quand je sçus, que des personnes, qui
„ ont l'honneur d'être au service de votre Majesté, Madame, m'en
„ trouvoient coupable. J'ai aussitôt travaillé à ma justification, &
„ j'apprens, Madame, qu'à peu de choses près, Votre Majesté s'est
„ déclarée pour mon Apologie. C'est ma plus grande consolation; &
„ je suis très-assuré qu'il ne me sera pas plus difficile de faire voir en tout
„ mon innocence, quand il plaira à Votre Majesté, Madame, de me
„ faire savoir ses ordres.

„ La seconde lettre, que j'ai reçuë sur ce sujet, me marque une chose
„ que Votre Majesté veut que je rende publique. C'est qu'elle renonça à
„ la Religion de sa naissance, dès qu'elle eût l'âge de raison Si Votre Ma-
„ jesté me l'ordonne, je publierai encore ce nouvel éclaircissement; mais
„ j'ai cru, que puisque je me donnois l'honneur, par le conseil d'un de vos
„ Ministres, d'envoïer à Votre Majesté la copie d'une lettre & en même
„ tems de lui rendre mes hommages les plus humbles, je devois attendre
„ ce qu'il lui plaira de me faire commander. Je supplie très-humblement
„ Votre Majesté de me pardonner tout ce qui me peut être échappé, qui
„ a donné sujèt de mal juger de mes intentions; & je lui proteste le plus
„ sincèrement du monde, que ma plus forte passion est de témoigner à tou-
„ te la terre l'admiration, la vénération & la soumission profonde, avec
„ quoi je suis &c.

La Reine lui fit cette Réponse le 14 *de Décembre* 1686.

Monsieur Bayle. *J'ai reçu vos excuses, & j'ai bien voulu vous témoigner par la présente que j'en suis satisfaite. Je sai bon gré au zèle de celui qui vous a donné occasion de m'écrire, car je suis ravie de vous connoître. Vous témoignez tant de respect & d'affection pour moi, que je vous pardonne de bon cœur, & sachez que rien ne m'avoit choquée que ce* Reste de Protestantisme, *dont vous m'accusiez. C'est sur ce sujèt que j'ai beaucoup de délicatesse, parce qu'on ne peut m'en soupçonner, sans offenser ma gloire, & m'outrager sensiblement. Même vous feriez bien d'instruire le Public de votre erreur, & de votre repentir, c'est ce qui vous reste à faire pour mériter que je sois entièrement satisfaite de vous.*

Pour la lettre que vous m'avez envoïée, elle est de moi sans dou- *te,*

(*) *Scudery* a fait un pompeux éloge de la Reine *Christine* dans le X. Livre de son Poëme intitulé *Alaric* ou *Rome* vaincuë.

L'an 1686.

te, & puisque vous dites qu'elle est imprimée, vous me ferez plaisir de m'en envoïer des Exemplaires. Comme je ne crains rien en France, *je ne crains aussi rien à* Rome. *Mon bien, mon sang & ma vie même sont dévoués au service de l'Eglise* (*); *mais je ne flatte personne & ne dirai jamais que la vérité. Je suis obligée à ceux qui ont voulu publier ma lettre; car je ne déguise pas mes sentimens. Ils sont, graces à Dieu, trop nobles & trop dignes pour être désavoués. Toutefois, il n'est pas vrai que cette lettre est écrite à aucun de mes Ministres. Comme j'ai des envieux & des ennemis, j'ai aussi des amis & des serviteurs partout, & j'en ai peut-être en* France, *malgré la Cour, autant qu'en lieu du monde. Voilà la pure vérité, c'est sur quoi vous pouvez vous régler.*

Mais vous ne serez pas quitte à si bon marché que vous le croïez. Je veux vous imposer une pénitence; qui est, qu'à l'avenir vous preniez le soin de m'envoïer des livres de tout ce qu'il y aura de curieux en Latin, & en François, Espagnol ou Italien & en quelque matière & science que ce soit; pourvû qu'ils soïent dignes d'être vûs. Je n'excepte pas même les Romans, ni les Satyres; & surtout, s'il y a des ouvrages de Chimie, je vous prie de m'en faire part au plûtôt. N'oubliez pas aussi de m'envoïer votre Journal. Je fournirai à la dépense que vous ferez. Il suffit que vous m'en envoïez le compte. Ce sera me rendre le plus agréable & important service que je puisse recevoir. Dieu vous prospére.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Il ne restoit à Mr. *Bayle*, que d'instruire le Public de son erreur & de son repentir, pour mériter que cette Princesse fut entiérement satisfaite. C'est ce qu'il fit à la tête de ses Nouvelles du mois de Janvier 1687.

Nous avons appris avec une satisfaction incroïable, dit-il, que la Reine de *Suède* aïant vû l'Article 9. du Journal d'Août 1686, a eu la bonté d'agréer l'éclaircissement que nous y avons donné. Proprement il n'y avoit que ces paroles *Reste de Protestantisme*, qui eussent eu le malheur de lui déplaire, car comme elle a beaucoup de délicatesse sur ce sujet, & qu'elle veut que toute la Terre sache qu'après avoir bien examiné les Religions, Elle n'a trouvé que la Catholique Romaine de véritable, & qu'elle l'a embrassée sincérement, c'est offenser sa gloire que de donner lieu aux moindres soupçons contre sa sincérité. C'est pourquoi nous sommes très-marris

(*) Il faut pourtant consulter l'hist. Univ. de *Wagenseil* l. c. p. 822. de quelle façon *Christine* a été Catholique. Nous en verrons d'autres indices ci-après.

L'an 1686.

ris d'avoir emploïé une expression que l'on a pris en un sens différent de celui où nous l'entendions, & nous nous fussions bien gardé de nous en servir si nous eussions prévû cela; car outre le respect que nous devons avec tout le monde à une si grande Reine, qui a été l'admiration de tout l'Univers dès ses prémières années, nous entrons avec ardeur dans l'engagement particulier qu'ont les personnes de lettres à lui rendre leurs hommages à cause de l'honneur qu'elle a fait aux Sçiences d'en vouloir connoitre à fond toutes les beautés, & de les protéger d'une façon éclatante.

C'est ainsi que Mr. *Bayle* sortit avec honneur de cette affaire & qu'il sçut non seulement appaiser une Reine irritée, mais encore s'attirer de marques de sa bienveillance. Il y a même apparence, que cette réconciliation fit conçevoir à *Bayle* le dessein d'écrire l'histoire de la Reine-même, en commencant par celle du Roi son Père: au moins en avons-nous de celle-ci le commencement, qu'il feroit à souhaiter qu'il eut achevée (*). Mais comme la Reine, mourut deux ans après que *Bayle* étoit en commerce de lettres avec elle, il est probable, que sa mort suspendit l'éxécution de cette histoire, occupé comme il l'étoit alors de ses leçons publiques & particuliéres & de son Journal, qui seul demandoit le travail de plusieurs hommes.

Après cette digression, qui ne laisse pas de déveloper le caractère de *Christine*, nous allons donner sa lettre à sa Cousine la Princesse *Palatine*.

Lettre de *Christine* à la Princesse *Palatine*, Epouse du Comte *Magnus de la Gardie*.

MA Cousine. Je compatis à votre juste douleur, & suis fâchée de votre perte, vous remerciant du souvenir que vous conservez de moi & de tout ce que vous me dites d'obligeant. Je veux bien vous assurer que je suis toûjours la même, & que si les occasions m'ont manqué pour vous témoigner l'affection & l'amitié que je conserve pour vous; c'est avec douleur que je me suis vûë privée depuis si longtems de moïens de vous en donner des marques dignes de moi. Cependant je vous puis assurer, que l'ingratitude du Comte De la Gardie *votre fils ne m'empêchera pas d'avoir toute l'amitié & la tendresse, que les mouvemens du sang m'ont inspiré pour vous, depuis mon enfance, & que jusques ici votre seule considération a désarmé mon ressentiment. J'espère que votre prudence & l'autorité de Mère, que vous avez sur votre fils, seront emploïées à lui conseiller de revenir & de n'abuser plus de ma longue patience; car quelque considération que j'aïe pour vous, il pourroit me forçer à prendre des Résolutions qui ne lui seront pas agréables, & j'au-*

(*) Elle se trouve à la fin des Oeuvres diverses de *Bayle* sous le titre de *Discours Historique sur la vie de Gustave-Adolphe le Grand* Tom. IV. pag. 890. &c.

L'an. 1686.

J'aurai la douleur de vous fâcher malgré moi, n'aïant autre desir que d'avoir des occasions de vous obliger & de vous favoriser. Je suis aussi bien fâchée de la perte que vous avez faite du Comte Oxenstierna *votre gendre, qui étoit un Seigneur d'un mérite très-distingué & très-digne héritier du grand nom qu'il portoit; Je prie Dieu ma Cousine, qu'il vous console & vous conserve.* Rome ce 20. Juillet 1686.

CHRISTINE ALEXANDRA.

C'est la Princesse *Marie Euphrosine*, la-même que *Christine* fit épouser au Comte *Magnus de la Gardie*, du tems qu'il jouïssoit auprés d'elle de cette grande faveur, qu'il perdit ensuite, & qu'il ne pût jamais recouvrer. Mais se remettant bien avec le Roi *Charles-Gustave* son Beau-frére, qui aimoit tendrement la Princesse sa sœur, il devint un des Tuteurs du Roi *Charles XI.* & ne contribua pas peu, à ce qu'on prétend, aux chagrins qu'eut la Reine *Christine* à ses deux retours en *Suède*, l'an 1660, & 1667. On entrevoit dans cette lettre qu'encore dans ce tems-là, il restoit quelque rancune entre *Christine* & le fils du Comte, malgré les traverses arrivées à la famille de ce dernier (*) (*a*). Les affaires de *Suède* allant fort mal en *Allemagne* depuis l'an 1675. on attribua au Comte *Magnus*, son Père, Grand Chancelier de *Suède*, d'avoir fait entreprendre cette guerre mal à propos pour favoriser les desseins ambitieux de la *France*. Il tâcha de s'en disculper dans l'apologie qu'il donna à la Diéte des Etats du Roïaume en 1678 à *Helmstad* (†); mais cela n'empêcha pas qu'il ne fut disgracié, & que

(*a*) *V. Relation de* Suède *par un Ministre* de Dannemarck *Msc. cfr.* Palmsköld *Extraits des Régitres du Sénat en* 1672. *p.* 1045. & 1674. *p.* 1067.

(*) Il y a plusieurs lettres fort remarquables dans *Palmsköld* qui éclaircissent cette époque. Celles du 7. Oct. 1688 & les suivantes de Mr. le Comte *Magnus* à Mr. *Lindschöld* Conseiller de la Chancellerie, méritent bien de l'attention. Le fils *Gustave-Adolphe de la Gardie*, écrivit le 25 Mars 1682. qu'il vouloit prendre quelque terre à ferme pour se nourrir à la sueur de son visage, *quum hucusque*, dit-il, *littus aravi*: ajoutant: *quæ me genuit Suecia, quoniam alere non vult, occultet saltem, donec tegere poterit...* Quelques années après il écrivit au Roi, que comme il lui avoit interdit de continuer à se nommer Seigneur des terres, dont ses ancêtres avoient porté les titres: qu'il ne possédoit plus lui-même de biens fonds, & que son Trisayeul, il y avoit cent vingt ans, n'avoit apporté en *Suède* que le nom *de la Gardie*; il faloit bien qu'il s'en contentât avec le témoignage d'une bonne conscience: rendant graces à Sa Majesté de celles dont ses Ancêtres avoient joui en pouvant porter le nom de si grandes seigneuries, qu'ils avoient reçuës comme des marques d'une gracieuse approbation de leurs Rois pour des services rendus à l'Etat. Mais que ses très humbles services n'y pouvant pas être comparés, ainsi le destin ne lui avoit non plus rien laissé dont il put faire gloire (1).

(†) Il y eut deux Ecrits apologétiques de l'an 1676 & 1678. dont l'un étoit intitulé. *Vindiciæ Veritatis*, qui eurent cours alors. Mais la Cour ordonna par une lettre circulaire

(1) Cette lettre est du 27. Nov. 1688. & se trouve dans *Palmsköld*.

que sa famille ne se ressentit bientôt après des rudes secousses, que la grande Réduction, occasionnée par cette fatale guerre, donna à tant d'autres familles, en réunissant au fisc quantité de terres & de biens en fonds, qui appartenoient autrefois à la Couronne (*).

Au reste on remarquera ici, que *Christine* fit sur la fin de cette année un voïage par l'*Italie* & visita la Maison de *Lorette* & la merveilleuse Grotte souterraine de *Foligno*. Voici l'inscription qu'on y voit & qui est un monument de cette visite, dont *Christine* l'honnora. Je l'ai copiée sur le lieu.

,, *Gentem Eliseam Fulginatem*
,, *Nobilem reddidere*
,, *Conjugia cum familiis Trimea dominante*
,, *Attia Dudea & Borseiana, ex qua*
,, *Simeon Archiēpus Mediola.*
,, *A Cibo Innocentii VIII.*
,, *Sanctitas Beati Joannis propter diuturnam*
,, *Ibi moram dicti ab Alvernia*
,, *Palatium situm in Castro-Pales Eliseorum*
,, *Custodiæ assignato*
,, *Hoc Celebre fecit*
,, *Arx ædificio viridario, piscina cui duo*
,, *Flumina jugiter contribuunt aquas,*
,, *Atque vivario in quod animalia, quæ*
,, *Ibi non nascuntur, deportantur:*
,, *Celebrius*
,, *Natura quæ cryptam ibi variis anfractibus*
,, *Distinctam spongioso vel pumiceo lapide*
,, *Sic elaboravit, ut quicquid in orbe produxit*

,, *Ibi*

laire à tous les Evêques & Gouverneurs de provinces de les retirer. Le Comte *Magnus* s'en plaignit dans son Mémoire au Roi, disant que cet ordre le perdoit de crédit & de réputation dans le public, quoiqu'il n'eut fait que justifier sa conduite comme chéf des affaires étrangéres (1). L'extrait de cette apologie se trouve pourtant imprimé dans l'appendix du *Diarium Europæum* (2).

(*) La Constitution du Roi *Charles XI.* pour la réduction de tous les Biens de la Couronne se trouve dans *du Mont* (3). Il y a plusieurs circonstances remarquables touchant cette réduction dans *Keißler* (4). Ce qu'il y rapporte après *Esaïe Pufendorf*, comme si le Sénateur *Jean Gyllenstierna* avoit été le prémier promoteur de cette réduction, est fort sujèt à caution, quoique *Pufendorf* prétende, qu'il s'y soit porté par sentiment de vengeance contre les familles de *Brabé*, *de la Gardie* & d'*Oxenstierna*, à cause de l'alliance de mariage qu'on lui avoit refusée. L'Auteur des Anecdotes de *Suède* mérite de même peu de foi, en plusieurs circonstances qu'il rapporte comme Mr. *Wilde* Historiographe de *Suède* l'a montré solidement (5).

(1) Il est du 7. Déc. 16-8. dans *Palmsköld.*
(2) Tom. XXXVII. pag. 407. &c.
(3) Corps Diplomat. T. VII. P. II. p. 17. Mém. de *Burnet* ad ann. 1697. dans son caractère de *Charles XI.*
(4) Voïages T. I. p. 191. &c. & l'Append. II. p. 63. &c. item les Anecdotes de *Suède* pag. 161. &c. & l'Histoire Abrégée de l'état présent de la *Suède* p. 25. &c.
(5) Dans son historia pragmatica Suecia.

L'an 1686.

„ *Ibi videatur effigiatum*
„ *Celeberrimum*
„ *Accessus* CHRISTINÆ *Reginæ Suecorum*
„ *Pridie idus Xbris A°.* MDCLXXXVI *hora* 21 &
„ *Serenissimi* COSMI III. M. D. *Etruriæ*
„ XVI. *Kal. Junii A°.* 1698. *hora* 20.
„ *Qui miracula Sanctuarii*
„ *Lauretani mirati*
„ *Hic admiranda Naturæ scrutari*
„ *Dedignati non sunt* (*).

Christine témoigne au Pape sa franchise de Quartiers à *Rome* & ce que c'est que cette franchise.

De retour de ce voïage, *Christine* eut une belle occasion de témoigner sa déférence au Pape. Ce fut au sujét de la *franchise des quartiers à Rome*, dont nous allons commencer par donner une idée (*a*).

Pour cela il faut savoir que dans cette ville tous ceux de la même nation, étant sous la protection de leur Ambassadeur, & faisant partie de son cortège dans les Cérémonies logent d'ordinaire près de son Palais, & sous prétexte d'être de sa Maison, jouïssent des mêmes privilèges que ses Domestiques. Il arrive ainsi, que toutes les maisons voisines, & même des ruës entiéres, font partie du Palais de l'Ambassadeur & portent le nom commun de *Franchise*.

On voit par-là qu'une bonne partie de la ville n'est autre chose, & que ces quartiers n'en doivent pas être les moins peuplés. Tout le monde s'y jette pour être à couvert de la justice, & les Romains eux mêmes comme les autres. Le désordre en étoit venu à ce point, que les plus grands scélérats y trouvoient un asyle, & que le gouvernement ne pouvoit presque plus punir personne (†). *Innocent XI*, pour y remédier, prit la résolution de

(*a*) *On peut lire touchant ces quartiers de Franchise l'Hist. des* Papes *T. V. p.* 383-392. *item* Moreri Dict. *hist. art.* Inocent XI. Pelzhoffer *Arcana status L. VIII. C. XVIII. p.* 341. &c. *Etat du Siège de* Rome *T. I. p.* 176, &c. *Hist. de* Clément XI. *p.* 22. &c. *Hist.* Abrégée *de l'*Europe 1687. *p.* 367.

(*) On y lit encore deux autres inscriptions l'une faite lorsque la Princesse *Violente* de *Bavière* eut été voir cette grotte & l'autre sur le Comte *de Daun*, vice-Roi de *Naples*.

(†) Comme cette franchise étoit commune à tous les Ambassadeurs qui en jouïssoient généralement, qui est-ce qui ne sentira pas l'absurdité de l'auteur de l'histoire de *Christine*, qui la veut charger & la charge positivement, elle & ses domestiques de tous les désordres qui se commirent alors à *Rome*. Il se dément pourtant bientôt après, car il dit, sans y penser: „ que l'an 1686. il n'y avoit à *Rome* que l'Ambassadeur de *France*, „ qui jouït des franchises des quartiers (1)". Ne devoit-il donc pas dire, que ce fut aussi lui seul, qui soutint tous les désordres qui s'y commirent? La conséquence est naturelle. C'est aussi ce que Mr. *Burnet* qui y étoit présent confirme, en disant: „ que „ les *François* à *Rome*, fiers de l'appuy du Ministre de *France*, se dispensoient d'obéir „ aux réglemens de la Police & alloient jusqu'à prétendre, de n'être point soumis „ aux

(1) L. c. p. 206-209. &c & après lui son traducteur du Leben der Königin *Christina* p. 116.

de borner la franchiſe au Palais même des Ambaſſadeurs, & de ne l'accorder qu'aux gens de leur ſuite. Ceux de l'Empereur & du Roi d'*Eſpagne* qui furent les prémiers à qui l'on en parla, renoncérent à ces privileges, ſe réſervant néanmoins le droit de s'en reſſaiſir, ſi celui de *France* ne l'abandonnoit pas, comme eux. Sur ces entrefaites, la Reine *Chriſtine* qui en avoit joui de même que tous les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées (*), la réſigna par cette lettre-ci, qu'elle écrivit au Pape:

L'an 1686.

Beatiſſimo Padre.

PEr ſecondare i giuſtiſſimi ſentimenti di V. Sta. nel volere abolire li ſcandali de' quartieri, io vengo ad offerirle, e raſſegnarle per ſempre il mio, del quale la giuſtizia e corteſia degli anteceſſori delle V. S. e ſua mi banno fatto godere fin qui imperturbabil-

Très-Saint Pére.

Pour ſeconder les très-juſtes deſſeins de votre Sainteté, dans le deſir qu'elle a d'abolir les quartiers, je viens vous offrir & lui remettre pour toûjours le mien, duquel, par la juſtice & par l'honnêteté de vos Prédéceſſeurs auſſi bien que de V. Sté., j'ai joui juſqu'à cette heure ſans aucun trouble, me reſervant toûjours les é-

„ aux Magiſtrats &c (1)". Cela étant, il ſaute aux yeux, à qui l'on doit attribuer la cauſe des déſordres commis à *Rome*, en ce tems-là.

(*) Voici comment *Chriſtine* entra en poſſeſſion de ces franchiſes, ſelon Mr. *Grégoire Leti* qui en parle ainſi (2): „ La Reine de *Suéde*, dit-il, étant arrivée à *Rome* en 1656. „ ſous le Pontificat d'*Alexandre VII.* on la reçut avec la plus grande magnificence que „ l'on eut vûë depuis longtems en cette ville. On lui accorda tacitement les franchiſes „ des quartiers, non ſeulement pour le Palais *Farnéſe* où elle logeoit, mais encore „ pour toute la grande place qui y eſt. Elle ne négligea pas de s'en mettre en poſſeſ- „ ſion, preſſée ſurtout par ceux qui avoient intérêt à donner retraite aux Bandits. Et „ quoiqu' *Alexandre VII.* ne connût pas beaucoup cette affaire ni les conſéquences „ qu'elle pouvoit avoir, il ne voïoit pas par quel prétexte juſte & honnête on pourroit „ refuſer ces franchiſes à cette Reine, après avoir, s'il faut ainſi dire, boulverſé *Rome*, „ pour chercher de quoi lui faire plus d'honneur. Ce qui l'obligea de donner ordre à „ tous ſes Officiers & Miniſtres de juſtice de ne point pourſuivre les criminels, quel- „ que que fut le crime, dans le quartier du Palais *Farnéſe*, qu'il vouloit être un lieu „ de Franchiſes. Dans ce tems-là, ajoute *Leti*, la Reine partit de *Rome* pour aller voir „ les Cours de pluſieurs Princes de l'*Europe*, & le Roi de *France*, qui commençoit à „ faire beaucoup de bruit dans l'*Europe* après la paix des *Pyrennées*, vouloit faire pa- „ roître ce qu'il étoit. Il choiſit pour cela un Ambaſſadeur peu ſavant dans les affaires „ Eccléſiaſtiques, grand Capitaine, mais peu ami des Prêtres, avec un train magnifique. „ Il alla loger dans le Palais *Farnéſe*, où logeoit auparavant la Reine de *Suéde*, & dé- „ clara en entrant, qu'il prétendoit de jouïr de la franchiſe de ce quartier, en la même „ manière que l'on l'avoit accordé à cette Reine. La Cour de *Rome* fit ſes oppoſi- „ tions &c..". Sur ce pié-là, ce que dit un Auteur en faveur de la Cour de *Rome*, n'eſt pas conforme à la vérité, quand il prétend: que *Chriſtine* n'avoit jamais penſé à demander cet aſyle, ou cette franchiſe, que quand elle vit, que les Ambaſſadeurs prétendoient l'avoir: *nunquam* dit il, „ *de boc aſylo aut immunitate poſtulanda cogitavit* Chriſtina, *quamvis Regina eſſet, nec etiam A.* 1659. *quando* Romam *reverſa eſt. Licet* „ *poſteà A.* 1668 *tertiò* Romam *delata, cum videret banc immunitatem à Legatis prætendi*, „ *ipſa quoque eodem jure frui voluerit* (3).

De la maniére dont *Chriſtine* avoit eu le droit de franchiſe à *Rome*.

(1) Hiſtoire de ſon tems ad ann. 1687. p. 750.

(2) Dans ſa Monarchie Un. de *Louis XIV.* P. II. p. 372. &c.

(3) V. Legatio Marchionis *Lavardini* p. 30.

L'an 1687.

bilmente, riservandomi il dovuto riguardo alle Habitazioni delle genti del mio servizio. Conosco ch' io non offerisco a V. S. se non quello ch' è suo: mà anche al Sgr. Iddio non possiamo offerire, se non quello ch' è suo; e pure una tal' offerta, non suo vien' gradita mà rimunerata da quella immensa Bontà con beni ineffabili ed eterni. Jo da V. S^tà. nulla pretendo, nulla desidero, solo la prego di gradire in questo atto l'essempio mio, che non le sara forse inutile pervalersene nella presenti congionture, come giudicherà meglio convenire al suo servizio, e mi professo con somma venerazione

Roma li 17 Febraro 1687. *della Santità Vostra Devma. ed obema. Figlia*
CHRISTINE ALESSANDRA.

égards qui sont dûs aux Demeures des gens qui sont à mon service. J'avouë que je n'offre à Votre Sainteté que ce qui lui appartient; mais nous ne pouvons non plus rien offrir à Dieu que ce qui vient de lui? & néanmoins une telle offrande est non seulement bien reçuë, mais elle est récompensée par cette infinie bonté des biens inestimables & éternels. Pour moi je ne prétends ni ne desire rien de V. S^té., je la prie seulement qu'Elle veuille agréer dans cette action l'éxemple que je donne & qui ne lui fera peut-être pas inutile, si elle veut s'en prévaloir dans la conjoncture présente, faisant profession d'être avec une très-grande vénération.

de Votre Sainteté

Rome ce 17. Février 1687. la très-devote & très-obeïssante fille
CHRISTINE ALEXANDRA.

Néanmoins la Cour de *France* tâche de se maintenir dans cette franchise, dans la personne du Marquis de *Lavardin* son Ambassadeur.

La Reine se flattoit, comme elle vient de dire, que son éxemple ne feroit peut-être pas inutile au Pape. Mais tout se réduisoit à faire entendre raison à la Cour de *France*, & ce fut-là, comme on sait, la grande difficulté. Le Pontife alléguoit, que ses Nonces & ses Légats à *Paris* n'avoient point de privilèges hors de l'enceinte de leur Hôtel, & n'en pouvoient faire jouïr que leurs Domestiques. Les *François* trouvérent fort ridicule, qu'un Pape prétendit se mettre en comparaison avec *Louis le Grand*, & soutinrent, que les Ambassadeurs que l'on envoïoit à *Rome* étoient toute autre chose que ceux qui étoient envoïés de Souverain à Souverain. En un mot *Louis XIV.* voulut maintenir ses Ambassadeurs dans la possession de leurs anciennes franchises & la querelle fut poussée de part & d'autre avec beaucoup de chaleur. Nous en ferons ici le récit en abrégé. Après la mort du Duc d'*Estrées* Ambassadeur de *France*, vers la fin de Janvier 1687. *Louis XIV.* envoïa le Marquis de *Lavardin* à sa place. Le Pape fit déclarer, qu'il ne lui donneroit point d'audience, ni ne le reconnoitroit point pour Ambassadeur, qu'il ne renonçât préallablement aux franchises des quartiers, comme les Ambassadeurs de l'*Empereur* & d'*Espagne* l'avoient fait. Le Roi de *France* fit répondre: qu'il n'étoit pas accoûtumé à suivre, mais à donner l'éxemple aux autres: que la *France* aïant rendu les services les plus signalés au Siége de *Rome*, le Roi étoit mieux fondé qu'aucun autre Prince dans la jouïssance des quartiers & qu'il s'y maintiendroit à tout prix.

Pen-

L'an 1687.

Pendant qu'on préparoit le Palais *Farnése* pour loger l'Ambaſſadeur *Lavardin* avec ſa ſuite, le Pape tenoit prête ſa Bulle ſignée des Cardinaux, où il confirme celles de ſes prédéceſſeurs, qui avoient excommunié tous ceux, qui, pour ſe ſouſtraire à la pourſuite de la juſtice, ſe retireroient dans les lieux de franchiſes: faiſant en même tems comprendre, que ſi le Marquis de *Lavardin* tentoit d'y contrevenir, il ne feroit pas reconnu pour Ambaſſadeur. Nonobſtant cela ledit Ambaſſadeur ne laiſſa pas de s'approcher de *Rome*, & c'eſt à cette occaſion que le Pape ſe tournant vers le Cardinal *de St. Cécile* doit avoir dit: „ S'il faloit que tous les enfans de l'Egliſe me fiſ„ ſent autant de mal que m'en fait celui qui s'en dit *le fils aîné*, il n'y au„ roit guéres de plaiſir d'être à ma place: mais avec tout cela je me ſens „ aſſez de courage pour ſouffrir le martyre, plûtôt que de relacher du droit „ des franchiſes des quartiers, que je veux abſolument voir abolies.

L'Ambaſſadeur entra dans *Rome* bien eſcorté au milieu d'un nombre infini de peuple, aïant Madame l'Ambaſſadrice & les Cardinaux d'*Eſtrées* & *Maldachini* dans ſon Caroſſe. Comme il avoit ordre de ne rien relacher de ſes prétentions (*) il ne fut admis à aucune audience, mais ſe tint avec tous les *François*, quelques mois de ſuite, fort tranquille & renfermée dans ſon Hôtel. Ce qui donna occaſion à *Paſquin* de dire: „ que ceux qui é„ toient dans le Palais *Farnéſe* étoient devenus *Quiétiſtes*, puis que l'on ne „ voïoit ni n'entendoit rien d'eux (*a*)".

A la fin l'Ambaſſadeur ſortit le 24. Décembre 1687. pour aller à l'Egliſe de *St. Louïs* & deux jours après on vit une Bulle excommunicatoire du Pape affichée aux portes de cette Egliſe contre l'Ambaſſadeur, & la Paroiſſe de *St. Louïs* fut tranſportée à *St. Euſtache* (†). Nous verrons dans la ſuite ce

(*a*) *V. Verfolg van* Aitzema *door* Sylvius 7. *&c. item* Merc. *hiſt. & pol.* 1687. p. 191. *L. XXV. pag.* 18. & 255. & *L. XXVI. p.* 449. & 1688. p. 120 & 194.

Selon Leti la France avoit tort de prétendre ce privilége des Quartiers.

(*) Si ce qu'en dit *Grég. Leti* eſt vrai dans toutes ſes circonſtances, la Cour de *France* avoit tort de ne pas relacher de ſes prétentions. Car dit *Leti*, (1) „ les *François* fi„ rent deux fautes à l'égard de ces Franchiſes, par le Traité d'accommodement de *Piſe* „ en 1664. prémièrement en ce que leurs Ambaſſadeurs ne pouvoient prétendre ce „ privilège s'ils logeoient ailleurs qu'au palais *Farnéſe*, & ſecondement, que du côté „ du Pape, il fut dit: qu'il feroit porter toute ſorte de reſpect à la perſonne & à la „ famille de l'Ambaſſadeur, en la manière, que cela ſe pratique dans les Cours des au„ tres Princes...". Or, les Ambaſſadeurs n'aïant pas ces privilèges des quartiers dans les autres Cours, celui de *France* ne pouvoit pas prétendre d'en jouir à *Rome*.

Comment la France ſoutint ſa Franchiſe des Quartiers à Rome.

(†) *Grégoire Leti* rapporte (2), que malgré l'excommunication du Pape, dont nous venons de parler, l'Ambaſſadeur de *France* tâcha de ſoutenir ſon caractère, & que comme il alla un jour à *St. Pierre*, & qu'il repaſſa devant la porte du château de *St. Ange*, une telle fraïeur ſe répandit dans le Palais, qu'ils crurent que le Marquis de *Lavardin* venoit pour donner l'eſcalade & ſe rendre maître de cette place.... *Leti* ajoûte, que les *François* firent ce qu'ils voulurent. Le Roi de *France*, dit-il, retient priſonnier le Cardinal Nonce *Ranucci*, chaſſe les Miniſtres du Pape d'*Avignon* & s'en reud le maître. Son Ambaſſadeur menace la Cour, fait trembler *Rome* avec ſeulement cinq cens hommes de ſa ſuite, ou un peu plus, ſe maintient par force dans le droit des franchiſes, fait

(1) L. c. p. 330 & 321. (2) L. c. T. II. p. 363-365.

L'an 1687.

Grande brouillerie entre *Christine* & le Pape au sujèt de la franchise des Quartiers.

ce qui en arriva. Revenons maintenant à *Christine*, qui avoit déja eu lieu de se repentir d'avoir remis si facilement son quartier des franchises entre les mains du Pape. Car malgré la réserve qu'elle avoit mise dans sa lettre au Pontife, à peine y avoit-il deux mois de passés qu'elle en eut bien du chagrin & de la mortification. Et comme c'est des brouilleries qu'elle a euës avec la Cour de *Rome*, celle qui a le plus éclaté, nous croïons devoir nous y arrêter & donner un extrait un peu étendu des deux Relations de cette affaire & d'un Recueil de piéces là-dessus: Relations & Recueil qui furent alors mis au jour (*) & qui depuis sont devenus presqu'invisibles. Ces pièces remontent jusqu'à la lettre ci-dessus de *Christine* au Pape de la manière suivante.

C'étoit dans la plus grande chaleur de l'affaire qui regarde les quartiers à *Rome*, & lorsque les Puissances témoignérent le plus de résolution à vouloir défendre ce droit-là, c'est à-dire un peu après la mort du Duc d'*Estrées* que la Reine de *Suède*, par un sentiment digne d'une ame véritablement Roïale, Elle, à qui le Pape même avoit témoigné publiquement de n'avoir rien à lui disputer sur de telles prérogatives, qui lui étoient dûës, écrivit sur ce sujèt la susdite lettre à Sa Sainteté... (*a*). Cette lettre étant devenuë publique en peu de jours, elle reçut des honnêtes gens tous les applaudissemens qu'elle méritoit, & chacun s'empressa en avoir une copie. A la Cour du Pape il n'en fut pas tout à fait de même. Tout ce qui vient de la part des Rois y est fort mal reçu. Je ne dirai point la raison d'un si étrange goût; on la sait assez. Mais comme personne ne soutient mieux ce caractére-là que la Reine de *Suède*, il ne faut pas être surpris, si Elle est encore plus mal dans l'esprit de quelques-uns de ceux, qui composent cette Cour,

(*a*) *V. ledit Recueil pag.* 1 & 2.

fait lever l'interdit de l'Eglise de *St. Louis*, & en un mot fait tout ce qu'il veut, pendant que les Couriers vont & viennent pour moïenner quelqu' accommodement... Enfin, dit *Leti*, les siécles à venir ne croiront pas ces affaires de *Lavardin*, car ils ne pourront jamais se persuader, que, le fils ainé de l'Eglise ait pû traiter avec tant de rigueur & de mépris le Chef de toute l'Eglise: ni que le Pape, qui doit être le Père commun, ait été capable de traiter comme un Batard le fils ainé de l'Eglise, à qui elle a tant d'obligation, pour quelques pointilles de cérémonie..... Ce fut justement dans ces entrefaites que *Christine* écrivit à Mr. d'*Olivekrans*, *que tout trembloit à* Rome *excepté* Christine *seule* (1).

(*) La prémière de ces trois piéces, porte le titre „ de *véritable Relation du succès* „ *de la démission que la Reine de* Suède *fit de son quartier à* Rome *le* 30. *Avril* 1687. imprimée à *Rome* chez *Jaques le Sincère* 1687. in 8°. de 13. pages". L'autre est intitulée: „ *Suite de la Relation de ce qui s'est passé à* Rome, *entre le Pape & la Reine de* Suède, de 8. pages". La troisième piéce a pour titre: „ *Recueil de quelques Piéces* „ *concernant l'affaire des quartiers à* Rome à Cologne chez *Pierre Marteau*, 1687. in 8°. „ de 86. pages".

Le Contenu de ces piéces-là étant assez favorable à la Reine, il est à présumer qu'elles n'ont pas été composées à son insçu: au moins paroit-il qu'elles ont été écrites par quelques-uns de ses amis.

(1) Voïez ci-dessous sa lettre du 9. Octobre 1688.

Cour, que les autres Puissances. C'est une chose qui n'est pas rare, dit l'Auteur, que des gens qui sont nés pour la servitude, & dont la plûpart ne se sont élevés que par des maniéres basses & rampantes, se veuillent mettre au dessus de ceux que Dieu a destinés pour commander, dès leur naissance au reste des hommes. Cette lettre donc, si belle, si judicieuse, & qui marque si bien tous les nobles sentimens de cette grande Reine, déplût fort à ces Messieurs, les Maitres de cette Cour, qui mirent d'abord tout en usage pour en faire quelque chose d'odieux aux yeux du Pape & pour détruire dans le monde tous les effêts glorieux qu'elle avoit eus. Apparemment qu'auprès de Sa Sainteté leur rage ne réussit pas mal; mais hors du Palais du Pape, & parmi les honnêtes gens elle ne servit qu'à faire mieux éclater la gloire de Sa Majesté (a). La Reine reçut de plusieurs personnes de grande distinction des complimens de félicitation sur cette action & entr'autres une belle lettre du Marquis *del Carpio*, ci-devant Ambassadeur d'*Espagne* à la Cour de *Rome* & alors Vice-Roi de *Naples*, à laquelle la Reine repondit gracieusement (b) (*).

S. R. Magestad.

LA Heroica accion que a becho V. Mag^d. en la renuncia del quartel solo se puede encarecer, con ser parto del Real y generoso animo de V. Mag^d. que no tiene igual con nadie, creciendose esta accion con saber V. M. como à de ser estimada. Enfin señora Dios biso a V. M. tan grande que supera todo. y io, como su mas fiel Criado celebro las glorias de V. Mag^t. y me atrevo con esta occasion à llegar a sus Reales Pies con estos renglones à manifestar mi alegria. Guarde Dios la Real Persona de V. Mag^d. como sus Criados bemos menester. Naples 25. Feb. 1687.

Sa R. Majesté.

L'action héroïque, que Votre Majesté a faite en renonçant au Quartier, est telle qu'on la peut véritablement regarder comme un effêt de son ame généreuse & Roïale, qui n'a point d'egale dans le monde. Cette action est d'autant plus à estimer, que V. M. sait fort bien ce qu'on lui doit. Enfin, Madame, Dieu a fait Votre Majesté si grande, qu'elle surpasse tout ce qu'il y a. Et moi, comme son plus fidèle serviteur, je publie la gloire de V. M. & prens la liberté dans cette occasion de venir à ses piés par le moïen de cette lettre, lui en témoigner ma joïe. Dieu conserve la personne Roïale de V. M. comme nous, ses serviteurs, en avons besoin. De *Naples le* 25 *Février* 1687.

Mb

(a) *L. c. Recueil p.* 4. 5. (b) *L. c. p.* 84-86.

(*) *Greg. Leti* parle de ce Marquis de *Carpio* & de son Successeur le Marquis de *Cogogliudo*, Ambassadeur d'*Espagne* à la Cour de *Rome* (1).

(1) L. c. T. II. p. 326 & 327.

L'an 1687.

Hò riceuvta l'obligant^{ma}. lettera, ch' ella m' hà scritta in proposito della Rinunzia, ch' io hò fatta del mio Quartiere. In risposta la ringrazio con tutto l'animo dell' affetto mostratomi in tal' occasione, assicurandola, ch' io stimo tanto l'applauso d'un si gran Cavalliere, qual ella è, che mi reputo abondamente ricompensata di quanto habbia io mai saputo operare in tal proposito. Del resto io non spero, di raccoglier altro frutto da questa mia azzione, se non di nuove male creanze, e di nuovi strapazzi. Mà la mia consolazione sarà che Dio, & il mondo faranno le mie vendette, di chi mi tratta con si barbara crudeltà. In tanto mi conservi ella l'affetto suo, con persuadersi, ch' io sia per corrisponderle con la cordialità, e con la stima dovuta al suo merito singolare, al quale auguro ogni vera prosperità. Roma 1. Marzo 1687.

J'ai reçu la lettre très-obligeante que vous m'avez écrite au sujèt de la renonciation que j'ai faite de mon Quartier, & pour réponse je vous remercie de tout mon cœur de l'affection que vous me témoignez en cette occasion. Vous assurant, que j'estime tant l'approbation d'un aussi grand Cavalier que vous, que je me tiens abondamment récompensée, de tout ce que j'ai jamais sçu faire sur ce sujèt-là. Du reste je ne crois pas de recueillir d'autre fruit de mon action que de nouvelles mal-honnêtetés & de nouvelles injures. Mais ma consolation sera, que Dieu & le monde me vangeront eux-mêmes de qui me traite avec une cruauté si barbare. Cependant conservez-moi toûjours l'affection, que vous avez pour moi, & soïez persuadé, que j'y répondrai avec cette cordialité & cette estime qui sont dûës, à un mérite aussi distingué que le vôtre, auquel je souhaite toute véritable prospérité. à *Rome ce* 1 *Mars* 1687.

Ses Envieux ne laissérent pas pour cela de trouver peu sensée la lettre de *Christine* au Pape, & on en vit paroitre une Critique, en forme de Remarques. *Christine* ne manqua pas de serviteurs, qui prirent aussitôt la défense de sa lettre & qui firent plusieurs pièces en réponse à cette Critique. Ces lettres, qui sont dans ce Recueil, forment quatre différentes réponses ou Apologies de la Reine, en *Italien*, & en *François* (*a*). Elles sont fortes & les raisons assez déduites pour montrer que la franchise des quartiers lui étoit dûë de même droit qu'à toutes les autres Têtes Couronnées.

Mais pour être au fait de l'affaire même qui fit éclater la brouillerie entre la Reine & la Cour de *Rome*, voici en quoi elle consiste (*). Depuis la

(*a*) *L. c. pag.* 7-82.

(*) Ce qui suit est tiré de la 1. Rélation ci-dessus alléguée depuis la 1. jusqu'à la 13. page.

la renonciation que *Christine* fit de son quartier, il se retira dans la *Longara* un certain vendeur d'eau de vie, qui se réfugia dans une Eglise du quartier, qu'on appelle *Regina Cæli*, où aïant été découvert par un Espion, les Sbirres ou Sergents y allérent le jour de Pâques pour le prendre & le conduisirent le long de *Longara* en lui donnant mille coups pour le mener en prison, mais comme c'étoit un jeune homme fort & courageux, il se défendit si bien & se débatit tant, qu'enfin il s'échappa de leurs mains & se sauva vers une des remises de Carosses de la Reine, dont par malheur pour lui, il trouva la porte fermée, mais il se prit au cadenat d'une telle force, que jamais les Sbirres ne l'en purent arracher, jusqu'à ce qu'enfin ils lui mirent une corde au col pour tâcher de l'étrangler. Surquoi il accourut une foule de peuple, qui se mit à crier miséricorde! Quelle barbarie! Quelle tirannie! Quel peu de respect pour Dieu & pour la Reine!

Dans ce tems-là S. M. étoit avec toute sa Cour dans sa Chapelle ordinaire à faire sa dévotion de Pâques.... Au retour de l'Eglise on lui fit part de ce qui se passoit. Saisie d'une noble indignation, elle demeura quelques momens sans rien dire, mais rompant ensuite tout d'un coup, le silence, „ Non dit Elle, Je pourrois bien dissimuler une affaire comme celle-là: „ mais le Pape me traite avec trop d'indignité: & je suis résoluë de me „ servir de cette occasion pour lui faire connoitre, combien on se trompe „ de me traiter de cette manière ": desorte qu'elle commanda de donner avis aux Sbirres, que s'ils ne renvoïoient le prisonnier, elle sauroit ce qu'elle auroit à faire.... Elle fit aussitôt appeller le Capitaine *Landin* un de ses braves Lanspessades & lui commanda de suivre de loin un de ses valèts de pié, qu'elle envoïoit à ces Sbirres & de l'appuïer en cas qu'ils fissent quelque résistance.... Ceux-ci aïant entendu l'ordre de la Reine se mirent d'abord à genoux & demandérent la vie, encore qu'ils fussent six ou sept, & qu'il n'y eut qu'un seul valèt de pié, qui aïant ordre de ne leur faire aucun mal, les renferma dans un hôtellerie, jusqu'à ce que le Capitaine *Landin* fut arrivé, auquel les Sbirres demandérent tout de nouveau la vie & lui remirent le prisonnier entre les mains sans la moindre résistance. Cependant il s'assembla un nombre infini de gens, pour être spectateurs de cette scène: & le Capitaine *Landin* suivi de tout ce peuple, qui alloit, criant *Vive la Reine*, reconduisit le prisonnier à l'Eglise, où on l'avoit pris.

Le Cardinal Gouverneur lui-même trouva que S. M. avoit raison de se plaindre d'une si mauvaise manière d'agir envers Elle. Mais, comme on dit, que cette cause regardoit le Tribunal du Trésorier: celui-ci s'étant rendu auprès de S. M. qui lui parla en Reine & Lui dit, que c'étoit Elle, qui avoit commandé ce qu'on avoit fait & qu'Elle le soutiendroit: qu'il pouvoit bien se déshonnorer & déshonnorer aussi son maitre, mais que cela n'empêcheroit pas qu'Elle ne soutint ce qu'Elle avoit fait, & qu'Elle feroit pour en faire encore davantage à la première occasion, parce qu'elle étoit résoluë de ne plus souffrir les indignités & les manières mal-honnêtes dont on usoit avec Elle. Tout cela fut rapporté au Pape, qui à son ordinaire, commanda, qu'on fit là-dessus un procès fort rigoureux: de quoi la Reine se mocquant leur laissa tout faire sans rien dire. Quand à la fin le 27. Juillet,

L'an 1687.

let, on afficha un Monitoire contre le Capitaine *Landin* & contre ce valet de pié; la Reine écrivit au Trésorier ce grand & fameux billet, que tout le monde sait par cœur, & que voici (*).

Il vituperar voi ed il vostro Padrone si chiama oggidì far' giustizia nel vostro Tribunale. Jo vi compatisco assài, ma molto più vi compatirò quando sarete Cardinale. In tanto vi dò parola, che quelli, che voi havete condannati a morte, camperanno, se piace a Dio, un pezzo, e se pure haveranno da morire d'altra morte, che della naturale, non moriranno soli. Da Palazzo 24. Luglio 1687.

Vous deshonorer vous & votre Maître, cela s'appelle aujourd'hui faire justice dans votre Tribunal. Vous me faites assez de pitié, mais vous m'en ferez encore davantage, quand vous serez Cardinal. Cependant je vous donne ma parole, que ceux, que vous avez condamnés à mort, vivront, s'il plait à Dieu, encore quelque tems: & que si par hazard ils venoient à mourir d'une autre mort que de la naturelle, ils ne mourront pas seuls. Du Palais ce 24. Juillet 1687.

La Reine déclara ensuite de cet insultant Monitoire, qu'Elle vouloit périr ou se faire rendre raison d'un tel affront: & Elle voulut commencer par donner congé à toute sa Cour, afin qu'il ne fut pas dit, qu'elle eut dessein de susciter des séditions, ni d'armer contre le Pape, comme beaucoup d'autres ont fait: Elle leur dit qu'Elle ne manquoit point de courage pour les protéger, mais qu'elle connoissoit trop bien qu'elle n'en avoit pas les forces..... Ainsi qu'elle leur conseilloit de l'abandonner en se mettant en pleine liberté. A cette proposition tous depuis le prémier jusqu'au dernier, aïant les larmes aux yeux, se jettérent à genoux & protestérent de vivre & mourir à ses piés & de répandre jusqu'à la dernière goûte de leur sang pour leur Reine. S. M. les remercia & accepta leur offre, leur donnant sa parole de les protéger & de les récompenser. Ils réïtérérent tous par diverses fois les mêmes protestations qu'ils avoient déja faites, & ainsi finit un si beau procédé dont *Rome* demeura toute étourdie & toute étonnée.

On avoit déja fait espérer satisfaction à la Reine pourvû qu'elle voulût donner sa parole de ne passer pas outre. Elle répondit: qu'elle n'avoit aucun dessein de faire tort à qui que ce fût, mais qu'il faloit plûtôt faire donner parole à ceux qui gouvernoient de ne faire injure à aucun des siens parce qu'elle mourroit mille fois plûtôt que de souffrir qu'on arrachât un seul cheveu à pas un de ses gens..... Cependant la Reine, qui connoissoit trop bien cette Cour, tâchoit de demeurer simplement sur la défensive

(*) Cette lettre se trouve en *Allemand* dans le *Théatr. Europ.* ad h. ann. pag. 200.

ſive & ne ſe fioit point à toutes ces belles eſpérances que l'on donnoit, étant accoûtumée à n'ajouter foi qu'à des effêts poſitifs quand ils ſont véritablement accordés, ne demandant que le reſpect qu'on lui devoit & le repos. Elle avoit proteſté à l'Ambaſſadeur d'*Eſpagne*, qu'on diſoit vouloir s'entremettre pour ajuſter les affaires, qu'elle étoit réſoluë, ou de ſe perdre, ou d'avoir ſatisfaction. Que pour elle, elle ne craignoit en ce monde que Dieu, & que quand elle devroit perdre mille vies, elle ne ſouffriroit plus les indignités qu'elle avoit ſouffertes juſqu'alors, non par lâcheté, mais pour s'armer de raiſon...

D'un côté, dit l'Auteur de cette relation, la Reine s'y prend par des maniéres ſi hautes, & témoigne une telle intrépidité, que quand elle feroit ſeule la Maitreſſe du monde, elle n'en pourroit pas faire davantage, & de l'autre côté elle ſe défait de toute ſorte d'appui, de conſeil & de ſecours humain & ne fait pas un pas, qui n'engage tous les cœurs à l'admirer. S. M. eſt ſortie deux fois accompagnée des acclamations du peuple & de *Vive la Reine*. Elle avoit avec elle les deux condamnés qui vont & viennent de nuit & de jour par la ville de *Rome*, & Dieu garde qu'on les touchât ſeulement. Ce ſont de méchans ſerviteurs du Pape, ſes Miniſtres, qui l'engagent dans des affaires ſi injuſtes.... Il y en a qui croïent, que tout cela ne ſe fait, que pour obliger la Reine de ſe retirer de *Rome*. Elle eſt elle-même dans cette opinion, mais elle a déclaré publiquement, qu'elle ne donnera jamais ce plaiſir à ſes Ennemis, & qu'elle veut vivre & mourir, malgré eux, à *Rome*.

Voilà ce que porte la prémière Relation & voici ce que contient la Piéce qui en eſt la ſuite (*). Le 15 d'Août 1687. après une infinité de pourparlers, (†) où on avoit donné parole à la Reine de n'offenſer aucun de ſes gens,

(*) Le titre en eſt: *Suite de la Rélation de ce qui s'eſt paſſé à* Rome *entre le Pape & la Reine de Suède p. I. &c.*

(†) Mr. *Greg. Leti* rapporte des circonſtances qui éclairciſſent beaucoup ces pour-parlers (1). „ Le Pape *Innocent XI.* aïant réſolu, dit-il, d'exterminer entièrement *queſto maledetto abuſo*, comme il appelloit les Franchiſes des quartiers, ſans pourtant faire „ aucune violence à la Reine, fit négocier ſécrètement la démiſſion qu'il vouloit obte„ nir d'elle par le Père *Louis Maracci* ſon Confeſſeur & le *P. D. Thomaſo* Confeſſeur de „ la Reine. Ces bons Pères qui ne penſoient qu'à avancer leur fortune à la Cour du „ Pape, qui la leur avoit fait eſpérer grande, s'ils y réuſſiſſoient, y travaillérent de „ tout leur pouvoir, & ils emploïérent des motifs & des ſcrupules de conſçience, pen„ dant que pluſieurs Cardinaux & pluſieurs Prélats, que le Pape faiſoit agir, quoiqu'ils „ fiſſent ſemblant d'agir de leur propre mouvement, rendoient des viſites à la Reine & „ tâchoient de lui perſuader, qu'il n'y avoit rien au monde qui fut capable d'achever „ d'immortaliſer l'action glorieuſe qu'elle avoit faite en renonçant aux trois Roïaumes „ pour la foi, que ſi elle renonçoit volontairement aux droits de Franchiſes des „ quartiers, qui faiſoient tant de peine à Sa Sainteté, à cauſe des abus qu'on y com„ mettoit, & que la réputation de ſon zéle pour cette abolition ſeroit conſervée en „ caractéres ineffaçables dans les Régitres du S. Siége. Pendant quatre jours on ne fit „ que ſolliciter la Reine à cela, laquelle ſachant que le Pape le vouloit abſolument, & „ craignant

Comment le Pape s'y étoit pris pour engager *Chriſtine* à renoncer à la Franchiſe des Quartiers.

(1) V. Sa Monarchie Univ. T. II p. 333. &c.

L'an 1687.

gens, Elle fit enfin appeller *D. Thomas* son Confesseur, & lui commanda d'aller trouver de sa part le P. *Louis Maracci*, & de lui remettre entre les mains les articles suivans, qu'on mettra ici traduits d'*Italien* en *François*.

Articles donnés de la part de la Reine au Confesseur du Pape.

1. Qu'il demande pardon pour moi & pour tous mes gens à sa Sainteté, si jamais nous l'avons offensé en aucune chose.

2. Que je proteste à Sa Sainteté, qu'il n'y a pas un de tous mes serviteurs, qui ait jamais eu la hardiesse de rien faire sans mon ordre exprès: ainsi je supplie Sa Sainteté avec la plus grande humilité que je puis, de me pardonner & à mes gens aussi; protestant d'être toûjours prête de donner à Sa Sainteté toutes les justes satisfactions, que l'on peut prétendre d'une personne de mon rang.

3. Je supplie sa Sainteté de donner ordre, que je ne sois plus traitée aussi ignominieusement que je l'ai été par le passé, aimant mieux mourir de mille morts que de le souffrir davantage.

Voici ce qui fut répondu à ces articles de la main du même Confesseur de Sa Sainteté.

Sacrée Roïale Majesté.

J'ai porté à Sa Sainteté les sentimens très-modestes de Votre Majesté, & elle les a écoutés & reçus avec une grande tendresse & édification, admirant dans une personne de Votre rang une humilité si héroïque.

Quant au prémier article, il l'accorde volontiers à V. M. pour tout ce qui peut-être arrivé par le passé.

Quant au 2. Sa Sainteté a témoigné de ne prétendre aucune satisfaction, étant assez satisfaite des protestations que V. M. lui fait elle-même.

Quant au 3. S. S. m'a répondu, que comme Prince il n'a pû manquer à ce qu'il devoit à la justice, & qu'il tâchera autant qu'il lui sera possible, que V. M. ne puisse à l'avenir, reçevoir aucun mécontentement ou être traitée avec moins de respect, qu'il ne convient. Mais il prie V. M. d'en ôter l'occasion, en châtiant Elle-même ses Serviteurs, quand ils auront fait faute, & en les chassant de son service. C'est tout ce que je puis écrire ici à V. M. me réservant à lui dire de bouche d'autres particularités de moindre importance, quand elle daignera me reçevoir en sa Roïale présence: je fais une profonde révérence à V. M.

de V. R. M.

Le très-humble & très-obeïssant Serviteur.
Louis Maracci

De Monte Cavallo, le 17. d'Août, 1687.

La

„ craignant qu'on ne lui fit faire par la force d'une Bulle, ce qu'elle ne vouloit pas faire „ volontairement, crut, que le bon sens vouloit qu'elle donnât satisfaction au Pape au „ plûtôt, pour mettre son honneur à couvert dans le monde, & lui écrivit la lettre, „ qui a été rapportée ci-dessus.

La Reine fut assez contente d'une pareille réponse, à laquelle S. M donna pour l'honneur du Pape, toute la plus avantageuse interprétation qu'il se pouvoit desirer: & elle fit part aussitôt à ses amis de tout ce qui se passoit: mais pour une plus grande satisfaction elle voulut approfondir encore tout de nouveau les sentimens du Saint Père par l'entremise du même Confesseur de qui elle eut la réponse suivante.

Sacrée Roïale Majesté

Pour obéïr à V. M. j'ai été de nouveau ce matin porter ses demandes à S. Sainteté & elle les a écoutés avec les mêmes sentimens de plaisir & d'édification: & l'aïant suppliée de m'ordonner ce que j'avois à répondre à V. M., Sa Sainteté m'a confirmé quant au 1. Article, qu'elle l'accordoit volontiers à V. M., lui pardonnant volontiers & de tout son cœur ce qui s'étoit passé: mais qu'elle n'entendoit pas pour cela, que la justice ne se dût pas faire, & que ceux de ses serviteurs, qui étoient coupables, ne dûssent pas être châtiés.

Quant au 2. Article S. S. n'a rien eu à ajouter à ce que j'ai déja écrit à V. M.

Quant au 3, le S. Père a déclaré de nouveau, qu'il tâchera pour ce qui le regarde, que V. M. ne soit point traitée avec moins de respect qu'il ne convient à sa Personne Roïale: mais qu'il ne peut pas, comme Prince juste, se dispenser de punir les crimes de qui que ce soit, & il prie V. M. de vouloir châtier elle-même ses Serviteurs, quand ils manquent, & les chasser de sa Cour quand ils sont en faute.

Je n'ai pas manqué de prier S. S. d'étendre un peu plus loin ses graces, en pardonnant généralement à ceux, qui n'ont rien fait que par l'exprès commandement de V. M., me servant de tous les motifs, que me pouvoit inspirer mon desir très-ardent que V. M. pût avoir toutes sortes de satisfaction; mais je n'ai pû rien obtenir davantage. Je supplie humblement S. M. de vouloir se contenter de ma bonne volonté, & lui faisant une très-profonde révérence, je proteste que je suis

de V. M. R.

De Monte Cavallo le 24 d'Août 1687.

Le très-humble & très-obéïssant Serviteur.
Louïs Maracci.

La Reine voïant par ce second billet, que le Pape, à son ordinaire, répondoit si mal aux devoirs qu'elle lui rendoit, ne manqua pas de donner encore avis à ses amis de tout ce qui se passoit, lesquels, comme ils avoient fort applaudi au prèmier billet, ainsi qu'avoit fait aussi toute la ville de *Rome*, *obmutuerunt* au second (eurent au second la bouche fermée) & levérent les épaules; desorte, dit l'Auteur de cette suite de Relation, en ce jour, qu'on croïoit les choses ajustées, elles vont plus mal qu'auparavant: car la Reine se trouve plus grevée & plus offensée que jamais: quoi qu'à le bien prendre, elle demeure toûjours au dessus de tout d'une maniè-re sublime, autant pour tout ce qu'elle a fait jusques ici, que pour toutes les

L'an 1687.

les demarches des autres. On fait même encore espérer tout de nouveau, que le Pape donnera une entière satisfaction à la Reine mais la fâcheuse maladie de Sa Sainteté suspend pour le présent toute sorte de négociations.

C'est ici que finissent les deux relations imprimées (*) mais non pas le démêlé entre la Reine & le Pape. Au contraire les choses s'aigrissoient de plus en plus; car *Innocent XI.* se tenant pour offensé de ce qu'on avoit fait violence aux Ministres de la justice & entrepris sur son autorité ne vouloit en rien déférer au desir de la Reine. *Christine* pour le braver alla de nouveau avec un train magnifique à l'Eglise des Jésuites, accompagnée de tous ses Domestiques, bien armés, dont les accusés étoient du nombre, tous bien mis & assez résolus. On ne fit pas semblant au palais Apostolique d'avoir remarqué cette bravade de la Reine; au contraire le Pape régala Sa Majesté le même jour de quelques bassins de fruits, ce qui étoit une chose rare dans le mois de Mai, où l'on étoit alors. Mais la Reine attentive à toute chose, dit à quelqu'un de ses officiers: *je ne pense pas que le Pape „ croïe m'endormir par son présent. Non, non, je serai sûrement sur mes gar- „ des* (*a*)". En effèt, le Pape n'oublia pas de penser aux moïens, de lui faire du chagrin. Le moindre, a ce qu'on dit, ne fut pas celui, qu'elle eut, en apprenant aussitôt, que le Pape, au lieu de lui témoigner son ressentiment d'une manière plus marquée, s'étoit contenté de dire *è Donna*: c'est une femme: ce que *Christine* trouva très-piquant & qui la choqua autant que la plus grande injure (*b*). Un autre chagrin que le Pape voulut lui faire, fut de lui ôter la pension de douze mille écus par an, que la Chambre Apostolique lui avoit fait compter depuis longtems. Mais il se trompa en s'imaginant de pouvoir la toucher ou l'humilier par cet endroit-là. Cela ne servit que de matiére à un nouveau triomphe que *Christine* crut avoir remporté sur lui. Car le Cardinal *Azzolino* n'eut pas plûtôt averti la Reine de cette résolution du Pape, qu'elle lui fit cette réponse magnanime (*c*).

Le Pape ôte à *Christine* la pension qu'il lui faisoit de douze mille écus & comment cette Reine prit la chose.

JE vous puis assurer que vous m'avez donné la plus agréable nouvelle du monde; je vous conjure par vous même de me rendre cette

(*a*) *Hist. de* Christine *pag.* 218. &c. *Leben* Christinæ *p.* 441.
(*b*) Theatr. Eur. *ad H. A. p.* 963. & (*c*) Theatr. Eur. *l. c. p.* 200.

(*) L'Auteur de l'histoire de la Reine est aussi blâmable en ce qu'en critiquant la conduite de *Christine* dans cette affaire, il en cache plusieurs circonstances & les piéces mêmes qui servent à sa justification. L'Auteur *Hollandois van het leven van Christina* est plus fidéle en produisant les dites piéces (1). Mr. *Upmarck Rosenadler* ci-devant Professeur à *Upsal*, puis *Censor Librorum* & enfin honnoré du caractére de Sécrétaire d'Etat, a fait mention de cette affaire dans une dissertation sous le titre de *franchitia Quarteriorum* (2). Mais il s'y est mépris en plusieurs circonstances.

(1) V. l. c. p. 249. &c. Il y en a aussi dans l'Etat du Siège de *Rome* T. I. p. 220. &c. cfr. Theatr. Eur. ad h. ann. p. 196. &c. & Merc. hist. & Pol. E. A. p. 316. &c.
(2) L. c. pag. 75. jusqu'à 82.

L'an 1687.

cette justice. Dieu, qui connoit le fond de mon cœur, sait, que je ne vous ments pas. Les douze mille écus que le Pape me donnoit, étoient l'unique tâche de ma vie, & je la recevois de la main de Dieu comme la plus grande mortification, par où il pût humilier mon orgueil. Je vois bien que je suis entrée en grace avec lui, puisqu'il me fait cette faveur singuliére que de me les ôter si glorieusement pour moi. Dieu m'a récompensé en cette occasion du peu, qu'il m'a inspiré de faire pour lui. Cette grace, que Dieu me fait, vaut mille Roïaumes, & je le prie de me préserver de la vanité, dont je suis tentée dans une si belle occasion. Le seul regrèt que j'ai c'est, que l'on ne m'ait pû ôter cent mille écus pour moi: cela seroit pour l'Empereur un secours digne d'un Pape, & j'aurois un peu plus de mérite de m'en réjouir: mais le Pape, ne m'ôte rien, il en prive bien des gens, qui en ont plus besoin que moi. Je vous prie, de remercier le Cardinal Cibo, *& le Pape de ma part de la grace, qu'il m'a faite, de me décharger de cette obligation. J'étois seule quand votre billet m'a été rendu. J'aurois souhaité dans ce moment, que toute la terre eut pû voir dans le fond de mon cœur la joïe, dont il m'a remplie mais Dieu le sait, c'est assez. Priez le pour moi qu'il me préserve de la vanité, que me donnent les sentimens qu'il m'inspire. J'ose dire qu'ils sont dignes de lui & qu'il m'a fait aujourd'hui une grace, qui est une des plus signalées, dont il ait comblé ma vie. Adieu.*

Réunion du Roi de *France* avec *Christine* pour cette Franchise des Quartiers.

Le Marquis de *Lavardin*, Ambassadeur de *France*, bien instruit de tout ce qui se passoit entre la Reine & le Pape, n'étoit pas fâché que lui seul ne fut pas l'objèt du dédain du Pontife. Il ne faut pas douter, qu'il n'en eut averti sa Cour, qui trouva bon d'en tirer quelque avantage (*a*). Celui qu'en recueillit la Reine aussitôt après, fut, que la bonne intelligence, qui depuis plusieurs années avoit été interrompuë entre Elle & la Cour de *France*, fut tout d'un coup rétablie sans que la Reine eut fait la moindre avance pour cela, comme nous le verrons bientôt par ce qu'elle en écrivit à son Gouverneur Général (*b*). *Lavardin* au contraire, se voïant délaissé de tout le monde, fut bien aise de s'unir à la Reine, pour défendre sa cause conjoinctement avec Elle. Cette réunion se fit au grand contentement des deux parties intéressées, & *Louis XIV.* pour donner à cette Princesse des marques de la sincérité de son intention, lui écrivit une lettre très-civile & très-obligeante, à la quelle la Reine ne manqua pas de répondre de la même maniére (*c*).

Ce-

(*a*) *V.* Merc. *hist. & pol. Avril* 1688. *p.* 355. & 372. *&c.*

(*b*) *V. ci dessous sa lettre du* 6. *Mars* 1688.

(*c*) *V. Abrégé de l'hist. de l'*Europe *Déc.* 1687. *p.* 612.

L'an 1687.

Christine se defie du Pape & s'assure des François qui sont à Rome.

Cependant la Cour de *Rome* gardoit les déhors: mais *Christine* ne se fioit pas tant à ses politesses extérieures, qu'elles ne l'obligeassent plûtôt à se tenir sur ses gardes. Elle soupçonnoit le Pape de vouloir la pousser à bout, & il se peut qu'elle ait dit à cet égard: *S'il est Pape, je le ferai souvenir que je suis Reine.* Il est aussi rapporté quelque part, que le Pape aïant alors fait present aux Ambassadeurs de *Siam* d'une image enchassée de bijoux; *Christine* dit là-dessus: „ que le Pape fasse des honneurs aux Rois des Indes & à „ leurs Ambassadeurs, puisqu'il se comporte si mal envers ceux de l'*Eu*„ *rope* (*a*) ".

Ainsi elle étoit bien aise de s'assurer de l'assistance de tous les *François* qui se trouvoient à *Rome*, & qui y étoient persécutés à cause des brouilleries entre les Cours de *France* & de *Rome*. La Reine trouva ces précautions nécessaires pour se garantir de tout accident & des insultes, dont on l'avoit menacée, ou plûtôt pour se faire respecter au milieu de *Rome* (*b*).

Albani parle à Christine & le Pape excommunie l'Ambassadeur de France.

Ces arrangemens pris donnèrent à penser au Pape ; car étant averti que la Reine se fortifioit, & sachant d'ailleurs, que les *François* étoient aussi malsatisfaits qu'elle, il commença à craindre quelqu'émute. Pour addoucir les choses, on trouva bon qu'*Albani*, alors Sécrétaire des Brefs & depuis élevé à la Tiare sous le nom de *Clément XI.* allât voir la Reine de lui même. On parla d'abord de choses indifférentes, mais on tomba insensiblement sur les démélés entre la Reine & le Pape. Après des plaintes de part & d'autre, mêlées d'assurances des bonnes intentions que le Pape avoit pour la Reine & elle pour lui, Elle dit, à ce Prêlat: „ Je sais trop „ bien mon devoir envers Sa Sainteté, mais je prétends aussi qu'on garde „ des mesures avec moi, & que l'on considére ce que je suis. Pour mon „ honneur, je n'ai pû agir autrement que j'ai fait, & si l'affaire étoit à „ recommencer, le Pape n'auroit pas les coudées si franches: au contrai„ re, on lui feroit de grandes affaires. Mais, ajoutât-elle, pour conclu„ re, les choses ne sont pas sans remède ; si l'on trouve un expédient où „ ma réputation ne souffre en rien, je ne suis pas éloignée de donner les „ mains à un accommodement raisonnable ". Le Pape, qui étoit d'une humeur austère, ne s'empressa pas tant d'en trouver aussitôt le moïen, avant que la réunion de la Reine avec le Roi de *France* fut faite de la manière que nous venons de le dire: & la bulle d'excommunication étant lancée contre l'Ambassadeur de *France*, cela causa des bruits épouvantables à *Paris* & dans le Parlement de cette ville, d'où l'on fit émaner des arrêts très-forts contre l'autorité du Pape & contre les abus de la Cour de *Rome*. On n'oublia pas d'appuïer avec hauteur sur le Droit des Franchises. *Harlay*, Procureur Général du Roi, soutint dans son Acte d'Appel, „ que ces Fran„ chises ne dépendoient que du seul jugement de Dieu & ne pouvoient re„ cevoir de diminution, que celle que la modération & la justice du Roi „ pourroient leur donner. L'Avocat *Talon* dit. Que les Ambassadeurs „ des Rois de *France* s'étoient toûjours maintenus en possession de ces „ Fran-

(*a*) *V.* Theatr. Eur. *ann.* 1688. *p.* 607.
(*b*) *V. Verfolg van* Aitzema *l. c. & l'hist. de* Christine *p.* 216. 224. 229. *&c.*

L'an 1688.

„ Franchises, & que le Roi, que la victoire suivoit partout, ne souffriroit jamais que, pendant son régne glorieux, la *France* souffrît cette flêtrissure ". Mais la fin de cette affaire démentit tout ce que l'Avocat *Talon* avoit prédit (*).

L'Ambassadeur d'*Espagne* & *Christine* demandent au Pape la nullite de leur renonciation à la Franchise des Quartiers & lettre qui court fur l'etat des affaires à *Rome*.

En attendant, comme la conduite de *Lavardin*, qui ne se désistoit point de ce Droit de Franchises, avoit l'air comme s'il en jouissoit actuellement; le Marquis de *Cogogliudo*, Ambassadeur d'*Espagne*, fit dire au Pape, qu'il prétendoit en jouir pareillement: que son Prédécesseur n'y avoit rénoncé ci-devant, qu'à condition, que tout cela seroit égal pour les Couronnes. Mais que comme cela n'étoit pas, il lui demandoit de rentrer dans son Droit. La Reine *Christine* lui fit faire le même compliment, fortifiée par l'étroite intelligence où elle étoit avec la *France*, surquoi, comme sur l'état où se trouvoient alors les affaires à *Rome*, on vit paroitre une lettre du 7. Février 1688. qui eut cours par tout (a). La teneur en étoit: que cet „ accommodement de la Reine avec le Roi de *France* étoit aussi glorieux „ pour elle, que fatal pour ses ennemis, qui avoient fait tout au monde „ pour l'empêcher. Que tout le monde en avoit été surpris, & que le „ Pape même en avoit voulu témoigner sa joïe, quoiqu'on eut lieu de douter si elle partoit du cœur. Que l'honneur de cet accommodement étoit „ dû uniquement à l'Ambassadeur de *France*, & qu'on souhaitoit qu'il fut „ bientôt suivi de celui entre le Roi de *France* & Sa Sainteté. Que l'on „ faisoit de grandes instances auprès de la Reine pour qu'elle voulût s'y „ entremettre, mais qu'elle répondoit, qu'elle étoit trop bien auprès du „ Roi & trop mal auprès du Pape pour se flater d'en venir à bout. Que „ malgré tout cela, elle tâchoit de rendre au Pape toute sorte de bons „ offices & faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour conjurer l'orage. Que si „ ses empressemens réussissoient à souhait, elle rendroit sans doute de „ grands services à l'Eglise & à l'*Europe* même. Qu'elle n'osoit pourtant „ se flater de si belles espérances, quoique la justice & la nécessité pa- „ rus-

(a) *Dans* Aitzema *ad ann.* 1688. *p.* 35. *cfr.* Merc. Hist. *Déc.* 1687. *p.* 451.

(*) Les piéces mêmes se trouvent tout au long dans l'Etat du siége de *Rome* (1). Il y a aussi un traité intitulé *Legatio Marchionis Lavardini* &c. où l'on montre les abus des Franchises des quartiers, „ *& ubi rationes à Lavardini Advocato* Talonio *productæ in libello gallico, cujus initium:* Si l'Auteur &c. *refutantur*....". L'Auteur des lettres citées ici sur les matières du tems, fait cette remarque au sujet de ces contestations: „ Selon le stile de la Cour de *France*, c'est être son ennemi, que de n'approuver pas „ tout ce qu'elle fait. D'où sans doute elle voudroit inférer, qu'elle ne fait rien que „ de juste. Car si elle croïoit qu'elle peut avoir tort, on pourroit la condamner sans „ passer pour son ennemi. Mais si elle conteste l'*infaillibilité au Pape*, comment pourroit-elle se l'attribuer? Si elle prétend avoir la liberté d'éxaminer les Bulles de *Rome* „ & de les déclarer nulles & abusives, comment peut-elle contester au Pape, dont le „ caractère est reconnu, la même liberté de desapprouver & de condamner ce qu'il trouve d'injuste dans la conduite de la *France*?

(1) T. I. p. 226. &c. T. II. p. 91. & dans la III. & IV. lettres sur les matières du tems pag. 11-12.

L'an 1688.

„ ruffent le demander pour le bien des deux hautes parties intéreffées dans
„ cette affaire. Mais que le Pape étoit infléxible, & que là-deffus on
„ avoit plus lieu de craindre que d'efpérer. .... "

Chriftine écrit à Mr. d'Olivekrans fur ce qu'il lui avoit marqué du bruit qui couroit en Suède de fon demêlé avec le Pape.

Le bruit de cette conteftation, auffi bien que de la réconciliation de la Reine avec le Roi de *France* s'étant répandu en *Suède*, & Mr. d'*Olivekrans* lui en aïant fait rapport, elle ne tarda pas de lui répondre, en lui difant entr'autres chofes: „ *Je fuis ici, comme autrefois* Céfar, *entre les mains* „ *des Pirates, & à fon éxemple je les menaçe & ils me craignent* ". Mais il vaut mieux lire cette réponfe en fon entier: la voici (*).

MONSR. Olivekrans. *J'ai vû avec beaucoup de contentement ce que vous m'avez écrit dans votre lettre* Françoife *au fujèt des affaires de* Rome, *& j'ai trouvé vos confeils là-deffus admirables, mais fans que je parte d'ici, ni que je faffe de fi longs voïages que* Céfar, *j'efpére de vous faire voir quelque chofe d'approchant de ce qu'il fit. Cependant je fuis comme lui entre les mains des Pirates & à fon éxemple je les menaçe & ils me craignent plus que vous ne fauriez vous l'imaginer. Vous en aurez déja vû quelque échantillon par l'ajuftement que le Roi de* France *a voulu faire avec moi fans que j'aïe fait la moindre avance pour me l'attirer. Il eft vrai qu'il l'a fait d'une manière fi obligeante & fi digne de moi & de lui, que j'en fuis pénétrée d'une très-parfaite reconnoiffance, & je vous donne ma parole que je fortirai de même glorieufement du refte. Vous avez bien fait de défabufer les gens fur mon voïage en* France *auquel je n'ai jamais penfé; mais fachez auffi que je ne me foucie pas de tout ce que dit le monde. Ce font des balivernes qui ne m'importent en rien, & en fort peu de tems on verra fort clai-*

(*) On remarquera dans cette lettre de *Chriftine*. que le bruit avoit couru, qu'elle pourroit quitter *Rome*, mais qu'elle ne craignoit pas d'y refter & d'attendre de pié ferme l'iffuë de toute cette affaire. L'Auteur du *Mercure* Hift. & Pol. en parlant de cette réconciliation entre *Chriftine* & *Louis XIV*. fait cette réfléxion. „ Tant il eft vrai, „ que les Princes font autrement faits que les autres. Ils fe font accommodés pour „ chagriner le Pape, & fi le Pape n'eut jamais chagriné le Roi, les chofes feroient en„ core au même état. Cependant de croire que cela paffe plus avant, c'eft-à-dire, que „ cette Princeffe ait permiffion de venir en *France*, c'eft ce qui ne tombera jamais fous „ le fens d'un homme un peu éclairé. Le Roi eft trop jaloux des droits de fa Couron„ ne, & il femble que ce feroit y donner atteinte que de permettre, qu'une Princeffe „ qui a foutenu, que partout où elle fe trouvoit, perfonne ne pouvoit l'empêcher de „ faire des actes de fouveraineté, vint entrer en concurrence avec lui...". Quelque folide que paroiffe cette réfléxion, on voit pourtant par cette lettre de *Chriftine*, qu'elle n'avoit jamais penfé à retourner en *France*: & de l'humeur dont elle étoit, il eft à préfumer, que jamais elle ne fe feroit mife fous la dépendance de qui que ce fut, pas même par rapport à fes Domeftiques.

Que la Reine ne feroit pas retournée en France.

clairement ce que je veux. Il me tarde de voir ce que vous me direz sur mon ajustement avec la France, *que vous m'avez témoigné desirer fort, & bien loin d'avoir rien à vous pardonner pour m'avoir dit vos sentimens, je vous en sai autant de gré que vous pouvez desirer, & vous en remercie, vous ordonnant de faire toûjours de même. Dieu vous fasse prospérer.*

L'an 1688.

Rome, ce 6 Mars 1688.

CHRISTINA ALEXANDRA

André Galdenblad.

Les conjonctures procurent au Pape un denouëment favorable de son affaire de la Franchise des Quartiers.

Le Pape qui voïoit que l'affaire entre *Christine*, le Roi de *France* & lui devenoit de jour en jour plus critique, tâchoit de la trainer en longueur, s'assurant d'en venir enfin à bout (*). Aussi les conjonctures générales en *Europe* commençoient-elles à devenir telles qu'il pouvoit s'en promettre beaucoup (*a*). *Louis XIV.* s'étoit attiré la plus grande partie des Puissances de l'*Europe* sur les bras. Plus il étoit occupé d'une affaire de cette importance, & moins pouvoit-il donner d'attention à ce qui se passoit à *Rome*, où le Pape n'avoit garde de seconder les desseins trop ambitieux de ce Roi (†). Mais demandera-t-on quel fut donc enfin le denouëment de cet-

(*a*) *V.* Merc. *hist. l. c. Décembr. p.* 1245. *&c.*

(*) L'Auteur de l'Etat du Siége de *Rome*, dit à cette occasion (1). *Innocent XII.* vouloit amener & non pas trainer les *François* dans ses sentimens, ou tout au moins les faire renoncer à la publication de leurs opinions: ce qu'ils firent à la fin, après bien des manéges, & ce qu'ils auroient dû faire du tems d'*Innocent XI.*, qui ne leur demandoit rien davantage.

(†) Aussi les Auteurs *François* n'ont-ils pas épargné ce Pape & ont mis au jour les mystères de sa politique, comme ne lui faisant pas honneur. L'Auteur de l'histoire Anecdote d'*Angleterre*, dit positivement (2), que la détronisation du Roi *Jaques II.* avoit été approuvée d'*Innocent XI.* par des considérations politiques indiquées ci-dessus, & que le voïage de l'Evêque *Burnet* vers ce tems là en *Italie*, cachoit ce dessein, étant chargé de cette commission pour la faire goûter à *Rome*. Ce qu'un autre Auteur *François* approfondit davantage & rapporte cette affaire de cette manière: „ Les *François* „ Catholiques-Romains," dit-il (3), „ accusent publiquement *Innocent XI.* d'être un „ Prévaricateur, qui trahit les intérêts de l'Eglise, en ne soutenant pas le Roi *Jaques* „ *II.* de toutes ses forces, mais que pour satisfaire ses passions, il tâche de se venger „ de la *France* pour aggrandir la Maison d'*Autriche*. Les principes & les motifs, „ ajoute-t-il, qui font agir le Pape, pourroient revenir à ceux-ci 1. qu'il est indifférent „ à l'intérêt de l'Eglise Romaine de quel côté elle peut étendre sa domination: 2. qu'il „ lui est plus facile de le faire parmi les *Grecs*, *Turcs* & *Païens* 3. mais fort difficile en „ *Angleterre*, où le Clergé est trop éclairé: & pour forcer les consciences ce seroit 4. „ faire des Hypocrites & 5. il seroit impossible de faire passer la nation *Angloise* entière „ d'une Religion à l'autre &c". Le raisonement & la réfléxion que fait Mr. *Bayle* de la Politique qu'a suivi & suivra toûjours la Cour de *Rome*, aussi bien que les autres Cours, quand il sera question de leurs intérêts particuliers revient au même. „ Les „ Papes, dit *Bayle* (4) entant que Souverains suivent les principes de la Religion du „ Sou-

Innocent XI. taxé de prévarications par les *François* au sujet de la détronisation du Roi *Jaques II.*

(1) L. c. T. II. p. 108.

(2) Hist. Anecd d'Angl. p. 405. cf. *Bayle* Dict. art. *Innocent XI* lit. F. & G.

(3) *Merc.* hist. Avril. 1689. p. 348. &c.

(4) V. *Bayle* Dict. Hist. & Crit. art. *Elisabeth* lit R.

L'an 1687.

cette longue & facheuſe affaire? Le voici: Le Pape toûjours ferme ne vou-

„ Souverain, & par conſéquent ils ſacrifient les Intérêts du Catholiciſme à l'Intérêt de „ leur puiſſance particuliére. De quoi leur ſerviroit, par éxemple, qu'un Roi d'*Eſpagne* ſubjugât les Proteſtans, ſi par ce moïen il ſe rendoit ſi formidable à la Cour de „ *Rome*, que l'on n'ôſât plus y refuſer quelques choſes aux *Eſpagnols*, de crainte de „ voir revenir l'année 1527. & l'empriſonnement de *Clement VII*? C'eſt un moindre „ mal au Pape, de n'être reconnu ni en *Hollande*, ni en *Angleterre*, que s'il y étoit „ reconnu, & que cela mit en état quelque Prince Catholique d'obtenir à *Rome* de „ gré ou de force toutes ſes demandes. Si ce principe de ſpéculation ne ſuffit pas à „ convaincre que *Sixte V*, par les intelligences qu'il entretenoit avec la Reine *Eliſabeth* „ a fait échouër, autant qu'il a pû, les entrepriſes du Roi d'*Eſpagne* contre l'*Angleterre* „ nous trouverons bientôt une raiſon de pratique qui achevera la conviction. Lorſque „ *Louis XIV*. faiſoit des Progrès ſi conſidérables & ſi rapides contre les *Provinces-Unies* „ en 1672, le Cardinal *Altieri*, qui étoit Pape d'effet quoiqu'un autre s'appellât le „ Pape *Clement X*. apprenoit ces nouvelles avec un mortel chagrin, parce qu'il n'aimoit „ point la *France*, & que Mr. le Duc d'*Eſtrées*, Ambaſſadeur de cette Couronne, le „ mortifioit autant qu'il pouvoit. De plus fraiche date on a vû *Innocent XI*. ſourd à tout „ ce qui auroit pû favoriſer les affaires du Roi *Jaques*, & ardent promoteur de tout „ ce qui étoit contraire à la *France*. C'eſt qu'il craignoit plus l'agrandiſſement de „ *Louis XIV*. qu'il ne ſouhaitoit l'agrandiſſement du Catholiciſme. Il craignoit d'être „ écraſé ſous la trop grande Puiſſance de ce Prince, & ainſi il étoit bien aiſe que les „ Proteſtans fuſſent en état de la réfréner & de la diminuer. D'où nous pouvons mieux „ connoître la ſituation heureuſe des affaires des Proteſtans, puiſque non ſeulement la „ jalouſie éternelle de la *France* & de la Maiſon d'*Autriche* leur fera toûjours trouver „ des alliés & des protecteurs dans les Etats de contraire Religion, mais que la Cour „ de *Rome* même fera, ſelon l'éxigence des occaſions ce que *Sixte V*. fit au préjudice „ du Roi d'*Eſpagne*, & ce qu'a fait *Innocent XI*. au préjudice de *Louis XIV*. Cette Cour „ n'eſt pas moins intéreſſée que les autres à maintenir l'Equilibre". Ce fut à ces mêmes conſidérations que le Roi errant *Jaques II*. ne trouva pas plus de conſolation auprès de l'Empereur *Léopold*, à qui il avoit demandé du ſecours pour reprendre ſes Roïaumes. La réponſe qu'il en eut eſt trop intéreſſante & ſert beaucoup à mettre dans ſon jour l'ambition de *Louis XIV*. qu'*Innocent XI*. ne voulut pas ſeconder, pour ne la pas donner ici (1).

Pourquoi l'Empereur refuſa du ſecours à *Jaques II*.

„ La lettre que Vous nous avez écrite de *S. Germain* le 6. Février, nous a été renduë par le Sr. *Carlingfort*, votre Envoïé en notre Cour: par laquelle nous avons appris l'état où vous êtes réduit, & qu'étant abandonné de vos forces, & même de vos „ plus intimes amis & Domeſtiques, après l'arrivée du Prince d'*Orange*, vous avez été „ obligé de ſauver votre vie par une fuite précipitée & contraint de demander du ſecours „ en *France*, ainſi que vous faites auprès de nous, pour reprendre les Roïaumes qu'on „ vous a ôtés. Nous pouvons vous aſſurer avec ſincérité, qu'auſſi-tôt que cette triſte „ nouvelle fut parvenuë à nos oreilles, nous en fumes touchés très-ſenſiblement, non „ pas d'une maniére ordinaire, mais ſelon la tendreſſe que nous vous portons: & ce „ d'autant plus que nous voïons que finalement il eſt arrivé ce que notre cœur a ſouvent prédit, quoique nous eſpéraſſions de meilleures choſes. Car ſi vous euſſiez mieux „ aimé prêter l'oreille aux bons avertiſſemens que nous vous avons fait donner par notre dernier Ambaſſadeur, le Comte de *Caunitz*, lorſqu'après les ſuggeſtions trompeuſes des *François*, par le moïen deſquelles ils têchoient de ſémer continuellement des „ diviſions & de la défiance entre vous & votre peuple, afin de pouvoir d'autant plus „ facilement ſe rendre Maître de l'*Europe*, vous euſſiez fait ceſſer par votre pouvoir & „ autorité les continuelles infractions de la Paix de *Nimégue*, dont vous êtiez le Garand; & ſi vous euſſiez voulu prendre conſeil de nous & de ceux qui étoient pour la „ bonne cauſe, nous ne doutions point que vous n'euſſiez beaucoup addouci les eſprits „ de votre Peuple, qui étoit déja extrêmement aigri par la haine qu'il porte à notre „ Re-

(1) Elle ſe trouve l. c. *Merc.* p. 457 461.

voulut donner satisfaction à personne. La Reine *Christine* mourut au mois d'Avril 1639. & le Marquis de *Lavardin* de crainte de tomber entre les griffes d'une rédoutable inquisition (*), partit de *Rome* dix jours après la mort de *Christine*, sans avoir vû le Pape, qui mourut lui même le 12 d'Août de la même année (†). *Alexandre VIII.* fut élu à sa place, & la

L'an 1687.

„ Religion. Et il est certain que non seulement vous auriez conservé par ce moïen le „ repos en votre Roïaume, mais aussi en tout l'Empire: c'est pourquoi nous vous lais- „ sons juger vous-même, si nous sommes présentement en état de vous pouvoir assister, „ comme étant non seulement engagés en la guerre contre les *Turcs*, mais aussi en la „ cruelle & injuste guerre que les *François* nous font, contre la parole qu'ils nous a- „ voient donnée, dans la pensée qu'ils avoient que leurs affaires étoient en bon état „ en *Angleterre*. Nous n'avons pas aussi voulu manquer de vous dire que notre Reli- „ gion n'a jamais été plus foulée que par les *François* mêmes, parce que non seulement „ ils croïent, qu'il leur est permis de joindre leurs armes infidèles avec celles des En- „ nemis jurés de la Ste Croix, à la ruine totale de nous & de tout le monde Chrêtien, „ de rompre les desseins que nous avons faits pour la gloire de Dieu, & d'en empêcher „ les progrès qu'il a plû à sa main toute-puissante de nous départir, mais aussi ont ajoû- „ té dans l'Empire parjure à parjure & perfidie à perfidie, épuisé d'argent par des „ exactions inouïes des villes qui s'étoient renduës par composition, contre la parole „ donnée & signée du *Dauphin*, après cela les ont ruïnées, rasées ou brûlées, fait con- „ sumer par le feu les Palais des Princes qu'on a épargnés de toute ancienneté dans „ les guerres les plus sanglantes, pillé les Eglises, emmené en esclavage, à la mode „ des Barbares, ceux qui se sont rendus volontairement & qu'enfin comptent pour jeu „ de faire voir par tout, & même dans les païs des Catholiques, d'autres terribles „ exemples de cruauté & d'inhumanité, qui surpassent même la tirannie des *Turcs*: Et „ comme toutes ces choses, nous imposent une extrême nécessité de défendre & d'assu- „ rer, non moins contr'eux que contre les *Turcs*, & nous & l'Empire, nous osons „ nous promettre de votre équité que vous avouërez que personne ne peut prendre en „ mauvaise part, si nous tâchons d'assurer par la justice de nos armes, le repos & la „ tranquillité que nous n'avons pû obtenir jusques ici par tant de Traités, & si pour „ cet effet nous sommes obligés de joindre ces mêmes armes avec ceux qui ont le même „ intérêt que nous, pour notre défense & conservation: priant Dieu au reste qu'il lui „ plaise de disposer toutes choses pour sa gloire & de vous donner une véritable con- „ solation en un malheur si signalé, vous aimant toûjours d'une bonne & tendre affec- „ tion. A *Vienne* ce 9. Avril 1689.

LEOPOLD.

(*) „ Il est dit là-dessus dans le *Mercure* (1). Il n'y a point d'apparence que les *Fran-* „ *çois*, tant les Officiers que les troupes, qui vont à *Rome* trouver le Marquis de *La-* „ *vardin*, y aillent par d'autres raisons que pour favoriser sa retraite. Il craint sans „ doute les griffes de cette dangereuse Inquisition qui prétend avoir prise sur les Rois „ mêmes, à plus forte raison sur leurs Ambassadeurs & encore plus sur lui qui étoit ex- „ communié? Après tout, quand elle lui auroit fait insulte, ce seroit une foible con- „ solation de dire, qu'on auroit violé le Droit des Gens: ce Tribunal n'en connoit point „ quand il s'agit de son autorité, & le Pape auroit beau le désavouër pour se mettre „ à couvert de reproche, il n'en seroit ni plus ni moins; & pendant qu'il feroit ainsi „ le fâché, les ordres du contraire marcheroient sous mains. L'on sait de quoi est ca- „ pable la politique &c.

Comment le Marquis de *Lavardin* risqua de périr dans l'inquisition.

(†) Ce même Auteur parle ainsi (2) de la mort de *Christine* par rapport à la *France*. „ On croit, dit-il, que le Roi Très-Chrêtien a beaucoup perdu par la mort de la Reine „ *Chri-*

(1) Décembre 1688. pag. 1264. &c.

(2) *Mercure* Mars 1689. pag. 354.

L'an 1687.

la Congrégation d'Etat de *Rome* profitant de la conjoncture, fit déclarer au Duc de *Chaulnes*, nouveau Ambassadeur de *France*, que s'il vouloit avoir la permission de faire la fonction d'Ambassadeur de *France* au couronnement du Pape, qui devoit se faire dans peu de jours, il devoit renoncer aux Franchises des Quartiers des Ambassadeurs. Les Cardinaux de la faction *Françoise* eurent une longue conférence sur ce sujet avec le Duc de *Chaulnes*, après quoi le Cardinal de *Bouillon* se rendit au Palais & déclara au Pape, au nom du Duc, qu'il renonçoit à la Franchise des Quartiers.

Triomphe des ennemis de la *France* sur son desistement de la Franchise des Quartiers.

Tous les ennemis de la *France* triomphérent, en apprenant cette démarche de l'Ambassadeur du Roi Très-Chrêtien (a). Ils ne pouvoient pas accorder cette conduite du Duc de *Chaulnes* avec celle du Marquis de *Lavardin*: ou plûtôt ils ne pouvoient pas accorder le Roi leur Maître avec lui-même puisque ces deux Ambassadeurs n'avoient fait que suivre ses ordres. On disoit, que les Ecrivains *François*, quelques habiles qu'ils fussent, auroient bien de la peine à défendre le Roi leur Maître contre ceux qui entreprendroient de l'accuser, ou d'injustice, ou de foiblesse: d'INJUSTICE, si le Duc de *Chaulnes* avoit eu raison d'abandonner les Franchises, comme un droit usurpé par ses Prédécesseurs: & de FOIBLESSE, si ce droit étoit légitimement acquis, puisqu'on s'étoit vû contraint de l'abandonner, sans avoir aucun égard aux magnifiques expressions de *Harlay* & de *Talon*, dont l'un disoit „ *que ces Franchises ne dépendoient que du seul jugement de* „ *Dieu*:" & l'autre „ *que le Roi ne permettroit point pendant son régne glo-* „ *rieux que la* France *souffrît cette flétrissure* (b)". Enfin le tems étoit venu pour la Cour de *Rome*, de rendre à celle de *France* la pareille de l'année 1664 (*). D'où on peut hardiment tirer cette conséquence: que quelques fâchez que les Princes Catholiques même les plus puissants, se montrent durant les démélés qu'ils ont avec la Cour de *Rome*, ils seront à la fin, tôt ou tard, obligés de subir le joug des Canons Ecclésiastiques & de reconnoitre la supériorité des Souverains Pontifes, en voïant leurs querelles a-

(a) Mercure *hist. l. c. Décembr.* 1689. *p.* 1260. *&c.*

(b) *L. c. pag.* 1263 *&* 1264.

„ *Christine*, qui avoit repris depuis quelque tems l'air & les maniéres de la Cour de „ *France* & étoit toute dans ses intérêts: elle avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit du „ Pape & à la longue elle l'auroit pû porter à quelque condescendance. On impute, „ ajoute-t-il, à ce décès la résolution aussi subite qu'imprévuë du départ de l'Ambassa- „ deur de *Lavardin*, & l'on juge qu'il faut que S. M. Très-Chrêtienne n'ait plus d'amis „ en Cour de *Rome*, puisqu'elle abandonne la voïe de négociation, par laquelle on y „ vient à bout des affaires les plus désespérées.

Le Roi *Guillaume III.* contribua à faire avoir le dessus au Pape dans l'affaire des Quartiers.

(*) Ce même Auteur fait aussi cette réflexion sur le triomphe que remporta la Cour de *Rome* sur celle de *France* (1): „ que c'étoit une chose assez singuliére, que le Pape „ eut en grande partie l'obligation à un Prince Protestant, le Roi *Guillaume III.*, de se „ voir Souverain dans *Rome* par rapport à la Franchise des Quartiers, qui étoit une usur- „ pation, ou du moins une diminution sensible de la souveraineté des Pontifes dans „ leur propre Capitale &c.

(1) *Mercure* Mars 1689. p. 455. cfr. *Bayle* Dict. art. *Innocent XI.* lit. F. & G.

avec eux se terminer à leur confusion. Tant il est vrai, que la nouvelle *Rome* ressemble parfaitement à l'ancienne!

L'an 1687.

Nous avons déja parlé avantageusement de Mr. *Olivekrans*, nous y revenons maintenant & nous disons, que des bonnes qualités qu'il possédoit, celle-ci n'étoit pas la moins louable, qu'il entretenoit toûjours le penchant de *Christine* pour les sçiences & les beaux arts, qu'elle ne cessa pas d'aimer & de protéger tout le tems de sa vie. Il avoit recommandé à la Reine le grand ouvrage Chronologique du célèbre Docteur *Wasmuth*, Professeur dans l'Université de *Kiel*, (*a*) & c'est à ce sujèt qu'elle écrivit l'année 1687. ce billet à *Olivekrans*.

Olivekrans engage Christine à favoriser les gens de lettres, & Wasmuth en particulier.

NE manquez pas d'écrire à l'ami de Kiel, *que j'accepte le parti de protéger son ouvrage de mon mieux. Ne vous engagez pas à la quantité de la somme, jusqu'à votre retour, dans lequel vous pouvez accorder avec lui sur le prix. Vous pouvez faire la même chose pour les livres de* Suède. *Quand vous aurez fait ce que vous aurez à faire, venez causer avec moi.*

Pour ce que la Reine dit de livres de *Suède*, on trouve dans un Mémoire d'*Olivekrans*, que c'étoit des ouvrages qu'on vouloit dédier à *Christine*, savoir 1. l'histoire de *Pufendorf* à qui Sa Majesté avoit déja déclaré son sentiment 2. la suite de l'*Atlantica de Rudbeck*, & 3. l'histoire manuscrite du Roi *Olof Tryggwason* de *Norvègue*.

Le Professeur *Wasmuth*, aïant écrit & envoïé à *Christine* la Sciagraphie, ou le tableau universel de ses *Annales Cœli & Temporum* (*), elle ne tarda pas de lui faire cette réponse.

Mr.

(*a*) *V. Acta Erudit. Lipsiens. Januar.* 1686. *p.* 34-48.

(*) Le titre en est: MATHIÆ WASMUTHI *Annalium Cœli & Temporum restitutorum, sive operis Astrochronologici, cum novis tabulis motuum perpetuis & organo Revolutionum harmonice ab origine Mundi sciagraphia rerum & ordinis &c. ad summos Mæcenates orbis eruditi. Kiloni* 1684. *in folio*". Les Auteurs des Actes de *Leipsic* ajoutent l. c. „ *nihil adeo jam superest, nisi ut ipsa operis editio (cujus sumtus interpellatione & consilio* „ *excellentissimi* Olivekransii, *gloriosa omnino & ad posteritatis memoriam duratura munificentia, in se suscepisse Serenissimam Suecorum Reginam* Christinam, *dum hoc scribimus,* „ *certo ipsius clarissimi Auctoris nuncio accepimus) propediem suscipiatur spemque de se præbitam apud eruditos promiscuè, ad eximiam seculi nostri felicitatem impleat.* Mr. *Tentzel* „ remarque (1): qu'un nommé *Heurisch* entreprit de réfuter cet ouvrage de *Wasmuth* „ même avant qu'il eut paru: qu'on le trouva fort en désordre après sa mort qui arriva „ au mois de Novembre 1688. que les dépenses que *Christine* avoit faites tant pour les „ figures & tailles douces, que pour de nouveaux caractères qui devoient servir à l'impression, furent ainsi perduës". Au reste, ceux qui voudront être informés du procès verbal que le célèbre *Conring* entama contre ce *Wasmuth*, qui l'avoit attaqué sur quelques points de Théologie, & où *Conring* se défendit avec beaucoup de force, n'ont qu'à consulter là-dessus les grandes œuvres de *Conring* (2).

Des Annales Cœli & temporum par Wasmuth.

(1) Dans ses Unterred. Mars. 1689. p. 367-368. (2) *Conringii Oper.* Tom. VI. pag. 323-329.

L'an 1687.

MR. Wasmuth. *J'ai reçu la lettre & le tableau universel, que vous m'avez envoïé, lequel j'ai fait éxaminer par des gens de la profession; & j'ai voulu faire connoitre mes sentimens là-dessus, par les pièces ci-jointes, que j'ai fait composer par eux. Si vous voulez que cet ouvrage porte mon nom, & qu'il s'acheve à mes dépens, il faut que vous le corrigiez selon les instructions que je vous envoïe ci-jointes, & que vous ôtiez tout ce qui peut choquer par la moindre parole les oracles & les Décrèts de la sainte Eglise Romaine, autrement n'espérez plus rien de moi, & souvenez-vous, que je vous ai fait cette déclaration dès le commencement de notre commerce. C'est pourquoi prenez bien garde, que dans un ouvrage qui doit porter mon nom & doit se faire à mes dépens, vous ne mettiez la moindre parole qui soit contraire à l'infaillibilité du Pape & de l'Eglise Romaine, pour laquelle je suis prête de donner tout le sang que j'ai dans les veines, & mille vies, si j'en avois autant. Vous assurant, que sur ce chapitre je suis extrémement délicate & tout à fait inéxorable. Vous verrez aussi ce que j'ai corrigé dans votre lettre dédicatoire. Mais au reste, je trouve votre ouvrage digne d'immortalité & vos fatigues sont admirables. Je vous sai aussi gré en particulier d'avoir fait une honnorable mention de feu* Francesco Levera, *comme je vous l'avois ordonné. Dieu vous fasse prospérer.*

Rome, ce 15 Mars 1687.

CHRISTINE ALEXANDRA.

André Galdenblad.

Quand on saura, que le Sr. *Galdenblad*, qui a contresigné cette lettre, étoit un Catholique fort zélé, & élevé dans l'Ecole des Jésuites, on ne s'étonnera pas des expressions, un peu outrées, qui s'y rencontrent (*). Autre-

Circonstances du Sr. *Galdenblad.*

(*) Il s'appelloit *André Galdenblad*, né *Suédois* & envoïé à la sourdine dans sa jeunesse de *Stockbolm* à *Rome* par le ministère de l'Ambassadeur de *France*. Il y eut cinq ou six autres jeunes *Suédois* qui y furent envoïés avec lui. Il y fut élevé avec les autres au Collège des Jésuites, où il fit de grands progrès dans les belles-lettres. *Christine* le fit dans la suite son Sécrétaire pour le département des affaires *Suédoises*, & il resta en cette qualité auprès d'elle autant qu'elle vécut. Après sa mort, il communiqua quelques copies des pensées diverses de la Reine sous le titre d'*Ouvrage de loisir de Christine*, que nous produirons ci-après. Il laissa un fils qui devint Recteur au Collège des Jésuites à *Lintz* en *Autriche*: comme nous l'avons dit ci-dessus (1). Le Père écrivit en 1681. une lettre à l'illustre Mr. *Sparwenfelt* concernant en partie les belles choses dont celui-ci s'occupoit dans ses voïages. La voici.

Mon-

(1) V. *Celsius* differt. de Meritis *Messeniorum* pag. 11. not.

L'an 1687.

trement les lettres que *Christine* a écrites elle-même sur de pareils sujets, font foi, qu'elle n'étoit rien moins que bigotte. Nous en verrons quelques-unes encore ci-après, dont nous conservons les originaux, écrits & signés de sa propre main. En attendant, cette lettre de *Christine* servira d'une nouvelle preuve de l'estime & du goût qu'elle conserva jusqu'à la fin de sa vie pour les belles-lettres & les sciences.

Lettre de *Christine* à Madl. *Scudery* & de l'estime de cette Reine pour le Prince de *Condé*.

Comme dans ce tems-ci il ne se passa rien d'intéressant, (quand on en excepte l'affaire de la Franchise des quartiers) ni de la part de *Christine*, ni à son égard, nous continuerons à donner des lettres qu'elle écrivit & à les éclaircir par des remarques. Nous savons qu'elle en écrivit plusieurs à Mad^{le}. de *Scudery* qu'elle honnora de ses caresses, de son portrait, d'un brevèt de pension, de son estime & même de son amitié; Mais voici la seule que nous avons pû trouver (*a*).

Je

(*a*) V^{ez} Journal des Savans *Juillet* 1701, & Niceron *Mém. des Hommes illustr. T. XV. p.* 132. &c.

Monsieur,

„ Je ne doute pas qu'un Courier nommé le *Brun*, demeurant à l'enseigne des Morfondûs ruë ou place morfonduë à *Paris*, ne vous ait rendu, à l'heure qu'il est, ma lettre du 5. Février, avec le tombeau de *Nason*, les Intagles de *Léonard Augustin*, & les 4. tableaux d'*Albani*, qu'il s'est chargé de porter & de vous rendre en main propre. Le Chevalier dei *Pozzo*, Mgr. *Severoli* & le R. *P. Bartoloccio* ont promis de vous faire réponse sur vos lettres, mais jusqu'à cette heure je n'en ai eu que du dernier, laquelle vous trouverez ci-jointe. Il se recommande fort à vous & m'a assuré qu'il emploiera volontiers tout ce qu'il peut aux Monastères de *Monte Cassino* & *Farsa* pour trouver dans leurs archives les loix des *Ostrogoths*, que vous desirez & me les donnera pour vous les envoier quand il les aura. La récommandation de la Reine ne vous manquera pas assurément, & si j'eusse eu le tems, je vous l'aurois envoïée maintenant, mais comme vous restez encore un peu en *France* vous l'aurez assez à tems, & pour satisfaire votre esprit si avide de curiosités, je l'accompagnerai des diverses Médailles de S. M. qu'on a faites nouvellement & qui sont très belles. Vous me ferez beaucoup de plaisir, si vous prenez la peine de rendre vous-même la lettre à Mr. l'Abbé *Bourdelot* qui est aussi très-curieux, & vous entretiendra sur de belles choses, dont il fait profession, car Mr. *Clairet* le prie de cela & j'espère que vous serez bien aise de le connoitre. Ne vous fachez pas de trouver ici deux lettres de Mr. *Carcain*, dont l'une est un peu plus vieille que l'autre, il me l'a donnée après que ma dernière du 5. de ce mois fut partie & je n'ai pas eu le tems de vous écrire depuis. Mes très-humbles complimens à Mr. le Baron *Flemming* & Mr. *Carlgreen*, & faites ensorte que vous & eux ne m'épargoiez pas en aucune chose qui se puisse faire pour vous à *Rome*: car si vous ne faites ainsi, je serai privé de l'honneur que je me donne de m'appeller

Monsieur

Rome ce 26. *Février* 1681.

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur

ANDRE' GALDENBLAD.

P. S. Mr. *Clairet* vous salue, & bien que nous soïons dans le Carême, cela n'empêchera pas que nous ne *drinckions* Monsieur le Baron *Flemming* & votre *Skål* dans *ett godt glas öhl*: ce dit, que nous bûvions à votre santé dans un verre de bonne bierre (1).

(1) La copie de cette lettre a été tirée du Recueil de celles de l'Illustre *Sparwenfelt* Introducteur des Ambassadeurs en *Suéde*.

L'an 1687.

JE ne comprens pas, Mademoiselle de Scudery, *comment une personne qui a écrit comme vous sur la Tirannie de l'usage, ignore celui qu'on a établi à* Rome. *Vous avez mal addressé votre Ami. Ne savez vous pas, qu'il seroit plus facile à vos* François *de voir la grande* Sultane *que moi, quoique personne ne soit ni amoureux ni jaloux de moi, & que je sois Dieu merci en mon entière liberté? Il y a ici une espèce de passion, qui n'a pas de nom, qu'on substitue à l'amour & à la jalousie qui règnent à* Constantinople, *& l'on s'y vange sur votre nation des chagrins bien ou mal fondés qu'on prétend avoir reçu de moi. Je suppose toutefois que cet usage finira, & si jamais cela arrive, je ferai voir à votre ami que tous les honnêtes gens sont bien reçus chez moi, mais sur tout ceux qui sont de votre connoissance.*

Je suis toutefois très-résoluë de ne rien contribuer à ce changement, & la conduite de ma vie passée doit persuader aux gens, que je me passe sans peine de tout. Cela n'empêche pas que vos reproches sur mon portrait ne me soïent agréables. Vous avez raison, & je vous promèts de réparer ma faute d'une manière, qui ne vous déplaira pas. En attendant, en voici un qui ne vous coûtera rien. Sachez donc que depuis le tems, que vous m'avez vûë je ne suis nullement embellie. J'ai conservé toutes mes bonnes & mauvaises qualités aussi entières & vives qu'elles ont jamais été. Je suis encore, malgré la flatterie, aussi mal satisfaite de ma personne, que je la fus jamais. Je n'envie ni la fortune, ni les vastes Etats, ni les trésors, à ceux qui les possédent; mais je voudrois bien m'élever par le mérite & par la vertu, au dessus de tous les mortels, & c'est-là ce qui me rend mal satisfaite de moi. Au reste je suis en parfaite santé, qui me durera autant qu'il plaira à Dieu. J'ai naturellement une fort grande aversion pour la vieillesse, & je ne sai comment je pourrai m'y accoûtumer. Si l'on m'eut donné le choix d'elle, & de la mort, je crois que j'aurois choisi sans hésiter, la dernière. Toutefois puisqu'on ne nous consulte pas, je me suis accoûtumée à vivre avec plaisir. Aussi la mort qui s'approche & qui ne manque jamais à son moment, ne m'inquiéte pas. Je l'attends sans la desirer, & sans la craindre.

Mais il est tems de vous parler de vos ouvrages, qui sont agréables, utiles & savans. Vous mettez si bien en œuvre les belles choses, que vous me charmé. Vous divertissez & instruisez toûjours sans ennuïer jamais. Je vous remercie du soin que vous avez pris de me les envoïer. Que je vous dois d'agréables momens? Et comment

ment vous les païer? Cependant vous qui écrivez si bien, pourquoi avez vous laissé mourir Monsieur le Prince, sans faire quelque chose pour lui en vers ou en prose? Quelle perte pour la France? *&* *quelle perte pour le siécle, dont ce grand homme étoit un des plus dignes ornemens! Pour moi je l'ai regretté autant qu'aucun des Siens, & je vous condamne à faire quelque chose de digne d'un Héros d'un mérite, & si distingué, & si extraordinaire. Il me semble que c'est un des plus grands plaisirs de la vie, que de bien louer ce qui mérite de l'être. Vous, qui avez des talens faits exprès, ne refusez pas cet encens à ce Prince, qui l'a si bien mérité. Adieu.* Rome, ce 30 Septembre, 1687.

CHRISTINE ALEXANDRA.

On trouvera sans doute cette lettre de *Christine* fort jolie, & on y remarquera l'affection qu'elle avoit eu de tout tems pour le Prince de *Condé*, qu'elle conservoit encore pour lui après sa mort (*). Il étoit un des trois hommes qui lui avoient comme arraché son amitié. Il étoit devenu son Héros par ses exploits héroïques, & c'étoit pour cela qu'elle vouloit que son panégyrique fut fait par Mad. de *Scudery*, cette *Sapho* de son siécle, dont les Panégyristes disent, que l'esprit égaloit tout ce qu'il y avoit de brillant & de sublime.

Et pour ce qui est du Prince de *Condé*, l'estime qu'en faisoit *Christine*, étoit si bien fondée, que *Bayle*, cet excellent juge, l'éléve au-dessus de Mr. de *Turenne* & l'égale à *Marcellus*. N'est-il pas vrai, dit-il, (*a*) „ que si „ on

(*a*) *V. Critique sur l'hist. du* Calvinisme *Tom. II. Lettre VIII. p.* 209.

De la mort du Prince de *Condé*.

(*) L'Auteur du *Mercure* a remarqué, que c'étoit par un double tour de Courtisan, dont ce Prince se seroit bien passé à son âge & incommodé comme il étoit, qu'il étoit allé à *Fontainebleau* où il mourut &c (1). Car, dit-il, „ cela n'étoit que pour se ren- „ dre agréable au Roi, dont la Duchesse de *Bourbon* est fille naturelle & femme du Duc „ de *Bourbon*, petit fils du Prince de *Condé* qu'il s'y étoit rendu sur la nouvelle qu'il a- „ voit euë qu'elle étoit malade de la petite vérole. L'autre tour de Courtisan qu'il fit „ la veille de tomber malade, étoit, que le Roi s'étoit présenté à la porte de la Du- „ chesse & y voulant entrer, il courut au devant de lui, tout gouteux qu'il étoit & l'en „ empêcha, sous prétexte qu'un si grand Roi ne devoit pas entrer dans un lieu où il y „ avoit une maladie de cette nature. Quoiqu'il en soit, ajoûte mon Auteur, la Du- „ chesse est guérie, & pour lui il n'a pû résister à une fiévre qui l'a attaqué & qui a fait „ remonter sa goute ... C'étoit un Prince d'une vertu héroique & dont il y auroit „ lieu de dire ici de belles choses. Mais comme chacun sait ce qu'il a fait, tout ce „ qu'on en pourroit dire seroit inutile, & l'idée qu'on en a, n'a pas besoin de secours. „ On laisse donc à d'autres à juger de ce qu'un anonyme, cité par Mr. *du Mont*, a dit „ de ce Prince: *qu'il fut au commencement grand Capitaine, sur le milieu plus Soldat que* „ *Capitaine, & sur la fin ni Capitaine, ni Soldat.*

(1) Janvier 1687. pag. 217. 218. & Mém. de *Du Mont* Tom. III. p. 171.

L'an 1687.

„ on donnoit à choisir à un soldat affamé de réputation, il aimeroit mieux „ mille fois l'ame de Mr. le Prince de *Condé* que celle de Monsieur de *Turenne?* Je sais bien, dit *Bayle*, qu'il y a des Officiers de guerre, qui suivent plûtôt les principes du dernier, que ceux du prémier. Mais c'est „ que n'aïant pas naturellement le courage si élevé, ils se font insensiblement accoûtumés à laisser dominer leurs esprits sur toutes leurs entreprises, au lieu que le grand *Condé* tout brillant d'esprit, n'a pourtant jamais „ voulu soumettre à cet esprit, l'invincible & l'héroïque courage qu'il a „ reçu de la nature. On ne sauroit mieux juger du caractère de ces deux „ grands Capitaines, qu'en comparant Mr. de *Turenne* à *Fabius le Cunctateur*, & Mr. le Prince de *Condé* à *Marcellus*. Les Romains donnérent „ de grands éloges à la prudence & au flegme de *Fabius*. Ils le surnommérent le *Bouclier de la République*, & ils reconnurent qu'il l'avoit sauvée „ par sa lenteur. *Unus homo nobis cunctando restituit rem.* Mais ils ne laissérent pas de donner à *Marcellus* un éloge encore plus glorieux, car ils „ le nommérent l'*Epée de la République*. Ils firent connoître par cette distinction, qu'ils regardoient *Marcellus* comme leur bras droit, & *Fabius* „ comme leur bras gauche: que le prémier étoit propre pour conquérir & „ pour attaquer, & que l'autre savoit garder & défendre. J'avoue, ajoute Mr. *Bayle*, qu'il y a des occasions, où il est plus avantageux de se „ tenir sur la défensive, que de provoquer l'ennemi. Mais on doit reconnoitre, qu'en tout tems, il y a plus de grandeur d'ame à soutenir le „ caractère de *Marcellus*, que celui de *Fabius*, & qu'il faut plus de courage „ pour se servir de l'Epée, que pour se servir du Bouclier. Un homme „ médiocrement courageux & qui n'oseroit attaquer, se défend pourtant, „ si l'on attaque ".

C'est ainsi sans doute que *Christine* pensoit de la magnanimité du Prince de *Condé*, laquelle le lui fit aimer & honnorer préférablement à tous les autres hommes. Le Comte de *Bussi* nous en a laissé un aussi beau Portrait (*), que Mad[le]. de *Scudery* de Monsieur de *Turenne* dans une de ses lettres à ce Comte (†).

Christine écrit à la Princesse Hedwig Sophie & au Prince Charles de Suède.

Voici deux lettres que *Christine* écrivit à la Princesse *Hedwig Sophie* & à son frère le Prince *Charles* de *Suède*.

Ma

(*) L'Oraison funèbre du Prince de *Condé* prononcée par Mr. *Bénigne Bossuet*, est une des plus belles en ce genre. Elle est la IV. dans un *Recueil* des Oraisons funèbres.

Epitaphe de Mr. de Turenne.

(†) L'un se trouve dans la lettre du Comte de *Bussi Rabutin* au Sr. *Charpentier* du 6. Mai 1683. & l'autre dans la lettre de Mad. de *Scudery* à ce Comte du 8. Août 1675: voici l'épitaphe qui y est ajouté.

„ TURENNE a son tombeau parmi ceux de nos Rois
„ C'est le fruit glorieux de ses fameux exploits.
„ On a voulu par-là couronner sa vaillance
„ Afin qu'aux siécles à venir
„ On ne fit point de différence
„ De porter la Couronne ou de la soutenir (1).

(1) V. Lettres de *Bussi* ad h. ann.

L'an 1688.

MA chère Niéce. La Reine votre Mère ne pouvoit me faire une amitié plus agréable que celle de me donner des marques de son souvenir par la charmante lettre, qu'elle vous a commandé de m'écrire. Je vous prie de l'assurer, que ma tendresse pour elle & pour vous ne céde pas à la sienne ni à la vôtre, & que je suis de tout mon cœur, ma chère Niéce,

Votre bonne Tante.

Rome 31. Jan. 1688.

CHRISTINE ALEXANDRA.

MOn cher Neveu. Je vous remercie de l'obligeante lettre que vous m'avez écrite, & suis ravie d'apprendre que vous promettez beaucoup de bonheur & de gloire à la Suède, *par les beaux talens que Dieu a mis en votre personne. Je souhaite qu'il vous conserve, qu'il vous fasse croitre en vertu, en sagesse & en valeur pour vous rendre toujours plus digne du Trône où vous étes destiné, & que je puisse avoir un jour la joïe de vous voir & de vous embrasser, pour vous assurer que je suis avec beaucoup de sincérité & de tendresse, mon cher Neveu*

Votre bonne Tante

Rome 31. Jan. 1688.

CHRISTINE ALEXANDRA.

La Princesse à qui la prémière lettre est écrite, étoit la fille ainée du Roi *Charles XI.* mariée après à *Fréderic II.* Duc de *Holstein-Gottorp* le 12 Juin 1698. & morte le ¹¹⁄₂₂ Décembre 1708. *Charles XII.* son frère n'apprit sa mort qu'au mois de Juillet l'année suivante. Comme il l'aimoit tendrement, rien n'étoit comparable à la douleur qu'il ressentit, en apprenant cette nouvellle: marque assurée, que sa vie militaire ne l'avoit pas rendu insensible (*a*). Cette Princesse ne laissa qu'un fils nommé *Charles Fréderic* né le 29. Avril 1700. Il épousa la Princesse *Anna Petrowna* fille de *Pierre* le Grand, Empereur de *Toutes les Russies*, & laissa un fils unique. *Charles Pierre Ulric*, né le 21. Février 1728, & déclaré en 1742, Successeur au Trône & Grand Duc de *Russie* sous le nom de *Pierre Fedeorowitz.* Il épousa le 1 Septembre 1745. la Princesse *Sophie Auguste Frederica* d'*Anhalt-Zerbst*, Nièce du Prince *Adolphe Fréderic*, Successeur au Trône de *Suède*.

Le Prince à qui la seconde lettre est écrite, est le même que celui qui a depuis fait tant d'honneur à la *Suède* & à notre siècle sous le nom de *Charles XII.* La Reine *Christine*, faisant alors sa Résidence à *Rome*, fut la prémière marraine de ce Prince. A l'âge de cinq ans, il commença à écrire, & pendant six mois il fit tant de progrès, qu'il écrivit au commencement de l'année 1688, par ordre du Roi son Père, une lettre à *Christine:* & c'est

(*a*) *V.* Nordberg *hist. de* Charles XII. *traduite par* Warmholtz *T. II. p.* 326.

L'an 1688.

c'est à cette lettre que la Reine lui fit la réponse qu'on vient de lire (*a*).

Quelques mois après elle envoïa le jeune Marquis *Matthias del Monte* en *Suède* & lui donna cette lettre pour Mr. d'*Olivekrans*.

Christine envoie en Suède pour ses affaires le jeune Marquis del Monte.

JE vous envoïe le Marquis Matthias del Monte. *Je vous recommande sa personne & mes intérêts. Il a ordre de vous obliger en tout, & je vous ordonne aussi de le faire parler & agir comme vous jugerez qu'il sera de mon intérêt & de ma gloire. Au reste je me rapporte à tout ce qu'il vous dira de bouche, surtout quand il vous assurera que je suis contente de vous. Dieu vous conserve & vous fasse prospérer.*

Rome 24. Juin 1688.

CHRISTINE ALEXANDRA

On se rappellera que le Père de ce Marquis avoit été huit ans auparavant Envoïé Extraordinaire de *Christine* à la Cour de *Suède*. Le Père toûjours attentif à ses intérêts & à ceux de sa famille, vouloit que son fils épousât la Nièce de l'infortuné *Monaldeschi* à quoi la Reine avoit aussi donné son consentement. La *Monaldeschi* étoit fille unique, fort riche des biens de fortune & encore plus accomplie en vertus, mais bien pauvre pour la beauté. Le jeune Marquis avoit de la répugnance à l'épouser. Mais il se rendit aux raisons de la Reine, qui par-là fit connoître, que ses haines n'étoient pas immortelles (*b*).

La Reine Ulrique Eléonore écrit à Mr. Olivekrans au sujèt de l'audience de ce Marquis.

A l'occasion de son arrivée à *Stockholm* au mois d'Août & de son Audience de Leurs Majestés, la vertueuse Reine *Ulrique Eléonore*, Epouse du Roi *Charles XI.* écrivit deux billèts à Mr. *Olivekrans*. Dans le prémier elle lui mande, de faire comprendre au Marquis *del Monte*, que comme la prémière Audience étoit dûë à la Reine sa Belle-Mère, qui avoit été Reine Régente & Tutrice du Roi, le Marquis devoit attendre son retour de la campagne pour demander prémièrement l'audience auprés d'elle, afin de réparer par-là l'abus commis à cet égard, quand l'Envoïé d'*Angleterre* avoit eu son audience. La même Reine *Ulrique Eléonore* finit par ces mots, *j'ai besoin des honneurs: mais il me faut du repos* (*).

Dans l'autre billèt Elle lui marque que le Roi ne veut pas, que le Marquis ait audience auprès de ses enfans, les Princesses & les Princes: que pour elle, elle sera contente de tout ce qu'on voudra, pourvû que la Reine *Christine* soit persuadée du respect qu'elle a pour Sa Majesté, dont elle venoit de l'assurer de nouveau en lui écrivant. Voici l'un & l'autre de ces billèts (*c*).

Mr.

(*a*) Warmholtz *l. c. T. I. p.* 3. & 6.
(*b*) *V. Hist. de* Christine *p.* 195. &c.
(*c*) *Les originaux de ces deux billèts sont à S. E. Mr. le Senateur* Cronstedt.

(*) La Reine-Mère *Hedwig-Eléonore* étoit de la Maison de *Holstein Gottorp*, & la Reine *Ulrique-Eléonore* étoit fille de *Frédéric III.* Roi de *Dannemarck*.

MR. Olivekrans *wolle mit guter manier dem Marquis* del Monte *zu verstehen geben, dass weil der Königin, meiner Swieger Fr. Mutter als Regentin und Vormünderin zu kömt, dass man Ihr retour abwarte umb erst audience bei Ihre Majestæt zu suchen, ehe man sich bey mir anmelden läst, Ich solches allerdings approbire. Mit dem Englischen Envoié ist darin ein abus vorgegangen, den Ich hiedurch gerne repariren wolte um die bisherigen reproches und blasme zu entgehen, als wenn Ich nicht gutwillig, sondern par force, die Königin cedirte, was Ihr mit recht und fug gebührete, und Ihr Maj. den respect ungerne gönnete, den sie auf allerley weise meritiren. Ich habe* Mr. Olivekrans *dieses selber recommendiren und Ihm zu gleich marquiren wollen*, que j'ai besoin des honneurs, mais qu'il me faut du repos. Adieu *ce 12 d'Août.*

U. Eleonore

Il plaira à Mr. *Olivekrans* de faire entendre au Marquis *del Monte*, que puisqu'il appartient à la Reine ma Belle-Mère, comme Régente & Tutrice, qu'on attende son retour, pour demander prémièrement audience de Sa Majesté, avant qu'on se fasse annoncer auprès de moi; je vous fais savoir, que j'approuve tout à fait cet arrangement.

Ce qui s'est passé avec l'Envoïé d'*Angleterre*, s'est fait par abus, ce que je voudrois réparer en cette rencontre, pour prévenir le blâme & les reproches faits là-dessus, comme si ce n'étoit pas de bon gré, mais par contrainte, que je cédois à la Reine ce qui lui est dû de droit & d'équité, & que j'envïois à S. M. le respect qu'elle mérite en toute manière. J'ai voulu moi-même recommander ceci à Mr. *Olivekrans* & lui marquer en même tems: que j'ai besoin d'honneurs, mais qu'il me faut du repos. Adieu *ce 12 d'Août.*

U. ELEONORE.

MR. Olivekrans *wird vielleicht en peine über mein billet sein, und nicht wissen, dass der König mir befohlen, dass Ich selber dem Marquis* del Monte *solte sagen lassen dass er keine audience bey mir kriegen könnte, der König hat auch den billet gelesen, den Ich an Mr.* Olivekrans *geschrieben, und gesagt, dass Er ihn sehr gut und nicht darauf zu sagen fünde, welches Ich mich woll vermuhtend war, weil Ich mot à mot des Königes und der Königin eigene rede darin repetire. Ich habe also ein faute gethan, dass ich Mr.* Olivekrans *nicht advisirt habe, dass er kein mystere von mein billet machen muss, weil selbiger à dessein geschrieben, damit offenbahr würde, dass Ich mein devoir weis, und billig froh bin, mich davon zu acquit-*

Mr. *Olivekrans* sera peut-être en peine par rapport à mon billèt & ne saura pas, que le Roi même m'avoit ordonné, de faire dire moi-même au Marquis *del Monte*, qu'il ne pouvoit pas avoir audience auprès de moi. Le Roi a aussi lû le billèt, que j'ai écrit à Mr. *Olivekrans*, & il a dit qu'il le trouvoit fort bien coûché, & n'y avoit rien à remarquer. Je n'en pouvois douter, puisque je n'ai fait que répéter mot à mot les propres termes du Roi & de la Reine. Mais j'avois manqué d'avertir Mr. *Olivekrans*, qu'il ne doit faire aucun mistère de mon billèt, puisqu'il a été écrit à dessein, pour montrer, que je fais mon devoir & que je suis bien aise de m'en pouvoir acquitter.

L'an 1688.

quittiren. Der König hat mir gesagt, dass seine Maj. nicht wolten dass meine Kinder den Marquis del Monte, *welcher briefe an sie hat, audience geben sollen. Ich bin mit alles zu frieden, wen die Königin* C. *nur von unser respect persuadiret bleibet; habe deswegen an Ihre Maj. selber geschrieben und weiter nichts zu verlangen. Adieu.*

U. Eleonore.

Le Roi m'a dit, qu'il ne veut point, que mes Enfans, pour qui le Marquis *del Monte* a apporté des lettres, lui donnent audience. Je suis contente de tout, pourvû seulement que la Reine C..... (*Christine*) reste persuadée de notre respect: c'est pour cela que j'ai écrit moi-même à Sa Majesté & je ne desire rien de plus. Adieu.

U. Eleonore.

C'est là-dessus sans doute que *Christine* donne à *Olivekrans* ses instructions dans sa lettre *Suédoise* de cette année, & lui écrit, que le Marquis se devoit conduire de manière, qu'il se rendit agréable à l'une & à l'autre des deux Reines, & qu'aucune d'elles n'eut raison d'être mécontente de lui, puisqu'il lui importoit, disoit-elle, de les ménager toutes deux. La voici avec la traduction:

HErr General Gouverneur: Såsom Jag uti det bref, Jag nu skrifwer til Marquisen, har tilfyllest expliceral mig öfwer det, som angår Ederne uti mine domainer, hwarom J uti edert sidsta mig til skrifwit hafwen; Så raporterar Jag mig deruppå och will, at J eder derefter rätten, såsom ock, uti alla de andre stycken, hwilka samma mit bref inne håller; befallandes Eder, at uti alla saker råda och styra Marquisen, och synnerligen at så laga, at hans conduite i regard til Drottningarne må wara dem begge angenem, så at hwarken den ena, eller den andra må hafwa någon orsak, at wara med honom illa förnögd; warandes mig migket angelägit, at wäl menagera begge. Och Jag befaller Eder Gud til all god wälgång

Rome den 9 Oct. 1688 CHRIST. ALEXANDRA.
André Galdenblad.

Mr. le Gouverneur Général. Comme je me suis expliquée suffisamment dans la lettre que je viens d'écrire au Marquis, au sujet des sermens de fidélité & de l'hommage dans mes Domaines, sur quoi vous m'avez écrit en dernier lieu, je m'y rapporte par la présente, & je veux que vous vous régliez là-dessus, même à l'égard d'autres points, qui sont contenus dans ma dite lettre. Vous enjoignant au reste de conduire & d'assister le Marquis de vos conseils dans toutes les occurences, & en particulier de diriger sa conduite desorte, qu'elle soit agréable aux deux Reines, & que ni l'une ni l'autre n'ait raison d'être malsatisfaite de lui, puisqu'il m'importe de ménager toutes les deux. Que Dieu vous ait en sa sainte garde!

Rome le 9 Octobre 1688. CHRISTINE ALEXANDRA.
André Galdenblad.

Au

L'an 1688.

Au reste ce qui occasionna cet envoï du Marquis *del Monte* en *Suède*, ce furent les affaires œconomiques de *Christine*, au sujèt de ses domaines & de ce qui y avoit du rapport, sur quoi on pourroit produire ici plusieurs lettres de cette Reine à *Olivekrans* son Gouverneur Général, lesquelles on a entre les mains, écrites en *Suédois* Mais comme elles n'intéressent guéres le Lecteur, il suffira de dire, qu'elles contiennent nombre de plaintes de la mauvaise administration de ses Officiers subalternes & Receveurs de ses finances: comme aussi des protestations contre les atteintes, qu'elle prétendoit qu'on donnoit aux droits & aux prérogatives qu'elle s'étoit réservées en résignant la Couronne (*). C'étoit en partie ces sortes d'incongruités qu'elle vouloit que le Marquis tâchât de rectifier pendant le tems de sa résidence en *Suède*, lui enjoignant surtout de faire ses efforts, pour que l'échange des autres Domaines de la Reine pour le Duché de *Bremen* pût avoir lieu. Mais à peine le Marquis avoit il passé deux mois à *Stockholm*, que son Père mourut à *Rome*. C'est de cette perte, que *Christine* regretta beaucoup, qu'elle tâche de consoler le fils par la lettre ci jointe:

Regrèt de *Christine* sur la mort du Père du Marquis *Mathias del Monte*.

Jo sono inconsolabile, Marchése, della commune perdita, ch' habbiamo fatto del March. vostro Padre, che sia in gloria, come io certo lo spero. Compatisco il vostro dolore, essendo troppo giustificato, ma bisogna rassignarsi al divino volere. Da altri saprete le funeste nuove con tutte le particularità. Mi crepa il cuore a ricordarle, quello che tocca à me è l'assicurarvi che tutto l'affetto suo per voi è toccato a me in lascita, e che di qui inanzi mi sarete figlio, almeno d'affetto. Vorrei che voi hereditaste li suoi gran talenti, si come havete gia anticipatamente hereditata la fedeltà, e l'amore, che portava à me. Jo ho perduto un servitore di

Je suis inconsolable, Marquis, de la perte commune que nous avons faite du Marquis votre Père, qui jouit de la gloire éternelle, comme je l'espére sûrement. Je prends part à votre douleur, dont vous avez la plus juste raison du monde. Mais il se faut remettre à la volonté divine. Vous en aurez appris d'autres personnes la funeste nouvelle avec toutes les circonstances. Je me trouve dans la dernière affliction quand j'y songe. Quant à moi tout ce que je puis faire dans cette occasion c'est de vous assûrer que toute l'affection que votre Père a euë pour vous, il me l'a léguée, & que dorénavant vous serez mon fils au moins d'affection. Je voudrois que vous eussiez en par-

ta-

(*) Tout cela & autres choses semblables se trouvent dédultes plus au long dans ses lettres à *Olivekrans* du 17. Janvier, du 6. & 13. Mars, du 17. d'Avril, du 1. & 8. de Mai & du 16. *Juillet* de l'an 1688. &c.

L'an 1688.

di tanta fede, di tanta capacità, & di tanto mio genio, che me ne crepa il cuore. Dio che solo sa con che rimunerare il merito, & la virtù, conoscendo la mia impotenza, me l'ha levato per ricompensarlo per me della fedele, & honorata servitù che mi ha prestata. Solo mi duole, di non haver fatto a lui nissuna gratia degna di me nel decorso di tanti anni. Jo ne demando perdono a voi, & a tutti li suoi; mà sò che mi compatirete.

tage ses grands talens, comme vous avez déja en héritage sa fidélité pour moi & l'amour qu'il me portoit. J'ai perdu un serviteur si fidéle, si capable, & qui s'étoit fait tellement à mon goût. que le cœur me saigne, quand j'y pense. Dieu qui fait seul de quoi récompenser son mérite & sa vertu, aïant vû mon impuissance me l'a ôté pour le récompenser pour moi des fidéles & honnorables services qu'il m'a rendus. Je ne regrette rien plus, que de ne lui avoir fait aucune grace digne de moi dans l'espace de tant d'années. Je vous en demande pardon & à tous les vôtres. Mais je suis assurée que vous auriez pitié de moi.

Jo non posso rispondere alla vostra lettera, nè commandarvi niente per hora, la ferita che ho riccevuta è ancora troppo fresca. Solo vi dico, che hieri vostro Padre stava nella sanità la più fiorita, che poteva godere un giovane della vostra età. Fù da me fin alle trè hore, e ne parti sano e allegro. Questa matina alle 15. s'è ammalato, al tramontar del sole spirò. Che siamo! pulvis, cinis, nihil. *Dio ci faccia la misericordia a tutti di vivere, & morire in gratia sua, tutto il resto è vanità. Mi dispiace che voi sete privo di messa. Mà Dio si trova per tutto, ed egli solo basta à tutto, e nessuna cosa per buona, e santa che sia non basta, senza di lui. Vedete che tutti spariamo come l'ombre, la vita è un sogno, sparisce, e fugge come un tampo, tutti corriamo all' E-*

Il m'est impossible de répondre à votre lettre, & aussi de vous donner quelques ordres. La plaïe que je viens de recevoir est encore trop récente. Je vous dirai seulement, qu'hier votre Père se trouvoit dans une santé la plus parfaite, qu'un jeune homme de votre âge puisse avoir. Il fut avec moi jusqu'à trois heures, & s'en alla en bon état & bien content. Ce matin à quinze heures il est tombé malade & au coucher du Soleil il est mort. Que sommes nous! *de la cendre, de la poussiére, rien.* Dieu nous fasse la miséricorde à tous de pouvoir vivre & mourir dans sa sainte grace, tout le reste n'est que vanité. Je suis fachée, que vous soïez sans Messe, mais on trouve Dieu par tout & lui seul suffit à tout, & autre chose quelque bonne qu'elle puisse être, n'est rien sans lui. Souvenez-vous que nous allons tous disparoitre comme des ombres. La vie n'est qu'un songe, elle s'évanouit & s'enfuit comme un éclair : Nous courons tous à l'E-

Eternità. Dio per sua misericordia cè la conceda gloriosa e felice.

Le cariche vacanti per la morte di vostro padre, gl' emolumenti saranno suoi per un anno intero, ne lè conferisco ad altri. Una delle due serà vostra a suo tempo, se voi vi renderete degno, e ve ne dò parola; in tanto vi mando la vostra patente di capitano della mia guardia, che già vi promissi. Mi dispiace all' anima, di non havervela data prima, mà compatitemi, l'ho fatto par ben vostro, e non credeva di perdere vostro padre così presto, mà Dio ha voluto così, sia egli benedetto. Pregate iddio che mi conservi la vita, e vedrete che cosa farò io per voi. Consolatevi, vostro padre é morto gloriosa, sarà pianto in Suezia *ed in* Germania *come in* Roma, *e dal nostro signore Cardinale, che per giustizia gli era un gran patrone & buon amico, così spero sarà anche di voi, e di casa vostra; Dio vi prosperi.*

Rome il dì 21. Sept. 1688.

La Regina

l'Eternité; Dieu par sa miséricorde nous la veuille octroïer heureuse & glorieuse.

L'an 1688.

Les charges vacantes par la mort de votre Père & les émolumens seront à vous un an entier, & je n'en disposerai rien en faveur de qui que ce soit. Je vous pourvoirai d'une à son tems, pourvû que vous vous en rendiez digne, & je vous en donnerai ma parole. Cependant je vous envoïe la patente de Capitaine de mes gardes que je vous ai déja promise. Je suis fachée de ne vous l'avoir pas donnée plûtôt, mais ne vous déplaise, je l'ai fait pour votre bien, & je ne croïois pas perdre votre père si-tôt. Mais Dieu, qui soit béni, l'a voulu: ainsi priez-le qu'il me conserve la vie, & vous verrez ce que je ferai pour vous. Consolez-vous, votre père est mort, comblé de gloire. On le regrétera en *Suède* & en *Allemagne*, aussi bien qu'à *Rome*, & surtout Monsieur notre Cardinal, qui avec justice, étoit son grand patron & bon ami, comme j'espère qu'il le fera aussi de vous & de votre Maison. Dieu vous donne toute sorte de prospérité.

Rome ce 21 Sept. 1688.

LA REINE.

Christine recommande le fils de ce Marq is à Mr. *Olivekrans* en lui marquant ses idées sur la Révolution d'*Angleterre* & sur le siege de *Philipsbourg*.

Outre les beaux sentimens de Religion de la Reine, on voit dans cette lettre le bon témoignage, qu'elle rend au mérite du feu Marquis & aux services fidéles qu'il lui avoit rendus. Cela sert à le justifier des blâmes dont ses ennemis ont tâché de le noircir furieusement après sa mort (*). La Reine n'eût

(*) L'Auteur de l'histoire de *Christine*, qui sans doute a été un des Domestiques de la Reine, n'aura pas trouvé le Marquis *del Monte* fort favorable à son dessein de lui excroquer quelque chose (1): & voilà probablement la raison pourquoi il l'a tant blâmé &

(1) L. c. pag. 177. 205. &c.

L'an 1688.

n'eût pas moins de bonté pour le fils: non seulement elle lui envoïa aussitôt après la mort de son Père la patente de Capitaine de ses gardes, mais elle le recommanda encore fortement à la bienveillance du Sr. *Olivekrans*, comme on le verra par ces deux lettres:

Rome, 25 *Septembre* 1688.

La perte du pauvre Marquis del Monte *m'est aussi sensible que vous pouvez vous imaginer*, & *je m'assure, que votre déplaisir égale le mien. Mais il faut avoir patience. Dieu est le Maitre de notre vie & de notre mort. Prennez soin du fils & consolez-le de cette irréparable perte, le mieux que vous pouvez. Pour moi je me porte bien, graces à Dieu, mais je suis si enrbumée, que j'ai beaucoup de peine à vous écrire. Dieu vous conserve & fasse toûjours prospérer. Adieu.*

CHRISTINE ALEXANDRA.

Apostille, *à présent vous comprendrez pourquoi je n'ai pas envoïé le Défunct en* Suède, & *que j'avois raison.*

JE vois le Marquis del Monte *fort inquièt & désespéré au sujèt de mes affaires, mais fort satisfait de vous, & qu'il vous rend justice; louant votre application, votre fidélité & l'assistance que vous lui donnez. Mais je vois en lui une fort grande défiance de lui-même, qui vient d'un bon fond. J'ai fait ce que j'ai pû pour l'animer, & je vous jure, que je remarquai en feu son Père moins de capacité, qu'il n'y en a dans ce jeune homme, quand je commençai à l'emploïer. Cependant il devint en peu de tems un aussi grand Ministre que vous l'avez depuis connu. Les affaires font les hommes & les hommes font les affaires. J'espère que le fils marchera sur les traces du Père de manière qu'il répondra dignement à mon choix de gens d'une habileté si médiocre. Aidez lui & témoignez lui de la confiance. Je vous répons de sa fidélité & le reste viendra. Il se fera dans votre école, le Marquis ne s'étoit pas fait sous un si bon Maitre. Il étoit mon ouvrage seul. Celui-ci a dequoi se rendre plus babile, étant en votre Ecole. Je vous répons de sa fidélité & de son*

& a séduit ses traducteurs au point de leur faire dire autant de mal du Marquis, qu'il en a dit lui-même (1).

(1) V. Leben & Leven de *Christine* p. 285. &c.

son obéïssance & vous le recommande. Il se louë extrêmement de vous & vous rend justice. Enfin notre pauvre Marquis n'est plus. Je le regrette tous les jours, & je connois de plus en plus la perte que j'ai faite. Mais il faut se résigner à la volonté de Dieu & avoir cependant patience. Il est nécessaire que vous informiez bien son fils de l'état des choses présentes de la Suède, *afin qu'il puisse m'en rendre un compte exact, & que je prenne mes justes mesures. Voilà l'*Allemagne *pour la seconde fois en feu & flamme. Le Roi de* France *a fait un coup de Maitre. S'il s'y fut pris ainsi, il y a* 15. *ou* 20. *années, il seroit allé bien loin. Ma grande curiosité est d'observer la contenance de la* Suède, *& de voir le grand dessein du Prince d'*Orange *découvert. Pour moi, je crains fort pour le Roi d'*Angleterre. *Je prie Dieu, que je me trompe! Le Prince d'*Orange *est habile & brave. Je ne crois pas qu'il se soit légèrement engagé, ni sans étre presqu'assuré de son coup. Le Pape qui n'avoit jamais voulu accepter la médiation du Roi d'*Angleterre, *l'a enfin acceptée. Nous verrons ce que cela produira. L'événement du Siège de* Philipsbourg *réglera tout ici. Pour moi, je ne doute presque pas de sa prise. Mais il faut attendre l'événement. Je tiens que* Cologne *se prendra aussi comme* Strasbourg. *Il faut voir, si les miracles, dont la Maison d'*Autriche *abonde, feront leur effêt contre la* France, *comme ils ont prévalu contre les* Turcs. *Cependant voici un grand spectacle ouvert qui va faire rire & pleurer bien des gens. Adieu, continuez à me servir avec l'application, l'habileté & la fidélité, que j'ai éprouvé de votre part jusqu'à présent & donnez-moi sujêt de m'en louër toujours. Adieu.*

CHRISTINE ALEXANDRA.

Apostille

Je suis prête à changer Rosenbach *&* von Sacken, *mais je ne veux pas accoûtumer les* Suédois *à l'éxiger de moi.*

Voici encore une *Apostille* qui, comme la fin de la précédente lettre, roula sur les conjonctures d'alors:

NOus avons ici la nouvelle certaine que Philipsbourg *est assiégé par une armée commandée par Mr. le* Dauphin: *ainsi la* France *a rompu la trêve en attaquant l'Empire la première. Que ditesvous de ce coup? Voilà une grande catastrophe dans notre* Europe. *Je crois que dans peu vous aurez le plaisir de voir* Rome *attaquée aussi. C'est une affaire de vingt quatre heures. Vous verrez arri-*

L'an 1688.

river d'étranges choses bientôt. Apprenez ces nouvelles au Marquis. Car je ne les savois pas encore quand je lui ai écrit. Elles sont toutes fraiches. Tout tremble ici, excepté moi seule.

Rome, ce 9. Octobr. 1688. CHRISTINE ALEXANDRA.

Autres lettres de *Christine* sur ses affaires particulières & sur les publiques.

On voit par-là de même que par la fin de la précédente lettre, ce qu'on pensoit à *Rome* de la révolution arrivée en *Angleterre*, & de ce que la *France* avoit rompu la trêve en attaquant l'Empire la prémière. *Tout tremble à Rome*, dit *Christine*, *excepté moi seule.* Voici encore d'autres lettres de *Christine* qui nous mettent au fait de plusieurs circonstances, tant des affaires particuliéres de la Reine, que des affaires publiques de *Rome*, & de l'*Europe* même (*).

CE que vous m'écrivez du 16. Octobre est si juste & si raisonnable, que je ne puis que louer votre prudence & votre zéle, qui ont dicté votre lettre. Mais par malheur pour moi, j'ai ici des engagemens d'honneur qui m'y retiennent encore pour tout cet hiver, & je vous donne ma parole que pour le printems Nous nous verrons en quelque lieu ensemble. La difficulté est sur l'endroit, car quittant Rome *il n'y a pas de lieu au monde où je puisse demeurer avec honneur pour moi. Il m'est venu depuis peu une pensée assez bizarre, mais ne l'aïant pas encore bien digérée, je ne puis vous la communiquer. Si elle pouvoit réussir j'aurois trouvé pour moi le repos & la félicité en ce monde. Peut-être que dans peu, je pourrai vous faire un projèt qui ne vous sera pas désagréable.*

Pour les affaires de Rome, *elles sont à présent plus rompuës que jamais. Mais cela n'empêchera pas que tout ne s'ajuste bien-tôt, car on fera ici tout ce que le Roi de* France *voudra, & vous le verrez. L'Ambassadeur de* France *est bien éloigné de partir d'ici: si ce n'est pour s'aller mettre à la tête d'une armée grande ou petite pour forcer le Pape de le reconnoître. Mais on n'en viendra pas à cette extrémité. Le Pape fait tout ce qu'il peut pour faire venir un sac à* Rome. *Mais j'espére qu'il n'y réussira pas, quoiqu'il puisse faire. Ainsi ne croïez pas, que* Lavardin *parte. Il est ici fort tranquille, faisant tout ce qu'il veut, mais qu'il parte ou ne parte pas, cela ne m'importe en rien. Je fais bande à part en toute chose, &*

(*) Entr'autres elle mande à *Olivekrans* dans sa lettre particulière du 8 Mai 1688. que la saison alors à *Rome* & par toute l'*Italie* étoit extrêmement rude & qu'il tomboit tous les jours quantité de neige & de grêle mêlée de pluie.

& quoique nous soïons amis, je ne me mêle pas des affaires d'autrui. Mon unique affaire est de vivre de manière à me conserver l'estime & l'amitié de tout le monde, que je me suis acquis ici, en faisant selon mes forces, du bien à tout le monde, & en ne faisant jamais du mal à personne, sans y être forcée, & même en ne le faisant que rarement & quand je ne puis m'en empêcher. C'est par une telle conduite que je me suis fait aimer, estimer & craindre en un lieu où je ne possède rien que moi-même. Depuis la prise de Philipsbourg *on est ici dans la plus grande consternation du monde, & vous verrez* Furstenberg *Cardinal & Electeur pour toute sa vie. J'ai fait ce prognostic il y a longtems, mais l'ignorance du gouvernement présent est invincible, & la ruïne en est inévitable. Souvenez-vous de moi, mais sachez que* Rome *est l'unique* Phœnix *qui renait toûjours de ses cendres plus beau & plus grand que jamais & vous verrez ce prognostic accompli.*

Pour mes joïaux, je suis en négociation pour les dégager & je vous ferai bien-tôt savoir ce que j'aurai réussi à conclurre. Sachez pourtant que Texeira *n'est pas mon fait. Quand j'aurai conclu l'affaire je vous ferai tout savoir.*

Au reste faites ensorte, que le Marquis traitte d'égal avec qui que ce soit des autres Ministres, coûte que coûte. Ne vous mettez pas en peine de l'argent. Il ne me manquera jamais, je voudrois seulement en avoir assez pour pouvoir vous récompenser de vos fidéles services. Mais peut-être que Dieu me fera bientôt la grace de pouvoir satisfaire ce desir. Je me rapporte du reste à la dépêche du Sécrétaire dans laquelle vous recevrez mes ordres, & vous verrez par mes Apostilles mes sentimens sur les mémoires donnés. Le Marquis rend justice à votre habileté & à votre fidélité en toutes les lettres qu'il m'écrit & quoique vous n'aïez pas besoin de ses bons offices, puisque sans cela je vous connois & suis satisfaite de vous; néanmoins se louant fort de vous, il vous rend un bon office qui ne vous sera pas inutile. Je lui ai ordonné de vous dire de ma part, que vous n'avez qu'à parler pour obtenir de moi tout ce que vous souhaitez, pourvû que les choses soïent possibles & faisables. Dieu vous conserve. Adieu.

Rome, 20 Novembr. 1688.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Apostille

J'envoïe cette lettre ouverte au Marquis afin qu'il sache ce que je vous écris.

L'an 1688.

Jo vi rimando la lettera, che voi havete scritta al vostro Padre, apostillata della mia mano. Stimo che saprete intenderla: in quella vedrete, ch' io sono sodisfatissima di voi fin qui. Mi pare un' hora mill' anni di sentire il ritorno del Rè, e comminciati li nostri negozi, per veder più chiaro nelli fatti miei, già ne spero poco, ed ogni poca di cosa che ne potreste spuntare, mi parerebbe assai, perche sono persuasissima della mala intentione di questa Corte verso di me, e della ingratitudine loro. Mà mi basta di tener la lite accesa. La vita, e la morte mia stà nella mano d'Iddio, ma haverò la consolatione di veder morire, chi desidera la mia. Della pensione non se ne parli più. Del cambio sentite che vi dicono, ed io poi risolverò; bisogna veder se torna conto. Jo baratterò volontieri la Pomerania *col* Bremese, *pur che mi si desse l'equivalente, non solo diquello che possiedo hoggidi, mà anche di quello che dovrei possedere. A questo bisogna avertire. Jo darei tutto per haver tutto* Bremen, *mà pur con tutta la souranità. Basta, sentite quello che vi si dirà, e fatevi pregare se è possibile, se poi non vogliono, pazienza. Tenete vi alle vostre instruttioni, e strappatene quel più, che sarà possibile* (*). *Del-*

Je vous renvoi la lettre que vous avez écrite à feu votre Père; avec l'Apostille de ma propre main, que je présume que vous entendrez. Vous verrez par-là que je suis très-satisfaite de vous jusqu'ici.

Une heure me paroit mille ans jusques à ce que j'apprenne le retour du Roi, & que nos négociations soïent commencées pour voir plus clair dans mes affaires. Je ne m'en promèts pas beaucoup, mais pour peu que vous y puissiez avancer, cela me paroitra autant de gagné, n'étant que trop persuadée de la mauvaise intention de cette Cour envers moi & de son ingratitude. Il me suffira de tenir la querelle allumée. Que le Tout-Puissant dispose de ma vie & de ma mort, mais j'aurai la consolation de voir arriver la mort de ceux qui souhaitent la mienne. Ne parlez plus de la pension. Quant à l'échange, prêtez l'oreille à ce qu'on vous en dira: je me résoudrai après là-dessus. Il faut voir si j'y trouve mon compte. Je troquerois volontiers la *Poméranie* contre le Duché de *Breme*, pourvû qu'on me donnât quelque équivalent non seulement de ce dont je suis à présent en possession, mais aussi de ce que je devrois posséder. Il faut que vous remarquiez cela. Je donnerois tout pour avoir tout le païs de *Breme*, mais avec toute la souveraineté. Suffit, prenez garde à ce qu'on vous en dira, & faites vous prier, s'il est possible. S'il ne le veulent pas, patience. Tenez-vous à vos instructions, & tirez-en avantage le plus que vous pourrez.

Il

Ceci est ajouté dans cette dépeche:

(*) *Non dite niente a nissuno del nostro disseg-*

Dans une copie de cette lettre de Christine, *on*

Delli vostri amori con questa Dama bisogna scordarsene affatto, mà affatto. Voi parlate d'impegno. Ricordatevi che l'unico impegno ch' havete, é la fedeltà che dovete a vostra moglie, quello havete contratto di Dio, e de gl' homini, ed ogni altro, non cavarete altro, che vergogna, pentimenti, e prejudizio per l'anima, e per il corpo. Jo non sono scrupulosa, mà vi racomando l'anima vostra. So che siete Giovàne. Non pretendo che siate Anacoreta, ne Romito, ma non vi incarognate con nessuno più, tanto più che tradite quella poueraccia con dargli ad intendere, che voi l'amate. Ben è vero, ch' ella si trova trà Galeotti e Marinari, e credo che lei vi corrisponda, vi prometto, che si joverna bene, però levatevi da questa trapa. Jo hò agiustato tutte le cose sue, e non vi è più che dire, e le hò agiustate con tanto honore e riputatione sua, che ha dato ammirazione à tutti.

Qui le cose stanno at solito. I francesi sono più forti di noi in Roma, *benche non sieno armati. Il Papa è più odiato che nissuno, e quello*

Il faut entièrement oublier vos amours avec cette Dame. Vous parlez d'un engagement. Mais souvenez-vous que votre unique engagement c'est la fidélité que vous devez à votre femme. Par celui dont vous parlez, vous vous êtes deshonnoré devant Dieu & devant les hommes & au bout du compte vous n'en tirerez qu'infamie, repentir & préjudice pour l'ame & le corps. Je ne suis pas scrupuleuse, mais je vous recommande le salut de votre ame. Je sais que vous êtes jeune homme. Je ne prétends pas que vous soïez un Anachorète où un Hermite, mais ne vous livrez à la débauche avec qui que ce soit, surtout puisque par-là vous trahissez votre pauvre femme, à qui vous faites entendre que vous l'aimez. Il est vrai qu'elle se trouve entre le marteau & l'enclume, & je crois qu'elle se gouverne bien, mais dégagez vous de ce mauvais pas. J'ai rajusté toutes ses affaires, & il n'y a rien à y dire de plus. Elles sont rétablies avec tant d'honneur & de réputation pour elle que tout le monde l'a admirée.

Ici les choses sont sur le même pié. Les *François* sont plus forts que nous à *Rome*, quoiqu'ils ne soïent pas armés. Le Pape est plus haï qu'aucun, & qui pis est, méprisé de tous. Il a

---

segno. Fattevi animo. I nostri dissegni riusciranno tutti. Sò ben che tutti li grandi del Regno saranno dallamia parte, perche il Re' serese troppo odioso à loro. Mà tenete il negotio ben segreto. „ Cette période se trouve dans une copie de cette lettre, mais pas dans l'original.

on a ajouté la période suivante qui ne se trouve pas dans l'orignal: „ Ne dites rien de votre dessein à qui que ce soit; Aïez courage. Nos desseins réussiront tous. Je sais bien que tous les Grands du Roïaume seront pour moi, puisque le Roi s'est rendu trop odieux à eux. Mais tenez l'affaire bien sécrète. „ *Ceci est sans doute un trait de Ministre Italien.*

L'an 1688.

*quello ch' è peggio, disprezzato da tutti hà accettata finalemente la mediatione d'*Ingliterra *che prima non voleva sentir parlare. Quando sarà preso Filisburgo, allora calaremo le brache fino alle calcagna mà io tengo cattiva opinione delle cose d'*Ingliterra. *Faccia Dio chi io m'inganni!*

a enfin accepté la médiation d'*Angleterre*, dont il ne vouloit point entendre parler au commencement. Si *Philipsbourg* est pris nous ferons mal en nos affaires, & j'ai mauvaise opinion de celles d'*Angleterre*. Dieu veuille que je me trompe!

Per quanto a voi, fatevi animo non vi dia fastidio l'esser Giovane, e la vostra poca esperienza. Vostro padre di felice memoria haveva meno capacità di voi, quando io comminciai d'adoprarlo, e pur si fece poi quel grand homo, ch' egli era, quando, per vostra disgrazia, l'habbiamo perduto. Gl' huomini fanni li negozii, mà li negozii fanno anche gl' homini. A tutto ci vuole applicatione e tempo. Sopra tutto vi racomando la secretezza. Habiate per massima di non dire mai niente a nissuno, se non per necessità del negozio. Per esempio à G. G. bisogna che confidate, che conferite con lui, e con li Ministre, con li quali necessariamente havete da parlare. Fuor di là non ne parlate con nessuno. A questo proposito vi voglio avertire di non scriver' mai niente alle vostre Donne, che io hò visto, che gli parlate del cambio, e questo è mal fatto. Quelle non vi possono dare, ne consiglio, ne aiuto, però non lo fate più. Parlate gli delle cose di casa vostro, quanto volete, mà mai delle cose mie.

Quant à vous même, aïez bon courage, votre jeunesse & votre peu d'expérience ne doivent pas vous embarrasser. Votre Père d'heureuse mémoire avoit moins de capacité que vous, quand je commençai à le former. Depuis il se rendit aussi grand homme qu'il l'étoit, quand pour votre malheur nous l'avons perdu. Les hommes font les affaires, mais les affaires font aussi les hommes. Il faut de l'application & du tems pour tout. Par dessus toute autre chose, je vous recommande le secrèt. Tenez pour maxime ce trait de Ministre de ne jamais rien dire à personne de l'affaire en question, si non par nécessité. Par éxemple vous vous fierez au Gouverneur Général. Conférez avec lui & avec les Ministres, avec lesquels vous avez à parler nécessairement. Hors de-là ne dites pas un mot à personne. A propos de quoi je veux vous avertir de ne jamais écrire rien à vos Dames. J'ai vû que vous leur parlez de l'échange. Vous avez tort. Elles ne font capables ni de vous y conseiller ni de vous y aider. Ne le faites plus. Parlez leur de vos affaires de famille, tant que vous voudrez, mais jamais des miennes.

Del Au

L'an 1688.

Del resto sono sodisfattissima di voi e son certa, che se tutto non vi riesce, non sara colpa vostra. Jo approvo anche in tutto e per tutto la vostra condotta col Governat. Gen. Bisogna come già vi dissi, diffenderlo, e proteggerlo a spada tratta per parte mia, e far' conoscere, che quando si manca à lui s'offende me; Dio vi conservi, prosperi sempre, e vi consoli. Addio.

Rome 23. Octob. 1688. *La Regina vostra*

Au reste, je suis très-satisfaite de vous & je m'assure, que si vous ne réussissez en tout, ce ne sera pas votre faute. J'approuve de même en tout & par tout votre conduite avec le Gouverneur Général. Il faut, comme je vous l'ai déja dit, le défendre & le protéger épée tirée de ma part, & faire connoitre, que quand on lui manque, on m'offense. Dieu vous conserve, vous fasse prospérer & vous console. Adieu

Rome 23 *Octobre* 1688. VOTRE REINE.

Dite al Governat. Gen. ch' io sarò in Hamburgo *in* 12. *giorni (in tempo d'estate, d'Inverno del più) ogni volta che la mia presenza sarà necessaria, ma non vorrei movermi per bagatelle, ne per chimere, egli m'intenderà. Vi confesso ch' l' pensar d'haver a partir di* Roma, *mi fà crepare il cuore: mà se si trattasse del servitio della mia patria, e del mio Regno, saro sempre pronta a mettere mille vite per loro. Basta ch' io lo sappi.*

Dites au Gouverneur Général, que je ferois dans 12. jours à *Hambourg* (en Eté j'entends, car en Hiver il me faut plus de tems) aussi-tôt que ma présence y feroit nécessaire. Mais je ne voudrois pas me remuer d'ici pour des bagatelles ou pour des chiméres. Il m'entendra. Je vous avouë, que la seule pensée de quitter *Rome* me perce le cœur. Mais s'il s'agissoit de rendre service à ma Patrie & à mon Roïaume, je ferois toûjours prête à leur sacrifier mille vies. Il suffiroit que je le susse seulement.

au même

Jo non hò che rispondere alle vostre ultime. Hò visto quelle che scrivete al vostro padre, ed a me. Approvo tutta la vostra condotta fin qui, e sono sodisfattissima di voi. Credo havervi dato nelle mie passate tutti li ordini che vi sono necessarii pel vostro governo. Del cambio di qualisvoglia sorte che sia

au même

Je n'ai rien de plus qu'à répondre à vos derniéres lettres. J'ai vû celles que vous avez écrites à votre Père & à moi. J'approuve toute votre conduite jusqu'ici, & je suis fort satisfaite de vous. Je crois vous avoir donné dans mes précédentes tous les ordres nécessaires pour vous régler. Quant à l'échange, de quelque nature qu'il soit, faites comme si vous ne le comprenniez point, si l'on

L'an 1688.

sia, datevi per non inteso, se non vi parlano più chiaro, ne mostrate nessuna voglia di cambio, fate cascare del tutto il proposito di Pomerania *con l'equivalente in* Bremen. *Mi piace assai, mà con patto che mi dieno l'equivalente non solo di quello ch' io possiedo, mà anche di quello, ch' io dovrei possedere in* Pomerania, *che così à poco à poco tutto* Bremen *in sostanza sarebbe mio. A questo partito m'appiglierò volontieri, mà quando anche non poteste spuntar di haver' tutto l'equivalente, pigliate almeno quanto che poteste havere, e riservate la mia pretensione viva, per ch' a me sarà molto più commodo haver' le cose mie d'*Allemagna *tutte in* Bremen *ch' in* Pomerania, *e questo trattato bisogna concluderlo piu avantaggioso che potrassi fare con l'assistenza del Gouvern. Generale.*

Quanto all' assisto generale dell' altre provincie, non mi piace, perche sò che mài sarà pagata, mà se vi fosse sicurezza, volontieri lò farei. Ma state in cervello, che non si accorghino ch' io ne habbià voglia, Habiate pazienza; quella sola ha da vincere. Conservata li miei dritti, e pro-

l'on ne vous en parle plus clairement. N'y témoignez aucun panchant, laissez tomber tout à fait cette proposition de l'échange de la *Poméranie* pour l'équivalent de *Breme*. Elle me plait pourtant assez, mais à condition qu'on me donne l'équivalent non seulement de ce dont je suis en possession, mais aussi de ce que je devrois posséder en *Poméranie*, d'où il arriveroit que peu à peu tout le païs de *Breme* m'appartiendroit en entier (*). Je consentirois volontiers à ce prix-là. Mais si vous ne pouvez pas obtenir tout l'équivalent, prennez au moins ce que vous pouvez avoir & tenez ma prétention ouverte, (†) puisqu'il me sera plus commode d'avoir mes affaires d'*Allemagne* toutes en *Breme*, qu'en *Poméranie*, & ce Traité doit se conclure le plus avantageusement que faire se pourra avec l'assistance du Gouverneur Général.

Quant à l'admodiation générale des autres provinces, elle ne me plait pas, car je sais qu'elle ne me sera jamais païée: mais s'il s'y trouvoit de la sûreté, c'est une chose que je ferois bien. Toutefois tenez ferme pour que l'on ne s'imagine pas que je le souhaite. Aïez de la patience. Elle seule triomphera. Conservez mes

(*) Ces mots-ci étoient ajoutés d'une autre main dans la copie en *Italien*: „ *alors j'en pourrois devenir Souveraine*".

(†) Et ces mots se trouvoient après: „ *afin de ne pas perdre le tems de faire réussir nos* „ *desseins*". Ces additions viennent sans doute de la tête & de la main du Ministre, qui a communiquée ses lettres avec de pareilles corrections aux amis de la Reine en *Suède* pour les encourager davantage.

protestate sempre contro l'infrattione, lasciateci poi pensare a loro.

Voi havete parlato da Salomone, *e non vi lasciate infinocchiare da* Silbercrone, *ne da nessun' altro di mutar' linguaggio. e quando vi dicono, ch' Jo volendo lasciar, non potevo dar il regno ad altri? dimandate chi diede questo dritto al Ré, altro ch' io, che, a forza d'autorità mia lo posto in stato da poter essere da me eletto, senza haverci nessun altro dritto che la mia unica ostinata, ed invincibile volontà Parlate cosi e vedrete che turarete la boccha a* Silbercrone *& ad ogni altro. E bene, che sappiano che non habiate voi paura di rimproverarli la loro ingratitudine con maniere galanti e discrete; Governatevi in tutto con questa istessa prudenza ch' havete fatto vedere fin qui, e fatevi animo. Jo non ho mai dubbitato della fede e adesso non dubito più della vostra capacità, ed applicatione in ben servirmi. Solo vi commando di non impazientarvi, mà di mettervi il tempo che ci và per fare ogni cosa bene, e siate certo, che quando anche non vi riesca tutto, come ioe voi desideriamo io vi farò la giustizia d'esser persuasa, che la colpa non è vostra. Non m'importa niente. Anzi hò gusto d'haver sempre qualche parte accesa con la* Suetia, *che spero di fare pentir il Ré della sua ingratitudine ed ingiustiza un dì, e sappiate ch' io non vi parlo a caso. Qui*

mes droits & protestez toûjours contre l'infraction. Aprés cela laissez les penser ce qu'ils voudront.

Vous avez parlé en *Salomon* & ne vous laissez pas induire par *Silfwercrona* ni par nul autre, a changer de langage. & quand ils vous diront, que voulant me démettre de la Couronne je ne pouvois pas donner le Roïaume a d'autres, demandez leur;, qui d'autre a donné ce droit au Roi que moi, moi, qui en vertu de mon autorité l'ai mis en état de pouvoir être élu, sans avoir nul autre droit que mon unique volonté déterminée & invincible. C'est sur ce ton-là que vous devez leur parler, & vous verrez que vous fermerez la bouche à *Silfwercrona* & à tous les autres. Il est bon qu'ils sachent que vous ne craignez pas de leur reprocher d'une maniére galante & discréte leur ingratitude, & gouvernez-vous en tout avec la prudence que vous avez fait paroitre jusqu'ici & aïez courage. Je n'ai jamais douté de votre fidélité & présentement je ne doute plus de votre capacité & de votre application à me bien servir. Je vous recommande seulement de ne vous pas impatienter, mais d'emploïer le tems qu'il faut pour faire toute chose bien. Assurez-vous, que quand même tout ne réussira pas comme moi & vous le souhaitons, je vous rendrai la justice de croire, que vous n'en étes pas la cause. Il ne m'importe. Aussi ai-je envie d'avoir toûjours quelque quérelle ouverte avec la *Suède*. J'espère de faire un jour repentir le Roi de son ingratitude & de son injustice, & sachez que je ne vous le dis pas en l'air.

L'an 1688.

Qui il Papa gia comminci a callar' le brache, e la Francia *farà quello che vuole. Vedrete li quartieri ristabiliti, & me canonizata per un gran Profeta non che per Astrologo. Da altri saprete quanti vituperii si fanno qui. Ma quando si vedrà il fine di questa comedia? Il. P. P. vol pure restar un gran Zanni. Trà me, e li francesi vi passa un oltima corrispondenza; Hà fatto l'Ambasciatore li fuochi per* Philipsburg, *cosa inaudita, ne mai più vista in* Roma. *Fà adesso tutto quello che vuole; ne vi è cosa che non sofra questo indegno governo, più odiato, e disprezzato che mai. La vostra moglie é più pazza che mai, ma questo non fà ch' io non la protegga. Non sò di che si lamenti, mà sò ch' hà torto di lamentarsi. Vi hò scritto quanto mi occorre in proposito suo, ne vi dico niente di più, solo sappiate, che dopo la morte di vostro padre, di felice memoria, tutte le vostre trè scritte a lui le hò havuto io, ed io nonglie n' ho data nessuna, perche cosi conviene. Addio. Mi rimetto nel rimanente alle mie precendenti.*

Roma 27. Nov. 1688.

La Regina.

Le Pape commence à filer doux & la *France* fera ce qu'elle voudra. Vous verrez les Quartiers rétablis, & vous me verrez canonisée comme une grande Proféteſſe & non Aſtrologue. Vous apprendrez d'autre part quelles baſſeſſes on fait ici. Mais quand eſt-ce qu'on verra la fin de cette comédie? Le Pape veut en être la dupe ſeul. Il y a la meilleure correſpondance du monde entre moi & les *François*. L'Ambaſſadeur a fait des feux de réjouïſſance pour la priſe de *Philipsbourg*. C'eſt une choſe innouïe & qu'on n'a jamais vûë à *Rome*. Il fait à l'heure qu'il eſt tout ce qui lui plait. Il n'y a point d'avanies que ne ſouffre cet indigne gouvernement, plus haï & mépriſé que jamais. Votre femme eſt plus ſotte qu'elle n'a encore été, mais cela n'empêche pas que je ne la protége. Je ne ſai pas de quoi elle ſe plaint, mais je ſais qu'elle a tort de ſe plaindre. Je vous ai écrit autant qu'il m'eſt venu en penſée à ſon ſujet. Je ne vous en dirai rien de plus. Sachez ſeulement, qu'après la mort de votre Père d'heureuſe mémoire j'ai eu les trois lettres que vous lui avez écrites; mais que je n'en ai donné aucune à votre femme, ne l'aïant pas trouvé à propos. Au ſurplus je me rapporte à mes précédentes.

Rome 27 Novem. 1688.

La Reine.

Les inſtructions qu'elle donne ici au Marquis ſon Envoïé en *Suède*, partent ſans doute de ſon propre fond. Elle n'avoit pas tellement abandonné la *Suède*, qu'elle n'y portât encore ſes penſées; & qu'elle ne voulut toûjours y avoir des partiſans affidés, comme elle y en eut auſſi toute ſa vie.

Christine eſtimée & redoutée à *Rome* & le Gou-

Ce qu'elle dit, „ *que par ſa conduite à* Rome, *elle s'y étoit fait aimer, „ eſtimer & craindre quoique dans un lieu, où elle ne poſſèdoit rien que ſoi-même*", eſt bien remarquable, & quoique l'événement ne répondit pas tout à fait à ce

L'an 1688.

ce qu'elle dit par rapport au rétablissement de la Franchise des Quartiers; (ce que peut-être feroit arrivé, si dans ces entrefaites elle ne fut pas morte) toutefois l'Histoire nous fait foi, que le gouvernement en ce tems-là à *Rome* étoit fort haï & méprisé, comme elle s'en explique dans ses lettres ci-dessus au Marquis *del Monte*. A quoi aussi s'accorde assez ce que rapporte Mr. *Burnet*, qui se trouva alors sur les lieux (*a*). „ La conversation de *Rome*, „ dit-il, roule ordinairement sur les nouvelles. On n'a qu'à se rendre „ dans l'Antichambre de quelques Cardinaux distingués, où des Personnes „ vous débiteront toutes les nouvelles de l'*Europe*, enrichies de quantité „ de spéculations sur ce qui se passe. Chez la Reine de *Suède* on apprend „ toutes celles qui ont quelque rélation à l'*Allemagne*, ou même en général „ de tout le *Nord*. Cette Princesse, qui régnera toûjours entre ceux qui „ ont de l'esprit & du savoir, entretient dans son Antichambre la plus „ belle Cour d'étrangers qu'il y ait à *Rome*. La civilité & la grande „ diversité des choses que sa conversation fournit, fait, qu'elle est ce qu'il „ y a de plus rare à voir à *Rome* entre toutes les raretés qui y sont, pour „ ne pas dire entre toutes les antiquités, qui est un terme, dont elle se „ servit en me faisant l'honneur de parler à moi (*)". Cet Evêque cite au-

vernement du S. Siege haï & méprisé.

(*a*) *V. son Voiage* d'Italie *IV. lettre p.* 441. *cfr.* Wagenseil *Hist.* Univ. *T. II. p* 823. *&c.*

(*) Ce que *Burnet* dit là de *Christine* est confirmé en partie du moins, par *Misson* qui étoit alors à *Rome* (1). „ Il y a déja quelques jours, dit-il, que Mr. *Burnet* a fait sa „ cour à l'Héroine dont vous me parlez. Il en a été reçu, comme vous pouvez croi- „ re, avec beaucoup d'accueil & beaucoup d'honneur. Vous connoissez, ajoute-t-il, le „ savoir & le mérite de cette Princesse: mais puisque vous souhaitez que je vous donne „ aussi quelque idée de sa personne, je vous en ferai le portrait en peu de paroles. „ Elle est âgée de plus de soixante ans: fort petite, fort grasse & fort grosse. Elle a le „ teint, la voix & le visage mâle: le nés grand, les yeux grands & bleux: le sourcil blond: „ un double menton parsémé de quelques longs poils de barbe, la levre de dessous un „ peu avancée. Les cheveux chatain clairs, longs comme le travers de la main, poudrés „ & herissés, sans coëffure en tête naissante: un air riant, des manières très-obligeantes. „ Figurez-vous pour l'habillement un juste-au-corps d'homme, de satin noir, tombant sur „ le genou & boutonné jusqu'au bas. Une juppe noire fort courte, qui découvre un sou- „ lier d'homme. Un fort gros nœud de ruban noir, au lieu de cravatte. Une ceinture „ par-dessus le juste-au-corps, laquelle bride le bas du ventre & en fait amplement voir „ la rondeur". Un Poëte moderne a fait un autre portrait d'elle de sa façon. Il dit:

De l'extérieur de Chistine.

„ *A sa juppe courte & légére,*
„ *A son pourpoint, à son colét,*
„ *Au chapeau chargé d'un plumét,*
„ *Au Ruban ponceau, qui pendoit*
„ *Et par devant & par derrière,*
„ *A sa mine galante & fiére,*
„ *D'Amazone & Avanturiére:*
„ *A ce-né de Consul Romain;*
„ *A cette fierté d'héroine,*

„ *A*

(1) V. *Misson* voiage T. II. p. 141. & *Voltaire* dans sa lettre à S. A. R. de *Suède* du 2. Mai. 1745. cfr. sa Harangue à sa réception dans l'Académie *Françoise* de *Paris* en 1747.

L'an 1688.

autre part un trait, qui marque en quelles mains étoit alors le Gouvernement de *Rome*, & qu'il n'étoit pas difficile à *Christine* de s'y faire aimer, estimer & craindre, comme elle dit, qu'elle le faisoit. „ Je finirai, dit-„ il, par un bon mot très-ingénieux de la Reine *Christine*. Il faut, bien, „ me dit-elle, à moi-même, que l'Eglise soit gouvernée par le saint „ Esprit. Car depuis que je suis à *Rome*, j'ai vû quatre Papes, & je „ jure, qu'aucun des quatre n'avoit le sens commun. Je suis témoin „ qu'ils ont été à la lettre les prémiers & les derniers des hommes (a).

Continuation des lettres de *Christine* sur les affaires d'alors.

A ce que nous venons de produire de *Christine*, touchant les affaires de ce tems-là, nous joignons trois autres de ses lettres à *Olivekrans* qui y répandent aussi quelque lumiére.

J'Ai reçû le raisonnement que vous me faites sur les affaires présentes, qui est juste & digne de vous, & vous aurez vû par mes précédentes, que j'ai prévenu votre desir, en vous faisant l'arbitre absolu de la demeure du jeune Marquis à la Cour de Suède. *Je lui écris par cet ordinaire, qu'il se régle selon vos ordres. Je vous avouë, qu'il m'est fort nécessaire ici surtout depuis la perte que j'ai faite de son père; Je suis persuadée, qu'il est capable, comme vous le dites, de me servir utilement, & je suis si satisfaite de sa conduite qu'il m'a surpris, aïant passé mon attente, quoique j'eusse bonne opinion de lui. Je vous assure, qu'il se loue fort de vous, & que je vous tiendrai compte de l'assistance que vous lui donnez pour bien réussir. J'approuve aussi tout ce que vous avez fait jusqu'ici & je me rapporte à mes précédentes, n'aïant rien de nouveau à vous commander & étant dans la dernière impatience du retour du Marquis pour être exactement informée de l'état des choses. J'ai peine à croire, qu'on se souvienne encore de moi en* Suède *& je suis impatiente de savoir au vrai ce qui se passe. Envoïez-moi par le Marquis une exacte relation de tout par écrit & de bouche, le chargeant*

(a) Burnet *Hist. de son tems ad ann.* 1687. *p.* 732.

„ *A ce grand œil tendre & hautain:*
„ *Soudain je reconnus* Christine*:*
„ Christine *des arts le maintien.*
„ Christine *qui céda pour rien*
„ *Et son Roïaume & votre Eglise:*
„ *Qui connut tout & crut rien.*
„ *Que le saint Père canonise;*
„ *Que damnent les Luthériens,*
„ *Que la gloire immortalise!*

Que ne pourra-t-on appliquer ici*: Pictoribus atque Poëtis &c.*

geant de m'informer de tout ce que vous croiez être de mon service.

Pour l'Electeur de Brandenbourg, *j'avoue, que je lui suis bien obligée. Il m'a fait des offres des plus obligeantes du monde & me les a renouvellées encore depuis ces troubles de si bonne grace & si obligeamment que je suis charmée de l'honnêteté de ce Prince. Jugez si je suis capable de manquer à cultiver une amitié qui pourroit m'être si importante en tous les évènemens. Assurez-vous que j'entre fort dans ses sentimens sur ce sujet. Je vois bien qu'& justice & raison, tout est perdu pour moi en* Suède, *où on n'attend & on ne desire que ma mort, mais on pourroit se tromper. Je sais qu'il faut mourir, mais peut-être qu'avant de prendre congé de la compagnie, il arrivera des choses auxquelles on ne s'attend pas.*

On fait beaucoup de fond sur la Suède *en* Allemagne, *mais je suis persuadée, que le meilleur parti pour Elle est, d'être neutre. Je suis dans la dernière impatience de savoir celui que la* Suède *prendra. Cependant la* France *avance toûjours & fait tout ce qu'elle veut, sans trouver aucune résistance, & à moins d'un grand changement, Elle poussera bien ses conquêtes. Les affaires d'*Angleterre *sont dans un pitoïable état. La bigotterie & les Jésuites & les Moines ont perdu le Roi, & j'avois prédit sa ruïne, il y a longtems. Si le Prince d'*Orange *réussit comme je le crois, dans son entreprise, ce sera une formidable puissance que l'*Angleterre *& la* Hollande *unies sous une même tête, & sous une telle tête qu'est celle de ce Prince, qui a un mérite personnel & extraordinaire. Je suis fort trompée, ou il taillera de la besogne à la* France *& lui fera connoître la faute qu'elle a faite de persécuter si cruellement les Huguenots; mais voilà raisonner un peu trop. Je reviens à votre lettre, vous assurant que je suis plus que satisfaite de vous, que j'aime & que j'estime votre capacité, votre zéle & votre fidélité, autant que vous le pouvez souhaiter & éxiger de moi avec la plus grande justice du monde, qu'il n'y a rien qui soit en mon pouvoir que je ne fasse, pour vous le témoigner par des effets égaux & utiles pour vous, & je veux que vous en soïez persuadé. Dieu vous conserve & vous fasse prospérer, comme je le desire. Adieu.* Rome *ce* 4. *Décembre* 1688.

CHRISTINE ALEXANDRA.

J'attens que le deuil du Marquis soit passé en compte à mes fraix.

Au

L'an
1688.

Au même

*Le Prince d'*Orange *est & sera Roi d'*Angleterre *pour toute sa vie, & il n'y aura pas d'autre. Sans être Astrologue j'ai prédit tout ce qui est arrivé au Roi d'*Angleterre, *& l'affaire de la persécution des Huguenots de* France *a été le coup fatal pour ce pauvre Prince, trop bigot & trop peu politique, qui s'est perdu pour se laisser gouverner par* la maudite race *des Jésuites & des Moines, qui gâtent toûjours toutes les choses dont ils se mêlent* (*).

J'approuve au reste tout ce que vous avez fait, ainsi que la conduite du Marquis, du quel je suis très-satisfaite. Dites-le lui de ma part. Continuez avec le même zéle à me servir tous deux & je serai toûjours satisfaite de vous. Je vous prie de m'informer ponctuellement des résolutions qu'on prendra en Suède *sur les affaires publiques: car je réglerai mes résolutions là-dessus, & je pourrai faire des projèts à la* Suède, *qui, peut-être, lui pourroient être & avantageux, & glorieux, si Elle vouloit me croire. Adieu.*

*Vous aurez sû déja, que la Reine d'*Angleterre *avec le Prince de* Galles *sont arrivés en* France*: que le Roi s'en est enfuit dans une frégate, sans qu'on sache ce qu'il est dévenu. Pauvre Prince, je le plains: mais j'estime & admire le Prince, qui se rend si digne de sa fortune. Cette catastrophe fera changer la situation des affaires à toute l'*Europe, *& je ne vois rien de plus formidable dans le monde, que l'*Angleterre *& la* Hollande *unies ensemble. A l'heure qu'il*

(*) *Christine* qui avoit fort bien étudié l'histoire, y aura rencontré plusieurs paralleles de ce Roi infortuné d'*Angleterre*, & se sera sans doute souvenuë du précipice que les Réverends Pères *Jésuites* creusérent au Roi *Sebastien* de *Portugal*, dont le plus grand malheur avoit été de s'être livré à ses Confesseurs. Ceux-ci non seulement mirent ce Roïaume à deux doits de sa perte, mais après la tragique mort de ce Prince, ils firent passer cet Etat sous la domination d'*Espagne*. „ *Les Jésuites*, dit l'illustre Mr. de *Thou* (1), qui se donnoient en *Portugal* le nom d'*Apôtres*, à cause des prédications qu'ils vont faire dans les païs éloignés; les *Jésuites*, dis-je, sous le spécieux prétexte de travailler à corriger le luxe & les autres vices, qui régnoient tant à la Cour, que dans le „ Roïaume, en prirent occasion de s'y insinuer peu à peu & de s'emparer enfin du „ Gouvernement. Croïant ramener les *Portugais* à cette frugalité Lacédémonienne si „ vantée, par des loix qui régloient à chacun la dépense qu'il devoit faire, ils se ren„ dirent eux mêmes ridicules; à l'éxemple de ces Médecins ignorans, qui, au lieu de „ purger les corps de la trop grande quantité d'humeurs, & de suc qui les incommo„ dent, leurs donnent des remèdes, qui les rendent étiques. Ces Pères, par leur con„ duite, firent voir à tout l'Univers, que la profession d'un Théologien n'est en aucu„ ne façon compatible avec l'administration des affaires".

(1) V. l'hist. de *Thou* T. III. Lib. LXV. §. VI. p. 573. & §. VII. &c. & *Merc.* Pol. Oct. 1750. p. 402-404.

qu'il est je crois que tout doit trembler devant une si terrible puissance. Voilà mon sentiment. Adieu.

Les lettres arrivent si tard, qu'il est impossible de vous répondre sur tout. Je vous répons comme je puis. Tout ce que je vous puis dire, est, que je vous commande d'attendre de pié ferme la fin de la diète à Stockholm, *aussi bien que le Marquis. Car cette Diète est de la dernière importance pour moi. Le reste par l'ordinaire prochain.* Rome *ce* 11 *Décembre* 1688.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Au même.

*JE crois avoir vû l'Almanac dont vous me parlez, qui n'est sans doute que trop véritable en ses prédictions, & l'infortune du pauvre Roi d'*Angleterre *n'est que trop vérifiée. Mais si vous eussiez entendu mes prédictions, depuis plus de trois ans, dont* Rome *entière est témoin, vous confesseriez que je suis plus grand Astrologue encore que les* Anglois, *& que l'Astrologie terrestre est meilleure que la céleste. La bigoterie, les conseils des Jésuites, des Moines & des Prêtres conduiront infailliblement à leur ruïne tous ceux qui se laisseront gouverner par eux. Mais je vous ferai une autre prédiction: c'est que l'*Angleterre *& la* Hollande, *unies comme elles sont à présent, feront trembler toute l'*Europe *& lui donneront bientôt de dures loix & par mer & par terre. Souvenez-vous de moi.*

J'ai écrit au Marquis qui vous communiquera tout. Il faut tâcher de faire confirmer par la Diète non seulement les trois cent mille écus après ma mort, mais aussi les charges s'il se peut faire, & c'est durant la Diète qu'il faut en parler & négocier. J'ai ordonné au Marquis de n'en partir pas, jusqu'à ce qu'elle soit finie. Il faut aussi penser à m'assurer mes revenus pendant la guerre qui est imminente, car je crains de les perdre: mais je ne sais pas encore ce que vous dire là-dessus. Tout ce que je vous puis dire d'assuré, est, que cette malheureuse guerre me mèt dans un terrible embarras, & que je crains fort qu'elle ne soit ruineuse & à moi & à la Suède. *Adieu, communiquez tout au Marquis: au surplus je me rapporte à ce que vous dira la dépêche de* Galdenblad. *Dieu vous conserve.* Rome 22. *Jan.* 1689.

CHRISTINE ALEXANDRA.

L'an 1689.

Le tems me manque pour relire ma lettre, & je ne sais, si elle sera intelligible, étant si mal écrite.

De l'Astrologie terrestre de *Christine*, laquelle elle préferoit à la céleste. Voïez ci-dessus p. 208, 209.

Nous ferons trois remarques sur le contenu de ces lettres. La prémière régarde l'Astrologie judiciaire. Nous avons déja dit ci-devant ce qu'en pensoit la Reine *Christine* & ce qui doit avoir désabusé ceux qui pouvoient s'imaginer, qu'elle étoit entichée cette vaine science. Ce qui doit achever de les convaincre du contraire, c'est la maxime qu'elle donne dans une des lettres précédentes, où elle dit: Que *l'Astrologie terrestre est meilleure que la céleste*. Mais si quelqu'un demandoit: comment la Reine avoit pû prédire trois ans & davantage à l'avance, la Révolution en *Angleterre*, & que le Prince d'*Orange* deviendroit Roi de la *Grande Bretagne?* On répond: que cela s'est pû faire à l'aide de la profonde connoissance qu'elle possédoit des affaires politiques. Elle ne consistoit pas dans des principes ou maximes stériles, puisées dans des livres ou des gazettes, mais c'étoit une théorie appuïée de la pratique de douze ans & plus, qu'elle avoit gouverné glorieusement la *Suède*. Les plus grandes & les plus épineuses affaires de presque toute l'*Europe* se réunirent & se traitérent alors en cette Cour-là, *Christine* eut non seulement occasion d'entendre en ce tems-là les discours & les raisonnemens des plus grands Ministres & des plus consommés dans les arts politique & militaire, mais elle mania aussi de son propre chéf les affaires les plus importantes & les plus délicates. Voilà les sources d'où elle tiroit ses prédictions sans aucun aide de l'Astrologie, & voilà justement ce qui est confirmé par la réfléxion judicieuse de *Bayle*, quand il dit „. A tout le moins est-il bien sûr, qu'il n'y a point de gens plus capables de „ prédire les révolutions qui doivent arriver dans le monde, que ceux qui „ connoissent l'humeur & le génie des Princes, leurs intérêts & leurs forces. Un homme d'esprit & qui se souvient de loin, qui connoit par „ l'histoire & l'usage du monde, les principes sur lesquels roulent les affaires générales, & qui de plus est instruit à fond de l'air dont on se „ gouverne, dans chaque païs, fait souvent des conjectures si justes, „ sans l'aide de l'Astrologie que quand tous les Astrologues uniroient leurs „ forces pour découvrir ce que les étoiles prédisent du changement des „ Etats, ils ne diroient rien qui vaille, en comparaison de l'autre. Ce „ qui fait voir, qu'il est absolument inutile pour connoitre l'avenir de „ consulter les étoiles, & qu'on en peut deviner plûtôt quelque chose, „ en consultant les inclinations & l'humeur des hommes (a)". Or la Reine *Christine* connoissant parfaitement l'humeur & le génie des Princes, les intérêts de tous les Etats de l'*Europe*: leur fort & leur foible, on ne s'étonnera pas, qu'elle ait prédit la grande Révolution qui arriva ensuite en *Angleterre*.

A quoi *Christine* attribuoit le malheur de *Jaques II*, d'où on voit qu'elle n'étoit pas bigotte.

En second lieu nous remarquerons les sources du malheur de *Jaques II.*, Roi d'*Angleterre*, dont *Christine* fait mention dans ses lettes, & lesquelles elle nous a découvertes avec la même précision, en disant: *Sans être Astro-*

(a) *Pensées sur les Cométes T. I. §. 239. & T. III. p. 144.*

L'an 1689.

Astrologue j'ai prédit tout ce qui est arrivé au Roi d'Angleterre *& l'affaire de la persécution des Huguenots de* France *a été le coup fatal pour ce pauvre Prince trop bigot & trop peu politique: qui s'est perdu pour se laisser gouverner par la .... race des Jésuites & des Moines, qui gâtent toûjours toutes les choses dont ils se mêlent* (*). Et encore *la bigotterie & les conseils des Jésuites, des Moines & des Prêtres conduiront infailliblement à leur ruïne tous ceux qui se laisseront gouverner par eux.* A la vérité le Roi *Jaques II.* s'étoit laissé amadouer par les flatteuses promesses de *Louis XIV.*, presqu'aussi bigot que lui, & aussi prévenu en ce tems-là pour les Jésuites, (†) qui ne visoient pas à moins qu'à rendre la *Grande Bretagne* toute Catholique, en flattant le Roi *Jaques* de le rendre Despotique. Or *Christine*, connoissant même par sa propre expérience le genie de cette Société, qui l'avoit fait descendre du Trône de ses Ancêtres, dont elle se repentit, quoique trop tard, savoit mieux que tout autre, ce qui en étoit, & en pouvoit juger avec connoissance de cause.

Notre troisième remarque sur ces lettres de *Christine*, que nous venons de donner, c'est qu'elles doivent détromper ceux qui auroient pû croire qu'elle étoit bigote. Car par ce qu'elle y dit à cœur ouvert, & trois mois avant sa mort, il n'est pas difficile de voir ses sentimens & ses véritables idées d'une Religion, dont elle connoissoit à fond tout le foible, & que ce

---

De l'Almanac Politique.

(*) On ne peut pas s'empêcher de remarquer ici, que *Christine* voulant faire promtement réponse & au départ de la poste, à la lettre qu'elle avoit reçue alors de Mr. *Olivekrans*, se servit de la dernière feuille de sa lettre, où le passage de cet *Almanac Anglois* (qui est aussi traduit en Allemand & connu sous le titre de l'*Englischer Wahrsager*) étoit marqué en ces termes (1). „ S'il faut se rapporter aux Astrologues, il y a un *An-*
„ *glois* qui en a osé publier des choses fort particulières, & si l'événement y répond,
„ on n'aura jamais vû une prédiction semblable d'un Astrologue. Selon son opinion il y
„ aura des combats: le Roi sera vaincu & peut-être mort & la Princesse d'*Orange* dé-
„ clarée Reine d'*Angleterre*. Je tâcherai de trouver son Almanac traduit en *François*
„ pour l'envoïer à votre M., s'il le mérite. Cependant je lui envoïe ci jointe une ob-
„ servation touchant le Roi de *France*, laquelle est curieuse, quoique sa prédiction
„ pourra manquer. Je suis avec le plus profond respect.

Madame, de Votre Majesté

Le très-humble très-obéissant & très-fidèle Serviteur.

Jean Olivekrans.

(†) Tout le monde sait que ce fut par les conseils des Jésuites que les persécutions en *France* & en *Angleterre* se firent presqu'en même tems contre les Protestans, & on prétend même que *Louis XIV.* se laissa enrôler dans leur Société. Au moins est-il sûr que *Jaques II.* étoit agrégé dans leur Ordre. L'Evêque *Burnet* produit une lettre écrite par les Jésuites de *Liege*, que ceux de *Freiberg* avoient publiée par tout, en faisant éclater la joïe de l'honneur qui leur en revenoit: & le P. *Porée* Jésuite dit dans son oraison funèbre de *Louis XIV.* qu'il légua son cœur à la Société comme le plus tendre gage qu'il pouvoit lui laisser. *Cor suum partem sui optimam attribuit Societati* (2).

(1) Cette lettre est du 1. Décembre 1688. & S. E. Mr le Sénateur *Cronstedt* en a l'original.

(2) V. *Burnet* Mém. ad ann. 1687. p. 810. edit. *Allemande* & *Porée* l. c. item *Limiers* Hist. de *Louis XIV.* Tom. X. livre XIX. & les Anecdotes de la Constitution Part. I. p. 536. vid. ibid. p. 264. & Part. II. p. 6.

L'an 1689.

ce pouvoit bien être un des motifs qui la faisoient aviser aux moïens de quitter *Rome* entièrement (*). Et pour ce qui est de la liberté, avec laquelle elle débite ce qu'elle pense en matière du Catholicisme; l'on se rappelle en quels termes elle s'est expliquée ci-dessus dans sa lettre au Chevalier de *Terlon* au sujèt des *Dragonnades* en *France* (a), on ne sera pas étonné qu'elle parle ici au milieu de *Rome*, c'est à dire au milieu des plus forts appuis & des plus grands Défenseurs de la bigoterie de la Religion Catholique-Romaine, comme si elle en raisonnoit au milieu d'un conseil de la Religion Protestante.

Négociation secrete entre *Christine* & l'Electeur de *Brandenbourg*, qui entretenoit un Emissaire auprès d'Elle.

Enfin à l'égard de ce que *Christine* marque au sujèt de l'Electeur de *Brandenbourg* qu'elle agréoit ses obligeantes offres & qu'elle ne manqueroit pas de cultiver son amitié, qui pourroit lui être si importante en tous les événemens; cela nous fait naitre l'idée, qu'il y a eu quelque négociation secrète sur le tapis entre la Reine & l'Electeur en ce tems-là. Soit qu'elle ait roulé sur ce que *Christine* méditoit alors de quitter *Rome*, soit que l'ob-

(a) *V. ci-dessus ses lettres du 2. Févr. & 18. Mai 1686.*

(*) On s'assure que *Christine* née & élévée dans la Religion des Protestans, n'en aura jamais abandonné les principes. Nous avons rapporté là-dessus un passage de l'histoire de Mr. *Jægerus*. Nous ajouterons ici ce que le Sr. *Wagenseil*, qui avoit eu l'honneur de parler souvent à la Reine à *Rome*, rapporte d'un Entretien que Mrs de *Cojet* & de *Flebming* Ambassadeurs de *Suède* avoient eu avec elle à son retour en *Suède* sur son changement de Religion. Elle leur dit „ qu'elle ne l'avoit nullement fait par le motif d'aucune hérésie ou erreur qu'elle crut remarquer dans la Religion de ses Ancêtres, mais que d'autres raisons l'y avoient portée. Voici les propres paroles de *Wagenseil*: *Memini quoque* Londini *mihi dixisse Excellentissimum* Cojetum *tum Regni Sueciæ ad* Carolum II. *magnæ Britanniæ Regem, una cum* Flemmingio *Comite missum Legatum, se aliquando* Christinam *in* Succiam *reversam, per omnia sacra obtestatum fuisse; ne pergeret fastidire religionem, quam Parens ejus* Gustavus Adolphus, *propriâ vitâ, Ipsa quoque olim multo Suecorum sanguine asseruerit: & vere confidere etiam Deum rata habiturum vota, quæ assiduo in publicis precibus, pro reversione Ejus in puriorem Ecclesiam, universa* Suecia *fundat. Ad hæc ita respondisse Reginam: non ut cujusquam hæresios aut vel minimi erroris Ecclesiam Protestantium insimularet, sed ut ingereret & inculcaret, Religionem, in quâ quis natus sit, eum hanc æque parum, ac corporis formam, natalium dignitatem, & opum affluentiam, sibi quisquam ad arbitrium, fingere queat, sed ita habenda illa sit, prout nascendi conditio fert, citrà ignominiam mutari omninò posse: at Religionem consilio susceptam, si quis deserat, eum tanquam inconsideratum, inconstantem & infrunìti animi meritò odisse omnes homines. Sanè plerisque sapientioribus visum, haudquaquam solius veri amore incitatam Reginam, Religionem, in quâ enutrita fuerat, cum Romano Catholica permutasse. Etenim si is eam urebat, debebat utique locum dare Consilio* Philippi IV. *Hispaniarum Regis, cui omnium primo solique tum propositum suum de Religione & Regno pariter linquendis per literas illa aperuit. Nempè placebat huic vehementer, quod hæresi (ceu persuasus erat) exsolvere, & ad Romano-Catholicos Regina se aggregare vellet, sed Regni abdicationem dissuadebat operosè, eam præcipuè ob causam, quod in Regno persistens, paulatim illud universum, tum suo exemplo, tum mediis aliis, qua placidis, qua acerbis, in gremium Ecclesiæ reducere ipsa posset. Verùm de his alii dispiciant* (1)". A ceci nous ajouterons, ce que le Sr. *Tentzel* dit quelque part, que *Christine* avoit souvent donné à entendre, que si elle n'avoit pas changé de Religion, elle ne le feroit jamais de sa vie (2).

(1) *Wagens.* hist. Univ. l. c. p. 822, &c.

(2) *Tentzel* Contin. 1705. pag. 431.

L'an 1689.

l'objèt en ait été plus important, comme la cession de ses droits à la Maison Electorale, & qu'en cette considération, elle voulut posséder le Duché de *Bremen* en toute souveraineté, ou d'autres choses semblables; toutefois l'Histoire nous apprend, que l'Electeur de *Brandenbourg* entretenoit un Emissaire en ce tems-là auprès de la Reine. C'étoit une personne de distinction qui s'appelloit *Oberfenski*, qui devint après Grand-Maître de la Reine de *Prusse* & Conseiller privé du Roi, (*) (*a*) le même sans doute, qui, à la mort de *Christine*, intima à la Cour de *Rome* une protestation de la part de son Maître & de celle de *Suède* contre la disposition testamentaire de cette Princesse (*b*).

Refus les Etats Generaux de reconnoitre le St. de *Bremont* pour Agent de *Christine* auprès d'eux & lettre qu'elle leur ecrit à ce sujet.

Par la réponse que *Christine* fit en ce tems-ci aux Etats Généraux, il semble qu'elle avoit souhaité qu'ils voulussent reconnoitre un nommé de *Bremont*, pour son Agent ou Résident aux Païs-Bas. Les Etats Généraux aïant eu leurs raisons de ne pas l'agréer, cela donna occasion à cette réponse de *Christine*.

HAuts & Puissans Seigneurs, Vous avez l'art d'obliger en refusant, & votre lettre du 16. *passé est si pleine d'honêtetés pour moi, que je me trouve engagée à vous en remercier. Cependant, je vous dirai que le choix que j'ai fait du Sr. de* Bremont *étoit fondé sur ce qu'il m'a servi quelques années avec beaucoup de fidélité, & qu'il étoit un* François *exilé sans retour, qui a passé une si grande partie de sa vie parmi vous; où je le croïois naturalisé. J'ignorois aussi la déclaration de la guerre, & quelques lumières que Dieu m'ait données pour prévoir de fort loin tous les grands événemens de l'*Europe, *je vous avouë, que je ne croïois pas que la* France, *quelque puissante qu'elle soit à présent, vous déclarât la guerre, en un tems, où elle se trouve tant d'ennemis sur les bras, qui ne sont pas à mépriser. Et bien que je pusse vous être garante de la fidélité du Sr. de* Bremont, *j'entre toutefois dans vos justes sentimens en une matière si délicate, parce que je serois inconsolable, si un homme dépendant de moi, vous pouvoit donner quelque ombre de soupçon, quoique fort éloigné de la vérité. Ce doute m'oblige à souscrire au refus que vous m'avez fait sans m'en offenser, puisque ma grandeur &*

(*a*) *V.* Biblioth. German. 1725. *p.* 22. (*b*) *V.* Jægeri *Hist. L. IX. c.* 1. *p.* 63. & 141. *not.* & *ci-dessus T. I. p.* 483. *n.*

(*) Il se peut que ce que *Christine* dit dans deux de ses lettres, „ qu'elle vouloit toûjours avoir quelque querelle ouverte avec la *Suède*, pour s'en servir selon les occurrences (1), ait quelque rapport à la négociation dont il est parlé ici.

(1) V. Sa lettre ci-dessus du 23. Oct. & 27. Nov. 1688.

L'an 1689.

& votre honnêteté me rendent invulnérable, vous priant de faire la grace au Sr. de Bremont *de ne lui faire souffrir aucune autre mortification que celle de ce refus, dont je le consolerai par d'autres emplois, qui ne lui seront pas moins honnorables. Je connois ma faute qui est d'avoir pris cette résolution en un tems où la gloire & la fortune avoient éloigné de vous mon Cousin Mr. le Prince* d'Orange. *Son autorité m'auroit peut-être obtenu de vous la grace pour le Sr.* Bremont, *que je n'éxigerai plus, entrant entièrement dans vos sentimens & priant Dieu.*

Votre bien bonne amie

Rome 22. Jan. 1689. CHRISTINE ALEXANDRA.

De l'autorité du Prince d'Orange en Hollande.

On ne sauroit dire positivement si ce Sr. de *Bremont* est le même qui composa un petit ouvrage intitulé *Hattigé*, ou les amours de *Charles II.* Roi d'*Angleterre* avec la Comtesse de *Castalmaine* (*). Quoiqu'il en soit, il paroit par la réponse de *Christine* qu'elle étoit un peu piquée du refus que les Etats Généraux venoient de lui donner, croïant qu'elle ne l'auroit pas eu, si elle s'étoit addressée au Prince d'*Orange* dont l'autorité étoit si grande dans la République, qu'on disoit communement „ *qu'il étoit Roi en Hollande & Statbouder en Angleterre* ". La Cour de *France* étoit au moins de cette opinion, car à la mort du Roi *Guillaume III.*, le Ministre de *France*, présenta un Mémoire à L. H. P. où il les félicita d'avoir recouvré leur ancienne liberté. Voici ce que dit un bon Auteur à ce sujet (*a*) „ La mort „ du Roi d'*Angleterre Guillaume III.* arrivée le XIX. de Mars 1702. mit les „ Alliés dans une consternation extraordinaire & fit espérer aux deux Couronnes de *France* & d'*Espagne*, quelque changement qui leur fut favorable. Le même jour que Milord Comte de *Marlboroug* fut reçu à l'audience des Etats; où il leur annonça la mort de ce Roi, en leur donnant les „ plus fortes assurances de la Reine *Anne*, de vouloir observer & éxécuter fidélement les Traités faits avec son Prédécesseur; le Résident de „ *France* Mr. *Barre* leur présenta un Mémoire, dans lequel, après avoir „ étalé le grand nombre de troupes que le Roi T. C. vouloit emploïer „ con-

(*a*) *V.* de la Torre *Mém. & Négoc. T. III. p.* 286. *&c. & Mém. de l'Académie de* ... *IV. p.* 43. 50-59. *& Hist. Sécr.* d'Angl. *T.* Berlin 1748. *pag.* 370.

(*) Ce *Bremont* avoit aussi écrit une nouvelle vie de *Gusman d'Alfarache*, dit le Sr. *Prosper Marchand*, où il y a une infinité de petites histoires connuës de ceux qui font au fait de la carte de la Cour de *France* & de *Paris*. Ce fut apparemment après la mort de *Christine* qu'on arrêta ce *Bremont* & qu'on le garda en prison à *la Haie*, pendant le cours de la guerre d'alors, d'où il fut relaché à la paix de *Ryswick*. Il passa ensuite au Levant (1).

(1) V. Lettres choisies de *Bayle* par *Marchand* p. 106. not. 2.

L'an 1689.

„ contr'eux, il leur rappella le souvenir des grandes obligations qu'ils „ avoient à la *France* & s'y servit entr'autres de ces expressions: *Présentement, que la République est renduë à elle-même, que son esprit va gouverner „ & que ses seuls intérêts seront consultés, sa conduite réglera les sentimens de „ Sa Majesté pour elle. Tout sujèts de plaintes seront ensévelis &c.*

Huit jour après les Etats lui firent une réponse, qui passa pour un chéf d'œuvre. Ils dirent: „ Quant aux reproches que le Ministre de *France* „ sembloit leur faire, Leurs Hautes Puissances ont été bien surprises de „ voir que tout ce Mémoire semble n'avoir été dressé que sur ce fonde„ment, savoir, qu'elles auroient présentement, plus de liberté à pren„dre leur résolution, que ci-devant. Qu'il est hors de doute que cela ne „ peut regarder que la mort de Sa Majesté le feu Roi de la *Grande Bre„tagne* de glorieuse mémoire. Mais le dit Sr. Résident se trompe extré„mement en cela, faute de connoitre la constitution de leur gouverne„ment: Qu'il doit savoir que L. H. P. ont eu ci-devant autant de liberté „ que présentement pour déliberer & pour prendre toutes les résolutions „ qu'Elles ont jugé nécessaires & utiles pour le bien & pour la conserva„tion de leur Etat.... Et les conseils de Sa Majesté n'aïant toûjours eu „ pour but, tant de fait que de parole, que la conservation de leur liberté „ & de leur Religion, & L. H. P. étant entièrement convaincuës de cette „ vérité, Elles sont résoluës de suivre les mêmes principes & de ne point „ se départir des alliances contractées pendant la vie de Sadite Majesté, „ mais de persister sur les mesures prises conformément à ces alliances „ pour le maintien de leur liberté & de leur Religion ".... Cette résolution, dit Mr. *de la Torre*, fut admirée de tous ceux qui en eurent connoissance, même des Princes qui restoient encore neutres & sans prendre aucun parti.

Mr. d'Olivekrans demande une décharge générale de son administration & la Reine la lui accorde de la manière la plus obligeante & la plus honnorable.

Nous approchons de la fin de la correspondance & de la vie de *Christine*. Son Gouverneur Général Mr. *Olivekrans*, averti de la santé peu ferme de la Reine, souhaitoit, par précaution, une décharge générale de ses comptes & de son administration: & c'est ce qui donna sujèt au Marquis *del Monte* d'écrire cette lettre à la Reine.

INvia V. M. il Governator' Generale, inquesto giorno medemo di posta, il ristretto de' conti dell' anno passato, e particolarmente la designatione delle rimesse che' l Residente Texeira *hà ricevuto di qui, lequali sole passano la somma di quaranta due mila* Rikstahleri *senza contarvi gl' altri sborsi, e la spesa straordinaria per la mia commissione. Il quale spera con tale occasione che V. M. riconoscerà la sua integrità, e che la M. V. si compiacerà di ricordarsi della quietanza generale che V. M. gli hà promessa, non solo*

Le Gouverneur Général envoïe ce même jour de poste à V. M. le précis du compte de l'année passée, & en particulier la désignation des remises que le Résident *Texeira* a reçuës d'ici, lesquelles seules vont au de-là de la somme de quarante deux mille écus, sans compter les autres debourses & les dépenses extraordinaires pour ma commission. J'espère en même tems que V. M. reconnoitra par-là son intégrité & qu'il lui plaira de se souvenir de la quittance générale

L'an 1689.

solo per il d° anno, ma ancora per tutti gl' antecedenti da che ha l'honore di servire la M. V., per porter restar' con quiete, si vivente la M. V., che dopo la sua morte: sopra di ch' io non credo ché sia necessario &c.

Stockholm li 13. Gennaro 1689.

rale que V. M. lui avoit promise, non seulement pour la dite année, mais aussi pour toutes les précédentes, qu'il a eu l'honneur de servir V. M. pour pouvoir rester tranquille tant du vivant, qu'après la mort de V. M. Sur cela je ne crois pas, qu'il soit nécessaire &c.

Stockholm ce 13 Janvier 1689.

La Reine y fit tout aussitôt cette réponse

IO mi ricordo benissimo della mia promessa, e non voglio che 'l Governator' Generale renda conto, ne ragione di niente a chi si sia, ch' a me sola, che sola hò dritto di pretenderlo, si in mia vita, che dopo la mia morte. Però presentemento lo quieto di tutto, acciò non sia mai tenuto a render conto di niente a nessuno, ne de conti, ne d'altre cose ch' hà fatto nel mio servitio. Vi ordino fargliene il saldo, e quietanza in mio nome, e dà mia parte nella più ampla, e valente forma che far si possa &c.

Quando verrà qui, come vi ho scritto, havrà da me tutto quello che può desiderare & ditegli questo per mia parte. Roma *li* 12. *Febraro* 1689.

Je me souviens fort bien de ma promesse & je ne veux pas que le Gouverneur Général rende compte ou raison de rien à qui que ce soit, qu'à moi, qui seule ai droit de le prétendre, tant de mon vivant que pour après ma mort. Néanmoins je le tiens quitte de tout par la présente, desorte, qu'il ne sera jamais tenu de rendre raison de rien à qui que ce soit, ni des comptes, ni d'autres choses qu'il ait faites en mon service. Je vous ordonne de régler avec lui ses comptes & de lui en donner quittance en mon nom & de ma part en la plus ample & la plus valable forme que faire se pourra &c.

Quand il viendra ici, comme je lui en ai écrit, il aura de moi-même tout ce qu'il pourra desirer. Dites lui cela de ma part. *Rome* ce 12. Febr. 1689.

Quoiqu'après la mort de *Christine*, qui arriva deux mois après, ni Mr. d'*Olivekrans* ni d'autres qui avoient eu l'administration de ses affaires & de ses revenus, ne furent point inquiétés, néanmoins comme on vivoit alors dans un tems, où l'on avoit vû de tristes éxemples de cette nature, Mr. d'*Olivekrans* avoit sans doute cru qu'il étoit de sa prudence de se prémunir contre tout événement, par une quittance de *Christine*, aussi authentique & aussi générale, qu'est celle, que nous venons de produire, & qu'elle auroit sans doute renouvellée pour lui, par sa propre signature, si elle s'étoit rétablie de sa dernière maladie.

Au

L'an 1689.

Au reste, on voit par cette lettre, aussi bien que par les dernières que nous produirons bientôt, que la Reine souhaitoit, qu'il vint au plûtôt à *Rome*. C'auroit été alors, qu'elle se seroit entretenuë avec lui sur la pensée qu'elle avoit, de quitter entièrement cette ville, où, dit-elle, „ des „ engagemens d'honneur, la retenoient encore cet hiver-là : & sur le dessein qu'elle avoit, dont le succès lui feroit trouver le repos & la félicité „ qu'elle desiroit tant ". On sait d'assez bonne part, que son idée étoit de se fixer en *Allemagne*, & qu'elle avoit fait proposer à l'Electeur de *Brandebourg*, que s'il vouloit la faire jouïr des revenus des païs de *Magdebourg* & de *Halberstad*, Elle le feroit son héritier universel après sa mort. Les Chartres, dans les Archives de *Berlin*, feront apparemment foi de cette négociation, & ce sera sans doute à cela que *Christine* aura voulu fixer le repos, qu'elle cherchoit en ce monde-ci, mais qu'elle trouva peu après dans l'autre.

Facheuse maladie de Christine & sa convalescence.

Ceux qui ont donné des relations de la vie de *Christine*, s'accordent à dire, qu'au mois de Février & de Mars de cette année, elle avoit été fort mal, & qu'on avoit apperçu sur elle une enflure qu'on avoit prise pour une marque d'hydropisie, mais que cela s'étoit passé (*), qu'elle avoit été incommodée ensuite, d'une érisipelle, accompagnée d'une fièvre maligne: mais que par la force de son tempérament elle s'étoit rétablie, (*a*) de la manière qu'elle s'en explique elle-même dans cette lettre à Mr. d'*Olivekrans*, son Gouverneur Général.

Dieu m'a voulu arracher d'entre les bras de la mort contre mon espérance, & je m'étois déja toute résoluë à ce dernier passage, que je croïois inévitable. Cependant je suis encore pleine de vie, par le miracle de la grace, de la nature & de l'art, qui ont conspiré à me rendre la santé & la vie. La force de mon tempérament est venuë à bout d'une maladie capable de tuer vingt Hercules. *Mais je suppose, que c'est la grace qui a fortifié ce tempérament à un dégré si surprennant, que cela donne de l'admiration aux Médecins. J'ai ordonné qu'on fit une relation de tout ce qui s'est passé, dans laquelle vous verrez toute l'histoire de mon mal & de ma guérison* (†). *Cependant je ne puis éviter une longue convalescence, dans laquelle on me fait observer une règle si exacte, qu'elle m'incom-*

(*a*) Theatr. Eur. *ad h. ann. p.* 963. & Bulison *l. c. p.* 264.

(*) On rapporte que, peu avant cette maladie de *Christine*, on avoit trouvé chez elle un billet qui lui avoit été mis en main, & qu'elle avoit lû en souriant: par lequel on lui annonçoit la mort & on l'exhortoit à mettre ordre à sa Maison & à jetter au feu toutes ses peintures & statuës peu décentes (1).

(†) On a cherché cette relation par tout sans l'avoir pû trouver.

(1) V. Theatr. *Europ.* l. c.

L'an. 1689.

commode fort. Mais j'espère qu'à Pâques tout sera fini, & que je sortirai alors tout à fait de dessous la ferule du Médecin. Le Médecin me gronde quand il me voit écrire (*). *L'affaire dont l'Envoïé de* Brandenbourg *a parlé au Marquis est une vieille histoire, qui est terminée il y a longtems, à la satisfaction réciproque des deux parties. En semblable occasion on ne doit répondre que ce peu de paroles:* La Reine fait ce qu'Elle fait & ce qu'elle doit faire. *Que cette lettre soit commune pour vous & le Marquis. J'approuve au reste toutes vos résolutions prises & tout ce que vous aurez fait en* Suède. *Je vous attends avec impatience & vous renvoïerai bien-tôt. N'en doutez pas. Adieu.*

Rome, 20.
Mars 1689.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Apostille

Je n'écris pas au Marquis, car je n'ai plus rien à dire.

Réjouissance à *Rome* sur cette convalescence.

Tout le monde à *Rome*, disent ces mêmes Auteurs, s'étoit réjouï de sa convalescence, non seulement parce qu'elle y étoit fort aimée en général, mais aussi à cause de sa grande dépense, par laquelle elle y faisoit subsister bien des gens (†). Qu'on s'étoit empressé de lui venir témoigner la joïe qu'on avoit du rétablissement de sa santé, & qu'on avoit célébré pour cela de belles fetes dans les Eglises de *Rome*.

Le Roi *Charles XI.* félicite *Christine* de son rétablissement.

La nouvelle en étant arrivée en *Suède*, *Charles XI.* ne manqua pas de l'en féliciter par une lettre pleine de tendresse. Il donna encore ordre au Chambellan *Eric Sparre*, qui étoit alors à *Rome*, de lui témoigner de bouche la joïe qu'il avoit euë en apprenant l'heureux rétablissement de la Reine (*a*).

Fatale rechute de *Christine* & sa derniere lettre.

Mais cette joïe ne fut pas de longue durée. Quoique *Christine* eut la force d'écrire encore une lettre à Mr. d'*Olivekrans* le 2 d'Avril, elle rétomba malade peu après, par le retour d'une fievre maligne, qui la mit au

(*a*) *Cette lettre est du* 13. *Avril* 1689. *parmi Epistol. illustr. dans* Palmsköld.

(*) Nous remarquerons à l'occasion de cette lettre de *Christine*, & de ce qu'elle y dit, *que le Médecin la grondoit quand il la voïoit écrire*, que sûrement c'étoit elle même & aucun autre, qui faisoit ses lettres particulières. Les originaux de sa propre main en portent aussi des marques incontestables, par les ratures qui s'y trouvent quelque fois, de sorte qu'il n'y a nul doute que la Reine n'ait écrit & composé ses lettres elle-même.

(†) La Reine entretenoit à *Rome* quatre cent personnes, une année portant autre: outre les libéralités qu'elle faisoit à nombre de Savans & à d'autres (1).

(1) Theatr. *Eur.* l. c. p. 964.

au tombeau (*). Voici cette lettre à son Gouverneur Général.

L'an 1689.

JE ne puis répondre à vos lettres qu'en approuvant toutes vos pensées, je suis dans l'impatience de vous voir & vous attens comme les Juifs attendent leur Messie. J'ai cent choses à vous dire qui ne se peuvent écrire, & j'espére que vous serez aussi satisfait de moi que je la suis de vous, cependant ma convalescence tend heureusement à sa fin quoiqu'avec un peu de longueur, à cause de l'inclémence de la saison, mais à votre arrivée j'espére que vous me trouverez en parfaite santé. Adieu.

Rome 2. Avril 1689.

CHRISTINE ALEXANDRA.

Mort, testament & funerailles de *Christine*.

C'est apparemment la dernière lettre que *Christine* écrivit de sa vie (†), puisqu'elle mourut dix sept jours après. Sa rechute lui faisant pressentir le dernier passage qu'elle avoit à faire, elle vit venir la mort avec une intrépidité digne de la fille du *Grand Gustave*. Elle tâcha de bonne heure de mettre ordre à sa consçience, & ce fut aussi pour cela qu'elle fit venir auprès d'Elle le Sgr. *Albani* (a) (alors Sécrétaire du Pontife & qui après fut élevé au Pontificat sous le nom de *Clément XI.*) qu'elle pria d'aller faire ses excuses au Pape des expressions qui par vivacité pouvoient lui être échappées contre S. S. & de lui recommander ses Domestiques. *Albani* rapporta aussitôt un Brêf d'absolution, dont, après un Consistoire tenu là-dessus, le Cardinal *Ottoboni*, neveu du Pape, fut chargé de porter à la Reine la confirmation & d'y ajouter que le Pape malgré le peu de force qui lui restoit, vouloit venir lui-meme lui faire visite & lui donner sa bénédiction. *Christine*, sentant ses forces diminuer de plus en plus, signa le testament, que lui présenta le Cardinal *Azzolini* (b), qui lui avoit fait entendre, qu'il étoit fort avantageux à la Maison de Sa Majesté, quoiqu'il n'eut guéres songé qu'à ses propres intérêts en le dressant (‡).

Le

(a) Theat. Europ. *l. c. pag.* 964.　　(b) *Hist. de* Christine *l. c.*

Cause imaginaire que donne de cette rechute l'Auteur de l'histoire de *Christine*.

(*) L'Auteur de l'Histoire de *Christine*, rapporte (1), qu'un desordre arrivé dans son Palais, au sujèt d'une fille de sa Maison, appellée la *Georgine* ou la signora *Angelica* avec un Abbé *Italien* nommé *Vannini* (*Vaini*) lui causa de l'émotion & lui redonna la fiévre, qui la mit au tombeau en peu de jours. Comme ni *Bonnani*, ni *Bulifon*, qui ont fait le détail de la maladie & de la mort de *Christine* n'en disent mot, & qu'il n'en est non plus rien dit dans la relation publiée là-dessus à *Rome*; on ne sauroit ajoûter foi à cet Anecdote romanesque, qui peut bien être de l'Invention de cet Auteur.

(†) L'original de cette lettre étoit autrefois à Mr. le Professeur *Eckerman* à *Upsal*, qui l'a donné à S. E. Mr. le Comte *Charles-Gustave-Bielke*.

Des circonstances & du

(‡) Nous donnerons ce testament ci-après: en attendant nous rapporterons un passage de

(1) L. c. pag. 251. 271. &c.

L'an 1689.

Le célèbre Père *Slavata* de *Bohême*, Grand Vicaire des Carmes Déchaussés, assista particuliérement la Reine & l'exhorta à la mort, lui parlant tantôt Latin, tantôt *Allemand* ou *François*. Enfin elle mourut doucement (*) le 19 d'Avril 1689. (†) à six heures du matin, (‡) & vérifia ainsi ce que nous avons rapporté ci-dessus qu'elle avoit dit trente ans & plus auparavant, *qu'étant née libre, elle veut mourir libre*: ce qu'elle confirma aussi par sa médaille, où elle avoit pris pour emblême la *Manucodiata* ou *l'oiseau de Paradis*, passant par un air pur & serein au-dessus de la Terre, de la Mer & des Nuës, avec cette légende en Italien: *Libero i nacqui e vissi e morro Scialto* c. à

Genre de la mort de *Christine*.

de *Crescembeni*, qui éclaircira en partie ce qui précéda la mort de *Christine* (1). Il dit: ,, *Venne a morte la Reale Protettrice d'*Alessandro Guidi, *con sentimento universale di tutta* ,, *l'*Europa, *e particolaremente de' Letterati, à quali mancava in questa gran Prencipessa* ,, *un' appoggio non minore di quello, ch' ottennero i Poëti ai tempi felici di* Mecenate, *e* ,, *di* Augusto. *Era intorniato il regio letto dell' agonizante signora dall' inconsolabile turba* ,, *de' suoi Cortegiani, ciascun' de' quali se presentava, non tanto per vederla, fin che' vive-* ,, *ra, quanto per esser veduto e beneficato. Quell' anima generosa rimunerò quanti ebbe pre-* ,, *senti, mà non già presente* Alessandro, *che in disparte, pregando il Cielo por lo felice pas-* ,, *saggio della sua insigne Benefattrice, non ebbe cuore si mercenario ed interessato da prostarsi* ,, *alla moribonda, per impetrarne soccorso alla sua, allora abandonnata, ed anche angusta* ,, *fortuna. Spirò dunque la Regina senza vederlo, e senza premiarlo, perche allora la* ,, *memoria non aiutata da quel poco di senso, che rimaneale negli ultimi avanzi di vita, era* ,, *rimasta, si fievole, che pote' ometter quel tale, che mentre ella visse, le fù più caro di* ,, *quanti la frequentavano &c.*

(*) La mort de *Christine* aïant été si douce, c'est sans doute un conte fait à plaisir que ce que dit un Ecrivain (2) que les manes de *Monaldeski* troublérent l'imagination de *Christine* mourante & l'inquiétérent extrêmement; car aucun autre Historien, que l'on sache: n'en fait la moindre mention. La fin de la vie, que fit la fameuse Reine *Elisabeth* d'*Angleterre*, est bien mieux attestée par de bons Historiens. *Bayle* dit après eux, que son Règne, comblé si longtems des bienfaits de la Providence, finit par la plus noire mélancholie dont on ait jamais parlé. Que la mort du Comte d'*Essex* lui avoit causé ce cruel chagrin, qui l'émeut au point de la chercher & la desirer elle-même... toutefois en témoignant beaucoup de signes de dévotion & de reconnoissance envers Dieu (3).

(†) Et non pas l'an 1686, comme le dit le Sr. *Junckerus* (4) & les Miscell. Lipsiens. (5).

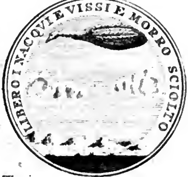
(‡) On a de la peine à ajouter foi à ce que Mr. *Scheuchzer* Professeur en droit de *Zurich*, Deputé de ce Canton à *Venise* & frère du célèbre Médecin & Physicien de même nom, débita aux illustres Frères Mrs. d'*Uffenbach* de *Francfort*. Examinant avec lui à *Rome* l'épitaphe de *Christine*, il les assura, ,, que l'on avoit envoïé cette Reine à l'au- ,, tre monde pour décharger la Chambre Apostolique d'une pensionaire si incom- ,, mode (6)". Car *Christine* ne jouissoit plus de la pension du Pape, qui, quand elle eut encore existé, étoit trop mince pour tenter à commettre un crime si énorme. Ce qui est plus sûr & plus remarquable, c'est que le même jour que *Christine* mourut à *Rome* le feu prit au théatre de l'opera à *Coppenhague*, où plus de trois cent persones, presque toutes de qualité & de condition furent ou brûlées, ou suffoquées ou griévement blessées (7).

(1) V. Vite degli Arcadi Part. III. p. 234.
(2) *Zieglers* Schauplatz der Welt. Part II. p. 3245.
(3) V. *Bayle* Dict. Hist. & Crit. art. *Elisabeth*. p. 352 311. lit. (S) & (T).
(4) *Juncker* de Foeminis doctis pag. 93.
(5) Misc. *Lips.* A. 1714. p. 711.
(6) Voïages de Mr. d'*Uffenbach* en Msc. T. II. p. 211.
(7) V. *Caroli* Memorab. Eccles. Sec. XVIII. Libr. IX. Cap. 70. p. 523.

à d. *je nacquis, je vis & je mourrài libre & dégagée* (*a*). Cette Médaille mérite d'avoir place ici.

L'an 1689.





Son corps fut porté le lendemain au soir à l'Eglise de Sta. *Maria in Vallicello*, comme cela est dit dans l'Acte Notarial, qui en a été dressé (*b*). Un Auteur remarque à cette occasion, que les Jésuites demandérent avec empressement d'inhumer le corps de *Christine* dans quelqu'une de leurs Eglises, & que le Cardinal *Azzolini* le leur fit espérer. Mais que le Pape, sur les instances du Chapitre de St. *Pierre* ordonna, qu'elle seroit inhumée dans cette Basilique, comme nous le verrons bientôt (*c*). Après avoir été embaumée & revêtuë de l'habit qu'elle avoit destiné pour cette cérémonie funèbre, (*) on la transporta dans l'Eglise de Ste. *Dorothée* sa Paroisse, dans son carosse, accompagné de ses Chapelains & du Curé de cette Eglise

(*a*) Brenner Thesaur. Nummor. *Sueco-Goth. p.* 193. *& ci-dessus Tom. I. pag.* 429.
(*b*) *Cet acte se trouve dans* Bonnani *Numism. Pontif. T. II. pag.* 805.
(*c*) Theatr. Eur. *ad h. ann. p.* 964.

(*) C'étoit un habit que *Christine* s'étoit fait faire six mois avant sa maladie, de brocard à fond blanc broché à fleurs & autres ouvrages d'or garni d'agrémens & de boutons à cannetilles d'or avec une frange de même au bas. Cet habit, dont la Reine avoit inventé la mode, servoit de manteau & de juppe tout ensemble. Elle l'essaia la veille de Noël & fit plusieurs tours dans son Cabinet, sans dire rien aux assistans. Mais une de ses filles, appellée *Julia*, à qui la Reine avoit donné le nom de *Sybille*, parce qu'elle se mêloit de prédire l'avenir, étant survenuë, la Reine voulut savoir à quoi elle pensoit, que cet habit lui devoit servir. La *Sybille* étant pressée répondit enfin, que *Christine* pensoit, qu'elle feroit enterrée avec cet habit dans peu de tems. La Reine répliqua, c'étoit à quoi je rêvois, mais il faut mettre le tout entre les mains de Dieu, nous sommes tous mortels, & moi aussi bien que les autres! L'Auteur cité ici ajoute, que *Julia* avoit encore prédit que le Cardinal *Azzolini* suivroit de près la Reine, & le Pape aussi, ce qui arriva: & qu'on l'avoit renfermée pour cela dans un Couvent (1).

De l'habit funèbre de *Christine*.

(1) Hist. de *Christine* p. 277. &c. cfr. *Theatr. Eur.* l. c.

L'an 1689.

fe. Le jour fuivant on l'expofa fur un lit de parade, la couronne Roïale fur la tête & le fceptre à la main, au milieu de la néf, qui étoit éclairée de trois cent flambeaux de cire blanche. L'Eglife étoit toute tenduë de deuil, avec des écuffons aux armes de Sa Majefté, & avec des bas-reliéfs feints de Marbe blanc, qui faifoient allufion à la vanité de la vie & à la certitude de la mort. Enfin, on lui fit des obféques magnifiques, (*) quoiqu'elle eut défendu toute pompe funèbre ou autre appareil: aïant ordonnée par fon teftament qu'on ne mit fur fon tombeau que ces mots.

D. O. M.
Vixit Chriftina annos LXIII.

Mais outre plufieurs autres infcriptions, que l'on vit à fes obféques, où le Collège des Cardinaux affifta en corps, il y eut celle-ci.

„ *CHRISTINÆ ALEXANDRÆ*
„ *Suecorum, Gothorum, Vandalorumque*
„ *Reginæ*
„ *Virtute & Geftis*
„ *Quam*
„ *Stirpe & Titulis*
„ *Clariori,*
„ *In Ecclefia, quam primum invifens*
„ *Suam prædixerat,*
„ *Non depofitæ fed elatæ*
„ *Jufta perfolvimus* (a).

Ce qui faifoit allufion, dit un Auteur, à ce que Sa Majefté, la prémière fois qu'elle entra dans cette Eglife, loua fort fa grandeur & la nobleffe de fes ornemens, & dit: qu'elle la choifiroit pour fon Eglife.

Sur le foir le Corps de la Reine fut tranfporté dans le même lit de Parade, le vifage découvert, jufques dans l'Eglife de St. *Pierre*, au Vatican, précédé des Confrairies du Clergé régulier & féculier de *Rome*, des Chanoines de St. *Pierre* & de fes Domeftiques en deuil (b). Les Comtes de *Vafanau* & de *Warwich* & deux autres Seigneurs de marque tenoient les quatre

(a) Bullfon *l. c.* 271. *Hift. Eccle. & prof. L. IX. ad h. ann. pag.* 63.
(b) *Hift. de* Chriftine *p.* 270-285. Jægeri

(*) Les cérémonies de ces obféques fe trouvent décrites plus au long dans *Bulifon* & d'autres (1). L'Auteur de *Leben der Königinn Chriftinæ* dit pag. 372. que l'Abbé de *Malagonelli* prononça alors fa belle oraifon funèbre de *Chriftine* en latin, qu'il dédia au Roi *Charles XI.* & au Pape. Nous la donnerons dans l'Appendice, comme auffi la belle Ode latine de Mr. *Filicaia* fur la mort de *Chriftine* & le Poëme d'*Aleffandro Guidi*, quand le beau monument fut élevé dans l'Eglife de *St. Pierre à Rome* à l'honneur de cette Reine.

V. l'Append. N. LXXXV. LXXXVI. & LXXXVII.

(1) *Bulifon* l. c. p. 269. &c. *Theatr. Eur.* l. c. *Bonnani* l. c. pag. 505.

L'an 1689.

tre coins du Poële. Le Pape fit accompagner le Corps par les Officiers de la Maison Papale..... Le corps de *Christine* fût mis dans l'Eglise souterraine de *St. Pierre*, appellé *Sagre Grotte*, (où il y a grand nombre de tombeaux des Papes & des Cardinaux Doïens) près d'une statuë de Marbre qui représente le Sauveur, & pas loin des tombeaux des Papes *Hadrien IV.* & *Paul II.* (*). Sur la biére de plomb, dans laquelle elle fut mise avec le Cercueil de bois de Cypres, où l'on avoit renfermé plusieurs Médailles, on fit graver cette inscription (*a*).

„ *D. O. M.*
„ *CHRISTINA ALEXANDRA*
„ *Suecorum, Gothorum, Vandalorumque*
„ *Regina*
„ *Hæresi abjurata*
„ *Terrenoque Regno ob Cœleste abdicato,*
„ *Moritur Romæ*
„ *Anno reparatæ salutis MDCLXXXIX.*
„ *Die Decima nona Aprilis*
„ *Orta anno MDCXXVI die* 18. *Decembris* (†).

Depuis ce tems-là le Pape *Innocent XII.* fit travailler à ses dépens à une Epitaphe pour la Reine *Christine*, que le Pape *Clément XI.* fit achever l'an 1702 (‡). Le célèbre *Carolo Fontana* en traça le dessein (*b*). Cette Epitaphe est de Jaspe de *Sicile* & du plus précieux marbre blanc ou Albatre. Le Médaillon ou le buste (§) en bas-relief a été fait par *Jean Theodon*, &

(*a*) Bullson *l. c. p.* 273. Keisler *Voiages T. II. p.* 760. Uffenbach *l. c. p.* 201 & 211. *Thes. Numism.* Norimb. *p.* 538. Nemeitz *inscript. sing. p.* 113. Bonnani *l. c. p.* 107.
(*b*) *V.* Brenner *Thes. Num. p.* 193. *item Hist. de* Clement XI. *p.* 663.

(*) On a de la peine à deviner ce que l'Auteur de l'histoire de *Christine* entend quand il dit, que le Corps de la Reine fut inhumé dans une cave de la Sacristie *de St. Pierre.* s'il entend par-là le *Sagre Grotte*, nous sommes d'accord, mais il s'écarte de la vérité, comme ses traducteurs, quand il ajoute, que *Christine* fut enterrée bien misérablement (1). Car par ce que nous venons de dire, on sera convaincu du contraire: & jamais plus d'honneur n'a été fait à *Rome* à une personne de sa qualité, selon le Cérémonial du lieu.

Bévue de l'Auteur de la vie de *Christine* & de ses Traducteurs.

(†) Selon le stile *Grégorien*: autrement le VIII. Décembre du stile *Julien* qui est en usage en *Suède*.

(‡) On aura remarqué ci-dessus, que ce Pape se fit un mérite auprès du Roi *Charles XII.* de ce monument, quand son Nonce eut audience de S. M. en *Pologne*, Au reste, ce monument, tel qu'il est à l'Eglise de *St. Pierre*, est éxactement décrit par *Bonnani*, dans son historia Templi Vaticani p. 104. editionis 1715.

V. ci-dessus pag. 142.

(§) Il y a plusieurs Bustes de la Reine *Christine* en toutes sortes de pierres fines & précieuses. Il s'en trouve aux palais *Odescbalchi* & *Ottoboni*, & même dans le Capitole. On vante le portrait de *Christine* en marbe dans la Chancellerie Apostolique à *Rome* comme le plus beau qui ait été fait. Il y en a à *Saltzdalén* dans le païs de *Brunswic*: à *Pa-*

Des Portraits & du Mausolée de *Christine*.

(1) L. c. pag. 285.

L'an 1689.

& les ornemens qui sont de bronze ont été fondu par *Girardini*.. Tout cet ouvrage est très-exquis & d'un grand prix (*).

Le Cercueil où étoit le Corps de *Christine* fut levé des *Sagre Grotte* & transporté dans l'Eglise de *St. Pierre* Il est posé près de la prémière Colomne à l'entrée de cette Basilique à la main droite, vis-à-vis de la Chapelle de *St. Nicolas*. Au dessous du buste doré & de l'Epitaphe de *Christine* dressée contre la dite Colomne, est cette inscription.

„ *CHRISTINÆ SUECORUM REGINÆ*
„ *Ob orthodoxam Religionem abdicato Regno*
„ *Abjurata Hæresi*
„ *Pie susceptam ac dilecta Romæ sede eximie cultam*
„ *Monumentum ab* Innocentio XII. *incboatum*
„ Clemens XI. *absolvi curavit*
„ *MDCCII.* (†).

Ce même Pape fit battre une Médaille en mémoire de *Christine*. D'un côté il est représenté en Mitre Pontificale & en surplis Episcopal avec ces mots. *CLEMENS XI. PONTIfex MAXImus*... Et dessous le nom du Graveur *J. HORTulani*. Sur le revers paroit la figure de la Piété, aux piés de laquelle se voit le Diadème Roïal avec le Sceptre sur un coussin, tenant à la main gauche un flambeau ärdent & une chaine d'or à laquelle pend une Médaille, & vis à vis une petite Colomne avec le Monogramme XP, dont se servoient les prémiers Empereurs Chrêtiens depuis *Constantin* le Grand. Au dessus se présente une lampe sépulchrale brulante. Le tout compris ensemble signifie, comme autant d'hieroglyphes, que la mémoire de cette Reine durera à

Labarum.

Paris dans le palais du Duc de *Sully* &c. à *Berlin* en émaille, à *Stockholm* & en plusieurs autres endroits (1). Un portrait original en peinture, marqué au propre cachèt de la Reine se trouve chez Mr. le Général Comte *Axel Gabriel Oxenstierna* à sa terre de *Tidön*.

(*) L'Auteur de l'histoire de *Christine*, qui tâche par tout de critiquer ses actions, trouve à redire que *Christine* ait voulu être ensévelie à la *Rotonda*, autrefois dite le *Pantheon d'Agrippa* (2), le plus beau monument de l'antiquité. Mais ignoroit-il, lui qui veut paroitre si bon Catholique, que ce Temple a été dédié à tous les Saints de l'Eglise Romaine? Les Traducteurs de cet Auteur ont donné dans la même erreur (3).

(†) Mr. le Baron *Pölnitz* dit à ce sujèt. Entr'autres Mausolées on voit à *St. Pierre* celui de la Comtesse *Mathilde* & celui de *Christine* Reine de *Suède*, à qui les Papes ont accordé la sépulture dans cette Eglise: où excepté les Successeurs de cet Apôtre, personne ne peut-être inhumé. Ces deux Princesses, ajoûte-t il, méritoient bien & par leur naissance & par ce qu'elles ont fait pour l'Eglise d'être honnorées de cette distinction. La prémière a défendu l'Eglise à la tête de son armée contre l'Empereur *Henri IV.* l'autre a abdiqué la Couronne & abandonné ses Etats pour embrasser la Religion (4).

(1) V. *Nemeitz* Nachlese p. 213. & 237. *Klaute* Diar. Italicum p. 171. Voiages de *Motraye* T. I. p. 41. 42. 447.
(2) L. c. pag. 283. &c.
(3) *Leben & Leven* der Koniginne *Christina* p. 368. & 322.
(4) Mem. de *Pölnitz* T. II. p. 213. 214 & ses Nouv. Mem. p. 115.

à jamais. Autour de la Médaille se lit *MEMORIÆ CHRISTINÆ AUGUSTÆ*, & dans l'éxergue *PIETas PONTificis Maximi* (a). L'an 1689.



Mais peut-être sera-t-on curieux de voir une Relation plus circonstanciée de la maladie, de la mort & des funérailles de cette Reine. Il y en eut une qui fut publiée à *Rome* la même année en *Italien*, (b) & nous la donnerons avec la traduction dans l'Appendice. Au reste on n'eut pas plûtôt en *Suède* la nouvelle de cette mort, que le Roi *Charles XI.* ordonna d'en porter le grand deuil, & prit possession de tous les domaines & de tous les fonds affectés à l'entretien de *Christine*, en les réunissant au fisc de la Couronne (*) (c). V. l'Append. N. LXXXVIII.

Pour le Testament de cette Princesse, il fut dressé en *Italien*. Nous l'allons donner, en y joignant la traduction en *François* (†). Le testament de Christine.

Chri-

(a) *V.* Bonnani *hist.* Vatican *p.* 104. *edit.* 1715. *Thesaurus Numism. hujus sæculi* Norimb. 1705. *p.* 538. 539. & Brenneri *Thes. Num. Sueo-Goth. p.* 193. 194.

(b) *Elle a été tirée de la Bibliothèque du Roi de* France à Paris.

(c) *Aitzema l. c. ad h. ann. p.* 129.

(*) Ce qui fit penser à quelqu'un en *Suède* qu'elle étoit morte bien à propos: sur quoi on fit courir ce distique.

„ *Quid magis eximium* CHRISTINA *Suecica fecit?*
„ *Articulo scivit temporis hocce mori.*

„ On répandit encore celui-ci, où l'on faisoit de cette Reine une triple Etoile:

„ *Axi quæ fueram quondam* CHRISTINA *polari*
„ *Fixa, Planeta dein, sum modo stella cadens* (1).

(†) L'Auteur de la vie de *Christine* en *Allemand* parle d'un autre Testament de cette Reine, en *François*, qu'elle avoit signé le 7. Juin 1667. à *Nyköping* en *Suède*, où le Cardinal *Azzolini* avoit de même été institué son héritier universel. L'Auteur du *Leven der Koninginne Christina* en *Flamand* en fait aussi mention (2).

(1) Ces distiques se trouvent dans *Palmskiöld.*

(2) L. c. pag. 127. & 179.

L'an 1689.

Christina Dei Gratia Suecorum, Gothorum Vandalorumque Regina.

Noi in virtù del presente nostro Diploma, facciamo noto, che ritrovandoci Noi aggravata da tale indispositione, che potrebbe abreviarci la vita, habbiamo voluto, mentre possiamo, per gratia di Dio, pensar sanamente alla salute dell' anima nostra, e disporre delle nostre facoltà, si come di piena nostra potestà da Dio solo concessaci, ne disponiamo, mediante il nostro presente nucupativo Testamento nel modo e forma che seque:

Primieramente, havendoci il Sigr. Dio chiamata alla luce della santa fede, ch' è quella che professa la santa madre Chiesa Catholica-Apostolica-Romana, ed havendoci data gratia e virtù di poter, non solo professarla à tanto nostro costo, mà anche perseverare constantemente in essa, malgrado tutte le contradittioni dell' inferno, c' hà potuto suscitarci, protestiamo con intiera risegnatione alla divina volontà, di voler morire nel grembo della medema santa Chiesa, credenda fermamente, che fuori di lei, non vi hà salute. Dolendoci però con la più vera contritione del cuore di tutt' i peccati da noi commessi come offese fatte al Sigr. Dio, humilmente lo supplichiamo del plenario perdono, sperandolo dalla sua infinita misericordia, si co-

Christine par la grace de Dieu Reine des *Suédois*, des *Goths* & des *Vandales.*

Savoir faisons en vertu de notre présent Diplome, que Nous trouvant de nouveau attaquée d'une indisposition qui pourroit abbréger notre vie; Nous avons voulu, pendant que par la grace de Dieu nous pouvons penser sainement au salut de notre Ame, disposer librement de nos biens, comme par le plein pouvoir à Nous accordé de Dieu seul, Nous en disposons par le présent Testament nuncupatif de la manière & dans la forme qui suit.

Prémièrement, comme le Seigneur Dieu Nous a appellée à la lumière de la sainte foi, qui est celle que professe la sainte Mère l'Eglise Catholique Apostolique-Romaine, & qu'il nous a accordé la grace & la force de pouvoir non seulement la professer, quoiqu'il nous en ait coûté, mais aussi d'y perséverer constamment, malgré toutes les contradictions que l'Enfer Nous a pû susciter; Nous protestons avec une entière résignation à la volonté divine, de vouloir mourir dans le sein de cette même Eglise, croïant fermement que hors d'elle, il n'y a point de salut, & Nous nous repentons avec la plus sincère contrition de cœur de tous les péchez que nous avons commis, comme des offenses faites au Seigneur Dieu, le suppliant humblement de Nous en accorder le pardon que nous espérons d'obtenir de sa misericorde infinie, dont nous avons reçu des bien-

L'an 1689.

come dalla medema habbiamo ricevuto innumerabili benefici, de' quali ringratiamo la divina Maestà, con supplicarla perdonare la nostra ingratitudine. Racomandiamo l'anima nostra a Dio nostro Creatore, Redemtore, alla beata Vergine nostra Avocata, al nostro Angelo custode, a san Michele Arcangelo, ed a tutti i santi del Cielo, acciò la preghino e l'ajutino nel punto della morte, afin che sia fatta degna della vita eterna.

bienfaits innombrables dont Nous remercions aussi Sa Majesté divine, & à l'égard desquels nous la supplions de nous pardonner notre ingratitude. Nous recommandons notre ame à Dieu notre Créateur & Rédempteur: à la bienheureuse Vierge notre Avocat: à notre Ange gardien: à l'Archange Michel & à tous les saints du Ciel, les priant de nous assister à l'heure de la mort, afin que notre ame soit renduë digne de la vie éternelle.

Seguita la nostra morte vogliamo che dal nostro Erede siano fatte celebrare 20/m messe di requie per l'anima nostra.

Nous voulons qu'après notre mort, notre héritier fasse célébrer vingt mille messes pour le repos de notre ame.

Item *Vogliamo che dal nostro Erede siano erette ed instituite trè Capellanie, ciascheduna col peso d'una messa quotidiana à perpetuo, per l'anima nostra, nella Bisilica de San' Pietro di Roma, sotto l'invocatione ad arbitrio del nostro Erede, al quale ne riserbiamo il* Jus patronatus *ad arbitrio à fare elemosine, a' poveri in quella somma di danaro, ch' egli giudichera conveniente. Il nostro cadavero vogliamo che sia vestito di bianco, e che sia sepelito nella Chiesa della* Rotonda di Roma, *ò in altra, ad arbitrio del nostro Erede, senza expositione del nostro cadavero; probibendo ogni pompa funebre ed ogni altra simil' vanità.*

Item voulons que notre héritier érige & institue trois Chapellenies, à la charge que chacune d'elles dira à perpétuité une messe par jour pour le repos de notre ame dans la Basilique de St. Pierre à *Rome*, sous telle dévotion, que trouvera à propos notre Héritier, à qui nous en réservons le droit de patronat, lui laissant la liberté de faire des aumônes aux pauvres à telle somme d'argent qu'il jugera convenable. Nous voulons que notre corps mort soit vêtu de blanc & enseveli dans l'Eglise de la *Rotonda* à *Rome*, ou dans quelqu'autre, à la volonté de notre héritier, sans exposer le corps sur aucun lit de parade, défendant toute pompe funèbre & autre vanité.

L'Epitafio sia una semplice lapide con questa pura Inscrittione.

L'Epitaphe sera simplement une pierre avec cette inscription.

D.   D.

L'an 1689.

D. O. M.

VIXIT CHRISTINA annos LXIII.

ne vogliamo niente di più nè di meno.

ITem *vogliamo che dal nostro Erede si paghino tutt' i nostri debiti, se vene saranno.*

Item *vogliamo che dia lo scoruccio e la quarantena à tutta la nostra Corte, proportionalamente all' uso della Corte Romana; dispiacendoci che lo stato nostro non ci permetta di lasciargli davantaggio.*

Item *lasciamo al Papa regnante in segno della veneratione, e della stima, che noi habbiamo, come Vicario di Giesu Christo in terra, il salvatore fattò dal* Bernini. *All'* Imperadore, *al Rè di* Spagna, *al Rè di* Francia, *a' signori Cardinali nostri, ed all' Elettore di* Brandenburgo, *un legato à ciascheduno, in conformità dell' ordine datone al nostro Erede.*

Alla Marchesa Octavia Capponi, *oltre le sue provisioni in vita; lasciamo* 13/m *scudi Romani di sopradote; al pupillo della medema cento scudi l' anno, fin a dieci anni inclusivi, ed alla sua pupilla* Christina *lasciamo la provisione della zia defonta, fin tanto che sia maritata, ò monacata.*

A Portia Giustiniani, *per l'assiduità, e diligenza con che hà insistito al nostro servitio, lasciamo le*

D. O. M.

VIXIT CHRISTINA annos LXIII.

& rien de plus ni de moins.

Nous voulons que notre héritier païe toute nos dettes, s'il y en a.

De même voulons qu'il donne le deuil & le traitement de carême à toute notre Cour proportionné à l'usage observé à la Cour de *Rome*, bien fachée que notre situation ne nous permette pas de les gratifier plus amplement.

Nous laissons au Pape régnant comme une marque de la vénération & l'estime que nous avons pour lui comme Vicaire de *Jesus Christ*, sur la terre, la statuë du Sauveur faite par *Bernini*: & à l'Empereur, au Roi d'*Espagne*, au Roi de *France*, aux Seigneurs les Cardinaux & à l'Electeur de *Brandenbourg*, un lègs à chacun d'eux conformément à l'ordre donné là-dessus à notre Héritier.

Nous laissons à la Marquise *Octavie Capponi* outre sa pension viagère, treize mille écus Romains: à son pupille cent écus l'année, pendant dix ans inclusivement, & à sa fille *Christine* encore en bas-age, la provision de sa défuncte Tante, quand elle sera morte jusqu'à ce qu'elle soit mariée ou qu'elle entre dans un Couvent.

Nous laissons à *Portia Giustiniani*, à cause du zèle & de la diligence qu'elle a fait paroitre à notre servi-

ce,

L'an 1689.

le provisioni in vita, e vogliamo, che gli sia accresciuta tanto quanto quella della sudetta Marchesa Capponi, *e dopo di lei vada la sua provisione al Conte* Giustiniano *suo fratello.*

Al Marchese Giovanni Mattia *del* Monte *lasciamo tutto quello c' habbiamo donato al fù Marchese suo Padre, ed in oltre vogliamo, che gli siano pagati* 10/m *scudi Romani per una volta tantum, oltre la pensione assignata al Marchese suo figlio, e lo dispensiamo dal render conto.*

Item *vogliamo che dal nostro Erede si paghino al Sgr.* Santini, *Sigr. Conte d'*Aliberte, *all' Abbate* Capelano, *al Canonico* B. Stenfano *di Marchy, Segretario* Suedese *Galdenblad a* Romolo Spetiali, *à D.* Francesco Cameli, *al Cap.* Francesco Landini, *à Pietro* Antonio Bandiera, *ad* Alessio Spalla, *ed alla sua moglie, a Madama* Giulia Diodata Alessandra Schiavetta, *e la provisione, e la dote c'hanno havuto l'altre nostre schiave.*

Al Conte di Vaseno, *oltre la provisione, c' hà da santa* Brigida, *lasciamo scudi* 500. *a.*

Alla Marchesa Ottavio Capponi, *ed a* Portia Giustiniani *lasciamo i nostri habiti, biancherie, ed altre galanterie, che tengono in lor' custodia, e le dispensiamo dal render conto.*

A Pietro Antonio Bandiera *oltre le provisioni in vita, lasciamo*

ce, une rente viagère, & voulons qu'elle soit augmentée jusqu'à la valeur de celle de la Marquise *Capponi*, & après elle, cette provision passera au Comte *Giustiniani* son frère.

Nous laissons au Marquis *Jean Matthia del Monte* tout ce que nous avons donné au feu Marquis son Pére, & nous voulons que dix mille Scudi Romains lui soient païez, une fois pour tout, outre la pension assignée au Marquis son fils & nous le dispensons de rendre compte.

Item. Nous voulons que notre héritier paie à Mr. *Santini*, au Comte d'*Alibert*, à l'Abbé *Cappelano*, au Chanoine *Stenfano de Marchis*, au Sécrétaire *Suédois Galdenblad*, à *Romolo* notre Apothicaire, à Dom *François Cameli*, au Capitaine *François Landini*, à Pierre Antoine *Bandiera*, à *Alessio Spalla* & à sa femme, *Julie Diodata & Alessandra la fille* la provision & la dote, qu'ont euës les autres personnes engagées à notre service.

Nous laissons au Comte *Vasano*, outre la provision qu'il a de St^e. *Brigitte*, cinq cents écus par an.

Nous laissons à la Marquise *Octavia Capponi* & à *Portia Giustiniani* nos habits, notre linge & autres galanteries qu'elles ont sous leur garde, & nous les dispensons de rendre compte.

Outre les provisions viagères nous laissons à *Pierre Antoine Bandiera* tout

L'an 1689.

mo tutto quello, che spetta alla nostra stellaria, tanto d'oro, d'argento, rami, ferro, quanto d'ogni altra cosa appertenente alla sua professione, dispensandolo dal render conto.

Dispensiamo parimente il Canonico di Marchio, *nostro Maestro di Casa dal render conto della sua aministratione, della quale ci dichiariamo pienamenta sodisfatta, e gli facciamo in virtù di questa nostra dispositione, ampla quiettenza à tutt' i sudditti della loro aministratione.*

Commandiamo à nostri Segretarii che consegnino al nostro Erede tutte le scritture spettanti à nostri dritti, pretensioni, ed interessi pecuniarii, ch' abbrugino ogn' altra scrittura che terranno nella loro Segretaria.

Lasciamo al nostro Erede tutti i Crediti, che noi habbiamo colla Corona di Suetia, *ò con qual si sia nostro Ministro, ò altra persona, secondo le notitie c' haverà dalle nostre scritture.*

Item *vogliamo che 'l nostro Erede sodisfacci a' legati ed altre dispositioni, che noi habbiamo fatto de' nostri beni, volendo che l'habbino per expressi nel presente nostro Diploma.*

Instituiamo per nostro Erede universalissimo con la sudetta dispositione ed obligatione il Sigr. Cardinale Diecio Azzolini, *al quale per le sue incomparabili qualità, per meriti proprii, e per*

ce qui appartient à notre Laboratoire, tant d'or, d'argent, de cuivre & de fer, que de toute autre chose rélative à sa profession, le dispensant de rendre compte.

Nous dispensons de même le Chanoine de *Marchis* Notre Major Dome de rendre compte de son administration, dont nous déclarons que nous sommes pleinement satisfaite, & lui donnons en vertu de cette notre disposition, une ample quittance, comme à tous nos autres Domestiques & serviteurs, de leur administration.

Nous ordonnons à nos Sécrétaires de consigner à notre héritier tout autre écrit concernant nos droits, prétentions & intérêts pécuniaires, & de brûler toutes les autres écritures qu'ils trouveront dans leurs sécrétaireries.

Nous laissons à notre héritier toutes les créances que nous avons sur la Couronne de *Suède* & sur nos officiers, ou autres personnes quelconques selon les notices qu'il tirera de nos papiers.

Item. Nous voulons que notre héritier satisfasse aux légs & aux autres dispositions que nous avons faites par nos lettres obligatoires, voulant qu'il les regarde comme exprimées dans cette présente Patente.

Nous instituons pour notre Héritier universel avec la disposition & l'obligation susdites, le Sgr. Cardinal *Diecio Azzolini*, à qui, pour ses qualités incomparables, pour son mérite, & pour les services qu'ils nous

a

per quelli c' hà acquistati con noi nel corso di tanti anni, dobbiàmo questa dimonstratione d'affetto di stima, e di gratitudine.

Instituiamo il Papa regnante per il supremo Essecutore di questo testamento, sperandoci ch' havrà la bontà d'aggredir questa nostra dispositione.

Finalmente racomandiamo con tutto l'animo alla protezzione del Papa, *dell'* Imperadore, *del Rè di* Spagna, *del Rè di* Francia, *ed a quella del nostro Erede, la nostra famiglia, particolarmente le nostre povere Donne.*

Questo vogliamo, che sia il nostro Testamento, ed ultima volontà, il quale vogliamo che vaglia per ragione di Testamento nuncupativo, di ragione civile senza scritti, e se per quella ragione non valesse, vogliamo, che vaglia per ragione d'ultima volontà in causa mortis, *e di qualcunque altra ultima volontà e dispositione, cassando ed annullando ogni qualcunque altro Testamento da noi fatto sin' al presente giorno, per gli atti di qualcunque Notario, e con qual' si voglia parola, ed babbia il suo effetto e la sua essecutione non solo nel modo sudetto, mà in ogni altro maggiore. In fede di che babbiamo segnato il presente nostro Diploma, col nostro Real' penello, e fatto lo munire con il nostro sigillo Regio. Dato in* Roma *il* 1. *Martio* 1689,

CHRISTINA ALEXANDRA.

a rendus durant tant d'années, nous devons cette démonstration d'affection, d'estime & de gratitude.

Nous constituons le Pape régnant pour prémier Exécuteur de ce testament, nous flattant qu'il voudra bien avoir la bonté d'agréer cette notre disposition.

Enfin nous recommandons de tout notre cœur à la protection du Pape, de l'*Empereur*, du Roi d'*Espagne*, du Roi de *France*, & à celle de notre héritier, nos Domestiques & particulièrement nos pauvres femmes.

Nous voulons que ce-ci soit notre testament & notre dernière volonté, que nous voulons avoir la force d'un testament nuncupatif, selon le droit Civil, comme s'il n'étoit pas écrit: mais s'il ne peut pas valoir comme tel, nous voulons qu'il ait la force de donnation *mortis causa*, ou de telle autre sorte de dernière volonté & disposition: cassant & annullant tout autre testament quelconque fait & dressé par nous, jusqu'à ce jourd'hui, par acte de quelque Notaire que ce soit & en quels termes que ce puisse être, voulant que ce testament-ci ait son effêt & son éxécution non seulement de la manière susdite, mais aussi de toute autre plus efficace: En foi dequoi nous avons signé ce présent notre Diplome de notre plume & l'avons fait munir de notre Sçeau Roïal. *Fait à Rome ce* 1. *Mars* 1689.

CHRISTINE ALEXANDRA.

On

L'an 1639.

Execution du testament malgré l'opposition du Ministre de l'Electeur de *Brandenbourg.*

On voit entr'autres choses dans ce Testament que *Christine* institue le Cardinal *Azzolini* son héritier universel en lui donnant de grands éloges, & qu'elle y fait divers lègs au Pape, à l'Empereur, aux Rois de *France* & d'*Espagne*; & à l'Electeur de *Brandenbourg* & qu'elle nomme le Pape prémier Exécuteur de son testament (*). Le Ministre, que Son Altesse Electorale entretenoit alors à *Rome*: redemanda de la part de son Maitre, (car on sait que la Mère de *Christine* étoit de la Maison de *Brandenbourg*) aussi bien que de la part du Roi de *Suède*, les joïaux & les ameublemens qu'elle avoit emportés de *Suède*, à la charge de réversion après sa mort. Mais on n'eut aucun égard à la protestation de ce Ministre, & la Chambre Apostolique s'y opposa pour la somme de soixante douze mille écus, qu'elle disoit lui avoir prêtés, outre les prétentions des officiers de sa Cour & d'autres, qu'on fit monter à cent trente huit mille écus. Là-dessus le Cardinal *Azzolini* fit dresser un Inventaire de tous les biens qu'avoit laissé la Reine qu'on estimoit aller à un demi million d'écus de Banque, & enjoignit aux Créanciers de prouver ce qu'ils avoient justement à prétendre. (*a*).

La succession de *Christine* vient à Pompée *Azzolini* Neveu du Cardinal de ce nom & lui cause bien de la peine.

L'affaire étoit sans doute en ces termes quand le Cardinal mourut deux mois après *Christine.* Son Neveu *Pompée Azzolini* recueillit l'héritage de son Oncle, quoiqu'il n'en jouit pas agréablement ni tranquilement, car l'argent le plus clair s'en alla pour acquitter les charges du testament (†), & le reste, qui consistoit en beaux meubles, fut acheté à crédit par de grands Seigneurs, qui n'avoient pas l'apparence de les païer de long tems étant au dessus des poursuites de la justice (*b*). On en peut juger en partie par le Placet qu'il fit présenter au Roi *Charles XI*, implorant sa pro-

(*a*) *V.* Jægeri *hist. eccles. & prof. L. IX.* 1689. *p.* 448. *s. I. p.* 63. & Merc. *hist. & pol. Mars.* (*b*) *V. Histoire de* Christine *pag.* 387.

Des Chapellenies & des Messes portées par le testament.

(*) On dit que le Pape fit difficulté d'être l'éxécuteur du Testament de *Christine*, parce qu'il n'y avoit aucun lègs pour le Roi *Charles XI.* de *Suède*, & que le Pape doutoit fort, que les bijoux de la Reine, qui étoient hypothéqués à *Amsterdam* pour quarante mille pistoles, lui fussent remis (1). Au reste *Bulifon* remarque aussi que *Christine* avoit légué au Pape la fameuse statuë du *Sauveur* faite par le Chevalier *Bernini* (2).

(†) Entr'autres charges du testament il y avoit, comme on vient de voir, que l'héritier institueroit trois Chapellenies & qu'il feroit dire vingt mille messes pour le repos de l'ame de *Christine.* Voici la réfléxion qu'a faite là-dessus un Auteur (3): „ La Reine „ de *Suède* a voulu mourir avec la réputation de bonne Catholique, aïant ordonné „ qu'on bâtit deux Chapelles dans l'Eglise de *St. Pierre*, afin d'y prier Dieu pour le salut de son ame. Je ne m'en étonne pas, ajoute-t-il, l'amour de la gloire est la passion des grandes ames & à mon sens une marque certaine de l'immortalité. Mais afin „ que cette gloire donne à l'esprit une satisfaction solide, il faut qu'elle soit appuïée „ sur de bons fondemens. Ainsi pour persuader le monde de la Catholicité de cette „ Princesse, il faudroit qu'elle n'eut jamais été Protestante, ni femme d'esprit. On a „ avis de *Rome*, dit ce même Auteur au sujèt des Messes, que les vingt mille Messes, „ que la Reine *Christine* a ordonné de dire pour son repos, ont troublé celui de plusieurs Communautés religieuses, qui souhaitant à l'envie les unes des autres de rendre ces précieux offices à l'ame de cette grande Princesse, sont en dissension entr'elles-mêmes (4).

(1) *Theatr. Europ.* ad h. ann. pag. 964.
(2) V. Ses lettres pag. 268.
(3) V. *Merc.* hist. & pol. l. c. p. 452.
(4) Idem l. c. p. 57.

protection contre les véxations de ceux qui lui envioient une si riche succession, laquelle, à la vérité, il avoit si peu méritée (*).

L'an 1689.

Le voici en *Italien* tel, qu'il fut présenté, & traduit en *François* (†).

Sacra e Real' Maestà.

Non sdegnerà l'animo generoso di Vostra Maestà di mirare sù questo foglio a suoi piedi un servo pieno d'ossequio, che con la mestitia su 'l volto, ardisce di notificare alla Maestà Vostra la morte del Cardinale Azzolino *mio zio, e di presentarle a titolo di vassallagio ogni mio arbitrio a libera dispositione de voleri di V. M.tà. Affidato di questa speranza, io corro volontieri sotto l'ali della sua potentissima protettione, acciocbe, dove non arriva il mio poco merito, mi porti l'infinita benignità della M.tà V.ra, e liberi la debolezza mia dalle inevitabili vessationi, che questa disgrazia m'adduce. Sotto scorta cosi potente, confido, rimaranno auvalorati i sentimenti del già defonto Cardinale, non punto disjunti da miei, e toccherà quel segno tanto desiderato dalla mia rispettosa ubbidienza, che mi farà capace di meritare l'honore d'og-*

Sacrée & Roïale Majesté.

L'ame généreuse de V. M. ne dédaignera pas de jetter les yeux sur cette feuille que mèt à ses piés un serviteur très-soumis, qui la tristesse sur le visage, a la hardiesse de notifier à V. M. la mort du Cardinal *Azzolini* son oncle, & de remettre à titre d'hommage toute sa volonté à la libre disposition, & au bon plaisir de V. M. Fondé sur cette espérance je cours volontiers sous les ailes de sa protection très-puissante, afin que la bonté infinie de V. M. me porte, où mon peu de mérite ne peut atteindre, & suppléant à mon impuissance me délivre des véxations inévitables que va me causer ce malheur. J'ai cette confiance que sous une protection si puissante, les sentimens du feu Cardinal pour Votre Majesté, qui ne diffèrent le moins du monde des miens, resteront en vigueur & que je jouïrai de ce signe de bienveillance que je desire tant dans ma respectueuse obéissance & qui me rendra capable de mériter l'honneur de la moin-

(*) A cet égard l'Auteur de l'histoire de *Christine* a eu assez de raison de faire cette exclamation (1). „ Qui auroit jamais cru qu'un petit Gentilhomme de la *Marche d'Ancone* eut dû être héritier de la fille du *Grand Gustave-Adolphe*, Roi de *Suède*, la terreur de l'*Allemagne*? C'est néanmoins ce qui est arrivé à *Pompee Azzolini*, neveu du Cardinal de ce nom, qui est devenu maître de cette riche succession par le plus grand bonheur du monde. Car si son oncle fut mort devant la Reine, comme il mourut immédiatement après, elle auroit disposé de sa succession d'une autre maniére, puisqu'elle n'aimoit point le Neveu, quoique le Cardinal son Oncle l'eut mis au nombre des Gentils hommes de Sa Majesté, mais pour épier sa conduite. „

Qu'il étoit singulier que Pompée Azzolini fut héritier de Christine.

(†) Cette copie est tirée du *volumen Epistolarum illustrium* dans *Palmsköld*.

(1) Hist. de *Christine* p. 300. & *Merc.* hist. Juillet 1689. p. 685.

L'an 1689.

d'ogni minimo cenno di V. Maestà, all' arbitrio della quale ponendo ogni mio volere profondemente m'inchino.	moindre marque de faveur de V. M., au bon plaisir de laquelle je fousmets toute ma volonté, étant avec un très-profond respect
Di Vostra Maestà	de Votre Majesté
Roma 18. Giuglio 1689. *Humilisso Devotisso. Servitore Pompeo Azzolino.*	*Rome le 18 Juillet 1689.* le très-humble & très-dévoué serviteur Pompée Azzolino.

Le Pape *Alexandre VIII* à bon marché la belle Bibliothèque de *Christine*.

Le Pape *Alexandre VIII.* de la famille d'*Ottoboni*, achetta pour le prix de huit mille écus, c'est-à-dire presque pour rien, la belle Bibliothèque de la Reine, qui étoit si riche en Manuscrits (*a*). Il en fit transporter dix neuf cent à celle du Vatican, donna le reste à son Neveu, & ordonna que cette augmentation au Vatican fut appellée la *Bibliothèque Alexandrine* (*).

Le

(*a*) *V.* Misson *Voiages T. II. p.* 142. *not.* Nemeitz *Voiages* d'Italie *p.* 222. Klaute *Diar. Ital. p.* 123

Médaille & inscription sur cette augmentation de la Bibliothèque du Vatican.

(*) La Médaille qui fut faite à ce sujet par *Lorenzano* à l'honneur de ce Pape & de *Christine*, le représente en habits Pontificaux avec cette inscription: *Alexander VIII. Ottoboni. P. O. M. creatus VII. Oct.* 1689. De l'autre côté se voit un nombre de livres mis pêlemêle sur une table ou console. Au-dessus est un Aigle à deux têtes portant entre ses griffes une banderolle étendue. La légende en dedans de ce billet & autour de la Médaille porte: *Addito in Vaticano sapientiæ pabulo ex Regiis Christinæ Thesauris.*



Dans la Bibliothèque du Vatican même, on lit là-dessus cette inscription.

„ Alexander VIII. *Ottobonus Venetus Pontif. Max.*
„ *Mille nongentos conscriptos Codices*
„ *Ex iis quos* Christina Alexandra *Suecorum Regina*
„ *Undique conquisiverat selectos:*
„ *Paucis quoque a sua Domestica Bibliotheca*
„ *Adjectis Vaticanæ attribuit*
„ *Et Alexandrinæ nuncupatione propriaque aula distinxit*
„ *Anno Sal. MDCLXXXX. Pont. I.* (1).

(1) V. *Bennani* l. c. pag. 785. N. XI. & 803-806. Voïage de *la Motraye* T. I. p. 35.

L'an 1689.

Le catalogue de tous ces Manuscrits se trouve dans *Montfaucon* (a). Mais le célèbre Professeur Mr. d'*Orville* à *Amsterdam* posséde entre nombre de beaux Manuscrits un Catalogue de ces Manuscrits beaucoup plus étendu, que celui qu'en a publié le Bénédictin. Presque tous ces livres sont marqués au dos de trois Couronnes, qui sont les armes de *Suède* (*). De la même Bibliothèque de *Christine* il y a dans celle du Palais *Ottoboni* sept mille volumes, & parmi ceux-ci plusieurs Manuscrits, dont quelques-uns sont marqués au dos du mot *Makelos*, dont nous avons parlé ci-dessus (†).

Pag. 84. &c.

Achat que fait à aussi bas prix D. *Livio Odescalchi* des Cabinets de Médailles, de statuës &c. & richesse de ces Cabinets.

Quant au Cabinet de Médailles de *Christine* où il y en avoit de si riches suites en tous Métaux, comme aussi de celui de Statuës, de Tableaux & d'autres raretés, Don *Livio Odescalchi* Neveu d'*Innocent XI.* s'en mit en possession, pour cent cinquante trois mille écus, c'est-à-dire, comme le dit *Misson*, pour très-peu de chose. Il ajoute, (b) qu'il ne finiroit pas s'il vouloit entretenir le Lecteur des rares Médailles qui s'y trouvoient. Il nomme seulement l'*Othon* de bronze, Médaille Egyptienne: Revers l'image de *Serapis* (‡). Le *Pertinax*, médaillon Latin: Revers *Pertinax* lui-même sacrifiant. L'*Antonin Pie*, revers *Hercule* assis & *Diane* debout. L'*Antonin Pie*, médaillon latin. Le même *Antonin* couronné par la victoire, l'abondance lui apportant des fruits. Ce Médaillon, dit *Misson*, est extraordinairement bien conservé, & c'est ce qui fait son plus grand prix. Le même

(a) *V. sa Bibliotheca Biblioth. Diatr. prælimin. pag. IX. &c. & Operis pag. 14-97. item Voiages de* Nemeitz *p.* 222. *& de* Keisler *T. I. p.* 798. *& T. II. p.* 59.

(b) Misson *Voiages l. c. p.* 142.

La plûpart des livres & des tapisseries de *Christine* à *Rome* venoient de *Suède*.

(*) Il est à présumer que tous ces livres au dos de trois Couronnes, aussi bien que les autres, ont été transportés de *Suède* à *Rome*. La plus grande partie en porte cette marque, & nous avons cité ci-dessus Mr. *Chanut*, qui parle de la belle Bibliothèque que *Christine* envoïa hors de *Suède*, quelque tems avant que d'abdiquer la Couronne (1). Les 50. volumes en Msc. in fol. & in 4, qu'on fait voir de la Bibliothèque de *Christine* dans celle de *Berlin*, semblent être du nombre de ceux qu'elle fit acheter à *Paris* à la vente de la Bibliothèque magnifique du Cardinal *Mazarin*, dont il y a encore un plus grand nombre dans celle de *Wolfenbuttel*. Ce ne sont pas des anciens Codes, & la plûpart ne contient que des affaires de Cabinet de plusieurs Etats de l'*Europe* du XV. & XVI. siécle.

(†) Nous avons donné ci-dessus l'explication de ce mot. J'ai aussi vû au même Palais *Ottoboni* un magnifique Baldachin de brocard d'or & d'argent, qui a appartenu à *Christine*, au milieu duquel le Soleil est représenté & dessus le mot *Makelos*. La plûpart des tapisseries des appartemens de la Reine venoient aussi de *Suède*. Mr. *Misson* en parle de cette manière: „ Elles étoient autrefois dans le Palais du Duc de *Mantouë*. Lorsque „ *Colalto* pilla cette ville en 1630. il les transporta à *Prague* avec une infinité d'autres „ richesses. Les *Suédois* les enlevérent à *Prague* en 1648. & *Christine* les transporta à „ *Rome* (2).

(‡) On remarquera en passant, que l'*Othon* en bronze, dont parle ici Mr. *Misson*, ne se trouve pas dans le Cabinet de Médailles de *Christine*, que Mr. *Haverkamp* nous a procuré & dont nous parlerons bientôt: d'où il est à présumer, que ce Cabinet étant tombé en différentes mains a été pillé de part & d'autre.

(1) V. *Chanut* Mém. T. III. p. 240. *Lelen* *Hillebrand* ad. ann. 1710. en Msc. *Christina* p. 189. & Journal de Voiages de Mr. de

(2) *Misson* l. c. pag. 143.

L'an 1689.

me *Antonin*, Médaillon latin, que Mr. *Bellori* appelle l'*Anno Nuovo*, à cause du sens qu'il a donné à ces quatre lettres qui sont sur le revers A. N. F. F. *Annum novum faustum, felicem*. Le *Néron*, Médaille Latine: revers, l'*Hercule Farnése*.

Mr. *Patin* disoit déja de son tems au sujèt des Médaillons en bronze, qui se trouvoient dans le Cabinèt de *Christine*: „ qu'il ne pensoit pas que tous „ les Curieux ensemble en pussent fournir assez pour égaler ce qui compo- „ soit le trésor de cette Reine " (*a*). Il ajoute; „ Que cette grande Prin- „ cesse, qui n'avoit jamais rien épargné pour la possession des belles cho- „ ses, n'avoit point trouvé d'antiquités plus dignes de sa curiosité, que l'il- „ lustre Cabinèt de *François Gottifridi*, Gentilhomme Romain, où il y a- „ voit près de deux cent Médaillons différens ". Qu'on seroit savant, continue *Patin*, si on en connoissoit toutes les énigmes, & que je prendrois de plaisir d'en voir une éxacte description! Il faut tout espérer du beau génie de cette Reine, dont la généreuse inclination est connuë de toute l'*Europe* & le Sr. *Chifflet*, qui a l'honneur d'être à son service, m'en fait concevoir une très-grande espérance.

Mr. *Patin* n'eut pourtant pas cette satisfaction & il n'y a que peu d'années que Mr. *Haverkamp*, célèbre Professeur à *Leyde* a publié ce Cabinèt de Médailles de *Christine* avec des Commentaires en Latin & en *François* (*b*). Cependant le titre même fait voir que ce n'est qu'une partie de ce fameux Cabinèt, n'y aïant que les Médailles en grand & moïen bronze, gravées artistement en LXIII. planches par le célèbre *Pietro Sante Bartolo*, que le Comte *Fréderic de Thoms* avoit emportées d'*Italie*. Mr. *Haverkamp* ne laisse pas d'en faire un grand cas, parlant ainsi dans sa préface (*c*) „ Le Cabi- „ nèt de la Reine *Christine* fait la matière & le sujet de cet ouvrage. Le „ nom d'une Reine si célèbre suffit tout seul, pour exciter la curiosité des „ Savans & de tous les amateurs d'Antiquités: car qui ne fait que cette „ Héroine le fit autrefois admirer de toute l'*Europe* par sa grandeur d'ame, „ par la sublimité de son génie & par l'attachement extraordinaire qu'elle „ témoigna pendant toute sa vie pour les sçiences & les belles-lettres. Par „ rapport à cette dernière qualité, il n'en faut point d'autre preuve, que „ la belle collection de Médailles, dont il s'agit: car qui n'avouera que le „ goût qu'elle fit paroitre à cet égard est tout à fait surprénant, & digne „ d'admiration dans une personne de son séxe & de son rang? C'est ce „ précieux trésor, amassé par le soin de cette incomparable Reine, & dig- „ ne assurément des plus grands Rois, que nous publions aujourd'hui. Nous „ pouvons assurer, que les Médailles qui composent ce Cabinèt, sont pour „ la plûpart, d'une grande rareté & très-utiles pour l'éclaircissement de l'his- „ toire ancienne, qu'il y en a même plusieurs qui n'ont pas encore été pu- „ bliées & qui sont restées jusqu'ici inconnuës aux Antiquaires (*) ".

A

(*a*) *V. son Introduction aux Médailles p.* 161.

(*b*) *Imprimé à* la Haïe 1742. *in fol.*

(*c*) *Conf. Op.* Haverkampi *pag.* 288.

(*) Nous avons dit ci-dessus quelque chose de ce trésor de Médailles de *Christine* qui étoit

A l'égard des Statuës & d'autres pièces antiques. Mr. *Chanut* rapporte quelque part, que *Christine* en avoit fait venir de *Rome* plusieurs de très-belles, qu'elle avoit fait transporter ensuite hors de *Suède* (*a*). Et le Sr. *Misson* qui les a vûës à *Rome*, dans le tems que *Christine* y étoit, assure, qu'elles étoient d'une exquise beauté, entr'autres l'*Auguste* d'Albatre Oriental, transparant comme de l'ambre: Les seize Colonnes antiques de *Giallo*, avec les deux Colonnes d'Albatre Oriental, hautes de sept piés: la plus fine Agathe ne pouvant étre plus belle: La *Venus* qui dispute la pomme d'or à la *Venus* de *Medicis*: *Castor & Pollux* aux deux côtés de leur Mère *Leda*; l'autel de *Bacchus* d'un fin Marbre blanc & orné de bas-reliefs admirables. Le vieux *Silene* qui s'est si bien enivré à la fete de son Nourisson, qu'il le faut soutenir pour lui aider à marcher: Un Bouc écorché tout vif pour sa peine d'avoir brouté les vignes du Père *Liber:* & tout auprès un Sanglier, qu'on lave, avant que de le sacrifier (*b*). Le *P. Montfaucon* produit en tailles douces les *Orgies* & les sacrifices de *Bacchus*, comme aussi les neuf *Muses* de *Christine* tant estimées des Connoisseurs, & en fait la description : prétendant pourtant que les instrumens y ont été ajoutés de main moderne (*c*). Le Sr. de la *Motraye* admire entre les Camaïeux, celui d'Agathe Orientale, qui représente la tête d'*Olympias* & d'*Alexandre* en profil, non seulement à cause de la beauté de ces deux têtes, mais aussi par son extraordinaire grandeur, qui est de près d'un pan en hauteur, sur un & demi de largeur (*) (*d*). Il y a quatre ans qu'on publia à *Rome*, à la grande satisfaction du Public, l'excellent Recueil de pierres antiques & de Camaïeux de *Christine*, gravés par le célèbre artiste, *Pietro Sancte Bartolo*, que nous avons nommé ci-dessus. Cet ouvrage consiste en deux petits Tomes in fol. contenant ensemble cent &

(*a*) Chanut *Mém. T. II. ad ann.* 1651. *p.* 339 *& T. III. ad ann.* 1653. *p.* 240.
(*b*) Misson *l. c. pag.* 142.
(*c*) *Antiq. expl. T. I. P. I. p.* 112. 113. *&. T. II. p.* 193.
(*d*) Motraye *l. c. p.* 447.

étoit composé de plusieurs Cabinèts fameux en ce geure & dont celui de l'infortuné *Charles I.* Roi d'*Angleterre* faisoit une partie. On en trouve des particularités remarquables dans la vie de *Christine* en *Allemand*: dans le *Curieuser Bücher und Staats-Cabinet*; dans les entretiens de *Tentzel* (1). Dans *Gotha nummaria* par Mr. *Liebe* (2). A quoi nous ajoûterons ce que Mr. *Ezech. Spanheim* dit des connoissances de *Christine* en fait des Médailles, & de ce beau Cabinèt même qu'elle en avoit curieusement ramassé:
„ *Inter splendorem & autoritatem nummos tractantium omnium instar est* Christina Augusta,
„ *quæ ut superiorum ætatum decora & artes, ita singularem quoque bujus elegantiæ amorem*
„ *& peritiam, ex ultimo septentrione secum in urbem invexit. Quod us documentis aliis pu-*
„ *blice, & benigna oris significatione, mibi aliquoties privatim aperuit, ita incomparabi-*
„ *lis in boc genere nummorum thesaurus, summo studio recens ab ea congestus, ad memo-*
„ *riam posteritatis loquetur* (3).

(*) On se flatte à *Leipzig*, qu'il y a dans le Cabinèt de leur Bibliothèque plusieurs des antiquités de *Christine*, d'une moïenne grandeur. Il y en a quelques piéces dans le Cabinèt de *Gotha*.

(1) Pag. 189. &c. & 402. &c. item *Büch.* und. Staats-Cab. §. X p. 64. *Tentzel* Janv. 1694. p. 116. & *Clarenden* hist. de Rebell. Tome V. p. 479.
(2) Pag. 105. 141. 191. 266. 326. 372. 410.
(3) *Spanheim* de præst, & usu Num. pag. 23. primæ edit.

L'an 1689.

& trois planches, mais sans aucune explication des empreintes (†). Le nombre des piéces exquises y contenu est si grand qu'on a de la peine d'en chosir les plus marquées. Des Connoisseurs en ont nommé quelques-unes comme paroissant l'emporter en beauté sur les autres, savoir la tête de *Demetrius Poliorceta*, de *Ciceron*, de *Galba*, d'un *Satyre*, d'*Agrippina Major*, d'*Isis* avec plusieurs figures hieroglyphiques, de *Jupiter* & de *Venus* avec la pomme, en métal, comme aussi les *Saisons de l'année* sur un vieux marbre &c (*a*). Cependant il ne faut pas croire que toutes les pierres & autres antiques en ce genre de la Reine soïent renfermées dans ce Cabinèt d'*Odeschalchi*. Le nombre qui s'en trouvoit dans celui de *Christine*, étoit beaucoup plus grand, comme on l'aura aussi remarqué par ce que nous en avons déja dit. Aussi vient-on d'avertir le Public, qu'il pourra s'attendre bientôt à un nouveau Recueil sous le titre de *Museum Antiquarium* d'*Idelfonse* en *Espagne*, que le *P. Aelli e Lascari* est après à publier, & où il y aura entr'autres plusieurs belles piéces, lesquelles autrefois ont fait partie de celles du Cabinèt de *Christine* (*b*).

En quelles mains passérent enfin les peintures & les tableaux. Leur beauté & rareté & d'où *Christine* les avoit eus.

Quant aux peintures & aux tableaux de *Christine*, un Auteur dit, que le Cardinal *Azzolini*, après la mort de la Reine, en capitula avec le Cardinal d'*Estrées*, surtout de ceux de *Paul Véronese* & de *Corrége*, qui étoient des originaux d'un prix inéstimable, & dignes d'être présentés au Roi de *France* (*c*). Il y a apparence, qu'il n'en fut rien alors par la mort imprévuë de ce Cardinal. Mais on sait, que le dernier Duc-Régent d'*Orléans* en fit acquisition au nombre de deux cent cinquante piéces de toute grandeur, qu'il fit transporter au Palais Roïal à *Paris*; On en a publié depuis, trois ou quatre descriptions. La plus éxacte est sans doute celle du Sr. *Du-Bois* de *Saint-Gelais* (*d*). Mais pour le Sr. *Piganiol de la Force* & l'Auteur du Mercure *François*, qui en ont aussi parlé, (*e*) on a lieu d'admirer les anachronismes & autres fautes grossieres qu'ils commettent, pour surprendre la bonne foi du Lecteur. Ils conviennent tous deux, que *Christine* avoit fait venir en *Suède* le célèbre Peintre *Bourdon*, mais *Piganiol* le méne d'abord aux Ecuries du Palais de *Stockholm*, où ce Peintre voit qu'on faisoit servir les tableaux de *Corrége* de paravents, & d'où il les tire couverts de poussiére &

(*a*) *V.* Leipziger *Gel. Zeitung*. 1750. *N. III p.* 27. 28.

(*b*) *V.* Beitrag *zu den* Erlangischen *Gelahrten Anmärckung*. 1751. *p.* 400.

(*c*) *Hist. de* Christine *p.* 295. *&c.*

(*d*) *Dans sa description des Tableaux du Palais Roïal.*

(*e*) *V. Sa Descript. de* Paris *T. II. p.* 234. *&* *le* Mercure François *Février* 1722. *p.* 99. *&c.*

(†) Le titre de cet ouvrage est: „ MUSÆUM ODESCALCUM *sive Thesaurus antiquarum Gemmarum quæ à Serenissima* Christina, *Suecorum Regina*, *collectæ in museo* „ Odescalco *asservantur &* à Petro Sante Bartolo *quondam incisæ*, *nunc primum in lucem* „ *proferuntur. Romæ apud Venantium Monaldini* 1747. 2. *Tom. in fol.* Les Auteurs de ladite Gazette litéraire de *Leipzig* en *Allemand*, font comprendre à la page citée cidessus, comme si cette Collection avoit été léguée de *Christine* à la Maison d'*Odeschalchi*: mais cela ne s'accorde pas avec la disposition testamentaire de la Reine, ni avec la préface qui est devant ce Cabinèt ou *Museum Odescalcum*.

& d'ordure (*). Pour l'Auteur du Mercure, il débite hardiment, que *Bourdon* fut appellé à *Stockholm* pour donner les desseins de la pompe funèbre du *Grand Gustave*, & qu'aïant fort loué les tableaux de *Corrége*, qui à son arrivée, étoient encore emballés, la Reine lui avoit dit, eh bien, *Bourdon*, je vous les donne. Mais n'en déplaise à ces deux Messieurs: Ils avancent tout cela gratuitement. On s'entendoit en beaux tableaux en *Suède*, longtems avant que *Bourdon* y vint; & comment veulent-ils que *Christine* lui ait fait présent de ceux de *Corrége*, elle, qui n'étoit agée que de sept ans & sous la tutéle des Grands Officiers & du Sénat du Roïaume, quand le Roi son Père fut enseveli à *Stockholm*, supposé que *Bourdon* y soit allé pour donner les desseins de sa pompe funèbre (†). Mais quelle foi ajouter à ces Ecrivains, quand l'un d'eux prétend, que *Gustave-Adolphe* avoit surpris la petite ville de *Prague* en 1631. d'où il avoit fait emporter ces tableaux en *Suède* (*a*). Car qui est-ce qui ignore que *Prague* ne fut prise par les *Suédois* qu'en 1648. peu avant la signature de la paix de *Westphalie* sous les ordres du Comte de *Königsmarck*, & que *Gustave-Adolphe* périt à la bataille de *Lutzen* en 1632. & est mort par conséquent seize ans avant la prise de *Prague*. A ces bévûës-près, on n'a qu'à lire ce que lesdits Auteurs ont remarqué de ces excellents tableaux, qui venoient originairement du Prince de *Mantoue*, *Louis de Gonzague*. *Colalto*, Général des troupes Impé-

(*a*) Merc. Franc. *l. c. p.* 101.

(*) Dans le tems-même que le St. *Piganiol* raisonne ainsi de la situation des beaux tableaux à *Stockholm*, éloigné plus de quatre cent lieuës de lui; il oublie entièrement l'état où se trouvoient ceux de *Paris* & de *Versailles*, qui étoient sous ses propres yeux. Voici ce qu'un auteur Dialogiste vient d'en dire tout récemment, & dont le témoignage doit être d'autant moins suspect, que son Ouvrage a été fait & imprimé sur le lieu & qu'il parle au nom de tous les Connoisseurs auxquels la nation *Françoise* unit ses plaintes. *Sachez*, dit-il, (en introduisant le *Louvre* parlant à l'ombre de *Colbert* & se plaignant du dépérissement des plus beaux tableaux de *Versailles* & de *Paris*). *Sachez, o Grand Colbert que ces beaux Ouvrages n'ont pas revû la lumiére & qu'ils ont passé des places honorables qu'ils occupoient dans les Cabinets de leurs possesseurs à une obscure prison dans Versailles, où ils périssent depuis plus de cinquante années. Dieux*, répond *Colbert*, *qu'entends-je! Quel deshonneur pour la nation! Quels fruits pour mes travaux! Ombre de Louis XIV. puisses-tu ignorer l'indigne traitement de tant d'illustres prisonniers!* Dans le Commentaire, que le Dialogiste ajoute en guise de notes, il fait voir à l'œil, que ce n'est pas seulement à la honte de la nation que de pareils trésors sont ensevelis dans le *Louvre*, mais encore à son grand dommage, qu'on laisse ce superbe bâtiment à l'abandon. C'est aussi là-dessus que Mr. de *Voltaire* porte ses plaintes dans son poëme sur le *Louvre*, où il dit entr'autres:

„ Faut-il que l'on s'indigne alors qu'on vous admire!
„ Et que les Nations qui veulent nous braver,
„ Fiéres de nos défauts, solent en droit de nous dire:
„ *Que nous commencons tout pour ne rien achever* (1).

(†) Par une lettre de Mr. *Naudé* à Mr. *Gassendi* du 19. Oct. 1652. on voit que *Bourdon* étoit arrivé à *Stockholm* cinq ou six jours auparavant v. l'Appendix Epistol. ad *Gassendum* p. 337. & dans l'appendice ci-dessous N. XVIII.

(1) V. L'ombre du gr. *Colbert*, le *Louvre* & la ville de *Paris* Dialogue pag. 20. 21, 141. &c. & 159.

L'an 1689.

Impériales en *Italie*, fit enlever ces tableaux lors du Sac de la Capitale des Etats de ce Prince & les fit transporter à *Prague*, d'où ils furent portés à *Stockholm* & après à *Rome*. Dans le long séjour que la Reine y fit depuis, elle augmenta son Cabinèt de peintures, & n'épargna ni soin ni dépense pour avoir les morceaux les plus exquis (*). L'Auteur du Mercure les range selon les diverses classes des Ecoles de peinture (*a*). Le Sr. *Piganiol* en nomme un *Noli me tangere*, *Leda*, *Jo*, *Danaë*, l'éducation de l'Amour, l'Amour qui travaille à son arc, le mulêt, une sainte famille, le Portrait de *Cæsar Borgia*, Duc de *Valentinois* & deux Etudes, comme autant de tableaux du *Corrége* (*b*). Le Sr. *Misson* cite la Vierge avec l'Enfant *Jésus* & le petit *St. Jean* de *Raphaël* & la *Venus* de *Carrache*, outre d'excellens tableaux du *Titien*, de *Paul Véronese*, du *Guide*, du *Dominicain* & d'autres grands Maitres. Le Sr. de la *Motraye* admire entre les Modernes les Portraits de *Gustave-Adolphe* & de la Reine *Christine*, comme étant d'un pinceau hardi (*c*). Ce fut du Duc de *Bracciano Odeschalchi Erba Milanois*, Neveu du Prince Don *Livio Odeschalchi*, que le Duc- Régent d'*Orléans* fit acheter toutes ces piéces & quantité d'autres pour quatre vingt dix mille Ecus Romains & les transporta au Palais Roïal à *Paris* l'an 1722. comme nous l'avons dit ci-dessus.

Conclusion de l'Ouvrage.

Voilà ce que devinrent les Biens que *Christine* laissa & particuliérement ses belles collections de toutes sortes d'Antiquités, de Raretés & de Peintures. Nous voilà en même tems au-de-là du terme de sa mort, de laquelle, de même que de toute la vie de cette Reine & des événemens qui y sont rélatifs, nous venons de donner une description aussi circonstanciée & aussi sûre tout ensemble, qu'il nous a été possible, & que sans doute l'on trouvera plûtôt trop ample que trop courte. Mais écrivant l'histoire de la plus fameuse de toutes les Reines, nous avons mieux aimé pécher par cet excés-là que par celui qui lui est opposé.

Le grand nombre de divers caractères qu'on a donné d'elle, dont quelques-uns même sont assez étendus, & que nous avons rapportés, nous dispense bien, ce me semble, d'en donner un de notre façon. D'ailleurs, nous avouons qu'elle ne nous paroit pas si facile à peindre que quelques-uns peuvent se l'imaginer. Quand on l'envisage dans cette bigarrure d'états, où

(*a*) *L. c.* 101. 102. *&c.*
(*b*) *L. c. pag.* 142.
(*c*) Motraye *l. c. pag.* 447.

(*) Le Sr. *du Bois de St. Gelais* remarque, qu'il y en auroit eu davantage, si *Christine* n'avoit pas disposé de quelques-uns des plus beaux, d'une maniére, qui a moins fait d'honneur à son goût, qu'à sa magnificence; car, dit-il, elle les fit couper en diverses piéces pour en ajuster les mains, les piés & les têtes, à la grandeur & à la figure des compartimens des plafonds de sa chambre & de sa sale d'Audience (1). Quoiqu'il en soit de ce que dit-là le Sr. *du Bois*, le Pape *Innocent XI.* estimoit tant les tableaux seuls de la Sale d'Audience de la Reine, qu'il lui en fit offrir la somme de soixante mille écus Romains, qu'elle refusa d'accepter (2).

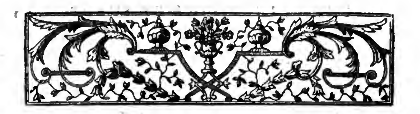
(1) L. c. pag. XB
(2) Relation en Msc. dans *Palmskold*.

où elle s'eſt miſe, ou s'eſt trouvée durant ſa vie, elle s'y préſente avec des traits ſi differens, qu'elle eſt même quelques fois méconnoiſſable. Cependant, accoûtumés à la ſuivre dans nos remarques comme nous l'avons fait juſqu'ici; nous ne quitterons pas la plume ſans en ajouter une, qui eſt fondée en expérience. C'eſt, qu'il y a un dégré d'élévation marqué & fixé pour toutes les choſes de ce monde. Lorſqu'elles y ſont arrivées, il faut qu'elles tombent, au hazard ſeulement quelquefois de ſe relever. Vérité, qui ſans doute a fait naitre ſur la Nature humaine, ces deux opinions tout oppôſées, qui ont eu & qui ont leurs ſectateurs, dont l'une éléve cette Nature humaine & en vante la force; l'autre l'abaiſſe & en étale la foibleſſe. Nous remarquons donc, que les Partiſans de ces deux opinions contraires, tant Philoſophes qu'autres, pourront également ſe ſatisfaire dans *Chriſtine*, & y trouver de quoi appuïer leur ſentiment. Tout bien conſidéré pourtant, nous croïons qu'on tombera d'accord, que comme chez elle le bon l'emporte de beaucoup ſur le mauvais, l'héroïque & le grand ſur le médiocre, l'équité demande, qu'on lui paſſe les imperfections qu'elle a eu en commun avec les plus beaux génies & les plus grandes ames, qui aïent paru dans le monde. Car, à l'égard des éminentes qualités qui l'ont ſi glorieuſement diſtinguée, les ennemis même du nom de *Chriſtine* ne peuvent diſconvenir qu'il faudra des ſiécles pour reproduire une perſonne de ſon ſexe, qui l'égale.



F I N.





LISTE

Des Médailles frappées durant le Règne & la Vie de la Reine

CHRISTINE.

1632. *sur son avènement au Trône.*

1. CHRISTINA D. G. SUEC. GOTH. VAND. q. DESIGNATA REGINA, son buste orné de pierres précieuses avec la Couronne sur la tête.

Revers: Un *Phenix* couronné & placé sur un haut rocher, s'élançant d'un bucher vers le soleil, qui l'allume. La légende: PHOENIX PHOENICIS GUSTAVI *è funere* NATA.

Sur une des Médailles funèbres du Roi *Gustave-Adolphe* son Père, on l'avoit comparé au Phœnix & c'est apparemment de-là que la même emblême a été affectée à la Reine sa fille (*a*),

2. Cette même devise de la Reine se trouve sur un jetton.

3. CHRISTINA D. G. SUEC. GOTH. VAND. q. DES. REGINA son buste à demi, orné comme ci-dessus, en forme ovale.

Revers. La Reine, couronnée de lauriers & assise sur plusieurs sortes d'armes, tient une branche à la main droite, & à la gauche, un globe surmonté d'une croix. D'un côté se voit une troupe de cavalliers courant à toute bride: & de l'autre, un Laboureur défrichant la terre. Un génie ailé apporte d'en haut une Couronne & un Sceptre: & un bras, sortant d'un nuage, lui présente une épée nuë. Plus haut se voit le St. nom *Jehovah*. Et la légende autour est: ÆTHEREUM NUMEN DIADEMATA CELSA TUETUR (*b*).

4.

(*a*) *V.* Brenner *Thes. Num. Sueo-Gothr.* pag. 187.

(*b*) *V.* Brenner *l. c. pag.* 185.

(4) CHRISTINA D. G. SV. GO. WA. Q. D. REGINA ET PRINCEPS HÆREDITARIA. son buste.

Revers WASAN. (c. à. d. La gerbe ou la poignée d'épis). Les armes de cette famille Roïale de *Suède* renfermée dans un écusson supporté par deux Thermes de Génies. Au dessus est une Couronne Roïale & l'année 1633, sans autre inscription. C'est une Médaille ovale (*a*).

5. Le portrait de la Reine, sans nom, ovale.
Revers. Les armes de *Suède* & de *Gothie* (*b*).

6. La tête de la Reine, entourée de Lauriers, sans nom.
Revers. Les lettres initiales de son nom C. R. S. en chiffre, environné de rameaux de laurier. Ovale (*c*).

7. CHRISTINA REGINA. Le portrait de la Reine.
Revers. GUST. ADOLP. D. G. REX SUECIÆ. Le portrait du Roi. Cette Médaille a été faite après la mort du Roi.

1633. *La continuation de la guerre d'Allemagne.*

8. CHRISTINA D. G. SUEC. GOT. VAND. Q. D. (id est *Designata*) *Regina.* Le portrait de la Reine.

Revers. Une Pyramide surmontée d'un globe & environnée d'une Couronne traversée de l'épée & du sceptre en sautoir; sur laquelle un Lion s'appuïe de ses piés de devant, & une main, sortie des nuës, mèt sur la tête de cet animal une Couronne de lauriers. Inscription: NON EGO GUSTAVO SEQUOR INFERIORA PARENTE.

Il y a apparence que cette Médaille a été frappée du tems que les Chefs des armées de la Reine gagnérent des batailles en *Allemagne.* Le Lion de *Suède* prêt à être couronné de laurier le faisant comprendre (*d*).

9. Le portrait de la Reine avec son nom.
Revers. Une femme assise, armée de toutes piéces, & tenant une Victoire sur la main gauche. Tout près se voit un Etendart *Suédois.* Inscript. MATRI CASTRORUM. C'est un Jetton.

La Ville d'Osnabrug emportée.

10. Les Impériaux aïant été battus à plate coûture en 1633. par les *Suédois* près d'*Oldendorp*, ceux-ci prirent la Ville d'*Osnabrug* par capitulation & *Gustave Gustafsson*, fils naturel du Roi *Gustave-Adolphe*, fut mis en possession de cet Evéché. Mr. *Köhler* qui entre dans le détail de ce fait, produit une monoïe quarrée qui fut battuë par la ville pendant le siége, ou bien par l'Evêque précedent, pendant son éxil (*e*).

La

(*a*) *Elle se trouve dans le Cabinèt de feu Mr. le Baron* Rålamb.
(*b*) *Elle se trouve dans le Cabinèt du Roi de* Suède.
(*c*) Ibidem.
(*d*) *Dans* Bronner *l. c. pag.* 188.
(*e*) *V.* Köhler *Müntz-Belust. P. X. p.* 313. *&c.*

La Ville de Ratisbone emportée

11. Un écu du Duc *Bernard de Saxe*, Général au service de *Suède*. D'un côté est représenté la Ville de *Ratisbone* en perspective, & de l'autre se lit cette inscription: BERNHARDUS. SAX. DUX. VICTOR. RATISBONAM INGREDITUR IV. Nov. 1633 (*a*).

1634. *La Ville de Minden emportée.*

12. *Minden*, Ville Episcopale en *Westphalie*, s'étant renduë en 1634. par capitulation aux troupes de la Couronne de *Suède*, on trouve une monoïe quarrée, battuë en ce tems-là pour subvenir au manque d'argent qui étoit devenu fort rare pendant la durée de ce siége. Mr. *Köhler* en a produit l'empreinte, où d'un côté se lit MINDA OBSESSA 1634. & de l'autre 8. Groschen, tous deux dans cercle (*b*).

1635. *Du tems que les Suédois occupoient la Ville de Maïence.*

13. Pendant que les troupes de *Suède* occupoient cette ville & la défendoient contre les Impériaux, il y a un Ducat en double qui y fut frappé.

Le buste de la Reine *Christine* y est représenté, aussi bien que l'écusson des armes de *Suède* & autour ces mots: MONETA AUREA CIVITATIS MOGUNTIÆ (*c*).

1636. *La Ville d'Elbinge en Prusse sous la protection de Suède depuis l'an 1626.*

14. Il y a un écu portant les armes de *Suède* & le titre de la Reine CHRISTINE. Il a été fait dans la monoïe de cette ville, dont la *Suède* étoit en possession pendant dix années de suite. On en voit l'empreinte & la description dans les remarques d'*Hambourg* (*d*).

1638. *La Ville de Brisac emportée.*

15. Le buste du Duc *Bernard de Weimar* en face, découvert & toute en harnois avec le bâton de Commandant à la main gauche, entouré d'un joli cartouche. Les mots de la légende en dedans sont: MAGNI DUCIS BERNHARDI SAXON. WEIM. EFFIGIES, & au dehors autour: HEROIS HUJUS NOMINA IN CUNCTA CLARENT SECULA.

Le *Revers* représente la Ville de *Brisac* près du *Rhin*, avec les ponts & les fortifications du dehors. L'inscription est conçue, à l'ancienne manière de *Russie*, (comme le dit Mr. *Köhler*) en ces termes: BRISAC FORTIS, SED FORTIOR DEUS FUIT ET WEIMARIUS 1638 (*e*).

16.

(*a*) Köhler *l. c. P. II. p.* 144. *P. VIII. préf. p. XXI. conf.* Hamburg. *rem. en* 1703. *p.* 129.

(*b*) Köhler *l. c. P. VIII. p.* 385. *Il se trouve aussi deux piéces de cette monoïe au Cabinèt de Médailles de* Cassel.

(*c*) *Elle se trouve dans le Cabinèt du Roi de* Suède *cfr.* Pufendorf *Comment. de Reb. Suec. Libr. VII.* §. 90. *&c.*

(*d*) *En* 1704. *p.* 17. *& dans l'erlaüchtetes* Preussen *Tom. II. p.* 732. *&c.*

(*e*) *V.* Köhler *l. c. P. XI. pag.* 433. 434.

16. Il y a une autre Médaille de la même légende au *Revers*, mais différente, quant à la face, & à la draperie, le Duc ne portant pas non plus le bâton de Commandant en main, & le cartouche étant soutenu de deux génies. La légende autour est: BERNH. D. G. DUX SAXONIÆ. JUL. ET MON. LANDG. THUR. MARCH. MIS. CO. MAR. ET RAV. DO. RAV. (*a*).

17. BERNHARDO SAX. DUCI. VICTORI URBEM INGRED. ?, DEC. S. P. Q. BRISAC. SUBMISS. ERGO. Ceci est écrit sur un tableau carré en brodure.

Revers. DUCATUS SAXON. BRISACENSIS 1638. En dedans les Armes de *Saxe* couvertes d'un chapeau Ducal, & celles de *Brisac* au-dessous renfermées dans un petit écusson rond. C'est un Ducat (*b*).

18. Un Ecu d'or (*Goldgulden*) ne différant du Ducat précédent que par l'inscription au *Revers*, où il y a AUREUM SAXON. BRISAC 1636. (*c*).

19. A ces pièces nous ajouterons l'écu blanc qui fut frappé à *Furth* l'an 1634. en mémoire du fiéf du Duché de *Franconie* que ce Duc relevôit de la Couronne de *Suède*. D'un côté, il est représenté en face avec ces mots: BERNHARDO D. G. DUX SAXO. JUL. CL. ET MONT. De l'autre paroit le Saint nom JEHOVAH raïonné, au dessous duquel un bras sortant des nuës tient une Couronne de lauriers au dessus des Armes du Duché de *Wurtzbourg* en *Franconie*; & plus bas on lit autour: QUOD DEUS VULT HOC SEMPER FIT. Mr. *Köhler* qui produit cet écu en empreinte, en donne une description détaillée & y ajoute l'extrait de la lettre de donation & d'investiture de ce Duché qui fut donnée au Duc au nom de la Couronne de *Suède* (*d*).

1640. *Quand l'Université d'Abo fut instituée.*

20. CHRISTINA D. G. REGINA SUECIÆ. Son portrait en *Pallas*.

Revers. La Chouëtte, l'oiseau de *Pallas*, assise sur quatre gros livres, pour marque des quatre facultés des Sciences & autour. ACADEMIA ABOA CONSTITUTA. Dans l'exergue 1640. C'est un jetton (*e*).

1641. *Frappée en Poméranie.*

21. CHRISTINA D. G. SUECORUM GOT. WAND. Q. DESIGN. REGINA ET PR. HE. 1641. Le Buste de la Reine à trois-quarts, debout, devant un portique, près duquel se trouvent les simboles de la Roïauté.

Revers. Le Soleil dardant sur une fleur qui croit dans un pot de jardin, gardé d'un Lion & d'un Griffon Inscript. Ex

(*a*) *Dans le Cabinèt de* Cassel.
(*b*) *Dans le Cabinèt du Roi de* Suède.
(*c*) Ibidem.
(*d*) Köhler *l. c, P. XIV*, *p.* 329. *&c*, 446.
(*e*) *V.* *ci-dessus les Mémoires de* Christine *T. I. p.* 310.

Ex Christi radiis regnans CHRISTINA corruscat (*a*).
Le Griffon fait juger, que cette Médaille a été frappée en *Poméranie*, dont la *Suède* étoit en possession en ce tems-là. Mr. *Köhler* produit un Ducat de la Reine frappé en *Poméranie*, l'an 1641. (*b*).

1642. *La journée de Leipsig.*

22. HIS CHRISTINA PALMAM QUÆSIVIT IN AGRIS,

Sanguine Gustavi qui maduere Patris. 1642. 23. *Oct.* l'inscription intérieure est en *Allemand*, prise des Proverbes de *Salamon* XXI. 21. Des Rameaux de laurier tombent d'en haut sur une épée couronnée, élevée entr'un laurier & un palmier, & soutenue de deux Lions.

Revers. POSTQUAM VICTORI PATUISTI LIPSIA SUECO.

Armis Christinæ est invia nulla via. 1642. 27. *Nov.*

La Ville de *Leipsig* en perspective & un champ de bataille au dehors. Au dessous dans un cartouche:

Nunc Torstensohnii tibi cognita Lipsia virtus (*c*).

1643.

23. *Christina D. G. Suec. Goth. Van. q. des. Regina.*

La tête de la Reine couronnée.

Revers. Et Pr. Hær. Mag. Princ. Finl. Du. Eston. & Careli. Ingri. Dom. Les armes du Roïaume soutenues par deux Lions en bas. *H. W.* 1643. Cette Médaille est faite à *Riga.*

1644. *La Reine prennant en main les rênes du Gouvernement de son Roïaume.*

24. La Reine couronnée & debout sur le trône & sous le dais Roïal, tenant le sceptre en main. Au côté droit, se trouvent les cinq Sénateurs ses Tuteurs revêtus des prémières charges du Roïaume, portant les simboles de la Roïauté. Au côté gauche sont quatre hommes représentant les quatre Ordres de *Suède* assemblés en Diète. Inscription *Imperium Proles Gustavi Maxima Magni Suscipit, innumeris vivat Christina triumphis.*

De l'autre côté est gravée la bataille & la Victoire gagnée sur mer contre les *Danois* avec le distique.

Augusta prendit dum Sceptra potentia lauro
Cingit Sacratum Balthica pugna caput (*d*). 1644.

1644. *Du tems de la guerre avec le Dannemarck.*

25. Le Portrait & le nom de *Christine.*

Re-

(*a*) *Dans le Cabinet du Roi de* Suède.
(*b*) Köhler l. c. *P. VI p.* 257. *&c.*
(*c*) *Dans le Cabinet de la Reine de* Suède.
(*d*) Brenher l. c. *p.* 186. *item* Lochner *Médalien Samlung A.* 1738. *p.* 9. *& Mém. de* Christine *T. I. pag.* 76.

Revers. Une Couronne de laurier. Au milieu on lit: *X. Armatis Danor. Navib. Ductore Wrangelio captis A.* 1644. C'est un jetton.

1645. *La paix de Brömsebro.*

26. *Christina D. G. Sue. Got. Vand. q. Regina & Princ. Ha. M. D. F.*
Revers. Deux mains sortant d'un nuage, dont l'une tient la corne d'abondance que traversent des rameaux de laurier, & l'autre, un étendart avec une épée, la pointe en bas. Au dessus est le saint nom JEHOVAH. Inscript. ET BELLO ET PACE TRIUMPHAT. ANNO 1645.

27. Le portrait de la Reine & son nom.
Revers. Deux cornes d'abondance posées comme un double C, au milieu desquelles passe un Caducée ou Verge de *Mercure* en sautoir inscript. INTER CHRISTINAM ET CHRISTIANUM. Dans l'éxergue: BRÖMSEBRO 1645. C'est un jetton.

1647.

28. Le portrait & le nom de la Reine entourés d'une Couronne de laurier.
Revers. La figure du Sauveur dans un cartouche. Au dessus se trouvent les Armes de *Suède*, de *Gothie* & le *Wasan* de la famille Roïale, en trois écussons différens. Inscription: SALVATOR MUNDI SALVA NOS. MDCXLVII (*a*).
C'étoit la devise ou le motto de la Reine, dont ses écus étoient marqués. Le Roi son Père s'en est aussi servi.

1648. *Sur la Paix de Westphalie.*

29. CHRISTINA D. G. SUEC. GOTH. VAND. Q. REGINA.
La Reine assisse sur le trône, la Couronne sur la tête, & le sceptre & la pome en main. Dans l'éxergue on voit deux clefs en sautoir.
Revers. Les armes de *Suède*, de *Gothie* & de la famille Roïale en quatre Ecussons renfermés dans une Couronne de laurier, & au dessus une couronne de palmier. Légende: PAX IN CHRISTINÆ PRO CHRISTO GERMINAT ARMIS; (*b*).

30. Deux figures, l'une représentant la Paix qui tient à la main droite un rameau d'*Olivier*, & l'autre, la Justice tenant en main l'épée & la balance, soutenant toutes les deux le globe de leurs mains gauches. On voit au dessus deux génies ailés qui sonnent de la trompette, d'où sort ce mot PAX & entr'eux une banderole où sont écrites ces paroles: CANDIDE ET CONSTANTER. Tout en haut se lit le nom de *Jehovah*. Aux piés des figu-

(*a*) *Dans le Cabinet du Roi de* Suède.   (*b*) Brenner l. c. p. 188.

figures de la Paix & de la Justice se voïent des hommes terrassés avec leurs armes & la ville d'*Osnabrug* de loin en perspective. La légende autour:

INNUMERIS. POTIOR. VIVAT. PAX. UNA. TRIUMPHIS.

ET. THEMIS. IMPERIUM. MARTE. JACENTE. REGAT.

De l'autre côté, entre deux branches d'*Olivier*, on lit cette inscription. PAX. AQUILÆ. CUM. AQUILONE. SEU. UNIVERSI. ROMANI. IMPERII. CUM. REGNO. SUECIÆ. CONCLUSA. ET PUBLICATA. OSNABRUGIS. WESTPHALORUM. ANNO. PACIFERO. MDCXLVIII. (*a*).

31. Le Portrait & le nom de la Reine.

Revers. La Paix représentée sous la figure d'une femme qui tient à la main droite une branche d'*Olivier* & à la gauche une Corne d'abondance. On voit par terre des Couronnes de laurier & des branches de palmier dispersées ça & là. La légende dans l'éxergue. PARTA OSNABR. ET MONAST. 1648. C'est un jetton.

32. Le portrait de l'Empereur *Ferdinand III.* couronné de laurier. La légende autour en *Allemand* porte ce sens du Pseaume 147. IL PROCURE LA PAIX A TES FRONTIERES.

De l'autre côté, une personne à genoux implorant la paix de Dieu, près de laquelle trois autres personnes sont debout & à tête découverte. L'éxergue contient ce sens en *Allemand*: „ L'AN 1648. LE 14. OCTO-„ BRE. les trois Couronnes, l'*Impériale*, la *Françoise* & la *Suédoise* se sont „ reconciliées à *Munster* (*b*) ".

33. Le portrait de la Reine à chevelure éparse entouré de laurier.

Revers. La tête de *Janus*, sans légende (*c*).

Cette Médaille peut aussi dénoncer la prudence de la Reine en général.

34. L'Empereur *Ferdinand*, à cheval, couronné de laurier. Nombre de troupes & une ville en profil. La légende en *Allemand* porte: Le grand *Ferdinand* préfére la paix à la gloire.

Revers. L'aigle impérial couronné, portant le sceptre & l'épée entre ses griffes. Au dessous les écussons de *France* & de la famille Roïale de *Wasa*, & plus bas les écussons des huit Electorats de l'Empire. Au dessous la ville d'*Osnabrug* & dans l'éxergue ces mots en *Allemand*: *Paix faite MDCIL.* Le sens de l'inscription *Allemande* porte: „ Toute la Chrétienté est charmée „ de la paix & de l'union de tous ces Potentats (*d*). C'est un grand Mé-„ daillon ".

35. La Renommée assise sur un magnifique char sonnant de la trompette & menant un Aigle & un Lion qui tirent le char, & dans l'Exergue: PAX, GERMANIS.

Au revers on lit cette inscription: PAX DEO SOSPITANTE OSNABR. ET

(*a*) Brenner *l. c. p.* 188. & 189. & Meiern *acta Pacis* Westphal. *Tom. I. au frontispice.*

(*b*) Meiern *l. c. Tom. II. pag.* 1.

(*c*) *Dans le Cabinet du Roi de* Suède.

(*d*) *V.* Meiern *l. c.*

ET MONAST. PRO GERMANIA TRANQUILLANDA DECRETA TRIUMPHALI CURRU INVEHITUR 15. OCTOBR. MDCXLIIX (a).

36. Deux Génies au-dessus de la Ville de *Munster* avec la légende autour: HINC TOTI PAX INSONAT ORBI, dans l'éxergue. MONASTERIUM WESTPHA. 1648.

Revers. Deux mains sortant des nuës & s'empoignant traversées de deux Cornes d'abondance & au milieu une branche d'Olivier. La légende CæsarIs. ET regVM. IVnXIt. paX aVrea DeXtras. 24. Octobr. (*b*).

37. La tête de *Christine* représentée en chevelure & bouclée avec le casque entouré de laurier, & son nom CHRISTINA vis-à-vis.

Revers. La Reine sous la même figure debout, tendant la main droite vers un laurier & portant une branche à la main gauche. Vis-à-vis on lit le mot REPERTRIX.

Voici l'explication que Mr. *Brenner* en donne. La fable disant, que le Laurier, simbole des Devins, a été découvert dans l'*Emonie* près de *Tempe:* & *Christine* aïant cultivé les sçiences & les arts en *Suède* à un plus haut dégré qu'ils n'y étoient avant son tems, c'est de droit, qu'elle s'en fait regarder comme la prémière Inventrice dans ce Païs-là (*c*). Mais Mr. *Berch*, Chêf & Sécrétaire du Collége des Antiquités de *Suède*; ne convient pas tout à fait de cette explication. Il croit plûtôt que cette médaille se rapporte à la conclusion de la Paix de *Westphalie*. Car, m'a-t il dit, l'arbre, près duquel *Pallas* se tient debout avec une branche de Laurier à la main, ne peut pas être un Laurier, parce que ce seroit une repétition répréhensible: mais c'est plûtôt un Olivier, qui, comme tout le monde le sait, est le simbole de la Paix: La Reine voulant faire entendre, que même dans le progrès heureux de ses armes, elle avoit toûjours des idées pacifiques, qui occasionnérent à la fin la Paix mémorable de *Westphalie* (*d*).

38. La même Médaille copiée sur un jetton.

39. La figure de la Paix tenant à la main droite une branche d'Olivier & à la gauche une trompette, foule aux piés toutes sortes d'armes & d'instrumens de guerre. Voici le sens de l'inscription qui est en vers Allemands & assez longue:

„ On doit rendre graces à Dieu de la paix concluë à *Osnabrug* & à *Munster* (*e*).

40. La Ville de *Munster* & au dessus de cette ville en perspective deux branches d'Olivier & de Palmier croisées avec l'inscription autour: MONASTERIUM CIV. EPLIS LOCUS PACIS UÑLIS „ c. „ à. d. *Munster, ville Episcopale est le lieu de la Paix générale.*

Trois

(a) Idem *ibidem.*
(b) Idem *l. c. Tom. I. p.* 1.
(c) Brenner *l. c. p.* 186.
(d) *V. ci-dessus les Mém. de Christine Tom. I. p.* 351.
(e) Brenner *l. c. p.* 189. & 190.

Trois pigeons en l'air poſant autant de branches de Olivier ſur une Couronne au deſſous, avec les autres marques de la Roïauté. Les mots de la légende: PAX OPTIMA RERUM A. DNI MDCXLVIII. 24. Oct.

41. La Ville de *Nuremberg* en perſpective. Deux mains ſortant des nuës & s'empoignant, & au milieu, le caducée de *Mercure*; au deſſus le nom *Jehovah:* autour. GERMANUM REDIVIVA REDIT CONCORDIA IN ORBEM. au deſſous: NORIMBERG.

Revers. Une main ſortant des nuës & tenant trois Cœurs unis par le même lien. Au-deſſous une Couronne entrelaſſée de trois branches d'Olivier & au côté à quatre arbres de palmier: autour ſe lit: CORDA MONARCHARUM, QUÆ TRIA PACE LIGAT. 1650 (*a*).

Les Médailles faites à l'occaſion de la Paix de *Weſtphalie* en 1648. & du Traité d'éxécution de *Nuremberg* en 1650, ſont preſque ſans nombre: mais quoique rélatives aux exploits militaires de la *Suède*, pendant le Règne de *Chriſtine* & à la Paix qui s'enſuivit: nous n'avons pas trouvé à propos de faire mention ici que de quelques-unes des principales qui la regardent directement.

1649. *Charles-Guſtave, Prince Palatin, déclaré Succeſſeur au Trône de Suède.*

42. Le portrait de la Reine & ſon nom.

Revers. Les armes de *Suède* ſoutenuës par deux Lions. La légende COLUMNA REGNI SAPIENTIA 1649 (*b*).

43 Une Croix, où eſt écrit GOTT DU SICHEST MICH c. à. d. *Dieu Tu me vois*, & entre les quatre bouts de la Croix. AL-LE-LU-JA. La legende AUCTORE CHRISTO ET.

Au Revers. ADJUVANTE CHRISTINA 1649. Les lettres C. G. P. R. c. à. d. *Carolus Guſtavus Princeps Regni* ſont entrelaſſées & au deſſus une Couronne (*c*).

1650. *Au couronnement de la Reine.*

44.
45.
46. } La tête de *Chriſtine* entourée de laurier avec la légende: CHRISTINA REGINA.

Revers. Une main ſortant des nuës tient une Couronne Roïale. La légende au deſſous. *Avitam & Auctam.* De cette Médaille il y en a trois ſortes de différente grandeur (*d*).

47.
48. } Encore deux autres copies de cette Médaille, avec quelque différence dans les coins & pour la grandeur (*e*).

49.

(*a*) Meiern *Acta Pacis Execut.* Norimberg. *Tom. II p.* 1.

(*b*) *Deſſiné dans un* Recueil *des Ecus tab.* 31.

(*c*) *C'eſt une petite Médaille qui ſe trouve dans le Cabinèt du Roi de* Suède.

(*d*) Brenner *l. c. p.* 184.

(*e*) *Dans le Cabinèt du Roi de* Suède.

49. La même devise copiée sur un jetton.

50. Le buste de la Reine; La tête entourée de laurier avec la légende. CHRIST. D. G. SUE. GOT. VAND. Q. REGIN.

Revers. Un grand Lis situé dans une contrée agréable, au dessus duquel deux mains sortant des nuës posent une grande Couronne. Le S. nom de Dieu se voit en haut jettant tout autour des raïons solaires. Sur une banderole entre les mains sorties de la nuë se voit cette légende, NON ALIUNDE.

Le Lis étant sans tâche & la plus blanche de toutes les fleurs, la Reine Vierge qui ne vouloit pas se marier, en a voulu prendre la devise. Et comme la Nature a caché la Couronne dans la fleur du Lis, autour duquel il y a quelques jolis filèts d'or, c'est avec raison qu'on lui applique cette légende: MERUIT CANDORE CORONAM.

Cette Médaille est la plus grande d'entre celles de *Christine*. En argent elle a le poids de douze écus blancs (*a*).

51. Une autre petite Méduille avec la méme devise.

52. La tête de la Reine entourée de laurier avec ces mots: CHRISTINA REGINA.

Revers. Les figures de la Fortune & de l'Espérance (à la manière des Médailles antiques) représentées comme des femmes, l'une debout tient le gouvernail de la main droite & la Corne d'abondance de la gauche: l'autre s'approchant en marchant, tient une herbe de la droite & souléve un peu sa juppe avec la main gauche (*b*).

Mr. de *Berch* est presque persuadé que cette Médaille se rapporte à la nomination du Prince *Charles-Gustave* pour Successeur de la Reine. Il cite pour cela VAILLANT *Num. Imp. præstant. T. I. p.* 71. *T. II. p.* 148. & MORELLI *Specimen Rei Num. p.* 63. *ed. Lips.*

53. La face de même comme ci-dessus.

Revers. Une Déesse, avec le casque en tête, assise sur une cuirasse, tenant la figure de la Victoire sur la main droite & s'appuïant de la gauche sur un Bouclier (*c*). Mr. *van Loon T. II. p.* 386. & Mr. *Köhler P. XIII. A.* 1741. *p.* 186. rapportent cette Médaille à quelque autre époque que celle du couronnement de *Christine*, mais sans raison. Car non seulement elle est frappée en *Suède*, mais elle est aussi une imitation visible des Médailles des Anciens, comme *Roma beata, felix, renascens, æterna:* & tous ces titres quadroient alors parfaitement avec l'état heureux de la *Suède*, la paix générale étant concluë quand la Reine se fit couronner. Mr. *Berch* ajoute, que Mr. *Gröning* dans son *hist. Num. Crit. p.* 63. fait mention d'une semblable Médaille, où la figure assise tient un globe à la main droite. Peut-être Mr. *Gröning* s'est-il trompé.

54.

(*a*) Brenner *l. c. p.* 187.
(*b*) Brenner *l. c. p.* 184.
(*c*) Idem *ibid.*

54. La tête de *Christine* couronnée de laurier & ces mots autour CHRIST. D. G. SUE. GOT. VAND. Q. REGINA.

Revers. Les armes de *Suède*, de *Gothie* & de la famille Roïale de *Wasa* dans un Ecusson ovale, lequel est entouré à la marge de trente autres petits Ecussons, où sont contenuës les armes d'autant de Provinces de *Suède*. La légende y est. LATE CHRISTINA REGIT (*a*).

55. Le buste de la Reine avec la légende. CHRISTINA D. G. SUE. GOTH. VAND. Q. REGINA.

Revers. Deux Génies ailés représentant la justice & la sagesse, au dessous desquels est le S. nom de Dieu, l'un tenant en main droite le Sceptre & l'autre une Couronne de laurier à la gauche: & tous les deux soutiennent une Couronne Roïale au dessus les armes de *Suède*, de *Gothie* & de la famille de *Wasa*. De deux côtés sont deux femmes debout, dont l'une, aïant les yeux bandés, tient une épée à la main droite & une branche de palmier à la gauche: l'autre tient à la droite un rameau de palmier & à la gauche une fleche entortillée d'un serpent avec la légende autour. ET PRINC. HÆR. MAG. PRINC. FINL. DU. ESTON. ET CARELI. INGRI. DOM. C'est une grande Médaille ovale faite par *H. W. à Riga* (*b*).

L'amour & l'attachement de la Reine pour les Sciences & les Belles-Lettres.

56. La tête de la Reine couronnée de laurier avec l'épigraphe. CHRISTINA REGINA.

Revers. Les trois Muses, *Polybymnie*, *Melpomène* & *Calliope*. l'une tenant la lire, l'autre le barbiton & la 3. un Livre, avec la légende: DULCES ANTE OMNIA.

C'est par cette Médaille que cette savante Princesse a voulu faire entendre combien elle étoit attachée à l'étude des Beaux-Arts & en quelle estime les hommes Savans étoient auprès d'elle (*c*).

Mr. *Berch* fait ici cette remarque: que c'est en vain que Mr. *Gröning* veut faire passer ces trois Muses pour les trois Graces (*d*).

57. La tête de *Christine* couverte d'un casque de *Minerve*, à chevelure éparse, regardant fixement une branche de laurier & vis-à-vis son nom, CHRISTINA.

Revers. La figure du Soleil dont les raïons occupent tout le champ de la Médaille.

La Reine l'aïant fait distribuer à plusieurs Savans, ceux-ci publiérent nombre de belles Epigrammes là-dessus (*e*).

58. REGINA CHRISTINA.

Re-

(*a*) Brenner *l. c. p.* 190.
(*b*) Idem *l. c. p.* 185.
(*c*) *Ibidem p.* 184. *v. ci-dessus les Mém. de* Christine *Tom. I. p.* 357.
(*d*) *V. J.* Gröningii *hist. Numism. Nov. p.* 180 & 181.
(*e*) Brenner *l. c. p.* 187. & *Mém. de* Christine *T. I. p.* 262.

Revers. Le Mont *Parnasse* au sommèt, duquel on voit Pégase. Légende: SEDES HÆC SOLIO POTIOR.

Christine, pour mieux faire remarquer, qu'en quittant le Trône elle prétendoit cultiver les Belles-Lettres, fit frapper cette Médaille, après son abdication (*a*).

59. La même copiée sur un jetton.

60. Le portrait & le nom de la Reine.
Revers. Une Couronne Roïale sur un Autel. La légende. CONCEDAT MUSARUM DELICIIS.

La Morale de la Reine.

61. La tête de la Reine avec son nom CHRISTINA.
Revers. Une Règle à tracer des lignes, avec cette légende. ΟΡΘΟΣ ΟΥΧΙ ΟΡΘΟΜΕΝΟΣ (*b*). Cette sentence, dit Mr. *Berch*, qui est empruntée de l'ouvrage de l'Empereur ANTONIN *de se ipso*, s'explique fort bien par le compliment que *Jean Fred. Gronovius* fit à la Reine dans sa dédicace des œuvres de *Stace*. *Mores tui censura sunt. Tibi uni gravis ipsa & morosa exactrix (nec jam gravis, postquam Lex, ad quam te exigis, in naturam abiit) tuos exemplo satis retinens.*

62. La tête de *Christine* entourée de laurier, & autour, CHRISTINA REGINA.
Revers. Un Labyrinthe, autour duquel on lit ces mots. FATA VIAM INVENIENT. Mr. *Brenner* dit là-dessus (*c*) „ La Reine aïant quitté la „ Couronne 1654. & réfléchissant sérieusement sur l'inconstance des cho- „ ses humaines, & sur ce qui pourroit arriver à elle-même dans la suite du „ tems, fit frapper cette Médaille avec l'inscription que nous venons de citer.
Mais Mr. *Berch* prétend non sans raison, qu'assurément la Reine n'a pas voulu faire remarquer par cette devise son abdication comme Mr. *Brenner* se l'étoit imaginé. Elle avoit trop de sens & d'ambition pour faire comprendre qu'elle eut abdiqué à la légère. On sait encore qu'elle s'est servi souvent de cet Apophthègme en d'autres occasions, même en considérant l'incertitude du sort des armes & l'issue de la Guerre d'*Allemagne*. Outre cela, cette devise a été en usage cent ans avant *Christine*, même en bonne intention, comme on le peut voir dans la *France Métallique*, par de *Bie T. III. p.* 203. La Reine *Anne d'Angleterre* s'en est servi de même V. *van Loon l. c. T. V. p.* 111. (*d*).

1654. *A l'enterrement du dernier Duc de Poméranie.*

63. Le portrait de ce Duc avec cette légende: BOGISLAUS XIV. Du

(*a*) *V. Mém. de* Christine *T. I. p.* 418.
(*b*) Brenner *l. c. p.* 185. *fin.*
(*c*) Brenner *l. c. pag.* 185.
(*d*) *V. aussi les Mém. de* Christine *T. I. p.* 450.

D. G. DUX. STET. POM. CAS. ET VAND. PR. RU. EP. CAM. CO. GUTZ. TER. LE. ET. BU. DñS.

Revers. INFERIÆ OPTIMI PRINCIPIS BOGISLAI DUCIS STETINI POMERAN. EJUS NOMINIS XIV. ET ULTIMI NATI XXXI. MART. MDLXXX. DENATI X. MART. MDCXXXVII. CONDITI XXV. MAJI MDCLIV. ADORNATÆ A CHRISTINA D. G. SUECORUM, GOTHORUM WANDALOR. Q. REGINA ET FREDERICO WILHELMO D. G. MARGH. ET ELECT. BRAND. DUCIBUS STETINI ET POMER. C'eſt une grande Médaille.

64. Le portrait du Duc en cuiraſſe avec le même titre que ci-deſſus tout autour.

Revers. NOVISSIMIS HONORIBUS BOGISLAI DUC. STET. POMER. EJUS NOMINIS 14. ET ULTIMI. NATI. 31. MART. 1580. DENATI 10. MART. 1637. HUMATI 25. MAI 1654. CHRISTINA D. G. SUECORUM GOTHOR. VANDAL. REGINA ET FREDERICUS WILHEL. D. G. MARC. ET EL. BRA. DUCES. POM. F. F. C'eſt un double Ecu (*a*).

65. Le portrait de ce Duc avec le titre.

Revers. L'inſcription la même que la précédente avec cette différence vers la fin C. R. S. & F. W. M. & E. B. D. P. P. C'eſt un Ecu (*b*).

66. BOGISLAUS XIV. D. G. DUX S. P. Le Duc à cheval tenant le bâton de Commandant à la main. En bas ſont les Armes de *Poméranie*.

Revers. Autour d'une tête de mort eſt écrit en trois lignes: IN MEMORIAM ULTIMI EX GRYPHICA STIRPE DUCIS POMER. BOGISLAI XIV. NATI XXXI. MART. 1580. DENATI X. MART. 1637. HUMATI 1654. La grandeur eſt d'un Ecu.

67. Il y a d'autres Ecus mortuaires avec la même légende que ci-deſſus N. 63.

Au *Revers* ſe repréſente le Griffon de *Poméranie* auquel les Armes de cette Province ſont attachées. Vis-à-vis ſont les Armes de *Suède* & de *Brandenbourg* ſuſpenduës à une tige d'arbre. Les quatre vers en *Allemand* ſe rapportent au ſujèt dont il s'agit (*c*).

68. Le portrait du Duc avec la Légende: IN MEMORIAM ULTIMI EX GRYPHICA STIRPE DUCIS POMERAN. BOGISLAI 14. NAT 31. MART. 1580. DENATI 10. MART. 1637. HUMATI 25. MAI 1654.

Revers. Un Griffon ſur un arbre, auquel ſont attachés les Ecuſſons de *Suède* & de *Brandenbourg*: vers les racines ſe voit un Crane de mort (*d*).

69. U-

(*a*) *V. Hiſt. crit. Numiſm.* Gröningii *p.* 127. & Ejuſdem *hiſt. Numiſm. Nov. p.* 220.

(*b*) *Dans le Cabinèt du Roi de* Suède.

(*c*) Tentzel *Monatl. Unterred.* 1695. *p.* 574.

(*d*) *Dans le Cabinèt du Roi de* Suède.

69. Une autre Médaille mortuaire de ce Duc porte cette inscription. NUMUS. EXEQUIALIS. OPTIMI. PRINCIPIS. BOGISLAI. DUCIS. STETINI. POMERANIÆ EJUS. NOMINIS. XIV. ET ULTIMI. NATI 31. MART. 1580. DENATI 10. MARTII 1637. SEPULTI 25. MAJI 1654.

Le *Revers* représente un Trône découpé, des côtés duquel sortent deux jeunes branches raïonnées du soleil. On voit en perspective la Ville de *Stetin* avec cette inscription: DEO DIRIGENTE. Tout ceci se rapporte à la succession de *Suède* & de *Brandenbourg* dans le Duché de *Poméranie* (*a*).

L'abdication de la Reine.

70. La tête de la Reine couronnée de laurier, la face tournée vers le côté gauche, avec son nom CHRISTINA REGINA.

Revers. Une Couronne Roïale avec la légende dessous. ET SINE TE. (*b*).

Cette médaille frappée à *Rome* peut-être rapportée à cette époque.

Il y a eu des occurrences, où on a pû remarquer que la Reine s'étoit repentie d'avoir abdiqué la Couronne, Mr. *Tentzel* en parle dans ses entretiens & d'autres en ont dit la même chose ( ).

Réservation du respect dû à sa qualité Roïale quoiqu'elle s'ait démise de son Roïaume.

71. La tête de la Reine comme la précédente.

Revers. Le Soleil dans son apogée, lequel pour paroitre plus petit par son élévation, qui l'éloigne de nous, n'en perd pourtant rien de sa grandeur. L'emblême de cette Médaille: NON FIT TAMEN INDE MINOR, y répond parfaitement, tant par rapport au Soleil selon le systême de *Copernic*, qu'à l'égard de *Christine* même, qui vouloit faire connoître par-là, que quoiqu'elle se fut démise de son Roïaume & fut bien éloignée de sa Patrie, elle ne laissoit pas pour cela d'être Reine, comme le Soleil est Soleil, quoique plus ou moins éloigné de nous. Elle fit aussi frapper cette Médaille pour témoigner son amour pour l'Astronomie (*d*).

72. La tête de *Christine* comme ci-dessus.

Revers. Le soleil au milieu de la Médaille éparpillant ses raïons tout autour, avec l'emblême au dessus: NEC FALSO NEC ALIENO (*e*).

73.
74.
75. } Trois autres sortes de cette même Médaille faites à *Rome* de différente grandeur.

76.
77. } Dito faite en *France* par *Chéron* & copiée en *Suède* sur un jetton.

1655.

(*a*) Köhler *l. c. Part. IX. p.* 33. & Tentzel *l. c. p.* 575.

(*b*) Brenner *l. c. p.* 191.

(*c*) *V.* Tentzel *en* 1694. *p.* 653. & *les Mém. de* Christine *Tom. II. p.* 185.

(*d*) Brenner *l. c. p.* 191. & *Mém. de* Christine *Tom. II. p* 146.

(*e*) Idem *l. c. p.* 192.

1655. L'entrée de la Reine à Rome.

78. Le buste du Pape *Alexander VII.* avec la légende ALEXAN. VII. PONT. MAX. A. II.

Revers. La Reine CHRISTINE à cheval conduite par deux Cardinaux par la porte Flaminienne. L'inscript. FEL. FAUS. Q. INGRES. MDCLV (*a*).

79. Le buste de la Reine. La tête ornée d'une Couronne de laurier & son nom autour: CHRISTINA REGINA.

Revers. La Ville de *Rome* sous l'emblême d'une femme le casque en tête & assise sur toutes sortes d'armes, tenant sur la main droite une petite victoire & de la gauche une pique. La légende autour: Possis nihil urbe Roma visere majus (*b*).

80. Le buste de *Christine* & le *Revers* le même que sur la précédente, ne différant que dans l'inscription qui est sur celle-ci. Hic amor, Hæc Patria (*c*).

1656. Sur son entrée à Paris.

81 Le buste du Roi de *France* à chevelure bouclée. Et autour, LUDOVICUS XIV. REX CHRISTIANISSIMUS.

Revers. La Reine à cheval, suivie du Duc de *Guise.* Au devant elle 4. Echevins de *Paris* portent le dais par la porte St. *Antoine.* La légende Regina Suecorum in urbem regie excepta. Dans l'éxergue MDCLVI (*d*).

82 Le même buste & nom du Roi de *France.*

Revers. Ce Prince habillé en manteau roïal reçoit la Reine habillée à la Romaine. La légende dessous: CHRISTINA Suecorum Regina in Gallia excepta MDCLVI (*e*).

NB. Quelque authentique que fut la Médaille précédente, on a trouvé à propos de la changer, comme plusieurs autres, dans la nouvelle édition des Médailles sur le Règne de *Louis le Grand* (*f*).

83 Le portrait de la Reine Mère de *France*, *Anne* d'*Autriche.* La légende. PIETAS EST MAJOR AN ORTUS?

Revers. Une Dame à cheval, & tout près un vaisseau à pleines voiles (les Armes de la ville de *Paris*,) la légende Utraque orbis Miraculum & dessous MDCLVII.

C'est

(*a*) Idem ibidem & *Mém. de* Christine *T. I. p.* 499.

(*b*) Brenner *ibid. p.* 191. & *Mém. de* Christine *T. I. p.* 517.

(*c*) Brenner *l. c. p.* 191.

(*d*) *V. les Medailles sur le Règne de* Louis le Grand *p.* 43. & *Mém. de* Christine *T. I. p.* 534.

(*e*) *V. la dernière édit. des Méd. de* Louis XIV. *in fol. ad h. ann.*

(*f*) *V. les Mém. de* Christine *ci-dessus T. I. p.* 534.

C'eſt Mr. de *Berch* qui a le prémier rangé ce jetton dans la ſuite des Médailles de *Chriſtine*. Car quoique cette Reine fit ſon entrée à *Paris* le 8. Sept. l'année 1656. & retournât avant la fin de la même année en *Italie*, néanmoins il ſemble, que la ville de *Paris* a voulu, dans ce nouveau jetton, comparer la Reine Mère de *France* avec *Chriſtine*: ou bien faire connoître que la Reine Mère & la ville de *Paris*, où *Chriſtine* étoit entrée à cheval pouvoient être régardées toutes deux comme des Merveilles du monde. Ce qui confirme l'une ou l'autre de ces explications, c'eſt que le jetton, qui eſt préſenté à la Cour le jour du nouvel an, ne peut par conſéquent repréſenter que quelque événement arrivé l'année précédente ou paſſée. Mr. *Berch* ajoute, qu'aïant une fois communiqué cette idée à Mr. *Gros de Boze* Sécrétaire de l'Académie *Françoiſe*, il lui avoit répondu, que cette explication lui paroiſſoit fort vraiſemblable.

Médailles frappées pendant le Séjour de la Reine à Rome.

84. Le Buſte de la Reine, ſa tête ornée en *Pallas* & autour, CHRISTINA ALEXANDRA.

C'eſt un très-grand Médaillon ſans aucun revers.

85. La Tête de la Reine en chevelure bouclée, le Caſque orné de Laurier, avec ſon nom, CHRISTINA REGINA.

Revers. Un *Phénix* ſur un bucher, allumé des raïons du Soleil, avec ce mot deſſus: ΜΑΚΕΛΑΩΣ (*a*).

Ce mot purement *Suédois*, mais écrit en lettres grecques admet un double ſens & ſignifie *incomparable*, comme auſſi *une perſonne non mariée*. L'un & l'autre Epithête convenoit fort au génie & à la perſonne de cette Reine. Nous avons parlé amplement de cette Médaille & nous avons dit comment *Chriſtine* s'étoit divertie aux dépens des Savans, à qui elle l'avoit donnée à déchiffrer (*b*).

86. 87. 88. } Trois ſortes de cette même Médaille de différentes grandeurs faites à *Rome* (*c*).

89. Encore une toute petite faite par *Brenner* (*d*).

90. La même copiée ſur un jetton de *Suède*.

91. Le Buſte de la Reine comme au N. 79.

Revers. Un Lion étoilé ou céleſte à tête levée, tenant entre ſes deux pattes antérieures un globe croiſé: près de-là le gouvernail de la corne d'abondance érigée derrière lui. Les mots de la légende. *Fortis & Felix*. Les

(*a*) Brenner *l. c. p.* 190.
(*b*) *V. les Mém. de* Chriſtine *Tom. II. pag.* 84.
(*c*) *Dans le Cabinèt du Roi de* Suède.
(*d*) *Dans le Cabinèt de feu Mr. le Baron* Rålamb.

Les deux lettres dans l'éxergue G. D. disent *Gloria Deo* (*a*).

92. Le Buste de *Christine*, comme ci-dessus.

Revers. La figure d'une femme tenant de la main droite une pique & conduisant de la gauche quatre Lions accouplés, chacun d'un frein. La légende: NEC SINIT ESSE FEROS. Dans l'éxergue S. D. G. c. à d. *Soli Deo Gloria* (*b*).

Nous avons donné ci-dessus une ample explication de cette Médaille, dont celle de Mr. de *Berch* appliquée aux quatre Etats de *Suède*, paroit être la plus probable (*c*).

93. Le Buste de la Reine comme au N. 79.

Revers. La *Suède* sous l'emblême d'une femme couchée à terre, à laquelle un bras sorti du Ciel tend la main, pendant que le Coq (la *France*) s'envole. La légende dans l'éxergue: *a Socio derelicta, a Deo restituta Suetia* (*d*).

94. Le Buste de même.

Revers. Un Lion (les armes des *Goths*) à tête levée avec l'inscription: CONFIDENTER ET SOLUS (*e*).

Ces quatre Médailles de suite, quoique frappées à *Rome* se rapportent au tems de son Régne en *Suède*. Elle avoit le dessein, dit Mr. *Berch*, de publier toute son histoire en Médaillons, dont j'ai le projèt, quoique si mal copié qu'on n'en sauroit guéres faire usage. C'est pourquoi feu Mr. *Keder*, Antiquaire de *Suède*, n'en voulut faire aucune mention dans sa nouvelle édition du *Thesaurus Numor. Sueo. Goth. par Brenner* cfr. *Tentzels* Entret. A. 1695. p. 346.

Victoires de Christine *remportées sur les grandeurs mondaines.*

95. Le Buste de *Christine* de même.

Revers. Une Victoire aîlée, appuiée d'un pié sur le Globe de la terre, tenant à la main droite une Couronne de laurier, & une branche de palmier à la gauche. Les mots de la légende: VICTORIA MAXIMA & plus bas G. D. (GLORIA DEO) (*f*).

Mr. de *Meiern* l'explique aussi en faveur de la Reine, comme s'étant vaincue elle-même & aïant remporté, en résignant la Couronne, la plus grande Victoire sur ses passions (*g*).

96. Une autre Médaille faite dans le même sens, mais dont le coin est tout différent (*h*).

97. Le Buste de la Reine & son Nom.

Re-

(*a*) Brenner *l. c. p.* 190.

(*b*) Idem *l. c. p.* 191.

(*c*) *V. ci-dessus Mém. de* Christine *T. I. p.* 517.

(*d*) Brenner *l. c. p.* 192 & *Mém. de* Christine *T. I. p.* 54.

(*e*) Brenner & *Mém. de* Christine *l. c.*

(*f*) Brenner *l. c. p.* 191.

(*g*) *V. ci-dessus Mém. de* Christine *T. I. p.* 517.

(*h*) *Dans le Cabinèt du Roi de* Suède.

Revers. G. D. (c. à. d. *Gloria Deo*) MAXIMA. Les mots font écrits par la *Victoire* dans un Ecuffon pendu à un Palmier (*a*).

98. Le Bufte de la Reine comme au N. 79.
Revers. L'Hémifphére entier & ces mots autour.
NE. MI. BASTA. NE. MI. BISOGNA. il ne me *fuffit pas, je n'en ai pas befoin* (*b*).
99. La même Médaille d'un moindre volume, auffi faite en *Italie*.

100. La même copiée fur un Jetton.

101. Le Bufte de la Reine, la tête couronnée de laurier, & autour, CHRISTINA REGINA.
Revers. Le Globe de la Terre & au deffus: NON SUFFICIT (*c*).

102. La même fur un Jetton.

103. Le Bufte de même.
Revers. Le Globe célefte & au-deffus, SUFFICIT (*d*).

104. La même fur un Jetton.

105. Le Bufte de la Reine comme N. 79.
Revers. Une *Manucodiata* ou l'oifeau de Paradis paffant par un air pur & ferein au-deffus de la terre, de la mer & des nuës. La légende. MI NIHIL IN TERRIS (*e*).

106. Le même.
Revers. Le même oifeau de même, avec cette légende.
LIBERO I NACQUI E VISSI E MORRÒ SCIOLTO (c.à d.) „*je nais,* „ *je vis, & je meurs libre & dégagée* (*f*)".

107. La tête du Pape *Alexandre VIII.* en habits Pontificaux & autour. ALEXAN. VIII. OTTOBON. P. O. M. CREATUS VIII. OCT. 1689.
Revers. De l'autre côté fe voit un nombre de livres mis pêle mêle fur une Table ou une Confole. Au deffus vole un aigle à deux têtes portant entre fes griffes une banderole étenduë. La Légende en dedans de la banderole & autour de la Médaille eft: ADDITO IN VATICANO SAPIENTIÆ PABULO EX REGIIS CHRISTINÆ THESAURIS (*g*).

108. Le Pape *Clément XI.* repréfenté en Mitre pontificale & en furplis Epif-

(*a*) Ibidem.
(*b*) Brenner *l. c. p.* 191. & *Mém. de* Chriftine *T. II. p.* 106.
(*c*) Brenner *l. c. p.* 191.
(*d*) Idem *ibidem.*
(*e*) Brenner *l. c. p.* 193.
(*f*) Idem ibid. & *Mém. de* Chriftine *T. II. p.* 309.
(*g*) Bonnani *Numifm. Pontif. T. II. p.* 785. *Num. XI.* & *pag.* 804-807. & *Mém. de* Chriftine *ci-deffus Tom. II. p.* 322.

Epiſcopal avec ces mots: CLEMENS XI. PONTI. MAXI. au deſſus le nom du Graveur I. HORTULANUS.

Revers. La figure de la Piété, aux piés de laquelle ſe voit le Diadême Roïal & le ſceptre ſur un couſſin. Elle tient à la main un flambeau ardent & une chaine d'or, à laquelle pend une Médaille. Au deſſus ſe préſente une lampe ſépulchrale brûlante. Le tout compris enſemble ſignifie que la Mémoire de cette Reine durera à jamais. Autour de la Médaille ſe lit, MEMORIÆ CHRISTINÆ AUGUSTÆ: & dans l'éxergue. PIETAS PONTIFICIS MAXIMI (*a*).

(*a*) Bonnani *hiſt. Templi Vaticani p.* 104. & *Mem. de* Chriſtine *Tom. II. p.* 313.



A P-

APPENDICE

DES

PIECES JUSTIFICATIVES ET RELATIVES

AUX

MEMOIRES CONCERNANT

LA REINE

CHRISTINE,

Tirées des Archives, des Régitres & des Ouvrages imprimés,

Lesquelles se trouvent citées dans le

TOME PREMIER

Depuis Num°. I. jusqu'à LXXIV. inclus,

Et dans le

TOME SECOND

Depuis Num°. LXXV. jusqu'à LXXXVIII.

350

APPENDICE DES PIECES JUSTIFICATIVES ET RELATIVES AUX MEMOIRES CONCERNANT LA REINE CHRISTINE.

Num°. I. Tome I. pag. 4.

Extrait de COMNENE PAPADOPOLI (a) ſur les Etudes & le ſéjour que GUSTAVE ADOLPHE Roi de *Suède* auroit fait à *Padouë*.

NUlli unquam Gymnaſio licuit, forte etiam nulli de eo gloriari licebit, quo jure gloriari licet licebitque olim Gymnaſio noſtro, cui uni contigit, inter alumnos ſuos, non eos duntaxat enumerare, qui Reges fuerint, ſed eos quoque qui Reges eſſent.

Vix credent poſteri GUSTAVUM ADOLPHUM *Suecorum Regem, heroëm illum bellicæ virtutis priſcis parem, recentioribus longe majorem, qui fulminis inſtar triumphali victricium copiarum ductu* Europam *terruit,* Germaniam, *qua late patet, univerſam afflavit ac tantum non diruit,* Patavii *vixiſſe, diſcipulum fuiſſe* Patavii, *hinc ad ſolium tranſtuliſſe regias illas artes, ex quibus memorabilis eſt, eritque ſeræ poſteritati. Scribit* Salomonius (b) *in monumentis Gymnaſii & Tomaſiniana Chronotaxi* (c) *An. MDCXI. fuiſſe* Patavii *Comitem Sudermanniæ* ADOLPHUM, *atque hic toto anno literario ſequenti, addiſcendæ cauſa linguæ Italicæ verſatum; uſum fuiſſe Magiſtro* Benio, *Scholas publicas frequentaſſe: deperiiſſe pulcherrimam Virginem Sanctimonialem, pollicitumque illi maxima, ſi ſe carcere illo vivorum decipi abducique in* Germaniam *voluiſſet: repulſum conſtanti modeſtia, riſiſſe, comiterque affatum dixiſſe:* „ parcendum puellæ, quæ quocum loqueretur neſciret." *cui illa,* „ ſcio te, *inquit,* „ hominem eſſe, qui morieris, quiſquis tandem es, Deo, cui nupta ſum, te quo„ que judice poſthabendum". *Subdit Salomonius, eam Virginem amplis muneribus affectam fuiſſe ab hujuſmodi Comite, cum ex hac urbe diſceſſit; creditumque deinde, non alium fuiſſe à* GUSTAVO ADOLPHO *Suecorum Rege, qui Germaniam non tam paſſibus, quam victoriis peragravit. Hanc opinionem, quæ apud nos viget, vigebitque perpetuo, confirmant, quæ narrat* Vicentius Vivianus (d) *cum de diſcipulis præclariſſimis* Galilæi *e ſede Patavina docentis hæc Etruſco ſermone poſteris noſcenda commemorat: Ut omittam, ait, tot Principes ac Dynaſtas Italos, Gallos, Belgas, Bohemos, Pannonas, Britannos & Caledonios, aliorumque Gentium clariſſimos Proceres, in mentem venit, quod* tra-

(a) V. *Nicol. Comneni Papadopoli* Hiſtoria Gymnaſii Patavini Libr. II. § 211. pag. 287. 288.

(b) Collect. ad inſcript. Gymn.

(c) Ad ann. 1611. & ſeq

(d) *Vita Galilæi* præfixa ejus Oper. T. I. pag. LXXXVIII.

traditur, magnum illum Guſtavum *Suecorum Regem, qui deinde inſtar bellici fulminis claruit, in eo itinere, quod regia Majeſtate diſſimulata per* Italiam *adoleſcens ſuſcepit,* Patavii *ſubſtitiſſe cum comitatu per menſes multos, detentum præcipue à novis & peregrinis ſpeculationibus, problematibusque curioſiſſimis, quæ in dies non ſine admiratione adſtantium proponebantur, diſſolvebanturque à* Galilæo *in prælectionibus publicis, in circulis & concionibus literariis. Voluiſſe ad hæc, ea, quæ verum diſcipulum decet, ſedula aſſiduitate, domi ejus* Galilæum *audire, illa peculiarius explanantem quæ ad Sphæram ſpectant, ad artium munitionem, ad Opticam, ad uſum quorundam Geometricorum ac militarium inſtrumentorum, imo ad penitiorem quoque Etruſci idiomatis venuſtatem: denique illi, quam ſibi propoſuerat occultandam, Majeſtatem, magnifica, & plane regia munerum liberalitate ſignificaſſe. Hæc Vivianus. Confert his ipſis omnino conſtituendis, quod non unius viri graviſſimi ſumma penes me auctoritas, mihi ſcribenti non omittendum exiſtimat ex* Tomaſini Chronotaxi (*a*) *laudata* GUSTAVUM, *tunc cum* Bavariam *triumphalibus turmis diripiebat, forte ſpectantem in viam è feneſtra, vidiſſe peregrinos quoſdam, qui eſſent & cujates interrogaſſe, cumque eos Italos & Patavinos eſſe audiſſet, ad ſe adduci juſſiſſe, comiter accepiſſe, ſciſcitatumque de multis, dimiſiſſe ſerio admonitos, ut civibus referrent, ſe illum eſſe, qui aliquamdiu vixiſſet* Patavii, *eoque quam primum rediturum, atque in aula urbis maxima, quam adoleſcens aſpexerat, ſuſpexeratque, ſolemnes ludos & choreas celebraturum. Hæc pauca, nam plura ſuppeterent, dicta ſunto, quo conſtet,* Magnum GUSTAVUM, *& diſcipulum fuiſſe Patavii, & fuiſſe diſcipulum tunc, cum Rex erat. Nam ab exitu anni MDCXI. &* CAROLI *Patris obitu, quamvis nondum propter ætatem ſolemni ritu Rex inauguratus. Rex tamen erat qui Regnum iniit nondum annos natus ſeptendecim teſte* Burgi (*b*), *ex quo ſua habet* Foreſtus (*c*) *apud quem perlege ſodes, ut alios prætereas, imo vera ſeculi XVII. communem hiſtoriam, Regis maximi geſta fortia, magnanima. triumphalia, quibus ne delibandis quidem brevitas propoſiti noſtri par eſt. Huic ſupererit adornaſſe* GUSTAVUM ADOLPHUM *e regia Jagellorum ſtirpe progenitum V. Idus Decembris an. MDXCIV. Patre* CAROLO *Sudermanniæ Duce, qui patruus fuit* SIGISMUNDI *Regis Polonorum & Suecorum, donec illi horum imperium obtinere licuit per patruum. Hoc plane Regni potito an. MDCVIII.* GUSTAVUS *Regis primogenitus eſſe cœpit annorum tredecim adoleſcens; Regiis una & liberalibus artibus inſtitutus excultuſque Præceptore* Jacobo Skytte, *jamque Politicis, Geographicis & Mathematicis diſciplinis, quantum ſatis pro ætate. imbutus in* Italiam *venit, & ut diximus,* Patavii *per menſes circiter octo poſt obitum Patris, ad earundem diſciplinarum penitiorem notitiam verſatus, poſtquam nativæ, latinæ linguæ, Gallicæ, Italicam addidit, eamque, ut ferunt, perdidicit, ipſo anno MDCXII. rediit in patriam;....*

Numᵒ II. Tome I. pag. 12.

I. EPITAPHE ſur GUSTAVE ADOLPHE faite à *Rome* (*d*).

Jacet in hoc tumulo
GUSTAVUS ADOLPHUS.
Summus Rex,
Summus fortunæ luſus,

Sum-

(*a*) Ad. ann. 1614.
(*b*) De Bello Succ. L. III. p. 270.
(*c*) Cosmogr. hiſt. T. V. P. II. p. 345.
(*d*) *Pierre Davity* Deſcription générale de l'*Europe* Tom. III. pag. 787. & *Wexionii* Deſcriptio Sueciæ Libr. IX. Cap. CXXVI. p. 418-419. edit. Hahnio.

Summus fortunæ Domitor.
Natus
Ut nunquam dormiret,
Ut nunquam quiesceret;
Diutius, longius, latius
Regnaret:
Non hostili manu
Sed fortunæ telo
Confixus:
Si plura, si majora
Quæris:
Deum, non hominem
Quæris.

II. Epitaphe sur le même faite à *Londres.*

EPIGRAPHE.
Siste viator,
Nec desponde animum;
Ut nequicquam speres,
Ni mori speres:
Vix est quod metuas,
Ni vivere metuas.
Fato cessit Vitæ mortisque Arbiter summus
Proximum Cœlitibus nomen.
Quin illud exigis?
Dabo.
Sed ut lites lachrymis
Regi Potentiss. Pientiss.
gVstaVo
qVo seXto noVeMbrIs
neCI Dato
Tota Europæ facies mutata est;
In planctum solutis Humaniss. quibuscunque.
Quin majora postulas?
Accipe:
Ille qui Dissidia publica, *pace terminare;*
Pacem bonis Artibus *excolere:*
Ille qui oppressos in suum Jus *asserere*
Assertos libertate donare,
Libertatem *securam reddere*
Aggressus est,
Proh dolor! *interiit:*
Sed ut summum arduæ Virtutis *exemplum audiat:*
Nullus, quippe, post homines natos
Bono Publico
Potiora *tentavit*
Graviora *passus est*
Abi *jam, si licet, in rem tuam* (a).

III. Sur

(a) The Swedish Intelligences Pars. III. p. 181.

III. Sur une des plus grandes Médailles fur fa mort fe trouve ce vers:

Stans acie pugnans, vivens moriensque triumphat.

Et au dehors de la muraille de la Chapelle à Stockholm, où il eft enterré, on lit cette infcription.

Gloria Altiffimo
Suorum refugio.
Sepultura Potentiffimi Principis
GUSTAVI MAGNI
Dei Gratia
Regnorum Sueciæ Regis incomparabilis,
Qui
Regna undique Hoftibus obfeffo,
ad imperium intravit:
Pacatis denique Danis
Mofcoque & Polono mitioribus factis,
Regnum ampliavit
Summaque prudentia gubernavit:
Tandem retrufo Cæfare,
Germanifque à Papæ deformatione liberatis (*)
In pugnâ Lutzenfi Victor
Heroïce obiit
VI. Cal. Novembr. A Dom. MDCXXXII.
In anguftiis intravit:
Pietatem amavit:
Hoftes proftravit;
Regnum dilatavit:
Suecos exaltavit:
Oppreffos liberavit:
Moriens triumphavit (a).

IV. AETERNITATI
GUSTAVI ADOLPHI MAGNI
Suecorum, Gothorum, Vandalorumque Regis

Ille triumfator Boreæ certantis alumnus
Guftavus, Getici dextera magna Dei;

Qui

(a) *Loccenii Hift. Suec. ad fin. Libri VIII.*

(*) *Charles Ogier* (qui rapporte cette même infcription, comme auffi le Comte de *Brienne*, quoique d'une maniére affez confufe,) fe fâche de ces expreffions: *Germanis à deformatione Papæ*

Qui nunquam domitus potuit domuisse rebelles,
Et domitos placido continuisse sinu;
Ille tuis cœlo lapsus Germania rebus,
Ausus in Austriacos arma movere lares;
Bellorum laudisque vetus; Victricia cujus
Indomitæ semper signa tulere manus;
Dum plures aliis statuit connectere lauros,
Invida non dubiam fata dedere necem.
Et moritur vincitque simul. Miracula mortis!
Et talem credat quis potuisse mori.
Vixerunt alii: Non vivere desiit ille
Dum moritur; tantum desiit ille mori (a).

V. In effigiem GUSTAVI ADOLPHI Regis Succorum.

Ecce triumphantem solio Mavortis Adolphum,
Et Sueonum vultu belligerante Ducem.
Parrhasis hunc genuit, genuit Germania Martem,
Impavidumque minis etudiere Joves.
Austriadum hunc sensere Aquilæ, cum sceptra furentis
Cæsaris Alcidi succubuere Gotho.
Stravit hyperboreis bellantem Athlanta sarissis,
Atque Abylam imperio subdidit ultor humum.
Sarmatus armatas ultro concessit habenas,
Et domino Arctoi frenduit orbis Iber.
Fraus Austrum, Occasum, Boream se fudit, & Ortum,
Quaque patet mundus, belliger arma tulit.
Posteritas mirare Ducem: manifesta Deûm qui
Marte, sui victor, fulsit & arte Pharos (b).

VI. *Sur la Mort du Roi de* Suède.

SONNET:

Les temples dont jadis cette illustre merveille,
Rome dans sa grandeur, flata ses Demi-Dieux,
N'enfermérent jamais rien de si précieux,
Qu'enferme le cercueil où Gustave sommeille.

Il rendit par sa force, à nulle autre pareille,
Tous les vivants craintifs, tous les morts envieux;

Et

(a) V. M. *Zuerii Boxhornii* Poëmata pag. 17. (b) V. *Keuchenii* Epigrammat. p. 113.

Papæ liberatis, ajoutant que l'Ambassadeur de *France* en avoit voulu porter des plaintes en Cour (1).

(1) V. *Ogerii* iter Dan. Suec. Polon. pag. 139. *Lomenii Brienna* Comitis Itinerar. p. 28. Voiages de Patin p. 90.

Et les siecles passés n'ont point d'ambitieux,
Que le bruit de son nom sous la terre n'éveille.

Il vainquit Ferdinand, dedans le champ de Mars,
Mais il fit plus d'outrage à ces prémiers Cesars,
Qu'à celui dont la perte enrichit son histoire (*a*).

VII. Autre sur la mort du même Roi par le Docteur *Paulini*, Archevêque d'*Upsal*.

Rex, REGI Regum dum servio, dona reporto
Regia, digna DEO, digna labore meo.
Armis namque meis sua gloria reddita cœlo est:
Pressis libertas, cælica vita mibi (*b*).

In invictissimi Herois ac Monarchi GUSTAVI ADOLPHI memoriam.

Fortia facta Ducum taceat modo Roma *suorum*,
Ipsa suos fileat Græcia *vana viros*
Pellæum Emathius jam desinat, Heroa Teucer
Laudibus in cœlum tollere quisque suis.
Major ADOLPHUS *adest: fallor fuit hactenus: at nunc*
Hectore, Alexandro, Cæsare *Major abest.*
Heu! belli fulmen cecidit quoque fulmine belli,
Totaque cum tanto gloria Martis obit.
Bellica tota tuo tumulatur funere virtus,
Accidit & Marti, te moriente, mori (*).

(*a*) V. les œuvres de *Benserade* pag. 232. (*b*) V. l'hist. Eccles. Suec. par *Hak. Spegel.* p. 61.

(*) Hæc Car. *Daubuz* ante *Garissolii* Adolphida.



Num°.

Numo. III. Tome I. Pag. 14.

PARALLELE *de* GUSTAVE ADOLPHE *&* *d'*EPAMINONDAS, *fait en forme de lettre au Chancelier* Axel Oxenſtierna, *par Mr. de* Ruſſdorf *Conſeiller du Roi de* Bohême, *Electeur* Palatin: (1) *du* $\frac{6}{16}$ *Décembr.* 1632.

Monſieur

COmme toutes les lettres, qui s'entresvivent aujourdhui au monde de toutte part, font pleines les unes de la joye & allegreſſe, que les ennemis: les autres de la douleur & triſteſſe, que les amis vienent reçevoir de la mort de cet invincible & incomparable Roy de *Sweden:* ainſſi ceſte mienne contiendra le meſme ſujeſt, lequel neant moins ſera contraire à celui de ceux-là, & aucunement divers à l'autre de ceux-cy: car au lieu que les ennemis triomphent, inſultent & avec cela deſcrient & calomnient la perſonne, la prouueſſe, les merites, les qualités du defunct & les amis font des lamentations & plaintes, donnants à connoiſtre, combien de ſouspirs ils eſlancoient, combien de larmes ils eſpandoient, combien ils regrettoient la preſence du treſpaſſé; Nous repaiſtrons noſtre eſprit de la conſideration & contemplation des belles & parfaites parties de ceſte ame genereuſe, de ſes vertus & de ſes exploits. „ *Quid a lamentatione*, inquit XENOPHON, „ *longius abeſt quam generoſa vita & mors decora? quid encomiis item convenientius quam* „ *victoriæ pulcberrimæ maximique momenti facinora? ac jure quidem illa beatus prædicatur,* „ *qui cum ſtatim a puero cupiditate glorioſi nominit incenſus eſſet, ſic illud conſecutus fuit, ut* „ *quiſquam omnium omnis ætatis bominum. Idem cum bonoris ac dignitatis à natura imprimis* „ *eſſet appetens, ex quo Rex factus fuit, perpetuo invictus exſtitit*". Il eſt bien vray que nulle eloquence, voir beau langage, eſt capable de deſcrire & exprimer aſſez dignement la preudhommie la valeur, les merites, la magnanimité de cœur, la ſageſſe & les autres vertus, dont ce braf & accompli Souverain a eſté orné & embelli, ſi eſt-ce pourtant que l'on les ſe ſauroit repreſenter aucunement en l'entendement, & s'y en former une idée & image: & afin que ceſt image ou pourtrait ſoit faict autant parfaict, qu'il eſt poſſible, & depeint avec touttes ſes couleurs, il faut qu'un chacun y contribue du ſien: celui qui ne peut rien apporter de l'art & ſcience, au moins y contribue une ou autre eſpece de couleur hors de ſa boutique. Nous liſons que le peintre *Xeuxis*, voulant tirer & pourtraire le tableau de Venus aux Argrigentins, fit aſſembler les plus belles filles de la citté & les contempla touttes nuës, d'icelles choiſit cinq de plus parfaictes & plus accomplies; ſur les quelles il prit le patron & la modele, y exprimant ce qui eſtoit en chacune le plus recommendable & rare en beauté: de meſme mettons devant nos yeux les braves & vaillants Capiteines, touts les vertueux & renommés Roys & Princes qui ont oncques fleury & veſcu au monde, la vie, les merites & magnagnimes geſtes & vertus deſquels nous ſont deſcrites & conſignées ès hiſtoires, & eſliſons d'entre iceux cinq ou ſix de plus accomplis, aux

(1) Cette piéce eſt tirée d'un des volumes de Manuſcrits du dit *Ruſſdorf*, qui se trouvent à la Bibliothéque de *Caſſel* & dont celui-ci porte le titre de *Farrago exhibens diverſas de Republica literas, legationes & relationes &c. &c....*

aux quels noſtre Roy de *Sweden* reſſemble le plus & peut eſtre comparé proprement. Quant à moy j'en nommeray un, laiſſant à vous & à autres d'en nommer & choiſir le reſte. Je confereray doncques ce grand Princes avec le grand Capiteine Epaminondas & ce ſeulement en quelques certains poincts, aux quels il me ſemble conſiſter la reſemblance & la comparaiſon.

Premierement comme entre les exploits & faits d'armes, dont Epaminondas s'eſt rendu renommé, les deux journées, celle de *Leuctre* & l'autre de *Mantinée* ſont les plus memorables & ſurpaſſent touts les autres combats; ainſi outre tant de braves expeditions & exploicts, qui fit le Roy de *Sweden*, l'expedition en *Allemagne* & les deux batailles, l'une gagnée le $\frac{7}{17}$ de Septembre l'an 1631 auprès de *Leipzig*, l'autre livrée à *Lutzen* le $\frac{6}{16}$ de Novembre 1632, ſont les plus eminentes & excellentes tant pour la conſequence, que pour la proueſſe, vaillance, ſuffiſance & conduite, qui fut declarée de la part de Sa Majeſté. Et comme Epaminondas rapporta par la premiere journée une de plus glorieuſes victoires que fit onc Capiteine, ayant non ſeulement desfait en bataille aſſignée la plus genereuſe & belliqueuſe nation de toutte la *Grece* les *Spartiates*, avec beaucoup plus petit nombre de gens, que les ennemis n'en avoient: mais auſſi delivré la ville de *Thebes* & toutte la *Grece* du joug de l'oppreſſion, ruina la dominion de ſes ennemis, acquerant quand & quand la ſuperiorité & l'empire aux ſiens: ainſy le Roy de *Sueden* rapporta en la journée de *Leipzig* une de plus grandes victoires, que fit oncques Roy en l'*Europe*, ayant descoufit avec plus petit nombre en bataille rangée l'armée de l'Empereur eſtimée invincible par la conſideration & du Chef qui commendoit c'esſtoit *Tilly* triomphant de l'*Allemagne* ſurmontée, & du continuel ſuccez de tant de victoires rapportées ſur divers Roys & Princes. Par ceſte journée il desljvra l'*Allemagne* du joug de l'oppreſſion, & acquit quand & quand la principauté & le ſupreme gouvernement des affaires a luy & a ſa Couronne.

Comme les *Spartiates* alors avoient d'une coſté accouſtumé de couvrir & cacher le plus qu'ils pouvoient tels inconvenients, & de l'autre perdu la plus part de leur credit & de ceſte ſplendeur, qu'on avoit autre fois veu en leur eſtat, ainſy faiſoient les Imperialiſtes & leur advint le meſme, non obſtant qu'ils ne perdirent tout courage pourtant, ains comme l'experience a teſmoigné bien-toſt aprés, reſtaurerent leurs affaires & oſterent l'eſtonement qui avoit faiſy leurs ſujets & amis en meſme façon que firent en ce tems-là les *Lacedemoniens*. Et combien après la journée de *Leuctre Ageſilaus* s'eſt acquis grand honneur pour avoir alors penſé a bon eſcient, a bien garder ſa ville; toutefois Epaminondas eſtant entré en *Laconie* juſques auprès de *Sparte*, ſpeciellement celle de *Leuctres*, que depuis *Sparte* ne ſe peut relever de ſa cheute, ny remettre ſus en la réputation & puiſſance, où elle s'eſt veu auparavant. Au reſte non obſtant tout le ſecours des *Atheniens* & la ſuffiſence d'*Iphicrates*, *Epaminondas* après avoir fouragé toutte la *Laconie* en ramena ſon armée en ſon entier, chargée de butin & d'abondant remit en eſtre *Meſſene*, une de plus nobles & anciennes villes de *Grece*, & il laiſſa une bonne garniſon dont il fut autant ou plus eſtimé que de qu'elquonque autre choſe, qu'il eut faite: ainſy fit le Roy de *Sweden*. Car encore que le Duc de *Wallenſtein* s'eſt acquis beaucoup de gloire pour avoir aucunement redreſſé la milice & les affaires de l'*Empereur*, neantmoins ledit Roy eſtant entré en *Baviere*, & le Duc de *Saxen* ſon allié en *Boheme* ont tellement affoibli le parti dudit Empereur, que depuis la Maiſon d'*Auſtriche* ne peut remettre ſus la puiſſance & grandeur, a la quelle elle eſtoit montée peu apparavant. Au demeurant après avoir ſaccagé le pays de *Baviere* en ramena ſon armée toutte chargée de butin, non obſtant les efforts que les ennemis avoient fait contre luy: d'aboudant il ſecourut *Nurnberg* une de plus importantes & puiſſantes villes d'*Allemagne*, & en fit desloger l'Armée Imperiale jointe avec celle du Duc de *Baviere*, laiſſant une bonne garniſon en la ditte ville, ce que lui apporta autant de gloire & bienveillance qu'aucune choſe qu'il en eut faicte.

Com-

Comme EPAMINONDAS tenant la victoire en main rangeoit, domtoit & renverfoit tout a plat: ainſy fit le Roy de *Sweden*, ſe ſervant du beneficе de la victoire: ainſy que les *Lacedemoniens* & *Atheniens* remparerent & fortifierent les avenuës & entrées du *Peloponeſe*, pour empeſcher le paſſage aux *Beotiens*, & commencans de la ville de *Cenchrées* juſques au Port de *Lechum* fermerent toutte la diſtanee qu'il y a d'une mer a l'autre, avec des grandes & groſſes pieces de bois croiſées & d'une foſſée fort profond. EPAMINONDAS ayant à ſa venuë viſité & conſideré ſoigneuſement ceſte fortification, aperçeut que l'endroit le plus aiſé à forçer eſtoit celui que gardoient les *Lacedemoniens*: ſi les envoya defier au combat, combien qu'ils fuſſent en nombre de combatans trois fois autant que les ſiens. Toutefois ceux qu'il avoit deffiés n'oſerent ſortir, ains ſe tiendrent tous au couvert de ceſte fortification, a laquelle on donne quelques aſſauts, leſquels ils repouſſerent. Or faiſant tous leur effort les uns d'aſſaillir, les autres de defendre, EPAMINONDAS choiſit les meilleurs hommes *Thebains* qui fuſſent en toutte ſon armée, & donnant de pied & de teſte dedans la garde des *Lacedemoniens* les contraignit de lui faire place & maugré eux entra dans la *Peloponeſe*, qui fuſt un merveilleux & memorable exploit entre tous autres. De là il print ſon chemin vers les villes d'*Epidaure* & de *Troezene*, dont il fouragea tout le territoire: mais il ne peut prendre-les villes pour ce qu'elles étoient defenduës par groſſes garniſons: toutefois il effroya tellement *Sicyone*, *Pheunte* & quelques autres villes, qu'elles ſe rendirent a luy. Quoy fait il alla devant *Corinthe*, où il defit les *Corinthiens* en bataille rangée & les mena battant juſques a leurs murailles. Mais il y eut aucuns de ſes Gens ſi temeraires, & ſe fiant tant en leur prouеſſe, qu'ils ſe jetterent peſle meſle parmis les fuyans juſques dedans les portes de la ville, dont les *Corinthiens* eurent ſi grand effroy, qu'ils gagnerent de viteſſe leurs maiſons le plutoſt qu'il leur fuſt poſſible. *Chabrias* les repouſſa & tua quelques uns, dont il fit eriger une trophée, comme ſi ç'eut eſté un rencontre: de quoy EPAMINONDAS ſe mocquant dit, qu'il ne la faloit pas appeller trophée, mais plutoſt *Hecareſie*; ainſy le Due de *Baviere* ferma & rempara les avenuës & entrées de ſon pays commencant de la ville de *Donawert* juſques à la rivière de *Lech*. Le Roi de *Sweden* ayant à ſa venuë viſité & conſideré ſoigneuſement ceſte fortification du paſſage, dans la quelle les *Bavariens* bien que deux fois plus fort ſe tiendrent a couvert, enfin fit ſemblant de vouloir paſſer a l'endroit qu'il avoit faict battre a deſſeing mais paſſa avec la cavallerie a l'improviſte a un autre lieu qu'il forçoit, donnant de telle fureur dedans la garde de *Bavariens*, qu'il les contraignit de lui faire place, & maugré eux entra dans la *Baviere*, qui fuſt un merveilleux & memorable exploit entre touts autres. De là il priſt ſon chemin vers *Augsbourg*, *Neubourg*, *Munchen* & autres places, dont il fourragea tout le territoire & en prit les villes. Il alla auſſi devant *Ingolſtad*, où il defit les *Bavariens* & les mena battants juſqnes a leurs murailles: Mais il y eut aucun de ſes Gens, ſe fiant tant en leur prouеſſe, qu'ils ſe jetterent peſle meſle parmy les fuyants pour ſurprendre la ville: Mais ils furent tellement reçeus que quelques uns demeurerent ſur la place, meſmement le cheval du Roy de *Sweden* y fuſt tué ſoub luy, d'un coup de eanon, dont les *Bavariens* firent telle joye, comme s'ils euſſent gaigné une bataille. Tout ainſy qu'EPAMINONDAS appelloit le pays de *Boecie*, qui eſt tout plat & tout couvert, l'eſchafaut de la guerre, diſant qu'il étoit impoſſible de la garder, ſi non que les habitans euſſent toujours le bouclier ſur le bras & l'eſpée au poing. Ce n'eſtoit pas qu'il n'aimaſt la paix, & qu'il ne craigniſt plus pour eeux qu'il gardoit, que pour ſoy meſme, ayant accouſtume de veillier & de s'abſtenir de prendre refection, tandis que les *Thebiens* faiſoient des feſtin & s'abandonnoient a la diſſolution: mais il les connoiſſoit bien & n'y avoit gueres choſes dont il fuſt plus ſoigneux que de chaſſer l'oiſivité hors de ſon armée: ainſy le Roy de *Sweden* appelloit ſouvente fois l'*Allemagne* le theatre de la guerre, que les *Eſpagnols* & autres y inſtruiſſoient pour leur intereſt particulier, & diſoit, qu'il étoit impoſſible de la

 gar-

garder & conserver contre iceux en liberté, si non que les Princes & Estats *Protestants* s'unissent ensemble & prinsent résolution de se maintenir par force d'armes. Il detesta aussi le luxe & la maniere de vivre & l'aise, qu'il voyoit regner parmis les grands en *Allemagne*, & pendant que les autres se donnoient de bon temps, il étoit tousjours en action & exploits : si qu'il tenoit en continuel exercice ses soldats & Chefs de guerre n'abominant & execrant rien plus que la poltronnerie, lascheté & paresse.

Comme EPAMINONDAS ne pouvoit non plus porter l'avarice, & s'il permetoit a ses Gens de faire par foys, quelque butin, il entendoit que cela fust employé en equipage de guerre : car si quelqu'un vouloit faire estat d'entasser de l'argent en bource, il ne l'estimoit pas propre a faire profession des armes; ainsy le Roy de *Sweden* descria & hait grandement ceux, qui faisoient plus d'estat d'amasser de l'argent en guerre, que de s'y acquerir de l'honneur & gloire : il accusa de ce vice-là principalement les Capiteins Allemands.

Comme EPAMINONDAS accusé d'avoir passé le temps prefix de sa charge, au lieu de s'excuser, vint raconter ses braves exploicts, ajoutant qu'il étoit content de mourir, pour veu que l'on fit escrire sur la colomme de sa sepulture sa condamnation, afin que les *Grecs* entendissent qu'on l'avoit jugé a mort, pour avoir contraint les *Thebiens* maugré eux de brusler les pays de la *Laconie*, qui de cinq cent ans auparavant n'avoient jamais esté pillé : qu'il avoit repeuplé la ville de *Messene*, deux cents & trente ans après avoir esté desertée par les *Lacedemoniens*, qu'il avoit reuni en un corps & rassemblé en une ligue touts les peuples & villes de l'*Arcadie*, & rendu leur liberté aux *Grecs* : ainsy le Roy au lieu de s'excuser contre ceux qui descrioient ses comportements, en l'accusant comme s'il exercoit une très grande & intolerable dominion & pretendoit un droict de souveraynité & de conqueste en *Allemagne*, disoit, qu'il étoit content que l'on parle mal de luy, pourvu que tout le monde sache, que l'on luy savoit mauvais gré de ce qu'il avoit contraint les Princes & Etats oppressés en l'Empire, de s'opposer & prendre armes maugré eux contre leurs oppresseurs, qui depuis tant d'années les avoient foulés au pied & tenu l'espée sur la gorge. Qu'il leur avoit ouvert les yeux pour prevenir la totale ruine, qui leur estoit preparée : qu'il avoit deslivré & relevé de la poussiere l'*Allemagne*, plusieurs années asservagée & tenuë en esclavage par la main d'*Austriche*, qu'il avoit conservé la ville de *Nurnberg*, *Ulm*, *Francfort* & autres; qu'il avoit reuni en un corps & rassemblé en une ligue les *Protestants* de l'Empire & rendu la liberté aux Princes & Estats Allemands.

Comme ce qui estoit excellent en EPAMINONDAS & qui ruinoit l'envie mesme, estoit sa moderation & attrempense, pour savoir bien user de la condition qui se presentoit, sans se despiter nullement contre soy mesme, ny contre les autres, & se tenant tousjours en chaste pensée, que de quelque costé que l'on le prist, & en quelque place que l'on le rangeast, il estoit fait a tout & pour le bien de sa Patrie: ainsy nostre second EPAMINONDAS estoit admirable en sa moderation, & temperence, savoit bien user du temps & de l'occasion & s'accomoder a la condition des affaires & des hommes, ne se despitoit contre aucun, ne se laissoit divertir de son propos & resolution prise pour l'execution de ce qui servoit au bien du service de la Religion & du public : il estoit tousjours semblable à soy mesme & se comportoit en toutes actions publiques & privées comme il convenoit a la qualité de sa personne : Non obstant qu'il estoit fait a tout, pouvant aussi bien combattre en soldat & exercer la fonction d'un simple Capiteine, que commender en Roy, en Chef, en General. En un mot il estoit sage en conseil & vaillant au combat.

Or comme il arriva à EPAMINONDAS qu'a la fin, quand la prosperité des *Thebiens* estoit parvenuë au comble, & la course d'EPAMINONDAS proche de son paracheve-ment devoit bien tost oster a la *Grece* cest illustre Personage, il faillit deux fois de son

son attente, en ce qu'il ne peut executer son entreprise sur *Sparte*, empeché par la diligence d'*Agesilaus*, ny envahir *Mantinée*, si que de ses mains une victoire insigne s'envola par deux fois d'une façon estrange ; ainsy advint aussy au Roy de *Sweden* en ce que quand sa prosperité estoit pourvenuë au comble, & le cours de ses victoires deboit estre arresté, ses desseings ny devant *Nurnberg*, ny après, quand il marchea derefchef contre *Baviere*, n'auvoient point succez, ains etoient retardés & empeschés par la fine temporasition de *Wallenstein*, en sorte que plus d'une fois la victoire, qu'il pensoit avoir en main, s'envola.

Deplus comme l'instant qu'Epaminondas courrant au secours de *Tegeates* s'approcha de *Mantinée*, arriverent de l'autre costé six mille *Atheniens*, & surviendrent tantost après les *Lacedemoniens* & les *Mantiniens* ensemble, qui se preparerent pour mettre tout au hazard d'une bataille, & envoyerent querir leurs alliez de toute part: ainsy quand le Roi de *Sweden*, après avoir marché a grandes journées au secours de l'Electeur de *Saxen*, vint en *Mesnie*, y arriva de l'autre costé le Conte de *Pappenheim* avec ses trouppes, si que l'ennemy ayant joinct toutes ses forces se prepara au hazard du combat. Si l'on examine maintenent la resolution & l'ardeur que les autres tesmoignerent en la journée, les progrés, & l'evenement de la bataille, & compare le tout avec la journée & la bataille derniere, que le Roi de *Sweden* ajoigna & emporta a *Lutzen* en *Misnie*, l'on rencontrera non une petite resemblance.

Or comme en la journée de *Mantinée* chacun de combat, tant fit son debvoir, ne desirant si non faire quelque preuve notable de sa personne, & abandonner genereusement sa vie pour acquerir honneur en contre change, au moyen de quoy, combien que le combat fut extremement violent l'issue en demeura longuement entre deux fers sans qu'on la vist prendre plus d'une costé que d'autre, jusques a ce qu'Epaminondas estimoit qu'il estoit besoin que la resolution de ceste doubte dependist de sa propre & particuliere vertu, delibera d'y employer sa vie: si assembla incontinent autour de soy touts les hommes d'elifte de son armée & ayant dressé d'iceux une compagnie bien serrée, s'en alla jetter a teste baissée dedans la plus forte presse des ennemis, marchant le premier devant sa trouppe avec une javaline au point, de laquelle au prémier coup qu'il tira, il porta par terre le Capitelne des *Lacedemoniens:* Incontinenct les autres commencerent a s'entre charger: Mais Epaminondas en tua tant sur la place de sa propre main, & effraya tellement les autres que finalement, il ouvrit la bataille des ennemis, lesquels il pressa encore si vivement, que ne pouvans plus soustenir le valeureux effort de luy & de ceux qni l'accompagnoient, ils furent contraints de reculer & quitter la place aux *Boeotiens*, qui furent incontinent a leur dos, les chassans & poursuivans si aspremeut, qu'en peu d'heures la campagne fut toute couverte de corps morts couchez les uns sur les autres en monceaux. Mais à la fin les *Lacedemoniens* voyants qu'ils ne pouvoient se sauver, pource qu'Epaminondas les poursuivoit de trop près, & se laissoit emporter a l'ardeur de son courage, ils se raillerent une trouppe ensemble & luy coururent sus tous à la foule, en luy titants infinis coups de traits dont il destourna les uns & soustint les autres sur son bouclier, mais il y en eut aussy beaucoup qui l'assererent au vif sur sa personne: & lui les arracheoit à l'instant, & avec les mesmes armes combatoit ceux qui les luy avoient lancez. Finalement après avoir combatu plus qu'humainement & par dessus tout l'effort que peut faire un homme pour donner a son pays une victoire; Un *Laconien* nommé *Anticrates* luy donna un coup de javeline a travers l'estomac de telle force que le bois se rompit & le fer avec le troncon luy demeura dedans le corps. Ayant receue ce grand coup il tomba tout soudain par terre: adonc il y eut plus cruelle mesle autour de lui que devant, avec grand meurtre tant d'une part que d'autre, jusqu'a ce que les *Thebains*, qui étoient plus forts & robustes de leurs personne, que les *Macedoniens*, les constraignirent de prendre la suite avec deroute, & après

 les

les avoir suivis un peu d'espace, s'en retournerent sur le champ, où la bataille avoit esté donnée afin d'avoir ces corps morts dans leur puissance, & par ce moien victoire entiere. Pourtant firent ils sonner la retraite, & ainsy cessa la bataille de laquelle les uns & les autres dresserent un trophée, pretendant chacun parti avoir eu le meilleur: le mesme c'est fait & passé à la bataille de *Lutzen:* car le combat a eté extremement violent & la meslée de gens envenimez les uns contre les autres si furieux que chacun se jetta & rua avec un courage precipité sur son ennemy. Sur tout la vaillance du Roi de *Sweden* estoit admirable & extraordinaire, lequel estimant que la victoire dependist de sa propre & particuliere vertu, donna teste baissée dans le plus fort de ses ennemis dont il tua plusieurs de sa propre main, marchant toujours le premier devant les siens, les exhortant par son exemple & encourageant par susclamation. Après qu'il avoit ouvert le bataillon de ses ennemis, lesquels il pressa si vivement, qu'ils ne pouvoient soustenir le valeureux effort de luy & de ceux qui l'accompagnoient, une troupe de Gens desesperés luy courut sus a la foule en luy tirans infinis coups de pistolets dont il evita les uns & soustint les autres. Finalement aprés avoir combatu plus qu'humainement & par dessus tout l'effort, que sçauroit faire le plus vaillant Capiteine du monde, il eut trois coups de balles touts mortels, dont il tomba tout soudain par terre: mais fut enlevé par les siens, ou pour l'amour de luy se fut une horrible meslée & carnage. Et encore que les *Suedois* ayants emporté le dessus & gagné la bataille, & mis en route l'ennemis, & pris la pluspart de son canon & bagage, s'attribuoient la victoire, si est-ce qu'ils avoient tout perdu en leur Roy: car si la mort d'une sage & vaillant Chef pêse plus que la desfaite d'une armée, combien plus pesera la perte d'un bon sage & magnamine Roy: icelle importa certes plus qu'aucune victoire si grand qu'elle fust. Pourtant les Imperialistes & leur Confederez ont fait par tout feux de joyes & estiment avoir gagné une victoire tres signalée.

Or comme Epaminondas fit une très magnanime, & genereuse issue de cette vie, embrassant la mort sacrée avec une resolution heroique, & luy advint ce qu'il avoit souvent en la bouche, „ *que la guerre est le lit d'honneur* item, *que c'est une mort douce* „ *de mourir pour sa patrie*": ainsy le Roy de *Sweden* fit une fin de sa vie fort magnanime & courageuse, embrassant la mort sacrée avec une patience & resolution treschretienne & tres valeureuse, ne monstrant aucun signe d'entendement troublé n'y passioné, couronnant par-là, comme par un Chef d'œuvre, tous ses exploicts, gestes & deportements precedants d'une gloire immortelle. „ Il disoit souvente „ fois, que *si Dieu luy faisoit la grace d'asseurer la paix a son Royaume de Sweden, de* „ *deslivrer les Princes ses amis de l'oppression, de remettre la liberté pristine en Allemagne,* „ *& d'establier en un estat asseuré la Religion Protestante. qu'il moureroit alors avec joye* „ *& allegresse.* item *qu'il aimeroit mieux mourir l'espée à la main & la couronne sur la* „ *teste, que de ceder & se soubmettre a son ennemi indignement*". Etant sur la point de rendre l'ame & voyant les assistants pleurer, qu'est ce que vous faites, je vous prie ne m'enviez pas ceste gloire que Dieu m'a donnée, en ce que j'ai l'honneur de laisser ma vie pour sa parole, & d'espendre mon sang pour la liberté Germanique: je vous exhorte plustost mes amis de prendre courage & exemple en moy pour passer outtre gaigliardement: Ne regardez pas a moy, qui ne suis qu'un instrument, ains a l'Eternel cestuy-cy benira vos desseings & travaux, pourveu que vous continuez en ceste bonne resolution de chercher & amplifier le bien du service de son Eglise.

Or comme Epaminondas, ainsy le Roy de *Sweden*, a de bien loing surpassé les Capitaines qui l'ont precedé, accompagné ou suivi. Car qui voudra comparer les vertus de tout ceux là avec les faicts & la gloire dudit Roy, il verra que la vertu d'iceluy, comme celle d'Epaminondas, est plus claire, plus nette & plus excellente que de nuls des autres, pource qu'en eux on descouvrira du prémier coup quelque chose speciale, plus eminente que les autres, qui les a rendu illustres & glorieux. Mais en cestuy-cy étoient jointes ensemble touttes les vertus & belles par-

parties qu'on sauroit desirer en un sage Politique & en un grand Capiteine pour le reudre parfait & accompli de tout poinct. Car en sciences liberales, en experience, vivacité de jugement, force d'eloquence, vigeur de corps, disposition de sa personne, eu hautesse & grandeur de courage, en tempereuce, prudence & vigilanee, douceur & humanité, qui plus est en hardiesse, prouesse, bon seus & suffisance, eu l'art militaire je ne sçay si on trouvera quelqu'un que sera si accompli.

Comme EPAMINONDAS mourut sans enfans, disant néantmoins qu'il laissoit au lieu d'iceux ses exploits & deux belles filles dont une estoit la victoire de *Leuctres*, & l'autre celle de *Mantinée* ainsy l'on peut dire du Roy de *Sweden*, qu'il a laissé au lieu des enfants masles, ses beaux exploicts, & avec uue fille, légitime heritiére, deux autres les plus belles du monde assavoir la victoire de *Leipzig* & celle de *Lutzen*.

Bref, comme EPAMINONDAS a acquis de son tems a son pays par force d'armes la principauté de *Grece*, ainsy acquist le Roy de *Sweden* la renommé & la priucipauté & superiorité du Gouvernement des affaires en *Allemagne* aux *Suedois*.

Or comme après la journée de *Mantinée* il advint tout autrement que les hommes s'imaginoient. Car chacun voyant & considerant que les forces de toutte la *Grece* divisées en deux bandes opposites, l'une vis a vis de l'autre, s'estoient assemblées au combat, se persuadoit que ceste bataille donneroit la decision a la guerre, en maniere, que les vainqueurs douneroient loix aux vaincus. Mais Dieu voulut disposer de l'evenemeut en telle façon, que les uns & les autres dressassent de trophées, chacun croyant que la victoire luy estoit deuë, si que la *Grece* se trouva après ceste mesiée des armes envelopée en plus grande confusion & embrouillements, qu'auparavant; aiusy advint aussi avec la bataille de *Lutzen*. Car il n'y avoit personne qu'elle n'eust cru que l'un de deux parties, veu que les forces de toutte *Allemagne* divisées en deux puissantes armées opposées l'une a l'autre, s'estoieut assemblées pour combattu, gaigneroit le dessus & emporteroit une tres insigne victoire, par laquelle l'on approcheroit a la fin de la guerre & des miseres, mesmement quant le parti *Suedois* & Protestant vainqueroit & celuy des Papistes seroit vaincu. Mais Dieu en a voulu autrement disposer, & faire en sorte, que ny les uns, ny les autres eussent suject de se vanter beaucoup de la victoire, si qu'il semble que le cercle de la guerre, daus lequelle la pouvre *Allemagne* est enfermée, n'est pas encore parvenu a son periode: voir qu'il est a craludre que les troubles & les maux ne se renforcent & redintegerent.

Et ceux suffira pour la comparaison, que j'ai voulu faire du Roy de *Sweden* avec EPAMINONDAS; si je voulois eutreprendre de parler de ses autres vertus & hauts faits de prouesse, je me trouverois uon seulement incapable de les descrire dignement, mais me faudroit-il aussy en faire un livre entier. Car comment pourroysje representer assez suffisamment ses exploits du tout admirables, sa debonnaireté mesme envers ses ennemis, sa créance uon pareille envers ses soldats, sa liberalité, son affection envers ses amis & serviteurs, son Zele & integrité en la Religion & au service de Dieu, ses courtoisies & largesses, son amour qu'il portoit aux bonnes lettres, & aux bons doctes. N'a-t-il esté ardement cheri & obei de Capiteines & soldats de son armée? N'a-t-il esté un miracle en l'art militaire, soit que l'on regarde la brieveté du temps de ses guerres & les pais qu'il a traversés, comme en uu instant, soit que l'on jette l'œil sur les ennemis par luy defaicts, sur les villes & provinces conquises, sur la sagesse, vaillance & bonheur, n'ayant jamais esté repoussé, ains portaut tousjours la victoire en main, & faisant valoir son advantage avec une addresse asseurée. N'a-t-il pas maugré touts les brouillis & parmy la disette osé mettre en son entendement la delivrence de l'*Allemagne*? N'a-t-il osé (non obstant que la Maison d'*Austriche* & ceux de la ligue faisoient le Maistre par tout & avoieut ja estabii leur domination, ayants sus pied une armée bien agguerrie, fleurisante & invincible) passer la mer & descendre en *Allemagne* avec dix

dix ou douxe mille hommes? N'a-t-il pas osé entreprendre avec peu de moyens & une poignée de Gens la plus grande entreprinse, qu'entreprinst oncques Roy : c'est de rabaisser la Maison d'*Austriche*, de borner la puissance transcendente de la Monarchie *Espagnole*, de se rendre ennemis tous ceux qui sont de contraire religion, millesois plus puissant que luy? Sa magnagnimité & vaillance ne s'est-t-elle monstrée en touts combats, soit en bataille rangée, soit en assauts & prinses de villes, sans y espargner nullement sa personne ayant esté souvente fois griefvement blessé en plusieurs combats & rencontres? N'est-il pas autant admirable par une infinité de sages & vertueux comportements parmis les armes, qu'en ce qu'il desit par prouesse ses ennemis? Car l'on a veu sa prouesse accompagnée d'une grande justice, d'une attrempence douce, d'une excellente bonté, d'un bel ordre & d'une prudence acquise, conduisant touttes choses par sens rassis & meur jugement. A peine sçauroit on discerner en ses gestes, cela est un faict de vaillance, cela d'humanité, cela de patience, ains tout exploict de luy, semble estre meslé & composé de toutes les vertus ensemble. On voit en ses faicts que sa vaillance est humaine, & son humanité vaillante, sa libéralité mesnagere, sa colere aisée a appaiser, ses amours temperés & chastes, ses passe tems non oisifs: ses travaux gracieux: qui est celui qui a meslé sa feste parmy la guerre, & les expeditions militaires parmy les jeux? Qui a entre lassé parmy les sieges des villes, parmy les escharmouches & combats les joyeusetés, les banquets & ballets sans luxe & lascivité? Qui fust oncques plus ennemis de ceux qui sont injustice, ne plus gracieux aux alligés? qui fust jamais plus aspre aux combatants, ou plus equitables aux supplіants? Comment a-t-il vescu? en sage. Comment s'est-il comporté en touts ses exploicts? en sage. Comment a-t il conversé en public & en particulier? en sage. Il ne fut poussé que de la vertu seule a commencer une guerre digne d'un grand Roy, ne visant a ce but de mettre le pied sur la gorge aux Allemands, ains de ranger tout le monde soubs un paisible & heureux gouvernement. Il tenoit ses soldats en devoir, & ne permettoit à ceux qui le suivoient de faire des desordres. Quelle diligence fit il a poursuivre son ennemis? Comment detesta-il les traistres? Touts ses deportements monstrent qu'il avoir l'ame bonne & vrayement royalle, qu'il n'aymoit ny la trahison, & ne vouloit avoir les dessus qu'avec honneur. Bref, on peut receuiller du discours de sa vie, que la providence divine fit present des vertus les plus apparentes és autres Princes & Roys Chrestiens, à ce Prince-cy, lequel oultre sa pieté, justice, equité, prudence, suffisante conduite, experience, sagesse, vaillence, continence, & felicité, en ses adversités se fortifie d'esperance, en prosperité, environné de flateurs ne s'enyvre point de sa grandeur humaine, se reconnoit mortel, & fait joug en diverses sortes, est patient a merveilles, supporte les medisances, estimant chose digne d'un Roy souffrir d'estre blasmé & ouyr mal pour faire bien: demonstrant une affection cordiale & un grand honneur a ses amys jusques a quitter ses commodités pour l'amour d'eux, avoir un soing special de leurs personnes & de leurs affaires: au milieu de dangers, de travaux, de confusion, des accidents inopinés, de traverses enter jettées il monstroit une constance admirable, une présence d'esprit incroyable, une contenance rassie & posée, une asseurence plus qu'humaine, une addresse & une valeur indicible, sans succomber a difficulté quelconque. Pour conclusion comme la durée & la grandeur de sa gloire a esté pure & nette, exempte de tasche & d'envie durant cette vigueur d'aage qu'il est demeuré au monde, après son trespas, on voit cette gloire debout & marchant son pas accoustumé, en ce qu'il est regretté, loué & aimé non seulement de toute son armée & de ses sujects, mais aussi de touts les plus grands & bons Roys & Princes soubs le Ciel & de toutte l'*Europe*.

Cecy est Monsieur ce que jay peu dire succinctement, entant qu'une lettre pouvoit comprendre en recommendation de ce très valeureux & admirable Prince le Roy de *Sweden*. Je sçay bien que je n'ay pas deduit ny representé le suject de ma plu-

plume, selon sa dignité & lustre: néantmoins j'ay donné un petit eschantillon de l'estime que je faisois des merites de ce grand & invincible Monarque, & de la devotion, avec laquelle je reverois sa personne & ses vertus. Je me contente que l'on dise que j'ay peint le soleil avec un charbon, pourveu que l'on sache que je l'adore & cheris. Oultre cela je confesse d'avoir escrit & couché la plus part de mon discours avec une plume empruntée, en ce que j'ay tiré du *Plutarque* Francois ce que je voulois qu'il servoit a mon propos. Ce n'est pas une honte a celuy qui est pouvre & n'a point d'argent d'en emprunter de ses amis, pourveu qu'il trouve du credit auprès d'iceux: Or tout ce que ci-dessus j'ay voulu escrire a vous, afin que n'ayez suject d'accuser mon ingratitude & oubliance a l'endroit de ce poste. Evergete: prenez 'doncques tout cela en bonne part & croyez que comme mon intention y est bonne, ainsy est elle aussy envers vous pour tesmoigner que je suis. &c. &c.

Monsieur

De la Haye ce 18
Decembre 1632.

Cette Lettre de RUSDORF étant suivie immédiatement d'une Elegie, qu'il aura composée, nous la donnerons de même ici.

ELEGIA

DE

Præsente rerum Statu in Germaniâ.

Dum nimium secura sui Germania *degit,*
Et nihil adversi desidiosa timet:
Exoritur subito bellum motore Bohemo,
Impete præcipiti miles ad arma ruit:
Signa canunt, trepidant acies, cuneique cientur,
Virque virum legit & pes premit usque pedem.
A sociis deserta suis Germania vulnus
Tunc recipit, clypeo non bene tecta suo.
Chirurgi subito properant, properantque Medentes,
Quisque quid ostensum posset in arte sua.
Ante alios Cæsar, Bavarus tumidique Ligistæ
Conveniunt medicas adplicuisse manus.
Scalpello vulnus fodicant, uruntque secantque
Clamque superfundunt mixta venena favis.
Posthæc conficiunt in Ibera emplastra tabernâ
Unguinis Austriaci commaculata luto.
Incantatrici recitato carmine linguâ,
Fallaci plagam dexteritate ligant.
Præstigiis variis, variis & fraudibus usi
Conciliare vafra calliditate cutim,
Obducunt crustam supremæ vulneris oræ,
Incurata sinunt interiora mali.
Non illis cura penitos mundare recessus,
Non a morboso pus removere loco.

Solliciti internos astu fovisse dolores;
Nil nisi quærebant amplificare malum.
Hinc magis intumuit, magis & suppuruit intus
Materies supra multiplicata modum.
In putidos collecta sinus efferbuit ingens
Pustula supposito bullit ut olla foco.
In totum se se diffudit copia corpus,
Corrupitque pari cætera membra lue.
Sic exspes jacuit Germania proxima lecto,
Depositæ nullus ferre valebat opem.
Est equidem Danus miseræ succurere nixus.
Attamen evicit prævaluitque malum.
Impellente Deo tandem GUSTAVUS *ab arcto*
Præ cunctis medica doctus in arte venit.
Explorat venam digitis, & corporis omnem
Complexum, solida mente oculisque notat.
Nec mora, præscripto ventrem medicamine purgat,
Et penitus tollit semina prima mali.
Vulneris os post hæc ferro rescindit acuto,
Exprimit & forti pus saniemque manu.
Emundatque sinus omnes, omnesque latebras,
Cultello, quæ sunt computrefacta, secat.
Saucia desiccat, jungit diducta, cruorem
Sistit, & unguentis tensa tumore linit.
Imponit demum perlotæ splenia plagæ,
Illaque panniculis linteolisque ligat.
Quid fit? Confestim lætum Germania *vultum*
Induit, attollens fronte serena caput.
Reddita nempe fuit redivivæ pristina virtus
Cumque vigore color, cumque colore vigor,
Nunc igitur, GUSTAVE, *tibi se debet & offert,*
Agnoscens Medicum Te Dominumque suum.

Num°. IV. Tome. I. Pag 19.

Electoris Brandenburg. Epistola ad *Laurent. Gembickium* d. 5. Sept. 1620.

Illustrissime atque Reverendissime Domine, amice plurimum colende, salutem, omniaque prospera Illustmæ & Revmæ Dominati. Væ exoptantes, eidem omnia sinceræ amicitiæ officia deferimus.

Matrimonium Sororis nostræ cum GUSTAVO *Sueciæ Principe quantopere detestemur, pristina nostra sententia toti orbi nota, præsens rerum nostrarum status, quem illud ceu pestis aliqua maxime conturbat, omniaque humana testimonia & ratio ipsa demonstrat. Utinam res tam integra adhuc esset, ut vel nostra autoritate & jure revocari vel viribus nostris sine extremo præsentissimoque omnium ditionum nostrarum discrimine & certissimo belli periculo turbari posset! sane non deessemus voluntati Ræ Mtis, desideriis fidelissimorum nostrorum subditorum & Ministrorum, nostroque adeo emolumento, commodo & honori, quæ quantam a perversis harum nuptiarum præcipitantia à Dna Matre nostra commissa, jacturam patientur, cum nos variis suspicionum malevolentiæque tricis implicabunt, optime perspicimus. Verum quo-*

quomodo rem factam infectam reddere, quo jure sponsalia rite a virgine sui juris & adulta, jubente illa, cujus solius consensus requirebatur, matre scil. pure & de præsenti inita, nos qui frater curatelam bonorum Sororis gerimus, potestatem vero patriam in illam non obtinemus, cujus autoritas in casu hoc, contra matrem inprimis, juxta omnium jurisperitorum sententiam non multum attendi debet, violenter rumpere & turbare. Quo consilio propter injustissimæ suspicionis formidinem, optima conscientia muniti, injuriam manifestam & contumeliam alii inferre, nobisque ab illo justæ vindictæ mala accersere debeamus haud liquet. Præsertim cum non videamus, cur Rª Mtis & Reip. magis intersit, mulierem hanc Sueco non nubere, quam belli calamitates a pulcherrima regni provincia arceri. Quo magis conturbamur & angimur, quod nihilominus R. Mtas in ultimo responso suo ejusmodi aliquam necessitatem imponere nobis velle videtur, dum ait, posse nos jure optimo & debere prohibere, ne soror nostra nobis invitis nubat. Quod jus, quam potestatem Fratri in Sororem, curatori in minorem competere omnes quotquot sunt legum & consuetudinum Scriptores & Theologi tam nostræ religionis, quam alii directe negant, ut ex omnibus, qui vel nobis a consiliis sunt, vel quos alias consuluimus, viris doctis intelligimus. Non posse itaque nos in hac parte morem S. R. Mti Dno & patri nostro gerere, non sine magno nostro dolore fateri cogimur. Hoc autem profitemur nos consensum nostrum nuptiis istis, nunquam autoritatem, opem vel operam adjuncturos, sicut numquam adjunximus fidem nostram & quæcunque R. Mti & Reip. debemus, in gratiam istius affinis haud mutaturos, sed semper potiorem officii nostri & jurisjurandi quam illius ulterius conjunctionis (præsertim hujus nobis invitis cum aliqua ignominia impositæ) rationem habituros. Quin & hoc pollicemur, nos quantum bonis modis licebit protelando harum nuptiarum consummationem casum hunc ad aliquod R. Mtis & Reipub. emolumentum quietemque publicam producendam pro viribus candide directuros, quod & licet illæ consummentur, nihilominus adhuc integrum fortassis erit facere, si R. Mtis mentem nobis nosse licuerit. Hæc omnia ut Illma & Rma D. Va maturissimo suo judicio perpendere velit, Regiæque Mti bene inculcare, ejusdemque animum ad bene de nobis fideque nostra sentiendum, & ad talia consilia inducere, quæ pactis solenniter formatis consentanea sunt, hostem in fertilissimam provinciam Reip. non provocent, innocentiæ & justitiæ rationem ducant rogamus. Datæ Angerburgæ 5. Septemb. MDCXX.

Illustma & Revma D. Va Amicus Benevolus.

GEORGIUS GUILIELMUS *Dei gratia Marchio Brand. S. R. J. Archicamerarius & Elector, in Borussia, Juliæ, Cliviæ, Montium, Stetini, Pomeraniæ, Cassubiorum, Vandalorum, nec non in Silesia, Crosnæ, Carnoviæque Dux, Burgravius Norimbergensis, Rugiæ Princeps, Comes Marchiæ &c* (a).

Numº. V. Tome. I. Pag. 47.

Lettre du Chancelier *Axel Oxenstierna* à la Reine CHRISTINE pour l'encourager à la vertu & à l'étude des belles-Lettres. du 7. May. 1638.

Serenissima & Potentissima Regina, Domina Clementissima.

Sollicitis nobis de valetudine prospera & incrementis virtutum & doctrinæ S. R. Mtis Vestræ, nihil jucundius exoptatiusque contingere potuit, quam per benignissimas literas regia manu scriptas de utroque edoceri. Id enim statuere S. R. Mtem Vestram oportet, Regna con-

(a) Copie tirée par Mr. l'Evêque *Norrman* de la Bibliothèque d'*Oxenstierna* & communiquée de Mr. *Peiraus* Conseiller au Parlement de *Suède*.

conferri & stabiliri à Deo Universi Rectore, subministrante Imperantibus studium pietatis, virtutis, sapientiæ, amorem in bonos, odium in malos: quibus moribus artibusque imbutam & a teneris adsuetam S. R. Mtem Vestram cum suorum amore & admiratione, vicinorum laude & stupore, longa annorum serie regnaturam apud nos posterosque nostros, habituram felicissimos rerum successus, & Majores suos maximos Principes, consilio, rebus gerendis & gloria superaturam confidimus & ex animo vovemus. Gaudium certe nostrum exinde conceptum, quod tam egregia S. R. Mtas Vestra horum omnium fundamenta collocaverit, verbis exprimere neque possumus neque in præsens sine specie adulationis nos decet: Id quod deest votis expetentes, ut firma in plurimos annos sit valetudo, & S. R. Mtas Vestra accrescat indies ætate & gratia coram Deo & hominibus! Secessum S. R. Mtis Vestræ in Swartziö *dudum non evitavimus recreando animo & firmandis viribus corporis: Nunc cum hisce satisfactum fuerit, & Mtas Vestra reditui suo in urbem diem veneris futurum præscripserit, id neutiquam improbamus, sed hunc expectando nostrisque votis prosequendo ubi adfore intelleximus pro debito nostro humillime excepturi sumus, & sicuti servitiis nostris S. R. Mti Vestræ clementissimum adfectum nobis conservare studebimus, ita non minus & esse & haberi cupimus dum spiritus hos artus reget.*

S. R. Mtis Vestræ

Dabantur Stockholmiæ die
27. Maij A. 1638. (*a*).

Numo. VI. & VII. Tome I. Pag. 74.

Lettre de *Hugo Grotius* au Chancelier *Oxenstierna* du 11/21 Févr. 1633. sur son engagement au service de *Suède*.

Eminentissime Domine

Magnos semper Viros videndi cupidus, nemo est, quem propius nosse magis aut desideraverim, aut desiderare debuerim, quam eum quem sibi instrumentum loco principe Rex judicio non minus quam omni virtute consummatissimus ad res in æternam memoriam exituras delegerat. Nunc cum felicitatis ultro mihi obtulerit, Tua, (non quæram verba novitate adulandi blandientia, sed rem ut possum suo nomine signabo non tam humanitatis, quam divina imitatrix bonitas, est hoc tanto latius, quanto solent magis se nobis commendare, quæ optantibus, & nondum sperantibus, obveniunt. Me quidem semper in toto & tam pertinacibus adversis, solata est mens non nisi honestissimorum consiliorum sibi conscia: sed tamen ad erigendum animum magna virium adjectio est, iis placere, quibus qui placent habent cur sibi non displiceant. Studebo igitur tuæ Eminentiæ fretus æquisate in jure manu consertam vocare fortunam: magnumque mihi erit ad res meliores auspicium, illam contingere dextram pace ac bello nobilem, & tantorum operum Ministram, cui solam Sueciæ *curam injunxisse, injuria fuit humani generis.* D. Salvio *quantum debeam satis intelligo, qui me immensa maximorum negotiorum mole non obruto (nec enim potest) sed occupato semper animo, non passus est excidere. Cum illo igitur de tempore locoque comparabo. Et dum intuta sunt itinera, mihi in hac cœli mutatione non dum satis firma valetudo, Sublimitatis tuæ placita illo interprete cognoscam: Deum interim venerans, ut quæ pro* Europæ *quiete suscepta sunt consilia glorioso exitu secundet, teque, Eminentissime Domine, non principibus tantum ac nationibus, sed & literis salutarem diu servet. Hambourgi 11/21 Febr. anni* CIↃIↃC XXXIV.

Tuæ Eminentiæ toto dedicatus animo.

Hugo Grotius.

Du

(*a*) Copie tirée de *Palmskoldiana* de la Bibliothèque d'*Oxenstierna*.

Du même au même.

Eminentissime Domine.

Sicut illæ gentes, quas natura sub extremos mundi vertices relegavit, lætari solent ubi sol e longo divortio propius ipsas redit, ideo quod ejus munere duo recipiant vitalia humano generi bona, colorem & florem caloris lucem, ita Saxoniæ *huic nos gratulamur, quod tuæ Eminentiæ jubar post longa alibi spatia huc se retroegit, totoque optamus animo, ut secum adferat duo non minus salutaria* Germaniæ *bona, Pacem & pacis alumnas artes. Ego sicut omnes Eminentiæ tuæ virtutes quo debui cultu, veneratus sum semper, ita illud nunquam satis mirari potero, quod tantæ legationis onus, sustinens, tot arma & armatos regens, & Agamemnonis instar, principum Princeps, districtum immensis negotiis animum ad me usque passus es descendere, quo nullum unquam majus pretium cepêre mei in literas cultus: eoque merito quidquid unquam a me proficisci poterit tuæ Eminentiæ gratum, id omne ei Prætoris verbis, do, dico addicoque. Cur autem nunc minus ab hac urbe & uxore abscedere liceat, quam ante hac, causas ex domesticis meis rebus D.* Salvio *enuntiavi, quas ipsum pro sua æquitate Eminentiæ tuæ probaturum confido: cui & pittacium reddidi illud pecuniarum. Eo beneficio, etiamsi itineri vacuum tempus habuissem non usurus, quippe qui magnum satis honorem judicaverim tuis affatibus frui, ut ad eos, non mercede invisatus, sed sponte festinare deberem. Quo uno nunc possum modo, tam propensæ in me voluntati respondere, Deum precor, Eminentissime Domine, consilia Actaque tua ad optimos exitus gubernet. Hamburgi* ¹⁄₃ *Januarii anni* CIↃIↃCXXXIV.

Tuæ Eminentiæ Addictissimus Devotissimusque

Hugo Grotius (a).

Num°. VIII. Tome I. Pag. 115.

Warhafte und Ausführliche Relation, waſſ maſſen der Franzöſiſche Reſident zu München zwiſchen Ihr Köningl. Mayſt. zu Schweden &c. und dem Hertzog in Bayern &c. eine neutralitæt pflantzen wollen, und weſſen Ihr Mayſt. ſich gegen Ihm erkläret.

Gedrukt im Iahr 1632. in 4to.

Relation véritable & circonstanciée de la manière dont le Résident de France a voulu établir une Neutralité entre le Roi de Suède Gustave-Adolphe *& le Duc de* Bavière, *& comment Sa Majesté s'en est expliquée. Imprimée l'an* 1632. *in* 4°.

Du Camp du Roi devant Ingolstadt le 21. *Avril* 1632.

DEn 20. *April ist Monsieur de* S. Estienne *Königl. Maistat in* Franckreich *Resident, zu* München *by ihrer Mayst. zu* Schweden *gegen Abend in dem lager vor* Ingolstatt *ankommen, der meynung zwischen Ihr Mayst. und dem Hertzog in* Bayern *einen accord zu treffen, als aber gedachter Resident sein vorbringen öffentlich, dabey der König in* Böhmen, *Pfaltzgraff* Augustus, *Hertzog in* Hollstein, *Herr Feltmarschalk und*

Monsieur de *S. Estienne*, Résident du Roi de *France* à *Munich*, arriva le 20. d'Avril sur le soir au camp du Roi de *Suède* devant *Ingolstadt* dans l'intention d'établir une neutralité entre Sa Majesté & le Duc de *Bavière*. Ce Résident s'acquitant de sa commission publiquement, en présence du Roi de *Boheme*, du Prince Palatin *Auguste*, du Duc de *Holstein*, du Feltmaréchal & d'autres Chefs & Officiers

(a) Les copies de l'une & l'autre de ces Lettres ont été tirées de *Palmskiöld* de la Bibliothèque d'*Oxenstierna*.

und sonsten viel fürnehme Officirer und Obersten gewesen fürgebracht, haben Ihre Mayst. gantz franchement selbsten geantwortet, Er könne ihme nicht wol einbilden, dass Herzog in Bayern einige intention habe, Accord einzugeben, inmassen nicht allein schreiben intercipirt worden, so solches bezeugen, sondern auch von dem Keyser schreiben an Bayern, so Ihr. Mayst. intercipiret, bekommen, so ausdrücklich eine Continuationem belli vertrösten, neben angehenckter Hülff mit 50000 mann under dess Hertzogs von Friedland Commando, in dreyen Tagen zu senden, 'er könne aber solches wol geschehen lassen, und were ihme hertzlich lieb, denn dadurch Bayern desto eher ruiniret werde, und ihme und seiner Armada gantz kein Ruin dadurch geschehen könte. Als der Resident insistirte, es geschehe Ihrer Mayst. in Franckreich ein grosses Gefallen, wenn die neutraliteit mit Bayern fortgesetzt wurde, respondirte Ihre Mayst. dass der Herzog in Bayern ihme und seiner Armada biss Bamberg hostiliter nachgesetzet, und ihme ursache gegeben sich zu wehren. Der Resident entschuldigte den Herzog in Bayern, vorgebend, dass er gantz kein Wissenschaft desswegen gehabt, sey dem Tilly auch nicht commandirt worden, Ihre Mayst. anzugreiffen, sondern von einem Bambergischen hoch ermahnet worden, in das Bischofsthumb Bamberg zu rücken. Ihre Mayst. antworteten: Er sehe wol, dass der Resident kommen sey, Ihne zu betriegen, und unwahre sache zu persuadieren, habe doch der auss Bayern seinen ausschuss und unterschiedliche Ligistische Regimenter darbey gehabt, und so ess dem Tilly von Bayern nicht so commandiret worden, warumb er denn den Tilly nicht hencken liesse, darauff kam der Resident auf dem Herzog in Bayern, ihne zu entschuldigen, und seine qualitæten zu rühmen, auch wie er mit grosser Reverentz Ihr. Mayst. gedacht hätte. Sagte der König darauf, man kan in laudem pediculi wol zwanzig lob sagen, was es für ein getreues, beständiges, und den menschen ein sehr nützliches Thier sey, welches ihnen dass böse Blut aussauge: Er kenne nun mehr aber den Herzog in Bayern und seinen Pfaffen-schwarm wol, wass massen sie ihn leichtfertiger und betrüglicher weise angesetzet, er trage ein geduppelte Kassacken, und wende herauss bald

ciers de marque, Sa Majesté lui répondit tout franchement qu'Elle ne pouvoit pas bien s'imaginer, que le Duc de *Bavière* eut aucune intention sincére d'entrer en accord avec lui, puisque non seulement il y avoit des lettres interceptées qui le marquoient, mais encore que S. M. avoit intercepté des lettres de l'Empereur audit Duc, qui lui faisoient espérer la continuation de la guerre, avec promesse de lui envoïer dans trois jours un secours de cinquante mille hommes, sous le commandement du Duc de *Friedland*: que quant à lui, (ajouta le Roi de *Suède*) il pouvoit bien souffrir que cela se fit, & qu'il en étoit même bien aise, puisque la *Bavière* en sera d'autant plûtôt ruinée sans qu'aucun préjudice en pût arriver ni à lui ni à son armée. Le Résident insistant, que si la neutralité avec la *Bavière* continuoit, le Roi de *France* en auroit un plaisir sensible. Sa Majesté lui répondit: que le Duc l'avoit attaqué & son armée en ennemi jusques à *Bamberg* & lui avoit donné occasion de se défendre. Le Résident voulut excuser le Duc de *Bavière*, prétextant, qu'il n'en avoit eu nulle connoissance: que *Tilly* n'avoit eu aucun ordre d'attaquer S. M., mais qu'il avoit été fortement poussé par un Bambergeois à entrer dans l'Evêché de *Bamberg*, S. M. répliqua: qu'Elle remarquoit bien que le Résident étoit venu pour le tromper, & lui persuader des choses fausses: qu'il n'étoit pas moins vrai, que parmi plusieurs Régimens de la ligue il y avoit eu aussi des troupes du Duc de *Bavière*: & au reste, si *Tilly* avoit attaqué sans ordre du Duc, pourquoi le Duc n'avoit-il pas fait pendre *Tilly*? Le Résident continuant toûjours d'excuser le Duc commença à louer fort ses qualités, même en ce que le Duc avoit parlé avec un grand respect de Sa Majesté. Le Roi répondit: qu'on pourroit faire jusqu'à vingt panégyriques d'un pou: que c'étoit un animal fidelle, constant, & très-utile aux hommes, en ce qu'il leur suçoit le mauvais sang: Mais qu'il connoissoit présentement le Duc de *Bavière* & toute sa troupe Papiste & de quelle maniére indigne & trompeuse ils l'avoient attaqué: que le Duc portoit une double casaque, tour-

bald das blaue, bald das rothe, darauf ſey das Burgundiſche Creutz weiſs und roth, und vermiſche die Farben wie er wolle, allein er werde diſsmal den König in Schweden *nicht betriegen können, all, dieweil er ſein falſches gemüth ſchon erfahren.*

Als der Reſident repetirte, und dieſes alles wiederlegen wolte, und ſich mit dem König gar zu familiar machte, hieſs ihn der König inne halten, und ſagte: Je vous pardonne votre ignorance, *ihr gebraucht euch der Franzöſiſchen Freyheit im Reden gar zu viel, und ſollet wiſſen, daſs ich und euer König in beſserer Correſpondentz ſtehen, als ihr meynet, ſeydt auch von ihme zu mir nicht geſandt, habes auch kein Creditir, ihr ſollet auch mit beſſerom reſpect mit mir reden, auch zu gemüthe führen, mit wem ihr redet, und in was für einem Orth ihr redet, bin auch der Franzöſiſchen Legereté nicht gewohnet, darauf hat der Reſident Ihre Mayſt. um Verzeihung, hielt an, Ihre Mayſt. wolte doch conditiones fürſchlagen? Darauf ſie geantwortet, wann* Bayern *die armada abſchaft und das gewehr niederlegt, als dann wolte er ihme Leges fürſchreiben. Der Reſident antwortete, daſs doch unterdeſs dennoch die leges könten aufgeſätzt werden. Darauf antwortet der König: er ſehe wol, daſs er kommen ſey ihne zu betriegen, und aufſchub zu ſuchen, biſs ſich der Feind ſterckte, er ſolte aber ſelbſten gedencken, wann ein armer ſünder vor die himliſche Mayſt. kæme, und bete, er ſolte ihme die ſünde verzeihen, ohne vorhergehende Rew und Buſſe, daſs er nichts ausrichten würde: Eben alſo der Hertzog in* Bayern *wolte jetzo mit ihme accordiren,* l'epée à la main. *Der Reſident hielte noch ferner umb aufſetzung der article deſs accords an, darauf der König ſagte: wann der in* Bayern *ſeine armade wolte caſſiren, und dem Keyſer nicht übergeben, auch ſelbſten wieder ihne drey Jahr lang nicht zu dienen, ſchweren, wolte er ihne Hertzog in* Bayern *verſichern, bey Cavaliers glauben, ihme, den ſeinigen, und ſeinem gantzen Lande* Bayern *in dem geringſten nichts wiederwertiges zuzufügen, oder, ſo ihme daſs nicht geſiele ſol er ihme den Paſs durch* Ingolſtatt *laſſen, ſeinen Feind zu perſequiren, oder er ſolte ihm warhaſtige und ſichere aſſeuration thun, daſſ er dem Feind*

tournant dehors tantôt le bleu tantôt le rouge: que la Croix de *Bourgogne* étoit blanche & rouge & qu'il changeoit de couleur comme il vouloit: mais que pour le préſent il ne pouvoit plus le tromper, parce qu'il avoit déja fait expérience de ſa duplicité.

Le Réſident répétant tout cela & voulant le réfuter d'une maniére trop familiére envers le Roy, Sa Majeſté le fit ſouvenir d'être plus retenu, lui diſant: je vous pardonne votre ignorance. Vous uſez trop de la liberté Françoiſe, en parlant: Vous devez ſavoir, que moi & le Roi votre maître ſommes dans une meilleure correſpondance, que vous ne le croïez: il ne vous a pas non plus envoïé à moi. Vous n'avez point de lettre de créance à produire: Vous me devez auſſi parler avec plus de reſpect & vous ſouvenir, à qui vous parlez & en quel lieu: car je ne ſuis pas accoûtumé à la légèreté Françoiſe. Le Réſident demandant là-deſſus pardon à S. M. la pria de vouloir propoſer des conditions: à quoi le Roi répondit, quand le Duc de *Baviére* aura congedié ſes troupes, & mis bas les armes, alors je lui preſcrirai des Loix. Le Réſident répliquant, que les loix pouvoient en attendant être dreſſées, le Roy lui fit entendre; qu'il remarquoit bien, que le Réſident étoit venu pour le tromper & pour chercher du délai, juſqu'à ce que l'ennemi eut repris force, qu'il devroit pourtant conſidérer lui-même, que ſi un pauvre pécheur ſe préſentoit devant la Majeſté divine & la ſupplioit de lui pardonner ſes péchés, ſans repentance & pénitence préalables, il n'obtiendroit rien: & que le Duc de *Baviére* vouloit actuellement accorder avec lui l'épée à la main. Le Réſident inſiſta toûjours pour que les articles de l'accord fuſſent dreſſés: ſur quoi le Roi lui dit: que ſi le Duc de *Baviére* vouloit congédier ſes troupes, ne les point céder à l'Empereur, & jurer de ne point ſervir contre lui pendant l'eſpace de trois ans, il aſſuroit le Duc, foi de Roi, qu'il n'agiroit rien, ni contre ſa perſonne ni contre les ſiens, ni contre qui que ce fut dans tout le païs de *Baviére*: ou bien, que ſi cela ne lui convenoit pas, le Duc lui

Feind nicht wolte einigen vorſchub thun, auch allet daſs, was er deſs Königs Freunden und Bundesgenoſſen habe abgenommen; wieder reſtituiren und abtreten, und all es Volk in ſeinem Land abdancken, oder doch gar wenig behalten. Darauf der Reſidens antwortete; der Hertzog in Bayern *ſey wol zu frieden, ſein Volk was ihme zugehöret, abzudancken, was aber deſs Keyſers und der Ligæ Volk anbelanget, ſtehe in ſeiner willkühre nicht, darauf der König ſich etwas entrüſtet, und ſaget: Er ſehe ſeine Betrügerey gar wol mit dieſen ſeinen Diſtinctionibus, er ſolle verſichert ſeyn, weil er ſeinen und deſs Hertzogs in* Bayern *Betrug merkte, daſs, wann er morgen den* 21. *dieſes nicht accordierete, und nur vermeinete ihme zu halten, biſs daſs der* Friedländer *kæme, ſo wolle er in* Bayern *mit verwuſtung, ſengen und brennen, auſs plundern und morden, alſo ſich erzeigen, daſs der Hertzog in* Bayern *und ſein anhang eheſt ſehen, und erfahren müſſen, daſs ſie mit ihrem Feinde zu thun haben.*

Als der Reſident deſs Königs in Franckreich *groſſe hülffe ſeinen Befreunden und confœderirten mit ſeiner anſehnlichen armada gethan, gerühmet, und daſs ſein König mit dem Hertzog in* Bayern *ſich wol verſtünde, deſswegen auch gerne ſehen möchte, daſs es bey der Neutralitæt verbleibe, antwortete der König: Er hette durch die vorige Ambaſſatores, darunter Monſieur* de Carnaſſe *einer, dem König in* Franckreich *ſeine Intention wiſſen laſſen, hergegen ſey er auch von dem Könige ſtark aſſecuriret, welchem er auch traue, und da auch gleich der König* 40000 *Frantzoſen dem Hertzog in* Bayern *zu hülf ſchickte, könte ers gar wol geſchehen laſſen,*

in-

lui laiſſeroit le paſſage libre par *Ingolſtadt*, pour pourſuivre ſon ennemi, ou qu'il lui donneroit une aſſurance ſûre & réelle, qu'il ne prêteroit aucun ſecours à l'ennemi & qu'il rendroit & reſtitueroit tout ce qu'il avoit pris ſur les amis & les alliés du Roi, en congédiant toutes les troupes de ſon païs, ou en n'y en retenant qu'un très-petit nombre. A cela le Réſident répondit: le Duc de *Bavière* eſt fort content de congédier les troupes qui lui apartiennent: mais pour celles de l'Empereur & de la ligue, elles ne ſont pas en ſon pouvoir. Sur quoi le Roi s'émut un peu & dit: qu'il ne s'apperçevoit que trop de ſa tromperie par ſes diſtinctions: que comme il remarquoit par-là ſa fineſſe & celle du Duc, il pouvoit l'aſſurer: que s'il ne lui accordoit pas cela, le lendemain, qui étoit le 21. du courant en vûe de l'empêcher d'agir juſqu'à ce que le *Friedlandois* vint, il ſe comporteroit en *Bavière*, en déſolant, ſaccageant, brûlant, pillant & tuant, de façon que le Duc de *Bavière* & ſes adhérans ſentiroient au plûtôt qu'ils avoient affaire avec leur ennemi.

Comme le Réſident étala beaucoup le grand ſecours que le Roi de *France* étoit en état de donner à ſes amis & confédérés par ſes forces conſidérables, & dit que ſon Roi s'entendoit bien avec le Duc de *Bavière*, & qu'en cette conſidération, il verroit volontiers que la neutralité eut lieu: le Roi répondit: qu'il avoit fait connoitre ſon intention au Roi de *France* par ſes précédens Ambaſſadeurs, dont Mr. de *Carnaſſe* étoit un, qu'il lui avoit donné de fortes aſſurances, auxquelles il ſe tenoit: & même que le Roi de *France* envoïoit quarante mille *François* au ſecours du Duc de *Bavière*, Sa Majeſté le laiſſeroit faire (*) parce qu'il lui étoit indifférent

rent

(*) *Puſendorf*, qui donne le précis de cet entretien (1) rapporte ici, que quand le Réſident de *France* avoit remontré à *Guſtave Adolphe*, que ſon Maitre pourroit empêcher la ruine de *Bavière* par l'envoi d'un ſecours de cinquante mille *François*, le Roi lui avoit répondu: que pour épargner au Roi de *France* un ſi long voïage, il vouloit aller à ſa rencontre & le trouver à *Paris* avec cent mille combattans.

(1) *Puſend.* Comment. de Rebus Suec. Lib. IV. §. 19.

Inmassen es ihme gleich gelte, mit was nation er fechten müsse wan es auch darzu kæme, so were der Turck *auch sein guter Freund, und verstünden sich mit einander. Als der Resident hingegen sagte, dass gleich wol der* Turck *ein allgemeiner Erbfeind der Christenheit wære, sagte ihre Mayst. wann gleich der* Turck *aller Feind ist, und halte mit ihme Freundschaft, so hette er nicht ursache dass er ihme feind seyn solte, sintemal ihme der* Turck *wie die Papisten mit ihrer abgötterey, und ein Freund und Feind wie der andere wære, wann auch der* Turck *sein freund nicht sein wolte, könte er ihn bekriegen, wie seine andere feinde, dann der Allerhöchste, der über ihn were, ihme beystünde, wie er es dann für* Leipzig *erfahren, da er seine Revange genommen, und hielte dafür, dass die maulschellen, so er damals den Keyserischen geben, dess in* Preussen *abgenommenen Castorhuts wol wert seye.*

férent, avec quelle nation il se battit; & que si la chose alloit jusques-là, le *Turc* étoit aussi son bon ami & qu'ils s'entendoient bien ensemble. Le Résident disant là-dessus, que le *Turc* étoit pourtant ennemi commun de la Chrêtienté, Sa Majesté lui répliqua: que quand même le *Turc* seroit ennemi de tous, pourvû qu'il entretint amitiéavec lui, il n'auroit point de raison d'être son ennemi, puisque *Turc* ou *Papistes* avec leur idolatrie, lui étoient indifférens & qu'en qualité d'ami & d'ennemi l'un lui étoit comme l'autre; que si le *Turc* ne vouloit pas être son ami, il pouvoit l'attaquer, comme le faisoient ses autres ennemis, puisque le Tout-Puissant, sous la protection duquel il étoit, l'assistoit, comme il l'avoit éprouvé devant *Leipsig*, où il avoit eu sa revanche, estimant, que les soufflèts, qu'il avoit alors donnés aux Impériaux, valoient bien le chapeau de Castor qu'on lui avoit enlevé en *Prusse* (*).

Num°. IX. Tome I. Pag. 126.

Lettre exhortatoire des Ministres Plénipotentiaires de *Suède* aux Etats de l'Empire, pour que ceux-ci facilitent le Traité de paix en Allemagne du [illegible] Octobre 1644.

Illustres, Generosi, Magnifici, Nobilissimi & Consultissimi.

Si est aliquod fatum Imperiorum, multi certè putant, vel fato regi, vel fatis distineri Germaniam. *Omnes status bellum execrantur: omnes pacem inclamant: paucissimi aut media pacis promovent aut removent obstacula. Atque utinam non plures bella ex bellis se-* re-

(*) Il est connu par l'histoire, que l'Empereur *Ferdinand II.* envoïa sept mille hommes de troupes auxiliaires au Roi *Sigismond* de *Pologne*, avec qui le Roi *Gustave-Adolphe* étoit alors en guerre. Ce Héros les battit le 17. Juin 1629, mais dans la mêlée il lacha son chapeau en se débarrassant d'un des ennemis qui le tenoit par la ceinture. *Eric Stoop* sauva le Roi dans cette même bataille en tuant un autre *Polonois* qui tenoit *Gustave Adolphe* par le bras: & c'est à cette rencontre qu'il fait ici allusion, de même qu'il le fit dans sa réponse à l'Empereur, qui le dissuadoit de se mêler des affaires de l'Empire; A quoi *Gustave* répondit: *qu'il feroit là-dessus une plus ample réponse quand il seroit guéri de la blessure qu'un aigle lui avoit faite en* Pologne, *dont il portoit encore la marque*, voulant faire entendre à l'Empereur, le secours qu'il avoit envoïé contre lui (*a*).

(*a*) V. Vits. *Siri* Mém. Rec. T. VII. p. 182. & les Régitres du Sénat ad ann. 1629. dans *Palmskiöld* pag. 336.

rerent, intestina externis aggravantes. Alter annus agitur, ex quo, universi & singuli, quorum interest, Osnabrugis & Monasterii, pro statuenda pace comparere debuerunt. Exteri fere omnes, e locis jam dissitis, mature comparuere. Germanorum ipsorum, licet & proximi sint, & eorum præcipue intersit, adbucdum nemo. Bini Electores bic, bini Monasterii, adfuturi jam dudum promittebantur: adbuc tamen nemo venit. Pro cæteris Ordinibus, tam Augustanæ confessionis, quam Romanæ religionis, fœderata Regna, per annos septem, tractatu armisque laborarunt, ut ad bunc diem convenienti salvo-conductu muniventur. Muniti sunt, ut tutò convenire ac negocia sua qualiacunque bic securè peragere possint; nemo tamen adbuc comparet! Interim Germania ruit ad excidium! Si Patriæ Patres non majori ejus cura aut commiseratione tanguntur: Si Columnæ Imperii tantopere cunctantur ruinosæ compagis minas suffulcire: Si Status & Ordines ipsi susque deque babent, ordo an confusio regnet, stet vel cadat Respublica, quid tandem ab exteris sperari debet, cernentibus non solum omnes amicitiæ & restaurationis oblatæ vias rationesque sperni, sed & sibi pro gratia moram culpamque protracti tractatus falso a quibusdam imputari? Quod si contra Imperatorem aut Imperium a fœderatis evocarentur in campum aliquem Martium; nemo renuentium constantiam tantopere miraretur. Nunc cum ad legitima Majestatis decora, autoritatem Comitiorum, propriam libertatem, amicitiam finitimorum; & in summa ad pristinam pacandæ patriæ felicitatem stabiliendam, tam frequenter & amice invitentur; cum videant manifeste non armis, sed amico tractatu, miseriarum finem aut modum sperari posse vel debere; mirari profecto subit, quid eos tamdiu moretur! Neque enim credere possumus, eos sibi persuadere, absentiam suam præsentia Cæsareæ deputationis pensari. Nam ut id experiremur, & simul sincerum seriumque, ac in Germaniæ pacis redintegrationem obfirmatum S. R. M^tis animum ipso facto ostenderemus, cum nostro in banc urbem adventu obtulimus Cæsareis Commissariis, non modò mutuam legitimationem nostram, verum etiam aliquoties tractatus ipsius auspicia. Tantum vero abest, ut actionem principem acceptare voluerint, ut ne quidem ad sola procuratoria saltem ostendendum induci potuerint! Nunc Mediatoris defectum, nunc lites Sueco-Danicas, nunc Gallicas moras, nunc alia vana caussati. Gallia jam satis ostendit, se pari cum Suecia affectu pacem promotam cupere. Certe Gallica Legatio nil acrius urget, quam ut omni remora sublata res ipsa quam primum incboetur, parata si quid in procuratoriis adbuc desideretur, ad satisfaciendum unicuique ex æquo & bono, modò idem pars altera velit. Litigia Sueco-Danica pertinere ad forum aut censuram Imperatoris aut Imperii quis dixerit? Nisi qui putaverit patriam suam, nondum satis intestina clade subactam, externis insuper bellis acrius affligendam esse. Quin & Galliæ Bataviæque Legati in eo jam alibi gnaviter desudant, non sine spe bona, fore, ut eæ controversiæ ad collimitia Regnorum, more solito brevi componantur: adeo ut iste prætextus trabendis potius quam avertendis Germaniæ calamitatibus excogitatus videatur. Scimus quidem Regem Daniæ sibi etiamnum reservare interpositionem inter Imperatorem & Status Imperii. Ut autem simul, rebus uti nunc stantibus, Mediatorem agat inter Sueciam & Imperatorem: id nec ipse desiderat amplius, nec rationi magis congruum est, quam per rei naturam fieri potest, ut bostis non sit bostis. Quod cum ita esse animadverteremus; ne tamen propterea Cæsareani vel mediationis, vel modi defectum ullo æquitatis colore prætendere possent, oblata est iis ex abundanti, tractatio vel immediata vel per subdelegatos, vel mediante Legato Veneto, vel cooperantibus Imperii Statibus, vel tandem in scriptis. At illa repudiata; ista non admissa, bæc explosa: scriptum vero ipsum (cujus exemplar bic addimus) bis oblatum, tantum abest ut inspexerint, ut ne quidem tangere dignati sint, vultu, manibus, toto corpore adeo aversati, ac si contagiosum fuisset! Atque banc tergiversationis serram, prætenso singulis perpetuo mandati defectu, nobiscum reciprocarunt: usque ad diem primam mensis septembris: quando ex Holsatia constans fama increbuit, non omnia illic ex voto Cæsarei exercitus cadere, jamque Comes Auerspergius in procinctu esset ad discedendum. Tum demum se mandata cepisse professi, tabulas Cæsarei procuratorii nobis ostenderunt: Verum non ut nobiscum tractarent (quomodo enim potuissent potestate revocati Comitis ipso abitu exspirata?) Sed ut majori ludibrio videremus, eos bactenus non tam potestate, quam voluntate sive permissu tractandi caruisse. Hæc indignitas postea quidem excusari velle videbatur

su-

superventu Comitis a Lamberg: *cujus novam plenipotentiam videndam nobis d.* 24. *Septemb. misit, non quidem ipse, sed abituriens jam Comes ab* Auersberg *cum Collega D*[n]. Crane. *Veruntamen habeatne is simul instructionem, sive utrum ei permissum sit, ut revera de pace nobiscum agat, æque adhuc incertum est, cum incognitus adhuc degat. Ex quibus omnibus haud obscure patet, quantum sibi* Germania *de solis Cæsareanis promittere possit. Quia tamen ab aliis paulo jam majori successuræ negotiationis spes præbetur: ne osores pacis sub hac consiliorum rerumque vicissitudine, novis eam, pro more, tricis iterum involvant, necessitas & salus ipsa postulat omnino, ut ipsi Ordines Imperii præsentia, autoritate & impulsu suo, huic tandem operi manum cuneumque admoveant. Etenim multa experientia ratum firmumque apud nos est, absque efficaci Ordinum cooperatione, non modo ullam pacem, sed vix ullos pacis tractatus sperandos esse. Sciunt ipsi, nec solos Cæsareos posse, nec velle fœderatos Reges & Principes, absque iis, tractare. Habent omnimodam ab utraque parte securitatem; Cæsareum & Imperialem consensum. Jus suffragii quæsitum; summum denique interesse proprium. Nec vocantur ad conventicula seditiosa, sed ad honestæ pacis colloquia, de viis, nempe, mediis ac rationibus æquis, quibus citra ullius legitimæ potestatis præjudicium, tranquillitas & amicitia publica ita stabiliri possint, ne vel ipsi suæ libertati, vel Regna finitima suæ securitati, in posterum metuere necesse habeant. Longe minori sumptu ac difficultate pacifica hæc negotiatio institui & per Dei gratiam, absolvi potest, si serio res agatur, quam bellum continuari. Ac tametsi centum adhuc annos duraret bellum, pax tamen aliquando tandem tractari debet. Quid ni ergo nunc potius, spirante adhuc parum patria, quam post animam plane exhalatam? Quæ omnia ideo conventui nunc vestro prolixius referenda censuimus, ut, quoniam ipsi præcipue promovendæ pacis causa* Francofurti *adhuc degere dicantur, quid hactenus hic actum, quo loco nunc sint tractatus pacis, quid eos moretur, quid promovere possit, tum ipsi videant, tum Principalibus suis aperiant, omnesque tandem, pro suo in Rempublicam affectu, ad communem pacem mutuis operis & consiliis promovendam, nobiscum valide concurrant. Quod si, ut sperabimus, prompte fecerint; annuet procul dubio Deus piis pacificorum conatibus, & optata nos tandem omnes pace beabit. Sin ulteriori mora alii quicunque prætextus communi bono prælati fuerint; eoque inopinatum aliquod præjudicium, posthac pace bellove enascatur; coram Deo & universo Orbe Christiano protestamur, non id nostra, sed juvari renuentium culpâ factum esse. Cogimur hic queri fidem publicam nobis non servari; sed violatum in nobis esse jus Gentium aliquoties: interceptis quinquies nostris nunciis: effractis retentisque nostris literis sæpius: semel capto Legationis Secretario: aliis cæsis, aliis spoliatis, aliis aliter male habitis e comitatu nostro. Nec sontes manifesti, temeratæ Legationis sanctimoniæ postulati, vel puniuntur vel dedentur. Multa quidem hactenus, favore boni publici, dissimulando transmisimus. Ut plura exspectemus, nec dignitas M*[tis] *Regiæ, nec vestra securitas patitur. Veniant itaque, si placet, mature, ut debitum finem his miseriis imponamus, vel ignoscant, si tandem & nos, cum sociis nostris, consilia quoque mutare cogamur. Atque his eos Divinæ protectioni officiose commendamus. Dabantur Osnabrugis d.* $\frac{4}{14}$ *Octobris Anno* 1644.

Illust. Generos. Mag. & Nob. V[ris]

Ad officia paratissimi

Joh. Oxenstierna Axelii J. A. Salvius (*a*).

Num.

(*a*) Copie tirée de la Bibliothèque du Chancelier *Oxenstierna* qui se trouve aussi à celle de *Cassel*.

Num°. X. Tome. I. Pag. 159.

Ad CHRISTINAM Sueciæ Reginam, nomine Universitatis Wittenbergensis, quand la Reine accorda la neutralité à cette Université.

Serenissima ac Potentissima Regina.

Demere sibi in bello vires, & robur ac fortitudinem armorum clementiæ laudibus temperare, tanto majus ac excellentius est; quanto divinius nocere nolle, cum possis, & ad Supremi Numinis rationem propius accedit, quod nulla alia magis re ad cultum & reverentiam Majestatis Suæ obstringit orbem, quam si ipsum, quod optimum ac indulgentissimum est, non omnia pro magnitudine atque potentia sua agit. Fulgebit hic titulus igitur vel inter ipsos gloriæ Suæ apices, Regina Serenissima, tibique non tralatitiam laudem toto Christiano Orbe contrahet, quod Serenissimi ac Potentissimi Daniarum ac Norvegiarum Regis intercessione augusta, tum tua ipsius pietate adduci passa es, ut orthodoxæ religionis & optimarum artium parenti communi, Academiæ nostræ, inter media bella pacem quandam, inter tumultus armorum & undique circum frementes clades, quietem ac securitatem quam clementissime indulgeres. Est hoc magnanimæ illius mitissimæque (quæ in hoc Sexu summa laus est) naturæ tuæ documentum & pignus certissimum, quodque clarissimè evincat quam sis legitima germanaque & felix heres latissimorum regnorum haud tantum, quæ augustissimus tibi reliquit Parens; sed & pietatis virtutisque divinæ, quibus ad omnem memoriam ac perpetuitatem temporum se clarum & venerabilem præstitit maximus ille Seculo nostro & incomparabilis penitus Princeps. Qui ut hanc cathedram, hanc palæstram Lutheri *verissimam & antiquissimam religiose & sancte amavit semper, eamque omnibus modis contra veritatis hostes asserere studuit: ita quoque Augustissima Principum fovebis eandem imposterum quoque ac complecteris constanter, nec unquam permittes, ut quæ invicta Paternorum armorum virtute beneficia nobis parta constant, bellis tuis in casum atque periculum aliquod conjiciantur.*

Nunc quod unice possumus, Majestati tuæ Augustæ quam demississime agimus gratias, agemusque semper, daturi pariter operam, ut pietatis istius ac incredibilis benignitatis Suæ apud nos memoria ac laus perpetua & immortalis existat.

Serenissima Principum, Piissima Principum, Regina Maxima,

Vovemus omnes, vovemus singuli: Deus Te servet! Tu diutissime imperes, Tu felicissime imperes, hoc Patre Maximo futura major; si quos victoriis maximis ille in meliorem asseruit spem, Tu reddita pace ac stabilita securitate ac felicitati Tuæ reddas; non tam armorum fulmine timenda, quam olea pacis venerabilis Christina *sive Christiana, jamque sacratissimo isto ac augustissimo nomine perpetuo audiat ac celebreris* Delicium ac Amor Christiani Orbis. *Wittembergæ (a).*

Num°.

(a) Tirée de *Augusti-Buchneri* Epistolarum Opera n. CLXIX. pag. 197.

Num°. XI. & XII. Tome. I. Pag. 185.

Lettre du Comte Benoit Oxenſtierna *à la Reine* CHRISTINE *du* 14. *Oct.* 1649.

MADAME

Parmi les applaudiſſemens & réjouiſſances univerſelles qui ſe font aujourd'hui ſur l'heureux ſuccès du Traité d'exécution de la paix, & pendant que tous les gens de bien reconnoiſſent après Dieu ce bonheur comme un effèt des armes glorieuſes de Votre Majeſté; je ſerois certes peu digne du nom de ſon ſujèt, ſi je ne lui rendois quelque foible témoignage de mon devoir, en lui faiſant paroître par ces lignes la vive joïe que je reſſens en mon ame d'un ſi heureux coup, que le Ciel a fait ſuccéder à la gloire de ſes armes victorieuſes. Et comme il a plû à Votre Majeſté de me faire la grace de ſouffrir que j'euſſe quelque part dans cette négociation, où le maniement des affaires de ſa Couronne a fait rejaillir ſur mon nom plus d'honneur que je n'en pourrai mériter toute ma vie; j'ai cru que ce n'étoit pas aſſez d'en conſerver dans le cœur toute la gratitude & le reſſentiment qu'un ſujèt peut avoir pour les faveurs roïales de Sa Maîtreſſe, mais que mon devoir m'obligeoit encore d'en faire à Votre Majeſté par ces lignes mes très-humbles remerciemens. Ce n'eſt pourtant, Madame, que je préſume, qu'elles ont droit de paroître devant Votre Majeſté. Je ſais bien que ce n'eſt pas avec des paroles qu'on ſatisfait les Rois, & que notre reſpect & la ſoumiſſion que nous leur devons, deſirent que nos actions parlent & non pas nos langues, & que ce ſoit par d'autres ſervices, que nous leur rendions graces de ceux qu'ils ont acceptées de nous. Mais, Madame, puiſque ce n'eſt pas auſſi à nous-mêmes de ſavoir où nous pouvons être utiles à leurs affaires; je prendrai la hardieſſe de ſupplier très-humblement Votre Majeſté, de me faire cette grace infinie de me continuer dans l'honneur de ſon ſervice & de permettre, que je participe aux occurrences où je pourrai mieux perſuader V. Majeſté que je ſuis, comme je dois, avec un zèle incroiable.

MADAME,

de Votre Majeſté

très-humble, très-obéiſſant & très-fidéle ſujèt & ſerviteur

BENOIT OXENSTIERNA (*a*).

de Nuremberg ce 14 d'Octobre 1649.

Lettre du même à la même du 22. *Juin* 1650.

MADAME,

L'éclat de Votre grandeur Roïale va maintenant paroître dans l'*Allemagne*, non pas avec des marques terribles du ſang Chrêtien, comme durant la guerre, mais couverte de lauriers & avec les douceurs de la Paix, que Dieu a donnée à l'Empire par la main triomphante de Votre Majeſté. Dans cette allegreſſe univerſelle & parmi les vœux publics, je me préſente à elle avec un reſpect particulier auquel je ſuis obligé par ma naiſſance & par les graces infinies que j'ai reçuës de ſa bonté & pour comble de félicité & de gloire, je ne trouve rien à ſouhaiter à Votre Majeſté que la continuation des faveurs que Dieu lui a faites, & qu'elle jouiſſe

(*a*) Copie tirée de *Palmſkiöldii* volum. Epiſtol. illuſtr.

jouïsse dans une profonde paix de l'honneur & des avantages que la guerre lui a acquis. Celui que j'ai reçu d'être emploïé dans une affaire si importante me donne une passion extrême de pouvoir témoigner à Votre Majesté, que je veux finir comme j'ai commencé, & que ma plus forte ambition est de vivre en la servant très-fidellement, & que la mort m'arrive en quelque occasion où elle puisse servir de preuve du respect & du zèle qu'a pour le service de Votre Majesté.

MADAME

de Noremberg ce 22 Juin 1650

Son très-humble, très-obéïssant & très-fidèle sujèt & Serviteur
BENOIT OXENSTIERNA (a).

Num°. XIII. Tome I. Pag. 185.

Lettre de Mr. le Baron Gustave Posse à la Reine *Christine* du 24. Juillet 1650.

Serenissima & Potentissima Regina, Princeps ac Domina Clementissima.

Veneratio quodam veluti stupore temperata, quæ fulgentissima illa summæ Majestatis dignitas omnes ad parendum natos perstringit, ac percellit, diutius fortassis subjectissimi animi pietatem intra pectus meum coluisset, nisi cultus quo S. R. M. Vram devotissimi cernuus prosequor, hæc licet aliquantulum sera, integerrima tamen, humillimæ mentis obsequia deferenda esse imperasset. Nec scite molesta & scrupulosa verecundia obtenditur, ubi obsequentissimæ submissionis & submississimæ fidelitatis documenta requiruntur. Quæ Sra Ria Mtis Vra clementissima jussa mihi injunxère, summa cura debitaque fide exequenda, merito ac sancte mihi proposui: superatis itaque molestiis, quæ mare vel terrestre iter ingerere poterant, die vicesima sertia præcedentis mensis Norimbergam *accepit S. Ra. Mtis. literas Celsissimus & Serenissimus Princeps, quo par erat cultu, demississima observantia maximaque lætitia excepit, jam tum in procinctu stans ad reditum in Patriam maturè capessendum. Publica nihilominus Pacis cite exequendæ negotia discessum non nihil retardarunt quæ non ob aliud clariora magisve necessaria, quam ut diutinum tractatum, sine exemplo celeberrimus illustraret finis & S. Majestatis Vra. immortalitati non minus revirescens pacis quam florescens belli gloria, egregie accederet: hinc applausus, hinc gratulationes, hinc jubila & quævis lætitiæ signa, quibus favere studens Cæsareus locum tenens Generalis Dux Malfensis* Picolomini *solemne convivium festivasque epulas superbe instrui curavit, idque extra moenia urbis, ne tanto apparatui deesset locus, vel ut cuncta in majus eveheret fama. Ordinum Imperii Rom. Deputati, Principes, Comites aliique clari viri & foeminæ, convivales istas mensas condecorarunt, quas tamen Celsissimi Principis præsentia tanto illustriores reddidit, quanto virtus sua omnium animos plus amoris, venerationis, admirationis impressit. Præterlapsis ab adventu meo hebdomadibus tribus, Celsissimus Princeps a summis & infimis tenerrime cohonestatus Norimbergam destituit: magnifice inde ac decenter exceptus ab Episcopo* Bambergensi, *& aliis, quorum ditiones attingendæ aut territoria transeunda erant, donec auspicatis itineribus tandem hanc attingeret urbem, tot votis tantisque desideriis, quanta pro R. Mtis. Vra. incolumitate, militantium turba animis suis hactenus concipere solebat. Variæ jam querelæ, insana turbidi militis cœpta infinitaque negotia Celsissimi Principis consilium prudentissimamque operam implorantia, itineris cursum per dies pauculos suspicor interruptura. Firmioris autem spei augurium menti obversatur fore, & reliquum temporis celeriori profectioni consacretur, adeo ut redire ad officia & apud Sm. Rm. Mtem. Vm. obedientiæ munia*

(a) Copie tirée de *Palmskold* l. c.

munia exequi, cuilibet quam primum integrum fiat. Acquiesco insuper ego, Serenissima Regina & Domina Clementissima, humillima cum devotione in illo felicitatis gradu, quem mihi pollicetur immensa S. R. M^tis, gratia, certumque mihi est, Regio ita sancte uti favore, ut subjectissima observantia fidelissima S^e. R^e. M^tis. V^re. mandatorum executione æternisque obsequiis ambitionis meæ gyrus omnis includatur, unice cupiens Regium decus, tantumque fastigium venerabundus colere, quo post S^e. R^e. M^tis. V^re. secula haud emergere poterit unquam nec clarius nec venerabilius. Intime proinde tempori nostro perpetuam opto felicitatem, videlicet ut Cœlum S^m. R^m. M^tem. V^m. longævâ vitâ jugique prosperitate coronet

S^e. R^e. Maj^tis. V^re.

Erfordiæ 14 Julii A. 1650.

humillimis obsequiis ac æterna fidelitate obstrictissimus subjectissimusque Servus & subditus.

Gustavus POSSE (*a*).

Num^o. XIV. Tom. I. Pag. 222.

Lettre de Mr. *Gerard Jean Vossius* à la Reine CHRISTINE du..... Octobre 1648.

Serenissima & Sapientissima Regina.

Etc. &c. Licet nihil aliud in Te magnum & memorabile occurret, quam quod fortunæ & natalibus debes, esset id tamen majus laude, & præconio nostro: tantum quippe abest, ut sublimia illa, sceptra & coronas, sermone possim assequi, ut sæpe ne verba quidem succurrant, quibus amicis & familiaribus meis satisfaciam. Sed vero cum fortuna licet illa omnia dederit, minora tamen præstiterit Tibi, quam sint ea, quæ ipsa adquisiveris, quum propria Te virtus, etiam supra diadema evexerit; vanus essem & ineptus, si periculum virium facerem, & verbis attentare mallem, quam sacro silentio venerari ea, quæ in Te certatim concurrunt miracula. Huc accedit, Domina, quod, laudare nemo te possit, sine gravissimo aliorum Regum, Principumque vituperio. Nam sane etiamsi aliquid prædicatione dignum in his sese offerat, id tua obumbrat gloria, vixque eorum supremæ virtutes eo adsurgunt, ubi tuæ incipiunt. Honorificum est illis trium quatuorve linguarum peritiam sibi comparasse. Et vero quota hæc est pars tuæ laudis, cum linguas plerasque (barbaras tamen excipio) exactissime intelligas, multas etiam sermone exprimas, idque tam eleganter, ut ne ipsas etiam Musas elegantius, disertiusque posse existimem. Et tamen, ut multas edidiceris linguas, plures tamen sunt, quæ te celebrant. Jam vero quam in aliis Regibus gloriosum habetur, si erga literas & literarum cultores, benigno & benevolo fuerint animo? Tu vero incomparabilis Domina, non solum literarum amore teneris, verum etiam tantos in iis progressus fecisti, ut ne doctissimis quidem concedas; Tua certe ætatis, omnes longe post Te reliquisti. Quodnam est enim Doctrinæ Scientiæque genus, cujus non etiam penitissimos perlustraveris recessus? Poëtas & Oratores, quà Graecos, quà Latinos, partim legisse, partim memoriae mandasse ludus Tibi jocusque fuit. Historiarum eam tibi comparasti cognitionem, qua nec majorem illi, qui totam ætatem huic studio consecrarunt. Illud vero mirandum prorsus, & inauditum, quodque non in juvenem, nedum in virginem cadere existimassemus, nisi Tu sola exemplo nobis fuisses, evasisse te tam cito ad illa sacra & abdita Philosophiæ penetralia, ad quae alii assiduo labore, continuis vigiliis, vix tandem in extrema canitie pervenire potuerunt. Nescimus adhuc, Domina, propriane industria, an vero singulari Dei beneficio tantam sis adepta sapientiam? Quamvis enim rapido, concitatoque im-

(*a*) Copie tirée de la Palmskïldiana.

ingenio, annos ad ætatem tuam præcurras: quamvis etiam ea sit diligentia, ut nullum tibi tempus frustra effluat; & licet te quieti tradas, cum demum major noctium pars præterierit, nunquam te tamen aurora dormientem deprehenderit, vix tamen patitur imbecillitas humana, ut tantum scientiarum rerumque usum tam subito, & inter tot regni negotia adquirere & comparare tibi potuerit. Coelo necesse est tam cœleste ad te pervenerit donum: neque enim ex sola Platonis, Plotini, *similiumve institutione tanta repente prodiisses. Sed quid attinet quærere cælitusne infusum, an vero labore partum sit, id quod in te passim colimus, & admiramur, dum cœleste & immortale id esse fatemur? Cesset itaque curiosa nimium, & inutilis illa inquisitio, cesset etiam omnis laus, cum laudare non possumus, id quod quale sit, & unde habeas, ignoremus; sed tamen cum divinum id esse agnoscamus, permitte ut te adoremus. Si enim unquam honor, cultusque divinus sine crimine, & errore cuiquam conferri debuerit, debuit Tibi, incomparabilis & adoratione dignissima Regina. Merces hæc est exigua, si virtutes tuas ingentiaque quæ in me contulisti beneficia respicias: tanta quippe illa sunt, ut etiamsi mihi millies vita, quam dego, recurreret: millies me mors opprimeret priusquam tuorum erga me meritorum partem, vel minimam deponerem: sed tamen neque tu majus aliquid expetis, neque ego aliquid majus possim reddere, quam animum purum, devotum & intemeratum, quo te æternum colam, venerer & adorem.*

humillimus servus

G. J. Vossius (*a*).

Num°. XV. Tome I. Pag. 230.

Extrait de l'histoire de la Conjuration faite à Stockholm *contre Mr.* Descartes.

Je suis surpris, Monsieur, que vous, qui prennez tant de part à ce qui touche Mr. *Descartes*, & qui êtes si bien informé des particularités de sa vie, aïez ignoré jusques ici la véritable cause de sa mort. Il est certain que ce fut la conjuration que firent contre lui les ennemis que sa doctrine lui avoit attirée. Et puisque ce que je vous ai dit de cette conspiration dans ma dernière lettre, vous a fait souhaiter d'en voir une relation fidéle & éxacte, voici la copie de celle qui me fut envoïée de *Stockholm* il y a fort peu de tems.

Tandis que Mr. *Descartes* vivoit tranquillement à la Cour de *Suède*, où sa vertu, son attachement à la vérité, son grand génie pour les sçiences, & la haute réputation qu'il s'étoit acquise, l'avoient fait appeller par la Reine *Christine*, il se forma contre lui une des plus dangereuses conspirations dont on ait peut-être jamais oui parler.

Comme il rejettoit de sa philosophie plusieurs qualités & accidens, de l'éxistence desquels on ne s'étoit pas avisé de douter; le Chaud & le Sec, deux des quatre prémières qualités, outrés de douleur de ce qu'il les faisoit passer pour des Etres chimériques, résolurent de se venger de cet affront & de faire sentir leur pouvoir à ce Philosophe orgueilleux (c'est ainsi qu'ils appelloient Mr. *Descartes*,). Mais

(*) V. *Gerb. Joh. Vossii* Epistol. edit. Colomesio pag. 8. 10. Cette lettre y est sans date: mais on peut conclure par une lettre de Mr. *Freinshemius* à *Vossius* le fils que celle du Père a été écrite au mois d'Octobre 1648. v. ci-dessus Tom. I. pag. 268. not.

Mais avant que d'éxécuter leur dessein, ces Qualités jugérent à propos de conférer là-dessus avec tous ceux qui aïant été outragés par Mr. *Descartes*, étoient irrités contre lui....

Les formes substantielles de toute espèce étant de ce nombre, de même que les Accidens, avec les vertus & les qualités occultes; la Chaleur prit soin de leur proposer une conférence pour y délibérer sur les moïens de réprimer l'audace de leur ennemi...

Tous étoient si fort animés contre Mr. *Descartes* que pas un ne manqua au Rendez-vous.... Tout le monde n'étoit pas encore rangé, que la Chaleur représenta à la Compagnie, avec beaucoup de véhemence qu'on ne savoit plus à quoi se tenir depuis que Mr. *Descartes* avoit publié son Roman de la Nature, & qu'il avoit osé retrancher des Catégories presque tous les Etres, qui étoient là-présens.... qu'il faloit au plûtôt punir ce Téméraire qui avoit juré leur ruine, & lui faire sentir non seulement qu'ils éxistoient, mais qu'ils avoient la force de le faire périr lui-même.

L'Assemblée applaudissoit à ce dessein, & bien que le Froid eut dit d'une voix tremblante, qu'on ne devoit pas aller si vite..... la Chaleur son ennemie mortelle, fit voir l'erreur où il étoit. Elle soutint qu'à bien prendre la chose Mr. *Descartes* détruisoit absolument tous les Etres qui composoient cette assemblée. Car il ne leur donnoit d'autres éxistence, que celle de la Matière modifiée, & du Mouvement local; au lieu que les autres Philosophes accordoient aux Formes substantielles, & aux accidens des Entités matérielles à la vérité, mais qui pourtant étoient distinguées de la Matière & du Mouvement.

Cette raison aïant paru démonstrative, les Qualités occultes se levérent à leur tour, & se plaignirent de ce que cette nouvelle Philosophie leur ôtoit leur principal privilége qui consistoit à être inconnuës aux savans. Elles dirent qu'elles en avoient toûjours paisiblement joui, & que des grands hommes n'avoient pas osé éxaminer les secrèts ressorts par lesquels elles produisoient tant de merveilles....

Comme chacun avoit ses raisons pour favoriser les Qualités occultes, leur plainte parut juste. Mais celle que fit la lumière fut jugée encore plus raisonnable. Qui eut jamais pensé, dit-elle, qu'un Philosophe osât s'en prendre à moi & nier mon éxistence? Peut-on ouvrir les yeux sans reconnoître que j'éxiste? Et n'est-il pas étonnant qu'il y ait des hommes assez ingrats pour travailler à me détruire, pendant qu'ils jouissent de mes bienfaits?

Les Couleurs, ces aimables filles de la lumière joignirent leurs plaintes aux siennes. Elles s'emportérent contre Mr. *Descartes* sur ce qu'il prétendoit les exclure de la société des Etres, s'imaginant que chaque couleur en particulier n'est autre chose qu'un certain sentiment causé par la réfléxion plus ou moins fort de sa matière du second Elément...

Puis les Odeurs, les saveurs, la légerté, la pésanteur & plusieurs autres vertus, qualités & accidens se levérent, & après avoir approuvé la plainte du Son; l'un d'entr'eux parlant au nom de tous les autres, raconta l'affront qu'on leur avoit fait & ajouta que ces entreprises continuelles sur leurs droits tendoient à leur ruine totale & qu'une telle rébellion dans les Ecoles de la nouvelle philosophie contre les opinions des anciens, auroit sans doute des suites dangereuses, si elle n'étoit promtement réprimée.

Les formes des Elémens & celles des Mixtes de même que les ames végétatives ne se contentérent pas de se plaindre à leur tour; elle prétendirent de prouver leur éxistence. Les formes substantielles des Animaux, qu'on appelle communément Ames sensitives se déchainérent surtout contre ce Philosophe & se moquérent de l'opinion où il étoit, que les Bêtes ne sont que des machines, comme si, disoient elles, la Nature avoit fait du Corps de chaque animal autant de Marionettes

qui ne se remuent que par ressort...... Au lieu que tant d'actions admirables des animaux ne pouvoient avoir d'autre principe que leur instinct, ou leur forme substantielle & matérielle.

Ce discours fut généralement applaudi. On ne parloit dans l'Assemblée que de l'aveuglement de Mr. *Descartes* & de son opiniâtreté à soutenir sur l'ame des Bêtes un paradoxe contraire à l'expérience & aux sentimens de tous les siécles. On le regardoit comme un ennemi du bien public, comme un esprit fier & superbe, qui ne suivant que ses idées, méprisoit ces grands Philosophes, dont l'autorité seule devoit balancer les meilleures raisons: & l'on étoit sur le point de prendre contre lui quelque résolution violente.

Mais le Mouvement, qu'on avoit appellé dans cette Assemblée parce qu'on ne pouvoit rien faire sans lui, rompant alors le silence, crut devoir s'opposer à l'injustice qu'on alloit faire. Il dit d'abord qu'il n'avoit aucun Intérêt à défendre la doctrine de Mr. *Descartes* que quand même toutes ses opinions seroient rejettées, la Philosophie ne pouvoit se passer du Mouvement: qu'ainsi il avoit lieu d'espérer qu'on l'écouteroit d'autant plus favorablement, qu'il n'avoit pris aucun parti: que d'ailleurs, comme ils étoient juges & parties tout ensemble, leur jugement paroitroit rendu contre toutes les régles, si personne ne parloit pour l'accusé...... Ensuite reprenant en détail leurs droits: si les hommes, dit-il, étoient obligés de s'attacher au sentiment des anciens, il leur seroit impossible de perfectioner les arts, ni les sçiences.... Mr. *Descartes* qui s'étoit appliqué à consulter la raison, pour établir la Philosophie sur de solides fondemens, paroît n'avoir eu d'autre dessein que de conduire les hommes à la connoissance de la vérité & de leur faciliter les moïens de la trouver.

Dans cette vûë il leur a montré le chemin par sa Méthode & il leur a ensuite proposé un systeme ingénieux pour expliquer tous les Phénoménes de la nature. C'est sans doute par cette voïe, & par les expériences, qu'il faudroit, comme lui faire chaque jour, qu'on peut s'assurer de quelque chose dans la Physique: & les Qualités occultes se moquent, de trouver mauvais, qu'il ait voulu pénétrer dans les principes des choses naturelles, sans s'arrêter aux idées confuses, ni aux termes obscurs dont on avoit coûtume de se païer.

Pourquoi, dit ce Philosophe, admettre dans le monde des Etres, dont on n'a nulle idée & dont on peut fort bien se passer? Qu'a-t-on à faire du Chaud, du Froid, du Sec, & de l'Humide; de la Lumière, des Couleurs, du Son, des Odeurs, de la Liquidité, Fluidité, Légerté, Pésanteur & d'un nombre infini d'autres qualités & accidens, si toutes les actions qu'on leur attribue, peuvent être expliquées par les divers mouvemens & les différentes figures des parties de la Matiére? D'ailleurs qui a jamais conçu la nature de ces qualités? Et n'a-t-on pas grand raison de dire que cette doctrine aussi bien que celle des Formes est un pur galimatias & un cahos ténébreux où l'on ne peut rien connoître?

Le Mouvement vouloit continuer quand quelqu'un de la Compagnie outré de colère de lui voir soutenir avec tant de force le parti de Mr. *Descartes* lui répliqua: que ce Philosophe prenant ses imaginations pour des connoissances certaines, promettoit plus qu'il ne pouvoit tenir: qu'après avoir fait espérer qu'il expliqueroit tout d'une manière aisée & nouvelle il ne rendoit raison des effets physiques que par certains Elémens, certain assemblage des parties, certains mouvemens & certaines figures: que cela n'étoit guéres différent de certaines Entités, certaines Formes, certaines vertus, & certaines qualités: & qu'après tout par droit d'ancienneté le JE NE SAI QUOI SCHOLASTIQUE devoit l'emporter sur le *Je ne sai quoi Cartesien.*

Le Mouvement ne laissa pas d'y répliquer, mais toutes ses réponses déplaisoient fort à l'assemblée.. & pour le faire changer de sentiment & l'attirer à leur partie ils lui représentérent: qu'il ne connoissoit pas ses véritables intérêts: que Mr. *Des-*

Descartes ne l'avoit pas plus épargné que les autres; qu'il soutenoit que le Mouvement n'étoit qu'un Etre distingué de la Matière, mais seulement un Mode qui lui est accidentel; que c'étoit un des principaux points de son système, & qu'il ne changeroit jamais de sentiment là-dessus.

Le Mouvement embarassé d'une objection qui le touchoit de si près tâcha d'abord de l'éluder; mais après avoir disputé quelque tems, se voïant vivement pressé, il avoua qu'il sentoit bien que la grande réputation de Mr. *Descartes* l'avoit ébloui: qu'il n'avoit jamais bien pensé à l'injure qu'il avoit reçue de ce Philosophe: qu'il comprenoit enfin les conséquences de sa doctrine, & qu'il ne prétendoit ni la soutenir en public, ni l'approuver en particulier.

Alors Mr. *Descartes* n'aïant plus de Défenseur, sa perte parut assurée: & les voix aïant été recueillies, ce Philosophe infortuné fut déclaré Novateur & Chef de Secte, Rébelle aux Loix de l'ancienne & véritable Philosophie; Perturbateur de l'ordre des Catégories; Ennemi des Vertus & Facultés occultes; des Accidens absolus & non absolus; des Qualités prémières & secondes; des formes des Elémens & des Mixtes, des Ames matérielles, soit végétatives, ou sensitives; des Instincts, substances incomplètes, & généralement de toutes les Formes, tant substantielles qu'accidentelles: & comme tel condamné à subir la peine, que l'assemblée trouveroit à propos de lui imposer.

Ce jugement aïant été solemnellement prononcé, il n'étoit plus question que de choisir le genre de supplice que le criminel devroit souffrir. Les Formes des Bêtes les plus féroces du païs s'offrirent d'abord de mettre en piéces Mr. *Descartes* & de l'aller déchirer jusques dans le Palais de la Reine: mais comme la chose eut trop éclatée, & que l'entreprise pouvoit être fatale aux Conjurés, ils rejettérent cette proposition & résolurent de se venger d'une manière si cachée, qu'on ne pût le leur imputer

Sur cela le Son dit: que si la Lumière vouloit agir de concert avec lui, il leur seroit facile d'empêcher que le prétendu Philosophe ne fut ni vû ni entendu: & qu'il l'empêcheroit lui-même de voir & d'entendre.

Mais la Chaleur ne fut pas de cet avis: & dans l'impatience où elle étoit de satisfaire sa haine & sa vengeance, si vous voulez me permettre, dit-elle aux conjurés, j'agirai dans le corps de Mr. *Descartes* avec tant de violence & je mettrai un tel desordre dans ses humeurs par le combat que j'exciterai entre les qualités contraires, qu'en peu de tems je vous délivrerai de ce redoutable ennemi.

Cela fut approuvé de toute l'assemblée & il fut arrêté qu'on s'en tiendroit à cette proposition. On pria la Chaleur d'éxécuter ce dessein le plûtôt qu'il seroit possible. Après quoi chacun sortit selon son rang & avce beaucoup d'ordre pour éviter de nouveaux différends.

La Chaleur ne fut que trop diligente. L'on sçût bientôt que Mr. *Descartes* avoit une grosse fiévre, avec un transport au cerveau & quelque jour après l'on apprit qu'il étoit mort, sans que toutes les connoissances qu'il croïoit avoir acquises, eussent pû prolonger sa vie.

Terrible éxemple, Monsieur, qui doit vous faire craindre pour vous-même, si vous osé plus longtems soutenir des opinions qui ont coûté si cher à leur Auteur. Je souhaite que l'histoire de cette conjuration fatale, dont vous avez desirez d'apprendre le détail, fasse impression sur votre esprit, & vous oblige à reconnoitre qu'il vaut mieux marcher sûrement dans le chemin que les Anciens nous ont tracé, que de s'exposer à mille périls en suivant des routes nouvelles. (*).

Num°.

(*) Ce Traité de 53. pages in 8. a été imprimé à *Paris* en 1695. dont l'Extrait précédent ne renferme que le précis.

Num°. XVI. Tom. I. Pag. 248.

Lettre de *Bochart* à *Isaac Vossius* du 29. Nov. 1651.

Eximio Viro *Isaaco Vossio* (*Sueciæ* Règinæ Consiliario) *Samuel Bochartus* S. P. D.

Quam verè dixeras (Vir doctissime) Serenissima vestra Principe nihil esse humanius, quæ nulla Majestatis suæ, nulla tenuitatis meæ ratione habita literis meis statim respondit, quo modo privati fecerint; & Regni curis ad tempus in mei gratiam post habitis αὐτοχειρὶ *rescribere non dedignata est, idque iis verbis, quæ ipsa comisas dictasse videtur atque exarasse. Sacras ego literas quam primum accepi legi centies, & feci longas sæpe legendo breves, tam inusitatæ benignitatis sensu totus exultans & raptus in admirationem. Mox huic impar gaudio cum amicis communicavi, per quos re divulgata accurrerunt plurimi, nonnulli etiam primi ordinis, has inspecturi: in iis illustris Comes nostræ Urbis gubernator. Omnes miraculi instar habent Regiuam serenissimam in tanta negotiorum mole linguæ nostræ peritiam potuisse tantam adipisci. Maxime cum præter vernaculas nostram & suam, Græcam etiam & Latinam & Germanicam & Italicam & Hispanicam æque callere audiatur: nec in verborum cortice ita hæsisse, ut non etiam in scientiarum intima penetraverit. Itaque de re tanta cupiunt plenius edoceri, atque ea scire, quæ vel ex tua didici vel aliorum relatione. Et colloquia nostra fere desinunt in hæc* ἐπιφωνήματα. O terque quaterque beatam heroinam illam, in quam tot bona liberali manu non effudit Deus, sed profudit: Et beatam illam gentem, cui Dei nutu regina talis obtigit: & felices nimium Suecos sua si bona norint. Feliciores tamen illos, qui perpetuo fruantur reginæ tam sapientis colloquio & consortio. *Atque hujusmodi dialogis ea qua pridem æstuabam illius videndæ libido magis ac magis accenditur. Quam tamen explere non potero, donec opus quod paro perduxero ad umbilicum. Et illud quidem indies summo conatu promoveò, lentius tamen quia properanti remoram injiciunt quotidianæ occupationes, quibus propemodum obruor. Spero tamen omnino fore, ut ultimam ei manum imponam, antequam desaeviat hyems, quæ vel si nihil aliud esset, retineres hic invitum. Nec enim amici suaderant, ut anni tempestate tam aversa Boream versus tam longum iter susciperem, neque adeo stultitiæ hac in parte grues & ciconiæ exemplo suo redarguerent. Quandocunque proficiscar, si mea vota secundes Deus, nihil aliud præ me feram, quam quod res erit, eo nimirum me contendere, ut reginam tanti nominis hisce oculis intueri mihi liceat propiusque mirari. De cætero, ut sedetur perniciosa illa lis, de qua tu agis, sinceris exopto votis, atque in ea componenda vitam etiam impenderim libens. Verum enim vero cum hoc sit facinus majoris abollæ, neque nostrarum virium, vanus essem, si me profiterer ad iter accingi eo animo. Et mihi jure merito vulgatum illud occineretur. Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu? Risumque deberem omnibus, cum re non infecta modo, sed fortasse ne quidem attentata redirem ad meos. Quin cum absque regis nostri venia mihi non liceat è regno egredi, adversarii, qui inter nos dissidium volunt, & pro viribus etiam alunt, per clancularias molitiones meo itineri se opponerent, si quid tale suspicarentur. Itaque tam mea quam vestra interest, ut ne quid tale profitear. Quod à Colico morbo magnus* Salmasius *convaluerit, plurimum lætor, & fausta omnia illi comprecor. Bene est, quod Bibliotheca vestra, qua vix jam ulla est opulentior, etiam ex Oriente, quod unum deerat, congestas habet opes. Et laudabile inprimis magnæ reginæ studium, quæ nullis parcit sumtibus, ut rempublicam literariam omni ex parte promoveat, neque ad pompam congerit libros, ut* Ægypti *&* Phrygiæ *reges, sed in suos & suorum usus. Accepisti credo literas meas, quas ante duos fere menses ad te curavit* Wicquefordius *noster cum D. de* Petlville *poëmatiolo, cui titulus reginæ* στέφανος. *At quo fato perierit D*[ni] *de* Brieux *Psalmus reginæ inscriptus & jam ante annum missus, non satis scio. D.* Sarrau, *qui acceperat, ait se tradidisse D.* Wicquefordio, *quia tum aberat* Sueciæ *legatus.* *Etiamsi*

Etiamsi pro certo habeam Reginam ad me scripsisse propria manu, atque id mihi videar deprehendisse per notas quasdam ἀνεκδότους, *tamen, quia hic nonnulli dubitant, rogo ut scribas, quod res est. Primos duos* Marmolii *tui tomos pridem ad me misit D.* Wicquefortius. *De iis quid fieri velis si placet, scribas. Reginæ expressam imaginem, quam solennibus verbis promisisti, ut mittas, expecto in dies. Rogo te atque obtestor, Vir eximie ut ne hujus promissi sis immemor. Utriusque parentis effigies satis accuratas, ut quidam ajunt jam ante multos annos habui inter cimelia. Ista si accesseris,* Persarum *Rege me credam beatiorem. Et toti orbi gratum feceris, in qua paulo honestioris sortis fere nullus est, qui non id mecum impense expetat. Pictoris industriam* Bidalli *nostri opera quavis mercede pensabo. Cl. D.* Heinsium *ut meo nomine plurimum salutes rogo. Vale Vir doctissime atque idem humanissime. Cadomo. IV. Cal. Decemb.* 1651 (*).

Num°. XVII. Tom. I. pag. 255.

Lettre de Mr. *Naudé* à Mr. *Is. Vossius* de *Paris* le 15. Décembre 1651.

Isaaco Vossio clarissimo doctissimoque *Gabriel Naudæus* S. P. D.

Mirabar ego, clarissime Vossi, *cum literæ tuæ nuper a Domino* Bidalio *mihi redditæ sunt, aliquid in me esse, mihique ipsi incognitum quo Serenissimæ Reginæ* (CHRISTINÆ *scilicet) omniumque in explorandis ingeniis solertissima, non innotescere modo, sed placere potuerim. Exploravi igitur me totum ad unguem, evolvi diligenter adversaria vitæ meæ, atque ita demum apud me statui, hominem me literis tantum latinis mediocriter excultum tibi Virorum optimo, ac de multis bene merendi studioso, beneficium istud debere, quo nullum unquam in vita, aut optabilius, aut mihi honorificentius accipere potuerim. Quamobrem istud imprimis mihi servandum est, ut gratias tibi de illo habeam quam possum maximas; deinde vero ut me virtuti ac doctrinæ tuæ pridem, nunc vero incredibili etiam benevolentiæ addictum fore tibi ita persuadeas, nihil ut tibi certum aut persuasum magis esse possit. Sed orandus præterea mihi es, ut qui me Serenissimæ Reginæ tot officiosis, ne quid gravius dicam, testimoniis commendatum esse de meliori nota voluisti, illud etiam per mollia tempora fandi eidem insinuare velis, me, quod tibi de me tam prolixe crediderit, quod verbis usque adeo blandis ad se, aulamque suam invitaverit, quod denique munificentiæ Regalis testificationem addiderit amplissimam, oblatis mihi per Dominum* Bidalium, *quotiescunque me itineri committere vellem aureorum nummorum tot millibus ut me statim in ruborem ex tenuitatis meæ conscientia conjecerint, me inquam tot privatis nominibus, ita ejus commodis & nutibus vel minimis obedientem postea futurum persuadeas, ut nihil mihi tam arduum esse possit, quod ea volente non velim, aut jubente non aggrediar. Frustra igitur mihi, aut ætatem, senio proximam, aut longinquas eo usque molestissimas peregrinationes, aut itinerum pericula, aut cæli solique mutationes quis objiciat, melius tu,* Vossi, *nihil esse quod tantæ Reginæ gratia facturus non sim, vereque contendis. Et sane per me nunquam non stabit, quin te optimum vatem fuisse res ipsa confirmet. Enimvero quod Eminentissimus Cardinalis* Mazarinus *licet reflantibus fortunæ ventis huc illuc projectus, me non secus addictum sibi & nexu, mancipioque habeat, quam cum ejus virtute supra illud omne, quod hu-*

(*) Copiée de l'original qui se trouve à la Bibliothèque des Remontrans d'*Amsterdam* T. II. N. 290. Cod. Mscr. Epistol. que Mr. le Professeur *Wetstein* a communiqué à l'Auteur.

humanum est maxima Gallorum *imperium nondum improbis at nefariis Factiosorum conatibus impetitum suam constare felicitatem expertum est. Nihil propterea de ea re, quam impensius urges eo non-annuente, multoque minus inconsulto statuere possum. Auguror tamen imo vero pollicear bona ejus venia fieri illud posse, si ex Serenissimæ Reginæ literis semel cognoverit istud ei in votis esse, ut quam ipse in* Gallia *Bibliothecam, omnium quæ umquam fuerunt, locupletissimamque instruere mea opera aggressus est, quando spes ejus absolvendæ tantum non decollavit, eam demum tantæ Reginæ faustis felicibusque auspiciis in extremo septentrione perficiam. Atque ita vides qui sit in præsentia rerum mearum status, ego vero quanta sit in me, & quam mirifica Serenissimæ Reginæ propensio, ignorare ex literis tuis non possum. Grati animi significationem si a vulgaribus personis libenter amplectimur, quanto magis illam, quæ proficiscitur a Regina, eaque potentissima, & sapientissima lubentius amplecti & suspicere & venerari debeo. Certe mei muneris est cavere in posterum, ne Diva* CHRISTINA *hominem in me parum nominis sui religiosum cultorem obtineat: tui vero ea mihi mandare quibus illam, tantum in me honorem & beneficium non male collocasse omnes intelligant. Vale felix, Doctissime* Vossi, Burdelotio *nostro Charitum ocello, cum ad vos appulerit, salutem, precor meo nomine nunciaplurimam. Parisiis* 15. *Decembris quo die tuas accepi* 1651 (*).

Num°. XVIII. Tom. I. pag. 255.

Lettre de Mr. Naudé, *à Mr.* Gassendi *du* 19. *Octobr.* 1652.

Monsieur & meilleur Ami

Aïant oui dire aujourd'hui à Monsieur *Bourdelot*, que la Reine notre Maitresse à tous deux vous écriroit samedi prochain, j'ai été ravi de deux choses, la première d'apprendre que Sa Majesté trouve correspondance avec vous, car encore que je lui en aïe entendu souvent parler en très-bonne estime, je ne croïois pas néanmoins, que la correspondance fut si bien établie; & la seconde d'avoir si bonne commodité de vous écrire pour vous faire savoir de mes nouvelles & apprendre des vôtres. Peut-être aurez vous été bien étonné d'apprendre la résolution que j'ai pris & effectué tout ensemble de venir à *Stockholm*, où je m'assure que si vous & Monsieur *de la Motte* le *Vayer* pouviez venir aussi facilement que moi, je ne tarderois guères à vous voir bientot, puisque la Reine ne manqueroit de vous y appeller. Mais comme je ne savois que faire à *Paris*, où tout le monde me regardoit du côté, à cause ******* & qu'en même tems Sa Majesté de *Suède* me pressoit par lettres *de proprio pugno*, à la venir voir; je n'ai pas eu beaucoup de difficulté à m'y résoudre. Le voïage a été de deux mois entiers, tout par terre & sans beaucoup d'incommodité. Pour la mer je n'ai pas mis un jour entier à passer le petit & grand *Belt* & le *Sond:* les chariots qui nous ont amené jusqu'à *Coppenhaguen*, & les chevaux que l'on change de deux en deux milles de-là jusqu'à *Stockholm*, qui est une assez petite ville, & que le feu a diminué de plus de deux cent maisons depuis mon arrivée. Pour le païs, il n'est point si âpre ni si fâcheux que l'on m'avoit persuadé. La *Savoïe* & les *Suisses* le sont beaucoup davantage, & il y a tant de *François* ici, que l'on trouve assez de quoi se divertir sans apprendre la langue. Pour des hommes doctes, il y en a si peu, qu'exceptés

(*) La dernière lettre des imprimées de *Naudé* N. 115. pag. 809. &c.

tés Messieurs, *Bochart*, *Bourdelot*, *Du Fresne* Garde du Cabinèt & *Meibomius*, je n'en connois encore point d'autres. Mais j'oublie toute fois le sujèt le plus considérable, qui soit ici en cette qualité, savoir la Reine, de laquelle je puis dire sans flatterie, qu'elle tient mieux sa partie ès conférences, qu'elle tient assez souvent avec Messieurs *Bochart*, *Bourdelot*, *Du Fresne* & moi, qu'aucun de la compagnie: & si je vous dis, que son esprit est tout à fait extraordinaire, je ne mentirai point, car elle a tout vû, elle a tout lû, elle sait tout, & elle en donne des preuves judicieuses, & avec telle facilité de discours & force de raisonnement, que je n'en avois pas conçu la moitié de ce que j'en reconnois maintenant. Et à vous dire vrai, cela m'a fait apprehender que ce commun dire ne se vérifie en elle:

Immodicis est brevis ætas & rara senectus:

Au reste qnoiqu'elle tienne assez sa gravité en public, elle l'abandonne tout à fait avec nous, & je ne la vois jamais en meilleure humeur que lorsqu'elle a le loisir de nous avoir auprès d'elle. Mais ne croïez pas qu'elle soit seulement savante en ce qui dépend des livres, car elle l'est pareillement en peinture, Architecture, Sculpture, Médaille, Antiquités, & en toute autre chose belle & curieuse, & s'il y a un bon ouvrier en ces arts-là, elle ne manque point de l'avoir auprès d'elle. En effèt Monsieur *Bourdou* excellent peintre arriva il y a cinq ou six jours de *Paris*: & pour travailler en cire, en émail, en burin, pour jouër du Luth, chanter la Musique, danser &c. on le peut aussi bien faire ici qu'en lieu du monde. Pour sa Bibliothèque de laquelle j'ai la conduite *cum absoluto imperio*, elle est très-riche en MSS. tant à cause de ceux de Monsieur *Petau*, que de Monsieur *Gaulmin*, de Monseigneur le Cardinal *Mazarin*, de ceux d'un nommé *Stephanides*, de *Ravius* & d'autres. Mais pour les imprimés, il faut avouër, que l'on la pourra rendre beaucoup meilleure qu'elle n'est à présent par la seule faute de ceux qui en ont eu soin auparavant moi. Outre cela, elle a une gallerie de Statuës tant en bronze qu'en marbre, de Médailles tant d'or, d'argent, que de bronze, en piéces d'yvoire, d'ambre, de coral, de cristal travaillé, de miroirs d'acier, d'horologes de tables, d'esquisses, bas-reliefs & autres choses non moins artificielles que naturelles, que je n'en ai jamais vû en *Italie* de plus riches. Restent les tableaux desquels ~~elle a aussi une merveilleuse~~ quantité, & ainsi vous voïez que *habet animum apertum ad omnia*. Monsieur *du Fresne* & moi sommes à la table de Mr. *Bourdelot*, laquelle est très-bonne. Pour les chambres, on nous en prépare dans le Château, & cependant notre retraite est dans l'hôtellerie avec un peu d'incommodité. Mr. *Bochart* depuis cinq mois est aussi réduit à la même peine. Il travaille ici sur son livre de *Animalibus sacræ Scripturæ* où il mettra bien de l'Arabe. Monsieur *Meibomius* prétend de montrer bientôt quelque faute dans Euclide. *Cætera turba silet.* Pour moi j'ai assez d'affaires à ranger mes livres, à cause qu'il y en a beaucoup qu'il faut quasi tous les jours porter d'un lieu à autre, celui où ils doivent être à demeurer ne pouvant encore être prêt d'un an. Je vous baise très-humblement les mains & suis à jamais.

Monsieur & meilleur Ami,

De Stockholm ce 19. Octobre 1652.

Votre très-humble, très-obéissant & très-obligé Serviteur

G. NAUDE.

A l'heure que j'écris, il fait beaucoup plus froid en *France* qu'ici (*).

Num°.

(*) Cette lettre se trouve in Appendice Epistol. *Naudæi* ad *Gassendum* pag. 336. 337.

Numº. XIX. Tom. I. pag. 256.

Ode de Mad. la Comtesse de la Suze *sur la Reine* CHRISTINE.

Pour la Reine de *Suède*.

Ode I.

Belle lumière vagabonde,
Mobile source de clarté,
Flambeau d'éternelle beauté,
Oeil du jour qui voit tout le monde,
Soleil, qui dans un char si pur
Se promene dessus l'Azur
Avec un appareil si superbe & si grave,
Vois tu rien de si beau de ton trône orgueilleux
Que la fille du *Grand Gustave*?
Et le Ciel a-t-il rien qui soit si merveilleux?

❀ ❀ ❀

Ne craindras-tu point qu'à ta honte,
Cet Astre qui se leve au Nort,
Fatal au bonheur de tout sort,
En lumière ne te surmonte.
Déja son matin plus brillant
Que ton midi chaud & brulant
Semble te menaçer d'une triste avanture:
Tout le monde étonné de ses divins apas,
Dit, que l'honneur de la Nature
N'est plus au firmament & qu'il est ici bas.

❀ ❀ ❀

Tu cours en vain la terre & l'onde
Pour en être estimé le Roi,
Puisque la nuit avec que toi
Partage l'Empire du monde:
Mais cet autre Soleil plus beau,
Par un miracle tout nouveau
Eclaire en même tems la terre universelle:
Ses raïons en tous lieux s'épandent avec bruit
Et de leur lumière immortelle,
L'éclat ne souffre point d'éclipse ni de nuit.

❀ ❀ ❀

Que cette Reine qu'on admire
Est digne fille de ce Roi,
Qui portant en tous lieux l'effroi,
Soumettoit tout à son Empire!
Mais des palmes que ce Héros
S'acquit au mépris du répos,
Ce nombre glorieux fut fatal à sa vie;
Il ne pouvoit périr, cet honneur des Guerriers,
Malgré les efforts de l'envie,
Qu'abbattu sous le faix de ses propres lauriers.

L'Uni-

* * *

L'Univers qui pleura la perte
De ce Prince qu'il revéroit,
Ne crût pas quand il la pleuroit,
Qu'elle pût être recouverte:
Mais lors un miracle naiſſant,
Qui de ce Monarque puiſſant
Pouvoit ſeul occuper la place par ſes charmes,
Heritant de ſon nom comme de ſa vertu,
En reprénant ſes mêmes armes
Sous leur puiſſant effort avoit l'aigle abattu.

* * *

Cette Princeſſe toute illuſtre,
La gloire de cet Univers,
Par mille avantages divers
Des plus grands Rois ternit le luſtre,
Et ſes vertus & ſes beaux yeux.
Dans le cœur de nos demi-Dieux,
Ont ſi bien ſçû porter le reſpect & la crainte,
Que pendant que l'*Europe* endure ſous le faix
Des malheurs dont elle eſt atteinte,
Seule dans ſes Etats elle garde la paix.

* * *

A préſent quel Prince barbare,
Pouſſé d'un eſprit inhumain
Entreprendroit d'armer ſa main,
Contre une merveille ſi rare?
Qui pourroit ne reſpecter pas
Les miracles & les apas
Dont le Ciel enrichit ce chèf d'œuvre des Reines?
Si l'envie entreprend de troubler ſon bonheur,
Ses entrepriſes ſeront vaines,
Et ſa témérité ſera ſon deshonneur.

* * *

Chez cette Reine ſans ſeconde
Qui ſur les autres a le prix,
Eſt l'azile des beaux eſprits,
Et l'Elite de tout le monde,
Les plaiſirs d'honneurs revêtus,
Les ſçiences & les vertus
Ont fait de ſon palais le Temple de la Gloire.
Les neufs Savantes Sœurs du bel auteur du jour,
Ces dignes filles de mémoire
Compoſent ſa ſuperbe & magnifique Cour.

* * *

Dans ſon rare eſprit ſont écloſes
Toutes les hautes qualités,
Il eſt la ſource des beautés,
Et le tréſor de belles choſes:
Mais ſi dans ſon illuſtre cœur
Avec tant d'éclat & d'honneur
Les plus grandes vertus ont leur paiſible Empire,
Si c'eſt-là qu'elles ont leur trône glorieux,
Sans les offenſer on peut dire,

Qu'auſſi le Dieu d'Amour a le ſien dans ſes yeux.

* * *

Par un rapport aſſez fidelle
La renommée avec ſa voix
Nous a dit plus de mille fois
Combien cette Princeſſe eſt belle :
Sa divine ame & ſon beau corps
Font un mariage de tréſors,
Qui de la main de Dieu ſont les plus beaux ouvrages.
Enfin parmi les fleurs dont brille ſon printems,
Elle a les plus grands avantages
Que l'eſprit peut tirer de l'uſage & du tems.

* * *

On dit que ſans faire une injure
A ſes adorables attraits,
On ne peut faire des portraits
De ce miracle de Nature :
Mais le tableau qu'on nous en fait,
Encore qu'il ſoit moins parfait
Efface tout l'éclat des choſes animées,
Et que d'aſſez loin nous viennent ſes raïons,
Nos ames en ſont plus charmées,
Que ne le ſont nos yeux de ce que nous voïons.

* * *

Terre heureuſement aſſervie
A cet Aſtre de qui l'éclat
Embellit tant votre climat,
Ah ! qu'on vous doit porter envie !
Et vous ſes peuples ſi vantés
Qui voïez de près ſes beautés,
Que vous êtes heureux au prix de tout le monde !
Que vous êtes chéris & protégés des Cieux
Par une grace ſans ſeconde
Qui fait régner ſur vous le chêf d'œuvre des Dieux !

* * *

Ce n'eſt pas que ſon doux Empire
Ne s'étende en des lieux divers,
Et qu'avec vous tout l'Univers
Ne la reſpecte & ne l'admire ;
Cet honneur eſt commun à tous
Vous ne pouvez avoir ſur nous
Que la gloire de voir de plus près ſa lumière :
Si le ſort ne ſoumet à ſes attraits vainqueurs
L'Empire de la terre entière,
Son mérite la rend Reine de tous les cœurs.

* * *

Que de ſon bonheur on doit croire
Son ſexe vain & ſatisfait,
Depuis qu'un ſujèt ſi parfait
En reléve par tout la gloire !
L'autre ne doit plus l'emporter,
Puiſqu'il ne ſauroit ſe vanter
Que le Ciel l'ait béni d'une grace pareille :
Mais c'eſt trop, mes deſirs, je n'ai pas le pouvoir

D'ex-

D'exprimer bien une merveille
Que jamais mon esprit ne sauroit conçevoir.

* * *

Je crains de lui faire une offense;
Pour en parler plus dignement,
Ce travail est dû seulement
Au Dieu même d'Eloquence,
C'est lui qui doit dire en tous lieux,
Que depuis que roulent les Cieux,
Il n'a rien vû de tel sur le plus fameux Trône,
Et qui doit publier par ses écrits divers
Que cette savante Amazone
Est l'éxemple & l'Amour de tout cet Univers (*).

Num°. XX. Tom. I. pag. 256.

Lettre de Mr. Pascal *à la Sérénissime Reine de* Suède, *en lui envoïant la Machine de la* Roulette.

MADAME,

Si j'avois autant de santé que de zêle, j'irois moi-même présenter à Votre Majesté un Ouvrage de plusieurs années que j'ose lui offrir de si loin; & je ne souffrirois pas que d'autres mains que les miennes eussent l'honneur de le porter aux piés de la plus grande Princesse du Monde. Cet Ouvrage, *Madame*, est une machine pour faire les Règles d'Arithmétique sans plume & sans jettons. Votre Majesté n'ignore pas la peine & le tems que coûtent les productions nouvelles, sur tout lorsque les inventeurs les veulent porter eux-mêmes à la dernière perfection. C'est pourquoi il seroit inutile de dire combien il y a de tems que je travaille à celle-ci; & je ne pourrois mieux l'exprimer qu'en disant que je m'y suis attaché avec autant d'ardeur que si j'eusse prévû qu'elle devoit paroître un jour devant une personne si Auguste. Mais, *Madame*, si cet honneur n'a pas été le véritable motif de mon travail, il en sera du moins la récompense; & je m'estimerois trop heureux si ensuite de tant de veilles, il peut donner à Votre Majesté une satisfaction de quelques momens. Je n'importunerai pas non plus Votre Majesté du particulier de ce qui compose cette Machine: si elle en a quelque curiosité, elle pourra se contenter dans un discours que j'ai addressé à Monsieur de *Bourdelot*; j'y ai touché en peu de mots toute l'histoire de cet ouvrage, l'objèt de son invention, l'occasion de sa recherche, l'utilité de ses ressorts, les difficultés de son éxécution, les dégrés de son progrès, le succès de son accomplissement & les règles de son usage. Je dirai donc seulement ici le sujèt qui me porte à l'offrir à Votre Majesté, ce que je considére comme le couronnement & le dernier bonheur de son avanture. Je sai, *Madame*, que je pourrai être suspect d'avoir recherché de la gloire, en le présentant à Votre Majesté, puisqu'il ne sauroit passer que pour extraordinai-

(*) Dans le Recueil des pièces galantes de Mad. la Comt. *de la Suze* & de *Pelisson* T. II. pag. 21-26.

naire, quand on verra qu'il s'addresse à Elle; & qu'au lieu qu'il ne devroit lui être offert que par la considération de son excellence, on jugera qu'il est excellent, par cette seule raison qu'il lui est offert. Ce n'est pas néanmoins l'espérance qui m'a inspiré ce dessein. Il est trop grand, *Madame*, pour avoir d'autre objèt, que Votre Majesté même. Ce qui m'y a véritablement porté, est l'union qui se trouve en sa personne sacrée de deux choses qui me comblent également d'admiration & de respect, qui sont l'autotité souveraine, & la sçience solide. Car j'ai une vénération toute particulière pour ceux qui sont élevés au suprême dégré ou de puissance, ou de connoissance. Les derniers peuvent, si je ne me trompe, aussi bien que les prémiers passer pour des Souvcrains. Les mêmes dégrés se rencontrent aussi bien entre les génies qu'entre les conditions: & le pouvoir des Rois sur leurs Sujèts n'est, ce me semble, qu'une image du pouvoir des Esprits sur les Esprits, qui leur sont inférieurs, sur lesquels ils éxercent le droit de persuader, ce qui est parmi eux ce que le droit de commander est dans le gouvernement politique. Ce second Empire me paroit même d'un ordre d'autant plus élevé, que les Esprits sont d'un ordre plus élevé, que les corps; & d'autant plus équitable, qu'il ne peut être par la naissance, ou par la fortune. Il faut donc avouër, que chacun de ces Empires est grand en soi; mais, *Madame*, que Votre Majesté me permette de le dire, elle n'y est point blessée, l'un sans l'autre me paroit défectueux. Quelque puissant que soit un Monarque, il manque quelque chose à sa gloire, s'il ne l'a par éminence de l'esprit; & quelque éclairé que soit un sujèt, sa condition est toûjours rabaissée par sa dépendance. Les hommes qni desirent naturellement ce qui est le plus parfait, avoient jusques ici continuellement aspiré à rencontrer ce Souverain par excellence. Tous les Rois & tous les Savans en étoient autant d'ébauches, qui ne remplissoient qu'à demi leur attente: ce chef-d'œuvre étoit réservé à notre siècle; afin que cette grande Merveille parut accompagnée de tous les sujèts possibles d'étonnement; le dégré où les hommes n'avoient pû atteindre est rempli par une jeune Reine, dans laquelle se rencontrent ensemble l'avantage de l'expérience avec la tendresse de l'âge, le loisir de l'étude avec l'occupation d'une Roïale naissance, & l'éminence de la sçience avec la foiblesse du Sexe. C'est Votre Majesté, *Madame*, qui fournit à l'Univers cet unique éxemple qui lui manquoit; c'est elle, en qui la puissance est dispensée par les lumières de la sçience; une union si merveilleuse, qui fait que comme Votre Majesté ne voit rien qui soit audessus de sa puissance, elle ne voit rien aussi, qui soit au dessus de son esprit; & qu'elle sera l'admiration de tous les siècles. Régnez-donc, incomparable Princesse, d'une manière toute nouvelle, que votre Génie vous assujettisse tout ce qui n'est point soumis à vos armes. Régnez, par le droit de la naissance, pendant une longue suite d'années, sur tant de triomphantes provinces; mais régnez toûjours par la force de votre mérite sur toute l'étenduë de la terre! Pour moi, n'étant pas né sous le prémier de vos Empires, je veux que tout le Monde sache, que je fais gloire de vivre sous le second, & c'est pour le témoigner que j'ose lever les yeux jusqu'à ma Reine, en lui donnant cette prémière preuve de ma dépendance. Voilà, *Madame*, ce qui me porte à faire à Votre Majesté ce présent, quoiqu'indigne d'elle. Ma foiblesse n'a point arrêté mon Ambition. Je me suis figuré, qu'encore que le seul nom de Votre Majesté semble éloigner d'elle tout ce qui lui est disproportionné, elle ne rejette pas néanmoins tout ce qui lui est inférieur; autrement sa grandeur seroit sans hommages, & sa gloire sans éloges. Elle se contente de recevoir un grand effort d'esprit, sans éxiger qu'il soit l'effort d'un Esprit grand comme le sien. C'est par cette condescendance qu'elle daigne entrer en communication avec le reste des hommes: & toutes ces considérations jointes, me font lui protester avec toute la soumission; dont l'un des plus grands admirateurs de ses héroïques qualités est capable, que je ne souhaite rien avec tant d'ardeur que de pouvoir être adop-

dopté, *Madame*, de Votre Majesté, pour son très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur

BLAISE PASCAL (*).

Num°. XXI. Tom. I. pag. 256.

La prémière Lettre de Mr. *Gassendi* à la Reine CHRISTINE du 8. Juillet 1652.

CHRISTINÆ, Suecorum Reginæ Serenissimæ, Potentissimæ, Sapientissimæque.

Regina Serenissima,

Non ego is sum, neque me eum habeo, cujus literæ pervenire ad tuas manus Regias, & a Majestate tua tam benigne excipi, benevoleque legi mereantur. Quare neque dum hasce scribo, quas venerabundus ad Te destinem, tam ultro meaque sponte facio, quam inductus tuæ illius erga me immerentem benevolentiæ significatione, qua insinuata a Burdelotio *esse mihi imperium cogentius non potuit. Heinc vererer quidem, ne meum hoc consilium temeritati verteretur, si ipsum nulla occasione provocatus susciperem; veruntamen cum ipsa sis, quæ me audentem feceris, nullus pene hæreo, quin meæ observantiæ erga Te summæ, gratitudinisque testationi id tribuas. Scilicet non possum non me summe devinctum profiteri, ob tantum illum, quo tua me Majestas cumulat honorem, cum incomparabili bonitate, & de me sollicite quærit, & meas lucubratiunculas non inspicere modo sustinet, sed commendare etiam dignatur. Subest vero quorsum abunde mihimet ipsi grataler, neque mea qualiacunque studia frustra abiisse existimem, quando ex tantulo meo penu prodiisse potest aliquid, quod potuerit Reginæ tantæ, tantaque virtute, eruditioneque ornatissimæ non undequaque displicere. Ecquænam interim haec est saeculi nostri felicitas, ut Principibus caeteris squalere Musas patientibus, tu ipsa exoriaris, quae illas respicias, & in hoc sexu, in hac ætate, ejusmodi occupes gloriam, qua non sit consequentibus saeculis futura splendidior? Id nempe erit semper omni fide majus, Te adeo generose per teneros annos Martis studiis incubuisse, ut bella à Magno Parente suscepta feliciter peregeris; gloriosam Regno tuo pacem, beatamque tranquillitatem populis tuis quaesieris, ac ipsam summa deinceps cura sic sartam tectam tenueris, ut ad bonas arteis interim conversa, eas feceris delicium tuum. Felices Populos! Quot non ante tantus ille Heros destituit, quam velut alter* Jupiter, *& cum Poëtis dicere liceat, Te* Minervam *ediderit, quae & armata hosteis terreres, & pacis artibus instructa fores maximo tuis ornamento! Sane quod fabulae adumbrare, illius specie contenderunt, ipsa veritas in Te exprimit, quippe cum ea sis, quae merito jure quasi Dea, Praesesque sapientiae habearis. Votum celebre fuit* Platonis, *ut ad Regni felicitatem*, aut reges Philosopharentur, *hoc est sapientiae studiosi forent*, aut Philosophi, *seu qui forent sapientiæ studiosi*, regnarent; *Tu vero id votum omni ex parte comples, quae & regnando philosopharis, & philosophando regnas, ac non modo es sapientiae studiosa, sed evadis etiam viva ejus effigies, ideaque germana, ad quam sese componere, qui regnare volent feliciter, debeant. Peccem ego proinde in sapientiam ipsam, si quicquam Te*

(*) Cette lettre de *Pascal* se trouve inferée dans le Recueil d'Histoire & de Literature Tome III. pag. 117-123.

Te adhorter, ut quam viam teris, eam constanter teneas; ac ea praesertim indole cum sis, ut non esse tui similis non possis, rata scilicet perfectionem, coronamentumque sapientiae ipsam esse in laudabili instituto perseverantiam. Voveo itaque dumtaxat eam seriem, plenitudinemque annorum, quam adipisci maximam per conditionem humanam licet, ut frui cumulate valeas beatitate summa, quam consequeris ex hoc praeclaro sapientiae cultu, ex beneficentia, qua tot populos, quorum Tibi est tam cara salus, demereris; ex veneratione, & amore, quo Te regnare in intimis eorum pectoribus persentiscis. Reputare nimirum decet, hoc fore tibi semper ut summum, sic consumatissimum bonum sapientiae fructus demerere; subditorum utilitati quam maxime consulere; in eorum sincero, ac pleno gratitudinis affectu versari. Vive igitur semper felix, O, ut eminentissima, sic gloriosissima fœminarum, ac perge exemplum fieri, quod omnes suspiciant, pauci assequantur. Isthaec Celsissimae tuae virtutis, aeque ac Majestatis venerantissimus, observantissimusque dare audebam Diniae Idibus Jul. MDCLII (a).

Num°. XXII. Tom. I. pag. 258.

Réponse de Mr. *Gassendi* à la Reine CHRISTINE du 5. Déc. 1652.

Christinæ, Suecorum Reginæ Serenissimæ, Potentissimæ, Sapientissimæque

Regina Serenissima

Is est bonitatis character totis impressus literis, quibus Majestas Tua Regia me beare dignata est, ut & me prorsus imparem sentiam, qui grates digne referam; & qualiscumque relaturus, unde initium ducam non habeam. Ecquo enim, putas, rubore legentem eas me suffundi oportuit, cum meæ tenuitatis conscius sensi, agnovique a primo versu in ultimum, iis me elogiis, titulisque a tanta Regina exornatum, ut ne Plato *quidem, aut alius ex tot viris inter antiquos sapientiam professos eximiis, simileis unquam fuerit a Principibus magnis consequutus? An proinde aliud mihi superest, quam ut Te præ illis Regibus, quibus potentia nequaquam cedis, virtute autem, doctrinaque omnigena longe præfulges, summe suspiciam, ac venerer; ipse vero, qui cum nemine sapientum illorum comparandus sim, & mecum habitem & norim quam curta mihi supellex sit. Quæso hoc solum tuam Majestatem, ut quando dignatur aliarum, repetitarumque etiam literarum spem facere, cogitare, attendereque quanta ipsa sit, quantulus ego sustineat; neque eo sese demittat, ut me encomiis prægravans, facere sibi parum congrue, parumque decore videatur. Parum scilicet Tibi visum fuit, meum qualecunque apud alios nomen studiose adeo exaggerare; nisi etiam de ea, qua apud Te essem, existimatione sermonem instituens, haud grave haberes addere Te meos amicos subornasse, ut qui affecta, comparataque fores erga me, mihi insinuarent. Parum cogitasse accersere me nisi etiam excusationem benevole acciperes, ac, ut saltem per literas liceret mecum agere, Te expetere significares. Parum Te exoptare consulere me; nisi etiam sancte affirmares, Te præscripta mea pari religione, qua Placita Clarissimorum Legumlatorum observaturam.*

Ceterum, quod me eo loco habeas, ut dignum ducas, cujus nomen licitando amplificet; evectoque in summum pretio, auctionem omnem longe vincas, quid, O optima, Maximaque possum aliud reponere, quam esse eo me in medullis, præcordiisque intimis gratitudinis sensu animatum, qui ineffabilis cum sit, verbis exprimi nullis possit. Quoties profecto cogito, (& non cogitare pene continenter qui valeam, adeo præsertim immeritus) toties mihi illud cum Ænea ad Didonem *vovere exclamareque subit.*

„ Dii

(a) In *P. Gassendi* Epistolis pag. 317.

„ Dii Tibi, si qua pios respectant Numina; si quid
„ Usquam justitiæ est, & mens sibi conscia recti,
„ Præmia digna ferant. Quæ te tam læta tulerunt
„ Sæcula? Qui tanti talem genuere Parentes?

Quod vero etiam, ut ego Te convenirem desideraris, quanto id putas, verti id honori, qui nihil agnoscens in me, quod possit mei præsentiam caram, expectandamque facere, senserim me tamen a Regina tanta perhumaniter, perhonorificeque invitari? Quantæ etiam felicitati, si id modo mihi per ætatem jam ingravescentem licuisset: si per nativam constitutionem, quam sortitus sum parum firmam; si per assuetudinem a cunabulis clementiori huic Cœlo factam; si per cetera quæ vel ipse ad Burdelotium *scribens attigi, vel, ut per illustrem* Monmorium, *præclarumque* Capellanum *(cujus interventu Tuæ Majestatis literæ fuere ad me transmissæ* Parisiis) *perscriberentur, operam dedi? si quid sane in ea jacturæ, id non Te attinet, O Serenissima, apud quam, si quid mihi est famæ, id mei præsentia imminueret; sed me attinet potius, qui occasionem prætermiserim spectandi Te coram, hoc est exhibitum tam grande ævo hoc nostro miraculum, ut neque pervideam sæcula priora simile ullum exhibuisse: neque valeam præsumere posteriora exhibitura. Sincere, ac, ut sentio, loquor, quando præter constantem famam, quæ in ore est omnium, tam certa jam habes ab illis testimonia, quorum mihi pridem est perspecta fides, quibusque id jam contigit honoris, ut Te spectare, affarique & audire cominus possint. Quippe præter illa, quibus suas semper plenissimas facis literas* Burdelotius *(ille scilicet terque & quater felix cujus præstita erga tuam valetudinem opera, id mereri potuit elogium, quo eum tam effuse, ac tam grato animo in tuis ad me literis commendas) præter illa, inquam,* Naudæus *summi vir candoris literis suis nuperis ea ingenuitate descripsit, & doteis naturæ eximias, & virtutes summas, perfectissimasque cumulatissime superadditas, ex quo mihi omnino,*

„ Nec primam similem visa es, nec habere sequentem.

Quidquid id est rei, huc infererem, nisi & quæ tua est moderatio, esset auditura invita; & res mihi apud alios potius esse dicenda videretur. Quamquam tacere unum non possum, quod epilogi instar est; testari illum nempe, se, quoties ad ea quæ fuse recenset, attendit, in eam rapi ecstasin, ut vix possit oculis suis auribusque accredere; ac Te cogitans, dicat tacite quod olim Regina Sabæorum ad Salomonem, Non credebam narrantibus, donec ipsa veni, & vidi oculis meis, & probavi, quod media pars mihi nunciata non fuerat. Major est sapientia, & opera tua, quam rumor, quem audivi.

Quod subinde autem deposcis, ut tuas saltem literas admittens, velim tua cum Majestate hoc, quod inter absenteis commercio licet, agere, es ipsa judex, O Incomparabilis, quam fieri me exinde animo confusum par fuerit. Quasi vero ego is sim, qui id honoris promerear? Qui possim hoc tam nobile recusare commercium? Qui non id debeam summæ gratiæ, summo favori imputare? Quam vereor solum, ne literas accipiens vicissim abs me, futurum sit, ut conquerare facere Te commutationem, qualem Glaucus *cum* Diomede? *Tametsi non erit quorsum mihi vertas, quod Te spe inani fuisse lactatam sensura sis; cum ipse ut tantam de me opinionem conciperes, occasionem non fecerim qui nihil unquam magni de me, neque mihi ipsi neque aliis spondeo. Suberit vero interim, cur ipse magno deputem lucro, non tuam sane, (ut præ summa modestia Te avere perscribis) erudiisse ignorantiam; sed meam potius propalasse, quam ipsa aut pro solertia sagacitateque sis dignatura excutere; aut pro Tua humanitate, benevolentiaque ita excusare, ut ipsam quasi symbolum comparatissimi hujus mei ad obsequendum affectus habeas. Quippe dicere quidem possem; Tu temet ipsam Te consule; quando licet Tibi ex te ipsa, tanquam ex ditissimo penu ea depromere, quæ frustra aliunde requiras; sed ne causari tamen possis detrectare me operam, dico ingenue, obsequar; ac tanto quidem alacrius, tantoque confidentius, quanto spes est, ut nihil ex me, (qualecunque id demum sit) prodeat, quod non ipsa sis pro hoc tam benigno, benevoloque erga me affectu, æqui, bonique, consultura. Nam si alioquin foret in me, unde aliquid lucis ad divinum tuum ingenium illustrandum dimanare posset, id, putas,* Tibi

Tibi invidcrem, qui ita comparatus sum, ut nemini abnuam colloqui, cujuscunque ille sit sortis, qui me quidpiam roget, quod nosse me putet (utcunque in recessu, quod sibi accedens fuerit pollicitus, non ferat) Tibi, inquam, tantæ Reginæ, cui si prodesse quicquam licetet, id foret ejuscemodi ut inde exundare in tot capita, ceu ex vivo quodam, perennique gurgite posset? Silere heic porro interim non licet, quod mihi in hunc locum tuæ Epistolæ incidenti in mentem occurrit. Quippe absui quidem, ut talem me haberem, qualis Philosophus Sextus fuit, sed ipsa tamen mihi visa es tali esse genio, qualis in sapientissimo Imperatorum Antonio fuit, qui tot rerum sciens, imo & jam senescens, cum ipsi aliquando Lucius occurrisset requisiissetque quorsum pergeret; ad Sextum, inquit, Philosophum, ut ea discam quæ nondum scio.

Quod postremo bonitas tua testari dignatur, ac pene jurarè eorum, quæ fuerint abs me præscripta, observantiam, id vero demum me eo deducit, ut omnino pendeam dubius animi, hæreamque, an Te ipsam satis, an me ipsum satis cognoveris? Jam enim etiam imitari Pompeium illum magnum videris, qui Philosophum Posidonium conveniens, fores percuti de more a lictore vetuit, & fasceis lictorios, inquit Plinius, januæ submisit is, cui se Oriens, Occidensque submiserat. Scilicet Tu quoque tot Populorum Victrix, tot Nationum Imperatrix, non erubescis tuam Majestatem quadantenus submittere Placitis homuncionis, quem, quantumvis non habeat, habere tamen aliquid cum Posidonio simile putes. Subiit certe etiam in mentem, in hunc locum dum incidi, nihilo esse Te inferiorem Magnis illis Principibus, quorum merito celebre in Jure illud legitur: Digna vox est Majestate regnantis, Legibus alligatum se Principem profiteri; ac id, quod consequitur mox: Revera majus Imperio est, submittere Legibus Principatum; siquidem quæ illis circa leges fuit eadem Tibi est digna vox, circa Philosophiam, e qua omnes justæ sanctæque leges originem ducunt. Veruntamen, ad me quod spectat, cum non sim eam Philosophiæ, quam præsumpsisse ipsa videris consummationem assequutus, cogitare sic subiit, eo quidem Te fuisse candore, ut præconceptam tuam de me opinionem exprimeres; & fore me nihilominus mortalium ineptissimum, si ea me vertigo præsumptionis corriperet, ut illa propterea me ducerem dignum. Quare & aliud nihil licet mihi, quam illud quasi regerere, ut ipsa potius Te audias, cui tam cumulate sunt omnia perspecta; ac Tibi simul gratulari, quod hactenus ad eum doctrinæ sapientiæque gradum Te evexeris, unde quidquid sive agere, sive non agere par sit, ceu e specula providere possis. Cæteris sane Principibus eo præcellis maxime, quod ipsa per Te perspicis, quæ illi vulgò rerum ignari, nisi oculis alienis non vident, neque mirum idcirco est, si dum Consiliarios admittunt, quos non norunt deligere, ac ipsis interim credunt omnia, pessum ire omnia patiantur. Quò fit, ut cum esse nihil felicius possit eo Principe, qui ipsemet suos, suasque res navat; ita nihil sit illo infelicius, qui credit omnia aliis, quorum vix est ullus, qui non se respiciat, ac Principis res accommodet suis; sed nempe hoc est valde secundum naturam, ut quisque se potius, quam ceteros amet, ac propter se ipsum amet ceteros; adeo proinde, ut culpentur licet, qui non sine quodam habito ad sese respectu Principi consilia, monitusque dant; culpandus tamen sit magis Princeps, qui ita fieri pro innato cuique ergà semet ipsum affectu ignorat; ac non idcirco dispicit, quo quisque possit vergere, aut certe ea non exhibet perspicaciæ specimina, quibus illis suspicio, ne quidpiam non sani consilii deprehendatur, fiat. Quid facias nihilominus parti Principum maximæ, quos ab usque cunabulis adulatores obsident, qui jam tum ad redundaturam in se utilitatem respectant, omniaque ad gratiam loquentes, eam sensim inspirant mollitiem, qua exhorreatur, refugiaturque, qui est ad necessariam doctrinam necessarius labor. Heinc profecto est, quamobrem deinceps natos quidem se ad regnandum putant; at debere se evadere idoneos ad regnandum non reputent; pergantque aversari doctrinam, ut quidpiam eminentius, cui, si illam admitterent, parere ipsi tenerentur; ac ideo tantum detraheretur summæ potestati, ac mero, quo potiri gaudent arbitrio, quantum illi in se, suasque actiones tribueretur juris; Miseri! qui proinde se, non ut Pastores populorum, sed ut ductores pecudum habent; neque propterea in se conversa, effusaque habent Subditorum pectora: qui se ab illis vere amari non sentiunt, sed spectari solum quasi victimas ipsorum nutui consecratas. Quorsum itaque non gratuler Tibi, O! Regina, Principum Decus, cum

cum Te ea doctrina hactenus imbueris, quæ Te & Reginam & vere Reginam possis gerere; hoc est non modo imperare, sed sapienter etiam justeque imperare, atque adeo Populis tuis eam facere de Te opinionem, quod abs Te, ut communi Parente revera amentur, Teque ideo tanquam Parentem tenerrimo affectu ament, ac non simpliciter ut Reginam, sed ut Deam quandam venerentur & colant. O præclarum tui Principatus fructum! quando nullum majus, aut expetibilius laborum omnium, vigiliarumque, quibus pro salute tuorum excubas optare Tibi præmium potes! cum eo certe conjuncta est, quam sunt tui carissimam, jucundissimamque memoriam transmissuri in posteros; qua, si quid gloriæ serviendum est, quæ nos manet post obitum, nulla potest esse gloriosior. Perge itaque O Regina vere incomparabilis, perge eo cœlesti passu, quo cœpisti incedere, neque enim vates ero inanis, si eam tibi gloriam, famamque præsagiero, qua esse præclarior, perenniorque non possit. Isthæc sunt, quæ sacræ Tuæ Majestati rescribebam Diniæ Non. Decembris MDCLII (a).

Num°. XXIII. (*a*) (*b*) Tome. I. Pag. 258.

Serenissimæ
CHRISTINÆ
Suedorum
Gothorum
&
Vandalorum
Reginæ
Ægidius Menagius Felicitatem.

Si quantum cuperem, possem quoque, Regina Serenissima, *nemo esset ex literatis, quos omnes singulari illo tuo in literas amore æternum devinxisti, qui tuas virtutes ornatius illustraret atque celebraret. Qui enim summam bonitatem tuam, singularem in administrando Regno æquitatem, eximiam in Disciplinis eruditionem, in rebus Politicis scientiam absolutissimam, perspicacissimam in omni genere prudentiam pluris faciat, quam ipse facio, inveniri posse neminem arbitror. Præcipue vero amorem illum in literas miror, quo damnum quondam liberalibus artibus ac ingeniorum monumentis a Gothis tuis illatum videris velle reparare. Vittatam navem* Platoni Dionysium *obviam misisse, albisque quadrigis in litore egredientem excepisse ferunt.* Menandrum *Reges Ægypti & Macedoniæ classe per legatos petiêre.* Posidonii *foribus fasces submisit* Pompejus, *cui se oriens occidensque submiserat. Infinita sunt virorum Principum in viros literatos hujusmodi testimonia, quæ si enumerare libeat, enumerandi finis nullus plane futurus sit. Sed tu*, Serenissima Regina, *quotquot literas foverunt Principes favore in illas longe profecto antecedis. Testes sunt,* Salmasii, Cartesii, Heinsii, Vossii, *quorum amicitiam, quæ tua est humanitas, ultro ambivisti; & quos amantissimis ac familiaribus literis ad te evocasti. Eas ipse legi, Deus bone, quam elegantes! O quam te memorem virgo! Tu Dea certe, nec vox Hominem sonat. Cum imperatorum manibus terra colebatur, uberiores tulisse fructus credita est. Gaudebat scilicet vomere laureato & triumphali Aratore. Gaudere quoque & ipsas disciplinas a Principibus tractari, inque eorum animis scientiarum semina lætius provenire tu ut credam facis, quæ, ea qua es ætate, tot linguas, tot artes, tot scientias comparasti. Parens tuus* Gusta-

(*a*) In Epistolis *Gassendi* pag. 321- 324.

Gustavus Magnus, *immo* Maximus, *res gessit omnium, quæ ulla unquam hominum memoria gestæ sunt, præstantissimas. Et pauci sunt e Ducibus Græcis vel Romanis, qui cum illo componi possint, anteponi certe nullus potest. Tu tamen maximum Parentem longe superas: nam & tuis auspiciis tuoque consilio maxima quoque bella gesta sunt, & late Imperii Gothici terminos promovisti. Sed promovisti & ingenii; &, qui illi defuit, Principatum in literis tenes, nullis circumscriptum finibus, non Rheno, non Danubio, non Oceano. Ardebam pridem cupiditate incredibili nonnullas ex lucubrationibus meis, testes meæ illius admirationis, meæque in te observantiæ, Majestati tuæ consecrandi. At dum non satis politas & te dignas in lucem emittere differo, mirificus quidam casus intervenit, qui mihi occasionem præbuit tibi ex ære alieno solvendi, quod necdum de meo præstare possem. A* Balzacio *per literas frequens efflagitaveram, ut sua, quæ passim jacebant, Poëmatia in unum corpus colligeret. Collegit, dum mihi amicissimo negare nihil potest, & collecta misit ad me. Ea cum ego &* Capellanus Balzacii *amicus & idem meus, accuratius legissemus; quæ publici juris fierent digna judicavit amicus ille noster, vir, quod per te non ignoras, omni liberali disciplina politissimus & quo*

„ *Nil exactius, eruditiusve est;*
„ *Sed nec candidius benigniusque.*

Idem & mihi videbatur. Scripsi itaque ad Balzacium, *rogans ut Carmina sua edi pateretur, qui quam humanissime & quam amantissime rescripsit, ea se mihi muneri misisse, facerem quod vellem, in se suaque æternam* Menagio *suo fore auctoritatem. Quid multa?* Balzacii *Poëmata, ipso nec jubente, nec vetante, non volente tamen, prælo commisi, tuæque Majestati inscripsi, cum illo ipso tempore avide te ea expectare, magni Parentis digna proles* Nicolaus Heinsius *mihi* Holmia *tua per literas significasses. Quod tibi, quamquam audacius factum, carum ac jucundum non una de causa fore opinor. Nam &* Balzacium *cum propter suavitates ingenii, tum propter summam eloquentiam, a te mirifice & diligi & probari intelligo: „ Et te Poëticen non modo vehementer amare, sed etiam feliciter adeo „ exercere audio, ut si non aliarum fulgore virtutum virtus ista perstringeretur, inter præ„ cipuas Poëtrias ponenda merito fores". Non ignoro quosdam esse imperitos, qui vobis Principibus musas vitio vertant. Sed næ illi ineptissimi mortalium, omnisque antiquitatis penitus ignari, qui* Scipionem, Julium Cæsarem, Augustum, Germanicum, Hadrianum, Julianum, *qua manu vicere, Carmina scripsisse ignorant. Nulla est, sicut falso sibi persuadent, dei militaris inter & Poëtica studia dissensio; sed summa potius concordia & occulta quædam veluti conspiratio. Inter victrices lauros serpere amant ederæ: immo & eadem lauro sua velant tempora Duces ac Poëtæ, eademque* Pallas *utrisque præest. Tu vero talium hominum amentiam, licet argumenta deficerent exemplo tuo satis confutares, & Principes, si qui etiamnum sunt, absolveres, qui* Martis *ferociam musarum amoenitate ac mansuetudine temperare student. Tu, inquam,* Christina *Heroidum Præstantissima, eadem & Poëtica virtute eminentissima. Quod si artem minus atque artificem, Poësin dico atque* Balzacium, *amares,* Balzacii *certe versus non amare non posses; ita sunt latini & castigati; ita canori atque rotundi; adeo abhorrent ab omni verborum vilitate, adeo in eis omnia vivunt & moventur; tanta vis est atque sublimitas; tam felix audacia; tam nihil puerile, nihil otiosum atque arcessitum. Propter quæ* Hugo Grotius, Nicolaus Borbonius, Franciscus Guietus, Hadrianus Valesius, Carolus Feramusius, *ut summi Poëtæ ita Poëtarum judices exactissimi,* Balzacium *inter eximios hujus seculi Poëtas collocarunt. Sed &* Johannes Saracenus, *amœnissimi homo ingenii & judicii limatuli, qui & in hoc Poëticæ studio, singulari quadam cum felicitate versatur, de* Balzacio *dicere solet superari eum a paucis in genere levi & æquabili, in gravi & sublimi a nullo æquari. Ego vero sive id recte judico, sive amore viri optimi & de me bene meriti laboro, praeter illum, neminem fere apud nos video in quo possimus imaginem generosæ Poëseos agnoscere.*

„ *Neque enim concludere versum*
„ *Dixeris esse satis: neque si quis scribat, uti nos*

„ *Scr-*

,, *Sermoni propriora putes hunc esse Poëtam.*
,, *Ingenium cui sit, cui mens sublimior, atque os*
,, *Magna sonaturum des nominis hujus honorem.*

Vocibus utendum & sensibus a plebe summotis, &, ut inquit ille, per ambages Deorumque ministeria & fabulosum sententiarum tormentum præcipitandus est liber spiritus. ut potius furentis animi vaticinatio appareat, quam religiosæ orationis sub testibus fides. *Equidem scio, quosdam esse lenis & tenuis & compositi generis amatores, Poëtas humillimi spiritus, immo versificatores potius quam Poëtas, & qui a soluta oratione minimum recedunt, qui elatos, sublimes & grandiloquos versus, quasi obscuritatis vitio laborantes damnent, quo etiam Balzacianos laborare fortasse dicent, qui obtrectatione tanti viri famam sibi aucupantur. Illud quidem nemo non fateatur necesse est, perspicuitatem, ut solutæ orationis, sic Poëseos præcipuam esse virtutem, per quam scilicet cetera intelliguntur; eoque nomine solem Deorum omnium primum quidam olim dicebat, ut cujus beneficio ceteros spectamus. Deos. Sed & hoc quoque omnes fateantur necesse est, propter trajectiones verborum, propter nomina propria, quæ ex industria circumlocutione occultant atque involvunt, propter Fabularum reconditas historias, figurasque Poëticas, quæ plurimæ contra rationem loquendi auctoritate veterum recepta sunt, Poëticæ dictioni quandam inesse obscuritatem: ut verissime dixerit divinæ vir scientiæ* Plato, *omnem Poësin natura sua esse* αἰνιγματώδη. *nec cujusvis esse Poëtarum scripta interpretari. Si ergo hisce in Poëmatiis obscuriora quædam quibusdam videbuntur, cogitare debebant, num sua potius ignorantia, quam scriptoris vitio id accidat, nec statim culpare, quod ipsi non intelligent. A te doctissima Regina, procul illud periculum. Nec dubito, quin, cum ad intelligendos Poëtas nihil, quod sit necessarium ignores, plana omnia & aperta in* Balzacii. *Carminibus sis repertura, immo & cunctas eorum dotes primo statim intuitu summa cum voluptate, certe scio, deprehendes. Latinis Poëmatiis* Balzacii *Latinas ejus aliquot Epistolas subjunximus, quas & augusto tuo nomine insignitas, in manus hominum exire patere quæso, Serenissima* CHRISTINA. *In Epistolis Gallicis consensu Eruditorum jam dudum Princeps habetur* Balzacius. *Imperitorum enim in eas libellos nihil moror, qui non nescio contra* Theophrastum, *hominem in Eloquentia tantum, ut ex eo nomen traxisse dicatur, scripsisse etiam feminam impurissimam. Sed & in Latinis, quantum quidem ego judicare possum, non paucos a se reliquit. Atque ita mecum sentit a quo dissentire nefas*, Claudius Salmasius, *vir undecunque doctissimus, & qui divinis in omni Disciplina lucubrationibus hoc consecutus est, ut jam non hominis, sed ipsiusmet scientiæ* Salmasius *nomen habeatur. Nec vererer* Balzacii *latinas Epistolas cum Epistolis Antiquorum comparare: ac nescio, an etiam præferre debeam: Ciceronianas excipio, nihil enim illis in eo genere perfectius. Sunt tamen, quibus aliquæ nimis cultæ & compositæ, nec satis faciles & familiares ex Balzacianis istis videantur. Sane Epistolas Familiares simplicine dicam plebeio, sermone scribendas ipse non concesserim modo, verum etiam contenderim. Nam & in illis negligentiam pro cultu, & nullam figuram figuratam loco esse oportere a dicendi magistris accepi. Sed est Epistolarum quoddam genus severum & grave, quod ornatum non admittit modo, verum etiam habere necesse est. Atque ad hoc genus* Artemonem *illum, qui* Aristotelis *Epistolas in volumen retulerat, respexisse crediderim, cum Epistolas cultas esse debere, quia promunere mitterentur pronuntiabat. Quod enim libris dedicatur, & in exemplum editur, tersum ac limatum, & ad legem ac regulam compositum esse oportere recte* Fabius *putavit, quia veniat in manus Doctorum, & Judices artis habeat artifices. Hujus generis cum sint Epistolæ illæ Balzacianæ, falluntur vehementer, meo quidem judicio, qui nimio cultu laborare illas putant; praesertim cum cultae sint sine putiditate & cacozelia. Eas, ut & ejus Poëmatia, pignus meae in te observantiae accipe, Reginarum Doctissima, & literas ac literatos amare perge.* Lutetiæ Paris. *prid. idus Feb. CIↃ.IↃC. L.* (*).

Num.

(*) Vid. *Menagii* Dedicat. præfix. Poëmat. *Balzacii* ut & *Ægidii Menagii* Miscellan.

Num°. XXIII. Tome I. Pag. 259.

Lettre de Mr. *Desmarets* à la Reine CHRISTINE du.... 1650.

Rolandus Maresius

CHRISTINÆ Serenissimæ Suecorum Reginæ

Cum libellum meum ad Nicolaum Heinsium *transmitterem, quem, si ei videretur, Majestati tuæ offerret: vix tantum mihi, & ab operis, & ab auctoris tenuitate polliceri ausus eram, ut a te inspiceretur, aut attingeretur. Verum cum idem* Heinsius *mihi rescripsisset, te, cum forte extra urbem deambulandi gratia progressa esses, librum sat opportuno tempore oblatum in nemore evolvisse: ad tam insperatum nuncium exilui gaudio, fateor, & præ immodica lætitia pene mihi excidi, cum scilicet cogitarem, Te tantam Reginam, nec tam sceptro, quo tamen late dominaris, quam virtute & doctrina conspicuam hasce nugas Philosophicas eo honore dignatam, ut non obiter inspiceres, sed evolveres: præsertim inter tot curarum, sollicitudinumque moles, quibus comitiorum regni tempore, quæ de gravissimis rebus habebantur, undique stringebaris. Cum vero prius factum, licet satis audax & improbum, non male cessisse mihi viderem, aliud longe audacius, quæ mea temeritas fuit, in me suscipere non sum veritus. Hanc siquidem epistolam ad Serenitatem tuam exarare non dubitavi: qua tantæ benignitati tuæ, & humanitati ex intimo affectu gratias agerem simulque ut nunc fert occasio, faustis populorum tuorum in tua augusta inauguratione acclamationibus vota mea e longinquo adjungerem: quibus tibi, regnoque tuo prospera omnia ex more precarer: Quæ quidem non vane, nec inani conjectura inaugurari videbor, si modo* Plato *tantus Philosophus non falso dixit*, tum demum respublicas beatas fore, quando reges philosopharentur. *Nam cum tibi in purpura nasci contigisset, & ante Reginam nuncupari, quam per ætatem quid esset imperium scire posses: tamen in illo literarum neglectu, qui fere aulas comitari solet, statim ab ætatis initio tanto ardore studiis incubuisti, ut per liberalium artium gradus ad omnium Reginam Philosophiam tu hoc ætatis perveneris: quam qui reges optimè animo comprehensam in consilium rerum suarum adhibent, ii sapientiam solio suo semper assistentem se habere merito gloriari possunt: qua edocti tum sibi, tum aliis melius consulant, vitamque beatam exigant, subjectisque gentibus eam felicitatem conficiant, ut dum ipsi supersunt, tanquam præsentissima numina colantur, cum vero e vivis excesserint, in animis hominum nihilominus & memoria perpetuo vivant. Ad animum vero Philosophia imbuendum optimum magistrum, nempe* Platonem, *assumere mihi visa es (nam hunc propter Græcæ linguæ cognitionem, quam latinæ adjunxisti, familiariter a te teri, qui in aula tua agit* Vossius *nobis retulit). Ille siquidem Philosophorum Homerus & divinus vocitatus, sermones vel privatim ad mores unius cujusque fingendos, vel publice ad imperia recte administranda utilissimos scripsit, vel ex hac* ΠΟΛΙΤΕΙΑ, *quam ingenio finxit, complura peti possunt, quæ reges & rerum publicarum moderatores in vitam & usum optimè traducant. Hoc igitur prudenti juxta, & fideli monitore uteris. Nec dubius sum, quin* Xenophontem *illum Socraticum, bonum pariter & ducem & Philosophum diligenter evolvas cujus* Παιδεία Κύρου, *quam non ad historiæ fidem, sed ad justi imperii effigiem scripsit, semper in manibus Principum esse debet: ut &* Agesilai ἐγκώμιον *in quo propius ad veram expressum omnibus ibidem numeris absoluti Principis imaginem effinxit. Nam* Plutarchum *tam excellentem Philosophum &* βιόγραφον *te assidue evolvere certus sum, (ut* Homeri *Poëmata* Alexander *cervicali subjecta semper habuit) reliquosque utriusque linguæ Historicos nec minus etiam ætatis mediæ, vel infimæ quoscunque alios. Hi-*

sto

storiarum enim lectio Regum est maxime propria: ex quibus consilia capiant, si quando usus sit, exemplo Imperatoris Alexandri, qui, teste Lampridio, consiliis togæ, & militiæ literatos adhibebat, & eos maxime qui historiam noverant. Accepimus quoque Te Tragicorum præstantissimos Sophoclem, & Euripidem præcipue in deliciis habere: sed maxime Euripidem ob sententiarum gravitatem Scenicum Philosophum appellatum: cujus singulos versus singula esse testimonia putabat Q. Cicero. In quo eximium tuum judicium admiror. Nusquam enim alibi γνῶμαι inveniuntur, quae melius vitam, & mores hominum instruant: praesertim Regum, quorum funesti casus, & miserabilia infortunia in scenis exhibentur, quos maxime ob regnum fastu turgere, & prosperis insolescere sub gravibus exemplis tragœdiae docent. Sed ista non vulgaris eruditio, licet in Te alioqui omnibus regiis virtutibus ornata summe sit commendabilis; tamen etiam sine hac incredibilis erga literatos viros benevolentia, & liberalitas toti Te orbi commendare poterant: ut quidam Principes alias haud valde suspiciendi, ob istam tantum animi propensionem, perpetuae hominum memoriæ traditi fuere. Quorum etiam aliqui bibliothecas libris undique conquisitis adornarunt: ut Ptolemæi, & Attalici Reges, fortasse in pompam, & studiosæ, ut appellat Seneca, luxuriæ ostentationem. Tu vero instruis Bibliothecam, ut codicibus manuscriptis, aliisque pretiosis, & inventu raris locupletas, non per ambitionem, sed in usum tuum. Quamquam etiam hoc elegantiæ suæ, curæque egregium opus, aliorum utilitatibus destinatur. Quam in rem quidquid uspiam est in hoc genere rarum, & eximium per homines eruditos undique corradis, nullis sumptibus parcens. Quod studiosæ magnificentiæ monumentum ad Tui nominis immortalitatem plus collaturum est, quam ullæ aliorum operum moles, aut palatia regali sumptu exstructa. Tantus vero est ille tuus in literas literatosque amor, ut e Gallia nostra, & Batavia viros literarum gloria florentes, ad Te arcessas, ut eorum jucundo colloquio, literatisque sermonibus fruaris, ad Te proficiscentes amplo viatico dones, a Te discedentes lauto congiario prosequaris. Quæ præmia quamquam sunt regia, & tuis opibus digna, tamen ut ad Te accedant, non tam his docti viri ducuntur, quam cupiditate serenissimum & augustissimum tuum vultum contemplandi, & in puellari ætate tantam prudentiam cognoscendi, quodque nostra ætate omnino visendum existimant in principali culmine tantam eruditionem aspiciendi. Quamvis enim quamplurimas antiquitus fœminas doctrina & literis excelluisse sciant, & etiamnum aliquos excellere compertum habeant; tamen in iis reginas fuisse, aut regiis domibus oriundas admodum paucas meminerunt. Ex his enim pleræque corporis, quam animi majorem semper curam habuerunt, præoptaruntque pulcritudine, quam literis censeri. Tu vero licet in aula regnatrice educata, tamen virilibus curis fœminarum vitia exuisti, luxum, & delicias. Nec Te palatinis delenimentis, & illecebris corrumpi siverunt primum egregia tua indoles, ad omnem virtutem composita: deinde Gustavi Patris exemplum, qui tanquam alter Hercules, aut Alexander spretis regiæ aulæ voluptatibus, ad immortalitatem virtutis via grassatus est: postremo ingenium gentis, quæ & ob Septentrionis vicinitatem horridos mores trahit, non quidem feros, aut truculentos, sed ad severam gravitatem, rigidumque animi robur compositos. Quæ quidem animi dotes prudentia nimirum in regni administratione supra sexum, & ætatem, voluptatum legitimarum abdicatio, supra vero omnia incredibile literarum, & optimarum artium studium, undique doctorum præconia, & laudes, quamquam minime a Te ambitas, excitarunt, ita ut nulla non parte orbis sonet nomen, Christinæ eruditorum fautricis & in qua nunc pene sola spes, ut ratio studiorum sita est: tuaque Holmia tanquam alteræ Athenæ omnium scriptis celebretur. Quæ licet in septentrionali litore posita sit tam literatam tamque omni virtute excultam Reginam tulit: ubi nunc Musæ jam diu e Græcia expulsæ, & in ipsa Italia, & alibi non satis honoratæ, tutum, & honestum perfugium habent. Porro quamquam tantopere es literis dedita, tamen ex illorum contubernio vitia, quibus studiosi, nescio quomodo esse obnoxii videntur, non contraxisti, inertiam, & desidiam: sed studiis exercitia prope militaria apte interponens, equitationem, venationem, aliaque ejusmodi, utriusque Palladis sacra vicibus colis, doctæ nimirum, & armatæ Quapropter appositissime sub ejus habitu in numismate es efficta. Sed ne peccem in publica commoda, si longiori sermone morer sacras tuas occupationes, Serenissima Christina, nihil mihi a-

liud supereſt, quam populorum tuorum felicitati ex animo gratulari: quibus tanto Rege in medio victoriarum ſuarum curſu extincto, orbatis, tam benigna, tamque ſapiens Regina obtigeris: quæ patris licet abſolutiſſimi Principis ut deſiderium minus eſſet, effeceris, ſapientiſſimos & nobiliſſimos Sueciæ *Senes in conſilium adhibendi: nec hos ſolos, ſed etiam mortuos, quos Rex ille optimos Conſiliarios eſſe dicebat, cum neque fallant, neque adulentur, ſemper optima conſilia ex illis ſumere licet. Ab his edocta, ingeniique dexteritate, & judicii firmitate adjuta, Germanico bello flagrante, in puellari etiamnum ætate tantæ rerum moli ferendæ par fuiſti, ut de L.* Lucullo *ſcribit* Cicero, *qui rebus geſtis legendis factus Imperator in* Aſiam *venit, cum eſſet* Roma *profectus rei militaris rudis. Tu iiſdem Conſiliariis uſa, in mediis ſucceſſibus victoriæ tuæ moderata es, & non minus prudenti, quam benigno conſilio, pacem petentibus hoſtibus conceſſiſti, cum quaſcunque liberet, pacis conditiones præſcribere liceret, in mente habens hos excellentiſſimi Poëtæ verſus:*

„ Tu regere imperio populos, Romane, memento:
„ Hæ tibi erunt artes, pacique imponere morem,
„ Parere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

Nam, ut ait Livius, *in bonis tuis rebus, hoſtium dubiis tibi ampla, ac ſpecioſa danti pax eſt. Ea igitur de cauſa tibi gratulor, bello ingenti, quod* Magnus Guſtavus *Pater tuus inclytæ memoriæ, cum tanta fortitudinis gloria geſſit, Te non minore moderationis fama glorioſum finem impoſuiſſe. Voto epiſtola jam nimis longa finienda eſt, quo Deum precor, ut* Sueciæ *hunc ſtatum perpetuum, hanc pacem firmam eſſe velit, Tibique optima Regina, hoc ſtatu, hac pace, longum frui concedat. Vale* (*).

Numo. XXIV. Tom. I. pag. 264.

Vers pour être mis ſur le Portrait de CHRISTINE.

In imaginem

CHRISTINÆ, Suedorum Reginæ a ROBERTO NANTOLIO Chalcographo ſingulari arte expreſſam.

Hæc eſt illa, novum ſidus, quæ ſurgit ab arcto,
Quæ regit imperio fortia corda Getas:
Progenies Magno major Chriſtina *parente,*
Sit licet Emathio *non minor ille Duce:*
Ille licet centum populos, atque oppida centum
Fregerit, ut rupes conterit ira Jovis:
Ille licet forti dederit fera prœlia dextrâ;
Qualia Mavortis dextra dediſſe velit.
Retulit & victrix centum Chriſtina *tropæa,*
Palladiæ cupiant quæ retuliſſe manus.
Et victrix centum populos atque oppida centum
Contudit, ut rupes fulmina miſſa terunt.

Sed

(*) Vid. *Mareſii* Epiſt. pag. 377. &c. & cum hacce cfr. ejus binæ ad *Nic. Heinſium* datæ l. c. p. 236 & 373. &c.

Sed quod blanda minus patri fortuna negavit,
Filia Pegasidum mitia regna tenet:
Regna, nec Oceano, nec flumine clausa, neque altis
Montibus. Ingenium qua patet, illa patent.
Hanc sibi Phœbus Iber, *sibi Gallicus asserit. Ipsa*
Nec minus esse suam Tusca *Camena velit.*
Præcipuo sibi jure petit Latiaris Apollo:
Jure sed & repetit Musa Pelasga suo:
Et docto querulas impellere pollice chordas,
Et novit docta plectra movere manu.
Si cantat, teneram credes cantare Thaliam,
Mulcere iratum dum studet illa Jovem:
Si populis dat jura suis, oracula Divam
Ore putes sancto fundere sancta Themin.
Quidquid agit, blandæ veneres comitantur agentem:
Formosam blandus subsequiturque lepos.
Seu variis, Nymphas inter, spaciatur in hortis:
Seu sedet aurato conspicienda toro.
Seu vaga velocis sequitur vestigia Cervi:
Seu movet ad certos brachia lenta modos.
Divi, vera loquar: ignoscite vera loquenti:
Par Dea sidereas non habet illa domos (a).

Subscribendum Imagini CHRISTINÆ
Suedorum Reginæ:

Castalidum quæ Regna tenet, quæ Gothica liquit
Aurea CHRISTINÆ *virginis ora vides (b).*

ΕΓΚΩΜΙΑΣΤΙΚΑ'
εἰς τὴν εἰκόνα Χριστίνης, τῆς τῶν Σουήδων
Βασιλείας

Πιερίδων ἡ σκῆπτρα φέρει, λεῖπεν δὲ Σουήδων,
Χριστίνης, ξεῖν', ὁρᾷς εἰκόνα παρθενικῆς (c).

Subscribendum Imagini Serenissimæ Suedorum Reginæ

Cujus fama Tuas totiens pervenit ad aures
Regia CHRISTINÆ *virginis ora vides (d).*

Ἐγκωμιαστικὰ
εἰς
Χριστίναν τὴν τῶν Σουήδων βασίλισσαν

Μέμψατό σοι Κύπρις μέμψιν, ΧΡΙΣΤΙΝΑ, δικαίαν·
Σοὶ γὰρ ἐφεσπόμεναι τήνδε λίπον χάριτες (e).
εἰς τὴν αὐτὴν

Αονίδων δεκάτη χαρίτων ΧΡΙΣΤΙΝΑ, τετάρτη,
Καὶ πασῶν πρώτη παρθενικῶν πέλεται (e).

Epi-

(a) Hæc inter *Ægidii Menagii* Poëmata pag. 106. 107.
(b) *Du même* l. c. p. 108.
(c) *Du même* l. c. p. 170.
(d) *Du même* dans ses Miscellanea pag. 62.
(e) *Du même* l. c. pag. 77.

Epigramma in effigiem CHRISTINÆ Reginæ

Incedit Regina Deûm, Dis Regibus orta
Par CHRISTINA *Patri grandis alumna suo,*
Eminus adspecta Hanc terno sub numine Divam,
Quæ nisi per nebulas conspicienda micat.
Fulget Vandalico lux Majestatis in ostro,
Fulget adoranda fronte venusta Venus.
Pallados hoc isto radiat sapientia vultu,
Et gemino prostat prodigiosa modo.
Pandoram venerare, Deûm compendia: quantum
Luminis, hæc tantum Numinis intus habet (a).

In effigiem CHRISTINÆ Reginæ Suecorum inter imagines illustres dedicatam apud Clarissimos fratres Puteanos:

Quisquis tot claros miranti lumine lustras
Moribus aut opibus, Marte vel arte viros.
CHRISTINAM *cunctis majorem fundere lucem,*
Ne mirere, etenim certa patet ratio:
Singula quæ reliquos ornarunt laude perenni
Hæc in CHRISTINA *cuncta nitent pariter.*

JOH. FREINSHEMIUS.

Quod nulla effigies referat Reginam:

Viderat Augustæ tentantem effingere vultus
Pictorem artifici, Docta Minerva, manu.
Risit ut hoc vidit, stultum indignata laborem
Non est humanæ hoc mox ait artis opus.
Nec mihi jam divum vivos in imagine vultus
Nec Magni Venerem profer Apellis opus.
Ut sciat ars hominum Superumque effingere vultus
Ars certe Solem pingere nulla potest.
Parcite Romani P.ctores, parcite Graji
Omnis in hoc uno deficit ars opere.
Qui septem Augustam solem Numenque Trionum
Pingat, non de tot millibus unus erit.
Cujus terrarum resplendens omnia luce
Non eget alterius lucis & artis ope.
I nunc & diris pictorem incesse querelis
Si Divæ vultus nulla tabella refert (b).

Num°.

(a) *Hæc in Roberti* Keuchenii *Epigrammat. pag.* 113. & 114.

(b) Dans les *Palmskoldiana.*

Num°. XXV. XXVI. XXVII. Tom. I. Pag. 264.

Lettre de Mr. *Sarrau* à CHRISTINE du 3. Sept. 1650.

Sacræ Majeſtati, Sereniſſimæ ac potentiſſimæ Suediæ Reginæ.

Holmiam.

Sereniſſima Regina,

Quamvis intellexiſſem non ingrata tibi fuiſſe minuta quædam officia, quæ tibi præſtiteram, nunquam tamen ea tanti feci, ut exiſtimaverim me ea tibi debere venditare. Satiſque mibi fuit, quod in meis ad Voſſium *tuum literis, aliquando legeres, quomodo erga Regias virtutes tuas eſſem affectus. Poſtquam vero idem ille vir doctiſſimus & vetus amicus meus, coram animum addidit te compellandi, ſpoponditque liberum, & tutum mibi fore ad te aditum, audacior factus, ecce me tibi ſiſto, o! Maxima Reginarum, cum precibus ut me quem fortem promitto & bonum, tuorum in numero babere velis. Poſſem bic rationes addere, quæ me tuum effecerunt. Sed quid aliud facere me oporteret, quam in banc chartam conjicere tot Panegyricos, tot Odas, tot Epiſtolas, quæ licet nibil indictum omiſiſſe videantur, nunquam tamen laudum tuarum argumentum impleverint. Creſcunt enim in te cum ætate virtutes, erga quas tanto impetu fereris, ut nemo te ſequi, vel eas aſſequi poſſit. Harum inexbauſta ſcaturigo tibi quicquid eſt bonorum conciliavit & me cum illis. Quamquam & privatim etiam tibi teneor, bonorario quod ſerius cognovi a te eſſe profectum; pro quo gratias ago ſummas. Hoc quoque mibi fiduciam addidit bas ad te ſcribendi. Nempe dixi, bene volumus iis, erga quos benigni ſumus. Nec diſplicere poſſit incomparabili Reginæ gratus animus. Tradiderit Tibi* Voſſius, *quos ei dedi tibi offerendos Manuſcriptos de Concilio* Florentino, *quos tibi placuiſſe ſummopere opto. Cæterum crede omnia mea, meque ipſum in tua plane eſſe poteſtate, quibus utere, rogo precorque, pro arbitratu. Ego Tibi cum fide & diligentia inſerviam. Vale Sereniſſima ac Potentiſſima Regina & regna diu & feliciter. Hæc ſunt vota*

Tuæ Majeſtati

Lutetiæ Pariſior. III. Sept. CIↃIↃCL.

deditiſſimi ac devotiſſimi
CL. SARRAVII (a).

Du même à la même

Regina Sereniſſima

Advolutus genibus tuis, apud Majeſtatem tuam ſupplex deprecor alteram banc temeritatis meæ culpam; qua rurſum audeo tibi eſſe moleſtus. Sed animum mibi addidit inſignis & pene nimia illa tua bonitas, quam eximiam baud ita pridem expertus ſum, quando prioribus literis meis reſpondere voluiſti. Tuis enim ita ſum affectus, cum eas primum legerem, ut mei vix compos eſſem, adeo in eis omnia excelſa & laudabilia, ſupra famam & fidem. Poſtquam vero eas iterumque ex intervallo revolvi, animum meum ſubiit non vulgaris admiratio tot variarum virtutum in te congeſtarum. Ita enim te depingis ut ſemper Maxima ſis & videaris: ita rurſum dignitatem ſummam tuam tueris, ut vel infimis, quales ego imprimis, te aequiparare non dedigneris. Abſit tamen a manibus meis & ſane abeſt quam longiſſime, ut ita mibimet ſim ignotus, ut intelligam exceſſum bumanitatis tuæ. Non

(a) In Epiſtolis Sarravii CCXLIV. pag. 239.

Non ibo per singula epistolæ tuæ capita, sed unum tantum leviter attingam, quo tamen plenissime constet de ista tua incredibili humanitate. Gloriosum mihi fore arbitratus fueram, aliqua tibi inservire, ideoque ex animo totum me tibi addixeram. Tu vero me non ut Dominus servum, non ut Patronus Clientem, aut libertum, sed ut amicus amicum habere vis. Pace tua Doctissima & Sapientissima Regina me videris ignorare. Amicus enim tuus dici recuso; apprime gnarus discriminis quod intercedit inter fastigii sublimitatem, & hominis privati tenuem fortunam, & inter adeo disparata amicitiam convenire non posse. Sim ergo quando ita gratum est, tuus, sed meis non tuis conditionibus; liceatque mihi pretium ponere rei & personæ meæ. Obsequio meo, quod proprium feci Majestati tuæ, utere Maxima Reginarum, sed ea lege qua tibi sum auctoratus. Possum quippe personam sustinere humillimi servi & obsequentissimi, non possum autem, nec si possim velim, alterius invidiosi nominis, quo nimis premerer. Imperabis ergo jure tuo, ego parebo libenter, & decorum mihi erit & jucundum mandata tua implere. Faciam certe quod potero, sicut nuper feci in tibi comparanda libraria suppellectile Memmiæna. *Hactenus negat Præses* Irnallius & *& reluctatur, quanquam civiliter. Sed vidua binarum filiarum mater, rei familiaris augendæ, quamvis in re admodum lauta, studiosissima favet empturienti* Bidallo, *qui egregiam, ut solet, Majestati tuæ navat operam, uti &* Valesius *in ea domo dudum familiaris. Hoc negotium cum tempore maturescet, illudque quantum fieri poterit calefaciam: sed nondum, ut aiunt, absoluto catalogo in quo lente festinatur, difficile sit certi aliquid ea de re pronunciari. Cæterum Domina, gratias ago tibi summas pro multis tuis erga me beneficiis, pro humanissimis literis propria tua manu scriptis, pro tabula divini vultus tui, & pro nummo aureo Tuae coronationis. Poteras ista seorsim distribuendo, plures gratiarum actiones mereri; aliquis diceret manu oportuisset serere, non ipso sacco. Tu vero liberalitate & magnificentia veterum & recentiorum exempla non tantum provocas, sed etiam superas, novamque benefaciendi viam aperis, quam verendum non est ne nimis multi ingrediantur. In literis tuis jucundissimum fuit videre faciles doctissimae tuae manus ductus & elegantes apices, vulgarisque nostri Gallici sermonis facundiam ipsis indigenis parem: sed praecipue sublimia animi sensa & meram bonitatem gratissimum fuit cognoscere. In divini vultus tui imagine, faciem vere dignam imperio, in qua gravitas cum comitate suaviter conjuncta est, libentissime intuemur. In numismate tuae inaugurationis, populorum omnium vota cœlo tandem exaudita Majestati tuae ipsisque gratulamur. Nec enim sacrosanctus & splendidus iste coronationis ritus, mera est, quod quidam somniant caeremonia, quae dicis causa peragitur; sed est verum foedus, quod initur inter Principem & subditos: unde fit ut ille legitime praesit, illi vero debitum cultum praestare teneantur. Diutissime autem duret sacrum istud vinculum, quod nulla malignitate aut discordia solvatur, quin potius in dies fortius stringatur; ut tui populi, Te Domina, floreant & vigeant; Tu vero in illorum obedientia aeternum gaudeas, domineris, regnes feliciter. Ita voveo & spero ego*

Tuae Majestati

Lutetiæ Parisiorum XVII. Martii CDIXLI.

deditissimus & devotissimus
CL. SARRAVIUS (*a*).

Du même à la même.

Serenissima Regina,

Mitto Tibi quem hic habes, Catalogum Manuscriptorum Codicum Graecorum & Latinorum Bibliothecæ Memmianæ. *Sunt praterea aliquot Gallici, quae res nostras spectans; nullius usus istic futuri. Omnino eximia est illa libraria suppellex: sed ei ponitur pretium adeo immensum & iniquum, ut crediderim venditores velle abuti laudabili tuo desiderio eam comparandi. Itaque consultius & tutius judicavimus trahere aliquot dies istud negotium,* donec

(*a*) In Epistolis Sarravii CCLXII. p. 251.

donec aliquid de isto suo malo animo remiserint. Hanc moram velis quaeso patienter ferre Serenissima Regina & rescribere ocius quid nos facere oporteat: ut Tuae Majestati ex praescripta formula inserviamus. Si tamen benigna affulgeat occasio, eam non sinemus elabi, certe nihil omittere, quo isto thesauro cito potiaris. Certe eo digna sola videris cum eum habere tantum cupias, ut, postquam eo usa fueris, typographiae beneficio, cum orbe literario communicetur. Hoc cedet magnae tuae gloriae, & publicae utilitati, cui nata & facta videris. Ego, Maxima Regina, summi beneficii loco deputo, quacunque in re Tibi obsequi & obedire, votorumque meorum summa fuerit placere & servire Majestati Tuae; cui ab omnium bonorum Largitore, DEO Optimo maximo, omnia magna & fausta nunquam desinam precari. Vale Serenissima & Potentissima Regina & regna diu ac feliciter

Tuae Majestati

Lutetiae Parisiorum XXV. Martii CIↃIↃCLI.

deditissimus ac devotissimus
CL. SARRAVIUS (*a*).

Numº. XXVIII. Tom. I. pag. 275.

Lettre du Chancelier Axel *Oxenstierna* à Mr. Daniel *Heinsius* du 24 Oct. 1624.

AXEL OXENSTIERNA DANIELI HEINSIO

Clarissime vir

Postquam mihi scripta quaedam tua exhibita essent ab Legato Ami Regis mei Jacobo Dichio, *viro & in nostram & vestram rempublicam summa fide, tui vero & mei amicissimo: & visus nuper tuus ille* Max. Tyrius *testis praeclari ingenii tui, coepi Te antehac de fama notissimum colere vehementius. Auxere adfectum literae tuae omni genere humanitatis refertae, quae quod abs te scriptae essent, homine in sapientiae studiis fastigium ipsum consecuto fuere acceptissimae; nec sua curavit gratia, quod nobis commendarent virum satis a se ipso commendatum* Rutgersium, *cui si manus hac vice probata fuit, benevolentia ac amor meus, quo est dignissimus, id adscripturum confido non animo meo sed tempori, aliisque impedimentis quibus excludimur. Sed certo credas velim, me data occasione (quam brevi commodiorem datum iri spero) nihil intermissurum, quo & illum ob summam illius tum ingenii excellentiam, tum morum suavitatem mihi devincire, & tibi probare possim, commendationem tuam, maximum apud me pondus habuisse. Itaque literas tuas mutui amoris initium nostri legi avidus, ac iniquum judicavi nisi igni tuo facem hunc epistola mea adponerem. Etenim sicuti instinctu Legati nostri primum ad me scripsisti, ita ut in incoepto pergas nostro ipsius hortatu te moveri patere. Haud equidem detinebo te literis prolixioribus, ne latori earundem (qui tibi etiam absque literis satisfaceret) videar diffidere. Is, si quae scribenda restant, referet, & me pro amicitia nostra excusabit. Vale.*

Vir Clarissime

Dabantur Stekeburgi IX. Kal. Oct. 1624 (*).

Numº.

(*a*) In Epistolis Sarravii CCLXV. p. 255. 256.

(*) Copie tirée de la Bibliothèque d'*Oxenstierna*.

Num°. XXIX. Tom. I. pag. 280.

Lettre de Mr. Nic. *Heinsius* au Chancelier *Oxenstierna* du 31. Déc. 1653.

Illustrissime & Excellentissime Domine

Cultus ille singularis, quem meritis virtutibusque tuis nunquam intermorituris proprium ac perpetuum dedicavi, silentio involvi tam diuturno & tanto, fateor, dissimulare tempore nequaquam debuit: praesertim cum iis sis prosecutus beneficiis apud vos non ita nuper viventem, quae cogitationes etiamnum meas ac pudorem assidue exercent. Sed quod vitam fere semper egerim desultoriam, ex quo Septentrionem vestram deserui: & sedem nusquam fixerim, tantum aut arrogare mihi confidentiae aut felicitatis polliceri non sum ausus, ut mandata tua sustinerem implorare, vel si implorarem, impetraturus viderer. Animadvertebam enim illic me terrarum vivere, ubi aut nihil aut parum praestare officiorum peregrinus possem. Tuas autem virtutes, Illustrissime Dne, quas orbis universus omni commendatione agnosceret majores, & devotum iis, quem dixi, cultum meum apud te profiteri, vanam fore operam desuper vacuam arbitrabar. Obsequium proinde melius a me probari Tibi neutiquam constabat posse, quam cum tacitae religionis modestia, ut in sacris fieri solet, conjungeretur. Quantae interim mihi sis venerationi, quantum Tibi debeam, quemadmodum inter amicos privatim praedicare non desino, ita augurari licet, futuram in promtu aliquando opportunitatem, qua id publice etiam posteritati testatum relinquam. Sub vernum tempus pedem ex Italia *sum relaturus. Maximum sane itineris hujus fructum videbor consecutus, si quid h.c terrarum tractu in rem tuam conferre possem. Mandatis quapropter tuis ne convenire me graveris supplex peto, quae luculenti & incomparabilis beneficii loco ducam. Vale Illustrissime Domine, & nominis tui immortalitati longum interesto*

Excellentiae Vestrae

Florentiae prid. Kal. Januarii Gregor. A. MDCLIII.

Cliens devinctissimus
NICOLAUS HEINSIUS (*).

Numo. XXX. Tom. I. pag. 283.

Lettre vive de Nic. *Heinsius* à CHRISTINE du 5. Janvier 1655.

Hieronymi Gratiani *carmen panegyricum, quo tuas laudes eleganter & copiose complexus est, ex* Italia *non ita nuper ad me perlatum, Princeps Augusta,* Isaaco Vossio *confestim misi, ut ejus opera Tibi traderetur. Officia haec quibus graviter fideliterque insudavi hactenus aetatis meae reliquum occupasse porro poterant, si ea fuisse Tibi accepta, aut non ingrata saltem, ullo argumento haberem compertum. Nunc cum pronus ille semper & accinctus in profusam Tui venerationem cultus funestum plane sit sortitus exitum a dura necessitatis lege & justissimo imminentis inopiae metu persuasus sum ut ad alios transferem Do-*

(*) Copie tirée de la Bibliothèque d'*Oxenstierna.*

Dominos, ac benigniter non expectanti oblatum a Potentissimis Foederatorum Belgarum Patribus Residentis in hac aula munus admitterem & pro virili susciperem ornandum. Salsam illam atque amœnam Domina, faceti urbanitatem ingenii si exploratam in Te satis habeo, ut habere debeo per diuturnos usus exploratissimam, ineptus sat scio, & ridiculus tibi videbor qui publicis negotiis me immisceam a quibus alienam atque aversam Te sis professa semper. Præsertim cum & ipse ad privatæ vitæ tranquillitatem & otiosa Musarum castra omni voto ambituque a teneris constanter adspirarim. Nec instituti hujus me poeniteret nisi essem ex illo hominum genere, Augusta, qui glandes non tam frugibus præferunt, quam esuritioni. Bonam quidem mentem amavi hactenus tenerrime, & sic ut magis vix possem: at consultum propterea aut necessarium non fuit, si quid judico, ut Sororem quoque ejus Paupertatem pari cum adfectus pertinacia fovendam mihi atque amplectendam proponerem. Destitutum me omni ope, patrocinio, dejectum me omni spe agnoscebam, hominem peregrinum in peregrina regione & quidem illic terrarum modis me indignis videbam relictum (quod clementiæ tuæ Domina invidiosum duco) ubi tu regnare gravareris ac detrectares ipsa. Ex patrio Belgarum solo, & amoeno tractu illo Tui causa, tuis obsecutus mandatis emigraram, ut illuc mihi reditum intercluderes, ubi Tu privata malles vivere quam Regina apud tuos. Ita quippe hinc discesseras, ut paternum negotium post repetitas toties pollicitationes nec ipsa conficeres, nec conficiendum Regi verbo velunico commendares. Et mihi si re infecta Te comitatus essem, Augusta, quid expectandum, quæso, erat præter meorum omnium vel indignationem occultam vel apertum ludibrium? Post discessum quoque tuum tot jam mensibus nec coram mihi, nec per literas quisquam tuo nomine significavit ullam aut rerum mearum, aut ipsius mei curam tibi superesse. Nec ignorabam mitius longe benigniusque exceptos a Te multos, qui odium tuum acerrimum æquissimis de causis in se concitassent: a quibus scopulis obsequii me perspecta Tibi sæpe, sæpe etiam laudata quondam innocentia, & illibatum Tui demerendæ studium me vindicare debuissent, si fuissem felix. Honestius certe multo dimitti a Te poteram & exauctorari sub auspicio anni proximè elapsi, cum id ultro flagitarem futurorum præsagus. Nunc ut orbi persuadeas, Domina, dignum esse me cum quo male agatur, tanti tamen æquis rerum æstimatoribus nequaquam videbor, cujus causa innatam Tibi comitatem a Te ablegaris. Nam quod paternis hostibus apud Te potentissimis obnoxium me non præstiti, si fert iniquius, id fore mihi integrum & Tu frequenter pollicebaris, cum in oras hasce primo adveni, & libertatem mihi istam nisi concederes, Tibi ipsi omnem belli Germanici laudem perituram intelligebas, quo invictos Genitoris tanti manes tam gloriose ultum ivisti: sed ad discessum tuum ut revertar, Princeps Augusta, is cum palam fecisset tandem ac aperte te'latus esset, de pristino erga me adfectu tuo nihil mihi reliquum esse præter jucundissimam memoriam & semper duraturam in hoc pectore qua moerentem animum subinde oblectarem: excussus clientela tua ad illos confugi Patronos, sub quorum imperio & natus eram & enutritus, cum nec deessent alii, qui operam meam haud poenitendis conditionibus ambirent oblatis. Iter partim Italicum, partim hyems præterita magnas inter rei familiaris angustias Upsaliæ exacta, incommodis fateor gravissimis me objecit: quorum tamen meminisse vix permittit animus crebra recurrens cogitatione ad prima servitii tempora, quæ vivam benignitatis tuæ imaginem mihi repræsentant. Tenacissimum hoc vinculum quemadmodum Te mihi firmiter adstrinxit hactenus & porro adstringet etiam obnitentem, etiam invitam, Princeps Augusta. Quapropter in Italiam te cogitare lætor. Illic enim plenius intelliges, quanta propensi cultus efficacia, quo pietatis ardore tot terrarum mariumque intervallis Te remotam sim prosecutus. Quæ si innotuissent mitissimis tuis auribus, qua es clementia & æquitate, nusquam fores passa, ut scurris & terræ filiis Bordelotiis, *absenti apud Te insidiantibus, in prædam cessissem: quos solum lucri sordidissimi & dolosi spes avara nummi Tibi manciparat. De cetero id unum anxie & tota cura agentes, ut scientias omnes, omnem eruditionem ex laudatissimo illo quondam aulæ tuæ sacrario atque asylo eliminarent: rati inscitiam & improbitatem suam tutius, securiusque tegi non posse, quam si per clandestinas artes & cuniculos occultos via illa præclara subrueretur, qua ad certissimam victuri semper nominis immortalitatem tuam feliciter contendebas sed nugivendulos hosce, & mimos circumforaneos in tuam, Domina, existimationem non*

 minus

minus injurios, quam in meas fortunas, pro meritis suis ac virtutibus opportunior Deus aliquando ornabit: a quorum perfidis & fraudulentis latrociniis fore auguror, ut me tueatur in posterum atque illæsum præstet demandata nuper provincia. Ea etsi honesta per se nec contemnenda, talis tamen est qua ampliores etiam deferri mihi possent, si aut tempestivius Reipub. nostræ operam meam addixissem, aut domi maluissem liber esse, quam servire foris. Ut persuaderer regno Te nusquam discessuram, Augusta, nisi expensis a me in Italico itinere pecuniis redditis ac refusis, conceptæ de justitia munificientiaque tua apud me opinioni dabatur. Nunc quoque gratificaturam Te mihi hac in parte non despero: præsertim cum tam modeste tamque sobrie eas Tecum rationes subduxerim, ut nihil illis se frugalius vidisse ipsi etiam hi fateantur, qui negare, si possint malint. Chirographo tuo quod sponte obtulisti, ut reditus ad Te maturus detur, non mea magis interest, quam heroici illius tui animi: eo vel imprimis nomine, ne debere mihi quicquam videaris, postquam minime dignum judicasti, qui clientium tuorum numero posthac adscriberer, atque accenserer, si imparatus Augusta, nec magna satis erectus fiducia ad has preces descendo, cogita quæso, & recordare quam fatali illæ cum repulsa jam ante apud Te assiduo luctatæ sint, & si nec ambitiosæ unquam nec immodicæ, & semper fere in solo familiæ nostræ negotio promovendo occupatæ. Fractas eas & languentes ne mirare, Domina, dum toties iterantur, nec quicquam perficiunt. Usus irritus ac cassa consuetudo vires earum ut exhaustas jam pridem detrivit, ita nunc profundo quodam veterno perfundit supplicantem. Quamquam post damna illa fortunis meis illata, quæ passus sum, dum Tibi servio, post profligatas majori ex parte facultates, & quinquenne tempus in ipso juventutis flore perditum, causæ prorsus nihil est, cur verborum jactura multum me movere debeat. Recensendis liberalitatis tuæ exemplis, ne operose nunc incumbam, duos illos, Augusta, non bene feriatos clientes, quos apposite omnino ac argute Porcos solebas nuncupare, quam obesos, quam probe saginatos a Te dimisisti? Nobis interim neglectis & plorare jussis, qui si magni non eramus pretii, homines tamen eramus. Quapropter effectum da, ut os importunum calumniæ obstruatur, nec permitte, ut livor posthac malignus jactare pergat, histriones ac Cytharœdos tempori fallendo perdendoque natos unice & abjectissimum ab omni sæculo mortalium genus locupletari a Te potuisse, cum viri literati & instrumenta æternitatis non possent ali. Ago liberrime ut vides, pro meis moribus, & sine circuitione Domina. Sed cum cordata illa Philosophia cui Te addictissimam profiteris, assentationi subdolæ hostem inexorabilem, amicam intrepidæ atque ad omnem eventum inconcussæ veritati se præstare soleat, non potes succensere in severas studiorum tuorum leges, & præcepta mascula juranti. Vale Princeps Augusta, & beneficiis tuis tantum fac debeam, quantum defero tuis virtutibus, quarum cultorem certissimum me semper es experta, semper experieris, si per Te licebit. Holmiæ A. Ch. CIↃIↃCLV. Nonis Januariis Julianis (a).

Num°. XXXI. Tom. I. pag. 296.

Lettre de *N. N.* au Docteur *Lithman;* à *Upsal* du $\frac{12}{22}$ Mai 1666.

Reverendissime Domine Doctor.

In prioribus meis 24. Februarii Lutetiæ Parisiorum *datis prolixe sat retuli reliquias peregrinationis meæ* Germanicæ, *nec non* Helvetiam *peragratam*, Galliam *ingressam*, Lutetiam *aditam: ubi continuo isto a tempore vixi, victurusque in autumnum, quo autem deinceps nescio, pendens siquidem totus a sententia Tua in prioribus expetita. Solemnem suum in hanc civitatem ingressum* $\frac{4}{14}$ *hujus habuit Comes* Königsmarckius & $\frac{8}{18}$ *insequenti ad aures regias admissus, comitatu stipatus ingenti, ultra centum & quadraginta ho-*

(a) In Palmskoldianis.

bomines constante, inter quam immensam aulicorum multitudinem, ne ultra duo Sueci, magno nostrorum dedecori, Legationis tam caput Germanum esse quam secretarium, & omnes reliquos, unde ea Germanica a Gallis auditur Legatio. Nec dubito quin in tanta Sueoorum copia, alium buic rei conficiendæ tam aptum invenirent, cui Regis regnique nostri negotia apud aulam Gallorum expedienda committerent ac isti, cui nescio quæ mala lues nasum vitiavit, ut non sine molestia auscultantis eloqui norit. Probe noris quem indigito. Sed video fatum Germanorum in Suecia præcipuas obtinere partes, cum secretissima quæque regni negotia iis apud exteros perficienda principes committuntur. Sic ad præsentia Ratisbonensium Comitia Regis nostri ablegatus Snolski, noster in Germania apud Francofurtenses Residens Habbæus, Germani. Ex eadem natione, nuntius nuper ad aulam Cæsaream missus Palbitski & legationis Anglicanæ secretarius Polus, sunt. Jis moribus tamen nationem contemnimus propriam non solum, verum contemtum exterorum eidem conciliamus, exteris rei publicæ negotiis admotis, indigenis minus quasi idoneis repudiatis. Sed sentient brevi fructum inconsideratæ suæ in exteros recipiendos facilitatis, ex uno, improvida Christinæ facilitate ad secretiora admisso, cui Suecia multis bene cognita beneficiis, nos deserente, partes secutus Austriacas, ambitu non ambigua fide non dicam. Cujus animum a nostris alienatum, non futilibus deprebendi argumentis apud eum cum vixerim, cujus etiam rei causas, ex vario ejus mecum babito sermone collegi, qui prætendebat, se non fuisse in Suecia pro dignitate babitum, nec promissa ipsi bonoraria subsecuta pecunia. Veterem itaque gratiam apud Suecos dormientem cum sentit, novam apud Cæsarem, Regem Galliæ, Electoremque Moguntinum quæsivit. Cæsari enim & Moguntino a secretis est & Regis Galliæ liberalitatem quotannis agnovit. Creatus insuper a Cæsare Comes Palatinus. Hanc novam Cæsaris gratiam, nullo alio melius modo sibi divincire existimat, quam si arcana molimina Suecorum & interneciva contra Austriacam domum odia, tam Cæsari, quam universo orbi aperiat. Cujus sui propositi meliorem se non posse nancisci occasionem optime vidit, quam si Hippolitum a Lapide, immane dictu quantum & odium & nocumentum domi Austriacæ turbulentis istis temporibus conciliantem, refutandum in manus sibi sumeret. Quod non difficile factu, cum eorum temporum consilia, ipsi in Suecia non saltem viventi, & cum Magnatibus Reginaque ipsa de bis conferenti, sed sub titulo bistoriograpbi in Archivum Regni nostri admisso, in proclivi sunt. Inde instrumenta ei documentave omni fide majora, quæ ille tum summa cum diligentia collegit. Sed non noces, & utinam bac fini istboc malum staret, quo nunquam desinamus Germanos venerari, ad magnos evebere honores eisque arcana regni nostri committere. Curavi ego per tertium exscribere animadversiones ejus in Hippolitum a Lapide non saltem, verum Collegium quoddam ejus privatim babitum de notitia sacri Romani Imperii, in quibus in Suecos non minus invebit, quam positiones Hippoliti a Lapide valde exagitat, nec sine fastu in autorem debacchatur, qui ipsi est Transæus Tuus Waxaliensis, qui, ut ejus verbis utar, pennam saltem admovit operi, dictantibus Cancellario Oxenstierna & Salvio. Desiderarem a R^{da} T^{a} D^{te} informari, num is ipse verus existat scripti istius autor, quod prodit Germanico flagrante bello, sub titulo de ratione status Imperii Romano-Germanici Hippoliti a Lapide. Ego scripti istius babui antea autorem D^{m} Lilieströmium. Tu, nisi grave sit, ab ipso quære, & me de bis informa. Si iste liber D^{n} Transæi ingenii fœtus sit, animadversiones ejus viri inter reliquam meam supellectilem e Germania ad vos missas, ad primum meum in Sueciam reditum babebit vir de nostra patria optime meritus, si fata eum tamdiu rebus bumanis interesse sinant, cui mea officia per R^{m} T^{m} D^{m} nunciare cupio non minus, quam ardorem quem sentio, subacti istius ingenii limam super virulentas bas animadversiones auscultare. D. Odhelius adbuc morbo detinetur Francofurti nullam vel levem bactenus sentiens ex medicina opem. Vale Excellentissime Vir, cum clarissima domo, & me Tuum babe, qui erit tuus.

Lutetiæ Parisiorum
11/21 Maii 1666. (*).

Numo.

(*) Copie tirée des Palmsköldiana.

Num°. XXXII. Tom. I. pag. 297.

Lettre de Mr. *Conringius* à la Reine *Christine* du 3. Déc. 1652.

Sereniſſima ac Potentiſſima Regina, Domina Clementiſſima.

Quem juſſu Majeſtatis Veſtræ Legatorum pro juribus quondam Archiepiſcopalibus, nunc ad Majeſtatem veſtram Regnumque Sueciæ devolutis in Bremam *urbem Saxoniæ nobiliſſimam conſcripſi, illum typis jam excuſum ad Majeſtatis Veſtræ aram ſubmiſſe deſero. Eſt ille quidem a typographo multis locis adeo maligne habitus, ut me ipſum in meo libro pene amiſerim. Quoniam tamen ſaltim in plerisque integer ille eſt, & ſic etiam jura Regia contra adverſarios, ut ſtrenuos ita verſutos, ſatis defendit, vitium nulla mea culpa contractum ſpero mihi haud imputatum iri. Quod ſi ſane Majeſtati veſtræ operam meam probaverim, aliorum voculas haud multum curabo. Et vero ubi accepero, feciſſe me aliquod laboris pretium in hoc negotio, pari ſi non majore alacritate aggrediar ad ea, quæ itidem defendere ſum juſſus Majeſtatis veſtræ jura in* Ditmarſiam, *Comitatum* Delmenhorſtanum *& alia maximi momenti bona. Imo quoniam prævidere mihi videor in Comitiis Imperii Germanici libertatem Principum, quem ordinem Majeſtas quoque Veſtra in* Germania *jam tenet, per injuriam callide attentaturos nonnullos qui* ὀλιγαρχίαν *affectant, ſi ex re fuerit & Majeſtas veſtra juſſerit, abſque mora de Comitiis Germaniæ edito libro publice oſtendam, quæ omni tempore in Republica Germaniæ Principum aliorumque ordinum fuerit autoritas. Deum obſecro, ut Majeſtati Veſtræ longam vitam & felix Regimen porro impertiri velit.*

Reg. *Maj. Veſtræ*

Helmſtadii 3 Decembris 1652.

humillimus ſed fidelis ſervus

HERMAN. CONRINGIUS (*a*).

Num°. XXXIII. Tome. I. Pag. 298.

Lettre de Mr. *Iſ. Voſſius* au Sgr. Octavio *Ferrario* du 4. Mai 1651.

OCTAVIO FERRARIO
ISAACUS VOSSIUS S. P. D.

Quamvis, Vir excellentiſſime, & ex ſcriptis, & ex communi fama jam olim te cognoverit, plurimique fecerit, Regina Sereniſſima; multo tamen magnificentius de te cœpit ſentire, poſtquam ei, quam nuper admodum Venetiis *tuis recitaſti, reddita eſt oratio. Legit eam avidiſſime, ingenium facundiamque tuam non mediocribus extulit laudibus, pluraque niſi fallor, dixiſſes, niſi argumentum, & proprius vetaſſet pudor. Putavi hactenus, illam invitas præbere aures ſe laudare cupientibus. Satis id colligere poteram ex innumeris cum aliorum, tum præcipue Germanorum panegyricis, qua proſa, qua verſu, quos tantum abeſt, ut benigna unquam fronte ſuſceperit, ut ne ſine nauſea quidem adſpicere potuerit, prorſus ac ſi puderet, ſe a talibus panegyriſtis aut coli aut magnifieri; tua vero oratio*

(*a*) In *Palmſköldianis.*

rio cum mirifice placuerit, eo me deduxit, ut credere incipiam, posse tali modo celebrari incomparabilem Reginam, quo ipsa quoque delectetur, nempe si a te tuive similibus, si qui sunt, laudetur; ita enim fiet, ut, si forsan, ei sit injucundum, proprias audire laudes, ad eas tamen audiendas & verborum pulchritudine & sermonis splendore, velit, nolit, invitetur. Non est itaque quod existimes, Serenissimam Reginam aversari Italos, aut eos aliis postbabere gentibus, cum ex omnibus iis, qui de se aliquid dicere aggressi sunt, nemo hactenus sit, cui te non longe praeferat. Neque de te solo, verum & de omnibus Italis scias, optimam sapientissimamque Reginam id statuere, si sit aliqua natio, quae ingenio & eloquentia veteres istos rerum Dominos quam proxime accedat, illos esse eorum nepotes, qui eodem atque illi, vescuntur aura, easdemque quas illi, terras atque urbes inhabitant. Si vero luculentius quaeras testimonium animi incomparabilis Christinae *erga Italos, hoc habeas velim, illam execrari arma veterum suorum Gothorum, utpote quae non minus literis, quam imperio olim exitiosa fuere, longissimeque abesse, ut avorum hac in parte gesta aut adprobet, aut imitari velit, etiamsi maxime posset, quin potius hoc tibi affirmare audeam, illam sceptrum ipsum & diadema suum libenter posituram, si eo veterem Romani nominis gloriam & majestatem posset redimere. Haec mens, hic animus est & affectus serenissimae Reginae erga Italos. Quod si etiam nosse velis, quo pacto erga te sit animata, scias, quam optime & benevolentissime. Jussit, ut gratias tibi suo nomine agerem quam maximas pro tam eleganti, tam docto & facundo scripto, quo laudes ejus, nullis licet praeeuntibus suis erga te meritis in tam illustri orbis loco, celebrare non dubitasti. Quamvis autem vel solam Serenissimae Reginae voluntatem quocunque Tibi munere cariorem esse existimem, voluit tamen & alio signo suam erga te benevolentiam testari. Proficiscente itaque ad vos* Nicolao Heinsio *torquem addidit aureum, quem tibi suo nomine tradet. Patri ille nunc suo in* Hollandia *adest, sed quamprimum inde in* Italiam *se conferet. De me vero ita habeas velim, licet nunc justissima videatur occasio adfuisse, qua pro antiquis illis tuis erga me beneficiis condignas reddam gratias, nolle me tamen id facere, ne videar jussis tantae Reginae privata mea permiscere negotia. Alio, ut spero, tempore abunde id praestare potero. Quam interim honorifice semper de te senserim, testis erit* Heinsius *noster. Nunc vero hoc tantum, nescire te nolim, avidissime me expectare occasionem, qua quanti te faciam, tandem aliquando ostendere tibi possim. Vale vir excellentissime.* Stockholmiae *MDCLI. IV. Maii* (a).

Num°. XXXIV. Tome I. Pag. 298.

Lettre de Mr. Oct. *Ferrario* à If. *Vossius*.

Cum Christinam *Augustam laudibus ferre ausus sum, veniam me impetraturum speravi, quod templis non arcerentur, qui simplex atque inconditum carmen pulvinaribus inferrent; nunquam tamen ita frontem perfricui, ut descensuram hanc Heram, atque aures gentium omnium praeconio imbutas nugis meis commodaturam, crederem. Grande pretium suscepti qualiscunque laboris mihi videbatur, si majora viribus aggresso impune fuisset, atque orbe toto laudibus ejus personante, inter mille supplicum vota latuissent & preces meae. Sed postquam ex literis tuis intellexi, incomparabilem Reginam non modo non adspernatam, laudes suas profano ore concipi, ut eruditos quoque oculos ignobili scripto admoverit, regali munere ornaverit, verbaque auro rependerit, & , quod auro contra carum est, scriptum illud clementissime aspexerit, hoc adeo animum meum confudit ac perculit, ut totus rubore suffusurus, vixque mentis compos, beneficii magnitudinem non capiam, atque exundante laetitia, nec quid scribam, nec quas laudes gratesque expediam, satis sciam. Verum tamen deo-*

(a) V. Opera Varia Oct. Ferrarii Tom. II. pag. 85.

deorum, quam regum, qui proxima potestate deos referunt, peculiare est, ut, quum plura mortalibus præstiterint, hoc ipso beneficiorum magnitudo constet, quod persolvi non possint, satisque sit, si intelligantur. Et quemadmodum dii ipsi non possunt singulis prodesse, quin ad universos beneficium redundet: ita Reginæ diis æquata potestas, dum me tot principalis munificentiæ bonis perfundit ac beat, Italiam *totam prolixa ac pene divina regii animi testificatione sibi devinxit. Vix dici potest, quantum ea res nostrorum hominum studia erexerit, qui, sicut non invident, literas omnes ac disciplinas ad vos istuc confugisse, videntque sibi extra* Italiam, *ac pene orbem quærendum esse, in quo ingenium ac facundiam exerceant, ita certatim adnituntur, ut in Augustæ cultu ac veneratione reliquis gentibus haud quaquam concedant. Quod ad me attinet, cum ipsam literis compellari non ausim, liceat mihi, præstantissime* Vossi, *te sequestro atque internuntio uti. Obsecro te atque obtestor, per quidquid sacrum ac sanctum literæ nostræ Musæque habent, ut vota mea, cunctaque venerantium officia Reginæ maximæ vestigiis sistas, ipsique pollicearis, me aureo nexu obstrictum adnisurum esse omni obsequio, seu potius pietate, ut tanto ejus munere ac judicio non indignus videar. Hoc præsentes testor, hoc posteros meminisse volo, paratus interim, non atramentum modo, sed & ipsum sanguinem profundere. Deum veneror, ut tanto bono diu frui possimus, laudesque ejus ac magni parentis* Gustavi, *non brevi scripto, sed justo opere complecti. De te vero, mi* Vossi, *tuisque ingentibus meritis ad te plura alias perscribam: simul de rebus studiisque meis.* Prolusiones *ad vos perlatas credo, quibus ab maximi parentis tui laudibus commendationem paravi. Pars altera de* Re Vestiaria, *vertente autumno, si Deus annuerit, publicabitur. Quod illi quos innuis, Panegyrici editionem impedire conati sint, haud facile crediderim, quum pari fide ac veneratione, qua reliqui mortales, Reginam prosequantur: alios homines, non ita mirum, qui bonas literas exscindere conjurarunt, quibus nihil placet, nisi quod cellam & barbariem oleat. Vale & me ut facis ama (a).*

Num°. XXXV. Tome. I. Pag. 299.

Lettre d'Octav. *Ferrario* à la Reine CHRISTINE du ..... Janvier 1652.

CHRISTINÆ AUGUSTÆ.

Ut Te scripto venerari auderem, impulit me Gustavus Banner, *magni Imperatoris magnum incrementum: qui veterum ducum exemplo, adoratis in procinctu Musis, dum ingestos recusanti Gymnasii Patavini fasces moderatur, prudentia ac dexteritate annis majore, splendore ac generositate privatum modum supergressa; flagrantissima principum ac populorum, quos adivit, gratia Suecicum nomen tutatus, magnitudinis tuæ famam in longum extendit; quem cum* Venetus *Senatus, meritorum acerrimus æstimator, equestri primum dignitate, raro civilis ac militaris virtutis præmio, mox & tribunatus titulis insigniret, plura tamen ipsi deberi professus est. Idem mibi princeps auctorque fuit, ut sacra laudum tuarum profanus attingerem, diuque hæsitantem, & obscuritatis meæ secreto gaudentem protraxit, & confirmavit, nec uno liberalitatis exemplo Regiæ munificentiæ prolusit. Dum tamen non satis mentis compos trepide calamum regerem, accessit commodum ex aulæ ministerio* Alexander Cecconus, *qui me nomine tuo, Augusta, quod etiam nunc cogitans erubesco, invisis, laudumque tuarum, sed præcipue facilitatis in tanto culmine, omnibus obviæ commemoratione beavit, ut diem integrum, quo apud nos fuit, ab ore narrantis attonitus pependerim. Ut pene me puduerit editæ laudationis, cui tot bona, locorum longinqui-*

(a) Oper. Ferrarii l. c. pag. 17.

quitate, ac famæ magna quæque obscurantis invidia, subtracta videam, sed quæ panegyri negata sunt annalium memoria cum fide explebit. Supervenit eodem tempore lætitiæ causas cumulante fortuna magnum literarum culmen, ingensque hujus ævi decus, par rebus tuis unicus vates, nec paterna claritudine minor, & castissimo contubernio tuo dignus, Nicolaus Heinsius, *Regiæ liberalitatis sequester, cujus insitato, hoc seculo, his moribus, exemplo, Itales omnes Tibi devinxisti. Ita mihi, ut uno tempore tres tibi charissimos, viderem, & animas, queis candidiores terra non tulit, colerem, superi dederunt. Ut nihil superfit aliud, quo me satis vixisse putem, quam ut augustum os tuum contra tueri aliquando jus fasque sit, & ad inaudita seculis omnibus virtutis aram vota numerare. Interim quoniam semel frontem perfricui, supplex Te veneror, Augusta, ut sacros vultus tuos, gentibus verendos, quos auro radiantes* Heinsius *detulit, lineamentorum coloribus expressos transmittas, in quos* Italia *universa, sed hæc præcipue urbs, omnis literaturæ domicilium intueatur, qua nobiliorem hanc hermathenam Gymnasio suo dicabit. Hæc contemplatio pene reddit immemorem, me cum Augusta loqui, apud quam, sicut apud deos brevi prece defungi satius sit. Itaque abstineo, dumque ineuntis anni auspiciit ex formula, vitam tibi prolixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, Senatum fidelem, populum probum precor, cunctis simul mortalibus, præcipue literis ac disciplinis, felicitatem auguror. Vale* 1652 *M.* ..... *Januarii* (*a*).

****

Num°. XXXVI. Tom. I. pag. 301.

Lettre d'Oct. *Ferrario* à CHRISTINE, en faveur de la Nation *Allemande*.

CHRISTINÆ AUGUSTÆ.

Etsi Te, Domina, non semel scripto venerabundus adierim, quia tamen nullas a me tibi redditas literas, licet eas viris ex comitatu tuo præcipuis curandas dederim, ab Zacharia Grimano, *juvene ornatissimo intellexi, ausus sum denuo Te religiose compellare, Regnique ac literarum curis, quibus orbem fatigas, intempestive obstrepere. Non poteram enim sine piaculo incredibilem tuam liberalitatem, atque inauditam in tanto culmine facilitatem dissimulare, qua laudet tuas profano ore conceptas non modo boni feceras, sed magno auri pondere plumbea dicta atque humiles sonos rependeras. Præterea tenues ingenii foetus adjeceram acerrimum judicium tuum trepide subituros, interim dum pars altera de* Re Vestiaria *Tibi destinata expungeretur. Ea sic periisse, aut mala manu intercepta esse, non sine rubore discrucior. Nova nunc Te venerandi causa oblata est: postquam Germanica Natio, quæ apud nos bonis artibus ingenium excolit, regiam munificentiam provocat, ut, quod ubique præstas, hic quoque Musas ab inopia defendas. Contendit a me juventus florentissima, ut postulatis suis apud Te suffragarer. Optime meritæ negare officium non potui, quæ per tot annos literarios cœtus celebrans mihi famam conciliavit, mihi aures hominum aperuit, sicut modestiæ, indefessi laboris, industriæque singulare exemplum est. Quare non improbe sperare visus sum, precibus meis futurum aliquem apud Te locum, quæ non solum annuere votis, sed spes ipsas antevertere soleas, quoties de producendo Musarum pomœrio consuleris. Si Te Italus homo pro Germanis tuis rogans exoraverit cum Germanis officio certabunt Itali, nec isti illis unquam pietate in Dominam concedent. Interim Deum veneror, ut Te terris ac literis commodatam, sero astris vindicet. Vale* (*b*).

(*a*) Oper. Ferrarii l. c. pag. 89-91.

(*b*) Oper. Ferrarii l. c. p. 91.

Num°.

Num°. XXXVII. Tom I. pag. 301.

Lettre de *Ferrario* à CHRISTINE sur le même sujèt.

Christinæ Augustæ. Germanicæ Nationis nomine.

Germanica juventus, quæ ad capiendum ingenii cultum in Italiam *confluit, ac* Patavium, *Italiæ Athenas, celebrans studia æmulatur, per tantum ævi nullam in ea urbe sibi ac Musis sedem certosque lares prospicere potuit, sed semper advena conducere tabernas & cœnacula, atque ad alienum arbitrium mutare domos, transferre subinde penates, exul & vaga, nequaquam ex gentis dignitate, cogitur. Ipsa Bibliotheca, Musarum patrimonium, concilium gentis, ac juvenilis senatus, pro diversorio mercedem pendit, nec unquam publicæ rei tractandæ locus præbetur gratis. Ea res juvenum studia accendit, ut collatitia stipe domum emerent, qua patrii foci, ac penetrales Germaniæ dii, veluti sacrario, reciperentur. Sed majore animo quam viribus, res concepta est, nisi Tu, Augusta, præses studiorum dea, & renascentium per* Germaniam *beneficum literarum sidus, magnum literarum miraculum, cœpta secundes, ejus liberalitatis exemplo, quæ orbem obstupefacit & omnium gentium linguas in laudes tuas solvit. Id templum* Junoni *tuæ, publico studiorum genio vovimus, eodem effigiem tuam sacrabimus, uti non tam* Apollo *Palatinus, quam sanctior hermathena, Musarum delubrum augustius reddat. Sic Tu eadem opera Germanos beneficio,* Italiam *exemplo Tibi obstringis, Vale castrorum mater ac literarum (a).*

Num°. XXXVIII. Tom. I. pag. 303.

ANGELO SUO MARUELLIUS.

Quid facis Arctoi Charissime transfuga Cœli
Angele, *proh fero cognite, rapte cito?*
Num satis hybernum defendis pellibus astrum,
Qui modo tam mollis nec bene firmus eras?
Quis hominum genius, quæ sit natura locorum
Sint homines potius, dic, ibi sintne loca?
Num gravis horrisono Polus obterit omnia lapsu?
Fungitur & præceps mundus utraque nive?
An melius canis horrescit campus aristis
Annuus agniolis & redit orbe labor?
Incolit, ut fertur, Suevam gens mitior oram
Pace viget, bello strenua, justa foro?
Cumque ibi sunt Urbes atque alta Palatia Regum
Musarumque Domus & sua templa Deo,
Num regit imperio Populum CHRISTINA *ferocem*
Et dare jura potest Regia Virgo Viris?
Utque trahit rigidum Magnes Aquilone Metallum

Gau-

(a) Oper. Ferrarii l. c. pag. 93.

Gaudet eam soboles ferrea sponte sequi?
Dic quantum liceat fallaci credere famæ,
Invida num taceat plura sonetque loquax?
Ac si vera fides, mundi melioris ab ortu
Sæcula CHRISTINAE *nulla tulêre parem.*
Ipsa licet redeat nostri Decus Orbis Eliza,
Qualis nostra tamen quantaque Eliza *fuit,*
Vidimus effigiem mistasque coloribus umbras,
Sic quoque sceptripotens, sic quoque visa Dea,
Augustam decorant raro Concordia frontem
Majestas & Amor, Forma Pudorque simul:
Ingens virgineo spirat GUSTAVUS *in ore,*
Agnoscas animos fulmineumque patrem.
Nulla suo nituit tam lucida stella sub axe,
Non ea quæ meruit crimine Nympha polum.
Ah quotiens pavidum dimisit conscia lumen
Utque suæ timuit Parrhasis *ora Deæ?*
Et simulet falsos ni pictor imagine vultus,
Delia *tum similis nec fuit ipsa sibi.*
Ni quod inornati Triviæ sint forte capilli
Sollicita sed huic distribuentur acu.
Scilicet ut nemo est illa reverentior æqui
Haud ipsas igitur fert sine lege comas.
Gloria sylvarum pariter communis utrique est
Est & perpetuæ Virginitatis honos.
Sic quoque Nympharum supereminet agmina collo
Fertque Choros Cynthii *per juga perque nives.*
Haud aliter Paridas *ciliorum contrahit arcus*
Acribus ast oculis tela subesse putes.
Luminibus dubites an straverit illa sagittis
Qua fovet exuviis ardua colla feram.
Alcides humeros substratus pelle Nemæa
Dignior haud lapsi sustulit orbis onus.
Heu quæ cervices subnectunt pectora tales
Frigidiora gelu, candidiora nive.
Cætera non licuit, sed vix ea tota videre
Nam clausi rigido stant adamante sinus.
Seu chlamis artifici nimium succurrerit auro
Sicque imperfectum fugerit impar opus:
Seu tribus spernat victrix certare Deabus,
Et pretium formæ nec spoliatæ ferat.
Junonis *properans & clara trophæa* Minervæ,
Mollia num Veneris *præmia nosse piget.*
Hinc neque consuluit fugitivæ prodiga formæ,
Nec timuit feriis invigilasse libris.
Insomnem quoties Nymphæ monuêre sequaces
Decedet roseis heu color ille genis.
Jamque vigil leni cessit Philomela sopori,
Omnibus & sylvis conticuêre feræ:
Ipsa sed & prono connivent sydera cœlo
Et flores lassis procubuere stylis.
Acrior illa tamen pergit, curasque fatigat:
Tanti est doctorum volvere scripta virûm,

Et liciti quæ sint moderamina discere Regni,
Quid fuerit, quid sit, noscere quicquid erit (a).

Num°. XXXIX. Tome I. pag. 342.

Lettre de Jean *Wallerman* à Oct. *Ferrario*, du 24. Avril 1669.

Octavio Ferrario V. C.
Jo. Wallerman.

Ut fidem meam exsolverem, Monzambanum *de statu imperii Romani, una cum literis* Venetiis *discessurus, misi. Utrum acceperis, incertus sum.* Romæ *nunc dego, quæ urbium urbs hospitem retinere, variisque oblectamentis exhilarare potis est. Cum viris doctis assidue versor: hos omnes humanitate, & eruditione illustriss.* Falconerius *superat, cui me abs te commendari cupis. N. interdum convenire soleo, sed minuit præsentia famam.* Leonem Allatium, *in ipso urbis accessu, cum morte luctantem offendi. Ejus interitu bonæ literæ, & Græca eruditio non leve detrimentum ceperunt. Magni Suecorum Cancellarii filius, Comes* Gustavus Adolphus Delaguardie, *hic jam duos menses moratur. In transcursu itineris, aspexit magis, quam inspexit Musarum sedem, istam vestram, urbem ubi biduum incommoda valetudine vexatus, dolet te insalutato discessisse, suaque fata incusat, quod tuo recreari sermone, & civilis prudentiæ præceptis imbui prohibitus sit. Et destinaverat quidem redire istuc, ut duos saltem menses contubernio tuo frui posset. Vetant jussa parentis, qui eum domum revocat. Tibi ergo plurimam salutem impertit. Addictum obsequium tuum, & cuncta venerantium officia* Christinæ *Augustæ detuli. Excepit illa porrectissima fronte, subinde rogans, num recte valeres, & quid ex studiis tuis publici juris faceres: cetera eadem clementia, ac facilitate. Ad extremum jussit, ad te scriberem, & de solito regio favore certiorem facerem. Verba inseram ejus ore excepta: saluta nobilissimum & politissimum* Ferrarium, *nostra gratia & nomine, diligenter amiceque. Si in literis tuis ad me, quanti æstimes, quam honorificum regium judicium sit, innueris, spondeo, id Augustæ non ingratum fore. Nam si de rebus tuis, ut sæpe facit, a me quæsiverit, ex literis tuis pietatem ac venerationem tuam ipsi subjiciam. Nobilissimus Professor eloquentiæ, Jenæ Cornelium Nepotem iterum cum notis editurus est. Si istbic codex manu exaratus extaret, ejusque inspiciendi copia fieret, ego cum* Bosio *plurimum debiturus essem. Vale* Romæ *XXIV. Aprilis MDCLXIX* (b).

Num°. XL. Tome I. pag. 342.

Réponse de Mr. *Ferrario* à Mr. *Wallerman.*

Johanni Wallermanno V. C.
Octav. Ferrarius.

Et literæ tuæ & Monzambani *opus, reddita mibi sunt. Sed quo minus illico responsum darem, & gratias agerem, illud causa fuit, quod in iisdem significaveras, te ipso momento, quo illas scripseras in procinctu esse, ut* Ferrariam *versus iter capesseres, & inde* Romam

(a) Copie tirée sur celle de Mr. *Jean Scheffer.*

(b) Oper. Ferrarii l. c. pag. 214.

mam te conferres. Ne igitur literæ intercidorent, de adventu tuo in urbem nuncium operiri statui. In hac exspectatione tempus elabitur: & ego officii negligens merito videri possem, nisi spes esset, futurum, ut humanitas tua hanc tarditatem æqui bonique faceret. Te igitur urbi incolumem redditum, etiam atque etiam gaudeo, quodque in ista communi omnium gentium patria & oculos admirandis spectaculis, & animum doctorum virorum contubernio oblectes, tibi gratulor. Falconerium *istbic humanitate ac doctrina cæteris antecellere, talemque tibi visum qualem ego descripseram, vehementer lætor. Quam primum fieri poterit, te illi enixe commendabo. De altero, qui nunc* mundi cymbalum *audit, elusam fuisse spem tuam, minime miror: quidam enim famam habent, quidam merentur.* Leonem Allatium, *virum doctiss. rebus humanis exemptum doleo, quamvis ille extremos ævi cardines attigerit, nec minus dierum plenus, quam honorum operum, naturæ satisfecerit. Sed talium mors, etsi lege fati matura est, omnibus acerba contigit. Illud super omnia altius in animum meum descendit, illumque sollicitum habet, ereptam mihi fortunæ invidia occasionem, obsequium cultumque meum deferendi magni Cancellarii filio, quem majoribus ire per altum auspiciis, manifesta fides. Nunc hac spe devolutus, vota facio, ut patris viri amplissimi, gloriam toto orbe diffusam æquet, vel etiam, dicam non invito parente, superet. Tu illi obsequium meum perpetuum & constans addicito. Sed quas tibi laudes gratesque peragam, quod me Augustæ vestigiis venerabundum adstiteris, ejusque oraculi responsis beaveris? Non novum ex adytis effatum, aures meas atque animum impellit nec primum Regiæ clementiæ ac mansuetudinis exemplum me supra humanæ felicitatis fastigium attollit, mentisque & linguæ inopem tantæ fortunæ reputatione attonitum reddit, ex quo laudes ejus, queis utramque solis domum implevit, ore rudi concipere, & ingenii culpa deterere ausus sum. Nil ergo reliquum est, quam ut tenues in re literaria conatus, atque obscuros labores, jam olim ipsi addictos, & consecratos, nova manifestatis luce, ac radiis salutaribus perfundat. Doctissimi* Bosii *lucubrationes in Cornelium Nepotem, nondum videre mihi contigit, etsi magno earum desiderio flagrem. Neque spes ulla est, repertum iri codicem manu exaratum, in ea urbe, in qua eadem prope typis impressorum inopia est. Dabo tamen operam diligenter, ut V. C. votis inserviam. Tristissimum popularium tuorum naufragium perculit mentem meam reputatione humanæ felicitatis, vitæque tot casibus obnoxiæ. Sed incolumes, licet bonis omnibus exutos, enatasse, non minima solatii pars est. Tu vale, & me ama. Cal. Majis MDCLXIX. (a).*

Num°. XLI. Tom. I. Pag. 360.

Lettre de CHRISTINE au Comte *Magnus de la Gardie* du 5. Déc. 1654. traduite du *François* en latin.

Cum conspectum meum in votis etiamnum Tibi esse intelligam, post res, quæ nuper acciderunt adversas, partium mearum existimavi, non dissimulare quam frustra speres, quod arbitreris desideriis istis tibi a te satisfieri posse. Quare epistolam hanc jamnunc mitto, ut causas & rationes tecum subducas ipse, quæ me interpellant, ne petitioni tuæ subscribam, & per quas ultro persuaderi debeas, hunc congressum quieti & tranquillitati tuæ nequaquam profuturum. Non est in me remedia adhibere infelicitati tuæ: a te solo tibi petenda est honoris perditi atque existimationis in integrum restitutio. Quid a me quæso polliceri tibi potes? aut quid possum hic præstare, nisi ut te- cul-

(a) Oper. Fenrarii l. c. pag. 216. 218.

Num°. XLII. Tome I. Pag. 384.

Lettre de Mr. Daniel Whiſtler, *Miniſtre du Protecteur* Cromwel *à la Cour de* Suède, *datée de* Stockholm *le* 18. *Février* 1654.

Qu'il plaiſe à Votre Alteſſe.

J'ai fait mention la ſemaine dernière de la manière dont on nous berce ſur l'affaire que nous avons ici, dans l'attente du ſuccès du Traité avec les *Hollandois*. Nous avons peu d'eſpérance de faire quelque progrès dans notre négociation, avant que cette affaire ſoit décidée d'une façon ou d'autre, ſoit par la guerre ou par la Paix. L'Aſſemblée des Etats du Roïaume eſt renvoïée juſques en Mai, mais le Sénat s'eſt aſſemblé Lundi dernier, auquel on dit, que Sa Majeſté a fait la propoſiton de remettre ſa Couronne à ſon ſucceſſeur s'il le trouvoit à propos pour le Bien public, en déclarant qu'elle étoit laſſe d'être chargée d'un ſi grand ſoin, & que ſon inclination la portoit à mener une vie privée, pourvû qu'il voulut lui aſſurer pour ſon entretien une penſion annuelle de 200000 Ducats, avec la *Poméranie* & la ville de *Gotbembourg*. La raiſon pourquoi les Politiques s'étonnent de ſon deſſein, c'eſt que ſa Couronne n'eſt pas trop péſante pour elle, qui ne ſe trouve réduite dans aucune extremité facheuſe, ſi on en excepte le manque d'argent preſque toûjours ordinaire aux Princes généreux. Elle n'a pas d'ennemi déclaré, & elle eſt univerſellement eſtimée parmi ſon peuple, pour ſa libéralité, ſa ſageſſe, ſa modération & ſa tempérance: ſon courage eſt au-deſſus de ſon ſexe, & elle a une telle autorité dans ſon Conſeil, qu'elle le ſurpaſſe dans la plûpart des choſes. Quelques-uns penſent qu'elle a de l'inclination pour le mariage, afin d'aſſurer ſa Couronne à ſes Deſcendans; mais que de l'humeur dont elle eſt, elle ne ſouffriroit pas, en cas qu'elle veuille que ſes Deſcendans héritent, qu'on lui donnât un Mari tel que le Prince *Palatin*, qui eſt déclaré ſon Succeſſeur immédiat. Il eſt plus que probable que l'Empereur ſollicite ſecrétement un mariage entr'elle & ſon fils le Roi des Romains, eſpérant que l'amorce de devenir dans la ſuite Impératrice eſt ſuffiſante pour la tenter. C'eſt une Princeſſe qui ambitionne les honneurs & qui les mérite. L'on croit que l'Agent d'*Eſpagne*, Don *Pimentel*, homme d'eſprit, intelligent, parlant facilement, & d'une adreſſe achevée, attaché aux intérêts de la Maiſon d'*Autriche*, afin de contrecarrer la faction *Françoiſe* à la Cour, qui depuis peu eſt moins puiſſante que ci-devant, eſt l'entremetteur de ce mariage; les égards exceſſifs que la Reine a pour lui, forment une préſomption qu'elle approuve tacitement cette affaire, au moïen de laquelle les deſſeins de *Stuart* ont été renverſés par une réponſe qui n'étoit qu'un pur compliment, & qui ne ſignifioit nullement qu'on lui donneroit du ſecours; car elle répondit, qu'il falloit l'excuſer ſi elle, dont la Couronne étoit affermie, ne s'étoit pas encore engagée à ſoutenir ſa fortune ruinée; mais qu'elle lui conſeilloit de ſe repoſer plûtôt ſur la Providence, que de deſirer d'entrainer avec lui dans ſon malheur ceux qu'il réputoit ſes amis.

Il eſt venu ici depuis peu un Comte de *Montecuculi*, Italien, qui a un commandement dans les troupes de l'Empereur, & qui eſt en faveur à ſa Cour, pour pouſſer, à ce qu'on croit cette affaire avec plus de vigueur, mais avec des inſtructions ſecrètes, afin que le Conſeil n'eut aucune connoiſſance de cette affaire, avant que les bonnes intentions de Sa Majeſté pour cette offre fuſſent confirmées; l'Empereur eſpérant, par le moïen de cette alliance (ſi elle ſe fait) de recouvrer ce

ce qu'il a perdu dans les dernières guerres d'*Allemagne*. Ce Comte est reçu avec toutes les marques extérieures de respect, ce qui fait croire que la Reine a un goût particulier pour cette affaire; elle lui donna hier un bal pour le divertir, & il fut installé Chevalier du nouvel Ordre d'*Amarante* de Sa Majesté. Lorsqu'elle étoit plus adonnée à l'étude elle avoit eu le dessein d'instituer un Ordre du *Parnasse*, mais comme elle s'est depuis quelque tems plus appliquée à la Cour qu'aux études, & qu'elle a représenté dans une Comèdie le Rôle de la Bergére *Amarante*, dans la chanson pastorale de laquelle il y avoit VIVA AMARANTHA, la fantaisie lui prit d'instituer pour son Ordre celui d'AMARANTHE. A la création du Chevalier, elle lui mèt une escarpe, au nœud de laquelle est un Joïau en forme d'un A renversé; le mot est *Dolce Nella Memoria*. Je n'aurois pas fait mention de ceci, n'eut été pour vous faire juger avec plus de fondement ce qu'elle pense de cette affaire, par la faveur qu'elle fait à celui qui est envoïé pour cela. Pour ce qui est de moi, je ne pense pas que son offre fut réelle; je crois plûtôt qu'elle ne l'a faite que pour tâcher de pénétrer l'opinion de son Conseil, & de découvrir du moins par-là la faction *Palatine*, qui étoit forte, pendant que *Magnus*, qui a épousé la sœur du Prince *Palatin*, étoit en faveur; mais il n'est plus à la Cour présentement, qu'il a d'abord quittée de son propre mouvement parce qu'il en étoit mécontent, (comme je l'ai marqué dans les lettres précédentes). Depuis, qu'oiqu'il ait demandé par lettres la permission d'y retourner, il ne lui est pas permis. Le Prince *Adolphe Palatin*, Grand Maitre, s'est aussi retiré volontairement, sur quelque mécontentement que lui a donné le Comte *Tot*, nouveau Favori. La chose alla si loin, que le Prince donna un défi au Comte, ce qui aïant été sû, le duel fut empêché par ordre de la Reine, mais le Prince reste toûjours piqué. Je suppose que si l'offre de la Reine est généralement desapprouvée, elle en prendra prétexte de secouër la contrainte où elle est par rapport au mariage, selon qu'elle pourra faire meurir son dessein sur ce sujet-ci & sur d'autres, avant l'Assemblée générale des Etats du Roïaume. Elle est d'intention de ménager alors ses offres, soit pour les confirmer, s'ils sont approuvés par le Sénat, soit pour les redresser par voïe d'appel, s'ils en sont rejettés à l'Assemblée générale, de l'affection de laquelle elle est bien assurée. D'ailleurs, quand même elle commenceroit une guerre & concluroit une alliance d'elle-même, néanmoins elle fera difficilement une action si considérable, & qui interesse si fort l'intérêt public, sans se procurer le consentement & l'approbation du peuple, au moins ne le fera-t-elle pas, sans lui déclarer quelle raison d'Etat l'a portée elle & son Conseil à prendre de telles mesures. L'action qu'elle veut faire étant aussi difficile à pénétrer que le sens des Prophéties de *Parker*; je ne puis présumer de la découvrir que par l'événement. On dit que la vérité est la fille du tems: lorsque la mère en sera accouchée, j'informerai, s'il plait à Dieu, Votre Altesse, si elle veut bien me le permettre, de la complexion de ce Poupon. Sa Majesté a envoïé aujourd'hui à Milord Ambassadeur dix sept *Rennes* de race Laponne (*), pour

(*) Il y avoit longues années que la Cour de *Suède* avoit coûtume de faire présent à d'autres Cours de ces Animaux. Mais à propos de cela j'inférerai ici quelques périodes qui se trouvent là-dessus dans les Mémoires de Mr. *Comines* (1) qui dit: „ que *Louis XI.* pour „ faire parler de lui partout, fit acheter toutes sortes de Bêtes des païs étrangers, plus chè- „ res que les Gens ne les vouloient vendre. Il ajoute qu'au Païs de *Dannemarck* & de *Sue-* „ *de* il en envoïa quérir de deux sortes: les unes s'appelloient *Helles* (*Elands*) & sont de cor- „ sage de Cerfs, grandes comme Buffles, les cornes courtes & grosses: les autres s'appellent „ *Ren-*

(1) V. les Mém. de *Comines* ad ann. 1482, Tom. I. Chap. VIII. p. 411 & 412.

pour qu'il les envoïe de sa part en présent à Votre Altesse. Il ne me reste plus à présent que de prier en sincérité d'esprit qu'il plaise à la Providence, qui gouverne tout & qui a paru jusques-ici Vous soutenir par sa main miraculeuse, de Vous embrasser plus étroitement entre ses bras, afin que Vous serviez longtems heureusement de canal pour communiquer les graces de la miséricorde divine à ce peuple.

De Votre Altesse
le très-obéissant, fidèle & humble serviteur
DANIEL WHISTLER (a).

d'Upsal *en* Suede *le* 18 *de Février* 1653.
V. S.

Num°. XLIII. Tom. I. Pag. 385.

L'ORDRE *de la Chevallerie du Nom de* JESUS.

CHARLES GUSTAVE par la grace de Dieu Roi de *Suède*, de *Gothie* & de la *Vandalie*, Grand Prince de *Finlande*, &c.

Comme il n'y a rien de plus grand ni de plus élevé parmi les hommes, que la dignité & la Majesté Roïale, aussi n'y a-t'il point de chose plus épineuse ni plus difficile que de s'acquitter dignement du devoir de la Roïauté, la prudence des Princes étant d'elle-même trop foible pour gouverner les Peuples selon la justice, dont ils sont les dispensateurs de la part de Dieu. Nous devons reconnoître, que les Rois justes & équitables sont les purs ouvrages de cette Majesté divine, de qui en effet ils sont les images vivantes sur la terre. Cette vérité s'étant confirmée par les éxemples que Nous avons de tant de Potentats, qui ont signalé leur Règne par leur vertu, mais particulièrement en la Personne de ces illustres Princes de la Maison Roïale de *Wasa*, dont le Diadême est parvenu jusqu'à Nous. Ce n'est pas sans confusion que Nous nous voïons élevés sur le même Trône avec des qualités si inférieures à celles, dont ils ont été pourvûës, & qui ont rendu leurs Règnes si célèbres parmi toutes les nations. Dans ce sentiment n'osant rien présumer de nous-même, Nous avons jugé que Nous ne pourrions rien entreprendre de plus avantageux à Nos Peuples, ni de plus glorieux à la réputation de notre Couronne, que de marcher sur les pas de ces grands hommes & de faire de leurs belles actions l'unique règle des nôtres. Et comme ils en ont toûjours établi le fondement sur la piété & l'honneur qu'ils ont rendu à Dieu, comme l'Auteur & la source de tout bien, Nous croirions avoir dégénéré, si Nous n'avions tâché à les imiter en une chose si essentielle & la premiere de toutes: C'est pourquoi aïant trouvé dans les Chroniques, qu'ils avoient autrefois institué l'Ordre du nom de JESUS qu'ils ont porté & communiqué à leurs plus chers, plus zélés & plus fidèles Sujèts, comme une marque qu'ils n'attendoient pas la grandeur & la gloire de leurs Règnes & de leurs Etats, de la prudence de leur gouver-

(a) Cette lettre a été tirée de la nouvelle édition par *Rymer*. Tom. IX. Part. II. pag 284 & 285. des *Fœdera*, *Conventiones & Acta publica* publiés

„ *Rengiers* (*Réennes*) qui sont de corsage & couleur de Daims, sauf qu'elles ont les cornes „ beaucoup plus grandes.... de chacune de ces Bêtes donna aux Marchands quatre mille cinq „ cent florins d'*Allemagne*. Quand toutes ces choses lui étoient ammenées, il n'en tenoit „ compte: & la plûpart de fois ne parloit point à ceux qui les amenoient "..., Ceci fait un trait particulier du génie du Roi *Louis XI*.

vernement, ou de la force & de la puissance des peuples & des armées; mais de la vertu souveraine de ce St. Nom, qui pénétre jusques au Trône de Dieu, pour obtenir les graces & les lumières, pour suspendre sa justice, pour arrêter sa colère & les foudres de sa vengeance: Nous nous sommes résolus pour faire revivre en Nous la vertu de nos prémiers Pères, de suivre un éxemple si pieux en instituant, ou plûtôt rétablissant un ordre si louable & si saint, afin d'obtenir de Dieu par ce nom sacré de JESUS la sagesse de son Esprit pour régner sur les Nations qu'il nous a commises selon les règles de sa divine volonté, d'inciter ceux de Nos Etats qui occupent les places les plus éminentes, & qui doivent servir d'éxemples aux autres à vivre dans la paix & l'union, dont notre Sauveur JESUS nous a lui-même tracé le modelle, d'avoir continuellement devant les yeux la mémoire de nos ancêtres, & d'être portés unanimement d'un louable dessein à les imiter: bréf, afin que laissant à la postérité une marque éternelle de la piété des Rois nos Prédécesseurs, Nous laissions en même tems un témoignage immortel de notre reconnoissance envers l'illustre Maison Roïale de WASA, de laquelle par la libéralité de Notre très-chère & très-honnorée Dame & Mère la Reine CHRISTINE Nous avons reçu cette Couronne.

La Forme de l'Ordre.

Pour cet effêt notre intention est que l'Ordre soit permanent & immuable & sans pouvoir jamais être quitté, changé, innové ou retranché en aucune manière que ce soit par les Rois nos Successeurs dans la forme figurée en manière qui s'ensuit.

Ce sera un Soleil d'or raïonnant, dont les raïons seront d'or brunis & le rond intérieur émaillé de blanc, au milieu du rond du Soleil sera dépeint le Nom de JESUS dont les caractères seront tracés & embellis de Diamans. Ce soleil sera grand en tout comme un Ricksdaller & sera suspendu par deux cordons, dont le prémier sera comme une chaine de Chérubins qui se joindront au bout des ailes par des chainons d'or; lequel cordon étant de l'ancienne institution des Rois de *Suède* nos Prédécesseurs, Nous voulons conserver inviolablement; le second cordon sera composé de IV. Couronnes, dispósées ensorte qu'elles divisent le cordon en 4 parties égales en mémoire de la Couronne, qui Nous a été concedée. Au milieu de l'espace qui se trouvera d'une Couronne à une autre, sera inséré une Gerbe ou WASA, & dans les intervalles les chiffres des 4. illustres Régnans de cette Maison, savoir celui de GUSTAVE prémier, celui de CHARLES IX. celui de GUSTAVE ADOLPHE & celui de CHRISTINE: ces deux Cordons seront d'or & émaillés par endroit, où l'ouvrage le réquerra. Pour l'embellissement ils seront longs en double d'une aune de *Suède*: le prémier un peu moins long. Au défaut de ces cordons, que l'on ne portera qu'aux grandes solemnités, le Soleil sera suspendu par un ruban de moire d'argent large de 4. doigts, interprétant par cette couleur la pureté de JESUS, à l'éxemple duquel tous les Chrétiens se doivent conformer. Avec cela le même Soleil sera fait & représenté en broderie & appliqué sur les Cazaques ou manteaux du côté gauche, la broderie sera fine & toute d'argent d'un demi quart d'aune de diamétre: la figure dudit Ordre & cordon est ci-dessus représentée pour plus grande intelligence.

Officiers de l'Ordre.

Les Rois de *Suède* seront à perpétuité Grands-Maitres de l'Ordre: après viendront les Chevaliers, qui se précéderont selon le rang de leur naissance par les Princes, ou selon celui qu'ils auront déja dans le Sénat, ou au défaut de la dignité Sénatoriale, selon la primauté de leur réception dans ledit Ordre. Du corps des Chevaliers le Grand-Maitre en nommera un tel qu'il lui plaira & l'honnorera de la charge de Chancelier de l'Ordre, pour avoir soin d'expliquer les intentions du Roi, de faire les panegyriques des Chevaliers & s'acquitter de choses sembla-

bles

bles dans les Assemblées de l'Ordre. De ce même Corps Sa Majesté en élira un autre pour être le Maréchal de l'Ordre & en cette qualité avoir soin des cérémonies de la création, de convoquer les Assemblées, de faire placer chacun en son rang & pour autres fonctions de la dite charge. Outre ces Officiers seront aussi élus par le Roi un ou deux Sécrétaires de l'Ordre, qui auront la charge de lire en public les choses nécessaires, de garder les actes de la Chevallerie & une Matricule exacte de la création des Chevaliers & de faire telles autres choses qui appartiennent à la dite charge.

Réception des Chevaliers.

Le Roi & tous les Chevaliers étant assemblés & Sa Majesté étant placée sur le Trône, le Chevalier de l'Ordre, après en avoir pris la permission du Roi, commencera à parler sur la sainteté, noblesse & ancienneté de cette Chevalerie, sur son institution, sur l'honneur que les Sujèts ont de participer à une telle marque de l'affection de leur Prince, ensuite sur le mérite & les belles actions du Chevalier prétendant, faisant voir publiquement la raison que le Grand Maitre a de l'aggréger à la Chevallerie. Cette oraison étant finie le Maréchal de l'ordre ira prendre le Prétendant, & le conduira devant Sa Majesté; où il mettra un genouil en terre sur un carreau préparé pour cela, alors le Chancelier & un des Sécrétaires s'étant avancés à main gauche du Roi, le Sécrétaire par commandement du Chancelier fera la lecture des règles & statuts de l'Ordre, après laquelle le Chancelier disant au Prétendant de lever la main, lui demandera: Promettez-vous de reçevoir, garder & respecter ces ordonnances inviolablement en tous leurs points? le Prétendant répondra. Ouï: de vivre & mourir fidelle au Roi? il répondra. Ouï: de garder & fomenter la paix & la concorde avec vos Frères? Ouï: de ne rien faire d'indigne de l'honneur & de la grandeur d'une si sainte Chevallerie? il répondra: ouï, ouï, ouï.

Après cela le Maréchal présentant l'Ordre au Roi, Sa Majesté se levera & descendra du trône, & aidé du Maréchal & du Chancelier, viendra mettre l'Ordre sur les épaules du Prétendant, qui est à genoux, lui disant. Le Roi le fait Chevalier du nom de JESUS & en même tems l'embrassant & le baisant à la jouë avec ces paroles: la paix de JESUS-CHRIST soit avec nous. Cela fait le Roi se remettra sur le Trône & le Chancelier conduit par le Maréchal relévera le nouveau Chevalier qui ira saluer le Roi, mettant un genouïl en terre, & lui baisant la main, il ira ensuite toûjours accompagné du Maréchal embrasser & baiser tous les Chevaliers l'un après l'autre, leur disant ce que le Roi lui aura dit; la paix de JESUS-CHRIST soit avec nous! & puis le Maréchal l'ira conduire en sa place. L'on pratiquera la même cérémonie pour chacun des Chevaliers; si non, que pour épargner le tems, si le Roi en fait plusieurs, le Chancelier après la réception du prémier Chevalier demandera seulement aux autres: promettez-vous de reçevoir, garder, & observer les statuts de l'Ordre que vous venez d'entendre lire: & la cérémonie étant achevée le Roi se levera, & précédé de sa Cour & des Chevaliers deux à deux, s'en ira à l'Eglise, où l'on chantera solemnellement le TE DEUM. Lequel fini le Collège reconduira Sa Majesté dans son appartement & quand elle y sera entrée, la Compagnie se séparera, & chacun en son particulier ira changer le cordon de son Ordre.

Statuts de l'Ordre.

1. Le Roi comme Grand Maitre & Restaurateur de l'Ordre sera Chevalier né, aussi bien que tous les Princes ses Fils.

2. Sa Majesté choisira tels Sujèts, que bon lui semblera, pour les honnorer de cette marque d'honneur & en tel nombre qu'il lui plaira, *Suédois* ou Etrangers.

3. Sa

3. Sa Majesté créera & fera des Chevaliers en quelque tems qu'elle voudra : elle en fera plusieurs ou un seul à la fois selon sa volonté.

4. Lorsque Sa Majesté envoiera son Ordre à des Personnes absentes, leur faisant l'honneur de les déclarer Chevaliers par une lettre, ils seront reconnus Chevaliers tout de même que ceux qu'il fait de sa propre main.

5. Les Chevaliers qui seront une fois aggrégez à la Chevallerie, ne quitteront jamais l'Ordre, depuis qu'ils l'auront reçu jusques à la mort, sous peine de déchoir des honneurs qui leur sont conférés par cette grace Roïale; mais le porteront toûjours sur eux, sur leurs habits & autour de leurs armoins, même à leurs funérailles l'Ordre sera porté comme le reste des marques de leur noblesse.

6. Aux solemnités publiques, comme au couronnement des Rois, à leurs mariages, à leurs enterremens, à la création des Chevaliers, & à leurs obséques; les Chevaliers seront tenus de porter les Cordons d'or sur les épaules, de la même manière, que lorsqu'ils furent reçus : hors de ces grandes cérémonies & autres semblables, les Chevaliers porteront l'ordre pendu à un Cordon blanc du côté de l'épée.

7. Tous les Chevaliers en quelque part du monde qu'ils se trouvent, ne manqueront pas de faire leurs dévotions le 2. Juin en mémoire de l'avénement à la Couronne de Nous CHARLES GUSTAVE, implorant le St. Esprit pour la prospérité de cet Etat, & en reconnoissance de la concession à nous faite par la Reine CHRISTINE notre très-chère & très-honorée Dame & Mère.

8. Si quelque Chevalier de quelque condition qu'il soit, sortoit en la moindre chose des termes du respect & de l'honneur qu'il doit à l'Ordre, qu'il en soit dégradé pour jamais.

9. Tous ceux de la Chevallerie, qui censureront par indiscrétion le choix que le Roi auroit fait de quelques Chevaliers, ou qui murmureroient de n'y avoir point été reçus eux-mêmes; si cela se peut prouver par trois témoins, ils seront exclus de cette marque d'honneur toute leur vie.

Tous lesquels Articles, loix, cérémonies & statuts, desirant qu'ils soïent conservés & acceptés inviolablement par nous & nos Successeurs les Rois ; Nous avons voulu pour ce sujet les déclarer & spécifier mot à mot par les présentes lettres patentes, pour être gardées dans les Archives de la Chancelerie du dit Ordre, afin d'y avoir recours en tems & lieu, & afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, Nous les avons signées de notre main & y avons fait mettre le Sceau Roïal de nos Armes donné à, ... 1656. (*).

Num°. XLIV. Tome I. Pag. 391.

Lettre de Jean Casimir *Roi de* Pologne *à la Reine* CHRISTINE *du.. ... Octobre* 1652.

Madame ma Sœur. Comme c'est le propre des grandes ames qui ont l'avantage de la naissance, l'étude & la pratique de la vertu, de n'être pas facile à porter un jugement desavantageux des actions d'autrui, particulièrement de ceux, qui souvent couvrent leurs fautes de quelque prétexte, & de quelque apparence de vertu ; c'est ce qui a sans doute obligé *Radzieuski* à chercher retraite, en votre Cour,

(*) Copie tirée de *Palmsköld* sur les Mscr. du Sécrétaire J. *Wattrang*.

Cour, lorsqu'il s'est vû contraint de sortir de mon Roïaume, pour les crimes qu'il y a commis. Il ne pouvoit ignorer ce que tout le monde fait, que Vous possédez tous les avantages de la naissance & de la vertu, c'est pourquoi il a espéré qu'auprès d'une personne généreuse comme vous, il trouveroit des assistances, & du secours à ses nécessités & s'est promis, qu'il pourroit plus facilement se servir de ses ruses & artifices ordinaires, agissant avec duplicité en présence d'une personne qui n'étant point méfiante, fait toutes ses actions dans la candeur & la franchise. Mais quelque pensée, qu'il ait pû avoir; j'ai cru, qu'il ne demeureroit pas longtems inconnu en votre Cour, & que les lumières de votre prudence découvriroient bientôt la nature de cet esprit ténébreux: mais outre les preuves que vous en pouvez déja avoir par vous-mêmes, les lettres, dont je vous ai envoïé la copie, qu'il a écrites à *Chmielniski* & à son Sécrétaire acheveront de vous le faire connoitre parfaitement. Vous verrez dans les lettres, comme cet homme a fait son possible, penr ternir par la plus grande & la plus insigne de toutes les calomnies la Réputation extraordinaire, que vous vous êtes acquise. Il veut faire accroire, qu'en même tems que nous sommes en une parfaite intelligence & amitié fraternelle & que nous entretenons inviolablement les articles de la trève, qui est établie entre les deux Roïaumes, pendant le tems même, que nous envoïons nos Ambassadeurs, pour affermir une bonne paix; par une perfidie odieuse à Dieu & aux hommes, & par une surprise fort injurieuse aux Princes & aux Etats Médiateurs de cette paix, Vous avez volontairement & sans en être recherchée envoïé offrir à *Chmielniski* de joindre vos armes avec celles de mes Sujets rébelles, pour me faire la guerre. Cette action si noire, cette imposture si énorme, par laquelle ce personnage, suivant sa coûtume, a païé tous les bienfaits qu'il a reçu de vous, est accompagnée d'une fausseté si visible, d'une malice si profonde, d'une audace & d'une effronterie si extraordinaire, qu'il suffit de vous en avoir donné simplement la connoissance, pour espérer, que vous n'oublierez rien de ce qui pourra faire connoitre à tous les Princes, qu'on ne commet jamais impunément en votre Cour, des actions, de cette nature. C'est pourquoi j'ai cru qu'il feroit superflu, de joindre mes instances, aux motifs très-pressans, que vous aurez de satisfaire à vous même en cette occasion; aïant à vous prier instamment de vous faire rendre compte par *Koeb* (*) d'une action qu'il affectoit pendant son séjour en ma Cour. Cette action est si étrange, que si je n'avois pour vous une estime, & un respect particulier, joint à la considération de l'alliance & affection fraternelle: je n'aurois pas différé à me faire raison par le dit *Koeb*, se trouvant encore dans les terres de mon obéïssance. Vous me l'avez envoïé, avec des lettres, par lesquelles vous intercédez pour *Radzieuski*, mais après avoir achevé sa négociation & reçu ses dépêches, j'ai été averti, qu'il commençoit à distribuer en cachete plusieurs lettres dont il étoit porteur à divers particuliers de la part de *Radzieuski*, & aïant sçû, qu'il en avoit confié quelques-unes à un nommé *Zelinski* pour les faire tenir selon leurs addresses, j'ai commandé qu'elles me fussent apportées, & les aïant fait ouvrir, je les ai trouvé accompagnées d'un Manifeste injurieux, que le dit *Radzieuski* a fait imprimer, qui n'est autre chose, qu'un Libelle diffamatoire de ma personne & de mes principaux Officiers & un écrit séditieux, par lequel on invite la Noblesse à se soulever contre son Roi. Vous voïez bien, que cette action est un crime de lése Majesté & un des plus énormes, que la perfidie d'un Sujèt puisse commettre. Il faut de nécessité, que *Koeb* en cette affaire, ait été surpris ou corrompu par *Radzieuski*. Il n'y a guères

(*) Il est parlé dans l'histoire de *Charles Gustave* par *Pufendorf* Libr. I. §. 44 & 45 d'un *Jean Koebius* Ministre de ce Roi en *Pologne*, l'an 1654. qui sera apparemment le même, dont il est parlé dans cette lettre.

res d'apparence qu'il ait été surpris, puisqu'il rendoit ses lettres avec tant de précaution, qu'il a fait instance à un particulier à qui il en avoit apporté, de les brûler sur la difficulté, qu'il faisoit de les ouvrir, & distribuer toutes ses lettres, & pour l'obliger à entretenir Correspondance suivant l'instruction par écrit, que le dit *Kocb* avoit de *Radzieuski*. Ce procédé donne des grands indices d'une entière intelligence entre ces personnes & si cela se trouve vrai, il faut que *Kocb* se soit laissé gagner par argent, en quoi il ne vous auroit pas peu offensé, puisqu'il avoit l'honneur d'être votre Envoïé. Il pourroit être aussi, qu'il a été trompé par les artifices de *Radzieuski*; ce qui est assez difficile à croire, puisque le dit *Kocb* est homme nourri dans les affaires; c'est donc à lui à se justifier, & s'il n'est point capable de faire paroitre son innocence, & s'il se trouve avoir failli, je ne doute point qu'il ne doive recevoir de votre justice un châtiment proportionné à son offense, sur quoi je suis assuré que vous prendrez résolution & trouverez bien les moïens de découvrir la vérité & châtier les coupables: me remettant à tout ce que *Canazilles* vous dira de plus sur cette affaire de ma part, auquel je vous prie de donner une entière croïance, étant toûjours parfaitement

Madame ma Sœur

Votre très-affectionné frère

Jean Casimir R. P. (*).

Askiernievicz le ..... Octobre 1652.

Num° XLV. Tome I. pag. 398.

Christinæ Reginæ Valedictio,

Vpsaliæ dicta Mense Febr. 1654.

Recensui Vobis alias rationes meas, quæ me impulerunt, ut in consilio abdicationis meæ perseverarem. Vos scitis, eam me rem diu mecum agitasse, neque de ejus executione, ante octennem deliberationem, quicquam statuisse. Anni sunt minimum quinque, cum Vobiscum hanc meam sententiam communicavi: & apparebat mihi jam tum, solo vestro erga me affectu, commodisque propriis cum fortuna mea conjunctis, (sive a fortuna mea statuque pendentibus) vos impelli cogique, ut rationibus meis insuper habitis ac neglectis (quas improbare tamen non poteratis) mihi repugnaretis, quandoquidem in eo consilio, cogitationibusque meis nihil erat, quod me dedeceret. Scitis seu meministis, quid hac super re tum vobis dixerim, cum magna mea voluptate, mihi licebat postremum Vobiscum colloqui. Tanto interim elapso temporis spatio, nihil accidit inciditve, quod mutationem consilii mei persuaderet. Actiones omnes ad hunc finem direxi, atque perduxi absque ulteriori pensitatione. Hac ipsa hora, qua parata sum, personam, quam in scena gessi, ponere, atque intra scenam me recipere, nulla mibi cura, sive inquietudo de plausu est. Scio, scenam seu Comœdiam, quam institui, atque exhibui, secundum communes theatri leges minime fuisse compositam. Difficulter id, quod

(*) Copie trouvée parmi les papiers de feu l'Evêque *Norrman*.

quod in ea masculum, ac virili robore plenum esse debebat, placere poterit: id certe cuivis concedo ac permitto, ut pro suo ingenio, genioque judicare de re tota possit. Libertatem hanc nec possum cuiquam adimere, nec si possem, velim. Compertum mibi est, paucos futuros, qui in favorem meum, seu pro me, judicaturi sint, nec quidquam ambigo, quin vos in istorum numero sitis. Cæteri hominum, neque rationes meas, neque genium meum perspectum habent, cum ego me nunquam aperuerim ulli, nisi vobis, atque alteri cuidam amico, Magno Viro, reique totius dijudicandae, perinde atque vos estis idoneo. Satis est unus, satis est nullus. *Reliquos insuper habeo, ac mibi ridiculum videretur, si cuiquam gregalium eum haberem honorem, ut ab eo me de sententia dimoveri paterer. Nunquam id mibi laboris sumam, ut Apologiam iis parem, neque unquam in magno, quod mibi quæro, otio tam otiosa ero, ut mibi de iis cogitare libeat. Impendam illud ad vitam transactam excutiendam, ad emendandos errores meos, non ita tamen, ut eorum vel me pœniteat, vel pigeat: cum id habitura sim voluptatis, quod meminerim, & lætam lubentemque aliis benefecisse, & sine miseratione, respectuve punivisse eos, qui merebantur. Solatio mibi erit, nunquam in crimen, quod vocaverim, nisi reos, & iis ipsis etiam pepercerim, qui fuerant rei. Status conservationem, rebus ac rationibus, seu considerationibus aliis omnibus, prætuli, & ad ejus emolumentum retuli, contulique lubens omnia, neque quidquam habeo, quod in ejus administratione reprehendam. Possedi sine fastu atque arrogantia, dimitto absque omni difficultate. Post hæc omnia, non est, cur mibi quidquam timeatis, secura sum, neque mea felicitas, sub fortunæ potestate sita est, felix & beata sum, quicquid denique possit accidere,*

> Sum felix tamen, o Superi, nullique potestas
> Hoc auferre Deo. . . .

Profecto felicior ac beatior sum omnibus, eroque semper. Neque anxie laboro de illa, de qua vos mibi dicitis, Providentia. Omnia sunt propitia, *si velit illa curam sibi sumere regendorum meorum negotiorum, submitto ego me, pro ea, quam ejus voluntati debeo, reverentia ac resignatione: sin illa meum me ductum sequi sinat, facultatem omnem intellectus, animique, quam dedit mibi, eo conferam, ut felicem me ac beatam me efficiam, eroque sane tam diu, quamdiu persuasum mibi erit, nibil mibi, neque ab hominibus, neque a Diis timendum esse. Quod reliquum est vitæ, ita impendam, ut eas mibi cogitationes familiares faciam, quibus & animum confirmem meum, & velut e portu respiciam, quibus in hac vita tempestatibus jactentur ii, qui hujusmodi cogitationibus animum non adverterunt. An in hoc tali statu digna sum, cui omnes invideant? Certe plurimos haberem æmulos, si essent, qui meam felicitatem cognoscerent. Quod vos mibi non invideatis, & amori erga me vestro maximo tribuendum est, & merito simul meo, cum ingenue confitear hujus me sententiæ, sensuumque meorum partem Vobis debere. Didici eos, & concepi ex vestris colloquiis, speroque eos vobiscum, aliquando per otium aucturam me atque exculturam. Certo mibi persuadeo fore, ut promissis stetis Vestris, neque desinatis etiam, in hac mutatione, amico erga me animo esse, siquidem nibil earum ego rerum desero, quæ dignæ sunt, ut a Vobis æstimentur. Ego sane, quocunque in statu fuero, meam erga vos amicitiam conservabo, ac videbitis Vos, nullam intervenire mutationem posse, quæ ab hac sententia, quam ego mibi gloriæ duco, me dimovere queat. Perspecta hæc Vobis sunt omnia, creditisque sine dubio, maximam, quam ego de me, meaque voluntate dare*

Vobis possim, testificationem, confirmationemque hanc esse, ut dicam me semper futuram

CHRISTINAM (*).

Num°. XLVI. Tom. I. pag. 414.

Arcus Triumphalis
Per quem
Solemni pompa
Exivit
CHRISTINA,
Subivit
CAROLUS GUSTAVUS
Upsaliæ
In ipsis Regni Comitiis
6. Mens. Junii
ANNO 1654.

Accurrite Mortales
Visuri, quod Sol antea non viderat,
Visuri, in quo vix oculis vestris fisuri estis
Exemplum sine exemplo,
Par Regum sine pari
nempe certantium de imperio,
non, quod Solemne est capessendo,
sed plane detrectando.
CHRISTINA
(eccam in avito solio purpura sed exuentem!)
Patre
GUSTAVO MAGNO
totius orbis terrorne dicam an deliciæ?
Illo vero & unico Hercule,
Avo Proavoque
CAROLO IX. & GUSTAVO I.
Fortissimis felicissimis,
Sueciæ Imperatoribus
nata
adeo
Cum a tenerrimis unguiculis Se-

(*) Cette traduction de la lettre de *Christine* à Mr. *Chanut*, alors Ambassadeur de *France* en *Hollande* se trouve imprimée sous le titre marqué ci-dessus, dans un imprimé de *Forstneri Judicium de Moderno Imperii statu* &c. vers la fin.

Solem numquam aspexisset
quin lauream ex hostibus reportans
gloriosissima æmulatione cum Majoribus
Major Ipsa quotidie exsurgeret.
Major Sexu,
Major ætate,
Major Paterno solio
Omnibus visa.
finitis per Germaniam & Daniam *cruentissimis bellis:*
Poloniæ & Moscoviæ, *aut æternum suppressis,*
aut suspensis, ut licuit, armis:
cum reliquo Orbe junctis foederibus;
sæpius quæsita quam quærens;
Omnibus reverita, Omnibus admirata,
Domi quieta Omnia, foris tuta habens.
Postquam per istos gradus eo fastigii devenisset
Ut, quo procederet, non haberet,
&, quod ultimum est felicitatis,
etiam voto jam careret:
adhuc tamen altius enixa Heroina
Quod unum supererat
se ipsam aggressa est,
& laudem devicit,
(etiam Diis invicta)
tot Heroum,
tot veterum Philosophorum
præceptis hortata,
nullius exemplo.
Ergo CHRISTINA
vivens, valensque & vigens
Corpore, Annis, Animo,
& nullo nisi victoriarum pondere pressa,
aliquid his omnibus majus quærens,
nihil invenit præter virtutem
qua exutis istis Omnibus
Fasces submitteret CAROLO GUSTAVO
(plane peccatura, nisi Huic submisisset:)
Nam, ut divinitatem consilii planius agnoscat,
(fuisse enim divinum quis dubitat:)
nihil morata preces, obtestationes, monita,
Obloquia & tantum non vim
Subditorum, Ministrorum sacri profanique Ordinis,
Ipsius tandem Principis
longissimo ex intervallo
indictis Regni Comitiis
Immota semper propositi
in theatrum tandem progressa
elegantissimum sui spectaculum Orbi præbuit.
Animo nempe præsentissima
Vultu exporrectior
Mente hilarior
(in publico tamen ad suos sermone
oro tenerrimo in Illos adfectu

 la-

lacrymanti propior:)
in throno Regali considens
atque omnibus adoranda,
Mox Augusta veste se ipsam exuens
depositis Corona & Sceptro
ad inferiora subsellia procedens
postquam in ordinem se ipsam redegisset,
converso ad Regni ordines alto sermone,
qualis & locum & loquentem deceret,
nullus tamen accuratior ab ipsa auditus esset,
detecta totius vitæ suæ historia
in se ipsa plurimum reprehendit,
in aliis nihil.
Mox privatis mixta
Seque ipsa Augustior
formidine exuta
Amorem retinuerat
O miraculum!
laudata imprimis Regni Curatorum,
Atlantum, Achantum, Zopyrorum
Fide, virtute, rebus gestis
Reliquorum Senatorum commendata solertia:
Omnium Ordinum amore atque Obedientia.
Juramentum liberalissime Omnibus remisit
Suique juris fecit natos subditos
nulla insuper pacta mercede
nisi ut ratum gratumque consilium haberent,
quo nullum majus pro salute Patriæ unquam agitasset.
Hinc ex quo gradu ad Principem pone stantem conversa
datis acceptisque fidei literis
in Thronum Regalem
quem ipsa paulo ante deseruerat
hem virtutem!
Suapte manu reverentem protraxit
Vix amplius sibi passa æqualem titulum
(nimirum pro Regina & Domina Matris:)
cultumque Filialem a latere deferri.
Quis inde Divinam CHRISTINÆ mentem negat?
a qua Divinius nihil proficisci potuit,
quia id quod homines
nisi postquam factum viderent,
nunquam crederent fieri potuisse.
Sed pergite Spectatores ad nostrum Regem
CAROLUM GUSTAVUM
hujus nominis tertium
& Ter Optimum,
Cœlo nimirum in terris depositum.
Ille
GUSTAVI MAGNI ex Sorore Nepos,
a Patre Casimiro *Palatino*
tot Cæsarum Regumque longissima serie progenies,
quamvis maximus & sanguine & virtute
à CHRISTINA esset,

ad

ad infimam tamen privatorum sortem
Sub illa nempe Regina
se demisit.
Militis enim Tribunique officio functus
Sub ducibus tunc, quos nunc subditos habet
cum virtutem imperatoris
ambitionem vix gregarii præ se ferret,
majus ducens
mereri imperium, quam imperare.
hoc nimirum meruit,
ut summum armorum regimen Juveni deferretur
non tanquam Principi sed tanquam optimo militi.
in qua etiamnum provincia
cum fortuna supremi Ducis
modestiam privati
rarissima mixtura conjunxit.
Mox ad hereditatem regni evocatus
& hanc quoque vim sibi passus inferri
(quia & sanguinis & virtutis legibus tenebatur)
cum jam consors curarum Imperii exspectaretur
in altissimum otium se repente abdidit,
Et tanquam hoc ad se minime omnium pertineret
nunquam in privata sorte demissius suspexit
coluitque
Dominam CHRISTINAM.
Jam Princeps & Regni Successor factus,
cum tandem a DEO & CHRISTINA
occupato fatorum ordine
(quam moram vix alii a se ipsis impetrant)
ad imperium capessendum accitus esset,
Ipse pertinacissime recusavit,
& tanquam injuriam sibi fieri putaret,
deprecatus est;
O Modestiam!
non quod laborem & curas refugeret:
(quæ ipsi pro cibo & laxamento sunt)
Sed quia meliorem se ipso credebat CHRISTINAM
& solam hujus mentem tantæ moli parem,
cum idem animi Huic de Ipso esset.
In hoc igitur glorioso virtutis certamine
multum temporis processit
antequam legem hanc dari sibi pateretur
ut legem omnibus daret.
Dedit tandem precibus CHRISTINAE,
dedit divinissimo illius judicio,
ut tam dignum se crederet accipiendo imperio
quam indignum credebat Illam se abdicare.
Venit dicta die in urbem Regni Candidatus,
exceptus est hospitio, in alia parte Regia
ubi Reges antea diverterant:
Ostensa Famulitium, Affecæ, Cultus
Omnia Regia.
Ipsum adhuc privatum credidisses.

 ita

ita se patiebatur adiri,
ita abibat alias.
ita præveniebat adventantes,
ita abeuntes comitabatur.
ita humanitate omnes vincebat.
Aderat inter hæc dies coronationi Sacra,
sedebatque in Solio sublimis CHRISTINA,
exuit se in ipsius gratiam Imperii insignibus;
Ipsi jus omne in Regnum,
Se in ipsius clientelam tradit:
denique, Regem jubet agnosci, salutari,
Se viva & præsente.
Cum ille immotus ad hæc omnia
& flecti nescius
ne vultu quidem signum daret,
(nisi quoties præciperet Modestia)
Sibi nimirum hæc agi.
postquam tandem vim justam experiretur Christinæ
Sceptrum sibi bona fide ingerentis
satis docuit,
quanti haberet
CHRISTINÆ *judicium*
pro Regiæ sedis fastigio.
accipit nimirum quod oblatum erat,
sed quibus illa vellet legibus tractandum.
Ita Coronam imposuimus Optimo Regi
Regum omnium maximo,
quod a vivente & vigente Principe,
quæ seculi sui miraculum vulgo dicebatur,
pacato & florentissimo regni sui statu
Illum sibi ipsi præferente
ad imperium protractus
& vix protractus est.
Qui etiamnum privatus Regem egerat.
Quid igitur, ab illo non expectemus?
Quem & sua indoles,
Et vitæ cursus,
Et judicium virtusque Antecessoris
& exempli raritas,
Admiratio porro & spes totius Orbis,
tandem unanimis ille omnium consensus atque applausus
ad virtutem juxtim stimulant.
Et si tam rarum olim videbatur
iisdem vestibus uti Regem, quibus privatus utebatur,
quod rarius videas,
hic etiam iisdem moribus vivit.
Abi nunc spectator & per totam vitam tecum exige,
Uter majorem laudem meruerit,
qui sic cedebat imperio
an qui sic succedebat.
Dum scias Utrumque immortalem meruisse
Triumphum Utrumque reportasse.
Faveant Utrique Numina

Suecia

Sueciæ tam propitia!
Hoc mecum precare Spectator & Abi (*).

Num°. XLVII. Tom. I. pag. 422. & 447.

Dello ſtato particolare della Regia Corte di Suezia 1654.

Non ſi sà, che la Corte di *Suezia* ſia per l'adietro ſtata giamai di quello ſplendore, in che ſi troua al giorno d'hoggi, avengache le caſe e famiglie patiſcano diminutione, o ricevano vantaggio di ſtima dalla régolatione del genio de' Principi, che ſono più ò meno dediti a ſoſtentare il ſoſſiego della Maeſtà Reale. Quindi è ſtato, che vivendoſi anticamente ſotto i Rè elettivi, non vedendo eſſi a continuare nella loro linea per natura l'inſegne e rendite uſuati, ſolevano ben' trattarli, come capi di Republica, ma diſtinguerſi con picciola differenza, quanto alla coltura della caſa, della conditione de' Primati Maggiori, attendendo più toſto ad accumulare per la poſterità, che a profundere per rendere Maeſtoſa la ſua regia conditione.

Mà l'anno 1554, per che nell' unione, che chiamano hereditaria *Aroſiena*, fù decretato che paſſaſſe a gli heredi di *Guſtavo* primo la ſucceſſione del Regno a ſuoi figlivoli, comminciò la Corte a prendere qualche forma, tuttò però, che non ſia mai ſtata ridotta a tal régolatione, che poteſſe dirſi decoroſa alla conditione d'una gran' Maeſtà. Mà la moderna Regina ammaeſtrata dalla grandezza del ſuo genio, s'è fatta ſtudioſa, non ſolo di moderare gli abuſi della Corte antica, mà d'introdurre riforme coſi aggiuſtate al buon' ſtile, che dove prima non ſi vedeano, che picciole apparenze di Maeſtà, al preſente ſi conoſce la caſa reale conſtituita a quello ſplendore, che baſta à far ſpicare debitamente il reale decoro. Peroche, ſin da due anni in qua ſolamente, ſi è queſta Prencipeſſa governata colle regole de ſuoi maggiori, a ſegno, che' l ſuo ritiro non havea, che la Regia Camara del letto, ò i gabinetti, dove ſi portava a gli eſſercitii ſtudioſi, che però potevane dirſi apperti a tutt' i ſuoi famigliari. Ne una anticamera non ſi diſtinguera. Perveniva ogni ſorte di perſone ſino alla porta delle ſue ſtanze di maniera, che ſi vedea tal volta aſſediata dalla frequenza de Pretendenti, da i quali non ſi potea ſottrarre, che con continuo ſequeſtro dentro la propria camera reale. Per queſto fece ella primieramente formare una porta, per dove non entraſſe tanta meſcolanza di perſone a turbagli la quiete, e poſciache le mutationi ſogliono ben ſpeſſo riuſcire odioſe, laſciando traſcorrer qualche tempo, ſono ſtate, ne i giorni, che colà mi ſono tratenuto, introdotte due altre riforme, con che s'interclude, e limita il paſſo alle genti, riducendo quaſi la forma dell' anticamere alla guiſa dell' imperiale, benche non affatto con quell' oſſervata diſtintione, che ſi coſtuma in *Viena*. S'è poi fatta per la real Camera, elettione della più ſcelta nobiltà nel ſervitio de' paggi, a i quali ſi procura educatione, ed eſſercitii, conforme la conditione de' loro natali, ſono ſtati creati, oltre il Camerier Maggiore, che chiamano gran Camberlano, ſei primi Gentilhuomini di Camera, tutti titolati, e ſotto ciaſchun' di queſti, due Gentilhuomini di Camera, che aſſiſtono le ſettimane, che loro aſpettano di giro, havendo accreſciuto il numero de ſoggetti tanto de maggiori, quanto de più baſſi ſervitii della camera, della tavola, e della ſtalla. Fin oltre s'è conſtituita guardia di cento Gentilhuomini veſtiti all' eroica, con Caſache di ricamo d'oro, che dividendoſi in quatro

(*) Cople tirée de *Palmsköld*.

tro Squadre, assistono vicendevolmente alla custodia in palazzo, oltre l'ordinaria guardia fuori della prima anticamera, accompagnando la Regina per città, se vuole uscire, e per viaggio ancora, se si porta alla visita, ò recreazione pel Regno. Ne solamente si è mostrata curiosa d'accrescere questi servitii, mà di farsi ancora la Corte numerosa di soggetti letterati, chiamativi da *Francia*, da *Olandia*, da *Germania*, e d'altri luoghi, che poi cerca di largamente rimunerare, tutto che la rigidezza del clima, e molto spesso la Scarsezza de' denari persuada loro di non tratenersi lungo tempo, quanto là Maestà sua ne sarebbe volonterosa. Mà non é, che si veda il decoro della Corte in maggior splendore, che quando si frequenta l'anticamera da senatori, che suole accadére tante volte, quanto si raduna il Conseglio, essendo costume, che v' interviene il Rè, precedono i Senatori e servirlo di corteggio alle sue stanze, e se viene la Maestà sua divertita da qualche affare, si portano, ò per interesse, ò per tratenimento, all' anticamera reale. E qui si vede allora concorsa tutta la massa dello stato politico, e militare Corpo, che si sostenta come l'humano colla proportione di contrarii. Peroche nella riduttione di tante persone di maneggio suprabonda, colle diversità delle pretensioni anche là divisione degli effetti, che come nell' opinioni sono discordi, così nelle emulationi si rendono uguali, onde poi nasce da questa radice l'invidia, dall' invidia l'odio, che si fà maestro con varietá di mezzi a sovrassalir l'emolo, ò á rendersi pari, cercando ciascheduno di coliibrare coll' adherenza de partiali l'autorità del suo concorrente. E se ben molti si trovano nella diversità delle cariche, i pretensori ad ogni modo pare, che, come in tutte le Republiche, si riduca la somma dell' emulationi à due Teste principali; mentre aviene, che stimandosi alcuno manco valido a contrastare l'opinioni, ò à mantenersi nell suo posto, adherisca al fomento di maggiore; e qui pure s'osserva che traheudo il *Gran Cancelario*, la maggior parte de voti nella sua sentenza, fosse à contrapporlo, il Conte *Magnus de la Gardie*, il quale, se ben inferior di credito, s'avanzava però nel maneggio de gli affari per l'inclinazioni della Regina, per l'autorità in che si vedea constituito appresso sua Maestà, e per la parentela colla casa Reale, sposata la sorella del Rè allora eletto, e del Prencipe *Adolpho*, sorella Cugina della Regina.

L'origine delle quali fattioni all'or parve, che prendessero visibil' forma, quando per le continuate collationi delle gratie reali comminciò il Conte *Magnus* ad essere osservato con qualche livore, opponendosi, ben che infruttuosamente, il *Gran Cancellario*, per che alla carica di Marescial di Corte non fosse aggiunta della Regina la dignità di Senatore, parlando con apperti sentimenti nel conseglio coll'assistenza di Sua Maestà, alla quale volle attenare, che fosse non solo incompatibile alla Carica di Marescial di Corte la Senatoria dignità, ma che perdesse questa molto del suo decoro, restando conferita al Conte *Magnus* di così giovane età, de cui frà le memorii di molti secoli non hauerebbe potuto trovarsi essempio, e di così poca esperieuza, che potea dirsi nuovo in ogni affare. Con tutto ciò compiacendo la Regina alla sua inclinatione, deliberò di dispensarne il Conte, promovendolo al grado di Senatore, che tanto più si fece in avenire auverso à i sentimenti del Gran Cancellario, quant' egli havea provata infesta l'oppositione di lui nel contrasto che fece alla Regina, perche non l'avanzasse a quest' honore. E ben vero però, che se ben il Conte si vedeva fastoso per l'inclinatione della Regina, e pei fomento de' suoi partiali, che mai avenne, che potesse ò avantaggiare, ò bilanciare l'incontro del suoi voti con quelli dell' *Oxenstern*, come si vidde nell' aggiustamento di *Brandenburg*, al quale si fà certo, che la Regina piegasse l'animo, obligata dal consenso del maggior numero de Senatori, e nella dispositione, c' havea di movere ultimamente l'armi contro il Rè presente di *Dannemarca*; dal che pur s'intese essergli avenuta, perche fosse in conseglio prevaluta la sentenza del Gran Cancellario; Peroche, oltre il concetto di molto prudente ne gli affari, oltre il credito, in che l'esperienza de i negotii ben prati-

ticati l'ha potuto costituire, tiene il seguito in Senato di cinque adherenti della propria casa, due figli, il Conte *Giovanni*, che fu à trattati di *Munster*, e il Conte *Erico*, minor d'età, ma nelle cognitioni degli affari, e nelle habilità di pratticarle di maggior concetto, supposto e predicato dalle Corte di talento eguale al Padre, e'l suo fratello cugino Grand-Amiralio, con due altri figlioli Senatori, ogn' un de quali, ò per raggion di parentela, essendo tutti accasati colli principali famiglie, ò per aderenza d'interessi, ò per uniformità di genio, si tira dietro qualche partiale. E se ben pare, che si trovino ancora altri huomini di stima, il Conte *Pietro Brabe* Presidente del Conseglio di Justitia, quello, che nel tempo delle dimore del Rè *Gustavo* in *Germania*, essercitò la carica di Vice-Rè della *Suezia*, e nella minorità della Regina si mantenne pure in questo posto soggetto, che conta nella serie de suoi Antennati alcuni Rè ellettivi, ad ogni modo, ò la freddezza dell' età, che declina, ò la sua elettiva ritiratezza fà, che si veda bisognoso di piu tosto aderire, che autorevole atirare alcun seco à farsi partito. Ed il General *Gustavo Horn* al Presente General Contestabile del Regno, vivendo sempre fuori della Corte, benche si mantenga in opinione di grand huomo, e ben intendente, riesce però nell' agitatione degli affari, come inutile affatto, parendo, ch' egli ricusi ogn' ingerenza, fuor di quella, che gl' ingiunge la carica d'assistere alle militie del Regno. Vi sono anche i Generali, mà questi prevagliono nella stima dell' essecutione militari, che del conseglio de gli affari politici, se ben alla Corte de quatro più famosi, non si crede, che il *Wittembergh* puro soldato d'ogn' altra cosa quasi ignorante, e l' *Wrangel* senatori, huomini ambidue d'età, ch' eccede di poco la virile, mà di virida e robusta salute, tratenendosi il *Chönismarck*, di Natione Alemanno, al suo governo nell' Ducato di *Brebmen*, ed il *Duglas* Generali della Cavaleria, di nascita Scosese, allievo del Rè *Gustavo*, al quale servi di paggio, al presente grand Scudiero, hora dimorando a suoi beni, hora lasciandosi vedere alla Corte, par, che viva disapplicato della cura d'ogni interesse, fuor di quelli, che gli spettano per occasione delle cariche, soggetto di maniere molto destre e gentili, e per questo universalmente amato. E di questi capila Regina, ò sia per i benificii, che gli sono stati conferiti dalla sua Regia liberalità, ò per la cortese humanità, con che sempre gli tratta e riceve, si vede, ch' essa né può molto francamente disporre, ogni volta nella mutatione del Conseglio, onde vengono tante alterationi nella corte originali, puo haver fatto, ch' in conformità de gli interessi si vedono gli animi disponendo, conciliando ò dividendo. Si ben é certo ch' il *moderno Rè* possiede talenti naturali, che lo rendono molto riguardevole, ed accommodato alla direttione delle publiche cose, meno nel Conseglio scarso di parole, ma proferite con senno, dove sia mestiero di spiegare i suoi sentimenti, certo se ben nel tratto è liberale, con che si guadagna l'affetto volgare, e tanto più quanto egli meglio s'accommoda alla regione del vivere alla Suedese, frequente, e prolisso ne i concetti, ne i quali parch' allora la Maestà stia dispensata a farsi famigliare, onde vengano gli animi a conciliarsi maggiormente nell' amore; Non hà però questo Principe gran cognitione di lettere, e non par, che molto se ne' diletti, benche possieda quatro idiomi, Suedese, Tedesco, e Francese a perfettione, & il Latino a sufficienza.

Corrisponde poi con gratitudine molto ossequiose verso la Regina, a contemplatione della quale è cosa certa, ch' inclinassero gli Ordini a nominarlo eletto per la successione alla Corona di *Suezia*, alla quale deliberatione si dispose con franchezza d'animo singolare, ò per ch' ella abhorrisce, come pur hora ne continua gli argomenti dalla soggezzione al giogo maritale, ò per che distrutte le sue cose posthume si prenda per ginoco come l'hà talvolta sentita, senza ricercare la successione. Né forse questi sentimenti altronde provengono, che dalle male opinioni, che nella età più tenera gli sono state impresse dall' empietà di persone irreligiosamente letterate. L'anima ch' informa l'huomo non distinguesi dalla materiale de' bruti corruttibile e mortale, e come che l'apparenza della ragione

nella prova di questo riesce fisica, e la forza delle suppositioni, che sia immortale, ò s'appoggi alla fede, ò si mendichi dalla convenienza, ò si sostenti con qualche argomento, che risolve l'animo più tosto alla presuntione, ch' alla cognitione, non si può dare altrimenti ad intendere da quello, che con sacrileghe eruditioni, fù al suo Real ingegno da principio ammaestrato. Per questo una volta a buon proposito volle dire, che doppo la morte non andarebbe, dove s' erano portati i suoi maggiori, quasi, ch' inferisce, ne all' inferno, ne in Paradiso, accennando, ad un certo modo, col suono di queste parole un terzo luogo, frà questi, mà in effetto motivando la sua credulità della risolutione dell' anima col corpo mortale. Se ben certamente, quanto à i sentimenti esterni circa la Religione fu insensibile, con che vengano le volontà licentiose de i popoli moderate, professa la lettera Evangelica di *Luthero*, non perche porti maggior inclinatione a questi errori, ch' all' altre settarie, mà per che vede così tornargli conto col mostrare adherenza di consenso nella fede cò i popoli soggetti. Ogni volta fuori di quelle dimostranze, che sono necessarie per confirmarsi creditò di Religione, non ostenta alcun esterior culto, come sarebbe, ò la benedittione della tavola sua privata, che si costuma indifferentemente da tutti i Lutherani, ò la frequenza della sacrilega communione, la quale non si vede a prendere, che quasi obligata per obviare lo scandalo, ò l'assistenza alle prediche, alle quali non interviene ch' i giorni festivi, per non togliere il comodo a i cortegiani della casa, che la devono udire, perche questo è il costume de i Rè; ò di portarsi la festa col seguito della corte solennemente, in capella, ò di farsi venire il Predicatore in gran Tircano, che pur anche cede a comodo della corte civile. Mà credo, che mostri ancor' quest' aversione delle Prediche, perche si prenda tedio di sentire la rozza instruttioni di quei prédicatori nelle eruditioni molto vulgari, e ne i concetti poco politi, mentre l'ingegno peregrino di questà Prencipessa facilmente non si sodisfà delle cose triviali, e certo che nella intelligenza del buono, non ha mestiero di soggetto, che lo distingua alla sua capacità, di che spesso ho potuto accorgermi in molte lettere anche in lingua Italiana, nella quale assai ben parla, che sapesse commendare; non la forza del concetto solamente, mà la politia ancora della frase, havendo sentito a collationare in legendo il *Tasso* molti Passi di *Virgilio* col confronto della recita de i versi Latini di questo Poéta di *Tasso* traslatati, nell' epico suo poéma; Peroche nelle lingue, che possiede, è così franca, quant' huomo essercitato, e pure sono molte oltre la *Suedese*, *Latina*, *Greca*, *Italiana*, *Francese* che parla coll' accento perfetto, *Spagnuola*, *Alemana*, *Fiaminga* & *Olandese*, che possono dirsi un idioma medesimo, essendo solo distinte da quelche dialetto. Ne minori della memoria si conoscono le prerogative dell' ingegno, di capacità veloce, discorso pronto, accorta e saggia nel deliberare, e come nella dispositione, e nella prattica del negotio si fà conoscere, sopra l'età, e la conditione del sesso, molto prudente; così nella diversione del maneggio delle cose publiche, occorrendo deporre il sossiego della Maestà, nelle induttioni de suoi domestici, s'essercita ne i tratenimenti con maniere molto gentili, arguta, faceta, erudita, secondo l'essibitione delle materie, che si prendono per oggetto de i discorsi. Nè la doti del Corpo respettivamenti, corrispondono male a i talenti dell' animo, notandosi dispositione molto aggiustata a gli essercizii, nel danzare, nel cavalcare, nel gioccare al volante, nel tirare di pistola, ò in altro, che sia mestiero mostrare con gentilezza la desterità delle membra.

Solamente tiene un non so' che di curvo verso la spalla dritta, che però non pare, che punto gli tolga della buona apparenza, essercitandosi l'arte a coprir con bizarria quella piccola trascurratezza della natura, facendo sopra spicare un largo nodo d'una legavia, del suo Real Vestito. Ma il resto delle parti del corpo si divisa con proportione di membra, e lineamenti ben proportionati di bellezza quasi virile, più tosto che molle, di colore olivastro, ma chiaro co' gli occhi gandi, e naso acuto, più tost o grande che mezano. Ma che non scema vaghezza, ne

ne Maestà alla faccia, di statura frà le donne, che può dirsi mediocre, di voce quasi virile. E 'l modo del suo vestire si vede anch' esso participare di maschile, e donnesco insieme, portando per ordinario una Innocente col Collaro, e Capello da Maschio, e sotto la Innocente la sottana talara senza ornamento alcuno, poco vaga di gioce, fiori, e bindelli, che costumano le donne, mentre ne all' orrecchio, ne al collo, ne tampoco al dito s'é mai veduta à portar gemma. E come si osserva, ch' abhorrisce da queste superstitiose industrie feminili di render più vaga la persona, così par quasi, che si mostri aliena affatto dal proprio sesso, non admettendo mai alcuna dama à i suoi privati essercizii, ò di Camera, ò di tavola, ne mai con esse addomesticandosi, fuor che nelle riduttioni de Cavalieri per suo real tratenimento, quando sià mestiero l'essercitarsi, ò nell' amaestramento di balletti, ò nelle ricreationi di giuochi, che sogliono farsi molto spesso. Due Olandesi serventi di Camera Giouani di nascità plebea gli assistono, quando solamente gli è bisogno vestirsi, ò spogliarsi, supplendo al resto i suoi Valetti di Camera, Giouani anch' essi di conditione volgare di diverse nationi. Tutta l'inclinatione, che s'intende haver portato alle femine viene da lei comunicata ad una Dama di Casa, e di famiglia illustre, chiamata *Ebba Sparre*, adesto maritata al Conte *Giacomo de la Gardie* gran Ciamberlano, fratello del Conte *Magnus*, che da sua Maestà vien chiamata la bella Contessa, e da tutta la Corte. Nulladimeno, se ben si vedono indicii di gran tenerezza, non si é però mai saputo, ò che le sia dalla Maestà sua stata compartita alcuna autorità nell' ingerenza degli affari, ò che sia stata dell' ambitione di questa Dama pretesa, foss' anche per tal causa molto caro alla Padrona. E questa dechiaratione di non haver favoriti, da i quali venga il suo Real genio predominato, si è più volte sentita ad ostentare, benche la collatione di tante mercedi fatte al Conte *Magnus*, e la riforma di pochi, ch' ultimamente hà preso nelle sue domestiche conversationi, habbia fatto dalla corte susurrare diversamente, anzi che per questo specialmente si é creduto esser succedute molte alterationi nella Corte, ch' io per haver registrato ne i qui congiunti fogli sopra i motivi, c'hanno potuto muovere la Regina alla rinoncia della Corona, a bella posta mi faccio lecito di trascurare; terminando quì la relatione di tutto quello, c' ho potuto osservare fin al giorno della mia partenza dalla Corte di *Suezia*, che fù l'ultimo Genaro 1654. della nostra Redentione.

Motivi onde si crede la Regina di Suezia haver presa risolutione di rinonciare la Corona al Principe Carlo Palatino del Rene suo fratel Cugino.

Non è nova la risolutione della Regina di *Suezia* di rinuntiare il Regno, benche l'effetto sia stato improviso. Fece questa prova poco tempo doppo seguita la sua Coronatione, tutto, che disturbata dalle preghiere de suoi più intrinseci, e specialmente da scrittura del Gran Cancelario *Oxensterna*, che gli fece vedere molplicità di pregiudicii, che potranno originarsi alla Corona. Le cause di quel tempo si supposero derivate dalle male sodisfattioni, che ricevette, e dal desiderio di godere nella dispositione degli affari publici la piena libertà d'un principe privato. E novamente pure si stima esser proceduta questa risolutione dai medesimi rispetti, vedendosi molto limitata l'autorità nelle deliberationi, c' haverebbe voluto essercitare alla dispotica, e non subordinata alla volontà di Consiglieri. Poiché se ben parue, ch' inclinasse facilmente all' aggiustamento, che segui l'anno decorso con *Brandenburgh*, fù però detto, ch' ella assentisse anzi violentata ad un certo modo che persuasa. Mà con maggior sentimento si credette haver la Regina consentito di deporre ultimamente il pensiero di mover l'armi contro *Danemarca*,

marca, perch' ella specialmente ne venia sollicitata dal Sr. *Cornificio Ulfeldt* Gran Maestro di *Danemarca* desterminato della Patria, quello che vivendo *Christiano IV.* Padre del Ré presente, fuor delle insegne e titoli Reali, vesse l'autorita soprema, con che prese a ministrare le cose di quel Regno, e a profitarsi vantaggi notabili di gran Fortune; Cavaliero versato in ogni lingua, di maniere destre, di tratto cortese, e d'esperienza nelle cose del mondo sommamente ammaestrato, per tutti questi rispetti dalla Regina avanzato (accarezato). Le ragioni, alle quali racolse il Gran Canceliero appoggiare la dissuasione di passar all' armi contra il Vicino, s'intendessero fondate sul sospetto della fede de i confinanti tutti offesi, che prendendo forse occasione da qualche infausta congiuntura, che non succede di rado nelle vicende della guerra, sarebbon forse stati assai pronti, non a vendicare solo l'ingiurie nell tempo sotto loro inferite, mà a ricuperare ancora il perduto, contando il *Moscovito* Prencipe così potente al quale si tengono l'*Estonia* in *Livonia*, e l'*Ingbermanlandia* nelli confini della *Finnia*, il *Polacco* al quale è stata usurpata la *Livonia* tutta, l'*Imperio* c'ha perduto la *Pomerania*, & il Vescovato di *Brema*, se fosse ancora stata provocata la *Danemarca*, potrebbe il regno di *Suezia* restar circondato da numerose armate di potentissimi Nemici.

Nel cedere a questa sentenza vedendosi la Regina vinta più tosto, che dal discorso, dall' adherenze dell' *Oxenstirn* cominciò, per vantaggiarsi nel consiglio del numero di voti, a prenderli cura di trovarsi nuovi partiali. E se ben l'isperienza ha fatto connoscere, che quanto crescono ne i Parlamenti i Concessori, tanto viene diminuito l'autorità allo stato di Monarca, ad ogni modo, frequentando le nomine de Senatori, hà fatto crescere il numero de XXV, che soleva essere il più copioso, fino a i XXXIX, che tanti n'ho lasciati nel mio partir d'*Upsal* in *Uplandia*, dove allora si ritrovava la Corte. Gli ultimi insigniti di questa dignità sono stati il Marescial di Corte, e 'l General Maggior *Linde*, Capitano delle Guardie del Corpo di sua Maestà, occasione, onde siano derivati disgusti, percio si fa concetto, la Regina haver accelerata la risolutione d'abdicarsi dalle cose del Regno. Peroche venendo la carica di Capitano della Guardie a vacare nella solevatione del Maggior *Linde* all' apice Senatorio, fù da sua Maestà conferita al Conte *Claudio Tott*, primo Gentilhuomo di Camara, giovane, ch' alcuni mesi prima, s'era portato dalle scuole de gli essercitii Cavalereschi di *Francia* alla patria, senza isperienza d'alcuna sorte nelle prattiche dell' arte militare. E come che l'emulatione si conosce assai facile a degenerare in invidia, cominciò dai Caduti concorrenti ad esser lacerata la fama di questo Conte *Tott*, ne senza lasciàr illeso il buon nome di sua Maestà, ch' andavano predicando soverchiamente ritirata, & inclinata solamente a farsi privatamente servire da singolari soggetti, i quali, ancorche inetti, non guardava di promovere alle cariche di tanto riguardo, lasciati a dietro i più meritevoli, e' haveano col dispendio de sudori, e di sangue tutt' il tempo della loro vita faticato ne gli essercitii per comprarsi l'honorevolezza di questi titoli, e tanto s'avanzò il sentimento di questo fatto, che si passò a ordire maligne inventioni per discreditare il *Tott*, e qualch' altro ancora, che si stimava più vicino alla gratia della Regina. Si fece autore a pratticare questo mal officio il Conte *Magnus de la Gardie*, huomo novo respettivamente, che non tiene la sorte, che da due Maggiori della linea di *Suezia*. L'Auolo Frate Francese apostato, ma di gran spirito, che riusci Generali del Ré *Carlo* Patre di *Gustavo*, & il *Patre* pur buon soldato, morto ultimamente gran Contestabile del Regno: soggetto due anni fà il più accreditato della Corte, & al presente il più denaroso, e facoltoso di tutto il Regno, tanto però degno di biasimo & abhorrimento, quanto é stata facciata l'ingratitudine c'ha portato di compenso verso i beneficii, e le dignità, che piacque longamente alla Regina di conferirgli. Peroche come é incerta la fama, che da sua Maestà gli sia stata mercede di rendita annuale in beni stabili di ottanta mila taleri, alla metà della quale non è alcuno in tutto il Regno, e stati soggetti, che

s'a-

s'avicini, e non solamente si è la Regina presa pensiero di fabricargli fortune, e cose numerose, ma s'e pur compiaciuta di stabilirlo non solo in altezza di Porto Grande, di titoli e cariche lucrose del Regno, conferendogli quelle di gran Tesoriero, ma renderlo ancora conspicuo per parentella colla casa Reale, facendogli sposare la Prencipesse sua Cugina sorella del Principe *Carlo*, allora eletto Ré di *Suezia*. Si condusse alla Regina, e sotto spetie di doglianza rappresentò, ch' era da certe persone le più care, e vicine a i servitii Reali, stato disseminato essere alle Maestà sua escito di bocca, ch' egli fosse traditore, avanzandosi in essaggerationi contro la malignità di Costoro, da i quali si procurava il de lui discredito appresso la Corte, & il Mondo. La Regina meravigliatasi, dimandò, chi fossero questi; & egli, ò ricusando, ò infingendossene, al fine obligato da comando reale a denuntiarli, disse: E stato il Conte *Tott*, e lo *Stenberg* Maggior Cavallerizo di Vostra Maestà. Mà soggiunse, io credo il Conte *Tott*. Allora la Regina conoscendo la malignità, rispose; s'è vero, che questi l'habbiano detto, sarà ancora ch' io l'ho detto. Ma ditemi, e da chi havete voi intese queste parole? Madama, rispose, tengo la mia fede inpegnata per la secretezza, non posso obedirla, mà essendogli seriamente commandato, nominò certo Gentilhuomo Prusaco, c'havea negli ultimi anni delle guerre servito per Generale Adjutante della Infanteria. Fatto lo chiamare alla Corte, per che si ritrovava lontano, e condotto in faccia al Conte, la Regina dimandò s'era vero, che fosse dal Conte *Tott*, ò *Stenberg* stato disseminato questo romore. Non, Madama, rispose, ne tam poco hà mai sentito a farne motto da persone del Mondo. Allora la Regina voltatasi al Conte ammutolito, disse, in francese: *Conte lasciate queste vostre Machine, e pensieri, altramente voi morrete, e di subito toglietemivi dinanzi, e non vi avicinate mai più a questo palazzo.* Nel finire d'haver gli comminata in voce la sua disgratia, s'applicò subito la Regina a scriver lettera in Francese idioma, che molto frequenta, e scrive ancora con eleganza, inviandola al Conte con rimproveri molto aggiustati al mancamento, e molto sostenuti nel decoro della dignità Reale. E perche fosse noto al mondo il mancamento del Conte, di cui gia subito volò la fama da per tutto coi motivi che l'havevano indotta a disgratiarlo, comandò al *Entio* (*Heinsio*) Olandese suo tratenuto Litterato, che trasportasse dal francese in Latino questa lettera, onde potesse leggersi da ciascuno, quasi in specie di manifesto. Ne perche siano stati interposti gagliardi ufficii dall' eletto Ré di *Suezia*, ne per le sommissioni del Conte, è succeduto giamai, che la Regina si disponga a rimetterlo punto dalla sua giusta indignatione, giudicando indegna di condonatione quella colpa, che porta l'origine da cosi ingrata malignità.

Nel ristretto, di pochi giorni, quando ancora era più fervent' il sangue per la concepita alteratione, si trovò un tratto il Prencipe *Adolfo* fratello Carnale del Ré eletto, e cognato del Conte *Magnus*, a galanteggiare certa Dama Inglese, nell' appartamento apunto delle Dame, dove s'era anche portato il Conte *Tott*. E come si suole nella domestichezza di discorsi frapporre qualche parole manco corretta, il Prencipe volendo mostrarne accorgimento, disse in Francese al Conte *Tott*. Il Conte *Tott* suppone di dir belle cose mà à me paiono sciocchezze. Il Conte non rispose, ma rimovendosi dal discorso, stette com' huomo pensoso senza più formar parola. Il Prencipe veduto il Conte in quel modo, che pensate, disse, Signor Conte? Penso, rispose, una pazza sciochezza, e cosi poco doppo licentiandosi parti per le sue stanze. Non fù fatto sopra questo successo alcuna riflessione, da chi si trovò presente, essendo parso, che nella famigliarità del discorso non havesse questa parola potuto portar sentimento. Tutta volta la sera mandò il Conte segreta disfida al Prencipe, che fù subito accettata, elegendosi di battersi colle pistole. Mà la matina, mentre s'erano inviati separatamente al luogo dessinato, furono dalla Regina ispediti alcuni Cavalieri ad impedire questo abbatimento con gravissima perturbatione del Prencipe, che giurò di non voler più tornare alla

Cor-

Corte, se non si battesse coll *Tott*, absentandosi subito senza licentiarsi da alcuno. Nelle discussione, che poi fece la Corte di questo accidente, non fù fatto giudicio, che 'l *Tott*, tanto s'offendesse di questa parola, che per ciò si sentisse obligato di chiamare il Prencipe a battersi seco, mà, che covando nell' animo qualche concepito sentimento abbracciasse facilmente l'incontro di questa picciola occasione, mentre ne i discorsi famigliari, non devono le parole interpretarsi nel senso, che suonano, ma dall' intentione di chi le proferisce. E per che la speculativa de gli huomini curiosi non si traliene sù le apparenza materiali, fù da qualch' uno ancor giudicato non esser seguita questa disfida senza consentimento della Regina. Gli argomenti furono fondati sul supposto, che come il Conte *Tott* indue altri duelli, è con lo *Stenberg* Cavalerizzo Maggiore, alcuni mesi prima, e col Conte *Dona* primo gentil-huomo di Camera di sua Maestà il Novembre decorso, seppe usar' tal segretezza, che non giunse alcuna nuova all' orechi di sua Maestà prima, che s'intendesse l'un & l'altro essere nell' abattimento restato ferito, così haverebbe potuto fare in modo, ch' ancor' questo fosse stato celato Oltre, che non si vidde per questa, che molti dissero temeraria provocatione contra un Prencipe di così gran Casa, fratello Cugino della Regina, e fratello carnale del Ré eletto, che 'l Conte patisse alcuna diminutione della gratia di sua Maestà ricevuto nel ministerio de suoi servitii, ò nell' intrinseco della domestica confidenza di prima la medesima sera. Il rispetto, che si credette, haver potuto movere la Regina a consentire segretamente alla disfida, fù supposto derivato dal molto fervore, con che si disse il Prencipe essersi riscaldato nella diffesa del Conte *Magnus* suo cognato, è 'l motivo del pentimento s'interpreto succeduto dal non volersi vedere aventurato al colpo d'una Pistola un ben suo gradito Servitore. E vero o falso che sia il successo se né mormorò in questa formo. Non s'astennero i più licentiosi dal detrahere anche della Regina, comme quella, c' havesse così ristrette le riforme della Corte che non s'appria l'adito famigliare, che a tré persone, al Conte *Tott*, allo *Stenberg*, e a D. *Antonio Pimentel* inviato dal Ré Catolico, col quale dispensava i giorni intieri, & molta parte della notte, che consummava in vigilie, essendo la Maestà sua tanto parca nel sonno, che in questo per ordinario non é solita di sopirsi, che per quatro hore. Il fastidio di queste voci, che sempre andavano crescendo, la necessità c'haveva provato d'obligar spesso il consenso nelle risolutioni di stato à i voti de Senatori, l'ingratitudini che provava da i più beneficiati, le detrattioni de i Preti scelerati, che mai assenevano d'essaggerare da i pulpiti, che per la curiosita licentiosa della Regina, s'introducessero a visitare la simplicità de' Suedesi, costumi stranieri, e nemici della Religione, Italiani e Francesi, de i quali si trovava il palazzo reale ripieno, la scarsezza di' dinari, che si provava di continuo, ond' era quasi, che si mendicasse anche per le spese della Real casa, la sfacciatagine di molti, c' haverebbono voluto veder regolato l'arbitrio della Regina nella sordida barbarie delle cose antiche, sono stati creduti i più veri impulsi, da i quali sia stata la Maestà sua commossa a sollevarsi l'animo da i disgusti colla dispositione della Corona. Mà la persuasione così repentina, per cui l'animo suo reale s'è disposto d'effettuare la rinontia, si giudica provenuto da qualche grave motivo, per cui si sia la Maestà sua offesa nelle deliberationi dell' ultima redunanza del pieno senato, che fù commandata pel primo di febraro 1654 nel quale, si dovea rispondere alle lettere del Moscovite portate dall' inviato di questo Prencipe e trattarsi specialmente circa le risolutioni d'un allianza con la *Spagna* & *Ingbilterra*, nella quale è cosa certa, che si trovasse la Regina molto impegnata con D. *Antonio Pimentel*, e di sorte, che se ben per la sollevatione del *Cromwell* alla soprema assistenza del regno d'*Ingbilterra*, e massime doppo la pace che segui appresso, tra gli Olandesi & Inghlesi, ad ogni modo havea D. *Antonio* constantemente scritto al *Plettenburg* Residente Cesareo in *Amburg*, che non sarebbono queste alterationi e rapacificationi d'alcun oltraggio allo stabilimento de i Trattati. Mà quel

quel vano susurro sparso per tutto dalla fama, che la Regina si sia sottratta dal peso dello scettro per darsi vanamente otiosa alle peregrinationi può giudicarsi facilmente così luntano dall' apparenze del vero, quanto la sodezza di Sua Maestà s'è fatta conoscere molto matura anche nelle risolutioni di momenti legieri, non che nella somma dove si tratti di tutto l'essere delle cose. Pùo ben essere, che volendo instituirsi una ragione di vita a libera dispositione de suoi piaceri, deliberi una volta di far qualche giro a pagare la curiosità colla visita di molte regioni tanto più accelerandosi nella risolutione, quanto sia provocata dal fastidio d'udire, e veder cose di suo poco gradimento, come pur oggidì s'intende essersi portata all' acque di *Spà*, d'onde si crede doversi partire a veder tutta *Fiandra*, è di là, dove più sodisfi al suo pensiero (*).

Au dessous de cette copie étoit écrit ceci:

Questo libretto lo copia in Venetia l'anno 1665 *mese Decembre*, *giorno* $\frac{7 \text{ st. vec.}}{17 \text{ st. nov.}}$ *finendo*.

Num°. XLVIII. Tom. I. pag. 427.

Portrait & Caractère de la Reine CHRISTINE par le P. *Mannerschied Jésuite* le 10. Déc. 1653.

RELATIO Epistolica de Serenissima Suecorum, Gothorum, Wandalorumque Regina CHRISTINA, ejusque vitæ instituendæ ratione ac Regni administratione, Stockholmiæ scripta 1653. die Dec:

Rem minime ingratam credo me facturum, si aliquid scribam de Sueciæ Regina, quam merito ut seculi nostri prodigium miraculumque plane singulare veneror atque video quotidie. Eorum, quæ scribo, testis sum oculatus. Egi cum illa frequentissime, & accepi ab ea munus prætiosum, torquem aureum cum numismate ejus. Corpore est pusillo, frons Ei larga, oculi grandes & plane lucidi, sed omnino amabiles, nasus ei aquilinus, os modicum & decorum. Fœmineum & muliebre nihil habet præter sexum. Vox ei virilis, modus loquendi, incessus gestusque plane tales, quales viris consueti. Video prope indies equitantem, & quamvis more muliebri equo insideat, tamen ita corpus vibrat flectitque, ut qui non plane propinquus est, virum credat. Cum equitat, pileum gestat & thoracem more Hispanico, sola toga fœminam prodit. Pedem unum tantum habet stapedi impositum, & tamen ita equum ad cursum incitat, ut nullus sit, qui currentem assequi possit. Volare quis credat non currere. Rex noster Hispanus petiit ejus equitantis sibi effigiem mitti. Vestis ei cum equitat, adeo vilis est, ut vix putem 4. aut quinque aureis æstimari posse. Cum in Aula est, vestibus utitur admodum vulgaribus, nunquam quidquid vidi, aut aureum, aut argenteum in capite vestibus aut collo præter unicum annulum. Nulla ei ornandi corporis cura, semel in hebdomade ei pectitur caput, nonnunquam quinto decimo die. Diebus dominicis tribuit unam mediam horam vestiendo corpori, aliis diebus vix quadrantem. Vidi nonnunquam ego, cum illa colloquens, indusium aspersum ex diuturna scriptione, mul-

(*) Communiqué par feu Mr. le Baron *Rålamb* Président du Conseil des Mines de *Suède*. Il semble que cette Rélation a été faite par le Comte de *Montecuculi* alors Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de *Suède confr.* N. XLVIII. *de l'Append. ci dessous.*

multis attramenti maculis, imo nonnunquam laterum. Monita de curando ornandoque corpore dicit: hoc otiosum esse. Somno tribuit tres quatuorve horas, nec quidquam amplius. Admodum sero decumbit, summo mane surgit. Per octodecim menses hunc vitæ tenorem servasse vidi: cum vix tres horas somno tribuisset. Summo mane evigilans, quinque horas tribuit variis libris legendis. Martyrem se credit, cum publice cibum debet sumere, alioqui, cum sola comedit, vix mediam horam mensæ accumbit. Aquam tantummodo bibit. Nunquam audita est conqueri de cibis, utrum bene an male sint cocti. Nunquam sibi hoc vel illo modo coqui vult. Vidi ego sæpius comedentem, vidi cibos, quibus vescebatur, vulgares tantum attingebat, reliquos remittebat. Audivi ego ipsam dicentem, se nulla re turbari, nihil se scire tam magnum, tam noxium, tam adversum, quod possit sibi tranquillitatem animi eripere. Mortem ait se non magis curare, quam somnum. Maxime rigida hyeme, cum gelu omnia constricta tenet, tum ipsa curru vehitur maxime profunda nocte, per campos ad quatuor, sex nonnunquam horas. Tempus matutinum tribuit rebus publicis, interest quotidie senatui, sive potius Consilio. Vidi ego, cum ei aperta esset vena, euntem ad consilium, ibique hærentem ad quinque horas. Fuit aliquando, cum febri vexaretur ad 28. *dies, non ideo tamen unquam publicarum rerum tractationem omisit. Dicit sibi hoc a Deo demandatum, ut regni negotia sedulo tractet, facturam se, quod in se est: si res minus bene succedat, habituram se hoc solatium, quod diligentiam omnem attribuerit quæcunque a se adhiberi potuit. Omnia publica negotia administrat ipsa sola, & sola conficit. Legati Regum cum illa sola negotia sua transigunt, ad nullum alium, neque Secretarium neque Ministrum amandantur. Cum publicè Legati Regum ipsam salutant, in audientiis solemnibus ipsa sola respondet. Vix credibile est, quod tamen ego indies video: videlicet, Generales Suecos illos, ad quorum nomen armaque tam diu horruit tremuitque* Germania, *coram illa consistere elingues ac veluti mutos, & quasi tremere ac trepidare. Vix septennis amisit Parentem: quis credas Filiam tantum* 27. *annos natam, tantam potuisse in Regno, satis alioquin libero, obtinere autoritatem, ut sola regat, a nullius nutibus aut consiliis dependeat, nulli sit obnoxia, sola administret, regat, conficiatque omnia. Quidquid pertinet ad Regni Gubernationem, id omne scire vult. Tractatus omnes, quantumvis prolixos de rebus regni, ipsa legit. Scio, cum ei oblati fuere tractatus, qui* 28 *folia complectebantur, ab Ea brevissimo tempore perlectos ac latine redditos explicatosque fuisse cuidam Legato. Nationes omnes amat, amat in omnibus virtutem, nihil præterea aliud; dicit: duas esse in mundo nationes tantum, unam proborum hominum, alteram improborum; hanc se execrari, illam se amare sine ullo nominum, quibus variæ nationes insigniuntur, discrimine. Matrimonii nomen ferre non potest, neque quisquam ei unquam persuadere potuit, ut nuberet: Dicit se liberam natam, liberamque velle mori. In communibus colloquiis ita familiaris est, ut, qui videt, non dico Reginam, sed vix illustrem fœminam credat; accedit, alloquitur, contrectat, lacessit eos, cum quibus agit, ridet, jocatur liberaliter, sed tamen suis ita tremenda est, ut coram illa tanquam infantes consistant. Cum de rebus seriis agit, cum Legatos Regum audit, eam Majestatem assumit, quæ etiam audacissimo cuique metum injiciat. Vidi ego, momento uno, ita a familiari colloquio ad gravitatem, Majestatemque Regiam, quasi ab uno ad aliud extremum transgredientem, ut vere ipse meis oculis vix crederem. Testis est hujus rei, Dominus* Antonius Pimentelli *Legatus Hispaniæ, cui tantum tribuit favetque Regina, ut omnium ea sit sententia, nunquam quemquam a Regina ita amatum honoratumque fuisse. Semper ille adest, cum illa indies agit, & tamen cum de negotiis cum illa agere debet, tum dicit se Reginam adeo aliam, adeo assumta Majestate mutatam ac tremendam invenire, ut vix ipsam noverit. Nobiles aulæ fœminas habet magis ad pompam, quam ad obsequium; videtur eas dedignari: cum solis viris agit. Nihil illi difficile, nec frigora, nec pluviam, nec solem, nec vigilias, nec quicquam timet. Si bellum ei aliquod cum quoquam esset, certum est ipsam ad bellum processuram esse. Linguas novit* 10. *vel* 11. Latinam, Græcam, Gallicam, Italicam, Hispanicam, Germanicam, *utramque* Suecicam, Finnicam *& ni fallor* Danicam; Hebraicam *&* Arabicam *etiam & legis & aliquo modo intelligit. Poëtas omnes veteres legit & callet; novos sive Italicos sive Gallicos videtur posse de memoria. Philosophos omnes veteres evolvit. Legit ex S S. Pa-*

Patribus quam plurimos. Auguſtinum, Ambroſium, Philonem Hebræum, Hieronymum, Gregorium, Tertullianum, Cyprianum, *ſed horum lectione non ita capitur; maxime amat* Lactantium, Clementem Alexandrinum, Arnobium, Minutium Felicem, *ex parte S.* Hieronymum & Cyprianum, *ſed præ omnibus laudat* Nazianzenum. *Nemo impune apud illam aliquid ex veteribus Poëtis ſuffuratur, ſtatim furtum agnoſcit; memoria eſt plus quam humana: omnia videtur ſcire, nihil obliviſci, nihil ignorare. Quanto judicio ſit, oſtendit gubernandi modus cum auctoritate tanta junctus, ut ſola ſine cujuſque ſubſidio conficiat omnia. Quotidie fatigat neſcio quot ſecretarios, quibus literas dictat, corrigit, emendat, evolvitque omnia ipſa ſola. Adeo liberalis eſt, ut ſi ulla in re modum non ſervet, id facere dicenda ſit in dandis muneribus. Advocavit in* Sueciam *viros doctiſſimos, artificeſque præſtantes ex* Italia, Gallia, Germania, *nullus ab Ea ſine magno munere diſceſſit. Juſtitiæ eſt obſervantiſſima, dicit: ſe nulli unquam reo mortem commerito condonaſſe, niſi admodum raro; nunquam tamen quemquam ſupplicio affectum eſſe, cujus cauſa non fuderit lacrimas. Promiſſorum eſt tenaciſſima. Diſcurrit pulcherrime de rebus omnibus. Humanitas in Ea tanta eſt, ut eam nulli ſuarum aliarum virtutum poſthabere dicenda ſit. Teſtantur hoc omnes exteri, quos omnibus officiis ſibi demeretur, ad hanc aulam ſpectandam cum veniunt. Dicebat nuper Comes Italus, qui ex aula Cæſarea venerat: Si ego dicam* Viennæ, *me in Reginæ curru cum ipſa iviſſe ambulatum per urbem, Viennæ fidem non inveniam. Et tamen non ſolum vidi ego, eum Reginæ curru in ejus comitatu vehi, verum etiam ejus menſæ accumbentem plus vice ſimplici hiſce oculis ſpectavi. Ut tamen omnes honorat, unum D. Antonium* Pimentelli *ultra omnem modum honorat, quod dicit ſe facere, tam Regis noſtri cauſa, quem maxime amat veneraturque, quàm ob præſtantia merita D.* Antonii. *Unum deeſt huic optimæ Reginæ vera Religio, & ego quanquam frequenter admodum cum illa egerim, tamen de religione agere non poſſum. Obſtans leges regni, quo privaretur, qui religionem mutaret: Ago interim cum alio quodam ſacerdote Gallo, hic cum Catholicis, quorum hic multi, ſed omnes exteri; ajunt: ſi quis Suecus religionem mutet, is capite plectitur.*

Jam has ſcripſeram, cum venit ad ædes noſtras primus ſtabuli Præfectus, Baro de Steinberg *a Regina miſſus, ejus nomine præſtantiſſimam rhedam Domino* Antonio Pimentelli *offerens: eſt ea tota panno inducta villoſo ſerico rubro, tota auro infecta & argento, quicquid eſt in rheda ferramentorum, id inauratum eſt. Trahunt rhedam ſex equi atri coloris, ingentes & validi, ex Regio equili, & ſtirpe eorum, qui in equili Regio progenerantur. Dominus* Pimentelli *ut gratitudinem ſuam teſtaretur, miſit per me uxori prædicti Baronis de* Steinberg *monile ex adamantibus, quod conſtat* 1200. *imperialibus. Male habebit id, non dubito, a D^no Pimentelli oblatum munus, Gallos & alios Regis noſtri adverſarios. Stockholmiæ d* 10 *Octobris* 1653. (*).

Num°. XLIX. Tom. I. pag. 431.

Qualità, & Coſtumi della Regina Di Suezia.

Riconoſce per debito lo ſcrivere qualche coſa all'Eccellenza voſtra intorno alla Regina di *Suezia*, qual veramente da ogniúno vien ammirata per prodigio di queſta età, e miracolo del noſtro ſecolo. Queſta Regina è di corpo piccolo, hà la fronte ſpar-

(*) Copie tirée de la préface du V. Tome des *Acta Pacis Weſtphal.* par Mr. de *Meiern*, mais rectifiée ſur la Copie trouvée dans la Bibliothèque de Mr. le Comte *Charles-Guſtave Bielke.*

sparsa, l'occhio più tosto bianco, ma gratioso, il naso aquilino, e picciolo, non hà altro di femina, ch' il puro sesso, la voce è virile, il parlar, il moto, la portatura in lei ha tutto del mascnile; Ho havuto occasione di vederla a Cavallo, e benche cavalchi conforme il costume Donnesco, ad ogni modo la portatura del corpo è così disinvolta, ch' ognúno la crede più tosto huomo, che femina. Porta, a cavallo il capello verte di biesto alla spagnuola, e solo nel uestito da basso comparisce femina. Cavalca con un solo piede in istassa, ad ogni modo tenesi bene di sopra al cavallo, che non n'é chi la possà seguire; ognúno crederebbe il suo correre non corso, ma volo. Il di lei vestite mentre cavalca, è così triviale ch'apena si stima quattro, ò cinque scudi d'oro. In Corte pure vestiva habito molto ordinario, nè mai se gli é saputo scoprire, ò in testa, ò nelle vesti, ne meno al collo, ne ò d'oro, ò d'argento. Porta un sol annello nelle dita; non mette studio alcuno nell'abbellirsi, vna sol volta frà la settimana si pettina il capo ogni quindeci giorni di Domenica consumerà una mez'hora nel vestirsi; L'altre giornate appunto un quarto. Sono state osservate più volte le dilei vesti con diverse machie d'inchiostro per l' applicatione, che tiene in scrivere, e talvolta anche il dilei vestito in qualche parte stracciato; auvisata d'haversi più cura, rispose, simil cura essere vanità di persone otiose. Dormira per lo spatio di trè hore, in quattro non più. Và a letto la sera molto tardi, si leva al spontar dell' Aurora. Ha praticato questo modo di vivere permolto tempo, dormendo a pena trè hore, e consumaudone vicino a cinque nella lettura de diversi Libri; Sente gran tormento quando mangia in publico; per altro quando siede a tavola sola, vi corre una mez'hora, non più, beve solamente aqua, mai si sente lamentarsi delle vivande ò bene, ò mal cotte, che le siano capitate in tavola; Non ha mai ordinato, che le si serva più tosto, in quel modo che in questo s'appiglià più tosto agl'ordinari cibi, le vivande le più delicate da parte; si vanta di non sentire perturbatione alcuna d'animo, che non sa' conoscere impresa così ardua, e faticosa, che vaglia impedire la quiete di quello, e più volte, s'è espressa, che tanto fà caso della morte, quanto d'un puro vagno. Quando rissedeva in *Svezia*, usava nei più eccessivi giorni d'inverno, quando quei marchiano tutti agghiaciati per crudo gelo, lei all' hora si serviva del cocchio, di notte principalmente, fino alle cinque in sei hore; Consumava la mattina tutta nelli negotii publici: ogni giorno interveniva nel consiglio, nel quale mentre andava un giorno se gl'aperse una vena, dove stette svanita per lo spatio di cinque hore. In più giorni ne quali fù travagliata da febre non tralasciava punto di negotiare à publico interesse, e soleva dire: è providenza di Dio à poter assistere con quelle diligenze al governo del Regno; Dal canto suo essere tenuta ad ogni possibile, se poi le cose riescono diversamente, havere questa sodisfatione, che dalla parte sua non è mancato a quanto era tenuta, e da ogni sua diligenza si poteva promettere. Lei sola maneggiava l'interesse di stato, trattava, e conchiudeva i medesimi. Gl' Ambasciatori delle Corone faccevano capo sempre con esse lei; Non si lasciava trattato alcuno in mano de Segretarii, ò d'altro ministro, nelle publiche audienze essa sola riceveva, e respondeva; E cosa da non credere! quei stessi Capitani, e Generali della *Svezia*, il nome solo de quali, non che la spada, sempre l'*Allemagna* ha riveriti, e temuti, Alla presenza di questa restano, tremano, e ammutiscono. Senza Padre, chi la crederebbe tale! che sola con tanta autorità potesse haver governato un Regno senza dependenza alcuna, ne di parere, ne di consiglio, e di natura unica sola regnato, e sola professato volere sapere ogni trattato concernente al governo del suo Regno. Ama universalmente tutte le nationi, stima la verità sopra ogni cosa. Suol dire che il mondo contiene in se due sole nationi, l'una de buoni, e l'altra de tristi: questa esser abbominevole quella doversi amare indistintamente, anche da popoli barbari, e stranieri; Non può soffrire il matrimonio, ne sin hora v'é stato alcuno, ch' habbia potuto persuaderle il maritaggio; Si vanta d'essere nata libera, e libera vol morire. Riesce nel trattare così compita, che chi l'osserva

va pensa di vedere non una Regina, ma à pena una donna ordinaria, si astuta parla, replica, e suggerisce à chi con lei negotia. Ride tal volta, e graziosamente scherza, mà con tal gratia alla presenza de suoi, che restano in termine d'ogni modestia.

Quando tratta sul trono, e nell' Audienza d'Ambasciatori veste tal maestà, ch' atterisce ogniúno, quantunque audace, e coraggioso. E stato ammirato con i stupore: in un instante questa medesima Regina, quasi da un estremo all' altro, passarsene dal discorso famigliare algrave, e maestoso. Sarammi testimonio il Sig. *Pimentelli*, le di cui maniere, e facetie riuscivano cosi grate a questa Regina; ad ogni modo in quel mentre che negotiava, professa d'haver trovata la Regina cosi diversa, e tremenda nel suo sostegno maestoso, ch' à pena la riconosceva perquella di prima. Non hà cosa alcuna per difficile, non teme freddo, pioggia, ne sole, vigilie, ne altra cosa in questo mondo; fà professione d'intendere, e parlarin più Lingue *Latina*, *Greca*, *Francese*, *Italiana*, *Spagnuola*, *Allemana*, l'una, e l'altra di *Suezia*, *Turchesca*, *Hebraica*, e *Araba*. Hà la lettura delli poéti antichi, discorre de moderni *Italiani*, e *Francesi*. Professa l'antica filosofia, tiene alle mani molti ancora de Santi Padri *Agostino*, *Ambrosio*, *Girolamo*, *Tertuliano*, e *Cipriano*, gode molto dello Stile di *Clemente*, *Alesandro Arnobio*, e altri fra i quali loda in particolare San *Girolamo*, e *Cipriano*, *ma sopra tutto Gregorio Nazianzeno*. Non può fidarsi alcuno d'haver letto da Poéti antichi, ó soggetto, ó inventione, ó tessitura di verso, senza essere da questa scoperto, e tassato di furto. Hà una memoria Divina sopra ogni cosa. Niente si scorda. Hà cognitione universale di tutto.

Quanto sii il suo giuditio s'é conosciuto dal modo, ch' hà tenuto nel suo governo, che sola senza agiuto alcuno ha fatto ogni cosa, ha faticato ogni giorno con molti segretarii, a chi dettando, a chi rispondendo, a chi corrigendo, sola maneggiando tutto; E cosi Liberale, che solo nel pensiere si può dire, senza modo. Richiamò à se dall' *Italia*, dalla *Francia*, e dall' *Allemagna*, nella *Svezia* diversi Artefici Eccellenti, e tutti riconosciuti con premii (*).

Numº. L. Tome. I. Pag. 439.

Lettre de *Nic. Heinsius* à CHRISTINE en 1654.

Etsi tuis omnibus ac imprimis mihi, molesta, ut debet profecto, accidit atque acerba privata hæc jacturæ contemplatio, quam consternatis alte sensibus impressit de deserenda Regni florentissimi statione captum nuper, Augusta, a te consilium: impetravi tamen a diuturno stupore, quo oppressus ac afflictus hæsit huc usque animus, ut proposito huic tuo non accederem solum ac manum darem, quod fieri a nolentibusplerumque consuevit & invitis, qui potissimam in obsequio laudem collocarunt, sed laudator quoque gratularer memorabili instituto atque applauderem. Diffiteri haud ausim expugnatam ægre doloris concepti pertinaciam: at vero sedatior non nihil emergo nunc paulatim, recolligoque me ex profunda curarum nocte, tuæque acquiesco sententiæ, & ad approbationem propriæ calamitatis impellor. Habeo enim compertum, Augusta, eam tibi esse indolem, id inconcussi animi robur, ut non possis esse injuria aut in te aut in tuos. Scio inconsiderata nihil, nihil præter ordinem fieri a te solere.

Quare iis disceptandum relinquam, quibus es ignota, an recte feceris, quæ Regno vitam pri-

(*) Copie reçue de Mr. de *Blome* Conseiller de Guerre de feue S. M. le Roi de *Suède*, Landgrave de *Hesse*.

privatam anteponat? Dum rationes mecum dubius subduco & in causas inquiro anxius quæ ad facinoris admirandi atque inauditi spem fiduciamque capiendam præcipue te evexerint & instigarint. Non deflectam e via, nec virtutum tuarum commendationi indulgebo, ne, dum liberius exspatiatur in tam vasto campo ac se diffundit oratio, mearum ipse virium infirmitatem parum perspexisse atque exploratam habere videar, & tuis auribus haud recte consulatur, cum intelligam, ac probe jam dudum edoctus sim, non esse verba apud te de re facienda, nisi sobrie & paucis: cujus inter præcipuas est laudes, laudes suas fastidire & antevertere factis immortalibus. Commune, Augusta, maximis temporum Ingeniis argumentum es, in quo certatim memorando se exerceant & facundiam jam pridem experiantur. Quapropter summæ temeritatis sit & imprudentiæ ad illos denuo impingi a me scopulos, quos ne illi quidem satis feliciter præternavigarunt felicissime. Quid? quod ea, quæ plurima præclare atque egregie hactenus gessisti, Regibus aliquando posteris pro exemplo quod imitentur futura, recenti facto admirando splendore omnia obscurantur: quod quia merito suo & dignitate prædicari nequit & extolli, non inconsulte fecero, si laudum tuarum partem hanc unicam proponam mihi delibandam, atque istos inter limites coërceam ingenium. Non est cujusvis, mihi crede, te æstimare, Augusta. Infinitis præconiis cum memorata publice sis in tanto laudantium numero, plures fortunam tuam quam te suspexerunt, & Reginam commendarunt multi, Christinam *pauci. Insigne naturæ beneficium videbatur, quod late imperares, quod* Gustavo Magno *prognata esses & erat mehercules insigne naturæ beneficium. Majus tamen illud tuum, Domina, quæ Regno & parente tantis dignam Te præstitisti. Invidendæ felicitatis credebatur, quod assiduo rerum successu floreres; quod bella cum potentissimis hostibus & gessisses prospere & composuisses; nos etiam prudentiæ tuæ id fuisse non ignoramus. Nunc detractis naturæ ac fortunæ ornamentis, illecebris amotis, tuis in posterum bonis, tuo cultu venies spectanda. Non enim commendari in te poterunt, quæ spernis ipsa & contemnis. Ipsum illud, quod moliris, factum novum atque insolens, nec ulli sæculorum memoriæ testatum, latere te nequaquam sinet. Sedem ut occupes & figas in remoto a turbis angulo, ut inaccessam insulam invadas, secessum tamen illum, illas latebras orbis universus rimabitur. Si confluxerunt olim gentes undiquaque, ut, Divo Genitore tuo etiamnum superstite, victorem Septentrionis vultum, ut tot ornatum laureis, tot triumphis perfunctum caput contemplarentur, quid non facturos censes, ut* Gustavi Magni *spectent filiam, ut animam pulcherrimam intueantur, quæ triumphare noluit, cum posset, & tamen toties triumphavit. Non sum adeo rudis, adeo ignarus tui, Domina, ut vestigia tua tibi commendem, & inculcem, quibus porro insistas. Haud potes tui esse dissimilis, postquam tam inusitati facti capax fuisti. Nihil tibi reliquum est in rerum natura aestimandum præter unam fortunam, cum Fortunam, quæ summum regnantibus bonum est, a te excludas atque averseris.*

Fortunæ enim beneficio sola virtus non tangitur, sola non indiget. Itaque non tibi magis cum virtute male posthac convenire, quam ipsi secum virtuti potest. An voluptati ut indulgeas est exspectandum, quæ voluptatem ducis non regnare? Cum tædas tuas, cum nuptias tot Reges Principesque frustra sperarint, an castitati constantissimæ timebimus? Ab ipsis teneris, quam parca somni quam minime appetens fueris, quam epulis non sis delectata, quam procul habueris supervacua oblectamenta & feriantes ingenii lusus familiares tui norunt: nunc tanto minus hisce capieris illecebris, quanto magis judicium ætate est confirmatum. An otiosam te fore suspicabimur, quæ ne tum quidem fuisti, cum regnares, & cum tuto posses. Scis enim occuli non posse regni vitia, solere dissimulari & silentii religione tacita involvi, quod multum reverentiæ Regali dignitati debeatur. Nunc rigidissima via res tuas censere omnes audebunt, postquam privasti te prærogativa omnis veniæ atque impunitatis. Accedet æmulatio & occultus livor illorum, qui splendorem existimationis tuæ ferre non possunt. Quiquid temporis a curis publicis subduci potuit, eruditis a te lucubrationibus dedicatum scimus, partem diei præcipuam sæpe, noctes etiam totas sic periisse tibi in confesso est apud omnes, qui te norunt. &c. &c. (a).

cætera desunt Num°.

(a) Hæc in P. *Burmanni* Sylloge Epistol. Virorum illustr. Tom. V. pag. 772. 773.

Num°. LI. Tome I. Pag. 440.

Lettre de Mr. BOCHART *à Mr.* ISAAC VOSSIUS.

Certes, Monfieur, je puis dire avec toute vérité que je me fens obligé à faire thréfor de vos lettres, tant je les trouve excellentes & pour les mots & pour les chofes. Vous m'avez appris par votre dernière du 10. Avril un monde de chofes que je defirois favoir. J'aurois bien dequoi vous païer en même monoïe, fi j'étois comme vous êtes en païs de liberté. Mais vous favez les raifons qui nous obligent à nous taire. Contentez-vous donc de favoir en gros, qu'il arrive tous les jours ici quantité de chofes, qui nous ferviront un jour, Dieu aidant, de fujèt ou d'un très-facheux ou d'un très-agréable entretien: ce que vous devez plûtôt attendre, car mêmes les chofes les plus facheufes à fouffrir font agréables à raconter, & on trouve de la confolation à s'en décharger à fes amis.

Je vous écrivis deux fois la femaine paffée, la prémière par la pofte & la feconde par un Ecolier natif à *Swol*, qui faifoit état d'aller jufqu'à *Amfterdam* & m'a promis de vous bailler mes lettres en mains propres, ou à Mad. votre mère. Cette confiance m'a donné la liberté de m'ouvrir un peu plus qu'à ordinaire. Mais fi eft-ce que vous m'y avez vû fort contraint, & que je ne parle qu'à demi-mot. Ces contraintes me font defirer avec plus d'impatience de vous communiquer de près par paroles à cœur ouvert. C'eft grande pitié d'être miférable & ne s'en ofer découvrir & avoir tout le monde pour fufpect. C'eft ainfi qu'on vit en toutes les Cours & furtout en celle-ci depuis le changement arrivé. Mais nous devons tous efpérer que *dabit Deus bis quoque finem*.

Je ne fais encore quand je partiral. Ce feroit dès aujourdhui, fi mon fouhait pouvoit avoir lieu. Mais je vois tous les jours de nouveaux obftacles, qui s'oppofent à mes deffeins. Le principal eft ἀποβὰν. Nous partons tous en un même tems, le Grand Médecin, l'Apothicaire, le Chirurgien, le Bibliothécaire, le Gardien de Cabinèt des Antiques, l'Archevêque d'*Irlande*, & Mr. *Tott* & moi, *& quis non*? Et la générofité de la Reine la porte à vouloir faire du bien à tout le monde, mais les moïens lui manquent. Et ce peu qu'elle en a, s'emploïe à certains préparatifs de navires qu'on équippe en guerre, je ne fais pour quel deffein. Si bien que je ne vois pas qu'on puiffe fatisfaire à tous ceux qui partent: ou même que votre guerre aïant empêché le trafic, a diminué de beaucoup les revenus ordinaires de ce Roïaume. Mais quoiqu'il arrive, je fuis réfolu de partir, Dieu aidant, dans un mois ou deux au plûtard. Car fi j'y demeurois plus longtems, je craindrois que le chagrin, qui eft mon ennemi mortel, ne m'attirât une maladie, qui feroit peut-être la dernière. Je vous prie de tout mon cœur de tenir tout ceci fecrèt, & ce que je vous ai écrit ci-devant. Si vous le difiez à qui que ce foit, il pourroit venir à la connoiffance de quelcun qui l'écriroit ici, ce qui me feroit à grand préjudice: Vale.

Le 26. Avril 1653.

Tuiffimus
BOCHART (*).

Num°.

(*) Copie tirée fur l'original qui fe trouve dans la Bibl. des Rémontrans à *Amfterdam* T. II. Epift. Mfcr. N. 379.

Numº. LII. Tome I. pag. 440.

Extrait de la lettre de Mr. FORSTNERUS à Mr. PORTNERUS, ſur l'abdication de CHRISTINE.

Quod ad meam olim (ita loqueris) cum regnaret, Chriſtinam *attinet*, *cum meum de illius abdicatione judicium nuper illuſtriſſimus* Roſenhanus, *neſcio quo conſilio exquiſiſſet; nihil aliud reſpondi, quam de actis Deorum ſanctius ac reverentius ſileri, quam judicari. Tibi quoque nobiliſſime* Portnere, *idem reſpondere poſſem & illud* Taciti *noſtri:* abditos Principis ſenſus, & ſi quid occultius parat, exquirere inlicitum, anceps; nec ideo adſequare. *Sed non refugiam, propius tecum & familiarius congredi. Portentum profecto omne excedit, Reginam ætate florentem, pacatis domi & tranquillis rebus, rerum apud exteros geſtarum gloria clariſſimam, inter ſumma fortunæ obſequia, de regno, de potentia; quam per æqua & iniqua, per ſaxa, per ignes, & per omnia præcipitia alii conſectantur, ſponte exire. Quod conſilium quorundam Panegyricorum adulatrix eloquentia nuper ad cœlum uſque extulit, rem novam cunctiſque ſeculis inauditam, ac noſtro ævo in miraculum reſervatam celebrantes. Sunt alii, qui myſteria in re quavis rimantes quærenteſque abdicati regni, itinerumque prætextu occulta negotia, fœdera, nuptias agitari vanis falſiſque conjecturis affirmant. Literarum & ſtudiorum dulcedine abreptam, alii ſomniant, tanquam indigna Regibus & indecora ſocietas, cum Muſis & Apolline ad umbram & ſcholas releganda eſſet. At deferbuiſſe illum amorem, remiſſos in Patriam ambitioſe excitos undique viros doctos, Cuſtodum furtis expilatam regiam Bibliothecam, nullo curante, compertum mihi eſt, & in locum ſanctiſſimorum Myſtarum ſubintraſſe Cytbariſtriarum, Veſtiariorum, ciniflonum inertiſſimam gentem: ſartoribus præterea & tonſoribus injectam purpuram, quæ magnorum hominum humeris dignius ac decentius inſediſſet. At quæ tandem cauſa fuit, quæ rem adeo inuſitatam Reginæ perſuaſit? Magnam fuiſſe, equidem* Portnere, *dejerare non auſim. Vehementer enim mihi errare videntur, qui errare poſſe magnos homines non credunt, omneſque illorum actiones ad prudentiæ regulam vana diligentia exigunt. Homines ſunt cæteri: amori, odio, ſpei, metui, gloriæ, cupidini obnoxii: & ſumma rerum momenta, non ſæpius a ratione, quam ab Aulæ ineptiis, amoribus, invidia, cæcoque impetu originem trahunt.* M. Antonium *Triumvirum* Cleopatra *in bellum & exitium adegit. Victoriæ* Cutracenſis, *quam* Henricus IV. *Galliæ Rex contra Ligiſtas obtinuit, omnis fructus evanuit, poſtquam Comes* Sueſſonienſis, *Henrico belli ſocius, ficto falſoque videndæ Regiæ ſororis* Catherinæ, *deſiderio, revera, ut pulſo Henrico, ipſe dotali jure* Navarræ *domus ſpolia capeſſeret. Henricum bello abſtractum domum reduxit, volentem cupientemque, ut qui ipſe quoque tum temporis, Comitem* Guichenſem, *inſigni fama fœminam diriperet: cui vexilla, ſigna militaria, aliaque ex præda præcipua offerendi vano, & prope puerili deſiderio tenebatur. Idem* Henricus, *niſi ſtatim obſtitiſſet, totam* Europam *raptæ ex oculis adamatæ mulieris dolore, armis, bello, cæde, ruina miſcebat. Etiam* Chriſtina *manes ſuos pati potuit. Voluit aliquid, quod ex quo rerum natura decurrit, eo rerum ſtatu, quo res* Chriſtinæ *erant, nemo animo ſuo perſuaſit, fecit, quod alii cogitare horrent. Ita flagrantior eſt ambitio Chriſtinæ poſito diademate, quam aliorum rapto. Quid ſi animi imbecillitate, & imparem ſe ſentiens onus abjecit? tranſparent profecto hujus rei per obſcurum conjecturæ quædam. Aucta in immenſum & præter Majorum morem, aula magnificentia eſt, & qui eam inſtruunt, ſumtus. Impenſæ* Norimbergiæ *conviorum apparatibus, & beneficiorum magnitudine tota* Germania *corrogatæ opes. Inauguratio Reginæ incredibili pecuniarum prodigentia peracta: tanquam tanti eſſet auſpicari regnum quod mox ejuraret: abſumpta promiſcuis largitionibus præcipua ditionum in* Germania *bello quæſitarum &* Livonia *tributa. Nihil poſtremo reliquum, quo regia dignitas, & belli paciſque onera ſuſtineri poterant. Sed ego non tam miror,*

quod

quod Regina adeo præceps folio descendit, quam quod neglecta sede, quam quieti suæ destinaverat, sepofita sexus verecundia, damnato pristinæ vitæ instituto; studiorumque amore paucis comitata (viris an fœminis nescio) incerta consilii, vagæ famæ incuriosa, provincias urbesque pererrat, Spadam *itura credebatur: tanquam si* Anticyras, *inde* Condæum *ut* Thalestris Alexandrum *accessura, juvenili & indecora cupiditate. Quod enim* Hispanorum *causæ favere,* Italiam, Romam, *inde* Neapolim *(quod literæ tuæ innuunt) petitura fertur: ideo ego portentum, ut credam, animum meum inducere minime possum. Est aliquis humanæ dementiæ modus, neque in Reginam paulo ante virtuti simillimam tantam insaniam cadere posse reor* (*)...... *Dab. Mompelgardi VII. Cal. Nov.* 1654.

Num°. LIII. Tome I. pag. 440.

Autre sentiment sur l'abdication de CHRISTINE.

Prudentissimus quidam vir in Manuscripto quodam de notitia Europæ *hac de re ita: quia* Christina *habuit in aula semper viros Romani cultus peritissimos & sibi gratos, quosque sæpe audivit differentes de religione; non dubito quin ipsi persuaserint,* Lutherum *a veritate aberrasse, & Romanos ritus ut antiquiores ita meliores esse &c... Omnibus notum est eosdem fuisse plures, quorum aliqui fuere* Galliæ & Hispaniæ *Legati, alii* Jesuitæ*: qui dissimulato habitu & professione, fingentes se linguarum Magistros familiares cum illa conversabantur, quam opus fuisset. Inde factum est, ut* Christina *Ovidium, Propertium, Catullum, aliosque Poëtas legeret in templo, quamque Psalmos Davidicos vel alias sacras preces. Et dum Doctor* Ericus *Vir Suediæ totius eloquentissimus & tunc aulæ Concionator conciones habebat & auditores suos ad virtutes hortabatur, nugas legerit, Virgilii sane opera, quæ Hamburgi in templo reliquit, vel arte vel oblivione, scandalum præbuerunt inauditum. Sed illa erga Lutheri doctrinam aversio fuisset sufficiens ad illam de throno deturbandam. Verum enim vero ipsamet sui infortunii faber, mittebat in Italiam, Galliamque & aliò juvenes vaniloquos, qui viderent, quæ in illis Regionibus cognitu digna erant, quique redeuntes illa narrarent stupenda. Hoc ipsi faciebant adeo hyperbolicè, ut Regina ex sexus imbecillitate, putavit voluptatem quam quis habet ex harum rerum lustratione, sceptro longe præferendam esse. His rebus simul junctis diu antequam coronam deponeret, eandem deponendam sibi persuaserat. Hoc mihi inter pocula aperuit unus ex suis confidentibus, idemque ipsa testata est literis, quas manu sua ad* Petrum Canutum *Regis Galliæ tunc in Hollandia Legatum, quique apud illam diu resederat, exaravit. Non igitur solus amor Religionis Romanae hunc produxit effectum: sed hae considerationes & desiderium videndi & videri hoc ab illa obtinuerunt. Illam vero facti pœnituisse, facile conjicitur ex sermunculis, quibus de Papa ejusque agnatis palam saepe conqueritur. Praeterea Mulier, quae adorabatur potius, quam amabatur a Suecis, ejusque liberalitati regnum non sufficiebat, videt nunc vel se contemni, vel sane parum aestimari, & non solum non potest liberalitatem exercere, ut potius aliorum liberalitate indigeat. Inde concludo Reginam* Christinam *dolere mutationis suæ, & permanere in suo proposito: quia quicquid agat, nulla in orbe Corona est, quam redeundo ad derelictam Religionem possit acquirere. Et forsan si posset regnum lucrari cum famæ suæ dispendio, non faceret, quia ut immortalitati nominis sui litaret, coronam immolavit: & ut ejus nomen splendidius resonet, non dubito, quin ante mortem Monasterio se includat, quo ejus conversio ad Romanos ex Religionis amore, processisse videatur. Hæc ille. Sueci sane magna ex parte hanc Reginam, ob*

(*) V. Epistola X. *Christ: Forstneri* ad J. Alb. *Portnerum* pag. 122 126. ut & Chr. Godofr. *Hoffmanni* Series Rer. German. pag. 53. & 54.

ob Magnum Gustavum *Parentem, adhuc venerantur. Hoc tamen in ea vituperant, quod relictis Patrum semitis deseriit regnare, ut Papæ submitteretur: quod nos illius conscientiæ relinquimus. Sunt qui putant ex ista* Christinæ *actione plus commodi, quam damni in* Sueciam *redundasse* (*).

Num°. LIV. Tom. I. Pag. 453.

Lettre d'un P. Jésuite de Munster au sujèt de la visite que CHRISTINE fit en passant à leur Collège.

Trigesimo primo Julii, in Festo S. Ignatii *Regina Sueciæ habitu virili simplici, referente tamen modum Gallicum, accincto gladio, capillo nigro adscititio, vulgari vecta rheda, quam trahebant quatuor equi, sub horam sextam vespertinam ingressa ad urbem Monasteriensem, nemine quicquam de ejus adventu suspicante; habuit secum Comitem* Steinbergum, *& Baronem de* Soops, *tres famulos præterea (inter quos quædam Comitissa fuisse creditur, toga virili Suecica succincta ut reliqui, sed nigra inducta) & duos rhedarios. Vix rheda ad hospitium deducta exscenderat, quam primum interrogaret obvios quosque, qua via eatur ad Collegium Societatis: ad quod deducitur a Vigiliarum Præfecto, in quem forte inciderat, & summam ædem, quam transire debebat, obiter lustrat. Primo quadrante post sextam secuto signo ad cœnam propter festum jam tum dato, venit ad Collegium vigiliarum Præfectus, nomine peregrini petit copiam lustrandi Collegium, cui respondet Janitor: non posse id commode fieri durante cœna suadetque ut alio commodiori tempore redeant. Adstabat Pater quidam* Nacatenus *nomine, educturus Canonicum summa ædis, qui una cum reliquis e Capitularibus fuerat in prandio. Dum idem ab hoc Patre, quod a Janitore peteret vigiliarum Præfectus, primus ingreditur Collegium Comes* Steinberger, *quem sequitur Regina, Baro, famuli. Hærent Janitor & Pater, attoniti ad novum & inusitatum hominum cultum; omnes enim baltheis humeros neglectim cincti erant. Petit submisse Comes a Patre, ostendi sibi ceterisque Collegium, consentit Pater, etsi non ita promte; eo quod dimisso prænobili D^n Canonico cogitaret ire ad mensam, dubitaretque an gratum foret Rev. Rectori isto tempore homines peregrinos per Collegium deducere. Quia tamen in neglecto cultu notabat singularem aliquam magnificentiam, Reginaque (quam nobilem adolescentem esse putabat) gratiose admodum & impense idem cum Comite petebat, petitioni annuit Pater, sed petit, ut tam diu morentur, donec prænominatum Canonicum eduxisset. Omnino, inquit adolescens ille (Regina) libenter expectabimus, donec Pater ea, quæ voluerit perfecerit. His dictis seorsim omnes vadunt per Collegii aream, redeuntemque Janitorem à porta ad Collegium sponte sequuntur. Pater interea interrogat vigiliarum Præfectum, quales illos esse putet? Respondit ille, quendam militem sibi dixisse, putare se, adolescentem Reginam esse* Sueciæ, *addiditque vigiliarum Præfectus non esse verisimile. Pater tamen vel ex suspicione ficta, quamprimum accurrit ad famulos, priusquam Collegium intrasset, & sollicite quærit, quales sint isti Domini sui, Sunt, inquit alter famulorum, tres nobiles Poloni. Quibus verbis valde minuebatur imo fere tota abstergebatur Patri suspicio de Regina. Regina primas fere in omnibus sub initium deferebat D^n Comiti* Steinberg, *ipsa tamen semper primas tenebat in sermone. Dum Pater dimisso Canonico redit, & se ad omnia offert, Regina fixis oculis intuetur Patris promtum vultum,*

(*) Copie tirée du *Collegium Juris Publ. in* Philippi Andreæ Burnoldensis *Discursus ad Instrument. Pacis Cæsareo-Suecicum conscriptos opera & cura* Francisci Irenici *p.* 143. 144. c'est le savant *Oldenburgerus* qui s'est caché sous ces noms.

tum, togam, pedes, cur, inquit, nobis peregrinis & ignotis tantam benevolentiam exhibes? Adeone vos benevoli & ad obsequia promti estis omnibus hominibus? Imo, inquit Pater, siquidem instituti nostri est, omnibus omnia fieri, ut omnes salvos faciamus. Hic illa toto pectore ridere, multaque argute de moribus Jesuitarum arguere: videtur, inquit, aliquid humanitatis vestræ politiæ immisceri; diu desideravi vos in Collegiis vestris videre, nunc tandem voti compos gaudeo. Ergone, inquit Pater (volens in persona explorare qualitatem) nullos Dominatio sua vidit in Polonia? *tum illa subridens; Ex finibus Poloniæ, non ex ipsa Polonia venio, ob eamque causam quod inter Catholicos non habear, ausus non fui ad ullum in Polonia Collegium accedere, & si Rev. Vestræ molesti & invisi sumus, expellat nos, obsecro. Absit, inquit Pater, nulli Legatorum Catholicorum obsequium nostrum negavimus in rebus iis, quas juxta institutum nostrum præstare potuimus. Regina tandem manu Patris libere apprehensa, duc, inquit, nos Pater quocunque volueris, promti omnes sequemur; Et aliquoties protestata, quod timeret ne molestiam offerret Patri, juberet proinde libere se abire, deducitur per ostium, ex quo quasdam ex devoto foeminineo sexu Cereos ad statuam S. Ignatii collocantes intuetur. Item, inquit, Pater, quid sibi volunt ista? Brevi a Patre reddito responso, pervenit ad chorum Musicum, vehementerque se dolere ostendit, quod non citius (id quod omnes intenderant) intraverit Civitatem, rebusque divinis interfuerit, & Musicam audiverit. Cras, inquit Pater, iterum erit Sacrum, tametsi minus solemne. Huic, inquit illa, interero, ut & fecit, dummodo sat mane peragatur. Ex templo illam deducit Pater ad Scholas, & inter eundum refert, quantus sit personarum numerus in Collegio, qua ratione omnes in una cœna habeantur. Ut vero audivit, illos uni omnes accumbere mensæ, incredibile est quantum ostenderit desiderium ibidem videndi. Conabor, inquit Pater, per Ianitorem impetrare a Patre Rectore, sine cujus consensu hoc facere non ausim. Janitor, quia jussus alium Patrem in subsidium vocare, suadet aperire Refectorium. Hic illa quasi attonita subsistens timuit ingredi, donec ex voto urgeretur, modesteque impelleretur, plerisque indignantibus, quod peregrini exotico modo in Refectorium tempore cœnæ ingrederentur, paucis id quod erat suspicantibus, omnibus denique assurgentibus. Illa profunda identidem facta reverentia mensas obit, pileo vultum aliquo usque tegens. Ubi ad ostium Refectorii rediit, rogat, cur Lector Mensæ, quia a lectione desistebat, non accumberet? Quem legentem cum paulisper attendisset, egressa est, & deducta per ambitus cubiculorum, apertum Patris* Habbels *ingressa, libros obiter lustravit, & inter cetera sculptoris artem circa imaginem quandam papyraceam B. Virginis probavit. Iucunde semper ingenioseque inter ambulandum jocata est. Inter cetera quæsivit, an etiam Lutheranos in Scholis nostris institueremus? Respondit alter Patrum omnino id Societatem facere, & habere se inter ceteros quendam de* Wendt & Cratzenftein *discipulum. Nomen se nosse ostendebat Regina, quia Patruus ejus Generalis Major illi militaverat. Ergone, subjungis, me quoque in numerum discipulorum admittere vultis? Respondit Pater, metuere se ne discipulus ille nimis magnus esset, & subjectionis Scholasticæ incapax. Imo, inquit, præstabo me sedulum & obedientem discipulum, sicque ad Bibliothecam deducta est, in qua primo distributionem generalem obiter consideravit, deinde in Biblia Regia S. S. P. P. indagat, ex quibus volumen unum alterumque aperit, cum de* Dionysio Areopagita *diceret Pater illum inter antiquissimos merito censeri, siquidem, inquit illa, sit* Dionysius *ille, qui tempore Apostolorum fuisse creditur. Viso titulo Theologorum Scholasticorum, inter hos oportebit, inquit, esse* Suarezium, *non infimum inter Patres Societatis. Quærit denique opera S. S. Patrum, aliorum Historicorum, recentissimo typo Regio* Parisiis *edito, quæ cum necdum nos habere diceremus, mirabatur. Deducta ex Bibliotheca ad Sacristiam, ibi obvios habuit Patres a cœna venientes; a quibus dubiis dubius salutatur. Ecce, inquit, illam integram cohortem Patrum Societatis. Deducta denique per Templum ad Hortum, ibi Mariani illam Musica exceperunt. Altera vice ad Refectorium & coenam invitata jamjam volebat accumbere, tum intervenit Dominus* Steinberger, *qui dicebat in hospitio omnia parata, expectari reditum hospitum, itaque haustus vini oblatus est, quem lubens admisit, reliquum magnifice effudit, subjungens:* Ich bin kein grofs Weintrincker, *atque ita læta exivit*

Collegio : altero mane misit hora sexta per famulum Collegio 100. *Ducatos* , *&* *tres ad se vocari curat, qui primum cum ea in Collegio egerant , quibus se adjungit Rever. Pater Rector, gratias acturus pro munificentia Collegio exhibita. Admissis Patribus ad Conclave, in quo dormierat, jubet, omnes famulos exire, jucundeque & amanter incipit jocari. Quid, obsecro, inquit, Patres, cogitatis, quod ego heri vestrum Collegium profanaverim? Quibus verbis omnium primo se manifestam reddidit. Rev. Pater Rector, tum primo dato Suæ Majestatis titulo, se excusat, ac deprecatur, si qua in re præterita die ignotam Patres ulli offenderunt. Non inquit, ullo jure offensa sum, imo potius magna animi voluptate vestro usa sum consortio. Utinam, inquit, quidam ex Patribus, id beneficii ceteris adjecisset, ut ignota oblatam cœnam sumsisset. Et jam facere decreveram, inquit, sed quando considerabam me habere plerosque Suecos mecum, non expedire putabam, eo quod omnia perscribenda essent in* Sueciam , *meque jam tum suspectam quasi nimium addicta sim Religioni Catholicæ, aperte proclamaudam Catholicam. Porro de itineris sui suscepti consilio fuse perrexit disserere, quomodo altero die resignati Imperii discessisset, in itinere Matrem per* 4. *vel* 5. *horas allocuta fuisset, per* Daniam *plane ignota transiisset, &* Hamburgi *Principes* 7. *& Consules ad bellaria invitatos præsentesque sub horam nocturnam* II. *clam discedens decepisset, atque ad nos brevissimo tempore pervenisset. Ita mediam horam loquendo familiarissime, non secus ac si nobis par fuisset, impendit. Quando intellexit post mediam horam sacrum Musicum incboandum clausa utrimque rheda (nam in Civitate subobscurus rumor de Regina fuerat) ad nos venire decrevit, spectare ex pergula juventutem nostram, sacroque interesse, quod & fecit, uno ex Patribus tamdiu in hospitio secum detento, a quo dirigeretur. A discessu reliquorum Patrum jubet statim jentaculum præberi, quod cum Patre præsente sumsit. Venit directe ad Collegium, juventutem spectavit, sacro interfuit, Musicam & Ceremonias mire commendavit. Cum sacerdote verba ex Missali (quod Rev. Pater offerebat) legit, petivit ibi cani* Vanitas Vanitatum, *& super flumina Babylonis: quorum cum neutrum Præfectus chori ad manum haberet, aliis modellis vehementer exhilarata est. Canonicis sanctæ ædis præsentibus in choro nostro fama de Regina increbrescente se spectandam præbere cavit, imo cortinas, quibus septa erat & utrinque occultata, a nostrûm non nemine diductas illa ipsa reduxit, ut ne videretur circa* Agnus Dei *crescente multitudine accurrentium, subito omnibus nostris salutatis in via rhedam conscendit, iterque suum prosecuta est versus* Burgsteinfurt, *nemine prorsus præter nostros salutato. Sexto Augusti Monasterii Westphalicæ Anno* 1654 (*).

Num°. LV. Tom. I. Pag. 475.

Lettre de Mr. *Gassendi* à la Reine CHRISTINE du 22. Août 1654.

REGINA SERENISSIMA,

Ruri versor, dum ecce audio Picquetum, *&* Fraxineum, *ut tuam Majestatem Antverpiæ conveniant die proximo discessuros. Itaque, ne eorum duntaxat sermone, sed meis etiam literis, quanto semper tuæ Majestatis veneratione tenear accipias, pauculos hosce versus do ab illis ad Te perferendos. Facio videlicet ne meo ex silentio forte conjicias non satis magni ducere me præclarum illud facinus, quod tanto consilio aggressa, tanto animo exsequuta es. Profecto enim demiror potius potuisse vel cogitationem ipsius subire in fœmina*

(*) Copie communiquée par Mr. *Gram* Conseiller & Bibliothècaire du Roi de *Dannemarck*.

minæ mentem, & hac juvenili præsertim ætate, rebusque adeo prosperis? Sed oportebat nimirum Te, dum sexum, ætatem, sortemque supergrederis, insolitum quidpiam, ac omni exspectatione majus moliri. Tale vero omnino fuit, pro nihilo habere, ac tam ultro deponere Coronas, Sceptra, Imperii, quibus haberi nihil solet in hominum votis sublimius, ad quæ obtinenda, tuendaque, jure, injuria, dolo, vi, ferro, flammaque passim certatur. Ac facile quidem illud commendatur, quod dictum est olim, „ Diadema rem esse ponderosam adeo, spinisque adeo intertextam, ut qui saperent, si hunc jacens occurreret, ne „ attollerent quidem". At vix tamen unus & alter summorum Principum memoratur, qui dictum facto probaverit, cum sponte Diadema abjecit. Sed & cum tam rara hæc extiterint exempla, tanto sane magis tuum istud erit admirationi Posteris, quanto satietatem regnandi sola Tibi ratio, non longævitas fecerit. Gloriosius poterat videri, in salutem gentis, subditorumque impendere, & quam illis gloriam, beatamque tranquillitatem quæsieras, toto porro vitæ decursu tueri: verum & præclare illis consuluisti, cum eum dedisti successorem, qui id præstare eximie posset: & Te quod attinuit, tot jam editis Regiminis tui egregiis speciminibus, censuisti Tibi esse vivendum. Quamquam id factum varii interpretentur varie, ipse esse securos, quantum in me est jubeo, te ea pollere & sagacitate ingenii, & maturitate judicii, & celsitudine animi, ut tametsi nondum in tua penetretur consilia, tempus tamen sit illa haud dubie quam optima demonstraturum. Et non potes sane, quæ tua est virtus, non sapientissime prospexisse, quam deinceps vitæ rationem institueres, sectarerisque; neque non perstare in proposito constantissime decrevisse: quippe alia tibi profecto mens est, aliusque vigor animi, quam ut quidquam committere non satis dignum tua hac virtute, quæsitaque gloria sustineas. Sat siquidem nosti, tametsi curandum non esse admodum videatur, quid de nobis sentiant, loquanturque ceteri, dum nobis probe conscii simus; debere tamen bonam famam, vel eo nomine nobis esse caram, quod in societate degentibus felicitatis partem faciat, bene apud omneis, bonosque & sapientes præsertim, ex quo veneratio & caritas consequitur, audire. Cumque id non ex una solum alterave actione assequamur, sed ex omnium serie, & constantia; idcirco esse operam dandam, ut vita tenore quodam æquabili degatur, ac tota secum ipsa consentiat. Quin etiam, cum in eo, quod superest ævi, quodque Tibi ut longissimum, sic felicissimum apprecor, incidere plurima valeant, ut res nempe mortalium sunt, quæ inducere posse aliquam facti pœnitentiam videantur, non hæreo, quin Te ita compararis ut dicere cum illo possis:

„ Omnia percepi, atque animo mecum ante peregi; adeo proinde ut effecta omnibus fortu„ næ casibus superior, generose semper, hoc est intrepide, & pari passu sis-incessura. Feli„ cem te certe, quæ usurpare illud Metrodoreum valeas: Occupavi te fortuna, atque cepi, „ omneisque aditus tuos interclusi, ut ad me adspirare non posses". „ Hoc est quod voveo Ô Regina, nominibus hactenus multis longe incomparabilis, ut qui sequentur credant fuisse te velut dono quodam Providentiæ genitam, in quo totas vireis suas summa virtus experiretur. Vale, Dabam Menilii San-Dionysiani, e Castro Illustris Monmory, qui ipse quoque tuæ Majestati reverentissimus semper est, X Kalend. Septembris MCLIV. (a).

Numº. LVI. Tom I. pag. 475.

Lettre de Mr. Piquet *à Mr.* Gassendi.

Monsieur

Je n'ai de tems que ce qu'il en faut pour vous confirmer mes très-humbles services, & pour vous dire que la Reine a reçu votre lettre avec joie. Elle m'a commandé de vous assurer de son amitié, & qu'il n'y avoit personne au monde qu'elle estimât autant que vous: ce sont les propres termes qu'elle m'a préscrit de vous faire savoir. Du reste vous pouvez bien croire, Monsieur, que vous aurez toûjours

(a) *In Epistolis Gassendi pag.* 119.

jours auprès d'Elle un très-humble serviteur en moi, & que je vous ferai reconnoitre que je suis véritablement.

Monsieur

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur

Du Piquet.

Du même au même du 11. *Sept.* 1654.

Monsieur

La Reine m'a commandé de vous remercier de sa part de la lettre que vous lui avez écrite. Je la lui ai présentée moi-même, & vous puis assurer, que la joïe qu'elle en a témoignée étoit tout à fait extraordinaire. Elle me parla si avantageusement & avec tant d'estime de votre personne, qu'il seroit mal aisé d'en parler plus dignement; si elle n'avoit été empêchée par l'arrivée de l'Archiduc, qui lui a rendu visite avec grande cérémonie, elle n'auroit pas manqué de répondre à la vôtre, ce sera par le prochain Courier selon qu'elle m'a ordonné de vous en écrire, voilà ma commission, & voici

Monsieur

D'Anvers ce 12 Septembre 1654.

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur

Du Piquet (*).

Num°. LVII. Tome I. Pag. 475.

Lettre de Mr. *Gassendi* à la Reine CHRISTINE du 13. Février 1655.

CHRISTINÆ Suecorum Reginæ Serenissimæ, Potentissimæ, Sapientissimæque

Regina Serenissima.

Non ea sane mihi, ad tuam Majestatem nuper scribentis mens fuerat, ut responsum elicerem, quo me es donare dignata. Id volueram solum, ut intelligeres non esse eum me, qui in Te, non tam purpuram, Diademaque spectaverim, quam generosam indolem, ac vere Regiam summamque virtutem. Nempe qui externa suspiciunt, fortunam, non personam mirantur, ut si palam magni æstiment, non ipsam Reginam in pretio habeant. Porro & quod jam iterato scribo, facio duntaxat, ut gratias agam ob eam, quam voluisti ipsa Tibi imperare rescribendi patientiam. Nimium quippe est quod literæ meæ Tibi non prorsus ingratæ sint, quodque meam comprobationem heroici facinoris loco habendam aliquo putes. Certe hoc quoque est immensa illius tuæ bonitatis; cum propria facti conscientia Tibi abunde sufficiat, ac te habere eam debeas, quæ sis ipsa Tibi amplissimum Theatrum. Et qui humanas quidem res, quasi ex quodam er-

(*) L'une & l'autre de ces lettres se trouvent dans l'*Appendice Epistol. ad* P. Gassendum p. 336.

ergastulo, non tanquam e specula contemplantur, rem accipiunt præpostere; verum quid illi sentiant, Tibi cura admodum non est, quando ii sunt, qui ad splendorem eximiæ virtutis non minus caligant, quam nocturnæ aves ad meridianum solem. Quin præclarum est etiam, quod nihil moraris, sed pateris illos invidia disrumpi, dum ea improbitate sunt, ut facta vel levissimi occasione, pro affectu suo rumusculos spargant: secura scilicet cum scias nihil veritate esse potentius, & quod dies una occultat, id aliam patefacere. Ac ipse quidem nullus hærebam quin habenda in figmentis forent, quæ varia circumferebantur; sedsuavissimum tamen fuit ex Piqueto *addiscere quam non leves fuissent meæ conjectura. Perge itaque ó Serenissima, virtutem serio colere, sic enim ut vertex Olympi perpetuo in sereno degens hosce quasi nimbos, & rauca tonitrua non calcabis solum, verum etiam plane discuties, ac evanescere demum coges. Quidni? cum intelligens Te maxima in luce versari, tam præclare agnoscas quid Tibi, quid societati hominum debeas, ut sinceram & intus mentem, & extra famam tuearis. Quamquam & quod societati præstamus, ejusve causa agimus, in nos quoque ipsos redundat; dum hac ratione eam mentis tranquillitatem nanciscimur, qua haberi non nos despectui, aut odio, sed venerationi, & amori apud homines persentimus. Etenim quod videri quidem nonnullis incommodum solet Genium ita deflectere, ut quodam modo defraudetur; ii profecto haud quaquam ea, qua tua Majestas, sapientia pollent; quando minime pervident deflexionem hanc fieri assuetudine adeo facilem, ut haberi pro indole possit, neque habendam potius esse defraudationem Genii, id agere, unde aliqua molestia, pœnitentiaque sit consequutura. Et par est sane, aut in sylvis, extraque commercium cum hominibus degere, aut in ipsorum societate versantibus illi servire, hoc est, quod cuique pro conditione decorum est, sic agere, ut gratia potius, quam offensa pariatur. Quo abripior tamen? quasi ipsa non sis, quæ omnium mortalium optime perspicias geri ab uno quoque duplicem personam, & a sapiente quidem utramque perinde ac si alteram solum ageret, sustineri. Age proinde ea semper, Regina Sapientissima, quæ sint, & tua Majestate, & præcellente illa virtute, qua hactenus præfulges, digna; ut & ævum degas felicissime, & nomen gloriosissimum, quod cœpisti, in posteros transmittas. Vale. Dabam Parisiis postridie Eid. Februarii, MDCLV (a).*

Num°. LVIII. Tom. I. pag. 483.

Lettre de Mr. *Portnerus*, Ministre de Mr. le Comte d'*Ortenbourg* à la Diète de *Ratisbone*, à Mr. *Boeclerus*, du II. Mai 1655.

Cum autem Serenissimam Reginam CHRISTINAM illud præcipue apud Hispanos egisse scribas, variisque rumoribus sed immerito hactenus infamatam fuisse, non sine gravi profecto causa adjicias, patere me, vir clarissime, amplissime, mihique faventissime, modesta & quæ de summorum principum actionibus percunctanti convenit, verecunda libertate interrogare, ullane veritate nitantur, quæ vel paulo ante abdicatum regnum vel deinceps de Regina CHRISTINA, tota Germania, Gallia, Italia, Belgio, *indigna sane & pristinæ de tanta viragine conceptæ opinioni penitus contraria, non exiguo famæ eius damno, sparsa fuere? Non sum is qui meum esse ducam in aularum secreta, & abditos Regum sensus inquirere, utpote qui probe novi, ea quæ principes in occulto parant, nec exquirere, nec adsequi licere, & omnino de actis Heroum melius credi, quam cognosci. Idcirco si talis esset res, quæ privatam principis vitam, cui sua libertas, reverentia, existimatio constare debet, tantum spectaret aut paucorum intra notitiam & obscuros incertosque ru-*

(a) In Epistolis GASSENDI pag. 331.

rumores (quos nec optimorum principum innocentia effugere, nec pessimorum saevitia coërcere unquam potuit) contineretur, utique tacendum mihi, neque in arcana domus regiae, quae religioso potius silentio custodiri, quam profana curiositate adtrectari debent, inquirendum esse existimarem. Nunc vero totus orbis variis de serenissima Regina judiciis personat, & qui Reginam adoravit, privatam & extra patriam agentem tantum non execratur. „ *Neque mirarer ego, si vulgi tantum, quod neminem sine convicio sinis, hi sermones essent, verum, quod Doctissimi viri, qui suos alienosque libros ei nuncuparunt, qui Panegyricis eam laudibus in Coelum usque extulerunt, qui Coelestem Minervam, Praesidem Musarum, Miraculum seculi singulis fere paginis suis appellitarunt, jam verso rerum statu, stylum quoque vertunt, parique facilitate insectantur privatam, quam sa Reginam laudaverant, id vero me capere non posse ingenue fateor. Diversorum affectuum diversas esse causas verisimile est, & malo certe facinore nomen suum conspurcarent Musae, si eadem levitate ad elogia pariter & convicia raperentur". Neque hodie demum aut heri illa seu malignitas judiciorum, seu acerbitas coepit; vix gentibus innotuit, armis positis simul armorum socios seponi,* Ferdinandi IV. *consecrationem servitutis* Germaniae, *commendatitiis, quarum exemplaria typis excusa omnium in manibus sunt, promoveri,* Hispanum *Legatum, proceres ab aula Caesaris* Holmiam *profectos solos Reginae aurium ceteris praeclusarum patentes, esse, viros literis claros primo speciose in* Sueciam *vocari & mox contumeliose dimitti: id quod* Gabrieli Naudaeo *& aliis evenisse scimus, & comoedis, histrionibus, citharoedis praecipuum illic honorem haberi, neque eundem ibi praeclaris artibus, quem olim locum superesse, & dici non potest, quam ex eo, ne quid aliud dicam, fervor ille illustrium ingeniorum & communis quidam celebrandae* Christinae *impetus non paulatim, sed subito tepuerit, refrixerit, resederit. Postquam autem ponendi sceptri, quod alii per ignes ferrumque expetunt, consilium non vago & fallaci hominum imperitorum sermone differri, sed ipsius Serenissimae Reginae Literis ad* Chanutium *Gallicum apud Batavos Legatum, scriptis ac imprudenter, si quid judico, in vulgus sparsis publicari coepit, primo id, ut novi exempli propositum, dubiae fidei, postremo magnae vastaeque cogitationis, quam unusquisque pro suo captu interpretari audebat, suspectum fuit. Longum foret, omnium conjecturas persequi, cum vanas plerasque exstitisse eventus approbaverit. Cautiores tamen arbitrabantur, serenissimam Reginam tum studiorum amore captam, tum negotiorum Regni pertaesam hoc rarae moderationis documento otium suum velut mercari voluisse, vix autem quisquam, adeo futuri providus fuit, ut non Regno solum, sed & Patrià abituram solioque simul & solo avito cessuram, nisi postquam cessit, crederet. Ac quamvis ad aquas* Spadanas *profecturam, rumor incederet, acidulis tamen gustatis reversuram domum omnes existimabant, & ubi lucem primam videbat, ubi parentem, avum, proavum invictae virtutis Reges floruisse noverat, ubi infantiam inter annuas* Magni Gustavi *Palmas, adolescentiam inter ducum suorum victorias, juventutem inter triumphales statuas, adultiorem aetatem inter faustas, redditae orbi Pacis, conservatae libertatis alienae, positae in tuto Religionis, aviti imperii acclamationes transegerat, ubi Matrem, lares, cognatos, habebat, ibi reliquum vitae acturam nemo non sibi persuaserat. Sed Serenissima* Christina *dissimulato aut mutato consilio* Hamburgum *primo, dein vitata, ubi expectabatur,* Batavia, Antverpiam *ac inde* Bruxellam *in ipsam Hispanici Imperii arcem delata, mirum quanta vocum sententiarumque etiam inter viros gravitatem asseverantes, exorta sit confusio. Accedebant de itineris ejus ratione, comitibus, licentia, parum bellae & honorificae voces, quae non tam internos ejus sensus, quam externos gestus, nec tam virilem Reginae animum, quam plusquam virilem habitum intolerandа dicteriorum petulantia perstringebant. Neque verecundius de vita ejus, quam hactenus apud Hispano-Belgas egit, pronuntiatur, & ipsi* Jesuitae, *qui tamen paulo ante invidiosis encomiis Reginam oneraverant, de moribus ejus foeda & indecora passim scriptitant. Haec atque talia aut ingentem fati in humanarum mentium mutationum vim, aut quod credere malo, pravae calumniandi libidinis malitiam prodentia, si vera fuerint, non negari, sin falsa, serio refelli non tuae tantum, qui Reginae optime de te meritae famae, uti grati animi virum decet, studes, non mea duntaxat, qui in principe nec beneficio nec injuria cognita prodi-* gas

gat naturæ, doctrinæ, fortunæ opes semper venerabundus suspexi, verum, tum præsentis tum secuturi ævi atque adeo posteritatis interest, bujus quidem ætatis, ne aut vitiis ab omni fuco exutis & detracta larva in publica generis bumani luce positis ab iis quæratur, vel excusatio vel Patrocinium quibus omnia principum laudare mos est, aut Regina de literis egregie merita (quod ne inimici quidem & obtrectatores ejus negaverint) ab ipsis literarum cultoribus malevole injuriosеque traducatur. Futuri autem seculi bistoriam neque vitiis sub virtutum nominibus expositis decipi, neque tanta Reginæ & immerentis quidem infamia inquinari debere certum est, cum plerumque sinistra de principibus etiam optimis traditio pronis auribus accipiatur, vera narratio adulationis suspicione pressa fidem vix inveniat. Proinde mibi nequaquam vitio vertas, Nobilissime & Amplissime Domine, si banc mibi libertatem sumpserim ut a te bis doceri argumentisque quibus fama Serenissimæ Christinæ *muniri, aut iniquis de ea judiciis occurri queat, instrui petam. Non id quæro, cur Hispanis magis quam Gallis faveat, neque meum est sciscitari, cur regnum, cur* Succiam *reliquerit, baec enim altiora, & captu meo majora sunt, sed id tantum ex te intelligere velim; an vita a semetipsa discesserit, & verbo, an ita sese babeant, quae de ea, talia sane, quae nemo vir bonus de se jactari velit, passim inter doctos indoctosque sparguntur? Uti enim regnorum consilia, mobiles Principum ac saepe sibi adversas voluntates, magnarumque domuum* μυστήρια *nulli nisi consciis & administris secretorum patere jus fasque est, ita fama stare imperia & mores imperantium quanto magis in conspectu positos tanto non a culpa magis, quam a culpae suspicione securiores praestari debere nemo iverit inficias, certe nemo majus Maximae principi beneficium (si* Senecæ *credimus) etsi nullius ipsa egeat, contulerit, quam qui nomen ejus famamque varie laceratam ab iis, quae in eam jaciuntur, aut deplorandis, si vera, aut severe puniendis, si conficta sunt, probris vindicaverit; bene merebitur, quisquis banc operam suscipiet, de* Succia *cui turpe sit talem virum genuisse, nedum ejusmodi paruisse fœminae, qualem nobis* Christinam *fama describit, uti nostri* Corbuloni *iratum fuisse* Teudatem, *quod* Neronem *principem tulerit, majoribus quoque Serenissimae* Christinæ *gloriosum erit dignam suae stirpis propaginem non ab bostibus solum bello victis, sed & a livore & malitia pacis artibus superata felicem triumpbum toto orbe in assertae veritatis spectaculum effuso coram egisse. Religio insuper Christiana laetabitur, non degenerasse Magnanimam sobolem ab invicti parentis zelo, quo templa & castra ex aequo complexus, cœlestium animorum consortium laureatus adiit: eadem opera muliebri Sexui consulitur, cujus pudicitia, iis, qui de fœminarum bujus aetate principe promiscuè ferebantur, rumoribus non parum in discrimen vocabatur, praeterea etiam constabit nasciturìs, non in sola* Elisabetha *constitisse & simul defecisse capacem sceptri Fœminarum indolem, sed superesse adbuc* Christinam, *eo ipso omnibus regnis majorem, quod sua sponte cesseris. Quidquid ad me ea de re scripseris, fidis auribus credes, & boni viri fide tibi de silentio meo caveo. Ignosce, nobilissime & amplissime vir abusenti amicitia tua, neque existima me baec perperam de tanta Heroina sentiendi animo scripsisse (qui semper tum ceterorum Regiorum capitum, tum praecipue* Christinæ *ut literarum nutricis, nomen bumillima reverentia sum prosecutus) sed veritatis potius cognoscendae studio disseruisse puta. Modestia interrogandi ad veniam mibi apud te, & ad gratiam valebit; neque mea etiam in odiosis timida & verecunda curiositas accurati judicii tui censuram incurret. Vale nobilissime & Amplissime Domine & perpetua benevolentia me complectere.*

Nomini tuo

Ratisbon. V. Id. Maji 1655.

Omni observantia & fide devotissimus

Portnerus (a).

Num.

(a) *V. Epist. ad Lucam* LOSSIUM *public. per* LACKMANNUM *pag.* 502. 508.

Num°. LIX. Tom. I. pag. 483.

Réponse de Mr. *Boeclerus* à Mr. Portnerus du 7. Juin 1655.

Mirum in modum mihi gratæ fuerunt binæ tuæ literæ, in quibus prudentiæ tuæ, & adversum me benevolentiæ tam luculenta sese prodiderunt documenta. Utinam respondere possem, quæ tibi satisfacerent ac de Serenissimæ quidem Regina Sueciæ, *facile puto vel contemni vel redargui, quæ vulgò plerique sæpius opinantur. Publice autem respondere, nec ipsum velle credo, nec quemquam injussu ejus id muneris decore usurpaturum. Essent enim quædam in medium proferenda, quæ rectius tacentur aut prætereuntur. Cumque ista inopinabilis commutatio rerum, & abdicatio imperii ea in se contineat, quæ intima status Suedici arcana tangunt, nemini tutum fuerit proloqui aut expeditum. Accidit judicii subtilis & accurati gravitas, quam necesse est ab omnibus peritis formidari, recordantibus, nihil unquam potuisse Reginæ illi probari, nisi quod, antequam publicaretur, ipsa perlegisset & examinasset. Nunc arma Suecica publicæ expectationis materia sunt: quibus ut bene precentur, qui libertatis Germanicæ studiosi sunt, hactenus fas esse reor, quatenus, si quid adversi patientur, occasionem præbebunt turbarum in patria nostra cupidis, Suecosque distineri & ad alia omnia circumagi unice optantibus....... Dab. Strasburgi d. 7. Junii 1655.*

J. H. Boeclerus (a).

Num°. LX. Tom. I. pag. 487.

Lettre du Pape *Aléxandre* VII. à la Reine *Christine* du 10. Octobre 1655.

ALEXANDER P. P. VII.

Carissima in Christo Filia, salutem & Apostolicam Benedictionem. Ubi primum allatum nobis est, Majestatem Tuam apud Bruxellas *Romanæ, hoc est, Catholicæ fidei integritatem, licet non palam, amplexam è veterum errorum colluvione emergisse, novamque per Spiritum Sanctum creatam in ea esse sapientiam, in quam nihil inquinatum incurrit; quantum gaudium ad intimum animi sensum permanaverit, nulla tanta est in verbis vis ac magnitudo, qua id exequi, aut exprimere dicendo possimus. Hanc sane multò maximam laetitiam, cui vix quidquam adjici posse videbatur, summopere auxit, huc a Te institutum iter, ut Apostolorum trophæa, & fidem Apostolico ore laudatam, Nosque, quos, licet immeritos,* Petri, *atque adeo suamet ipsius vice, terris præesse* Christus *voluit, venereris. Qua in re non modo præclarissimorum Principum immortales laudes æquabis, qui sibi gloriosum duxerunt triumphales fasces & lauream ad Piscatoris Romanorumque Pontificum pedes deponere, verum etiam ab ipsa urbe recte sentiendi docendique Magistra, hauries vera ac cælestis doctrinae praecepta. Quoniam tamen non sine aliqua eorum jactura, qui sibi inanem scientiae opinionem induerunt, & apud semet ipsos solum prudentes sunt, tantum lumen adhuc sub modio conditur; debet tandem excelso è loco omnibus praelucere, ut & illi per hac exempla ac vestigia ingrediantur. Mittimus ad Majestatem Tuam dilectum Fi-*

(a) V. *Epistol.* ad L. LOSSIUM *publ. per* LACKMANNUM *pag.* 360, *cfr. Epist.* BOECLERI *ad* PORTNERUM *d.* 24. *Martii* 1656. *l. c. pag.* 394.

Filium Lucam Holftenium, *Domefticum noftrum*, & *Protonotarium Apoftolicum*, *St. Petri Bafilicae Canonicum*, & *Vaticanae noftrae Bibliothecae Cuftodem*, *Virum omnium literarum eruditione*, *ac fingulari pietate nobis eximie carum*, *qui Tibi publice Catholicam Fidem ex veteri ac recepto* Romanae *Ecclefiae more profitenti adfit*, *a quo pluribus noftrae, erga Te, charitatis voluptatifque perceptae immenfa plane vis explicetur. Certiffimam autem in fpem adducimur ab eomet*, *qui adeo mifericorditer in Te operatus falutem*, *nihil ommiffuram Majeftatem Tuam*, *ut ampliffimi hujus beneficii fe non indignam oftendat*, *fummoque in hanc fanctam fedem obfequio obnixaque obedientia omnibus teftaturam fe Catholicam Religionem ardenter concupiffe*, *flagratiffimeque fufcepiffe. Ab eodem* Luca, & *Paternam noftram amantiffimam Benedictionem*, & *plura in hanc fententiam accipiet Majeftas Tua*, *cui a Deo felicitatem*, *atque ut eam*, *quae dextera fua mirabiliter in Te fecit*, *virtutem confirmet impenfiffime precamur*, *Datum* Romæ *apud Sanctam Mariam majorem*, *fub Annulo Pifcatoris die* 10. *Octobris MDCLV. Pontificatus noftri anno primo.*

Subfignatum erat Natalis Rondoninus & *fufcriptum:*

Chariffimæ in Chrifto Filiæ CHRISTINÆ Suecia Reginæ illuftri (*a*).

Num°. LXI. Tome I. pag. 486.

Lettre de *Cyrille* LASCAR Patriarche de *Conftantinople* au Roi GUSTAVE ADOLPHE du 11. Juillet 1632.

Sereniffime, Potentiffime ac Chriftianiffime Rex
GUSTAVE ADOLPHE,
Invictiffime Suecorum, Gothorum & Vandalorum Rex Magne, Princeps Finlandiæ, Dux Eftoniæ Careliæque nec non Ingriæ Domine &c.
Domine Clementiffime femperque obfervandiffime &c.

Ante omnia Sacræ R. M. V. mediocritas noftra, *in Cordis Chriftiani finceritate*, *humillime ac demiffe falutem impertit*, *Ejufque manus ardenti affectu deofculatur*, *precans Dominum noftrum Jefum Chriftum pro incolumitate Auguftæ fuæ Perfonæ*, & *immortali gloriofi nominis fui confervatione. Literæ Sacræ Regiæ Majeftatis Veftræ nobis miffæ per Excellentiffimum Virum fuum Confiliarium* & *oratorem in ifthanc Portam Ottomannicam ablegatum*, *Dominum* Paulum Strasburk *non eft quod dicamus*, *quanta nos lætitia affecerit. Deo omnipotenti gratias egimus pro felici fauftoque ftatu fuo*, & *quod tam diftans a noftris regionibus*, *in variis arduorum bellorum difcriminibus*, *adhuc de nobis fuerit follicita*, *ut congratulatione* & *auguratione nos refocillaret*; *recognofcimus hoc a Dei Mifericordis Providentia*, *quæ ficut Sacram R. M. V. excitavit*, *ut pro Divina fua gloria adverfus fœdifragos Tyrannos militaret*, *ita fe ample extenderit*, *ubi gloriam Dei promoveri erat neceffe. Non audivimus noftro feculo Sereniffimos Reges Suecorum*, *anteceffores Sacræ Regiæ Majeftatis Veftræ*, *in iftam Portam Ottomannicam mififfe Legatum*, *nunc primum vidimus*, *fed ita gloriofum*, *ita Ecclefiæ* Chrifti *Conftantinopolitanæ utile*, *ut hoc totum referri debeat feliciffimæ Fortunæ S. R. M. V. quam undique gloria* & *immortalitas comitatur. Et fi vellemus ea omnia fcribere*, *quæ hic acta funt*, *liber effet fcribendus*, *non Epiftola. Hoc tamen non miffum faciam. Erat magnum nomen Sacræ R. M. V.* & *ante ad-*

(*a*) *Dans* AITZEMA *ad h. ann.* & *dans l'Hiftoria di* CHRISTINA *di* GAL. GUALDO *pag.* 77.

adventum Domini Oratoris sui, celeberrimam famam virtutis suarum, feliciumque suorum progressuum in justissima causa, quam tuetur, Vir integerrimus & prudentissimus Cornelius Haga *Potentissimorum D. D. Statuum Hollandiæ Legatus, hic residens, super suos humeros quasi gerens, per magnatum Regni Ottomannici Intrinsecorum & Ministrorum discurrens domos & penetralia explicabat & prædicabat, cum iis circumstantiis, quæ materiam status respiciunt, & jam erant capaces istius Portæ Ministri ante Oratoris Excellentissimi sui adventum, de variorum præliorum eventu & aliarum rerum successu prout istbic se habuerint disserere. At ubi appulit Excellentissimus Orator & Sacræ Regiæ M. V. Consiliarius* Paulus Strasburk *sapientissime utens sua functione, materiam ampliavit & ita sua facundia auxit, ut ipsis hujusce Portæ Magnatibus jam constaret labores & progressus Sacræ R. M. V. esse miracula, & Dei potentiam pro sua gloria tuenda homini communicatam. Hinc est quod Aula Ottomannica erga Res Sacræ R. M. V. optime se affecerit, & ipse Rex contentus, Oratorem Generosum suum pluris æstimaverit, multisque signis honoraverit, quibus nunquam alterius Regis & Principis Legatum affecerit. Hoc multam insidiatoribus variis hic residentibus & aliis Massæ Pontificiæ hominibus peperit invidiam, quæ multas artes struere aggressa, retrocessit & cecidit confusa. Interea ab ista Papistarum invidia & nos maximas passi sumus tentationes hoc tempore, quando Orator prudentissimus Sacræ R. M. V. sua autoritate Ecclesiam nostram Constantinopolitanam & me ipsum ab artibus ipsorum & aliorum falsorum fratrum, secreto a mandatis Jesuiticis pendentium, una cum Excellentissimo Viro* Cornelio Haga, *consilio & opera sua defendit atque eripuit. Hoc totum a fonte Bonorum Deo Opt. Max. & Sacra R. M. V. recognoscimus, Cujus Regalis potentia Divino brachio fulta in hasce usque partes pervenit. Conjecturet hinc Sacra R. M. V. nos reputari apud nostros adversarios, tanquam oves cædis, dum uno die integro pacem nobis dare nolint. Causa? quia eis non obtemperamus. Quod si enim eis crederemus, scriptura sacra non est perfecta, non sufficiens, Ecclesiæ Caput non habet* Christum*: fides; cærimoniis congesta fabula: Justitia* Christiana *non opus salvatoris: Sacramentorum veritas annullata: Evangelium commentum humani cerebri. Idololatria sequenda: tandem nemo salvari potest nisi credat in eum, qui se facit* Christum, *cum non sit* Christus. *Quid aliud quæso isti homines a nobis quærunt, si ista intiment nobis, nisi ut conscientias nostras captivent & non in præcipitium detrudant? Non possumus eis obtemperare, quærimus salutem animarum nostrarum in* Jesu-Christi *vera fide in Evangelio reve'ata, non in fabulis. Quo non contenti adversarii bellum nobis perpetuum indicunt. Resistimus nos ad possibile eorum violentiæ, nec habemus post Dei & Domini nostri* Jesu-Christi *protectionem qui in acie compareat & pro nobis militet, nisi Virum Excellentissimum cujus super facta est mentio,* Cornelium Haga, *verum fidelem* Jesu-Christi *promtum militem pro sua gloria. Talia habemus solatia in hisce partibus, ubi prævalet Pontificia potentia. Sed consolamur scientes, quod exerceamur in nostra vocatione, in qua per Dei gratiam ovili nostro a Deo nobis concredito indesinenter administramus & servimus Reipublicæ* Christianæ, *prout & Sacra R. M. V. desiderare videtur. At de hisce ut me extendam in præsentiarum non est opus. Satis aures Sacræ R. M. V. gravavimus cum nostra prolixitate. Quod ausi sumus, quia nimis confidimus in benignitatem & pietatem Sacræ R. M. V. cui, si voto nostro volueris satisfacere plura referet oretenus Excellentissimus suus Consiliarius* Paulus Strasburk. *Pro fine vero sciat Sacra R. M. V. quod nos minimi apud Deum assistimus pro sua salute, crebroque fores Divinæ misericordiae pulsamus, ut sancta sua gratia personam Sacrae R. M. V. protegat, praeveniat & conservat in confusionem suorum hostium, consolationem fidelium & restaurationem oppressorum & gloriae Domini nostri* Jesu Christi *promotionem & exaltationem, Amen.*

Data Constantinopoli $\frac{1}{11}$ *Julii* 1631.

Cyrillus *Patriarcha*
Constantinopolitanus (*).

Num.

(*) *Hæc in* Palmsköldianis, *ex autographo.* La copie s'en trouve aussi dans les *monumenta Pietatis & literaria Variorum selecta Part. II. pag.* 238 *&c.*

Num°. LXII. Tome. I. Pag. 486.

Lettre de Cyrille Patriarche de Constantinople au Chancelier *Axel Oxenstierna* du 11 Juillet 1632.

Illustrissime & Excellentissime Domine Cancellarie Domine Colendissime.

Cum redeat hinc prudentissimus orator Sacræ Regiæ Majestatis Sueciæ Paulus Strasburk, *gaudeo quod mihi sit data occasio ad Excellentiam Vestram Illustrissimam scribendi, atque Eam amice salutandi. Satis enim ex voce multorum constat nobis de Christianissima & sapientissima tua persona, quod sit digna, ut ab omnibus colatur & revereatur, nec non ut lumen mundi admiretur. Et quia nos ex iis sumus, qui amant fideles amicos* Christi, *& veritatis Evangelicæ promotores, non potuimus quin eodem affectu Ex^{am} V^{am} Ill^{am} in sinceritate compellemus per breves istas syllabas, una significantes quod Sacræ R. M^{ti}. Sueciæ misi librum scriptum, qui continet præter alia expositionem in* Job. *quæ cum non sit impressa, admodum in Oriente desideratur, ut esset bonum, si sua sacra Regia Majestas mandasset suis Theologis, ut librum reviderent, & si dignum & utilem Ecclesiæ judicarent, dare operam ut imprimatur, rem gratam sentiet Oriens noster. In literis ad Sacram R. M. nec saltem de libro mentionem facio, nisi quod Illustrissimum Dominum* Paulum Strasburk *allocutus sim, sed Ex^{tia}. V^{ra}. Illma. explico, ut sua prudentia dignetur, quod ei videtur, expediens terminare, in gloriam D. nostri Jesu Christi, & memoriam sempiternam celeberrimi & gloriosi nominis Ser^{mi} & Christianissimi magni Regis* Gustavi. *Ista breviter habuimus, & pro fine a Domino Jesu Christo precamur Exma V^{a}. Illma longos annos omnemque felicitatem.*

Excellentiæ Vestræ Illustrissimæ & Magnificentissimae

Datum Constantinopoli $\frac{1}{11}$ Julii 1632

Amicus & servus in Domino
CYRILLUS Patriarcha
Constantinopolitanus (*).

Num°. LXIII. Tome I. pag. 486.

Lettre de CYRILLE Patriarche de Constantinople au Chancelier *Axel Oxenstierna* du $\frac{1}{11}$ Septembre 1635.

Illustrissimo & Excellentissimo Domino Summo Cancellario, Domino AXELIO OXENSTIERN &c (*a*).

Primæ nostræ literæ ad Excellentiam Vestram Illustrissimam directæ per illustrissimum Paulum Strasburg *aliud argumentum continebant, quandoquidem in vivis adhuc erat insignis Christi Domini Miles & suæ sanctæ gloriae defensor, gloriosissimae memoriae Rex Sueciae* Gu-

(*a*) Consolatio de morte GUSTAVI ADOLPHI.

(*) Copie tirée de la Bibliothèque d'*Oxenstierna* & communiquée par Mr. *Petraus* Conseiller au Parlement de *Suède*.

P 2

Gustavus. *Præsentes quæ ab eodem latore porrigentur, consolationem offerunt a nobis Excellentiæ Vestræ illustrissimæ propter obitum felicissimum ejusdem Regis, qui etsi secundum adversariorum opinionem mortuus esse teneatur, quia nobiscum non est; at si veritati & non umbræ credimus, certi debemus esse meliori vita frui defunctum* Gustavum, *corona dignissima à suo Rege* Christo *Domino in Cœlis ob sua merita decoratum. Non est ergo, ut pro absentia* Gustavi, *Vestra Excellentia Illustrissima, neque quis alter eorum, qui bene affecti Ei fuerint, moestitia afficiatur, cum jam Ipse in culmen optatæ gloriæ, ob quam tot exantlabat labores, beatum pervenerit, & nobis in hac vita laudum suarum series & facinora memoria præsentem offerant, maxime cum hinc recedens sua optime dispofuerit & ordinavit, dum caduci seculi conditionem unam metam habere mortem Rex prudentissimus non ignorans, reliquit Excellentiam Vestram in laboribus successorem, in arduis bellorum difficultatibus superandis legatum, in administratione Regnorum suorum Commissarium, & participem in gloria, quae omnia per Dei gratiam prospere atque feliciter cedere magna cum nostra laetitia audimus, & posthac speramus, Deum Omnipotentem per Vestram operam suo potenti bracbio fultam supercilium hostis depositurum, & libertatem Christianae Reipublicae largiturum, donec Electorum Ecclesia possit Dominum in pace & tranquillitate laudare, id quod ex animo optamus, & profundis suspiriis a Domino Jesu Christo petere non desistimus. Habent & Græci hoc tempore in hac Aula Ottomannica cum Dominis Papistis non bellum, sed litem celebrem (a) & maximi momenti ob præsepium, in quo natus est Dominus. Quaerimus nos libere posse locum sanctum visitare, intrare & exire, prout libertas Christiana postulat sine obstaculo, neminem molestantes, neminem Christianorum a sua devotione excludentes. Quærunt ipsi Græcos prorsus excludere, tanquam a propria peculiari possessione, asseruntque nemini licere sine permissu ipsorum ad locum sanctum illum accedere, ob prætensionem, nescio quam habent, ut dicunt, multi Principes Christiani. Causa fuit disputata, & quoniam hic multi Judices sunt, leges non sunt, & pro legibus servit arbitrium, optima industria usi Domini Papistæ, tentarunt nummoriam constituere causam, quam vicit qui plus dat; alio modo animum Judicum reducere, quam subornatione non valentes, in quo casu esset difficile obviam ire Marsupio Hispanico. At Nostrates in justitiam causæ confisi strenue dimicarunt ad hunc diem, & rationes suas nimis accurate explicantes, excitarunt tanquam a somno Judices, ut examinata serio controversia intelligerent, quo Græcorum, quo Papistarum tenderet intentio. Quo explorato, excessivam quantitatem pecuniæ ab eis oblatam repudiarunt nec acceptarunt, & in ultimis audientiis pejora Papistis, meliora Græcis sunt polliciti, & speramus posthac pro nobis futuram sententiam (b). Scribimus ita Excellentiæ Vestræ Illustrissimæ, ut notificemus, ubique infestari & tribulari orthodoxos, ubique variis exerceri vexationibus, sed Dei misericordiæ innixos inopinate sublevari. Potentior est Deus superbis hominibus, quare contra Electos vani sunt impii conatus, & confidimus suam Divinam Majestatem, semel cæcas mentes falso præsumentium reformaturam & massa pestifera Anti-Christi purgaturam, nec fallitur nostrum judicium, sic fiducia, signis, & conjecturis evidentibus confirmatum & approbatum. Pro fine Excellentissime Domine, ego Senex, etsi exspectem ut me dimittat Dominus in pace, & deponam tabernaculum, sollicitus tamen vivo de statu Reipublicæ Christianæ & de Ecclesia Reformata, optima quæque audire avens de prospero successu Vestrorum bellorum, in quibus Deum toto corde rogo, ut nunquam prævaleant inimici vestri, sed semper metum faciant vires & arma vestra, semperque vincatis & superetis eos. In particulari autem ut Excellentiæ Vestræ Illustrissimæ vitam prætiosam electis omni tempore protegat salvamque & incolumem tueatur atque de Cœlo benedicat Dominus Jesus Christus & salvator noster qui est benedictus in secula.*

Excellentiae Vestrae Illustrissimae

Data Constantinopoli in Patriarchatu 20 30 Septembris 1635.

Addictissimus atque devotissimus
Cyrillus Patriarcha
Constantinopolitanus (c).

Num.

(a) Lites Græcorum cum Pontificiis de ingressu in templum Bethlehemiticum.

(b) Refert *Strasburgius* in Schedis, imprimis Gallicum Legatum Comitem de *Marcheville* cum ignominia à *Visirio* jussum fuisse sua munera domum referre.

(c) *In* PALMSKÖLDIANIS *ex autographo & l. c. in Monumentis Pietatis &c. pag.* 242. &c

Num°. LXIV. Tom. I. Pag. 496.

Inſcription faite à l'honneur de CHRISTINE à ſon entrée à *Rimini.*

Sedente Alexandro ſeptimo
P. O. M. Benefactore
quod
CHRISTINA Sueciæ Regina
Propria virtute,
Catholica fide recepta,
Dimiſſis Regnis ſibi ſubjectis,
Obedientiam Romano Pontifici præſtitura
Ariminium pertranſiverit,
Anno Gratiæ 1655.
Quarto Nonas Brumalet,
Æternae tam glorioſæ Memoriæ ergo;
Angelinus de Angelinis J. C. Arim.

A l'entrée de la Reine à *Péſaro* ſe liſoit cette inſcription ſur la porte de la Ville.

Sedente Sanctiſſimo Alexandro VII.
P. O. M.
CHRISTINÆ Suecorum Reginæ
Hanc pertranſeunti Urbem
Pervium, & auguſtius ut redderetur Atrium
Regiae Majeſtati excipiendae
Petrus Bargellinus Gubernator aperuit
Anno 1655 (*).

Num°. LXV. Tom. I. pag. 497.

RELATIONE

Delle Pompe, accoglienze, Ceremonie, e grandezze, conlequali ſi deve ricevere ſei miglia Lontano da Roma *la Regina* di Suezia *nel dilei arrivo alla Corte del Papa li* 15. *Decembre* 1654.

Noſtro Signore penetrando che la Real Maeſtà della Regina di *Suezia* ogni giorno ſi va auvicinando alle mura di *Roma*; Domenica paſſata in una Congregatione tenuta avanti di lui ſopra il modo, ſi deve tenere in ricevere la ſopradetta Maeſtà gionta che ſia vicino alla Città, fù nella medeſima Congregatione riſoluto, che gionta che ſarà la medeſima Maeſtà, nel loco detto di prima porta ſei miglia diſcoſto da

(*) L'une & l'autre de ces inſcriptions ſe trouve dans l'*Hiſtoria di* CHRISTINA de GUALDO p. 140. & 146. in 8.

da *Roma*, debbano andare in detto loco a nome di sua Santità, ad incontrare la medesima Regina di Suezia sei Cardinali, cioé primieramente dalli due Cardinali Legati, che sono i signori Cardinali de *Medici*, e *Assia*; Secondariamente, per maggiormente honorare la predetta Regina, dalli signori Cardinali *Aldobrandino*, *Barbarino*, *Colonna* e *Orsino*, e subito, all' arrivo in detto loco della predetta Maestà, con essa Compire à nome di sua Santità, e accompagnarla poscia fino al Palazzo di sua Beatitudine in Carozza à sei, però di notte incognitamente. In oltre fù risoluto nella medesima Congregatione, che nel medesimo loco di prima porta dovessero andare tutte le Carozze à sei di tutti i signori Cardinali del sacro Colleggio ad incontrare la predetta Maestà, e tutte quelle dei signori Ambasciatori, de Principi, e di tutti i Baroni, e Principi Romani, e di molti altri Prelati, i quali in tutto douvranno ascendere al numero di 200, i quali per quelle Campagne di Prima porta saranno Vaghissima vista per il gran numero, e per essere dette Carozze tutte di veluto rosso, e verde, tutte da Campagna di vari Colori, e per la vaghezza di diverse livree de Caroccieri, e Staffieri; Trè altre miglia poscia di *Roma* douvrà, il giorno in cui si soprà l'arrivo della sudetta Maestà, Monsignor Governatore di *Roma* andarsene in Carozza a sei a ricevere similmente à nome di sua Santità la predetta Regina, e condurla nella Città. Detto signori Governatore, per la dignità, che possiede, sarà obligato in cotesta funtione di fare una grandissima spesa, poiche douvrà Comparire in una Carozza di veluto rosso, di nuovo fabricata a quest' effetto, di gran pompa, e spesa mentre di dentro douvrà essere tutta d'argento massiccio, e ricamata d'oro, la quale già sua signora Illustrissima fà apparecchiare, e si calcula, ch'il prezzo diessa ascenderà à 3000. scudi; oltre che douvrà haver in detto giorno 25 Staffieri, e 15 Paggi tutti vestiti con ricchissima livrea di veluto rosso, con lastre, e fascie ricamate d'oro di grandissima spesa, poiche come Governatore di *Roma* douvrà comparire pomposamente accompagnato in cotesta fontione da gran quantità de suoi Cortegiani, e Gentilhuomini. Rincontrata poi la medesima Maestà nel loco detto di *Ponte molle*, due miglia discosto da *Roma* dalla parte di la dal Ponte si douvrà ritornarsene il Popolo Romano con un Senatore, e trè Conservatori, e tutti i suoi officiale a Cavallo con habiti d'infinito valore, & d'innesplicabile bellezza, con trombette, e tamburi, i quali coltiro del canone portato già in detto loco, e col sparo di tutta l'artiglieria di Castel *S. Angelo*, douvranno salutare la sudette Regina. La forma colla quale comparirà il sopradetto Senatore, Conservatori, e Popolo Romano a riccevere la predetta Maestà, sarà curiosissimo a vedere, poiche saranno vestiti coi loro habiti senatori di veluto riccio, con fascie, e berette piatte, haveranno superbissimi Cavalli de più belli, e vaghi della Città. Ciascheduno haverà 30 Staffieri al dilui servitio, e 20 Paggi tutti vestiti di scarlatto rosso con fascie a piedi de loro ferraioli ricamati d'oro, accompagnati, o serviti da infinito numero d'officiali del predetto Popolo, tutti a cavallo, che, comparendo in quel giorno a detta funtione con gran pompa, renderanno molta vaghezza. Di quà dal ponte poscia, dalla parte verso *Roma*, douvranno ritrovarsi, in atto d'aspettare la predetta Regina, tutte le Principesse, e Dame della Corto di *Roma* in Carozza à sei Cavalli, il fasto, grandezza, e spesa, delle quali nei loro habiti, e Carozze, è impossibile di poterlo esprimere, dovendo ciascheduna d'esse havere al suo servitio 24 Staffieri e 12 Paggi tutti vestiti a livrea con habiti di veluto, e di scarlatta, essendo gia sei mesi che si lavorano; Ciascheduno vien apprezzato 500. in 600. scudi, essendo con le fascie a piedi, e sopra le spalle riccamati d'oro, ch'ascenderanno a molta spesa le Carozze delle predette Dame Romane saranno fatte espressamente per questa funtione, ornate di fuori di veluto rosso, turchino, e di diversi colori secondo il loro gusto; di dentro douvranno, essere riccamate d'oro, e colonne intrecciate di Perle, atteso che pretendono dette Principesse Romane far conoscere alla predetta Maestà, la Richezza, e il potere delle loro Case, e comparire à detta funtione con

con molta grandezza. Gli habiti, e le gioiè, di cui faranno adornate, vien calculato al valore di 400. in 500. milla scudi, e quello della signora Principessa di *Rossano* vien apprezzato 700 milla; ombendo dette Dame in questa occasione di comparire molto adobbate alla presenza della predetta Regina. Queste con simil pompa, compito ch' haveranno con la sopradetta Maestà, e quella ricevuto, partiransi dal detto loco di *Ponte molle*, e anderanno ai loro Palazzi, e nella Città: Lasciando la Regina in Carozza cogli Eminentissimi signori Cardinali Legati, cioè *Medici*, e *Assia*, i quali, pigliando la strada di porta Angelica, la conduranno incognita di notte tempo al Palazzo di sua Santità, e a *Ponte molle* resteranno tutte le Carozze a sei de signori Cardinali, e Ambasciatori, e il Governatore, e Senatore di *Roma*, la Principesse, e tutto il seguito, e nobiltà, ch'andò ad incontrarla, i quali per altra strada della *Porta del Popolo* faranno la loro entrata in *Roma*, e ciascheduno si retirerà alle case loro in questa guisa si riceverà nel dilei arrivo la sopradetta Maestà alla Città di *Roma*, poiche farà la prima entrata privatamente, il giorno seguente poi seguirà l'ingresso Publico, e la dilei famosa Cavalcata farà differente, il modo, e la pompa, con la quale entrerà in *Roma*, sopra le quali cose esseguite, che faranno, se ne darà più distinta, e chiara Relatione (*).

Numº. LXVI. Tome. I. Pag. 498.

AUISO

A Principi Christiani dell' Arriuo fatto nella Corte di Roma della Real Maestà della Serma. Regina di Suezia *il giorno delli* 21. *Decembre* 1655.

Finalmente doppo apparechi, spese, e fatiche fatte per essaltare la Real Maestà della Serma. Regina di *Suezia* nel dilei arriuo in questa Corte, e nella Città di *Roma*, giunse quà sua Maestà martedi sera alle 2 hore di notte Incognitamente, e volse entrare per la porta detta *Angelica*, per esser posta vicino al Palazzo di sua Santità, e la più vicina che sia nella Città di *Roma*, mentre è un solo tiro di moschetto lontana dalla porta del Palazzo del Papa; subito entrata nella Città la sopradetta Maestà andò da sua Santità, e entrò nel giardino di sua Beatitudine, chiamato di *Beluedere*, perche sua Santità, nel mese di decembre si trouava nel Palazzo di *S. Pietro*, e non al *Quirinale*, doue quasi di continuo l'hodierno Pontefice dimora per le sue indispositioni, giudicando quell' aria più salutifera, e salubre di quella del Vaticano, nel qual giardino, subito arrivata la sopra dette Maestà della Regina, le fù apperta una porta segreta, per la quale sali la medesima Regina nelle stanze di sua Santità. Essendo passata tutta questa fontione assai segretamente, e senza che la Corte di *Roma* habbi potuto sopere quest' arrivo, ne meno la sua famiglia della medesima Regina, ne il modo col quale sua Beatitudine la ricevè nella sopradetta sera delli 21. Decembre. Giunta adunque sua Maestà nelle Camere di sua Santità per la porticella predetta del sudetto giardino, nella prima Camera si retrovava sua Santità, il quale, subito vista la sopradetta Maestà, corse ad abbrac-

(*) Reçue la Copie de Mr. de *Blome*, Conseiller privé de Guerre du feu Roi de *Suède*, Landgrave de *Hesse*.

bracciarla, e a compire con essa con benignissimi modi, e affetti, e riceverla alla corte, e nel *Vaticano* Palazzo. Essendosi però la sopradetta Maestà, subito visto Nostro Signore, inginochiata, adorato, e fatto la solita genuflessione doppo le consuete Ceremonie passate tra sua Beatitudine e la Regina, si retirò sua Santità in una Camera segreta con la sopradetta Maestà, assistenti però due Padri Giesuiti, uno de quale fù il Padre Coufessore di sua Santità; e si tenne un discorso di più di quattro hore, laonde alle sei hore di notte la sopradetta Maestà fù licentiata da sua Beatitudine, si per esser hormai hora opportuna di ritirarsi, tanto sua Santità, quanto la predetta Maestà alle proprie camere, e riposi; E tanto maggiormente quanto sua Beatitudine molto s'accorse, che sua Maestà haueua necessità di riposo per il longo viaggio fatto fino all' arivo alla Corte di *Roma*. Furono assignate nell medesimo Palazzo del Pontefice le proprie Camere alla sopradetta Maestà della sudetta Regina, e un nobilissimo appartamento adobbato, e ornato con addobli, e suppelletili tali che vien giudicato possino valere un millione d'oro, e fù dato ordine nella medesima sera di seruire la sopradetta Regina, con tutta la dilei famiglia à spese della Reverenda Camera Apostolica, correndo però commune voce, che sua Maestà non sia per dimorare nel Palazzo del Papa per più di 8. in 10. giorni. Nella predetta sera furono fatti banchetti tali, e cene cosi ampie, e superbe alli dilei servitori, e gentilhuomini, che mai il Palazzo Pontificale, da longo Corso d'anni in quà, non si ricorda di si fastose, e generose splendidezze. Essendo stata straordinaria la benignità, e affetto col quale sua Santità ha ricevuto la sopradetta Regina; è inesplicabile l'affetto, ch' il medesimo Pontefice porta alla medesima Maestà. Vivendo del tutto quasi scordato del bon governo verso il suo popolo, e aplicato negli honori, e ricevimenti verso la persona della sopradetta Regina, ad altro non pensa, che a sollevare, e ingrandire la sudetta Maestà, apportando in vero a tutta la corte di *Roma*, e a qualsivoglia Principe Christiano, maraviglia. La Causa però, per la quale sua Beatitudine si mostra inclinata à tanto beneficare, e ad amare la sopradetta Regina, è per causa dell' introdutione ch' hanno fatto nella dilei gratia i Padri Giesuiti, e il proprio Confessore, il quale hà inspirato à sua Beatitudine esser necessario d'eccedere nelle gratitudini, e magnificenze verso la persona della predetta Maestà; posciache volendo ella abbracciare la nostra fede cattolica, è più che necessario dimostrare molt' affetto verso la dilei persona, non solo per hauer essa fatta questa risolutione di voler abbracciare la santa fede Cattolica, mà perche ancora la sudetta Maestà puol aviare anco alla medesima fede nostra molti Baroni, e Principi Suedesi del suo Regno; onde sono inesplicabili i modi d'affetto, e d'humanità, coi quali sua Santità, subito arrivata in *Roma*, e nel proprio Palazzo, ha di mostrato in ricevere sua Maestà. Sin ad hora, per quanto a'è potuto conoscere, si mostra S. M. dell tutto soggetta, e obbediente ai Cenni, e comandi di sua Santità, non volendo mover passo dalle proprie Camere senza licenza di sua Beatitudine, mostrandosi in guisa tale cosi obediente verso la Persona di sua Santità, come quasi gli fosse propria figliola; ed essendo si presentata l'occasione l'altro hieri d'andare ad una superbissima Musica preparatale nel Monasterio delle Monache di *Campo Marzo*, non volle arischiarsi d'andarvi senza licenza di sua Santità: ne ad altro loco, ò chiesa move il passo senza precisa licenza di sua Santità. I Politici, e accorti della Corte di *Roma*, e per dirla alla scoperta, le Volpi di Palazzo dicono, che questa si essatta obedienza, e riverenza, verso la persona del sopradetto Pontefice, della sopradetta Regina, sia fatta ad arte per allacciare in tal guisa maggiormente nell' affetto verso di lei il medesimo Pontefice, per maggiormente beneficarla, e farle apparechiare honori, e comodità nella Corte di *Roma*; Poscia che sua Maestà, non havendo presentemente molto denaro, ne meno maniera, per la quale possa mantenersi longo tempo alla Corte di *Roma*, essendosi scoperto essere priva di qualsivoglia speranza di rimettere denari, tanto per lettere di Cambio, quanto portati per il dilei viaggio a schiena di muli, e in Roma

Roma non hà alcuno coriſpondente, e quel, che più agrava la ſua politica, che maneggia col preſente Pontefice, e che non intende per grandiſſimo ſpatio di tempo partirſi da *Roma*, mà in queſta Corte fare lunghiſſimo ſoggiorno, e di già s'è dichiarate, aſſai piaccere a ſua Maeſtà coteſta Città, e le dolcezze della nobiltà Romana; onde s'è ſcoperto, ſubito giunta in queſta Corte la ſopradetta Maeſtà, haver diſegno con la dilei ſottigliezza di far credere al Pontefice molte coſe aſſai differenti di quello, che ſono per accadere il dilui affetto a ritenerla nella Corte, e a mantenerla delle coſe neceſſarie; Eſſendole Impoſſibile a ſue ſpeſe poter viſi mantenere. Eſſendo ella priva, e del Regno, e delle entrate, e ſenza danaro, e non ſi toſto giunta nelle Corte di *Roma* ſi è ſcoperta priva di moneta, ch' è il nervo, e la forza di qualunque potentato, e con più opportuno tempo ſi darà delle ſue trame più diſtinta informatione (*).

Numᵒ. LXVII. Tome I. Pag. 501.

Inſcriptions faites à l'honneur de *Chriſtine* à *Rome*.

On liſoit ſur le Portail du Collège Romain dont le Cardinal *Ludoviſi* étoit Protecteur, cette inſcription.

Ingredere
CHRISTINA Mirabilis,
ut gloriæ Tuæ
In Regnis Eruditis, in Regnantibus feliciter,
In abdicantibus felicius, in piè peregrinantibus
Splendidiſſima argumenta oculis libans
Eam omnem omnium Largitori Deo
In Templo referas acceptam.

de l'autre côté du Cortile étoit ce *motto*.

CHRISTINÆ
Palladis Chriſtianæ
Athenæum

Un des complimens, qu'on lui fit, commençoit en ces termes:

„ *Inter funeſtiſſimas dies Sᵉ. Mᵗⁱˢ. illuſtriorem nullam ætas vidit, hodierna luce, qua intra hæc Muſarum ſacraria, Auguſtiſſimum Septentrionis decus, excipimus, Reginam, ſanguinis & potentiæ fama magnam, virtutis & ſapientiæ Majeſtate majorem pro cunis trophæa paterna ſortitam, interque laureas educatam Martiales, oleas tamen Palladis præferentem: quæ cum pectus & mentem belli capacem gerat, quod Regium eſt, pacem Regno dare maluit, quod divinum. Inter Te videlicet & invictiſſimum* GUSTAVUM MAGNUM *Patrem Tuum, in ſumma diſſimilitudine, ſed mira æqualitate virtutum, ſeculi plauſum, gloriæ patrimonium, deviciſtis.* Martis *ille Cultor, Tu* Minervæ. *Ille præliorum artifex, Tu quietis:* Theodoricum *ille Gothicum Italiæ Regem fortitudine;* „ *Tu*

(*) Reçu la Copie de Mr. de *Blome*, Conſeiller privé de guerre du feu Roi de *Suède*, Landgrave de *Heſſe*.

„ *Tu* Amalasuntam *Reginam & fortitudine & sapientia referens; animi magnitudine,*
„ *constantia, spiritu plane filia es superior, quod inferiorem Sexum curis virilibus extulisti: in rebus magnis & excelsis administrandis felicitate non discrepans: at in hoc Patre felicior, quod ille dum Imperii fines extendit, triumphis immoritur suis: Tu paternum imperium abdicas, ut Catholicam fidem teneas beatioris vitæ pignus, & nunquam arescentium triumphorum. Ille Gothicæ magnitudinis memor, suis victoriis metam* Romam *& Capitolium statuebat: sed quam diversam à destinatione sua votis terminavit & c*". On s'étend dans la suite sur les louanges de *Christine* en ce que son abdication est plus mémorable dans toutes ses circonstances que celle de *Charles V.* & d'autres Souverains...

François Macedo, dont le frère *Antoine* avoit tant contribué au changement de Religion de *Christine*, fit imprimer là-dessus une harangue à *Rome* en 1656. sous le titre de CHRISTINA PALLAS TOGATA ALEXANDRI VII. *auspiciis* Romæ *Triumphatrix*. Sa dédicace est conçuë en ces termes:

Serenissimæ Reginæ
CHRISTINÆ
Augustæ Heroinæ
Sueciæ, Gothicæ, Wandalicæ
Romano-Catholicæ.
Togatæ Palladi, Armatae Minervæ.
Animatæ virtutum Lauro, Vivo Honorum Trophæo.
Fidei Lumini.
Religionis Columini, Pietatis Ideæ.
Gratiæ Miraculo.
Ob debellata Erebi Monstra.
Ob susceptam Catholicam Fidem.
Ob auctam Romanæ Sedis Existimationem:
Ob actum de Hostibus vitiisque Animi,
in Urbe
Auspiciis ALEXANDRI VII.
Triumphum
Panegyricus in Capitolio
Dictus.

à P. Fr. FRANCISCO *à S. Augustino* MACEDO *Franciscano observante Magistro Artium, & Sacræ Theologiæ Professore.*

La harangue en vers que prononça Mr. FAVORITI Sécrétaire de Brèfs latins du Pape, quand CHRISTINE alla voir le Vatican, se trouve gravée en guise d'inscription sur la magnifique fontaine près de la Grotte, qui est dans le portique au dessous du Vatican. Elle est conçuë en ces termes.

CLEOPATRA
in HORTIS VATICANIS
ad
CHRISTINAM

Suecorum, Gothorum, Vandalorum, Reginam.

„ *Si te spectacium infelix, si tristia tangunt*
„ *Fata mea duro bene sculpta in marmore fortis,*

„ O

„ *O nostros dignata lares invisere mundi*
„ *Cardine ab extremo, Patriâ Regnoque relictis;*
„ Regina, *Heroum nulli virtute secunda,*
„ *Aurea quos olim tulit ætas, maxima Olympi*
„ *Numina cum humanos non dedignantia cœtus*
„ *Tecta frequentabant mortalia, castaque gentis*
„ *Pectora non falsæ complebant laudis amore;*
„ *Huc ades. Illa ego cum Latiis celeberrima fastis*
„ *Fœmina. Nosti angues, animumque in morte ferocem;*
„ *Quo properas? saltem alloquio solare dolentem*
„ *Reginam Regina; nec est indigna videri*
„ *Forma loci, & sacris regio gratissima Musis,*
„ *Quæ nemus hoc, fontesque colunt, jugaque alta, viretis*
„ *Cyrrhæ posthabitis, & verticibus Parnassi.*
„ *Hic ubi Grajorum Artificum Miranda videbis*
„ *Signa antiqua, tuæ Gentis quibus ira pepercit,*
„ *Abstinuitque manus artem mirata vetustas.*
„ *Ut de me sileam, viden' hos, qui robore multo*
„ *Luctantem, ingratosque Deos, arasque vocantem*
„ *Arrecti miserum spiris ingentibus hydri*
„ *Laocoönta ligant? ut anhelat! ut ore supremum*
„ *Ingemit! ut socios implorat, opemque propinqui*
„ *Herculis! Ipse quidem casum dolet, & cupit angues*
„ *Elisisse manu, ac primos iterare labores*
„ *Phidiacus labor Alcides; sed enim aspera Juno*
„ *Heroa immeritum dum grandine pulsat, & imbre,*
„ *Non tantum orbavit clavâ, exuviisque Leonis,*
„ *Verum & poplitibus nervos humerisque torosa*
„ *Brachia divellit, fecitque ex Hercule monstrum*
„ *Informe, ignaraque (nefas!) ludibria turbae.*
„ *Ast illum, informem licet, & sine nomine truncum*
„ *Miratum huc Ararim veniunt, Rhenumque bibentes,*
„ *Et vivos illinc discunt effingere vultus.*
„ *Cetera quid memorem? Nilum, Tybrimque parentem*
„ *Spirantes docto in silice, Eridanumque, Tagumque*
„ *Nativo fulgentem auro, Gangemque superbum*
„ *Eois Opibus, quos omnes Daedala, & ipsi*
„ *Æmula naturae finxit manus? Hic habitant Dii.*
„ *Aurato hic Phœbus percurrit pectine chordas*
„ *Hic gelidam fundit proles Semeleïa lympham,*
„ *Pocula, deliciasque tuas hic otia degunt*
„ *Mercuriusque, minaxque rubenti casside Mavors,*
„ *Es magni Æneae genitrix, & candida Phœbe,*
„ *Omnes aut Divi, aut Divûm genus: unaque derat,*
„ *Quam studiis, vultuque refers, factisque, Minerva.*
„ *Huc &* Alexander *(Fabium tunc nomine dici*
„ *Audieram) indocti fugeret cum murmura vulgi,*
„ *Nobiliumque manus juvenum comitata solebant*
„ *Ferre pedem, hic tristes animo deponere curas,*
„ *Dulcia securè ducentes gaudia mentis.*
„ *Vidi ego, & in cubitum surrexi oblita doloris,*
„ *Incessumque Viri observans, & lumina, dixi.*
„ *Aut Babylon ignara futuri, aut hic erit, hic vir,*

Num°. LXVIII. Tome I. pag. 506.

Lettre admonitoire de l'Evêque JEAN MATTHIAE à CHRISTINE du 7. Déc. 1655.

SERENISSIMA REGINA DOMINA CLEMENTISSIMA.

Rumor ad nos perlatus est, Te CHRISTINAM Auguftam, *Reginam optimam, heroinam incomparabilem,* GUSTAVI MAGNI *filiam,* CAROLI GUSTAVI *respective Matrem, à Religione avita, in quam et baptizata, quamque sacro juramento in coronatione tua & assecuratione Ordinibus Regni data confirmasti, defecisse, & vicesimo quarto die Octobris proxime elapso, in templo Francifcano, flexis ad altare genibus, & erectis digitis in pleno conventu Ecclesiastico, fidem orthodoxam abjurasse, & doctrinam Catholicam-Romanam solenniter amplexam esse. Hoc nuncio consternati sunt apud nos omnium animi, & ineffabili dolore angoreque insolito perculsi, quotquot tuam Majestatem & eximia tua Dona, & praclara in communem hanc patriam merita, summa veneratione colunt, & amore non fucato prosequuntur. Horret bonorum animus, talia de tanta Domina suspicari. Alii tristia fata lugent, gemitus & suspiria ducentes: plerique Cœlo queruntur, terraque adversus illos, qui Majestatis tua bonitate abusi ad committendum tantum crimen læsæ Majestatis Divina verborum suorum lenociniis, tantam Reginam compulerunt: nec immerito hoc a se fieri existimant. Nam Religio non caduca bona sed sempiterna concernit, conscientiam adstringit qua nihil est in homine Christiano tenerius, & levitatis desultoriæ testimonium fuit omnibus seculis, tam apud omnes Christianos quam Gentiles, qui non omnem cum* Epicuro *sensum Religionis exuerunt, si quis Religionem quam veram esse, solide noverat, & eo nomine professus erat, paulo post, quavis occasione desereret; est enim crimen immane & horribile, fidem in baptismo semel Deo datam violare; non potest id ulla temporum difficultate excusari, non luculenta spe opinionis, fortunæ, nec urgente periculorum imminentium magnitudine, qualiscunque etiam apostasiæ suspicio, famam graviter lædit, quam integram & illæsam servare, omnibus bonis & excelsis animis semper curæ fuit, imo falsi de ea serpentes rumusculi nonnunquam multum nocere solent.*

Ego vero Majestatis Tuae servorum minimus, qui tibi ad mandatum divi tui parentis a studiis primis, fere ab incunabulis & sacris concionibus atque consiliis Ecclesiasticis, tot annos inservivi, & divinum tuum ingenium exploratum habui, ab animo meo nondum impetrare potui, ut sparsis rumoribus crederem, teque Reginam sapientissimam, tam rarae pietatis Encomio, tot rerum gestarum gloria, tam divite eruditionis penu, tot exquisita linguarum cognitione per universum terrarum orbem celeberrimam adduci potuisse, ut a doctrinae purioris professione, cui in baptismo initiata es, deficeres. Memini enim prudentissimorum sermonum, quos mecum de variarum Religionum natura & statu aliquoties habere dignata es; recordor, acutissimum tuum judicium de sanandis Ecclesiae Christianæ *vulneribus: in memoria habeo conatum tuum vere Regium de abrogandis superstitiosis nonnullis ceremoniis, quæ cultum divinum magis deformare, quam exornare videntur. Quae quam diu in mentem mihi veniunt vix ac ne vix quidem persuaderi mihi patior, ut tam praeclarum sydus ulla vel minima inconstantiae macula se conspergi velit. Fingant ac refingant alii quicquid velint, ut tristitia ac consternatione fidelium servitorum tuorum pectora percellant, ego certe susurris & vociferationibus istis, quibus divinum suum pectus a variis hominibus pulsatur, fidem nullam adhibere, animum induxi meum, imo in mille me partes disrumpi malim, quam dubitare, Te verbo Dei & sincerioris doctrinae* Christianæ *professioni constanter non inhaerere. Tuebor igitur quantum in me fuerit adversus quoscunque malevolorum morsus, innocentiam tantae principis, atque omnibus palam fa-*

ciam me paratum esse abstergere omnem inconstantiae imo apostasiae labem, quam lingua maledici praeter omnem culpam, tantae Dominae adspergere ausi sunt.

Interim non diffitear me quotiescunque spargeretur rumor, te Reginam optimam in Italiam *profectionem meditari in has incidisse cogitationes, fieri posse, ut* Christina *Augusta non desistat immortalitati se consecrare, quin potius abdicato Regno terrestri, de Regno Christi dilatando omnem suam operam & curam impendat. Humilia fuisse quae hactenus in patriam suam contulit, merita jam altius assurgere, & quanto pietatis pignore cœlum ipsum sibi obligare debeat Augusta mente circumversare, atque ideo etiam ipsum Pontificem Romanum adire, cujus fama ob singularem eruditionem & ingenii moderationem etiam sub orbe Arctoo celebratur, & cum illo cæterisque Catholicis Monarchis & Principibus, consiliis mature collatis promovere, ne gaudium quod sub ejus auspiciis imperium Romanum cum circumjacentibus Regnis ex civilis pacis restitutione cepit, infelicis belli ecclesiastici continuatione sufflaminetur corrumpaturve. Si hunc scopum, Domina clementissima, tibi propositum habes, ut diversos in sacris sensus conciliare, & ad posteritatem, fidei & Ecclesiæ Christianæ unitatem, transmittere instituas, & in id operam omnem impendas, ut pro autboritate, quam soli divinæ secundum Reges & principes habent, vulneribus ecclesiæ, qua licet, qua decet, via mederi coneris, quo luctuosis populi Christiani dissidiis aliquando compositis sublatisque hic & hinc scandalis in veritate & pace coalescat ecclesia, ut cum omni animi submissione, cum iræ cohibitione, alii alios sustinentes per charitatem studeamus conservare unitatem spiritus per vinculum pacis, si hunc inquam scopum intendis, tum omnibus modis, illum exosculamur & collaudamus omnes, quem per Dei gratiam agnito in fundamentali Religionis Christianae cum veritate & puritate consensu, sequatur funesti Schismatis abolitio, vigeat sanctorum communio, cessent odia, invectivae, Anathematismi & cetera bonæ causæ adversus communem Christiani nominis hostem, consiliis & studiis omnibus defendenda obstacula, Dei gloria, concordia & pax inter Christianos efflorescat, ut qui in cœlo cives sanctorum esse cupiunt, & domestici Dei, iidem etiam tales in terra esse velint. Si inquam hoc Tuæ Majestati curæ cordique est, ut propter Divinae Majestatis reverentiam atque autboritatem quae veritatis pacisque sectandae studium & officium omnibus Christianis, inprimis Ecclesiarum nutriciis commendat apud Catholicos Romanos promovere; & ad negotium pacificatorium suscipiendum, omnes quorum interest, adhortari animum inducas; tum certe novo & inusitato tropheo inclarescere incipies supra omnia priora luculentius enitescente. Magnum & gloriosum opus esse, & non modo dignitate, sed divinitate Regum, quam illis vox Dei ut dixi, communicat dignum. Scio multorum oculos in te converti, omnes simplicis veritatis amantes, plurimum de Te soluta jam curis aliis sibi promittunt. Omnes boni singularem tuam pietatem ac suavissimam heroicarum virtutum harmoniam orbi jam notam, & in ceterorum magnatum exemplum decantatam admirantur cuncti qui te norunt intimius, nunquam te minus otiosam esse sciunt quam cum sit otiosa, bonum itaque otium tuum, in salutare negotium commutari exoptant, non omnes classicum canent animae magnae & moderatiores ad Dei mandatum & Augustae exemplum ex omnibus mundi plagis concurrunt ad extinguendum incendium toti Christianismo perniciosum, Christiana in re pulcherrima & ecclesiis summe necessaria obsecundantes, ita animi Christianorum mutuo charitatis & veritatis vinculo juncti, salutaria consilia capient; ita vires eorum arctius unitae feliciore contra communem hostem successu vertentur; ita universi & singuli divinum illud beatitudinis βραβεῖον, veritatis & pacis amantibus promissum gaudio majore reportabunt.*

Nunc igitur te obtestor, Serenissima Domina, per viscera atque miserationes Domini nostri Jesu Christi, ut si qua est in animo tuo perplexæ dubitationis hæsitatio; si quis in conscientia scrupulus; si quod in Religione antiqua obstaculum; digneris a Deo, cui temet ab infantia dicasti consilium expetere, ut dirigas pedes tuos in viam Cœlestis veritatis & pacis: te inquam CHRISTINA *optima coram Christo, qui in illa die judicabit vivos & mortuos obtestor, si qua est publicæ ædificationis & privatæ salutis cura & sollicitudo, te iterum atque iterum rogo per Deum viventem, qui secreta cordium novit, & res omnes occultas revelabit, digneris subtrahere divinum tuum pectus ab omni cogitatione*

inor-

inordinata, quaeque vocata es ad sanctam in Regno Dei communionem, ad mundum ne respicias. Si autem evangelium veritatis & pacis amas, (scio te amare) si ullo pio exardes erga domum Dei zelo (spero te hoc saltem deflendo rerum statu, ardere) consilio salutari trepidantibus aliis adsis, & lucem quam Dei spiritus in te accensam aliis ignorantiæ tenebris obrutis, prælucere voluit, lucem, inquam, illam, occultam ne velis, sed fideliter, diligenter & sincere radios illius ad alios sive publicis sive occultis secretisque viis, quarum tibi ratio patescit, dirigere. Sic efficies Domina Clementissima, ut gratiarum actiones exhibitæ a multis Deo ad veritatis & pacis ejusque misericordiæ gloriam manifesto redundent, talentique tibi ad Ecclesiæ Christianae emolumentum commissi usus fructusque in Domino, non inanis ac tibi ipsi in illa die gloriosus ac lucrosus appareat. Vale CHRISTINA optima & non dedignare haec mente pia & in timore Dei expendere; Doctor ille veritatis, qui solus te & nos omnes ducere posest in omnem veritatem ut tibi adsit, ex animo precor; vale inquam, Domina Clementissima & mea pro te, ad Deum suspiria quotidiana esse, clementer tibi persuade; da veniam libertati meae, ab ingenii candore, & ardentissimo in te amore, profectae. Te commendo Deo & spiritui gratiae, ejus, qui solus est efficax, Te & me, & omnes qui obumbramur quibuscunque imperfectionum nostrarum tenebris transferre in admirabile suum lumen. Optima CHRISTINA. Vale. à

Strengnesia die 7. Dec. stylo vet. A. 1655.

SACRAE TUAE MAJESTATIS
— *Devotissimo & fidelissimo servitore*
JOH. MATTHIAE *Episcopo*
Strengnes (*).

Num°. LXIX. Tome I. pag. 506.

Dédicace de l'Evêque Jean MATTHIAE à la Reine *Christine* du 29. Déc. 1673.

SERENISSIMA REGINA
DOMINA CLEMENTISSIMA.

Postquam mihi ante decennium nunciatum esset de Sac. tuæ Majestatis profectione in Italiam, *nulla interposita mora, ea qua debui fidelitate, ad Sac. tuam Majestatem transcripsi epistolam pareneticam, de tuenda & conservanda vetere & avita religione, in qua baptizata & educata erat Sac. tua Majestas: addidi postea subsequentibus annis nonnullos alios ejusdem argumenti*, Regulam scilicet credendi & vivendi, *salutiferam verbi divini Catholica articulorum fidei Christianæ delineatione complexam:* Institutionem quoque Catecheticam Christianæ religionis *ex ipso cœlestis doctrinæ fonte depromtam: & tandem in materno idiomate.* Summan öfwer then rena saliggiörande Catholiska Christeliga lära, *excerptam ex Sacra Scriptura & in forma catechetica delineatam: item* Wägwisare til then sanna Christeliga Religionen, och rätta Catholska Kyrckan *per quaestiones & responsiones deductam.*

Nunc autem, ad Sac. tuam Majestatem omni animi submissione transmitto, Formulam hanc catholicam Veteris & orthodoxae fidei a sanctis Patribus in œcumenicorum Conciliorum sym-

(*) Copie communiquée par Mr. JACOB SERENIUS Doien des Eglises de *Nyköping*.

symbolis & confessionibus traditæ. In omnibus istis scriptis ad Sac. tuam Majestatem a me directis, continentur principia & capita nostri Christianismi essentialia, seu fundamenta fidei, homini Christiano ad salutem æternam scitu & creditu necessaria. Debet enim, Serenissima Regina, gloriosam ingentibus tuis meritis memoriam Patria nostra: debent universi cives Sac. tuae Majestatis, vota, suspiria, desideria: debeo ego servorum tuorum minimus, prae caeteris, excelsae tuæ animae curam & sollicitudinem: quandoquidem mihi a Divo tuo Parente ante annos XXXIII. informationis tuae cura gratiose commendata fuit. Hoc igitur mei muneris esse putavi, ut quemadmodum Sac. sua Majestas deinceps Regia me gratia & clementi favore prosequuta est: ita ego vicissim Sac. tuae Mtis salutem unice quaererem, quocunque tandem loco mundi sive prope sive procul disjuncti fuerimus. Hinc est, quod operam quantam unquam potui, hactenus dederim, ut Sac. Tuam Majestatem in Doctrina sacra & orthodoxa meis scriptis confirmarem, tuaeque Sac. Majestati *Errores si qui periculosi sint, & fidei fundamentum concutiant, fideliter eximerem. Scis*, Clementissima Domina, *cui credidisti, & quod Doctrina, quam ab infantia didicisti, sit Apostolica, Catholica, Orthodoxa, antiqua, & indubitata in ea credenda & tenenda. Vincet in æternum veritas, quæ premi quidem potest, opprimi non potest. Veritas Domini, ait Propheta, manet in æternum: & portae infernorum, ait Dominus, non praevalebunt adversus eam, nimirum Ecclesiam in petram collocatam, quam confessus est* Petrus (*vulgo primus Romanae Ecclesiae Pontifex*) *dicens: Tu es* Christus *filius Dei vivi: & de quo* Paulus *dicit: Petra autem erat* Christus: *fundamentum enim aliud poni non potest, quam quod positum est, quod est* CHRISTUS JESUS. *Imponamus ergo huic fundamento Christo Domino, nos omnes, Catholicos, Evangelicos, & quoscunque Christianorum nomine appellamur, ut juxta doctrinam divi Petri Doctoris Catholici, ipsi quoque veluti vivi lapides aedificemur, domus spiritualis, & remotis omnibus obstaculis, germana dilectione, & fida communione uniamur. Id si bona fide fecerimus, erit Dominus petra, merces, visa & retributio nostra. Vale Serenissima Regina, & labores hosce meos clementer suscipe bonique consule. Prodeunt hi sub Augustissimo tuo nomine, in tuum commodum ac solatium, quam amo ex animo, submisse veneror, & cui fideliter inservire cupio. Vale iterum Clementissima Domina, & a bonis omnibus desideratissima Regina. Faxit Deus, ut consilia actionesque omnes, Sac. tuæ Majestatis dirigantur ad Numinis Divini gloriam, ad Ecclesiae Reique publicæ salutem, & ad aeternae vitae gaudium scripsi in villula mea prope Strengnesiam, anno Domini* 1665. *die* 29. *Decembr. Natali meo LXXIII.*

Sac. T. Majestatis

Subjectissimus

D. JOHANNES MATTHIÆ.

Episcopus Strengnesium Emeritus (*).

(*) Cette dédicace est tirée du Traité ci-dessus mentionné par le soin du même Mr. SERENIUS.

Nume-

Numº. LXX. Tom. I. pag. 513.

DISCORSO

Politico formato sopra l'arrivo della Real Maestà della Regina Christina di Svezia *nella Corte di Roma e circa gli Affari che sua Maestà haveva nella medesima Corte, e sopra le Raggioni per le quali s'è mossa la medesima Maestà ad abbracciare la Santa fede Cattolica, Pmo. Decembre 1655.*

Restano maravigliati molti soggetti Italiani, e oltromontani del novo, ed improviso accidente occorso nella persona della Real Maestà di *Christina di Svezia*, d'haver più tosto all' improviso risoluto, che con l'opportuna maturità del tempo di trasferirsi nella Corte di *Roma* per fare aquisto della vera fede Cattolica, e à piedi del sublime Pontefice Romano per dichiararsi a quello devotissima, e sotto porsi alla dilui obedienza, e tanto maggiormente, quanto la medesima Maestà e figlia d'un Padre però già defunto, il quale nell'historie, e più che manifesto quanto visse nemico della Santa Fede Apostolica, e del sommo Pontefice Romano, contro del quale mentre visse Papa *Urbano VIII.* mosse repentina, e fierissima guerra, havendo involato, e indrizzato quà il suo pensiero, quando si parti di *Suezia* l'anno 1630. a fare aquisto, e preda, mettendo il tutto à ferro, e a foco, della famosa *Roma* come pur troppo all' universo è noto; Se i dilui fortunati, o perdir meglio scelerati progressi non fossero stati nella Cattolica *Germania* dall' Aquila Christiana abbattuti, e recisi con la morte del medesimo Persecutore della fede Cattolica; e in vero pare ch'il mondo habbi qualche raggione sopra questo punto di fare diversi discorsi; Mà se da colòro, i quali vivono curiosi di penetrare i segreti de Prencipi, e i fini per i quali si muovono ad operare, si farà riflessione, che praticando la sopradetta Maestà della sudetta Regina da longo corso di tempo, in quà coi Padri Giesuiti, non è molto difficile l'accorgersi, e suspettare le cause per le quali sua Maestà così di repente habbi rissoluto, piutosto all' improviso, ch' in altra guisa, d'appligiarsi alla presente rissolutione. Essendo, che già da molti anni in quà la medesima Regina, coi sopradetti Padri Giesuiti, tanto nella *Svezia*, quanto in altre Provincie dell' *Europa* ha passato, circa la credenza della vera fede Cattolica, diversi discorsi, disputationi, e trattati, e tanto maggiormente quanto, è noto, la medesima Maestà essere inclinata per natural sua vena, à qualunque studio di qualsivoglia curiosissima scienza; Laonde coll' opportuna occasione della pratica, e conversatione dei sopradetti Padri Giesuiti si è per il passato introdotta nei discorsi, e nelle dispute circa la verità della fede Cattolica. La quale ad ogni huomo che vorrà fare soura di essa ben picciola riflessione, non è difficile palpabilmente conoscerne la verità. Laonde doppo hauere la medesima Maestà havuto lunghi trattati, e discorsi sopra simil materia, e con i medesimi sopradetti Padri Giesuiti, ha, doppo essere stata sicura nel dilei credere, col valore, e dottrina dei medesimi Padri, ceduto agl' errori della sua fede, e quella detestata per falsa, e erronea è appigliatasi alla nostra fede Cattolica, e rissoluto poscia di trasferirsi nella Corte di *Roma* ad esseguire le consuete Ceremonie a piedi del sommo Pontefice; Si deue aggiungere ancora la causa, per la quale la sopradetta Maestà sia riccorsa a questa determinatione di farsi Cattolica, qual è come femina, la quale hà rinonciato il Regno,

è libera, che non ne possiede più il dominio de Popoli, la onde si poteua argumentare da qualsivoglia speculativo ingegno, subito che si vidde da costesta Donna rinunciare il possesso del proprio Reame, altro non accadere che un giorno fosse per appigliarsi alla fede Cattolica, e fare quella rissolutione, e deliberatione chedi presente si è vista. Perche è manifesto, e palese à qualsivoglia Politico, e prudente, ch' in coteste Casi sempre sarà più facile il rimovere da un Cuore la fede nella quale è nato un Principe, in quel caso che egli non pondera il Regno, che quando ampiamente, e pacificamente ne sarà possessore. La onde per coteste prime, e principali di sopra espresse raggioni si deve conchiudere la sopradetta Maestà essersi appigliata a questa deliberatione, e determinatione d'abbracciare la nostra fede Cattolica, è stato ancora un grande aiuto, e sprone per fare che la medesima Maestà si sia indotta a questa determinatione le congiunture ch' hanno i Padri Giesuiti al presente della buona corrispondenza d'affetto col presente Pontefice, il Confessore del qualeè della sua Compagnia Giesuita, e da sua Santità molto amato, senza il parere del quale, e suo consiglio il Pontefice presente alcuna cosa non opera. Si che i medesimi Padri Giesuiti avanti l'arrivo della tredesima Regina in questa Corte trattarono prima con la medesima Maestà, e col sopradetto Pontefice quel particolare che dalla sopradetta Regina dal sudetto Pontefice si desiderava, e havendo sua Maestà ritrovato aperto il campo appresso sua Beatitudine permezzo dei Padri Giesuiti a tutto quello, che desiderava, e il Pontefice per condescendere al desideri, e brame dilei ha determinato di conchiudere la sua rissolutione d'accettare la fede Cattolica, essendo stato però il principal fondamento di cotesta nuova deliberatione, della sopradetta Maestà la pratica che la medesima ha havuto coi Padri Giesuiti; Origine principale, che sua Maestà sia divenuta a si insigne deliberatione; e se bene pare ch'il mondo, per il progresso che in breve spatio di tempo nella Christianità ha fatto la Religione de Padri Giesuiti, e per la potenza, e ricchezza de medesimi, porti qualche odio alli sopradetti, e presuma di mormorare delle loro operationi, in questo i mal offetti di questi Carissimi Padri errano, e da altro non si deve giudicare, che vengano mossi, se non dalla malignità e invidia, che ne loro cuori, e petti rinchindono verso delle ricchezze, e grandezze de medesimi Padri Giesuiti, l'attioni de quali in ristretto, se bene verrano ponderate, e considerate, ad altro non tendono ch' a fare insigni, e eroiche imprese nelle Christianità, e in essaltatione della sante fede Cattolica, e della Chiesa di Dio, e per l'historie de presenti secoli in perpetuo si scorgerà questa si eroica impresa d'essere stati i predetti caggione principalissima, che la sopradetta Regina della *Suezia* habbi fatto si eroe determinatione, e d'infinite altre simili eccelse, e generose attioni operate nella Christianità dai medesimi Padri Giesuiti, nella presente scrittura si potrebbe esprimerne l'esseguito. Ma perche non appartiene al proposito di essa tralascieremo l'impresa essendo ancora abastanza note le diloro in simili particolari sublimi attioni. Delle Pompe, feste applausi, e grandezze che si apparecchiano adesso nella Città da Nostre Signore, per ricevere nell' arrivo della sopradetta Regina sua Maestà, in vero molto sublimi, grandi, e eccedenti i consueti termini. I medesimi Padri Giesuiti ne sono stati caggione, per la congiuntura ch' hanno della buona corrispondenza, e amicitia col presente Pontefice, e il credito nel quale il medesimo li tiene nella sua mente ambendo con simili moti, e attioni (Vedendo la *Svezia* si sublimi honori, e applausi alla sopradetta Regina) di tirare i medesimi Padri, con la di loro prudenza, e dottrina alla nostra Cattolica fede anco diversi altri Principi della medesima *Svezia*, facendo vedere ai medesimi, quanta stima facci il sommo Pontefice Romano di quelle Persone che lasciano gl' errori, e l'heresie, e s'appigliano al vero lume della vera fede Christiana, e il felice stato, nel quale entra tanto dell' anima, quanto del corpo chi si rissolve d'abbracciare la santa fede Cattolica, e abbandonare l'heresia, e al presente non mancano i medesimi Padri Giesuiti d'havere diversi maneggi, e trattati; Gia che la sopra detta Maestà s'è fatta

Cat-

Cattolica, di convertire anco diversi altri Principi, e Baroni del sopradetto Regno. Non era il Pontefice d'opinione, stante la necessità nella quale si truova al presente il Popolo di *Roma* tanto per la scarsezza de grani, quanto d'altro, e per il bisogno del denaro, di spendere tanta moneta nel ricevimento della sopradetta Regina. Essendosi fatto il calcolo, e tirato il conto, che per l'arrivo della sopradetta Maestà in questa Corte, nel riccevere la dilei Persona, il Pontefice spenderà, eccettuato la spesa degl' altri Principi, e Cardinali della Corte, un millione, e 300 mila Scudi. Ma per l'instanze dei medesimi Padri Giesuiti si è disposto diverse cose tralasciare, e appigliarsi, e applicarsi in honore della sopradetta Maestà, il dicui arrivo alla Corte sarà per cosa infallibile il giorno delli 20. del corrente mese di Decembre; Subito entrata nella Città sua Maestà si trasferirà dal Pontefice, mà incognita, la dicui entrata seguirà di notte in una Carozza a sei Cavalli serrata, accompagnata dai due Cardinali Legati *Medici*, e *Assia*, e licentiata dall' audienza di Nostro Signore si trasferirà ad habitare nell' appartamento preparatole da sua Santità nel dilui Palazzo dalla banda di *Belvedere*; di morerà nel dilui Palazzo aspese di sua Santità una settimana sola, la quale compita si trasferirà ad habitare il proprio Palazzo apparechiatole in Piazza *Farnese*, gl' addobili del quale sono di eccessivo valore, e bellezza. Havendogli fino da *Parma* quel Ser^mo^. mandato le suppeletili d'inesplicabile veghezza, e spesa; nel predetto Palazzo si è risoluto che debba habitare per lo spatio solo di due mesi in circa, perche hauendo destinato sua Maestà di soggiornare per longo spatio di tempo nella Citta, di *Roma*, i suoi Ministri hanno significato a sua Santità la settimana passata, che detta Maestà, intende, così compiacendosi sua Beatitudine, di pigliare Casa in *Roma* ad affitto, havendo dissegnato forse di trattenersi nella Corte da due anni in circa. Sua Santità rispose che se così le compiaceva poteva per tutto quel tempo, che desiderava al bergare nel suo Palazzo antico di *Chigi* posto alla *Longara*. I Ministri risposero che sua Maestà haverebbe poi risoluto questo nel dilei arrivo in *Roma*; ma ch'essi giudicavano più opportuno, per la grandezza, e capacità di esso, il Palazzo del signore Cardinale *Mazarino* posto al *Querinale*, il quale era assai ampio, e Reggio nel qual caso se la medesima Maestà vorrà andare ad habitare nel predetto Palazzo sarà necessario, quantunque si sappia nella corte, che sia appoggiato alla casa d'*Austria*, di dichiararsi francese, e in quanto all' habitatione, che la medesima Maestà cerca per longo corso d'Anni; e se bene s'è lasciata intendere per due anni, si subodora, e sospetta, che per gran spatio d'anni, e di tempo questa Maestà habbia animo di dimorare in *Roma*. Non s'è scoperto ancora, quantunque sia vicino solo 20. giorni di tempo il delei arrivo in *Roma*; Rimessa di alcun denaro per lettere di Cambio a mercanti di questa Città, il che d'ordine di Nostro Signore essendo stata fatta nella corrente settimana questa diligenza, è stato riferito non essere stato trovato alcuna rimessa di danaro; La onde sua Santità si e molto ramaricata per questa causa, dubitando per la scarsezza di moneta che tiene questa Regina, come al presente si sente per la Corte, che oltre la spese, che sua Santità fà per il dilei ricevimento, converrà al medesimo Pontefice nel tempo, che dimorerà in *Roma*, ancora soccorerla di grosse somme di denari, e havendola a tratare da sua pari, e da Regina che sia per andarci gran quantità di denaro. Potrebbero gli Spagnoli, come si pretende, per le massime, ch' hanno in testa di trattare per mezzo di questa Regina, con diversi principi per dargli degl' aiuti di costà di monete. Havendo dissegnato per la prima gratia che debba dimandare al Pontefice, che gli chieda, che non voglia ricevere l'Ambasciatore del Rè di *Portogallo*. Credono i Politici della Corte, che la sopradetta Maestà s'ingerirà in passar quest' officio con sua Santità, ma che circa questo particolare; Quantunque sua Beatitudine si mostri molto ben affettionata verso della sopradetta Maestà, in tal caso sia per negarle questa dimanda, stante che si preintende per la Corte, che sua Beatitudine per i discorsi tenuti col Cardinal *Mazzarino*, e *Bicchi* in *Francia*, habbi risoluto senza altra replica, e dimora di ricevere il sopradetto Ambasciatore. Non mancheranno però, sominiftrando

 aiuti,

agiuti, e denari alla ſudetta Regina, i Miniſtri del Cattolico inqueſta Corte di tentare di riceverne per ſuo mezzo utile opportuno verſo gli affari della *Spagna*. Gli accorti della Corte diſcorrono, che i ſopradetti Miniſtri di *Spagna* habbino per mero fine, e per principale loro berſaglio, d'havere la ſopradetta Regina nella Corte di *Roma* ſua dipendente, e ben affettionata alla Caſa d'*Auſtria*, acciò come quella ch' è aſſai gradita dal Pontefice, e potente appreſſo la ſua perſona, che ſia la medeſima Maeſtà per operare con ſua Beatitudine in tutte l'occorenze dei negoti del Rè Cattolico con ſua Santità favorevol'offici verſo la ſua perſona, e tutta la Caſa d'Auſtria, ſapendo beniſſimo che molto riporterà queſta Donna dalla benignità del Pontefice, e ſe le negerà una gratia, le concederà l'altra, ſi che compiſce aſſai alla prudenza, e politica dei Miniſtri di *Spagna* di havere queſta protettrice per gl'intereſſi, e profitti dell' intiero appreſſo il Pontefice nella Corte di *Roma*, la dimora della quale ancorà ſi preſume dagli pratici, che poſſa eſſere cauſata dai conſigli con la ſopradetta Maeſtà dei predetti Miniſtri del Cattolico, i quali di continuo non mancano di ſpedire ogni giorno corrieri con molta fretta verſo la perſona della predetta Regina in qualunque luogo ſi trova per il viaggio, e ſubito che ſarà arrivata alla Corte, già ſi ſcorgono alleſtiti i medeſimi Miniſtri, e in particolare il *Pimentelli*, per negotiare caldiſſimi trattati con la predetta Maeſtà á prò, e favore della Corona di *Spagna*, Compiacendo più al Rè Cattolice d'havere nella Corte di *Roma* appreſſo il Pontefice adderente à ſuoi intereſſi, e ben affettionata alla ſua Corona, la ſopradetta Regina, che qualſivoglia altro Prencipe Romano, Cardinale, ò altro ſoggetto. La onde già nella Corte s'è ſcoperto, che gionta che ſarà la ſudetta Maeſtà in *Roma*, ſarà ben affettionata, e adderente alla Corona di *Spagna*. Hanno in queſta guiſa i Spagnoli fatto aquiſto appreſſo ſua Santità d'un grandiſſimo mezzo; Eſſendo ben noto al mondo la ſottiglıezza, e politica molto ſottile dei medeſimi Spagnoli in ciaſcheduna emergenza, i quali per la corte ſi crede, che tanto intereſſeranno la ſudetta Regina in protegere i loro affari appreſſo del Pontefice, che per altro effetto la ſopradetta Maeſtà non dimoverà nella Corte ſolo, che per protegere le raggioni del Cattolico con ſua Beatitudine, con la quale in poco tempo diventerà ſtudioſiſſima protettrice per gl'intereſſi del *Ibero*, e tutta affettionata, e dipendente della Caſa d'*Auſtria*, ſi preintende ancora che giunta la medeſima Maeſtà ancora nella Corte ſubito ſia per dimandare al Pontefice in gratia ſua volerſi compiacere di far venire alla Corte il dilui fratello, e tutti i nepoti, frà quali uno ne debba promovere alla Porpora, e aſſegnarli il Dominio, e Commando di *Roma*, conforme, è ſtato l'uſo degl'altri Pontefici ſuoi Predeceſſori, e eſſaltare la propria Caſa, alle quali coſe mai ſin hora ſua Santità hà inclinato di volerla inalzare. Queſto la ſopradetta Maeſtà intende di fare ad inſtanza dei propri Parenti di ſua Santità, coſi da eſſi già per Corrieri, e per lettere ricercata, ſupplicherà arrivata, che ſarà alla Corte la medeſima per il Capello nella perſona del fratello del ſignore Duca di *Parma* del Prencipe *Aleſſandro*, per eſſere molto amica, e affettionata a queſta Caſa, e diverſi altri offici, e gratie, intercederà appreſſo del Pontefice per diverſi altri Principi, e Potentati, non mancando di continuo d'intercedere, e protegere appreſſo la perſona di ſua Beatitudine i Padri Gieſuiti dai quali ſi può dire che debba riconoſcere tutte le grandezze, e pompe che le ſono apparechiate nella Corte di *Roma* nel dilei arrivo in queſta Città, come quelli, che di continuo l'hanno protetta, e la protegono appreſſo Noſtro Signore con caldiſſimi offici, e continue inſtanze, cercando, che ſua Santità ſlarghi la mano a tutte le gratie, e privileggi, che mai alla ſua compagnia ſi poſſono concedere da Romani Pontefici; Havendo fino a queſt' hora gran coſe ottenute dall' hodierno Pontefice la Religione de predetti Padri Gieſuiti, come quello, che ſi può dire che neſſuna coſa operi ſenza il conſiglio, e parere de ſudetti Padri, e che per havere il dilui Confeſſore, come di ſopra è eſpoſto, della ſua Religione, quanto gli richiedono il tutto viene loro conceſſo, e ſe mai ſi fortifico ſotto alcuno de Pontefici paſſati la Religione, ò ſia Campagnia de Padri Gieſuiti, hora ſi

ſi giudica, che ſotto il preſente Pontefice ſia per ingrandire maggiormente la loro ſtirpe; Gli ſteſſi Padri apparecchiano in acclamatione, e honore della Medeſima Regina diverſi archi trionfali ch' hanno principiato dalla chieſa della loro caſa Profeſſa di *Gieſù*, e ſi eſtendono fino alla chieſa di S. *Ignatio* contigua al Collegio Romano, con infinita ſpeſa, pompa, e grandezza. In quanto alle acclamazioni, Pompe, feſte, applauſi, apparecchi trionfi, e grandezze apparecchiate da Noſtro Signore nell' arrivo della ſudetta Regina di *Suezia* ognùno può credere, che qualſivoglia penna non è ſufficiente ad eſprimerle, ſe l'occhio humano non le rimirerà nella Città di *Roma*, e gl' huomini non ſi troveranno preſenti; Havendo deſtinato ſua Santità nel giorno, che la medeſima Maeſtà publicamente, e ſolennemente farà la ſua entrata in *Roma* per Cavalcata ſolenniſſima che tutte le ſtrade dal loco detto di *Ponte molle* fino al Palazzo di S. *Pietro*, che ſono di longezza di 3 Miglia, ſiano tutte apparate di panni d'arazzi ſiniſſimi, e alle fineſtre damaſchi, e veluti roſſi, col ſeguito, e corteggio alla ſudetta Maeſtà di 3000 Cavalli, nella ſudetta Cavalcata, ſopra de quali vi dovranno eſſere molti Cardinali dell Sacro Collegio, tutti i Principi Romani, il Governatore, e Senatore di *Roma* La Corte della predetta Maeſtà, ed altro infinito numero de Principi, e Cavalieri; I lavori che per la Citta di *Roma* ſi fanno per l'arrivo della predetta Regina ſono ineſplicabili tanti ſartori, per i ſuperbi habiti di tutta queſta Città, e livree de Principi, quanto per cauſa d'archi trionfali, Paletri, e troſei, di talugnami e muratori quanto per cauſa di qualſivoglia altra arte indoratori, fabri di Carozze, Ingegnieri per le ſuperbe ſcene, delle Comedie, ed Opere, che ſe le apparechiano, di Gioſtre ancora, feſtini ſuoni, e muſiche, ſpendendo, dico ſolo la Caſa *Barberini* per la venuta, e arrivo della ſudetta Regina alla Corte di *Roma*, eſſa ſola 500 mila Scudi, e facendo qualſivoglia caſa di qualunque Principe Romano ſuperbiſſimi apparati, e apparechi per honorare la predetta Regina, ſi può imaginare qualſivoglia perſona, à qual ſomma aſcenderà il denaro, che ſi ſpenderà in *Roma* nell' arrivo della ſudetta Maeſtà, dovendo ogni Principe, e Principeſſa Romana andarla ad incontrare 3 miglia lontano da *Roma* con ſuperbiſſime Carozze à ſei Cavalli, infinite Livree, e habiti d'Infinito valore e gioi elli all' i loro Capelli, e le Principeſſe della Corte compariranno in guiſa tale ornate, che ſi preſume che da 700 anni in quà *Roma* non ſia ſtata in qualſivoglia occaſione viſta mai coſi feſtoſa, e allegra, quanto per l'occaſione dell'arrivo della predetta Regina nella Corte. La facciata poſcia del ſuo Palazzo, poſto in Piazza *Farneſe* alto di 300 braccia, e largo di 400, s'accomoda tutta con pitture, e indorature di grandiſſima vaghezza. Con tutte le grandezze, e Domini del ſuo Regno, Città, e impreſe di *Suezia*, con le guerre havute con molti Prencipi oltramontani, e di diverſe Nationi. Lavoro aſſai curioſo, e nobile, é il lavoro, e indoratura della cui facciata aſcenderà a molte miglia di Scudi, e inriſguardo alle Pompe, feſte, honori, ſpeſe, e trionfi apparechiati nell' arrivo della predetta Maeſtà in queſta Città ſono impoſſibili da qualſivoglia ſcrittore puntualmente a deſcriverſi; venendo giudicate, ſtimate, e riputate per le maggiori, che ſi ſiano viſte né noſtri ſecoli; la onde ſi deve giudicare, che giunta, che ſarà la ſopradetta Regina in *Roma* e vavi ſerà ſimili honori, e grandezze operate in honore della ſua perſona, debba reſtare nel ſuo animo molto obligata al Popolo Romano, il quale con ſi devoto affetto, e ſi generoſe ſpeſe ha procurato nella dilei venuta in *Roma*, honorarla con ſi ſublimi apparati, e ſuperbi apparechi, e che ſia per ringratiare il Cieli che ſi benigni, e fortunati arridano, nelle dilei eſſaltationi, Pompe, e honori apparechiateli nel ſuo arrivo à queſta Corte, nella quale d'altro non ſi diſcorre, che della ſua perſona, bramando tutti i Prencipi Baroni, e Cavalieri, e Popolo di raviſare quella Maeſtà, per la quale tante perſone vivono impiegate nelle fatiche, e negl' apparechi, per acclamarla ſublimarla, ed eſſaltarla (*). Num.

(*) Reçu cette Copie de Mr. de *Blome*, Conſeiller privé de Guerre du feu Roi de *Suède*, Landgrave de *Heſſe*.

Numº. LXXI. Tom. I. pag. 520.

Fideliſſima Deſcrittione delle Feſte, Maſchere, Gioſtre, e Comedie apparecchiate nella Corte di Roma *in honore della Real Maeſtà della Regina di* Svezia *nel preſente Carnovale dell' Anno* 1656.

Credo che ſia più che manifeſto a qualſivoglia Principe d'*Europa*, e d'*Italia* la benignità, e dolcezza del ſangue Romano verſo qualſivoglia perſona che giunge nella Città, e Corte di *Roma*, é tanto amico de foraſtieri, che per la dilui mera benignità, ne cede Il Dominio a medeſimi dell' iſteſſa ſua Patria. Le faſte adunque & apparechi, che per la perſona della retroſcritta Regina di *Svezia* ha il medeſimo Popolo di *Roma* eſſeguito, e qualunque Principe Romano, ſono ſtate abaſtanza con le paſſate relationi eſpreſſe; Hora non voglio mancare di ſignificare a V. Altezza le Pompe, Gioſtre, e Comedie preparate per la perſoua della medeſima Maeſtà; In queſta Città nel preſente Carnevale, al quale, ſecondo l'uſo della Città di *Roma*, ſi darà principie 8 giorni avanti il primo di quadrageſima il ſabbato delli 20 Febraio 1656. doppe il mezzo giorno. Per la perſona adunque della ſopradetta Regina, nel corſo delle maſchere, che principia dalla Porta del Popolo ſino alla Piazza di S. Marco, nel quale, è ſolito di correre undeci Pallii, trà huomini, Cavalli, Buſali, Aſini, e Hebrei, ſi è dato ordine, ch' avanti dell' Eccᵐᵒ. Principe *Panfilj*, poſto nel più bel ſito della ſopradetta ſtrada del corſo, ſia fabricato un ſuperbiſſimo Palco di longhezza braccia 300, e larghezza braccia 40, per non impedire il corſo della ſtrada. Qual palco doverà ſervire in tutto il tempo del preſente Carnevale per traſferirſi ſua Maeſtà a vedere il corſo de Pallii, e le maſchere, che ſono ſolite di ſpaſſegiare per la ſopradetta ſtrada. Il danaro conſumato per la ſpeſa del ſopradᵗᵒ. Palco dal ſignore Principe *Panſilo*, e dalla ſignora Principeſſa di *Baſſano* ſua conſorte, per ricevere in caſa loro la ſopradetta Regina, aſcende a 12. m. Scudi, havendolo primieramente fodrato di finiſſimi panni d'arazzo inteſſiuti d'oro, e di ſeta; indi di finiſſimi veluti ricci, e roſſi, con ſuperbiſſime, e ricchiſſime francie d'oro; ſopra de quali veluti vi ſono ſtati poſti diverſi vaghiſſimi ormeſini tutti ricamati di perle, e lavori d'oro fatti tutti di nuovo per coteſto effetto, col loro ricamo d'oro finiſſimo, alto otto dita, ch' in vero, è ſtato giudicato detto Palco apparecchiato per la perſona della ſopradetta Regina, aſſai ſuperbo e molto degno. Nel medeſimo palco douvranno ancora aſſiſtère à vedere il corſo dei Pallii, e delle maſchere nel preſente Carnevale tutte le Principeſſe, e Dame della Corte, le più affettionate, e amorevoli della ſopradetta Regina, aſſieme con la ſignora Principeſſa di *Baſſana* ſopradetta Padrona del Palazzo, la quale ogni giorno, per lo ſpatio del corrente Carnevale, ha dato ordine, che ſù le 22 hore ſi facci alla medeſima Regina, e a tutte le Dame, che ſi ritroveranno nel ſuo Palazzo, una ſuperba, e lautiſſima Collatione di confettioni, e altri ſimili cibi delicati, e vini, ſi come ancora a tutti i Gentilhuomini, e Corte della predetta Regina, il che vien giudicato ch' apportera grand' incommodo al ſuo Palazzo, per la moltitudine della Nobiltà, e perſone, che concorreranno à coteſte funtioni; mà la generoſità, e richezze della ſudᵃ. Principeſſa di *Baſſano* ha in queſta guiſa riſoluto. Fatto il calcolo della ſpeſa, che la predetta Principeſſa, e Principe *Panfilj* ſuo marito faranno nel ricevimento del preſente Carnevale in caſa ſua della ſopradetta Maeſtà, s'é ritrovato aſcendere a 40 m. Scudi, ſenza il denaro, che dovea correre con le predette Principeſſe, e Dame nel gioco, che ſi terrà nelle proprie

prie Camere, e ancora la sopradetta Maestà dovrà ancora il giovedi grasso, secondo il discorso della Corte, restare a cena nel medesimo Palazzo della predetta Principessa, la Casa della quale nel presente Carnevale sarà più frequentata di qualsivoglia altro Principe; Non mancherà però sua Maestà ancora di trasferirsi il 4 giorno di questo Carnevale, cioè il martedi, al Palazzo del Signor Principe di *Palestina*, e dei Sig[ri]. *Barberini*, posto alle quattro fontane, il più superbo, e ampio che sia nella Città, a vedere la giostra apparecchiata per la persona della medesima Maestà, e che si douvrà fare in suo honore, ch' in vero sarà assai bella, e molto superba, essendo sei mesi che per questa festa i Sig[ri]. Romani fanno lavorare diversi habiti, e armature, che doveranno intervenire per questa festa, la quale si doverà fare nel cortile del di loro Palazzo, per esser, assai ampio, e grande. Si correrà il Saracino, armato con lancie a Cavallo da diversi Principi, e Cavalieri Romani, i quali douvranno havere per ciascheduno Cavalli di rispetto, dodeci Staffieri, e 8 Paggi, tutti vestiti a livrea di diversi colori, chi rossi, chi gialli, chi turchini, chi verdi, chi incarnati, chi d'oro, e chi d'argento, laonde ciascheduno può inmaginarsi di qual spesa sarà cotesta giostra, e non solo per i Cavalli, habiti, e livree, gioie, e armature, ma per i palchi, e baldachini superbi apparecchiati per la persona della sopradetta Maestà, e per le collationi, pransi, e cene, che i medesimi *Barberini* faranno alla predetta Regina all' occasione di queste feste. Quindi é che molti Principi Romani si dolgono dell' agravio, ch' ha apportato la sopradetta Maestà alle loro Case coll' arrivo nella Città di *Roma*, accrescendosi maggiormente poscia il disgusto di detti Principi Romani per veder poi anco, che doppo tante spese a loro danni, la sopradetta Maestà poco gradisce il di loro affetto, e ossequio, trattandoli molto alla rustica, mostrando di poco stimarli, e quel ch' è peggio forse strapazzarli; s'è deliberato ancora nel medesimo Carnevale di fare di notte avanti del Palazzo della medesima Maestà un' altra giostra à lume di torcie, tutti di differenti Cavalieri, e Baroni Romani, di quella del Signor Principe di *Palestina*, e con differenti habiti, armi, e Staffieri; di questa non posso dire il giorno preciso, perche non s'è ancora risoluto qual giornata si debba pigliare per Commodità della sopradetta Maestà, la quale in questi giorni di Carnevale, e di tante feste, la maggior parte delle sere si ritrova fuori di Casa, e maggiormente per la frequenza, che fa all' Opera in musica in Casa de Sig[ri]. *Barberini*, in vero degna d'esser intesa, quale vien rapresentata in un salone a piana terra fatto per quest' effetto verso il giardino dei medemi Signori *Barberini*, de longhezza due tiri di moschetto, all' audienza delle quali Opere, e Comedie, ogni volta che si rapresentano, vi si trovano 6. m. persone, venendo giudicata frà le altre un' Opera intitolata *la Vita humana* per la più famosa, che sia mai stata fatta in *Italia*; mentre nelle scene, le quali ad ogni mezzo quarto d'hora si mutano comparisconο Cavalli vivi, e veri, con huomini a Cavallo in atto di giostra, Camelli vivi, e Elefanti, Bovi, Caccie di tori sopra Palchi, e cose di gran maraviglia, da quali operationi, e moti de Prencipi Romani ben puo connoscere la sopradetta Maestà qual sia la gentilezza, e magnanimità dei medesimi Principi, quantunque ella poco corrisponda alla loro benignità; si subodora dalla casa d'un grande, che se sua Maestà persisterà nella propria opinione, e rustica superbia esperimentera in qual caso all' incontro la superbia, e ardire de medemi Prencipi Romani, i quali hanno di gia scoperto tutte le qualità di sua Maestà, e Monsr. *Colonna*, frà gl' altri, si perintende, che nel medesimo tempo di questo Carnevale con ridicula inventione d'una mascherata, voglia mortificare la sopradetta Regina, mentre in Carozza passerà per il corso delle maschere con pungenti parole, ch' in publico farà dire, e in tal guisa vendicherà non solo gl' affronti fatti alla propria Persona, mà ancora quelli fatti ad altri Principi Romani, venendo giudicato nella Corte, che la sopradetta Regina assai rusticamente, e con superflua superbia se la passi con la Nobiltà Romana. Queste sono le feste, le Pompe, gl' apparecchi, i quali si sono

pre-

preparati in honore, e spasso della sopradetta Maestà, la quale molto gradisce, e si compiace de' modi, e delle usanze, con quali si vive nella Città, di *Roma*, e nella Corte, e la splendidezza delle Case de Principi, e Baroni Romani, e maggiormente dell' affetto ch'il Pontefice mostra verso di sua Maestà. Mentre a qualsivoglia Principe, che da sua Beatitudine capita, esso gli raccomando caldamente, che cerchi d'honorare, e vedere d'incontrare nelle occasioni il gusto della Regina di *Svezia*. Laonde detta Maestà maggiormente attribuisce l'acclamationi, e riverenze che le vengano fatte nella Corte di *Roma*, e dai Prencipe Romani, dal cuore di sua Santità, e dal dilet affetto, che da medesimi Principi, giudicando ch' essi più facilmente si muovino ad acclamarla, e ossequiarla per dar gusto al Papa, che per spontanea loro voluntà, ed essa ben conosce in *Roma* non hauer persona che l'ami più del Papa, sopra il di cui affetto, e benevolenza fonda tutte le sue speranze; sono due mesi solamente che la predetta Maestà è giunta in questa Città, e di già si scorge haverne preso tanta pratica, e capita l'usanza de Romani, che ciascheduno se ne maraviglierà e molto gode delle ricreationi, delle feste, spassi, e piaceri, e della pratica delle genti, e delle Dame, e di tutto il Popolo Romano, dando facilmente audienza ad ognuno, e s'e lasciata intendere che nel venturo Carnevale voglia, trattare, e praticare molto alla Domestica con qualsivoglia, perche molto gode della Conversatione, e la dichiarato non volersi in tutto il Corso del venturo Carnevale ad altro applicare, ch' ai piaceri delle maschere, e a trasferirsi, e portarsi a vedere ciascheduna festa, e concorso, che si farà sia in Città come in Corte (*).

Num°. LXXII. Tom. I. pag. 535.

HARANGUE

Faite à la Reine de Suède, *par l'élite des plus beaux Esprits de* Paris.

MADAME,

Ce n'est pas assez que le Gouverneur & les Magistrats de cette grande ville, suivis de tant de multitude de Peuples sous les armes, soïent sortis de ses portes, pour témoigner leur allégresse à Votre Majesté, & que tout ce qu'il y a de Corps considérables, & de Cours Souveraines dans *Paris*, aïent été en général lui rendre leurs homages. Il manqueroit quelque chose à ce qui est dû à Votre Majesté, si les particuliers en diverses troupes ne venoient encore lui faire les mêmes soumissions. Votre Majesté a pû recevoir ailleurs des honneurs plus grands, mais non pas d'une troupe choisie, qui se vante d'être l'élite de la première ville du monde, & si en cela nous faisons pour Votre Majesté quelque chose de plus que n'ont fait les autres Nations qu'elle a visité, nous en sommes aussi récompensés par un avantage précieux; car outre que ce respect que nous vous rendons est déja païé par lui-même, & par l'extrême joïe que nous avons d'approcher de si près Votre

(*) Reçu cette Copie de Mr. de *Blome* Conseiller privé de Guerre du feu Roi de *Suède*, Land-grave de *Hesse*.

Votre Majesté; Ce ne sera pas une chose de peu de conséquence pour immortaliser à jamais notre nom, quand chacun saura que Votre Majesté a eu la patience, de nous écouter, & qu'elle a daigné reçevoir les offres de nos très-humbles services. L'audience favorable que Vous nous donnez, nous fera prendre la hardiesse de nous ériger désormais en compagnie réglée. Nous marcherons sur les pas de la *Sorbonne* & de l'Académie. Nous nous assemblerons pour chanter vos louanges, & pour admirer vos vertus. Quelque autre Prince que ce fut, n'auroit pas eu assez de crédit dans tout le monde pour nous donner ce courage. Mais personne ne nous disputera ce rang, puisque Votre Majesté se déclare en notre faveur. C'est ainsi que les grands astres du firmament opérent mille merveilles par leur seule présence, & lorsqu'ils ne songent qu'à faire leur tour, les benignes influences qu'ils laissent tomber en passant, remplissent de biens les corps inférieures, qui se rencontrent heureusement à leur chemin. La *France*, Madame, qui avoit sçû combien de Provinces avoient déja été honorées de la visite de votre Majesté, portoit envie à leur bonheur, mais elle a maintenant sujèt d'être contente, puisqu'il semble que Vous n'avez attendu à vous faire voir si tard, que pour Vous montrer avec plus d'éclat. Les feux du Ciel ne nous paroissent jamais si brillans au commencement de leur course, que vers leur midi. Vous avez donné aux autres peuples vos prémiers raïons, & vous nous avez réservé les plus lumineux. Aussi, Madame, pouvons-nous assurer que vos plus grands adorateurs sont en cette contrée. *Paris* s'est toûjours vanté de connoître mieux votre Majesté, que toutes les autres villes de ce Roïaume, on y a vû de plus près l'image de votre Esprit dans les lettres que vous avez fait l'honneur d'écrire à quelques personnes de mérite. Plusieurs mêmes nous ont fait voir des marques de votre bienveillance, & de votre libéralité, empreinte dans le plus durable & le plus précieux de tous les métaux.

Nous y avons vû divers portraits de Votre Majesté, où les graces de son visage & les traces des lumières de son esprit étoient assez heureusement exprimées & où le Peintre imitant un chèf d'œuvre de la Nature, avoit fait un Chèf d'œuvre de l'Art, ainsi nous n'estimons pas que hors ceux qui ont eu l'honneur de voir Votre Majesté, il y en ait eu d'autres qui la connoissent mieux que nous. Cependant, Madame, il n'y en a point eu de plus surpris, quand nous sommes venus à faire comparaison de ce grand Original avec toutes les idées que nous nous étions formées. Votre présence jette toute une autre clarté, que tout ce que nous avons vû de vous jusqu'à présent. Ce n'étoient que des foibles éclats d'une lumière réfléchie de loin, aujourd'hui que nous voïons l'Astre même dans toute sa splendeur, nous en sommes tellement éblouis, que n'aïant pas le pouvoir de nous reconnoître pour en remarquer toutes les perfections, nous en demeurons dans la seule admiration; & vous n'entendrez pas de nos bouches des louanges recherchées, aussi bien quelque effort que nous saurions faire, nous n'atteindrions jamais à la grandeur du sujèt. Votre Majesté se connoit elle-même, & fait son prix mieux que tous tant que nous sommes. Il nous suffit doncques, Madame, d'assurer seulement votre Majesté, que sans rien ôter à notre Souverain, vous vous êtes acquis un Empire dans son Roïaume, aussi bien qu'en tous les lieux où vous avez passé. Le *Grand Gustave* a conquis une infinité de provinces en aussi peu de tems, qu'il en auroit mis à les traverser en voïageant, mais sa Fille a fait encore davantage. Sa course a déja été plus longue, sans soldats & sans armes, elle a fait de plus grandes conquêtes, & gagné des victoires plus signalées & plus agréables. Elle a trouvé le secrèt de triompher sans combattre & sans répandre du sang. Elle a sçu l'art de gagner les cœurs, & de régner par tout. Au seul bruit de son nom, toutes les villes sont ouvertes, & comme chacun se rend volontairement à Sa Majesté, elle ne doit point craindre la révolte des Peuples qu'elle a soumis. Voilà, Madame, l'état glorieux & tranquille où Votre Majesté se trouve à présent, & ne connoissant point en ce monde de plus grand bien pour elle, ni pour nous, nous offri-

Reine, l'honneur de l'Univers,
Reine, à qui j'ai donné des Vers;
C'eſt vous, ô merveille du monde
Où mon eſpérance ſe fonde.
Pluſieurs ſont venus m'aſſurer
Que Vous me pouvez faire entrer:
Par quoi, Princeſſe, je Vous prie
Comme Reine, qui ſans tarder
Se fait ſervir, de commander
A ce Seigneur que Dieu benie,
Qui pour vos portes bien garder
Contre les enfans d'Uranie
Eſt d'une valeur infinie,
De vouloir me contregarder,
De fier manche de hallebarde,
De vos Suiſſes, dont Dieu nous garde,
Lorſqu'ils frappent ſans regarder,
Quand de paſſer on ſe hazarde,
Et m'accorder ſans léſion,
Ni péril de contuſion
Dans votre belle Comédie
Quelque peu d'introduction,
Et Vous ferez une œuvre pie:
Pour y cauſer confuſion,
Ma taille aſſez me juſtifie:
Je ne ſuis, je Vous certifie,
Guéres plus grand qu'un champignon,
Ma grandeur eſt ma paſſion;
Pour admirer cette merveille,
Qui, dit-on, n'a point de pareille.
J'ai grande diſpoſition,
Je ſuis tout œil & tout oreille,
Et digne Enfant de l'Hélicon (a).

Num°. LXXIII. Tome I. pag. 538.

Lettre de Mr. Gallois *à Mr.* Wexionius Gyllenſtolpe *ſur l'entrée de* CHRISTINE *à* Paris *du* 9. *Sept.* 1656.

Monſieur,

S'il vous plait que je vous diſe, qu'hier après dinée ſur les ſept heures & demie, arriva en cette Ville CHRISTINE Reine de *Suède*. Dès le matin il ſortit du moins ſeize mille hommes de milice Pariſienne & dix mille chevaux pour aller au devant d'Elle, juſqu'à *Conflans* près *Charenton*, où elle avoit couché. Tout ce que la pompe & la magnificence peut inventer de riche éclatoit dans leurs Juſte à Corps, habits, houſſes, ſelles & chevaux des Capitaines & Cavaliers. Monſieur le Maréchal de l'*Hopital* étoit très-richement vêtu, précédé de ſes quatre pages, de

(a) Tirée des Rimes redoublées de Mr. *Daſſoucy* pag. 132-135.

de son Capitaine & trente de ses gardes & ses douze Estafiers. Mr. le Prévot des Marchans accompagné de Mrs. les Eschevins en charge, les Anciens, les Conseillers de Ville, Centeniers, Quarteniers & Dixainiers. Les cinq Corps des Marchans tous en habits de cérémonie accompagnés de huit Cents Archers de la ville, de cinquante des gardes du Roi & du Grand Maître des Cérémonies l'allérent joindre jusqu'audit *Conflans*; d'où Elle partit sur les trois heures, étant seule dans la Caleche découverte de la Reine, d'où Elle alla à *Vincennes* & y dormit un moment, n'aïant pû faire ce petit espace de chemin, qu'avec un grand tems à cause de l'effroïable quantité de monde qui l'environnoit. De *Vincennes* Elle fut à *S. Mandé* chez Mr. le Procureur Général faire la collation, & puis monta à cheval, Monsieur de *Guise* à ses côtés. Elle aïant le chapeau sur la tête chargé des plumes noires, un Collèt en homme, sans épée, un just à Corps de Camelot rouge chargé de galons d'or & d'argent & une Juppe de Ras de chalon gris, aussi chamarrée qui sont les mêmes qu'elle avoit eu sortant de *Suède*. Elle fut haranguée par le Sr. Prévot des Marchans qui lui présenta à genoux les clèfs de la ville au nom du Roi son Maître lequel en même tems elle fit relever. Aussitôt qu'elle fut au milieu du *Fauxbourg* St. *Antoine* trente volées de Canon de la Bastille, de l'Arsenal & du Boulvart la saluérent. Elle entra sur les sept heures & demie dans la ruë St. *Antoine*, aïant été quatre heures & demie à faire une lieu par l'excessive quantité de monde qui l'accabloit. J'oubliois à Vous dire, que les cent Suisses du Roi l'accompagnérent depuis la porte St. *Antoine* avec le dais, sous lequel on croïoit qu'elle dût être, mais son cheval n'y voulut pas demeurer, desorte que ce dais étoit devant Elle porté par quatre Officiers de la ville. Elle passa par la place Roïale, où étoient la Reine d'*Angleterre* & la Princesse d'*Orange*, aux Jésuites, de-là aux flambeaux à Notre Dame, où Messieurs du Chapitre la vinrent recevoir à deux toises près de la porte. Le TE DEUM y fut chanté. Au sortir Elle monta dans la Caleche, & la Reine découverte & nuë tête avec une péruque d'homme & au derrière une petite tresse de cheveux, à guise de Raiseau, & alla au *Louvre*, dans l'appartement du Roi préparé pour cet effèt. Je crois qu'il étoit hier sorti des portes de la ville plus de deux cent mille personnes, & toutes ces ruës par où elle devoit passer depuis *Vincennes*, bordées de monde aux fenêtres sur des échafauts & sur le pavé ensorte que de sa vie Elle n'a vû tant de monde bien assurement. L'on croit ici qu'elle passera par *Angleterre*, & partant Vous pourrez jouïr de la vûë de sa personne, qui est fort basse de taille, une épaule un peu haute, le nés aquilin, la bouche un peu grande, mais point messéante, picotée de vérole. Le visage & les actions beaucoup plus d'homme que de fille, paroissant inquiéte. Les yeux très-beaux, la mine fort altiére & fiére, & qui marque tout à fait quelque chose de grand: ne porte jamais des gands, aussi a-t-elle les mains fort noires, mais le bras fort beau. Voilà pour ce qui est du corps, mais quant à l'Esprit, c'est un miracle achevé de nature & surpasse l'ordinaire du Sexe, & non contente de parler huit sortes de langues, Elle posséde aussi les sçiences, parle *François* comme vous & moi, sait l'intrigue de la Cour & des Maisons particuliéres de *Paris*, aussi bien que les plus adroits Courtisans. Elle ne fera séjour en cette ville, que trois jours & part après pour *Compiegne* où sont Leurs Majestés. Voilà le plus véritable portrait que j'aïe pû vous tracer de cette illustre Princesse, pour laquelle je vous avoue, que les gens esprisés ont des sentimens de vénération toute particulière. J'ai cru que vous ne seriez pas faché que je vous fisse part de cette Relation, que vous communiquerez à qui bon vous semblera, comme très-véritable, dont j'ai moi-même été témoin oculaire.

Depuis ces lignes écrites, l'on m'a dit, que Monsieur le Prévot des Marchans ne harangua point hier la Reine de *Suède*, que cela ne s'est fait qu'aujourd'hui: l'Université seule aïant parlé hier au soir sur les dix heures & après dinée Mrs. du Parlement, Chambre de Comptes & Cour des Aides. L'on croit qu'elle devoit

voit aller au Cours. J'en viens présentement & n'y ai vû dès longtems tant de Carosses, mais elle n'y est point venuë & ce sera pour demain.

Dans le discours qu'elle tint hier durant son souper, Elle fit connoitre grandissime indifférence pour toutes les choses qu'elle a vûës à *Paris* & à *Rome*, & même en se gaussant du Prévot des Marchans de cette ville, dit dans son entrée n'y avoir remarqué que sa chute du Cheval & ajouta n'avoir eu aucune application à tout ce qu'elle avoit vû, aïant d'autres pensées en sa tête, & l'on dit hautement, que dans ses gestes & actions toûjours incertaines & remuantes, elle témoigne trop de froideur & indifférence pour toutes les choses, qu'elle voit, ou qu'on lui dit, & gausse de tout, marquant en son visage une mine très-fine. Monsieur le Maréchal de l'*Hopital* m'a tantôt assuré qu'elle n'avoit point fait collation à St. *Mandé*. Je suis &c.

De Paris ce 9 de Sept. 1656 (*).

Numo. LXXIV. Tome. I. pag. 557.

COMMENTAIRE *sur l'inscription de l'arc de triomphe fait à* Turin *à l'honneur de* CHRISTINE, *par* Emanuel Thesauro.

CHRISTINÆ ALEXANDRAE Suecorum Reginæ Augustam Taurinorum ingredientis Receptio.

XVII. Kal. Novembr. Ann. MDCLVI.

Ad urbis Augusta Portas, ubi Thronus eminebat cum regia hæc Majestas, Regali Celsitudine comitante, pervenisset; ab Emanuele Thesauro, *Civium nomine (ex præcepto Domini) gratulatoria oratione excepta fuit. Argumentum duxit Orator ab ea lætitia, quam Romana sensit Respublica, cum Regnante* Claudio, *Romam sua ex* Arabia *Phœnix avis, orbis Eoi miraculum advolavit: quam diem, maximæ felicitatis præsciam, publicæ Fastorum tabulæ ac privatæ scriptorum paginæ celebrarunt. Majore vero plausu ac solidiore felicitatis præsagio signandam, celebrandamque Diem istam demonstravit; qua sub* Alexandri Septimi, *Protoparentis sanctissimi auguratu, admiranda hæc faustitas, toti orbi Christiano divinitus asservata est: ut vera Reginarum Phœnix, Divino renovata Flamine, Romanam Ecclesiam Universam, jucundissimo spectaculo recrearet.*

Triumphalis Arcus.

Eandem eruditionem idem Autor, in triumphales apparatus continuavit: Nobilius quippe argumentum, magisque proprium excogitari vix poterat. Ibi itaque, ubi perpetuam nobilioremque viam amplissima excipit ante Regias Ædes area, ingens patebat Arcus, *cujus fastigium, geniali ex rogo rediviva insidebat* Phœnix: *Aureo redimita diademate; aureoque circa collum radiata torqui Phœnicia purpura (unde illi nomen) rutilantibus pennis:*

(*) Copie tirée des *Palmskiöldiana*.

nis: prorsus ut a Physiologis describitur Phœnix. Infra Phœnicem, ingens Tabula *bis inscripta literis anterioris Arcus Sententiam explicabat*

Phœnicem videre quisque avet &c (a).

In intercolumnaribus Scaphis quatuor, totidem simulacra, Reginæ laudes, quas inscriptio cursim attigerat, exprimebant. Primum simulacrum Regiam Majestatem, hoc titulo, Junoni Regnatrici. *Secundum, Sapientiam, hoc titulo,* Dianoeæ omniscíæ. *Tertium Bellicam virtutem.* Palladi Bellipotenti. *Postremum, Pudicitiam* Astreæ Viragini.

Singulis autem simulacris Symbolum opposuit pro Emblemate. Regiam Majestatem significabant Coronæ tres aureæ, *invicem nexæ, cum dicto:* Mens sufficit una, *quo singulo Symbolo tria Junonis Regna, tria item Regna, Reginæ hujus imperio subjecta, prudenterque administrata, innuebantur. Sapientiam vero,* Cycnus *intra oleagineam Corollam cum Horatiano dicto:* Doctorum Præmia Fontium. *Bellicam Laudem,* laurea Corolla, *in qua Jovis ales fulmineam complexa facem, cum Lucani dicto;* Non unis parta Triumphis, *Pudicitiam denique perpetuus ille munditiæ cultor, quem* Armenium Murem *eruditiores, Armelinum Barbari vocant, cum Horatiano dicto:* Intaminatis Fulget Honoribus.

Alte appensa Reginæ stemmata eminebant: hinc inde stemma Tauronensis Augustæ. Cætera spatia Trophæorum fasces, ad Regium decus, ad Doctrinam, ad Militiam, ad Pietatem pertinentium complebant.

Triumphalis Arcus Posticum.

Consimilis Architecturæ, dissimilis erat ornatus atque sententia, quam inscriptis significabat his literis; Adamantinum &c. (b).

Simulacra quatuor, quaternas virtutes, quae memorabilem illam Reginæ abdicationem comitata sunt, referebant. Religionem, Prudentiam, Gloriam atque Constantiam.

Singulis autem virtutibus suum respondebat Symbolum, Religioni, Paradisi avis, *ab Scaligero & Cardano descripta; perpetuo gaudens æthere, quam unam Terrestis Paradisi ferunt esse incolam. Additis literis,* Soli Deo.

Prudentia Apis a Salomone in exemplum proposita: Virgilianis de Ape inscripta verbis, Fato Prudentia Major.

Gloriae, clara solis Fax: addito Lemmate: Nulla est nescia Terra: *ex Ovidiano carmine,*

Nullaque de face nescia Terra tua est.

Quo praeclarum illud Reginae facinus, Orbi universo conspicuum & Servatoris praecepto consonum, exprimitur: Sic luceat lux vestra coram Hominibus. *Constantiæ demum, qua innumeris implexisque difficultatibus, a proposito dimoveri non potuit, solida atque inter fluctus inconcussa Rupes,* Ipsa Immota Manet: *ex Virgiliano versu.*

„ Vim cunctam, atque Minas perfert Cœlique Marisque
„ Ipsa immota manet.

Hinc idem Arcus, qui Reginae triumphanti patuerat, omni elegantia atque magnificentia perornatus, in festivo flammarum apparatu, crebris luminibus stellatus primum emicuit; laetasque demum in flammas abiens, ex Firmamento Empyreum fecit (c).

Num-

(a) Cette Inscription se trouve insérée dans ces Memoires Tom. I. pag. 551.
(b) L'inscription se voit tout au long l. c. ci-dessus.
(c) V. *Swan. Thesauri* inscript. pag. 94. &c. & *Buckish* Nucl. histor. P. II. pag. 96. &c.

Num°. LXXV. Tome II. pag. 20.

Défenſe du Marquis de Monaldeſchi *contre la Reine de* Suède.

Messieurs, je ſuppoſe que vous aurez déja appris l'accident étrange & lamentable arrivé en la perſonne de *Jean Monaldeſchi* notre compatriote, mais parce que l'on pourroit ne vous en avoir pas fait un fidèle rapport, & que cependant vous avez accoûtumé de diſcourir ſi judicieuſement des choſes & des actions du monde, j'ai cru ne devoir pas vous laiſſer deſirer plus longtems de moi une courte & ſincére deſcription d'un fait ſi ſurprenant, afin, que ſur le fondement de la vérité vous puiſſiez mieux établir la diverſité de vos prudentes réflexions. Vous ſaurez donc Mrs. que par une émulation ordinaire à la Cour, l'ancienne confiance du dit Marquis avec les deux frères *Sentinelli* aïant paſſé à une inimitié déclarée, ils ſembloient ne s'appliquer plus à autre choſe qu'à conſpirer mutuellement leur perte. Ils le faiſoient ſi ouvertement qu'il ne pouvoit être ignoré à la Reine de *Suède* au ſervice de qui ils s'étoient engagés, dans cette penſé qu'ils pourroient gagner quelque choſe avec une Dame qui étant née parmi les grandeurs ne ſait pas uſer de ſon bien avec le ménagement que la néceſſité lui pourra apprendre, & qu'au pis aller, il n'y avoit rien à perdre avec elle. Mais ils devoient ſe ſouvenir que dans les Cours on perd ſouvent quelque choſe de plus que ſon bien, que la réputation & que la vie même. Le Marquis donc étant men, ou, comme il a aſſuré, par l'ingratitude de ceux qui avoient reçu de lui des bienfaits conſidérables, ou par l'autre conſidération qu'il allégua à la Reine, comme nous verrons ci-après, & non par l'entouſiaſme d'un eſprit poétique plûtôt que courtiſan, ſe réſolut de mettre le feu à une mine qu'il avoit concertée pour faire ſauter en l'air les titres vains & imaginaires des favoriſés *Sentinelli*. Le ſtratagéme conſiſtoit à découvrir ſous main à la Reine, certaines particularités touchant le *Sentinelli*, à qui elle s'étoit confiée de par de ça, leſquelles bleſſent au vif l'honneur & la réputation de la même Reine, y ajoutant cependant un avis reſpectueux de pourvoir à cette bonne renommée que le monde avoit conçue pour toute autre choſe de ſes rares vertus. Cette réſolution priſe, afin de mieux cacher, de ſa part, ce qu'il eſtimoit indigne de paroître au jour, & ce qui en effêt étoit ſi préjudiciable à l'honneur de ſa Maîtreſſe, il ſe mit à écrire lui-même une lettre en caractères contrefaits & ſans être ſignée, où il expoſoit tous ces beaux avertiſſemens & il eut bien encore l'imprudence de la lui faire tomber en main par le moïen d'un valet. La Reine à la vûë de cette lettre s'en émut à proportion de ſon tempérament bilieux, & de ſon humeur altiére, & s'étant perſuadée que c'étoit un complot de la cabale du Marquis, elle prit avis de *Sentinelli*, qui aïant conſulté un Père de la Rédemption des Captifs, avec qui il avoit quelque familiarité, fut de même ſentiment que la Reine, à qui il repréſenta cette action comme digne du dernier ſupplice, de maniére qu'aïant fait appeller un jour le Marquis avec quelque ſorte d'empreſſement, cet infortuné Cavalier, étant emporté par la violence de ſon deſtin de la table au tombeau, y accourût en diligence. La Reine en colére & avec un viſage étincelant lui demanda en lui préſentant ſa lettre, s'il connoiſſoit cette écriture, il s'arma au commencement de négative, mais s'appercevant que l'opinion que Sa Majeſté avoit conçuë qu'il en étoit l'Auteur, étoit trop enracinée dans ſon eſprit, le zèle avec lequel il l'avoit écrite, d'une part lui donna le courage de remontrer humblement, que ce zèle pour ſa réputation étoit la ſeule choſe qui l'avoit obligé à lui faire connoître par cette voïe ſecrète, ce qu'il n'avoit oſé lui dire de vive voix, afin qu'elle pût aviſer aux moïens de réparer cet honneur qui avoit été ſi grièvement of-

offensé de ceux qui par leurs vanteries abusoient de ses faveurs Roïales. Mais par ce que, *Regibus aequa nedum infima sunt insolita*, ces paroles, que le Marquis avoit cru devoir appaiser l'indignation de sa Maitresse, ne servirent au coutraire qu'à l'enflammer davantage, tellement que la raison s'étant obscurcie par les mouvemens impétueux de sa colére, après lui avoir fait mille reproches, elle le condamna à la mort, sans avoir aucun égard au respect qui étoit dû à la Maison Roïale de *Fontainebleau*, où pour lors elle étoit comblée d'honneurs de la part du Roi très-Chrêtien. Ainsi ce pauvre Cavalier se vit réduit en un moment à l'horrible agonie d'une mort bien indigne d'un homme de sa naissance, n'étant secouru d'aucune autre intercession que de celle de ses soumissions, & des prières infructueuses du Père de la Rédemption, qui s'étant repenti trop tard d'avoir indirectement concouru à la violente résolution de la Reine, fit tout son possible pour l'adoucir. Il est à croire que si le Marquis eut été pourvû d'armes offensives comme il étoit de défensives, son courage n'auroit pas laissé sa mort entiérement impunie. Cependant la sévérité de la Reine demeurant constante & inéxorable (*quia spiritus ejus erat sicut torrens inundans ad perdendas gentes*) elle réitera le commandement de sa mort. Et ce fut alors que les mains lui aïant été liées par *Louis Sentinelli* assisté de ses deux Pésarois, le Père de la Rédemption l'exhorta de bien mourir: l'agitation de son esprit dans une angoisse si soudaine & si violente ne lui laissoit la liberté de penser au salut de son ame, mais comme il retardoit ainsi à recourir à Dieu pour en obtenir le pardon de ses pêchés par la confession, il entendit prononcer une autre fois l'arrêt irrévocable de sa mort: si bien que la bonté infinie de notre Seigneur aïant versé dans son ame les lumières nécessaires pour voir qu'il n'y avoit plus rien à espérer pour lui en ce monde, il implora sa miséricorde & se confessa avec tous les signes d'une véritable contrition, demandant à St. *Etienne* une étincelle de sa vertu, afin de pouvoir prier en cette extrêmité pour ses ennemis, comme il avoit prié pour ceux qui le lapidoient. Cela fait, les éxécuteurs s'approchérent de lui, & comme le *Sentinelli* se fut apperçu que les coups qu'ils lui portoient dans la poitrine, ne faisoient aucun effet, à cause qu'il étoit armé dessous, il lui déchargea un revers sur la tête, qui lui aïant coupé une partie de la main qu'il avoit voulu mettre au devant, servit à lui rendre la mort plus sensible. Mais parce qu'il étoit encore plein de vie, celui-là même qui de Capitaine des gardes s'étoit élevé à l'honnorable charge de prémier bourreau, après l'avoir blessé de plusieurs vilains & abominables coups dans le visage lui emporta d'un tranchant quelques os de tête, avec un toupet de cheveux, ensuite de quoi lui aïant passé le fer dans la gorge il acheva enfin l'éxécution avec le secours des deux autres. C'est ainsi qu'à la fleur de son âge ce Cavalier, qui étoit d'une des plus illustres familles d'*Italie*, a fini misérablement ses jours, après avoir été admis un peu auparavant à la confidence des plus grandes affaires de cette Reine, & dans un tems où l'on avoit plus de sujèt d'espérer de grandes choses de ses beaux talens. Un si funeste accident rappellera sans doute dans le souvenir des peuples qui en entendront le récit, ce dire de Tacite, *fato patientiae raro sempiternæ*. Son corps fut porté dans l'Eglise des Pères de la Rédemption, où il fut enséveli. Et pour ce qui est de la Reine, nous avons appris qu'elle a tâché de déguiser sa sévère résolution, en faisant entendre au Cardinal *Mazarin* que la mort du Marquis est arrivée par une querelle entre lui & *Sentinelli*. Mais comme il étoit impossible que les circonstances d'une telle action demeurassent longtems cachées, l'on a enfin connu la vérité du fait, qui a extrêmement aigri les esprits de cette nation. Je n'ai pas pû savoir encore quels sont les sentimens du Roi, mais j'ai bien oui dire que la Reine a tâché par mille actes de soumission, d'appaiser sa juste colére, & qu'en toute diligence elle a fait sortir du Roïaume les trois meurtriers.

C'est-là, *Messieurs*, le fait tout pur d'un accident, que je suppose que vous aurez déja appris par beaucoup d'autres voïes, & qui fournit un grand sujèt à notre païs

païs de se plaindre de la Reine de *Suède*. Si la nouvelle en a été reçu parmi vous comme dans *Paris*, je ne doute pas qu'elle n'ait beaucoup diminué l'estime que l'on y avoit conçuë des qualités de cette Dame, qui est sifflée de tout le monde en ces quartiers, où un chacun dit que c'est une Reine sans Roïaume, une Princesse sans sujèts, une généreuse sans soldats, une politique sans raison d'Etat, une formidable sans forces, & quelques-uns mêmes plus malicieux ajoutent une nouvelle Chrêtienne sans foi & une architecte de sa propre ruine. Ils disent encore outre cela, qu'elle fait bien voir au monde, qu'il faut plus de vertu & de plus grans talens pour mener une vie privée, parmi les personnes raisonnables de l'*Europe* méridionale, que pour vivre en Reine dans les païs les plus glacés du septentrion. Je laisse à votre prudence, *Messieurs*, à discourir sur ce sujèt, ne pouvant pour moi me défaire de l'estime, que le bruit universel m'a fait conçevoir de ses rares vertus. Je m'assure, que dans votre sage assemblée on disputera problématiquement, si cette action, que je puis nommer unique au monde en toutes ses circonstances, mérite quelque excuse, s'il n'auroit pas été plus séant & plus avantageux à cette Reine de dissimuler, que de publier la cause de son ressentiment, vû que le monde étant naturellement enclin à interprêter les choses en mauvaise part, l'on ne manquera pas de dire qu'elle ne s'est vengée si cruellement, que parce qu'elle s'est sentie offensée par la vérité, quoique nous devions être persuadés du contraire: & enfin vous examinerez si la faute du Marquis méritoit une punition si rigoureuse.

Défendez cette Princesse, *Messieurs*, avec la vivacité de vos esprits, puisqu'aussi bien c'est le propre des galans hommes de prendre la protection des Dames & ne vous arrêtez pas au bruit qui court qu'elle a mal reconnu la bonne volonté de ceux qui lui ont rendu des services. Je ne l'estime pas capable d'une telle ingratitude, & ce qui m'afflige plus sensiblement dans une si triste conjoncture, c'est de voir que le nom *Italien*, est traité maintenant avec toute sorte d'ignominie par la nation *Françoise*, qui se sentant incapable d'une action si infâme que celle des susdits Pésarois, s'imagine qu'en *Italie*, le titre de bourreau n'ôte rien de la dignité, & qu'il peut même tenir son rang parmi les qualités d'un honnête homme. Je me consolerai néanmoins dans l'espérance que vous autres, Messieurs, qui savez enseigner le monde par la subtilité de vos censures, & montrer aux Princes-même leur devoir, ne manquerez pas de prendre en main la défense de notre patrie. C'est de toute l'*Italie* que je parle, qui a toûjours été estimée ci-devant l'Ecole des bonnes lettres, le seminaire des vertus, la mère des bonnes loix, la productrice des ames généreuses, la féconde nourrice des esprits relevés, mais qui en ce tems s'en va perdre ces précieuses prérogatives & toute sa bonne renommée en ces quartiers, par la honteuse lacheté de ceux qui ont témoigné de faire consister également leur gloire & dans l'esclavage de leurs passions, & en leur obéïssance aux commandements ignominieux d'une femme en colère, & ont souillé de cette façon leurs personnes, leurs familles, & leur païs même d'une tâche d'infamie qui possible ne s'effacera jamais.

à Paris le 15 Décembre 1657 (a).

Num°.

(a) Tirée de l'histoire de la vie de la Reine CHRISTINE &c. pag. 163-175.

Num°. LXXVI. Tome II. pag. 26.

Lettre de Mad. la Comtesse de la Suze.

A Monsieur l'Abbé BOURDELOT.

L'on me rend votre lettre à mon retour de *Pontoise*, & si j'avois eu le moindre loisir du monde de me reconnoitre, je l'aurois emploïé à demander des nouvelles de votre incomparable Reine, & à vous assurer que bien qu'elle reçoive les respects & l'admiration de tout le monde, je suis certaine qu'elle tire de moi un plus fort tribut là-dessus, que ne lui peut rendre aucune autre personne. Jugez par-là quelle est ma joïe d'apprendre de vous qu'elle ferme ses yeux clairvoians sur tous mes défauts, de peur qu'ils ne lui deviennent un obstacle à la bonté qu'elle veut bien me faire l'honneur d'avoir pour moi; je n'aurois pas manqué de lui en aller faire mes très-humbles remerciemens à *Fontainebleau*, si comme vous dites fort bien, les destinées ne nous contraignoient souvent. Trop de choses me servent de mémoire locale à cet endroit de votre lettre, pour ne vous le pas repéter dans la mienne, & vous dire, que je suis revenuë malade à *Paris* depuis l'accident qui arriva chez moi, soit que je m'en touche trop, ou que la fièvre prit son tems de m'arriver à la même heure, afin d'avoir une honnête excuse vers moi à la visite qu'elle envie de me faire, tant y a qu'elle vint, & qu'elle ne s'en est pas si bien retournée, que même cette nuit je n'aïe eu une heure de frisson, ce que j'ai peine à vous mander, m'imaginant que cela acheve de vous transir à *Fontainebleau*, où j'aprends qu'il fait déja assez froid, sans vous présenter rien qui le soit davantage, & je craindrois que vous ne fussiez retenu dans les glaces, si je ne savois que le Soleil qui se trouve où vous êtes, est assez fort pour en dissiper d'autres: de sorte que je ne vous plains que jusqu'au reveil de la Reine, où dès aussi-tôt commencent pour ceux qui la voïent, les plus beaux jours du monde, & si tous les Orangers y font leur devoir, je ne doute point qu'ils ne fleurissent dès qu'elle passe, afin de pouvoir jetter leurs fleurs à ses piés, rien n'étant digne de sa tête que la couronne du monde entier. J'ai écrit une si longue lettre sans vous avoir mandé un seul mot pour vous, mais votre illustre Reine me servira d'excuse, & la prémiére voïe de vous écrire me servira pour vous mander combien je suis, Monsieur, votre &c. (*a*).

Num°. LXXVII. Tome II. pag. 50.

Relation du séjour de la Reine *Christine* à *Stockholm* en 1660.

NARRATIO *Stockholmiæ* perscripta de Serenissima Sueciæ Regina CHRISTINA 1660. Autore *Joh. Tersero* Episcopo Aboënsi.

Regina CHRISTINA appulit Stockholmis die Dominica, qui erat primus Octobris circa septimam horam vespertinam & fuit excepta cum pompa admodum spectabili, quam ducebant plurimi Senatores Regni & explosione tormentorum antea non audita. In arce parata habuit ea conclavia, in quibus tempore sui Regiminis solita fuit agere. Comitatum

(*a*) V. Recueil des pièces gal. de Mad. la Comtesse de la *Suze* & de *Pelisson* Tom. IV. pag. 81.

tum ejus constituebant 14, *aut* 15. *Itali, si una numeres* 4. *aut* 5. *fœminas & sacrificulum. Tertio Octobr. tradidit ad manus Senatorum Regni, memoriale, quod continebat duo postulata. Primum erat, ut recessus, quem S. Mtas anno* 1654. Upsaliæ *exhibuerat, & omnes status subscribendo acceptarant, in ista Regiminis mutatione sibi confirmaretur. Secundum hoc: quoniam sua Majestas mutasset Religionem, & inde adversarii captarent varios prætextus, S. Mti præjudiciosos, quæ tamen juxta tenorem recessus, nemini, nisi soli Deo teneretur reddere rationem suarum actionum; ideo desiderare se, ut Rex & Senatus illum actum mutatæ Religionis per peculiarem cautionem & assecurationem ita explicarent, ut perversæ ipsorum malignorum opiniones S. Mti nihil possint obesse. Summa totius memorialis est, S. Mtas desiderat non modo confirmationem sui recessus, sed etiam specialem assecurationem quod mutatio Religionis neque plenam perceptionem suorum proventuum impedire, neque ipsam judiciis & calumniis incolarum Regni* Sueciæ *subjicere debeat. Subscripserat manu propria* CHRISTINA ALEXANDRA. *Juxta autem petebatur. Responsum promptum & quemadmodum verba sonabant, conveniens absque dilatione decisio, ut S. Mtas eo citius Reliqua privata Senatui Regni & Statibus insinuare vicissimque horum placita ac considerationes recipere posset.*

Judicarunt ergo Senatus & Status Regni ante omnia diligentissime relegendum esse Recessum, in quo invenerunt sequentia:

1. *Quod nostra Mtas debeat esse libera ab omni subjectione & obedientia, ita ut nemini hominum, sed soli Deo habeamus reddere rationem de actionibus nostris, tam iis quæ præcesserunt hactenus, quam iis quæ post decessum de Regno contingere possent, adeoque frui omni ea libertate, jure & independentia, quæ nobis ex natura conveniunt.*

2. *Quod debeamus omnino & pro quovis tempore exsolvi cura & obligatione debitorum, quibus hoc Regnum ex qualicunque demum causa implicitum est, quodque istius modi debita Regno inhæreant, & per Regem solvenda sint, sive agnoscantur æqua sive iniqua.*

3 *Ut ad nostram congruam sustentationem nobis reserventur Regiones, Civitates & loca commoda, utpote* Norcöping, *Arx & Civitas,* OElandia *cum* Borgholm, Gotlandià *cum* Wisby *arce & Civitate,* OEsel *cum* Aïensburgi *Civitate & Arce,* Poel *cum* Nyclofter *in Principatu Megapolitano,* Wolgaftum *cum bonis mensæ deputatis in* Pomerania *& sic deinceps, quemadmodum ea puncta & recessus per* Lars Canterften *consignata & exemplaria bina, quorum alterum Upsaliæ* 19. *Junii* 1654. *alterum a Rege felicissimæ memoriæ, Senatu & omnibus Statibus subscribendo plenissime confirmata fuerunt.*

Cum autem hoc memoriale coram Senatu ac Statibus lectum esset, respondit provinciæ Marescballus (de familia Oxenftiernorum*) nimium calide præcipitando, sibi ex sua parte videri postulata S. Mtis omnino justa & æqua, & quæ in disputationem non facile adduci queant. Idem dicebant Cives. Rusticorum ordo fatebatur, quod res erat, nimirum se minus idoneos esse ad ejusmodi res capiendas, at vero Deputati Ecclesiasticorum judicabant causam istam esse majorem & graviorem, quam ut suum sensum super eam tam cito declarare possent, petebant ergo sibi concedi tempus ad deliberandum. Die sequenti exigebatur ab iis (Episcopis, Superintendentibus & Præpositis) responsum admodum instanter, quem admodum etiam duobus proximis. Verum ipsi ostendebant, quod Regina pro concinnando illo Recessu habuerit spatium* 4. *aut* 5. *annorum, indulgeret proinde vicissim illis* 4. *aut* 5. *dies, atque ita poscebant denuo dilationem usque ad diem lunæ.*

Interim vero intellexerunt iidem Ecclesiastici de cultu Papistico, qui pro devotione Reginæ CHRISTINÆ *publice fiebat in Arce, cum ergo dicto die Lunæ, qui erat* 8 *Octobr. illorum deputati illuc vocarentur, protulerunt rationes & causas, quare simpliciter & sine aliqua limitatione recessui subscribere nec possent nec vellent. Ea sumebantur ex defectu Reginæ a Religione Lutherana,* ,, *quando, inquiebant, perlegimus & consideramus* GU-
,, STAVI *I. testamentum una cum Norcopensi recessu* 1604. *&* Oerebroënsi *jure* 1617. §.
,, 10, *inveniamus expresse, quod quisquis a nostra fide ad Papisticam transit, eo ipso de-*
,, *beat excidere tota hæreditate, atque omni juris & pacis usu intra totum Regnum* Sue-
,, ciæ. *Sumus quidem omnino contenti, ut S. Mtas gaudeat & fruatur reditibus & ter-*
,, *ris sustentationi assignatis, sed non vi recessus sui, verum propter dignitatem suam & præ-*

„ *præclara majorum suorum merita circa Coronam Suecicam, nihilominus, oportet Reces-* „ *sum S. M*^{tis} *limitari, ne quid noceat Religioni ac patriæ libertati ac securitati*", *Reliqui Status respondebant velle S*^{m} *M*^{tem} *nobis Ecclesiasticis super eo dare assecurationem ea firmitate, quam nos desiderare aut etiam nostris verbis concipere possimus.*

Erant tum nonnulli ex nobis, qui ad ejusmodi conditionem ostendebant facilem fore subscribendi modum, verum ego (Episcopus Aboënsis) opponebam, non amplius esse fidendum ei, qui in re etiam parva fieret dubius ac perfidus, Reginam CHRISTINAM *autem se obligasse* Oenoponti *tum, cum a religione nostra decederet, quod velit Rom. Cath. Ecclesiam omnesque ei addictos pro viribus promovere & incrementis juvare, proinde nos minime posse esse certos quantumcunque se nobis obstrictura esset, præsertim cum non ignoretur antiqua illa & incorrigibilis maxima:* Hæreticis non est servanda fides. *Congruum quidem esse, ut ejus & majorum insignia merita & dignitas, filia ex* Magno GUSTAVO *attendantur, sed magis convenire, ut in valore conservetur Religio, quæ magno constitit ejus avo & Patri, illi ut eam introduceret, isti ut defenderet; ab ea vero sic est abjecta, ut ejus persequutionem juravit. Titulum tantæ Filiæ esse quidem magnum & ponderosum argumentum; verum eam jam non ferre nomen à Domino Patre* Gustavam, *per anagramma* Augustam, *sed à suo Patre Romano Anti-Christo, qui secundum Satanam omnium nostrûm & vere Evangelicorum maxime hostis est* Alexandro *septimo* CHRISTINAM ALEXANDRAM. *Deprehendisse nos, quod unitas Religionis in nostra patria habuerit perpetuum comitem concordiam inter Magistratus, Subditos & Status, & quod nulli hostes externi possent nobis nocere quamdiu unitas in Regimine perdurat, quin & hanc ipsam prærogativam, quod a tot & tam potentibus hostibus non potuerimus vinci esse aliud nihil, quam benignissimam Dei compensationem pro eo, quod præ omnibus aliis Regnis & provinciis mundi, serio & zelose egerimus pro Religione, nec admiserimus ullam peregrinam; quod si ejusmodi Zelum deponere & ulli alii Religioni portam pandere velimus, tum certius nihil futurum, quam ut contentio primum in Religione, deinde etiam in Regimine consurgat prout videre licet in Rege* Sigismundo; *quod Papa per Reginam* CHRISTINAM *intendat, id jam satis patere ex hoc, quod ipsa in Civitate Regia atque ipsa Arce & munitione recta e regione conclavis juvenis Regis publicum Dei cultum vel potius idololatriam instituerit, non attendendo quod ejusmodi exercitium tam privatum quam publicum in 1 articulo Nycopengensis assecurationis, in jure Stockholmensi, Ecclesiasticorum privilegiis, Regisque* CAROLI GUSTAVI *assecuratione annis 1654. & 55. data, omnino vetitum sit, unde sequitur, quod omnes ejusmodi recessus Ecclesiastici confirmationes & assecurationes debeant cassari, si illi exercitio concederetur locus.*

Hæc cum ego Episcopus Aboënsis dicendo absolvissem, notavi quendam Senatus applausum, quin & jam satrapa Regni post rem cum Collegiis communicatam, nobis (Ecclesiasticis) magnas agebat gratias promittebatque assistentiam. Monebamur tum a senatu, videri consultum, ut nos (Ecclesiastici) ascenderemus ad CHRISTINAM *& ejus M*^{ti} *serio demonstraremus, quantum in periculum adduceret patriam suam per Papisticum cultum ipsa in arce exercitatum. Itaque pariter ascendimus cum nostro Capite & Senioribus, Archi-Episcopo (qui tum primum venerat) & Episcopo Aboënsi (nam Lincopensis non erat tum inter deputatos) & seniores quidem fecerunt verba, sed nihil peculiare expedivimus illa vice apud Reginam, nisi, quod verbis Archiepiscopi adeo exacerbabatur, ut tandem inciperet lacrymari, & cum Archi-Episcopus diceret se nosse artes Papæ, eum omnem captare occasionem, qua nostras animas & corpora perdat; Respondebat ipsa.* „ Melius eum no- „ vi, pro omnium vestrûm animabus ne daret vel quatuor thaleros"; *in summa, per hoc colloquium indurabatur solum, & inflabatur magis.*

Post biduum confecimus ex insinuatione Christinæ *& consensu senatus majorem aliquem numerum deputatorum (exceptis senioribus) & sacerdotibus pro S. M*^{te}. *Hic Episcopus Lincopensis, peculiari cum zelo & discretione illi exposuit lapsum a Religione, quodque cum magno scandalo exerceret idololatriam papisticam contra Regni recessus & assecurationes ac privilegia & jam ab ipsa antehac concessa. Sed ipsa repetebat jus sui recessus, quod omnino esset libera, nec teneretur ulli hominum reddere rationem actionum suarum, neminem*

*sem sibi posse eripere eam libertatem, quæ omnibus legatis ubicunque terrarum concederetur. Ego Episcopus Aboënsis reponebam discrimen quod inter suam Majestatem & aliquem Legatum esset, & ostendebam quantum periculum præ omnibus aliis traberet secum exemplum. Illa respondebat animo satis commodo, nullam esse causam, cur istiusmodi quid a nobis impetraret, sese esse in possessione, in qua a nullo turbari posset, & provocabat ad Recessum. Præses opponebat, eam per defectum a Religione excidisse omni jure, quod ex Recessu prætendere posset, illa contra se ajebat per illum recessum satis munitam, quo absolveretur omni cura reddendæ rationis. Præses vicissim ostendebat, non posse istum ejus Recessum omnes alios Regni recessus & constitutiones evertere, cui subservientes presbyteri Upsalienses monebant, quod in S. M*tis* Recessu expresse inserta fuisset bac conditio:* „ Si „ tamen S. M*tas* constanter adhæreat Religioni, *licet postmodum expuncta": Recte, excipiebat illa, cum videretis me ea verba delere, facile poteratis conjicere rem ipsam. Præses, non poteramus notare, quod V. M*tas* istam delendi causam baberet, quandoquidem de futuro defectu ne suspicari quidem licuit, quodque Religionem in qua nata erat & educata, rejecta istiusmodi obligatione, velles mutare, si itaque V. M*tas* aliud fovisset mente aliud protulisset ore, fuisset reputandum pro dolo malo, qui V*ra* M*ti* modo servire nequiret.*

Tandem cum disputatione & fiducia sua nihil posset proficere convertebatur ad proceres, & promittebat, quod sua sacra velles continere intra januas clausas, & præter suos neminem alium admittere, præterea sese nobis obligare ea firmitate, quam ipsi concipere possemus, quod neminem ad suam Religionem, attractura sit, adjungebat etiam si secus faceret & de facto convinci posset, velle se mulctari jactura omnis juris & prætensionis ad bona sua sustentationis. Stabat coram nobis erectis manibus flectebatque nobis poplites quinquies continuatis vicibus & rogabat oculis lacbrymabundis ut boc sibi indulgeremus. Respondebamus, nos libenter indulgere velle quicquid in Recessu continetur, at nihil de Religione & quod per boc alias peccaremus in Deum, Conscientiam nostram & verum Evangelicum cœtum, nec solum Confratres nostros in bisce terris, sed etiam fidei Consortes in Germania *& alibi capturos causam nos calumniandi, quod nec calidi nec frigidi fuissemus. Retulimus autem de bis omnibus ad senatum, qui ea valde probabat & suum promittebat auxilium, quo Reginæ sacra sollerentur.*

Die Sabbati 1/11 Dec. mittebar Ego Episcopus Aboënsis ad senatum conquerens de mora executionis qua per totum Regnum innotescere posset opera post illo die currentis, præsertim cum instaret dies Dominicus cultui sacro deputatus; tantumque profectum est, ut Regina Christina *nolens volens suum sacellum demoliri & sacerdotem cum aliquot Italis utriusque sexus amandare debuerit, id quod contigit feria 3. & 4ta. Etenim S. M*tas* cum notaret negotium suum in bac acie bærere, timuit magis ac magis ne status detrectarent suo Recessui subscribere.*

*Itaque ante omnia conscriptum est firmum instrumentum quo de conservanda in terris suis puritate Religionis redditi sumus securi, & postmodum Recessus tandem confirmatus cum bac limitatione, quod ibidem jurisdictio Ecclesiastica per omnia & totaliter deberet esse Regis & Coronæ, in Civilibus vero teneretur S. M*tas* nominare aliquem Gubernatorem Generalem ex numero senatorum Regni, qui babeat potestatem constituendi præfectos puræ Lutheranæ Religioni addictos.*

Ex illo exbibuit se paulo bilariorem & præterito die solis voluit interesse quibusdam nuptiis. Tantum de CHRISTINA (*).

Num°.

(*) Copie tirée des *Palmskôldiana.*

Num°. LXXVIII. Tome. II. pag. 147.

Lettre de Giov. Dom. CASSINI *à Giuseppe* CAMPANI *de* Paris *le* 13. *Août* 1685.

MIO SIG^R. OSS^MO.

Niuna cosa poteva essermi più grata, che l'aviso datomi da V. S. che la Maestà della Regina di *Suezia* habbia in consideratione le mie osservazioni, e che desideri sapere se io havessi animo di ritornare in *Italia*.

Confesso che altro non m'hà ritenuto tanto tempo senza veder la patria, che il desiderio di corrispondere alle gratie, che ricevo dal Rè Christianissimo, che mi honora d'un posto riguardevole nel suo regio osservatorio, con gratificatione di trè mila Scudi l'anno, e le specie necessarie alle osservazioni.

Questo riguardo m'hà fatto sormontar le incommodità del Clima, differente dal mio nativo, ed a me poco confacevole ne' rigori dell' inverno, e sopportare una si lunga absenza da miei antichi Padroni, e dà i più cari amici. Benche iò habbia procurato d'accostumarmi a questo paëse colla scielta d'una Moglie secondo il mio cuore, che mi hà dato duoi figli di ottima indole; non dimeno l'amore della patria sempre ritorna, ed al presente il nuovo motivo fattomi nella lettera di V. S. mi fà una si grande violenza, che se io potessi conoscere, esser' ciò conforme alla volontà del Rè Christianissimo, non tarderei ponto a rendermi in *Roma* ai piedi di sua Maestà, per renderle humilissime grazie della bontà, che hà havuto di aggiongere a gli honori già fattimi in *Bologna*, ed in *Roma*, questa nuova dimostrazione della memoria, che conserva del suo humillissimo servitore, e per ricever di presenza l'honor' dei suoi commandamenti. Jo non mancherò d'attenzione per penetrare, ove potrò stendermi colla permissione della Maestà Christianissima, e di prender qualche misura per la riuscita di questo dissegno, che è la risposta, che V. S. si degnerà render humilmente a mio nome alla Maestà della Regina.

Ho osservato ultimamente col vetro di V. S. di 100. piedi un' apparenza d'un Fiumicello, come in un lago vicino alla marchia d'*Aristano* secondo il *Riccioli*. Questa macchia vicino alla sezione il duodecimo giorno della Luna si vede come una gran' Conca bianchissima per di dentro, e i giorni appresso pare, che da essa si sollevi una nuvoletta bianca che si stende poco a poco verso il margine meridionale dell' accennato lago.

Il Sgr. Marchese di *Cuvori* non è ancora venuto all' osservatorio, dove io hò fatte le preparazioni per confrontare i vetri; Anderò un giorno di questa settimana a *Versaglia* per sollecitar la riccompensa dovuta doppo tanto tempo a V. S. di cui resto

Parigi il 13 Agosto 1685.

Div^{mo}. oblig^{mo}. Servitore
Gio. Dom. CASSINI(*).

Num°.

(*) Cette lettre accompagnée non seulement d'un dessein du Sistéme de *Saturne* selon les observations de *Cassini* faites avec les Telescopes de *Campani* dans l'observatoire de *Paris*: mais aussi d'une description des nouvelles découvertes qu'il avoit faites dans le dit Sistéme de *Saturne*, le 13. Juillet 1685, que *Cassini* aura sans doute voulu que *Campani* communiquât à la Reine CHRISTINE. Tout ceci a été tiré d'une bonne copie de la lettre de *Cassini* qui se conserve à l'Observatoire de *Cassel*, avec les plus grands Telescopes, que *Campani* & *Cassini*, d'après lui, aïent jamais faits; & qui ont 145. palmes de Longueur, le verre objectif 8 pour 2 lignes de Diamétre & l'éculaire 3 pouces.

Num°. LXXIX. Tome II. pag. 148.

Lettre de *Jean George Grævius* à CHRISTINE ſur la mort de *Nicolas Heinſius*, d'*Utrecht* le 15. Octobre 1681.

SERENISSIMA AC POTENTISSIMA REGINA

Effuſum ſtudium tuum erga Nic. Heinſium, *ejus obſequium, fides & obſervantia, quam Tibi tot annos probavit, promiſſique religio, qua me obſtrinxit, mihi imperarunt, ut tibi, Maxima Princeps, ejus obitum ſignificarem, & noviſſima illius mandata perferrem. Deceſſit d. VII. Octobr. Hagæ Comitis, quo ſe receperat, ut officium unicæ filiæ ſororis ſuæ, quæ nubebat Senatori Leidenſi præſtaret. Sed vix Hagam venerat, cum incidit in febrim aſſiduam, qua ſedecim dies eſt conflictatus. Quarta, quæ obitum ejus anteceſſit die, de illius valetudine conclamata, certior redditus Hagam advolavi, eique biduum adſedi. Corpus erat confectum vi morbi, vigiliis, inedia, & tantum non enectum, ut inter altos anhelitus ægre poſſet expedire verba. Animus tamen vigebat, quem oſtendebat totum in Deum, ejus pace & venia impetranda defixum eſſe, planeque compoſitum ad fortiter & placide fatalem horam excipiendam, quam videtur præſagio quodam mentis providiſſe. Secum enim pertulerat, faſcem ſatis grandem chartarum, quem juſſit flammis tradi in ſuo conſpectu paucis ante ultimam diebus. De lucubrationibus, in quibus tot annos elaboraverat, nolebat quicquam, ſæpius interrogatus, quid iis fieri vellet, audire, teſtatus ſe ab his vanis animum avocaſſe. Inter alia mihi perſuadebat, ſe tui cultorem clientemque addictiſſimum mori. Vellem auſpicatius mihi ſuppetiiſſet argumentum Tibi, Sereniſſima Regina, declarandi obſervantiam & cultum meum, quo nulli mortalium, quorum fides & obſequium Tibi ſemper fuerunt probatiſſima, dudum concedo. Sed non potui non hominis amiciſſimi & longo uſu mihi conjunctiſſimi ultimæ voluntati parere. Cui propter diuturnam & pæne quotidianam in tanta vicinitate conſuetudinem poſſum teſtis eſſe tantæ erga te pietatis, ut paucos te habere putem cultores æque fidos, æque tui obſervantes.*

Nihil in omni ſermone uſurpabat lubentius, quam meritiſſimas tuas laudes. Nihil graviſſimos articulorum dolores, quibus crebro exercebatur, aut levabat aut fallebat ſæpius & efficacius, quam memoria illius temporis, quo tibi apparere, tuiſque ſermonibus & benevolentia coram frui ſibi datum fuit. Hanc reverentiam, quam vivus ſemper, ubicunque dabatur occaſio, præ ſe tulit, moriens etiam antiquiſſimam & ſanctiſſimam ſibi eſſe declaravit, Tibique teſtatam eam eſſe voluit. Cujus dum exequor mandata, rogo ut patiaris perſuaderi, me inter illos eſſe, qui admirantur tuam ſapientiam, & qui non tuam purpuram, ſed te religioſe colunt & venerantur. Si vero in clientium tuorum numerum me fueris dignata adoptare, omnia ad quæ votis perveniri poteſt in humanis, exiſtimabo me conſecutum eſſe. Deum precor ut te, Regina Sapientiſſima, diutiſſime ſervet incolumem.

Majeſtati tuæ

devotiſſimus cliens
Jo. Georg. GRÆVIUS (*).

Trajecti Batavorum d. XV. Octobr. CIƆIƆCLXXXI. Gregor.

Num°.

(*) *Grævius* fait mention de cette lettre dans la ſienne à *Francius* pag. 474. Præfat. & Epiſt. Græv. edit *Fabricii*. C'eſt le célèbre Profeſſeur *Jean Matthieu Geſnerus* qui me l'a fait avoir de la part de Mr. *Chriſtophle Saxius*.

Num°. LXXX. Tom. II. pag. 148.

Lettre d'*Octav. Ferrario* à la Reine CHRISTINE du 1. Janv. 1669.

CHRISTINÆ Auguftæ Suecorum Reginæ, *Romam.*

Nunquam ego Te fcripto coram venerari, regiifque denuo veftigiis advolvi, licet alias in facrarium inductus, aufus effem, nifi a Johanne Watermanno *V. C. clementiæ tuæ oracula nuper reddita fuiffent, quibus Te flagrantiffimis votis meis non abnuiffe, certior factus fum. Salutem ille plurimam nomine tuo nunciavit, quafi alia effe poffit, quam quæ facro ac venerabili ore tuo trahitur, qua fofpite, propitia terris numina credimus, fine qua falvi effe nec poffumus nec cupimus. Poftquam igitur hoc veluti afflatu inftinctus fum, nec dubia veniæ fpes affulfit, imperavi mihi, & e fugiente pudore extorfi, ut novæ futuræ libellum pulvinaribus tuis inferre fas effe putarem, qui nihil fani habet præter argumentum quo folo provocare affectum tuum & placida Majeftate perfundi non diffidit.*

Ludovici Magni, *Gallici Martis tropæa, eodem fpiritu percenfet, quo nobis olim* Suecica Pallas *dicta eft. Geminum fidus, duplex ævi miraculum,* Chriftina & Ludovicus, *egregium par compofitum, ad quod refpiciat intentus operi fuo Deus. Ille Imperantium Maximus, Tu Auguftarum prima, ille belli, Tu pacis ftudiis incomparabilis: uterque fine exemplo, fine æmulo, uterque fato major, imo fati melioris origo: uterque domita impietate triumphator, uterque humani generis fpes, ac deliciæ: audeo etiam dicere, ille propagato imperio præftans, Tu abdicato nobilior. Sicut igitur gloriæ tuæ perpetuus fautor & regia contentione æmulus femper fuit, Tu laudes ejus, quibus orbis perfonat, avida bibes aure, & in tanta celebritate, non tam ipfi, quam Tibi plaudes, quoties gemina virtute, ac decoris focietate, tibi redditam infpicies: hoc ipfo etiam illi par futura, fi tanto faftigio, quod ille non dedignatur, Te quoque a plebejis ingeniis adorari permittes. Vale, Augufta, pia, fœlix, invicta. Cal. Jan. MDCLXIX* (a).

Num°. LXXXI. Tome II. pag. 148.

Lettre d'*Octav. Ferrario* à CHRISTINE.

CHRISTINÆ Auguftæ
Suecorum Reginæ

Non hic mihi, primus dies eft, Domina, quo beneficiis Majeftatis tuæ radiis perfundor: nam ex quo Te adorari permififti, trepide pulvinaribus tuis admotus, toti orbi laudes tuas perfonanti adftrepere aufus fum, plufquam regiis beneficentiæ honeftamentis cumulatus, ac pene obrutus, facilitatis & clementiæ tuæ exemplum fui. Dumque venerantium turbæ immixtus, hoc immortali beneficio, in finu tacitus perfruor, novis indulgentiæ tuæ auctoramentis recreatus, qua de rerum mearum ftatu percunctando, qua facris apicibus aliquid Te fcriptorum meorum obfcuritate poftulando, me non penitus Majeftati tuæ excidiffe, ultra mortale gaudium accepi. Sed rupit debitum facris filentium novaque vota & preces elicuit, recens

(a) V. Oper. Ferrarii Tom. II. p. 176.

recent e tripode effatum, salus nempe, quam augusto nomine mihi nuper dixit juvenis, literis ac nobilitate præstans, Hieronymus Frizimelica, *ad quam intimis sensibus procumbens, & vestigiis tuis advolutus testor, non aliam mihi, & iis quicunque literas colunt, salutem superesse, quam quæ sacro ac venerabili ore tuo trahitur. Hoc unum præcipiti senio fugientem animam sistere potest; hoc unum efficere, ut me satis vixisse intelligam, & si fata sinant, ne tantum munus pereat, nunc magis esse vivendum, ut, si quid tenuis & obscurus labor promittere potest, novo instinctu afflata mens, aliquid Te non indignum concipere audeat, & in hoc supremo laudum tuarum conatu, literariis meditamentis magnum diem imponat. Sis fœlix* (*a*).

Num°. LXXXII. Tom. II. pag. 148.

Lettre d'*Octav. Ferrario* à CHRISTINE du X. Nov. 1677.

CHRISTINÆ Augustæ

Languenti mihi, nec tam cum ætate, quam cum morte luctanti, sacri regiæ manus apices supervenerunt, qui exoptatissimi nuntii gaudio perfusum ab extremis prope metis revocarunt, omnemque animi in affecto corpore marcentis moestitiam absterserunt. Quibus, Domina, eam venerationem debeo ut aliquid reponere irreligiosum putem, nisi silentium pro impietate haberetur. Me scilicet, cui veluti minoribus sacris initiato, in ipso delubri limine preces fundere, & vota postibus obsignare hactenus satis fuit, Te auspice, tuosque præbente divos, in ipsa adyta inductum, hoc est, doctorum choro, quot ætas nostra æmulandos tulit, veluti stellis ac superum concilio insertum, quot tua sedulitas, ex toto literario orbe, florem hominum delibavit, quibusque hæc suprema fœlicitas contigit, ut, quod olim de Catone *dictum est, seculo tuo nascerentur: atque ita sine quinquenni mora, sine suspensæ spei tormento, sine epoptarum suspiriis, magna mysteria invisentem, sacrario exceptum. Et Attica quidem initia, beatos post mortem reddere credebantur, hæc casta eleusinia, non* Cerere, *sed* Minerva *præside, etiam viventes consecrant: recte, Augusta, quod spem literarum, inter luxum & ambitionem senescentium, pene sola suscipis: quod abdicato regno, nil præter curam studiorum extulisti, quæ Te super sceptra extulerunt: quod sacrorum opera ingeniorum refovens ac vegetans,* Latium Latio *redonas, & depulsa barbarie* Romam Romæ *restituis, injecto exteris principibus pudore, ne tam dissimiles tui videantur. Sed unius ætatis hæc literarum reparatio futura erat, nisi summorum ingeniorum censu cœtuque etiam ad posteros beneficium extendisses, ingeniose commenta, ut æterna gens esset, in qua nemo nasceretur. Mihi meritorum vacuo adsperandi ad hoc nomen immodica spes & superba visa est, quum nihil ultra regium patrocinium, votorum modestia se extenderet. Sed ultro vocari, & e tenebris ac silentio eductum in lucem famamque pertrahi, judicium tuum ac sapientiæ procerum mereri, & illud consequi, quod dari non nisi a Te potest, hoc est, cœlitum civitate donari, omnia vincit argumenta, & ultra mortale gaudium stupentem animum percellit. Itaque licet in titulum sepulcri profecerim, video mihi laborandum esse, ne qua parte videar hanc de me indulgentissimæ principis fiduciam destituisse. Ego quidem beneficii tui mensuram intelligo, cui nemo, nisi conscientia gratus esse potest. Illud, quod solum ista fortuna recepit, sempiternis officiis colam, superos precatus, ut Te sero sibi vindicent. Tua interim Majestas licentiorem epistolam regiæ clementiæ, verbosiorem scribentis senectuti, rudem & incomptam vacillanti adhuc valetudini*

(*a*) Oper. Ferrarii l. c. pag. 295.

ni imputabit. Sis fœlix, nostrumque leves quemcunque laborem. *A die* X. *Novembr.* MDCLXXVII.

NUMINI MAJESTATIS TUAE

devinctiss. atque obsequentissimus
Octavius FERRARIUS (*a*).

Num°. LXXXIII. Tom. II. pag. 188.

Copie de la lettre de Madame *Dacier*, alors Mademoiselle le *Févre*, à la Reine de *Suède*, du 15. Mars 1678.

SERENISSIMÆ REGINÆ CHRISTINÆ.

Nemo est, Regina Serenissima, qui maximum CHRISTINÆ *nomen non audiat, adeoque nemo qui illud enixe demiretur: sed me præter omnes, egregia quædam invasit Majestatis tuæ veneratio, ita ut vix mihi verba suppetant quibus eam Tibi satis ex diuturno animi mei voto possim testari: vera dico, Regina Serenissima, cum Te talem ac tantam intueor.*

ὡς βρέγμοι ἐμοὶ γὰρ αὐδὰς
οὐδὲν ἴθηκεν.

Mihi pudor in aures dictat esse illud plenum opus aleae, quodque eruditissimi potentissimique scriptores reformident ad Te scribere, quam omnes artes ambiunt

Τέχνη γὰρ ἀμφιλαφὴς ὅτις τέσοι.

Verum vicit tandem honesta necessitas, Regina Serenissima, nam qui possem ego crimen effugere si sola taceam, dum omnia Tibi εὐφημοῦνται *vocibus resonant? non quod vocem meam eam existimem qua laudes tuae queant decantari, sed ut olim triumphantium pompam non modo Equites & Senatorum amplissimus ordo, verum etiam Milites & plebs tenuissima suis concentibus celebrabant, ita inter acclamantium Tibi turbas, ego quoque, per te modo fas sit, Regina Serenissima, quoque modo exaudiar, ut* currus sine pompa tui. *Neque vero illud sperandum esse arbitror fore ut praeconem illum invenias qui virtuti tuae par sit, multa semper erunt quae ejus aciem fugiant; sic enim Te super omne mortale genus evehit ardens virtus, ut vultus nostros deseras, nullique fas sit Te*

„ Posse sequi summoque volans dum tendis Olympo,
„ Sublimem aspicere.

Nam vel illud tantum quis Tibi rite celebrandum suscipiat, Regina Serenissima, videlicet cum Tu, quo te totam sapientiae traderes, regale solium ita reliquisti, ut non tam descendisse quam ex eo te altius sustulisse supraque Sceptra & coronas te composuisse visa sis: haec & alia multa quantumvis acutissimus scriptor arte sua assequi numquam possit, nisi illi Majestas tua latentem sublimis eloquentiae semitam monstret; quare nobis decentius multo est dum cursum tuum quam longissime observamus, virtutes tuas religiosissime meditari, tibique tantum & voce & manibus plaudere. Utinam, Regina Serenissima, meum in Te cultum & reverentiam probes, opusculaque illa duo quæ Majestati tuae mittere ausa sum Bibliothecae tuae jure donare non dedigneris

MAJESTATI TUAE

devotissima
ANNA Tanaquilli FABRI filia (*b*).

Parisiis 15 Martii 1678.

Num.

(*a*) Oper. *Ferrarii* l. c. pag. 296-298.

(*b*) V. Mémoires de *Trevoux* Janvier 1721. pag. 111.

Num°. LXXXIV. Tome II. pag. 222.

Lettre de CHRISTINE au Roi de *Pologne* traduite de l'Italien en Latin.

Copia literarum CHRISTINAE Reginæ *Sueciæ* JOANNI III. Regi *Poloniæ* post liberatam Viennam scriptarum die 23. Octobris A. C. 1683.

Magnum & rarum spectaculum dedit in universum mundum Majestas vestra memorabili illo & glorioso die succursum Viennæ *ferendo, pro quo tantum debet illi Sancta sedes, & universus orbis, ut gaudere & applaudere gloriae suae sit obligatio cujuslibet Christiani, qui suam in communi testatur lætitiam. Felici illo die monstravit se M^tas V^ra non tantum coronæ Polonicæ, cui DEVS eam præfecit, dignam, sed meruit imperium mundi, si illud uni tantum Monarchæ cælum destinasset. Libenter ego vellem exprimere Majestati vestræ meos sensus super id particulares, & sum certa, quod clare cognoscere posset, neminem melius me reddere justitiam gloriæ & meritis suis. Possum dicere, & inde glorior, quod nemo me melius pretium victoriæ hujus cognoscat, nemo valorem actionis tam insignis æstimet, nemo tam magnæ victoriæ a M^tate. Vestra de Monarcha* Asiæ *reportatæ æstimet consequentias, cum ego plus aliis cognoverim periculum nostrum, plus timuerim ruinam & exterminium, quod nobis formidabilis illa potentia minata est, de qua voluit DEVS triumphare per medium heroicæ fortitudinis Majestatis Vestræ, cui inposterum omnes alii Reges post DEUM debent conservationem regnorum suorum. Ego vero cum amplius regna non possideam, profiteor obligationem conservationis meæ, independentiæ, quietis meæ, quam ego supra omnia Regna mundi æstimo. Interim tamen opus est, ut confitear ingratitudinem meam erga tam magnum regem, uti est Majestas Vestra, ex eo, quod premar invidia, quæ mihi eo minus tolerabilis quo magis mihi nova ista passio. Nemini viventi invidebam unquam, sola Majestas Vestra facta est scopus invidiæ meæ, effecitque ut crederem huic me obnoxiam, cujus me credidi incapacem. Velim tamen sciat M^tas V^ra, invidiam meam esse ejusmodi, quae excitat in corde aestimationem & admirationem, Majestati Vestræ debitam. Non invideo regnum, nec thesauros & spolia, quæ acquirere datum est a DEO, invideo Majestati Vestrae incommoditates, & pericula. Invideo titulum liberationis Christianitatis, nec non gratiam, quod possit dici dator vitae & libertatis amicorum aeque ac inimicorum, utrisque enim vitam & libertatem in tuto locavit. Attamen invidia haec tantum gloriae incrementum Majestati Vestrae contulit, ut multum mihi deesse dicerem, si illa carerem. Quanquam certo spero me veniam & indulgentiam a Mte. V. impetraturam. Dominus Deus, qui est unicum meritum & praemium actionum heroicarum & gloriosarum, remuneretur Majestati Vestrae in hoc mundo & in aeternitate, quia solus est, qui possit hæc omnia digne recompensare in se ipso. Conservet, & prosperam faciat Majestatem Vestram, pro gloria & obsequio Catholicæ Ecclesiae, reddat illam semper triumphantem de omnibus ejus inimicis. Interim non ingrati sint sincerissimi mei & affectuosissimi sensus, cum sim, &c (a).*

Num°.

(a) Ex ZALUSKII *Epistolarum historico familiarium* Tomo I. p. 841.

Numº. LXXXV. Tome II. Pag. 310.

Oraison funèbre de Christine dédiée à Charles XI. Roi de Suède par Antonio Malagonelli.

In funere Christinæ Gothorum, Vandalorum ac Suecorum Reginæ.

In tanta seculi felicitate, in qua si unquam alias nunc sane bellorum gloria Europæ virtus effulsit, credideram suas etiam vires Romanæ Pietati subdidisse fortunam, & , positis in tuto Christianorum rebus, Cœleste nobiscum fœdus exorta tandem Numina iniisse. O vanæ hominum figurationes, o vota mortalium alto errore confusa! Mutavit illico rerum vices fortuna, & muneribus suis fœnore calamitatum corruptis, pulcherrimam Europæ faciem repentino pallore confudit. Strata classibus maria, mota Batavorum arma, minaces Galliæ, irritata Germania, Regum fugæ, amissa Britannia: & ne quid sacrum esset, & intactum, nos quoque in hac arce securitatis tam gravi premimur vulnere, ut in contentione calamitatum vincamus aliorum miserias; & cogatur Roma, consumta novitate, Regum funeribus illacrymari.

CHRISTINA sceptrorum Decus, ornamentum Europæ, orbis terrarum amor, & Religionis grande sidus, occubuit. Ubi sunt, qui carissimorum pignorum mortes vetant lugere, & ingentium virorum præceptis, exemplisque miseram premunt orbitatem? Quæ gens, quænam ætas adeo fœlix, ac dives, ut tantum amitteret? Nullius adhuc humanorum pectorum affectibus tam grande vulnus inflictum, tam immedicabile, nec ulla sapientum manu tractandum quam quo feralis hæc dies vitalia nostra collisit. Cumulentur licet Scipionum & Camillorum funera, conjunctos rogo Cæsares, & Catones communis flamma comburat, omnium denique Græcorum cineres quos vana superstitio sideribus intulit, unius urnæ pompa componat, non minori tamen damno ætatum omnium lacrymæ parentarent. Felices illi, qui clades suas nunciantibus credunt. Sub oculis nostris fata nostra desæviunt, & cogimur Regios inter cineres fulmen ipsum, quo petimur, venerari. Tamen ne mihi quisquam infœlicitate se conferat, excogitavit publica contra me pietas quid calamitati posset accedere, & ultimum esset in miseris. Unus nempe in tanta lugentium turba silere lacrymas jubeor, singultus premere, & velut obligato vulnere, ordinare dolorem, & loqui.

Sed vicem nostræ mediocritatis subeant tot circumfusæ publici luctus imagines, & prima sibi doloris argumenta, prærogativa quadam ærumnarum, Paupertas usurpet. Erumpe infœlix, incompta crinibus, laniata vultu, & inter vani gemitus irritamenta deosculare augustos cineres, & Regiam urnam amplectere. Jam frustra in sinu tuo liberi plorant, frustra Matronarum cubilia, sacraria virginum, domesticæ inopiæ damna lamentantur. Non ætas, non sexus, non ordo, in quo votis tuit sollicita CHRISTINÆ pietas non indulserit, non occursaverit fortunæ, non casibus intercesserit. Intravit tecta nobilium, subiit plebeias ædes, non horruit fœdatas contagione domos, aut profundas carcerum noctes; & assidua malorum colluctatione languentibus insperatum velut aliquod, & salutare numen affulsit. Indue misera pristinas sordes, & per limina divitum, & gradus templorum effusa, imple urbis oculos spectaculo calamitatum. Nil licet ambitu, lacrymis, squalore profeceris: contemserint licet vota tua, & longa difficultatum arte potentes eluserint; præstabunt tamen triste solatium pari fato egestatis sociatæ virtutes. Quæ etsi adversa adhuc omnia forti paratoque exciperent animo, ita tamen præsentis fortunæ fulmine afflantur, ut exhaustis illico lacrymarum fontibus, ipsa etiam doloris indicia perdiderint; & quamvis dignitatem perculsæ mentis jacturæ magnitudo sustentet, torquentur adhuc etiam præteri-

to-

torum memoria, metuque imminentium; velut recursurae infesta sibi olim, & saeva tempora, quibus extorres, ac nudae & genua occurrentium amplexantes, patiebantur acerbam hanc tristissimae conditionis novitatem, ut earum quisque miseriis, nec sine laude indoleret, nemo auxiliaretur; cum praevalida in urbibus, & in aulis vitia, occupatis meritorum praemiis artes, & studia formidine honesti repellerent, & principum animi inertes plerumque & ignari privatis consulentium affectibus miserrime inservirent. Sed caliginem hanc humanis mentibus altissime obductam discussit arctoi sideris foelix exortus, qui virtutibus profugis & longo tempestatum aestu jactatis, aureum munificentiae littus aperuit, quo tandem appulsae. & velut ab alto securitatis emensa pericula respectantes, agebant fortunae gratias, profitebantur plurimum debere se fatis, per quorum injurias foelicitas tanta contigisset. Et ne deessent Regiam erga hospitem duratura gratitudinis argumenta, erexere arcus & statuas, aliaque portentosi operis superba fastigia: quae tamen CHRISTINÆ titulis aucta, perderent audaciae pretium, arte gaudente. Jisque insuper visum, si quid eniti valeant facundiae vires, annalium labor, & sacra vatum ingenia, aeternitati rerum vel invitam inseri, & gloriam, famamque temporum tanto nomine insigniri.

At ne videar integritatem oratoriae fidei fabuloso cultu polluere, quis unquam expulsis artibus, & emortuis propemodum literis uberiori indulgentia & certiori securitate prospexit? Quis ad levamen, cultumque sapientiae tot opes exhausit, tam immensa egessit aeraria, hilaris, gratias agens, & velut suo ditaretur dispendio? Commendaret aliquem foelicitas carminum aut exculta fides annalium, praestaret aliquis bellica laude, aut studio pacis emineret; omnes honore, opibus, gratia & regio honestabantur judicio: vindicavere sibi hanc alii Principes gloriam, sed non eandem propriis astruxere virtutibus. Una ad hoc aevi Principum omnium CHRISTINA supra coelestes animi dotes, & praecipua ornamenta naturae, pulcherrimis studiis, & altioribus disciplinis tanta sibi ingenii praesidia congesserat, quanta unquam in alios, nec superior aetas, nec ventura diffuderit.

Possim videri fortasse plurimum gratiae, & obsequio tribuisse, nisi loquerer apud vos altissimae illius & propemodum divinae indolis admiratores, ac testes: Et quibus praecipue mira studiorum cupiditas incredibilis memoria & acre in subitis ingenium eluxit. Quid enim sapientiae sacrario tam abditum, ut non statim sciverit, statim docuerit? Quid annalium vetustate tam obsitum, linguarum, gentium, locorum, tam multiplici varietate confusum, quod non adeo praesenti memoria percurreret, ut eam pene credideritis & ubique natam, & omnibus retro saeculis interfuisse? Quas philosophantium sectas non sublimitate mentis, non animi magnitudine, non morum sanctitate antecessit? Ipse ego, cujus mediocritas regio quandoque aditu illustrata est, motus rerum, causasque fortuito sermone exequentem audivi: tunc plane novi, quae rerum initia, & quanta formarum varietate signentur, quae ratio mersa & confusa diduxerit, unde sidera, eorumque labor, & quem in exitum festinata velocitate rapiantur. Qua mihi, atque alia domesticus ille coelestium interpres animus, tanta luce orationis apparuit, ut visus sim Concilio Numinum insedisse & fruar nunc amabili quorundam errore, nil aliud scientiam esse opinantium, quam reminisci.

Augebat autoritatem loquentis sidereus oculorum fulgor & augusti pudoris ingenitum decus, quo nihil ad ostentationem, omnia ad conscientiam referebat. Saepe nimirum professa est studiis suis debuisse, quod non animum secunda extollerent, non minuerent adversa, quod pulsa errorum caligine, ad veritatem Romanae lucis emerserit; quod denique, ut de se dignum aliquod Deo voveret, opes, honores, Regna, liberos, & duraturam in posteris Majestatem virginitati donaverit. Credentne futuri tam alte unquam in foemina, sapientiae gloriam ascendisse? Quid cum noverint puellares hanc annos & quibus potissimum ingenita virtutum semina disciplinarum ope enituntur, inter impeditissima curis tempora exegisse? Erepto namque terris fortissimo Regum Patre, non alia unquam otia mentis praesensit, quam quae fraudatis somno noctibus, studiis suis vindicasset. Pulcrum erat, novumque foeminam Principem ortu quotidie lucis ad publica munia consurgere, & venustate quadam eruditi palloris excultam affluentes undique legationes excipere, dare jura, sancire foedera; dein de per civium plausus, & studia vulgi curiam ingredi, lustrare exercitus, immensum denique, ac multiplex regni corpus una mente animare. Quae ducum auctoritas,

ſtate lucis obſcurat. Sed cum excelſa quæque tangantur invidia; non defuere, qui mores Regiæ Virginis pervicaci ſermone laceſſerent. Objectabatur ferox ingenium & ſtatim præceps, nimia in ſuos indulgentia, nimia credulitas; & quod religioſius, quam Principem ſapientiſſimam decuiſſet, ludibriis Caldæorum (*) *vacaret. Verum mihi odium extra, gratiamque poſito, ut nefas eſſet potentum merita ſupra veritatem extollere, ita & eorum vitiis turpi adulatione blandiri,* CHRISTINÆ *tamen animo improbanda quædam, ſed neceſſaria adfuiſſe, non abnuerim; tanquam verentibus fatis, ne tot congeſtæ in unum virtutes ſi labe nulla humanitatis læderentur, Numen facerent ex mortali. Quamquam, & cur non crediderim Cæleſtes hanc mores quibusdam velut nævis conſulto adumbraſſe, ne vivens adhuc, & injuria ſuperum inter divina coleretur? Præſertim quod tanta modeſtiæ cura poſthumis etiam honoribus interceſſit, ut Regios cineres plebejo funeri, nec titulis ullis monſtrabili ſaxo, damnaverit; adeo blandiente in hoc unum fortuna, ut ſæculum ei dederit, & infenſum virtutibus & meritorum oblivione paratum.*

Veniet tamen Ætas, Regina, qua conditam auro, gemmiſque Corpus ſanctiora Urbis faſtigia in tutelam gentium, & Religionis lumen inſedeat (†). *Et ſi fortaſſe tam nobile* Latio *pignus, aut caſus aliquis, aut vetuſtas abſumpſerit, tunc ſparſa Religione Cinerum, te* Capitolium *teque arcus, ac templa monſtrabunt.*

Tu interim CHRISTINA, *qua Auguſtiores inter ſpiritus ambitu ſiderum coronaris, niſi majeſtate Divinitatis rerum humanarum curam dedigneris, reſpice caſum urbis, Religionis jacturam. Non te ad levamen publici doloris ingrata votorum nuncupatione diſtringam. Cuſtodi Principem noſtrum, ſenectam, genus humanum ſanctiſſime moderantem, ætate, quam merebaris, extende. Sentiat* Roma, *quam nuper amaſti, & quæ Cælo te dedit, tuo etiam ſe numine augeri, cur dubitem, quin precibus, noſtriſque affectibus aſſueta jam ultro in hæc vota deſcenderis. Et fortaſſe his Lacrymis, huic funeri læta nunc ades, pietati noſtræ gratias agis, tibique gratularis, quod laudibus tuis indiſertus, & rudis & qualem Cæleſti verecundia exoptaveras, Orator contigerit* (a)

Au-

(a) V. *Malagonellii* Oratio IX. pag. 112, &c. & *Bulifon* Lettere memorab. Raccolta II. pag. 278. &c.

(*) Le Sr. *Apronius* explique ces mots *Ludibria Caldæorum* par la Magie, qui eſt toûjours déteſtable dans le ſens qu'il le prend (1). Il eſt donc plus raiſonable de dire que *Malagonelli* déſigne par-là l'aſtronomie & l'aſtrologie ſurtout, puiſqu'il eſt connu, que les *Caldéens* ont excellé par deſſus tous dans la connoiſſance des Aſtres: & à l'égard de l'aſtrologie judiciaire *Chriſtine* ne fit plus que ce qui étoit en ſon tems fort en vogue dans d'autres Cours, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus.

(†) Les Srs. *Tenzel* & *Arnold* cenſurent avec raiſon les flateries que les Catholiques ſurtout ont prodiguées à CHRISTINE, & font remarquer par ces expreſſions de *Malagonelli*, qu'il a voulu la mettre au nombre de leurs ſaintes, & la placer d'avance parmi leurs Dieux tutelaires (2). Il y a des expreſſions approchantes que le célèbre Poëte *Alexander Guidi* fit éclater après la mort de *Chriſtine* (3).

(1) V. ſes *Reis-Beſchreib.* pag. 363.
(2) *Tenzel* Mon. Unterr. Aug. 1697. pag. 687. & *Arnolds* Kirchen u. Ketz. Hiſt. T. II. L. XVII. C. III. §. 12. pag. 916.
(3) V. *Creſcembeni* Vite degli *Arcadi* Part. III. p. 235 & 249. item le Rime d'*Aleſſandro Guidi* ſur la Reine qui ſeront inſérées ci-deſſous.

Et panegyris unaquæque, vatum
Dum clamas veterum & recentiorum
Nulli cedere me, præire multos?
In me dum reducem fine ulla & a me
Uno hac sæcula nostra Tassiano
Expectare Poëma non secundum?
Famam haud aucupor, & Parerga vero
Non addo, neque scitulus videri
Volo, optoque. Silere an illud ausim
Quod scribis? Fateor mei hac maligna
Invita genii severitate
Qua nihil pœnè meo sapit palato
Invenisse nihil tuo in libello,
Quod valde haud sapiat meo palato?
Atque illud quoque? Præmium nisi esset
Virtutis Deus ipse, & ipsa virtus
Par toto reperire in orbe posset
Nil premi tua musa, musa grandi
Oestro percita. Principumque laudes
Magnorum eximias referre nata,
Quam num si audiat, haud Achilli Homerum
Rex Pellæ *invideat? Quid illa porro?*
Non præconia posco. Laus profecto
Debetur mihi nulla præter unam,
Noce ubi libet optimum sagaci
Quod vereor, poteritque dicere orbis
Christina *extera vidit & probavit*
Magni carmina docta Filicaiæ.
Quid quod? Te mihi ubique debitricem,
Solvendo neque idoneam fateris.
Ut regnum pigeat fere abdicasse?
Quid quod crimine ab omni avara fata
Plane absolvis, utrique Te Parentem
Spondens filiolo? alterum Lycæo
Et Senensi *ubi miseris; cape, inquis,*
Hunc mei & sile amoris arrhabonem,
Donec grande aliquid, sonantiusque
Pro Te gessero, meque Teque dignum?
Hæc dum cogito, vix mihi ipse credo,
Provocoque ad Epistolas, meique
Suspecta est oculi fides. Quid ultra?
Te superstite non ego Maroni
Augustum (*mihi crede*) *non* Petrarchæ
Robertum, *tenero* Adriæque *Cycno*
Invidi haud ego Tusciæ Leonem.
Nunc bustum Chelys ad te cum reclinis,
Fracta, & dissona feriatur, ac Te
Nostræ hæ litterulæ fidesque nostræ
Ubertim lacrymis gemunt obortis.
Me infelicior est, fuitque, eritque
Quis mehercule homo? quidve non sibi ipsos
In Reges Libitina *vult licere?*
Jacturamne ego publicam querar nunc,
Privatamne prius? O severa Fata!

Ed ombra il ſuolo, e l'Ocean ti ſembra,
Con quai ſembianti, e membra,
T' apparirà queſta novella mole?
E poiche il Mondo, e ſua figura parte,
E ſai, che morte eſtinguerà l'Aurora,
E il tempo ſteſſo ancora
Vedrà ſue penne incenerite, e ſparte,
E Tu preſſo il gran Dio farai dimora
Entro gli abiſſi d'immortai ſereno;
Come di gloria pieno,
Non mirerai con gioco, e con ſorriſo
Ne' noſtri bronzi il tuo gran nome inciſo?
Pur ſi appreſſarſi al tuo ſtellante trono
Foſſe conceſſo alle Innocenti Muſe,
Che un tempo fur frà tue delizie in terra,
Ne' temeſſer cader vinte, e confuſe
Dell' alte Sfere al ſuono,
Ed al fulgor, che il volto tuo diſſerra,
Forſe dirian, che inaſpettata guerra
Movi al Tempio di Pier, che tanto onori;
E che, ſe ben di glorioſi faſti
Il Vatican fregiaſti,
Ora in parte gli adombri i ſuoi ſplendori:
Che mentre in Ciel repugni al ben penſiero
Ch' egli ha d'ornar l'incenerito manto;
A lui ſi toglie il vanto
D'aggiunger luce al ſuo felice impero:
Che Roma carca di ſoſpiri intanto
La nobil guancia di roſſor ſi tinge
E in ſuo cor ſi dipinge
Le querele d'Europa, e già ſi ſente
Sonar fama d'ingrata entro la mente.
Ma Tu, REINA, ſofferir non devi,
Che ſorga infin dalle rimote arene
Voce che porti alla tua Roma oltraggio,
Fornir gli eſtremi ufici a Lei conviene:
Or Tu l'Urna ricevi,
E Tu l'accogli con ſereno raggio:
E già che dal mortale aſpro viaggio
Sei giunta in parte, ove col ver ti ſiedi,
E puoi fiſſare, e ſoſtenere il ciglio
Entro il divin conſiglio,
In cui l'ordin del Mondo impreſſo vedi;
Tu ſegui il corſo del celeſte lume,
Che dal ſuo grembo al Quirinal diſcende:
E vedrai, come accende
Nel ſovran Paſtor voglie, e coſtume.
L'onor de' marmi, che inalzarti intende
Oggi INNOCENZO, concepir le ſtelle,
E ſon tutte le belle
Opre, di cui Roma s'adorna, e veſte
Figlie di lui d'origine celeſte.
Gia ſente a tergo i corridor veloci

Num°. LXXXVIII. Tome II. pag. 313.

Relation de la Maladie, de la Mort & des Funérailles de la Reine *Christine* traduite de l'*Italien*.

Infermità, Morte, e Funerale Della Real Maestà di CHRISTINA ALESSANDRA Regina di Suezia, in Roma 1689.

*Ancorche la morte primogenita del Peccato, stabilita di pòi dal Creator del tutto per tributo indispensabile à Successori d'*Adamo, *sia sempre feconda genitrice di dolore ne' congiunti, negli amici, e ne' conoscenti di quelli, di cui hà ella trionfato, nondimeno troncando lo stame della vita a Personaggi, quali, o per l'altezza delle dignità, o per l'Eroiche azioni, o per l'essemplarità de' costumi, si resero ammirabili all' universo tutto, giustamente di più intensa, e di più lunga afflizione dolorosa madre si fà vedere: E sebbene in età molto avanzata lascian quegli di vivere, il di loro merito sourano gli fà considerare, come tenere piante, recise nel più bel verde del proprio essere, al principiar della fiorita stagione, desiderandosi loro gli anni di* Nestore.

Tale appunto s'e fatta veder questa verità nella santa Città di Roma, Metropoli del mondo, in toglier dal mondo, coll' inevitabile suo ferro la Real Maestà di CHRISTINA Alessandra *Regina di Suezia, Principessa, il suono della di cui Gloria, portato da veredica fama à più rimoti lidi della terra, terminerà solo col finir del mondo.*

Idi lei Regi natali, il giustissimo gouerno del suo Regno, la rinunzia di esso (conosciuti i falsi dogmi della sua Religione) per abbracciar la santa Cattolica Romana fede, le rare virtù, le ragguardevoli prerogative, che l'adornavano, il sublime ingegno, la perfetta erudizione, la cognizione di tutte le scien-

Maladie, Mort & Funérailles de la Majesté Roïale de CHRISTINE ALEXANDRA *Reine de Suède à Rome* 1689.

Quoique la mort, prémière née du pêché, laquelle fut ensuite établie par le Créateur de l'Univers, pour un tribut indispensable sur les successeurs d'*Adam*, soit une seconde Mère de douleurs entre les Parens, les Amis & les Connoissances de ceux de qui elle a triomphé; néanmoins, quand elle tranche le fil de la vie à des Personnages, qui, ou par l'élévation de leur rang, ou par leurs actions héroïques, ou par leurs mœurs éxemplaires, se font attiré de l'admiration de tout l'Univers: c'est alors que cette funeste Mère se fait voir par l'affliction la plus sensible & la plus longue; & quelque avancé que soit l'âge, où ils cessent de vivre, l'éminence de leur mérite, ~~qui faisoit~~ qu'on leur souhaitoit les années de *Nestor*, les fait considérer alors comme de jeunes plantes coupées dans leur plus belle verdure & quand elles commençoient à fleurir.

Cette vérité s'est fait sentir à l'heure qu'il est, dans la sainte ville de *Rome*, la Métropole du monde, où la mort a emporté par un coup de son Inévitable faulx, la Roïale Majesté de CHRISTINE *Alessandra* Reine de *Suède*, Princesse, dont la gloire, portée par une véridique renomée aux coins de la terre les plus reculés, ne se terminera qu'à la fin du monde.

Sa naissance Roïale, son gouvernement si juste, tant qu'elle régna, son abdication quand elle connut les faux dogmes de sa Religion pour embrasser la sainte foi Catholique-Romaine, ses rares vertus & autres éminentes qualités, dont Elle étoit douée, son génie subli-

 me,

scienze, l'uso di sette lingue, l'intelligenza, e'l giudizio delle buone arti, l'esser ella pietousa Madre de' poueri a' quali diffondea generosamente del continuo larghe limosine, e l'auer protezione d'ogni virtù, e de virtuosi, l'aveano constituita in grado di venir ammirata, stimata, riverita, e se dir' si potesse di creatura mortale, a gran ragione, direi adorata da tutti. Onde non è maraviglia, se tante doti così sublimi (una sola delle quali era bastevole a produrre i suddeti effetti) unite in quella, perdendosi nel discioglimento del di lei solo composto, abbiano arrecati comune 'l pianto, e straordinario 'l rammarcio.

me, son érudition, la connoissance qu'elle avoit de toutes les sciences, l'usage de sept sortes de langues & le jugement qu'elle savoit porter de tous les beaux Arts, sa promtitude à faire toûjours généreusement de larges aumônes à toutes sortes de pauvres, enfin, la protection qu'elle accordoit à la vertu & au mérite & à tous ceux qui se distinguoient par-là, tout cela l'avoit élevée au point d'être admirée, estimée, révérée; on pourroit même ajoûter, si cela se pouvoit dire d'une Créature mortelle, adorée de tous. Il n'est pas donc étonnant, que tant d'excellentes qualités, dont une seule suffisoit pour produire tous ces effèts, réunies en elle, mais disparues à sa mort, aïent excité généralement des regrèts extraordinaires.

Auea la Maestà sua fin dal 1686. *comminciato a patire d'Erisipela alle gambe, che nel mese di febbraio ogn' anno, con gran febbre l'assalicca, passò però l'* 88. *senz auerla; E nel corrente* 89. *le venne a'* 13. *di Febbraio con febbre acuta & orrifica l'Erisipela alla gamba destra, mà non usci fuori interamente, onde, restandone parte nel sangue, tentò d'insidiare diverse parti, e produsse sintomi graui, e pericolosi, sin' alle sincopi replicate; E dopo vari ajuti dell' arte terminò nel' vigesimo primo, con una copiosa diarea, che rese la M. sua libera de Febbre, e fuori di pericolo; E la divota, Regina, remessa in tutto nell' eterno volere del suo Creatore aspettava con animo intrepido la morte, e benchè non fasse ancora in istato da douer prendere 'l viatico, volle due volte communicarsi per sua divozione operando sempre con particolari sentimenti di somma pietà.*

Sa Majesté commença en 1686. à être attaquée d'une Erésipelle aux jambes, qui revint ensuite avec une grosse fiévre, tous les ans au mois de Février, Elle passa pourtant l'année 88. sans en avoir été incommodée; mais elle en fut attaquée & en même tems d'une violente fièvre cette-année-ci 89. le 13. de Février. l'Erésipelle tomba sur la jambe droite; mais elle ne sortit pas entiérement, d'où il arriva qu'une partie restant dans la masse du sang tenta d'attaquer diverses parties du corps & produisit de grands & de dangereux symtomes, jusqu'à des sincopes réitérées. Après plusieurs remèdes de l'art, la maladie se termina le 21. par une grande Diarrhée qui fit cesser la fièvre & mit S. M. hors de danger. Cette pieuse Reine, se résignant en tout à la volonté éternelle de son Créateur, attendoit la mort avec une intrépidité chrêtienne, & quoiqu'elle ne fut pas encore au point de devoir prendre le saint Viatique, elle voulut néanmoins, par dévotion communier deux fois, faisant toûjours paroître des sentimens particuliers de la plus grande pieté.

Fù ella in tal grado visitata dall' Eminentissimo Signor Cardinale Ottoboni *da parte di sua Santità, facendo scusa del suo non andarui in persona per le sue indisposizioni, e perchè l'Eminentissimo* Cybo *Decano del Sagro Collegio era parimente indisposto, v' andò l'Eminentissimo* Ottoboni, *e portò alla M.*

Dans cet état elle fut visitée par son Eminence le Sgr. Cardinal *Ottoboni* de la part de Sa S[té], qui s'excusa de ne pouvoir y venir Elle-même en persone, à cause de ses indispositions, & comme son Eminence *Cybo*, Doïen du sacré Collége étoit aussi indisposé, S. E. *Ottobo-*

M. S. l'Ambasciata, e la Benedizione di sua Santità.

Fù ancora 'l medesimo giorno visitata dall Eccellentissimo Sgr. D. Livio Odeschalchi *degnissimo Nipote del suddeto Pontifice; E vi andarono molti Cardinali, Ambasciadori, Prencipi e tutt' i Prelati, e Cavalieri di* Roma.

Ma non essendo per anche giontò 'l termine fatale del suo passaggio all' altra vita, quando tutta la Cità, e tutta la sua Corte, la piangevano come morta, ancorche vivente, il primo di Marzo migliorò talmente, che apportò estrema l'allegrezza universale. E continouando a rimettersi a gran passi in esser migliore, fu creduto, che la M. sua fosse in istato di sicuro, e perfetto risanamento. Onde festeggiando i di lei servitori, giubbilavano tutti, e la fervida brama, che nel petto di ciascheduno si nodriua di veder prolongati gli anni del di lei viuere, gli rese tutti giojosi. E non bastando l' interno contento, fù con esteriori dimostrazioni publicamente testimoniata la gioia, che la figurata sicurezza avea partorita. E però fu cantato tre volte 'l Te Deum, *con musiche a più cori, in rendimento di grazie al Signor Iddio d'aver lasciata in terra, a beneficio comune quell' anima, per cui si stimana degne albergo il cielo; Prima nella santa casa di* Loretto *della nazione Marchigiana, per ordine dell' Eminentissimo Sgr. Cardinale* Decio Azzolini; *Secondariamente nella chiesa del* Giesù *per opera de' Cavalieri de' S. Maestà, ed in ultimo di nuovo nella mentaccata chiesa della santa Casa, a cui contribuirono tutti gli artisti, che serviccano la M. S.; Essendo adornati i detti Tempii con ricchezza splendidissima d'argenti, e di lumi, e di parati, e questi si di dentro, come per di fuori, accompagnati tali festiggiamenti, non solo di detta Chiesa, mà anche de Palazzi dell' Eminentissimo* Azzolini, *de Cavalieri, e fami-*

boni fut chargé de cette Ambassade & porta à la Reine la bénédiction de Sa Sainteté.

Elle fut encore visitée le même jour par S. E. le Sgr. D. *Livio Odeschalchi*, digne Neveu du Pontife, outre plusieurs Cardinaux, Ambassadeurs, Princes, tous les Prélats & toute la Noblesse de *Rome* qui y allérent.

Mais le terme fatal de son départ de ce monde n'étoit pas encore venu, & quoique toute la ville & toute sa Cour la pleurassent déja comme morte, quoi qu'encore pleine de vie, elle se rétablit si bien qu'elle causa une joïe universelle. Elle continua à se remettre à vûë d'œil de jour en jour. On se persuada, qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour elle & qu'elle étoit dans le chemin d'une parfaite convalescence. Tous ses courtisans en firent des réjouissances, & l'ardent desir, que chacun nourrissoit dans son cœur de voir les années de sa vie prolongées, releva tellement leurs esprits abattus, que n'étant pas contens de la satisfaction intérienre, que leur donnoit la flateuse assurance de l'entier rétablissement de leur Reine, ils s'empressérent d'en faire éclater leur joïe par des marques publiques & par des démonstrations extérieures. Le *Te Deum* fut chanté par trois fois avec musique à plusieurs chœurs, pour rendre graces au Seigneur d'avoir laissé encore sur la Terre, pour le bonheur de chacun, cette ame, dont le Ciel étoit la digne habitation. La prémière fête se fit dans la sainte Maison de *Loretto* de la nation de la Marche par ordre de S. E. le Cardinal *Decio Azzolini*: la seconde, dans l'Eglise de *Jésus* par la disposition des officiers de S. M., & la dernière encore dans la même Eglise de la sainte Maison, à laquelle tous les Artistes au service de S. M. contribuérent. Ces Eglises furent ornées magnifiquement d'argenterie, de Cierges, & d'autres décorations convenables. Tout cela, tant au dedans qu'au dehors, fut accompagné de la même allégresse, non seulement dans les Eglises. mais aussi au Palais de S. E. *Azzolini*, & aux maisons des Officiers & des amis de la Reine, où il y eut des illuminations deux foi-

miliani della Regina, da luminaci per due sere, che attirarono in ogni luogo, dove si faceano numerosissimo 'l popolo a vederli, & a goderne, rimbombando più volte replicato sparo di mortaletti.

Mà ben presto si mutò in più sensitivo, ed in più doloroso affanno la mal concepita allegrezza, poichè 'l giorno de 14. *d'Aprile sù le tre ore della notte souraggiunse alla M. S. la solita febbre Erisipelatosa con gran violenza, e non vedendosi la mattina l'Erisipela alla gamba (essendo stato consueto l'altre volte, che dopo sette, o otto ore comparisse al di fuori) feci subito temere, che prendesse attacco ni polmoni, come segui, e fatti tutti i remedii possibili, correndo 'l quinto giorno della recidiva, la mattina de'* 19. *d'Aprile, sonate le* 12 *ore, come se si fosse riposata, giacendo nel lato destro colla sinistra mano alla gola, senz' alcun moto, o distorcimento, anzi con tranquillità assai remarcabile andò a godere 'l Cielo; Assistendole 'l Padre Vicario Generale de' Carmelitani scalzi, ed altri Religiosi, e Sacerdoti, rispondendo ella medesima alle pregbiere, fatte à Iddio per l'anima sua, e con affetti, e non sentimenti di vera Fede, speranza, e Carità, fece una morte veramente santa e preziosa nel cospettto del Signor Iddio.*

E l'Eminentissimo Azzolini, *sì di giorno come di notte, con diligentissime cure invigilò sempre a quanto le era di bisogno, dandone gli ordini opportuni, che esattissimamente furono esseguiti, sì nella di lei infermità, come dopo la morte, nello stesso modo appunto che nel tempo di circa* 33. *anni, che ella avea dimorata in* Roma *continuamente l' Eza. sua avea fatto.*

Nel disporre la M. S. generosissimamente de suoi aueri, coll' ultima sua volontà, avea lasciato d'esser senza pompa sotterrata nella Chiesa della Rotonda, *ò in altra ad elezione del suo Erede; mà 'l sommo Pontefice,*

mosso

soirées de suite, qui attirérent par tout où elles se firent, une multitude innombrable du peuple, qui accouroit pour les voir & en jouïr, pendant que les décharges de plusieurs piéces d'Artillerie se faisoient entendre à diverses reprises.

Mais cette allégresse mal conçuë se changea bientôt dans une douleur d'autant plus sensible & plus cuisante, que le 14. d'Avril vers les 3. heures de la nuit la fièvre ordinaire de l'érésipelle attaqua de nouveau S. M. avec une grande violence, & comme l'érésipelle ne parut pas le matin à la jambe (quoique les autres fois elle se fut montrée au dehors en moins de sept ou huit heures de tems) on commença à craindre qu'elle n'attaquât les poumons; Ce qui arriva, malheureusement, car nonobstant tous les remèdes possibles, le cinquième jour de la rechute, qui étoit le 19. Avril à 12. heures du matin, la Reine, comme si elle reposoit, étant couchée sur le côté droit avec la main gauche sur le col, sans nul mouvement ou contorsion, même avec une tranquillité très-remarquable, passa à la possession du Ciel. Le Père Vicaire Général des *Carmes déchaussés*, & d'autres Religieux & Prêtres l'assistant, & elle-même répondant aux priéres faites à Dieu pour son ame, termina sa carrière par une mort véritablement sainte & précieuse aux yeux du Seigneur, avec des mouvemens & des sentimens d'une foi, d'une espérance & d'une charité sincéres.

S. E. *Azzolini* veilla nuit & jour, & emploïa tous ses soins pour elle, donnant toûjours à propos des ordres, qui furent ponctuellement éxécutés, tant durant la maladie de la Reine qu'après sa mort, de la même manière que S. E. l'avoit fait durant les 33. ans ou environ que la Reine avoit demeuré tout de suite à *Rome*.

Dans la disposition que S. M. avoit généreusement faite de ses biens, par sa dernière volonté, elle avoit laissé au choix de son Héritier de la faire inhumer sans pompe dans l'Eglise de la *Rotonde* ou dans quelqu'autre. Mais le souverain Pontife, porté par reconnoissance à faire

rendre

mosso da' immensa gratitudine, per far' render onori, anche dopo morte a quella Prencipessa, che tant' onore auea reso alla santa Chiesa, ordinò che se le facessero l'esequie alla presenza del Sagro Collegio, e che fosse portato 'l suo cadavero e sepellito nella Vaticana Basilica di S. Pietro *colla pompa, e coll' accompagnamento di Monsignor Maggiordomo di sua Santità, della Prelatura, e della famiglia Palatina.*

E però (aperto, ed imbalsamato 'l suo corpo, secondo 'l costume, che si pratica ne' Personaggi grandi) per dar campo di preparare quanto era d'uopo, dal Martedì mattina, in cui ella morì, fin' a Venerdi sera, stette esposta nel suo Palazzo sotto 'l Baldacchino vestita di bianco ricamato d'oro, coll' assistenza continoua de' religiosi Carmelitani scalzi del conuento della Scala, *e de' Cappellani di S. M., che à vicenda, per darsi riposo, si mutauano di tempo in tempo.*

Concorse tutti que' giorni, non solo della Città, mà anche de luoghi circonuicini abbondante 'l popolo, a vederla, ed a piangere al funesto Spettacolo; E 'l Venerdi sera, douendo transportarsi 'l suo cadavere dal Palazzo alla chiesa nuoua, per far negli 'l giorno sequente 'l funerale. Circa le due ore di notte, fù posto in una Carrozza, aperta d'apper tutto, eccettuato 'l Cielo, con quattro suoi Cappellani, e con quattro Lumi; Ed attorno a quella andavano le di lei Lance spezzate, e da una parte, e dall' altra i suoi molti Servidori, con torce, tramezati dagli alabardieri della sua guardia, è l'accompagnarono i suoi Cavalieri, con dieci carrozze di seguito della medesima Corte, 'el tutto vestito a bruno.

Il camino fù per la Lungara, *a S.* Spirito, Borgo Vecchio, *Ponte* St. Angelo, Banchi, *ed alla Chiesa suddetta, ed ivi, messo nell' oratorio, vi stette fin' al giorno sequente, che soura 'l letto portatile fù posto in Chiesa. Era 'l prospetto di questa, con regia pompa funebre coperto tutto di nero, e nel mezo soura la porta maggiore un'* ar-

rendre des honneurs, même après la mort, à cette Princesse, qui en avoit tant fait à la sainte Eglise, ordonna qu'on lui fit des obsèques en présence du sacré Collége, & que son Corps fut posté & inhumé dans la Basilique de *St. Pierre* avec Pompe. étant suivi du Majordome de Sa Sainteté, des Prélats & des Officiers du Palais.

Cependant, le Corps aïant été ouvert & embaumé selon la coûtume pratiquée à l'égard des grands personages, pour donner le tems de préparer tout ce qui étoit nécessaire; il resta exposé, depuis le matin du Mardi, qu'elle mourut, jusqu'au Vendredi au soir, dans son Palais, sous un Dais, vêtu de blanc en broderie d'or, & assisté continuellement par les Religieux *Carmes Déchaux*, de la congrégation della *Scala* & des Chapellains de Sa Majesté, lesquels pour se reposer de tems en tems, se relevérent tour à tour.

Il y eut toûjours un grand concours du peuple, non seulement de la ville, mais aussi des lieux voisins pour voir un spectacle si lugubre & y prendre part. Le Corps devant être transporté le vendredi au soir de son Palais à la nouvelle Eglise, pour en faire les funérailles le lendemain, il fut posé vers les deux heures de nuit dans un carosse ouvert de tous côtés excepté l'impérial, avec quatre de ses Chapellains & quatre flambeaux. Tout autour marchérent ses Lances spezzades, & de l'un & de l'autre côté nombre de ses valêts de pié, avec des torches portées par les Hallebardiers de sa garde. Ses Officiers & Gentilshommes l'accompagnérent dans dix Carosses de suite de la même Cour, tous en habit de deuil.

La marche se fit par la *Lungara* au *St. Esprit*, *Borgo Vecchio*, au pont *St. Ange*, à *la Banque*, à l'Eglise neuve: le corps y fut déposé dans l'Oratoire & y resta jusqu'au lendemain, qu'il fut placé dans l'Eglise sur un lit de Parade. Il ne se pouvoit voir rien de plus lugubre que cette Eglise, toute tendue de noir avec une pompe Roïale. Au milieu sur la grande porte étoient placées les armes de la Rei- ne

arma di S. M. di non ordinaria grandezza sostenuta da due gran Fame, una per parte; E nel Timpano del frontespizio superiore si vedeano due Morti di statura grandissima, in mezzo alle quali era una mano di Spighe, *impresa della medesima Maestà.*

La Chiesa similmente tutta parata di Lutto, e benissimo v' era scompartito 'l bianco de' muri co'l nero del panno, tramezato da liste di lama d'argento, e d'oro, che similmente faceano, negli archi delle Cappelle, festoni con trine d'argento, che adornauano 'l tutto.

E soura la porta di mezzo, per la parte di dentro era 'l sequenti Elogio.

ne d'une grandeur extraordinaire soutenuës par deux Renommées, une de chaque côté, & au haut du frontispice supérieur on voïoit deux statuës plus grandes que nature représentant la Mort, au milieu desquelles il y avoit une poignée d'*épics*, qui étoit les armes de Sa Majesté.

L'Eglise étoit toute tenduë de deuil, & le blanc des murailles très-bien comparti avec le noir du drap, qui étoit semé de lames d'argent & d'or, ce qui étoit aussi observé sous les Arches des Chapelles ornées de festons entremêlés de passemens d'argent, qui relevoient beaucoup tout le reste des ornemens.

En dedans sur la porte du milieu se lisoit cet éloge.

CHRISTINÆ ALEXANDRÆ
GOTHORUM, SUECORUM, VANDALORUMQUE REGINÆ,
VIRTUTE ET GESTIS
QUAM
STIRPE ET TITULIS
CLARIORI,
IN ECCLESIA, QUAM, PRIMUM INVISENS,
SUAM PRÆDIXERAT,
NON DEPOSITAE SED ELATAE
JUSTA PERSOLVIMUS.

che alludeua a quando la Maestà sua la prima volta, che venne a Roma, *entrando in detta Chiesa la lodò molto per la Vastezza, e nobilità degli adornamenti, e per l'insigni Pitture del Sig*r. Pietro Beritini, *e per la divozione, ed essemplarità, con cui iui si celebrano i divini Ufizi, e disse che la stabiliva per sua chiesa.*

Staua eretto nel mezo della chiesa un grande Lenzuolo attorno al quale era quantità di torcieri d'argento, con grosse candele di cera blanca, soura di cui posava 'l talamo, in altezza proportionata (ornato come susseguentemente si descriue.)

Nel mezo del quale giaceva 'l corpo di S. M. E soura questo sotto la volta pendeua una grandissima Corona Reale, con quattro cascate di panno nero, che formauano sontuosissimo Padglione. I lumi, ancorchè in abondanza, grandissimi, erano disposti soura i Confessionarii, con lumiere bianche ch' aueano molte candele bianche per ciascheduna, sic-

ce qui faisoit allusion à ce que S. M., la prémière fois qu'elle vint à *Rome*, en entrant dans cette Eglise, loua fort sa grandeur, la noblesse de ses ornemens, les magnifiques peintures de *Pietro Beritini*, & la dévotion éxemplaire avec laquelle le service divin y est célébré; & dit qu'elle la choisissoit pour son Eglise.

Au milieu de l'église il y avoit un grand Catafalque, autour duquel on voïoit quantité de chandeliers d'argent avec de grosses bougies blanches. Sous ce catafalque étoit le lit Roïal à une hauteur proportionnée & orné comme on va le décrire.

Au milieu étoit le Corps de S. M. Au dessus pendoit de la voute une grande de Couronne Roïale, avec quatre cascades de festons dont la chute formoit un pavillon somtueux. Quelque grande que fut déja l'illumination, on mit cependant encore sur les Confessionaux, des Chandeliers à branches dont chacune étoit gar-

*ficceme in mezo alla cauità degli archi, con tal' artifizio, che non impediuano 'l passo attorno al Corpo, e rendeano vago, e lagrimeuole splendore, e nello stesso tempo 'l tutto appagava l'occhio de' riguardanti; E si ingegnoso disegno fù parto dell' illustre talento del Sig*r. Felice Delino *Architetto della M. S.*

Il sagro Collegio vi assistè alle solite vigilie, e gli Eminentissimi Cardinali erano con vesti, e cappe paonazze.

Intorno al letto funebre, oue riposaua 'l corpo di S. M facean nobile Corona tutti i Cavalieri della Camera, e delle scuderia Reali di S. M. vestiti di Lutto, alcuni de' quali teneano, ed agitauano le ventaruole solite ad usarsi in tali funzioni.

Terminate l'Esequie, fù 'l Real Corpo trasportato da detta chiesa alla Basilica Vaticana, *per lo stradone di* Cerri, *da S.* Lucia *della* Chiavica, *da* Cursori, *per* Banchi, *Ponte S.* Angelo *e* Borgo *nuovo.*

Dettero principio alla funesta Processione i Litterati, poi seguirono gli Orfanelli & indi le Compagnie del santissimo Sagramento in S. Pietro, *delle Stimate, della Morte, del Suffragio; degli Agonizanti di S.* Egidio; *del santissimo nome di* Maria, *dell' Angel Custode; del Santissimo Sagramento in S.* Lorenzo *in* Lucina; *di S.* Maria *in Via; di S.* Giacomo *in Borgo; di S.* Maria *in Trasteuere; della Santissima Trinità; del Pianto; di S.* Lorenzo *in Damaso; di S.* Rocco; *e di* Gerusaleme.

Dipoi andavano le Religioni, de P. P Agostiniani Scalzi, *di* Giesù, *e* Maria, *de' Capucini; della Beata* Maria *della Redenzione, degli Schiaui in Sant'* Adriano; *di* S. Girolamo, *della Congregazione del B.* Pietro *da* Pisa *in S.* Onofrio; *de' Minimi, di S* Francesco *di* Paola *in S.* Andrea *delle Fratte, de' Riformati di S.* Francesco a Ripa, *del Terz' ordine di S.* Francesco, *de Conventu aline degli S. S.* Apostoli; *degli osservanti di S.* Francesco *in* Ara Cœli; *degli* Agostiniani, *dei* Carmelitani, *de'* Seruiti, *E de'* Dominicani.

Fi-

garnie de quantité de bougies, on en plaça aussi au milieu du vuide des arches avec tant d'art, qu'ils n'empêchoient point le passage autour du Corps & qu'ils formoient une splendeur ravissante & lugubre. En même tems, que tout cet appareil fixoit les yeux des spectateurs, l'ingénieux dessein de cette pompe funèbre étoit une production du beau talent du Sr. *Felice Delino* Architecte de S. Majesté.

Le sacré Collége y assista aux Vigiles accoûtumées & leurs Eminences les Cardinaux étoient en habit violet avec la cappe de même couleur.

Alentour du lit funèbre, où reposoit le Corps de la Reine, tous les Officiers de la Chambre & de l'Ecurie de Sa Majesté en habit de deuil formoient un cercle. Quelques-uns d'eux tenoient & agitérent des Evantailles, dont on se sert en de pareilles occasions.

Les obséques achevées, le Corps de la Reine fut transporté de cette Eglise à la Basilique du *Vatican*, par les ruës de *Cerri*, de St. *Lucia* della Chiavica, da *Cursori*, de la *Banque*, du Pont St. *Ange* & *Borgo* nuouo.

Les Savans & les gens de lettres ouvroient la marche de cette procession lugubre. Après suivoient les Orphelins & puis les Confrairies du St. Sacrement de St. *Pierre*, des Stigmates, de la Mort, du Suffrage; des Agonizans de St. *Egide*, du St. nom de *Marie*, de l'Ange Gardien du St. Sacrement, de St. *Laurent* in *Lucina*, de Ste. *Marie* in via, de St. *Jacques* in Borgo, de Ste. *Marie* in Trastevere, de la Très Sainte Trinité, del Pianto, de St. *Laurent* in Damasco, de St. *Roch* & de *Jerusalem*.

Ensuite marchoient les Ordres des P. P. *Augustins Déchaussés*, de *Jésus* & de *Marie*, des *Capucins*, de la *B. Marie de la Rédemption*, des *Esclaves* de St. *Adrien*, de St. *Jérome*, de la congrégation du *B Pietre* da *Pise* in St. *Onufre*, des Minimes, de St. *François* de *Paule* in S. *André* delle Fratte, des Réformés de St. *François* à *Ripa*, du tiers Ordre de St. *François*, des Conventuels des S. S. *Apôtres*, des Observantins de St. *François in Ara Cœli*; des *Augustins*; des *Carmes*, des *Servites* & des *Dominicains*.

Ces

Finite questo seguiuano altri Fratelli della Compagnia delle stimate in Numero di 500, *che con Torce alla Veneziana bianche accese, a cinque per fila, concordemento n'andavano.*

Si vidde poi 'l Clero della Chiesa di S. Dorothea, *Parocbia della M. S. co' curati di essa Chiesa, e della Basilica di S.* Pietro, *ed in mezo a questi 'l Camarlengo del Clero Romano, dopo i quali seguiuano i Canonici, e 'l Clero tutto di detta Basilica di* S. Pietro *co' loro Musici.*

Susseguentemente caminanauano i valetti di sua M. tutti vestiti di Lutto: avanti il letto portato assai alto, ed assistito a' lati dà Caualieri della sua Corte coperto con ampia coltre di Broccato d'oro, e dalle parti, alcune Corone di simil lauoro, colle di lei arme simili.

Soura questo era steso 'l Regio Cadauere, vestito di Drappo bianco riccamato d'oro, con sottana, e giustacore, e posaua soura 'l manto Reale, ch' era di color violetto, riccamato dappertutto di Corone d'oro, e all' intorno aueua una larga striscia d'Emmellino, colle codette nere, aueua i guanti d Ermesino bianco, le scarpe di raso bianco, la Corona reale in testa, e lo scettro in mano.

Da ambedue i lati camminauan d'altri frattelli delle stimate in gran numero similmente con torce accese, e quattro Cavalieri Scudieri di S. M. portauano le banderole consuete, in cui erano l'Armi della M. S.; e da altri suoi Cavalieri erano sostenute le cascate di detta coltre dalle quattro parti laterali: E dritto al Cadauero seguivano altri Caualieri suoi Scudieri, e 'l restante della di lei famiglia, tutti vestiti di lutto, dando mano i più degni di essi al feretro, come se lo portassero.

Immediatamente segui la Caualcata a cui dette Principio 'l Capitano degli Suizzeri di sua Santitá in mezo a sei de' suoi Soldati.

Dopo due Mazzieri del Papa, con mezze alzate: E per ordine poi.

Due Maestri delle Cerimonie.

I Maggiordomi di S. Santità in mezo a due Arcivescoui, vestiti con Mantelloni, e Capitali Pontificali sopra mule, ornate di Valdrappe, e di finimenti paonazzi.

Al-

Ces Ordres Religieux étoient suivis d'autres Frères des confrairies les plus considérées au nombre de 500. qui avec des torches blanches à la Vénitienne. & à cinq de rang marchoient en bon ordre.

Après eux venoit le Clergé de Ste. *Dorothée*, Eglise paroissiale de S. M., avec les Curés de cette Eglise & de la Basilique de St. *Pierre* & au milieu de ces derniers, le Camerlingue du Clergé Romain: ceux-ci étoient suivis par les Chanoines & tout le Clergé de cette Basilique avec leurs Musiciens.

Après eux marchoient les valèts de pié de S. M. tous en deuil. Le Brancard qui étoit porté assez haut, par les Officiers de la Cour de la Reine, avoit une grande couverture de brocard d'or parsemée de Couronnes & brodée de ses armes.

Sur le lit étoit le Corps de la Reine vêtu d'un brocard d'or à fond blanc, par dessus étoit le manteau Roïal, de couleur violette, brodé par tout de Couronnes d'or, & bordé d'une large bande d'hermines. Elle avoit des gands d'armoisin blanc, des souliers de satin de la même couleur, la Couronne sur la tête & le sceptre à la main.

Aux deux côtés marchoient encore un grand nombre d'autres Frères des stigmates avec des bougies allumées, & quatre Gentilshommes Ecuïers de S. M. portoient les banderoles, sur lesquelles étoient les armes de S. M. & quatre autres de ses Officiers tenoient les quatre coins du Poile. Sur la droite du Corps suivoient d'autres de ses Ecuïers & le reste de ses serviteurs tous vêtus en noir; & donnant la main vers le Cercueil aux plus distingués, autant qu'ils étoient à portée de le faire.

Immédiatement après suivoit la Cavalcade, à la tête de laquelle étoit le Capitaine des Suisses de sa Sainteté entouré de six de ses Soldats.

Puis deux Hérauts du Pape avec leurs masses levées. Le reste suivoit en cet ordre.

Deux Maîtres de Cérémonies,

Les Majordomes de S. S. au milieu de deux Archevêques, vêtus en Mantelèts & en Chapeaux d'Evêques, montés sur des Mules avec des housses & autres ornemens violets.

D'Au-

Altri Vescovi assistenti, e Protonotari Apostolici, a due, vestiti come soura.

Cappellani Communi;

Camerieri extra, } *del Papa.*
Scudieri.
colle solite loro vesti rosse.

E a lati di detta Caualcata andauano gli Suizzeri della Guardia del Papa coll' allabarde.

Dopo segui la Carrozza di S. M. tutta di color violetto, con noue altre pure della stessa, tutte nere e brune.

Arrivata la defonta Maestà alla chiesa di S Pietro, *I Canonici di detta Basilica le fecero la solita assoluzione colle preci, ed orazioni consuete.*

Dipoi fu 'l di lei corpo racchiuso in una cassa di Cipresso, e questa era in una di piombo, doue al di fuori erano le sue arme, E 'l di lei nome, in basso rilievo, e questa susseguemente fù messa in un' altra di legno, par esser murata nel luogo destinatole.

E fù la M. S. sepolta, collo stesso abito con cui fù portata, col Manto, Scettro, e Corona; E nella cassa furono poste alcune medaglie, colla di lei impronta, di metalli diversi; E furno dispensare a tutte le Compagnie, Religioni, ed a Cleri Candele bianche di cera di considerabil grandezza.

E cosi resto 'l corpo di CHRISTINA Alessandro *Regina di* Suezia *nella Basilica di S.* Pietro; *E fin' all' ultimo giorno del mondo viuerà la gloriosa fama di questa Prencipessa, ch' e stata 'l uero essempio di Religione, di bontà, e di virtù veramente rara, e che hà lasciate impresse nell' alma Città di* Roma, *per tramandarsi a' posteri, chiarissime memorie della sua somma Pietà.*

Tre Regine hanno resa l'anima a Iddio in Roma, *dopoche 'l Vicario di* Giesù Christo, *vi ha stabilita la fede.*

Catarina *Regina di* Bosna, *che privata da'* Turchi *del Regno, e del Marito l'anno* 1463 *si ricouerò in* Roma *nel Pontificato di* Paolo *secundo, e quiui mori in tempo di* Sisto *IV.* à 15 *d'Ott. nel* 1478.

Carlotta *Regina di* Cipro, *accolta paritmente in* Roma *dal suddetto Pontifice* Sisto

D'autres Evêques assistans & Protonotaires Apostoliques, deux à deux habillés comme ci-dessus, venoient après.

Ensuite les Chapellains du commun;

Les Extra-Camériers } du Pape
Les Ecuïers
avec leurs habits ordinaires de couleur rouge.

A côté de cette Cavalcade marchoient les Suisses de la garde du Pape avec leurs Hallebardes.

Ils précédoient le Carosse de Sa Majesté peint en violet, avec neuf autres de ses carosses tous en deuil.

Le Corps étant arrivé à l'Eglise de St. *Pierre*, les Chanoines de cette Basilique lui donnérent l'absolution à la maniére accoûtumée en récitant les priéres & les oraisons usitées en ces occasions.

Après quoi son Corps fut renfermé dans un Cercueil de bois de Cyprés qui étoit dans un autre de plomb, au dehors duquel ses armes & son nom étoient en bas reliëf. Celui-ci fut ensuite mis dans un autre cercueil de bois pour être muré dans l'endroit qu'on lui avoit destiné.

S. M. fut ensevelie avec le même habit dans lequel elle avoit été portée & en Manteau, avec le sceptre & la Couronne, & l'on renferma dans le Cercueil quelques Médailles de divers métaux sur lesquelles étoit son Buste. Pour les Confrairies, les Ordres Religieux & le Clergé, on leur distribua à tous des flambeaux de cire blanche d'une grandeur considérable.

C'est ainsi que le Corps de *CHRISTINE Aléxandra*, Reine de *Suède* a été inhumé dans la Basilique de St. *Pierre*. La glorieuse mémoire de cette Princesse vivra jusqu'à la fin du monde, aïant été un vrai éxemple de Religion, de pieté, de bonté & d'une rare vertu, qu'elle a laissé après elle dans la bonne ville de *Rome* pour être transmis à la postérité.

Il y a trois Reines qui ont rendu l'ame à leur Créateur dans cette Ville, depuis que le Vicaire de *Jésus-Christ* y a établi son siége.

Cathérine Reine de *Bosnie* privée par les *Turcs* de son Roïaume & de son Mari, l'an 1463. se retira à *Rome* sous le Pontificat de *Paul II.* & y mourut du tems de *Sixte IV.* le 15 d'Octobre 1478.

Charlotte, Reiue de *Cypre*, reçue gracieusement à *Rome* par le même Pontife *Sixte*

Sisto IV. *mori*, *regnante* Innocenzio VIII. *à* 16. *Luglio* 1487.

E la presente Regina di Suezia *nel felice Ponteficato di N. Signore* Innocenzio XI. *singolare frà tutte, per la sua eroica conversione, e per l'eccelse glorie della sua vita, e della sua morte.*

Per vedere questo funerale Roma *era ristretta nel breve recinto delle poche strade, per doue passò la Processione; E fin la mattina di buon' ora fu cominciato a pigliare i posti, dalle persone più ordinarie; E la Chiesa, e la Piazza di* S. Pietro, *ancorche vastissime, pareano piccoli ricetti, in riguardo al numeroso popolo, che non potea capirui.*

Dapper tutto era così calcata la gente che mai in altra occasione tanta non se ne è veduta; E se tutta l'Augusta Citta fosse stata 'l Theatro a sì deplorabil fonzione, angusta si sarebbe riconosciuta a dar luogo a chi voleva esserne Spettatore; Poiche le donne portarono anche i figliuoli lattanti al seno, accio potessero poi del continuo replicar loro 'l Nome di questa gran Regina per eternarlo nelle loro idée, sicome eterna da tutti era desiderata nel vivere.

E per ouviare ad ogn' inconveniente, che nascer frà tanta moltitudine fosse potuto, erano per tutte le strade disposte le soldatesche appiedi di sua Santità.

I luoghi del contorno di Roma *mandarono anch' essi gran parte de 'loro abitatori, e chi, festoso non aueua avuto fortuna di vederla viua, dolente volle guardarla morta; E frà communi segni di non ordinaria mestizia, molti e molti non poterono raffrenare 'l pianto.*

Partitosi poscia da que' luoghi ciascheduno, facea risuonare dapper tutto le lodi di tanta Prencipessa, le di cui famosissime Geste sono, e saranno da litterate penne registrate in ampi Volumi, per trasmetterfi a' Secoli a venire, come vere Norme da immortalarsi, adonta del tempo, che co 'l ruotar degli anni ogni Memoria distrugge (a).

(a) Copie tirée de la Bibliothèque du Roi de *France*.

Sixte IV. mourut sous le règne d'*Innocent VIII.* le 16. Juillet 1487.

Et la Reine de *Suède*, durant l'heureux Pontificat de notre Seigneur *Innocent XI.* laquelle l'emporte sur toutes les autres, tant par sa conversion héroïque, que par la gloire éclatante de sa vie & de sa mort.

Pour voir ses funérailles, *Rome* entière se rassembla dans l'enceinte de peu de ruës, par où le cortége devoit passer. Le commun Peuple commença de grand matin à s'assembler & à se placer: & quoique l'Eglise & la Place de St. *Pierre* fussent très-spacieuses, elles étoient pourtant trop petites pour contenir la nombreuse affluence du peuple qui y accourut. La foule étoit si grande, qu'on n'en a jamais vû de pareille en aucune autre occasion, & si cette auguste ville toute entière eut dû servir de Théatre pour une si déplorable fonction, elle se seroit trouvée trop étroite pour donner place à chacun de ceux qui en vouloient être spectateurs, car les femmes y portérent jusqu'à leurs petits enfans sur les bras, afin de pouvoir dans la suite leur rafraichir toûjours la mémoire de cette grande Reine, pour l'éternifer dans leurs idées, comme tout le monde souhaitoit qu'elle pût vivre éternellement.

Pour prévenir les inconvéniens, qui auroient pû naitre du concours d'une si grande multitude, toutes les ruës étoient occupées par des troupes de sa Sainteté.

Les lieux voisins de *Rome* envoïérent aussi une grande partie de leurs habitans à ce spectacle, & ceux qui n'avoient pas eu le bonheur & la joïe de voir cette Reine vivante, vouloient au moins participer au chagrin de la voir morte. Et preuve que la tristesse étoit aussi sincère que générale, c'est qu'on voïoit de tous côtés nombre de gens qui ne pouvoient retenir leurs larmes.

Chacun en se retirant fit retentir par tout les louanges d'une si grande Princesse, dont les grandes & héroïques actions sont & seront couchées par les savans dans plusieurs grands volumes, pour être transmises aux siécles à venir, comme des règles pour s'immortaliser, en dépit du tems, qui, par le cours des années efface le souvenir de tout.

DOUBLE

DOUBLE
TABLE DES LETTRES
DE
CHRISTINE
REINE DE SUEDE

Contenuës dans ces Mémoires.

On y a joint les dates & les noms des Perſonnes à qui elles ont été écrites: les lieux d'où elles ont été tirées & ce qu'elles contiennent.

176

DOUBLE TABLE DES LETTRES

DE

CHRISTINE

REINE DE SUEDE.

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres*	
1632.	- - -	- -	au Roi *Gustave - Adolphe* son Père.	*en Allemand.*	l'Original tiré des Archives de *Suède.*	*Christine* prie le Roi son Père de revenir bientôt en *Suède.* Elle tachera en attendant d'apprendre à bien prier Dieu .	*T. I. pag. 2.*
	- - -	- -	au même.	*en Allemand.*	du même endroit.	Elle lui envoïe son Portrait, le priant de se souvenir par-là d'elle & de revenir bientôt .	*ibidem.*
1634. *Nykaping.*	Avril.	19	à la Princesse *Cathérine* de *Suède.*	*en Suédois.*	du même endroit.	Elle remercie sa Tante de ses soins pour elle & de ses lettres, & lui demande la continuation de son amitié.	*I.* 34.
1636.	Févr.	3	au Prince *Jean Casimir*, Comte. Palatin.	*en Latin.*	du même endroit.	Que c'est la prémière lettre en latin qu'elle lui écrit, & lui envoïa par le Prince son fils, en lui souhaitant la bonne année .	*I.* 38.
	Mai.	10.	au même.	*même langue.*	du même endroit.	Elle lui témoigne sa joïe d'avoir la Princesse Léonore pour compagne de ses études . .	*I. ibid.*
	Octob.	26.	au même.	*même la.*	du mêm. end.	Lettre de compliment . .	*I.* 39.
		31.	au même.	*même la.*	du mêm. end	Elle lui souhaite la bonne année	*I. ibid.*
1637.	Août.	8.	à l'Archevêque *Paulinus.*	*en Suédois.*	Copie reçue de Mr. le Comte *C. G. Bielke.*	Elle lui ordonne d'ôter de son histoire de *Suède* la relation qui s'y trouvoit de quelque trahison, qu'il y avoit eu à *Riga* en 1626	*I.* 316.
1637. *Stockholm.*	Octobr.	11.	au Prince *Jean Casimir* Comte Palatin.	*en Latin.*	tirée des Archives de *Suède* & de *Palmskäldiana.*	Lettre de complimens: par laquelle *Christine* lui demande la continuation de son affection en l'assurant de la sienne . .	*I.* 40.
1638. *Stockholm.*	Avril	28.	au même.	*même langue.*	du même endroit & de *Palmsköld.*	Lettre de complimens.	
1639. *Ulfsund.*	Juin	28.	au même.	*même langue.*	du même endroit & de *Palmsköld.*	Elle & la Reine sa Mère attendent son arrivée avec impatience, pour s'entretenir confidemment avec lui. Plus il y a de Dames qui la viennent voir, tant pis c'est .	*I. ibid.*
ibidem.	Juillet	15.	au même.	*mêm. lan.*	du mêm. end.	Compliment d'excuses .	*I.* 41.
ibidem.	Août	3.	au même.	*même langue.*	du même endroit.	Que l'entreprise du Roi de *Pologne* sur *Riga.* a échoué, aussi bien que ses autres desseins sur la *Livonie* & la *Suède* . . .	*I.* 42.
ibidem.	Sept.	26.	au même.	*même langue.*	du même endroit.	Elle le remercie des nouvelles des affaires secrètes qu'il lui avoit communiquées: que le Chan-	

An	Mois	Jour	A qui elles ont été écrites.	En quelle Langue.	D'où elles ont été tirées.	Contenu de ces lettres.	
1639.	Sept.	26.	au Prince Palatin *Jean Casimir*.	*en Latin*.	tirée des Archives de *Suède*.	celier du Roïaume étoit malade & que la Régence se tenoit à *Copingue*	T. I pag. 43.
Ibidem.	Octobr.	9.	au même.	*même langue.*	du même endroit.	Elle souhaite que l'Empereur soit contraint, par les deux victoires que le Felt-Maréchal *Baner* avoit remportées, de faire une paix honorable: mais elle doute de la bonne foi Catholique . .	I. ibid.
Ibidem.	. . .	12.	au même.	*même langue.*	du même endroit.	Elle veut que le Comte Palatin prenne le commandement de l'Armée de *Weimar*, & mande que les Rois d'*Angleterre* & de *France* offrent de grandes sommes d'argent pour se mettre en possession de la forteresse de *Brisac* . . .	I. 44.
Ibidem.	. . .	19.	au même.	*même langue.*	du même endroit.	Elle se réjouit d'apprendre, le retour du Prince Palatin *Charles* en *France*, après s'être arrêté une nuit en *Espagne* . . .	I. 45.
Ibidem.	Nov.	2.	au même.	*mêm. lan.*	du mêm. end.	Lettre de compliment . .	I. 46.
1640 *Stockholm.*	Juin.	3.	au même.	*en Allemand.*	du même endroit.	Elle promèt de lui apprendre ce qui s'étoit passé entr'elle & le Ministre de *Dannemarck* . .	I. ibid.
1641. *Stockholm.*	Avril	2.	au même.	*même langue.*	du même endroit.	Elle lui rapporte l'entretien qu'elle a eu au sujèt d'un nouveau Tuteur pour elle. Elle ne veut pas que le Prince *Charles* son fils le devienne pour ne point courir de hazard avec elle. Elle demandera le Chancelier pour s'assurer de sa faveur: autrement elle en laissera la décision au sort . .	I. 35.
Ibidem.	Mai	23.	au même.	*même langue.*	du même endroit.	Elle est fort touchée de la maladie de *Baner*, quoique d'autres s'en soucient peu. *Salvius* exhorte à la paix: mais le Chancelier ne la veut pas. *Salvius* & *Jean Oxenstierna* iront au Congrès du traité de paix: mais ils ne se comporteront guéres bien ensemble .	I. 55.
. . .	. . .	. .	au même.	*même langue.*	du même endroit.	Elle lui mande l'état dangereux de l'Armée *Suédoise* en *Allemagne* après la mort de *Baner*: que les Chéfs en veulent partager le commandement, & que la *France* veut débaucher l'armée: que le *Dannemarck* envoïera un vaisseau pour transporter la Reine-Mère en *Prusse*.	I. 56.
1645. *Stokholm.*	Avril	12.	au Chancelier *Axel Oxenstierna.*	*en Suédois.*	dans *Palmsköld.*	Qu'il faut une caution réelle pour faire la Paix avec le *Dannemarck*: qu'autrement une guerre ouverte sera plus supportable qu'une paix mal assurée: qu'il faut trainer le Traité & disputer la caution *ex possessorio* . .	I. 63.

1645.

An	*Mois.*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1645. *Stockholm.*	Juin.	20.	au Chancelier *Axel Oxenstierna.*	*en Suédois.*	De chez Mr. le Comte *Axel Gabriel Oxenstierna* à *Sideen.*	Elle insiste sur une caution réelle, mais laisse au Chancelier le soin de manier la négociation de la paix, afin qu'en cas de quelque incident facheux, on ne puisse pas dire qu'elle avoit vou lu continuer la guerre par ambition	T. I. pag. 65.
ibidem.	. . .	24.	au même.	*même langue.*	du même.	Il vaut mieux se prêter à des conditions raisonables de paix avec le *Dannemarck*, afin qu'on n'attribue pas la guerre à une ambition déméfurée de dominer .	I. 67.
ibidem.	Nov.	27.	au même.	*même langue.*	de *Palmsköld.*	Harangue de *Christine* prononcée dans le Sénat de *Suède*, quand elle remit la Patente de Comte au Chancelier du Roïaume. .	I. 70.
1646. *Stockholm.*	Mai	10.	au Feld Maréchal *Leonard Torstenson.*	*même langue.*	du Comte *Thure Bielke.*	La Reine lui accorde la permission de revenir en *Suède*, en éxaltant ses merveilleux exploits militaires . . .	I. 83.
ibidem.	. . .	. .	au Prince de *Condé.*	*en François.*	de *Palmsköld* & de nouv. Recueil de Harangue p. 104.	Elle a une haute estime pour sa valeur extraordinaire & pour ce qu'il avoit vengé les manes de ses Soldats défaits à la bataille de *Nordlingue* . . .	I. 85
ibidem.	Juillet	10.	au Landgrave *Guil.* de *Hesse.*	*en Allemand.*	de *Palmsköld*	*Christine* le félicite sur son mariage . . .	I. 153.
ibidem.	Déc.	12.	à Mr. *Adler-Salvius* Chancelier de la Cour.	*en Suédois.*	de *Meiern* devant le V. Tome des *Acta Pacis Westphalicæ*	Elle veut qu'il continue de lui apprendre l'état de la négociation de la Paix, qu'elle lui recommande fortement. Elle lui promèt sa protection contre tous & le prie de soutenir le Comte *Magnus de la Gardie* . . .	
1647. *ibidem.*	Février	13.	à *Adler-Salvius.*	*en Suédois.*	de *Meiern* Ibid.	Qu'il remercie le Comte d'*Aveaux* du service qu'il lui a rendu. Elle desire la paix, de crainte de tumultes domestiques, & veut volontiers gratifier le Comte *Magnus* de la Seigneurie de *Benfelt* .	I. 90.
ibidem.	Avril	10.	au même.	*même langue.*	ibidem.	Elle marque son mécontentement de ceux qui tirent la paix en longueur, & que la lettre de reproches ne regarde que *G. J. O.* seul. *Eschen* dira à *Salvius* le reste de bouche, & elle lui promèt qu'il deviendra Sénateur malgré les opposans . . .	I. 92.
ibidem.	le même	10.	au Comt. *Jean Oxenstierna* & à *Adl. Salvius.*	*même langue.*	ibidem.	Lettre de reproches très-forte de ce qu'on traine en longueur la négociation de la Paix . .	I. 112.
ibidem.	Juillet	6.	à *Adler Salvius.*	*même langue.*	de *Meiern* ibid.	*Christine* veut que l'on sache qu'elle est portée pour la *France*. Elle lui communique la lettre de *Jean Oxenstierna* & l'assure de sa protection : lui recommandant l'affaire de *Benfelt* & demandant	I. 116.

An	Mois	Jour	A qui elles ont été écrites.	En quelle Langue.	D'où elles ont été tirées.	Contenu de ces lettres.	
1647. *Stockholm.*	Juillet	6.	à *Adler-Salvius.*	*en Suédois.*	de *Moiern* ibid.	une copie de sa lettre au Comte d'*Aveaux*, puisqu'elle n'en avoit point . . .	*T. I. p.* 129.
ibidem.	Sept.	4.	au même.	*même langue.*	ibidem.	Elle souhaite de voir le Traité de paix bientôt fini. Elle envoïe sa réponse à Mr. *Servien*, qui étoit la créature du Cardinal *Mazarin*. Les François, dit-elle, n'écrivent, ni ne disent que des flatteries: il faut les païer de la même monnoïe . . .	*I.* 102.
ibidem.	Nov.	18.	au même.	*même langue.*	ibidem.	Elle promèt de le protéger contre tous ses envieux, & veut lui écrire en un chiffre, connu seulement de ses confidens. L'affaire de *Benfelt* devoit se faire *fine detrimento publico.*	*I.* 131.
ibidem.	Nov.	27.	au même.	*même langue.*	ibidem.	L'assurant de sa protection, elle lui dit, que le Chancelier fait le souple; mais qu'elle ne s'y fie pas. Elle veut qu'il pousse l'affaire de la paix & qu'il soutienne les intérêts de *France*, comme les siens propres . .	*I.* 133.
	. . .	. .	au même.	*même langue.*	ibidem.	Qu'il négocie cent mille écus, que le Comte *Magnus* a empruntés par ordre, & qu'il se les fasse païer par l'argent de *France* pour les vaisseaux, ou en cuivre de *Suède*, pour prévenir les mauvaises intentions de ceux qui veulent rendre *nova imperia odiosa*	*I.* 93.
1648. *Stockholm.*	Juillet	21.	à *Adler-Salvius.*	*en Suédois.*	de chez Mr. l'Assesseur *Esberg.*	Elle se réjouit de voir la paix générale bientôt concluë pour le bien de la Chrétienté. Cela fait, dit-elle, on verra ici des gens avec un pié de nez, & elle veut que *Salvius* revienne en *Suède* .	*I.* 123.
ibidem.	Août	12.	à la Veuve de Mr. *Hugues Grotius.*	*en François.*	dans *Batesii* Vitæ p. 431. dans les Ope. *Grotii* præf. & *M. Grotii* It. *Musæus* & *Olivekrans* p. 3.	Elle donne de grandes louanges à feu Mr. *Grotius*, & souhaite d'avoir tous ses Manuscrits, Mémoires & extraits, promettant de reconnoître & récompenser sa bonne volonté. . .	*I.* 79.
Upsal.	Sept.	9.	au Chancel. *Oxenstierna.*	*en Suédois.*	des Archives de *Suède.*	Elle lui demande son avis sur le secours que le Roi de *Pologne* lui demande pour l'Election d'un nouveau Roi, dans le tems qu'il donne le titre de Prince de *Suède* à son frère? . .	*I.* 143.
ibidem.	Nov.	4.	au Prince Palat. *Charles Gustave.*	*en François.*	de *Palmskild.*	Qu'il fasse de son mieux pour que les troupes Suedoises, qui seront licentiées après la Paix, entrent au service de *France* .	*I.* 150.
1649.	. . .	. .	à *Charles II.* Roi d'*Angleterre.*	*en Latin.*	dans *Huberi* hist. p. 563.	Au sujet du meurtre de *Charles I.* Roi d'*Angleterre.* .	*I.* 380. *not.*

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1650. *Stockholm.*	Janvier	19.	à Mr. *Daniel Heinsius.*	*en Latin.*	de chez Mr. *Petraus* Conseiller au Parlem. de *Suède.*	*Christine* veut retenir son fils *Nicolas* en son service, comme un homme fort versé dans les belles lettres	*T. I. p.* 276.
ibidem.	Mars	15.	au Consistoire d'*Upsal.*	*en Suédois.*	de la Bibliothèque d'*Upsal.*	Que les Etudians, qui ont fait des insultes à Mr. *Boecler*, soient punis	*I.* 295.
ibidem.	Octobr.	5.	à Mr. *Bochart.*	*en François.*	de Mr. *Royer*, Pasteur de l'Eglise Françoise à la *Haye.*	Elle lui témoigne l'estime qu'elle a pour son grand savoir & pour ses rares écrits: se plaisant à le compter dorénavant parmi le nombre de ses amis . .	*I.* 247.
ibidem.	Nov.	16.	à la Princesse *Amelie Elisabeth* Landgrave de *Hesse.*	*en Latin.*	du Sr. *Hesse* par Mr. le Licentié *Schminke.*	Elle éxalte & loue les grandes qualités de cette Princesse, qui venoit de résigner à son fils la Régence du Landgraviat de *Hesse*, qu'elle avoit soutenuë avec tant de gloire pendant treize ans . . .	*I.* 154.
ibidem.	Nov.	23.	à Mr. *Sarrau.*	*en François.*	dans les lettres de *Sarrau* p. 239. & dans *Colomiés.*	Elle lui rend grace du présent de ses livres & l'adopte en qualité d'Ami au lieu de serviteur.	*I.* 264.
ibidem.	Déc.	17.	au Prince *Jean Casimir.*	*en Allemand.*	des Archives de *Suède.*	Compliment de remerciement du présent qu'il vient de lui faire à son entrée dans sa vingt quatrième année .	
1651.	Janvier	1.	à l'Ambass. d'*Espagne.*	*en Latin.*	de Mr. *Boblen* Professeur à l'Université de *Mayence.*	*Christine* le prie de procurer à *Nicolas Heinsius* un accés libre aux Bibliothèques de *Naples* & de *Sicile*, où elle l'envoïa pour y copier les meilleurs Manuscrits anciens, tant grecs que latins.	*I.* 278.
1651. *Stockholm.*	Janvier	15.	au Roi de *France.*	*en François.*	du Comte *Charl. Bielke* & dans *Palmsköld.*	Que le Roi lui permette de tirer vanité de l'acquisition de son amitié: qu'il rende le repos à son Roïaume; & qu'il écoute *Biörnklov* comme venant de sa part.	*I.* 188.
ibidem.	Janvier	31.	au Roi d'*Espagne.*	*en Latin.*	Par le soin de Mr. *Serenius* Doïen à *Nyköping.*	*Christine* lui offre sa médiation pour établir la paix entre lui & le Roi de *France.* . . .	*I.* 189.
ibidem.	- - -	- -	au Duc d'*Orléans.*	*en François.*	imprimée & reçuë de Mr. *Gustave Bengelstierna.*	Elle s'offre pour mettre la *France* en repos, dont elle dit que tous les troubles ne viennent que des factions peu chrétiennes des Gens d'Eglise, & entr'autres du Cardinal *Mazarin*, qui veut tout perdre. . . .	*I.* 192.
ibidem.	Mars	12.	au Prince de *Condé.*	*même langue.*	du Comte *Bielke* & de *Palmsköld.*	Lettre bien flateuse à ce Prince, lequel elle félicite sur son élargissement . .	*I.* 191.
ibidem.	Avril	12.	à Mr. *Sarrau.*	*même langue.*	Epistolæ *Sarravii* p. 256.	Elle le remercie de lui avoir acheté la Bibliothèque de Mr. de *Mesmes*; elle le prie de lui expédier au plûtôt pour qu'on prenne en *Suède* quelque goût des bel-	

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1651. *Stockholm.*	Avril	12.	a Mr. *Sarrau.*	*en François.*	Epistolæ *Sarravii* p. 256.	les choses, dont la *France* abonde . . .	*T. I. p.*265.
ibidem.	Juillet	1.	à Madame *Sarrau.*	*même langue.*	Epist. *Sarr.* p.277.& dans *Colomiés.*	Elle lui fait un compliment de condoleance sur la mort de son Epoux & des offres de gratification à ses Proches . .	*I.* 266.
ibidem.	Octobr.	28.	à l'Evêque *Godeau.*	*même langue.*	de *Colomiés.*	Elle le remercie de ses Ouvrages, qu'il lui avoit envoïés: mais pour le changement de Religion, qu'il lui insinue, elle lui déclare, que c'est une chose qui ne peut arriver: qu'au contraire elle lui souhaite les lumières qu'elle a sur cette matière: sur laquelle elle l'assure, qu'elle croit ce que l'on doit croire . . .	*I.* 215.
ibidem.	Nov.	5.	au Consistoire d'*Upsal.*	*en Suédois.*	de Mr. *Scarin* Professeur de l'Université d'*Abo.*	Qu'aucun Professeur en Philosophie & en Politique ne puisse en même tems être Théologien . . .	*I.* 349.
- - -	- -		au Prince *Adolphe Jean.*	*en François.*	des Archives de *Suède.*	Elle le prie d'avoir soin que le Ballèt soit prêt à son retour de *Nyköping* . . .	*I.* 209.
ibidem.	Déc.	10.	à Mr. *Rebolledo* Ambassadeur d'*Espagne.*	*même langue.*	de Mr. *Gram* Conf. & Bibliothéc. à *Copenhague.*	Elle fait grand cas de son amitié & estime fort le livre de moral qu'il avoit composé .	*I.* 466.
1652. *Stockholm.*	Janvier	7.	au Prince Palatin.	*même langue.*	des Archives de *Suède.*	*Christine* lui fait compliment de nouvel an & le remercie du présent magnifique qu'il lui avoit envoïé . . .	*I.* 214.
ibidem.	Février	15.	au même.	*même langue.*	ibidem.	Remerciemens & offres de services . . .	*I. ibid.*
ibidem.	Mars	10.	au Prince Palatin *Charles-Gustave.*	*même langue.*	ibidem.	Elle lui témoigne sa douleur du dessein du Prince *Fréderic de Hesse* de changer de Religion, & promèt de lui écrire pour l'en détourner . . .	*I.* 217.
- - -	- -		au Prince *Fréderic* Landgrave de *Hesse.*	*même langue.*	du Comte *Bielke.* item dans *Colomiés* & dans la Rhetorique d'honnête homme p. 7.	Elle tâche de le détourner de changer de Religion par les motifs d'honneur & de réputation, qu'il perdroit, lui faisant sentir le mépris qu'il s'attireroit de part & d'autre . .	*I. ibid.*
ibidem.	Avril	10.	au Parlement de *Paris.*	*en Latin & en François.*	de Mr. *Gust Benzelstierna.*	Elle offre son entremise pour éteindre la guerre civile en *France*, au cas que ses offices soïent agréables . .	*I.* 200.
- - -	- -		au Prince de *Condé.*	*en Latin.*	Par le soin de Mr. *Serenius.* Doïen à *Nyköping.*	Le sujèt de cette lettre est le même que de la précédente .	*I.* 199.
ibidem.	Mai	1.	à Madle. d'*Orléans.*	*en François.*	de *Colomiés.*	Qu'elle est l'héroïne du Siècle & que peu de personnes peuvent prétendre à être comparées au Prince de *Condé* . .	*I.* 194.

1652

An	Mois	Jour	A qui elles ont été écrites.	En quelle Langue.	D'où elles ont été tirées.	Contenu de ces lettres.	
1652. *Stockholm.*	Mai	1.	à Mr. *Nicolas Heinsius.*	*en François.*	dans le Sylloge Epistolarum *P. Burmanni* Tom. V. p.	Qu'il aille voir la *Sicile*: qu'il ramasse pour elle ce qu'il trouvera de curieux en livres & en médailles, & qu'il l'avertisse de ceux qui travaillent à quelque ouvrage à son honneur . . .	T. I. p. 281.
ibidem.	Mai	13.	à Mr. *Bochart.*	*en François.*	le Mr. *Royer* Pasteur de l'Eglise Françoise à la *Haye.*	Le Sr. *Vossius* devant rebrousser chemin, elle envoïe un guide à *Bochart* pour le conduire à *Stockholm*: venez, lui dit-elle sans crainte, personne n'estimera mieux que moi votre mérite, & tout ce qu'il vaut	
Nykôping.	Juin	23.	à Mr. *Palbitzski.*	*en François.*	de Mr. le Conseiller *Warmboltz.*	Complimens à Mad. de *Montpensier* avec assurance de l'amitié tendre qu'elle a pour cette Princesse . . .	I. 284.
Ulfsund.	Août	14.	au Chancel. *Oxenstierna.*	*en Suédois.*	de Mr. le Comte *Axel Gabriel Oxenstierna.*	De l'arrivée & de la réception du Sr. *Pimentelli* envoïé d'*Espagne.*	I. 194.
Stockholm.	Sept.	27.	à Mr. *Gassendi.*	*en François.*	de *Palmsköld* & de *Colomiés* item dans le Recueil de Harangues p. 108. item Gram. Franç. par *Malherbe* p. 287.	*Christine* lui donne de grandes louanges & dit qu'elle le veut consulter comme l'Oracle de la vérité	I. 388.
. . .	- -	à Mr. de *Benserade.*	*même langue.*	de *Colomiés.*	Qu'il n'a rien perdu en ne venant pas en *Suède*: qu'aïant eu l'honneur d'approcher le Roi de *France*, il faut qu'il se donne de garde de mériter un tel éxil .	I. 257.
1653. *Stockholm.*	Avril	2.	à Madame la Comtesse de *Bregy.*	*même langue.*	Item.	Lettre badine sur son silence, en lui demandant les petites nouvelles du cercle . .	I. 354.
ibidem.	Juin	6.	à Mr de *Saumaise*	*en François.*	les Mém. de Litérat. par *Salengre* To. II. Part. I. p. 112	Elle lui écrit cette lettre avec *Bourdelot* & lui demande la continuation de son amitié . .	I. 356.
ibidem.	Août	13.	au Roi d'*Ethiopie.*	*en Latin*	des Archives de *Suède.*	Elle lui recommande *Akalaxto*, & souhaite que la Religion Chrétienne reste toûjours pure en ce païs-là . . .	I. 233.
ibidem.	Déc.	1.	à Mr. *Octavio Ferrario.*	*en Latin*	dans *Ferrarii Opera.*	Elle le remercie de son Panégyrique en lui faisant présent d'une chaîne d'or . . .	I. 352.
. . .	- -		à Madam. la Maréchalle de *Guebriant.*	*en François.*	de *Colomiés.*	Que c'est un grand avantage pour la Reine d'être aimée d'une si estimable personne, qui posséde l'amitié de la Reine de *Pologne*	I. 300.
ibidem.	Déc.	5.	au Comte *Magnus de la Gardie.*	*en Franç. & en Latin à la*	de *Palmsköld* & du Baron *Rålamb.* item	*Christine* lui dit: que comme il s'étoit confessé indigne de ses bontés; ce seroit une chose con-	I. 357.

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été écrites.*	*Contenus de ces lettres.*	
1653. *Stockholm.*	Déc.	5.	au Comte *Magnus de la Gardie.*	*Bibliothèque de Stralsond.*	Mém. de *Chanut* T. III. p. 273. & du Comte *Bonde* de *Wigbyholm*	traire à sa propre satisfaction que de la voir encore une fois: mais qu'il peut venir, s'il est résolu d'entendre des reproches . .	*T. I. p.* 359.
Upsal.	- - -	16.	au Prince *Charles Gustave.*	*en François.*	des Archives de *Suède* & dans *Chanut* l. c. p. 283.	Le Comte *Magnus* a mérité sa disgrace par la conférence qu'il a eue avec *Schleppenbach.* Il y va de l'intérêt du Prince que cette affaire reste ainsi: le remerciant au reste de ses sentimens respectueux . .	*I.* 367.
Stockholm	- - -	- -	au Chancel. *Oxenstierna.*	*en Suéd.*	du Comte *Charles Bielke.*	La Reine veut savoir son sentiment sur ce qu'elle avoit disgracié le Comte *Magnus* . .	*I.* 370.
	- - -	19.	à Madame de *Saumaise.*	*en François.*	dans les Mém. de littér. de *Salengre* T. II. P. I. p. 222. item dans *Clementius* & *Colomiés.* La date est tirée de la copie qui se trouva dans la Bibli. d'*Uffenbach.*	*Christine* lui marque combien elle prend part à la mort de son Epoux & lui fait de grands reproches d'avoir brûlé les Manuscrits du Défunct: voulant néanmoins lui faire du bien à elle & à ses enfans	*I.* 333.
1654. *Westerås.*	Février	dern.	à Mr. *Chanut.*	*en François & traduite en Latin.*	des Archives de *Suède*, de *Palmsköld* & de *Rålamb.* dans le Rec. de Harangues p. 111. Mém. de littérat. T. II. P. II. p. 157. Recueil de Pièces d'hist. & de littér. T. III. p. 108. Mémoir. de *Chanut* T. III. p. 305. 281. 301. *Basnage* Annal. de Holl. T. I. p. 363.	*Christine* lui rend raison de son abdication & lui dit qu'elle l'a eue en tête depuis 8. ans, & qu'il y en a cinq qu'elle lui a communiqué cette idée. Elle permit à chacun d'en juger selon son génie. A deux hommes près dont *Chanut* étoit l'un, tout le reste des hommes ignore ses raisons. Elles sont solides vû l'état qu'elle s'est choisi & elle auroit trop d'envieux si son bonheur étoit connu	*I.* 396.
	Avril	16.	au Roi *Charles II. d'Angleterre.*	*en François.*	de *Palmsköld* & de *Rålamb.* item Nouv. Rec. de Harang. p. 102.	Que le malheur du tems rend ses maux incurables: qu'il souffre donc que ses Amis aïent soin de leurs propres intérêts, lorsqu'ils sont inutiles aux siens. .	*I.* 383.
	Juin.	- -	au Prince de *Condé.*	*même langue.*	Mémoir. de *Chanut* T. III. p. 445. it. *Basnage* l. c. p. 371.	La Reine lui mande la résignation qu'elle avoit faite de la Couronne, dont elle lui dit qu'elle ne se repentira pas, n'aïant cherché en cela que son repos.	*I.* 416.

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenus de ces lettres.*	
1654. *Westerås.*	Juin	10/20.	à l'Académie *Françoise.*	*en François.*	de l'hist. de cette Acad. par Mr. d'O-*livet.*	En leur faisant présent de son Portrait, elle espére qu'ils l'aimeront dans sa solitude comme sur le trône, & les prie de lui faire part de leurs ouvrages écrits en langue *Françoise*, qui sera la principale de son desert . .	*T. I. p.* 417.
Helmstad.	- - -	27.	à Mr. *Gassendi.*	*en Latin.*	de *Palmsköld.*	Elle lui assigne une pension par an & lui destine une chaine d'or en présent.	*I.* 419.
Bruxelles.	Déc.	4.	à Mr. *Chanut.*	*en François.*	des Mém. de *Chanut* Tom. III. p. 488. de *Basnage* Annal. T. I. p. 373.	Que la lettre de *Chanut* n'a nul fondement & que ni les fanfaronnades, ni les finesses des *François* ne prévaudront en rien contre les *Espagnols*: La Paix étant le plus grand bien pour la *France* . .	*I.* 457.
1655. *Bruxelles.*	Janvier	4.	à Mr. le Baron *Herm. Flemming* Gouvern. Général de la Reine.	*en Suédois.*	de l'Original que j'a de Mr. l'Evêque *Kolsenius.*	*Christine* lui donnant des ordres par rapport à la perception de ses revenus, lui fait bon gré de son dessein de vouloir la venir joindre aux Eaux de *Spa* où Elle comptoit de se rendre l'été prochain puisqu'elle venoit trop tard l'année passée pour se servir de ces eaux-là. Elle promêt de lui envoïer une note sur de l'argenterie qu'elle destinoit à la monoïe	*I.* 487. *n.*
ibidem.	- - -	- -	à Mr. *Gassendi.*	*en François.*	de *Palmsköld* & de *Colomiés.*	Elle est bien aise que le changement qu'elle a fait ait son approbation	*I.* 475.
ibidem.	Mars	24.	à Mad. la Comtesse *Ebbe Sparre.*	*même langue.*	de *Rålamb* & de la Baronne *Gyllenstierna.*	*Christine* la souhaite témoin de sa félicité, la prie de se souvenir d'elle, & de saluer amis & ennemis. Elle est bien avec tout le monde, excepté le Prince de *Condé.* Elle se réjouït de toute façon; étudie peu & n'écoute plus ni Prédicateurs ni autres Orateurs	*I.* 471.
ibidem.	- - -	30.	au Roi *Charles-Gustave.*	*même langue.*	de *Palmsköld.*	Elle feroit indigne de la vie, s'il y avoit du changement, dans son amour pour la Patrie & dans son amitié pour lui . . .	*I.* 478.
ibidem.	- - -	30.	au prémier Sénateur & Comte *Pierre Brabé.*	*même langue.*	de Madame la Comtesse *Brabé.*	Quoiqu'absente elle n'oubliera pas les devoirs de l'honneur & de sa naissance, & elle sacrifiera la vie pour le bien de la Patrie.	*I.* 481.
ibidem.	Avril.	3.	au Roi *Charles Gustave.*	*en Suéd.*	de *Palmsköld* & de *Basnage* l. c. pag. 374.	Elle le prie d'assurer les Etats du Roïaume qu'en passant sa vie hors de *Suède*, elle tiendra ce qu'elle leur a promis & ne commettra rien d'indigne d'avoir été leur Reine, ne demandant au reste que le maintien des revenus stipulés pour son entretien . .	*I.* 479.
Augsbourg.	Octobre	20.	à l'Archiduc d'*Inspruck.*	*en François.*	de *Gal. Gualdo* hist. de	Elle le prie d'avoir pour agréa-	

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1655. *Augsbourg*	Octobre	20.	à l'Archiduc d'*Inspruck.*	*en François.*	*Christine* pag. 75. & 628.	ble qu'elle passe par son païs pour aller à *Rome*	*T. I. p.* 489.
Inspruck.	Nov.	5.	au Pape *Alexandre VII.*	*en Italien.*	de *Gal. Gualdo* l. c. p. 192.	Elle lui mande qu'elle a été reçuë dans le sein de l'Eglise Romaine, aïant quitté un Roïaume, où l'on compte parmi les péchés irrémissibles la vénération qu'elle aura toûjours pour sa Sainteté, au péril même de sa vie .	*I.* 491.
ibidem.	- - -	8.	au Roi *Charles-Gustave.*	*en François.*	de *Palmsköld* & de *Gualdo* pag. 110. Item dans le Nov. Recueil de Harangue p. 101. *Gal. Gualdo* Hist. di *Christina* p. 91. 8.	Qu'elle a fait profession publique de la foi Catholique qu'elle croit qu'il doit aimer cette action comme lui étant avantageuse & qu'au surplus son amour pour la *Suède* ne diminuera pas pour cela.	*I. ibid.*
ibidem.	- - -	--	à la Duchesse d'*Havré.*	*même langue.*	de *Palmsköld* & de *Rålamb* item Recueil de Har. p. 129.	Qu'elle a fait profession publique de la Religion Catholique & renoncé à ses erreurs . .	*I.* 493.
ibidem.	- - -	17.	à la Comtesse de *Brienne.*	*même langue.*	dans le nouveau Recueil de Harangues p. 131.	Du même contenu . .	*I. ibid.*
Hal.	- - -	17.	à Mr. l'Evêque de *Trente*	*même langue.*	de *Gal. Gualdo* p. 125.	Elle le remercie du bon accueil qu'il lui avoit fait. . .	*I.* 494.
1656. *Rome.*	Janvier	6.	à la Comtesse *Ebbe Sparre.*	*même langue.*	de Mr. le Baron *Rålamb* & du Comte *Bonde.*	Elle souhaite de la voir, sans quoi elle ne s'estime pas entièrement heureuse . .	*I,* 528.
1657. *Pesaro.*	Mars	27.	à Mad. la Comtesse *Ebbe Sparre.*	*même langue.*	de Mr. le Comte *Bonde* de *Wigbyholm.*	*Christine* lui écrit une lettre fort tendre, toûjours dans l'intention de l'attirer auprès d'elle.	*I.* 559.

T O M E II.

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1660. *Rome.*	Juin	12.	au Prince *Palatin Adolphe-Jean.*	*en François.*	des Archives de *Suède*, de *Palmsköld* & de *Rålamb.*	Elle exhorte le Prince de s'acquitter bien de sa charge de Tuteur & à assister la Reine-Mère dans le soin de l'éducation de son fils pour le rendre digne du trône de ses Ancêtres: qu'il doit regarder cela comme un devoir de sa part pour satisfaire à ce que sa Maison doit à la *Suède* . .	*T. II. p.* 35.
ibidem.	Août.	21.	à Mr. le Senateur *Seved-Båth*, son Gouverneur-Général.	*même langue.*	de Mr. le Baron *Rålamb.*	Elle est bien aise d'apprendre qu'on lui rend justice en *Suède.* Elle se rendra à *Stockholm* pour le bien du Roïaume, avant l'ouverture de la Diéte	*II.* 39.
Hambourg	Sept.	5.	au Senateur Comte *Pier-*	*même langue.*	des Archives de *Suède.*	Elle le remercie de s'être rendu seul le libérateur de la *Suède*	

1660

An	Mois	Jour	A qui elles ont été écrites.	En quelle Langue.	D'où elles ont été tirées.	Contenu de ces lettres.	
1660. *Hambourg*	Sept.	5.	re-*Brabé.*	*en François.*	des Archives de *Suéde.*	après la mort du Roi, & l'exhorte à toûjours servir la Patrie préférablement à elle même .	*T. II. p.* 40.
ibidem.	Sept.	..	au même	*même langue.*	des Archives de *Suéde.*	Elle lui demande d'appuïer les intérêts de la Patrie l'assurant qu'elle a plus d'affection pour le bien de l'Etat que le reste des hommes	*II. ibid.*
ibidem.	Sept.	28.	au même	*même langue.*	de Mad. la Comtesse *Brabé.*	Du même contenu & où *Christine* l'appelle encore le Libérateur de la Patrie . .	*II.* 42.
1661. *Norköping*	Janvier	21.	au Baron de *Båth.*	*en Suéd.*	des Régitres auprès de Mr. le Baron *Rålamb.*	Qu'il fasse donner à l'Architecte *Nicodéme Tessin* l'argent nécessaire pour son voïage . .	*II.* 55.
ibidem.	Février	6.	au Roi *Charles XI.*	*même langue.*	de *Palmsköld*	Elle lui demande ample satisfaction de l'injure que l'Evêque *Terserus* a osé lui faire en divulguant d'elle dans les païs étrangers des choses qui blessent son honneur & son autorité .	*II.* 50.
ibidem.	. . .	13.	au Sr. *Davisson.*	*en François.*	de l'histoire de *Parival* Tom. V. pag. 45.	Le papier de *Terserus* n'est rempli que d'absurdes mensonges, qui n'auront aucun poids dans les païs étrangers. Le Roi de *France*, dit-elle, est mon Ami, non mon Protecteur, les personnes de ma condition ne reconnoissent que Dieu en cette qualité. Consolez mes pauvres *Italiens*	*II.* 54.
ibidem.	Mars	7/17	au Baron *Båth.*	*en Suéd.*	des Régitres de *Rålamb.*	Elle fait la fâchée de ce qu'on n'a pas voulu lui permettre l'exercice libre de sa religion & se plaint d'avoir été durement traitée à *Stockholm* . .	*II.* 57.
ibidem.	Avril	13.	au Prince *Adolphe-Jean.*	*en François.*	des Archives de *Suéde.*	Elle le prie de ne pas troubler la fête préparée en sa considération; ses affaires ni lui permettant pas de différer son voïage pour *Hambourg*, elle lui fait & à la Princesse son Epouse ses Adieux par lettre . .	*II.* 59.
ibidem.	. . .	20.	au même.	*même langue.*	du même endroit.	Puisqu'il le veut absolument, elle se rendra auprès de lui avant que de partir	*II.* 60.
ibidem.	Mai	6.	au Sénateur *Båth.*	*même langue.*	des Régitres de *Rålamb.*	Si tot qu'il lui fera avoir de l'argent, elle quittera la *Suéde*: le Comte *Gal. Gualdo* lui aïant fait rapport de ses conférences à *Stockholm* . .	*II.* 58.
Hambourg	Sept.	10.	au Prince *Adolphe-Jean.*	*même langue.*	des Archives de *Suéde.*	Elle veut être caution que son Sécrétaire *Davisson* lui paiera ses dettes: croïant au reste que le Prince ne l'auroit pas cité devant un Tribunal de *Suéde*, s'il avoit sçû que *Davisson* étoit en son service . . .	*II.* 60.

1661.

An	Mois	Jour	A qui elles ont été écrites.	En quelle Langue	D'où elles ont été tirées.	Contenu de ces lettres.	
1661. *Hambourg.*	Sept.	10.	au Comte *Ulfelt.*	*en François.*	*e Palmskölo.*	Que ni la prison, ni la mort n'ont rien de si affreux que l'on ne puisse s'en consoler, & que quand on a le cœur fait comme le sien, l'on est rarement malheureux, lorsque l'on n'est pas coupable : qu'elle lui conserve également son estime & qu'elle s'intéressera pour lui . .	*T. II. p.* 64.
1662.	Juillet	8.	au Senateur de *Bååth.*	*même langue.*	des Régitres de *Rålamb.*	Qu'il satisfasse au contract fait touchant ses revenus avec le Sr. *Texeira* . . .	*II.* 70.
Rome.	Nov.	10.	au Roi de *France.*	*même langue.*	du Conseiller & Bibliothécaire Mr *Gram* à *Copenhague.*	Elle s'intéresse pour l'affaire des *Corses* en faveur de la Cour du Pape. . . .	*II.* 73.
- - -	- -		au Comte de *Lionne* Ministre d'État de *France.*	*même langue.*	dans l'hist. de *Parival* & celle de la vie de *Christine.*	Que le sang impur des *Corses* ne repareroit pas l'offense faite au Roi de *France* dans la personne de son Ambassadeur .	*II. ibid.*
1663. *Rome.*	Mars	3 & 10.	au Sénateur *Bååth.*	*en Suéd.*	des Régitres de *Rålamb.*	Elle veut être informée si le Roi de *France* a porté des plaintes contre Elle à la Cour de *Suéde*, sur l'affaire des *Corses*. Elle ne s'en mettroit pas beaucoup en peine, n'étant responsable de ses actions qu'à Dieu seul . .	*II.* 77.
ibidem.	Nov.	17.	au Magistrat de *Hambourg.*	*en François.*	du Conseiller *Gram.*	Elle se plaint du peu d'égards que le Magistrat a pour son Résident *Texeira* . . .	*II.* 86.
ibidem.	- - -	- -	au Roi de *France.*	*même langue.*	du même.	Elle tâche d'appaiser le courroux du Roi de *France* au sujet de l'affaire des *Corses*, en tâchant d'excuser le *Népotisme*, qui depuis bien du tems a été en vogue à la Cour de *Rome* . .	*II.* 75.
1664.	Mai	1.	au Gouv. Gén. *Baat.*	*même langue.*	des Régitres de *Bååt.*	Si même on lui refusoit l'éxercice de sa Religion en *Suéde*, elle continueroit pourtant son voïage . . .	*II.* 81.
Rome.	Nov.	17.	au Prince *Adolphe-Jean.*	*même langue.*	des Archives de *Suéde.*	Elle le félicite de la naissance du Prince son fils, promettant de lui donner des marques de sa tendresse par la personne qui le présentera pour elle au S. batême.	*II.* 79.
- - -	- -		au même.	*même langue.*	du même endroit.	Elle se tient assurée qu'il fera tout pour ses intérêts & lui en fait ses remercîmens	*II. ibid.*
1665. *Rome.*	Mai	30.	au Sénateur *Bååth.*	*même langue.*	des Régitres de *Rålamb.*	Lettre de créance pour le Sr. *Adami* . . .	*II.* 82.
1666. *Rome*	Août	7.	au même.	*même langue.*	des Régitres de *Ralamb.*	Au sujet de l'admodiation des Isles d'*Oeland* & de *Gotland* .	*II.* 89.
Hambourg.	Sept.	21.	au Prince *Adolphe-Jean.*	*même langue.*	des Archives de *Suéde.*	Que la nouvelle de la naissance du Prince son fils lui a été fort agréable . .	*II.* 104.

1666.

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1666. *Hambourg.*	- - -	25.	à l'Electeur de *Brandenbourg.*	*en François.*	des Archives de *Berlin.*	Lettre de civilité . .	*T. II. p.* 104.
ibidem.	Octobre	[illegible]	au Sénateur *Bååt.*	*en Suéd.*	des Régitres de *Rålamb.*	Qu'aïant acheté de Mr. *Nic. Heinsius* sa Bibliothèque & ses médailles, & lui aïant païé la plus grande partie du prix accordé, elle prie son Gouverneur Général de lui envoïer le tout au plûtôt à *Hambourg* . .	*I.* 286 *NB. cette lettre est insérée au t.* *T. I. c.*
ibidem.	Nov.	[illegible]	au même.	*même langue.*	des Régitres de *Rålamb* Part. I. pag. 879. &c.	Ample déduction de ses droits, auxquels elle prétend qu'on vouloit donner atteinte en *Suède* .	*II.* 91. *&c.*
1667. *Hambourg*	Août.	30.	aux Ambassadeurs de *Suède* les Comtes de *Dohna* & *Flemming* & Baron *Coyet.*	*en François.*	de *Palmsköld.*	Elle se réjouït de l'heureux succès de leur médiation, s'intéressant à la gloire de *Suède*, & les remercie de ce qu'ils lui en ont donné part . . .	*II.* 117.
ibidem.	Octobre	4.	aux Etats-Généraux.	*même langue.*	dans *Aitzema* Tom. VI. p. 199. & 234.	Elle les remercie de leur aimable lettre, & s'intéressant, comme elle fait, en tout ce qui touche leur gloire, elle les félicite de la paix avantageuse qu'ils viennent de conclure. . .	*II. ibid.*
1668 *Hambourg*	Mars	23.	au Sénateur *Bielke.*	*même langue.*	du Comte *Charles-Bielke* & du Professeur *Eckerman* à *Upsale.*	Elle lui demande d'assister le Conseiller *Chimans* dans sa négociation en *Suède* . . .	*II.* 118.
	Juillet	11.	à l'Electeur de *Brandenb.*	*même langue.*	des Archives de *Berlin.*	Lettre de compliment, où *Christine* appelle l'Electeur son frère, au lieu de *Cousin*, comme dans sa lettre précédente . .	*II.* 128.
	Sept.	11.	au Sénateur *Brahe.*	*même langue.*	de Mad. la Comtesse *Brahé.*	Elle lui recommande les intérêts de la Princesse de *Hesse* .	*II.* 129.
	Déc.	8.	au même.	*même lan.*	de la même.	Lettre de compliment . .	*II.* 132.
1669. *Rome.*	Février	26.	au même.	*même langue.*	de la même.	Elle le prie d'accommoder les mesintelligences entr'elle & le Roi, & de soutenir la justice de ses prétensions . .	*II. ibid.*
ibidem.	- - -	16.	au même.	*même lan.*	de la même.	Du même contenu . .	*II.* 133.
Rome.	Sept.	14.	au Sr. *Ottavio Ferrario.*	*en Italien.*	dans Opera *Ferrarii.*	Elle le remercie de lui avoir envoïé son Panégyrique de *Louis XIV* . . .	*II.* 149.
ibidem.	Nov.	16.	au Sénateur *Jean Gyllenstierna.*	*en François.*	de Mr. le Comte *Gyllenstierna.*	Elle le prie de favoriser ses intérêts lorsque le Sieur *Rosenhane* sollicitera ce qui lui reste pour achever sa commission .	*II.* 133.
1672. *Rome.*	Juin	15.	au Sénateur *Brahé.*	*même langue.*	de Mad. la Comtesse *Brahé.*	Lettre de créance pour le Marquis *del Monte* . .	*II.* 151.
ibidem.	- - -	- -	au grand Amiral *Stenbock.*	*même langue.*	de la Bibliothêque de la Reine *Ulrique-Eléonore.*	Sur le même sujèt . .	*II. ibid.*

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1676. *Rome.*	Nov.	7.	au Sénateur *Gyllenstierna.*	*en Suédois.*	de Mr. le Comte *Gyllenstierna.*	Qu'en *Suède* le Comte *Vasanu* soit bientôt expédié, pour retourner promptement à *Rome* . .	*T. II. p.* 190.
1678.	Mars	26.	au même.	*même langue.*	du Comte *Gyllenstierna.*	Elle se plaint de ce qu'on l'a laissé manquer d'argent & que les lettres apportées par *Clairet*, lui avoient appris qu'il y a peu d'apparence d'en reçevoir sitôt. *Texeira* sera païé, dût-elle ne manger que le pain sec. Elle aimeroit mieux mourir que d'abandonner un serviteur fidèle. Pour se venger de ceux qui se réjouïssent de sa mort, ella aura une véritable douleur de la leur . .	*II.* 165.
	Sept.	10.	à Mr. *Cederkrans.*	*même langue.*	du Colonel *Cederkrans.*	Les instructions que la Reine lui donna au sujet ci-dessus mentionné . . .	*II.* 172.
	. . .	22.	au même.	*en François.*	du même.	Elle l'enjoint de s'abstenir à la Cour de *France* de pousser plus, pour cette fois-là, l'affaire des subsides que le Sécrét. d'Etat. Mr. de *Pompone* savoit bien que sa Cour devoit à la *Suède*, malgré l'ignorant qu'il vouloit faire .	*II.* 177.
	Nov.	12.	au même.	*même langue.*	du même.	Elle fait quelques remarques & correctifs du Mémoire que *Cederkrans* devoit présenter de sa part à la Cour de *Suède* . .	*II.* 178.
1679.	Janvier	21.	au Sénateur *Gyllenstierna.*	*en Suéd.*	du Comte de *Gyllenstierna.*	Qu'elle souffre extrêmement faute d'argent & qu'on viole ses droits en *Suède* . . .	*II.* 162.
	. . .	--	au Sr. *Cederkrans.*	*en François.*	- - - -	Elle fait des reproches aux *Suédois* de leur ingratitude & espère de s'en venger par de nouveaux bienfaits . .	*II.* 180.
	Mars	18.	au même.	*même langue.*	de Mr. le Colonel *Cederkrans.*	Les *Suédois* sont malheureux d'avoir perdu leurs Provinces en *Allemagne*, & les *Allemands* sont sots de les leur rendre . .	*II.* 181.
	Juillet	20.	au Sénateur *Gyllenstierna.*	*même langue.*	du Comte *Gyllenstierna.*	Elle consent à la transaction faite de ses domaines, en échange du Duché de *Brême*, & lui donne avis de l'envoi de *Cederkrans* à la Cour de *France* pour ses commissions . . .	*II.* 163.
	Août	5.	à l'Evêque de *Munster.*	*même langue.*	de la Bibl. de *Hanovre* & de *Palmsköld.*	Elle lui recommande *Antonio Maria Fede* en qualité d'Agent.	*II.* 180.
	. . .	--	au Sénateur *Gyllenstierna.*	*même langue.*	de l'original comuniqué par Mr. le Comte *Gyllenstierna.* dont il a fait présent à l'auteur.	Elle se plaint que pendant que ses amis en *Suède* boivent à sa santé à la campagne, ses affaires se négligent à *Stockholm* & qu'elle meurt de faim à *Rome*, faute d'argent, qu'ils apiennent le secrèt de vivre sans argent, ou qu'ils se gouvernent mieux en son service . . .	*II.* 167.

1679.

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1679. *Rome.*	Août	29.	au Sénateur *Gyllenstierna.*	*en Suédois.*	du Comte *Gyllenstierna.*	Elle se raccommode avec son Gouverneur Général en témoignant son affliction de la guerre ruineuse où la *Suède* étoit impliquée . . .	T. II. p. 168.
	Sept.	7. & 30.	au Sieur *Cederkrans.*	*en François.*	du Colonel de ce nom.	Elle refuse le titre de *Sérénissime*, & lui donne des instructions sur le testament du Roi *Casimir* & sur les vieux subsides de *France.*	II. 179.
	. .	. .	au Comte *Vasano.*	*même langue.*	de Mr. le Baron de *Riedesel* Assesseur à *Wetzlar.*	Elle lui conseille d'embrasser l'état Ecclésiastique pour le reste de ses jours, n'aïant pas de quoi soutenir sa naissance. Il n'y a rien à espèrer pour elle, ni pour lui, dans le monde, & l'on est trop heureux quand on n'y place pas ses espérances . .	II. 192.
1680. *Rome.*	Juin	29.	au Sénateur *Gyllenstierna.*	*en Suédois.*	du Comte *Gyllenstierna.*	Elle se fache de ce que les sommes d'argent assignées ont été emploïées à d'autres usages publics. Elle veut que le Marq. *del Monte* soit bientôt expédié, & qu'on la satisfasse sur les pertes causées, faute d'acceptation de la neutralité dans ses domaines . . .	II. 164.
	Sept.	14.	au Comte *Benoit Oxenstierna.*	*en François.*	de *Palmsköld* de *Bielke* & de *Rålamb.*	Elle le félicite d'avoir été appellé au timon des affaires: avouant qu'elle doit en partie la gloire de son règne aux sages conseils de ceux de la Maison d'*Oxenstierna* & elle s'assure, qu'il aura pour ses intérêts le juste attachement, qu'elle a lieu d'attendre de lui	II. 197.
1681. *Rome.*	Juillet	5.	au Sieur *Leyonberg.*	*même langue.*	du Sénateur *Cronstedt.*	Elle est persuadée de son innocence & *Cederkrans* n'aura rien à craindre des mauvais offices de personne . .	II. 201.
1682. *Rome.*	Février	25.	à Mr. *Olivekrans* Gouv. Gén. des domaines de *Christine.*	*même langue.*	de *Palmsköld.*	Elle se réjouït de l'entière guérison du Roi. Le bruit de sa mort, à elle, est faux. Si elle ne meurt que d'intérêt ou de crainte, elle sera immorrelle. Elle ne mourra que d'une manière digne d'elle, & sa mort ne démentira jamais sa vie . .	II. 204.
Ibidem.	Mars	14.	au même.	*même langue.*	du *Eric Benzel Jacobson.*	Elle ne sauroit ajouter foi à un testament du Roi, où l'on veut mettre sur le trône un Prince qui est encore dans le ventre de sa Mère. Elle veut que ses droits soïent mis en sûreté avant que de choisir d'autres Rois ou d'autres Reines. Quoiqu'elle ne croïe pas aux prédictions, sa curiosité veut pourtant tout savoir .	II. 205.
	Avril	11.	au même.	*même langue.*	de *Palmsköld.*	Elle lui ordonne sous peine de son indignation de ne céder	

1682.

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1682. *Rome.*	Avril	11.	au Sr. *Olivekrans.*	*en François.*	de *Palmsköld.*	qu'aux Sénateurs & de se faire donner par qui ce soit le titre d'*Excellence*	*T. II. p. 212.*
. . .		. .	au même	*même langue.*	du Sénateur *Cronstedt.*	Qu'il ne donne le titre d'*Excellence* qu'à ceux qui le lui donnent & à qui il doit rendre le réciproque	*II. ibid.*
1682. *Rome.*	. . .	18.	au même.	*même langue.*	du Comte *Cronstedt.*	Elle veut bien céder tous ses domaines & toutes ses prétensions pour l'entière souveraineté du Duché de *Brême.* Elle n'a pas le cœur assez dur pour ôter le pain à ceux qui n'ont pas mérité cette punition. *Olivekrans* aura ses gages au double	*II. 215.*
	Mai	30.	au même	*même langue.*	des Archives de *Suède.*	S'il aime la *Suède* il tâchera de rompre le renouement d'alliance avec la *France.* Si la *Suède* quitte la *Hollande* & l'*Empire* elle périra infailliblement	*II. 216.*
1683.	. . .	22.	à la Reine de *Suède.*	*même langue.*	dans la Bibliothèque de *Hanovre* & la copie dans *Palmsköld.*	Elle la remercie d'avoir protégé le Sr. *Olivekrans* & lui dit, qu'elle n'a d'autre prétension dans ce monde que celle de jouïr tranquillement du repos qu'elle s'est acheté à un si haut prix & qui lui est si cher & si glorieux.	*II. 219.*
	Octobre	23.	à *Jean Sobieski* Roi de *Pologne.*	*en Italien.*	de Mrs. les Barons de *Riedesel* & de *Penikau.*	Elle le loue d'avoir conservé en quelque façon aux autres Princes Chrêtiens leurs Couronnes, & à elle son indépendance & son repos, par la Victoire mémorable, qu'il a remportée sur les infidèles. Ce n'est pas ce qu'Elle lui envie : mais les périls qu'il a courus & le titre qu'il s'est acquis de libérateur de la Chrétienté	*II. 219.*
1684.	Août	12.	à Vincenzio *Filicaia.*	*même langue.*	dans *Crescimbeni* Vite degli Arcadi Part. II. p. 71. &c.	Que par sa poësie lyrique il surpasse selon elle tous les modernes & les anciens, dont elle fait un détail à l'honneur de *Filicaia*	*II. 224.*
	Sept.	9.	au même	*même langue.*	ibidem	Elle ne lui demande nulle louange : mais elle prétend connoître ce qui est beau dans sa poësie & qu'il soit dit un jour : *Christine, quoiqu'étrangère, a lû & goûté les œuvres du Grand Filicaia*	*II. 225.*
	Octobre	21.	au même	*même langue.*	ibidem	Elle est charmée de son dernier poëme parce qu'il s'y est surpassé lui-même. Pour elle, s'estimant parmi tous les Mortels la plus favorisée, mais étant en même tems la plus ingrate Créature envers Dieu, elle ne mérite pas la gloire à laquelle *Filicaia* veut l'élever par son poëme.	*II. 227.*

An	Mois	Jour	A qui elles ont été écrites.	En quelle Langue.	D'où elles ont été tirées.	Contenus de ces lettres.	
1687. *Rome.*	Février	25.	au Marquis de *Carpio* Vice-Roi de *Naples.*	*en Italien & en François.*	dans le Recueil cité ci-dessus pag. 85.	Elle est bien aise d'avoir son approbation touchant la résignation de ses quartiers, quoiqu'elle n'attende pour récompense que de nouvelles malhonnêtétés & injures de la part de la Cour de *Rome*	T. II. p. 253.
	Mars	15.	au Sieur *Wasmuth.*	*en François.*	du Sénateur *Cronstedt.*	Elle lui mande que s'il veut que son Ouvrage porte le nom de *Christine*, il faut qu'il en ôte tout ce qui choque l'infaillibilité du Pape & l'Eglise Romaine, pour laquelle elle donneroit mille vies, si elle les avoit. Du reste elle trouve son ouvrage digne de l'immortalité . .	II. 270.
. . .	. .	à Mr. *Olivekrans.*	*même langue.*	du même	Elle veut protéger l'ouvrage de l'Ami de *Kiel*, comme aussi les livres qu'on veut lui dédier en *Suède*. Quand *Olivekrans* aura fait ses affaires, il viendra causer avec elle à *Rome* . .	II. 269.
	Juillet	24.	au Trésorier *Impériali.*	*en Italien & en François.*	de Mrs. les Barons de *Riedesel* & de *Penikau.*	Qu'il se deshonore lui & son Maître par la sentence, qu'il a prononcée contre les Domestiques de *Christine*: que malgré cela ceux-ci vivront encore ou qu'ils ne mourront pas seuls .	II. 256.
. . .	. .	au Cardinal *Azzolini.*	*en François.*	des mêmes	Elle l'assure, que Dieu lui a fait une grace des plus signalées de sa vie, le jour, que le Pape lui a ôté la pension qu'il lui faisoit de douze mille Ecus. Elle la regardoit comme l'unique tâche de sa vie & comme la plus grande mortification, dont Dieu pouvoit humilier son orgueil. C'est pourquoi elle se réjouït d'autant plus d'être déchargée de cette obligation . .	II. 260.
	Sept.	30.	à Me. de *Scudery.*	*même langue.*	des mêmes	Elle lui dit, qu'elle conserve encore ses bonnes & ses mauvaises qualités, & que sans égard aux flateries qu'on lui prodigue, elle n'est nullement contente de sa propre personne. Elle a une horreur naturelle de la vieillesse & ne sait pas comment elle s'en tirera si elle y tombe. Elle ne craint pourtant pas la mort. Enfin elle reproche à Me. *Scudery* d'avoir laissé mourir le grand Prince de *Condé*, sans pleurer sa mort en vers ou en prose . .	II. 272.
1688. *Rome.*	Janvier	31.	à la Princesse de *Suède.*	*même langue.*	du Baron *Rålamb.*	Elle la remercie de sa charmante lettre & la prie de ne pas céder en tendresse à la Reine sa Mère	II. 275.

1688.

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1688. *Rome.*	Janvier	31.	au Prince *Charles* de *Suède.*	*en François.*	dans l'histoire de *Charles XII.* T. I. p. 14. & de *Rålamb.*	Elle le remercie de sa lettre & lui marque sa joïe du bonheur & de la gloire qu'il promèt à la *Suède* . . .	*T.II.p.275.*
	Mars	6.	au Sr. *Olivekrans.*	*même langue.*	du Sr. *Eric Benzel Jacobson.*	Elle est à *Rome*, lui dit-elle, comme autrefois César entre les mains des Pirates, & à son éxemple elle les menaçe & ils la craignent. La Preuve en est la manière dont le Roi de *France* s'est raccommodé avec elle sans qu'elle ait fait la moindre avance pour cette réconciliation qui s'est faite à leur gloire commune . . .	*II.* 264.
	Juin	24.	au même	*même langue.*	du Sénateur *Cronstedt.*	Elle lui recommande le Marquis *Matthias del Monte* & ses intérêts propres, & lui ordonne de le faire parler & agir conformément à ses intentions & à sa gloire . . .	*II.* 276.
	Sept.	21.	au Marquis *del Monte.*	*en Italien.*	de Mr. le Conseiller *Warmboltz.*	La Reine le console de la mort de son Père, dont elle fait l'éloge. Elle envoïe à ce jeune Marquis (qu'elle veut être son fils d'affection) la patente de Capitaine de ses gardes. Dieu nous fasse vivre & mourir dans sa sainte grace: le reste n'est que vanité .	*II.* 279.
	- - -	25.	au Sr. *Olivekrans.*	*en François.*	du Sénateur *Cronstedt.*	Elle le prie de consoler le jeune Marquis *del Monte* de la mort de son Père . .	*II.* 282.
	Octobre	9.	au même.	*en Suédois & en François.*	du même	Elle veut que la conduite du Marquis *del Monte* soit agréable à l'une & à l'autre Reines, voulant les ménager toutes deux. La *France* aïant rompu la tréve en attaquant l'Empire, *Rome* pourroit de même être attaquée bientôt. Tout tremble ici, dit-elle, excepté moi seule .	*II.* 278.
	- - -	- -	au même.	*en François.*	du même	Feu le Marquis, lui dit *Christine*, étoit l'ouvrage de moi seule. Il devint en peu de tems un grand Ministre, & le fils a dequoi se rendre plus habile, étant à votre école. Ma grande curiosité, ajoute-t-elle, est d'observer la contenance de la *Suède* en cette guerre, & de voir découvert le grand dessein du Prince d'O*range*. Mais elle craignoit fort pour le Roi d'*Angleterre*.	*II.* 282.
	- - -	23.	au Marq. *del Monte.*	*en Italien.*	du même	Elle n'est que trop persuadée de la mauvaise intention de la Cour envers elle. Néanmoins elle céderoit tout pour avoir *Bre-*	

1688.

An	Mois.	Jour	A qui elles ont été écrites.	En quelle Langue.	D'où elles ont été tirées.	Contenu de ces lettres.	
1688. *Rome.*	Octobre	23.	au Marquis *del Monte.*	*en Italien.*	du Sénateur *Cronstedt.*	me en échange, avec tout sa souveraineté. Elle exhorte le Marquis d'être fidèle à sa femme, & lui mande que les *François* sont les plus forts à *Rome*, & que le Pape est haï & méprisé de tous; ajoutant, qu'elle fera à *Hambourg* dans huit jours, si sa présence est jugée nécessaire . .	T. II. p. 289.
	Nov.	20.	au Sr. *Olivekrans.*	*en François.*	du même	Elle lui promet qu'ils se verront en quelque lieu le printems prochain. Si sa pensée peut réussir, elle aura trouvé son repos & sa félicité en ce monde. Le Pape fera tout ce que la *France* voudra. Si *Lavardin* part, cela ne lui importe de rien. Elle fait bande à part, & par sa conduite elle s'est fait aimer, estimer & craindre en un lieu où elle ne possède rien qu'elle même. Elle veut que le Marquis aille de pair avec tous les autres Ministres : l'argent ne lui manquera pas,	II. 284.
	- - -	27.	au Marquis *del Monte.*	*en Italien.*	du même	Elle troqueroit volontiers tous ses domaines contre le Duché de *Brême*. Il faut, lui dit-elle, protester toûjours contre toute infraction, & dire que c'est la libre volonté de la Reine qui a mis le Roi en état d'être élu. Il faut avoir patience, ajoute-t-elle, quand même tout ne réussit pas à souhait, & il est bon qu'il y ait toûjours quelque querelle ouverte avec la *Suède*, dans l'espérance de la faire repentir de son ingratitude. Elle dit au reste qu'il y a une bonne correspondance entr'elle & les *François*, & que l'indigne gouvernement de *Rome* est plus que jamais haï & méprisé . . .	II. 286.
	Déc.	4.	au Sr. *Olivekrans.*	*en François.*	du même	Elle demande une exacte rélation de l'état des choses en *Suède* & elle veut cultiver l'amitié de l'Electeur de *Brandenbourg*, qui pourroit lui être importante à tout événement. Ceux qui désirent sa mort, pourroient se tromper. Il vaut mieux que la *Suède* reste neutre. La bigotterie, les Jésuites & les Moines ont perdu le Roi d'*Angleterre*, comme elle l'avoit prédit. Le Prince d'*Orange* fera repentir la *France* d'avoir cruellement persécuté les Huguenots. C'est une	

An	*Mois*	*Jour*	*A qui elles ont été écrites.*	*En quelle Langue.*	*D'où elles ont été tirées.*	*Contenu de ces lettres.*	
1688. *Rome.*	Déc.	4.	au Sr. d'*Olivekrans.*	*en François.*	du Sénateur *Cronstedt.*	formidable Puissance que l'*Angleterre* & la *Hollande* unies sous une même tête . .	*T. II. p.* 295.
. . .		11.	au même	*même langue.*	du même	Elle lui fait bon gré de sa ponctualité à remettre les lettres de change à *Texeira*, & elle veut que le deuil du Marquis passe en compte aux fraix de la Reine .	*II.* 296.
. . .		. .	au même	*même langue.*	du même	*Christine* lui dit. Le Prince d'*Orange* sera Roi pour toute sa vie. La persécution des Huguenots a été le coup fatal pour le Roi d'*Angleterre*, trop bigot & trop peu politique, qui s'est laissé gouverner par les Jésuites, & les moines, qui gâtent toûjours toutes les choses dont ils se mêlent. Elle pourroit faire des projèts bien avantageux & glorieux à la *Suède* si on vouloit la croire. Elle ne voit rien de plus formidable que l'*Angleterre* & la *Hollande* unies ensemble . . .	*II.* 296.
1689.	Janvier	22.	à Mr. d'Oli*vekrans.*	*même langue.*	de l'Original que j'ai moi-même.	Elle lui mande au sujèt de l'Astrologue Anglois, que si lui *Olivekrans* avoit entendu à *Rome* les prédictions de *Christine* depuis trois ans, il confesseroit qu'elle est plus grand Astrologue que l'Anglois, & que l'*Astrologie terrestre est meilleure que la céleste.* La Bigoterie, dit-elle & les conseils des Jésuites, des Moines & des Prêtres conduiront infailliblement à leur ruine tous ceux qui se laisseront gouverner par eux . . . Il faut tâcher de confirmer par la Diète les trois cent mille Ecus, & s'il se peut les charges après sa mort . .	*II.* 297.
. . .		22.	aux Etats Généraux des *Provinces-Unies*	*même langue.*	dans *Palmsköld.*	Elle leur dit: qu'ils ont l'art d'obliger en refusant comme ils ont fait à l'égard du Sr. *Bremont* qu'elle leur avoit recommandé, mais que l'autorité du Prince d'*Orange* auroit peut-être obtenu d'eux la grace qu'elle leur demandoit pour cet homme. Au reste elle ne croit pas que la *France* leur déclare la guerre aïant déja tant d'ennemis sur les bras . .	*II.* 301.
	Février	12.	au Marquis *del Monte.*	*en Italien.*	du Sénateur *Cronstedt.*	Elle veut que son Gouverneur Général *Olivekrans* ne rende compte, ni raison, qu'à elle seule, ni de son vivant, ni après	

1689

An	Mois	Jour	A qui elles ont été écrites.	En quelle Langue.	D'où elles ont été tirées.	Contenu de ces lettres.	
1689. *Rome.*	Février	12.	au Marquis *del Monte.*	*en Italien.*	du Sénateur *Cronstedt.*	sa mort: le tenant quitte de tout, jusqu'à ce qu'il vienne lui-même à *Rome.*	*T.II.p.*304.
	Mars	20.	au Sr. *Olivekrans.*	*en François.*	du même	Que Dieu l'avoit arrachée d'entre les bras de la mort, & qu'elle étoit encore pleine de vie, par un miracle de la grace, de la nature & de l'art. Elle espére que vers *Pâques* elle sortira de dessous la ferule du Médecin, qui la gronde quand il la voit écrire. Elle instruit *Olivekrans* de la manière de répondre, quand on lui parle de ses affaires, & elle compte de le voir bientôt à *Rome.*	*II.* 305.
	Avril	2.	au même.	*même langue.*	de Mr. le Comte *Charles G. Bielke.*	Elle est impatiente de le voir & elle l'attend comme les Juifs attendent leur Messie. J'ai cent choses, ajoute-t-elle, à vous dire, qui ne se peuvent écrire. Ma convalescence va heureusement & tend à sa fin.	*II.* 307.



TABLE

TABLE ALPHABETIQUE

Des noms des Personnes auxquelles la Reine CHRISTINE *a écrit les Lettres contenuës dans ces Mémoires & que l'on trouvera dans les pages marquées dans la Liste précédente.*

A.

B.

C.

D.

E.

F. *Fer-*

F.

G.

H.

I.

L.

M.

N.

O.

Olivekrans Gouv. Gén. des Domaines . en 1687.
au même . . en 1688.
au même . . ——
au même . . ——
au même . . ——
au même . . ——
au même . . ——
au même . . ——
au même . . . ——
au même . . ——
au même . . en 1689.
au même . . ——
au même . . ——
Orléans (Duc d') . . . en 1651.
Orleans (Mad. Duchesse d') . en 1652.
Oxenstierna (Axel) Chancelier . en 1645.
au même . . . ——
au même . . ——
au même . . ——
au même . . en 1648.
au même . . . en 1652.
au même . . en 1653.
Oxenstierna (Jean) Sénateur de Suède. en 1647.
Oxenstierna (Bénoit) Chancelier. . en 1680.

P.

Palbitzki Envoïé de Suède . . en 1652.
Parlement de Paris . . . en 1652.
Paulinus Archevêque d'Upsal . en 1637.
Philippe IV. Roi d'Espagne . . en 1651.

R.

Rebolledo Ambassadeur d'Espagne . en 1657.

S.

Salvius (Adler) Chancel. & Sénateur de Suède . . . . en 1646.
Salvius (Adler) Chancel. & Sénateur de Suède . . . en 1647.
au même . . ——
au même . . . ——
au même . . . ——
au même . . . ——
au même . . ——
au même . . ——
au même . . ——
au même . . en 1648.
Sarrau Confr. au Parlement de Paris. en 1650.
au même . . en 1651.
à la Veuve de Mr. *Sarrau* . ——
Saumaise (Mr. de) . . en 1653.
à la Veuve de Mr. de *Saumaise*. ——
Scuderi (à Madame de) . . en 1687.
Sparre (Mad. la Comtesse Ebbe) . . en 1655.
à la même . . en 1656.
à la même . . en 1657.
Stenbock (Grand Amiral de *Suède*) . en 1672.

T.

Terlon (Ambassadeur de *France*) . . en 1686.
au même . . ——
Torstenson (Sénateur & Connétable de *Suède*) . . . en 1646.
Trente (Evêque de) . . en 1655.

V.

Vasano (Comte de) . . en 1679.
Ulfelt (Comte & Grand Maitre) . en 1662.
Ulrique Eléonore Reine de *Suède* . en 1683.
Upsal (au Consistoire d') . . en 1650.
au même . . en 1651.

W.

Wassmuth, Savant *Allemand* . . en 1687.

OUVRA-



OUVRAGE
DE LOISIR
DE
CHRISTINE
REINE DE SUEDE.

****

CENTURIE I.

1 IL faut oublier le paſſé, ſouffrir ou jouir du préſent & ſe réſigner pour l'avenir.

2 On ne doit rien ſouffrir dans le cœur, qui lui faſſe honte.

3 Le mérite vaut mieux, que les Trônes, & la Fortune.

4 Les Trônes ne méritent pas d'être achetés au prix des crimes.

30 Prétendre la reconnoiſſance des bienfaits, c'eſt preſque mériter l'ingratitude.

31 Le Monde n'a pas de quoi ſatisfaire un grand cœur, quand il ſe donneroit tout entier à lui.

32 L'art de ſe venger eſt peu connu.

33 Il faut ſavoir & punir & pardonner.

34 Les mépris vengent noblement les grands cœurs.

35 Se venger en protégeant les Opprimés, c'eſt une noble & glorieuſe vengeance.

36 Quand on eſt foible on ne peut, & quand on eſt puiſſant, on ne doit plus ſe venger.

37 Le plus grand plaiſir, que l'élevation donne, eſt celui de faire du bien.

38 Ne vivre, que dans les Blaſons, eſt une vie chimérique & pitoïable.

39 Le plaiſir de la vengeance n'eſt pas fait pour les grands Cœurs.

40 Les hommes appellent de l'autre monde, & par teſtament, des inconnus qui ſe moquent d'eux.

41 Les opinions véritables, les ſentimens juſtes & magnanimes, les grandes actions font la gloire & la félicité des hommes. Tout le reſte n'eſt que pure vanité.

42 Il faut avoir en ſoi-même de quoi glorieuſement commencer & finir ſa carrière.

43 Le mérite conſiſte à bien penſer, à bien parler, & à bien agir.

44 Le véritable amour ne prétend rien que d'aimer.

45 L'amour ſubſiſte toûjours, qu'il ſoit heureux, ou malheureux.

46 Le Cœur eſt fait pour aimer, il faut qu'il aime.

47 On eſt tel que ſon amour.

48 Quand l'eſtime a fait naitre l'amour, il eſt immortel.

49 L'on n'aime pas toûjours ce qu'on eſtime, mais on eſtime toûjours ce qu'on aime.

50 Le mérite de la Perſonne donne le prix à ſes actions.

51 C'eſt ſur les ſimpathies & ſur les antipathies, que la Raiſon a perdu ſes droits.

52 Les Sots ſont faits pour être mépriſés, en quelque état que la Fortune les mette.

53 Les ſots ſont plus à craindre, que les méchants.

54 Tout ce qui eſt faux, eſt ridicule.

55 Il y a des occaſions, où les grands hommes pleurent ſans ſe faire tort.

81 L'éclat d'un mérite héroique éblouit.

82 Les hommes rendent rarement justice au mérite & flattent toûjours la Fortune.

83 Il faut être plus avare de son tems, que de son argent.

84 L'avarice du tems ne deshonnore pas

85 La nourriture, le repos & les divertissemens sont également nécessaires.

86 Les jeux de grande application ne sont ni jeux, ni affaires.

87 Il faut aimer les plaisirs, il en faut jouir, mais il faut s'en passer aussi.

88 Les gens qui se divertissent trop, s'ennuïent.

89 Les plaisirs de longue durée ne sont plus plaisirs.

90 Les hommes ne sont pas faits pour les plaisirs, mais les plaisirs sont faits pour les hommes.

91 L'habitude rend insensible presque à tout.

92 La raison ne donne pas tout le secours qu'elle promèt.

93 Le tems & la mort guérissent tous les maux.

94 Ce n'est pas sans raison que la nature a donné des épines aux Roses.

95 Avoir le discernement fin & délicat, c'est avoir le goût bon; savoir donner le juste prix aux choses est un grand talent.

96 Il y a des goûts malades, qui font aimer les vilainies comme les pâles couleurs.

97 L'ame la plus saine a ses maladies comme le corps, elle en a d'incurables.

98 Plus on tourmente le corps, plus il se rend mutin.

99 Ce n'est pas la dévotion, mais la vanité des hommes, qui déclare la guerre au Corps.

100 Le Corps doit être soumis, il faut le traiter en esclave, mais en esclave, qui mérite de la charité.

CENTURIE II.

1 C'est être trop inhumain que de ne pardonner rien à l'humanité.

2 Les passions & les plaisirs des hommes doivent être dignes de l'être.

3 Quand les gens de qualité font les Cochers, ou les Cuisiniers sans nécessité, ils méritent de l'être.

4 Il faut aimer les belles choses, mais il faut les aimer raisonnablement.

5 Les hommes apprennent dans les Ecoles tout ce qu'il faut oublier.

6 Il est aussi honteux de savoir de certaines choses qu'il est honteux d'ignorer d'autres.

7 Tout ce qui ne rend pas l'homme plus sage, plus fort, & plus heureux, lui est inutile.

8 Les sçiences ne sont que les pompeux Titres de l'ignorance humaine, pour les savoir on n'est pas plus savant.

9 Bien vivre & bien mourir, c'est la sçience des sciences.

10 Il ne faut parler de soi-même, ni en bien, ni en mal.

11 Les grands génies de l'Antiquité disent du bien d'eux-mêmes avec autant de confiance, qu'ils en disoient des autres.

12 Les nobles & dignes sentimens & les grandes actions sont de Dieu.

13 Pour bien parler, il faut parler peu.

14 Quand on ne dit que ce qu'il faut, on parle peu & on parle bien.

15 L'amour persuade tout, son silence est plus éloquent que la Rhétorique.

16 Les figures & les comparaisons doivent élever leur sujèt & ne l'abaisser jamais, si ce n'est pour le rendre ridicule.

17 Il faut éviter tout ce qui choque un goût fin & délicat.

18 Le courage & la vanité font parler.

19 La crainte & la foiblesse imposent silence.

20 Louer quelqu'un plus ou moins qu'il ne mérite, c'est trahir la vérité & la gloire.

21 Il ne faut ni louer, ni blâmer que ce qui le mérite.

22 Il faut savoir, & parler, & se taire.

23 Souvent les stupides passent pour des sages.

24 Les Fanfarons sont rarement braves, & les Braves sont rarement Fanfarons.

25 Il est plus difficile de faire du mal, que de faire du bien.

26 Les bonnes actions donnent du courage & les mauvaises l'ôtent.

27 On ne sauroit être habile sans Probité.

28 La Probité, toute rare qu'elle est, n'est pas estimée ce qu'elle vaut.

29 Il est honteux & infame d'être habile de la manière de certaines gens.

30 La Gloire & la Renommée ne sont pas la même chose.

31 Les Princes n'ont pas toûjours la Renommée qu'ils méritent, mais ils l'ont toûjours grande.

32 La Renommée est rarement juste au sujèt des Grands.

33 C'est plûtot l'Etoile, que le mérite qui donne la grande réputation.

34 La

34 La Nature fait rarement des Héros, & la Fortune ne déclare pas tous ceux qu'elle a fait.

35 Le mérite extraordinaire eſt un crime qui ne ſe pardonne pas.

36 On uſurpe la gloire comme les biens d'autrui.

37 Perdre les occaſions de ſe ſignaler eſt une grande perte.

38 Hazarder ſa vie n'eſt rien, mais hazarder ſa gloire eſt le dernier effort de l'intrépidité.

39 La Renommée eſt une menteuſe qui flatte toûjours la Fortune & qui connoit mal le mérite.

40 On accuſe *Céſar* à tort de s'être érigé en Tyran, ſi commander à *Rome* étoit le plus important ſervice qu'on lui pouvoit rendre.

41 Ceux qui tuérent *Céſar* firent plus de mal à *Rome*, que ne lui firent les Triumvirats & toutes les guerres civiles.

42 L'on ne peut pardonner à *Brutus* la mort de *Céſar*: à cela près c'étoit un honnête homme que *Brutus*.

43 Il faut, & du mérite & de la fortune, pour être grand & heureux.

44 Le Mérite & la Fortune ne peuvent ſe paſſer l'un de l'autre.

45 Les grands hommes ont des preſſentimens de leur deſtin, qui les trompent rarement.

46 Tout ce qu'il y a de terrible & de fatal ſe préſente quand on eſt ſur le point d'éxécuter un grand deſſein.

47 L'invincible perſévérance ne s'étonne de rien.

48 *Céſar* au bord du *Rubicon* raiſonna juſte; il vit dans ce moment tout ce qu'il pouvoit eſpérer & tout ce qu'il devoit craindre; mais le ſort étoit jetté, il falloit le paſſer; la Gloire & la Fortune l'attendoient à l'autre bord; c'étoit fait de lui s'il leur eût tourné le dos il falloit périr ou régner.

49 On peut être homme d'honneur ſans être grand homme; mais l'on ne ſauroit être grand homme ſans être homme d'honneur.

50 *Dioclétien* eut raiſon de refuſer l'Empire qu'il avoit quitté.

51 Les grands hommes & les ſots font quelquefois les mêmes choſes; mais ils les font d'une maniére très-différente.

52 Les hommes deſapprouvent toûjours ce qu'ils ne ſont pas capables de faire.

53 Il y a des Roïaumes qui font grands les Rois; il y a des Rois qui font grands les Roïaumes.

54 Le caractère d'*Alcibiade* eſt grand & admirable.

55 Parmi les Philoſophes *Socrate*, *Platon*, *Ariſtote*, *Diogéne*, *Epicure*, & *Epictète* méritent l'admiration.

56 Ceux

56 Ceux qui accusent *Epicure* d'avoir été voluptueux, seroient plus chastes qu'ils ne sont, & mourroient de faim, s'ils vivoient comme lui.

57 *Platon* & *Aristote* étoient deux grands Philosophes, mais d'un Caractére très-différent.

58 *Platon* semble n'avoir travaillé, que pour la gloire de son Maître.

59 *Aristote* ingrat & malhonnête n'a jamais parlé ni de son Maître, ni de son disciple.

60 L'Epitaphe de *Sardanapale* vaut bien la Philosophie de tout autre, à la Religion près.

61 Les *Pauls-Emiles* & les *Scipions* ont été de grands hommes & de fort honnêtes gens.

62 *Cicéron* étoit l'unique Poltron capable de grandes choses.

63 *Caton* tout admirable qu'il paroissoit, étoit trop opiniâtre.

64 On s'oppose en vain aux changemens des Etats & des Républiques; il y a un point fatal qui les entraine.

65 Les conseils ne sont pas des commandemens.

66 La vérité a tant de peine à s'approcher des Princes qu'il faut un art particulier & des efforts extraordinaires, pour lui donner accès.

67 Il faut que les Princes se disent à eux-mêmes la vérité; c'est en vain qu'ils esperent de l'apprendre de tout autre.

68 Quand les Princes se disent la vérité, ils forcent tout le monde à la dire.

69 Il faut aimer la Justice & la vérité autant que la vie.

70 Quand on est né pour la vérité, on la démêle parmi les mensonges.

71 La foiblesse & l'ignorance rendent les hommes ennemis de la vérité.

72 Tout ce qui détruit l'estime & le respect des Princes, leur est mortel.

73 Le grand secrèt de la vie est de se proposer un digne but & de ne le perdre jamais de vûë.

74 Il faut s'acquitter de son devoir quoiqu'il en coûte.

75 La grandeur ne consiste pas à faire tout ce qu'on veut, mais à ne vouloir que ce qu'on doit.

76 Quand même une bonne action rendroit malheureux pour le reste de la vie, on ne doit ni s'en abstenir, ni s'en repentir jamais.

77 Souffrir pour avoir bien fait, est une espéce de récompense.

78 La Fortune justifie bien des défauts, même des crimes; mais elle n'en console jamais.

79 Les fautes & les crimes fervent à l'anéantiffement des hommes.

80 Il faut lire pour s'inftruire, pour fe corriger & pour fe confoler.

81 La lecture eft une partie du devoir de l'honnête homme.

82 L'Oracle, qui ordonna de confulter les morts, parla fans doute des Livres.

83 Quelque occupé que l'on foit, il y a des heures perdues, qu'il faut emploïer dignement.

84 La Lecture eft une efpèce de miroir, qui fait connoître les vertus & les défauts.

85 La Lecture plait à ceux qui ont quelque fympathie avec les grands génies de l'antiquité.

86 Il y a une étoile, qui unit les ames du prémier ordre malgré les lieux & les fiécles qui les féparent.

87 Les Livres ne flattent ni les paffions, ni les défauts de ceux qui les lifent.

88 Le Monde n'eft compofé que d'intérêts & de paffions, qu'il faut étudier pour être habile.

89 Le Monde eft le Théatre des Grands.

90 La fçience du paffé eft d'un grand ufage pour l'avenir.

91 L'art de pénétrer les hommes eft rare; mais ceux, qui l'ont, font faits pour régner.

92 Il faut emploïer cet art avec réferve, & ne le croire pas infaillible.

93 Les Princes & les Grands, qui ne répondent pas aux gens, font un miftére de leur foibleffe.

94 Les fottifes & les foibleffes de ceux qui régnent paffent pour des miftéres.

95 Il n'y a pas de mêtier ni de profeffion, qui n'aït fes grimaçes & fon jargon.

96 Il y a un certain filence qui paroit miftérieux, & qui n'eft que foibleffe.

97 Le menfonge ufurpe les apparences de la vérité.

98 On s'éléve au deffus de tout quand on n'eftime & ne craint rien.

99 On doit être plus fatisfait du mérite d'autrui, que du fien.

100 On doit tout pardonner aux autres plûtôt qu'à foi-même.

CENTURIE III.

1 La vérité a un certain Caractére, qui la distingue d'une maniére inexplicable.

2 Les Expressions des hommes ne signifient rien ; à peine se peut-on fier à leurs actions.

3 Caresser les hommes pour les perdre est un art assez commun.

4 L'application & la défiance sont des qualités nécessaires, dont il est impossible de se passer.

5 Ceux qui ne plaisent pas trompent rarement.

6 Il faut plus craindre ceux qu'on aime, que ceux qu'on haït.

7 Le bien & le mal, qui se dit, ne signifient plus rien.

8 Tout homme, qui est capable d'une haine immortelle, se fait tort.

9 Les Princes sont plus fourbes, que leurs Cours.

10 Quelque foible que soit un Prince, il n'est jamais si gouverné que l'on pense.

11 C'est à tort qu'on attribue aux Ministres tout le bien & tout le mal que font les Princes.

12 Les Princes ressemblent à ces Tigres, & à ces Lions, aux quels leurs meneurs font faire cent tours & mille jeux ; à les voir il semble qu'ils leur soïent entiérement soumis ; cependant, quand on y pense le moins, un coup de patte fait voir, qu'on n'apprivoise jamais ces sortes d'animaux.

13 La Politique des Turcs n'est pas sotte mais elle est trop violente.

14 L'on est toûjours assez habile pourvû qu'on soit assez fort.

15 L'habileté, quelque grande qu'elle soit, supplée rarement au défaut de la force.

16. L'avarice des Ministres fait tort aux Princes ; mais elle est inévitable.

17 Au moment que la Justice punit les larrons, d'autres coupent la bourse aux spectateurs.

18 On change de Voleurs en changeant de Ministres.

19 Il y a des exceptions à cette régle mais assez rares.

20 La Fainéantise des Princes les rend dépendans de leurs Ministres.

21 L'unique secrét de n'être pas gouverné c'est de croire peu & de travailler beaucoup.

22 Les Rois s'imaginent avoir un droit souverain sur tous ceux qui sont leurs inférieurs.

23 Si les Rois abusent du droit, qu'ils ont sur leurs inférieurs, ils n'en sont responsables qu'à Dieu.

24 Il

24 Il faut qu'un Prince rende sa Personne plus redoutable que sa fortune.

25 L'on n'est pas injuste, sans être infame.

26 Etre l'ennemi de ceux qui ont bien fait leur devoir, c'est être injuste.

27 Quelque grand & aimable, que soit un Prince, il doit être persuadé, que c'est à sa Fortune & non pas à lui, que la plûpart des hommes font la Cour.

28 On doit estimer & loüer les ennemis, quand ils le méritent.

29 Il faut pardonner aux amis & aux ennemis tout ce qui est pardonnable.

30 Quand la Fortune abandonne les hommes, tout les quitte.

31 Il ne faut punir que ceux qu'on ne sauroit corriger.

32 Les Petits Princes peuvent faire beaucoup de mal & fort peu de bien.

33 Se rendre tellement maître de sa langue & de son visage, qu'il ne trahissent jamais les secrèts du cœur, est un art, qu'il ne faut pas ignorer.

34 Les Princes doivent toûjours mêler dans leur Familiarité quelque chose de si grand, qu'ils inspirent du respect, mais il faut que cela soit naturel.

35 Les Princes doivent toûjours se rendre terribles à leurs ennemis & aux méchans.

36 Quelque bonté qu'on ait pour les amis & ses domestiques, il faut leur persuader, qu'on peut se faire craindre.

37 La grande habileté ne consiste pas moins à faire paroitre ses sentimens, qu'à les cacher à propos.

38 Les gens qui sont toûjours fourbes ne le sont jamais.

39 Les fourbes en petit sont des sots en grand.

40 L'on peut se fier rarement aux hommes; mais on doit souvent se fier à leurs intérêts.

41 Les favoris sont, ou les amis intimes, ou les mortels ennemis des Princes.

42 Un habile homme ne sauroit aimer un sot, ni lui plaire.

43 Les conseils, dont on n'est pas capable, ne plaisent jamais.

44 Les conseils ne sont pour l'ordinaire, que l'approbation des sentimens des Princes, auxquels tout le monde souscrit tôt ou tard.

45 Il ne faut consulter qu'avec soi-même sur ce qu'on veut faire; mais il faut consulter avec d'autres sur ce qu'on n'a pas envie de faire.

46 Il y a des choses que les Princes peuvent & doivent faire de leur

propre mouvement, & qu'ils ne doivent pas souffrir qu'on leur conseille.

47 Peu de gens ont assez de cœur pour donner des conseils désagréables.

48 Quand un Prince est sot, tout le monde l'est ou le devient.

49 On fait souvent tort aux hommes en doutant de leur probité; mais on s'en fait un plus grand quand on n'en doute pas.

50 Les hommes blâment les gens, qui sont en faveur des mêmes choses qu'ils feroient s'ils y étoient.

51 Il y a peu d'hommes à l'épreuve de la nécessité.

52 C'est mériter que de ne faire pas tout le mal, qu'on peut faire.

53 Ceux qui ont accès auprès des Princes sont également haïs de ceux, qui l'ont, & de ceux, qui ne l'ont pas.

54 Les Princes ne sont grands, qu'à proportion de leur mérite & de leur sagesse.

55 La Jalousie est injurieuse à celui qui en est capable.

56 L'Amour fait naitre la Jalousie, mais la Jalousie fait mourir l'Amour.

57 Ceux qui servent les grands Princes n'ont à craindre, que leurs propres fautes.

58 On n'appelle Grands que ceux, qui le sont par leur mérite.

59 Quand un Prince est sans mérite, sa faveur peut être utile, mais elle n'est jamais glorieuse.

60 Le mérite des hommes est souvent le plus grand obstacle à leur fortune.

61 L'exclusion que le mérite donne est presque inévitable.

62 Quand le mérite règne, il donne un beau & rare spectacle.

63 On ne doit rien croire, qu'après avoir ôsé en douter.

64 Il faut douter de tout, même de ses soupçons.

65 Ceux qui disent des mensonges aux Princes sont plus criminels qu'ils ne pensent.

66 On trompe les gens plus par la vérité, que par les mensonges.

67 C'est une espéce de faute, que de n'avertir pas un Prince de ce qu'il doit savoir.

68 Un Prince doit vivre d'une manière si honnête avec les gens, qu'il les oblige de n'avoir pas de secrèt pour lui.

69 Se servir de la crédulité des gens, est un art d'un grand usage.

70 Les hommes ne sont jamais trompés que par eux-mêmes.

71 C'est souvent offenser les hommes, que de les détromper.

72 Il ne faut pas donner sujèt à quelqu'un de se repentir d'avoir suivi es mouvemens de sa consçience.

73 La

73 La vie eſt un trafic, dont les gains & les riſques ſe balançent.

74 Il faut ſe défier de la Fortune; mais il faut n'en déſeſpérer jamais.

75 Il faut eſpérer le moins ce qu'on deſire le plus.

76 Quand on a mépriſé la Fortune, elle ſe venge tôt ou tard.

77 La foibleſſe eſt le plus grand des malheurs & le plus grand des défauts.

78 Quand les hommes ont du mérite, ils ne craignent celui de perſonne.

79 Les Princes foibles craignent le mérite, mais les grands Princes l'eſtiment & s'en ſervent.

80 Quand les grands hommes ſont ſans emploi, c'eſt le malheur de l'Etat, non pas le leur.

81 La grande familiarité, qui fait mépriſer les uns, fait plus reſpecter les autres.

82 Il y a des gens que plus on les connoit, plus on les admire, & plus on les craint.

83 On eſtime, on admire, on craint le mérite extraordinaire, mais on l'aime rarement ſans l'avoir.

84 Les Princes ſeroient trop heureux, ſi la capacité & le mérite étoient inſéparables de leur naiſſance.

85 Quand les Princes ſont forcés de refuſer les graces, il faut qu'ils en reſſentent le déplaiſir.

86 Il n'y a que l'impoſſibilité ou l'injuſtice de la demande, qui diſpenſent un Prince d'accorder ſes graces.

87 Il y a des gens auxquels on ne peut rien refuſer, ſans être injuſte & barbare.

88 Il y a des gens, auxquels on doit tout refuſer.

89 Demander des graces aux Princes, c'eſt ſe faire un mérite auprès d'eux.

90 Les Princes, qui n'ont pas ces ſentimens, ne méritent pas de l'être.

91 N'accorder pas les graces qui ſont juſtes & faiſables, c'eſt mal connoître, & mal jouir de ſa propre grandeur.

92 On profite de ſes fautes à ſes dépens.

93 Les plus habiles gens font quelque fois de grandes fautes.

94 Il eſt du devoir des Princes de punir avec regrèt & de récompenſer avec joïe.

95 Il faut pardonner rarement à ceux qui méritent d'être punis.

96 La cruauté fait plus mépriſer les Princes, qu'elle ne les fait craindre.

97 C'est la plus grande des cruautés, que d'épargner les méchans.

98 La vie est un grand supplice aux malheureux & aux méchans.

99 Les Méchans ne sont que pour être punis.

100 Tout homme qui confesse sa faute, & en demande pardon, le mérite.

CENTURIE IV.

1 Il faut tout pardonner à ceux qui ont & l'esprit & le cœur grand.

2 Avoir l'esprit & le cœur grand, c'est avoir du mérite.

3 La Cruauté s'attire la haine & le mépris.

4 Tout homme qui est cruel est craintif.

5 Il ne faut pas confier ses secrèts sans nécessité.

6 Faire secrèt de bagatelles c'est se rendre ridicule.

7 Peu de choses méritent le dernier secrèt.

8 Tous les secrèts ne le sont que pour un certain tems.

9 Quelque confiance qu'il y ait entre les hommes, il y a des secrèts, qui ne sont pas communicables.

10 La gravité devient ridicule quand elle n'est soutenue que d'elle-même.

11 La défiance de soi-même est une espéce de sagesse.

12 La propre intention, quelque droite qu'elle paroisse, doit être toûjours suspecte.

13 Rectifier & rafiner son intention est une occupation, qui doit durer autant que la vie

14 Le cœur humain est impénétrable.

15 Tout homme qui ne craint rien fait tout trembler.

16 Par la crainte & par les bassesses on n'obtient que la honte & le mépris.

17 L'aveu de notre néant n'est dû qu'à Dieu.

18 Il ne faut jamais se comparer pour ne faire tort à personne ni à soi-même.

19 La fausse gloire est à bon marché, mais la véritable coûte cher.

20 Quelque effort que fasse la flatterie, elle ne sauroit donner la gloire.

21 Si l'on ôtoit tout ce qui est faux de la réputation de certaines gens, que deviendroient-ils?

22 La véritable gloire est l'appanage du véritable mérite.

23 Le vrai mérite a des talens & des vertus ſecrétes, qui valent mieux, que tout ce que l'on en connoit.

24 Peu de gens échappent à la vanité; elle règne en bien des cœurs qui ne s'en doutent pas.

25 Ceux qui font profeſſion de n'aſpirer qu'aux mépris & aux humiliations ſe moquent de ceux qui les croïent.

26 Les hommes ne ſe dépouillent de l'ambition qu'avec leur peau.

27 L'hypocriſie & les Bigots ſont la ruine du monde.

28 L'occaſion démaſque l'hypocrite.

29 Il n'y a point d'homme, ni ſi mal habile, ni ſi méchant, qui ne ſoit propre à quelque choſe.

30 Tout homme, qui ne préfére pas ſon devoir à ſon plaiſir, n'eſt bon à rien.

31 La véritable gloire n'eſt preſque pas connue.

32 Ceux qui n'ont pas du mérite, ne le connoiſſent pas.

33 L'Eſtime eſt le Tribut que l'Envie eſt forcée de païer tôt ou tard au mérite.

34 Il faut & reſſentir & mépriſer tout ce qui arrive.

35 Etre capable de grandes choſes, c'eſt une eſpéce de fortune.

36 Les hommes aiment preſque autant leurs défauts, que leurs bonnes qualités.

37 On ſe guériroit de tous ſes défauts, ſi on ne les aimoit pas.

38 L'on eſt toûjours auſſi heureux & malheureux qu'on croit.

39 Les paſſions ſont en elles-mêmes innocentes & naturelles.

40 Les paſſions ſont le ſel de la vie, qui eſt inſipide ſans elles.

41 Cette tranquillité imperturbable & tant vantée des Philoſophes eſt un état fade & inſipide, c'eſt une belle chimére.

42 L'ambition eſt plus ſuperbe quand elle obéit, que lorſqu'elle commande.

43 Quand l'orgueil inſpire de la honte à faire du mal, il eſt noble & juſte.

44 La Politique doit abaiſſer tout ce qui s'éléve, mais il faut le faire à tems.

45 Nourrir un Lion dans l'Etat eſt une faute qui ne ſe peut réparer, qu'en ſe ſoumettant à lui.

46 La jalouſie eſt injurieuſe & mortelle aux amans & aux favoris.

47 Les grands hommes ne ſont jaloux que d'eux-mêmes.

48 Les amans jaloux méritent l'infidélité.

49 Avoir de l'envie ou de la jalouſie contre quelqu'un, c'eſt avouër ſon mérite.

50 On

50 On n'a ni de l'envie ni de la jaloufie pour ceux qu'on regarde de haut en bas.

51 Le véritable Amour & la véritable ambition font incapables de jaloufie.

52 Il faut avoir autant de joïe du bien d'autrui que du fien.

53 On n'a pas tort de haïr les fleaux du genre humain.

54 Les fleaux de Dieu font faits pour être le châtiment & l'abomination des hommes

55 L'efpérance eft la paffion, qui donne les plus faux plaifirs & les plus véritables douleurs.

56 Il y a des gens, qui font du bien fans mériter d'en être loués.

57 On peut louer les actions fans louer ceux, qui les font, s'ils ne le méritent pas.

58 La grandeur & les richeffes ne font pas la félicité.

59 Le mérite fuffit à lui-même, mais il ne fuffit pas aux autres.

60 Tout homme qui fupporte avec tranquillité la perte de fa fortune la mérite pour toûjours.

61 La vie ne peut pas être agréable fans la parfaite fanté de l'ame & du corps.

62 On mourroit inconfolable, fi on ne vieilliffoit pas.

63 On doit avoir une efpéce d'indifférence héroique pour tout ce qui arrive.

64 L'indifférence doit être héroique, non pas ftupide.

65 Ce n'eft pas l'opinion des autres qui rend heureux.

66 Les foumiffions de l'ambition font orgueilleufes.

67 L'efpérance trompe tout le monde, fon charme eft prefque inévitable.

68 N'avoir rien à efpérer, c'eft être malheureux.

69 Il eft infuportable de voir eftimer ceux qui ne le méritent pas.

70 Il faut dans le monde s'accoûtumer à voir paffer les fots pour habiles, les poltrons pour braves & les fcélérats pour des gens de bien c'eft être novice que de s'en fâcher.

71 On doit punir fans injuftice & fans colère.

72 Les Princes doivent punir en Princes & non pas en Boureaux.

73 La colère eft innocente, quand elle eft jufte.

74 Il ne faut permettre, ni à la colère de punir ni à la joïe de récompenfer.

75 La colère des grands hommes n'eft jamais indigne d'eux.

76 La Mer eft l'image des grandes ames, quelque agitées qu'elles paroiffent, leur fond eft toûjours tranquile.

77 La moindre mouche mèt un Lion en fureur; il en arrive de même aux magnanimes.

78 La Colère a ſes plaiſirs auſſi bien que l'Amour.

79 La Colère, qui eſt muette, eſt la plus terrible.

80 Les grandes paſſions ſont muettes.

81 Le Tempérament rend les hommes ſots ou criminels.

82 La Vanité & l'intérêt déguiſent les paſſions, mais elles ne les domptent pas.

83 Les Paſſions triomphent les unes des autres.

84 L'on ne triomphe de ſes paſſions, que lorſqu'elles ſont foibles.

85 Les violentes paſſions triomphent toûjours des hommes ſi le Ciel ne s'en mêle pas.

86 Toutes les Paſſions deviennent nobles par rapport à Dieu.

87 L'Envie & l'Avarice ſont des paſſions baſſes & indignes parce qu'elles n'ont aucun rapport à Dieu.

88 La crainte, tout indigne qu'elle paroit, eſt noble & juſte, quand on ne craint que Dieu & ſoi-même.

89 L'Avarice & l'Envie ſont des paſſions ridicules.

90 Tout ce qui eſt faux, eſt ridicule.

91 La libéralité eſt une vertu qui ſe détruit.

92 Faire dépenſer un vieillard avare eſt une eſpèce de miracle qui en vaut bien quelqu'autre.

93 Les gens bienfaiſans n'ont pas moins de mérite à refuſer, que d'accorder des graces.

94 Les grandes ames reſſentent plus de plaiſir à faire du bien que le commun n'en a de le recevoir.

95 C'eſt un malheur d'être obligé à un malhonnête homme.

96 Avoir obligation à ceux qu'on n'eſtime pas, eſt une ſervitude inſupportable.

97 On ſe fait une eſpèce de plaiſir noble de la haine & du mépris de ceux, qui le méritent.

98 Les biens & les maux de ce monde reſſemblent à ces perſpectives, qui n'amuſent & ne trompent que de loin.

99 On ne trouve qu'en Dieu de quoi ſe conſoler de la pauvreté & des douleurs.

100 Tout ce qui finit n'eſt pas inſupportable.

CENTURIE V.

1 On n'eſt ni malade, ni vieux, ni pauvre que par ſa faute.

2 La Nature a été plus libérale envers les hommes, qu'ils ne penſent.

3 Bien des maux ne ſubſiſtent que dans l'opinion.

4 Tous les hommes ont leurs entêtemens, ils traitent de bagatelles ceux des autres.

5 L'on eſt preſque toûjours enfant, & l'on ne fait que changer d'amuſemens & de poupées.

6 L'amour embellit l'objèt aimé & le rend à tous momens plus aimable.

7 L'Amour des gens qu'on ne ſauroit aimer, importune.

8 On doit ſe rendre digne de l'eſtime de tout le monde, mais il ne faut éxiger l'amour de perſonne.

9 Quand l'amour ne ſubſiſte, que par point-d'honneur, il eſt fini.

10 Rien ne plait, rien ne touche, que l'objèt aimé.

11 L'amour & la fidélité ſont inſéparables.

12 C'eſt mal aimer, que d'aimer aux dépens de ſa gloire.

13 On eſt auſſi heureux par la gloire, & la félicité de l'objèt aimé que par la ſienne.

14 C'eſt s'aimer peu que d'aimer quelqu'un plus, qu'il ne faut.

15 Il n'y a point de plaiſir ſans gloire, ni de gloire ſans plaiſir.

16 Il y a des malheurs, qui valent mieux que la plus grande fortune.

17 L'amour & l'himen ſont preſque incompatibles.

18 Les hommes s'épouſent ſans ſe connoître, & dès qu'ils ſe connoiſſent, ils ſe haïſſent.

19 Ce ſeroit être trop heureux que d'être amoureux & marié.

20 Le ſecrèt infaillible de ſe faire des ennemis, eſt de ſe marier, & de déclarer un héritier.

21 Les morts ſont les prémiers à oublier les vivans; ils ont ſur eux ce triſte avantage.

22 Le mérite & la vertu ne ſont attachés, ni à l'habit, ni à la condition, ni au païs.

23 Les hommes ne ſe battent en duel, que faute de connoître le véritable honneur.

24 Les inſultes des hommes ne deshonnorent non plus que les coups de piés des bêtes.

25 Rien ne deshonnore ni n'offenſe l'homme que lui-même.

26 Il

26 Il eſt juſte & grand de donner ſatisfaction quand on la doit.

27 Les hommes ne ſont jamais trompés que par eux-mêmes,

28 L'on ne ſe corrige que par une eſpéce de miracle du défaut de la raillerie.

29 Par la raillerie on ſe rend ennemis tous ceux qui la méritent.

30 Ceux qui n'épargnent perſonne, ſont injuſtes, s'ils prétendent quartier.

31 Les ſatires inſtruiſent quand elles ſont véritables, & conſolent, quand elles ſont fauſſes.

32 Il eſt juſte de blâmer ce qui mérite d'être blâmé.

33 On ne doit pas craindre d'offenſer qui que ce ſoit quand il le faut.

34 C'eſt faire trop d'honneur au commun des hommes, que de s'informer de leurs ſentimens.

35 Il eſt honteux & infame d'être habile à la manière de certaines gens.

36 Mériter la haine & le blâme eſt un grand malheur.

37 Le ſecrèt de profiter de la médiſance & de la flatterie, c'eſt de les mépriſer.

38 Quand on eſt entré à la région du repos, rien n'importe plus.

39 Les bonnes actions & non pas les mauvaiſes donnent le démenti à la calomnie.

40 Il n'eſt pas toûjours permis, de mépriſer la médiſance, mais on doit toûjours mépriſer la flatterie.

41 On doit vivre avec les hommes comme avec les malades, desquels on ſouffre tout.

42 Diſſimuler autant qu'il eſt permis les offenſes, eſt une eſpéce de généroſité.

43 Mépriſer les injures, c'eſt s'en venger.

44 Il ne faut pas ſe venger ſur ſoi-même des ſottiſes d'autrui.

45 Faire une mauvaiſe action, pour ſe venger, c'eſt ſe punir.

46 Pardonner aux Ennemis, & les aimer ſincérement, c'eſt l'action la plus héroique.

47 Le mérite ſeroit fort à plaindre, ſi la gloire dépendoit de la plume, ou de la langue des hommes.

48 Exiger la juſtice des hommes, c'eſt mal connoître leur ignorance & leur malice.

49 Prétendre des hommes des ſervices déſintéreſſés, c'eſt ſe tromper.

50 Il peut y avoir des vérités dont il faut douter ſous peine d'être un ſot.

51 Il faut prendre plus de soin de la fortune de ses amis, que de la sienne.

52 Il faut vouloir fortement tout ce que l'on veut.

53 C'est faire ce qu'on doit, que de s'occuper uniquement à ce que l'on fait.

54 C'est rendre un service important à un homme que de l'empêcher de faire des sottises.

55 Un serviteur ne doit pas avoir de secrèt pour son maître.

56 Le secrèt est plus rare, que l'on ne pense; tous les hommes ont des confidens, & ces confidens en ont d'autres.

57 C'est faire honneur à un homme, que de lui confier un secrèt.

58 Un homme qui publie un secrèt s'en rend indigne.

59 Il est nécessaire d'avoir certains confidens propres à publier ce qu'on veut faire savoir.

60 Celui qui souhaita de ne commander ni d'être obéi eut raison.

61 N'obéir à personne est un plus grand bonheur que celui de commander au monde entier.

62 Obéir à Dieu, c'est régner sur tout.

63 Confier à ses amis certains secrèts dangereux, c'est les aimer peu.

64 Faire un secrèt à un ami de choses, qu'il a intérêt de savoir, c'est presque le trahir.

65 On peut avoir des secrèts pour un ami, qui ne le touchent pas.

66 Hazarder l'amour d'un ami pour se conserver à la gloire & à la justice, c'est une action héroïque.

67 Il faut aimer la gloire d'un ami autant que sa vie.

68 On ne doit pas hazarder un ami pour quelque intérêt que ce soit.

69 Les habitudes ressemblent à l'amitié & ne le sont pas.

70 Les habitudes rendent la vie honnête & agréable; l'on ne peut s'en passer.

71 On ne peut avoir qu'un véritable amour, mais on peut avoir plusieurs amitiés fort tendres.

72 Pour le commerce de la vie on est trop sauvage en Italie, & ailleurs on est trop familier.

73 Les grandes amitiés sont aussi rares que les grandes amours.

74 La vie est trop courte pour aimer comme il faut.

75 Il faut savoir vivre avec les méchans sans se faire tort.

76 La vie ne sert presque de rien, quand on n'a plus d'amis, ni d'ennemis.

77 Quand on a perdu ceux que l'on aime, on n'a presque plus de part à la fortune & on en perd le goût.

78 La

78 La prévoïance évite rarement les malheurs & les avance souvent.

79 Penser à l'avenir est un devoir indispensable.

80 Il faut s'élever au dessus de la bonne & de la mauvaise Fortune, au dessus de la Vie & de la Mort.

81 Les méchans jouissent rarement de leur méchanceté.

82 Bien agir, c'est réussir, quelqu'en soit le succès.

83 Il faut tout pardonner à ses ennemis, à ses amis, & à soi-même.

84 Il est plus difficile de pardonner à soi-même qu'aux autres.

85 Ceux qui n'ont rien à se pardonner (s'il y en a) doivent tout pardonner aux autres.

86 On doit oublier les offenses, mais jamais les bienfaits.

87 Il ne faut pas épouser les passions ni les défauts de ces amis.

88 Vivre sans avoir rien à se réprocher, est une grace dont il faut tirer de la consolation, non pas de la vanité.

89 Il faut dissimuler les défauts de ses amis & les cacher autant qu'on peut.

90 L'on ne doit pas tromper l'ennemi, quand il se fie à nous.

91 Tromper un ami est un sacrilège.

92 C'est obliger un ami, que de le tromper pour le servir.

93 On ne doit rien éxiger d'injuste d'un ami.

94 On doit s'applaudir quand on se sent capable de résister à l'injustice d'un ami.

95 Il ne faut pas se venger par l'infidélité de celle des autres.

96 Les mariages ne changent pas les intérêts des états.

97 Le grand Turc n'épouse que des Esclaves, qui sont mères des plus grands des Monarques.

98 Quand l'intérêt unit les Princes, leur alliance est faite.

99 L'intérêt lie & romp les alliances.

100 L'intérêt ne dispense pas avec honneur de la parole donnée.

CENTURIE VI.

1 L'intérêt le plus important est celui d'être homme d'honneur: selon Aristippe tout est permis aux sages.

2 Il faut savoir assez de la Médecine & de l'Astrologie pour n'être pas la dupe des médecins & des astrologues.

3 On ne peut ni prévoir ni éviter le destin, mais on y peut souscrire.

4 Ceux qui ménagent leur ſanté au préjudice de leur devoir ne la méritent pas.

5 Ceux qui ménagent l'argent aux dépens de leur gloire & de leur plaiſir méritent la pauvreté.

6 La ſanté & l'argent ne ſont que pout être dépenſés.

7 La raiſon & la vérité ſont rarement brouillés enſemble.

8 La nature & la ſageſſe ſont preſque toûjours d'accord.

9 On n'eſt pas malicieux pour ſavoir les malices.

10 On n'eſt pas innocent pour être ignorant.

11 Les Sentimens des hommes ſont auſſi différens que leurs viſages.

12 C'eſt une grande ſimplicité que de juger des ſentimens d'autrui par les ſiens.

13 Les fourbes ne ſauroient ſe paſſer des ſots.

14 Les fourbes forgent de faux miracles & les ſots les croïent.

15 Les gens qui pleurent toûjours ſont ou foibles ou ſcélerats.

16 Il faut ſe défier des extaſes; ſi ceux qui les ont ne ſont fourbes, ils peuvent l'être.

17 Il ne faut croire légérement, ni les miracles, ni les viſions.

18 Les faux Miracles feroient douter des vrais, s'il étoit permis.

19 Croire tout, eſt foibleſſe; ne croire rien eſt folie.

20 Rien n'eſt impoſſible à Dieu; c'eſt aſſez.

21 Les affaires & les conjonctures ne ſe reſſemblent non plus que les viſages.

22 Les vieillards ſe font fête de leur expérience, mais à tort.

23 En toutes les profeſſions l'expérience fait faire de grandes fautes.

24 Le bon ſens prend toûjours le bon parti.

25 Le bon ſens eſt de tout âge; il ne vieillit pas & il n'eſt jamais enfant.

26 La jeuneſſe eſt bonne à tout, la vieilleſſe n'eſt bonne à rien.

27 Le bon ſens ne ſubſiſte pas ſans le courage.

28 Le monde change & les hommes auſſi; cependant il n'arrive rien de nouveau, les hommes & les ſiècles ſe reſſemblent à peu près.

29 Tout ce qui eſt ſingulier eſt rare.

30 Ceux, qui ont appellé la jeuneſſe une fièvre, ont peut-être raiſon; mais on eſt bien heureux, quand cette fièvre dure juſques à la mort.

31 Quand on ſe porte bien; on eſt jeune; quand on ſe porte mal, l'on eſt vieux de quelque âge que l'on ſoit.

32 Tout ce qui eſt foible eſt vieux; tout ce qui eſt fort eſt jeune.

33 Il y a des gens, qui ne vieilliſſent, ni de l'eſprit, ni du corps.

34 Il n'y a point d'autre fard, que la fortune & la ſanté.

35 La

35 La jeunesse est encore une autre espéce de fard; mais ce fard ne suffit pas sans les deux autres, & il dure trop peu.

36 La vieillesse, les maladies, & la pauvreté sont l'appanage de l'ignorance.

37 La vieillesse & la pauvreté ne sont ridicules que parce qu'elles arrivent aux hommes par leur faute.

38 La vigueur & la santé de l'ame & du corps sont la véritable jeunesse; tout autre est imaginaire.

39 Ceux qui conservent la vigueur jusqu'à la mort comme *Cyrus*, *Sesostris*, & d'autres, meurent jeunes à tout âge.

40 La vérité nous force de croire, qu'il y a des hommes qui ont sçû éviter la mort.

41 On vieillit plus par la fainéantisse que par l'âge.

42 Les hommes foibles & vains ne sauroient être secrèts.

43 Les jeux d'éxercices sont utiles & même nécessaires.

44 Le jeu est un commerce, qu'il faut souffrir.

45 Les tromperies & les blasphêmes du jeu méritent un châtiment sévére.

46 Ceux qui jouent leur tems & leur argent ne les méritent pas.

47 Les Grands ne devroient jouer, que pour faire des libéralités.

48 C'est perdre le tems que d'empêcher les hommes de le perdre.

49 La perte irréparable du tems arrive aux plus sages comme au commun des hommes.

50 S'il est vrai que les Turcs jouent sans intérêt, cela est grand.

51 Les Comédies doivent instruire & divertir.

52 L'ambition & l'amour sont les passions du Théatre.

53 La Comédie dans la chaire est insupportable & la dévotion devient ridicule sur le Théatre.

54 Une méchante comédie est une grande mortification.

55 Peu de plaisirs sont plus utiles qu'une bonne Comédie.

56 L'ambition & l'amour sont les passions les plus touchantes, elles s'insinuent dans tous les esprits, l'on s'intéresse dans les avantures des amans & des héros, elles ont une secrète intelligence dans les cœurs, toutes les autres passions sont fades au prix d'elles.

57 Les spectacles sont nécessaires & utiles dans les Cours.

58 Les plaisirs fatiguent plus que les affaires.

59 Faire voir sur le Théatre l'horreur des crimes & le ridicule des défauts, c'est instruire agréablement.

60 Les plaisirs qui durent trop ennuïent.

61 De l'éducation de la jeunesse dépend tout le bonheur & la gloire d'un Etat.

62 Il faut inspirer à la jeunesse l'amour de la gloire, & la honte de mal faire.

63 Ceux qui n'aiment pas la lecture, se privent du plus utile des plaisirs.

64 Le plaisir de la lecture retire des vices & des débauches.

65 La lecture apprend, que tout s'oublie & que tout périt.

66 La lecture charme les maux, elle console des malheurs.

67 La chasse fortifie les corps, mais elle abrutit.

68 Les sottises font l'effèt des blessures, plus elles vieillissent, plus elles sont sensibles.

69 Il ne faut pas s'imaginer que les grands hommes soïent exempts de fautes, & d'erreurs; le seul avantage, qu'ils ont sur le commun c'est qu'ils les connoissent.

70 Ceux qui prônent contre le luxe ne connoissent pas le mal qu'ils font.

71 Le luxe ne perd pas les Etats, il les enrichit & les polit.

72 Si le luxe ruine les uns, il enrichit les autres & le public ne perd rien.

73 Le luxe est une espéce d'aumône.

74 Les pauvres & les riches ne peuvent se passer les uns des autres.

75 L'argent des riches est dû aux pauvres & le travail des pauvres est dû aux riches.

76 Pour être sale & malpropre on est ni plus brave, ni plus dévot.

77 Il faut bannir de l'Etat tout ce qui efféminе les hommes & tout ce qui rend l'argent inutile.

78 Les hommes, qui passent leur vie occupés entre un peigne & un miroir, ne la méritent pas.

79 Un homme de cœur doit être habile de manière, qu'il se puisse toûjours servir de son épée & de son cheval.

80 En matiére d'habits, tout ce qui pése & embarasse n'orne pas.

81 Quelque mépris que l'on ait pour les hommes & pour les choses, il faut à peu près les païer de l'extérieur.

82 Il faut compter pour rien son corps & vivre comme si on n'en avoit point.

83 Il faut conserver à l'ame un empire absolu sur le corps.

84 Il faut plus cultiver l'ame que tourmenter le corps.

85 L'on souffre bien des choses pour l'intérêt de la personne aimée, qu'on ne souffriroit pas pour aucune autre considération.

86 Ceux qui font profession d'être amis de tout le monde, ne le sont de personne.

87 Un

87 Un homme d'honneur peut avoir des amis qui ſoïent ennemis ſans les trahir, mais par malheur, peu de gens ſeront aſſez obligeants de le croire.

88 La vertu ne produit pas toutes les actions extraordinaires.

89 On applaudit ſouvent à la vanité & à la foibleſſe, quand on croit admirer la vertu.

90 Le cœur humain eſt un abime inconnu à lui-même; celui qui l'a fait pénétre ſeul le fond.

91 Si les hommes ne ſont jamais contens, c'eſt par leur faute.

92 Il y a un chagrin ſécrèt, qui dégoute de tout, & rend inſatiable.

93 Il y a une eſpéce d'amertume répandue ſur tout ce qui eſt viſible & ſenſible, que les uns goûtent plûtôt & les autres plus tard.

94 Dire ſouvent je ne ſais, ne fait honte à perſonne.

95 Le ſilence ſied bien aux habiles & aux ſots.

96 Régner eſt un métier, que les plus habiles ignorent.

97 On eſt toûjours apprentif dans le métier de régner.

98 Quelque habile & laborieux que ſoit un homme, il connoit mal ſon devoir, s'il croit s'en acquitter comme il faut.

99 Les gens qui ſe ſatisfont aiſément d'eux-mêmes ſont peu de choſes.

100 Le magnanime n'eſtime que Dieu digne de ſon amour & de ſon occupation, & meſure tout le reſte ſur lui.

CENTURIE VII.

1 Le repos eſt un bien qui conſole de tout.

2 Le repos eſt la plus grande des affaires.

3 La punition ſévére des chèfs & le pardon général du reſte, ſont les remédes des rébellions.

4 Il faut craindre les gens qui n'ont rien à perdre quand ils ont du cœur.

5 Ceux qui ont quelque choſe à perdre craignent tout.

6 La fauſſe gloire & la fauſſe monoïe n'ont pas un long cours.

7 Rendre un homme riche, c'eſt le rendre timide.

8 Les avares amaſſent pour faire rire leurs héritiers.

9 Quand on a pardonné les offenſes, il ne faut plus s'en ſouvenir.

10 Les Princes doivent agréer de petits préſens, mais ils doivent le faire rarement.

11 Il faut que les préſens des Princes ne faſſent pas de honte à celui qui les fait, ni à celui qui les reçoit.

12 On ne flatte les Princes ſur les petits préſens, qu'ils font, que pour les obliger d'en faire de grands.

13 La manière de donner doit obliger plus que les préſens quelque grands qu'ils puiſſent être.

14 Faire la Fortune des hommes qui la méritent doit être le plaiſir & l'ouvrage des Princes.

15 Il y a des gens, qui donnent d'un air de refus.

16 L'art d'obliger en refuſant eſt ſi néceſſaire & ſi rare.

17 Approuver toûjours tout ce que font les Miniſtres que ce ſoit bien ou mal fait, eſt une fauſſe Politique des Princes & un effêt de leur foibleſſe, & de leur oiſiveté, ou plûtôt d'un faux principe d'être infaillible dans leur choix.

18 Quand les Miniſtres font quelque choſe ſans ordre s'il eſt bien fait, il faut les louer, & les ſoûtenir; s'il eſt mal fait, il faut que ce ſoit ſur leur compte.

19 Quand on a donné des ordres, il faut ſoûtenir à tout prix ceux qui les ont éxécutés.

20 Les Nains & les Bouffons ſont de mauvais augure aux gens d'honneur, & font honte aux Princes qui leur donnent l'accès.

21 Il y a peu d'hommes qui ne diſent & des vérités & des menſonges.

22 La beauté n'eſt pas ce qu'elle paroit: l'habitude rend inſenſible à tout, elle fait périr tous les charmes.

23 Il y a des choſes, qu'il ne faut ni faire ni dire, il y en a qu'il faut dire & ne faire pas, il y en a qu'il faut dire & faire.

24 La nuit & l'obſcurité égalent tous les objèts, c'eſt ce qui rend l'infidélité des gens mariés inexcuſable.

25 La loix Salique qui exclut les femmes du Trône eſt juſte.

26 Le beau ſexe eſt un grand obſtacle pour bien régner.

27 S'il y a eu autrefois des Reines qui ont régné glorieuſement comme les *Sémiramis*, les *Nitocris*, les *Zénobies* & d'autres, ces éxemples ſont ſi rares, qu'il ne faut pas compter ſur ces prodiges.

28 Il eſt vrai que l'ame n'a point de ſexe.

29 Les foibleſſes du ſexe n'intéreſſent pas toûjours l'ame.

30 Le tempérament & l'éducation font toute la différence qui ſe remarque entre les ſexes.

31 On ne travaille qu'à gâter les Princes depuis le moment de leur naiſſance juſqu'à celui de la mort.

32 Quand

32 Quand les Princes nés ſur le Trône ſont quelque choſe de grand, il faut les admirer comme des prodiges.

33 La flatterie empoiſonne ceux qui ſont d'intelligence avec elle.

34 La flatterie ne perſuadera jamais à un Poltron qu'il eſt brave, à un ſot qu'il eſt habile, à une courtiſanne qu'elle eſt chaſte, à une vieille, qu'elle eſt jeune, & à un ſçélérat qu'il eſt homme de bien.

35 La conſçience ne donne quartier à Perſonne.

36 L'amour propre n'eſt pas impoſteur à lui-même, il l'eſt aux autres.

37 La flatterie repréſente les Princes tels qu'ils devroient être.

38 La flatterie inſtruit, elle pique, elle échauffe, elle fait honte.

39 Quelque effort que faſſe la flatterie, elle ne perſuade jamais ce qui eſt faux.

40 Il y a une élévation naturelle qui ſe ſoumet tout.

41 *Platon* dans les fers étoit plus prince que ſon Tyran.

42 Il y a des gens qui ont un empire ſecrèt ſur tous les Cœurs, ils éxercent une eſpèce de Tyrannie à laquelle rien ne réſiſte.

43 Il y a des hommes nés ſous des étoiles, ſi prédominantes qu'ils ſe font des ennemis ou des ſujèts par tout où ils paroiſſent.

44 *Céſar* priſonnier entre les mains des Pirates les gourmanda juſqu'à les menaçer de les faire pendre.

45 Après la bataille de Pharſale, *Céſar* étant ſeul dans la Chalouppe rangea à ſon obéiſſance le même *Caſſius* qui commandoit une puiſſante armée navale & qui depuis le poignarda ſur le Trône au milieu du Sénat. Ces actions méritent de la réfléxion & de l'admiration.

46 Si la grande fortune étoit attachée inſéparablement au grand mérite, elle vaudroit toutes les peines & tous les ſoins que l'on ſe donne pour elle.

47 Le plus grand des malheurs eſt d'être engagé dans un état audeſſus de ſes forces.

48 Ne ſe rendre pas indigne d'une grande fortune ſuffit pour la mériter.

49 Il y a des gens que la fortune n'éléve, que pour les rendre ridicules.

50 Les filles ſe marient pour ſe mettre en liberté.

51 Les Religieuſes & les femmes mariées ſont malheureuſes de différente manière.

52 Les filles enfermées, qui ſont les gardiennes d'elles-mêmes, ſont les martires plûtôt de la néceſſité que de la vertu.

53 Celles qui s'oublient juſqu'à la débauche s'expoſent au mépris.

54 Les *Sémiramis*, les *Cléopatres* & tant d'autres, se font faits estimer & admirer malgré leurs désordres.

55 On pardonne tout à la grande Fortune.

56 Le même tempérament, qui fait les grands talens, assujettit aux grands défauts.

57 L'orgueil & la délicatesse rendent trop sensible; mais la grace perfectionne tout.

58 Il y a une certaine délicatesse, qui dégoûte de tout.

59 L'inconstance, qui est un défaut, est souvent un mérite.

60 Ne se retracter pas d'un engagement mal fondé de peur d'avouer la faute, c'est la plus grande des sottises.

61 Il faut du cœur pour avouer, qu'on ait failli.

62 Il faut plus de cœur pour le mariage, que pour la guerre.

63 Il faut admirer le courage de ceux qui se marient.

64 Les hommes se marient parce qu'ils ne savent ce qu'ils font, & les filles pour se mettre en liberté à l'abri d'un mari.

65 Il n'y a point d'Etat où le bien & le mal ne se balançent.

66 La mort est le moindre des malheurs auxquels on s'expose à la guerre.

67 La véritable gloire est l'appannage du vrai mérite.

68 La grande & belle réputation est l'hommage, qui est dû au seul mérite; la fortune usurpe souvent son droit sur lui, mais elle ne peut le conserver.

69 Refuser au mérite les applaudissemens, qui lui sont dûs est une espéce d'injustice.

70 S'abstenir quand il le faut des plaisirs, c'est ce qu'il y a de plus grand.

71 La récompense du mérite, c'est le mérite même.

72 La Fortune usurpe quelque fois les droits du mérite, mais elle ne les conserve pas.

73 La préférence que les hommes donnent aux uns sur les autres n'est pas une marque infaillible du mérite des préférés.

74 Le Cérémoniel gâte toutes les grandes affaires.

75 Les Cérémonies font l'effèt du tabac; & elles amusent.

76 La discipline militaire a donné l'empire à tous ceux qui l'ont possédée.

77 Tout est perdu quand l'obéissance cesse.

78 La guerre aguerrit toutes les nations.

79 Il y a des hommes, qui au récit de leur bravoure, font connoître leur peur.

80 Les

80 Les braves & les poltrons ont preſque également peur, mais ils n'en ſont pas également les maitres.

81 Tout homme qui craint la mort, ne peut être intrépide.

82 Quelque brave & intrépide que ſoit un homme, il eſt ravi de ſortir des occaſions dangereuſes.

83 Se vaincre, c'eſt triompher du plus puiſſant de ſes ennemis.

84 Pour être obéi il ne faut pas commander l'impoſſible.

85 Faire vœu de pauvreté, c'eſt ſe rendre riche.

86 Tout ce que l'on dépenſe en armes & en troupes eſt Economie.

87 La quantité des Officiers gagne les batailles & les villes.

88 Il y a plus de ſûreté, d'être brave que Poltron.

89 Il faut ménager la peur de ſes ennemis comme le reſte.

90 Il y a des Poltrons qui ſe font vaillants à force de hazarder.

91 L'injuſtice des reſſentimens vengent ceux qui les ſouffrent.

92 Le Ciel donne & ôte tout quand il lui plait.

93 On doit embraſſer l'ennemi déſarmé.

94 Tout ce qui ſe ſoumet mérite d'être épargné.

95 Un conquérant doit compter pour ennemis tout ce qui s'oppoſe à lui.

96 Les ames généreuſes reſſentent preſque autant de douleur de la mort d'un ennemi, que de celle d'un ami.

97 Perdre un ennemi eſt une plus grande perte qu'on ne penſe.

98 La Cruauté eſt l'effet d'une ame baſſe & timide.

99 Les braves ſont humains, & les Poltrons ſont cruels.

100 La plus dangereuſe hypocriſie eſt celle des Fanfarons.

CENTURIE VIII.

1 La longue paix fait tomber inſenſiblement les Etats dans la foibleſſe & dans le mépris.

2 Les grandes armées ne ſont qu'un grand amas de foibleſſe.

3 La grande quantité de Places fortes conſument l'argent & les hommes inutilement.

4 Les petites armées ſont de grande dépenſe, mais les grandes ſubſiſtent d'Elles-mêmes.

5 Quand on craint la guerre, l'on ne jouit pas longtems de la paix.

6 La foibleſſe & la lâcheté ne ſont ni habileté ni prudence.

7 On peut tout acheter au mérite & à la gloire près.

8 Le mérite eſt un certain aſſemblage de ces grands talens & de ces belles & grandes qualités qui ſe trouvent rarement.

9 Les Princes ſont puiſſans par leurs troupes & leur argent.

10 Les Princes ſont riches quand leurs ſujèts le ſont.

11 Quelque vénal que ſoit un homme, il ſe rend rarement contre ſon intérêt.

12 Tous les hommes connoiſſent leur intérêt, mais les uns le connoiſſent plûtôt & les autres plus tard.

13 On ne perſuade jamais les hommes contre leur intérêt: s'il y a des hommes qui agiſſent par des motifs plus ſublimes, cette manière d'agir eſt inconnue & n'eſt qu'un intérêt plus noble & plus fin.

14 La force ſe fait obéïr & craindre.

15 Les batailles donnent la gloire & l'empire.

16 La gloire que les hommes tirent de la victoire eſt moins juſte qu'éclatante.

17 Quand Dieu donne l'eſprit, le courage & la force à un homme il lui donne le droit ſur l'univers à proportion de ſes talens & de ſa fortune.

18 Le monde eſt à ceux qui ont de quoi l'occuper & le conſerver.

19 Il faut prévoir l'avenir, s'y diſpoſer, & n'y mettre jamais d'obſtacles.

20 Il y a des artifices qui ſont indignes & d'autres qui ſont permis.

21 La ruſe eſt d'un grand ſecours aux foibles & n'eſt pas toûjours indigne des forts.

22 Dans le Siècle où nous ſommes, il n'y a ni paix, ni guerre, tout le monde eſt armé, l'on s'entremenaçe, l'on ſe craint réciproquement, perſonne ne fait, ni ce qu'il voudroit, ni ce qu'il pourroit faire, on ne ſait qui a gagné ni perdu, mais on ſait aſſez que tout le Monde craint ſans ſavoir qui, ni pourquoi.

23 Il faut prévenir tous ceux qui menaçent.

24 Les gens heureux iroient trop loin, s'ils ſavoient profiter des terreurs paniques.

25 Craîndre le Turc n'eſt pas une terreur panique,

26 Il ne faut ni craindre ni mépriſer les ennemis, quelque foible ou quelque fort qu'il ſoit.

27 Quand on manque de courage, on ne fait jamais rien qui vaille.

28 L'on n'eſt habile qu'à proportion qu'on a le courage grand.

29 Les hommes ne trouvent point de défauts à ceux qu'ils craignent, mais ils en trouvent mille à ceux qu'ils mépriſent.

30 Em-

30 Emploïer plus de courage que de prudence est une maxime, dont tous les grands hommes se sont bien trouvés.

31 Il y a des choses dans la vie, qui sont plus terribles que la mort.

32 On peut tout mépriser hors le destin qui nous attend après la mort.

33 Quelque occupé que l'on soit, il faut se ménager des heures de retraite, qui doivent être emploïées pour prendre des mesures avec soi-même, ou plûtôt pour les prendre avec Dieu.

34 On peut vivre dans le grand monde aussi solitaire que dans la Thébaide.

35 Les lettres ne gâtent pas les hommes, ce sont les hommes qui gâtent les lettres.

36 Il n'est pas honteux de ne savoir que les devoirs de son état.

37 Tout homme qui s'acquitte bien de son devoir, de quelque profession qu'il soit, mérite de l'estime & de la récompense.

38 Tous les Arts & tous les métiers se méprisent, & se persécutent.

39 Le métier du Prince est celui de faire fleurir les sçiences & les arts.

40 Un Prince doit favoriser toutes les sçiences, tous les arts, & tous les métiers, dans leur rang.

41 On est toûjours apprentif dans la sçience de la vie.

42 Les sçiences rendent les habiles gens plus habiles & les sots plus sots.

43 Quand les hommes & les choses ne sont pas dans leur rang, c'est le plus grand des malheurs.

44 On peut convenir de ses propres avantages sans blesser la modestie; mais il ne faut s'attribuer rien de faux, & en renvoïer toute la gloire à Dieu.

45 Les sots seroient trop heureux, s'ils pouvoient se déguiser à eux-mêmes.

46 Quand Dieu veut punir, il ne fait que brouiller les rangs.

47 Il y a des Princes qui ne le seroient pas, s'ils méritoient de l'être.

48 Les grands hommes seroient mal-heureux, s'ils ne se reconnoissoient pas.

49 On ne doit jamais être satisfait de soi-même, quelque satisfaits qu'en paroissent les autres.

50 Il faut compter pour rien toute la gloire, qu'on s'est acquise.

51 Il faut tâcher de se surpasser toûjours; cette occupation doit durer autant que la vie.

52 On

52 On dit souvent plus de bien & plus de mal des Grands qu'ils ne méritent.

53 Il y a des Gens qu'on ne peut assez louer, & d'autres qu'on ne peut blâmer trop.

54 Pour empêcher les Gens de dire du mal, l'unique secrèt, est de n'en faire pas, mais ce secrèt n'est pas infaillible, quoiqu'il devroit l'être.

55 Il y a peu de vanité à tirer de l'illustre naissance ; elle impose de grandes obligations & ne contribue rien à s'en acquitter.

56 Les Turcs estiment trop peu la naissance, & les autres nations, l'estiment trop.

57 La naissance, l'argent & le mérite doivent avoir leur rang & emploi dans l'Etat.

58 Rendre heureux les peuples & les Etats, c'est se rendre glorieux.

59 La Maison *Ottomanne* travaille depuis quatre siècles au dessein de la Monarchie Universelle, & il y a grande apparence, que si elle n'y réussit pas, ce dessein doit être chimérique pour tout autre.

60 Si *César*, *Aléxandre* & *Cyrus* se sont rendus en si peu de tems les maitres d'une si grande partie du monde, c'est qu'eux & leurs siècles étoient faits pour y réussir. Les Siècles & les conjonctures ne sont plus les mêmes, & qui ressemble à ces Héros?

61 Les plus grands hommes ont été peu connus & enfin entièrement oubliés.

62 Cette immortalité, cette gloire, qui flatte si agréablement les grands cœurs, n'est que la plus belle de toutes les chiméres.

63 Il faut se former sur les grands originaux du tems passé, il faut travailler jour & nuit, s'exposer à mille travaux, à mille dangers, il faut compter pour rien la vie & la mort; mais il ne faut travailler ainsi, que pour satisfaire à Dieu & à soi-même, sans prétendre rien de plus.

64 *Aléxandre* avec tous ses défauts a été le plus grand des hommes.

65 Les Caractères d'*Aléxander* & de *César* sont différens, mais ils étoient tous deux admirables.

66 Les hommes sont si sots, qu'entre les vertus ils ont donné la préférence à celle, qui est la plus ennemie de leur repos.

67 C'est l'intrépidité qui fait les héros.

68 Gouverner sagement les Etats, les rendre heureux par la justice, par l'abondance & par la paix, n'est pas une gloire moins grande que celle

celle d'en conquérir; mais ceux, qui ont fait l'un & l'autre méritent cette immortalité, qui ne se trouve pas.

69 Tout ce qui finit mérite le mépris.

70 Quand Dieu a fait un homme Roi, il devroit s'efforcer de mériter son sort.

71 On ne sauroit troubler le repos du monde, qu'aux dépens du sien.

72 Le métier de Conquérant seroit plus beau, s'il ne faisoit pas tant de malheureux.

73 On ne peut se rendre grand qu'aux dépens de quelqu'un.

74 Il n'y a pas moins de peine, de gloire & de plaisir à bien gouverner les Etats, qu'à les conquérir.

75 L'ingratitude d'*Auguste* envers *Cicéron* fut indigne de lui; on peut douter si l'Empire du Monde méritoit d'être acheté à ce prix.

76 Les ennemis haïssent toûjours sincérement; mais les amis n'aiment pas toûjours de même.

77 On peut se venger sans haine, mais non pas sans indignation.

78 On haït ceux que l'on craint & l'on a de l'indignation pour ceux qu'on méprise.

79 Les grands cœurs sont capables d'indignation, mais non pas de haine.

80 Quand un Prince est obligé de faire mourir quelqu'un, il faut, que ce soit d'une manière si juste que le Criminel soit forcé d'avouër, qu'il a mérité la mort.

81 Quelquesfois la Clémence rend les Princes aussi coupables que la Cruauté.

82 Les Princes doivent aimer leur grandeur au dessus de tout.

83 *Constantin* le Grand eut tort d'immoler son fils innocent à la rage de sa femme.

84 Que *Philippe* II. ait fait mourir son Fils unique, ou par jalousie d'amour, ou par jalousie d'Etat, cette action est d'un grand homme.

85 Il faut compter pour rien les défauts & les crimes des grands hommes, comme les bonnes actions des sots.

86 Les Princes, qui se laissent obséder & enfermer, cessent de l'être.

87 L'action de *Sexte Pompée* valoit mieux que la bonne fortune de son Père; il en mérita mieux que lui le surnom de *Grand.*

88 Si *Aléxandre* pouvoit résusciter, le surnom de *Grand*, qu'il avoit si bien mérité, lui feroit honte.

89 *Sylla*, qui avoit fait tant de malheureux, usurpa injustement le surnom d'*heureux*.

90 Le Grand *Sesostris*, qui attâcha sept Rois malheureux à son char, eut été plus *grand* s'il eut usé de sa fortune avec moins de faste.

91 L'insolence sied mal à la bonne & à la mauvaise fortune.

92 Il y a dans la nature quelque chose d'ennemi qui s'oppose à la parfaite gloire & félicité des hommes.

93 La Fortune fournit rarement des occasions de se signaler, il faut être fort alerte à la prémière, & n'espérer plus la seconde.

94 On n'a rien à pardonner au grand *Cyrus*, c'est le seul des hommes extraordinaires sur lesquels il n'y a pas de prise.

95 *Aléxandre* & *César* étoient grands & incomparables, mais ils avoient de grands défauts qu'il faut pardonner à leur mérite extraordinaire.

96 *Constantin*, *Théodose* & *Charlemagne* ont bien mérité le surnom de *Grand* malgré leurs grandes fautes.

97 *Almanassor* & *Tamerlan* étoient grands autant qu'aucun autre, mais un peu trop barbares.

98 Le grand *Almanassor* étoit trop Artisan & trop régulier.

99 Il ne faut compter, que sur soi-même & sur ses propres forces; quand elles ne suffisent pas, rien ne suffit.

100 Un Prince doit agir d'une manière si honnête avec tout le monde, qu'il leur persuade, que c'est se rendre heureux que de se soumettre à lui.

CENTURIE IX.

1 Le *Turc* ne veut, que l'obéissance & le Tribut de ses sujèts, il ne contraint pas leurs consçiences.

2 Le *Turc* ne s'informe, ni des sentimens, ni des forces, des autres Princes, il marche quand la fantaisie le prend, & on ne lui résiste pas sans miracle.

3 Par bonheur, les *Turcs* sont un peu plus barbares & cruels que nous.

4 Il y a longtems qu'on nous prône la décadence de l'Empire *Ottoman.*

5 *Aléxandre* est aussi grand & aussi glorieux par les Roïaumes qu'il a donnés que par ceux qu'il a conquis.

6 Un conquérant ne doit prétendre de tous les travaux & dangers où il s'expose que la gloire, encore faut-il la partager avec ses amis & avec ses ennemis.

7 Pu-

7 Punir & récompenser ceux qui le méritent, sont les parties essentielles de la justice & de la Politique.

8 La Religion & la Politique du *Turc* sont faites pour la conquête du Monde.

9 On blâme la manière de combattre des *Turcs* & leur discipline militaire; mais puisqu'elles leur ont soumis une si grande partie du Monde on peut assurer, qu'elles sont les meilleures.

10 *Pyrrbus*, qui réduisit les *Romains* à l'extrêmité, dit avec esprit: *j'étois perdu si j'eusse encore obtenu une autre victoire*; c'est justement ce qui nous arrive avec les *Turcs*.

11 Quand on fait réfléxion sur la dernière conduite des *Turcs* devant *Vienne*, on voit visiblement que Dieu les aveugla.

12 Les *Turcs* n'ont ni Gazettes ni Almanacs, il n'en vient pas de *Constantinople*.

13 Il n'y a pas des sujèts plus heureux que ceux du *Turc* à la Religion près, dans laquelle il ne violente personne.

14 Le grand avantage du *Turc* est d'être seul, il a des esclaves, mais point d'Alliés.

15 Quand on fait réfléxion sur l'Etat préfent de notre *Europe*, on ne comprend pas sur quoi se fondent les belles espérances, que l'on a conçues de la totale Ruine de l'Empire *Ottoman*.

16 Pour faire quelque chose de grand, il ne faut qu'une seule tête qui ordonne tout, & une seule bourse qui éxécute tout.

17 Les Confédérations & les Ligues, qui forment les armées à la Mosaïque, ne font jamais rien.

18 La Magnificence & la libéralité sont les Vertus des Conquérans.

19 Les Abjections & les bassesses servent quelquefois à parvenir à la grandeur; mais elles ne servent jamais ni à l'accroître, ni à la conserver.

20 Les Grands Princes sont bons Ministres.

21 Les petits Princes chicanent tous ceux qui ont le malheur de leur être sujèts.

22 On ne trouve jamais le repos, quand on le cherche.

23 Rien n'est plus incommode qu'un homme qui veut paroître plus grand qu'il n'est.

24 Un Philosophe fit connoître à *Pyrrbus* la vanité de ses vastes projèts en lui disant: *Puisque tu ne veux enfin que te reposer pourquoi ne pas demeurer en repos?*

25 Bien des choses méritent d'être ménagées autant que l'argent.

26 Il y a une manière de profusion qui est œconomie.

27 En matière d'Armées la pensée de *Friedtland* fut celle d'un grand homme.

28 La guerre fait subsister la guerre.

29 Les reproches que fit *Croesus* à *Cyrus* sur ses grandes profusions, n'empêchérent pas le vainqueur de l'*Asie* d'être libéral; mais c'est se tromper que de compter comme il fit, sur la reconnoissance des hommes.

30 *Alèxandre* après avoir tout donné ne se réserva que l'espérance, qui est aussi trompeuse, que la reconnoissance.

31 Celui, qui, sentit au dernier moment de sa vie le plaisir de ses bienfaits, mérita sa fortune.

32 Tout ce que l'on donne est un gain, & tout ce que l'on ne donne pas est une perte.

33 Quand on manque de forces pour soutenir ses droits, ils sont perdus.

34 La force rend justes toutes les prétentions.

35 Les vieux serviteurs se rendent peu-à-peu les maîtres si l'on n'y prend garde.

36 Il y a des serviteurs qui sont comme les balais, ils ne servent bien que tant qu'ils sont nouveaux.

37 Tout est pardonnable excepté la desobéïssance & l'infidélité.

38 Il y a des maîtres auxquels il ne faut pas obéïr pour les bien servir.

39 Il ne faut pas craindre de rendre de mauvais offices à ceux qui les méritent.

40 Les vols des serviteurs sont d'épargne aux bons maîtres.

41 C'est la faute des Princes, quand ils sont mal servis s'ils ont de quoi récompenser & punir.

42 Il ne faut souffrir, si l'on peut, ni un sot pour maître, ni un sot pour valèt.

43 Un Sot ne fait, ni obéir ni commander.

44 Il faut empêcher les serviteurs de se croire nécessaires; quelque important & agréable que soit leur service, il faut les désabuser de la vanité de cette confiance.

45 L'argent s'attache aux mains de ceux qui le manient comme la poix.

46 Tous les grands hommes ont souffert l'ingratitude & l'injustice.

47 Les grands hommes dans les siècles héroïques ont donné des exemples de probité, qui leur ont été plus glorieux que leurs Triomphes.

48 Le grand *Scipion* après ses Triomphes mourut si pauvre qu'on ne lui trouva pas de quoi l'enterrer.

49 Les plus honnêtes gens s'appauvriſſent rarement en maniant de l'argent.

50 Eſpérer plus de fidélité des autres que de ſoi-même n'eſt pas ſageſſe.

51 Il y a des Pédans d'honneur comme des Pédans d'Ecole.

52 Il faut être homme d'honneur ſans être incommode.

53 Il y a des gens qui ſont nés pour dire & faire des ſottiſes.

54 Tous les hommes flattent la fortune & le pouvoir.

55 La Fortune attire un grand nombre de faux Amis qui diſparoiſſent avec elle.

56 La flatterie & l'envie ſont inſéparables de la grande fortune.

57 Quelque élevé que ſoit un mérite, il échappe rarement aux atteintes de l'envie.

58 Il faut tâcher de ſavoir tout, mais il ne faut pas témoigner toûjours de le ſavoir.

59 Quand les habiles Gens publient quelque ſecrèt, cela ne ſe fait jamais ſans miſtères.

60 Il eſt permis de tromper les gens pour leur faire du bien, mais non pas pour leur faire du mal.

61 Il eſt permis de tromper les ennemis comme il eſt permis de les vaincre.

62 La vérité n'offenſe que les foibles & les ſots.

63 On eſt obligé de dire la vérité, mais on n'eſt pas obligé de dire toutes les vérités.

64 Les hommes ſont prêts à démentir leurs ſens, leur raiſon & la vérité connuë, pour flatter ceux qui leur commandent.

65 L'ignorance & l'intérêt rendent les hommes injuſtes.

66 Les préjugés empêchent de voir clair.

67 Il faut être toûjours du parti de la vérité & de la juſtice.

68 Plus un homme eſt ſot, plus il eſt opiniâtre & infléxible.

69 Il n'y a pas de plus grands menteurs, que ceux qui fond profeſſion de ne mentir jamais.

70 La bienſéance eſt un Tyran duquel on ne s'affranchit pas impunément.

71 Il y a des gens auxquels tout eſt permis & auxquels tout ſied bien.

72 C'eſt avoir peu de cœur que de craindre le blâme en certaines occaſions.

73 La bonne & la mauvaiſe fortune ont leurs talens & leurs vertus différentes.

74 Il y a une fierté de courage, & il y en a une de foibleſſe.

75 Il y a deux ſortes de foibleſſes, l'une eſt dans l'âme qui eſt incorrigible, & l'autre eſt de la fortune qui change avec elle.

76 Ceux, qui ſont inſolens & fiers dans la bonne fortune, ſont infailliblement bas & foibles dans la mauvaiſe.

77 Peu de gens ont aſſez de courage pour confeſſer leurs fautes.

78 Confeſſer ſes fautes n'eſt pas l'effèt de la ſincérité c'eſt l'effèt du courage.

79 Les gens doubles ne ſont pas ſi habiles, qu'on penſe.

80 En matière d'Election, la fortune a plus de part que le diſcernement.

81 On ne ſauroit répondre dequelle manière un homme s'acquittera d'un emploi juſqu'à ce qu'il s'en ſoit acquitté.

82 Le paſſé ne répond de l'avenir, ni en bien, ni en mal.

83 Si les hommes oſoient trouver le ridicule en ceux qu'ils doivent reſpecter, la plûpart des Princes paſſeroit mal leur tems.

84 Le plus grand plaiſir que l'argent donne eſt celui de le dépenſer.

85 Les avares rendent leur argent inutile.

86 Les avares ſont les larrons du Public.

87 L'abſtinence du vin eſt une grande Politique des *Turcs*.

88 Etre ſobre n'eſt pas une grande vertu; mais c'eſt un grand défaut, que de ne l'être pas.

89 Aimer les animaux, avoir de la charité pour eux eſt la marque d'un bon naturel.

90 Les animaux fourniſſent mille ſujèts de philoſopher.

91 L'humanité a de certains penchans nobles, dont il ne faut pas la corriger.

92 Si les animaux avoient l'uſage de la parole, ils convaincroient les hommes, qu'ils ne ſont guères moins bêtes qu'eux.

93 La Civilité & la bonté ſient bien à la grande qualité & à la fortune.

94 Plus on eſt grand, plus on peut être civil & familier.

95 Il nait des bergers avec des ames Roïales, & des Rois avec celle de faquins.

96 La véritable grandeur, ne dépend que du cœur; quand il eſt grand, tout l'eſt.

97 Quand le cœur n'eſt pas Roïal, on n'eſt jamais Roi.

98 Ceux qui naiſſent ſur le Trône avec un cœur grand & une ame grande ſont doublement Rois.

99 L'on peut mettre ſon cœur, mais non pas ſa fortune, en état de n'avoir beſoin de Perſonne.

100 Dans

100 Dans la bonne fortune il faut être sage & honnête, & dans la mauvaise sage & fier.

CENTURIE X.

1 Il faut se rendre invincible, quand on ne craint & qu'on n'espére rien.

2 Il faut païer les services & les bienfaits avec usure.

3 Il faut païer le mal avec le bien, sans faire tort à la justice.

4 Le plus grand profit qu'on tire de l'étude est celui de n'être pas insupportable à soi-même.

5 L'étude donne encore un autre avantage, qui est qu'on n'admire rien.

6 Le repentir efface toutes les fautes passées, mais il n'assûre pas de l'avenir.

7 Si la vie est un bien il faut en jouir avec reconnoissance; si c'est un mal il faut le souffrir avec résignation.

8 *Caton* & *Brutus* auroient mieux fait de souffrir tranquillement la domination de *César*.

9 *Brutus* traita en mourant la vertu de chimére, d'un vain nom; mais *Caton* témoigna d'en être charmé jusqu'au dernier moment.

10 *Brutus* se punit d'avoir tué inutilement le plus grand des hommes.

11 *Pétrone*, mourant en badinant, traita de bagatelle la plus importante des affaires.

12 Il y auroit quelque chose d'admirable & de grand en ces différentes maniéres d'envisager la mort, s'il n'y avoit rien au de-là.

13 *Epictéte* né esclave, content & satisfait de son sort, rendit ses fers plus glorieux que bien d'autres n'ont rendu leurs sceptres.

14 La patience d'*Epictéte* & la brutalité de son maitre sont également insupportables.

15 Il n'y a point de condition, qu'on ne puisse rendre glorieuse, ou par ce que l'on y fait, ou par ce, que l'on y souffre.

16 La patience est la vertu de ceux qui manquent ou de courage ou de force.

17 La patience usurpe tout le mérite de la nécessité.

18 L'on ne souffriroit pas apparemment, si on pouvoit s'en dispenser.

19 La

19 La vie & tout ce que s'y passe ne vaut pas les soins que l'on s'en donne.

20 Quand on n'aime rien & que l'on ne craint pas la mort, l'on ne souffre pas impunément.

21 Les hommes cachent leurs maladies comme des crimes.

22 Quand les hommes changent de fortune, tout leur mérite leur devient inutile.

23 Il y a peu de prisonniers plus étroitement gardés que les Princes.

24 Les vertus ont leurs modes comme les habits.

25 Les hommes sont si sots que pour se choisir un maitre, ils ne s'attachent qu'à ceux, qui sont les moins dignes de l'être.

26 La gloire de l'Antiquité est évanouie, celle de notre siécle aura le même sort.

27 Il n'y a point de vertu si pure, ni de mérite si sublime, qui ne souffre comme le soleil ses Eclipses.

28 Les hommes ne savent pas à combien de maux ils s'assujettissent en se soumettant à un sot.

29 Les scélérats & les Tyrans sont moins à craindre que les sots.

30 La vie est un songe agréable aux uns & fâcheux aux autres.

31 L'heure de la mort est l'heure de la vérité.

32 On doit compter tout le genre humain pour ses parens, & tout l'univers pour sa patrie.

33 Il ne faut se souvenir de sa patrie que lorsqu'il est question de la servir.

34 Les misérables & les malheureux méritent du secours.

35 Il importe plus de jouir que de connoitre.

36 Dieu mérite seul tout l'étonnement & toute l'admiration dont on est capable.

37 Il faut aimer & adorer Dieu sur tout ce qui est visible & invisible.

38 Quand Dieu nous auroit faits exprès pour brûler éternellement dans l'enfer, il ne mériteroit pas moins notre amour & notre adoration.

39 Il faut croire de Dieu tout ce qu'il en fait & tout ce qu'il en veut.

40 Ce que Dieu ne fait ni ne veut pas, ne peut être ni subsister.

41 Dieu seul mérite l'holocauste.

42 Il faut se soumettre aveuglément à l'Eglise Romaine, c'est l'unique oracle par lequel Dieu s'explique.

43 En croire plus, est superstition; en croire moins, c'est infidélité.

44 Il

44 Il faut se soumettre à l'Eglise parce que Dieu le veut.

45 Il faut croire nos mistéres sans les approfondir.

46 Tout ce que Dieu a fait pour les hommes, tout ce qu'ils en craignent, & tout ce qu'ils en espérent, est bien moins que lui-même.

47 Il ne faut pas moins se confier en la justice qu'en la bonté de Dieu.

48 Il faut anéantir en Dieu tous les crimes & toutes les vertus.

49 On doit s'humilier perpétuellement devant Dieu de tout ce que l'on a fait, & de tout ce que l'on n'a pas fait, & de bien & de mal.

50 Il faut se résigner aveuglément en Dieu pour le tems & pour l'éternité.

51 Aimer ses ennemis est un acte héroique, digne en quelque façon de Dieu qui l'ordonne.

52 On n'est au monde que pour s'y occuper de Dieu: quel bonheur & qu'il est peu connu!

53 La véritable sainteté consiste uniquement en ce qui se passe sans témoins entre Dieu & l'ame.

54 Cet amoureux commerce n'admèt pas un tiers.

55 Il faut se fier à Dieu, il fera tout bien.

56 Il ne faut pas croire tout perdu quand on est tombé en quelque faute.

57 Se réjouir de ce que les crimes & les fautes de toutes les créatures n'ôtent pas à Dieu un atome de sa gloire & de sa félicité éternelle, est un sentiment juste, qui n'obtient pas moins le pardon, que les larmes.

58 Consentir avec amour & résignation à son éternité telle qu'elle puisse être, c'est l'acte le plus héroique que puisse produire une pauvre créature.

59 Dieu pardonne tout pas moins pour être juste que pour être bon.

60 Dieu pardonne sans faire tort à sa justice & il punit sans faire tort à sa bonté.

61 Dieu veut tout ce qu'il veut d'une manière digne de lui.

62 L'on ne sauroit faire un plus grand tort à Dieu que de n'espérer pas en sa bonté & de ne se confier pas en sa toute-puissance.

63 Sans Dieu on ne fait rien qui vaille.

64 Le Rien n'est capable de rien.

65 Puisque Dieu ordonne aux hommes d'espérer, il ne les trompera pas.

66 On ne peut trop espérer en Dieu, ni trop se défier de soi-même.

67 Dieu triomphe de la malice & de l'ingratitude.

68 En demandant pardon à Dieu de nos fautes, il faut le remercier de toutes celles dont sa bonté nous a préservé.

69 Si les hommes étoient bien persuadés de leur néant, leurs péchés & leurs fautes les étonneroient moins.

70 Le désespoir est un orgueil, c'est une présomption sécréte & criminelle.

71 Les plus habiles & les plus saints ont sujèt de s'étonner de toutes les fautes & de tous les crimes qu'ils ne font pas.

72 Dieu mérite d'être aimé plus que tout ce qui est visible, & invisible, & plus que tout ce qui est sensible & insensible.

73 Dès que l'on aime Dieu on est innocent.

74 L'amour de Dieu n'est pas moins un devoir indispensable, qu'un mérite.

75 Notre divin & adorable Maitre mérite seul cette aveugle déférence que les sectateurs de *Pythagore* avoient pour ce Philosophe.

76 Hors de l'Eglise *Romaine* il n'y a pas de salut, elle est l'unique Oracle qu'il faut consulter.

77 Le mérite de notre foi ne consiste pas moins dans une aveugle résignation pour elle, que dans une ferme persuasion.

78 La raison a de la peine à se persuader les vérités Chrétiennes, il faut que la volonté la range à l'obéissance.

79 Quand on est *Catholique*, on a la consolation de croire tout ce qu'ont crûs tant de grands génies, qui ont vecû depuis 16 siècles, l'on est heureux de se trouver d'une Religion authorisée par des millions de miracles & par des millions de Martirs qui ont sacrifiés leurs vies aux vérités Catholiques; c'est cette Religion, qui a peuplé les déserts des gens, qui par un martire plus secrèt se sont sacrifiés à Dieu, renonçant au monde & à tous ses charmes; c'est cette Religion si fertile en Vierges admirables, qui ont triomphé de la foiblesse de leur sexe & de leur âge, pour se rendre les glorieuses victimes d'une Religion si inconnue aux hommes, qu'elle ne pouvoit être enseignée que par un Dieu: il faut plaindre tous ceux qui ne se rendent pas à ces grandes vérités.

80 Les hérétiques usurpent en vain le beau tître de *Catholique*, il ne leur appartient pas.

81 La Souveraine authorité du *Pape* & son infaillibilité sont les solides & inébranlables fondemens de la Religion *Catholique-Romaine*.

82 Les

82 Les Conciles & toutes les Puiſſances du monde doivent être ſoumis au *Pape*, mais le *Pape* ne doit être ſoumis qu'à Dieu ſeul.

83 C'eſt être *Catholique* que d'avoir ces ſentimens; ôtez ce fondement, il n'y a plus de Religion: comment peut on être Chrêtien ſans être *Catholique*? & comment peut on être *Catholique* & refuſer au *Pape* l'entiére ſoumiſſion qui lui eſt dûë?

84 Les foibleſſes, les crimes & les fautes des *Papes* n'effaçent pas leur ſacré Caractére, ni ne détruiſent pas leur autorité qui mérite nos reſpects, quoique ſouvent leurs perſonnes ne les méritent pas.

85 Le ſac des Bigots a été pour *Rome* le pire de tout ce qu'elle a ſouffert.

86 Le plus grand des malheurs c'eſt de voir régner des Princes, qui ne méritent pas de l'être.

87 C'eſt être injuſte que de haïr ceux, qui ſont dans l'erreur, il faut les plaindre ſans les perſécuter.

88 Il y a des maux bien plus grands pour *Rome* & pour le Pontificat, que le Népotiſme.

89 Rien ne perſuade mieux les vérités *Catholiques* que tout ce qui ſe paſſe de pitoïable à préſent 1680 à *Rome*.

90 Dieu qui a fondé ſa Monarchie Eccléſiaſtique, la conſerve malgré ceux qui ne travaillent qu'à la perdre ſans y réüſſir.

91 Cette magnifique promeſſe, n'a pas encore eu ſon effet en la perſonne d'aucun *Pape* juſq'au préſent *Innocent XI.* dans lequel apparemment elle ne ſe vérifiera pas.

92 On ne ſait pas quand cette fameuſe promeſſe s'éxécutera, mais il eſt indubitable, qu'elle ne peut ſe vérifier en la perſonne d'aucun Prince ſéculier Chrêtien, & qu'il faut que ce ſoit néceſſairement en celle d'un *Pape* avenir qu'elle s'accompliſſe.

93 A la volonté de Dieu rien ne réſiſte; elle s'accomplit dans les bons pour ſa gloire & leur bonheur: elle s'accomplit dans les méchans pour ſa gloire & leur malheur.

94 Tout ce qu'on peut faire ſans Dieu, c'eſt de ſe perdre.

95 Il eſt ordonné aux hommes de croire, mais non pas de connoître.

96 C'eſt offrir à Dieu la plus digne holocauſte, que de lui ſacrifier le libre arbitre & ſon uſage.

97 On n'eſt jamais plus libre que lorſqu'on dépend ſans réſerve de Dieu.

98 Il n'y a rien de ſi indigne, ni de ſi rampant qui n'ait trouvé ſes adorateurs.

99 On se forme des Idoles qu'on adore, & on ne les craint que parce qu'on les a forgées.

100 L'intérêt est un Dieu inconnu à bien des gens qui lui sacrifient tout.

CENTURIE XI.

1 La véritable gloire & le véritable intérêt sont connus de peu de gens.

2 Le plus grand intérêt & la plus grande gloire consistent à ne faire rien d'indigne d'un homme d'honneur.

3 Combattre & souffrir ses défauts jusqu'à la mort sont les occupations de toute la vie.

4 Il faut se rendre à discrétion, & laisser faire à Dieu.

5 La vertu, qui n'a pas Dieu pour son unique but, n'est que pure vanité.

6 Sans Dieu la vertu & l'honnêteté ne seroient que des Chiméres.

7 Dieu seul est la source de la gloire & de la félicité.

8 Il y a une espéce d'amertume, répandue sur tout ce qui est visible & sensible, que les uns goûtent plûtôt, les autres plus tard.

9 La conscience est cet unique miroir qui ne trompe, ni ne flatte pas.

10 On ne peut se déguiser ni à Dieu ni à soi-même.

11 Le goût de Dieu produit dans l'ame un grand mépris pour elle-même.

12 Le mépris de soi-même est l'unique avantage qu'on tire des péchés.

13 Le péché humilie les hommes encore plus que le néant.

14 L'humilité qui ne procéde pas de la véritable connoissance de son néant est fausse.

15 Il y a des momens où l'on se voit si abimé dans les miséres, qu'on demeure entiérement & heureusement convaincu de son néant.

16 L'on est ravi de savoir que l'on n'est rien & que Dieu est tout.

17 Convertir le mal en bien est le grand art de Dieu.

18 Quelque sublimes & pures idées qu'on se forme de Dieu, il faut craindre de le blasphêmer.

19 Les hommes gâtent tout quand Dieu les laisse faire.

20 Quand

20 Quand on considére que tout ce qu'il y a de plus grand, de plus saint & de plus adorable sur la terre & dans le Ciel, n'est rien en comparaison de Dieu, on est charmé, on est ravi d'être persuadé, que lui seul est uniquement tout; que tout le reste n'est rien que ce qu'il veut; que tout n'est & ne subsiste que par sa pure bonté & par sa puissance; c'est alors qu'on le bénit, qu'on le louë d'une manière très-sublime.

21 La seule & la véritable gloire est celle que Dieu nous a méritée par lui-même.

22 Par quelque porte qu'on entre dans l'heureuse éternité, c'est la Triomphale.

23 Les gens les plus scélérats sont souvent ceux qui font profession d'être les plus gens de bien.

24 Si l'on prénoit autant de soin d'être bon qu'on en prend de le paroitre, l'on en viendroit par la grace à bout.

25 La vertu n'a point d'habits ni de couleurs; elle n'affecte pas d'extérieur qui la distingue.

26 L'hipocrisie est ce Protée qui prend mille figures; elle est ce Caméléon qui se teint de mille couleurs.

27 Il faut être le prémier à oublier ce que l'on a jamais fait de bien.

28 Dieu ne récompense pas les hommes à mesure de l'amour qu'ils ont pour lui, parce que cet amour mérite peu; mais il les récompensera à proportion de l'amour qu'il a pour eux qui est infini.

29 Dieu ordonne aux hommes de l'aimer plus qu'eux-mêmes; cela étant, l'amour propre n'est pas si criminel, qu'on le suppose.

30 Ceux qui ont des opinions indignes de Dieu, le blasphément.

31 Si Dieu étoit aussi chagrin, que les hommes, tout seroit perdu.

32 Il ne faut reconnoître qu'à Dieu seul tout ce que l'on est, & n'espérer que de lui tout ce qu'on sera.

33 Les bienheureux dans le Ciel sont incomparablement plus heureux par la gloire & la félicité de Dieu que par la leur.

34 Aimer, adorer & admirer Dieu, s'oublier & se perdre heureusement en lui, sont les occupations des saints dans le tems & dans l'éternité.

35 C'est par un dernier, incompréhensible & ineffable acte qu'on se rend digne de Dieu pour toute l'éternité; mais ce dernier acte est un don gratuit, si précieux que nulle créature n'a de quoi le mériter.

36 La créature n'est sainte dans ce monde, ni dans l'autre qu'à proportion de l'amour que Dieu a pour elle.

37 La résignation est un effèt du veritable amour.

38 La parfaite résignation est l'effèt du parfait amour, c'est une adoration fine & très-sublime.

39 C'est une grande bassesse que de desirer quelque chose de moins que Dieu.

40 Il faut savoir se passer de tout ce qui n'est pas Dieu.

41 Dieu seul est le mérite & la récompense de l'homme.

42 Les hommes seroient perdus, si leurs vœux étoient toûjours exaucés.

43 Ne demander rien à Dieu que par un esprit de résignation c'est l'adorer plus dignement.

44 Les souhaits & les desirs sont permis, mais ils doivent être réglés par une aveugle résignation.

45 Pour concevoir une haute estime, une grande admiration & un digne étonnement de Dieu, il faut entrer respectueusement avec lui dans cette éternelle solitude si digne de lui-même, qu'il remplissoit seul, avant qu'il donnât l'être à l'univers, c'est-là qu'on se perd heureusement, c'est dans ces profondes ténébres, que l'on est esclave par des lumières dignes d'une ame immortelle, c'est dans cet abime que s'achéve la glorieuse transformation de l'ame en Dieu.

46 Il y a des momens où Dieu se communique à l'ame d'une manière si ineffable & incompréhensible, qu'il fait tout oublier.

47 Le glorieux & secrèt commerce entre Dieu & l'ame étonneroit presque les Anges, si l'entrée de ce sanctuaire leur étoit ouverte.

48 Il s'y fait une si familière & une si amoureuse union entre Dieu & l'ame, qu'elle y reste glorieusement & heureusement abimée.

49 La foiblesse humaine est incapable de soutenir longtems un tel état; on retourne à ses misères & on les souffre, parce que Dieu le veut.

50 A mesure qu'on s'approche de Dieu on s'éloigne de la présomption & de la vanité.

51 La vûë de Dieu qui est la suprême félicité humilie plus que toutes les souffrances & toutes les mortifications du monde.

52 L'ame s'élève en se mettant au dessus du tems, elle entre dès cette vie dans l'éternité, où tout ce qui n'est pas Dieu disparoit.

53 Le repentir à l'égard de Dieu seul est juste & nécessaire.

54 La plus digne ambition, c'est celle de plaire à Dieu.

55 On n'oublie jamais ce que l'on aime.

56 La mort console de toutes les misères & de tous les malheurs.

57 On

57 On ne doit pas refuſer à ſon corps les choſes néceſſaires, & l'on peut lui accorder ſans ſcrupule les ſuperfluës.

58 Dieu a tout fait pour l'homme; il doit joüir de ſes biens mais ſans être ingrat envers celui qui lui a tout donné.

59 La Charité n'oblige pas à louer les ſottiſes; tout ce qu'elle peut, c'eſt de les diſſimuler.

60 Tous les ſiécles ont eu des ſottiſes, qui ont paſſé pour des miſtéres.

61 Savoir que la Providence gouverne le monde avec tant de ſageſſe & de juſtice, ſuffit pour ſouſcrire à tout ce qui arrive.

62 Pour écouter Dieu il faut impoſer ſilence aux créatures.

63 Deſabuſer les hommes des injuſtes & fauſſes opinions qu'ils ont, c'eſt une charité dangereuſe.

64 Les hommes aiment leurs entêtemens plus que la vérité.

65 Il ne faut pas être la duppe des confeſſeurs ni des directeurs.

66 Les penſées, les paroles & les actions criminelles ſont de l'appanage des confeſſeurs, tout le reſte n'eſt pas de leur reſſort.

67 On s'acquitte de toute l'obéïſſance qu'on doit aux confeſſeurs en ſe convertiſſant & en faiſant la pénitence.

68 Ceux qui ont deſſein de n'être connus que de Dieu, n'ont que faire de directeurs.

69 Il y a un langage, qui parle au cœur; ce langage eſt celui des amans, qui n'eſt entendu, que de ceux qui s'en ſervent.

70 Tous les ſcrupules ceſſent quand on s'eſt donné de bonne foi à Dieu.

71 Il faut être perſuadé que ce n'eſt pas toûjours Dieu qui fait parler les confeſſeurs & les directeurs, quelques ſaints & détachés qu'ils paroiſſent.

72 Dieu parle aux hommes par la nature, par la raiſon & par la vérité.

73 Les ſcrupules ſont des foibleſſes & maladies de l'ame.

74 Les Sermons perſuadent rarement les gens; ils en ſortent la plûpart tels qu'ils y ſont entrés.

75 Enflammer les hommes de l'amour de Dieu, eſt l'unique devoir d'un Prédicateur, mais peu s'en acquittent.

76 L'amour échauffe, il éclaire, il humilie, il purifie, il détache, il unit à ſon unique objèt: dès qu'on aime tout eſt fait.

77 Dieu & ſa ſeule volonté rendent toutes les choſes agréables.

78 On doit adorer les permiſſions de Dieu, qui ſont incompréhenſibles,

fibles, & les croire justes & dignes de lui.

79 La nature assujettit à deux terribles extrêmités, à la vieillesse, & à la mort.

80 La vieillesse est plus terrible que la mort.

81 Heureux ceux, qui meurent sans vieillir.

82 La vieillesse console les hommes de la mort.

83 On doit haïr les péchés & les crimes puisque Dieu les hait, & les souffrir puisqu'il les souffre.

84 Il faut avoir une grande attention à Dieu, l'admirer, l'adorer, & le laisser faire.

85 Dieu a tout donné, il a le droit de tout ôter.

86 Les hommes sont plus causeurs que les bêtes, mais on peut douter, s'ils sont plus sages.

87 Les hommes s'applaudissent souvent de choses qui devroient les confondre.

88 L'équipage de l'autorité & de l'humilité cache bien de l'orgueil & de la présomption.

89 Rien n'est plus fatiguant qu'une dévotion qui se produit au dehors.

90 Il y a des dévots qui rendent la dévotion ridicule & insupportable.

91 Les dévots de profession sont gens de bagatelle.

92 Les bigots ont un jargon & des grimaces qu'ils apprennent par cœur, ils y ajoûtent la réforme des habits, & ils jouent si bien leur rôle, qu'ils persuadent aux sots, qu'ils sont plus saints que le reste des hommes.

93 Bien des scélérats passent pour des saints en ce monde.

94 L'hipocrisie déguise mieux que tous les masques du Carnaval.

95 Aimer Dieu & le prochain, c'est la véritable dévotion, tout le reste n'est que grimace.

96 Les bigots s'inquiétent fort des péchés du prochain & ne se mettent guères en peine des leurs.

97 Les bigots ne manquent jamais d'argent ni de femmes.

98 Fier son argent & sa femme aux bigots, c'est s'en défaire.

99 Les bigots haïssent tous ceux, qui ne sont pas leurs duppes.

100 On se rachette des bigots comme des corsaires.

CEN-

CENTURIE XII.

1 Les bigots ſont irréconciliables à ceux qui les connoiſſent.

2 Les bigots haïſſent moins leurs péchés que le plaiſir des autres.

3 Les bigots refuſent les dignités ordinaires, mais par une délicateſſe de conſçience admirable, ils font ſcrupule de refuſer les plus ſublimes.

4 Trop de gens font vœu de chaſteté pour l'obſerver.

5 Les chaſtes de profeſſion prétendent, que cette ſeule vertu convertiſſe tous leurs autres crimes & ſottiſes en mérite.

6 L'extérieur des hommes impoſe, il ne faut pas s'y fier.

7 S'il y a une oiſiveté, qui ne s'occupe que de Dieu, elle eſt digne d'envie.

8 Il ne faut pas croire les Religieux des gens inutiles.

9 Il faut avoir de la vénération pour les Religieux qui ſont ce qu'ils paroiſſent, & de la pitié de ceux qui ne le ſont pas.

10 Toutes les Religions ſont ſaintes ſi la ſortie étoit libre aux mécontens, il en demeureroit ſans doute peu, mais ce qui reſteroit ſeroit ſaint ſelon leur règle.

11 De quelque manière que ſe déguiſent les hommes, ils portent leurs foibleſſes par tout, & ne s'en dépouillent pas pour changer de figure & d'habit.

12 La meilleure de toutes les règles eſt celle de faire ſans exception ni choix tout ce que Dieu veut.

13 La ſolitude eſt l'élément des grands eſprits.

14 De l'art de penſer dépend toute la félicité des hommes.

15 Le chagrin & l'auſtérité ne ſont pas la vertu.

16 La vertu & l'auſtérité ſubſiſtent à part.

17 On doit faire du bien & s'abſtenir du mal uniquement parce que Dieu le veut.

18 La providence a ſes martyres auſſi bien que la foi, ce martyre fait moins de bruit; il eſt plus ſecrèt, mais il n'eſt pas moins cruel, ni moins glorieux.

19 Quand Dieu ne donneroit pas de ſi grandes récompenſes à la vertu, qu'il en a promis, il faudroit toûjours faire du bien.

20 La conſçience nous empêche d'être nos propres flatteurs.

21 La conſçience parle aux hommes d'une maniére à ſe faire écouter malgré eux.

22 Dieu récompenſe les hommes plus qu'ils ne méritent & les punit moins; il faut l'imiter.

23 Il faut ſe défier des ſaints vivans.

24 On eſt Héros & Saint à bon marché, dans l'opinion des hommes.

25 Il faut être Saint à la mode de Dieu.

26 Dieu hait tout ce qui eſt faux.

27 Tout ce qui eſt faux eſt ridicule.

28 Les bigots croïent donner tout ce qu'ils n'ôtent pas.

29 Les bigots prêchent l'aumône, mais ils ne la donnent jamais.

30 Les aumônes & les libéralités des bigots ne ſont que trafic.

31 L'on ne ſçauroit faire ſubſiſter les grandes Communautés ſans leur perſuader qu'il faut manger peu & s'habiller mal.

32 Il y a de certaines choſes que les ſots ſont auſſi bien que les plus habiles.

33 Ceux qui ſont nés pour la haine n'aiment guères.

34 Ceux qui ſont nés pour l'amour haïſſent peu.

35 Il y a des gens qui aiment & haïſſent avec violence, mais ils ſont rares & dangereux.

36 L'on reſſemble en quelque façon à Dieu, en ne diſant que la vérité, & en ne faiſant que du bien.

37 Otez l'intérêt & la vanité de la dévotion de certaines gens & voïez ce qui en reſte.

38 La ſage & l'héroique antiquité n'adoroit que l'Auteur de la nature ſous les diverſes figures & noms de leurs Dieux.

39 Le peuple a été ſuperſtitieux & ſot dans tous les ſiècles, & le ſera toûjours.

40 La plus pardonnable de toutes les Idolatries eſt celle du Soleil.

41 Le fameux CONNOIS-TOI TOI-MEME, dont on a voulu faire la ſource de la ſageſſe humaine, n'eſt que celle de ſa miſére.

42 Cet irrévocable décrèt impoſa aux hommes la dure néceſſité de connoitre leur néant & de ne pouvoir ſe déguiſer à eux-mêmes.

43 Quelque agréable & glorieuſe que ſoit la vie, on ſeroit très-malheureux, ſi elle ne finiſſoit pas.

44 Tout ce qui finit ne mérite, ni l'amour, ni l'attention de la créature raiſonnable.

45 La vie ſeroit peu de choſe & la mort ne ſeroit rien ſi l'ame n'étoit immortelle.

46 Il

46 Il n'importe guères de quelle manière l'on paſſe cette vie qui dure ſi peu.

47 Ce monde doit être conſidéré comme une eſpéce d'auberge où l'on ne paſſe que peu de momens.

48 On doit emploïer dignement tous les momens de la vie juſqu'au dernier.

49 Quand on craint la mort, on n'eſt capable de rien.

50 Il n'importe de quelle manière on naiſſe, mais il importe fort de quelle manière on meurt.

51 La longue vie n'eſt qu'une longue attente de la mort.

52 Puiſqu'enfin il faut mourir, heureux ceux, qui ſortent au plûtôt d'affaire.

53 Survivre à ſoi-même eſt un malheur, dont il faut ſe conſoler comme du reſte.

54 La félicité & la gloire des hommes ne dépendent que du dernier moment de leur vie.

55 C'eſt dans ce dernier terrible ou heureux moment, que Dieu ſera connoître à tous les hommes ce qu'ils ſeront pour toute l'éternité.

56 La Philoſophie ne change ni ne corrige les hommes.

57 La nature & la ſageſſe ſont preſque toüjours d'accord.

58 Les hommes vivent d'une maniére à perſuader, qu'ils ne croïent rien des grandes vérités dont il n'eſt pas permis de douter.

59 Ce monde eſt un grand & magnifique temple, dont la terre, où nous ſommes, eſt le ſuperbe autel, ſur lequel le tems & la mort immolent à tous les momens des victimes à l'Auteur de la nature, qui tira du néant cette belle & grande machine, où tout ce qui vit doit mourir; tout y change, mais rien n'y périt.

60 Il faut ſe ſoumettre aux éternels décrèts de celui qui ſeul ſubſiſte de lui-même, par lui-même & en lui-même, qui ſeul eſt, & ſeul doit être.

61 Il faut adorer avec réſignation les éternels & juſtes décrèts de cet Auteur de la nature & ne craindre pas de mourir, puiſqu'il eſt bon.

62 Il faut ſe préparer à la mort par un entier détachement de toutes les Créatures; il ne ſuffit pas d'avoir renoncé à ſes eſpérances, à ſes déſirs, à tous ſes amours; il faut encore s'arracher de ſoi-même, il ne faut pas attendre le dernier moment de la vie pour perdre de vûë tout l'univers qui diſparoitra infailliblement aux yeux de tous les hommes, mais il faut prévenir cet abandon & ſe réſoudre à tout quitter.

63 Il faut reſter avec Dieu, puiſque ſeul il ſuffit dans le tems & dans l'éternité.

64 Rien ne périt dans la nature, tout change & se perfectionne pour la gloire de son Auteur.

65 Savoir que Dieu est Dieu, & le sera éternellement, suffit pour vivre & mourir content.

66 On ne fera rien qui vaille sans Dieu, quelque beau raisonnement que l'on fasse & quelque belle résolution que l'on prenne.

Cet ouvrage est de qui ne desire, ni ne craint rien, & qui n'impose aussi rien à Personne.

F I N.



R F.

53

REFLEXIONS DIVERSES

SUR

LA VIE ET SUR LES ACTIONS

DU GRAND

A L E X A N D R E,

PAR

CHRISTINE

REINE DE SUEDE.

AU LECTEUR.

CES REFLEXIONS de la Reine CHRISTINE sur la Vie & les Actions du *Grand* ALEXANDRE *ont été tirées d'un Manuscrit, qui se trouvoit autrefois parmi les Livres du Cabinèt de feuë la Reine de Suède* Ulrique Eléonore *de glorieuse mémoire* (*), *d'où il a été transporté dans la Bibliothèque du Roi de* Suède *à* Stocholm. *Rien n'étoit plus conforme au génie de* Christine, *qui aimoit les faits d'éclat & le héroïsme, que d'entreprendre un tel Commentaire critique sur la Vie d'un homme, qui passe pour le plus grand Héros de l'antiquité, duquel aussi elle faisoit son Héros: dont elle adopta le nom à sa première arrivée à* Rome, *& dont, par la composition de cet Ouvrage, elle voulût peut-être justifier l'adoption à la postérité. Quoiqu'il en soit, personne n'ignore qu'entre plusieurs personnes qui ont décrit & dévelopé la Vie de ce fameux Conquérant,* Plutarque *est un de ceux qui y ont le mieux réussi dans son Ouvrage si spirituel & si judicieux en même tems, des* Vies des Hommes illustres de la Gréce & de Rome. *Aussi a-t-il été traduit en plusieurs langues, & la* France *en a-t-elle produit en sa langue trois différentes. Celle d'*Amyot, *toute vieille qu'elle est, est encore fort estimée; l'autre de l'Abbé* Tallemant *n'a point eu de succès* (†); *la troisième par Mr.* Dacier *est sans doute la meilleure, tant pour la pureté de la langue d'à présent, que parce que cette traduction est plus éxemte des fautes commises par les autres Traducteurs, & que Mr.* Dacier *a corrigées. Il a raison d'approuver le jugement que fit* Scaliger (*a*) *de cet ouvrage en l'appellant* l'œil de la Sagesse, *puisqu'effectivement on trouve autant à s'y éclaircir en fait de* Sagesse *que dans aucun autre Monument de l'antiquité païenne. ,, Ce qui paroît ,, au-dessus de tout, dit* Dacier (*b*) *ce sont les Comparaisons de* Plutarque. *Mais par ,, malheur, ajoute-t-il, il nous en manquent quatre & des plus importantes, & par- ,, mi celles-là, celle d'*Aléxandre *& de* César". *C'est à quoi Mr.* Dacier *& avant lui Mr.* Tallemant (*c*) *se sont cru obligés de suppléer: mais tous deux conviennent, que c'étoit*

(*a*) *V. la Préface pag.* 56.
(*b*) *l. c. pag.* 58.
(*c*) *V.* Tallemant *l. c. Tom. V. pag.* 275. *&c.*

(*) Mr. *Ibre* célèbre Professeur à *Upsal*, qui a aussi eu le dessein de publier tant les Lettres & Pensées diverses, que ce Parallele de *Christine* (1) m'avoit communiqué une autre copie de cette dernière pièce: mais celle-ci est plus complette du double; c'est Mr. *Celsius* Bibliothécaire à *Stockholm*, qui m'en a fait tenir une copie fidelle.

(†) Mr. *Dacier* en faisoit si peu de cas qu'il n'a pas même daigné en dire un seul mot dans la longue Préface de sa propre traduction, pendant qu'il n'oublie rien pour désabuser ceux qui admirent celle d'*Amyot* (2). Ce qui a fait réussir celle-ci, c'est, dit on, les graces du stile. Ce qui fit échouer celle de *Tallemant*, c'est tout le contraire (3), & comme il avoit plus eu devant les yeux la traduction Françoise d'*Amyot* que l'original Grec de *Plutarque*, il s'attira là-dessus ce trait Satirique de *Boileau* (4).

> *Qu'ils charment de Senlis le Poëte idiot* (*Linière*)
> *Ou le sec Traducteur du François d'Amyot* (*Tallemant*)

(1) V. sa *Differtat. de Abdicatione Regia* pag. 15.
(2) V. la Préface de *Dacier* depuis la page 4. jusqu'à la 17.
(3) V. *Fabricii* Biblioth. Græca Tom. IV. ch. XI. pag. 273.
(4) *Boileau Despr.* Epitre VII. v. 89 & 90 de l'Edition de 1729.

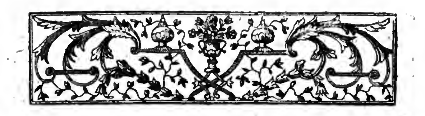
toit pour eux une hardie & dangereuse affaire que de prendre la place de Plutarque *sur une semblable matière.* CHRISTINE *n'auroit pas estimé cette tâche au-dessus de ses forces, puisque non seulement elle a osé s'écarter quelquefois des sentimens de* Plutarque *& d'autres Historiens de la vie d'*Aléxandre *, mais encore rectifier leurs jugemens par des raisons solides, ou les confirmer par de nouvelles réfléxions dans d'autres endroits. On croiroit même que Mr.* Dacier *avoit lû ce Manuscrit de* Christine *, y aïant entr'Elle & lui beaucoup de conformité d'idées & de raisonnemens en plus d'un endroit , comme quand il excuse, par les mêmes raisons* (a)*, qu'emploïe cette Princesse , la mort de* Clitus *& blâme celle de* Parmenion *, aussi bien que la délotauté d'*Aléxandre *, d'avoir fait passer au fil de l'épée une garnizon après la Capitulation qu'il lui avoit accordée. Quoique rien n'empêche , que les Esprits les plus originaux se rencontrent en fait de Morale & de Réfléxions, on trouvera toutefois que* Christine *en fait voir ici beaucoup qui lui sont particulières & toutes nouvelles, par exemple sur l'action d'*Ephestion*, qui donna le Roiaume dont* Aléxandre *lui avoit fait présent , à un Prince de la race roïale de* Sidon*, dont* Aléxandre *fut si charmé. Cependant, comme* CHRISTINE *même le dit , cette grande action a été si peu remarquée des Historiens, que la plûpart de ceux qui l'ont lûë, la savent à peine.*

Enfin on espère , que cet Ouvrage , quoique d'un stile tout simple & pour ainsi dire sans façon , sera pourtant jugé digne de CHRISTINE *, pour le choix des traits de l'histoire de son Héros, qu'il renferme & pour les fines & judicieuses considérations dont elle les accompagne. Il est fâcheux qu'il y manque quelque chose dans un ou deux endroits, & que ce traité finisse par* & cætera*: mais on ne croit pas qu'il ait jamais été plus fini & mieux achevé qu'on le donne ici.*

(a) *V. le* Plutarque *de* Dacier *Tom. VI. pag.* 331. & 332.



R E-



52

REFLEXIONS DIVERSES
SUR
LA VIE ET LES ACTIONS
DU GRAND
ALEXANDRE.



LE Roi *Philippe*, de *Macédoine*, qui admira tant ALEXANDRE lorſqu'il dompta le fameux *Bucéphale*, fit ce que font tous les Pères toûjours prêts d'admirer ce que diſent & font leurs Enfans. L'action d'ALEXANDRE étoit, à la vérité, généreuſe, pour un enfant de 15 ou 16 ans, mais *Philippe* s'y comporta en Père, toutefois aucune tendreſſe ne fut plus légitime que la ſienne, & ſon preſſentiment, de la future grandeur de cet incomparable Enfant, ne le trompa pas. Il admira un fils, qui devoit bientôt être l'admiration de tout l'univers, & s'il fit alors ſur un ſi foible préſage, cette fameuſe prédiction qui n'eſt ignorée de perſonne, il mérite d'être excuſé. Mais encore que le coup d'eſſai, par lequel il ſauva la vie à *Philippe* vérifia bien mieux cette prédiction, toutefois il en reçut bien moins d'applaudiſſemens, & au lieu de donner par cette action héroïque, de l'admiration à *Philippe*, il lui donna de l'envie. Si autrefois il avoit applaudi à un enfant, il n'eut cette fois que de la jalouſie pour un jeune Prince, dont il craignoit le mérite naiſſant, qui commençoit à le talonner de trop près. *Philippe* eut preſque du dépit d'être redevable de la vie à celui, à qui il l'avoit donnée & tout aimable que fut *Aléxandre*, il ne l'aima plus: ſes applaudiſſemens ceſſent, dès que le mérite d'*Aléxandre* ſut en état de lui donner de l'ombrage.

Mais puisque la qualité de Père & de Roi rendoit *Philippe* injuste, on se propose dans ce petit ouvrage de rendre justice au grand *Aléxandre* sans préoccupation & d'éxaminer son admirable vie.

Pour admirer son mérite extraordinaire & presque surhumain, on ne doit pas moins blâmer ses foiblesses & ses défauts, sans balançer de proposer ce grand & beau modèle à tous les Princes. On avouë, que l'imitation de cet incomparable modèle est difficile & presque impossible, mais il n'importe, il est bon de se proposer une si parfaite idée, & le désespoir de n'y pas réussir, ne doit empêcher personne de faire ce noble effort. Les Successeurs de ce grand Monarque ont affecté jusqu'à ses défauts & c'en est trop. Lui-même n'a copié personne. Il étoit admiré sans *Hercule* & sans *Achille*, mais il se rendit à leur éxemple le plus grand & le plus bel Original du monde. Il faut même que les Princes s'efforcent d'imiter les vertus d'*Aléxandre* & qu'ils évitent ses défauts, autant qu'il est possible.

César pleura autrefois de douleur, en lisant la vie de ce Prince, & en régardant ses statuës disant qu'il n'avoit encore rien fait dans un âge, où cet incomparable Prince avoit déja soumis toute l'*Asie*. Ces larmes furent dignes de *César*, qui, de tous ceux qui l'ont suivi jusqu'à nous, a seul mérité la gloire de lui être comparé. Mais voïons par quel secrèt & par quel art *Aléxandre* a obtenu cette gloire & ce qui l'a si fort distingué & l'a rendu si admirable & si digne de l'envie héroique du prémièr & du plus grand des *Césars*.

Quelque glorieux qu'ait été *Aléxandre* on n'a pas encore rendu justice à son mérite; peu de gens l'ont pénétré & admiré, comme il faut, l'injuste Renommée lui a été injurieuse. Elle qui flatte tant de gens qui ne le méritent pas, lui a fait tort; on a raisonné à faux sur son sujèt, on l'a loué & blâmé à tort, comme il arrive à tous les Princes, au sujèt desquels la Renommée est rarement fidelle. Et puisque cette même Renommée, si injustement favorable à tout autre, a bien osé accuser cet incomparable Prince d'actions qui terniroient l'éclat de toute autre gloire que la sienne; il faut tâcher de mettre ici la vérité dans son jour.

Aléxandre étoit homme, & à ce compte, il faut pardonner ses fautes à ses grandes vertus. La Nature a mis des tâches jusques dans le Soleil, qui n'empêchent pas ce bel astre d'être la plus admirable lumière du monde. Ceux qui croïent le savoir, nous assurent que ces mêmes tâches sont plus lumineuses & plus brillantes que les étoiles qui nous paroissent de la prémière grandeur. Les fautes des grands hommes sont de même & valent bien des vertus des hommes ordinaires.

Il

Il est aussi indubitable, que l'envie & la calomnie n'épargnent personne, elles s'attachent inséparablement aux plus illustres vies. Il ne faut donc pas s'étonner, si elles n'ont pas épargné *Aléxandre*. Mais il est tems d'éxaminer les particularités de cette vie incomparable.

On peut lui pardonner presque tous ses défauts, mais on ne doit pas lui faire grace sur l'ivrognerie, dont plusieurs Auteurs l'ont accusé, quoique d'autres assurent, qu'il ne buvoit que rarement, jusqu'à la gaïeté, qu'il étoit sobre & même abstinent, & il est certain, qu'il en a donné des marques éclatantes, comme lorsqu'il désaltera ses soldats, & par d'autres surprénans éxemples qu'il donna d'une abstinence inimitable & digne de lui.

La Reine de *Carie* envoïa ses officiers de bouche pour servir les Mèts & les Sausses délicates qui étoient en usage dans leur siécle & dans le païs, où l'on se piquoit de faire bonne chère. Mais *Aléxandre* la remerçia & les renvoïa, disant, qu'il n'avoit que faire de Sausses ni de Ragouts, & qu'on lui avoit apris dans son enfance, que la fatigue du matin lui préparoit un bon appetit pour bien diner & que celle du jour lui rendroit le même office pour son souper. Tout cela semble le justifier assez, mais quoiqu'il en soit, il est toutefois certain, que si dans son loisir il a fait quelque excès avec ses amis, cela ne l'a pas empêché d'être sobre & vigilant jusqu'à l'admiration, quand la gloire & son devoir l'éxigoient de lui, comme l'assurent les Auteurs qui ont écrit sa vie; mais on doit d'autant moins lui pardonner d'avoir proposé un prix pour le plus grand beuveur de son armée; cependant, cette même action toute indigne d'*Aléxandre* qu'elle paroit, le justifie merveilleusement, aussi bien que toute sa Cour & son armée, puisqu'il est certain, que dans une si grande débauche celui qui emporta le prix, qui lui coûta la vie, beut moins, en toute une nuit qu'un beuveur de profession ne boiroit en des occasions semblables; mais c'est assez pour justifier *Aléxandre* du défaut le plus détestable & le plus indigne dont on l'accuse sans doute à tort (*). . . . .

. . . Mais on peut douter de la vérité de cette supposition, & il semble qu'*Aléxandre* étoit en sûreté du côté de ce faux moïen de s'élever, savoir d'être fanfaron. Que pouvoit-il dire qu'il n'eut fait? Ses grandes actions en répondent & un Auteur digne de foi, semble confirmer cette opinion; il dit qu'*Aléxandre* descendant un jour l'*Hy-*

* *Il semble qu'il manque ici quelque chose dans le Mss.*

l'*Hydaspe*, s'amusoit à lire une histoire de ses faits, écrite par un des siens, & que l'aïant trouvée pleine d'impostures, il la jetta dans la Rivière disant, *Aléxandre a fait d'assez grandes choses, pour ne souffrir pas, qu'on dise de lui rien de faux*. Il semble que ce procédé n'est pas d'un fanfaron, se trouvant peu de Princes d'une semblable délicatesse. Toutefois, s'il est vrai, qu'il ait pris plaisir à fatiguer ses amis par le récit de ses belles actions, ce défaut en diminueroit en quelque façon le prix, puisqu'il devoit être le prémier à oublier ce qu'il avoit fait, pour ne penser qu'à ce qu'il avoit à faire. Mais pour louer & blâmer en lui, tout ce qui mérite de l'être, considérons l'enfance de ce Prince, qui fut si merveilleuse; on sait que les huit Ambassadeurs de *Perse* l'admirérent, mais on sait aussi, qu'on flatte les Princes jusques dans leurs berceaux & que les Ambassadeurs savent faire leur cour & ne dire pas tout ce qu'ils pensent. Il est vrai pourtant, qu'il donna toutes les marques d'un grand & admirable naturel. Il étoit libéral & splendide jusqu'à mériter des reprimandes de ses gouverneurs. Il étoit hardi & curieux, voulant tout savoir; déja ambitieux & jaloux de la gloire de son Père, jusqu'à en pleurer. Il étoit adroit & diligent en ses éxercices; il apprenoit tout avec une facilité merveilleuse, il parloit & écrivoit bien; & dans un âge plus avancé, il fit voir qu'il avoit merveilleusement profité d'une excellente éducation. Il n'ignoroit rien de ce qui méritoit d'être sçu d'un grand Prince, & savoit même des choses qu'il n'étoit point obligé de savoir, témoin la réprimande que lui fit son Père, qui l'aïant blâmé de chanter trop bien, fit ce que font plusieurs, qui blâment tout ce qu'ils ne savent pas eux-même. Cependant, *Aléxandre*, profita plus qu'il n'étoit obligé de la correction d'un vieillard chagrin. On fait parler tous les hommes, mais sur tout les Princes & on leur fait souvent faire & dire des choses auxquelles ils n'ont jamais pensé & il y a grande apparence, que l'on n'a non plus épargné *Aléxandre*, que le reste des hommes. S'il est donc vrai qu'il ait raillé son Père, qui tomba en voulant donner secours à un homme maltraité d'*Aléxandre*, pour lui avoir manqué de respect, on peut l'en blâmer, puisqu'il étoit malhonnête à lui de railler son Père & son Roi.

Dans la bataille où il exposa sa vie pour sauver celle de son Père, quand il le couvrit de son corps, pour parer les coups qu'on lui portoit, il se justifia bien glorieusement par avance de l'horrible calomnie d'avoir été complice de la mort de *Philippe*; & il fit depuis assez connoître son innocence par la punition éxemplaire qu'il fit de ses assassins. Mais, quand il n'auroit rien fait de tout cela, on peut assurer, que

ce

ce Prince avoit l'Ame trop grande & qu'il estimoit trop peu la Couronne de *Macédoine*, pour l'acheter à un tel prix.

La grimace de se fermer une oreille pour la conserver en faveur de l'accusé, n'en déplaise à bien des gens, étoit peu nécessaire au dessein qu'un Prince doit avoir de rendre justice sans se laisser préoccuper; on peut douter si elle est vraïe.

S'il a dit, que *les Rois doivent faire du bien & n'en espérer que du blâme*, cette pensée n'est pas juste, puis qu'il est infaillible, qu'on blâme & qu'on loue la plûpart des Rois, toûjours plus qu'ils ne méritent.

Quand il témoigne de la jalousie de la gloire de son Père jusqu'à pleurer, de crainte qu'il ne lui restât plus rien à faire; cette jalousie étoit digne d'un Enfant généreux, qui ignoroit encore combien le monde étoit grand, mais, si dans un âge plus avancé, l'opinion de la pluralité des mondes l'a fait encore pleurer, jamais homme n'a pleuré plus mal à propos que lui. Mais il y a apparence que l'on a mal expliqué ses larmes, & qu'il ne pleura pas, comme on a cru, de désespoir de posséder les mondes inconnus; mais qu'il pleura plûtôt de joie, voïant la nature si libérale à son insatiable ambition, qu'elle lui avoit prodigué plus d'un monde pour l'occuper; à lui qui brûloit toujours du desir d'acquérir une nouvelle gloire & qui jaloux de lui-même, n'aspiroit plus, qu'à se surpasser & qui regardoit comme étrangére la gloire qu'il avoit déja acquise.

Les Rois sont de méchans coureurs; vouloir les vaincre aux jeux *Olimpiques*, n'étoit pas aspirer à une victoire signalée. Si *Aléxandre* se piquoit de courir, il faloit plûtôt disputer cette gloire aux dains comme faisoit son *Achille*, qui les aïant atteint par la vitesse de ses piés, les arrêtoit par la force de son bras. Cependant, ces sentimens d'une fausse ambition ont été applaudis de tous ceux, qui se sont laissé éblouir par ces faux brillans. Quand il confessa qu'il étoit plus redevable à son *Aristote* qu'au Roi, son Père, parce que ce Philosophe l'avoit rendu digne de la vie, qu'il avoit reçue de *Philippe*, ce sentiment étoit noble, grand & digne d'*Aléxandre.*

N'en déplaise à tous ceux qui l'ont blâmé mal à propos sur la pensée qu'il eut sur la nudité de *Diogéne.* Elle fut digne de lui & de cette noble ambition, qui est tout & qui est si peu connue. D'avoir sauvé la maison de *Pindare* dans la ruine de *Thèbes*, est une action qui vaut son prix, mais il auroit mieux fait d'épargner toute la ville, en considération d'*Epaminondas*, ou plûtôt en considération de soi-même. Quelque estime qu'*Aléxandre* eut pour son *Homére*, on ne peut lui pardonner la vision, qu'il eut, quand il demanda à un courier, si *Homé-*

re étoit résuscité, puisqu'il avoit fait tant de diligence. Il semble qu'un Prince, tel que lui, auroit pû avoir dans l'esprit plusieurs affaires plus importantes que la résurrection d'*Homére*. D'autres toutefois s'imaginent que cette fantaisie étoit digne d'*Aléxandre*, à la gloire duquel, rien ne manquoit, qu'un Poëte tel qu'*Homére*. Mais c'est mal connoitre les Héros, tels qu'*Aléxandre*, qui sont à eux-mêmes leurs témoins & leurs juges suffisans. La réponse qu'il fit à *Parmenion*, qui lui conseilla d'accepter les conditions de la paix que lui offrit *Darius*, toute insolente qu'elle paroissoit, fut digne du destin d'*Aléxandre*.

Le précieux coffre qu'il destina pour enfermer son *Homére*, ne fut pas mal emploïé, mais il eut été mieux, si on l'eut destiné à conserver le secrèt d'un cœur aussi grand que le sien. L'impertinence d'*Olympias*, sa mére, qui passoit souvent les bornes, lui fit dire agréablement, qu'elle lui faisoit païer trop chère les neufs mois qu'il avoit logé chez elle.

Quand *Porus*, tout blessé & prisonnier qu'il étoit, lui demanda d'être traité en Roi, il lui répondit, avec autant de générosité que d'esprit, c'est ce que je ferois sans doute pour moi-même, mais, dis-moi, que pourroit-on faire pour toi? Il semble que cette réponse rendit *Aléxandre* digne de l'Empire de l'*Asie*. S'il est vrai, qu'il ait fait semer, dans les *Indes*, toutes sortes d'armes & d'utensiles, plus grands que ceux dont les hommes se servent ordinairement, pour faire croire à la postérité que lui & ses gens étoient des Géants, il mérite d'être blâmé de vanité & de foiblesse. Lorsque le même *Porus*, lui disputa la conquête des *Indes* au passage de l'*Hydaspe*, dans un tems, où il sembloit que tous les Elémens avoient conjuré la perte d'*Aléxandre*, & qu'il confessa d'avoir enfin trouvé des travaux & des périls dignes de lui, les Auteurs lui font dire, ô Athéniens! *à quels dangers, à quels travaux me suis-je exposé pour être loué de vous.* Cette pensée ne peut être d'*Aléxandre*, qui devoit avoir un motif plus noble & plus digne de hazarder sa vie: c'étoit soumettre sa gloire à de mauvais juges que de la faire dépendre des suffrages des pédans & de la canaille d'*Athênes*. Aussi ceux qui le font parler ainsi, ne connoissent pas le plaisir, que l'on ressent dans ces grandes occasions, où l'on fait une glorieuse expérience de soi-même, & où l'on se rend digne de l'Empire du Monde.

La jalousie qu'il témoigne au sujèt des Traités, publiés par *Aristote*, n'étoit pas digne de lui, toute noble qu'elle paroit; puisqu'il ne falloit pas envier les sçiences aux hommes, & quoique son ambition d'exceller dans les sçiences aussi bien que dans les armes fut juste; toutefois

tefois il ne faloit pas établir sa gloire sur l'ignorance des hommes, ni sur leur foiblesse. S'il parut religieux jusqu'à la superstition, il le lui faut pardonner & se souvenir, que de son tems, les superstitions passoient pour des mistéres, que l'on n'ôsoit mépriser, il faloit dans l'extérieur agir, comme si on en étoit bien persuadé. S'il emploïa donc la Religion de son siécle en habile homme, il mérita plûtôt d'en être loué. L'art de faire parler les oracles en sa faveur & de forçer les villes, sur la parole de son *Aristandre*, n'étoit pas indigne de lui; il en profita, comme d'autres ont fait. Mais il n'étoit pas apparemment la dupe des erreurs populaires, qu'il faisoit servir à son ambition en grand & en habile homme. Pour les questions qu'il proposa aux *Gymnosophistes* des *Indes*; il ne pensa vraisemblablement jamais à la plûpart de celles, que les Auteurs rapportent, dont il y en a peu digne de l'esprit & du savoir d'un Prince tel que lui. S'il témoigna au sujèt d'une lettre qu'*Antipater* lui écrivit contre *Olympias*, que les larmes d'une mère étoient plus puissantes que tous ses rapports, ce fut plûtôt l'effèt du mépris qu'il avoit pour les intérêts de la *Macédoine*, auxquels il avoit renoncé sans retour, que l'effèt de la tendresse qu'il avoit pour sa Mère. Mais on y reconnoit les magnanimes sentimens d'un héros qui traite de bagatelle bien des choses que le reste des hommes estiment fort importantes.

L'honnêteté qu'il eut pour sa Mère & la vengeance qu'il prit de la mort de son Père, aussi bien que celle de *Darius*, furent justes & dignes de lui. Ce qu'il dit au sujèt des femmes de *Perse*, qu'elles éblouissoient & qu'il faloit les éviter, fut une pensée digne d'un Prince galant qui n'étoit ni froid ni insensible, mais qui vouloit se conserver maître de soi-même, & tout entier à la gloire, qui étoit l'unique maîtresse à laquelle *Aléxandre* devoit ses soins; & on peut assurer, que si l'Amour badinoit quelquefois avec lui, ce n'étoit que dans ses momens de loisir & quand il permettoit à la victoire de se reposer. La confiance qu'il témoigna à son Médecin n'étoit pas prudente, il pouvoit le croire fidèle & le supposer tel, sans en faire une expérience si dangereuse; car on ne fait pas tort aux hommes en doutant de leur probité, mais on s'en fait un très-grand, quand on n'en doute jamais. Par les honneurs usités en ce tems-là, qu'il rendit au tombeau d'un homme qui avoit étudié avec lui sous *Aristote*, il s'acquita du devoir d'un bon ami. Mais à propos d'*Aristote*, il faut remarquer en passant, que ce savant homme, guères moins fameux que son incomparable Disciple, n'a jamais parlé d'*Aléxandre* dans ses Ouvrages, quoique l'éducation de ce Prince, fut celui qui lui donna le plus de

de gloire & qu'il l'en récompensât si libéralement depuis; on trouveroit cela étrange, si la suffisance & l'ingratitude des pédans étoit moins connuë. Ils regardent toûjours du haut en bas tout le genre humain & estiment si fort leur caquet, qu'ils s'imaginent que tout doit être soumis à leur cervelle.

Mais toute l'attention étant dûë au seul *Aléxandre*, voïons ce que ce Prince dit sur les sentimens d'*Ephestion* & de *Craterus*. Le discernement qu'il en fit, étoit digne d'un esprit aussi fin & délicat que le sien, en donnant à *Ephestion* le glorieux témoignage qu'il aimoit *Aléxandre*, & à *Craterus* qu'il aimoit le Roi. Il rendit justice à ces deux favorits, donnant en ce peu de paroles, une grande leçon aux Princes, qui doivent être bien persuadés que c'est moins à leurs personnes qu'à leur fortune que la plûpart des hommes font la Cour.

On peut douter si l'erreur de la mère de *Darius* fut plus glorieuse pour *Ephestion*, ou pour *Aléxandre*, qui assura cette Princesse qu'elle ne s'étoit pas trompée.

Mais passons enfin à sa colère, & à ses emportemens. Son tempérament ardent & impétueux le rendit sujèt à cette aveugle passion qui lui fit commettre des fautes, dont le repentir l'a puni: mais quelle mortification pour *Aléxandre*, de trouver en soi de quoi se repentir! On le blâme avec raison de la mort de *Clytus*, toutefois sa mort ne fut qu'un malheur, puisque son intention n'étoit pas de le tuer, mais le mauvais destin de *Clytus*, ou plûtôt son impertinence lui attira la juste colère d'*Aléxandre* & le força de le punir; & il semble, qu'il y a plûtôt lieu d'admirer l'extrême patience d'un Prince qui, échauffé de la débauche & d'une juste colère, souffrit si longtems les injures que lui dit ce brutal, qui aïant enfin mis sa patience à bout, reçut de sa main le coup mortel. Il semble qu'*Aléxandre* fut digne d'excuse & de compassion en cette occasion & que *Clytus* ne reçut, que ce qu'il avoit bien mérité. *Aléxandre* eut mieux fait, sans doute de pardonner à un fou, mais on peut excuser & plaindre un Prince de son tempérament, outragé d'un homme qui lui devoit du respect, & on doit être persuadé que peu d'autres Princes auroient soutenu si longtems cette épreuve de patience, & si quelqu'un l'a jamais fait en de pareilles rencontres, on doit moins en louer sa vertu que sa foiblesse.

Cet emportement, étoit donc digne d'excuse, & peu s'en faut, de pardon, puisqu'il n'y avoit rien d'indigne d'*Aléxandre* que l'excès de la punition, qui alla, sans doute plus loin que son dessein, mais si l'on blâme son emportement dans cette occasion, on ne doit pas moins blâmer l'excès de son repentir d'avoir mal fait, mais d'aller jusqu'au désespoir, c'étoit avoir

avoir trop d'orgueil & d'ignorance. Les crimes & les fautes des hommes les étonneroient moins, s'ils connoissoient le grand fond de leur foiblesse, le désespoir, n'étant qu'un effet de cette ignorance, rend l'orgueil inconsolable, dès qu'il se voit trompé dans la vaine confiance qu'il mèt à sa propre suffisance. Quoi qu'il en soit, il faut avouër que la mort de *Clytus*, ne fut pas un crime, mais plûtôt un malheur. Mais c'est de la mort de *Parmenion*, qu'il fit mourir de sang froid, qu'il mérite d'être blâmé. Si le fils étoit criminel, le Père pouvoit être innocent. Cet homme qui l'avoit si bien servi, n'avoit pas mérité une telle récompense. Il commandoit pour lui dans la *Médie*, alors il pouvoit venger son fils, mais que pouvoit craindre *Aléxandre*, si non d'être & de ne pas paroître toûjours lui-même. Le coup étoit politique, mais d'une politique indigne d'*Aléxandre*, qui s'étoit engagé dans une conduite bien différente. Il falloit attendre la révolte de *Parmenion* pour l'en punir & il auroit mieux fait de faire grace au crime du fils, en considération du Père; il eut fallu du moins attendre, que *Parmenion* eut été convaincu pour le punir, ou plûtôt pour lui pardonner. C'étoit en pardonnant que devoit se venger *Aléxandre* de l'ingratitude des siens, & en renouvellant ses bienfaits. C'est donc le repentir d'*Aléxandre* & la mort de *Parmenion* qu'on doit blâmer comme des actions indignes de lui; & il faut pardonner plûtôt les emportemens de sa colére, que ses craintes & ses foiblesses, que toutefois personne n'a reproché à notre Héros & que tous les siecles lui ont pardonné sans peine. On ne l'a jamais blâmé non plus, d'avoir fait tailler une garnison qui sortoit sur sa parole d'une place. Si ces actions sont véritables, ne méritent-elles pas plus de blâme que la mort de *Clytus?*

Le manque de parole, la cruauté, le meurtre de sang froid ne sont-ils pas plus criminels & moins excusables que l'emportement d'une juste colére? Cependant, qui lui a jamais reproché ces crimes, ni la mort de ce brave homme, qu'il fit mourir dans les tourmens pour s'être vaillamment défendu dans sa place? Lui, qui d'ailleurs estimoit si fort le mérite, comment fit-il, pour s'oublier jusqu'à commettre des actions si indignes de Lui. On ne le blâme pas non plus d'avoir fait tailler en pièces un grand nombre de prisonniers, pour s'en défaire dans une marche où ils l'incommodoient. Cette action paroit barbare & indigne d'*Aléxandre*, quoique le commun usage de la guerre l'autorise en quelque façon. Mais *Aléxandre* devoit en avoir usé autrement, & il faloit épargner tous ces malheureux pour avoir le plaisir

de les vaincre une ſeconde fois. S'il eſt vrai, qu'il ait fait mourir dans les tourmens *Caliſthène* & les autres conjurés, cette cruauté mérite du blâme auſſi bien que l'ingratitude & la perfidie des criminels. Mais malgré leurs crimes confeſſés, il eut été plus glorieux de pardonner à ces miſérables ou de les faire mourir avec moins de cruauté, puiſqu'il pouvoit avec juſtice s'en défaire. On ne peut l'excuſer d'avoir condamné à mort un homme de qualité ſur le rapport d'un infame. L'Auteur de la vie de ce Prince aſſure, qu'il étoit coupable du ſacrilége commis envers le tombeau du grand *Cyrus*. L'Action d'avoir cruellement brûlé le plus beau palais & la plus belle ville d'*Aſie*, à la perſuaſion d'une Courtiſane, mérite bien la honte & le repentir qu'il en témoigna.

Mais s'il eſt vrai qu'il ſoit coupable de tous ces crimes ou d'une partie, il faut avouër qu'il n'y a pas de vertu ſi pure, ni ſi ſublime qui ne ſouffre, comme le ſoleil, ſes éclipſes, lesquelles doivent donner de l'horreur & de la compaſſion, ſans autoriſer les fautes, ni les crimes, par éxemple de celui qui les a commiſes. On accuſe encore *Aléxandre* de s'être fait adorer, mais ceux qui l'en blâment, ne conſidérent pas le ſiécle d'*Aléxandre*, ni cette eſpèce d'adoration qui a fait tant crier les gens. Il nâquit dans un tems, auquel la qualité de fils de *Jupiter* ſe donnoit à beaucoup d'autres qui n'étoit pas ſi dignes de l'ètre que lui. Pour l'Apothéoſe d'un homme, il ne faloit alors qu'aſſommer un beuf, un ſanglier, un lion, ou égorger quelques voleurs, & on devenoit Dieu à ſi bon marché. S'il fit donc ſervir les erreurs de ſon tems à ſon ambition, il mérite d'être excuſé, lui qui diſoit ſouvent, que tous les honnêtes gens étoient auſſi bien que lui fils de *Jupiter*. On doit être perſuadé, qu'il n'étoit pas la dupe de ſes flatteurs, ni de ſon ambition ſur ce ſujèt, & il ſemble qu'il n'avoit pas tort d'éxiger des ſiens cette eſpèce de vénération ou d'adoration, qui ne faiſoit murmurer que les vieux barbons *Macédoniens*. La coûtume d'adorer les Rois, étoit auſſi ancienne dans l'*Aſie* qu'elle étoit nouvelle parmi les Grecs. *Aléxandre* qui étoit monté ſur ce Trône, n'eût pas tort de changer ſon cérémonial, de s'accommoder aux mœurs des peuples, qu'il avoit ſoummis, parce que cela étoit plus reſpectueux & plus digne de ſa fortune, & aïant vaincu *Darius*, il pouvoit avec raiſon éxiger les mêmes hommages qu'avoient reçus de tout tems les Rois ſes prédéceſſeurs. Auſſi n'y avoit-il parmi les Grecs que les vieillards & les Philoſophes, ou plûtôt les Pédans, qui en murmuraſſent, le reſte s'y accommoda ſagement & fit ſon devoir.

Tous

Tous avouërent, après sa mort, qu'il avoit mérité les honneurs qu'il avoit éxigé, qu'ils lui étoient justement dûs, & que leur ingratitude les avoit refusé trop longtems au plus grand des hommes & au plus grand des Rois.

Cependant, il faut avouër, pour sa gloire, que ces respects, qu'il éxigeoit sous le nom d'adoration, ne rendoient pas *Aléxandre* moins familier ni moins bon, ce qu'il fit connoitre en mille occasions, où il charma par son honnêteté & ses amis & ses ennemis. C'est pourquoi on ne voit pas, comment en cela il fût plus criminel que le sont tous les autres Rois qui se font rendre les mêmes respects par leurs sujèts; & il faut attribuer à l'envie & à l'ignorance tout le blâme qu'on lui a donné là-dessus. On le blâme encore à tort, d'avoir pris les habits & les mœurs des *Mèdes* & des *Perses*, & de s'être accommodé à leurs manières. C'étoit-là son grand crime auprès des vieux *Macédoniens*, que leur chagrin & leur envie lui reprochoient à tout propos; mais il mérite plûtôt d'en être loué, pour avoir sçû s'accommoder aux peuples, qu'il avoit soumis. Les grands hommes n'ont point de nation: le monde est leur patrie, toutes les coûtumes, toutes les mœurs leur sont naturelles & leur siént bien. Ils sont de tout païs, ils doivent savoir se transformer, quand il leur plait, comme Protée. Ainsi, *Aléxandre*, qui étoit né pour l'univers, ne se devoit pas moins aux peuples de l'*Asie* qu'à ceux de l'*Europe*, lui, qui n'étoit au monde que pour leur commander.

Mais après avoir blâmé tous les défauts & toutes les foiblesses qu'on lui reproche à tort ou avec raison, il faut rendre justice à son mérite & considérer les grandes actions, les grandes qualités & les grands talens de ce Prince. A l'âge de 20. ans, la victoire l'avoit déja couronné, il avoit fait des conquêtes, il avoit déja fondé des villes sous les auspices de *Philippe*, il l'avoit rendu déja jaloux de son mérite; mais après sa mort il succéda au même âge dans un Roïaume plein de révoltes & de troubles. On lui conseilla de céder les conquêtes mal affermies, pour se conserver le reste. Mais *Aléxandre* résolut d'attaquer le prémier ses ennemis. Le parti qu'il prit fut digne de lui & le Ciel le seconda dans ce noble dessein, si bien qu'il soumit tout. Il est important aux jeunes Princes de s'imaginer, que la timide prudence sied mal aux héros, & il faut qu'ils soïent persuadés, que par la crainte & la bassesse on n'obtient jamais, que la honte & le mépris; aussi le Ciel l'avoit élevé presque au-dessus de la condition humaine, par la vaste grandeur d'une ame héroique,

& par un cœur intrépide au de-là de l'humanité. Sa naiſſance étoit non ſeulement Roïale, mais héroïque, il deſcendoit du côté de ſa Mère d'*Achille*. Le Roi ſon Père lui donna de plus une admirable éducation, il avoit un beau corps ſain, robuſte & adroit, capable de bien ſeconder ſon grand cœur, ſa taille, quoique petite, & au deſſous de la médiocre, étoit bien faite, mais le corps étoit occupé par la plus belle & de la plus grande Ame du monde. Le Ciel, à qui il étoit redevable de ces qualités & talens héroïques, lui conſerva la vie, en mille occaſions, où ſon ardeur martiale le précipita à tout moment. Il avoit en partage un tempérament tout de feu, qui le rendit infatigable juſqu'à la mort. Sa libéralité excédoit l'imagination & les ſouhaits de ſes amis & de ſes ennemis. Il fit connoître ſon cœur magnanime par tant de Roïaumes & de Provinces renduës à ceux, ſur leſquels il les avoit conquiſes. Jamais homme ne répondit mieux à ce qu'on attendoit de lui & ne ſe rendit plus digne d'être révéré des hommes, plûtôt par ſon mérite, que par ſa fortune. Ce qu'il fit, au de-là de tout ce qu'on pouvoit eſpérer de l'humanité, il travailla jour & nuit, s'expoſant à tous les dangers. Il étoit ſobre, vigilant & infatigable, il aimoit la gloire & il mépriſoit la vie, il ne comptoit ſes années que par ſes victoires & il étoit perſuadé, qu'il vivroit aſſez, pourvû qu'il vainquit toûjours. Il diſtribua tout ſon argent & ſon Domaine à ſes amis avant que de paſſer l'*Helleſpont*, avec une grandeur d'ame, dont il étoit lui ſeul capable, ne ſe réſervant que le plaiſir d'avoir tout donné, plus digne mille fois d'*Aléxandre*, que cette eſpérance qui le flattoit agréablement par le preſſentiment d'un deſtin victorieux. Mais dès qu'il fut paſſé dans l'*Aſie*, il compta pour rien un Roïaume héréditaire, qui étoit ſa patrie, il ne le regarda plus, que comme un païs qu'il avoit abandonné. Il ſouffrit tranquillement le partage qu'en firent ſa mère & ſa ſœur ; en ſe divertiſſant de ces femmes, il vérifia la prédiction de *Philippe* qui avoit prévû que la *Macédoine* ne le borneroit pas. Il étoit aimable à ſes amis & à ſes ennemis, & par un art, qui lui étoit naturel & particulier, il charmoit tout le monde. Son honnêteté, ſa clémence & ſes profuſions lui gagnérent tous les cœurs, il eut le ſecrèt de ſe faire adorer & craindre par tout où il ſe faiſoit voir. Il avoit une capacité, une addreſſe, une pénétration dans les affaires & dans les ſciences qui ſurpaſſoit ſon âge & qui répondoit à la grandeur de ſon ame héroïque & ne le démentoit jamais. Il étoit adroit à tous les éxercices à cheval & à pié, il manioit toute ſorte d'armes avec autant d'adreſſe que de viguєur. Il ſe poſſédoit ſi fort,

fort, qu'étant fort jeune, il ne voulut pas jouir d'une femme mariée, quoiqu'on l'eut amenée jusqu'à son lit. La noble indignation qu'il fit paroitre à celui, qui lui proposa une espèce de marchandise, qu'on ne peut sans infamie nommer parmi nous, fit bien voir son amour pour la vertu & persuade assez, que la médisance lui a fait tort au sujèt de *Bagoaz*. Qu'ai-je fait? dit-il, & par quelle action de ma vie ai-je pû vous persuader, qu'une telle proposition pouvoit me plaire? Avec une réponse si sage il renvoïa le marchand & la marchandise, & fit assez connoitre en une occasion aussi délicate pour un Grec, qu'il étoit insensible à tous les plaisirs que la gloire ne permet pas. Cette même vertu, l'empêcha aussi de voir la Reine, femme de *Darius*, parce qu'elle étoit extrêmement belle. C'étoit le seul ennemi, capable de lui donner la fuite, mais cette retraite ne fut pas moins glorieuse pour *Alèxamdre* que toutes ses victoires. Il fit un jour quelque chose de fort extraordinaire & héroique pour sauver la vie à son vieux gouverneur *Lysimachus*. Il arriva, qu'étant tombé dans une embuscade à la chasse, il voulut demeurer auprès de lui & ne l'abandonna point qu'il ne l'eut mis en sûreté. Il alla seul avec son épée enlever le feu du quartier des ennemis pour réchauffer ce pauvre vieillard, mort de froid & de lassitude. Il tûa de sa main des sentinelles avancées des ennemis & se sauva, après cette éxécution, avec sa proïe, par la vitesse de ses piés, & il fit éclater par cette immortelle action, toutes les qualités héroiques dont la nature avoit enrichi son Ame & son corps. Mais cette même générosité & grandeur d'ame qu'il témoigna pour *Lysimachus* lui fit aussi exposer sa vie de telle sorte, qu'il couvrit de son bouclier & souvent de son propre corps ses Esquadrons, soutenant presque lui seul, le choc des ennemis; il tiroit ses amis & ses soldats blessés des dangers où ils alloient s'exposer de nouveau, après en avoir été sauvés quelquesfois; il déchiroit ses habits, pour bander leurs blessures & il emploïa jusqu'à son bandeau roïal à ce charitable office pour sauver la vie à un autre *Lysimachus*, qui fut depuis du nombre de ses successeurs. *Philippe*, jeune Cadèt du même, qui seul l'avoit accompagné dans une entreprise difficile & dangereuse, étant expiré entre ses bras, par l'effort qu'il fit en le suivant, reçut de cet incomparable maitre des témoignages si extraordinaires d'amitié, qu'il le retira en combattant, tout mort qu'il étoit d'entre les ennemis. Une autre fois, il prit entre ses bras un simple soldat, presque mort de froid, auquel il céda son feu, & le plaça dans son propre fauteuil pour le réchauffer. Dans la chaleur des combats & des batailles, il s'exposoit

 toû-

toûjours le prémier. Il forçoit, presque tout seul, les places & les villes, en se jettant tête baissée le prémier dans les enceintes, comme il fit en celle des *Maliens* & en plusieurs autres, où il entra, l'épée à la main; toûjours le prémier. Un Ambassadeur de *Sparte*, qui ne l'avoit jamais vû, l'attendoit un jour dans sa tente & le voïant rentrer, l'épée à la main, tout couvert de poussiére, de sueur & de sang, eût raison de le prendre pour une espèce de divinité; il le vit si brillant dans un si terrible état, qu'il se jetta à ses piés, pour lui témoigner le juste étonnement & l'admiration que lui avoit donné un spectacle si rare & si nouveau. *Aléxandre*, sans se rafraichir, lui donna audience dans le même moment & le dépêchant favorablement, le renvoïa comblé de graces & de présens. Enfin, les terribles dangers où il s'est exposé, la grande quantité de blessures qu'il a soutenues durant sa courte vie, font assez voir, que la gloire lui coûta cher, aïant répandu en ces grandes & glorieuses occasions plus de son sang, qu'homme du monde n'en répandit jamais. Cependant on le blâme de ces héroïques excès & on l'accuse de témérité, & peu s'en faut, de folie. Mais ceux qui l'en blâment, connoissent mal les grands effèts de ce feu divin qui fait agir les Ames du prémier ordre, lorsqu'elles en sont éprises. Un bel esprit de notre siècle l'a traité d'insensé dans ses satires; mais il en a été puni, comme il le méritoit.

Considérons enfin *Aléxandre*, abandonné de son armée, qui rebutée de tant d'expéditions & des fatigues insupportables, refuse de passer le *Gange*; fut-il jamais plus grand qu'en cette occasion. *Allez*, leur dit-il, *ingrats, allez, abandonnez votre Prince, au milieu d'un païs inconnu & barbare, il trouvera des sujèts & des soldats, où il y aura des hommes;* Aléxandre *se fera craindre & adorer par tout où il se fera voir.* Cela dit, il condamna les plus coupables au dernier supplice, & jetta la terreur, la honte & le repentir dans ces cœurs mutins qui lui demandérent pardon à genoux & la grace de le suivre au bout du monde. La vengeance qu'il tira de la mort de *Darius* sur le traitre *Bessus*, lui fut aussi glorieuse que celle de *Philippe;* mais on ne peut le louer assez de l'honnêteté qu'il eut pour les Reines captives, par laquelle il se rendit si digne de sa fortune, que *Darius* même en fut si charmé, qu'il fit des vœux pour sa prospérité, souhaitant de n'avoir point d'autre successeur que lui. Enfin *Darius* mort, *Porus* prisonnier & tant d'autres furent de malheureux & d'illustres témoignages de la générosité d'*Aléxandre*. Les soins qu'il prénoit des malades & des blessés de sa Cour & de son armée étoient admirables, il

il les foulageoit & les fecouroit de mille obligeantes manières. Les fonges mêmes de ce Prince étoient falutaires à fes amis, ce qui arriva entr'autres à *Ptolomée*, qu'il guèrit par une efpèce de prodige. Le grand nombre de billèts qu'il a écrits de fa propre main à fes amis & en leur faveur n'eft pas imaginable & fait connoître l'excès de fa bonté. Mais ce grand & cet invincible *Alèxandre*, qui rempliffoit fi bien tous les devoirs de fon état, quelque poffédé qu'il fut de fon ambition, quelque occupé qu'il fut de fes grandes & importantes affaires, lifoit, peu s'en faut, comme un oifif. La favante *Grèce* ne pouvoit lui fournir affez de livres. *Homère* & fon épée couchoit toûjours avec lui; il n'aimoit guères moins les lettres que la gloire, il favorifoit tous les beaux Efprits, il étoit libéral jufqu'à la profufion en faveur des beaux arts, ce dont il donna tant d'éclatans éxemples. Tous les illuftres néceffiteux en reçurent du fecours; les Philofophes, les Orateurs, les Poëtes, les Sculpteurs, & tous les habiles gens de fon fiécle fe reffentirent de fa libéralité & eurent part à fa fortune. Le grand *Phocion* feul ofa refufer les préfens d'*Alèxandre* qui s'en plaignit comme d'une offenfe. *Alèxandre* étoit un jufte & grand connoiffeur du mérite en toutes les profeffions, mais furtout, en la militaire; il donna des récompenfes exceffives aux fimples foldats, qui s'étoient fignalés à fa vûë, & les ftatuës de bronze, qu'il fit dreffer aux trente braves qui moururent à fon coté au paffage du *Granique*, en rendirent entr'autres, de magnifiques témoignages. Sa Cavallerie *Theffalienne* à la tête de laquelle il combattoit toûjours & qui s'étoit glorieufement diftinguée dans toutes les rencontres, reçut des récompenfes dignes d'une libéralité fans bornes. Mais, pour faire voir l'entière libéralité & magnificence d'*Alèxandre*, il fuffit de dire, qu'il donna des millions à fon Armée, après qu'il n'eut plus befoin d'elle.

La nuit avant la bataille d'*Arbelles*, il témoigna par la tranquilité, avec laquelle il dormit jufqu'au grand jour, l'affiette de fon Ame héroique également préparée à tous les événemens. Dans cette même bataille, *Parmenion*, que l'ennemi fit plier à l'aile gauche, lui demanda du fecours, & lui fit favoir, que le bagage étoit perdu, il lui répondit fans s'arrêter, *fi la bataille eft perduë, nous n'avons que faire de bagage & fi nous gagnons, tout, ce qui eft aux ennemis fera à nous.* Il avoit déja rompu l'Aile gauche des ennemis & renverfé tout ce qui s'étoit oppofé à lui. Il auroit pris *Darius* vivant, fi l'importunité de *Parmenion* ne l'eut obligé enfin d'aller à lui. Mais s'étant mis en devoir de le fecourir, il trouva à fon arrivée qu'on avoit vaincu par tout.

On

On peut douter si *Parmenion* envieux de la gloire de son Prince, ne lui tendit pas ce piége, pour se rendre plus nécessaire & *Aléxandre* moins puissant & moins glorieux.

Durant son enfance, un de ses Gouverneurs lui fit un jour quelque réprimande de la profusion de l'Encens qu'il faisoit aux sacrifices, disant, qu'il ne faloit pas en être si prodigue, jusqu'à ce qu'il fut le maitre du païs, qui le produisoit. Il n'y fut pas plûtôt, que s'en résouvenant, il lui renvoïa du fond de l'*Asie* une grande quantité d'encens, en lui reprochant, qu'il avoit eu tort d'être si avare envers les Dieux qui rendent tout avec usure. Il avoit beaucoup de respect pour les Temples & il défendit sévérement de les profaner. Il honnora de ses respects la personne du grand Pontife des *Juifs*, & il fit de magnifiques présens au temple, avec une profusion digne d'un si grand Monarque. Le grand Pontife fut reconnu de lui, pour l'avoir vû en songe l'appeller au Trône de l'*Asie* & lui en promettre l'empire. Ce qui fait voir que ces grands hommes ont des pressentimens de leur destin, qui ne les trompent pas, & l'on attribue à ce Prince une espéce de présçience peu commune de l'avenir.

Il rendit généreusement à *Porus* la liberté avec son Roïaume, & pour récompenser son mérite, il y en ajouta d'autres qu'il avoit conquis dans les *Indes*. Il donnoit des Roïaumes avec autant de plaisir qu'il les avoit conquis & toûjours semblable à lui même, il étoit grand & admirable en tout. Il faut avouër, que ce Prince avoit mille belles & grandes qualités, qui le rendoient si admirable & si digne de l'empire du monde. Ce *Porus*, étoit un brave Prince, qui tout blessé & prisonnier qu'il étoit, ôsa éxiger de son vainqueur ce qui étoit dû à son mérite, & son généreux vainqueur lui rendit tout avec usure, faisant connoitre par des preuves si authentiques l'amour & l'estime qu'il avoit pour le mérite & pour la vertu.

Aléxandre n'étoit victorieux que pour le bonheur des siens & des vaincus, ce qu'il fit encore connoitre par le présent qu'il fit à *Ephestion* d'un Roïaume que ce digne Favori, qui estima plus glorieux d'être favori d'*Aléxandre* que d'être Roi, donna à un Prince de la famille Roïale de *Sidon*, réduit par la misére, de sa condition à faire le jardinier. *Aléxandre*, charmé de l'action de son ami, appelle ce nouveau Roi & lui demanda dequelle maniére il avoit souffert ses malheurs, à quoi il répondit, *rien ne m'a manqué O!* Aléxandre, *tant que je n'ai rien possédé; Je prie les Dieux que je puisse supporter ma bonne fortune, comme j'ai souffert mes malheurs.* Il mérita par cette glorieuse réponse,

ponſe, non ſeulement le Roïaume, qu'on venoit de lui donner, mais auſſi l'eſtime d'*Aléxandre.* Mais il eſt étrange, que cette grande action d'*Ephestion* n'ait pas été remarquée. La plûpart de ceux qui liſent, la ſavent à peine. Cela fait voir l'injuſtice des hommes, qui connoiſſent ſi peu ce qui mérite d'être remarqué & admiré, & qu'ils n'eſtiment pas ce qu'ils ſont incapables de faire. La douleur qu'il témoigna de la mort d'*Epheſtion*, toute exceſſive qu'elle paroit, étoit digne de lui, toutefois il la pouſſa un peu trop loin; mais *Aléxandre* étoit extrême & exceſſif en tout; il ne pouvoit aimer qu'avec excès, ni ſentir moins vivement ſes douleurs. Son naturel violent & ardent pouſſa cet excès juſqu'à ſes chevaux & ſes chiens, dont le *Bucephale* & ſon *Perinte*, ſont d'illuſtres éxemples; puiſqu'il rendit ces deux animaux auſſi fameux par ſon amour, que par les villes qu'il fonda pour porter leurs noms.

Cependant, un tel Prince, incomparable & admirable au point qu'il l'étoit, n'a trouvé que de l'injuſtice & de l'ingratitude. On a voulu obſcurcir ſa gloire par mille impoſtures. Il a trouvé parmi les ſiens des perfides, des ingrats & des traitres, qui après pluſieurs inutiles attentats, terminérent enfin par le poiſon une ſi glorieuſe vie. Que faut-il donc attendre des hommes, que peut-on eſpérer? Il mourut intrépide, comme il avoit vécu, ſon teſtament fût digne de lui. Il ne déclara pas ſon *Hercule*, qu'il avoit eu de *Barſine*, ſon héritier, ni *Aléxandre*, qu'il avoit eu d'une Reine des *Indes*, & qui régna dans ce pais-là après lui. Il ne ſe détermina pas non plus en faveur de ſon Poſthume, dont *Roxane* étoit prête d'accoucher; mais il déclara ſon héritier celui, qui ſeroit le plus digne de l'être, proteſtant que ſes tréſors ne ſe trouvoient que dans les Coffres de ſes amis; & lorſque les ſiens lui demandérent, s'il vouloit, qu'ils lui rendiſſent les honneurs divins, il répondit, en expirant, *vous me les rendrez ſi vous le voulez quand vous ſerez tous heureux.* Auſſi le grand & invincible *Aléxandre* fut regretté de tout l'Univers, toutes les nations donnérent des larmes à ſa mort, il fut regretté de ſes amis & de ſes ennemis. La mère de *Darius*, qui avoit ſoutenu la perte de tous ſes frères, de tous ſes enfans & de ſon mari, ne put ſurvivre, à celle d'*Aléxandre;* Elle mourut de douleur, pour la gloire du Héros qu'elle regretta. Quel homme! A qui peut-on le comparer, grand par ſes talens héroiques & par ſon mérite perſonel. Il a bien mérité le magnifique Eloge que lui donna jadis la vérité même, qui n'ignoroit rien de ſes défauts.

Tout ce qui a été dit en cet ouvrage fait assez voir que c'est connoître mal la gloire & la félicité, que de prétendre les trouver parmi les hommes ignorans, injustes & ingrats.

Tous les travaux, toutes les fatigues, qui ont un autre but, que celui de satisfaire uniquement à Dieu & à soi même, sont perdus. Dieu seul est la digne & glorieuse récompense des Héros, il faut qu'ils comptent tout le reste pour rien; mais c'est-là l'unique défaut qu'on peut reprocher à notre *Aléxandre*, qui pour son malheur, ne fut pas instruit dans une si sublime Philosophie. Mais les voïes de Dieu, étant aussi incompréhensibles qu'elles sont, on ne peut savoir, ce qu'il a opéré dans une Ame la plus belle de ses images parmi les mortels. Il faut souscrire là à ses éternels Décrets, les admirer & les adorer, & cependant pour mettre le grand mérite d'*Aléxandre* en son jour, il faut remarquer, que des quatre Monarchies qui nous sont connues, aucune ne s'est formée en si peu de tems que celle d'*Aléxandre*. Il n'emploïa, ce qui est prodigieux, que six ans à se soumettre toute l'*Asie* & les *Indes*.

On sait, que *Belus*, *Ninus* & *Semiramis* portérent leurs conquêtes jusqu'aux *Indes*, mais ils en étoient voisins, & tout ce qui nous en reste est des ombres. Longtems après, le grand *Sesostris*, que d'autres appellent *Memnon*, attacha VII. Rois malheureux à son char; il étendit son Empire jusques sur les bords du *Gange* & du *Tanais*, mais il vécut si longtems, que celui de son régne paroit fabuleux & mourut comblé de félicité & de gloire, dans un païs où l'on vivoit sans vieillir jusqu'à 120 ans. Plus d'un siécle après *Sesostris*, le *Grand Cyrus* triompha à son tour; il régna & jouit aussi d'une belle & bonne vie, qui lui donna le loisir d'éxécuter tout ce qu'il fit de grand, il jouit heureux & tranquille de ses travaux durant un régne de 29. ans, & il mourut enfin paisiblement dans son lit, comblé de félicité & de gloire, quoique la calomnie l'ait condamné à une mort moins digne de lui. Mais il semble que tout ce qu'il y avoit de grand dans l'*Asie*, n'avoit travaillé que pour *Aléxandre* & il est indubitable, que cet incomparable Monarque a effacé l'éclat de ce qui l'a précédé & de ce qui l'a suivi. Jusqu'à nous personne ne lui a été comparable : si l'on considére ses grandes actions & le peu de durée de sa vie qui passa comme l'éclair, mais comme un éclair qui ébloui tous les siècles. Les Romains emploïerent 400. ans à conquérir cette partie du monde où *Aléxandre* avoit régné, ils travaillérent 300. années à former la plus grande & la plus belle république du monde.

César

César qui la changea en Monarchie & qui l'eut si peu de tems, laissa, en mourant, presque l'Univers en partage à l'Empereur *Auguste*, qui bien plus heureux n'en put pourtant jouir paisiblement, qu'après l'avoir disputé avec ses compétiteurs. Mais après avoir triomphé de tous ses ennemis, il jouit des travaux de tant de grands hommes durant 44. années & mourut sur le Trône sincérement adoré dans l'incomparable *Rome*. Enfin, il ne falut pas moins que sept siècles & un si grand nombre de grands hommes pour former l'Empire Romain (*).

S'il fut malheureux, il ne fut pas lâche, & si son armée fut nombreuse & magnifique elle ne fut pas moins brave, on vit dans toutes les batailles la victoire douteuse. Les Grecs combattoient aussi bien sous les Etendarts de *Darius* que sous ceux d'*Aléxandre*. On avoue qu'il ne trouva ni un *Cyrus* ni un *César* à la tête de cette nation dominante. Mais quand il les y auroit trouvé, qui peut savoir, pour qui la Fortune se fut déclarée. La Providence, qui avoit destiné ces Héros à l'Empire, n'avoit point ordonné qu'ils se le disputassent entr'eux. Cette suprême sagesse qui dispose de tout avec un ordre si admirable, sépare par des siècles les prodiges de la nature; elle les donne rarement aux nations; ils naissent pour être le fleau & le châtiment des peuples, mais toûjours pour la gloire & la félicité de leurs siècles, & de tout ce qui leur est soumis. La Providence ne fait voir ces prodiges au monde, (qui les mérite si peu) que comme des éclairs & il semble que la nature, après l'effort qu'elle a fait en les produisant, se repose quelque tems, pour ne les produire que successivement & dans leur rang, afin de ne troubler pas le dessein de celui, qui dispose seul comme il lui plait des Trônes & des Sceptres. Les *Assyriens* donnérent les prémiers leurs victorieuses loix à l'*Asie*; *Belus* & son fils *Ninus*, fondateurs de la prémière Monarchie, se firent admirer en leur tems; *Semiramis*, femme de *Ninus*, malgré tous les crimes, dont on l'accusa, fit voir que la valeur & la gloire n'ont point de sexe, & que la nature peut loger dans un beau corps, un grand cœur & une Ame héroïque. Quelque-tems après, *Sesostris* donna, comme il a été dit, des atteintes à ce vaste Empire; il en forma celui d'*Egypte*; mais tant de faste, tant de gloire & de grandeur, finirent avec sa vie. Après ces grands Monarques, d'autres ont régné, qui ne

(*) Ici il manque quelque chose dans le Msc.

ne méritent pas d'être nommés; les plaisirs & la magnificence empêcherent *Sardanapale* d'être presqu'aussi grand homme, qu'il étoit grand Monarque; & son Epitaphe qui contient tout. &c. &c. &c.



LA

LA PASTORALE D'ENDYMION

COMPOSE'E PAR

ALEXANDRE GUIDI

SUR LES IDE'ES

DE

CHRISTINE

REINE DE SUEDE,

Laquelle l'a embelli de Strophes & de Vers de sa façon.

AU LECTEUR.

*Ayant parlé ci-dessus de la pièce Dramatique d'*Endymion *& de son Auteur* (a); *il est juste que je rende compte au Public de ce que je l'ai adopté dans cet ouvrage, & de ce que je l'insère ici tout au long, comme une pièce appartenant à la Reine* CHRISTINE, *quoiqu'elle soit composée par l'Abbé* Aléxandre Guidi.

Pour en éclaircir le Lecteur, je me servirai des récits que les deux meilleurs Auteurs Italiens, savoir le Chanoine Crescimbeni *& le Professeur* Jean Vincent Gravina *nous ont laissés de la vie & des écrits de* Guidi (b).

Il nâquit à Padoue *en* 1650. *Avant que d'avoir atteint l'âge de seize ans, il s'étoit déja attiré une si grande attention du Public par ses Poësies dans le genre lyrique, que* Ranuce II. *Duc de* Parme, *le fit venir à sa Cour. Ce fut-là qu'il se fortifia de plus en plus dans le penchant où son génie le portoit naturellement. Arrivé à* Rome *vers l'année* 1683, *où la nouveauté des tours & du stile qu'on remarqua dans ses compositions, avoit déja fait connoitre son nom; il y fut bientôt reçu dans les meilleures Maisons, & particulièrement à la Cour de* CHRISTINE, *qui voulut le connoitre. Le Cardinal* Decio Azzolini, *grand Amateur & Connoisseur de la Poësie, l'y avoit introduit, & la Reine, après une réception fort gracieuse, lui donna un sujèt de composition. Il s'en acquita si bien, que deslors elle conçut le dessein de l'engager à son service. La Reine le fit donc demander au Duc de* Parme. *Ce Prince agréablement flatté des politesses & charmé du grand goût de* Christine *répondit sur le champ qu'il le lui cédoit volontiers. Ce fut de cette façon que* Guidi *entra en* 1685. *à la Cour de la Reine, laquelle non seulement lui fit assigner une pension honnorable, mais l'aggrégea aussi à son Académie Roïale, composée de la fleur des Savans de* Rome.

Guidi *ne s'y trouva jamais désœuvré. Tantôt il présentoit à la Reine, sa Maitresse, des pièces de Poësie de sa propre invention, tantôt quelque ouvrage Dramatique, auquel il avoit travaillé en s'assujettissant au plan, que* CHRISTINE *lui avoit tracé, dont quelques-uns furent chantés & accompagnés de son Académie de Musique. Il s'en trouve de l'une & de l'autre sorte dans l'édition des œuvres de* Guidi *publiés par* Crescimbéni (c).

CHRISTINE *charmée de la fécondité du génie de son Poëte, de la délicatesse de ses pensées & de la finesse de ses expressions, l'encouragea toûjours par de fréquentes libéralités & le recommanda si bien au Pape* Innocent XI. *qu'elle lui fit avoir un bon bénéfice, desorte que* Guidi *se trouvoit fort à son aise.*

Com-

(a) *v. le* 1. *Tome de ces Mémoires pag.* 347. *& Tom II. pag.* 195.

(b) *v. la vita d'*Alessandro Guidi *par* Crescimbeni *devant les Poësies de ce Poëte, & le Discorso di* Bione Crateo *l. c. pag.* 263-301.

(c) *v. la vita dell' Abbate* Guidi *pag. XIII. & ses Poësies pag.* 62. 65. 68. 75. 239. *&c.*

Comme il s'étoit proposé de perfectionner par sa nouvelle méthode l'Art Poëtique Italien, CHRISTINE *lui fournit elle-même les idées d'un nouveau sujèt dramatique tiré de la fable d'*Endymion. *Environ l'an* 1687. *elle lui commit non seulement l'éxécution de son idée, mais elle voulut aussi y insérer ses propres pensées & des vers de sa façon. Elle fit cela, dit l'auteur de la vie de* Guidi (*), *pour marquer l'affection particuliére qu'elle avoit pour lui: car les sentimens & de la Reine & du Poëte étant également grands & héroïques, il se trouve dans cette piéce une si grande conformité d'idées & d'expressions, que prises & mêlées ensemble on ne sauroit distinguer auquel des deux elles appartiennent: desorte qu'il paroissoit que la Reine pensoit avec l'entendement de* Guidi, *& que* Guidi *écrivoit avec les sentimens de la Reine, comme il s'en louë lui-même dans son Epitre dédicatoire* (a).

CHRISTINE, *qui avoit intention de faire représenter cette piéce avec les ornemens de la Musique, avoit ordonné, qu'elle fut divisée en cinq actes & qu'on y insérât des airs convenables, en ajoutant des chœurs à la fin de chaque acte. Mais elle ne vécut pas assez pour la faire représenter sur son théatre.*

Quoique Guidi *fut un de ceux qui perdit le plus à la mort de* Christine, *il eut pourtant le bonheur de trouver un puissant Protecteur dans la personne du Cardinal* Jean François Albani, *qui étant devenu Pape, prit le nom de* Clément XI. *Nous avons remarqué ci-devant que ce Prélat avoit été fort estimé de la Reine & Membre de son Académie, qui donna naissance à celle des Archades, dont nous avons parlé plus au long* (b).

Ce fut l'année après l'ouverture de cette assemblée de savans dans le jardin du Palais de la Reine en 1691. *que* Guidi *récita pour la prémiére fois la piéce de théatre dont nous venons de parler. Il y reçut un applaudissement général de tout ce qu'il y avoit de Connoisseurs à* Rome, *dans ce nouveau genre de poësie. Au commencement de l'année* 1692. Guidi *la fit publier sous son nom de Berger d'*Erilo Cleoneo, *en désignant par des guillemets les vers de la composition de* Christine, *protestant au reste dans l'avertissement, qu'il ne reconnoissoit nulle autre piéce composée par lui jusques alors, que celle-ci uniquement.*

Quoique les gens de bon goût admirassent le nouveau chemin que Guidi *venoit d'ouvrir pour conduire ce genre de poësie à sa perfection: il s'en trouva pourtant d'autres trop prévenus en faveur des vieux Poëtes Italiens, qui n'en étoit pas également contens. Ce fut sans doute pour désabuser ces gens-là que le Juris Consulte* Vincent Gravina *publia sous le*

(a) *v. la Dédicace de* Guidi *de cette piéce à* Albani *alors Cardinal & puis Pape* Clément *XI. l. c. pag.* 215. *&c.*

(b) *v. Tome II. de ces Mémoires pag.* 138. *&c.*

(*) Voici les expressions mêmes de *Crescimbeni* (l. c. p. XIV) „ *stima assai maggiore dimostro la Regina di nostro Poeta, allorche avendo ella medesima ideata una nuova maniera di* „ *Drammi sopra la favola d'*ENDIMIONE *non solo commise al* Guidi *l'esecuzione della sua idea, ma* „ *volle inserirvi vari suoi sentimenti e versi, i quali nell' impressione che poi si fece dell'* Opera, *si veg-* „ *gono contrassegnati nel margine: dando con cio a connoscere a* Roma, *non esser maraviglia s'ella* „ *avesse conceputo tanto affetto per questo Poeta, perciocbè egualmente eroici e grandi erano i loro senti-* „ *menti, e tanta conformità vi si ritrovava, che mescolati insiema, non si distinguerano gli uni dagli* „ *altri: di maniera che pareva, che la Regina pensasse con la mente del* Guidi, *e il* Guidi *scrivesse* „ *co' sentimenti della Regina: di che si pregia egli stesso nella Dedicatoria*".

le nom de Bione Crateo *l'éloquent Discours*, *où il prend hautement la défense de notre Poëte*, *& où il tâche de découvrir toutes les beautés de son ouvrage*, *qu'il veut faire regarder comme un chef d'œuvre de* Guidi.

Dans l'examen que Gravina *a donné de cette pièce*, *il remarque entr'autres*, *qu'au lieu que le grand nombre des Poëtes de son tems n'y regardoient pas de si près*, *si en composant leurs ouvrages*, *ils faisoient violence aux règles de la vraisemblance*, *de la bienséance & de l'usage*, *& qu'ils paroissoient n'avoir pas fait une étude fort approfondie des passions & du cœur humain*; Guidi *a trouvé le secrèt de traiter son sujèt d'une manière si juste & si fine*, *que* Diane, *quoique brulant d'amour pour un mortel*, *parle*, *pense*, *agit en Déesse*: *& qu'*Endymion, *quoique comblé de faveurs d'une divinité*, *ne sort point du caractère d'homme*, *ni même de simple Berger*.

Ce n'est pas l'endroit ici de rapporter en détail toutes les beautés que Gravina *fait remarquer dans l'Ouvrage de* Guidi *& qu'il développe avec beaucoup d'art & de pénétration* (*). *Et quoiqu'il balance*, *s'il doit le mettre ou dans la classe des tragédies ou des Comédies*, *ou dans celle de la Tragi-comédie*; *il suffit*, *dit-il*, *qu'on la nomme simplement une représentation de l'amour d'*Endymion *& de* Diane, *où l'auteur a tâché d'observer avec toute la délicatesse possible les règles de la vraisemblance & de la décence* (†).

Cepen-

(*) Nous en transcrirons pourtant quelques passages ici. Il dit entr'autres à ce sujèt:
„ *Son così bene tra* Diana, *ed* Endimione *communicate queste due cose si contrarie*, *quali sono il*
„ *mortale e l'immortale*, *che l'uno e l'altro in amendue loro con dolce concordia unito ed in nuovo modo*
„ *temperato si scorge*. *La luce divina*, *che* Diana *vibra nel cuore del Pastore*, *solleva*, *e non dis-*
„ *perde l'essere umano*: *poi l'istessa luce riflettendo in* Diana *medesima*, *onde era uscita*, *ritorna a*
„ *lei velata dell' impressione corporea*: *ma non reca oltraggio all' esser divino*, *e non adombra il pu-*
„ *ro*: *nè la parte caduca è possenti a portarsene l'eterno di costei*; *onde senza esser violate le leggi del*
„ *costume umano*, *è sollevato* Endimione *sopra lo stato di sua propria natura*: *e senza essere offuscat*
„ *ta la parte divina è scolpito e delineato entro lo spirito di* Diana *il costume e l'indole di donna mor-*
„ *talo*: *si chè in tutti gli atti ed in tutte le maniere sue si leggono i vivi caratteri d'un amore femini-*
„ *le*. *Sente ella accese le sue vene d'inusitato fuoco ed è da occulta forzo spronata a contemplare le*
„ *fattezze d'*Endimione: *ma l'asprezza del suo genio la torce altrove*, *perchè sdegna di piegare il*
„ *suo talento in cosa*, *laquale ha uno de' suoi estremi*, *cioè il fine dei suo principio fisso nell' arbitrio*
„ *altrui*: *perciò sospende il punto della sua risoluzione e rivoca l'animo dal destinato corso*, *non ceden-*
„ *do agli assalti d'*Amore, *finchè non legge nella fronte dei Pastore l'istessa voglia ch' ella chiude nel*
„ *seno*...... *Ma il più difficil punto dell' impresa*, *il quale appena par che si possa superar senza*
„ *piègare in qualche difetto*, *è quello*, *ove* Endimione *discuopre il suo Amore a* Diana, *il qual*
„ *passo è dal Poeta destramente trattato*. *Imperochè* Endimione *dopo esser stato dalla forza d' Amore ar-*
„ *mato d'insolito spirito*, *e fatto maggiore di se stesso*, *per essersi in lui svegliati nuovi lumi di generosità*
„ *e di valore*, *e generata sagacità e perspicacia tale*, *qual suol questo affetto con gli acuti suoi strali*
„ *eccitare*, *comincia a scoprire il suo amore in modo*, *che lo possa in un tratto adombrare*, *quando*
„ Diana *si accendesse di sdegno*: *E* Diana *all' incontro celando le proprie voglie*, *lo rifiuta in modo*,
„ *che maggiormente l'inanima e con le stesse minacce lo conforta all' impresa*. *Con vicendevoli detti*
„ *instigando l'un l'altro*, *colui con umili prieghi e costei con suavi ripulse*, Endimione *arriva a sve-*
„ *lare il suo amore*, *mà nel medesimo tempo riversa la colpa del suo ardire tutta su la possente bellez-*
„ *za della Dea*, *si chè il di lui fuoco tutto riflètta in lei*, *ed ella all' incontro negando*, *accetta l'of-*
„ *ferta*; *e per sostener l'altezza del suo grado*, *si governa in guisa*, *che vien pregata di quel*, *che*
„ *con ugual sete desidera*, *mostrando per pietà conceder ciò*, *che ella per inclinazione propria brama*
„ *di ottenere*..... voyez *Discorso di* Bione Crateo. *l. c. pag.* 289 221. *&c.*

(†) C'est sur ce même modèle que Mr. de *Fontenelle* a formé sa Pastorale d'*Endymion*, en autant d'actes que celle de *Guidi*: & en confrontant l'une avec l'autre, on trouvera que le canevas pour la pièce françoise est le même que l'Italien. v. les Pastorales de *Fontenelle* pag. 50 &c. & la Traduction allemande de Mr. *Gottscheid* pag. 642. &c.

Cependant comme Aléxandre Guidi, *aussi bien que tous ceux qui ont parlé de cette Pièce dramatique conviennent, que* CHRISTINE *non seulement en a formé l'idée & en a réglé l'ordonnance elle-même, mais l'a aussi embelli de quelques images &* couleurs poëtiques *de sa façon, comme le sgr.* Crescimbeni *les appelle; nous avons crû être en droit de pouvoir lui attribuer cet ouvrage, tant à cause de l'invention & de la disposition qui appartiennent à la Reine, qu'à cause d'une partie de la composition & des strophes, que l'auteur lui a attribué lui-même* (*) *& lesquelles pour les distinguer du reste de ce poëme, nous avons fait imprimer d'un plus gros caractère Italique.*

Enfin les Connoisseurs étant d'accord que la manière d'écrire de l'Abbé Guidi *a introduit de nouveaux embellissemens dans la poësie Italienne; il ne revient pas moins d'honneur à* CHRISTINE *d'avoir protégé si puissamment ce Poëte, que d'avoir travaillé elle-même à perfectionner la Poësie lyrique dans un goût tout nouveau, lequel à l'heure qu'il est, est censé être de beaucoup préférable à celui qui avoit été auparavant en vogue. Desorte que l'on peut en quelque façon regarder cette Princesse comme Restauratrice de ce bel art en* Italie, *& qu'on ne sauroit lui refuser, sans injustice, la gloire d'avoir rendu dans ce païs le genre lyrique plus naturel, plus uni & plus châtié qu'il ne l'étoit avant son tems.*

(*) Voici ce qui en est dit dans la Préface de cet ouvrage: „ Fù la presente Favola d'ENDIMIONE *non solo ordinata e desegnata in gran parte dalla Regina di* Suezia, *mà ornata ancora ed*
„ *abbellita d'alcune fantasie e* colori poëtici, *e di più secondo il Real costume della Maestà sua,*
„ *che nella granmente onorava non meno ed ingradiva tutte le scienze, che favoriva, e beneficava*
„ *tutti gli eccellenti Professori di esse, benignamente a gloria della nostra favella d'alcuni suoi versi*
„ *arricchita, ed accresciuta. Jò per tanto mi sono adoprato di dare alla luce questo componimento nato, dirò così, di Reale stirpe, ed in nobilissima educazione nutricato e cresciuto, acciochè resti per*
„ *sempre, si come a cosa sommamente pregevole conviene, alla memoria degli uomini, ed al presente*
„ *lo do, contrasegnandovi in margine per maggior notizia i versi di sua Maestà.....*"



L'EN-

L' ENDIMIONE

DI

ERILO CLEONEO

PASTOR ARCADE

CIO E'

ALESSANDRO GUIDI

All' Eminentiss. e Reverendiss.

Sig. CARDINALE ALBANO.

PERSONAGGI.

AMORE.

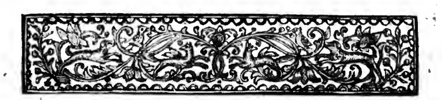
CINTIA.

ENDIMIONE.

CORO DI PASTORI.

Coro di Ninfe.

L' EN-



L' ENDIMIONE
PASTORALE.

ATTO I.

AMORE, CINTIA.

Felici piagge, avventurosi colli,
Non perchè di bei fiori Apri'l v'adorna;
Ma perchè in voi soggiorna
In nove forme, e in sì leggiadro velo
Cintia scesa dal Cielo.
Cin. Ombre sollnghe, alti silenzj, o quanto
Grave sento sul cor vostra quiete,
Or che 'l terror dell' Universo, e 'l grande
Nemico di mia pace in seno avete!
Am. Io per queste sì dolci
Fortunate contrade
Oggi pongo in oblio
I soggiorni Celesti,
Ove de' dardi miei
Tra l' ammirabil prove,
Cinto d'ampj trofei,
Regno sovra Saturno, e sovra Giove.
Cin. Qual piacer ti lusinga
D'abitar queste selve?
Amor già tu non sei
Rozzo arciero di belve;
Ma se pur' hai diletto
D'albergar fra Mortali,
Porta l'arco, e la face
Ne' palagi Reali:
Ivi l'aurea faretra,
E 'l tuo valore adopra
Tra Cavalieri, e Regi, e qui tu lascia
Al volgo de' ministri,
Tuoi fratelli minori,
La cura d' infiammar Ninfe, e Pastori
Am. Nella Reggia, e dentro 'l bosco
Io conosco
D' esser Nume, e Num grande:
Gloriosa intorno spande
La mia face i raggi suoi,
O se infiamma i nobil cori
De' Pastori,
O se accende i grandi Eroi.
E ben, Cintia, vedrai strane venture,
E cose ognor meravigliose, e nove,
Che sol la mia possanza informa, e move,
Vedrai gentil Pastore
Caldo di mia virtute
Gir per queste d'Arcadia alme foreste
Pieno d'un' animoso alto desire,
Ed infiammarsi nel leggiadro ardire
Di sospirar per Deità celeste.
Cin. Fede negar non lice
Al tuo valor possente.
Am. Anco una Dea,
Solo per fero orgoglio, e fasto antico
Delle cure d' amor sdegnosa, e schiva
Vedrassi in queste selve
Chinar le voglie al dolce
Amoroso destino:
E farà suoi costumi
Dar lodi alla mia legge,
E terreno Pastore
Portare in mente, ed agguagliarlo ai Numi.
Indi accesa di spene,
Ver le luci serene
Volgersi spesso, e ragionar con loro
D' un soave tormento, e caro ardore;
E in tal guisa vedrassi,
Che dovunque io mi volga, io sono Amore.
Cin. Se di me tu favelli,
Tendi pur nel mio sen l' arco fatale,
Avventa in questo core i dardi tuoi.
Già conosco, che puoi
Condur quest' alma all' amoroso affanno;
Ma là dove sei Dio, sarai Tiranno.

Am.

Am. Io dai fieri trastulli,
E dai rigidi genj al mio diletto
Vuò trarti, o Cintia: accenderotti il petto
Nel bel piacer d' esser amata amante:
I felici pensier, le dolci cure
Teco sempre saranno,
Ed allora dirai,
S' io son Nume, o Tiranno.
Cin. So, che ai popoli tuoi
Pasci la mente d' un piacer gentile,
Che di dolcezza ha vinto
Il nettare celeste;
E pur' esca sì dolce,
Onde tanto m' alletti,
E nojosa a mie voglie: in ogni guisa
Tu sarai meco ingiurioso Amore;
Ch' altro genio mi ferve entro la mente,
Altra cura nel core.
Il ruscel, che al mar s' invia,
Come vuole il suo destino,
Non desia
Di fermarsi in suo camino:
E se bene ei move i passi
Sol fra sassi;
Pur' in vano a far dimora
Il lusinga Aprile, e Flora.
S' altri il guida in chiuso loco
A vagar tra i fiori, e l' erba:
O se 'l serba
In bell' urna a' scherzi, e a gioco,
Par, ch' ei dica in suo linguaggio:
Grave oltraggio
Fa chi turba il corso mio,
E m' invola al mio desio.
Am. I tuoi fati non hanno
Un sol volto, un sol genio, e un sol pensiero.
Per te giungono omai
L' amorose vicende.
E perche sol fuggisti,
E non mai disprezzasti
La mia forza, e i miei fasti,
Arderai lieta d' un Pastor leggiadro,
Il più caro alle Grazie, e a me più caro
Della stessa mia face,
E in ciò n' avrà dolore, invidia, e sdegno
Il tuo biondo Fratel, già tanto audace
Schernitor de' miei vanti,
Che rimembrar si dee quale saetta
Gli a perse il petto allora,
Che io feci sul Peneo l' aspra vendetta.

CORO.

Poichè 'l destin, che in suo governo tiene
Le somme parti di natura, e move
Queste cose mortali a suo talento,
Figlio, e Ministro è dell' eterno Giove,
Querelarsi di lui già non conviene
In questo universal misero stato.
Per lui viver n' è dato
Con egual sorte, e i gloriosi Eroi,
E i Re possenti consolar si ponno,
Che dentro alle capanne ancora a noi
I nojosi pensier turbano il sonno.
Non son così tranquilli i boschi, e i colli
Non son sì dolci, e le Città nol fanno
Alle bell' ombre ancora
In nostra compagnia siede l' affanno.
Non tante piaghe, e danno
Porta il fascino, e 'l lupo al nostro gregge.
Come quel, che ne regge,
Amor nostro Tiranno.
Anco 'l cieco sospetto
Nostre potenze aduggia:
Nè pon gli stessi Dei,
Se vestono fra noi spoglie mortali,
Aver schermo, e valore
Incontro a tanti mali
O troppo dura sorte:
O sempre fermo, incontrastabil fato,
Stirpe di Giove, ma di Giove irato.

A T T O II.

ENDIMIONE.

Seguendo un mio desir, che mi diparte
Da tutto 'l Mōdo, e fa il mio sguardo schivo
D' ogni bel poggio, e d' ogni ameno loco,
In solitaria parte,
Pien di sospir men vivo,
E penso, come Amor m' ha posto in foco
In sì misero stato a me cal poco,
Se risorger son visti i lieti giorni,
E le bell' aure, e i fiori,
E se col vago Aprile or fa ritorno
La stagion degli amori.
Rinovellan le fiamme
Ai lor felici amanti
Col dolce sguardo, e ragionar cortese
Le belle Ninfe in gentil foco accese;
D' amorosi pensier tutti son pieni
I pastorali alberghi: in novi modi

Oggi s' ascoltan favellar le selve.
Chi loda Amore, e 'l mansueto impero:
Chi le belle ferite,
Che insino al cor gli vanno;
Chi 'l dolce tempo del suo dolce affanno
Io solo ho voce lagrimosa, e solo
Me non allegra Aprile;
Anzi spiacente, e grave
Emmi l' aura soave, e 'l bel sereno.
Di ciò n' ha colpa chi s' è pesto in mano
Della mia vita il freno.
Filomena, se tu piagni,
E ti struggi nel dolore,
D' un tiranno almen ti lagni:
Io mi lagno sol d'Amore.
Tortorella, se sospiri,
Fosti un tempo almen felice:
Io mi pasco di martiri;
Nè 'l mio ben sperar mi lice.
Solo per mio tormento
In me pose Natura
D' amare il bel talento.
Amor l'anime altrui
Nutrisce d' un tranquillo almo diletto:
E sol dentro al mio petto
Ha volto in rigid' uso il suo costume.
Invogliossi d' udir pianti, e querele,
E si prese vaghezza
Di trar quest' alma in signoria crudele.
Se de' miei penosi ardori
Gli aspri eventi
Incidessi in su gli allori,
Qual faria de' lieti amanti,
Che in leggendo i mesti accenti
Non turbasse atti, e sembianti?
Non piangesse a' miei tormenti?

CINTIA. ENDIMIONE.

QUante ghirlande intorno
Io vidi alle tue chiome:
Quanto caro alle selve era 'l tuo nome,
Mentre 'l cor t' accendea
Il pensiero dell' arco, e degli strali;
E se ben tra mortali, e tra Celesti,
E' la mia Deità grande, e possente,
Fortunato garzon, ti fu presente
In su le belle imprese, e sen compiacque.
Io giocondi movea lampi, e sorrisi
Sul mirar da' tuoi dardi
I fier cinghiali ancisi; or qual destino,
Endimion, ti spoglia
D' ogni leggiadra voglia?
Omai sen vanno in lor balia le forti,
E le timide belve; e tu non curi
Più le bell' arti d' illustrar le selve.

End. O Dea, che far degg' io?
Così mi sforza amore,
Amore armato di valore eterno,
Che fa, quando a lui piace,
De' poveri Pastori,
E degli Eroi superbi aspro governo.

Cin. Non ben comprende il vero,
Endimion, tua mente; Amor' è solo
Si forte Dio su l' oziosa gente.
Ei non osa, e non presume
Sovra 'l cor de' miei seguaci:
Di provar non ha costume
Nel lor petto arme, nè faci.
Alla severa, e gloriosa vita
Degli studj di Cintia omai ritorna,
E di novelli onori
Il tuo bel nome adorna.

End. Lascieranno l' api i fiori:
Il bel canto i dolci augelli:
L' ombra cara gli arboscelli,
Pria che io lasci, e non adori
Lo splendor, che al cor mi scese:
E' fatale
L' aureo strale,
Onde Amor l' alma mi prese.

Cin. Dunque d'amar ti riconsigli, e schivi
Di seguire il mio Nume?
Vanne lungi, o profano;
Che innanzi al mio gran lume
Or di fermarsi al guardo tuo non lice.

End. Andrò con le mie pene ove mi sforza
Il destino infelice.

CINTIA.

FOrtunato Pastor, se tu vedessi,
Come accesi si stanno i miei pensieri,
Viva in loro potresti.
Ravvisar la pietà, ch' ora disperi.
Vedresti la pietà, tenera cura,
Cangiare in me costume,
E farsi entro il mio core,
Crudelissima ancella
Del mio nemico Amore.
Quanto ho creduto a questi boschi, a queste
Campagne, a questi lidi,
Ch' ora si provo infidi
Erano un tempo albergo
D' innocenza, e di pace;
Ma quando agli occhi miei
Mostrar tanta beltade,

Allor

Allor divenner rei
D' immensa crudeltade.
Son fuggita dalle sfere,
Per fuggirti, o crudo Amore;
Nè mi val seguir le fere,
Nè star chiusa in chiuso orrore;
Che ver me dispieghi l' ali,
E mi giungi co' tuoi strali.

A M O R E.

Non son, come altri crede, un Dio feroce,
Ma bensì tra gli Dei, c' han sede in Cielo
Il più possente, e 'l più gentile io sono.
E se 'l folgore, e 'l tuono
Tolgo di mano a Giove, e agli altri Numi
Spezzo gli scettri, e l' armi,
E lor traggo in mia schiera,
Ciò non avvien, perchè nel core io chiuda
O pensiero tiranno, o voglia altera;
Ma bensì perchè sono a' miei diletti
O ritrosi, o nemici:
Ed io so, che gli Dei
Senza il piacer d' amar son men felici.
Quell' alma, che intende
D' amar la bell' arte,
Dal regno amoroso
Non mai si diparte:
Sì soavi vicende,
Sì tranquilli riposi
In suo stato comprende,
Ch' oblia poscia le tempre
Di tutt' altri piacer per amar sempre.

ENDIMIONE. AMORE.

SE per desio della mia morte vieni
A far soggiorno in questi boschi, Amore,
Vibra pure i tuoi strali
Più pungenti, e mortali: aprimi il seno;
E se mancan saette alla faretra,
Per fornire il tuo novo aspro pensiero,
Osa l' ultimo eccesso;
Nel misero mio cor vibra te stesso.
Am. Ingrato Endimion, di che ti lagni?
Io, che potea ferirti
Per Ninfa alpestre, e vile,
Di fiamma alta, e gentile
Accesi i tuoi desiri.
Avventuroso amante
Per l' Emula del Sole ardi, e sospiri.
End. *E ben di ciò mi dolgo,*
Odiando gli occhi miei, che troppo osaro,
Duci infidi dell' alma. (Sgrido,
Mirar tant' alto. Or quel pensier' io
Che la mente m' impresse
Di sì gran foco, e lume;
E che in umil Pastor fece costume
L' amar cosa Celeste.
Pensier tanto infelice,
Che via più disperando è fatto audace,
E m' incende, e mi sface:
Ei sì feroce nel mio cor s' avanza,
Che violenta l' alma
A viver di desio fuor di speranza.
Am. E ti rechi ad oltraggio,
Ch' abbia tanto infiammati i desir tuoi
Il valor del mio raggio? Or la tua mente
In ogni suo pensier s' erge, e sfavilla,
Nè più ragiona in pastorali accenti;
Ma in note alme, e leggiadre.
Ed è questa d' Amore alta possanza,
Che cotanto dal vile
Immaginar ti leva, e ti diparte:
E sì t' addita l' arte
Di gire in pregio, e d' esser caro ai Numi,
E tu ver lui t' adiri?
End. Amore omai
Cangia pur tuo favore:
Deggio star con gli Dei
Carco sempre di pianto, e di dolore?
Am. Dona tregua
A' tuoi tormenti;
Gli Elementi
Regge Amore, e insieme adegua:
Lascia Amore alti vestigj
Di prodigj
Dove vive, e dove impera.
Ardi e spera.
End. Ben tal volta mi lusingo,
E mi fingo
Qualche lampo di speranza;
Ma 'l tormento più s' avanza,
Che s' avvede dell' inganno:
Ed allor, per far l' affanno
Men possente, e men severo,
Io dispero.
Am. Nulla t' affidi, e forse ancor non sai,
Che non ponno già mai mentir gli Dei.
End. Ecco Cintia sen viene,
E lungi da' bei rai partir conviene.

A M O R E. C I N T I A.

AMor, se giusto sei,
Miei preghi ascolta, e mia ragione intendi.

Am.

Am. Indarno meco a favellar tu prendi;
Fia mia gloria maggiore,
E maggior mio diletto
Con quest' arco fatale
Domare a Cintia il petto.
Io se te non traessi infra i soggetti
All' amoroso impero,
Nulla più curerei
Di tanti vinti Numi
Le famose vittorie, e i gran trofei.
Cin. Troppo è tua legge imperiosa, e grave
Am. E' 'l mio giogo soave.
Cin. Perchè mal grado mio
Vuoi tu nella mia mente
Trasformare il desio?
Am. Se pure ancora io sono
Quel Dio grande, e temuto,
Non voglio de' miei doni aver rifiuto,

CORO.

QUando d'un alma Amor preso ha l'impero,
Gli usi seguendo de' Tiranni, e l'arte,
Lascia cotanto la ragione afflitta,
E le virtù sì disarmate, e sparte,
Che nulla v' è, che racquistare in parte.
Possa l' antico stato
Dalle man dell' ingrato empio Signore.
In cotal guisa Amore
Suoi feri genj adempie, e non temendo
Cosa, che turbi mai l' aspro governo.
Fa l'altrui giogo, e 'l suo gran regno eterno.

ATTO III.

ENDIMIONE.

IO son sì stanco di soffrir lo scempio,
Che i pensieri d'Amor fan del mio core,
Che vo turbando le campagne, e i lidi
Co' miei dogliosi stridi:
E son sì pieno di pietade, e d' ira
Sul pensar di me stesso,
Che a ciascun passo vo chiamando morte,
Perchè sovra d' Amor fatta più forte,
Ritor mi voglia a sì feroce affanno,
E schernire il Tiranno.
O se morte vibrasse in questo seno
Qualche funesta sua crudel saetta,
Qual sarebbe di lei
Nova gloria, e trionfo, e mia vendetta!
Ma s' ella del mio duol cura non prende,
E di ferir questo mio petto abborre,
Ecco il sonno cortese
Immagine di lei, che mi soccorre,
Quel, che dagli occhi miei tanto sbandiro
L' aspre cure d' Amor, tranquillo oblio,
Sento sul mio martire:
E par, che 'l mesto core
Or s' avvezzi a morire.
Ombre placide serene
Del soave amico Lete,
Care siete
Al mio duolo, alle mie pene:
Ma più care anco sareste,
Se foste del mio fato ombre funeste.
Ombre rigide di morte,
Voi potreste consolarmi,
E recarmi
La felice intera sorte.
V' aspettò l' alma sovente:
Or giace stanca, e al suo destin consente.

CINTIA. ENDIMIONE.

QUal prenderò consiglio,
Or che mi veggio al periglioso varco,
Dove Amor contra me riprende l'arco,
E vuol salir della mia gloria in cima?
E certo fia, che il suo valor m'opprima;
Che mie difese contra lui non ponno.
Egli è quel grande arciero, a cui non cale
D' alma fornita di diaspro, e d' ira.
In quai pensieri la mia vita gira
Questo crudel, che io dico? Egli s'invoglia
Vedermi aperta il fianco
Di' suoi pungenti strali
Gir sospirando in selva
Per bellezze mortali;
Ma, se per prova intendo,
Che si vince fuggendo il crudo Amore,
Oggi farò ritorno
Al Celeste soggiorno.
Or che queste
Alme foreste
Fa sua Reggia il fero Dio,
Tutto è pena al guardo mio.
Orrid' ombra sparge il bosco,
E sol tosco
Versa il fonte, e corre il rio.
Tutto è pena al guardo mio.
Parte lungi da me l'aura gentile,

Innanzi agli occhi miei
Si discolora Aprile.
Orrid' ombra sparge il bosco;
E sol tosco
Versa il fonte, e corre il rio.
Tutto è pena al guardo mio.
Sì sì fuggir' io voglio
Da queste ingrate selve;
Ma come fuggir posso
Da queste selve, ove perdei me stessa?
Ecco dal sonno avvinto
Il leggiadro Pastore,
Che le mie voglie co' begli occhi oppresse,
E ruppe il mio rigore.
Sovra la lor possanza, e lor costume
Formar bello costui Cielo, e Natura
Sì, che qualunque opra gentil si faccia,
Sembra un raggio del bel, che a lui si fura.
Ora mi lice d' obliar le sfere,
E i maggior lumi degli eterni Dei;
Se posso intorno a sì leggiadre forme
La vaghezza acquetar de' desir miei.
Entro la luce del mio Sol, che dorme,
Amor chiuso si giace
Ma pur l'usata face io sento al core.
Dalle chiuse pupille
Escon care faville, e care offese,
Che nova ne' pensier guerra mi fanno:
E vinte dal piacer far lor difese
Contra i begli occhi mie virtù non fanno.
Pastorello or tu non sai,
Che gli Dei per te sospirano;
E infiammar per te si mirano
L' alte menti a' tuoi bei rai.

End. *Quando nel costui regno io posi il piede,*
Tutti i mesti pensier mi furo intorno,
E m'empiro di lagrime, e d'orrore.
Cin. Di che sogna, e favella?
End. Ben ho cagiõ d' aver in odio il giorno,
In cui conobbi Amore.
Cin. Ah ben vaneggia Endimion, che solo
A me così di ragionar conviensi.
End. Il sanno i monti, il sanno
Le più riposte valli,
Che risposer sovente alla mia doglia.
Cin. Tu segui ancora in sì turbati accenti
I tuoi vani lamenti?
Dagli Elisi oh venga almeno
Un bel sogno a consigliarti;
Ed ei prenda a favellarti
Su gli incendj del mio seno.
Più non ascolto il suono
Delle dolci parole:
Nè si concede ancora
Lo splendor de' bei lumi ai lumi miei;
Pur vagheggiare in tanto
Posso le vive rose
Delle labra amorose, e ber con gli occhi
L' ineffabil dolcezza
Di questa bella bocca,
Che se favella, o ride,
Così soavemente i cori ancide.

AMORE. CINTIA. ENDIMIONE.

O Di la Dea ritrosa,
Odi come ragiona
La famosa d'Amore aspra nemica?
Cin. Il mio troppo desire hammi tradita.
Am. Tu fuggi, o Dea, nè più ti pregi, o vanti
Aver d' invitto ardire il petto cinto;
Il mio valor t' ha vinto.
Coronatemi di rose,
Circondatemi d' allori;
Che d' Amor Cintia sospira;
E se mira
Tutta fiamme, e tutta ardori.
Coronatemi di rose,
Circondatemi d' allori.
Endimion, tu giaci
Ancora in grembo al sonno,
E l' amorose tue belle venture
Te rallegrar non ponno.
O mai si sciolga sì tenace oblio:
Ascolta il parlar mio
Tutto pieno di gioja, e di salute.
End. E chi rompe i silenzj a me sì cari,
E turba la mia pace?
Am Pastor, ti riconforta;
Che felici novelle Amor ti porta.
End. Tu m' involi ai riposi,
Tu mi svegli ai tormenti,
E poi le tue promesse
Si porteranno i venti.
Io non arsi i tempj tuoi,
Non distrussi il tuo bel regno,
E pur segno
Ai martiri ognor mi vuoi.
Mi lusinghi in novi modi,
E sì godi
Far' eterno il mio dolore.
Lascia Amor d' essere Amore:
Empia è l' arte, onde m' affidi:
Lascia di lusingarmi, o pur m' uccidi.
Am. Qual l' uom, che sogna, e di sua mente è incerto,

Meco

Meco favelli, e non men dolgo, o sdegno;
Ma cortese ne vegno a dirti cose
Strane, e gioconde, a tutto il Mondo ascose.
End. A me sperar non lice
Sorte così felice.
Am. Per questo dardo, e per la face eterna,
Onde infiammo gli Dei, giuro, che Cintia
Or sente in mezzo all' alma
Starle la mia possanza, e 'l mio valore.
Ben si pensava di schernire Amore,
E la grand' opra di quest' arco d' oro
Col porsi in fuga in ver le stelle eccelse;
Ma non giova fuggir, nè scioglier d' ali,
Quando colui, che fugge,
Entro 'l piagato sen porta gli strali;
E poscia un' alma accesa,
Quanto più si consiglia, e più ritenta
Torsi a' lacci d' Amor, più s' incatena.
End. E' ben sovra gli Dei certo felice
Chi sospirar fa Cintia.
Am. Ella mirando
Poc' anzi il tuo bel volto,
Mentre al sonno chiudevi i lumi tuoi,
Incominciò novi sospiri ardenti,
E quel novo parlar, ch' io proprio inspiro
All' amorose menti.
End. Non sono, Amor, non sono
I poveri pastori
Possenti ad in vaghir cose Celesti.
Am. Qual da bel velo, Endimion, tra luce
Fuor delle tue sembianze,
Quanto de' doni suoi
In te sparse Natura, e pose il Cielo;
Ma senz' opra d' Amore ignudo fregio
Sono le belle giovanili forme;
Che solo Amore affina
Quanto di bello la Natura adombra.
Io solo t' insegnai gli atti gentili,
E le grate accoglienze, e i bei costumi
Soavemente alteri:
Ed alle Grazie di mia voglia ancelle,
Io governar commisi
Tuoi sospiri, e sorrisi,
E tue parole, e sguardi,
Che sono al cor di Cintia
Tante facelle, e dardi.
E per dirti l' intero alto favore,
Io t' ho innalzato oltra mortal costume,
Ed ho inchinato alle tue voglie un Nume,
Tanto fugace, e schivo;
Onde sovra i tuoi novi alti trofei
Starà certo pensosa
La schiera degli Dei.
End. Amor, tu mi lusinghi,
E godi di schernire il mio tormento.
Come pose in oblio
Cintia il rigido suo fero talento?
Am. Sia pur sdegnosa altera
Alma di donna, o Dea;
Ch' è più dolce il piacer d' essere amante,
Che quel vano piacer d'esser severa, (mc?
End. E che sperar degg' io da tanto Nu-
Am. Ama, ch' amando, non si reca oltraggio.
End. Io troppo in alto miro
Starsi il fatale oggetto;
Onde sempre sospiro.
Am. Avvalora te stesso.
E l' alma pasci d' amoroso ardore; (*more.*
Ch' amor fu sempre alta cagion d' a-
End. E' un martir l' essere amante,
Ed è duro il non amar.
Son gli egri mortali
Sul bivio de' mali;
Qualunque sentiero,
Che calchi il pensiero,
Conduce a penar.
E' un martir l' essere amante,
Ed è duro il non amar.
Am. Svela pure i tuoi tormenti;
Che al tuo duol daranssi fede,
Cintia ancor languir si vede
Nel rigor di fiamme ardenti.
Chi non osa, e sempre tace,
Lieto farsi mai non speri.
Chi in amore ha core audace
Poggia in grembo de' piaceri.

ENDIMIONE.

Di quest' anima mia stanno al governo
Due possenti nemici, ambo tiranni;
Ambo volti a' miei danni, ambo crudeli.
Convien, ch' io mi quereli
D' Amore in prima, che feroce sprona
L' intelletto, e 'l desire,
Perchè s' armin d' ardire:
E per troppa alta impresa ei mi ragiona.
Per me grand' ali impenna;
Che per lo Ciel portarmi egli destina:
Ma veggio sotto i piè l' ampia ruina.
Quindi 'l Timore ogni mia voglia affrena,
Ed è questi di me l' altro tiranno,
Che mi pasce d' affanno,
E conduce i miei dì di pena in pena.
Ma pur merta d' aver sul piè catena
Chi spezzarla non tenta, e soffre, e tace.
Noi farem su per l' alto un volo audace,

E feguiremo Amor dove ne mena:
Seguiremo il deftin dove a lui piace:
E fe di Febo il figlio,
E la Dedalea prole
Oggi per noi vedraffi
Pareggiar nel configlio, e nella morte,
Dietro sì chiare fcorte.
Fia bel vanto il morire;
E 'l fuono dell' età potrà ben dire:
Quefti vivo giungea fovra le ftelle;
Ma non piacque agli Dei sì bello ardire.
Io, ch' al prato, al monte, al bofco
Viffi povero paftore,
Cangio ftato, e mi conofco
Pien di novo alto valore.

C I N T I A.

DOlce forza d'Amor, che 'l tutto movi,
E le cofe diffimili, e nemiche
In un voler foavemente leghi:
Tu fol le tempre rigide, e feroci
Dell' indomite menti infiammi, e fciogli,
E le fuperbe a tuo talento pieghi;
Or non fia mai, che tua poffanza io neghi,
Poichè d'impero, e libertà mi fpogli,
E degli ufati orgogli,
Lafciando mia ragione inerme, e vinta,
La qual temendo fua virtude eftinta
Dal tuo fommo valor, fi riconforta,
Ed è tale 'l piacer, ch' ora mi viene
Dal tuo fpirto gentile,
Che d'avermi difefa ella fi pente,
E 'l collo al giogo tuo lieta confente.
Solo di te mi dolgo,
Perchè tardafti, Amore, a farmi ferva,
Ed a donarmi la tua bella luce.
Or veggio ben, che tu Natura illuftri,
E che movi i tranquilli almi diletti.
Quanto è di pellegrino, e di gentile
In fu la terra, e in Ciel, tu folo infpiri:
Tu di leggiadre forme
Tutti i penfieri adorni:
A tuoi popoli imponi
Soave freno, e manfuete leggi;
E s'albergan tiranni entro i tuoi regni
Son le dolci fperanze, e i dolci fdegni.

C O R O D I N I N F E.

GIà l' ufato
Fier latrato
Non percuote più le felve;
Già le belve
Efcon fuor de' chiufi chioftri,
E ficure
Da fventure,
Stan dinanzi agli archi noftri.
Tronche han l' ali
Noftri ftrali,
Or ch' in felva è 'l grande Arciero,
Quel sì fiero,
Che faetta uomini, e Dei.
Non v' è ardire
Di ferire,
Or ch' in terra, Amor, tu fei.
Ma qual core
Dal valore
De' tuoi dardi fi difende?
Tutto accende
Tua faretra, e Cintia vede,
Ch' alta forza
Pur Lei sforza
Nel tuo regno a porre il piede.
Grave pefo
Le s' è refo
Il portar faretra, ed arco:
L' afpro incarco
Già depone, e fon vedute
Or le fere
Gire a fchiere
A fchernir l' armi temute
Or fofpira:
Or s' adira:
Ora tace, e fi configlia:
Or ripiglia
La faretra, e non la regge:
Sì Lei sface
La tua face
Sotto 'l giogo di tua legge.
Lungo orrore,
E dolore
Porta al fuol l' afta di Marte:
Torri fparte
Lafcia il folgore di Giove;
Ma lo ftrale
Tuo fatale
Fa fu i Numi orribil prove.

A T T O IV.

E N D I M I O N E. C I N T I A.

AMor, che m'infiammafti, ed or mi guidi
All'alta imprefa, il tuo potere adopra,
E me ful gran momento aita, e reggi:
Tu

Tu ne' miel detti ora favella, e spiega
Ne' tuoi leggiadri, ed animosi modi
Gli ardenti miei desiri,
Sì ch' alla Dea non spiaccia,
Che quest' anima mia per Lei sospiri.

Cin. Che ragioni d'Amor? Qual Dea rammenti?
Vorrai mai sempre, Endimion, lontano
Gir dal Coro de' nobili pastori,
E menarne i begli anni
Solitarj, e pensosi
Per amorosi affanni?

End. Da così bella, e luminosa parte
Discende il foco mio,
Che spegner nol poss'io,
Senza oltraggiar gli Dei.

Cin. E col favor de' Numi
Far tua colpa felice?
Endimion, presumi?

End. Amor m' ha date l' ali
Non per cose mortali, e 'l tuo bel lume
Di raggio in raggio m' avvalora, ed erge.
Io per Lui poggio à sì sublime stato,
Che per me stesso non faria già mai
Salito a tal ventura.
Or tu, cortese Dea, prenditi cura
Di quella fiamma, che da te discende:
E a te stessa perdona
La colpa, che t' offende.

Cin. E tanto lice ad ardimento umano?
Io ben saprei de' miei famosi sdegni
Rinovellar gli esempj;
E non so qual pietà di te mi assaglia.
Il rimembrar, che de' miei forti studj
Glorioso seguace un tempo fosti,
Forse contempra l' ira,
Che l' alta offesa spira.

End. Amor, che in queste selve alberga, (e regna,
Osa, mi disse, Endimione, e svela,
Svela le belle fiamme, e gli aurei dardi
Alla celeste Dea, per cui cotanto
Ti discolori, ed ardi,
Nè disperar conforto al tuo dolore.

Cin. E tu credi ad Amore,
Che fa suo nobil' uso
L' ornar menzogne in lusinghieri accenti,
E che d' aure fallaci
Pasce ad ogn' or l' innamorate menti?
Quanto semplice fosti in dargli fede!
Pur la colpa innocente a te condona
L' alta mia Deitade,
Da cui mai sempre avrai,
Se non amor, pietade.

ENDIMIONE.

Passa l' amata Dea sdegnosa, altera
Dinanzi Amor, che se la vede, e soffre,
E 'l grand' onor di farla serva oblia;
E meco poi vano campion si vanta
D' aver cotanto soggiogata, e vinta
Questa bella di Lui nemica, e mia.
Or riprender se stesso egli dovria,
Che non ardisce a Lei mostrar la face;
E me saetta, e strugge
Per Costei, che sì fugge,
Sforzandomi ad amar donna Celeste,
La qual d' aspro costume ognora veste
Per mio fatal tormento ogni pensiero.
Seguace di quel fero
Trastullo di trattar faretre, e strali,
Sdegna le dolci cure, e i bei diletti
Gode sprezzar della serena vita:
E spesso si compiace entro le selve
Minacciosa, e feroce
Agli uomini apparir più, ch' alle belve:
Pur per l' aspre repulse
Nè di Lei, nè d'Amor punto mi dolgo,
Abbraccio l' ire, e i dardi in petto accolgo;
Ch' uomo nel suo gioir non fu sì lieto,
Come di mia sventura io son contento:
E la ragion, che vede
Quanto lume, e valor da voi mi viene,
Care luci serene,
Ai colpi del bel guardo non provede.
Arderò fuor di speme;
Nè pentirassi l' alma:
Tant' è bello il pensier, bello il desio,
E bello il foco mio,
Che, se portar mi lice
La gloriosa fiamma
Sì chiara all' altra riva,
Per l'Elisie contrade
Infra i felici amanti,
Andrò del mio tormento anco superbo:
E la memoria del leggiadro ardire,
Che sì portommi a volo
Oltra mortal confine,
Bello farà l' orrore
Anco di mie ruine.

A temprar mie fiamme ardenti
Non da me pietà si chiede:
Io non voglio altra mercede,
Che goder de' miei tormenti.
Se penar sempre mi lice,
Non invidio i lieti amanti:

La bell' arte de' miei pianti
Sola può farmi felice.

AMORE.

ARde Cintia d'amor, nè si consiglia
Di palesar le fiamme, anzi le cela
Co' feminili ingegni,
Come amando faria donna mortale:
Ma se io pur sono ancora
Quel fanciullo fatale,
Che de' pensieri altrui scherno si prende,
Nulla giovar le ponno i modi, e l'arte,
Ond' ella pensa di celare amore.
Io lascierò, che nutra in seno ascose
Le sue fiamme amorose;
Ma dai labri, e dal guardi
Farò, che d'improviso
Escan lampi, e faville,
Ch' ogni legge, e divieto
Si prenderanno a gioco:
E una scintilla sola
Farà celebre il foco.

CINTIA, AMORE.

TArdi conobbi, Amore,
Le tue pure dolcezze, e i tuoi bei pregi,
E ciò per colpa del mio fier destino,
Che fin' ora velommi il tuo bel raggio.
Egli a creder mi diede,
Che senza grave oltraggio
D'ogni vera virtude unqua non puoi
Aver soggiorno in noi;
Ond' io cieca seguendo il crudo inganno,
Dal fonte de' diletti il camin torsi:
Schernii me stessa, e nulla in alto intesi;
E sì le tue bell' opre,
E 'l tuo gran Nume offesi.
Am. Che giova l'esser Dio,
E l'esser sì possente,
Quando mirar conviemmi a terra sparso
L' onor de' regni miei?
Cin. Di che ti lagni, Amor, se nulla ponno.
Contra la tua possanza uomini, e Dei?
Am. Del mio sì grave affanno
Sola cagion tu sei.
Cin. Meco tu scherzi, Amore.
Am. Come potesti mai
Drizzar il fero strale entro il bel seno
Del più vago pastor di queste selve,
Mia gloria, e mio diletto,
E che solo dovea da tuoi begli occhi
Sentire aprirsi il petto?
Cin. Che pastor? che ferite? e quando rea
Fu la mia Deità di colpa atroce?
Am. E ver, che l'arco tese
Elpinia per ferir fera fugace,
Ma s' udì pria, che liberasse il dardo,
Ben tre volte invocar tuo nome, e disse.
Cintia, tu guida il colpo, e 'l colpo giunse
Ahi fierezza! ahi pietade!
Nel sen d'Endimion, che non lontano
Stava pensoso tria solinghi orrori
Su l'aspra istoria de' suoi tristi amori.
Cin. In nome delle Furie uscì dall' arco
L' empia saetta, che 'l mio ben trafisse.
Or dunque giace il bel pastore estinto?
Am. Estinto no: ma da crudel ferita
Langue piagato a morte.
Cin. Ricuso d'esser Dea,
E d'esser viva ancor, se mi s' invola
Il vago Endimione,
Che viver non vorrei
Senza 'l caro splendor de' lumi suoi.
Am. Or cela amor, se puoi.

CINTIA.

BEn tu fuggisti, Amor; ma qui me sola
Non lasci nel dolore;
Poichè in mezzo al mio core
Mi sei venuto con pietade insieme.
Or ciascuno di noi sospira, e geme,
Pensando al fier destino,
Che con morte s' adopra,
Perchè tanta beltà si venga meno;
Ma 'l mio biondo fratel, c' ha pur virtute
Di dispensar salute,
Omai prenda consiglio
Sul terribil periglio, e si compiaccia,
Che per valor di sua possente aita
Il bel' emulo suo si serbi in vita.
Biondo Dio,
Mie voci intendi,
E mi rendi
L' Idol mio.
Quando poi ritorno in Cielo,
Son contenta, o Dio di Delo,
Che tu neghi il tuo bel lume
Al mio Nume.
Negami pure il dono
Allor de' raggi tuoi,
Che se 'l mio ben non more,
La luce prenderò dagli occhi suoi.

CORO.

TRatte avessi di man del sommo Giove
Mille saette, Amor, su i nostri alberghi,
Pria

Pria che condur tanta beltà Celeste
Nelle nostre foreste.
Vedi come Costei
Per aspro foco i nostri dì ne scorge:
E come tanto porge
Ardimento al desire, e nega insieme
L' ali sciorre alla speme.
Costei non arde, e d' ogni onore i tuoi
Trionfi spoglia, e se pietà pur serba,
Nutre virtù superba,
Ch' a te contrasta, e nulla giova a noi.
Or se gloria Tu vuoi,
Togli al nostro intelletto
Sì soverchio di luce
Formidabile oggetto:
E fa, che tua virtute
Tranquilli i nostri cori,
E ch' in foco di gioja, e di salute
Ardan Ninfe, e pastori.

A T T O V.

ENDIMIONE. CINTIA.

Amor' e 'l mio destino,
Che stan dentro i begli occhi di Costei
Mi volgon sempre a Lei,
Che mi governa con sì dura legge.
Con sì soverchio freno Ella mi regge,
E pur riprego ognor, perchè non lasci
Già mai di dominar questa mia vita.
Cin. Qual possente virtude in sì brev' ora
Sanò l' aspra ferita?
End. E quando mai si vide
O per magici carmi, o per valore
Di nobil' erbe, e d' acque
Sanar piaga d' Amore?
Cin. Te pur ferì poc' anzi
D' Elpinia il fero strale.
End. Io porto il cor sicuro
Dall' arme di beltà caduca, e frale.
Cin. Non favello de' dardi,
Ch' Elpinia ha ne' begli occhi.
End. Nè co' suoi dolci sguardi,
Nè con la destra armata ella m' offese.
Cin. E pur lo disse Amore.
End. Se 'l disse Amor, favolleggiare intese.
Cin. Empio diletto in ver fingere i mali,
Per trar l' alme in affanno;
Che se ben torna a gioja il fero inganno,
Pur l' acerba memoria
Del creduto periglio
La mente in parte adombra, e turba il ciglio.
End. Quanta pietà de' miseri mortali
Nutre il cor degli Dei!
Cin. Quella pietà, che spesso
Ebbi de' tuoi sospiri,
Quella m' aperse il core,
E dentro ha posto Amore,
Ch' ora mi siede in signoria dell' alma.
Or questi ambe le chiavi
Tiene de' miei pensieri,
E nella mente mia sostien gl' imperi
Or superbi, e sdegnosi, ed or soavi.
Per te mi veggio avvinta
Negli aurei suoi legami,
E da lui che più brami,
Quando per tuo conforto egli m' ha vinta?
Ragionò con mia mente
De' chiari spirti tuoi,
E per l' arco immortal giurò sovente,
Ch' entro terrena spoglia
Non mai tanta abitò parte divina.
Luce mostrommi, che le stelle abbaglia,
E che Natura move
In guise altere, e nove,
E con novi intelletti i cieli agguaglia.
Nè lo splendor delle leggiadre membra
Agli occhi miei cosa mortal rimembra.
End. O sia forza d'Amore, o tua virtude,
Che rinovella in sì celesti tempre
Questo mio spirto, e queste umane forme,
Gloria farà mai sempre
Di chi l' estolle, e le dà vita, e luce.
Chi le adorna, e produce
Col suo poter, s' allegri;
Che in me scende dal Cielo alma dolcezza
In ascoltar, che non a sdegno prendi
Questa mia fiamma, e che te stessa accendi
Alla medesma face;
Nè questa mente ora s' è fatta audace,
Ma più s' interna, e in sua bassezza è vinta
Di meraviglia innanzi al tuo gran (Nume.
Nulla di se presume, anzi paventa
Veder se stessa spenta
Dal formidabil lume.
Rammenta ben, che quando Amor percosse
Lei col divino raggio,
Da terra alto levosse,
E come Aquila suole
Intrepida fissarsi ai rai del Sole,
La tua gran Deità vide, e sostenne:
Il gran conoscimento in se ritenne
Dell' esser tuo Celeste,
Onde le nacque speme,

Che

Che 'l conofcerti tanto,
Effer non le dovea cagion di pianto.
Cin. Segui Amor, ch' a tanta luce
Ti conduce
Per sì nova alta ventura,
Di bearti ei prende cura;
Nè fprezzar d' Amore il dono;
Spesso fono
Suoi feguaci accolti in Cielo
Nel conforzio degli Dei.
End. *Pur gli eventi acerbi, e rei*
Io di Semele pavento
Dal fuo Giove incenerita;
E ben fento,
Che d' Adon l' afpra ferita
Va turbando i penfier miei:
Raffiguro il bel Giacinto
Di mortal pallor dipinto:
Veggio Pfiche amata amante
Gir fofpinta a rifchi indegni
Per difdegni.
Cin. *Sì funefte memorie*
Omai lafcia in oblio.
Altre ftelle, altri fati
Han le tue forti in cura: ogni difetto
Del tuo deftino adempie il Nume mio,
E i tuoi veri ripofi
Ho d' eternar defio;
Quindi gli affalti de' mortali affanni
Fia, che tu prenda a fcherno;
E non avran mai gli anni
De' tuoi piacer governo.
End. Più beato
Io faria de' Numi fteffi,
Se poteffi
Dir altrui, qual' è 'l mio ftato.
Il mio fato
Mai non cangi le fue tempre.
Cin. *Amiam fempre*
In profonda amica pace.
End. Sia d' Amor la bella face
Noftra luce, e noftro ardore.
Cin. Tutto è pena, e tutto è orrore,
Fuor che Amore.

AMORE. CINTIA. ENDIMIONE.

CHe fate qui fra le terrene cofe,
Alme, del mio bel foco ardenti, e chiare,
Il piacer di là fu nulla vi move?
Cin. Io l' ambrofia immortal non chiedo a Giove,
Or che del tuo diletto
E' la mia mente accefa.
End. E queft' anima intefa
Al fuo divino oggetto,
Fatta è già sì felice,
Che di bramare omai
O nulla a lei rimane, o più non lice.
Am. *Pur fe tanto t' infiamma, e ti conforta*
Beltà Celefte entro terreno velo,
Che farà dunque à vagheggiarla in cielo?
A cotanta ventura or te deftino;
Ne mentirà mia fede.
Oggi movrai fu per le ftelle il piede,
Ed io per l' alte vie farò tuo duce.
Tu mirerai ficome
Splendon gli Dei nella lor propria luce.
End. Quale nova nel cor gioja mi defta
Il tuo novo parlar, cortefe Amore?
Folle chi te non ferve,
E non ferve
A tuoi bei raggi ardenti,
Che tu puoi
Bear le menti,
E far Numi i fervi tuoi.
Cin. O fempre caro; ed onorato giorno,
In che di propria mano Amor mi vinfe,
E 'l mio deftino in sì bel nodo ftrinfe.
Am. Giunto colà fovra l' eccelfe sfere,
Avventurofo Endimion, vedrai
Qual fia d' Amor la providenza, e l' arte:
Vedrai come il mio fpirto ivi comparte
Ordini, e moti, e come infpira, e volve
Quefta grande armonia, che 'l Mondo regge:
Vedrai fotto una dolce eterna legge
In una fteffa fede
Regnar Gloria, ed Amore;
E in vagheggiar quanto là fu riluce
Per le magion celefti,
Con forrifo, e difdegno
Rammenterai quanto qua giù vedefti.
Allor potrà fuor del fuo grave oblio
Spaziar l' alta mente in grembo al vero,
E comprender, che quanto alberga, e giace
Sotto i raggi del Sole,
Pieno è di fogni, e fole.
Scorgerai l' Ocean, ch' ora ti fembra
Ampio

Ampio fpazio infinito,
In che picciola focc egli fia chiufo:
E la terra, che appare immenfa mole,
Dall' uno, e l' altro polo
Sarà fotto un tuo fguardo un punto folo.
Allor conofceral, quanto fien nudi
D' argomento, e configlio
I miferi mortali.
E per qual vil cagion l' umane menti
Soffron cotanti affanni,
Quando ciafcuno il fuo deftino invita
A quella immenfa region di luce,
Ove con ftabil pace
In compagnia degli alti Dei fi regna.
E pur ciafcuno le fue forti fdegna,
E vaneggiar fi vede
Intorno ai lampi degli oggetti frali,
E le vere obliar cofe immortali.

End. Voi, dello fpirto mio celefti fcorte,
Cintia, ed Amor, Voi me levate a volo
Fuor delle baffe cure, e vani affetti:
E me guidate per le sfere eterne,
Ove farammi moftra
Nel centro de' fuoi rai la gloria voftra:

Cin. Tu fcorgerai quanto è a' feguaci fuoi
Amor liberaliffimo, e fedele.

Am. Il mio poter fi fvele,
E fplenda fuori di fua nube il Fato.
Or Voi meco poggiate, anime belle,
All' immortali sfere.

End. Le tue promeffe, Amor, quanto fon vere!

CORO.

CHi potrà mai dentro i configli tuoi
Fermar lo fguardo, Amore,
Pien di tanto valore,
Da fpiar quel che penfi, e quel, che vuoi?
Ben ti moftrafti in quefte felve a noi;
Ma dentro alla tua luce
Velafti il tuo penfiero;
Sì che noftro intelletto
Lungi vagò dal vero.
Allora in noi s' apprefe
Quel folle empio coftume,
Ch' è di garrir mai fempre
Incontro a tuo gran Nume;
Pur le noftre querele
Non ti recafti in ira,
Solo fchernirle, alto Signor, volefti
Co' tuoi doni celefti. Or voi felici
D' Arcadia alme contrade,
Poichè fofte d' Amore un tempo albergo,
E alla menfa di Giove un figlio avete;
Voi ben fperar potete
Altra luce, altri Dei ne' voftri bofchi.
Febo vedrete, e l' immortali Mufe
Sedere infieme fra paftori, e Ninfe:
E fotto 'l piè di bei deftrieri alati
In quefta terra aprirfi
Aurei fonti beati.
Madri di Cigni, e di bell' arti io fpero
Mirarvi ancora, e i voftri facri ingegni
Commerzio aver col Cielo;
E ciò per opra di quel raggio eterno,
Che qui impreffe fuo lume, e da cui piove
Tanta virtù, come dal fen di Giove.



HARANGVE PANEGYRIQVE

à la vertu & l'honneur de la Serenis. Princesse & Dame,

MADAME,

CHRISTINE,

REINE DE SVEDE,

des Goths & Wandales, &c.

FAITE EN LATIN

PAR MR. JEAN FREINSHEMIVS,

Historiog. & Profess. Royal dans la tres-celebre Vniversité d'Vbsale, quand sa Majesté celebroit le premier jour de la vingt-uniéme année de sa nativité, à Stockolme le 8. Decembre 1647.

ET TRADUITE EN FRANCOIS,

PAR MR. JONAS HAMBRÆVS,

Profess. extraord. du Roy ès Langues Hebraique, Syriaque & Arabique & Predicateur de sa Majesté de Svede prés des Ambassadeurs, Princes Estrangers & de l'Armée Alemande, estant au service de sa Majesté Tres-Chrestienne.

A TRES-HAVT ET TRES-ILLVSTRE SEIGNEVR,

MONSEIGNEVR MESSIRE

MATHIEV MOLÉ;

CHEVALIER; SEIGNEVR DE LACY, DE CHAMPLAS-TREVX, ETC. CONSEILLER DV ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVE', ET GARDE DES SCEAVX DE FRANCE, ETC.

Entre toutes les marques de la bonté & misericorde de Dieu, celle-cy n'est pas la moindre, quand il donne à un païs un Monarque sage et prulent, pour le gouverner. Dequoy le Royaume de Svede se peut bien dire avoir esté toûjours favorisé, veu que Dieu luy a donné, apres tant d'autres Monarques, une Reyne si sage, si prudente & si vertueuse, sçavoir est CHRISTINE (fille du Roy Gustave Adolphe le Grand d'eternelle memoire) en sorte que l'esclat de ses vertus ne paroist pas seulement dans l'estenduë de son Royaume; mais rejallit aussi dans celle de toute l'Europe; tellement que plusieurs Estrangers, ayans ouy parler de ses vertus sont allez pour la voir & l'entendre. Ce qu'ayans fait, ils ont reconneu, que sa prudence estoit plus grande que la renommée qui s'en estoit divulguée par tous les autres Royaumes. D'où est venu que plusieurs de ceux qui avoient entrepris un si long voyage, pour avoir l'honneur de la voir seulement quelque peu de temps, y ont trouvé un si grand contentement, qu'ils ne l'ont pû quitter si tost, mais ont pris la resolution d'y demeurer plusieurs années, pour luy rendre leurs services; entre lesquels s'est aussi trouvé ce grand personnage & flambeau de Sciences, le Sieur FREINSHEMIUS, *Professeur dans l'Vniversité de Strasbourg, lequel ayant fait paroistre le grand desir qu'il avoit de voir cette Majesté Royale, fut aussi tost honoré d'une fort advantageuse invitation de sa part, afin de s'y transporter: où estant arrivé, il trouva aupres d'Elle un si grand contentement, qu'il y demeura l'espace de quelques années, en qualité de Historiographe, & Professeur Royal dans la tres-celebre Vniversité d'Vbsale; Là parmy plusieurs autres grands services qu'il y a rendu en diverses façons (ainsi que ses œuvres qui y ont esté imprimés le tesmoignent suffisamment) se trouve aussi le beau Panegyrique, qu'il a composé en Latin, & prononcé au Chasteau Royal de* Stockholme, *en l'honneur de sadite Majesté. Et d'autant que plusieurs personnes de haute qualité (que j'ay eu l'honneur de connoistre, & qui m'ont honoré de leurs affections depuis vingt-neuf années que je demeure & converse dans l'Vniversité de Paris) m'ont requis au nom de plusieurs illustres Dames de ce Royaume de le traduire en François: En leur faveur, & afin qu'elles le puissent aussi bien entendre en leur langue maternelle, comme tous les autres sçavans, en la langue Latine, je n'ay voulu manquer selon mon petit pouvoir de l'effectuer. Et me souvenant des grandes faveurs & bien-faits qu'il a pleu,* MONSEIGNEVR, *à vostre*

Grandeur, me faire ressentir par deça en diverses façons, pour le respect de sadite Majesté ma Reyne tres-honorée; Et ne sçachant mieux, en quoi je pourrois montrer au public quelque petite reconnoissance, digne de vostre Grandeur, j'ay pris la hardiesse, MONSEIGNEVR, *de vous dedier cette Harangue, en esperance que vostre Grandeur, selon son ordinaire bonté, regardera plus la bonne volonté du fidele serviteur d'une si grande Reyne, que non pas le present: j'en pourray estre excité cy-apres de mettre encore au jour quelques autres œuvres pour vous les presenter. Depuis que cette grande Reyne* CHRISTINE *eut esté Couronnée à Stockholme le* 20. *Octob.* 1650. *& qu'Elle eut experimenté que le fardeau d'un tel Gouvernement estoit si grand, qu'Elle ne pouvoit pour cela vaquer à ses Estudes, Elle jugea plus à propos de le quitter, que de perdre le temps qu'Elle desiroit employer aux belles lettres & à la curiosité qu'Elle avoit de voir les Païs Estrangers. Or combien que ce sien dessein causast une tres-grande tristesse à tous ses bons sujets dans l'aprehension de se voir privez d'une si bonne & si sage Reyne, pour laquelle cause ils l'avoient priée tres-humblement, qu'il luy pleust par sa grace de ne les point quitter; neantmoins ils n'ont jamais pû obtenir d'Elle cette faveur. C'est pourquoy afin qu'ils ne fussent pas d'oresnavant comme des Brebis sans Pasteur; Sa Majesté prit un si grand soin pour eux, qu'Elle fit convoquer une Diete en la ville d'Vpsale pour élire un Roy en sa place. Et d'autant qu'Elle ne connoissoit personne plus proche & plus capable, ny qui eust mieux merité cette auguste & Royale dignité, que le Serenissime & Tres-puissant Duc & Prince hereditaire du Royaume de Suede,* MONSEIGNEVR, *le Duc* CHARLES GVSTAVE, *Comte Palatin du Rhin, &c. Elle luy a selon l'unanime desir & souhait de tous les Estats cedé fort librement & genereusement sa Couronne, son Sceptre & son Royaume, avec tout le droict & la puissance Royale qui luy appartenoient; faisant sur ce sujet une tres-belle Harangue, qui tira des larmes en abondance de toute l'Assemblée, en souhaittant que cela pûst reüssir à la gloire de Dieu, à l'utilité & avantage du Royaume aussi bien qu'au grand contentement, salut & renommée eternelle de ce bon Prince. Ce qui fut secondé des vœux & souhaits de tous les Estats qui crierent du fonds de leurs cœurs:* Vive le Roy Charles Gustave Xme. *Et cela se passa en ladite ville d'Vpsale le sixiéme Juin selon le vieil style, l'an* 1654. *Au reste je me mets sous vostre protection pour demeurer,*

MONSEIGNEVR,

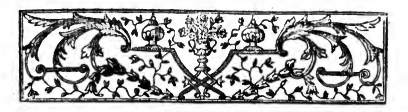
De vostre Grandeur,

Le tres-humble, tres-obeïssant, & tres-obligé serviteur,

De Paris ce 13.
May 1655.

I. HAMBRAEVS.

S E-



SERENISSIME

REYNE,

Tres-Illustres Seigneurs, Excellens Ambassadeurs des Roys tres puissans, & autres personnes de naissance, vertu & doctrine remarquables, qui estes icy venus pour m'honorer de vostre audience,



LA vingt-sixiéme année de ce siecle a causé plusieurs grands biens à ce Royaume, & aux Provinces qui luy sont annexées, chers Auditeurs. Car pour lors la *Svede* s'est augmentée, la *Livonie* defendüe, la gloire de cette Nation est devenüe plus esclatante, & de memorables & celebres victoires ont esté remportées par la vertu & le courage invincible de *Gustave le Grand*. C'est aussi alors que la campagne de *Valbovie* a esté inondée du sang de ceux de *Lituanie*, les nostres ayans défait les armées Polonoises devant *Rigue*, *Dirschavie*, & *Mariebourg*, & les meilleures villes de la *Prusse* ayans receu les garnisons du Roy, & *Dantsic* rachepté son repos & sa seureté à prix d'argent, aprés l'avoir voulu prendre de force avec un malheureux succés. Tels ont esté les presens de cette année là en son commencement & en son progrés; Et quoy qu'elle ne les eust point augmentés, si n'auroit-elle pas laissé de pouvoir estre à bon droit contée au nombre des années qui ont esté & seront heureuses & favorables à cét Empire. Or elle a tellement amplifié ces mesmes presens un peu avant que d'estre escoulée, que quoy qu'elle ne fust recommandable pour aucun autre sujet; neantmoins pour cette seule raison elle meriteroit d'estre comparée, voire mesme preferée aux années les plus heureuses & fortunées. Car le 21. du mois de Decembre elle nous a donné *Christine*; je dis cette *Christine*, de laquelle s'il eust falu par malheur que la *Svede* eust esté privée, ce seroit en vain qu'elle sembleroit avoir acquis tous les autres avantages, *qui la rendent aussi recommandable, qu'elle est genereuse par dessus les autres Nations.*

C'est pourquoy comme en la premiere creation, aprés que Dieu eust fait le ciel, la terre, & cette innombrable varieté d'animaux, de plantes de toutes autres choses, il crea l'homme qui en devoit avoir l'usage & en estre le maistre; afin que ayant pourveu de maison, d'outils ou instrumens qui sont requis au mesnage, & de serviteurs, il fust introduit dans une possession, qui luy estoit preparée pour estre le Seigneur de toutes choses: De mesme aussi aprés la grande abondance & varieté de fruicts & productions de cette année, il a comblé ses dons precedens d'un present le plus beau & le plus precieux du monde au jour Natal de cette Princesse; afin que dés la premiere tendresse de son âge elle conservast heureusement la puissance, & la gloire, que son incomparable pere luy avoit laissée; & qu'en aprés le nombre de ses années s'augmentant petit à petit, elle l'augmen-

mentast par sa vertu, la moderast par son bon conseil, la rendist plus illustre par sa sagesse, & finalement la defendist par sa constance, & la grandeur de son courage. O jour agreable & que l'on doit d'orefenauant solenniser dans la suite de toutes les années! combien as tu prevenu de trouble! quelles apprehensions n'astu pas osté! à combien de dangers & de malheurs n'astu pas obvié! Mon esprit est traversé de la plus grande avertion du monde, quand il est question de prevoir l'excés des calamités qui seroient arrivées aprés la mort de *Gustave le Grand*, s'il n'avoit point eu d'heritier, ou que celuy qu'il auoit, eust esté prevenu de mort avant le temps. Ia n'avienne, MADAME, que ce malheur arrive; bien au contraire, Dieu vueille que par un bon-heur de longue durée vous correspondiez entierement à la commune esperance de tout vostre Royaume, & aux desseins & projets de tous vos bons serviteurs & sujets. Car qui est-ce qui peut avoir si peu d'experience au gouvernement des affaires, qui ne juge facilement, que s'il arrivoit par malheur que vous rendissiez le tribut à la nature, l'on representeroit de nouveau les anciennes tragedies de ce Royaume, avec ces discordes, brigandages, supercheries, injustices & cruautez, qui ont travaillé fort long temps ces Provinces en toutes sortes de manieres? Vous avez veu, MADAME, comme quoy au seul recit de cette histoire, tous ces Messieurs ont esté saisis d'un estonnement extraordinaire: de façon que par leur visage mesme ils ont fait paroistre une emotion d'esprit, & ont eu toutes les peines imaginables à s'empescher de parler, à dessein d'interrompre & briser sur un discours si desagreable & qui leur causoit un tel excés de fascherie & d'ennuy. Vous imaginez-vous qu'il y ait personne qui entende parler plus volontiers des dangers que vous pourriez encourir, que de la mort de sa femme & de ses enfans? & qui s'estime devoir procurer davantage son contentement particulier, que la conseruation de vostre royale personne? qui soit si ignorant ou si peu susceptible de discipline & de raison qu'il ne sçache qu'il doit mettre sa vie pour la vostre? ou si meschant, qu'il ne le vueille pas executer? ou tellement craintif, qu'il doute de le faire? Car c'est la commune intelligence & sentiment de nous tous, que vous estes l'unique lien de concorde, & de paix entre vos sujets; que vous estes la base, & la colomne de la seureté commune, que vous estes le precieux gage, & le sacré dépost de la felicité publique: qu'enfin vous estes le vray *Palladium*, & l'asyle asseuré de vostre Royaume de *Suede*: non pas tel qu'estoit autrefois la statuë de *Pallas*, dans l'ancienne forteresse de *Troye*; mais bien un image vivante, & parlante de la Divinité, à l'exemple & au modelle de laquelle, on pourroit refaire, & reformer le simulacre de *Pallas* mesme; & que vous estes un present inestimable, non pas tombé du ciel par hazard, comme la fabuleuse antiquité raconte de ce *Palladium*; mais envoyé en effet du Pere des lumieres, origine de toutes sortes de biens; qui est d'autant plus preferable à l'affection, & bien-vueillance singuliere d'un chacun, que la consideration du public l'emporte incomparablement sur chaque personne en particulier. Car si nous estions privés du bon-heur de vostre personne, il y a grande apparence qu'aucun ne seroit en asseurance dans ses possessions, son repos, & ses dignités; qu'aucun de vos sujets ne posséderoit sa femme, ses enfans, ny son corps mesme en seureté; que dans le Royaume ce ne seroient que discordes, factions, & guerres civiles; que dehors il n'y auroit que des ennemis & des espions; & qu'il n'y auroit pas moins de danger du costé de ceux, qui prendroient la protection du party contraire, ou du Royaume. Or Dieu vous a mise comme un ferme obstacle & un asseuré rampart, pour diuertir & repousser ces dangereuses bourasques & terribles tempestes, & vous a donné par le droit de naissance cette Majesté royale & souueraine authorité, d'où dépend entierement la defense du Royaume, la seureté, la confiance & le repos de tous vos sujets. Et afin qu'on ne s'imagine pas que vostre Nativité soit escheüe par hazard en ce temps là; mais que par une conduite particuliere du Tout-puissant elle est venuë en un jour qui est le premier entre ceux, qui ayans receu un singulier priuilege de la nature, ont esté nommez

Alcyo-

Alcyoniens par l'antiquité; C'eſt que de l'air ſerein & du temps calme & tranquille qui parut au poinct de voſtre Naiſſance, on pouvoit faire un prejugé tres-certain, & eſperer que vous entretiendriez touſiours le bonheur de la paix dans l'eſtendüe de voſtre Royaume, & que meſme vous la rendriez quelque jour à toute l'*Europe*. Ie parle neantmoins de vous en telle façon, comme ſi je je traittois de chaque Reyne Indifferemment, &ne vous montre point encore telle, qu'à moins que Dieu & la fortune nous euſſent donné une Princeſſe de voſtre naiſſance, nous eu euſſions deu ſouhaiter quelqu'une par nos vœux, l'élire par nos ſuffrages, & finalement la placer de nos propres mains dedans le thrône de la dignité Royale. Nous paſſerons donc ſous ſilence & ſans ſolennité particuliere ce jour qui nous a produit la ſource & la cauſe de tant de biens incomparables; ou pluſtoſt n'en dirons nous pas toutes les loüanges imaginables? n'en rendrons nous pas à Dieu des graces immortelles, & ne le celebrerons nous pas avec une joye & allegreſſe publique? C'eſt en verité ce que nous devons faire, quoy qu'il ne ſoit pas beſoin de nous y exhorter par ce diſcours. Car que veut dire cette Aſſemblée que je vois ceans d'hommes illuſtres, & d'autres perſonnes eminentes en merites & vertus? Que ſignifient les diſcours de ceux qui s'entretiennent entre eux, les cris agreables de ceux qui ſe conjouïſſent, & les ſouhaits de ceux qui font des applaudiſſemens? A quel deſſein auſſi chaque perſonne en ſon particulier eſt-elle parée plus proprement & magnifiquement qu'à l'ordinaire? D'autre coſté l'allegreſſe d'un ſi grand nombre de perſonnes, qui par divers devoirs butent toutes à vn meſme deſſein, ne veut rien nous marquer autre choſe, ſinon qu'vn chacun s'efforce à ſon poſſible de teſmoigner publiquement par certaines marques, ſuffrages, & demonſtrations ſenſibles en ce jour Natal de cette Reyne incomparable, l'extreme réjouïſſance qu'il a conceüe en ſon cœur, de la proſperité, & du bon heur, dont la vie & le Regne de cette Auguſte Princeſſe doivent eſtre accompagnés.

C'eſt pourquoy quant à moy, parmy tant de ſouhaits & d'applaudiſſemens de tout le monde, ne devant pas eſtre veu ſeul ſans un manifeſte teſmoignage d'allegreſſe, & ne trouvant rien plus à propos pour exprimer mes conceptions ſur ce ſujet; j'ay pris un deſſein, qui, comme je crois, n'eſtant pas tant éloigné de l'excellence de cette matiere, ny de la profeſſion de mes eſtudes, ny meſme de la condition d'un familier & domeſtique (comme j'ay l'honneur d'eſtre) ne tend à autre choſe qu'à rendre la rejouïſſance de ce jour plus recommandable par ce diſcours, ſelon la foible portée de mon eſprit, & la briéveté du temps que mes auditeurs ont pû retrancher de leurs employs & occupations.

Or pour eſcouter plus facilement, & agreablement ce mien diſcours, le recevoir favorablement en vos eſprits, & enfin me permettre de parler deuant vous; je me figure qu'il eſt neceſſaire, avant que je paſſe outre, d'indiquer les cauſes & motifs, pourquoi j'ay laiſſé couler tant d'années ſans faire cette Oraiſon, & que j'ay pris la reſolution de la reciter maintenant. C'eſt donc ce que je vay dire en peu de mots & ingenüement. Ie ne l'ay pas faite auparavant, dautant que je ne le devois pas; & je la fais preſentement, pource que je m'y ſens obligé. Car j'avoüe que je donne une grande approbation à la couſtume & aux ſemonces de ceux, qui veulent qu'en quelque rencontre que ce puiſſe eſtre, on ait égard à ſon deuoir; qui commandent que l'on ſe ſerve de cette ſeule regle, pour bien meſurer, & diſtinguer l'eſtendüe des choſes qu'il faut faire, ou omettre; & qui en un mot, s'imaginent que ce n'eſt pas une moindre imperfection de ſe meſler des affaires d'autruy, que de negliger les ſiennes propres. Voire mais d'autres perſonnes ont fait ailleurs un pareil diſcours ſur ce ſujet: Ie le crois bien, & le ſçais: Mais je ſerois extremément faſché d'avoir employé mon temps dans les eſtudes, ſi autresfois ,, je n'avois appris, que les exemples des choſes qui ſe font, ſont differens de celles qui ſe doivent pratiquer; en ce que les raiſons & la doctrine en ſont diverſes & diſſemblables. Car ſi par haſard il paroiſſoit qu'elqu'un, qui à l'imitation d'un marchand bien ſoigneux fuyant la pauvreté par la

navigation, raudast, & tournoyast par tous les rivages de la mer avec des loüanges & panegyriques, dont il voulust estre recompensé à prix d'argent; voudrois-je estre embarqué dans un mesme navire avec luy; veu que dés ma jeunesse j'ay jugé qu'une telle façon d'agir ne doit rien auoir de commun avec la gravité & modestie des hommes studieux & vertueux. Et veritablement si j'avois fait un tel effort, qui est ce d'entre vous qui eust doûté, que je ne le fisse plustost en esperance de recompense pour la faveur & l'argent que par vn bon zele? Or maintenant veu que je suis de telle trempe, qu'en chose de cette nature, j'ay pensé que je ne me devois pas tant estudier de sçauoir, comme quoy je chercherois ce qui me manquoit, que d'apprendre, comment je pourrois bien perdre ce que j'aurois, toutesfois & quantes qu'il en seroit besoin; & que de plus par la grace de Dieu & la clemence de la Reine, j'ay obtenu de l'un & l'autre genre de biens autant qu'il en peut suffire à un homme qui n'est pas trop ambitieux, ny trop avare; pour quelle raison quelqu'un aimeroit il mieux rapporter ce mien dessein à telles fadaises de gens sordide & deshonneste, qu'à un veritable office & devoir de pieté & de sincere affection? Ioint aussi que maintenant je puis raconter beaucoup plus de choses & avec plus grande certitude, que je n'eusse pû faire en ce temps-là; auquel estant encore éloigné de la presence de cette Auguste Princesse, & renfermé dans le destroit de mes estudes particulieres, je ne remarquois pas moy-mesme quantité de choses, & n'estois pas informé dans la conversation du grand monde, des rares evenemens & autres accidens, qui le plus souvent ne peuvent estre qu'inutils & infructueux. Il faut MADAME, que je vous die nettement ce qui en est. C'est que pour lors j'ay creu seulement que vous estiez pieuse, bonne, magnanime, & sçavante: mais maintenant ce seroit une impertinence de dire que je n'en eusse que la croyance seulement; car je l'ay trouvé, je le tiens pour certain, & le connois; de sorte que je ne m'en rapporte point davantage à la renommée, & aux relations des hommes qui peuvent tromper aussi bien qu'estre trompés euz-mesmes; mais l'experience & l'honneur de vostre presence m'en ont confirmé entierement la connoissance. Donc puis que la solennité de ce jour est telle, qu'il ne se doit passer sans *estre annoncé*; & que, comme je croy, j'ay rapporté les propres motifs, pour lesquels il me faut haranguer presentement, j'ay cette entiere confiance en vous, Messieurs, qui me faites l'honneur de m'entendre, & me promets de vostre prudence & justice, que vous escouterez patiemment & attentivement cette Harangue, qui est suffisamment recommandable pour son sujet; quoy qu'elle ne soit pas conceüe ny exprimée en paroles choisies: d'où l'on pourra tirer un tesmoignage, que vous favorisez extremement tous les bons souhaits, & que vostre bon naturel vous porte à accomplir les loüables desirs des hommes les plus humbles; & mesme que vous prenez un singulier contentement à oüir prononcer par qui que ce soit, & de telle façon que se puisse estre, les justes loüanges de nostre Auguste Princesse, pour le grand amour & legitime honneur que vous luy deuez tous, & que vous luy portez en tout respect & reverence.

C'est donc dans cette esperance, & dans une entiere confiance à vostre bonté, que je m'en vay hardiment expliquer selon mon possible, l'agreable meslange d'vn si beau & si noble sujet; non pas que j'aye dessein formé d'en expliquer exactement toutes les particularités en destail; mais comme il faut faire en une si grande & si riche abondance de sujet & de matiere, d'en indiquer tant seulement quelque chose, d'en rapporter succintement une partie, & me comporter un peu plus diligemment és choses principalement, qui sont jusques à present inconnües au public, ou qui semblent n'avoir pas esté remarquées parfaitement: non pas pour vous enseigner quelque nouveauté; mais pour vous rafraischir la memoire aussi bien qu'à moi, de ce dont cy-devant vous n'estiés que trop bien informés, & que derechef par un nouveau jugement & resolution de vostre esprit vous confirmiez, & arrestiez, qu'à bon droit il faut festoyer & solenniser ce jour bien heureux, qui a donné à la *Svede* il y a vingt & un an une Auguste Princesse, telle qu'à peine plusieurs siecles en ont osé fou-

souhaiter une pareille, que chacun eût eu difficulté d'en esperer une semblable, & que l'aage d'or, le plus heureux qui ait jamais esté, n'a pû voir, ny posseder. Certainement depuis tant de milliers d'années aprés la creation du monde, beaucoup d'Empereurs & de Roys ont regné sur diverses Nations; Mais si nous consultons les histoires, & que par les exploicts & actions de ceux que nous connoissons, nous fassions un prejugé des mœurs & de la vie de ceux qui nous sont inconnus; il s'en trouve assez qui ont esté bonnement passables; mais bien peu qui ayent esté veritablement bons & loüables. Et toutefois entre ceux-cy mesmes, si nous considerons le fait exactement, les uns ont terny l'esclat & la splendeur de leurs genereuses actions par des crimes enormes & monstrueux: quelques uns plus recommandables par l'integrité de leurs mœurs, que par la noblesse de leur extraction, pour s'estre éloignés de l'enormité de tels crimes ne se sont pas plus approchés de la perfection des vertus eminentes. Donc veu que nostre Auguste Princesse a fait un agreable meslange des divers avantages tant des uns que des autres, & qu'elle a sceu tres-[illegible]ent eviter leur insolence, & leur stupidité; elle represente sur le theatre de ses Estats, la personne d'une Reyne, qui dans un âge si tendre & delicat se peut déja comparer pour l'integrité de sa vie, avec les plus saintes & vertueuses Princesses; pour son esprit incomparable avec les plus sages; pour son courage avec les plus magnanimes; & finalement pour la gloire de ses belles actions, avec les plus renommées & celebres. Car ce Royaume de *Suede* possede sans doute un tel thresor de vertu & de bon heur en la personne de cette Reyne Serenissime, qu'il ne doit pas envier aux Assyriens leur *Semiramis*, ny aux habitans de la ville de *Saba*, leur sage & vertueuse Reyne, de quelque nom qu'elle ait esté; ny aux Massagetes *Thomyris*; ny aux Cariens *Artemise*; ny aux Ethiopiens *Candace*; ny aux Goths d'*Italie Amalasuintbe*; ny aux Anglois leur *Elizabeth*.

Il me suffit, Messieurs, d'auoir cité des Reynes; d'autant que la vertu ne fait jamais peu d'estime du sexe, où elle fait esclater & paroistre ses fonctions; & que les Roys ne peuvent tirer des enseignemens plus exprés & plus evidens des grands courages & des bons esprits, que les Reynes mesmes, qui dans un corps de femme, avoient une force & prudence plus que virile. C'est pourquoy ces Princesses dont j'ay fait mention, n'ont pas esté seulement admirées de leurs temps dans leurs Royaumes; mais encore du depuis dans la suite de tous les âges, honorées par tous les peuples mieux policés pour le recit & en consideration de leurs vertus & genereuses actions. Et ce, pource que ces Princesses estoient d'Illustre extraction, & avoient une grande puissance, un esprit subtil, une gravité merveilleuse, une douceur agreable, une constance tres-parfaite, une pieté venerable, un bon-heur admirable, & un grand renom: Mais aprés tout, d'autres ont eu des advantages differens. Mais quant à vous, MADAME, le bon Dieu nostre Souverain Seigneur, vous a tellement advantagée & rendüe illustre en toutes les façons possibles, à dessein de verser abondamment ses faveurs sur cette Nation, que n'ayant donné que quelques advantages particuliers aux autres, qui leur ont esté suffisans pour les rendre recommandables à la posterité, il vous a comblé non seulement de toutes les graces imaginables; mais encor a voulu que vous devançassiez les plus grandes Princesses tant par l'eminence & la perfection de vos rares vertus, que par la diversité & abondance des celestes & royales faveurs qu'ils vous a departies.

Je sçay bien, MADAME, que ce discours ne vous sera pas tant agreable; car veu que dans tous les autres sujets vous vous monstrez arbitre tres-equitable, j'ignore comme quoy vous ne l'estes pas d'ordinaire, quand il s'agit de porter jugement de vos propres loüanges. Mais pardonnez moy, MADAME, de ce que vaincu par la necessité de ce dessein, par la force de la verité, je prends la hardiesse, mesme sans vostre consentement, d'expliquer les causes & les dépendances de vostre gloire & de vos loüanges. Et d'autant que cette matiere se peut persuader plustost à tous autres qu'à vostre Royale Majesté, permettez & souffrez, je vous

 prie,

prie, qu'en ce seul sujet je ne sois pas de vostre advis, & que je plaide cette cause devant ces Messieurs, qui d'un commun consentement de vous & de moy en sont establis les arbitres avec vous; ce qui neantmoins se doit faire, sans rien déroger à l'honneur de vostre Majesté, ny au tres-humble seruice que je luy ay voüé. Or je ne dois point desesperer de remporter la victoire en cette occasion; puis que vous ne pouvez estre vaincüe plus glorieusement, & qu'il n'y a point de cause plus juste que celle d'un Orateur, qui soustient qu'une Princesse doit estre loüée plus advantageusement qu'elle ne veut, ou peut souffrir; laquelle n'a point d'autre moindre perfection, que ce qui en d'autres se prendroit pour le comble, ou pour l'abregé des plus eminentes vertus, s'ils auoient le bon-heur d'en estre en possession; C'est de ne point discontinüer de pratiquer des actions tres loüables, & toutesfois n'entendre reciter les vrayes loüanges qui leur sont deües, que dans l'impatience.

Mais pour entrer plus avant dans cette matiere, je m'en vay faire voir, „ que „ nostre Auguste Princesse est parfaitement accomplie de tous les advantages dont „ on fait estat en la personne des Reynes que j'ay nommées cy-devant." Or, comme vous vous souvenez, leur fortune, leur complexion naturelle & leur esprit avoient plusieurs & diuerses lumieres: C'est pourquoy j'acheveray ce mien discours, quand j'auray prouvé, „ *que cette Princesse est comblée de tous ces advantages.*

Mais pour commencer, combien qu'il me semble que ce ne soit pas une moindre impertinence de rechercher la noblesse en la personne d'un Roy, que la lumiere dans le corps du Soleil, toutesfois tout le monde advoüeroit que cette Princesse seroit de tres noble extraction, quand mesme on ne consideroit autre chose que le bon-heur incomparable qu'elle a de prendre naissance de feu *Gustave le Grand* (de tres-heureuse memoire.) Car il croiroit que la fille d'un si grand Monarque restée seule aprés sa mort, pour estre aussi seule heritiere, non seulement de sa puissance paternelle; mais aussi des vertus & de la gloire qu'il s'est acquis par son courage invincible; ne peut qu'elle ne soit tres-noble; & feroit plus de compte de cette seule image (& pourtrait vivant d'un Prince si glorieux) que des plus anciennes Statües encores qu'elles soient en grand nombre selon la diuersité des Nations. Pour ne point parler maintenant de ceux, qui outre l'illustre memoire du temps passé, sçavent la race & Genealogie *de Gustave Premier de ce nom*; laquelle dans une suite d'années sans interruption a donné sept Roys à la Svede, & deux à la Pologne. Il n'est pas besoin d'estendre ce discours pour prouver, quelle est la puissance de cette Auguste Princesse; puis qu'elle est parfaitement connue de ceux, qui ont le bonheur de la voir. Et ceux qui ne la voyent pas, ne laissent pas pourtant d'en ouïr parler, & d'en estre pleinement informés, je diray presque tout le monde, tant les peuples ennemis, qu'alliés & confederés; les uns en ressentans les pertes; & les autres les faveurs & les secours.

Mais certes je n'ay pas l'intention d'employer beaucoup de temps en la deduction de ces choses, tant à cause qu'elles sont notoires, que parce que je sçay parfaitement, quel jugement en peut & doit faire cette Auguste Princesse; laquelle à telle esperance en de meilleurs biens, que d'ordinaire elle prefere plusieurs autres presens & faveurs qu'elle a receus du Ciel aux avantages de la fortune, qui selon l'advis de la plupart des hommes, sont preferables à tous les dons possibles & imaginables. Car je luy ay ouy dire beaucoup de fois, „ *Qu'à moins qu'un Roy n'eust* „ *point de moindre qualité en soy, que celle de la Royauté, elle ne l'estimoit pas pour un* „ *grand Prince.*" Et veritablement quoy que je ne sois point capable de concevoir & entretenir en mon esprit de si nobles sentimens; je voy que d'illustres Ayeuls & des Empires de très-grande estendüe ont porté des Caligules, des Claudes, & des Nerons; & que ces Princes ne peuvent point meriter de grandes loüanges, qui ne sont loüés pour aucune autre vertu, qu'à cause qu'ils sont enfans de Roys, & Roys eux-mesmes.

C'est pourquoy passant ces choses sous silence, qui en quelque façon sont magnifi-

gnifiques & portent quelque efclat, je me prepare pour mettre en veüe l'efprit de voftre Majefté Royale, que je pretends rendre en quelque façon perceptible à nos fens, & ce avec d'autant plus de certitude & de confiance, que par plufieurs conferences, que j'ay eu l'honneur de faire avec voftre Sereniffime Majefté en toutes fortes de fciences, Il vous a pleu m'en faire connoiftre la vivacité, la beauté, & finalement fes threfors & richeffes tant naturelles qu'acquifes par fon travail & fon affiduité; non pas que j'aye deffein formé de pourfuivre l'eminente grandeur de fes eloges, qui ne fe peuvent achever par un efprit moindre qu'eux-mefmes; Mais, Meffieurs, pour vous faire la montre de certaines particularitez, qui ne font pas encore bien conneües au public; & qu'il ne faut pas toutefois paffer fous filence; efperant avec jufte raifon que quand vous les entendrés raconter) vous ferez remplis d'eftonnement. Car vous fçavez il y a long tems, qu'il ne fe peut trouver aucune chofe ny parole, quoy que tres-difficile, à caufe de fon obfcurité, ou tres-vague à caufe de fon abondance, ou tres-mal aifée à retenir par cœur, qu'incontinant elle n'en faffe un judicieux difcernement, ne la reçoiue & la conferve en fa memoire, & ne la reprefente à fa penfée, quand elle en a l'occafion. Les Autheurs mefmes des chofes, ou des paroles, aprés quelques jours, ne fe fouviennent pas mieux que cette Princeffe aprés des mois & des ans tous entiers, de ce qui s'eft fait, ou dit, marquant à point nommé le temps, le lieu, par quelles perfonnes, & en prefence de qui telle chofe s'eft paffée. De plus, elle eft d'un efprit fi fubtil, que non feulement elle entend parfaitement à quoy tend ce que l'on dit, de quelle façon que ce foit qu'on le prononce; mais encores en prejuge les particularitez, que l'on paffe fous filence. Voilà de tres-grands biens, Meffieurs; mais qui toutefois font indifferens: Et il ne peut arriver un plus trifte & funefte accident, que lors-que de fi grandes perfections, tel employ qu'on en faffe, font efcheües à un efprit qui s'en fert en de mauuais ufages. C'eft pourquoy nous ne fçaurions jamais rendre au Tout-puiffant les graces immortelles qui luy font deües en confideration d'un fi grand bien-fait; veu qu'il a donné à cette AVGVSTE PRINCESSE, non feulement un efprit tres-excellent; mais encor une vivacité, & un jugement parfaitement bon; afin que fa puiffance fuft égale à fa volonté, & qu'elle ne vouluft autre chofe que ce qui feroit neceffaire pour le gouvernement de fes Eftats.

De plus il a richement accompagné les biens de fon admirable & Royal efprit d'une parfaite education; afin qu'elle fuivift la pante de fon bon naturel par une nourriture convenable, & par les inftructions des bonnes mœurs & honneftes difciplines. En quoy, Meffieurs, vous qui prefidez au Confeil d'Eftat auffi bien qu'en d'autres rencontres, voftre vertu s'eft fait paroiftre merveilleufement; veu que vous avez efté fi foigneux de l'inftruire en fon bas âge par vos judicieux advis & vos rares exemples, que dés lors mefmes il y avoit des apparences tres-certaines qu'on élevoit une Princeffe, qui fe rendroit un jour tres-admirable par fes belles actions. Et certes, aprés que vous avez gouverné la Suede avec une grande prudence & un bon-heur extréme, j'ay lieu de douter, fi vous vous eftes rendus plus admirables pour avoir tres-bien conduit cét Eftat, ou pour avoir mis peine à former l'efprit & les mœurs d'une fi Augufte Princeffe; de façon que quoy que vous ayez adminiftré, conduit & gouverné ce Royaume parfaitement bien, on pourroit encor attendre & prejuger d'elle quelque chofe de plus grand, & de plus advantageux. Et veritablement il ne vous doit pas fembler que ce vous foit une moindre gloire d'eftre devancés par une fi grande Princeffe, qu'il luy eft advantageux à elle-mefme d'avoir furpaffé de grands hommes, tels que vous eftes tous: Car en façonnant une telle Reyne, vous avez eu ce defadvantage de la rendre victorieufe de vous-mefmes; & comme voftre foy, voftre fageffe, & diligence luy eft à prefent un moyen le plus exquis pour bien regner; de mefme luy eftoit-ce auparauant un merveilleux & fouverain fecours pour apprendre comme elle regneroit heureufement. Et neantmoins elle ne s'eft pû contenter de ce qu'on luy fuggeroit,

roit, qu'elle n'en recherchast & n'en apprist d'elle-mesme encore bien davantage; son esprit estant capable & susceptible des bonnes lettres, & n'aymant rien plus passionnement que la vraye vertu & la sagesse. De sorte qu'ayant esté si soigneusement eleuée en ce noble & Royal exercice combien que maintenant elle soit occupée, voire mesme accablée d'emplois de tres-grande importance; Toutesfois elle ne donne pas moins de temps à la lecture des excellens autheurs, que les autres je ne diray pas Princes, ou hommes d'affaires; mais en un mot, tous ceux, qui n'ayans point d'autre occupation, sont traittés de gens doctes, & studieux.

C'est pourquoy aprés avoir donné briefvement à son corps ce qui luy est necessaire, pour en entretenir la parfaite liaison avec son esprit, elle ne laisse escouler presque aucun moment, qu'elle ne l'employe utilement à la conduite de son estat, ou bien à la speculation des plus belles & plus hautes sciences: combien qu'elle sçache fort bien qu'employant ses meilleures heures à la plus haute meditation des bonnes lettres, elle l'employe pareillement à l'heureuse conduite de son Estat; ayant protesté tout hautement *qu'elle seroit extremément passionnée & soigneuse des estudes, si les plus doctes en devenoient plus gens de bien.* Dont outre le peu de temps que durant la journée elle peut desrober à ses affaires de moindre importance, ou aux devoirs de ceux qui luy rendent visite, ou bien à la necessité de sa refection, quittant tous les jours son lict de grand matin, elle n'a pas plustost fait ses prieres à Dieu, qu'elle s'applique aux estudes, attendant que le temps qui est destiné pour les affaires soit arrivé. Aprés sa legere refection du soir, c'est presque tousiours son ordinaire de se mettre à l'éstude; & quelquesfois avec tant de constance & d'assiduité, quelle y demeures jusqu'à minuit. D'où vient que beaucoup de personnes qui sont zelées pour la conservation de cette Reyne, & de son peuple, commencent à craindre que cette grande assiduité qu'elle donne aux estudes, ne soit dommageable à sa santé; & moy-mesme je ne desaduoüe pas que cette crainte ne m'ait aussi saisi l'esprit, dans la petitesse de ma condition. Mais comme je l'advertissois de cét inconvenient, elle m'a tellement rebuté, que je n'avois rien à luy plus opposer; estant contraint d'advoüer franchement, que j'estoit vaincu non seulement par l'authorité de celle qui me commandoit; mais encore par ses vives raisons, quand elle me faisoit l'honneur de me respondre. *Car*, dit-elle, *que trouve-t'on à redire, si quittant & negligeant les autres contentemens, j'ayme cét exercice, par lequel j'apprends avec un honeste plaisir, quantité de bonnes choses, qui m'acheminent à la vertu & à la prudence? Si j'employe en de belles recherches le temps que d'autres consument malheureusement ou à dormir, ou à se parer, ou bien à faire des promenades inutiles? & ce sans prejudicier aucunement ny à la Republique, ny à ma santé, Car comme vous voyez, les veilles, ny les travaux ne m'incommodent en quoy que ce soit*; & mesme, comme j'espere, me sont grandement profitables. Ce qu'ayant ouy, certes je suis contraint de faire silence, & de penser en moy-mesme, que ce n'est pas en vain que Dieu par les ressorts admirables de sa Providence a voulu donner à cette Auguste Princesse, des forces au dessus de son sexe; ayant dessein de la loüer en suitte d'une prudence qui est au delà de son âge, d'une erudition superieure à celle du siecle, & finalement d'une gloire qui n'a point d'exemple. Vous connoissés infailliblement, MADAME, vos discours, vos conceptions & les miennes, & les plus grandes particularités de vostre vie; & quoy que peut-estre vous ne donniez point encore vostre approbation à la publication que j'ay la hardiesse d'en faire; je vous conjure toutesfois de ne concevoir point d'indignation, ny de haine contre celuy qui la fait: car si vous considerés l'équité, cela se doit faire; si la coustume, c'est l'ordinaire; si les loix de l'Vnivers, il est necessaire. Ne méprisés pas *la récompense de la vertu*, & ne vous opposés pas à une coustume tres-loüable: car en verité vous ne pouvez pas changer la nature des choses. Donc puis qu'il ne vous est point à charge de mener une telle vie en vostre particulier, je ne me dois pas aussi repentir d'en parler de la sorte en public; veu principalement que c'est un crime de taire des choses, qui estans honestes & utiles en toutes façons,

façons, contribüeront de beaucoup non seulement *à l'honneur* de vos sujets; mais encore *à l'exemple* des plus gens de bien. Toutesfois ayant une parfaite connoissance de vos mœurs, en suitte desquelles les veritables loüanges vous semblent excessives, à cause qu'elles sont vostres, je me garderay de parler davantage de ces choses, aprés que j'auray parcouru par un recit sommaire de vos estudes, ce qui me vient en la pensée; quoy que mesme j'eusse pris resolution de le passer sous silence.

Donc cette Princesse ne met point au rang de ses estudes les langues *Suedoise* & *Allemande*, dont elle a puisé la connoissance avec le laict maternel, ny mesme tout ce qu'elle dit & escrit en telles sortes de langages: Elle fueillette aussi quantité de livres escrits *en François;* au moyen dequoy elle s'est acquis cét advantage de le parler si exactement, & avec une telle abondance de discours, que toutes les fois qu'il luy plairoit, elle pourroit s'en servir, & qu'en fin par un usage mediocre, elle y auroit une telle facilité, qu'il sembleroit aux François, qui auroient l'honneur de discourir avec elle, qu'elle auroit esté née & élevée dans la France mesme. D'ailleurs, elle a leu *les plus florissans autheurs de la langue Latine;* de façon que non seulement elle a examiné les principaux *Poëtes;* mais aussi sçait le nombre, je diray presque de toutes *leurs sentences les plus authentiques & plus utiles*; & entend avec aussi grande facilité que puissent faire les hommes doctes, mesme *les Seneques, les Sallustes, les Tites-Lives, les Cesars*, les autres qui sont de telle trempe, & Corneil-Tacite ce sublime Historien, qui est de tres-difficile intelligence aux esprits les plus subtils de ce temps: Or quand je dis les hommes doctes, je n'entends point parler d'auteurs, tels que sont ceux qu'on estime doctes populairement, mais de ceux-là, qui peuvent les enseigner parfaitement. Et ce que je viens de dire est conneu de tout le monde: au lieu que peu de gens sçauent qu'*en moins d'un mois elle s'est tellement avancée en la connoissance de la langue Grecque par son esprit, & par l'exercice qu'elle en a fait, qu'elle l'entend plus aisément à present, que d'autres n'auroient appris à la lire en un si petit espace de temps.* O que c'est un rare ornement à toutes les autres Provinces, & inouy jusqu'à present à ce Royaume! D'avoir une Princesse, dont les hautes connoissances ne peuvent qu'elles ne donnent un merveilleux esclat au lieu qu'elle occupe, & ne rendent sa diligence extremément recommandable! laquelle par les escrits de tant d'excellents hommes, & par un si grand nombre de langage de diverses Nations, *cultiue par son industrie une prudence secrete & cachée, la tire du fonds de son esprit, & la rend sienne par de hautes pensées, la communiquant au public par la conversation & l'imitation de ses bons advis, & de ses loüables actions:* Et partant ses Royaumes ne se doivent-ils pas promettre autant d'advantage du tres-heureux regne de cette Auguste Princesse, que ce personnage en a prejugé dans son esprit, qui estoit de cette opinion tres-excellente, qu'en fin les Republiques seront estimées heureuses, *quand les sages regneront, ou que les Roys embrasseront la sagesse?*

Mais je remets à une autre occasion toutes ces choses: n'estant pas possible que tant d'advantages, dont il me convient discourir à present ne m'esloignent de mon dessein, & ne me divertissent du vray fil de mon discours; je passe donc aux vertus mesmes; & comme je n'en puis faire un entier denombrement, ny les expliquer en si grand esclat; qu'elles sont en cette Auguste Princesse; aussi m'efforceray-je seulement de montrer certaines particularitez de quelques-unes. Or en premier lieu quel peut estre celuy d'entre nous, qui n'ait veu, oüy, & experimenté le beau meslange, & la juste attrempance de la gravité & humanité de cette Serenissime Princesse? comme quoy elle attire doucement par une incomparable affabilité l'affection des plus grands esprits, l'entretenant par sa douceur, & en moderant l'excés par le contrepoids de sa grandeur & Majesté? Conduite qui a un si heureux effet, qu'on a d'autant plus de difficulté à se retirer de sa presence, de son entretien, & de sa conversation, qu'on est meilleur, plus spirituel, plus grand amateur de vertu; & pour le dire en un mot, qu'on est plus digne d'estre appellé & traité en

en homme: veu principalement qu'ayant une parfaite bonté de jugement, de volonté & de mœurs, elle prend plaisir à ouïr des choses belles & bonnes, porte passablement les mediocres, & ne s'offense d'aucune parole que de celle, qui seroit contre la pieté & l'honnesteté. Et c'est de là que la plus grande partie de mon bon-heur a pris naissance; En ce que Dieu le voulant ainsi, elle me fait l'honneur de conferer souvent avec moy en faveur de ses estudes, se figurant que j'y puis contribuer aucunement par mon ministere, de sorte que la bassesse de mon esprit ne me rend point honteux, ny mon ignorance soucieux, ny mon inadvertance craintif devant cette Auguste Princesse. Car il y avoit autresfois des Princes devant lesquels quand on devoit parler, il faloit faire, comme dit celuy-là *un discours succint & coulant, le dressant selon leur portée & intention; qui neantmoins le plus souvent estoit contraire à l'honnesteté, & quelquefois à soy-mesme;* Pour passer sous silence, les Princes, devant lesquels il estoit dangereux, *non seulement de loüer leurs vertus; mais aussi de ne pas donner des eloges à leurs imperfections:* Mais pour moy chaque fois que j'ay l'honneur de converser avec cette Reyne, exempt de tout autre soin, *comme si je parlois à la vertu mesme, je ne pense & ne dis que ce qui est honeste & conforme à la verité:* Et s'il semble que par bon-heur j'aye dit quelque chose de bon, je suis asseuré de luy avoir agréé: que si je suis assés malheureux pour n'y avoir pas reüssi, j'en suis repris, adverty, & enseigné; de sorte qu'il ne me sçauroit arriver aucune chose dans le monde plus souhaitable, ny plus utile. Car de grace, si j'ay quelque bon sentiment, par qui aymé-je mieux estre approuvé? si je me four-voye du chemin, estre remis dans le droit sentier? & si je manque estre corrigé que par cette Auguste Princesse, „ *qui ne fait rien hors de saison, ny* „ *d'un premier mouvement; dans la main de laquelle Dieu a mis non seulement la justice, pour luy permettre d'executer ces choses; mais encore luy a donné le jugement pour le pouvoir, & le courage pour le vouloir?* C'est pourquoy la voyant née, nourrie, instruite par elle mesme, enseignée & exercée de cette sorte, y a-il raison de s'estonner, s'il y a & s'il paroist publiquement de tres-beaux documens & de tres-frequentes instructions de sa justice, de sa clemence, de sa liberalité, & de sa constance? lesquelles n'ont pas besoin du témoignage de ma voix, & ne peuvent estre niées par qui que ce soit; tellement que s'il y avoit quelqu'un si malicieux que d'en vouloir douter, il ne pourroit neantmoins estre assez ingenieux pour inventer quelque probabilité contre ces verités, qui ne sont que trop évidentes d'elles-mesmes.

Donc je me desiste de la volonté que j'avois de donner de la lumiere au Soleil: mais je me garderay bien de taire une merveille particuliere, qui est un tesmoignage incomparable de sa generosité: C'est que, comme vous sçavez, Messieurs, ayant l'honneur de la voir souvent, & de rester chaque fois long-temps en sa presence, jamais je ne me suis apperceu, *qu'elle portast un autre visage, que celuy que je luy ay veu dés le commencement; que je luy voyois hier, & que je luy voy encore presentement. Je l'ay veüe tousjours joyeuse, resolüe, egale dans les prosperités & adversités, d'un esprit moderé parmy les réjoüissances, & d'un cœur magnanime parmy les tristesses & les fascheries.* Ce qui estant d'un exemple singulier au regard des Philosophes, qui durant tout le cours de leur vie n'ont eu autre visée (car horsmis Socrate, à grand' peine a-t'on pû remarquer constamment cette merveille en aucun autre) quel prodige est-ce, selon vostre opinion, qu'elle se soit pû trouver en la personne d'un Roy? combien mesme que je ne puisse avoir cette croyance du grand Socrate; à moins que d'avoir souvent montré plus de bonne mine qu'il n'avoit de courage & de constance: car pour estre de telle complexion, il faut avoir receu de Dieu une grace toute particuliere; laquelle comme je me figure, ne se peut obtenir autrement, que par une vraye pieté & integrité de vie: dautant que c'est le seul principe de toutes les vrayes vertus; comme je n'en doute aucunement, m'imaginant qu'estre home de bien, & bon Chrestien, c'est tout une mesme chose. Or si toute la suite de sa vie, ses prie-

res

res folennelles & journalieres, la frequente audience qu'elle donne à la parole de Dieu, fa lecture, fes meditations, & mefme les difcours continüels, qui n'ont autre but, n'eftoient autant de tefmoignages tres-evidens, que cette Princeffe ayme extremément cette vertu, qui eft la mere & la gouvernante de toute honefteté, tellement que quiconque en douteroit, fembleroit eftre une befte pluftoft qu'un homme ; j'expliquerois ce paffage un peu plus exactement; mais je n'en parle pas davantage maintenant; d'autant que le difcours que j'en pourrois faire, feroit indigne d'un fi noble fujet, auffi bien que de la parfaite connoiffance que vous en avez; veu principalement qu'il paroift affez par le difcours que j'ay fait cy-devant, que j'ay gagné cette caufe, & enfeigné plus que fuffifamment, que cette Reyne devance & furpaffe par tous les plus grands efclats d'un bon-heur extreme, toutes celles qui non feulement ont porté, mais encors euffent pû porter le nom de Princeffes heroïques.

Mais, dira quelqu'un, poffible leur eft-elle inferieure en bon-heur & en gloire; car c'eft ce qui reftoit des chofes dont je devois traitter. Confiderons donc cecy briefvement. Et en premier lieu voyons comment il fe peut faire, qu'une Princeffe ne foit parfaitement heureufe, laquelle ainfi que j'ay fait voir auparavant, eft doüée d'une tres-noble extraction, d'un cœur conftant, d'un fort efprit, d'un corps robufte, de bonnes mœurs, prudente, ciuile, liberale, temperante, jufte, clemente, moderée ; & après tout, genereufe & magnanime. Que fi nous eftabliffons fon bonheur, comme nous le devons faire, en la feureté du temps, en l'abondance de fes richeffes, en la Religion qu'elle profeffe, & en fes mœurs; nous verrons à plein qu'elle eft la plus heureufe du monde. Car quoy que les troubles des guerres ayent esbranlé toute l'*Europe* fans aucun relafche, ny tréve, & que la plufpart des *Suedois* ayent efté prefens à de fi fanglantes tragedies tout le temps que cette Augufte Princeffe a regné, & mefme depuis qu'elle eft venüe au monde; toutesfois le dedans du Royaume a toufiours efté paifible, & dans un repos ferme & affeuré: Et mefme durant la derniere guerre qu'ils ont faite contre le Roy de *Dannemark*, à peine a t'on ruïné quelques maifonnettes de village à l'entrée des frontieres du Royaume. Or de connoiftre parfaitement quel bon-heur il y a en cecy, il n'appartient qu'à ceux qui connoiffent parfaitement, combien *eft grande la force des hommes*, qui s'eftimeroient bien fortunés, fi aprés avoir perdu tous leurs biens & poffeffions, ils pouvoient feulement defendre leur vie des attaques de la faim, leurs corps des tortures & des outrages, & les efprits de leurs femmes & de leurs enfans, des Religions qui leur font impofées & ordonnées: Mais par une grace particuliere du Tout-puiffant, & par le foin de cette Augufte Princeffe, la pùre doctrine de la pieté florit en ce Royaume ; n'eftant pas permis d'exercer publiquement en aucun lieu d'iceluy une Religion qui en foit differente. Les Temples & les Efcholes y font entretenües diligemment & fplendidement. Comme auffi les particuliers y ont de grandes richeffes ; & la notable quantité des nouveaux baftimens, qui fe font pour le commun embelliffement & augmentation de ce Royaume, en eft un tefmoignage tres-evident & tres-certain : & c'eft pour cette raifon aprés tout, que fous le regne de cette Augufte Princeffe, *Stockholme* a pris le nom magnifique de Ville; & que mefme les autres parties de cét Eftat font dans un tel efclat, que ceux qui ont fejourné quelque temps en ces quartiers, advoüent ingenüement, que la *Svede* ne leur femble pas tant eftre augmentée & embellie, que fondée & baftie de nouveau.

Au refte, quant aux mœurs, ce qui n'eft pas la derniere piece de la felicité publique, il y a, & fe fait encore journellement un grand changement de mieux en mieux. En quoy je vous prie de confiderer avec moy un merveilleux artifice de cette Princeffe. Elle avoit appris & fçavoit, que le luxe en habits & en feftins, eftoit prefque l'unique defaut, qui s'eftant gliffé infenfiblement dans toutes les Republiques paifibles & heureufes, avoit efté le principe & la caufe de leur ruïne & renverfement: & s'eftoit apperçeüe mefme, que ce vice

avoit commencé à ne prendre que trop de pied en cét Estat, tirant les uns & les autres à l'imitation de ceux, qui s'estoient imaginés que leur bonne reputation dependoit de telles actions, ne luy pouvans donner d'autre fondement: comme s'il y avoit beaucoup de gloire à prendre quantité de mets exquis; & comme s'il pouvoit y avoir aucun autre spectacle plus desagreable, plus absurde, & plus deshoneste, que de voir *un homme de plomb revestu d'un habillement drap d'or.* Partant puis que je vous fais voir cecy, repassez en vos esprits, comment elle a commencé d'y resister. Elle sçavoit qu'il y avoit certaines personnes, ausquelles il ne faloit que donner de la terreur; n'estans pas capables d'aucune raison pour leur faire connoistre ce qui est de leur devoir. Elle sçavoit encore qu'il y avoit des hommes, qui quoy que desireux de se défaire de la violence de la coustume, estoient retenus malgré eux dans le luxe & les somptuosités: Elle a voulu subvenir aux uns & aux autres: Elle a fait un Edict pour contraindre ceux-là; & pour liberer ceux-cy. Elle sçavoit ,, *que tout homme de bien veut plustost estre conduit* ,, *doucement, que tiré par violence à la pratique des choses honestes & vertueuses*; elle n'a pas envié aux siens cette gloire de les voir suivre la vertu, de leur bonne volonté: & ayant trouvé sujet de faire l'un ou l'autre, elle *a suspendu la force & la necessité de la loy.* Elle sçavoit, qu'il n'y avoit point de plus douce contrainte pour faire aller les sujets d'un costé ou d'autre, que l'exemple de ceux, qui leur commandent: elle ne permet pas qu'il y ait aucun manquement en cét endroit: Car quoy qu'elle soit vestüe dans la bien-seance; toutesfois elle ne l'est point avec tant d'artifice, ny si somptueusement que sont plusieurs de beaucoup moindre condition; je ne diray pas des femmes seulement; mais aussi des hommes qui s'imaginent estre bien parfaits: bien éloignée de ces gens, qui comme d'ordinaire elle rapporte de son *Seneque, passent toute leur vie à s'ajuster & à se peigner, en consultant leurs miroirs:* Mais elle estime, que c'est une chose superflüe & importune de se parer, à moins que de le faire avec modestie, & peu souvent: Comme encore de faire bonne chere, & tenir longue table; *n'ayant pas la patience de prendre la refection necessaire à son corps, & demeurant infatigable aux travaux qu'il faut souffrir dans les affaires, dans les voyages, dans la chasse, & finalement dans les estudes.*

Nous voyons de là avec combien de sagesse & d'industrie, elle a conjoint des choses si differentes, pour en tirer une mesme utilité; faisant naistre la crainte de la loy, pour reprimer les mœurs de ses citoyens; le rassasiement de la tolerance des superfluïtés; la honte honeste de la comparaison (qui se pourroit faire de ses perfections dans sa jeunesse, avec celle des plus âgés) & le desir d'imiter ses belles actions, de son propre exemple; afin que parmy des personnes dont les mœurs & les esprits sont si differens, chacun fust poussé comme par un certain aiguillon; les meschans retenus & corrigés par la crainte, les mediocres par le dégoust; les bons par une honte honeste; & les gens de bien par une emulation loüable.

Voulez-vous maintenant que je parle de la gloire de cette Princesse? C'est ce que je ne feray pas: car à quel dessein? Vous apprendray-je, que son extraction & sa dignité Royale estant entretenüe & soustenüe d'un courage de Princesse luy acquiert de la gloire? Vous feray-je voir, que par des actions dignes de sa grandeur, elle entre en possession d'une illustre renommée? Vous montreray-je encore, que le dedans de son Royaume estant paisible & bien policé, & que les grandes & frequentes victoires qu'elle a remporté par les siens hors de son Estat, contribüent grandement à l'augmentation de ses loüanges? De toutes lesquelles choses, pour en parler veritablement, vous ne m'avez point encores oüy discourir jusqu'à present; & vous voyés sans doute que cela se faisoit, à cause que tout le monde s'en apperçoit, que tout le monde le sçait, & que tout le monde en parle; car c'est la verité qu'il n'y en a point d'autre raison: Et c'est aussi la cause pourquoy je reserve un si noble sujet pour un œuvre que je dois composer tout exprés, dans lequel j'exposerai par une histoire exacte & fidele les belles actions qui se font executée par la conduite, & les conseils de cette Auguste Princesse; esperant que je ne m'en repentiray pas dans

dans la suite des evenemens; veu qu'elle mesme m'a judicieusement choisi & destiné seul d'entre tous les autres pour luy rendre ce devoir; ce qui comme je preiuge, me rendra & me fera paroistre beaucoup plus capable que je n'eusse osé cy-devant le croire de moy-mesme. Partant, moyennant la grace de Dieu, c'est de bonne volonté & avec une joye extreme, que je me prepareray à faire un Ouurage de si grande importance; que je parcourceray *les merveilles inoüyes, qui esclatent dans ce temps en la Royale personne de cette Serenissime Princesse; & qu'après tout, je mettray en avant ses pensées les plus subtiles, ses sages desseins, & les documens presque incroyables de sa constance, de sa foy, de sa gravité, & de sa fermeté*, non seulement pour augmenter l'éclat de ce temps; mais encore pour servir d'instruction au siecle à venir: Et aprés avoir conceu en mon esprit toutes les calamités des Nations voisines pour en faire part à la posterité, je consoleray mes ennüis par le recit que je feray de toutes les grandes actions de cette Auguste Princesse; & me rendray attentif aussi bien que le lecteur de ce discours, à la representation de ces vertus. Cecy me rafraischira la memoire, que nostre siecle n'a point esté tellement depravé par toutes sortes de méchancetés & de desordres, qu'il n'ait aussi produit de *notables exemples de vertu*.

Ie vous prendray à tesmoins, Messieurs, qui me faites l'honneur de m'entendre, si quelque homme doüé de bon jugement; qui toutesfois n'eust pas encore acquis une assés parfaite connoissance de l'esprit & des mœurs de cette Princesse (mettant à part ce qui est conneu par ce discours, qui peut seruir à faire quelque conjecture de sa personne, de son sexe, & de son âge) auoit oüy le reste de cette Oraison, auroit-il deu s'imaginer, qu'on traittast en ce lieu les loüanges d'une jeune Reyne, ou bien d'une Princesse ancienne; à qui l'âge avancé, l'experience & les defauts retranchés par les incommoditez qu'elle en eust souffertes, auroient acquis une prudence & une vertu si parfaite & si eminente? Et s'il entendoit que c'est d'une jeune fille que nous parlons, & que c'est maintenant pour la vingt-uniéme année qu'on celebre pareil jour, auquel elle a pris naissance; il commenceroit à nier, à mon advis, qu'il y eust aucun esprit de si bon naturel, de si forte complexion, & de telle education que ce pust estre, qui en si peu de temps se pust embellir & revestir de tant d'illustres & si differens ornemens de toutes sortes de *vertus* & de *bonnes lettres*: En aprés, il voudroit un peu de temps pour voir & considerer attentivement ses actions: & quand il auroit trouvé, qu'elles seroient non seulement égales, mais encore plus grandes que sa renommée, aprés avoir esté remply d'un merveilleux estonnement, il aduoüeroit finalement qu'il voit une merveille, qu'il n'eust iamais creu se pouvoir rencontrer dans l'univers. Car il auroit égard à l'âge, il penseroit à la difficulté & à la quantité des choses d'importance qu'elle a faites; & enfin en demeureroit là, que tant & si grand nombre d'actions ne se pourroit executer, que par l'espace & le soin de plusieurs années; ne sçachant pas le merveilleux artifice que cette Auguste Princesse a trouvé pour multiplier les années de sa vie: Car les hommes se peuvent tromper, qui mesurans faussement les esprits incomparables au modele du peuple, s'ils voyent quelqu'un qui n'ait que peu de rides au visage, & qui n'ait pas encore les cheueux blancs, ils s'imaginent qu'il soit encore jeune; & par consequent, grossier & ignorant. S'il y a donc quelqu'un qui vueille mettre cette Serenissime Princesse en parallele avec les premiers exemples qu'il trouvera de ceux qui n'ont demeuré sur la terre, que par une longue suite d'années; à la verité ceux-cy y ont esté plus long temps (si toutesfois on peut dire qu'ils y ayent esté, n'ayans pas encore commencé n'y estre comme il faut.)

Mais cette Reyne incomparable y a vescu plus longuement que telle maniere de gens: Car non seulement *elle fait un bon usage de la vie; mais encore, ô adresse merveilleuse pour surprendre le plus innocemment du monde! elle pratique & s'approprie subtilement, ce qu'il y a de meilleur dans la vie des autres.*

Il est vray, comme je le viens de dire, Messieurs, elle desrobe & s'aproprie subtile-

tilement ce qu'il y a de meilleur en leur vie; *& ne contraint pas moins ceux qui sont morts, que ceux qui restent encore au monde, ceux-là d'avoir vescu, & ceux-cy de vivre pour elle, & pour son service.* Mais je vous expliquerai cét Enigme par les Paroles de cette Princesse mesme; puis que je ne le pourrois pas faire avec les miennes ny plus nettement, ny plus sagement. „ *J'employe*, dit-elle, *volontiers le* „ *temps à la lecture; d'autant que je m'apperçois que par ce moyen je ne perds aucun mo-* „ *ment de ma propre vie; voire mesme, je l'augmente de beaucoup par celle d'autruy.* „ *Car ceux-là me font part de leur vie, dont je lis les bonnes actions, les belles sentences* „ *& les sages advis."* O parole digne d'estre immortalisée dans la memoire de ceux qui l'entendent! O parole encore une fois tres-subtile en sa pointe, tres-riche en son sens, & tres-profitable en son conseil; qui est vn tesmoignage tres-euident de vostre esprit, & une marque tres-asseurée de vostre singuliere erudition! Nous sçavons de la pierre d'aymant, que bien que de sa nature elle soit parfaitement bonne, elle est neantmoins en sa grosseur naturelle d'une vertu incomparablement inferieure à celle qu'elle a, quand aprés auoir esté refaite par l'artifice & le soin du Lapidaire, & trempée dans certaine liqueur, elle en a tiré abondamment les esprits sympathiques, & qui ont un rapport naturel avec les siens: Ainsi cette Auguste Princesse demeurant dans le terme de ses mesmes années, me semble avoir de beaucoup amplifié son âge par l'adresse qu'elle a fait paroistre en son genre de vie, & l'avoir rendüe capable de toutes les sortes de biens, dont tous les meilleurs Princes n'ont esté en possession que dans une longue suitte d'années; tandis qu'elle recueille la prudence presque de tous les siecles, pour son usage, & s'estudie à estendre sa renommée & sa gloire par de genereuses actions, aussi bien que sa vie par la lecture des plus belles choses.

Quelqu'un pourroit dire: ô que si j'avois le bon-heur d'estre Roy, je vivrois bien autrement? *Je donnerois à d'autres la charge & la commission des affaires de mon Estat, je n'aurois aucun soin en mon esprit, & ne donnerois point de travail à mon corps; mais jouïssant incessamment de ma bonne fortune, je prendrois ma satisfaction en tous les contentemens souhaitables; & exempt de soin, j'employerois le temps de ma vie en toutes sortes de jeux & de divertissement.* Nous vous en croyons bien, qui que vous soyez: Mais voyez combien *Dieu y a mieux pourveu, & pour vous, & pour nous; ne vous ayant pas donné une charge que vous eussiez exercée si indignement.* Mais, bon Dieu! que cette Princesse a bien un autre sentiment! O qu'elle entend, se souvient, & professe bien, qu'ainsi qu'il en est des autres choses de pareille nature, de mesme un „ *Royaume ne peut estre bon que par la bonté de ceux qui le gouvernent, & que ce ne* „ *sont pas les delices, ny le luxe, ny la volupté; mais la crainte de Dieu, l'amour des* „ *sujets, & le soin du devoir, qui font porter aux Roys la qualité de bons & de justes* „ *Princes."* *Sa haute dignité & le nom de Reyne luy font dire, qu'elle n'est pas née pour estre oysifve, ny lascive, ny paresseuse; mais laborieuse, industrieuse, & soigneuse des affaires qui sont importantes à son Empire; & qu'à cét effet elle a besoin d'amis, non seulement de ceux qui sont en vie maintenant; mais encore de ceux qui vivoient autrefois; & plutost des gens de bien que des autres.*

Réjoüissez-vous donc, MADAME, d'avoir trouvé un si beau moyen de bien vivre, par lequel retenant toute entiere la fleur de vostre âge, vous pouvez toutefois devenir âgée quant aux forces de l'esprit, en experience de toutes choses, & en maturité de jugement.

Mais quand je repasse toutes ces choses en mon esprit, il m'en revient quelques-unes en la memoire, que je ne sçay si je pourray suffisamment exprimer par ce discours, pour n'en avoir pas encore bien digeré les conceptions: mais je ne laisseray pas d'en faire l'essay. Or il y avoit deux poincts principalement, dont l'un concernoit la grandeur de la felicité publique; & l'autre sa durée. Ie doutois du premier; sçauoir si nostre Princesse devoit tousiours demeurer la mesme; ou bien si d'oresenavant elle deviendroit plus grande & meilleure? Car quoy que toutes les perfections semblent estre en elle dans leur souverain degré; neantmoins *ses années*,

nées, & sa diligence promettent encore je ne sçay quoy de plus grand & de plus relevé: tellement que son âge peu avancé redonne à ses sujets l'esperance d'un meilleur regne, que la parfaite excellence de cette Princesse leur promet au temps à venir. Ce mesme âge nous fait avoir bonne esperance non seulement de la longue durée, mais encore de la perpetuïté de la felicité publique : car il se peut faire, à mon advis, que nous passions tout le reste de nostre âge sous le bon regne de cette Auguste Princesse, & qu'il ne se termine qu'à la fin du monde; afin que ne laissant pas ce Sceptre en la main d'aucun successeur, elle le rende à *Jesus-Christ* retournant du Ciel, qui est l'unique possesseur de tous les Royaumes. Ce n'est pas que par un excés de bien-vueillance, ou (ce qui feroit la chose la plus honteuse du monde) par quelque espece de flaterie, je souhaite ce que j'estime ne pouvoir pas arriver; ny que j'adjouste foy à ces prognostiqueurs insensez, qui sont devenus vieux en predisant journellement leur dernier jour; mais d'autant que ceux qui voyent attentivement la sainte Escriture, en font naistre une certaine conjecture, que cette fabrique de l'univers ne doit pas durer plus d'un siecle. Mais cét evenement est en la main de Dieu; & pour nous autres hommes, nous ferons les devoirs qui nous sont convenables; & comme nous sommes tous vos sujets, nous tascherons de seconder le bon-heur de vostre Empire par les prieres que nous en ferons à DIEU, par la summission, le devoir, l'Amour, & l'obeïssance que nous vous rendrons, & par la concorde & l'union que nous garderons entre nous; & mesme vous ne serez pas priuée des conseils & ministeres de ceux, qui estans appellés à une charge si relevée vous donnent d'ordinaire un fidele & puissant secours.

Quant à vous, MADAME, „ *continüez de faire comme vous faites; continüez d'estre semblable à vous mesme; ne changez rien en vos mœurs: ou bien, s'il y peut arriver* „ *quelque changement, que ce soit de mieux en mieux.* DIEU vous a fait grande & brave Princesse, Servez-vous de vos biens, *& ne destruisez, ou plustost ne ternissez pas un Ouvrage si excellent*; mais il vous le faut cultiver, perfectionner & embellir avec soin en toutes les manieres qui sont possibles & imaginables. DIEU vous a confié un grand thresor; mais vous le portez en un vaisseau de terre: *pour le retenir & le conserver, vous avez besoin de la grace de celuy qui vous l'a donnée.*

Mais, dira quelqu'un, quel homme estes-vous, pour oser donner des advertissemens à une Reine? Quant à moy, *Sacrée Majesté*, je me souviens tres-bien de ma condition; mais pourtant DIEU ma fait homme pour pouvoir parler de ces choses: si la nature ne m'a pas donné un grand esprit, au moins n'est-il pas privé de l'intelligence de ces choses. Ie dois mon affection non seulement à la fortune de cette Princesse; mais encore plus à elle mesme : je me suis engagé par un serment solemnel d'advancer & de procurer tant qu'il me sera possible, *l'utilité de ses Royaumes:* Elle ma donné en termes exprés la permission de luy parler; j'en ay pris l'asseurance, appuyé que je suis sur sa vertu & sur son bon naturel: je n'ay, ny ne demande aucune authorité de luy tracer des advertissemens; mais les choses mesmes, s'il y en a quelqu'une de bien dite, auront du poids chez cette pieuse & prudente Reyne, & feront d'une energie & d'une efficace, que je n'ay point recherchée ny desirée en mes paroles.

Au reste, je vous supplie tres-humblement, MADAME, & tous ces Messieurs qui me font l'honneur de m'entendre, qu'en ce qui s'est dit, vous ayez plustost esgard à l'affection que j'y ay fait paroistre, qu'à l'esclat de l'eloquence que je n'y ay pû apporter; & qu'en un mot la bonne volonté soit un supplement des paroles; en consideration de celuy qui ne les a pû concevoir, ny proferer, comme il auroit bien souhaité.

Seigneur mon Dieu, soyez la fin de ce discours; puis que vous mesme devez estre le dernier but de toutes nos actions. Nous vous loüons, & vous rendons graces, de ce que par un excés de clemence, vous avez donné une si *parfaite Princesse* à ce temps & à cette Nation : nous vous prions de nous la laisser longuement; & que comme vous luy avez donné une prudence de vieillard en ses premieres années, vous luy con-

ferviez auffi une force & vigueur heroïque jufqu'à l'extremité de fon âge ; Et mefme, fi c'eft voftre plaifir, permettez qu'elle regne fur fes terres jufqu'à la fin du monde: mais gouvernez tout le temps de fon Empire, pour long qu'il doive eftre, en forte qu'il depende de voftre volonté, que ceux qui fçavent que la pieté eft utile à toutes chofes, foient confirmés dans leur fcience ; que ceux qui ne le fçavent pas, en foient informés ; & que ceux qui le revoquent en doute, en foient entierement convaincus; *n'y ayant rien de plus avifé ny de plus adroit qu'un homme qui eft bon Chreftien*, pour acquerir, conferver & bien employer les commodités temporelles de cette vie; auffi bien que les threfors de la beatitude qui eft eternelle & d'un prix infiny.

F I N.



P A.

119

PANEGYRIQUE

A LA

SERENISSIME REINE

DE

SUEDE

PAR E. SPANHEIM.

Prononcé

A GENEVE.

M. DC. L. II.

A

TRES-HAUT ET TRES-ILLUSTRE PRINCE

MONSEIGNEUR.

GUSTAVE ADOLPHE

Marquis de BADEN-DOURLACH &c.

MONSEIGNEUR,

Si dès l'entrée de ce Discours j'ai cru me devoir laver de la temerité, qui m'avoit poussé à le faire, je trouve que je n'ai pas moins de raison à justifier la liberté, que je prend de le presenter à votre Altesse. D'autant plus qu'aprés ce Nom Auguste qu'il porte en Tête, & qui en fait le Sujet, l'on pourra trouver étrange, que je lui cherche un autre Passeport, ou que je le veuille mettre à l'abry d'une nouvelle protection. Je ne dirai pas d'abord, Monseigneur, qu'il n'en pouvoit trouver ni de plus illustre, ni de plus assurée que la votre; bien que je ne dirai rien en cela, que votre Naissance ne prouve, & que votre Bonté n'autorise; je ne dirai pas non plus pour donner quelque pretexte specieux à mon Ambition, que je veuille m'acquitter simplement des Devoirs d'un Citoyen, en témoignant à votre Altesse quelque Reconnoissance de l'Eclat, que cette Ville a tiré de son Sejour. Il y auroit trop de Vanité en mon fait à me charger tout seul d'une obligation, qui m'est commune avec tant d'autres, & trop de temerité à un particulier à vouloir payer une dette publique. Je ne dirai pas aussi, Monseigneur, que ce soit la seule Bonté de votre Altesse, ou les diverses Preuves de la Bienveillance, dont elle m'a fait la grace de m'honorer, qui m'ayent donné la bardiesse de l'aborder par ces Lignes, & de lui ouvrir un grand champ à se deployer sur moi en cette occasion. Quoique cette consideration fut assez forte pour m'en faire naitre le Dessein, & assez juste pour l'autoriser, si est-ce que j'ai eét avantage d'en avoir encore de plus proches & de plus particulieres. Souffrez donc que je vous dise, Monseigneur, que la plus pressante qui m'a portée à vous addresser ce Discours, c'est la Grace que vous m'avez faite de l'entendre reciter, & de l'honorer en suite de votre Approbation. Si bien que j'eusse eu mauvaise grace de lui chercher une Protection ou éloignée ou incertaine, apres celle qu'il avoit deja obtenuë de votre Altesse,

& après l'éclat qu'il a tiré de sa presence. Mais sans m'empresser d'avantage sur ce Sujet, le seul Nom de Gustave, *qui paroit en tête de cette Lettre, n'est-il pas que trop suffisant pour montrer la justice & la necessité de mon entreprise, & pouvois-je mieux addresser le tableau, que j'ai voulu faire de l'admirable Fille de ce grand Heros, qui a rendu ce nom sacré à toute la terre, qu'à celui qui se glorifie d'etre son Filleul? Ainsi, Monseigneur, je ne peux remarquer qu'avec un plaisir extréme cette heureuse Fatalité dans un Concert de raisons si pressantes à couvrir de son ombre cette petite production. Pleut à Dieu que j'en eusse d'aussi fortes pour pallier les defauts, qui s'y rencontrent, & que son Authorité fut assez puissante pour lui faire trouver du support. Je scai qu'il y a en moi une extréme temerité, d'avoir voulu tirer le portrait d'une Princesse du tout inimitable, qui ne peut etre fait par le Pinceau le plus delicat du siecle, & que l'idée, que je me suis proposée, est autant au dessus de mon imagination, que ses perfections sont sans exemple. Je scai que je passerai pour ridicule de prendre un vol si haut avec de si tendres & de si foibles ailes; que mon entreprise sera jugée vaine & ambitieuse, & que mes fautes seront d'autant plus visibles, que l'objet auquel je me suis attaché, est haut & relevé. Mais je scai aussi, Monseigneur, que les plus justes Devoirs ne sont pas d'ordinaire les plus heureux, & que les Efforts du plus grand zele, & de la plus ardente Devotion ne sont pas toujours accompagnez du plus grand Succez. Je scais qu'il y a de la gloire à concevoir des grands Desseins, de la generosité à les entreprendre, & qu'il n'y a pas toujours de la honte à n'y reussir selon son Projet. Si les Cœurs les plus genereux trouvent leur defaite glorieuse, quand elle arrive par la main de quelque grand Heros, avouons qu'il y a encore plus de gloire d'etre surmonté par les perfections de cette merveilleuse Heroine, qui fait le sujet de ce discours. Outre, Monseigneur, que j'ai encore cette Consolation, que si je travaille en vain en cette statüe, le succés m'en est égal avec les plus heureuses mains du Siecle, & j'ai cet avantage, que j'ai autant de Compagnons de ma disgrace, qu'elle a de herauts de ses louanges. Avouons encore que toutes les grandes ames ne sont pas de l'opinion de ce vainqueur de la meilleure partie du Monde, qui ne vouloit etre tiré que par un* Apelle, *c'est à dire, par le plus admirable homme de son art. Je ne scai pas même si ce sentiment n'etoit pas indigne de sa generosité, & s'il n'y avoit de la foiblesse en cette resolution, & de la défiance de son Eclat. Il semble qu'il vouloit le devoir plutot à la delicatesse du Pinceau, & à l'industrie de l'ouvrier, qu'à la naïfueté de la representation, & aux avantages naturels, qui le couvroint de gloire & de splendeur. En effet on regarde les ouvrages de si excellents Maitres plutot pour des Chef-d'œuvres de l'art, que pour des veritables idées; & on s'imagine que pour rendrer leurs Tableaux plus achevéz, & leurs donner plus de lustre, ils ne consultent pas toujours la Regle de Philostrate, qui veut que la Verité soit aussi religieusement observée par un Peintre, que par un Historien. Au lieu qu'un Ouvrier mediocre ne doit qu'au seul objet, qu'il embrasse les graces qui l'embellissent, & ne peut suppleér par la Force de son imagination, là d'où les plus habiles tirent leur plus grande gloire. Je ne scai si cette consideration pourra donner quelque couleur à mon entreprise, au moins scai-je qu'elle a besoin d'un support tout particulier. Je ne dirai pas que ce n'est qu'une traduction d'un discours, que j'ai concu en une autre langue, puis qu'elle n'en porte que trop de marques avec elle, & qu'on voit assez par toutes les lignes les traits d'une copie. Je ne m'étendrai pas non plus à representer les contraintes, & les gehennes inévitables, qu'il y a dans les productions de cette nature, quelque liberté qu'on s'y donne, & que quelque fard qu'on y apporte, elles ne laissent pas de perdre toujours les graces & la beauté du naturel.*

Ou-

Outre, Monſeigneur, que la langue en laquelle cette verſion a été faite ayant atteint ſa plus haute perfection, & la delicateſſe du ſiecle & de la Nation étant montée à ce point, que les plus heureuſes plumes ont de la peine à trouver de l'agrement, votre Alteſſe jugera d'abord quel ſuccés pourra eſperer une groſſiere comme la mienne, & taillée en un Climat éloigné de ces graces, qui donnent tant d'eclat aux Ecrivains du ſiecle. Je pourrois dire ici beaucoup de choſe pour ma juſtification, ſi je n'aimois mieux la devoir abſolument aux prieres, ou plûtot aux commandements de nombre de perſonnes d'honneur & de condition qui ſeront obligées de faire mon apologie. L'envie que j'ai eu de leur plaire, & de publier dans une langue, qui leur fut familiere, les merveilles de cette incomparable Princeſſe, l'a emporté ſur le ſoin de ma reputation, & j'ai cru ne pouvoir leur donner de plus fortes preuves de mon obeiſſance, qu'en hazardant pour eux, ce que nous avons de plus cher & de plus precieux au monde. Dans l'apprehenſion de cette diſgrace, Monſeigneur, je ne trouverai pas une conſolatian mediocre, ſi votre Alteſſe me fait la grace d'agréer ces Aſſurances de ma devotion inviolable, & de l'ardeur de mes vœux pour la proſperité de ſa Perſonne, & la ſplendeur de ſa ſereniſſime Maiſon: que ſi votre Alteſſe y ajoute encore ſon approbation, mon ambition ſera amplement ſatisfaite, bien qu'il ne ſe puiſſe rien ajouter aux profonds Reſpects que j'ai pour elle, ni à l'ardente paſſion avec laquelle je ſuis,

MONSEIGNEUR,

De voſtre Alteſſe

Le tres-humble, tres-obeïſſant,
& tres-fidele Serviteur.

SPANHEIM.

SONNET
A LA SERENISSIME
REINE DE SUEDE.

PRinceſſe, en qui le Ciel a mis tous ſes Threſors,
Le Soleil ſon éclat, noſtre Siecle ſa gloire,
La Terre ſon répos, *Guſtave* la victoire,
Et la Nature enfin tous ſes derniers efforts.

CHRISTINE, dont le nom autheur de nos tranſports,
Tiendra le premier rang au Temple de Memoire;
Dont les bras triomphant ſur un Throne d'yvoire
Soutient *Mars* & *Phœbus* par des nouveaux reſſorts.

Adorable Sujet de nos juſtes offrandes,
A qui non ſeulement l'Empire où tu commandes,
Mais la Terre par tout va dreſſant des autels.

En vain l'on entreprends de dire tes Loüanges,
Meritant les honneurs, qu'on rend aux Immortels,
Il n'appartient auſſi à te loüer qu'aux Anges.

PANE.



PANEGYRIQUE.

MADAME,



CE n'eſt pas une legere entrepriſe, que j'entre aujourdhui par une extréme temerité dans l'Auguſte Sanctuaire de votre Majeſté; Que tout indigne que je ſuis, je ne faſſe point de ſerupule de me prendre à ee nom celeſte; que ſans ſes ordres & ſes commendements je m'ingere hardiment dans ſa Cour, la plus illuſtre de l'*Europe*, ſoit par ſon aneienneté, ſoit par ſa puiſſance, mais ſur tout par l'éclat de ſa Princeſſe; & qu'enfin je me preſente à tete levée devant ce viſage, dont la douceur & la ſerenité merveilleuſe n'eſt jamais troublée, que par les herauts des ſes loüanges. Mais il faut que j'avoüe d'abord, qu'une hardieſſe ſi extraordinaire ne vient pas tant d'aucune confianee, que j'aye en mes forees, que d'une neeeſſité abſolüe, dont je ne ſcaurois me defendre plus long-temps. Car pendant, Madame que votre Majeſté ſe voit laiſſée à tous moments des vœux & des acelamations de tout le monde; pendant que tous les peuples portent leurs viſages ſur ſon Trône, & que toute l'*Europe* y attaehe les yeux; pendant que ceux qui ſont diviſez par tant de Mers & de Terres, & même par de Religions differentes, ſont unis par la veneration, qu'ils ont pour elle, & par les hommages qu'ils lui rendent; pendant que par tant de voix & en tant de langues differentes elle eſt proelamee la Merveille, qui ſurpaſſe nos vœux & notre creanee; & enfin pendant qu'elle eſt l'unique objet de la joye & de l'admiration publique; N'euſt-ee pas eté une choſe étrange & véritablement indigne de nous, de n'etre reveilliez par tant d'acclamations, enflammez par tant d'exemples, & en la choſe du monde la plus équitable ſe ſeparer du reſte de la terre par un honteux divorce? De fait je peus bien dire, Madame, que notre *Geneve* ſe fut expoſée aux plus juſtes reproehes d'un ſilence honteux & du tout inexcuſable, ſi elle n'eut comparû parmi cette Foule des peuples, qui s'empreſſent de tous côtez d'etre les premiers Trompettes des loüanges de votre Majeſté. Silence d'autant moins ſupportable, qu'elle ſe glorifie par deſſus tous les autres de les faire retentir ordinairement dans l'eneeinte de ſes murailles, & de publier haurement cette grandeur ineffable de gloire, qui ſurpaſſe de beaucoup ſon ſceptre & ſa eouronne, mais encore davantage ſon ſexe & ſes années. Comme s'il y avoit aucun coin de la terre pour petit & reculé qu'il ſoit, qui n'en fut entierement rempli; ou bien que eelui-ei fut l'unique, qui refuſa ou ſa ereance ou ſes acclamations à tous les prodiges, que la renommé épand d'elle de tout côtez.

Que s'il paroit étrange d'abord, que dans eette abondance des ſeavans, dont eette Ville de Dieu s'eſt vu de tout temps floriſſante par deſſus toutes les autres, & dont elle fleurit encore aujourdhui; que dans la troupe de mes Concitoyens,

qui par une genereuse émulation n'ont que des Cris de joye pour votre Majesté, je sois le premier qui monte en cette chaire, pour etre l'interprete de l'acclamation publique, j'avoüe que je n'ai pas de foibles raisons, qui bien que le moindre de tous en âge, & en l'art de bien dire, m'ont poussé avant les autres à une si haute & si hardie entreprise. Avoüons franchement d'entrée que ce ne sont pas tant mes devoirs envers ma chere Patrie, qui m'ont servis d'eguillon à ce dessein; que ce n'est pas tant la consideration de ma Charge, qui semble etre voüée à des essais de cette nature; que ce n'est pas enfin la seule veneration que j'ai pour votre nom, Madame, qui a servi de Cause legitime à tant d'illustres inconnus, & eloignez par une si longue distance, pour leur faire entreprendre le recit de vos loüanges, comme des raisons encore plus pressantes, qui m'ont obligé à briguer aujourdhui ce glorieux titre d'orateur. Car celle qui m'a donné cette hardiesse par dessus toutes les autres, qui a dissipé ma crainte, delié ma langue, c'est que je ne presente pas à votre Majesté, un nom qui lui soit absolument inconnu, ou qui ne tire aucun avantage, que de la devotion profonde qu'il a pour elle: Mais un nom déja tout brillant & tout glorieux de son approbation, & qui a ce bonheur de lui etre voué dés long-temps par des motifs particuliers. C'est ce meme nom, Madame, que votre Majesté a eu la bonté de temoigner cy devant à celui de qui je le tiens apres Dieu, & dont la memoire me doit toujours etre sainte & precieuse, non seulement de lui etre connu, mais aussi d'avoir part à son estime: lui faisant voir par la main & par l'entremise d'un des grands Prelats de son Royaume, qu'elle lui sçavoit gré du zele, qui lui avoit fait consacrer sa plume à la loüange de siens. Par où vous avez eté cause, Madame, que ce nom bien loin d'etre enseveli dans ses cendres, se voit renaitre & briller encore aujourdhui par ces glorieuses marques de votre royale bienveillance. Et ce qui est encore une preuve plus évidente d'une bonté qui approche entierement de la divine en ce haut faite de gloire, où votre Majesté se voit élevée, non seulement elle lui fit la grace de lui apprendre, qu'elle avoit daigné jetter les yeux sur quelquns de ses Ouvrages; mais qu'elle les honoroit meme de son approbation, qui seule est capable de leur faire trouver celle de tous les siecles. Elle témoigna sur tout d'agréer celui, où il a taché de comprendre l'abregé des faits heroïques de ce Pere, dont le nom ne peut trouver de Titre proportionné à son merite; & où il a voulu faire voir à la posterité, avec une fidelite incorruptible, & pour servir d'exemple à tout les Princes, des actions, qui jusques alors etoint sans exemples, & qui sembloint etre infiniment au dela de toute Creance.

Je ne me verrois pas reduit aujourdhui à cette absolue necessité de vous representer ici, Madame, ou cét excés de joye, dont il fut saisi à la nouvelle d'une grace si glorieuse pour lui, & qui etoit si au dessus de ses esperances: ou ce zele, qu'il sentit puissemment redoublé par les eloges que vous donniez aux premiers essais de sa plume; ou la reconnoissance, qu'il croyoit devoir à une bonté si genereuse & si extraordinaire, en se disposant de la publier hautement avec toutes vos autres merveilles; Si les cruelles destinées ne nous l'eussent enlevé, au point qu'il alloit commencer un si grand & si superbe Ouvrage:

C'est ce qui empechera, qu'on ne trouve ni extraordinaire, que moi, qui me glorifie d'avoir herité avec son nom cette ardente devotion, qu'il avoit pour votre Majesté, je conserve encore aujourdhui ses esprits tout boüillans, & tout enflammez du zele, qui les embrasoit: Et sur tout, si je lui consacre, comme la plus precieuse Partie de l'heritage qu'il m'a laissé; à sçavoir un esprit, dont toute l'étude soit à tacher de comprendre la grandeur de ses royales vertus, bien que trop foible pour reüssir en un si haut dessein: une langue toute voüée pour en rehausser le prix, bien qu'il surpasse tous les éloges des hommes; un Cœur dedié uniquement, pour en garder un souvenir eternel, bien qu'il ne puisse jamais atteindre le but de mes vœux; des mains destinéz pour les publier aux siecles à venir, bien qu'avec un stile qui ne peut que demeurer infiniment au dessous d'une telle entreprise;

prise; enfin si je me consacre à elle tout entier, & tout rempli de ses perfections, bien qu'incapable de les contenir.

Car où trouvera-t-on un esprit si vaste, & si prodigieux, je ne dirai pas dans un jeune homme, mais dans des Viellards blanchis dans une longue experience, qui puisse ou contenir, ou comprendre tant de merveilles, qui s'attroupent dans une si jeune Princesse; cette abondance inoüie de dons, dont elle éclate; Cet amas de toute sorte des vertus & des Sciences, où on l'a voit si fertile; Cette haine pour tous les vices, & toutes les convoitises, à quoi elle ne donna jamais la moindre entrée; cette merveilleuse Connoissance de tous les Secrets de regner, par où elle fait honte à tous les hommes; enfin cette ame toute portée dans le Ciel, & qui surpasse de beaucoup l'admiration qu'on peut avoir pour elle. Et quoi que l'un & l'autre soit infinement au dessus de notre portée; & même ne semble être accordée à aucun homme mortel, je ne laisse pas pourtant tout jeune, & tout muet que je suis de me porter en cette vie, par la seule ardeur de mon zele, & de me laisser entrainer par la violence de la veneration que j'ai pour elle; là où ni mon esprit, ni ma plume, & sur tout mes yeux & ma langue ne peuvent s'élever. C'est ainsi que prosterné aux Pieds de votre Majesté, je revere cette pourpre, dont l'éclat m'ebloüit; j'adore ce Genie dont les Rayons m'environnent, & que moy, qui fais profession d'enseigner les Loix de bien dire dans des sujets ordinaires, je confesse ingenument de les ignorer le premier en une matiere si ample, & du tout inépuisable. C'est ainsi, Madame, que je franchis les bornes de mon âge & de mon industrie; que j'entre dans une carriere, dont je ne vois point d'issuë; que je m'engage à publier les loüanges de votre Majesté, sans sçavoir par où je les dois commencer, vû qu'il est bien permis à tous de les entreprendre, mais non pas à qui que ce soit d'en faire un entier denombrement. Car c'est ici que nous voyons que les Preceptes des Orateurs nous manquent; que tout leur Magasin est épuisé; que l'eloquence des plus stilez en l'art oratoire est foible, que ses forces sont decheües, & que toute languissante sans nerfs, & sans vigueur, elle ne fait plus parade, que de sa maigreur, & des ses taches. C'est en vain qu'elle amasse tous ses Thresors; qu'elle étalle toute son abondance; qu'elle employe toutes les richesses d'un *Ciceron*; qu'elle recueïlle toutes ses fleurs; qu'elle mele toutes ses couleurs; qu'elle assemble tous ses ornemens, dont le nombre est presque infini, & l'éclat merveilleux; & enfin qu'elle apporte tout ce magnifique appareil, dont on la voit brillée si souvent; elle ne laisse pas de nous decouvrir à plein fond sa pauvreté & sa disette. C'est ainsi, que celle qui donnoit une nouvelle Lumiere aux choses les plus eclatantes; qui faisoit profession de rehausser les plus grandes, de relever les plus petites, d'apporter à toutes une grace & un lustre admirable; qui jusques à cette heure n'avoit point souffert de bornes pour étenduës qu'elles fussent, mais comprenoit le Ciel & la terre dans son Enceinte, se voir maintenant vuide de tous ses ornemens, & reduite à paroitre toute nuë & toute defigurée parmy tant d'instrument de parade & de Pompe. Que c'est pourtant une chose inoüie, Madame, que d'avoir reduit à l'emprunt & aux abois cette science, qui sans etre jamais sterile, paroissoit si feconde & si riche, même la Mere & le Thresor de l'abondance, & qui servant d'une glorieuse recompense à la plus haute vertu, a donné l'eternité à des actions toutes celestes. C'est ce qu'elle reconnoit pourtant, & ce qu'elle avoüe lui etre arrivé à l'occasion de votre Majesté, qui etant infiniment au dessus de toutes nos entreprises, ne peut etre representée par aucunes couleurs, parée par aucunes fleurs, tirée par aucun airain; vu que la vüe se perd aux premiers traits de l'ouvrier, le pinceau lui tombe des mains, son industrie se rebouche, & que ses yeux tout tremblans & égarez, ne peuvent depeindre ce qui les ébloüit.

Car de quelque coté que nous les tournions ou vers votre sceptre, Madame, ou vers votre naissance, ou vers vos années, & vers votre sexe, ou vers cèt assemblage de toute sorte de vertus & de gloire, ils se sentent affoiblis des leurs premiers régards, & surpris par l'éclat d'une lumiere, qui les offusque plus que les rayons

rayons du soleil. De sorte que si etant asserrez par la vûe des merveilles qui se presente[illegible] foule devant nos yeux, nous les portons sur votre berceau & sur votre premiere enfance, & que nous considerions cet âge, qui ne se fait remarquer que par ses foiblesses & ses infirmitez, c'est en cet endroit même que votre Majesté nous paroit toute Auguste & environnée d'une grandeur de gloire extraordinaire; & ce qui semble encore plus étrange, qu'elle épuise dés lors toute l'eloquence des orateurs. Nous voyons deja un grand champ de loüanges, lors même que votre Majesté commencoit à begayer; pendant que nous la voyons emmaillottée dans des bandelettes, elle attire dés lors la veneration de tout le monde; & pendant qu'on la voit allaitter sa nourrice, elle recueille deja les applaudissements de tous les peuples & entend les acclamations de ceux qui battent des mains à cette vertu naissante. Journée vrayement heureuse & magnifique, dont le souvenir rend mon esprit tout ému & tout attendri, où votre Majesté vit premierement la lumiere, dont elle éclaire aujourdhui tant de peuples! Journée, qui ne peut etre marquée en nos annales, puis qu'en celle la le monde vit naître avec une profonde veneration, & un étonnement egal, ce nom qui doit non seulement remplir, mais surpasser tous nos fastes & toutes nos annales. Journée belle & joyeuse par dessus toutes celles qui ont éclairé ce siecle, dont il est à bon droit tout glorieux; & que les siecles suivants feront revivre à la posterité, & lui rendront toujours presente par des Festes anniversaires, & par toutes les solennitez, qui accompagnent les journées les plus signalées. C'est cette journée, qui ramaine d'abord à nos yeux l'image du Père de votre Majesté, dans une posture encore plus auguste que l'ordinaire, si toutefois il s'y peut rien ajouter de plus auguste, & qui la rendant deja toute glorieuse & triomphante, fait qu'elle ternit la gloire de tout le monde par le bonheur de sa naissance quand même elle ne le feroit pas par l'eminence de ses vertus.

Car ce bonheur qui arrive par cas fortuit à d'autres vous etoit dû, Madame, & il falloit que le Ciel l'ottroyat à vous seule; à sçavoir que vous dussiez la vie & la lumiere à ce Pere, à qui tant de Princes chassez & exilez doivent le recouvrement de leur sceptre & de leur splendeur, tant de particuliers leur conservation, tant de peuples leur repos, l'*Allemagne* le retour de sa liberté, l'*Europe* la crainte levée de la servitude qui la menaçoit, les Generaux d'armées des addresses inconnües pour faire la guerre, vos sujets les frontieres accrües de votre empire, & enfin notre siecle la gloire & l'exemple du plus grand Hèros de tous les âges. En effet l'on peut dire, qu'il defie hardiment, & qu'il surmonte tous ces vieux Capitaines, dont ou *Athenes* ou *Rome* nous font tant de Parade, soit que nous regardions la grandeur de son courage, ou l'addresse du Corps, ou la dexterité à faire la guerre, ou la promptitude qu'il apportoit à vaincre, ou le nombre de ses triomphes, ou son bonheur à combattre, ou enfin la gloire de ses actions, & le fruit de ses victoires, qui n'a pas eté enlevé avec lui. N'est-ce pas ce même heros, qui aprés avoir fait preuve dans un autre Climat d'une vertu déja endurcie dans une extréme jeunesse, etant attiré au notre par les armes, & les gemissements de tant de peuples oppressez, non seulement rabbatit la fierté de cet aigle, qui fouloit par ses ailes tout ce qu'il rencontroit, mais l'atterra totalement; Et de qui l'on peut dire, qu'il porta veritablement par tout la frayeur & la ruine, mais en meme temps la joye & la tranquillité, & que s'il a eté en effet la foudre de la Guerre, le Mignon de *Mars*, la Terreur des ennemis, & le fleau d'un nombre de peuple, il a eté aussi le restaurateur de la Liberté publique, le Protecteur des Gens de bien, le Soutien des affligez, le Boulevard de l'*Allemagne*, & le rempart de l'*Europe*. C'est ce qui empechera Madame, que nous ne nous arretions d'avantage en cet endroit pour publier les Loüanges de cet admirable Prince, qui attirera la Veneration de tous les siecles, & qui sera immortel à l'avenir des tous les âges, non tant par ce consentement universel de tous les Peuples & de tous les Ecrivains à l'exalter, que par les fruits de la Paix; Dont l'acquisition, quoique nouvelle ne laisse

laissè pas d'etre un effet de ses glorieuses Actions. Que si nous regardons le temps present, notre bonheur est encore infiniment plus grand & plus considerable, à qui il est permis par une grace de Dieu toute extraordinaire de le voir revivre en votre Majesté, qui est son veritable Portrait, quoique sous un port different. Et de fait la nature ayant épuisée toutes ses forces pour nous donner un si grand Heros, il ne falloit pas se promettre d'elle un autre aussi accomplis dans le meme Sexe. Si bien qu'il lui a falu faire l'essai dans le votre, où elle nous donnat aussi un exemple d'une Production toute miraculeuse. Certes cette reconnoissance étoit dûe à ses Vertus, à ce qu'elles ne fussent pas rabbaissez par la Consideration de celles de votre Majesté; mais que sans une Comparaison envieuse des unes & des autres, on vit dans une meme Tige le dernier effort & la plus haute merveille de l'un & de l'autre Sexe. C'est par cette heureuse fatalité, Madame, que vous avez eté donnée à la terre, & que comme un nouvel Astre, dont les influences sont toutes favorables, vous avez éclairé les peuples tous atterrez & ensevelis par la mort de ce *grand Gustave*. Et qu'enfin vous etes venûe au monde au milieu des Lauriers victorieux, & parmi tous les appareils & tous les pompeux ornements de Triomphe.

Car ne faut-il pas dire que ce berceau a eté veritablement triomphant, qui a recûs vos premiers cris d'enfance, qui n'etant pas poussez d'une Facon ordinaire, sembloint deja presager autant de Commendements; dont vous honorez tant de peuple, qui vous obeissent. Et de fait, pendant que je regarde d'un coté ces années encore toutes chancelantes, cet âge que tout le reste du Monde hormis votre Majesté a passé dans une profonde oisivité; de l'autre que des lors meme je vois un jugement meur & posê; un naturel relevé encore par dessus sa naissance; un Cœur qui embrasse le Ciel & la terre; un Esprit deja occupé aux choses serieuses, & de plus capable de s'y appliquer, j'avoûe que j'ai de la peine à me persuader, ou que votre Majesté ait jamais eté couchée dans un berceau, ou qu'elle ait jamais pleuré dans des bandelettes. Et ce qui me le fait croire d'avantage, c'est que comme si vous fussiez venûe au monde, Madame, par une sorte de naissance qui vous fut toute particuliere, & inconnûe aux autres, vous n'avez jamais pris à ces divertissements innocens, à quoi cet âge tendre se delecte, & tous vos joûets & vos amusements n'ont jamais eté autres, que les occupations d'un âge deja meur & avancé. Dabord votre Majesté a eu de l'horreur pour ces delices ordinaires des Cours, comme pour autant d'éguillonnements à la paresse, & à la luxure, & qui n'étouffent que trop souvent les semences des plus belles & des plus genereuses acclamations. Le peu de soin que votre Majesté apportoit pour lambrisser le dehors & le dedans de sa Cour, ne faisoit pas paroitre le luxe ou la l'oisivité de sa Princesse, comme l'importance de ses occupations, & son amour pour la sobrieté. Que c'est pourtant une chose rare & du tout extraordinaire, Madame, que d'etre nee sur le Thrône, élevée dans la pourpre, & parmi tous les hommages d'une fortune riante; de se voir exposée aux embusches & à la veneration de tout le monde; de trouver de l'obeissance par tout, & des executeurs de ses volontés, plus promts d'ordinaire à les accomplir dans les choses les plus honteuses, & toutefois de n'etre detournée du droit chemin, par tout autant d'obstacles, qui s'y rencontrent. C'est ne pas sans raison, que les sages de tous les âges ont cru, & que l'experience de tous les jours verifie, qu'il est plus aisé sans comparaison de se porter à des choses hautes & relevées au milieu des traverses & des difficultés, que parmi ces enchantements des Cours, & ces esclavages des mains & des oreilles de tout le monde. C'est ce qui a eté toutefois le premier monument de votre gloire, Madame, l'apprentissage de votre enfance, & le commencement de votre renommée; vu que vous avez donné dans un bas âge des preuves d'un naturel relevé au dessus des Corruptions du siecle, & qui étoint infinement au dela de la porteé d'un âge plus avancé. C'est ainsi que votre Majesté a eté admirable dés son berceau, que tout enfant elle a eté mere de tant de prodiges, & que de bonne heure elle-meme a

 eclai-

eclairée la grandeur de sa gloire. C'est ainsi que par des addresses & des routes inconnues elle s'est frayée un chemin nouveau, & qu'elle a porté son esprit à la Connoissance des choses toutes extraordinaires; qui d'ailleurs ne pouvoit avoir eu de l'attention ou de la curiosité que pour des vertus toutes celestes, & qui par des efforts heroiques surpassoit de beaucoup l'esperance, & les souhaits de tout le monde. La renommé en etoit deja publique, & retentissoit hautement dans les bouches des peuples, à qui elle donnoit également d'étonnement & de la joye, qui ne se promettoint pas seulement de voir en votre Majesté un digne rejetton du *grand Gustave*, & une Fille digne de commender aux hommes, mais qui en voyoint deja toutes les démarches, lors memes qu'elle etoit portée encore entre les bras des ses nourrices.

C'est ainsi que vous avez eté elevée, Madame, parmi les applaudissements de tout le monde; que vous avez adonné de bonne heure votre esprit à des secrets de regner, que personne n'avoit connüs jusqu'à vous, & que vous avez accoutumé ces mains, qui etoint destineés à porter le Sceptre, à soutenir mêmes de plus grands fardeaux, si toutefois on en peut trouver, qui soient encore plus pesants. Votre Majesté suivant l'exemple du *grand Alexandre*, ce glorieux Conquerant de tant des Nations, mettoit ses plus ordinaires & ses plus agreables divertissements à se faire reciter par une curiosité digne veritablement de loüange les incomparables vertus & les glorieuses actions de ce Pere dont elle est sortie, afin, que la connoissance de leur prix & de leur grandeur lui donnat tous les jours de nouveaux éguillons pour les imiter. Elle meme se reveilloit par de nouvelles amorçes, par où cette violent amour pour la vertu, qui lui etoit déja si naturelle, fut encore enflammée d'avantage, & cette ardeur de gloire si profondement engravée dans son ame se vit rallumée de plus fort. Mouvements d'autant plus beaux & admirables, qu'il n'y a que les esprits genereux & relevés infiniment au dessus des sottises du Siecle, qui s'en sentent embrassez. Si bien que votre Majesté rappelloit tous les jours à son esprit cette merveilleuse gloire de l'invincible *Gustave*, qui a surpassé celle de tous les plus grands Héros, non tant pour authoriser par là ou sa Paresse ou son orgueil, que pour se representer à elle meme la necessité, où elle étoit reduite, de se rendre heritiere d'une si prodigieuse abondance de dons. Vous ne vouliez pas, Madame, qu'on vous avöuast pour le vray Surgeon de son sang par le seul bonheur de votre naissance, ni qu'on vous reconnut pour son Portrait vivant seulement par les traits de votre visage, ou par les hommages qu'on vous rend. Et encore que vous pussiez aisement tirer du support par la consideration de votre âge & de votre sexe, vous n'avez jamais voulu pourtant prendre pretexte sur la difference de l'un & de l'autre, pour justifier la dissemblance de vos vertus. Votre Majesté sçachant qu'elle etoit née pour commender aux hommes, commenca d'abord à s'adonner aux memes soins qui ont coutume de les occuper; à surmonter la foiblesse & la delicatesse du Sexe, temperer ses graces par une vertu veritablement masle & heroique & par un succes également heureux & admirable, à verser en elle-meme toutes les perfections de l'un & de l'autre sexe. Ainsi votre Majesté violentant la nature, a corrigé ces loix, qui avoient eté inviolables jusques à elle, & son premier apprentissage a eté l'experience d'une chose, qui avoit toujours semblé incroyable, qui est de faire voir toutes les graces de l'un & de l'autre Sexe rassemblées en un seul. C'est que vous sçaviez Madame, que les semences des vertus étoint également empreintes en tous les deux, & que la nature leur avoit donné les memes aides & les memes moyens pour les pousser aux choses les plus hautes & les plus relevées; si bien qu'en otant la seule difference, qui se met dans l'education, rien ne les peut empecher d'aller dun pas égal au meme fête de gloire & de perfection. C'est de là que votre Majeste rappelloit ordinairement à cet esprit, qui garde si fidelement toutes les impressions, qu'elle lui donne, les glorieux exemples de ces femmes, qui soit qu'elles fussent relevées en une haute fortune, ou qu'elles fussent dans une mediocre, non seulement avoint geneu-

genereusement surmonté le mépris des hommes par des vertus toutes extraordinaires, mais etoint venües même à ce point d'etre les objets de leur envie & de leur émulation.

Mais qu'elle croyez-vous, Madame, avoir eté la joye & la gayeté de vos peuples, quelle la réjouissance de chacun de vos sujets, quand ils vous voyoint croitre avec des resolutions dignes de l'empire du Monde, & dans le continuel exercice des plus serieuses & des plus importantes occupations, sans vous laisser prendre par tous les appas, à quoi vous etiez exposée; d'autant plus que de vous seule ils attendoint toute leur conservation & tout leur repos. Si bien que ne voulant plus long temps se priver volontairement du fruit de toutes ces merveilles, ni que l'esperance assurée, qu'ils avoint concüe d'une plus haute fortune, fut retardée d'avantage, ils ont remis de bonne heure à votre Majesté la conduite de leur Royaume & de leur fortune par un consentement universel de tous les ordres & de tous les âges, non tant comme à l'unique surgeon de *Gustave*, qu'à leur Deesse tutelaire. Vous vous etes bien opposée quelque tems, Madame, à leurs plus violens desirs, mais sans avoir aucun pretexte apparent; Et cette resistance meme que vous apportiez à eloigner l'accomplissement de leurs vœux etoit un nouvel éguillon, qui les poussoit de plus fort à vous mettre le sceptre entre les mains. Ainsi cette Tête toute environnée des rayons s'est laissée couronner d'un diademe, puis qu'ayant embrassée tous les secrets necessaires pour commander à tant de peuples, elle sembloit être seule capable de soutenir un si grand fardeau, & de remplir une place si éminente; Ainsi votre Majesté s'est vüe avancée en une tendre jeunesse au Timon d'un si grand empire, mais déja viellie avant l'âge dans l'art de regner, & ayant eté mise de la sorte sur le Thrône de *Gustave* son Pere & son Predecesseur; ce qui eut donné quelque couleur apparente au desespoirs des autres, lui a servis d'une ample matiere de triomphe, & à nous du plus haut point de l'admiration que nous avons pour elle.

Je ne veux pas m'étendre à representer en cét endroit la pompe & la gayeté extraordinaire de ce jour, qui se passa parmi tant d'applaudissements, & toutes les plus belles solennitez qui peuvent accompagner une réjoüissance publique; puis qu'ayant eté le premier de votre avenement à la couronne, il se verra celebré cy-apres dans tous nos fastes, & particulierement par la veneration, qu'il obtiendra de tous les âges. Et en effet, des vertus comme les votres, Madame, qui sont infiniment au dessus de la portée & de nostre Siecle, & de vos années, meritoint d'etre élevée sur un si grand theatre, afin que leur renommée & leurs bienfaits etant épars par tout le Monde, leurs fissent rencontrer la devotion des peuples, & l'emulation des Têtes couronnez.

Car il faut avoüer, qu'encore qu'un exemple d'un merite si extraordinaire eut eté assez capable de casser & d'aneantir les loix si injurieuses aux femmes, qui dans un grand nombre des Royaumes les eloignent du gouvernement; C'est ne pas toutefois sans une fatalité remarquable, que votre Majesté est née dans un païs, ou le Sceptre qui lui etoit acquis par sa naissance, ratifié du Ciel, par la force qu'il lui avoit données pour le soutenir au dela même de la portée des hommes, lui fut encore affermi par les anciennes loix du Royaume, & par des Edits plus favorables au sexe, & qui sembloint avoir conjecturé l'avenir. Et de fait Madame, par quel Concert merveilleux avez vous assemblez, non seulement toutes les qualitez qui accomplissent une Princesse, mais avez vous même ramassé celles-la, que l'on ne croyoit pas jusques à cette heure pouvoir etre unies ensemble, & exceller en meme temps dans une seule personne. Outre que celles-là meme, que les âges precedents ont admirées dans les plus grands Princes, etant enchassés dans votre pourpre brillant encore de nouveaux ornements, & nous attirent à une veneration toute particuliere par des attraits, qui nous etoint inconnus cy-devant. Si je voulois en ici faire un entier dénombrement & donner carriere à mon esprit & à ma plume pour en rehausser la grandeur, je trouverois

verois assez de matiére pour remplir de grands Volumes, qui ne pourroint que donner de l'ennuy à ceux, qui voyent ces merveilles, & les experimentent tous les jours; & ne trouver point de creance parmi eeux qui doivent venir aprés nous.

En effet, Madame, notre admiration ne s'attache à d'autres objets qu'à des vertus toutes nouvelles & inconnües jusqu'à vous, qui n'ayant jamais eté le partage de qui que ce soit, ne peuvent etre loüées en aucun autre, & qui n'ayant eté apperciies en aucun Siecle precedant, couronnent la gloire & le bonheur de celui-ci. C'est de là que je ne m'etens pas dans les bornes étroites de ce discours à loüer hautement, ou cette justice que vous gardez à distribuer la recompense & les châtiments, que pourtant l'on ne sçauroit jamais assez loüer, & en l'exercice de laquelle vous defiez hardiment les *Augustes* & les *Trajans*; ou cette Clemence envers les coupables & les vaincus, vertu digne veritablement d'une Fille & d'une Princesse, & qui vous fait surpasser infiniment les *Cesars* & les *Tites*; Ou cette liberalité plus que royale, par quoi vous faites honte aux *Alexandres* & aux *Philadelphes*; ou cette douceur & cette temperance, qui vous met au dessus de *Cyrus* & des *Scipions*; ou enfin cette grandeur de Courage, & cét assortiment de toutes les autres vertus royales, qui par un merveilleux assemblage brillent en votre Majesté, sans qu'elles soyent infectées par aucun voisinage de vices. Chacun d'elles rempliroit un juste Panegyrique, qui à peine peuvent être comprises separement par tous ces grands Heros distinguez par tant de Païs & de Siecles, maintenant jointes ensemble sont renfermées dans le petit espace d'une seule ame.

Mais outre la beauté d'une si belle Societé, outre la grace qu'elles empruntent de votre Sexe, Madame, outre l'admiration, qu'elles tirent de votre âge, quel eclat ne leurs donne point ce visage, le parfait modele d'une si haute Majesté. Car vû que les graces du Corps sont d'ordinaire l'appanage d'une grand' ame, & que selon l'opinion des Pythagoriciens l'on en tire des documens & des Conjectures assez claires, touchant les mœurs & les qualitez de l'esprit, tous les lineaments de ce brillant visage que ne nous figurent-ils pas de grand & d'extraordinaire de votre Majesté? Et de fait la beauté de cette bouche, la Majesté de ce front, cet Eclat qui sort de ces yeux si étincelants & si modestes, cet air relevé sans orgueil & sans mollesse; cette posture de tout le corps paré sans affetterie & sans negligence; Cet assemblage également delicat & robuste de toutes ses Parties, & enfin tous ces éclairs, & toutes ces foudres que l'on ne sçauroit depeindre, ne montrent-ils pas veritablement le domicile d'un grand hôte, & le temple d'un esprit tout celeste? Si bien qu'il est maintenant hors de doute que la nature n'ait ramassé & concentré toutes ses forces pour enfanter votre Majesté, & qu'elle n'ait travaillée depuis plusieurs Siecles à cet accouchement, dont elle est heureusement delivrée au notre: Car si nous jugeons d'abord que les ouvrages de quelque admirable structure ont couté long-tems à faire à l'ouvrier; comment pourrions nous croire, que tant de merveilles rassemblées en une seule personne, cet assortiment admirable des perfections d'esprit & du Corps, & cette Majesté de l'un & de l'autre, qui couronne la gloire de tous deux, pussent etre le fruit & l'ouvrage de peu d'années? C'est pourquoi nous n'avons pas plus sujet de nous étonner, si ceux qui par leur bonheur, ou par les Commendements de votre Majesté ont accés d'auprés d'elle, ne peuvent supporter l'eclat d'une si grande lumiere, si par une debonnaireté admirable en ce rang qu'elle tient, elle n'accompagnoit ce feu qui sort de ses yeux de quelques regards doux & favorables, & si elle ne relevoit les visages abatus & alterrez par un air également ouvert & obligeant. C'est ainsi que votre Majesté envoye des tenebres, & qu'elle les dissipe, qu'elle eblouït les yeux, & qu'elle les éclaire; & que par des preuves encore plus manifestes elle represente la force & la vertu de cet astre, qui ote & qui rend le jour au monde. O que la Condition est heureuse & digne d'envie de ceux, à qui il est permis de voir tous les jours ce visage, qui porte veritablement tous les Caracteres de la Royauté, & qui a quelque chose de plus auguste, que la forme humaine; de contempler de

de prés tants d'ornements, qui jusques à present ayant eté partagez parmis tants de Testes, sont maintenant ramassez en une seule, & enfin de trouver tous les jours en votre Majesté des nouvelles raisons de l'admirer, & de nouveaux Sujets de publier ses merveilles!

Car il est vrai, Madame, que comme si non seulement toutes les heures, mais tous les moments contribuoint quelque chose à accroitre la grandeur de votre gloire; comme si vous brilliez toujours d'un éclat nouveau, toutes les fois qu'ils ont le bonheur de vous aborder, ils sont comme surpris par la vûe d'un objet qui leur paroit revetu d'une gloire toute nouvelle; leurs esprits les abandonnent, leurs yeux s'égarent, les genoux leurs tremblent, & trouvant la meme *Christine* toujours admirable, quoique sous une autre forme, ils la reverent plutot par un silence religieux, que par des acclamations exterieures. De la s'etant rendus en d'autre Climats, comme s'ils etoint encore éblouïs par l'éclat de votre lumiere, ou ensevelis dans l'etonnement que votre Majesté leur apporte, ils comprennent mieux qu'ils ne loüent la grandeur ineffable de sa gloire; Ne trouvans pas des paroles qui puissent voir la moindre partie de leur admiration à tant d'adorateurs inconnus de ses perfections. C'est ce que nous avons vû & remarqué fort souvent; si bien que la renommée, qui a coutume autrement de relever avec usure la gloire d'autrui, non seulement se voit inferieure, mais meme injurieuse à celle de votre Majesté, à qui elle ôte plus de lustre qu'elle ne lui en donne. Et bon Dieu pour tant que les choses qu'elle publie d'elle sont inoujes jusques à cette heure, qu'elles donnent d'étonnement à ceux la mêmes, qui ne se promoittoint rien de la fille de *Gustave* que d'extraordinaire, & qui ne fut également nouveau à leur yeux & à leurs oreilles!

En effet, qui est-ce qui ne se trouvera étrangement surpris, qui entendra qu'une jeune Princesse qui dans la premiere fleur de son âge commende à une si belliquese nation, & à un si grand empire, non seulement en porte le fait, sous quoi tout autre qu'elle se sentiroit defaillir, mais qu'elle étende encore de tous cotez sa gloire & ses frontieres. O l'admirable tête, qui preside à ce grand Corps? O les fortes épaules, qui en soutiennent le poids? O la main puissante, qui en avance la grandeur? O l'esprit veritablement celeste, qui vaque à toutes les Fonctions de la Couronne, sans que son bonheur ait jamais eté traversé par aucuns facheux accidents. Et de fait, Madame, vous ne remplissez pas l'auguste dignité de Reine, seulement par le nom, ou par la vanité des titres, & sans vous décharger, sur qui ce soit de la conduite du Royaume, ou partager au moins avec d'autres les Charges de la Couronne, vous ne confiez à personne qu'à vous la conservation de votre empire, & sans imiter l'exemple de tant de Princes, vous ne mesurez pas la Majesté de Reine par les hommages qu'on vous rend, & par les gardes qui vous servent. Que les desseins & les conseils de votre Majesté sont bien differents & éloignez de ces maximes: pendant qu'avec une vigilance incroyable, elle s'insinüe dans tous les endroits de son empire, qu'elle seule se charge de tous les soins de la Royauté, & qu'avec un esprit present à toutes choses, & attentif jusques aux plus petites, elle n'eloigne rien de son inspection & de son gouvernement, ou comme étrange, ou comme indigne de sa Pourpre; & enfin pendant qu'elle se reserve à elle la souveraine puissance sur toutes choses, & qu'elle laisse aux autres la gloire de l'obeissance. C'est ainsi Madame, que vous avez rendu la dignité de Reine plus difficile par votre exemple: puisque vous veillez seule pour la gloire & la fureté de votre Royaume, que vous vous occupez continuellement à procurer & avancer le bien public; & qu'encore que sans encourir le moindre blâme ou de foiblesse ou d'oisivité vous puissiez etre soulagée d'une partie de la charge, vous la prennez à vous toute entiere, & regardez avec le meme zele & la meme ardeur la fortune de chacun de vos sujets, comme la votre propre. C'est de la sorte que votre Majesté fait meurir la fleur d'une si belle jeunesse parmi l'execution des choses si importantes, pendant que d'autres laissent fannir la leur parmi la

pareſſe ou parmi le luxe; ſi bien que la ſienne n'a garde de ſe fletrir qui ſe pouſſe & ſe meurit dans ſes ſoins, & qui épand déja de tous côtez une odeur ſi agreable.

Car encore qu'il n'eſt perſonne, qui ſe peut repoſer avec plus d'aſſeurance, & ſans faire tort a ſa dignité parmi tous ces grands hommes, qu'on peut appeller veritablement autant de *Neſtors*, de qui l'on voit une ſi grande abondance dans votre Cœur, & dont la fidelité & l'induſtrie qui ont eté eprouvées dans les affaires les plus chatoüilleuſes & les plus importantes, ſemblent vous mettre à couvert de toute ſorte de crainte & de reproche; vous ne pouvez pas pourtant obtenir de ce courage qui triomphe, & qui eſt au deſſus de toutes choſes, que ſans que l'éclat de votre pourpre en ſoit terni, vous vous donniez le moindre relache. Ce n'eſt pas toutefois que votre Majeſté uſe toujours de ſon pouvoir abſolu, & que dans les affaires les plus épineuſes de la Couronne elle ne prenne advis que d'elle même, quoiqu'elle le pourroit faire avec juſtice & avec la ſurete de ſes ſujets. Votre Majeſté appelle ordinairement en ſon conſeil, ceux qui par la prerogative ou de leur naiſſance ou de leur vertu tiennent le premier Rang dans ſa cour, & elle prends un merveilleux plaiſir à voir que ſes deſſeins ſont devancez d'ordinaire par leurs ſuffrages & par leurs projets. C'eſt ainſi, Madame, que vos penſées toutes celeſtes reçoivent du poids de leur gravité & de leur années, & que ſans beaucoup de peine vous les portez à un prompt conſentement, non tant par la conſideration de votre authorité, que par la force de vos raiſonnements. Il me ſemble de voir ici la grandeur de leur étonnement, lorſqu'ils conſiderent cette maturité de jugement en vos conſeils; Cette prudence à pourvoir à l'avenir; cette dexterité à peſer les affaires les plus importantes; cette promptitude à les expedier; cette fermeté, dans les Cas qui arrivent à la traverſe; cette moderation par tout, & ces reſolutions juſtes & équitables, qui en la moindre choſe ne s'éloignent jamais du vrai but. Mais lorſqu'ils regardent leurs cheveux blancs, & leurs cicatrices, qui ne ſont pas encore entierement fermées; qu'ils conſiderent ce Threſor de prudence, qu'ils ont ramaſſé en une longue ſuite d'années parmi mille difficultez, & par une grande routine d'affaires; c'eſt alors que ſaiſis d'un étonnement étrange leur eſprit ſe noye, & leur entendement s'égare, quand ils voyent que ces fruits de tant d'années & de tant de ſueurs, ont deja eté cueillis & goutez par votre Majeſté dans l'enceinte de ſa cour, & en un âge ſi peu avancé. Si bien que ce qu'on avoit cru juſques à cette heure, n'etre accordé qu'à un grand âge, & endurci parmi une infinité des traverſes, mêmes n'etre reſervées qu'à la ſeule vielleſſe, eſt maintenant le fruit d'une demeure paiſible, & l'apprentiſſage d'une extreme jeuneſſe.

Que ſi la gloire d'un Prince ne recoit jamais un plus grand luſtre que de la conſideration des choſes qu'il a faites, & de la vertu des ſes ſujets, où en trouverons nous de ſi auguſte que la votre. O la plus glorieuſe de toutes les Princeſſes, & qui ne ſoit infiniment au deſſous d'elle de quelque coté que nous jettions les yeux. Car afin que tout contribuat pour rendre votre felicité parfaite; que tout favoriſat votre grandeur & fit hommages à votre vertu, par une heureuſe fatalité vous avez eté miſe ſur le Thrône pour commender à ces peuples, dont la Force incroyable a remis l'*Europe* en ſa premiere liberté, & en partie dans une prochaine eſperance, en partie dans la joüiſſance paiſible d'un long & agreable repos. Qu'il me ſuffiſe d'avoir nommé les *Goths*, nom formidable à tous les peuples, & fatal à l'empire romain, & à l'extirpation de la Tyrannie, au bruit du quel la terre tremble & ſe remüe encore aujourdhui, & reconnoit en eux avec toute ſorte de veneration ſes maitres & ſes Protecteurs. En effet ils ſont les veritables ſucceſſeurs de ceux, qui ayant eté mêlés parmi les fables par la grandeur des choſes qu'ils ont faites, & ayant remplis tout les coins de la terre du bruit de leur triomphe, ont ou affranchis ou ſubjugué les autres peuples. Qui ſur tout etant chargez des dépoüilles du peuple vainqueur des nations, apres avoir chaſſés ſi ſouvent les aigles romaines, avoir gaigné ſur eux un ſi grand nombre de victoires de temps en temps,

& avoir remué plus d'une fois les fondements d'un si grand empire, ont enfin entierement triomphé des destinées de cette ville éternelle, comme on avoit bonne grace de l'appeller, aussi bien que du nom & de l'orgueil des Romains. Mais je n'entreprend pas de m'étendre en cet endroit sur le recit de leurs glorieuses actions, qui ont laissés les Annales de tous les peuples, & les Trophées qu'ils en ont marqués par tout, pour autant de Monuments eternels de leur gloire & de leur vertu. Je vous parle à vous maintenant dignes rejettons de ces glorieux ancêtres, & la vrâye race de *Mars*, dans qui nous les voyons revivre & respirer heureusement aujourdhui; qui poussez d'un meme esprit, doüez de la même vertu par une felicité egale à la leur, avez contraint la terre de publier vos loüanges, & de reconnoitre qu'elle vous a les mêmes Obligations. Qui premierement sous la conduite de l'invincible *Gustave*, en suite sous celle de tant de vaillans Chefs, avez eté de nouveau les restaurateurs de la liberté oppressée & les auteurs du salut public, & qui en l'espace de peu d'années avez faits des actions avec tant de force & de courage, dont l'on ressentira le fruits si long-temps, & dont la gloire durera à tout jamais. Vous par qui tant de larmes ont etée essuyées, tant de gemissements étouffez, tant de querelles éteintes, le respect rendu aux choses sacrez, l'auctorité aux Princes, le repos aux Sujets, la sureté à tous; qui avez procuré tant d'autres avantages de la paix, que l'on avoit esperée en vain si long-temps, & qui a eté obtenuë depuis peu. C'est vous qui avez reduits à la besace ceux qui etoint riches d'un si grand butin, & qui avez depoüillez de leur biens & de leur terres, ceux qui avec une esperance assurée embrassoint deja l'empire de toute la terre, & qui devenants insupportables à tout le monde, lequel ils sembloint menaçer d'une rude servitude des long-temps, se sont vus liez & atterrez, vous servir d'un magnifique appareil de triomphe. C'est ainsi qu'ils ont eté contraints de jetter à vos Pieds ces Palmes victorieuses, qu'ils portoint auparavant dans leurs mains & en la posture de prosternez & de suppliants, de vous demander comme l'unique refuge de leur conservation, cette meme paix, qu'ils avoint hautement refusée & avec beaucoup d'orgueil aux autres. Et en effet, cela vous étoit dû, Madame, que vous commendassiez à ceux, qui roulent dans leurs mains les destinées de tant de peuples, & que vous vous vissiez obeië par ceux-la mêmes, qui prescrivent aux autres les loix de regner.

Que si votre Majesté tire une grande gloire de l'obeissance & de la vertu de ses sujets, elle n'en tire pas une moindre des preuves de leur amour, & de cette ardente devotion, qu'ils ont pour elle. Car quelles peuvent etre leurs pensées & leurs sentiments au milieu d'une si haute fortune, si non, qu'ayant grand peine d'etre maitres d'eux-memes, ils ne se peuvent pas resoudre aisement d'ajouter creance à leurs yeux, & à leurs oreilles, à tant de preuves passées, & à celles qui naissent tous les jours; & qu'ils ne comprennent, ou au moins n'exaltent autrement la grandeur de leur gloire, que l'orsqu'ils remettent toute leur sureté & leur conservation dans celle de votre Majesté, tous leurs soins dans une profonde devotion à l'honorer, & toute leur étude à comprendre ses vertus & ses bienfaits, & en conserver le ressentiment dans les cœurs de leurs enfants & de leur posterité. O l'admirable harmonie d'une Princesse & de ses sujets! Pendant que celle-la gagne leurs Cœurs par l'amoür, qu'elle leur porte, & par les bienfaits dont elle les comble; que ceux-ci reciproquement y correspondent par une extréme veneration, & par les hommages qu'ils lui rendent, & pendant qu'ils preferent la gloire de lui obeir à tous les empires du monde. D'où vient que votre Majesté ne veut point d'autre garde que leur inclination, d'autre rempart que leur bienveillance, d'autres gages de leur fidelité, que le sentiment de ses bienfaits, & enfin point d'autre recompense, que des jugements favorables de ses intentions, & des resolutions qu'elle prend pour leur conservation & pour leur gloire. C'est de là qu'on voit en ce haut faite de gloire, où personne n'est jamais montée, que votre Majesté, cet accueil si ouvert

ouvert & si obligeant avec quoi elle recoit toutes sortes de personnes, par qui elle souffre que ses plus importantes occupations sojent diverties, & qui fait que par une bonté, que les particuliers mêmes ignorent, elle écoute les acclamations de ceux, qui la congratulent, les cris de ceux qui lui applaudissent, les prieres, les plaintes & les soupirs, mais plus souvent les actions de graces de ceux qui ployent les genoux devant elle. D'où vient que personne n'est jamais parti d'avec vous, Madame, qui ne fut devenu ou plus grand, ou meilleur; Personne qui n'eut eté abbatu & relevé en même temps par la force de cette eloquente bouche, & par cette merveilleuse serenité de visage; personne qui n'eut eté assez heureux pour donner un baiser religieux à cette main victorieuse; & qu'il n'y a eu personne enfin, à qui l'entrée de votre Cour a eté interdite, qui ne fut ou mechant, ou flatteur.

Car il ne faut pas que ces derniers s'imaginent de pouvoir tromper votre Majesté, ou la surprendre sous quelque Masque qu'ils se déguisent, elle, qui a detrampé tant de qualités admirables avec une merveilleuse sagacité de jugement, comme avec le meilleur & le plus utile assaisonnement de tous. Car encore que l'on ne voye en vous, Madame, que des preuves d'un merite extraordinaire & d'un exemple qui n'avoit jamais eté vu jusques à vous; si est ce que celle-la est la plus admirable de toutes, qui vous fait balancer chaque chose aux poids de la justice & de l'équité, peser toutes vos paroles & vos actions, même devancer vos Projèts & vos pensées. Qu'il me soit permis de vous parler ici à tous ceux, à qui la connoissance d'un jugement si net a donné si souvent de l'étonnement, par le moyens du quel elle decouvre toutes choses aux travers des voiles les plus epais, elle met au jour celles qui sont ensevelis dans les plus profondes tenebres, & démele celles qui sont deguisés sous quelque pretexte que ce soit; par quoi elle voit les choses passées, & celles qui sont à venir comme presentes, & les plus éloignées comme mises devant ses jeux. C'est celui qui penetre au fond des toutes les cachettes, & de tous les recoins, qui se fraye un chemin parmi des sentiers inconnus, qui démêle les choses les plus confuses, développe les obscures, dissipe les fausses, & met en evidence la verité, qui, ou par les precautions, ou par la negligence qu'on y apportoit, etoit toute couverte de nuage. D'où vient que personne ne se presente devant votre Majesté, de qui elle ne découvre avec le visage les mœurs & le naturel: si bien qu'on a beau se masquer devant elle, qui d'abord sonde l'esprit & l'interieur, & que ceux-la mêmes ne sçauroint vous tromper en la moindre chose du monde, qui ont coutume de déguiser leurs intentions sous quelque apparence de verité. Que leur étonnement est grand, de voir leur pensées découvertes dans le même moment, qu'ils les conçoivent, mêmes d'etre devancées avant ce moment; leur Cœur & tout leur interieur se voir dans leurs yeux & dans leur visage, & toutes les enveloppes & les replis de leur ame ne pouvoir esquiver l'admirable vivacité de nos yeux, à qui rien n'est ou caché ou inaccessible. C'est ainsi que votre Majesté corrige, & qu'elle surpasse par la seule force de son jugement toutes les regles ou trompeuses ou incertaines des Phisionomistes & que par des détours inconnus, elle les mene liez & captifs en triomphe dans le Camps de la verité, lors qu'ils y songent le moins.

Que toutes ces choses sont nouvelles & extraordinaires, puis qu'on n'en sçauroit dire d'autres de votre Majestè! qu'elles sont non seulement au dessus de son sexe & des ses années, mais de la portée de l'esprit humain! qu'elles ont de la peine à trouver creance parmi les esprits tout surpris de l'étonnement qu'elles leur causent? & toutefois ce ne sont pas encore les chefs principaux de ses loüanges, bien loin d'en faire tout le sujet. C'est un champ si fertile, & une abondance si incroyable, qu'aprés avoir deja épuisé toutes mes forces de bien dire, & que je commence même à perdre le souffle, à peine suis je entré dans la carriere, au lieu d'etre fort avancé dans la lice. En effet Madame, je n'ai encore rien touché de toutes ces merveilles, qui vous feront reconnoitre à tous les peuples & à tous les âges pour

pour une divinité descendüe du Ciel ; qui font que les sçavans taillent leur plume pour publier vos loüanges, & qui vous attirent une particuliere veneration de tout l'ordre de gens de lettre. Merveilles qui causent veritablement de l'admiration aux uns, de l'incredulité à d'autres, du desespoir à un grand nombre, mais qui les poussent tous ensemble à des cris de rejoüissances & des acclamations extraordinaires. Qui est si stupide ou si etranger en l'histoire de nore vie, Madame, qui n'entende ici que je parle de ce divin esprit dedié à *Pallas* & aux Muses, mais plus auguste encore que Pallas & que les Muses, qui a approfondis tant d'Arts & de sciences; qui s'est chargé de tant de precieuses connoissances; qui a donné d'entrée à tant de langues; qui est rempli enfin de toutes les belles idées sans se glorifier de la sienne. C'est en cet endroit que j'avoüe que ma plume se rebouche, que ma langue begaye, que la plus haute eloquence est basse & rampante, & que l'esprit saisi d'un étonnement prodigieux, n'a garde de vous contenir, lui qui ne se contient pas lui même, & qui comprend le moins ce qui semble approcher le plus de son attention & de son étude.

Car qui a-til de si merveilleux & de si incroyable, rien de si peu conforme à trouver de la creance, que de voir une jeune Princesse, maitresse de tant de Terres, & l'unique heritiere d'un si grand empire dans la premiere fleur de sa jeunesse, & dans un Concert de toute sorte de loüanges, demeurer dans le Cercle des sçavans, leur disputer la principautez des lettres avec la même ardeur, que si votre Majesté n'en avoit point d'autre qui la relevat ? Qui a-til de si extraordinaire, que devoir celle, qui est exposée à la vüe de tout le monde, & de qui la lumiere éclaire tant de peuples, se plaire à passer dans la vie sombre de l'école ? que dans l'eclat d'une fortune qui ne sçauroit monter plus haut, elle s'abaisse jusques à l'étude des lettres, que cette meme tête qui est environné d'un diademe tout brillent d'or & de pierreries, soit ceinte d'une Couronne des Lauriers ; & enfin que dans cette foule d'affaires si importantes, elle se ditvertisse ordinairement avec les Muses? C'est ce qui surpasse veritablement tous les élans des orateurs; O le prodige des femmes, ce qui se mocque de tout le soins qu'ils apportent pour embellir & amplifier leur discours ; ce qui ne souffre point d'ornemens, & ce qui non seulement est au dela de la portée d'un jeune homme, & d'un esprit encore tout neuf, mais au dela de celle de tous les ordres & de tous les âges? C'est ce qui non seulement, Madame, vous fait recevoir de tous cotéz les hommages des sçavans, ou qui les pousse à vous faire part de leurs acclamations, mais qui les excite même à se presenter hardiment devant votre Majesté, & qui les oblige à la reverer comme la maitresse des lettres, leur Deesse tutelaire, & la souveraine de leur Ordre. C'est ce qui fait enfin qu'elle a surmonté l'un & l'autre sexe, & qu'elle a acquise au sien la prerogative de toute sorte de louanges, non obstant la prescription de tant des siecles. O l'admirable force d'esprit! O l'ardeur celeste! O l'ambition conforme à une si haute Majesté! O le naturel qui tire veritablement son origine d'enhaut, puis qu'il ne peut renfermer dans aucunes bornes pour étendües qu'elles soient, cét esprit, qui est déja venu à bout de tous ses souhaits!

Et de fait Madame, que cette ardeur a eté merveilleuse qui vous a porté par toute l'etendüe des lettres; qui vous en a inspiré premierement l'amour, ensuite vous a poussez à les cultiver, & en peu de temps (c'est ici ou mon discours aura de la peine à trouver creance) vous en a donné une parfaite connoissance. Car il faut avoüer, qu'à peine ces temps ont etez distinguez par aucuns intervalles, à peine separez par aucuns momens: ainsi le zele qui vous saisit, vous a montré une route nouvelle & inconnüe pour faire de si merveillez progrés. C'est ainsi que dans fort peu de temps vous avez franchi des espaces immenses, & que cette ardeur qui vous a tiré dans la lice, vous en a fait bientôt atteindre le but. En effet cela devoit couronner toutes vos perfections Madame, assavoir que la maturité de vos études nous fit voir des fruits, qui quoique poussez dans un si petit intervalle, ne fussent pourtant ni trop hatez, ni meurs avant leur saison. C'est ainsi que dans vos premieres années votre Majesté a surpassé le faite de toutes les sciences, & qu'apres

avoir parcouru toutes les parties des belles lettres, & s'etre enrichie des dépoüilles de toute l'antiquité, elle n'y trouve rien à present qui lui soit ou étranger ou inconnu. Elle à penetré jusqu'au fond des choses les plus cachées, elle à découvert toute la face de la nature, elle a apris tous les secrets des legislateurs, les destinées des republiques, & les annales de tous les peuples. Votre Majesté à fueilleté tous les écrits des anciens & sur tout ceux-la qui montrent la source & la decadence des empires; elle a remarqué tous les endroits, qui fournissent ou quelques preceptes de sagesse, ou quelques exemples de vertu; & enfin cette ardeur inoujée d'apprendre, l'a mise dans une entiere possession des plus belles & des plus rares connoissances du monde.

Mais si cela est admirable, Madame, ce que je va dire est veritablement au dessus de toute creance, & n'en pourra jamais trouver parmi notre posterité; assavoir que vous n'avez pas fait des progres dans les lettres si prompts & si incroyables dans quelque école, ou dans un profond loisir, & dans le sein de la Paix, mais parmi les orages des affaires les plus importantes, parmi les pensées de la paix & de la guerre, & parmi les perpetüelles occupations, dont vous etez chargée à tous moments pour la fureté de l'*Europe*. Jamais les Aigles victorieuses de vos *Goths* n'ont brillé avec plus d'éclat dans un païs ennemi; jamais la fortune de votre Royaume & des particuliers n'a eté si florissante; jamais vous n'avez veillé avecque plus de zele pour le bien public, & la conservation des votres, que dans le même temps, auquel vous avez recu en votre Cour & en votre protection les Muses chassées & exilez de tous cotez; même quand par un bonheur que vous n'avez jamais accordé à personne, vous les avez prises pour vos ordinaires Compagnes, & pour les objets de vos plus cheres affections. De sorte, Madame, qu'elles ont eté le passetemps de votre loisir (si l'on peut dire toutefois que vous ayez jamais eu un moment de loisir) & le soulagement de vos travaux, elles qui causent toute la sollicitude de tant d'autres; & ainsi ce qui laisse ou occupe leur esprit, à eté le joüet & l'amusement du votre; si bien que cette difference qu'il y a entre votre esprit & ceux de tout le reste du Monde, nous en fait mieux comprendre l'exellence toute divine. Car dés que votre Majesté a eu le moindre relâche des soins qui l'occupent continuellement; dés qu'elle a trouvé une heure ou un moment de libre du maniement des affaires publicques, & du gouvernement de tant de peuples, au lieu de l'employer ou au divertissement, ou au renfort du Corps à quoi il etoit destiné, sans y avoir non plus d'egard, que si ce soin etoit indigne de son rang, elle l'employe tout entier à repaitre & à cultiver l'esprit. Et ce qui est encore plus étrange dans cette puissance absolue de faire tout dépendre de son bon plaisir, tout de même que s'il lui falloit rendre un conte exact de tous ses momens, elle s'enferme dans son cabinet, elle se divertit à l'étude des lettres, avec autant de zele, que si elle devoit toutes ses veilles aux muses. O les belles productions d'un peu de loisir! O la bien heureuse retraite! O la pure & l'innocente volupté, & d'autant plus remarquable, qu'elle est connüe d'ordinaire à ceux qui sont elevéz à de si eminentes dignitéz! O l'agreable soulagement d'un esprit las & harassé.

Quel admirable exemple & bien éloigné des sottises du siecle & de la Coutume de tant de Princes, qui dés qu'ils ont pu obtenir, ou ravir plutot quelques heures de loisir parmi leurs plus grandes affaires, d'abord comme s'ils etoient déchus du Thrône, ils abandonnent le port & la Majesté des Princes, & cherchent du relâche à leurs occupations, ou dans des plaisirs inutiles, ou dans des infames divertissements. Ainsi pendant qu'un autre dans la retraite de l'ile de *Capreé* se vautre avec *Tibere* dans le bourbier de toutes sortes de vilenies; qu'un autre avec *Caligule* ou avecque *Neron* veille pour la perte des gens de bien, & la ruine de la republique; & que quelqu'autre par un divertissement, moins sanglant veritablement, mais tres-ridicule, s'amuse à prendre des mouches avec *Domitian*; & enfin pendant que les hommes les plus austeres dérident & etendent leur front & ne font point scrupule de chercher quelque passetemps, votre Majesté s'occupe dans la lecture des Autheurs an-

anciens, & delaſſe ſon eſprit dans la meditation des choſes toutes celeſtes. D'où vient Madame, que ces maitres de la ſageſſe non ſeulement ſont rangez de ſorte en votre Cabinet, que vous les trouviez d'abord à votre entrée, mais encore ſoit que vous montiez à cheval, ſoit que vous vous promeniez en carroſſe, vous les portez continuellement avecque vous, comme des Compagnons inſeparables; & s'il eſt permis de croire à tant de témoins oculaires, vous voulez que ces mêmes mains qui tiennent les rénes d'un ſi grand empire, les manient ordinairement comme les uniques oeconomes de votre loiſir, & les depoſitaires de vos ſoins. Bien heureux en ce point, & dignes veritablement de l'envie de tant de Roys & de Princes; En ce qu'ils ont non ſeulement entrée dans le Cabinet de votre Majeſté, mais qu'ils veillent & repoſent avec elle; qu'elle ne les quitte jamais ſans chagrin, & en ce qu'ayant eté recus une fois en ce Cœur indomtable, ils rallument tous les jours l'amour, qu'elle leur porte.

Que ces Craintes vaines & ridicules s'en aillent & ſe retirent bien loin de ceux, qui avec l'authorité d'un ſouverain Magiſtrat interdiſent aux Femmes l'étude des lettres, comme l'ennemi juré de la chateté & le garend de la débauche, & qui croyent que la reputation d'ignorantes eſt la preuve la plus aſſurée de leur innocence. Que s'ils n'ont déja eté ſuffiſemment repris par les Edits ſolennels des ſages du temps paſſé, qui avecque *Pythagore* & la plus honnette ſecte des Philoſophes les ont exhorté egalement avec les hommes à cultiver les ſciences; s'ils ne ſont entierement confondus par tant d'illuſtres exemples, de celles, à qui les lettres ont donné de nouvelles armes pour ſe defendre, & ont ſervi de rempart contre les attaques qu'on leurs livroit; au moins feront-ils alterrez pour jamais par la conſideration de celui de votre Majeſté, qui leurs fait reconnoitre hautement leur faute, & condamner leur aveuglement. Si l'on a vu une *Sappho*, qui a deshonoré la ſainteté des Muſes; ſi une *Sempronie* ſcavante dans les lettres grecques & latines, à eté egalement prodigue de ſon honneur & des ſes biens, & n'a eu de l'averſion que pour la pudicité; ſi une *Oreſtille* & quelques autres de cette nature ont terni la gloire que l'exellence de leurs ſcavoir leur avoit aquiſe, par la comparaiſon des vices qui les ont ſoüillees, les *Sybilles* n'ont elles pas eté reputées pour chaſtes, & en outres une *Cleobuline*, une *Theano*, une *Sulpice*, une *Hortenſie*, & une infinité d'autres, qui ont conſervé à la poſterité une reputation d'un grand ſcavoir, & d'une vertu tres-entiere. Afin que je ne parle point en cet endroit d'une *Euſtochie*, d'une *Furie*; d'une *Paule*, d'une *Priſcille*, d'une *Telle*, qui par une vie ſainte & exemplaire, accompagnée d'une profonde Erudition ont merité d'avoir les Peres du nom chretien pour herauts, & l'egliſe naiſſante pour témoins de leurs loüanges. Mais n'eſt ce pas en vain que nous faiſon reflexion ſur ces vieux exemples, & que nous laſſons notre eſprit à lui faire parcourir cette longue ſuite d'annees, & les annales de tant de peuples, là ou nous voyons devant nos yeux le glorieux exemple de votre Majeſté, qui ſoit par la dignité du Sceptre, ſoit par l'eminence de ſa vertu, ſurpaſſe infiniment tous les autres & remplit aiſément leur place. Et où veut-on chercher une plus haute merveille, que de la voir cultiver l'etude des lettres avecque tant de pureté, de l'y voir portée avec tant d'affection, & de la contempler epriſe d'un amour pleine d'une ſi grande innocence, qu'elle s'opiniatre à garder le vœux, qu'elle à fait pour le Celibat, qu'elle ne ſouffre point qu'il ſoit enfreint par les ſoupirs & par les plaintes d'un ſi grand nombre de Princes, par les prieres & les ſupplications de ſes ſujets, qui ſans ceſſe lui demandent à genoux des ſucceſſeurs d'une ſi glorieuſe Tige. Votre Majeſté à temoigné de l'averſion juſques à preſent, même pour les Liens legitimes, afin de pouvoir vaquer aux Muſes, avecque plus de loiſir & de repos, & comme ſi elle ne vouloit pas violer la foi qu'elle leur à donnée, ou quelle craignit d'etre chaſſée de leur Compagnie, elle les reconnoit pour ſes plus cheres delices, & les admet ſeules dans ſa couche comme les uniques Protectrices de la virginité, ſelon le temoignage de l'antiquité. C'eſt ainſi, Madame, que vous ſoutenez la Cauſe de votre Sexe contre les hon-

honteuses attaques qu'on lui livre, que par une admirable innocence, & par une sainteté de vie exemplaire vous scellez & vous augmentez cette reputation d'un sçavoir si extraordinaire: Si bien que vous laissez en doute, quelle gloire des deux vous est le plus à Cœurs.

Nous n'ignorons pas que si nous voulions fueilleter les annales de toutes les Nations, & promener notre esprit par les siecles precedans, que nous trouverions une infinité de Personnes de votre Sexe, qui & dans la pratique de toutes les vertus, & dans l'amour & l'étude des lettres ont égalez la gloire & l'industrie du notre. D'où vient qu'il n'est aucune partie des Lettres, à quoi elles ne sojent adonnées; aucun recoin qu'ils n'ayent foüillée, aucunes cachettes des sciences qu'ils n'ayent sondées, aucuns ressorts, qu'ils n'ayent ouverts, qu'il n'y a rien enfin, qui n'ait cedé à leurs soins & à leurs travaux? De sorte que si d'un côté j'envisage la *Grece*, cette mere & nourrice de toutes les sciences, elle me fera d'abord parade des ses *Aspasies*, *Diotimes*, *Hipparchies*, *Pamphiles*, *Themistes*, *Sosipatres*, *Hypathies*, & sur tout de celles, qui par la Couronne qu'ils ont portée sur leurs têtes, approchent plus de votre dignité; comme *Zenobie*, cette fameuse Reine de l'Orient, & qui a eut l'avantage d'avoir le docte *Longinus* pour le directeur de ses Etudes, *Eudocie*, *Amalesonte*, *Anne Comnene*, qui nous a laissé d'excellentes productions de son bel esprit, & que nous esperons de voir bientôt en lumiere par la faveur d'une Personne qui regne avec fort peu d'autres dans toute la belle litterature. Que si je m'en vai au païs latin, c'est-là ou l'ancienne *Rome* si fertile en miracles, & mere de tant de prodiges, me mettra en avant ses *Hortensies*, *Cornelies*, *Cornificies*, *Tesbies* & beaucoup d'autres, qui étant parvenües à une haute reputation de sçavoir, ont meme servis de guide aux hommes à toute sorte de sciences. Que si je regarde la *France*, cet aimable siege des Muses, & qui est également feconde en exemples des Personnes de l'un & de l'autre Sexe, doüées d'un merite & d'un sçavoir tout extraordinaire, elle me loüera d'abord *Eleonore* cette illustre Epouse de deux Roys, *Gabriele* de *Bourbon* mariée à un Duc de la *Trimoüille*, *Marguerite* de Valois ayeule du grand *Henry*, toutes autant augustes par l'Eminence de leur sçavoir, que par la grandeur de leurs naissances; afin que je ne dresse pas ici un long Catalogue de celles, qui dans une Condition mediocre se sont poussez par un même zele à l'etude des Lettres. Mais l'*Angleterre* sur tout m'attire sans beaucoup de peine de son cotez, qui se glorifie de ces *Hildes*, *Janes Grajes*, mais par dessus toutes les autres de celles, dont l'Incomparable Vertu l'a rendu autrefois si heureuse & si florissante, & qui a fait voir à tous ses voisins qu'elle etoit veritablement invincible. Qui est-ce qui ne comprend que je parle de ces temps bien-heureux, où elle s'est vu gouvernée par la merveilleuse *Elisabeth*, l'honneur immortel & des Lettres & de sa Nation, & le Prodige du siecle passé.

Je pourrois en produire une infinité d'autres, qui etant élevées dans une dignité eminente ont eté les objets de l'admiration de ce Siecle, & le sont encore aujourdhui, & ce pour la diversité des langues & des sciences, où elles ont excellés & où elles excellent encore, si leur grandeur ne rebutoit un si foible interprete de leurs Loüanges; je ne sçauroit pourtant me taire en cet endroit de cette admirable Fille, dont le Païs-bas est tout brillant aujourdhui, comme d'un parfait modele de Vertu & de sçavoir, qui par un esprit prodigieux, & une addresse incomparable en toutes choses est parvenüe à une si haute reputation, & qui s'est procurée elle même l'eternité par des productions toutes celestes. Mais o la bien-heureuse *Suede* par dessus toutes les autres contrées qui se vante d'avoir *Christine* dans ton seins, à la veneration de laquelle tous les Peuples, tous les âges, & tous les Ordres conspirent également; qui toute assurée de la victoire, & sans en entrer dans la moindre defiance, l'oppose toute seule à tous les glorieux exemples qu'on te met en avant, & qui par cette unique Production as epuisé toute la fecondité des autres Nations. C'est au milieu de toi que tu a vus nâitre cet Astre brillant, qui à son lever a ou eteint ou chassé toutes ces autres etoiles qui eclairoint le monde par une foible lumiere

miere en comparaiſon de la ſienne, qui te rend toute réplendiſſante, & le ſeul objet de l'envie des autres peuples & ce qui donne de la frayeur aux uns, mais de la joye à un plus grand nombre, qui fait que tu te verras toujours heureuſe & toujours invincible.

Car Madame ce grand & ce merveilleux Eclat des Perſonnes ſcavantes de votre ſexe, de combien n'eſt il pas terni par le luſtre de votre pourpre, & rabbaiſſé par ſa beauté, que leurs belles & admirables qualitéz pourquoi nous avons les premiers une extréme Veneration, ne ſervent qu'à mieux faire comprendre la grandeur de votre gloire! En effet les unes en partie renvoyant aux hommes les maniements des affaires publiques, en partie ſe depoüillant de tous autres ſoins, ſe ſont adonnées uniquement à l'etude des Lettres, en partie par le Moyen d'un grand âge & d'une aſſiète avantageuſe, ont marié par fois par une tres-belle Societé *Mars* avecque les Muſes. Mais vous etez ſeule & unique, Madame, qui en cet âge & en cette dignité parmi de ſi importantes affaires & les perpetuelles occupations, dont votre Majeſté ſe charge à tous Moments pour la gloire & la ſureté de ſon Royaume, parmi ces pas gliſſans d'une fortune riante & tant de Sujets de ſe divertir à toute autre choſe, ſe ſoit attachée à l'étude des Lettres avec une contention d'eſprit ſi incroyable, qui en ſi peu de temps en ait atteint le faite & la perfection, & qui par une profonde Connoiſſance de tant de Sciences & de Langues, ait apporté un ſi grand luſtre à ſon Siecle.

Et de fait quand il n'y auroit que cette diverſité de langues, en quoi votre Majeſté excelle au grand Etonnement de ceux qui ont le bonheur de l'entendre, & en quoi elle defie ceux-là mêmes, à qui elles ſont maternelles. Elle ſurpaſſe les ſcavants, & qui fait que ſans avoir beſoin d'interprete, elle parle à tous ceux, qui l'abordent en leurs Langues; cela ſeul n'eſt-il pas capable de lui mettre le Laurier ſur la tête, & la Palme entre les mains, mêmes de la mettre hors de toute comparaiſon. Car qui pourra ſe perſuader, à moins que d'etre témoins oculaire, que l'on voye deja ramaſſées en une ſi jeune Princeſſe toutes les richeſſes de la langue Grecque, l'Elegance de la Latine, & la beauté de la Francoiſe, les graces de l'Italienne, la Majeſté de l'Allemande, la gravité de l'Eſpagnole, & les Pointes de la Flamande; Et ce qui marque de plus la Force d'une Bouche toute celeſte, qu'elles empruntent encore de votre Majeſté de nouveaux Ornemens, un nouvel Eclat, & des graces qu'elles n'avoint jamais euës par cy-devant.

Mais vous n'etes pas ſeulement admirable, Madame, par la Beauté & les Charmes de votre Diſcours, puiſque vous ne l'etez pas moins par la merveilleuſe adreſſe que vous avez à coucher par Ecrit; ſi bien que l'on ne peut comprendre ſuffiſemment, que des qualitez qui ſe rencontrent ſi rarement enſemble ſe puiſſent trouver maintenant, mais non ſans une Eſpece de miracle, attroupées parmi une ſi belle & ſi prodigieuſe abondance des Dons. Je ne donne rien ici ou à des rapports incertains, ou à la ſeule renommée, puiſque je peus me glorifier d'un Avantage que je repute entre les premiers bonheurs de ma vie, qui eſt d'avoir vu plus d'une fois des Lettres écrites par cette main triomphante, mais de la ſorte, qu'à peine pouvois-je ajouter creance à mes propres yeux, ni les lire ſans une Emotion & une Surpriſe étrange, & ſans que mon eſprit, fut comme ravis en extaſe & emporté hors de ſon Aſſiette. En effet j'etois merveilleuſement ſurpris, ſoit par la netteté & pureté du langage, ſoit par la hauteur des Penſées, ſoit par la Facilité de l'expreſſion, ſoit par une Elegance ſans affectation, mais qui etoit au deſſus de tous les Ornemens des Orateurs, ſoit par des attraits tout nouveaux & par un vrai ſtyle d'une Reine, qui paroiſſoit en tous les Endroits: Si bien que chaque mot marquoit aſſez celle, qui l'avoit tracé, & faiſoit voir que ſa dignité etoit égalée par la Majeſté du Diſcours. De ſorte qu'encoreque votre Majeſté ne tireroit de l'eclat que de ce ſeul avantage, elle ne laiſſeroit pas de nous donner une ample matiere de l'exalter; mais de voir maintenant que dans un champs ſi vaſte de toute ſorte de Loüanges, elle laiſſe en arriere l'induſtrie de ceux qui ont employé toute leur vie à cul-

à cultiver ou la langue latine, ou celles qui leur font maternelles, qu'elle surpasse leurs essais; qu'elle excite leur émulation, c'est enfin ce qui ne souffre point d'eloges, parce qu'on a de la peine à le comprendre.

Mais si la renommée de votre sçavoir est parvenüe à ce point, Madame, celle de votre liberalité, & de cette bonté veritablement royale ne lui est en rien inferieure, qui vous fait appeller en votre Cour, avec des glorieux avantages les Princes des Lettres, & tous ceux à qui un sçavoir extraordinaire à donné une haute reputation, qui fait qu'apres les y avoir attirez, vous les retenez prés de vous, vous les comblez de vos graces, & comme si ils etoient les nourrissons d'une meme fortune, vous partagez avec eux vos plus cheres delices. Votre Majesté a cru que ce n'étoit pas assez d'avoir delivré les lettres du mepris & de l'ignominie où elles etoint tombées par la Corruption du siecle, si elle n'avoit encore la bonté de relever la gloire & l'Eclat des sçavans. Si bien que si les Lettres lui sont redevables de leurs plus beaux & plus riches Ornements, les Doctes aussi se rendront autant celebres & recommendables à la posterité par ses bienfaits, que par les productions immortelles de leur esprits. D'où vient, Madame, que l'entrée de votre Cour, leur est non seulement ouverte, mais aussi le dedans, & meme votre auguste Sanctuaire, & que l'on y voit reluire par dessus les autres les premiers, & les plus grands genies du Siecle, que vous avez toujours à vos cotez, non tant comme une suite des sçavants, que comme des adorateurs des mêmes Deesses, & des Compagnons de votre Felicité. Tous ces avantages inoüjes envers les Lettres & ceux qui en font profession, ne sont-ils pas encore accompagnez d'une infinité d'autres! D'où vient que l'on voit en votre Royaume une florissante Academie, & qui s'est enrichie des precieuses depouilles des autres; que vous avez donné la Charge à des Personnes d'une haute reputation de dresser une magnifique Bibliotheque, afin que je ne parle point de tant d'autres bienfaits, qui ne mourront jamais, & qui font que vous avez surpassé infiniment les *Alexandres*, les *Ptolomees*, les *Augustes*, & enfin tous les *Mecenas* des Lettres, & les Protecteurs des sçavans. D'où vient que vous poussez les uns par des glorieuses recompenses à bien meriter des lettres & de la posterité; que vous enflammez d'autres par les éloges, que vous leurs donnez; que vous reveillez d'autres par vos acclamations; Que vous attirez d'autres par des honneurs, & enfin que vous les obligez tous par votre exemple à une necessité absolüe de s'adonner à l'étude des Lettres? D'où vient aussi que votre Majesté ne fait point de scrupule, qu'un Visage si plein d'Eclat & de Majesté entre dans le Pavillon des Muses; que cet Esprit celeste, qui s'occupe à gouverner les distinées de tant de peuples, preside aux exercices des sçavans; qu'elle appaise leurs differends plus par la force de ses raisonnements, que par l'entremise de son Authorité, & enfin qu'elle s'acquitte presque de toutes les fonctions d'un homme des Lettres. C'est ainsi que votre Majesté n'a rien oublié de ce qui en peut avancer la gloire, ou en donner l'amour, ou en cultiver l'étude, ou en procurer l'ornement, ou en conserver les fruits & les avantages à la posterité, mais qu'elle entreprend tout cela d'elle meme & sans aucune sollicitation, & qu'elle l'accomplit avec une ardeur incroyable, & une rare felicité. D'où vient aussi que sa Cour est proclameé par tout, & selon tous les heureux presages qu'on peut prendre, qu'elle sera proclamée dans tous les siecles suivans, le Theatre des Lettres, le Siege de la science, le domiciles de Muses, le refuge des Doctes & enfin l'abregé de tout le monde des sçavans? Mais que vous couronnez heureusement, Madame, toutes ces merveilleuses qualitez par cette Pieté ardente envers Dieu, éloignee de tout faste & de toute affectation, qui comme la veritable Mere & la nourrice de toutes les autres vertus, reluit la premiere dans les bordures de votre Pourpre. D'où vient que dans ce haut faite de gloire où votre Majesté se voit élevée au dessus des accidens, & des entreprises humaines, dans cette Conspiration du Ciel & de la Terre à servir à la grandeur de sa gloire, dans cette obeissance de tant de peuples & même ce constant esclavage de la fortune, elle se resouvient encore de la

fragilité

fragilité humaine, elle fond toute en prierres, & reconnoit Dieu non seulement par des ressentiments interieurs, mais par toutes ses expressions, & par toutes les marques d'une profonde & religieuse devotion pour l'unique autheur & la seule source de tous ses dons, pour son fidele garend, & pour son bienfaiteur d'une façon toute particuliere, elle l'attire à la continuation de toutes ses graces. C'est ainsi que votre Majesté descendant elle-même du Throne, & que se retirant de l'importance de ses Affaires, & de la foule des spectateurs elle s'enferme dans son Cabinet; elle se presente devant ce Roi, qui comme l'autheur est aussi l'unique Témoin de sa devotion; qu'elle ploye devant lui ces mêmes genoux lassez des embrassements de tant d'adorateurs; qu'elle met à ses Pièds ce Sceptre & ce Diademe, qui la fait commender aux autres; & qu'ainsi prosternée à la terre, comme si elle etoit l'une de nous autres, mais avecque plus d'Ardeur encore qu'aucun de nous autres, elle lui recommende la Conservation de son Royaume, le salut des siens, & l'eternité de sa gloire. C'est à lui seul, Madame, que vous imputez les frontieres accrües de votre empire; les trophées & les étendars que vous avez remportez, même tous vos Lauriers & vos triomphes, la gloire d'avoir abbatu la fierté des ennemis, qui paroissoint indomptables, votre Sceptre & votre Couronne, toutes ces graces, dont il vous a comblé au dessus de tous nos souhaits & de l'envie meme, enfin ce bonheur avec quoi vous accompagnez & relevez tous ses bienfaits. Bien heureuse Princesse & digne veritablement d'envie en ce point, que ni les delices des Cours, ni l'indulgence d'une fortune riante par tout, ni l'abondance prodigieuse de tout ce qui peut etre l'objet de nos vœux, ni tant d'autres garends de la securité charnelle n'ont jamais pu detourner de son service, ni rallentir son ardeur; mais qui appelle & excite tous ses Sujets à une vraye & serieuse pratique de Pieté, partie par l'innocence d'une vie exemplaire, partie par une Sainteté de mœurs admirable & partie par des Edits & des Ordonnances merveilleuses.

A la bonne heure me put il etre permis, Madame, d'ajouter en cet endroit non seulement mes vœux mais ceux de tant des saintes ames, si cette entreprise, que tant de Compagnies publiques ont à Cœurs, ne sembloint etre au dessus de l'essai & des prieres d'un particulier & d'un jeune homme. Qu'il me soit permis neanmoins de découvir les plus secrets sentiments de mon Coeur à la fin de ce discours, de me jetter aux Pieds de votre Majesté, & de lui representer avec une sainte assurance les desirs de tant de bonnes ames, l'esperence de tant de peuples, les prieres de tous ceux qui meritent de porter le glorieux Noms des Chretiens, d'autant plus qu'elles ont déja eu ce bonheur par cidevant d'avoir eu d'elle une audience favorable. Que comme l'*Allemagne* doit à votre Majesté cet agreable Nom de Paix, & aprés les ruines & les desolations de tant d'années, ce bien inestimable d'un paisible repos & d'une douce tranquillité; que comme les Lettres lui doivent la gloire de leur Splendeur affermie, & du mépris levé, dont on les deshonoroit, qu'aussi la chere Epouse du divin Sauveur vous doive enfin les Combats appaisez de ses membres, qui se déchirent les uns les autres, les haines eteintes, la Playe encore ouverte & toute sanglante fermée & guerie pour jamais, enfin l'etude imposée de la verité mais unie avec ses Compagnes inseparables, la Paix & la charité. Que pour une fois & pour toutes ces malheureuses Controverses soient etouffées qui déchirent la robbe du Sauveur, qui ne peut etre décousuë; & qu'enfin les esprits partagez & les opinions differentes de ceux qui se sont separez d'un meme ennemi, se reunissent par une belle & aimable concorde. Que si dans ces tenebres & ces enveloppes de l'entendement humain, on ne peut se promettre un entier consentement en tous les Points de la doctrine, & une meme harmonie par tout, qu'au moins le dissentiment qui est en quelques Articles, qui n'ébranlent point les fondements de la foi, soit sans haine & sans invectives, & ne partage point les Esprits en diverses bandes; mais que ceux qui sont joints par tant d'autres liens, unis par tant de boucles, ne s'entrechoquent plus les uns les autres

autres par un Combat egalement funeste & dangereux aux deux parties. Qu'apres tant de grands flots, tant d'Orages elevez, un agreable Calme ramene les paisibles *Alcyons* sur nos frontieres, sans qu'ils soient jamais chassez par aucun Tourbillon; que ce doux nom de Freres s'entende & se verifie, qu'ils joignent amiablement leurs mains, & s'entrebaisent mutuellement, & courent à s'embrasser les uns les autres; & qu'enfin comme combatans sous les memes enseignes, ils goutent ensemble toutes les joyes d'une belle & agreable Societé, & qui n'est redoutable qu'au partie contraire; Qu'ils partagent entre eux leurs fonctions, & recueillent en meme temps les fruits qui s'en peuvent tirer. Voila une Oevre digne de votre gloire, Madame, digne de votre Sceptre, dignes de toutes vos admirables Vertus, & sur tout de celle, qui est le but & l'abregé de toutes les autres. Car de quelque cotez que nous tournions les yeux, nous ne trouvons personne que votre Majesté, qui ait de plus grandes aides pour cette entreprise; qui par son Authorité puisse faire approcher ceux qui sont divisez, les faire joindre par sa prudence & par son industrie redresser les breches de l'eglise, la consoler de son Affliction, & par cette extreme veneration, qu'elle tire de tout le monde, qui puisse donner au traité d'une Paix & d'une Concorde mutuelle une issuë souhaittée de long-temps, & qu'à peine l'on s'osoit plus promettre. C'est-là le plus ardent des Vœux, que fait l'eglise reformée, l'attente de tous les gens de bien, la sollicitude de notre *Geneve*, qui a toujour eu ce soin par dessus tous les autres d'avancer la pieté & de procurer la paix de *Sion*; & qui ne pouvant souffrir un plus long delais aspire & hallette dés long-temps aprés le fruits & la Possession d'un si grand bien. Que cette Obligation sera immortelle, par laquelle votre Majesté se rendra redevable tout le noms Chretien, & l'eternité de tous les âges! que ce miracle sera plus grand & plus agreable encore que tous les autres qu'elle a faits, quel excés de joye n'apportera-t-il pas à toutes les bonnes ames! que d'acclamations ne leur fera-t-il pas faire, qui seront continuées dans tous les Siecles: C'est ainsi Madame, que votre renommée sera eternelle & bien heureuse; qu'une posterité, qui ne sera pas ingrate l'accompagnera de toute sorte d'applaudissements; C'est ainsi que par tous les âges & par la bouche de tous les Ordres vous serez proclamée hautement la Protectrice de la foi & des Lettres, le Prodige du Sexe, la victorieuse du notre, l'Etonnement des Peuples, la merveille du Septentrion, les Delices de votre empire, la gloire du Siecle, & afin que je comprenne tout en un nom, mais un nom dont le monde n'a jamais vu de si auguste, & l'eglise n'en aura point de plus agreable, c'est ainsi que vous temoignerez d'etre veritablement *Christine*.

FIN.



LISTE

LISTE DES HARANGUES

Et d'autres Pièces de Panégyrique en vers & en prose, faites à l'honneur de

CHRISTINE,

REINE DE SUEDE.

Celles qui se trouvent marquées d'un S. à la fin, ont été composées par des Suèdois.

A.

IL ZODIACO alla Maestà invittissima di CHRISTINA Regina di Suezia, Sonetti del Academico errante. *Roma.* 4. *Academico errante.*

ANTIOPE, PENTHESILEA und THALESTRIS Heldinnen der Amazonen... von dem vorzug der Weibern für den Männern, bey der Königin CHRISTINÆ Crönungs-fest celebriret . . . *Stockholm.* 1650. Fol. *Amazonen.*

B.

BALLET des plaisirs de la vie des Enfans sans souci, dansé devant S. M. la Reine de *Suède* à *Stockholm* 1638. 4. *Ballet.*

BALLET, om hela Weridenes frögd dansat på Stockholms Slott wid hennes Majestets lyckeliga Regerings begynnelse. *abr.* 1645. S. . . . 4.

Laurentii *Bodockii* fortuna CHRISTINÆ Suecorum Reginæ dum die Decembris 8. anni 1645. annum ætatis XX. feliciter auspicaretur, publico sermone expressa. excusa typis Henr. *Keyser* 1645. Fol. *Laur. Bodockius.*

Joh. Henr. *Boecleri* Oratio Panegyrica prima, dicta CHRISTINÆ Reginæ Sueciæ. 4. *Joh. Henr. Boeclerus.*

Ejusdem Oratio secunda. 4. *Idem.*

Ejusdem Oratio tertia. 4. *Idem.*

Ejusdem Oratio quarta. 4. *Idem.*

In Operum Boecleri Tom. IV. p. 1. &c.

LES BOUTADES ou Proverbes, Ballet dansé à *Stockholm*. en 1650. Fol. *Les Boutades.*

PSALMUS Reginæ CHRISTINÆ inscriptus à . . . *Brieux.* *Brieux.*

V. *l'Append. de ces Mém. N. XVI.*

C.

PANEGYRICUS CHRISTINÆ Suecorum Reginæ Hispano idiomate scriptus & Alexandro VII. P. M. dicatus à D. *Francisco della Carrera y Santos*... Romæ 1656. Fol. *Franc. Carrera e Santos.*

Cerisantes Ode latine sur CRISTINE à *Stockh.* Fol. *Cerisantes.*

Divæ Principi CHRISTINÆ omnibus titulis majori, cum imperium capesseret &c. A. 1645. ligate; Fol.

Joh. *Cronmanni* Nob. Liv: Elogia Ser. CHRISTINÆ Reginæ Oratione solemni enumerata . . . *Dorpati* 1647. S. 4. *Joh. Cronmannus.*

E.

Joh. Ebermaieri Triumphus pacis Osnabrugensis & Norimbergensis . . . ubi plurima in laudes CHRISTINÆ II. *Tubingæ* 1649. 4. *Joh. Ebermaierus.*

ORATIO Virtutibus literariis sine exemplo in Principe florentibus Ser. Pr. CHRISTINÆ. Augustæ *Upsaliæ* 1648. habita ab *Eduardo Philippi Ehrenstein.* S. Fol. *Ed. Ehrenstein.*

Ejusdem Oratio in diem Coronationis CHRISTINÆ habita Trajecti ad Rhenum 1650. & ibid. edita. S. Fol. *Idem.*

V. *Schefferi Suec. Lit. p.* 175.

Er. Emporagrius. Erici Emporagrii Oratio in CHRISTINAM Pacificatricem habita. *Upsaliæ* 1648. S. Fol.

Epigrammata. ΕΠΙΓΡΑΜΜΑΤΩΝ ΔΕΣΜΙΣ sive Epigrammatum fasciculus ad CHRISTINAM 4.

F.

Favoriti. *Fvoriti* Poëme Latin sur CHRISTINE. *Rome* 1655.

Oct. Ferrarius. *Octavii Ferrarii* Pallas Suecica sive Panegyricus, CHRISTINÆ, Gothorum, Vandalorum ac Suecorum Reginæ imperium auspicanti dictus. *Patavii* 1651.

V. *Oct. Ferrarii opera varia curâ Joh. Fabricii T. I. p.* 253 *&c.*

Idem. *Ejusdem* CHRISTINA abdicans sive Panegyricus quum Imperio valediceret. *Ibid. Prolusio XXI. p.* 281 *&c.*

Jo. Haquinus Florander. Carmen gratulatorium de Bello Sueco-Danico feliciter gesto, recitat. *Johanne Haq: Florandro.* S. 1645. 4.

Laur. Fornelius. Oratio *Laurentii Fornelii* in Natalem Ser. Reginæ Christinæ. S. . . . 1644.

Schefferus L. c. p. 142.

Joh. Freinshemius. Oratio panegyrica virtuti & honori Ser. pot. que CHRISTINÆ S. G. V. Reginæ cum natalem suum XXI. celebraret Holmiæ habita. *Upsaliæ* a *Joh. Freinshemio* VI. Idus Decembr. 1647. Fol.

Et ejusd. Oratio.

Idem. La même en François traduite par *Hambræus* à *Paris* 1655. 8.

Abraham Freinshemius. Natalis CHRISTINÆ XXIV. panegyrica Oratione ab *Abrah. Freinshemio* A. 1649. Argentorati celebratus. Fol.

Mich. Friedeborn. Panegyricus CHRISTINÆ consecratus a *Michaële Friedeborn. Stettini* 1645. 4.

Idem. Gratulatio panegyrica ad CHRISTINAM de pace Osnabrugæ conclusa & per Carolum Gustavum Norimbergæ confecta, a *Michaële Friedeborn.* . . . 1650. Fol.

G.

Magn. Gabriel de la Gardie. Spectaculum Certaminis pedestris, quo natalem XXVI. CHRISTINÆ celebrari curavit Magnus *Gabr. de la Gardie. S. Holmiæ* 1651. Fol.

Idem Suet. & Germanicè. . . .

Germania Evangelica. Germaniæ Evangelicæ restitutæ ad CHRISTINAM publica gratulatio. anno salutis 1648. Fol.

Hieron. Gratianus. *Hieronymi Gratiani* panegyricum CHRISTINÆ dicatum. A. 1654.

In Epist. Nic. Heinsii ad Christinam *Non. Jan.* 1655.

Georgius Gyllenstierna. Ser. & pot. Principi & Dominæ CHRISTINÆ S. G. V. Reginæ . . . panegyricum inscripsit ac obtulit *Georg. Gyllenstierna*, cum relicta studiorum sede Upsaliâ gradum in exteras regiones efferre cogitaret. S. 8.

Joh. Gyllenstierna. Optimæ, felici, sapientissimæ Principi, perpetnæque Augustæ Dominæ CHRISTINÆ S. G. & V. Reginæ . . . suam dedicat Dissertationem de necessaria & singulari prudentia Principis in recens parto imperio, *Joannes Gyllenstierna G. F. S. Upsaliæ* 1654. 4.

H.

Daniel Heinsius. *Dan: Heinsii* Panegyricus ad Ser. & potentiss. CHRISTINAM *Gustavi Magni* filiam Suecor. Goth. Vandal. Reginam. Fol.

Idem. *Ejusdem* Carmen in augurationem CHRISTINÆ.

Idem. *Ejusdem* CHRISTINA Augusta poëmatium ex occasione Regiorum Solemnium festi Inauguralis conscriptum. *Holmiæ* 1650. Fol.

Nicolaus Heinsius. *Nic: Heinsii* CHRISTINA Augusta, Carmen Heroicum in ipsius Coronationem. A. 1650.

Idem. *Ejusdem* Carmen elegiacum ad Reginam CHRISTINAM, Dianam saltantem.

Idem. *Ejusdem* Carmen elegiacum ad Eandem, Magnam Musarum nutricem.

Idem. *Ejusdem* elegiacum ad eandem Pacatricem Germaniæ.

Idem. *Ejusdem* ad eandem, cum Leo in arena cum aliis feris ter quaterque commissus pugnam pertinaciter detrectaret.

Hæc & plura, extant in libro I. Silvarum Nic. Heinsii.

Idem. *Nicolai Heinsii* Panegyricus CHRISTINÆ dictus.

V. *Ejus Poëmat. pag.* 129 *sqq.*

I.

Jesuitæ Oenipontani. Mundus Novus CHRISTINA Serenissima Sueciæ Regina in sinum Ecclesiæ Catholicæ Romanæ Oeniponti recepta & à serenissimo Principe *Ferdinando Carolo* Austriaco Archiduce ibidem recepta anno, quem ipsamet exhibet *ChrIstIna aDMIrabILIs*

(1655)

(1655) Oenlponti nomine Collegii *Soc. Jesu* Oenlpontani, typis Michaëlis Wagneri plag. 30. 4.

K.

Joh. Christiani Keck Argentor. Carmen gratulatorium ad Reginam CHRISTINAM cum Upsaliam ingressa esset A. 1649. edit. *Holmiæ* E. a. Fol. *Joh. Christiani Keck.*

Solennia vota pro salute . . . CHRISTINÆ Reginæ nuncupata a *Cunrado Christophoro a Königsmarck* VI. Idus Dec. 1652. S. Argentorati. Fol. *C. Christoph. Koningsmarck.*

L.

Panegyricus Heroinæ incomparabili CHRISTINÆ S. G. & V. Reginæ . . . ipso inaugurationis die in Academia Tubingensi dictus a *Luca Langermanno. Tubingæ.* Fol. *Lucas Langermannus.*

Les Libéralités des Dieux: Ballet. à *Stockholm* 1652. 4. *Libéralités.*

Historischer Lobspruch und Sieges-lied, als Ihro Konigl. Maj. CHRISTINA die Regierung antraten. *Stockh.* 1644. 4. *Lobspruch.*

Inauguratio regia Ser. & pot. Reginæ CHRISTINÆ 1650. XX. Octobr. Holmiæ feliciter instituta . . . versibus descripta a *Jo. Loccenio. Holmiæ* 1651. Fol. *Joh. Loccenius.*

Magnificentia augustissima CHRISTINÆ in Academia Dorpatensi celebrata a *Laur. Ludenio.* A. 1648. 4. *Laurentius Ludenius.*

Natalis vitæ augustissimæ Dnæ. CHRISTINÆ cum annum ætatis XX. auspicaretur æternitati consecratus a *Laur. Ludenio* Prof. Dorpati 1645. 4. *Idem.*

Natalis . . . CHRISTINÆ celebratus oratione solemni æternitatique consecratus a *Laur. Ludenio. . . . Dorpati* 1649. 4. *Idem.*

Ejusdem Augustissima Coronationis solennitas CHRISTINÆ Reginæ carmine heroico 1650. dicta & edita *Dorpati* E. A. 4. *Idem.*

Ludolphi (Jobi) Mscr. de Rebus Æthiopicis. 4. *Jobus Ludolphus.*

M.

Votiva acclamatio ad CHRISTINAM Sueciæ Reginam de Bello Germanico feliciter absoluto & Pace restituta. *Stockholmiæ* 1649. Fol. *J. F. M.*

Hujus Panegyrici mentio fit in Catalogo Bibliothecæ Melbomianæ, *p.* 190. *n.* 2033.

CHRISTINÆ Suec. Goth. Vandaliæque Reginæ Augustissimæ, potentissimæ, sapientissimæ *Corona*, ubi ad calcem singulis insignibus regiis, quibus potentissima Regina fuit inaugurata, epigrammata respondent sistunturque, oratione soluta & ligata ab *Antonio Macedo. Stockholmiæ.* 4. *Anton. Macedo.*

V. Bayle *Dict. Hist. & Crit. art.* Macedo.

Panegyricus CHRISTINÆ Reginæ, Sacræ, Optimæ, Maximæ dictus a *Macedo Lusitano* Chronographo Regio. 4. *Idem.*

CHRISTINA PALLAS TOGATA, *Alexandri VII.* auspiciis *Romæ* Triumphatrix. Autore P. *Francisco Macedo . . . Romæ* 1656. 4. *Franciscus Macedo.*

Antonii Malagonelli Oratio ad CHRISTINAM sub persona Legatorum Reipublicæ *Sti. Marini* A. 1655. *Anton. Malagonelli.*

Num. est IV. ejus Orationum, pag. 76. *sqq.*

Ejusdem Oratio in funere CHRISTINÆ Reginæ. A. 1689. *Idem.*

Num. ibid. VII. pag. 134. *sqq.*

Le Portrait de CHRISTINE fait par *Mannerschied* P. Jésuite en 1653. *Mannerschied.*

V. *l'Append. N. XLVII.*

CHRISTINA Augusta Sueciæ Regina, delineata a *Josepho Maria Maraviglia* in Gymnasio Patavino Mor. Philos. Professore. *Bononiæ* 1657. *Jos. Maria Maraviglia.*

V. Ses *leges honestæ vitæ.*

CHRISTINÆ S. G. V. Reginæ Carmen a *Petro de Marcassus* Prof. Eloquentiæ. *Parisiis* 1652. 4. *Petrus de Marcassus.*

Ejusdem ad CHRISTINAM Soteria. Ibidem 4. *Idem.*

V. Nicéron *Mem. Tom. XXI. p.* 104.

Marpurgensis Academiæ Gratiarum actio super Diplomate protectorio a CHRISTINA . . . indulto . . . ligate. *Marpurgi Hess.* 1640. Fol. *Academia Marpurgensis.*

Poëme Latin à l'honneur de CHRISTINE fait par *André Marvell* Angl. *Andreas Marvellius.*

V. *l'Append. N. XXXVIII.*

Johannes Matthiæ Oratio cum habenas capesseret CHRISTINA . . S. *Holmiæ* 1644. Fol. *Jo. Matthia.*

Ægid. Menagius. *Ægidii Menagii* Dedicatio Panegyrica CHRISTINÆ . . . transmissa. *Paris.* 1652. 4.
V. Menagii *Miscellanea.*

Menasseh-Ben Israël. Panegyricus CHRISTINÆ dictus a Rabbi *Menasseh-Ben Israël*, impress. Latine & Hispanice 1655.
V. Morerl *Dictionnaire art.* Menasseh.

Les Frères Minimes. Eloges de la Séréniffime Reine de *Suède* par les *Frères Minimes* de la Trinité du Mont. Mscr.
V. Montfaucon *Biblioth. Biblioth. T. I. n.* 1749. *p.* 53.

Reinh. a Mittendorff. *Reinboldi a Mittendorff* Holmensis Gratulatio Serenissimæ Reginæ CHRISTINÆ dicta Rigæ Livonorum. S. 1652. Fol.

Car. Mörnerus. Elogia Ser. & Pot. Dnæ CHRISTINÆ . . . a *Carolo Mörnero* lib. Barone & Judicii Aulici Dorpatensis Præside, quæ per filium suum *Leonardum* declamari jussit. Dorpati S. 1653. 4.

N.

Northman. La Peinture de la Reine Christine par *Northman* . . . 1650. 8.

O.

Arvidus Olai. *Arvidi Olai* Gratiarum actio de Pace per CHRISTINAM obtenta habita in natali Reginæ 1649. S. edita. *Lincopiæ* 1650. 4.
V. Scheff. *S. L. p.* 157.

Joh. Paulini Olivekrans. *Jo. Paulini Olivekrans* Oratio in laudes CHRISTINÆ Græcè. S. habita *Upsaliæ* 1646.
V. Holmia *Literata*, 1707. 4. *p.* 30.

P.

Nicol. Pallavicini. P. *Nicolo Pallavicini* Jesuita: Diffesa della providenza divina per grand' acquisto fatto della Reina di *Suezia* alla Religione Catholica. 4.
V. Crescimbeni *Vite degli Arcadi Part. II. p.* 93.

Idem. *Ejusdem* discorso Che i paesi più sterili e per natura più poveri, erano più ingeniosi e per conseguente più richi . . Mscr.
Ibidem, *p.* 99.

Matth. Max. a Parasin. Oratio de Pace Germaniæ, ubi de artibus Belli & Pacis . . . in laudes CHRISTINÆ habita à *Matthia Maximiliano à Parasin. Holmiæ* 1649. Fol.
Impr. Malmogiæ *Typis Henschenianis.* A. 1660.

Passions vaincuës. *Les Passions* victorieuses & vaincuës, Ballèt dansé à *Stockholm* en 1649. Fol.

Mr. Patru. Beau Discours de Mr. *Patru* à l'honneur de CHRISTINE, prononcé au nom de l'Académie Françoise à *Paris* 1656.
V. *Les Mem. de* Christine, *T. I. p.* 530. *&c.*

L. Paulinus. L. *Paulini Gothi* Oratio Suet. in diem natalem CHRISTINÆ. S. habita. *Holmiæ* 1626. Fol.

Petiville. Poëme de *Petiville* envoïé à CHRISTINE.
V. *L'Append. de ces Memoires*, N. XVI.

L. Peyraredus. J. *Peyraredi* Nob. Aquitani *Corollæ* Regiæ ad Ser. & Pot. CHRISTINAM transmissæ. *Parisiis* 1646. 4.

Stephanus Pignatellus. Panegyricus CHRISTINÆ Sueciæ Reginæ dictus à *Stephano Pignatello*. A. 1656.
V. Comm. Papadopoli *Hist. Gymn Patav. Lib. II. p.* 290.

Georgius Preusius. Oratio Panegyrica Natali Sereniss. & Potentiss. Dnæ CHRISTINÆ . . . præsentibus ipsa S. R. Majestate, Celsissimo Principe Palatino . . . dicta a *Georgio Preusio* Revalia Livone in arce Stockholmensi 6. idus Decembr. A. 1646. impr. *Upsaliæ*. Fol.

R.

Rangouze. Lettre Panégyrique à CHRISTINE écrite par le Sr. *Rangouze*.
V. *Ces Mem. de* Christine, *T. I. p.* 423. *not.*

Joh. Valent. Rechten. Incilta Suecorum Bellona detecta a *Joh. Valentino Rechten*. 1648. Fol.

Casp. Anth. Rethmeyer. Xenium Charitophorum CHRISTINÆ Sueciæ Reginæ a *Casparo Anthonio Rethmeyer* Mindano oblatum *Holmiæ* 1649. Mscr.

Jacobus N. Righman. Oratio de bello Sueco-Germanico, quam æternitati Maximi Parentis & Maximæ Heredis CHRISTINÆ . . IV. d. Novembr. 1647. pronunciabat *Jacobus N. Righman* S. impr. *Upsaliæ* 1648. Fol.

M. Roslagius. Æternitati Ser. & Pot. Reginæ CHRISTINÆ Sacrum, vovente *M. Roslagio*, Gymnasii Stockholmensis Historico. A. 1645. ligate S. Mscr.

Isaacus Rothovius. *Is. Rothovii* Oratio Inauguralis Academiæ Aboënsis beneficio CHRISTINÆ instituta. S. . . . . *Aboæ* 1640. Fol.

Mars

Mars Sueco-Germanicus in natalitium festum CHRISTINÆ 1643. a *Joh. Rudbeckio*. S. Arosiæ. 1644. 4. *Joh. Rudbeckius.*

Panegyricus Deo T. O. M. pro Pace inter CHRISTINAM & *Christianum IV.* confirmata, dictus a *Nicolao Rudbeckio*. S. Arosiæ. 1646. Fol. *Nic. Rudbeckius.*

S.

Oratio valedictoria, quam CHRISTINÆ post admirandam abdicationem, valetudinis causa ad Exteros profecturæ, dictam nunc offert dedicatque *Jo. Schefferus* Arg. *Upsaliæ* 1654. Fol. *Johannes Schefferus*

V. Scheff. *Suec. Lit. pag.* 293.

Dies CHRISTINÆ mense Julii XXIV. A. 1653. pro ejus salute celebratus in Academia Argentoratensi à *Carolo Schmidio*. Typis *Jo. Staedelii*. Fol. *Carolus Schmidius.*

Kling gedichte von Schwedischen Helden. . . . . 1653. 8.

Il y a dedans plusieurs Poëmes à la louange de Christine. *Herman Schwemeier.*

Panegyricus sive Oratio ad processum solemnem accomodata, cum Administratores Regni Sueciæ d. 7. Dec. 1644. tutelam Regni S. R. Mti. CHRISTINÆ Augustæ redderent dicta a *Gotbof. Screëro*. S. *Holmiæ* E. A. Fol. *Gothofredus Screërus.*

Regi Regum Sacrum & Majestati Dnæ CHRISTINÆ S. G. & V. Reginæ Victrici, Ecclesiæ Occidentalis Pacificatrici in perpetuam Triumphi Memoriam A. 1650. a *Ditmaro Scriba* Ecclesiarum Valdeccensium Visitatore & Pastore Mengeringhusano. Mscr. *Ditmarus Scriba.*

Oratio gratulatoria in mutuum Regnorum Aquilonarium Sueciæ Daniæque pacis fœdus denuo institutum, habita Upsaliæ ab *Erico Simonio* S. 1645. 4. *Ericus Simonius.*

Panegyricus Reginæ CHRISTINÆ dictus a *Friderico Spanheim*, Ezechiëlis fratre. *Genevæ* 1651. Fol. *Fridericus Spanheim.*

Panegyricus Reginæ CHRISTINÆ dictus ab *Ezechiële Spanheim*... *Genevæ* 1652. 4. *Ezechiël Spanheim.*

Ejusdem ad CHRISTINAM Reginam cum secunda vice Roma in Sueciam rediret. A. 1667. . . S.

Le même en François par lui-même: Sous le titre de Panégyrique à la Sérénissime Reine de *Suède*. *Genève* 1652. 4. *Idem.*

Oratio gratulatoria die natali Imperii CHRISTINÆ S. G. & V. Reginæ cum omnibus regiis virtutibus, tum imprimis eruditione & liberalium studiorum laude florentissimæ, recitata a *Joh. Sparre*, Johannis Fil. S. *Upsaliæ* 1648. Fol. *Johannes Sparre.*

V. Scheff. *l. c. p.* 201.

Oratio gratulatoria in natali Reginæ CHRISTINÆ Upsaliæ ab eodem habita. 1649. S. Fol. *Idem.*

Ibidem.

Ejusdem in eandem Reginam cum secunda vice Roma in Sueciam rediret. A. 1667. S. *Idem.*

Ibidem, *pag.* 202.

Oratio de Pace Germanica a *Jo. Staffandro* Werm: pronunciata. 1649. *Upsaliæ* S. 4. *Johannes Staffander.*

Georgii Stiernbielmii invitatio ad solennem inaugurationem Reginæ CHRISTINÆ. S. *Holmiæ* 1650. Fol. *Georgius Stiernbielm.*

Edidit idem *Georgius Lillie Stiernbielm* plurima scripta occasione natalium & festi Coronationis CHRISTINÆ & inter alia cui titulus *Astrild* Cupido suspensus. S. *Idem.*

Item. Cantilena Captivorum Heroïca. S. *Idem.*

Item. Nativitas Paris. S. *Idem.*

Parnassus triumphans. S. *Idem.*

Felicitatis pompa honorabilis. S. *Idem.*

Virtutes repertæ: quæ fere omnia comprehenduntur sub titulo *Musæ Suethizantes Stiernbielmii*. *Holmiæ* edit. A. 1654. S. 4. *Idem.*

V. Scheff. *l. c. p.* 179.

Panegyricus CHRISTINÆ . . . dictus a *Franc. Stypmanno*, nomine Universitatis Gryphiswalsd. . . . *Gripswaldiæ* 1640. Fol. *Franciscus Stypmannus*

Panegyricus ad Eandem ab eodem, cum ductu *Leonardi Torstensonii* in campis Lipsiacis victoriam extorqueret a Saxonibus . . . *ibidem*. 1642. Fol. *Idem.*

Ejusdem ad CHRISTINAM de felici maris triumphati victoria ductu *Car. Gustavi Wrangelii* gratulatio Panegyrica *Gripswaldi* 1645. Fol. *Idem.*

Ode de la Comtesse de la *Suze* à CHRISTINE . . . *Comtesse de la Suze.*

V. *L'Append. de ces Mém. N. XIX.*

T.

Vitalis Theroni, Narbonensis Galli, Votum Lauretanum Serenissimæ Principi CHRISTINÆ *Vitalis Theronus.*

TINÆ Suecorum Reginæ folutum. *Tholosæ* 1655. 4.

Johannes Tolle. Oratio de miraculosa Sueciæ e multis hujus feculi angustiis liberatione, pronunciata a *Johanne Gilii Tolle.* S. *Upsaliæ* 1645. 4.

V. U.

Henr. Valesius ou de Valois. Oratio *Henrici Valesii* de Christinæ Suecorum Reginæ Coronatione, quæ A. 1650. celebrabatur.

V. Henr. Valesii *Emendationum libri V. & de Critica libri II. edente* P. Burmanno *jun. p.* 11. 16. &c.

Idem. *Ejusdem* Oratio altera . . . . . .

Idem. *Ejusdem* Disticha in nummum aureum Christinæ ex altera parte folis ex altera Minervæ galeatæ rarum olivæ fpectantis imagine fignatum.

Hadr. de Valois. *Hadriani Valesii* Disticha in eundem nummum. . . .

Olaus Verelius. Oratio Panegyrica de Pace Sueo Germanica quam in illustri Academia Lugduno-Batava ad d. XIV. Cal. Apr. 1649. publice dixit *Olaus Verelius*, eamque Reginæ . . . CHRISTINÆ infcripfit. S. . . .

V. Verelii *Opusc. pag.* 357. &c.

Idem. *Ejusdem* Oratio augustiffimis coronationis aufpiciis CHRISTINÆ . . . dicta Parifiis A. 1650. menfe Octobr. S.

V. Verelius, *l. c. p.* 458.

Ericus a Vitinghoff. *Erici a Vitinghoff* Nob. Sueci Panegyricus ad Populos qui ex Germanicæ pacis legibus in Reginæ CHRISTINÆ ditionem venere, dictus S. *Lugduni Bat.* 1650. Fol.

Andreas Ulstadius. Suecia triumphans five Oratio de capta claffe Danica. 1644. menfe Octobr. recitata ab *Andrea Andreæ Uiftadio* Both. S. *Aboæ* 1644. 4.

Petrus Ungius. *Petri Johannis Ungii* Oratio in aufpicatiffimos natales Academiæ Aboënfis a Regina CHRISTINA fundatæ d. 15. Julii 1640. *Aboæ* d. 4. Aug. habita. S. . . . 1640. 4.

V. Scheff. *l. c. p.* 169.

W.

J. W. Panegyricus CHRISTINÆ . . 1644. Regni Gubernacula capeffenti fcriptus a *J. W.* Fol.

Michaël Wexionius. In aufpicatiffimum natalem CHRISTINÆ . . . A. 1649. ob restitutam *Sueciæ* & *Germaniæ* pacem humillima devotione gratulabundus accinit *Michaël O. Wexionius* Leg. & Pol. Profeffor. S, *Aboæ*. Fol.

Ligate Mscr. in Palmsköldianis.

Johannes Witechindi. *Joh. Witechindi* Panegyricus Reginæ CHRISTINÆ fcriptus . . . S. *Holmiæ* 1644.

V. Scheff. *l. c. p.* 185.

Idem. *Ejusdem* gratulatio ad Reginam CHRISTINAM cum celebraret augurium falutis. 1650. S.

Ibid. p. ead.

Idem. *Ejusdem* de depofitione Imperii CHRISTINÆ Reginæ in præfentia Regis & Reginæ S. *Holmiæ* 1654.

Ibid. p. 185.

Z.

Ernestus Zimmerman. Panegyricus five Oratio gratulatoria CHRISTINÆ confecrata ab *Ernesto Zimmermanno* Patr. G. Pomerano . . *Groningæ* 1650. 4.

41 Sued. 54 Exter. NB. *Outre les Harangues & autres Pièces de Panégyrique que nous venons de marquer ci-dessus, il s'en trouve un bon nombre de moins étendues, qui sont insérées dans les Mémoires-mêmes de* Christine : *n'aiant jamais prétendu les ramasser toutes.*

NOTE

NOTE DES PIECES

EN

MANUSCRIT,

Insérées tout au long ou par extraits, ou bien citées en preuve de passages qui se rencontrent dans ces Mémoires concernant la Reine CHRISTINE : *le contenu se trouve la plupart marqué en leurs places dans la Table des Matières ci-dessous.*

Le Nombre des Pièces est marqué à la fin de chaque Article.

A.

Actes Publics de Suède en Latin & en Suédois au nombre de . . . . 12.
Adler-Salvius ses Letttres en Mscr.
Adolphe Jean (Prince Palatin) ses Lettres à *Christine* & ses Mémoires aux Etats de *Suède*. . . . . 5.
Alexandre VII. (Pape) ses Vers supposés à *Christine*. . . . . . . 1.
Amarante Poëme Latin sur cet Ordre. . . . . . . 1.
Amsterdam (Lettres Mscr. de la Bibliothèque des Rémontrans à) au nombre de 16.
V. *Bochart*, *Vossius*, *Menasseh-Ben-Israël.*
Anonyme (Ministre Danois) Mscr. de l'Etat de *Suède* en 1686. . . . . 1.
——— Lettre à *Christine* sur son Mariage. . . . . . 1.
——— Portrait d'un Anonyme du Chancelier Comte *Axel Oxenstierna*. . . 1.
——— Lettre à Mr. *Lithman* Docteur en Théol. . . . . . . 1.
——— Lettre d'un Jésuite sur le séjour de *Christine* à *Munster*. . . . 1.
V. *L'Append. N. LIV.*
——— Vers sur la mort de *Christine*. . . . . . 1.
——— Jésuite réputé Auteur d'un écrit au sujet de l'abdication de *Christine*.
V. *Frischman.*
——— Infermità, morte è funerale di *Christina*, Regina di *Suezia*. . . . 1.
V. *L'Append. N. LXXXVIII.*
Archives, Mscr. sur les Archives de *Suède* en *Allemand*. . . . . 1.
Arckenholtz. Voïez *Inscriptions*.
Arcus triumphalis *Christinæ* & *Carolo Gustavo* erectus. . . . . 1.
V. *L'Append. N. XLVI.*
Arenus (*Forsius*) Manuscrits de lui. . . . . . 2.
D'Aveaux Lettres Manuscrites. . . . . 2.
Aviso ai Prencipi Christiani dell' arrivo fatto nella Corte di *Roma* della Regina di *Suezia*. A. 1655. . . . . 1.
V. *L'Append. N. LXVI.*
Azzolini (Pompée) sa Lettre à *Charles XI*. . . . . . . 1.

B.

Baner (Gustave Ad.) Inscription sur lui à *Padoue*. . . . . 1.
Baals ses Lettres à *Christine* insérées & ses Régitres cités au nombre de . . 69.
De la Barde Lettre Manuscr. copiée par *Wicquefort*. . . . . 1.
Beblen il a communiqué une Lettre Manuscrite de *Christine* à l'Auteur.
Benzelius (Eric.) Oratio funebris Memoriæ *Olivekransii* dicta *Upsaliæ*. A. 1707. . 1.
Benzelstierna (*Gustave*) il a communiqué des Lettres de *Christine* à l'Auteur.
Benzel (*Jacobson*) de même.
Berch (*Reinbold*) ses Lettres à l'Auteur pour l'éclaircissement des Médailles de *Christine*. 3.
——— Sa liste des Médailles de *Christine*. . . . . . 1.
Berlin (Lettres de *Christine* communiquées des Archives de)
——— Manuscrit de la Bibliothèque de *Christine* dans celle de *Berlin*.

Bernard

Bernard (Docteur en Médecine) a communiqué à l'Auteur une Lettre Manufcrite de *Saumaife*. . . . . 1.
Bibliothèque. Voïez *Upfal*, *Stockholm*, *Paris*, *Oxford*, *Wolffenbuttel*, *Caffel*, *Berlin*, *Amfterdam*.
Bielke (Les Comtes *Toure & Charles*) ont communiqué des Lettres & autres Manufcrits à l'Auteur.
Biörnklov. Ses Lettres Manufcrites. . . . . . 2.
Birckholzer. (Ses Manufcrits de la *Lapponie*) . . . . 1.
Blome. (de) des Pièces Manufcr. communiquées à l'Auteur.
Blomvelt a communiqué une Pièce en Manufcrit à l'Auteur.
Blackftolius fa Biographie de *Chriftine* Manufcrit en *Suédois*. . . . 1.
Bonde (le Comte) a communiqué des Lettres de *Chriftine* à l'Auteur.
Bochart. Ses Lettres Manufcr. à *Iſ. Voffius*. . . . . 5.
V. *L'Append. N. XVI. LI.*
Boraftus. (Manufcrit de la *Lapponie*) . . . . . 1.
Bourdelotti. Lettres à *Gaffendi* & à *Jean Matthiæ*. . . . 2.
Brahé (Mémoires de la très-Illuftre famille de) Manufcrit en *Suédois*. . 1.
—— Lettres du Comte *Pierre Brahé* à *Chriftine*. . . . 2.
—— Madame la Comteffe *Ulrique Brahé* a communiqué quelques Lettres de *Chriftine* à l'Auteur.
Brandenbourg (Lettre de *George Guill*. Electeur de) à *Gemblieblus*. . . 1.
V. *Append. N. IV.*
Bregi (Comteffe de) fa Lettre à *Chriftine*. . . . . . 1.
Brienne (Lettre du Comte de) à *Wexionius*. . . . . 1.
Broberguen (Mémoires & Lettres à *Chriftine*.) . . . . 2.

C.

Camerarius fes Lettres à *Axel Oxenftierna*. . . . . . 2.
Cafimir (Roi de Pol.) fa Lettre à *Chriftine*. . . . . . 1.
Caffel (Manufcrits de la Bibliothèque de) par *Rufsdorff*, *Ludolphe*, & en Chimie. 6.
Item Append. N. *III.* & *IX.*
Caffini Lettera al Sgr. Campani.
V. *L'Append. N. LXXVIII.*
Cederkrans fes Lettres & Mémoires à *Chriftine*. . . . . 4.
—— fon Mémoire au Nonce du Pape. Mr. le Colonel de *Cederkrans* a communiqué des Lettres & des Ecrits de *Chriftine* à l'Auteur. . . . . 1.
Celfius a fait part à l'Auteur d'un Manufcrit de *Chriftine*.
Chanut fes Lettres à *Chriftine*. . . . . . . 2.
Charles Guftave fes Lettres & Annotations écrites à *Chriftine*, à *Jean Matthiæ*, à *Jean Oxenftierna*. . . . . 9.
—— —— Sa Lettre de condoleance fur la mort du Chancelier *Axel Oxenftierna*. 1.
Charles XI. Lettres à *Chriftine*. . . . . . . 2.
—— à *Benoît Oftenftierna*. . . . . . . 1.
Colling a communiqué une Lettre de *Salvius* à *Chriftine*.
Corylander a fait part à l'Auteur d'une Lettre Manufcrite. Voïez *Linde*.
Chriftine (Lettres diverfes de *Chriftine*) en Suédois, en Latin, en Allemand, en François & en Italien, qui font inférées dans ces Mémoires, font enfemble deux cent & vingt. Ainfi en déduifant cinquante, qui ont été publiées, les non imprimées jufqu'ici vont au nombre de . . . . 170.
—— autres de fes Lettres inférées par extraits & citées dans ces Mémoires au nombre de . . . . 25.
—— fes Vers fuppofés au Pape *Alexandre VII*. . . . . 1.
—— fes Réfléxions fur *Alexandre le Grand*. . . . . 1.
—— fon Ouvrage de Loifir, ou Maximes & Penfées diverfes communiquées par *Galdenblad*. . . . . 1.
—— fes Apophthegmes recueillis par *Bourdelot*. . . . 1.
—— fes Vers italiens ajoûtés au Poëme d'*Endymion* par *Aléxandre Guidi*.
Comenius fes Lettres à *Axel Oxenftierna*, à *Jean Matthiæ*, & à *de Geer*. . 6.
Condé (Prince de) fes Lettres à *Chriftine*. . . . . 2.

Con-

Palmskoldiana Biographica Gentis *Suecicæ*.
Baris Manuscrits tirés de la Bibliothèque Roiale. . . . . 9.
Peringer ses Manuscrits sur *Jean Matthiæ*. . . . . . . 1.
Petræus a communiqué des Manuscrits à l'Auteur.
Pompe funèbre de *Gustave-Adolphe* à *Stralsond* le 10. Juillet 1633. V. *Gustave-Adolphe*.
Ponikau (de) a communiqué des Lettres de *Christine* à l'Auteur.
Posse (Baron *Gustave*) ses Lettres à *Christine*. . . . . 2.
. V. *Append. N. XIII.*

Q.

Qualità, inclinationi e costumi della Regina di *Suezia*. . . . 1.
V. *l'Append. N. XLIX.*

R.

Rålamb (Baron *Gustave*) a communiqué à l'Auteur plusieurs Lettres, Actes, Rapports au sujet de *Christine* au nombre de . . . . . . 27.
Régence de Suède, son Pleinpouvoir à *Axel Oxenstierna*. . . . 1.
Ses Lettres à lui, à l'Evêque *Bazius*. . . . 4.
Régîtres du Sénat de *Suède* cités. . . . . 16.
——— du Parlement de *Jönköping*. . . . . . . 2.
——— du Gouvernement d'*Uplande*. . . . . . 3.
——— du Consistoire d'*Upsal*. . . . . . . 5.
——— du Consistoire de *Strengnäs*. . . . . . . 2.
Relation V. *Anonyme*.
——— de la Confession de foi de *Christine* faite à *Inspruck*. Manuscrit en Suédois. . 1.
——— de sa réception dans l'Etat Ecclésiastique Manuscrit en Suédois. . . 2.
——— sur la chute de *Charles XI*. en 1681. . . . . . 1.
——— des Archives de *Suède*. V. *Archives*.
Relatione delle pompe, accoglienze, cerimonie e grandezze, con le quali si dove ricever la Regina di *Suezia* nel di Cei arrivo alla Corte di Papa. Décemb. 1655. 1.
V. *L'Append. N. LXV.*
——— dell' infermita, morte e funerale di *Christina*. v. *Anonyme*.
Riedesel (*De*) a communiqué des Lettres de *Christine* à l'Auteur.
Ritorno (*Il*) della Regina di *Suezia* in *Italia*. . . . . . 1.
Roberg (*Laurent*.) ses vitæ Medicorum in *Suecia*. III. vol. Mscr. en Suedois. . . 1.
Rosenhane (*Schering*) sa vie écrite par lui-même en Suédois. . . . 1.
——— sa Lettre à *Axel Oxenstierna*. . . . . . 1.
Royer a fait part à l'Auteur de deux Lettres de *Christine*.
Rudbeckius (*Jacob*) ses Annales Suio-Gothici. . . . . . 1.
Rudbeckius (*Olave*) projêt de Médailles pour le Roi *Charles XI*. . . . 1.
Rusdorf son Parallèle de *Gustave Adolphe* & d'*Epaminondas*. . . . 1.
V. *L'Append. N. III.*
——— son élegie sur le triste état d'*Allemagne* faite en 1632. . . . 1.
Append. l. c.
——— Extraits de ses Lettres en Manuscrits, dont il a grand nombre dans la Bibliothèque de *Cassel*. . . . . 3.

S.

Salvius (*Joh. Adler*.) ses Lettres à *Christine*. . . . . . 3.
——— ses Lettres à *Jean Oxenstierna*. . . . . . 4.
au Comte *Magnus de la Gardie*. . . . . . 1.
à *Grotius*, à *Gyllenklou*. . . . . . 4.
——— autres de ses Manuscrits. . . . . . . 3.
Sarravii (*Claudii*) Epistolæ *Christinæ* dicatæ. . . . . 1655.
Saumaise sa Lettre à quelque Ami en *Angleterre*.
V. *Bernard*.
Scarin a fait part à l'Auteur d'une Lettre de *Christine*.
Scheffer (*Jean*) deux copies de lui. V. *Chanut* & *Marwell*.
Schminike a procuré une Lettre de *Christine* à l'Auteur.
Schwedisches Archive V. *Archives*.
Scriba (*Ditmari*) Sacrum *Christinæ* Victrici & Pacificatrici en 1650. fig. . . 1.
Serenius (*Jacob*) il a procuré à l'Auteur des Lettres de *Christine* & d'autres Actes.

Skytte

14

LISTE ALPHABETIQUE

DES AUTEURS IMPRIMES,

Dont on s'est servi & qu'on a cité dans ces Mémoires de
CHRISTINE *Reine de* Suède.

A.

Acad. Franç. A*Cadémie Françoise.* Voïez *Fontenelle*, *Médailles.* *Olivet*, *Pélisson* & *Recueil.*

Acta Acad. *Acta Academica* anni 1735. *Lipsiæ.* 4.

Acta Erudit. *Acta Eruditorum* Lipsiensia. *Lipsiæ* 1684. &c. 4.

Adlerfelt. *Adlerfelt.* V. *Lagerlöf.*

Aelli & Lascari. Museum Antiquarium Ildefonsiæ instructum a Patre *Aelli* & *Lascari* . . . *Madriti* 1751. Fol.

Aitzema. Saken van Staat en Oorlog door *Lieuwe van Aitzema.* *Haag* 1669. &c. Fol. V. infra *Sylvius.*

Alex. VII. Syndicat & Voïage en l'autre monde du Pape *Alexandre VII.* . . . . 1669. 12.

Almeloveen. (*Theodori Jansonii*) ab *Almeloveen* Amœnitates Theologico-Philologicæ. *Amstel.* 1694. 8.

Ambasciata. L'Ambasciata di Romolo a' Romani . . con la vita, processo e sentenza di *Franc. Borri.* *Colonia* 1676. 12.

Amelot. *Amelot de la Houssaie* Mémoires Historiques, Politiques, Critiques & Litéraires. *Amsterd.* 1737. 8.

Amiot. Oeuvres de Plutarque traduits en François par *Jaques d'Amiot.* à Paris 1597. Fol. V. *Dacier* & *Tallemant.*

Anecdotes. *Anecdotes de Suède.* . . . *Stockholm* 1716. & *Hesse-Cassel* 1718. 8.

Item. *Anecdotes de la* Constitution d'Unigenitus. *Utrecht* 1734. &c. 8.

Annales. *Annales Bataviæ.* V. *Hollandse Mercurius.* 4.

Marc Antoine Pensées Morales par *Marc-Antoine*, traduits en François par *Jean Kruus.* *Utrecht* 1659. 12.

Nic. Antonius. *Antonii* (*Nicolai*) Bibliotheca Hispanica. *Romæ* 1672. Fol.

d'Argonne. *Argonne.* (*D'*) V. *Vignëul Marville.*

Aretino. *Aretin* (*Pierre*) V. *Boispreaux.*

Arnauld. *Arnauld* (*Henri*) Abbé de St. *Nicolas* Evêque d'*Angers* Négociations à la Cour de Rome pendant les années 1645 - 1648 . . . . 1748. 8.

Arnold. *Arnolds* (*Gottfr.*) Kirchen und Ketzer-Historie. *Francfort* 1729. Fol.

Artagnan. *Artagnan.* (Mémoires d') *Amst.* 1715. 8.

Artigny. *Artigny* (Abbé d') Nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique & de Litérature à *Paris* 1749. &c. 8.

Aveaux. *Aveaux.* (*D'*) V. *Lettres d'Aveaux.*

Auberg. *Aubery de Maurier* (*Louis*) Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande, à *Paris* 1680. 12. & 1711. 8.

Auberi. *Aubery* (*Louis*) Histoire du Cardinal de *Richelieu.* *Paris* 1660. Fol.

Aulus Apron. *Aulus Apronius.* V. *Ebertus.*

Aunoy. *Aunoy* (la Comtesse *D'*) Relation de son Voïage d'Espagne. *à la Haye* 1693. 12.

Ayloff. *Ayloff.* (Capitaine). V. *Barker.*

Axel Axelson. *Axel Axelson* de primordiis & incrementis Poëseos Suecanæ. *Upsaliæ* 1748. 8.

B.

V. B. *W. Z.* V. *B.* V. *Staats-Spiegel.*

Baillet. *Baillet* Vie de *Descartes*, à *Paris* 1691. 4.
——— Abregé de la Vie de *Descartes*, *ibid.* 1693. 12.

Balzac. *Balzac.* (Les Oeuvres de) *Paris* 1665. Fol.

Barick ou Banck. *Banck* (*Laurent. Gunnari*) Roma triumphans. *Franekeræ* 1645. 12.
——— Taxa Cancellariæ Apostolicæ. *ibidem* 1651. 8.
——— Bizarrerie politiche over Raccolto delle pratiche di stato nella Christianità. *ibid.* 1658. 12.

Bar-

Barbeyrac (Jean) qui a traduit le Traité du Juge compétant des Ambassadeurs par *Bynckersboek. Amst.* 1730. 4. *Barbeyrac.*
Barker (Henr.) Lettres from the Dead to the Living. *London* 1702. 8. *Barker.*
Barlæi (Caspar.) Poëmata. *Amst.* 1655. 12. *Barlæus.*
Bartolo. (Petrus Sante) V. *Haverkamp* & *Thesaurus.* *Bartolo.*
Baselius. V. *Boxbornius.* *Baselius.*
Annales des Provinces-Unies par *Jaques Basnage, à la Haye* 1726. Fol. *Basnage.*
Histoire des Juifs, *par le même. ibid.* 1716. 8.
Baudelot de Dairval (de l'utilité des Voïages . . . . *à Rouen* 1727. 8. *Baudelot.*
Bayle (Pierre) Dictionnaire Historique & Critique. *Amst.* 1730. Fol. *Bayle.*
—— Oeuvres diverses, *à la Haye* 1727. Fol.
—— Nouvelles de la République des Lettres, *à Roterd.* 1686. 8.
—— (Lettres choisies de) avec des Remarques de Prosper *Marchand. Roter.* 1714. 8.
—— (Nouvelles Lettres de) publiées par le même à la *Haye* 1739. 8.
—— Pensées diverses sur les Comètes, *à Roterd.* 1705. 8.
—— Discours historique sur la Vie de *Gustave Adolphe, à la Haye* 1727.
V. Les *Oeuvres diverses de Bayle.*
Bazii (Joh.) Inventarium historiæ Ecclesiasticæ Sueogothicæ. *Jenecopiæ* 1642. 4. *Bazius.*
Beauchasteau (du Petit de) Lyre du jeune Apollon ou la Muse naissante, *à Paris* 1657. 4. *Beauchasteau.*
Becmanni (J. C.) Historia Orbis Civilis. *Jenæ* 1698. 4. *Becman.*
——— Notitia dignitatum illustrium, *ibid.* 1677. 4.
Beckström (N. N.) Psalmopoëgraphia Suecana. *Stockholm* 1744. 8. *Beckström.*
Bel zu Babel Politische Discurse von . . . *Hamb.* 1712. 8. *Bel zu Babel.*
Benserade. (Oeuvres de) *Paris* 1698. 12. *Benserade.*
Benzelii (Caroli Jesperi) Dissertatio de *Jo. Duræo* Pacificatore Religionis Protestantium. *Helmstadii* 1746. 4. *Benzelius.*
Bergeri (Joach. Ernesti) Diatribe de libris rarioribus horumque notis diagnosticis. *Berolini* 1726. 4. *Bergerus.*
Bernard (Jaques) Nouvelle de la République des Lettres. *Amst.* 1688. &c. 12. *Bernard.*
Berni (François) Rime piacevoli del Vincenza 1609. 8. *Berni.*
Beschreibung dessen von Gott dem *K. Gustavo Adolpho* gegebenen Siegs wieder den Keyserlichen, &c. den 7. Sept. 1631. bey Leipzig &c. gedruckt 1631. 4. *Beschreibung.*
Beverlandi (Hadr.) Epistolæ XII. huc usque Anecdotæ. *Amst.* 1747. 12. *Beverland.*
Bibliothèque des Gens de Cour, ou mélanges curieux des bons mots, &c. *Paris* 1732. 8. *Bibliothèques.*
——— Germanique. *Amst.* 1721. &c. 12.
——— Nouvelle Bibliothèque Germanique. *ibid.* 1747. &c.
——— Italique ou Histoire Litéraire d'Italie . . *à Genève* 1728. &c. 8.
——— Françoise, *à Amst.* 1723. 8.
——— des Romans. *ibid.* 1723. 8.
V. *Langlet du Fresnoy.*
——— Raisonnée. *Amst.* 1723. &c. 8.
(La France Métallique par) *Jaques de Bie. Paris* 1636. Fol. *De Bie.*
Bierlingii (Frid. Guilh.) Commentatio de Pyrrhonismo historico. *Lipsiæ* 1724. 8. *Bierling.*
Biragus. V. *Mediobarbus.* *Biragus.*
Bircherodii (Joh. Jac.) Alexandria in Arcto. *Hafniæ* 1685. 4. *Bircherod.*
Bircken (Sigism. von) Itinerarium Marchionis Christiani Ernesti. *Basileæ* 1688. 4. *Bircken.*
Bisaccioni (Majolino) Historia delle guerre civile di Catalonia & di Francia. *Bologna* 1653. 4. *Bisaccioni.*
Ejusdem Memorie historiche della mossa d'armi di *Gustavo Adolpho. Venezia* 1648. 4. *Item.*
Bizot (van) Histoire Métallique de la République de Hollande, à Paris 1687. & à *Amst.* 1683. fol. *Bizot.*
Block (Magn. Gabr.) Anmärkningar öfwer Astrologiska och phantastiska Prognostiker och spådomar. *Linköping.* 1708. 4. *Block.*
Pietra del Paragone Politico da Boccalini traduit en Latin, par *Jean Ernst Creutz. Amst.* 1642. 12. *Boccalin.*
Bocharti (Sam.) Hierozoicon sive de Animalibus quorum mentio fit in S. Scriptura. *Londini* 1663. Fol. *Bochart.*
Ejusdem Geographia Sacra.
——— Phaleg seu de dispersione Gentium & terrarum divisione facta in ædificatione turris Babel. *Cadomi* 1646. Fol.

Boecleri

Boeclerus. Boecleri (*Jo. Henr.*) Historia Belli Sueco-Danici. *Holmiæ* 1676. 4. & *Argent.* 1679. 8.
——— Operum Tomi IV. *Offenbaci* 1733. 4.
——— Dissertatio I. de Peregrinatione Germanica. *ibid.*

Bohnstedt. *Bohnstedt* de Cyrillo Lucari pro Re Græcorum certaminibus. *Hala. Sax.* 1724. 4.

Boileau. *Boileau Despreaux* (*Nicolas*) les Oeuvres de . . . *Amst.* 1702. 8.

Boineburg. *Boineburg* (*Jo. Chr. de*) Epistolæ ad Dietericum cura Rud. Mart. *Meelführeri. Norimbergæ* 1703. 12.
——— vid. *Gruber* & *Struvius.*

Du Bois. *Du Bois* (*de St. Gelais*) Description des Tableaux du Palais Roïal avec la vie des Peintres & de leurs Ouvrages. *Paris* 1727. 8.

Boispreaux. *Boispreaux* Vie de *Pierre Aretin*, par à la *Haye* 1750. 12.

Boldonius. *Boldonii* (*Octav.*) Epigraphica S. elogia inscriptionesque &c. *Augustæ Perusiæ* 1660. Fol.

Bonaventure. *Bonaventure d'Argon* V. *Vigneul Maru.*

Bonde. *Bonde* (le Comte *Gustave*) Conspectus Sueciæ Regum & Reginarum genealogicus. *Stockholmiæ* 1736. Fol.

Bonnani. *Bonnani* (*Philippi*) historia Pontificum per Numismata. *Romæ* 1699. Fol.
——— Numismata Templi Vaticani. *ibid.* 1706 & 1715. Fol.
——— Musæum Kircherianum. *ibid.* 1709. Fol.

Borri. ——— vid. *Ambasciata.*

Bossuet. *Bossuet* (*Benigne*) Oraison funèbre du Prince *Louis* de Bourbon, du Prince de *Condé*, &c. *Amst.* 1688. 8.

Bougeant. *Bougeant* (*P. Jesuite*) Histoire des Guerres & des Négociations qui précédérent le Traité de Westphalie, à *Paris* 1727. 8. & 1744. 4.
——— Amusement Philosophique sur le Langage des Bêtes, à *Paris* 1739 & *Amst.* 1741. 8.

Bouhours. *Bouhours* (*Dominique P. Jés.*) Pensées ingénieuses des Anciens & des Modernes. *Haye* 1721. 8.

Boxhornius. *Boxhornii* (*Marci Zuerii*) Historia Universalis. *Lugd. Bat.* 1652. 4.
——— Epistolæ & Poëmata cum præmissa ejus vita à *Jac. Baselio. Francof.* & *Lips.* 1679. 12.

Brahé. *Brahé* (*Tycho*) de Nova stella 1572. primum visa. *Haffniæ* 1573. & *Pragæ* 1610. 4.

Brabelius. *Brabelius* V. *Thuldenus.*

Brassei. *Brassei* (*J. N.* Comte de) Mémoires Politiques, Amusantes, Satyriques. *Veritopoli* 1785. 8.

Brennerus. *Brenneri* (*Eliæ*) Thesaurus Nummorum Sueo-Gothicorum. *Holmeæ* 1731. 4.

Briefwechsel. *Briefwechsel* (*Gesammelter*) der Gelahrten. *Hambourg* 1750. 8.

Brienne. *Brienne* (Mémoires du Comte de) *Amsterd.* 1719. 8.
——— Vid. *Lomenius.*

Brietius. *Brietii* (*Philippi*) Annales Mundi sive Chronicon Univers. ab Orbe condito ad 1660. *Norimb.* 1727. Fol.

Bruckers. *Bruckers* (*Jacob*) Ehrentempel der Deutschen Gelehrsamkeit. *Augsburg* 1747. 4.
Ejusdem Historia Critica Philosophiæ. *Lipsiæ* 1744. 4.

Brusoni. *Brusoni* (*Girolamo*) Historia d'Italia. *Venezia* 1680. Fol.

Bruzen. *Bruzen de Martinière* Histoire de *Louis XIV.* à *la Haye* 1741. 4.

Bryennne. *Bryennii* (*Nicepb. Cæs.*) Commentarii de Rebus Byzantinis opera *Petri Possini* Jes. *Paris.* 1661. Fol.

Bücher-Cab. *Bücher*- und Staats-Cabinèt. V. *Cabinèt.*

Buchnerus. *Buchneri* (*Augusti*) Orationes Academicæ, *Francof.* & *Lips.* 1679. 4.
——— Epistolæ. Opus posthumum cura *Carsteni. Dresdæ* 1700. 8.

Buckisch. *Buckisch* (*Gottfr. Ferd.*) Nucleus historiæ Universalis. *Viennæ* 1692. Fol.

Buder. *Budert* (*Christian Gottlieb*) Samlung meistens ungedrukte Schriften, Berichte, Briefe, zu erleuterung der Historie. *Francof.* 1735. 8.

Bulifon. *Bulifon* (*Anton.*) Lettere memorabili, istoriche, politiche ed erudite. *Napoli* 1698. 12.

Burckhard. *Burckhardi* (*Jacobi*) historia Bibliothecæ Wolfenbytelli. *Lipsiæ* 1744. & 1746. 4.

Burgus. *Burgi* (*Petr. Bapt.*) Commentarius de Bello Suecico. *Leodii* 1643. 12.

Burgoldensis. *Burgoldensis* (*Philandri*) Notitia rerum illustrium Imp. Rom. sive Discursus ad instrumentum Pacis Osnabrugo Monaster. *Freistad.* 1669. 4.
——— vid. *Oldenburgerus* & *Irenicus.*

Burman. *Burman* (*Petri*) Sylloge Epistolarum Virorum illustrium. *Lugd. Bat.* 1726. &c. 4.

Bur-

Burmanni (*Petri*) Differtatio pro Literatoribus & Grammaticis. *Leidæ* 1732. 4. *Burmannus.*
——— (*Petri*) Francifci filius & Nepos V. *Valefius.*
Burnet (*Gilbert.*) Hiftoire de ce qui s'eft paffé de plus remarquable pendant fa vie à la *Haye* 1725 & 1735. 8. *Burnet.*
Buffi (le Comte de) fes plus belles Lettres, à *Halle* 1742. 8. *Buffi.*
Bynckershoek Vid. *Barbeyrac.* *Bynckershoek.*

C.

Curieufes Bücher-und ftaats Cabinet. 1718. 8. *Cabinet.*
Cæfarinus Furftenerius V. *Leibnitz.* *Cæfarinus.*
Callières Fortune des Gens de qualité, par à *Paris* 1663 12. *Callières.*
——— Manière de négocier avec les Souverains, augmentée par M... *Londres* 1750. 12.
Hiftoire de divers évènemens contenant en abrégé les perfécutions éxercées en *France*: les moïens Diaboliques dont on s'eft fervi pour détruire les Proteftans & plufieurs jugemens de Dieu fur quelques-uns des perfécuteurs, par *Etienne Cambolive*, à *Amft.* 1698. 12. *Cambolive.*
Obfervatio ac defcriptio Novi Sideris anni 1572. facta ab *Elia Camerario. Francof.* 1573. 4. *Camerarius.*
Capellarii (*Michael*) Chriftinas S. Chriftina illuftrata. *Venetiis* 1700. 4. *Capellario.*
Capelli (*Rudolphi*) S. Th. Doct. & Hamb. Profeff. Numophylacium Luederianum antiquum & recentius. *Hamb.* 1684. Fol. *Capellus.*
L'Incertezza della Medecina e de' Medicamenti, colle iczzioni alla natura delle Mofete da *Leonardo di Capoa*, *in Cologna* 1714. 8. *Di Capoa.*
Caprices d'Imagination, ou Lettres fur différents fujèts d'Hiftoire, de Morale, de Critique &c. à *Paris* 1740. 8. *Caprices.*
——— Voy. *du Mont.* *Carlfeen.*
Carpenteriana ou Remarques d'Hiftoire, de Critique &c. par *Charpentier. Paris* 1724. 8. *Charpentier.*
Parabien alla yglefia Catholica-Romana en la converfion de Chriftina Alexandra Regna de Suecia, Gozia e Vandalia da *Francifco de la Carera* y Santos. *Roma* 1656. Fol. *Carrera.*
——— Vid. *Buchnerus.* *Carften.*
Geometria Renati Cartefii, *Francofurti* 1695. 4. *Cartefius.*
Lettres de *Defcartes* par *Clerfelier*, à *Paris* 1667. 4. & 1724. 8. *Idem.*
Hiftoire de la Conjuration faite à *Stockholm* contre *Defcartes*, à *Paris* 1695. 8. *Idem.*
Schreiben wegen Bekehrung der Königin Chriftinæ. V. *Funfzen Hochwichtige Religions fragen . . .* durch *Caffati.* *Caffati.*
Caufa dethronizationis Regis Sigismundi. *Stockholmiæ* 1607. 4. *Caufa dethronizationis.*
Hiftoria Bibliothecæ Upfalienfis ab *Olao Celfio. Upfaliæ* 1745. 8. *Celfius.*
Ejufdem Differtatio de meritis & fatis *Johannis* & *Arnoldi Meffeniorum. ibid.* 1741. 4. *Idem.*
Cérémonies obfervées au Couronnement de Chriftine Reine de *Suède*, à *Paris* 1650. 4. *Cérémonies.*
Hiftoire du Père la Chaize, Jéfuite & Confeffeur de Louis XIV, à *Tetonville* 1719. 8. *La Chaize.*
Hiftoire de France, par *Chalons*, à *Paris* 1720. 8. *Chalons.*
Mémoires de ce qui s'eft paffé en *Suède* du tems de Mr. *Chanut*, dreffés par *Linage de Vauciennes. Cologne* 1677. 12. *Chanut.*
L'Allemagne Proteftante, par *Chappuzeau. Geneve* 1671. 4. *Chappuzeau.*
Ejufdem l'Europe vivante. *ibid.* 1669. 4. *Idem.*
Chartre (Mém. de) V. *Rochefaucault.* *De Chartre.*
Hiftoria Belli Sueco-Germanici à Bogiflao Philippo à Chemnitz. *Stettini* & *Holmiæ* 1652. Fol. *A Chemnitz.*
Lettre de la Reine de Suède écrite au Parlement de Paris & publiée, par *Jacob Chevalier*, avec des remarques. *Paris.* 1657. 4. *Chevalier.*
Oeuvres mêlées de Mr. *Chevreau*, à la *Haye* 1698. 8. *Chevreau.*
Chevreana ou penfées diverfes par le même. *ibid.* 1702. 12. *Idem.*
Opera Politico-Hiftorica, *Jac. Chiffletii. Antverpiæ* 1650. Fol. *J. Chiffletius.*
Differtatio de Othonibus æreis *Hen. Thomæ Chiffletii. ibid.* 1656. 4. *Chiffletius.*
Hiftoire de France par l'*Abbé de Choiffy*, à *Paris* 1750. 8. *Choiffy.*
Chriftinæ Reginæ Sueciæ Vita ufque ejus in Brabantiam profectionem. Sine anno 4. *Chriftina Regina.*

V. *Caffati.* — *Cérémonies.*
Hiftoire. — *Leben . . Leven.*
Mannerfchied. — *Mémoires.*
Reife. — *Rélation.*
Stiewen. — *Gefpräche.*
Tabbertus.

Apostasia a fide & professio fidei Acatholico-Romanæ a Christina facta. 1655. 4.

Chronicon. Chronicon Sueciæ Præsulum. *Holmiæ* 1611. Fol.

Idem. Allgemeine Chronick Geist-und Weltlicher Geschichte. *Leipzig* 1740. Fol.

Chrysopoëca. *Chrysopoëca* V. *Philo Philaletes.*

Cicero. Opera Ciceronis ex editione *Jacobi Gronovii. Lugd. Bat.* 1694. 8.

Ciro di Pers. Poëmes du Chevalier Ciro di Pers. *Venezia* 1675. 8.

Clémentius. *Clémentius* V. *Salmasius.*

Clarendon. Histoire de la Rébellion d'Angleterre & d'Ecosse par *Earl* of *Clarendon*, à la *Haye* 1709. 8.

Clément XI. Histoire du Pape *Clément* XI. V. *Histoires des Papes.*

Le Clerc. Histoire des Provinces-Unies par *le Clerc. Amst.* 1714. Fol.

Idem. Vie du Cardinal de *Richelieu* par le même. *ibid.* 1714. 8.

Idem. Divers Tomes de sa Bibliothèque Universelle. *ibid.* 1686. &c. 12.

Clerselier. *Clerselier* V. *Descartes.*

Colbert. *Colbert* V. *l'Ombre de Colbert.*

Colomesius Opuscula *Pauli Colomesii. Parisiis* 1668. 8.

S. Colomies. ——— *Eadem* cura *Joh. Alb. Fabricii. Hamburgi* 1709. 4.

Colomiés. Lettres de Christine publiées par le même. . . . . 1687. 12.

Idem. Bibliothèque Choisie par le même, à *Paris* 1731. 8.

Idem. Epistolæ *Gerb. Joh. Vossii* cura *Colomesii* V. *Vossius.*

De Commines Mémoires de *Louis* XI. & de Charles VIII. par *Philippe de Commines*, avec les Notes de *Godefroi. Bruxelles* 1713. 8.

Comn. Papad. Historia Gymnasii Patavini cura *Nicolai Comneni Papadopoli. Venetiis* 1726. Fol.

Conclavi Conclavi de' Pontifici Romani. *Cologna* 1691. 12.

Hermannus V. Cyriaci *Thrasymachi Behauptung* &c.

Conringius *Ejusdem* Vita V. *Smidius.*

Idem. *Hermanni Conringii* Opera curante *Joh. Wilh. Goebelio. Brunsvigi* 1730. Fol.

Holmensis. Consistorii Holmensis justa defensio V. *Emporagr.*

Corraro. Relation de la Cour de Rome par *Angelo Corraro*, Ambassadeur de la République de *Venise* en 1661. à *Leide* 1663. 12.

Costar. Lettres de Mr. *Costar*, à *Paris* 1658. 4.

Coste. Histoire de *Louis* de Bourbon, second du nom, Prince de *Condé*, depuis 1649. jusqu'à 1686, écrite par *Coste*, à la *Haye* 1748. 4.

J. F. Cramerus. Vindiciæ Nominis Germanici contra quosdam Obtrectatores Gallos. *Berolini* 1694. Fol. & *Amstelædami* E. A. 8.

Crenius. Exercitationes Historicæ & Philologicæ a *Thoma Crenio. Lugd. Bat.* 1693. 8.

Crescimbeni. Vita degli Arcadi illustri del Canonico Giovane *Crescimbeni. Roma* 1708. 4.

Item. Commentarii intorno alla sua Istoria della volgare Poësia. *Venezia* 1730. 4.

Item. Poësie Italiane da Guidi V. *Guidi.*

J. E. Creutz. *Jean Ernst Creutz* Vid. *Boccalini.*

De la Croze. *De la Croze* V. *Jordan.*

Theod. Crusius. Acta Saromasiana ad usum Reipubl. literariæ in unum Corpus collecta, a *Theodoro Crusio*. . . . . 1711. 8.

Cur. Bücher Curieuses Bücher un Staats-Cabinet. Vid. *Cabinet.*

Cabinet. Adversaria Historica; quibus *Bernhardi* M. Ducis Saxo-Vinariensis vita illustrantur ab *Ernesto Salomone Cypriano. Gothæ* 1729. Fol.

Ern. Salom. Cyprianus.

D.

Dacier. Vies des hommes Illustres par *Plutarque* traduites, par *Dacier. Amst.* 1724. 8.

Madame Dacier le Fevre. Epistola ejus ad Christinam R. S. v. *Mémoires de Trevoux.*

Dahlberg. Suecia Antiqua & Hodierna cura Comitis *Dahlbergii. Stockholmiæ* 1699. Fol.

Dalin. Swea Rikes Historia ou l'Histoire de *Suède* par *Olave Dalin. ibid.* 1747. 4.

Dassoucy. Rimes redoublées de *Charles Coypeau Dassoucy*, à *Paris* 1671. 12.

Car. Daubuz. Ἐπιτάφιον invictissimo Monarchæ *Gustavo Adolpho* sacrum. Vid. *Garissolius.*

Davity. Description générale de l'Europe par *Pierre Davity. Paris* 1660. Fol.

Desmarais. Histoire de l'affaire des Corses par *Regnier Desmarais. Paris* 1707.

Desmarets. V. *Maresius.*

Diar. Europ. Diarium Europæum ab A. 1657. ad 1690. *Franckfurt* 1659. &c. 4.

St. Disdier. Histoire des Négociations de la Paix de Nimègue par *St. Disdier. Paris* 1680. 12.

Dion Cassius. Historia Romana *Dionis Cassii. Bononiæ* 1644. 4.

De

— *Idem.* Vid. *Hoffman.*

Fourmont. Réfléxions sur les Histoires des Anciens Peuples par *Fourmont* l'Aîné. *Paris* 1747. 4.

La France. La France d'après nature, à *Cologne* 1747. 8.

Dan. Francius. *Dan. Franci* Disquisitio Academica de Papistarum indicibus librorum prohibitorum & expurgandorum. *Lipsiæ* 1684. 4.

Ant.Francus. *Antonii Franci* Annales Societatis Jesu in Lusitania ab A. 1540. usque ad ano. 1725. . . Aug. Vindel. 1726. Fol.

Pet.Francius. *Petri Francii* Posthuma, quibus accedunt illustrium eruditorum ad eundem Epistolæ. *Amst.* 1706. 8.

Jac.Francus. *Jacobi Franci* Relationes. V. *Relationes Historicæ.*

Erasm.Franciscus. *Erasmi Francisci* Hohen Trauersaal und lustige Schaubühne von allerhand Curiositäten. *Nurnberg* 1674. 8.

Ad. Wilh. Franzen. *Scherlock* von der offentlichen Versamlung der Christen, übersetzt durch *Adam Wilhelm Franzen. Rostock* 1747. 8.

Joh. Freinshemius. Orationes *Johannis Freinshemii. Francof.* 1655. 12.

Ejusdem Supplementorum Livianorum Decas. *Holmiæ* 1649. 12.

Du Fresnoy. Méthode pour étudier l'Histoire par *Lenglet du Fresnoy*, à *Paris* 1729. 4. & à *Amst.* 1737. 8.

Friedberg. *Warmund Friedberg.* V. *Burgoldensis.*

Frischman. *Joh. Frischman.* Vid. *Hoffman.*

Frobesius. Vid. *Meibomius.*

Thom.Fuller. The Holy and profane State by *Thomas Fuller. London* 1663. Fol.

J. N. Funccius. *Joh. Nic. Funccii* selectæ Orationes Academicæ. *Lemgoviæ* 1748. 8.

Funfzen Religionsfragen &c. *Funfzen* hochwichtige Religions fragen beantwortet &c. in welchen, die Bekäntnifs der Königin *Christinæ* zum Römisch Catholischen Glauben, dessen anfang, fortsetzung und Vollziehung Kürtzlich beygefügt ist. Gedruckt zu *Altenburg* 1669. 8.

Furstenberg. *Furstenbergii* (*Ferdinandi*) Monumenta Paderbornensia. *Amst.* 1672. 4.

Furstenerius. *Furstenerius.* Vid. *Leibnitz.*

G.

L. G. V. Le *Trésor des Harangues*, &c.

Galeazo. Gualdo. Historia di *Christina* Regina di Suezia da Cte. *Galeazo Gualdo Priorato. Roma* 1656. 4. e *Venezia.* E. A. 8.

Idem. ——— delle guerre di *Ferdinando II.* è *III.* è di *Gostavo-Adolpho. Venezia* 1640. è *Vienna* 1672. Fol.

——— Histoire du Ministére du Cardinal *Mazarin. Amst.* 1671. 12.

——— Historia di *Liopoldo Cesare.* in *Vienna d'Austria.* 1670. Fol.

Gallerie Gallerie des Peintures ou Recueil des Portraits en vers & en prose. *Paris* 1659. 8.

Gallois. Traité des plus belles Bibliothèques de l'Europe par *Gallois. Paris* 1659. 8.

De Ganges. Véritables circonstances de la mort déplorable de Madame la Marquise de *Ganges.* à *Rouen* 1667. 12.

Gespräche. Gespräche im Reich der Todten zwischen die Königinnen *Elisabeth* von Engeland und *Christina* von Schweden. *Francf.* 1742. 4.

Gariffolius. *Antonii Gariffolii Adolphidos*, five de Bello Germanico Regis *Gustavi-Adolphi. Montalban* 1649. 4.

Gassendi. *Petri Gassendi* Dinienfis Ecclesiæ Præpositi & in Academia Parisiensi Matheseos Regii Professoris Epistolæ & ad ipsum responsa. *Lugduni* 1658. Fol.

Gassion. Histoire du Maréchal de *Gassion*, de *Richelieu* & de *Mazarin. Amst.* 1696. 12.

Gayot. *Gayot.* V. *Pitaval.*

Gazette. La Gazette de Leide. Décembre 1749. 4.

Gazette liter. V. *Erlangen*, *Hamburg*, *Leipzig*, *Suède.*

Gilbert. Les Poësies diverses de Mr. *Gilbert. Paris* 1661. 12.

G. Letterati. Giornali Letterati d'Italia. *Venezia* 1719 &c. 12.

Bern. Guistiniani. Historia Chronologiche dell'Origine de gl'Ordini militairi & di tutti le Religione Cavallerefche dell'Ab. *Berbardo Guistiniani. Venezia* 1672. Fol.

Glaffei. *Adami Frider. Glaffei* Differtatio de Gladio quo *Gustavus-Adolphus* Rex Sueciæ in prœlio Lucensi usus est. *Lipsiæ* 1749. 4.

Godefroy. *Godefroy.* V. *Comines.*

Godefridus. *Godefridi* (*Joh. Ludovici*) Epigrammata dicta virtuti, honori & felicitati *Gustavi-Adolphi. Francof.* 1632. 4.

Ge-

Georg. Henr. Goetzius de Principibus Græce doctis. *Lipsiæ* 1704. 4.	*G. H. Goetz.*
Goebelius. (*Joh. Wilh.*) Vid. *Conringius.*	*Goebelius.*
Goldasti (*Melchioris*) Constitutiones Imperii. *Francof.* 1673. Fol.	*Goldastus.*
Gomez. (Journées Amusantes de Madame *de*) *Amst.* 1736. 8.	*De Gomez.*
Gottfrieds (*Joh. Ludw.*) Fortgesetzte Historische Chronick. *Francfort* 1745. Fol.	*Gottfried.*
Gottscheids (*Joh. Christoph.*) auserlesene Schrifften von *Fontenelle. Leipzig* 1751. 8.	*Gottscheid.*
Grævii (*Joh. Georg*) Præfationes & Epistolæ editæ à *Jo. Alb. Fabricio. Hamb.* 1707. 8.	*Grævius.*
Grand. (Le) Vid. *Lobo.*	*Le Grand.*
Historiarum Venetarum Libri XXXII. à *Johanne Gratiani. Patavii* 1728. 4.	*Gratiani.*
Gröningii (*Jo.*) Historia Numismatum Novorum d. i. die neu eröfnete Historie der modernen Medaillien. *Hamburg* 1715. 12.	*Gröningius.*
——— Historia Numismatum Critica. *ibid.* 1700. 12.	*Idem.*
Gronovius. (*Jacobus*) V. *Cicero.*	*Gronovius.*
Grotius (*Hugo*) de Jure Belli & Pacis. *Amst.* 1720. 8.	*Hug. Grotius.*
Ejusdem Opera omnia Theologica. *ibid.* 1679. Fol.	*Idem.*
Ejusdem Epistolæ impressæ. *ibid.* 1687. Fol.	*Idem.*
Ejusdem Manes ab iniquis Obtrectatoribus Vindicati. *Delphis Batav.* 1727. 8.	*Idem.*
Gruberi (*Johannis Danielis*) Commercii Epistolici Leibniziani Tomus prodromus I. & II. continens Anecdota Boineburgica, &c. *Hanoveræ & Goettingæ* 1745. 8.	*Gruber.*
Gudii (*Marquardi*) & Doctorum Virorum ad eum datæ Epistolæ quibus adjunctæ sunt *Claud. Sarravii* Epistolæ. *Ultrajecti* 1697. 4. V. *Le Laboureur.*	*Gudius.*
Le grand Théatre Historique par *D. P. de Guedeville. Leide* 1729. Fol.	*De Guedev.*
Mémoires concernant les Provinces-Unies par Mr. le Comte *de Guiche. Londres* 1744. 8.	*Guiche.*
Poësie di Abbate *Alessandro Guidi* con la sua vita dal Canonico Crescimbeni, in *Verona* 1726. 8.	*Alessandro Guidi.*
Gundlings (*Nic. Hieronymi*) Discurse über die Europæische Staten. *Francf.* 1734. & 1738. 4.	*Nic. Hier. Gundling.*
Gustavi-Adolphi Sieg bey *Leipzig.* Vid. *Beschreibung*, &c.	*Gustavus*
Gustavus Magnus sive Panegyricæ Orationes de vita & obitu *Gustavi Magni* Regis Sueciæ. *Lugd. Bat.* 1637. 12.	*Adolphus.*
Le glorieux & triste enterrement de *Gustave-Adolphe* le Grand, Roi des Suédois, à *Leide* 1635. 4.	*Idem.*
Gyllenhielm (*Caroli*) Schola Captivitatis h. e. refutatio dogmatum Pontificiorum ... elaborata in carcere apud *Polonos. Strengnesii* 1632. 8. & 4.	*Car. Gyllenhielm.*
Gyllenstolpe. V. *Wexionius.*	*Gyllenstolpe.*

H.

Haagse Mercurius ad ann. 1698. &c. 4.	*Haagse Merc.*
Collectiones Monumentorum Veterum & recentiorum à *Simone Frider. Habnio* factæ. *Brunswigæ* 1724. 1726. 8.	*Sim. Frid. Hahn.*
Harangue Panégyrique de *Christine* par *Freinshem* traduit du Latin en François par *Jonas Hambræus. Paris* 1655. 16.	*Jonas Hambræus.*
Eschauguette des Suédois & des Goths par *Jean Messenius* traduite du Latin par le même. *ibid.* 16.	*Idem.*
Deux Traités en Suédois par le même, sur les dettes de quelques Seigneurs de Suède. *ibid. à Paris* 1662. 16.	*Idem.*
Merita ac fata *Jonæ Hambræi* à *Petro Hambræo* conscripta. *Upsaliæ* 1734. 4.	*P. Hambræus.*
Versuch einer zuverläßigen Nachricht von Hamburg. *Leipz.* 1733. 8.	*Hamburg.*
——— Gesammelter briefwechsel der Gelahrten. *Hamb.* 1750. 8.	
Vanities of Philosophy and Physik by *Gideon Harveys. London* 1702. 8.	*Gid. Harveys*
Disputatio *Martini Hassen* de pœnis occulte sumtis. *Wittemb.* 1745. 4.	*Mart. Hassen.*
Ejusdem Diss. de conditione Principis qui imperio se abdicavit. *ibid.* 1734. 4.	*Idem.*
Sigeberti Haverkampi Numophylacium *Christinæ* Reginæ Sueciæ. *Hagæ Com.* 1742. Fol.	*Haverkamp.*
Geschichte der Gesellschafften der Gelehrten. V. *Christoph. Hayman. Leipz.* 1743. 8.	*Christoph. Hayman.*
Historia Papatus à *Joh. Henrico Heideggero. Amst.* 1688. 4.	*Heidegger.*
Nicolai Heinsii Poëmata. *Amst.* 1668. 8.	*Nic. Heinsius.*
Ejusdem Libri Sylvarum. *ibid.* 1666. 8.	*Idem.*
Hedengran. Vid. *Esberg.*	*Hedengran.*
Joh. August. Hellfelt. Vid. *Struvius.*	*Hellfelt.*

Hist. des Ord. Histoire des Ordres Monastiques, Religieux & Militaires. à *Paris* 1721. &c. 4.

Hist. Sécr. Histoire Sécréte des intrigues de France . . . . . 1713. & 1714. 8.

Idem. ——— Véritable & Sécréte des Vies des Rois & des Reines d'Angleterre. *Amst.* 1729. 8.

Idem. ——— Anecdote & Sécréte du Cardinal de *Richelieu*, où est contenuë celle du véritable Père *Joseph Capucin*, nommé au Cardinalat de S. *Jean de Maurienne* . . . 1704. 8.

Idem. ——— de la Vie de la Reine *Christine* avec un véritable récit du séjour de la Reine à Rome. *Stockholm* 1677. 12.

Idem. ——— des intrigues galantes de la Reine *Christine* de *Suède*. *Amst.* 1697. 8.

Idem. ——— Abregée de *Suède*. Voïez *Suède*.

Idem. ——— des Papes depuis S. *Pierre* jusqu'au Pape *Benoit* inclusivement, *à la Haye* 1730. 4.

Idem. ——— des Papes jusqu'à *Benoit XIII. ibid.* 1734. 4.

Idem. ——— des démêlez de la Cour de France au sujèt de l'affaire des Corses. 1707. 4.

Idem. ——— de l'Académie Roïale des Sçiences & des Belles-Lettres de *Berlin*. 1748. 1749. 4.

Idem. ——— Abregée de l'Europe. à *Leide* 1687. 12.

Idem. ——— d'un Voïage Litéraire. V. *Jordan*.

Idem. History of the Sacred and Royal Majesty of *Christina Alexandra Queen* of *Swedenland* with the reasons of her late conversion to the Roman-Catholik Religion. *London* 1658. 12. & 1660. 8.

Historisk Relations. Historisk Relation om *Gustavi-Adolphi* Krigs expedition uti Tyskland in til des dödsfall. *Stockholm* 1699. 4.

Sueno Hof. Memoria Gymnasii Scarensis ab Augustissima Regina Sueciæ *Christina* conditi, aut. *Suenone Hof. Scaræ* 1747. 8.

Hoffman. *Joh. Jac. Hoffmanni* Lexicon Universale. *Basileæ* 1677. Fol.

Christ. Godofr. Hoffman. *Christian. Godofr. Hoffmanni* series rerum per Germaniam & in Comitiis Gestarum. ubi Epistola *Forstneri* ad *Rosenbane*. *Lipsiæ* 1720. 4.

Idem. *Ejusdem* Collectio Scriptorum & Monumentorum. *Lipsiæ* 1731. 4.

Joh. Adolph. Hoffman. Politische Anmärckungen von der wahren und falschen Staats-kunst, geschr. von *Johan Adolph Hoffman. Hamb.* 1740. 8.

Holberg. Baron *Ludewig Holbergs* Dannemarks Riges Historia. *Kiobenhavn* 1733. 4.

Idem. *Ejusdem* Dannemarkische- und Norwegische Staats- und Reichs-Historie. *ibid.* 1731. 4.

Idem. *Ejusdem* Vergleichene Geschichte verschiedener Heldinnen und anderer berühmten Damen. *Kopenb.* und *Leipz.* 1746. 8.

Hollandse Mercurius. Hollandse Mercurius behelsende het denckwardigste in het Christen-reyke vorgefallen van Jaer 1650 . . . &c. tot *Harlem*. E. A. 4.

Holmes. *Holmes.* Vid. *Rymer*.

Holmia liter. *Holmia* Literata . . . impr. 1701. 4.

Luc. Holsten. *Holstenii* (*Lucæ*) Leben. *Hamb.* 1723. 8.

Holterman. *Holtermanni* (*A. Maurit.*) laudatio funebris *Guilhelmi VI.* Hassiæ Landgr. *Cassellis* 1663. Fol.

Honoré de St. Marie. Histoire des Ordres Militaires ou des Chevaliers . . . . par *Honoré de Ste. Marie*, à *Amst.* 1721. 4.

Idem. *Du même* Dissertation sur la Chevallerie ancienne & moderne, à *Paris* 1718. 4.

Q. Horatius. *Q. Horatii Flacci* opera omnia. *Lipsiæ* 1709. 12.

Hornius. *Hornius.* Vid. *Heidegger*.

Hotomannus. *Hotomanni* (*Francisci*) Epistolæ. *Francof.* 1700. 4.

De la Houss. *Houssaye.* (*de la*) Vid. *Amelot*.

Heyer. *Höyers* (*Andr.*) Dänemarckische Geschichte. *Erfurt* 1719.

Huberus. *Huberi* (*Ulrici*) Institutiones Historiæ Civilis. *Franekeræ* 1692. 8.

Hübner. *Hubners* (*Johan*) Kurtze fragen aus der Historie. *Leipz.* 1726. 12.

Huetius. *Huetii* (*Petri Danielis*) Episcopi Abrinuensis Commentaria de rebus ad eum pertinentibus. *Amst.* 1718. 8.

Idem. *Ejusdem* Demonstratio Evangelica. *Parisiis* 1678. Fol.

Idem. *Ejusdem* Carmina & Miscellanea. *ibid.* 1729. *Lugd.* 1743. 8.

Huetiana. *Huetiana* ou pensées diverses. *Amst.* 1723. 8.

Huguetan. *Huguetantii* (*Joh.*) encomium Sueciæ. *Parisiis* 1629. 4.

Hyphoff. *Hyphoffs* (*Elijæi*) Inledning ou Abregé de l'Histoire de *Suède*. *Stockholm* 1744. 8.

J.

Jæger. *Johan Wolfgangi Jægeri* Historia Ecclesiastica cum Parallelismo Historiæ profanæ. *Hamb.* 1709. & 1717. Fol.

Jault

Jaulh (*A. F.*) V. *Menage.* — *Jault.*
Jean danse mieux que *Pierre*, &c. V. L'*Histoire du Père la Chaize.* — *Jean danse mieux.*
I. H. D. V. *Rheinischer Antiquarius.* — *J. H. D.*
Johannis Ibre Dissertatio Polit. de Abdicatione Regia, respondente *Andr. Weström. Upsaliæ* 1741. 4. — *Joh. Ibre.*
Joh. Guil. Imhoff Notitia Procerum Imp. German. *Tubingæ* 1699. Fol. — *Imhoff.*
Institutio Regia. V. *Schefferus.* — *Inst. Regia.*
Science des Médailles par le Père *Jobert Jésuite*, à *Paris* 1739. 8. — *Jobert.*
Christ. Gottl. Jöchers Gelehrtes Lexicon. *Leipz.* 1733. 8. & *ibid.* 1750. 4. — *Joc her*
Mémoires de *Louis XIV.* par *Joly. Roterd.* 1718. 8. — *Joly.*
Everti Jollyvetii Fulmen in Aquilam S. Panegyricus *Gustavi Adolphi. Lugd. Bat.* 1635. Fol. — *Everte Jollyvet.*
Histoire de Mr. *de la Croze* par *Jordan*, *Amst.* 1738. 8. — *Jordan.*
Voïage Litéraire fait en 1733. *à la Haye* 1735. 8. — *Idem.*
L'Histoire du P. *Joseph Capucin.* V. l'Histoire *Anecdote & Sécrète & la Vie du P. Joseph.* — *P. Joseph.*
Journal des Savans, *Amst.* 1701. &c. 12. — *Journal.*
Francisci Irenici Collegium & *Burgoldensis* Discursus in instrumentum Cæsareo-Suecicum. A. 1670. 4. — *Franc. Irenicus.*
——— plura vid. *Oldenburgerus* & *Burgoldensis* & *Philmerus.* — *Idem.*
Christ. Junckeri Vita *Jobi Ludolphi. Lipsiæ* 1710. 8. — *Juncker.*
——— Schediasma Histor. de Ephemeridibus & Feminis eruditione & scriptis illustribus. *Lipsiæ* 1692. 12. — *Idem.*

K.

Johan Kanolds Museographia oder Anleitung zur anlegung der Rariteten Cammern. *Leipzig* & *Breslau* 1727. 4. — *Kanold.*
Joh. Erhard Kappens Gelehrte Republic von *Don Diego Saavedra*, und des *Don Gregorii Mayans Lobrede*, &c. *Leipz.* 1748. 8. — *Kappen.*
Joh. Georg Keislers Neueste Reise durch Deutschland, Italien, &c. *Hanovre* 1740. 4. — *Keisler.*
Mémoires de Ker de Kersland, *Amst.* 1726. 8. — *Ker de Kersl.*
Musæ juveniles *Roberti Keuchenii*, *Amst.* . . . . 8. — *Keuchenius.*
Franc. Christ. Khevenhulleri Annales Ferdinandei, *Regensb.* 1721—1726. Fol. — *Khevenhüller*
Ejusdem Contrefaits der Keyser, Königen und Grosser Männer. *Leipz.* 1721. Fol. — *Idem.*
Athanasii Kircheri Magnes sive de Arte Magnetica. *Romæ* 1644. Fol. Vid. *De Sepibus* & *Bonnani.* — *Athanas. Kircher.*
Ejusdem Oedipus Ægyptiacus. *Romæ* 1650—1652. Fol. — *Idem.*
Diarium Italicum oder Beschreibung des Landgraven *Carls* Reise in Italien, durch *Joh. Balt. Klaut. Cassel* 1722. Fol. — *Klaute.*
Samtal emellan Drotningarne . . ou Entretien entre les Reines *Ulrique Eléonore*, Mère & Fille, par *Char. Ernst Klein*, à *Stockholm* 1742. 8. — *Klein.*
Annalium Polonorum Climacteres duo à Kockou à Kockouski. *Cracoviæ* 1684. Fol. — *Kockou.*
Joh. David. Koehlers Müntzbelustigung in verschiedenen Theilen. *Nurnb.* 1729. &c. 4. — *Koehler.*
——— Remarques Historiques sur les Médailles & Monnoïes. *Berlin* 1740. 4. — *Idem.*
Kortholtz. Vid. *Leibnitz.* — *Kortholtz.*
Rud. Wilh. Kraujens Reise-Journal. V. *Buders Samlung*, &c. — *Kraufen.*
Jean Kruus. V. *Malvezzi* & *Marc-Antoine.* — *Jean Kruis.*
Allerneueste Nachricht von der Stadt *Wien* durch *Joh. Basilius Küchelbecker. Hanover* 1730. 8. — *Küchelbecker.*

L.

Mémoires sur les Guerres Civiles par Mr. *de L . . . Amst.* 1729. 12. — *L. . .*
Voïage d'Espagne & d'Italie par le Père *Labat.* à *Paris* 1730. 8. — *Le P. Labat.*
Relation du Voïage de la Reine de Pologne & du retour de Madame la Maréchalle de *Guebriant*, Ambassadrice Extraord. & Surintendante de sa conduite par Mr. *Jean le Laboureur. Paris* 1648. 4. — *Jean le Laboureur.*
——— Histoire du Maréchal de *Guebriant* par le même, *ibid.* 1656. Fol. — *Idem.*
Lackman. Vid. *Lossius.* — *Lackman.*
Petri Lagerlöf Disquisitio de Ordinibus equestribus Sueciæ. Respond. *Gustavo Carlsson Adlerfelt. Upsaliæ* 1696. 8. — *Lagerlöf.*
Petri Lambeci Commentarii Bibliothecæ Vindobonensis. *Vindebonæ* 1665. Fol. — *Lambecius.*
Ejusdem. Leben. *Hamburg* 1724. 8. — *Idem.*

Joh.

Lami. *Job. Lami* Memorabilia Italorum eruditione præstantium, quibus vertens seculum gloriatur. *Florent.* 1742. 8.

De Larrey. Histoire d'Angleterre par Mr. *de Larrey.* à *Roterd.* 1713. Fol.

Idem. *Ejusdem* Histoire de *Louis XIV.* *ibid.* 1721. 8.

Lascari. Vid. *Aelli e Lascari* Museum, &c.

Lebens Beschreibung. Kurtze Lebens-Beschreibung der Königin *Christinæ* von Schweden . . . . . 1656. & 1663. 4.

Idem. Leben der Königin *Christinæ.* Vid. *Bucher Cabinet. Leipz.* 1718. 8.
Vid *Schweden* & *Stieve.*

Idem. Leben des *Olivarii Cromwell. Hamb.* 1710. 8.

Legatio Lavardini. Legatio *Marchionis Lavardini*, ubi rationes à *Lavardini* Advocato Talonio refutantur. . . . . 1697. 12.

Leibnitz. *Gotbofr. Guilhelmi Leibnitzii* Corpus Juris Gentium Diplomaticum cum ejusdem Mantissa. *Hanoveræ* 1693. & 1700. Fol.

Idem. *Ejusdem* Epistolæ ad diversos cum Notis *Kortholtii. Lipsiæ* 1734. 8.
Vid. *Gruber* & *Feller.*

Idem. *Ejusdem* (sub ficto nomine *Cæsarini Furstenerii*) Tractatus de Jure suprematus ac Legationis Principum Germaniæ. *Amst.* 1677. 8.

Leipzig. Leipziger Neue Zeitung der gelehrten Sachen. *ibid.* 1751. 8.
V. *Miscellanea Lipsiensia.*

Lenclos. Lettres de Mademoiselle *Ninon de Lenclos* au Marquis de *Sevigné*, *à la Haye* 1750. 8.

Fresnoy. Voïez *Fresnoy.*

Gregor. Leti. *Gregorio Leti* Historia della Casa di Brandenburgo. *Amst.* 1687. 4.
Ejusdem Theatro Belgico. *ibid.* 1690. 8.
——— Monarchie Universelle de *Louis XIV.* *ibid.* 1689. 12.
——— Vie d'*Olivier Cromwel. ibid.* 1730. 8.

Idem. Het Leven en Bedryf van *Christina*, Koninginne van Sweden door *Greg. Leti. Amst.* 1714. 8.
V. Supra *Leben.*

Lettres. Lettres d'*Aveaux* & de *Servien* concernant leurs différends & leurs réponses . . . . 1644. 12.
——— des mêmes de part & d'autre en 1650. 12.
——— sur les matières du tems. *Amst.* 1688. 4.
V. *Caprices d'imagination.*

Lexicon. Lexicon (Allgemeines) V. *Ludewig.*

Liebe. *Christiani Sigismundi Liebe* Gotha nummaria Antiqua. *Amst.* 1730. Fol.

Lillienthal. *Michaël Lillienthals* vollständiges Thaler-Cabinet. *Konigsb.* & *Leipz.* 1747. 8.

Limiers. Histoire de *Louis XIV.* par *de Limiers. Amst.* 1717. 8.

Idem. Annales de la Monarchie Françoise depuis son établissement jusqu'à présent, par le même. *ibid.* 1724. Fol.

Lipsiensia. ——— Vid. *Miscellanea Lipsiensia.*

Literaria. ——— Vid. *Nova Literaria.*

Litzenius. *Petri Wilhelmi Litzenii* Dissertatio de Urbe *Norkopia. Upsaliæ* 1742. 4.

Lobineau *Lobineau.* V. *Felibien.*

Jérôme Lobo. Voïage Historique d'Abissinie par *Jérôme Lobo*, traduit en François par le Grand, à *Amst.* 1728. 8.

Loccenius. *Johannis Loccenii* Historia Suecana. *Francof.* 1676. 4.
Ejusdem Antiquitates Sveo-Gothicæ. *ibid.* E. A. 4.
Ejusdem Elogium Comitis *Axelii Oxenstierna. Upsaliæ* 1655. Fol.

Lochner. *Lochner.* Vid. *Samlung merckw. Medaillen.*

Lomenius. *Ludov. Henrici Lomenii Briennæ* Comitis itinerarium. *Parisiis* 1662. 8.
V. Supra *Brienne.*

Loen. *J. M. Loen* Consilia & Negotia publica Rusdorffii. *Francof.* 1725. Fol.

Londorp. *Caspari Londorpii* Acta Publica. *ibid.* 1669. Fol.

Loon. *Daniel van Loon* Histoire Métallique de la République de Hollande. *Amst.* 1725. Fol.

Lossius. Epistolæ Variorum ad *Lucam Lossium*, curante *Adr. Henr. Lackmanno. Hamb.* 1728.

L. le Grand *Louis le Grand.* V. *Médailles*, &c.

Lucanus. *M. Annæi Lucani* Bellum Civile S. Pharsalia. *Amstelod.* 1669. 8.

Lucien *Lucien* en belle humeur, ou nouvelles Conversations des Morts. *Amst.* 1694. 12.

Lubienietz. *Stanislai Lubienitz Lubienicii Polonii* Theatrum Cometicum. *ibid.* 1668. Fol.

Joan.

Joan Luckii Sylloge Numismatum ab A. 1500. ad ann. 1600. *Argentorati* 1620. Fol. *Luckius.*
Luderianum Numophylacium Vid. *Capellus.* *Luders.*
Das Universal Lexicon aller Wissenschafften und Künsten mit *J. P. Ludewigs* Vorrede. *Leipzig* 1731. &c. Fol. *Ludewig.*
Joh. Peter Ludewig vollständige Erleuterung der Guldenen Bulle. *Francf.* 1719. 4.
Ejusdem Opuscula Miscellanea. *Halæ* 1720. 4.
Hiob Ludolfs Schaubühne. *Ffort.* 1701. &c. Fol. *Hiob Ludolph*
Ejusdem Historia Æthiopica. *ibid.* 1681. Fol.
Ejusdem Commentarius ad Historiam Æthiopicam. *ibid.* 1691. Fol.
Ejusdem Vita Vid. *Juncker.*
Het Algemene Historish-Geographish-en Genealogisches Woordenboek, door *A. G. Luijcius. Gravenhag.* 1726. Fol. *A. G. Luiscius.*
Matthæi *Lundivitii* Alexander Magnus redivivus in Gustavo Adolpho Rege Succiæ. *Leipzig.* 1635. 4. *Lungvitius.*
Joh. Christ. Lunigs Theatrum Ceremoniale Historico-Politicum. *Leipz.* 1720. Fol. *Lunig.*
Ejusdem Europæische Staats-Consilia. *ibid.* 1715. Fol.
Ejusdem Literæ Procerum Europæ. *ibid.* 1712. 8.

M.

Diarium Italicum *Johannis Mabillonii* Pat. Benedict. *Parisiis* 1702. 4. *P. Mabillon.*
Ejusdem Liturgia Gallica. *ibid.* 1685. 4.
Le Droit public de l'Europe par l'*Abbé Mably*, à la *Haye* 1746. 8. *Mably.*
Antonii Macedo Elogia nonnulla & descriptio Coronationis Christinæ. *Stockh.* 1650. Fol. *A. Macedo.*
Ejusdem Divi tutelares Orbis Christiani, opus singulare, in quo de Sanctis Regnorum, Provinciarum, Urbium maximarum agitur. *Ulysipp.* 1687. Fol.
Francisci Macedo responsio ad notas Clerici Anonymi Thomæ Mazza pro Annio Viterbiensi. *Veronæ* 1674. 4. *Franciscus Macedo.*
Joh. Mackles uberfetzung der Reise bechreibung nacher Spanien. *Francf.* 1667. 12. *Joh. Mackle.*
Clarorum Belgarum Epistolæ ad Magliabechium nonnullosque alios, cura *Joh. Targionii. Florentiæ* 1745. 8. *Magliabechi.*
——— Venetorum & Germanorum Epistolæ ad eundem. *ibid.* 1745 & 1746. 8.
Histoire des Variations du Lutheranisme par *Maimbourg. Paris* 1681. 12. *Maimbourg.*
Vie de St. Evremont & ses mélanges curieux par *des Maizeaux.* V. *St. Evremont.* *Maizeaux.*
Ejusdem de Mr. *Bayle. Amst.* 1730. Fol.
Antonii Malagonelli Orationes IX. *Romæ* 1697. 12. *Malagonelli.*
La Langue Françoise expliquée dans un nouvel ordre par *Malherbe. Paris* 1725. 8. *Malherbe.*
Le bon Prince & Tarquin le Tyran par *Virgile Malvezzi*, traduit en Latin par *Jean Kruus. Utrecht* 1636. 12. *Virgilio Malvezzi.*
Caractère de la Reine Christine par *Mannerschied* traduit par *Meiern. Hanov.* 1736. 4. *Mannerschied*
Espion Turc dans les Cours des Princes Chrêtiens par *Giovano Paulo Marana. Cologne* 1696 &c. 8. *Marana.*
Leges honestæ Vitæ: quibus præmittitur panegyricus, titulo: Christina Augusta Regina Sueciæ, a *Josepho Maria Maraviglia* Profess. Patav. *Bononiæ* 1657. 12. *Maraviglia.*
Histoire de l'Imprimerie par *Prosper Marchand*, à la *Haye* 1740. 4. *Marchand.*
Ejusdem Lettres Choisies de *Bayle* & ses nouvelles Lettres V. *Bayle.*
Marburgische Beyträge zur Gelehrsamkeit mit der Vorrede *Joh. George Estors. Marburg* 1749. 8. *Marburg. Beitrage.*
Rolandi Maresii Epistolarum Philologicarum Libri II. curante L. A. Rechenberg. *Lips.* & *Francof.* 1687. 12. *Maresius.*
Martinière Vid. *Bruzen.* *Martinière.*
Vid. *Tabbertus.* *Massenius.*
Johannis Matthiæ Ratio discendi linguam latinam, pro Christina. Reg. Suec. *Stockholmiæ* 1635. 12. *Matthia.*
Ejusdem Ramus Olivæ Septentrionalis Strengnesiæ 1656. 12.
Ejusdem Regula credendi & vivendi ad Reginam Christinam transmissa. *ibid.* 1659. 12.
Ejusdem Formula Catholica priscæ & orthodoxæ fidei ad Christinam Reg. *ibid.* 1665. 12.
Ejusdem institutio Catechetica Christianæ Religionis tradita Reginæ Christinæ. *Holmiæ.* 1648. 12.
Vid. *Aubery de Maurier.* *Maurier.*
Vid. *Kappen.* *Mayan.*

Mayer. *Johannis Friderici Mayeri* Ecloga de fide Baronii & Bellarmini ipsis Pontificiis ambigua. *Amst.* 1697. 8.

Mazza. *Thomas Mazza* Vid. *Franc. Macedo.*

Médailles de Louis XIV. Médailles sur les principaux évènemens du Règne de Louïs le Grand avec les explications Historiques par l'Académie Royale des inscriptions, à *Paris* 1702. 4.

Mediobarba Birago. Imperatorum Romanorum Numismata ab Adolpho Oecone olim exhibita, nunc autem aucta a *Francisco Mediobarbo Birago. Mediolani* 1683. Fol.

Meelführerus. *Meelführerus.* Vid. *Boineburg.*

Meibomius. *Henrici Meibomii* Musica antiqua. *Amst.* 1651. 4.
Ejusdem Bibliotheca a *Nicolao Frobesio* instructa. *Helmstadii* 1742. 8.

J. G. Meiern. Acta Pacis Westphalicæ a *Joh. Gottofredo a Meiern. Hanover.* 1734. &c. Fol.
Ejusdem Acta Pacis executionis publica. *Gottingen* 1743. Fol.
——— *Idem* Vid. *Mannersscbied.*

Mélang Hist. Mêlanges Historiques recueillis & commentés par Mr. . . . *Amst.* 1718. 8.

Mélang. Hist. Mêlanges d'Histoire & de Litérature, à la *Haye* 1716. 8.

Melvill. Mémoires de Litérature V. *Salengre.*

Mémoires. Mémoires de Mr. de *Melvill* Général Major du Duc de *Zelle. Amst.* 1705. 12.
Mémoires des Intrigues Politiques & Galantes de la Reine Christine de *Suède* & de sa Cour, depuis son abdication & pendant son séjour à *Rome. Leide* 1710. 12.
——— des intrigues de la Cour de Rome depuis l'année 1669. jusqu'en 1676. 12.
——— de Trevoux en 1708. 1721. &c.
——— de la Vie du Comte *D.* . . avant sa retraite. *Amst.* 1696. V. *Villiers.* 12.
——— & Négociations secrètes de la Cour de France touchant la Paix de Munster. *Amst.* 1710. 8.
——— de Mr. *L.* . . . Conseiller d'Etat contenant l'Histoire des Guerres Civiles de l'année 1649. & suivantes. 1729. 12.
——— du Régne de George I. Roi d'Angleterre, à la *Haye* 1729. 12.
——— Sur la prétendue Déclaration de l'Université de *Helmstad*, touchant le changement de la Reine d'*Espagne. Rotterd.* 1710.
——— ——— V. *Mezerai.*

Menage. Dictionnaire Etymologique de la Langue Françoise par *Menage*, nouvelle édition, à *Paris* 1750. Fol.
Anti-Baillet par *Menage. Amst.* 1725. 8.
Menagii Miscellanea. *Paris* 1652. 4.
Ejusdem Poëmata. *Amst.* 1687. 12.
Mescolanze di Menagio. *Paris* 1693. 8.
Menagiana ou pensées ingénieuses par Mr. *Menage. Amst.* 1713. 12.

Mencken. *Joh. Burchardi Menckenii* Dissertationes Literariæ, ubi illa N. XIII. de dubia *Gustavi Adolphi*, Suecorum Regis cæde. *Lipsiæ* 1733. 8.
Ejusdem Gelahrtes Lexicon. Vid. *Jöcher.*

Menestrier. Histoire de Louïs le Grand par Médailles par le Jésuite *François de Menestrier*, à *Paris* 1691. & 1693. Fol.

Mercure. Mercure Anglois. *London* 1654. 4.
——— Historique & Politique en 1686. &c. *Amst.* . . 12.
——— Galant dédié au Dauphin Mai 1679. à *Paris.* 8.
——— de France. Février 1722. *ibid.* 8. & Octobr. Décemb. 1749 *ibid.* 8.

Messenius. *Johannis Messenii* Scondia illustrata cura Peringsköldii. *Holmiæ* 1700. Fol.
Ejusdem Theatrum Nobilitatis Suecanæ. *Holmiæ* 1616. Fol.
Ejusdem Specula ou Eschauguette. Vid. *Hambræus.*

Meursius. *Joh. Meursii* Miscellanea Laconica a *Sam. Pufendorfio* edita. *Amst.* 1661. 4.

Meuschenius. *Joh. Gerh. Meuschenii* Vitæ summorum dignitate & eruditione Virorum. *Coburgi* 1735. 8.

Mezerai. Abrégé Chronologique de l'Histoire de France par Mr. *de Mezerai. Amst.* 1673. 8.
——— Suite de son Abrégé de l'Histoire de France. *ibid.* 1728. 8.
Mémoires Critiques sur l'Histoire de France de *Mezerai. ibid.* 1732. 8.

Mezzabarba. *Mezzabarba* Vid. *Mediobarbus.*

Micrælius. *Micrælii* Historia Ecclesiastica. *Stettini* 1660. 8.

Miegius. *Ludov. Christ. Miegii* Monumenta pietatis & literaria Virorum illustrium. *Francof.* 1701. 4.

Joh.

Joh. Miltoni defensio secunda pro Populo Anglicano. *Hagæ Comit.* 1652. 12. *Joh. Milton.*
Ejusdem Literæ nomine Cromvelli ad diversos Europæ Principes exaratæ, cura J. G. *Pritii*. *Lipsiæ* 1690. 12.
Miscellanea Lipsiensia ad incrementum Rei literariæ. *Lips.* 1716. 8. *Misc.Lipsien.*
Voyage d'Italie par *Misson*, à la *Haye* 1722. 8. *Misson.*
De *Missy* V. *Rousset.* *De Missy.*
Joh. Gottfr. Mittags Leben *Gustavi Adolphi. Halle* 1740 & *Stockh.* 1744. 8. *Mittag.*
Georgii Moebii Tractatus de Oraculorum origine, progressu & duratione. *Lips.* 1685. 4. *Moebius.*
Joh. Molleri Hypomnemata ad Schefferi Sueciam literatam. *Hamb.* 1698. 8. *Moller.*
Voyages de Mr. *de Monconys. Paris* 1695. 8. *Monconys.*
Corps Diplomatique par Mr. *du Mont* Baron de Carlscron, à la *Haye* 1728. &c. Fol. *Du Mont.*
Ejusdem Mémoires Politiques pour l'intelligence de la Paix de *Ryswig. ibid.* 1699. 8.
Antiquités expliquées par le *P. Bernard* de *Montfaucon*, à *Paris* 1719. &c. Fol. *Montfaucon.*
——— Supplement à ses Antiquités expliquées, à *Paris* 1724. &c Fol.
Ejusdem Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum nova. *Parisiis* 1739. Fol.
Mémoires de Mad. de *Montpensier* fille du Duc Gaston d'Orleans. *Amst.* 1735. 8. *Montpensier.*
Mémoires de Mr. de *Montresor* au sujét du Ministére du Cardinal de *Richelieu*, à *Cologne* 1744. 12. *Montresor.*
Andr. Wig. Morelli Specimen Rei nummariæ Universæ. *Lipsiæ* 1695. 8. *Morellius.*
Dictionnaire Historique par *Louis Moreri. Amst.* 1740. Fol. *Moreri.*
Nouveau Supplement au grand Dictionnaire de *Moreri. Paris* 1749. Fol.
Dan. Georgii Morhoffii Polyhistor, cura *Joh. Alb. Fabricii. Lubecæ* 1747. 4. *Morhoff.*
Baltasari Moreti Poëmata Apollonii Florentis edita junctim cum sex aliis illust. Virorum Poëmatibus. *Antverp.* 1662. 8. *Bal.Moretus.*
Astrologia Gallica a *Joh. Baptista Morino. Hagæ Com.* 1661. *Fol.* *Morin.*
Joannis Morini Commentarius de sacris Ecclesiæ ordinationibus. *Antverp.* 1695. Fol. *J. Morinus.*
Friedr. Carl. Mosers Versuch einer Staats Grammatik. *Francf.* 1749. 8. *Moser.*
Joh. Lorentz von Mosheim Neue Nachrichten von dem berühmten Spanischen Artze *Michel Servetus. Göttingue* 1750. 4. *Mosheim.*
Festosi applausi fatti nella Sapienza, Collegio Romano &c. alla Christina Regina di Suezia, da *Guiseppe Mostarda. Roma* 1656. 4. *Mostarda.*
Voyages du *Sr. de la Motraye* en Europe, Asie & Afrique &c. à la *Haye* 1727. Fol. *Motraye.*
Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Anne d'Autriche, Reine de France. *Amsterd.* 1723. 8. *Motteville.*
Verwirrtes Europa beschrieben durch *Andr. Mullern. ibid.* 1683. Fol. *Mullern.*
Lettres sur les Anglois & les François par *Murault. Bruxelles* 1727. 8. *Murault.*
(*Simon Henr.*) Vid. *Olivekrans.* *Musæus.*
Vid. *Aelli*, *Odescalchi.* *Museum.*

N.

Histoire de Vénise par *Baptiste Nani*, à *Amst.* 1697. & à *Venezia* 1720. 4. *Bapt. Nani.*
Joh. Narssii Med. Doct. Gustavidos sive de Bello Sueco-Austriaco. *Hamb.* 1632. 4. *Joh Narssius.*
Epistolæ *Gabriëlis Naudæi*, Parisini. *Genevæ* 1667. 12. *Gabr.Naudé.*
Naudæana & *Patiniana. Amst.* 1703. 8.
Négociations Sécrètes de la Paix de Munster & d'Osnabrug, à *la Haye* 1726. Fol. *Negociations.*
Joach. Christ. Nemeitz séjour de Paris. *Francf.* 1718. 8. *Nemeitz.*
Ejusdem Nachlese besonderer Nachrichten von Italien. *Leipz.* 1726. 8.
Ejusdem Inscriptiones singulares. *ibid.* E. A. 8.
Ejusdem Vernunftige Gedancken über allerley Historische, Critische und Moralische Materien. *Francf.* 1743. 8.
Mémoires de la Duchesse *de Nemours. Amst.* 1718. 8. *Nemours.*
Christ. Nettelbladts Schwedische Bibliothec. *Leipz.* 1730. 4. *Nettelbladt.*
Ejusdem Memoria Virorum in Suecia eruditissimorum rediviva. *Rostochii* & *Lipsiæ* 1728. 8.
M. E. Neumeisteri Specimen Dissertationis Historico-Criticæ de Poëtis Germanicis hujus seculi præcipuis. A. 1706. 4. *Neumeister.*
Andreæ Nicanoris Antwort auf Cyriaci Thrasymachi Epistel von der gerechten Sache der Schwedischen Waffen gegen Pohlen. . . . . 1657. 4. *Nicanor.*
Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres dans la République des Lettres par le *P. Nicéron*, à *Paris* 1727. &c. 12. *P. Nicéron.*
Abbé de *S. Nicolas.* V. *Arnauld.* *S. Nicolas.*

Ninon. Ninon. V. *Lenclos.*

Nodot. Relation de la Cour de Rome envoyée à Mr. de *Lionne*, Sécrétaire d'Etat par le Sr. *Nodot. Paris* 1701. 8.

Nogent. *Nogent.* V. *Relation.*

Nordberg. *Jöan Nordbergs* Konung *Carl XII.* Historia ou l'Histoire du Roi *Charles XII. Stockholm* 1741. Fol.

Ejusdem Sanct Claras och S. Olofs Minne, ou les Mémoires des Eglises nommées après ces Saints. *Stockholm* 1731. Fol.

Norelius. *And. Norelii* Stricturæ in Historiam Bibliothecæ Upsallensis. *Upsaliæ* 1746. 8.

Noris. Cenotaphia Pisana illustrata ab *Henrico Noris. Venetiis* 1681. Fol.

Norrman. *Laurentii Norrmanni* Episcopi Orationes Panegyricæ & Programmata. *Stockholm* 1738. 4.

Northman. Peinture de *Christine* Reine de *Suède* par *André Northman.* . . . . 1650. 8.

Nova literar. Nova Literaria Maris Baltici. *Lubecæ* 1699. &c. 4.

Nova Literaria Germaniæ. *Hamb.* 1704. 8.

Du Noyer. Lettres galantes de Madame *du Noyer*, *à la Haye* 1712. 12.

Numismata. Numismata Historica annorum 1700 — 1710. *Norimb.* Fol.

O.

Obrecht. *Ulrici Obrechti* & Variorum Notæ in *Hug. Grotium* de Jure Belli & Pacis. *Francof.* 1696. Fol.

Ogier. *Caroli Ogerii* Ephemerides sive iter Danicum, Suecicum & Polonicum. *Lutetiæ* 1656. 8.

Oldenburger. *Phil. Andr. Oldenburgeri* Thesaurus Rerumpublicarum. *Freistadii* 1668. 8.

Ejusdem Tractatus de Rebuspublicis turbidis. *Tournes* 1677. 12.

Vid. *Burgoldensis* & *Irenicus.*

Odescalchi Vid. *Thesaurus antiquarum Gemmarum.*

Oldoinus. *Augusti Oldoine* Vitæ & res gestæ Pontificum. *Romæ* 1677. Fol.

Olivekrans. *Joh. Paulini Olivekransii* Tabulæ in *Hug. Grotii* de Jure Belli & Pacis libros editæ à *Simone Henr. Musæo. Kilonii* 1688. Fol.

Olivet. Histoire de l'Académie Françoise depuis 1650. jusqu'à 1700. par Mr. *d'Olivet*, *à Paris* 1730. 8.

L'Ombre &c. L'Ombre du Grand *Colbert*, le Louvre & la Ville de Paris. Dialogue. *à la Haye* (*à Paris*) 1749. 8.

Otto. *Everhardi Ottonis* primæ Lineæ Rerumpublicarum. *Trajecti ad Rhenum* 1736. 8.

Oudinus. *Casimiri Oudini* Commentarius de Scriptoribus Ecclesiasticis antiquis. *Lipsiæ* 1722. Fol.

Oxenstierna. Pensées diverses du Comte *Jean Oxenstierna*, *à Francf.* 1721. & *à Amst.* 1746. 8.

P.

P. P. P. P. . . . . V. *Scriptores Societ. Hafniens.*

Palmskold. Monumenta *Palmsköldiana*, &c. *Holmiæ* 1707. 4.

Papadopolis. *Papadopolis.* V. *Comnenus.*

Paradin. Devises Héroïques par *Claude de Paradin. Anvers* 1625. Fol.

Paradisi. Altheneo dell' huomo nobile da *Agostino Paradisi. Venezia* 1704. Fol.

ille de Paris Description de la Ville de Paris, *à Paris* 1698. 8.

Parival. Histoire du Siècle de fer par *Parival*, *à Lion* 1696. 12.

Paschius. *Georg. Paschius* de inventis Nov-antiquis. *Lipsiæ* 1700. 4.

Jo. Paschius. *Johannis Paschii* Gynæceum doctum, *Wittemb.* 1686. 4.

Pastorius. *Joh. Augustini Pastorii* Laurus Actorum publicorum Europæ. *Francof.* 1658. 4.

Patin. Introduction à la connoissance des Médailles par *Charles Patin* de l'imprimerie d'*Elzevir*, 1667. 12.

Ejusdem Imperatorum Romanorum Numismata. *Argentinæ* 1671. Fol.

Gui Patin. Lettres Choisies de *Gui Patin. Paris* 1692. 8.

Ejusdem Nouvelles Lettres à *Charles Spon. Amst.* 1718. 8.

L'esprit de *Gui Patin. ibid.* 1710. 8.

Patiniana V. *Naudeana.*

Patru. Oeuvres diverses de Mr. *Patru. Paris* 1732. 4.

Payen. Voyages de Mr. *Payen*, où il y a aussi celui de *Suède. ibid.* 1663. 12.

Pelisson. Histoire de l'Académie Françoise par Mr. *Pelisson. ibid.* 1653. 8.

Recueil des Pièces galantes en prose & en vers de Madame la Comtesse *de la Suze* & de Mr. *Pelisson. à Lion* 1695. 12.

Pelzhoffer. *Francisci Alberti Pelzhofferi* Arcana status. *Francof.* 1710. 4.

Perard. Mr. *de Perard* Auteur de la Bibliothèque Germanique. V. *Biblioth. German.*

Joh.

Johannis Peringskiöld Monumenta Uplandiæ & Ullerakerensia cum Upsalia nova. *Stockholmiæ* 1710. & 1719. Fol. *Peringskiöld.*
V. *Messenius.*

Les hommes illustres par Mr. *Perrault. Paris* 1701. 8. *Perrault.*

Pers. V. *Ciro di Pers.* *Pers.*

Tobiæ Pfanneri Historia Pacis Westphalicæ. *Gothæ* 1697. 8. *Pfanner.*

Philo Philaletes Chrysopoica being a Dissertation an the Hermetical Science. *London* 1645. 8. *Philaletes.*

Philmeri Irenici Elisii Diarium Europæum. Vid. *Diarium Europ.* *Philmerus.*

Pauli Piazeccii Episcopi Primisliensis Chronicon . . . . 1632. & 1643. Fol. *Piazeccius.*

Carolo Bartholom. Piazza Ephemeride Vaticana. *Roma* 1687. 4. *Piazza.*

Causes célèbres avec les jugemens par *Gayot de Pitaval. à la Haye* 1735. 8. *Pitaval.*

Vincentii Placcii Theatrum Anonymorum & Pseudonymorum, cura *Joh. Alberti Fabricii. Hamb.* 1708. Fol. *Placcius.*

Olavi Plantini Vindemiola literaria in qua Hellas sub arcto, sive merita Suecorum in Linguam Græcam. *Wittemb.* 1736. 8. *Plantin.*

Vies illustres de *Plutarque.* V. *Amyot, Tallemant* & *Dacier.* *Plutarque.*

Poëmata septem illustrium Virorum. *Amst.* 1672. 8. *Poëmata.*

Alexandri Pollini Poëmata. *ibid.* E. A. 8. *Pollini.*

Mémoires de Mr. le Baron *de Pölnitz. Liege* 1734. 8. *Polnitz.*

Nouveaux Mémoires par le même. *Francf.* 1738. 8.

Pope. V. *Schleinitz* & *Resnel.* *Pope.*

Oraison funèbre de *Louis XIV.* par le *P. Porée* Jésuite. *à Paris* 1715. Fol. *Porée.*

Possinus. (*Petrus*) V. *Bryennius.* *Possinus.*

Histoire de Gustave-Adolphe & de Charles-Gustave par *de Prade. Paris* 1663. 8. *De Prade.*

Prêtre chatré ou le Papisme au dernier soupir. *à la Haye* 1747. 8. *Prêtre.*

Preusische Zehende allerhand geistlicher Gaben. *Königsb.* 1744. 8. *Preuss. Zeh.*

Salomonis Priezacci Icon *Christinæ. Parisiis* 1655. 4. *Priezacco.*

Benjam. Prioli Historia Galliæ. *Lipsiæ* 1686. 8. *Prioli.*

Pritius. Vid. *Milton.* *Pritius.*

Pruschenkius. Vid. *Struvius.* *Pruschenck.*

Samuelis Pufendorfii Commentariorum de Rebus Suecicis Libri XXV. *Ultrajecti* 1686. & *Francofurti* 1705. Fol. *S. Pufendorf.*

Ejusdem Commentarii de Rebus à *Carolo Gustavo gestis. Norimb.* 1697. & 1729. Fol.

Idem de Rebus gestis *Friderici Wilhelmi. Lipsiæ* & *Berolini* 1695. & 1733. Fol.

Ejusdem Histoire de Suède. *à Amst.* 1732. 8.

Ejusdem Dissertations sur les Alliances entre la France & la Suède. *à la Haye* 1709. 8.
Vid. *Rousset* & *Meursius.*

Q.

J. Quistorpii Vorstellung an die Königin *Christina* um zu der Evangelische Kirche wieder zu Kehren . . . . . . 1662. 4. *Quistorp.*

R.

Racconto dell' accidente occorso frà il Duca di Crequi e la militia di Corso nell' 1662. Monte Chiaro 1672. 12. *Racconto.*

Frid. Eberhard Rambach. V. *Franzen.* *Rambach.*

Corn. Tib. Rangonis Suecia Orthodoxa. *Stettini* 1688. 4. *Rango.*

Lettres Panégyriques aux plus Augustes Reines du monde, aux prémières Princesses de l'Europe & aux grandes Dames de la Cour, par le Sr. *de Rangouze. à Paris* 1647. 8. *Rangouze.*

Ejusdem Lettres Panégyriques aux Héros de la France. *ibid.* E. A. 8. *Rapin.*

Rapin. V. *Thoyras.* *Rapin.*

Recueil de quelques Pièces curieuses servant à l'éclaircissement de l'Histoire de la Vie de la Reine *Christine*, ensemble plusieurs Voïages qu'elle a faits, *à Cologne* 1660. & 1668. 12. *Recueil.*

Recueil de diverses Pièces curieuses servant à l'Histoire . . . . . *à Cologne*, par *Jean de Castel.* 1662. 12.

Nouveau Recueil de Harangues faites au Roi & aux Reines à leurs entrées. *à Paris* MDCXLV. (1665.) 12.

Recueil des Portraits. V. *Gallerie.*

Recueil. Recueil de quelques Pièces contenant l'affaire des Quartlets à Rome, *à Cologne* 1687. 8.
——— des Harangues prononcées par Mrs. de l'Académie Françoise. *Amst.* 1709. 8.
——— des Pièces fugitives d'Histoire & de Litérature. *Paris* 1704. 8.
——— de Pièces d'Histoire & de Litérature. *ibid.* 1738. 8.

Rechenberg. *Rechenberg.* Vid. *Marefius.*

Regnard. Oeuvres *de Regnard. à Paris* 1742. 8.

Reimarus. *Henr. Samuelis Reimari* commentarius de Vita & scriptis *Job. Alberti Fabricii. Hamburgi* 1737. 8.

Relationes. Relationes Historicæ *Jacobi Franci. Francof.* 1649. &c. 4.
A Relation of the life of *Christina* Queen of Sweden with her Genius. *London* 1656. 4.
Relation einer Reise nach England von den Margrafen von *Vobrun Nogent. Francfort.* 1667. 12.
——— du Siège de la Ville de Vienne. *à Metz* 1683. 12.
——— Véritable du succès de la demission que la Reine de *Suède* fit de son quartier à *Rome* le 30. Avril 1687. avec la suite de la Relation de ce qui s'est passé à *Rome* entre le Pape & la Reine de *Suède. à Rome* 1687. 8.
——— en forme de Journal d'un Voïage fait en *Dannemarc*, à la suite de l'Envoyé Extraordinaire de l'*Angleterre. à Rotterdam* 1707. 8.

Resnel. L'Homme de Mr. *Pope* traduit en François par l'Abbé *de Resnel. à Paris* . . . . .

Rhetorique. La Rhétorique de l'honnête homme, ou la manière de bien écrire les Lettres &c. *Amst.* 1700. 12.

De Retz. Mémoires du Cardinal *de Retz. à Amst.* 1719. & 1723. 8.

Rheinischer Antiquarius. Nützlicher Rheinischer Antiquarius. *Francf. am Mayn* 1744. 4.

Richebourg. Ultima verba factaque morientium Virorum & fœminarum illustrium collecta à *Jacobo de Richebourg. Amstelod.* 1721. Fol.

Richelet. Les plus Belles-Lettres Françoises par *Richelet. ibid.* E. A. 8.

Richelieu. Testament Politique du Cardinal *de Richelieu. ibid.* 1711. 12.
Journal du Cardinal *de Richelieu. à Leide* 1664. 12.

Rochefaucault. Mémoires de la Minorité de *Louis XIV.* par Mr. *de la Rochefaucault* & *de Chartre. Amst.* 1738. 8.
——— Maximes & Réfléxions Morales par le même. *ibid.* 1705. 12.

Rochefort. ——— de Mr. *L. D. R.* c'est de Mr. *de Rochefort. à la Haye* 1713. 8.

Roches. Histoire de Dannemarc par *F. B. des Roches. Amst.* 1730. 8.

Rocoles. *Baptiste de Rocoles.* V. *Davity.*

De Rohan. Intérêts & Maximes des Princes par le Duc *de Rohan. à Cologne* 1666. 12.

Rollin. *Rollin.* V. *Talbie.*

Rosenbane. *Scheringii Rosenbane* Observationes Politicæ super nuperis Galliæ motibus . . . . 1649. 12.
Rosenbane. V. *Hoffman* & *Forstnerus.*

Rosenstierna. *Henrici Rosenstiernæ* Disputatio de Ordinum equestrium in Suecia usu antiquo & hodierno. *Upsaliæ* 1748. 4.

Rousseau. *Rousseau de la Valette.* Vid. *Valette.*

Rousset. Supplement au Corps diplomatique de *du Mont* par Mr. *Rousset de Missy. à Amst.* & *à la Haye* 1739. Fol.
Recueil d'Actes, Mémoires, Traités, &c. par le même. *à Amst.* 1727. &c. 8.
Recherches sur les Alliances entre la France & la Suède. *ibid.* 1745. 8.

Rozelli. La vie & les Avantures de Rozelli écrites par lui-même. *à Paris* 1722. 8.

Jo. Rudbeck. *D. Johannis Rudbeckii* Privilegia quædam Doctorum, Magistrorum, Baccalaureorum, Studiosorum & Scholarum omnium, quibus in bene constitutis Regnis & Rebuspublicis, tum alibi, tum in patria nostra charissima gavisi sunt & etiamnum gaudent. Item de privilegiis Sacerdotum, Chaldeorum, Magorum, Philosophorum & Druidum apud populos diversos. Item de immunitatibus Academiarum in Italia, Gallia, Germania & Suecia. Denique de privilegiis & immunitatibus Ministerii Ecclesiastici in Sueciæ: excusa *Arosiæ* 1636. 4.

Olaus Rudbeck. *Olai Rudbeckii* Nova exercitatio Anatomica exhibens ductus hepaticos aquosos & vasa glandularum serosa. *ibid.* 1653. 4.
Ejusdem Atlantica sive Manheim, &c. *Upsaliæ* 1675. 1689. & 1698. Fol.

Rudling. *Joh. Georg Rüdlings* i flor stående Stockholm, ou la description de la Ville de Stockholm, avec le Supplement. *ibid.* 1731. & 1740. 8.

Rusdorff. *Joachimi à Rusdorff* Consilia. Vid. *Loen.*

Johan-

Johannis Rutgersii Vita & Poëmata. V. *Nic. Heinsii* Poëmata. — Rutgersius.
Thomæ Rymeri Foedera, Conventiones & acta publica inter Reges Angliæ & alios quosvis Imperatores, Reges, Respublicas &c. recusa studio *Georgii Holmes. Hagæ-Comitum* 1744. Fol. — Rymer.

S.

Didaci Faxardi Saavedræ Corona Gothica. *Monasterii* 1646. 4. — Saavedra.
Ejusdem Symbola Christiano-Politica. *Bruxellis* 1649. Fol.
Idem. Vid. *Kappen.*
Memoires de Litérature par *Salengre. à la Haye* 1716. 1717. 8. — Salengre.
Claudii Salmasii Epistolæ editæ cura *Clementii. Lugd. Bat.* 1656. 4. — Salmasius.
Uplands Beskrifning, ou la Description de la Province d'Uplande par *Laurent Salvius. Stockholm* 1741. 8. — Salvius.
V. *Swenska Lärda Tidningar.*
Samlung merckwürdiger Medaillen bey *Lochner. Nurnberg* 1730. &c. 4. — Samlung von Medaillen.
Sarcmasius i. e. *Schurtzfleischius.* Vid. *Crusius.* — Sarcmasius.
Claudii Sarravii Epistolæ e Bibliotheca Gudiana. *Ultrajecti* 1697. 4. — Sarrau.
Vid. *Tavannes.* — Saulx.
Johannis Schefferi Suecia Literata. *Hamb.* 1698. 8. — Scheffer.
Ejusdem Memorabilia Sueticæ Gentis. *Holmiæ* 1671. 12.
Ejusdem Oratio Carolo XI. Regi Sueciæ habita. *Upsaliæ* 1671. Fol. & 8.
Anonymi Regia cum Notis *Schefferi. ibid.* 1699. Fol.
Schenberg. Vid. *Verelius.* — Schenberg.
J. G. Schelhornii Amoenitates Literariæ. *Francof.* & *Lips.* 1729. 8. — Schelhorn.
Wilhelmus Scherlock. Vid. *Franzen.* — Scherlock.
Essai sur l'homme de Mr. *Pope* traduit en François par Mr. *de Schleinitz. à Helmstadt* 1749. 4. — Schleinitz.
Caspari Schotti Magia Universalis Naturæ. *Herbipoli* 1658. 4. — Schottus.
Ejusdem Physica curiosa. *ibid.* 1662. 4.
Ejusdem Technica curiosa. *ibid.* 1664. 4.
Conradus Sam. Schurtzfleisch. Vid. *Crusius.* — Schurtzfleisch.
Scriptorum à Societate Hafniensi bonis artibus promovendis dedita, in latinum sermonem conversorum fasciculi, interprete P. P. *Hamb.* 1745—1747. 4. — Scriptores Hafnienses.
Alaric ou Rome vaincuë par Mr. *de Scudery. à Paris* 1654. Fol. & *ibid.* 1655. 12. — Scudery.
Li secreti di stato dei Principi dell' Europa rivelati. *Cologna* 1673. 12. — Secr. di stato.
Oeuvres diverses & Mémoires Anecdotes de Segrais. ~~*Amst.* 1729. 8.~~ — Segrais.
Georgii de Sepibus Musæum Collegii Societatis Jesu, quod Athanasius ~~Kircherus instruxit~~ Romæ. *Amst.* 1678. Fol. — Sepibus.
Jac. Serenii Dictionarium Anglo-Suethico-Latinum. *Hamb.* & *Holm.* 1734. & 1741. 4. — Serenius.
Servetus. Vid. *Mosheim.* — Servetus.
Servien. Vid. Lettres d'*Aveaux & de Servien.* — Servien.
Jo. Seyferti Classicum Belli Sacri contra *Grotium* Papistam. *Halæ* 1642. 8. — Seyfert.
Traité de Gouvernement d'*Algernon Sidney. Roterd.* 1702. 8. — Sidney.
De la certitude des connoissances humaines par *Silhon. Paris* 1661. 4. — Silhon.
Mercurio o vero historia de' correnti tempi da Vittorio Siri à Casale 1655. 1667. 1668. 8. — Vitt. Siri.
Ejusdem Memorie recondite. *in Ronco* 1677. & *in Lione* 1679. 4.
Melchioris Smidii Vita *Hermanni Conringi*, hujus Epistolis ad *Furstenbergium* & *Baluzium* præmissa. *Helmstadii* 1694. 4. — Smidius.
Thomæ Smithi vitæ quorundam eruditiss. & illustr. Virorum. *Londini* 1707. 4. — Smithus.
Ejusdem Vita Cyrilli Patriarchæ Constantinop. *ibid* E. A. 4.
Lettres & Discours de Mr. *de Sorbiere. à Paris* 1660. 4. — Sorbiere.
Bibliothèque des Jésuites par le *P. Sotuel. Romæ* 1699. Fol. — Sotuel.
Ezechielis Spanheimii Dissertatio de præstantia & usu Numismatum antiquorum Edit. 1. *Romæ* 1664. 4. — Spanheim.
V. *Wallin.* — Sparwenfelt.
Haquini Spegel Archiep. Upsal. Swensa Kyrkio Historia, ou l'Histoire Ecclésiastique. *Linkopiæ* 1708. 4. — Spegel.
Joh. Theodor. Sprengeri Roma Nova. *Francof.* 1667. 12. — Sprenger.
Staats Geschichten von Riga und Liefland. *Augsburg* 1700. 8. — Staats-Gesch.
Staats-und Bucher-Cabinet. V. *Cabinet.* — Staats-Cab.

Staats-

Staats-Spieg. Staats-und Geschichts-Spiegel versfasset von *W. Z. v. B.* 1673. 12.

Statius. P. *Papirii Statii* Opera ex editione *Johannis Vernhusen. Amst.* 1671. 8.

Stephanus Cassius. *Stephanus Cassius* de Jure & Judice Legatorum. *Tubingæ* 1719. 4.

Stierbök. *Joh. Stierbök* de Jure Sueconum & Gothorum vetusto. *Stockholmiæ* 1672. 4.

Stiernman. *Antonii Stiernmanni* Bibliotheca Suio-Gothica. *Holmiæ.* 1731. 4.
Ejusdem Aboa Literata. *ibid.* 1719. 4.
Ejusdem Recessus Regni Sueciæ, Suetica. *ibid.* 1728. &c. 4.
Ejusdem Anonymorum Centuriæ 1. & 2. *ibid.* 1724. & 1726. 8.
Vid. *Werving.*

Stieffen. Leben der Weltberühmten Königin *Christinæ* von Schweden durch *Christian Stieffen. Leipz.* 1705. 8.

Strasburg. *Pauli Strasburgii* Relatio ad Reg. Majestatem Sueciæ de Byzantion itinere ac negotiis in *Ottomannica Aula* peractis. 1634. Fol.
V. Quoque *Miegii Monumenta.*

Struvius. *Burchardi Gotthelf. Struvii* Jurisprudentia Heroïca, seu jus quo illustres utuntur privatum, cura *Joh. Aug. Hellfeldii. Jenæ* 1743 — 1748. 4.
Ejusdem Historisches und Politisches Archiv. *ibid.* 1722. 8.
Ejusdem Acta Literaria. *ibid.* 1713. 8.

La Suède. Almanac Historique de *Suède* 1700. en *Suédois.* 4.
Swenska lärda Tidningar, ou Gazettes Litéraires Suédoises. *Stockholm* 1750. 8.
Histoire Abregée de l'Etat présent de Suède. *London* 1748. 8.
The Swedish Intelligencer. *ibid.* 1633. 4.

De la Suze. Recueil des Pièces galantes en prose & en vers de Madame la Comtesse *de la Suze* & de Mr. *Pelisson. Lion* 1695. 12.

Sylvius. Vervolg van *Aitzema's* Saken van Staat en Oorlog door *L. van Sylvius. Amst.* 1684. Fol.

Syndicat. Syndicat d'*Alexandre VII.* V. *Alexandre.*

T.

Tabbertus. Constantini Magni Imperatoris cum Alexandro Episc. Magno olim dicto redivivi, seu Religionis Augustanæ Confessionis cum Sacra Scriptura & Ecclesiæ antiquitatibus conveniens demonstratio, cum Jacobi Massenil è Soc. Jesu sub Alexandro VII. Pontif. Rom. de recessu ad Papismum Ser. Sueciæ Reginæ Christinæ Alexandræ frustra gloriantis confutatione à *Matthæo Tabberto. Gripbiswaldiæ* 1671. 4.

Tailbie. Abregé de l'Histoire Ancienne de *Rollin* par l'Abbé *Tailbie. à Lausanne* 1744. 8.

Tallemant. Vies des hommes illustres de *Plutarque*, traduites du Grec en François. *Lion* 1684. 8.

Talon. Mémoires du Parlement de Paris par *Talon. à la Haye* 1732. 8.

Targionius. Vid. *Magliabechius.*

Tavannes. Mémoires de Messire *Jaques de Soulx*, Comte *de Tavannes. à Cologne* 1691. 12.

Temple. Mémoires de ce qui s'est passé dans la Chrétienté par le Chevalier *Temple*, *à la Haye* 1692. & 1729. 8.

Tentzel. *Wilh. Ernst Tentzels* Monatliche Unterredungen. *Leipz.* 1692. &c. 1698. 8.

Teppelius. *Joh. Teppelii* Historia Philosophiæ Cartesianæ. *Norimbergæ* 1674. 12.

Terion. Mémoires des Négociations de Mr. *de Terion. à Paris* 1682. 12.

Terserus. *Johannis Elai Terseri* Annotationes in Genesin. *Upsaliæ* 1665. Fol.

Tesmar. *Johannis Tesmari* Tribunal Principis peregrinantis. *Marburgi Cattor.* 1675. 4.

Testamenten. Testamenterliga förordningar om stipendier eller underftöd för Studerande wid Upsala Academia, ou dispositions Testamentaires en faveur des Etudians d'Upsale. *ibid.* 1724. 4.

Theat. Eur. Theatrum Europæum. Divers Tomes *Francfort am Mayn* 1670. &c. Fol.

Thesaurus. *Emanuelis* Thesauri inscriptionum libri. *Francof.* & *Lips.* 1688. 4.
Thesaurus antiquarum gemmarum quæ a Serenissima Christina, Suecorum Regina collectæ in Museo Odescalco asservantur & à *Petro Sancte Bartolo* quondam incisæ, nunc primum in lucem proferuntur. *Romæ* 1747. Fol.
Thesaurus Norimbergensis Nummorum modernorum hujus seculi ad ann. 1705. sumtibus *J. A. Enteri. Norimb.* 1700 — 1710. Fol.

Thoyras. Histoire d'Angleterre par *Rapin de Thoyras. à la Haye* 1722. 4.

Thrasymachi *Cyriaci Thrasymachi* Beantwortung der gerechten Sache der Schwedischen Waffen wieder Pohlen, dem *Andreæ Nicanori* entgegen gesetzet. 1657. 4.

Thuanus. *Jac. Augusti Thuani* Historiarum sui temporis. *Londini* 1733. Fol.

Christ.

Christ. Adolphi Thuldenii Historia Europæa cum continuatione Brahelii. *Coloniæ Agripp.* 1652. 1657. 1665. 8. — *Thuldenius.*

Dissertations sur diverses matières de Religion & de Philologie par l'*Abbé de Tilladet*, à la *Haye* 1714. 8. — *Tilladet.*

Histoire des Traités de Paix par Marquis *de Torcy*. *Amst.* 1725. Fol. — *Torcy.*

Olaus Törne. Vid. *Upmark.* — *Törne.*

Mémoires & Négociations sécrètes de diverses Cours de l'Europe par Mr. *de la Torre*, à la *Haye* 1725. 8. — *De la Torre.*

Le Trésor des Harangues faites aux entrées des Rois, des Reines, Princes, & Princesses par Mr. *L. G.* à *Paris* 1680. 8. — *Le Trésor.*

Mémoires de Trevoux. V. *Mémoires.* — *Trevoux.*

Inledhing ou Abrégé de la Geographie de *Suède* par *Eric Tuneld. Stockholm* 1747. 8. — *Tuneld.*

Histoire du Prince de *Turenne*, à *Paris* 1735. 4. — *Turenne.*

Theses Philosophicæ defensæ a Principe *Ludovico Turennio. Parisiis* 1679. Fol.

Jacobi Typotii Relatio de Regno Sueciæ. *Francofurti* 1605. 8. — *Typotius.*

——— Vid. *Zaga-Christ.* — *Tzagaxus.*

V.

Numismata Imperatorum præstantia a *Joh. Voy. Vaillant. Parisis.* 1694. 4. — *Vaillant.*

Petri Valckeniers Verwirtes Europa. *Amst.* 1677. Fol. — *Valckeniers.*

Henrici Valesii Emendationum Libri quinque & de Critica Libri duo, ut & ejusdem Orationes &c. edit. *P. Burmanno Jun. Amst.* 1740. 4. — *Valesius l. de Valois.*

Hadriani Valesii Epigrammata in Christinam ab eodem. *ibid.* E. A. 4. — *De Valois.*

Le Comte d'*Ulfeld* par de la *Valette*, Nouvelle Historique, à *Lion* 1678. 12. — *de la Valette.*

Curiosités de la Nature par l'*Abbé de Vallemont. Bruxelles* 1723. 8. — *Vallemont.*

Histoire de Louis XIII. Roi de France par le *Vassor. Amst.* 1705. 8. — *Le Vassor.*

Mémoires de Vauciennes Vid. *Chanut.* — *Vauciennes.*

——— Vid. *Faulhaber.* — *Verbezius.*

Vereliana h. e. celeb. quondam viri *Olavi Verelii* varia opuscula, edita a *Petro Schenberg. Lincopiæ* 1730. 8. — *Verelius.*

——— Vid. *Hamburg.* — *Versuch.*

La Vie du P. *Joseph Capucin*, à *Amst.* 1705. 12. — *La Vie.*

——— V. Supra *Joseph.*

Mèlanges d'Histoire & de Literature par *Vigneul Marville*, à *Paris* 1713. 8. — *Vigneul.*

L'Abbé (de) V. *Mém. de la Vie du Comte D.* . . . — *Villiers.*

Vita *Christinæ* V. *Christina.*

——— Vid. *Relation.* — *Vobrun.*

Les Oeuvres de Mr. *de Voltaire. Amst.* 1745. 8. — *Voltaire.*

Ejusdem Harangue à sa réception dans l'Académie Françoise, à *Paris* 1747. 4.

Blyde inkomste van Koniginne *Christina te Rome. Amst.* 1656. 4. — *Vondel.*

——— Vid. *Etliche Hohe Standsperſohnen.* — *Verwitziger.*

Johannis Gerhardi Vossii Epistolæ a *Paulo Colomesio* digestæ. *Londini* 1693. Fol. — *J. G. Vossius.*

Ejusdem Opera. *Amst.* 1699. Fol.

Ejusdem Epistolæ impressæ V. *Burman.* — *Isaac. Vossius.*

Oratio funebris *Eduardi Philippi* ab Ehrenften habita à *Vultejo. Holmiæ* 1686. Fol. — *Vultejus.*

Catalogus Manuscriptorum Bibliothecæ *Uffenbachianæ. Halle* 1720. Fol. — *Uffenbach.*

Ejusdem Bibliothecæ Universalis Tomus tertius exhibens integrum Manuscriptorum adparatum. *Francof.* 1730. 8.

Ejusdem Catalogus Manuscriptorum. *Francof.* 1747. 8.

Cornifici Ulfeldi Magistri-Palatii Regni Daniæ Apologia, cui subjectæ sunt causæ, cur ad tempus Dania excederet. Excus. A. 1652. 12. — *Ulfeld.*

Johannis Upmarck-Rosenadler Dissertatio de Franchitia Quarteriorum seu jure Asyli apud Legatos: Respondente *Olao Törne. Upsaliæ* 1706. 8. — *Upmarck.*

W.

Joh. Georgii Wachteri Glossarium Germanicum, continens origines Linguæ Germanicæ. *Lipsiæ* 1737. Fol. — *Wachter.*

Joh. Christophori Wagenseilii Synopsis Historiæ Universalis. *Altorfii* 1697. 8. — *Wagenseil.*

Ejusdem Directorium Aulicum de ratione status in J. R. G. *Coloniæ* 1681. 12.

Joh. Ulrich Wallich (Schwedischer Legations-Secretarius A. 1675. nacher Constantinopel) Religio Turcica, Germanice scripta. *Stade* 1659. 4. — *Wallich.*

Wallin. *Georgii Wallini* Dissertationes tres de Gladio Magico Gustavi Adolphi. *Upsaliæ* 1728. & 1729. 4.
Parentalia *Joh. Gabrielis Sparwenfeldii* celebrata à *Georgio Wallin. Stockholmiæ* 1730. 4.

Warmholz. Histoire du Roi *Charles XII.* par *Nordberg* traduite en François par *Charles Gustave Warmholtz. à la Haye* 1748. &c. 4.

Wassenberg. *Erhardi Wassenbergii*, *Johannis Casimiri* Principis Carcer Gallicus. *Gedani* 1644. 4.
Ejusdem Panegyricus Imperatori *Ferdinando III.* dictus cum Parænesi ad Germanos. *Coloniæ Agrippinæ* 1647. 4.

Em. Weber. *Emanuel Webers* Beurtheilung der Atheisten. *Francf.* 1697. 8.

J.C. Weber. *Jo. Christ. Weber* de exemplis exstantioribus Regni vel Imperii abdicati. *Nordhusæ* 1735. 4.

Werving. *Jonas Wervings* Konung *Sigismundi* och Konung *Carl IX.* Historia utgifwen af *Anton von Stiernman Stockholm* 1746. 4.

Wessström. Vid. *Ihre.*

Wexionius. *Michaëlis Wexionii Gyllenstolpe* Epitome Descriptionis, Gothiæ, Sueciæ, Fenningiæ. *Aboæ* 1650. 8.
Ejusdem Politica ad modernum Imperii Sueo-Gothici statum accommodata. *ibid.* 1647. 8.

Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas par *Wicquefort*, *à la Haye* 1719. & 1746. Fol.
Ejusdem Ambassadeur & ses fonctions, *Amst.* 1730. 4.

Wilde. Sueciæ Historia Pragmatica sive Jus Publicum à *Jacobo Wilde* Historiographo Regni. *Holmiæ* 1731. 4.
Ejusdem Swenska Stats-författningars eller Almänneliga Rätts Historia I. Del. où la I. Partie de la même augmentée par l'Auteur est traduite en Suédois par son fils *André Wilde. ibid.* 1749. 4.
Vid. *Stephanus Cassius.*

Winckelman. *Joh. Justi Winckelmans* gründliche und wahrhafte Beschreibung der Fürstenthümer Hessen und Hirschfeld. *Bremen* 1697. Fol.

Winstrup. *Petri Winstrupii* Episc. Scaniæ Epigrammata. . . .

De Witt. Lettres & Négociations de Mr. *de Witt. Amst.* 1725. 8.

Witten. *Henningi Witten* Memoriæ Philosophorum. *Francof.* 1676. 8.

Wolimhaus. *Simon Wolimhausens* (Königsensis Thuringi & Pharmacopoiæ Upsaliensis) Zwölf Lutherische Kirchen, welche von anfang der Welt gewesen und bleiben müssen. A. 1655. 8.

Z.

Zabarella. *Jacobi Zabarellæ* Christina Augusta sive Christinæ Suedorum, Gothorum, Wandal. Reginæ Augustæ Heroïcæque Origines & cum omnibus Europæ Principibus consanguinitas. *Patavii* 1653. 4.

Zaga-Christ. Les étranges événemens du voïage de S. A. S. le Prince Zaga-Christ. *à Paris* 1635. 12.

Zaluski. *Andreæ Chrysostomi Zaluski* Epistolæ Historico-familiares. *Brunsbergæ* 1710. Fol.

Zeiler. *Martin Zeilers* Historisches Handbuch. *Ulm* 1655. 8.

Ziegler. *Henrich Anshelm von Zieglers* täglicher Schauplatz der Welt. *Leipzig* 1728. Fol.

Total. 747.

T A-

TABLE DES MATIERES.

Contenues dans ces Mémoires

Le chifre Romain indique le Tome & l'Arabe la page; lorsque celui-ci est seul, il indique le texte, s'il est suivie d'une n. *il indique les notes de la même page ou les citations.*

A.

(E) 2 *Aka-*

Alm

II

B.

Bazius

****

CHRISTINE
REINE DE SUEDE.

ARTICLE I.

SA NAISSANCE, *fon éducation, fes Précepteurs, fes études, fon commerce de Lettres & fa relation avec les Savans, tant en dedans que hors la Suède. Sa Bibliothèque & fes Cabinèts de Médailles, de Pièces gravées, de peintures & d'autres raretés.*

La

ARTICLE II.

Son avénement *au Trône & des affaires de la Guerre & d'Etat qui fe pafférent & traitérent pendant fon régne.*

Elle

ARTICLE III.

Ce qui s'est passé au sujet de son Mariage & des Princes qui vouloient l'épouser.

ARTICLE IV.

De son abdication tentée en 1651 & exécutée en 1654.

ARTICLE V.

Son départ & retour en Suède, son changement de Religion, ses voïages hors de sa Patrie & son séjour en Brabant, en France, en Allemagne, en Dannemarck, en Italie.

ARTICLE VI.

Ses voiages d'Italie, fon féjour à Rome; les affaires qu'elle y traitta, & celles dont elle s'y amufa.

ARTICLE VII.

Sa maladie, sa mort & son enterrement, son testament & la disposition de ses biens.

La

ARTICLE IX.

Ses pensées ingénieuses & bons mots: Son génie & ses qualités personnelles: on fait d'elle différens portraits & caractéres: de ses portraits en peinture & de ses bustes en marbre & en autre matière.

ARTICLE X.

Divers Caractères & Portraits de Christine.

ARTICLE XI.

Pensées judicieuses, Apophtegmes, Maximes & bons mots de Christine.

ARTICLE XII.

Les Ouvrages de la composition de Christine.

❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋

dîner

E.

F.

G.

tius

Hopi-

J.

K.

L.

Lorette.

M.

O.

Oxen-

P.

Q.

R.

S.

Si-

T.

mort

V.

W.

Z.

FIN de la Table des Matieres.

V.

Il

Z.

FIN de la Table des Matiéres.

AVERTISSEMENT.

Comme en relisant le prémier Tome de ces Mémoires avec plus d'attention, on a découvert encore quelques *Errata* de conséquence; c'est pourquoi on n'a pas voulu manquer de les remarquer ici & de les faire précéder de ceux que l'on a observé dans ce second Tome. Les voici:

Liste des Errata & Addenda.

Dans le prémier TOME.

Dans la PREFACE.

Pag. V. lig. ult. cit. T. *X.* lisez T. *XVI.*
VIII. -- 9. *etoit.* lis. *etoient.*
XXVII. -- 12. *de Sgr.* lis. *du Sgr.*

Dans les MEMOIRES.

Page
15 lig. 8. not. en 1679. lisez. en 1686.
119 -- cit. inf. 1. Liv. IV. lis. Tom. II. Liv. IV. §. 14. & Liv. V. §. 81. edit. in 4.
212 -- 29. n. *fuisse* lis. *fecisse.*
220 -- 1. après *Elle lui dit:* ajoutez dans la citation *V. Chanut l. c. T. I. p.* 334. 335.
247 -- 2. n. *una sufficit.* lis. *una uni sufficit.*
-- 5. n. *fors tua.* lis. *fors est tua.*
300 -- 20. col. 1re. *quas.* lis. *quam.*
344 -- 20. n. *dissentium.* lis. *dissentientium.*
375 -- ult. cit. inf. *T. X.* p. 260. lis. *T. XVI.* p. 272.
388 -- 9. n. *tenebraque & nox* lis. *tenebræ & nox.*
398 -- 2. n. V. 130. 131. lis. V. 630. 631.
440 -- ult. cit. inf. p. 143. lis. p. 304. &c.
464 -- cit. inf. 1. T. *XI.* lis. T. *XVI.* p. 358.
485 -- cit. inf. 3. p. 145. lis. p. 144. & 436.
488 -- 11. n. *vacillantibus.* lis. *ancillantibus.*
503 -- 37. *germinas.* lis. *geminas.*
504 -- 17. n. *Religione.* lis. *Religionis.*
515 -- 10. *abjecta.* lis. *rejecta.*
516 - 3. *Acheronti.* lis. *Acheronte.*
-- 22. *minaris.* lis. *mirari.*

Dans le second TOME.

11 -- 27. *ces.* lis. *ses.*
30 -- 1. n. *Reetz.* lis. *Retz.* lis. de même p. 32. & 83. n. & p. 88.
32 -- 12. n. *manquerai da.* lis. *manquai de.*
39 -- cit. 1. l. c. p. 277. lis. Tom. VII. p. 337. &c.
48 -- 1. n. *Conring parle* ajoûtez dans la citation v. Oper. *Conringii* T. VI. p. 578.
50 en marge *Ap. LXXV.* lis. *Append. LXXVII.*
55 -- 1. cit. (a) de R. S. mettez de Reb. *Car. Gust.*
63 -- *La citation* (2) *se raporte à* (1) *& la cit.* (1) *à* (2).

Liste des Errata & Addenda.

Page
64 lig. cit. 2. *Köhler* T. *X.* lis. T. *XVI.* p. 2. &c.
65 -- cit. *Holberg* p. 345. & 565. lis. p. 395. & 563. & ajoûtez à la fin v. *Corv. Ulfeldii* apologia passim.
66 -- 15. *fourris.* lis. *fouris.*
-- 22. *qu'en fut.* lis. *qui en fut.*
-- 3. cit. sup. en 1650. lis. en 1659.
72 -- cit. sup. fin T. VI. p. 42. ajoutez *Larrey* Hist. d'*Anglet.* T. IV. p. 456. &c.
74 -- lig. pén. *perdreit* lis. *prendroit.*
75 -- 2. n. *reduti* lisez *veduti.*
-- 15. n. *sarebiero* lis. *sarebbero.*
85 -- 3. n *ils vient.* lis. *il vient.*
-- 17. n. *entendu.* lis. *entendus.*
-- 26. n. *brodure.* lis. *bordure.*
- 3. cit. 2. p. 429. ajoûtez & *T. X* p. 430. &c.
92 -- 30. col. 1re. *wille mig.* raïez *mig.*
-- 21. col. 2de *secreté* lis. *seureté.*
125 -- 3. 1650. lis. 1660.
126 -- 23. *Brichi* lis. *Bichi.*
les pag. 138. & 139. sont fautivement chifrées 190. 191. & les pag. 142. & 143. aussi 194. 195.
140 -- 5. *Rodolovio Arciv.* lis. *Rodolovico Archivescovo.*
141 -- 8. n. *fecit.* lis. *fuit.*
143 -- 4. n. *clusas.* lis. *clusas.*
-- 26. n. *Pontificeæ.* lis. *Pontificiæ.*
147 -- cit. inf. l. ult. ajoutez *Jourdain* l. c. P. II. p. 328.
170 -- 14. *ces mains.* lis. *ses mains.*
186 -- 9 & 14. *Pertrucci* lis. *Petrucci & Petruccius.*
208 -- cit. (*b*) lis. p. 279. 280. & leben *Christina* p. 364.
212 -- 9. *au Sénateur.* lis. *aux Sénateurs.*
224 -- col. 2de *malintentionnée.* lis. *malveuillante.*
226 -- col. lis. 10. *faticherte.* lis. *faticherete.*
227 -- 6. *il mica.* lis. *il mio.*
230 -- 11. raïez ces mots; *quand elle se trouvoit à Hambourg.*
242 -- 26. 27. *noules.* lis. *nouvelles.*
-- 28. *qu'elle.* lis. *quelle.*
249 -- 11. col. 2de *les quartiers.* lis. *les scandales des quartiers.*
250 -- 8. col. 1re *non fuo.* lis. *non solo.*
264 -- 4. n. ajoutez en bas (1) v. l. c. Avril 1688. p. 372.

(O) 3 268

Page
268 lig. 2. *nouveau.* lis. *nouvel.*
275 -- 32. *Successeur...* lis. *à présent Roi.*
278 -- 36. col. 1re. *migkes* lis. *myckes.*
-- 37. *woil.* lis. *wail.*
282 -- ult. col. 1re. *tanpo.* lis. *tanto.*
286 -- 38. col. 2de. *s'il ne.* lis. *s'ils ne.*
287 -- 22. *joverna.* lis. *governa.*
-- 23. *trapa.* lis. *trepa.*
288 -- 7. col. 1re. *calcagna.* lis. *calcagne.*
291 -- 22. col. 1re. *governalevi.* lis. *governatevi.*
-- 31. *ioe vei.* lis. *io e voi.*
292 -- 11. col. (a) *oltima.* lis. *ottima.*
294 -- pen. n. *que la gloire.* lis. *Et que la gloire.*
298 -- 6. *entichée cette.* lis. *entichée de cette.*
-- pen. *lettes.* lis. *lettres.*
299 -- 2. 3. *Prin etrop.* lis. *Prince trop.*
309 -- 1. *je vis.* lis. *je vequis.*
309 -- 3. *l'on se.* lis. *si l'on se.*
312 -- 11. *dilecta.* lis. *delecta.*
-- 23. après le mot *brulante* ajoutez : *cette même figure de la Pieté tient de la main droite le portrait de Christine orné de laurier & surmonté d'une Croix reposant sur un Cercueil artistement construit.*
317 -- 10. col. 1re. *Stenfano.* lis. *Stefano.*
-- 17. col. 2de. *Stenfano.* lis. *Etienne.*
320 -- pen n. *précieux.* lis. *pleux.*
332 -- cit. a T. VIII. Préf. lis. Tom. IX. Préface.
333 -- 31. *Aboa.* lis. *Aboæ.*
-- cit. d. P. XIV. lis. P. IV.
340 -- cit. c T. I. p. 357. lis. T. I. p. 351.
341 -- 18. *retinens.* lis. *retines.*
343 -- 10. *Trone* lis. *Tronc.*
-- 10. *s'ait.* lis. *se fut.*
-- cit. inf. c. T. II. p. 185. lis. T. II. p. 105
347 -- 22. & 23. *je nais, je vis & je meurs.* lis. *je nacquis, je vequis & je mourrai.*

Dans L'APPENDICE.

7 -- 24. *Fraus.* lis. *Trans.*
9 -- 8. *entresuivent.* lis. *entrescrivent.*
13 -- ult. *fuite.* lis. *fuite.*
15 -- 15. *affacres.* lis. *affocids.*
-- 27. *combattu.* lis. *combattre.*
25 -- 4. n. *Stoop.* lis. *Soop.*
26 -- *collimitia.* lis. *colliminia.*
30 -- 34 *animos.* lis. *animis.*
51 -- 38. *figuratom.* lis. *figurarum.*
53 -- 39. *compositos.* lis. *compositos.*
-- 44. *ut.* lis. &.
54 -- 15. *parere.* lis. *parcere.*
58 -- 3. *aliqua tibi.* lis. *aliqua re tibi.*
59 -- 31. *facem banc.* lisez *facem bane.*
60 -- 6. *dissimulare.* lis. *dissimulari.*
-- 9. *vestram.* lis. *vestrum.*
61 -- 15. *cauta.* lis. *causa.*
63 -- 23. *divincire.* lis. *devincire.*

Page
65 lig. pen. *suffusurus.* lis. *suffusus.*
75 -- 2. n. *Betes donna.* lis. *Bêtes il donna.*
78 -- 9. *Armoins.* lis. *Armoiries.*
85 -- pen. *affecæ.* lis. *affectæ.*
88 -- 11. *e jervirlo.* lis. *per servirla.*
90 -- 43. *Ne la respettiv..* lis. *Nella... respettivamente.*
-- 46. *postola.* lis. *pistola.*
92 -- 34. *illeto.* lis. *illeso.*
-- 39. *e' bevevano.* lis. *c' bevevano.*
95 -- 23. *pratiofum.* lis. *preciosum.*
99 -- 1. *si astula.* lis. *s'accosta.*
-- 17. *Clemente Alesandro.* lis. *Clemente Alessandrino.*
102 -- 43. *Aula magnificentia.* lis. *aulæ magnificentia.*
-- 44. *conviorum.* lis. *conviviorum.*
103 -- 17. *familiares.* lis. *familiarius.*
-- 19. *Poëtas legeret.* lis. *Poëtas sæpius legeret.*
-- *ibid. quamque Psalmos.* lis. *quam Psalmos.*
107 -- 7. *bunc.* lis. *boc.*
112 -- 10. *accidit.* lis. *accedit.*
-- 25. *emergisset.* lis. *emersisset.*
114 -- 1. *virtutis suarum.* lis. *virtutis suæ.*
118 -- 16. *sopra.* lis. *sapra.*
-- 43. *Corto.* lis. *Corte.*
119 -- 36. *sopere.* lis. *sapere.*
121 -- 30. *funestissimas.* lis. *faustissimas.*
123 -- 30. *ignaraque.* lis. *ignaræque.*
-- 38. *Dii.* lis. *Di.*
124 -- 3. *gratasque.* lis. *iratasque.*
126 -- 16. *secundum.* lis. *secundam.*
127 -- 5. *occultam.* lis. *occultare.*
-- 25. 1673. lis. 1663.
-- 32. *alios ejusdem.* lis. *alios libros ejusdem.*
-- 37. *Wägiosare.* lis. *Wägwisare.*
128 -- 32. 1665. lis. 1663.
130 -- 16. *tredecima.* lis. *medesima.*
-- 28. *offetti.* lis. *affetti.*
132 -- 19. *Catolice* lis. *Catolico*
133 -- 20. *Paletri.* lis. *Paletre.*
-- 23. *festini* lis. *festivi.*
137 -- 12. *inferieures.* lis. *inferieurs.*
140 -- 2. *Antiens* lis. *Anciens*
141 -- 21. *Augusta.* lis. *Augustæ.*
142 -- cit. (a) I. 2. p. 551. lis. p. 557.
143 -- 1. . . . . . p. 32. lis. 20.
147 -- 22. *Alensburgi.* lis. *Arensburgi.*
150 -- 1. n. *lettre accomp.* lis. *lettre fut accompagnée.*
-- ult. *l'eculaire.* lis. *oculaire.*
155 -- 28. *Liberatiovis.* lis. *Liberatoris.*
158 -- 27. *mutante.* lis. *nutante.*
-- l. c. *intulit.* lis. *intulerit.*
159 -- 4. & not. I. 1. *Caldæorum.* lis. *Chaldæorum.*
160 -- 24. *recini.* lis. *cecini.*
161 -- 25. *noce ubi libet.* lis. *nosce ubi libet.*
-- 26. *vereor.* lis. *venor.*

Liste des Errata & Addenda.

Page
166 lig. 19. col. 1re. *assalicca.* lis. *assaliva.*
168 -- 26. col. 1re. *non sentimenti.* lis. *con sentimenti.*
170 -- 32. *Ufizi.* lis. *Uffizi.*

Dans la double table des Lettres de CHRISTINE.

177 -- 1. & suiv. *Double Table des lettres.* lis. *Table des lettres &c.*
189 -- 43. col. ult. *Rosenbane.* lis. *Rosenbach.*
191 -- ant. *qu'ils aprennennent.* lis. *qu ils lui aprennent.*

Dans l'Ouvrage de Loisir de CHRISTINE.

22 -- 5. *pout.* lis. *pour.*
29 -- 14. *vengent.* lis. *venge.*
30 -- 6. *rend.* lis. *vend.*
37 -- 31. *fond.* lis. *font.*

Dans ses Réflexions sur ALEXANDRE.

62 -- 10. *trop chere.* lis. *trop cher.*
63 -- 13. *peu digne.* lis. *peu dignes.*

Dans la Pastorale D'ENDYMION.

80 -- 20. *Archades.* lis. *Arcades.*
81 -- 7. n. *possenti.* lis. *possente.*
-- 10. *mortalo.* lis. *mortale*
-- 11. *forzo.* lis. *forza.*
-- 29. *p.* 221. lis. *p.* 291. *&c.*
87 -- 10. *pesto.* lis. *posto.*
93 -- 6. *rammenti.* lis. *rammenti.*

Dans la Harangue de FREINSHEMIUS.

103 -- 24. *le* 21. lis. *le* 8
104 -- 10 *vueille.* lis. *veuille.*
107 -- 48. *j'ignore.* lis. *je n'ignore.*
114 -- 6. *drap d'or.* lis. *de drap d'or.*
115 -- 48. *n'y etre.* lis. *à n'y etre.*
117 -- 33. & 38. *ma.* lis. *m'a.*
123 -- 13. *consolatian* lis. *consolation.*
125 -- 15. *laissée.* lis. *lassée.*
127 -- 14. *cette vie.* lis. *cette lice.*
-- 34. *brillée, decouvir.* lis. *briller, decouvrir.*
129 -- 37. *la l'oisiveté.* deleatur *la.*
-- 45. *C'est ne pas.* lis. *Ce n'est pas.*
132 -- 35 *forces pour.* lis. *forces que pour.*
135 -- 16 & 17. *etée sacrez.* lis. *eté sacrées.*

Dans le Panégyrique de SPANHEIM.

138 -- 8. *inoujée.* lis. *inouië.*
-- 28. *laisse.* lis. *lasse.*
-- 42. *est connue.* lis. *est inconnue.*
140 -- 28. *Trimouille.* lis. *Tremouille.*

Dans la Liste des HARANGUES.

2 -- pen. *austrio.* lis. *austriæ.*
5 après la ligne 21 *suit la ligne* 25. & 26. *après celles là suivent les lignes* 22. 23. 27. 28. *&c.*

Dans la note des Pièces en MANUSCRIT.

7 -- 1. après *en manuscr.* ajoutez v. *Salvius.*

Liste des Errata & Addenda.

Page
9 lig. 11. *Ernesti.* lis. *Ernest.*
12 -- 28. *di Cei.* lis. *di Lei.*
-- 56. *Schminike* lis. *Schmincke.*
13 -- 39. entre *Upsal* & *Warmholz.* ajoutez: *Wallerius Professeur à Upsal a communiqué à l'auteur un Mscr. de feu Profess. Roberg.*

Liste des Auteurs IMPRIME'S.

14 en marge *Barick.* lis. *Banck.*
14 *& suivantes tout en haut imprime.* lis. *imprimés.*
16 -- 4. *Cyrillo.* lis. *Cyrilli.*
-- 34. 1785. lis. 1725.
17 -- 36. *Esusdem.* lis. *Ejusdem.*
-- pen. *Stiewen.* lis. *Stieffen.*
18 -- 4. *Chrysopoëca.* lis. *Chrysopoëia.*
-- 42. *Sarosmasiana.* lis. *Sarcmasiana.*
19 -- 20 *Corta.* lis. *Kort.*
23 en marge *Jöche.* lis. *Jöcher.*
en marge *Kruis.* lis. *Kruus.*
24 -- *Stieve.* lis. *Stieffen.*
-- 22 avant *Fresnoy.* mettez *Lenglet.*
25 -- 13. *Lundivitii.* lis. *Lungvitii.*
28 -- 5. *Jöan.* lis. *Jöran.*
en marge *ille de Paris.* lis. *Ville de Paris.*
29 -- 7. *Chrysopoica.* lis. *Chrysopoëia.*
-- 8. *London* 1645. lis. *London* 1745.
31 -- 20. *Anonymi Regia.* lis. *Anonymi Institutio Regia.*
-- 43. 1668. 8. lis. 1668. 4.
32 -- 4. *Stierbök* lis. *Stiernbök.*
-- 12. *Byzantion.* lis. *Byzantine.*
33 -- 20. *Libri & duo.* lis. *Libri duo.*
34 -- 22. *Historics.* lis. *Histories.*
-- 30. *Henringi.* lis. *Henningi.*

Dans la Table des MATIERES.

à l'article *Arckenholz p. XIII.* ajoutez *p. XIV.*
à la fin de l'art. *Azzolini p.* 32. lis. *p.* 320.
Baincefort. lis. *Braincefort.*
art. *Berch* lig. 3. *II. Append. XXVIII.* mettez *II. p.* 330. *&c.*
l'art. *Bielke* Senat. di Roma *Préf. II. Append.* lis. *v. Préf. I. p. XXV*
art. *Boze, application.* lis. *explication.*
art. *Cassel, Cassini.* lis. *Campani.*
- - - - *I.* 20. & 21. lis. *I. p.* 14. *& n.*
lit. *Cogeglinds.* lis. *Cogogliudo.*
Dauzé. lis. *Danzé.*
Formelius. lis. *Fornelius.*
Gyldenklois. lis. *Gyldenklow.*
Gyldenstierna Joan. lis. *Gyldenst: Göran.*
Hesse Darmstadt. razez *Darmstadt.*
Kochen, Palmeruci. lis. *Palmerius.*
Madulschi. lis. *Madalschi.*
Mezerai, d'une. lis. *Christine & une.*
Seedstedt. lis. *Seestedt.*

Le Lecteur est prié de corriger lui-même les moindres fautes d'impression.

74

4, 2, 7

Z

75

9.4.7

Page
268 lig. 2. *nouveau.* lis. *nouvel.*
275 – 32. *Successeur...* lis. *à présent Roi.*
278 – 36. col. 1re. *mighet* lis. *mycket.*
– 37. *wil.* lis. *wäl.*
280 – ult. col. 1re. *tampo.* lis. *lampo.*
286 – 38. col. 2de. *s'il ne.* lis. *s'ils ne.*
287 – 22. *joverna.* lis. *governa.*
– 23. *trapa.* lis. *trepa.*
288 – 7. col. 1re. *calcagna.* lis. *calcagne.*
291 – 22. col. 1re. *governalevi.* lis. *governatevi.*
– 33. *ioe voi.* lis. *io e voi.*
292 – 11. col. (a) *oltima.* lis. *ottima.*
294 – pen. n. *que la gloire.* lis. *Et que la gloire.*
298 – 6. *entichée cette.* lis. *entichée de cette.*
– pen. *lettes.* lis. *lettres.*
299 – 2. 3. *Prin etrop.* lis. *Prince trop.*
309 – 1. *je vis.* lis. *je vequis.*
300 – 3. *l'on se.* lis. *si l'on se.*
312 – 11. *dilecta.* lis. *delecta.*
– 23. après le mot *brulante* ajoutez : *cette même figure de la Pieté tient de la main droite le portrait de Christine orné de laurier & surmonté d'une Croix reposant sur un Cercueil artistement construit.*
317 – 19. col. 1re. *Stenfano.* lis. *Stefano.*
– 17. col. 2de. *Stenfano.* lis. *Etienne.*
320 – pen n. *précieux.* lis. *pieux.*
332 – cit. a T. VIII. Préf. lis. Tom. IX. Préface.
333 – 31. *Aboa.* lis. *Aboæ.*
– cit. d. P. XIV. lis. P. IV.
340 – cit. c T. I. p. 357. lis. T. I. p. 351.
341 – 18. *retinens.* lis. *retines.*
343 – 19. *Trone* lis. *Tronc.*
– 19. *s'ait.* lis. *se fut.*
– cit. inf. c. T. II. p. 185. lis. T. II. p. 105
347 – 22. & 23. *je nais, je vis & je meurs.* lis. *je nacquis, je vequis & jo mourrai.*

Dans L'APPENDICE.

7 – 24. *Frans.* lis. *Trans.*
9 – 8. *entresuivent.* lis. *entrescrivent.*
13 – ult. *suite.* lis. *fuite.*
15 – 15. *assacres.* lis. *associés.*
– 27. *combattu.* lis. *combattre.*
25 – 4. n. *Stoop.* lis. *Soop.*
26 – *collimitia.* lis. *colliminia.*
30 – 34 *animos.* lis. *animis.*
51 – 38. *figuratam.* lis. *figurarum.*
53 – 39. *compositas.* lis. *compositas.*
– 44. *ut.* lis. *&.*
54 – 15. *parere.* lis. *parcere.*
58 – 3. *aliqua tibi.* lis. *aliqua re tibi.*
59 – 31. *facem hunc.* lisez *facem banc.*
60 – 6. *dissimulare.* lis. *dissimulari.*
– 9. *vestram.* lis. *vestrum.*
61 – 15. *ceuta.* lis. *causa.*
63 – 23. *divincire.* lis. *devincire.*

Page
65 lig. pen. *suffusurus.* lis. *suffusus.*
75 – 2. n. *Betes donna.* lis. *Bêtes il donna.*
78 – 9. *Armoins.* lis. *Armoiries.*
85 – pen. *assecæ.* lis. *assecla.*
88 – 11. *e servirlo.* lis. *per servirlo.*
90 – 43. *Ne la respettiv..* lis. *Nella... respettivamense.*
– 46. *postola.* lis. *pistola.*
92 – 34. *illeto.* lis. *illeso.*
– 39. *e' bevevano.* lis. *e' bavevano.*
95 – 23. *prætiosum.* lis. *preciosum.*
99 – 1. *si astula.* lis. *s'accosta.*
– 17. *Clemente Alesandro.* lis. *Clemente Alessandrino.*
102 – 43. *Aula magnificentia.* lis. *aulæ magnificentia.*
– 44. *conviorum.* lis. *conviviorum.*
103 – 17. *familiares.* lis. *familiarius.*
– 19. *Poëtas legeret.* lis. *Poëtas sæpius legeret.*
– *ibid. quamque Psalmos.* lis. *quam Psalmos.*
107 – 7. *hunc.* lis. *hoc.*
112 – 10. *accidit.* lis. *accedit.*
– 25. *emergisset.* lis. *emersisset.*
114 – 1. *virtutis suarum.* lis. *virtutis suæ.*
118 – 16. *sopra.* lis. *sapra.*
– 43. *Corto.* lis. *Corte.*
119 – 36. *sopere.* lis. *sapere.*
121 – 30. *funestissimas.* lis. *faustissimas.*
123 – 30. *ignaraque.* lis. *ignaræque.*
– 38. *Dii.* lis. *Di.*
124 – 3. *gratasque.* lis. *iratasque.*
126 – 16. *secundum.* lis. *secundam.*
127 – 5. *occultam.* lis. *occultare.*
– 25. 1673. lis. 1663.
– 32. *alios ejusdem.* lis. *alios libros ejusdem.*
– 37. *Wägiosare.* lis. *Wägwisare.*
128 – 32. 1665. lis. 1663.
130 – 16. *tredecima.* lis. *medesima.*
– 28. *offetti.* lis. *affetti.*
132 – 19. *Catalico* lis. *Catolico*
133 – 20. *Paletri.* lis. *Paletre.*
– 23. *festini* lis. *festivi.*
137 – 12. *inferieures.* lis. *inferieurs.*
140 – 2. *Antiens* lis. *Anciens*
141 – 21. *Augusta.* lis. *Augustæ.*
142 – cit. (a) *l. 2. p.* 551. lis. *p.* 557.
143 – 1. . . . . *p.* 32. lis. 20.
147 – 22. *Alensburgi.* lis. *Arensburgi.*
150 – 1. n. *lettre accomp.* lis. *lettre fut accompagnée.*
– ult. *l'eculaire.* lis. *oculaire.*
155 – 28. *Liberationis.* lis. *Liberatoris.*
158 – 27. *mutante.* lis. *nutante.*
– l. c. *insulit.* lis. *intulerit.*
159 – 4. & not. l. 1. *Caldæorum.* lis. *Chaldæorum.*
160 – 24. *recini.* lis. *cecini.*
161 – 25. *noce ubi libet.* lis. *nosce ubi libet.*
– 26. *vereor.* lis. *venor.*

Liste des Errata & Addenda.

Page
166 lig. 19. col. 1re. *assalleca.* lis. *assaliva.*
168 -- 26. col. 1re. *non sentimenti.* lis. *con sentimenti.*
170 -- 32. *Ussizi.* lis. *Uffizi.*

Dans la double table des Lettres de CHRISTINE.

177 -- 1. & suiv. *Double Table des lettres.* lis. *Table des lettres &c.*
189 -- 43. col. ult. *Rosenbane.* lis. *Rosenbach.*
191 -- ant. *qu'ils aprennennent.* lis. *qu'ils lui aprennent.*

Dans l'Ouvrage de Loisir de CHRISTINE.

22 -- 5. *peut.* lis. *pour.*
29 -- 14. *vengent.* lis. *venge.*
30 -- 6. *rend.* lis. *vend.*
37 -- 31. *fond.* lis. *font.*

Dans ses Réflexions sur ALEXANDRE.

62 -- 10. *trop chere.* lis. *trop cher.*
63 -- 13. *peu digne.* lis. *peu dignes.*

Dans la Pastorale D'ENDYMION.

80 -- 20. *Arebades.* lis. *Arcades.*
81 -- 7. n. *possenti.* lis. *possente.*
-- 10. *mortalo.* lis. *mortale*
-- 11. *forzo.* lis. *forza.*
-- 29. *p.* 221. lis. *p.* 291. *&c.*
87 -- 10. *pesto.* lis. *posto.*
93 -- 6. *ramnenti.* lis. *rammenti.*

Dans la Harangue de FREINSHEMIUS.

103 -- 24. *le* 21. lis. *le* 8
104 -- 10 *vueille.* lis. *veuille.*
107 -- 48. *j'ignore.* lis. *je n'ignore.*
114 -- 6. *drap d'or.* lis. *de drap d'or.*
115 -- 48. *n'y etre.* lis. *à n'y etre.*
117 -- 33. & 38. *ma.* lis. *m'a.*
123 -- 13. *consolatian* lis. *consolation.*
125 -- 15. *laissée.* lis. *laissée.*
127 -- 14. *cette vie.* lis. *cette lice.*
-- 34. *brillée, decouvir.* lis. *briller, decouvrir.*
129 -- 37. *la l'oisiveté.* deleatur *la.*
-- 45. *C'est ne pas.* lis. *Ce n'est pas.*
132 -- 35 *forces pour.* lis. *forces que pour.*
135 -- 16 & 17. *etée sacrez.* lis. *eté sacrées.*

Dans le Panégyrique de SPANHEIM.

138 -- 8. *inoujée.* lis. *inouïe.*
-- 28. *laisse.* lis. *lasse.*
-- 42. *est connue.* lis. *est inconnue.*
140 -- 28. *Trimouille.* lis. *Tremouille.*

Dans la Liste des HARANGUES.

2 -- pen. *austrio.* lis. *austriæ.*
5 après la ligne 21 *suit la ligne* 25. & 26. *après celles là suivent les lignes* 22. 23. 27. 28. *&c.*

Dans la note des Pièces en MANUSCRIT.

7 -- 1. après *en manuscr.* ajoutez *v. Salvius.*

Liste des Errata & Addenda.

Page
9 lig. 11. *Ernesti.* lis. *Ernest.*
12 -- 28. *di Cei.* lis. *di Lel.*
-- 56. *Schminike* lis. *Schmincke.*
13 -- 39. entre *Upsal* & *Wormbelz.* ajoutez: *Wallerius Professeur à Upsal a communiqué à l'auteur un Mscr. de feu Profess. Roberg.*

Liste des Auteurs IMPRIME'S.

14 en marge *Barick.* lis. *Banck.*
14 *& suivantes tout en haut imprime.* lis. *imprimés.*
16 -- 4. *Cyrillo.* lis. *Cyrilli.*
-- 34. 1785. lis. 1725.
17 -- 36. *Esusdem.* lis. *Ejusdem.*
-- pen. *Stiewen.* lis. *Stieffen.*
18 -- 4. *Chrysopoëca.* lis. *Chrysopoëia.*
-- 42. *Sarosmasiana.* lis. *Sarcmasiana.*
19 -- 20 *Corta.* lis. *Kort.*
23 en marge *Jöcbe.* lis. *Jöcher.*
en marge *Kruls.* lis. *Kruus.*
24 -- *Stieve.* lis. *Stieffen.*
-- 22 avant *Fresnoy,* mettez *Lenglet.*
25 -- 13. *Lundivitii.* lis. *Lungvitii.*
28 -- 5. *Jöan.* lis. *Jöran.*
en marge *Ille de Paris.* lis. *Ville de Paris.*
29 -- 7. *Chrysopoica.* lis. *Chrysopoëia.*
-- 8. *London* 1645. lis. *London* 1745.
31 -- 20. *Anonymi Regia.* lis. *Anonymi Institutie Regia.*
-- 43. 1668. 8. lis. 1668. 4.
32 -- 4. *Stierbök* lis. *Stiernhök.*
-- 12. *Byzantion.* lis. *Byzantine.*
33 -- 20. *Librl & duo.* lis. *Libri duo.*
34 -- 22. *Historics.* lis. *Histories.*
-- 30. *Henringi.* lis. *Henningi.*

Dans la Table des MATIERES.

à l'article *Arckenholz p. XIII.* ajoutez *p. XIV.*
à la fin de l'art. *Azzolini p.* 32. lis. *p.* 320.
Baincefort. lis. *Braincefort.*
art. *Berch* lig. 3. *II. Append. XXVIII.* mettez *II. p.* 330. *&c.*
l'art. *Bielke* Senat, di Roma *Préf. II. Append.* lis. *v. Préf. I. p. XXV*
art. *Boze, applicatian.* lis. *explication.*
art. *Cassel, Cassini.* lis. *Campani.*
. . . . *l.* 20. & 21. lis. *l. p.* 14. *& n.*
lis. *Cogoglinds.* lis. *Cogogliudo.*
Dauzé. lis. *Danzé.*
Formelius. lis. *Fornelius.*
Gyldenklois. lis. *Gyldenklow.*
Gyldenstierna Joan. lis. *Gyldenst: Göran.*
Hesse Darmstadt. raïez *Darmstadt.*
Kocben, Palmeruci. lis. *Palmerius.*
Madulschi. lis. *Madalschi.*
Mezerai, d'une. lis. *Christine & une.*
Seedstedt. lis. *Seestedt.*

Le Lecteur est prié de corriger lui-même les moindres fautes d'impression.

